
University of St. Michael's College
3 1761 08051767 5

LE PROPAGATEUR

LE

PROPAGATEUR

BULLETIN BI-MENSUEL

DU CLERGÉ ET DES FAMILLES

DIRECTEUR

L. J. A. DEROME

TOME QUATRIEME

1893-94



ADMINISTRATEURS :

CADIEUX & DEROME, MONTREAL

1603, rue Notre-Dame, 1603

TABLE DES MATIÈRES

QUATRIÈME VOLUME

A

B

C

D

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

Z

LE PROPAGATEUR

Volume V. 15 Mars, 1894, Numéro 2

BULLETIN

9 Mars 1894.

*** **Suicide.**—En France un journal d'éducation le " *Journal des Instituteurs*, enseigne l'abominable doctrine que, dans certaines circonstances, le suicide est un *devoir*. Comment s'étonner en face d'enseignements diaboliques comme celui-là, que la manie du suicide se répande d'une manière si alarmante, même parmi les enfants. Avec l'éducation sans Dieu, l'éducation purement laïque on prépare de tristes citoyens !

L'Eglise nous enseigne que notre vie ne nous appartient pas, mais qu'elle appartient à Dieu ; que nous n'avons pas le droit de nous l'ôter ; qu'elle n'est qu'une transition à la vie éternellement heureuse que notre créateur nous destine. Et à l'encontre de cette doctrine véritable, on oppose la doctrine athée du suicide. Si le lecteur doute qu'un journal destiné aux éducateurs de l'enfance puisse proclamer des principes aussi pernicieux, qu'il lise l'extrait suivant du journal en question :

" Que devons-nous faire quand il nous est arrivé de faillir à un de nos devoirs ? "

La réponse est celle-ci : " Quelle que soit la bonne volonté d'un homme, il peut lui arriver de manquer à son devoir. Le remède à ce malheur est de reconnaitre sa faute, et de s'efforcer de l'expier et de la réparer. Toutefois, si la faute est tellement grave qu'elle puisse flétrir notre honneur, nous devons résolument préférer la mort à la honte. *Faisons-nous justice nous-mêmes*, ou, si nous sommes trop lâches, livrons-nous à la justice de notre pays. *Le châtiment personnel est le plus digne*, mais il ne faut y recourir, que dans des cas heureusement fort exceptionnels ; *l'irréparable seul autorise le suicide.* "

L'Eglise, on le sait, prive de la sépulture ecclésiastique ceux qui s'ôtent la vie volontairement et de propos délibéré. On les enterre alors dans la partie non consacrée des cimetières Cette partie est généralement connue comme le *cimetière des enfants morts sans baptême*. Il en est autrement si le suicidé n'avait pas l'usage de sa raison, car l'église n'agit jamais avec tyrannie.

***

*** **Dahomey.** — La campagne du Dahomey est enfin terminée. Le 25 janvier le roi Béhanzin s'est rendu sans conditions. Cette reddition assure la conquête et le maintien de la paix. La civilisation va maintenant régner dans cette contrée soumise encore

dernièrement à toutes les horreurs de la barbarie, à l'esclavage et aux sacrifices humains les plus épouvantables.

Le gouvernement du Dahomey était le gouvernement le plus despotique qui se puisse imaginer. " *Le Souverain du Dahomey, dit Guérin* (1), *est un Dieu; son pouvoir est sans limites, la vie et la fortune de ses sujets lui appartiennent, il est le maître de tous les vivants, l'héritier de tous les morts.*" Béhanzin, qui était un monstre sanguinaire et d'une cruauté infernale, s'est rendu coupable d'actes d'une atrocité inouie et d'épouvantables boucheries humaines. On ne peut lire sans horreur le récit des atrocités commises par cette bête féroce qui, heureusement, vient d'être mise hors d'état de nuire. Qu'on juge de cet être immonde par le réçit suivant emprunté à un journal de Paris, *Le Matin.* Il rend compte de la réception faite à monsieur Bayol, lieutenant-gouverneur français des Rivières du Sud, envoyé il y a quelques années en mission à la cour de Béhanzin.

Pour faire honneur au fonctionnaire français, dit le *Matin*, on l'invita à assister à la grande fête des sacrifices humains, qui coincidait avec la venue de M. Bayol. Celui-ci, très noblement, refusa. Cependant, on ne lui épargna pas les plus hideux spectacles, sans parler des outrages qui lui étaient réservés.

Le lieutenant-gouverneur pénétra dans le palais, inondé de sang humain jusqu'à la hauteur des chevilles. De chaque côté de la porte, sur deux monticules de chair et d'ossements, étaient rangées des têtes fraîchement coupées. En guise d'avenue d'arbres, une série de potences marquait la route; à chacune de ces potences pendaient des hommes attachés par les pieds avec les yeux crevés et les dents cassées.

Au moment où M. Bayol mit le pied dans l'appartement royal, d'un seul coup, 5 hommes et 5 femmes furent décapités.

Quelques jours avant la capture de Béhanzin les princes et les chefs ont été convoqués pour élire un nouveau roi du Dahomey. Le frère de Béhanzin, Gouthili, fils de Glégle, a été choisi à l'unanimité et accepté par le peuple. Il a pris le nom de Agoliagbo, c'est-à-dire: *Français, corps d'armée tient Dahomey.* Le général Dodds, le conquérant du Dahomey, a reconnu le nouveau roi au nom du gouvernemeut français.

Il paraît que cette reconnaissance n'est que temporaire, car le gouvernement français n'a pas encore décidé définitivement quelle sera l'organisation du Dahomey.

***

** **Gladstone.**—Samedi le premier ministre d'Angleterre, Mr William E Gladstone, a offert sa démission à la Reine qui l'a acceptée. Mr Gladstone est menacé de cécité et sa santé est mauvaise. Il est pénible que le grand vieillard n'ait pas pu mener à bonne fin ses projets de *Home Rule* pour l'Irlande.

Le successeur de Mr Gladstone est lord Rosebery, ministre des affaires étrangères. Il travaille actuellement à la formation du nouveau cabinet. On dit que les radicaux ont beaucoup d'anthipathie pour lui à cause de sa qualité de membre de la chambre des

(1) Dictionnaire des Dictionnaires, Vo Dahomey.

Lords. Les autres fractions du parti libéral paraissent lui être sympathiques.

***

*** **Consécration**.—Mgr Michael Tierney, le sixième évêque de Hartford, Connecticut, a reçu la consécration épiscopale le 22 février. Le prélat consécrateur était Mgr John J. Williams archevêque de Boston, le métropolitain du nouvel évêque. Mgr Beaven, évêque de Springfield, et Mgr Harkins, évêque de Providence étaient *prélats assistants*. La cérémonie a été imposante et on évalue à 4000 le nombre des personnes présentes. On remarquait dans cette assistance M. Cady le lieutenant-gouverneur du Connecticut, M. Phelan, secrétaire d'état, M. Hyde, maire de Hartford et plusieurs hauts fonctionnaires d'état.

Le diocèse de Hartford compte un grand nombre de Canadiens.

***

*** **Ecoles.**—Les fanatiques triomphent au Manitoba et au Nord Ouest. Les droits sacrés des catholiques sont foulés aux pieds. Sous le spécieux prétexte qu'il ne faut pas intervenir dans la législation des Provinces on laisse écraser les minorités et le droit de *veto* devient une lettre morte. C'en est fait du système des écoles séparées, les seules qui puissent convenir dans une population mixte comme celle du Canada, les seules aussi qui puissent satisfaire la conscience.

Le gouvernement fédéral a refusé de désavouer le bill scolaire des Territoires du Nord-Ouest, et la Cour Suprême s'est prononcée contre le droit d'appel dans la question des écoles séparées du Manitoba. Cinq juges ont donné leur opinion; trois, dont un catholique et deux protestants se sont prononcés dans la négative, et deux, dont un catholique et un protestant, se sont prononcés dans l'affirmative. La majorité comprend le juge en chef Strong et les juges Taschereau et Gwynne, et la minorité comprend les juges, Fournier et King.

Voici ce que publie le *Manitoba*, de Saint Boniface, sur cette brûlante question des écoles.

Un malheur n'arrive jamais seul dit un adage. Nous en faisons actuellement l'expérience.

En l'espace de quelques jours, trois événement graves et déplorables sont venus coup sur coup nous assaillir.

Les demandes des catholiques du Nord-Ouest ont été rejetées.

Le gouvernement du Manitoba a complété son œuvre en faisant voter par sa majorité la confiscation des derniers droits que ses décrets de 1890 nous avaient laissés.

Hier, la Cour Suprême du Canada a donné, sur les questions qu'on lui avait posées, un avis qui est défavorable à notre cause.

Le banc s'est divisé : trois juges, Strong, Gwynne et Taschereau se sont prononcés contre nous ; deux, Fournier et King, pour nous.

Cette décision va porter à son comble l'intensité des alarmes de nos populations.

Elle ne les amènera pas à se désister de leurs droits.

Cette décision de la Cour Suprême n'est pas un jugement, à proprement parler: ce n'est qu'un avis sur certains points particuliers que le gouvernement a soumis. Celui-ci n'est pas tenu de suivre cet avis. La responsabilité finale de l'action à prendre lui reste.

On nous a souvent promis justice ; plusieurs ministres ont déjà parlé d'une façon qui ne pouvait comporter pour nous qu'un seul sens : la réparation du préjudice dont nous souffrons depuis quatre ans.

Nous comptons sur cet espoir qu'on a fait naître dans nos cœurs. Nous insisterons d'autant plus que nous avons été patients et confiants, et qu'aujourd'hui nos ennemis semblent s'autoriser de notre longanimité pour risquer de nouvelles entreprises à notre détriment.

Nous répétons ce que nous avons dit souvent :

" Il ne peut y avoir de compromis... Nous désirons affirmer notre détermination " de poursuivre notre appel et la revendication de nos droits jusqu'au bout, et " s'il le faut, jusqu'aux pieds du trône de sa Majesté."



*** **Missionnaires agricoles.**—L'institution des missionnaires agricoles, créée dernièrement par les évêques de la Province de Québec est une institution patriotique qui devra nécessairement produire un bien immense. L'agriculture a besoin de se relever et l'enseignement des méthodes convenables contribuera dans une grande mesure à ce relèvement. Plus l'agriculture sera prospère et plus l'émigration sera enrayée. Cette institution de missionnaires agricoles vient dans un temps très-opportun. Aussi l'épiscopat a-t-il bien mérité de la patrie en la créant. Cette création indique que les évêques ne négligent aucun moyen légitime de prendre les intérêts matériels des populations dont ils sont les guides spirituels.

Voici la liste des missionnaires qui ont été nommés dans les divers diocèses.

MONTRÉAL : Révérendissime Dom Antoine, abbé, Oka ; M. M, les abbés J. B. Champeau, curé, Berthier ; Alphonse Tassé, curé, Saint- Cyprien ; Mélasippe Taillon, curé, Saint Michel ; Théophile S. Provost, curé, Saint Jean de Matha ; J. H. Lecourt, curé, Longue-Pointe, Alf. Brault, curé, Saint Paul ; Camille Daigneault, curé, Sainte-Julie ; G. Moreau, curé, Sainte Marguerite ; J. O. Labonté, procureur, Collège Sainte Thérèse ; Louis Casaubon, professeur, collège de l'Assomption.

QUÉBEC : M. l'abbé Em. Poirier, professeur, archevêché de Quebéc.

SAINT-HYACINTHE ; M. l'abbé F. P. Côté, curé, Saint-Valérien.

SHERBROOKE : M. l'abbé L. Aimé Masson, curé, Danville.

OTTAWA : M. le chanoine Bélanger, curé, Saint André Avelin.

NICOLET : M. l'abbé E. Dauth, curé, Saint Léonard.

RIMOUSKI : M. le chanoine Bernier, curé, Sainte-Epiphane ; M. le chanoine Vézina, curé, Trois-Pistoles ; M. le chanoine Audet, curé, Saint Fabien ; MM. les abbés Soucy, curé, Saint Alexis, Jacob Gagné, curé de Maria ; Gagnon, curé, Port Daniel ; A. Poirier, procureur au Séminaire de Rimouski.

CHICOUTIMI : M. le grand vicaire Leclerc, curé de la Malbaie ; MM. les abbés J. Lizotte, curé, Notre-Dame ; Thomas Roberge, curé de St Alexis.

VALLEYFIELD : MM. les abbés Frs. Reid, curé de Saint Télesphore ; J. A. Ducharme, curé de Hemmingford.

TROIS-RIVIÈRES : M. l'abbé D. Gérin, curé de Saint-Justin.

*** **Elections.** — Ont été élus dernièrement :

1º Député de Lanark-Sud à la législature d'Ontario, monsieur James M. Clark, de Smith's Falls. M. Clark est marchand et il appartient au parti libéral. Il a eu une majorité de 18 voix sur le candidat conservateur, monsieur William Lee.

Aux dernières élections générales la majorité du candidat conservateur avait été de 431 voix.

2º Député de Whitewood à l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest, monsieur John Clementson, de Broadview.

***

*** **Nominations civiles.** — Ont été nommés :

1º Commissaires pour la révision du *Code de Procédure civile*, messieurs Thomas Chase Casgrain, procureur général de la Province de Québec, Jules E. Larue, juge de la cour supérieure à Québec et C. P. Davidson, juge de la cour supérieure à Montréal.

2º Secrétaires de la commission de révision du C. P. C., messieurs Charles Lanctôt, avocat à Québec, et Percy C. Ryan, avocat à Montréal.

3º Agent des terres de la Couronne à Sherbrooke, M. Jacques Picard, notaire et ancien député de Richmond et Wolfe. M Picard est né à Saint Thomas, comté de Joliette, le 2 juillet 1828. Il a fait ses études aux collèges de l'Assomption et de Joliette.

***

*** **Nominations politiques.**—Ont été nommés :

1º Lieutenant gouverneur de l'Ile du Prince Edouard, l'honorable George William Howlan, sénateur. Il remplace l'honorable J. S. Carvell décédé dernièrement. M. Howlan est né à Waterford, Irlande, le 19 mai 1835, et il est catholique. Avant la confédération il a été député à l'Assemblée Provinciale de l'île, il a aussi été ministre provincial pendant quelques années.

2o Conseiller législatif à Terreneuve, Sir Robert Thorburn, ancien premier ministre de l'Ile. Il était le chef de l'opposition dans le dernier parlement, mais il est devenu partisan du gouverment Whiteway avant les dernières élections générales. Il s'est alors présenté à Bonavista mais il a été battu.

***

*** **Démission.** — L'Honorable M. Christophe Finlay Fraser, Commissaire des Travaux Publics de la Province d'Ontario, vient de donner sa démission. Il représente Brokville depuis 1879. Il a déjà représenté Grenville-Sud, et il a été secrétaire provincial. M. Fraser est né à Brockville en 1839, il est catholique. Il a été admis au barreau du Haut-Canada en 1865.

*** **Nécrologie.** — Sont décédés :

1o Mgr Jean-Baptiste Chausse, évêque de Courana, vicaire apostolique du Bénin. Il appartenait à la Société des Missions africaines de Lyon. Mgr Chausse est né à Marlhes, département de la Loire (France) le 9 octobre 1846 ; il a été ordonné prêtre dans le mois d'août 1871 et sacré évêque le 12 juillet 1891. Il était missionnaire en Afrique depuis le mois d'octobre 1871.

2° Hilaire Alibrandi, célèbre avocat consistorial. Il a été le défenseur de la cause de béatification de Jeanne d'Arc et il est mort le jour même où elle a été déclarée vénérable et quelques instants seulement après la signature du décret.

3° Le vice-amiral Geerling, ancien ministre de la Marine en Hollande. Il s'est distingué dans l'expédition de Bornéo en 1853.

4° Le général Steinmann, ancien ministre de la guerre au Danemark.

5° Son Eminence le cardinal Louis Serafini, préfet de la Congrégation du Concile. Il est né à Angliano Satino, le 16 juin 1808. Il fut préconisé évêque de Viterbe et de Toscanella le 27 juin 1870 et il fut créé cardinal le 12 mars 1877.

6° Maxime Ducamp, littérateur français et membre de l'Académie Française. Il est né à Paris le 8 février 1822 et il est mort mort à Baden-Baden le 8 février dernier. Ses principaux ouvrages sont : *Paris*, *ses organes*, *ses fonctions*, *sa vie* et Les *convulsions de Paris pendant la Commune.*

7° François Viette, homme politique français et ancien ministre. Il était radical et il a participé à toutes les mauvaises mesures qui sont devenues lois pendant l'exercice de son mandat. Sur son lit de mort il a reconnu ses erreurs et il a reçu les derniers sacrements avec foi et piété.

M. Viette est né en 1843 à Blamont, département du Doubs. Il a été journaliste et il était député de Montbéliard depuis 1876. Il a été ministre de l'Agriculture dans le cabinet Tirard en 1887 et dans le cabinet Floquet en 1888. Il a aussi fait partie des cabinets Ribot et Dupuy en qualité de ministre des Travaux Publics.

8° Louis Etienne Dussieux, géographe et historien français d'une grande renommée. Ses livres et ses atlas sont bien connus ici. M. Dussieux était dans sa 79ème année. Il est né à Lyon en 1815.

9° Le Dr Théodore Billroth, célèbre chirurgien allemand. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages de chirurgie.

10° Sir William Collis Meredith, ancien juge en chef de la cour supérieure du Bas Canada. Il a été aussi juge de la cour d'Appel, mais il donna sa démission pour accepter la position de juge en chef de la cour supérieure lors du décès du juge en chef Bowen en 1866. Le juge Meredith est né dans le comté de Tyrone, Irlande, le 23 mai 1812. Il a fait ses études légales à Montréal et il a été reçu avocat en 1836. Alby.

Ce qui suit vient du premier No de cette revue.

LE 33e HUMBERT Ier

Le descendant direct de l'antipape Amédée de Savoie, le roi de Piémont qui s'intitule roi d'Italie, le moustachu Humbert est-il vraiment franc-maçon, *comme j'ai été le premier à le dire ?*

J'ai même affirmé qu'il appartient au Rite Écossais, qu'il a reçu l'initiation jusqu'aux plus hauts grades de ce rite, qu'il possède le 33e degré, qu'il a donc, en maçonnerie, le titre de Souverain Grand Inspecteur Général. Cela ne veut pas dire qu'il inspecte ce qui se passe dans les ateliers du rite ; ils n'inspecte rien du tout ; c'est lui, au contraire, qui est inspecté, et qui a pour chef hiérarchique Adriano Lemmi. Ce roi est le subalterne d'un président de Suprême Conseil sectaire ; comme maçon, il lui doit obéissance.

Voilà ce que j'ai affirmé, ce que j'ai déclaré à diverses personnes dès le début de ma publication, ce que j'ai imprimé il y a quelques mois.

J'ai dit cela, parce que je le savais.

Notez bien que je n'ai pas la prétention d'être seul en possession de ce secret. Les agents de Lemmi connaissent depuis longtemps, aussi bien que moi, la qualité et les titres maçonniques du roi Humbert ; ils savent, comme moi, que le géôlier du Pape appar-

tient de cœur et de fait à la sa secte excommuniée ; ils n'ignorent nullement que son serment maçonnique l'oblige à obéir aux ordres du grand chef luciférien.

Mais cela, ils ne l'ont jamais dit, ils ne le disent pas, ils se gardent bien de le dire; car c'est là un des faits dont la connaissance doit être rigoureusement tenue cachée aux profanes. Lemmi leur a imposé l'obligation d'avoir là-dessus bouche close, et ils se taisent, esclaves de la consigne.

Or, après les attaques auxquelles j'ai été en butte, comme tout homme qui vient apporter au public la connaissance de choses se passant dans l'ombre, il est des catholiques, de bonne foi, mais trompés par des dénigrements systématiques, qui peuvent se poser cette question : " En qualifiant le roi Humbert de franc-maçon, en le donnant même pour un trente-troisième, le docteur Bataille ne s'est-il pas trompé ? n'a-t-il pas exagéré ? sur ce point particulièrement grave, sa sincérité n'est-elle pas en défaut ? "

C'est là, en effet, une situation d'une gravité extrême. Si Humbert n'est au fond que le serviteur conscient d'une secte (puisqu'un trente troisième ne saurait plaider l'ignorance des desseins poursuivis par la franc maçonnerie), si *ce roi* est en réalité *le sujet* d'un pouvoir occulte, quelle garantie offre-t-il aux Etats européens, aux nations catholiques du monde entier, lorsqu'il se donne publiquement comme protégeant la Papauté contre les menaces toujours croissantes de la Révolution italienne ? N'est-il point là, au contraire, pour tromper les puissances, les nations? Et, le jour où le chef suprême de la secte dira : " Le moment est venu de déchaîner contre le Vatican la lie de la populace que nous entretenons dans la haîne de l'Eglise ", le roi-maçon ne s'inclinera-t-il pas devant son grand-maître, et, par une hypocrite abstention gouvernementale, par un ordre de " laisser faire " donné aux agents de la force publique, ne favorisera-t-il pas le dernier attentat rêve par Satan.

Oui, si j'ai dit vrai, si Humbert I[er] est bien franc-maçon de cœur et trente-troisième de fait, la Loi des Garanties n'est qu'une odieuse mystification imaginée pour endormir les inquiétudes des puissances catholiques, et la vie même du Souverain Pontife, se trouvant à la discrétion du vicaire du Diable, renégat enjuivé et cabaliste à outrance, court incessamment les plus grands dangers.

Eh bien, j'ai dit vrai, comme dans tout ce que j'ai écrit. Et, à l'appui de mes affirmations concernant l'initiation du roi Humbert, non pas au grade d'Apprenti, mais jusqu'au trente-troisième degré, voici un document, authentique, qui vient de m'être envoyé par un membre actif d'un des Suprêmes Conseils d'Europe, avec qui je suis en correspondance secrète régulière, dans l'intérêt même de ma cause. Le principal signataire de ce document est un homme connu : il vit encore; le docteur Timoteo Riboli habite Turin. Certes, il sera bien étonné d'apprendre que j'ai réussi à me procurer cette pièce ; il en sera furieux sans doute (ce qui me vaudra probablement quelques nouvelles attaques du *Monde* et de la *Vérité*) ; mais il sera bien forcé de reconnaître la parfaite authenticité du document ci-dessous, qu'il a signé :

A.·.G.·.D.·.G.·.A.·.D.·.U.·.

GRANDE ORIENTE DI TORINO

SUP.·.CONS.·.DI RIT.·.SCOZZ.·.ANT.·.ED ACC.·.
solo ed unico riconosciute legale
par la giurisdizione mas.·. del Regno
d'Italia e sue colonie

Ai Ven.·. del Loggie che sono sotto la sua obbedienza

NOTIFICAZIONE

Il Sup.·. Cons.·. del 33.·. *unitamente al Gr.·. Or.·. Simbolico di Spagna coi quali siamo uniti coi vincol d'amicizia fraterna ci hanno dato recentemente una prova del come la Massoneria di quell' illustre paese prenda parte tanto alle sofferenze che ci affliggono quanto alle soddisfazioni, che lusingano il nostro amor proprio Nazionale. Essi infatti con offerte in danaro concorsero a migliorare il disastro di Casamicciola e il colera di Napoli nell' anno decorso; e ora hanno inviato a questo Sup.·. Cons.·. d'Italia due diplomi destinati a Sua Maestà il Re d'Italia e a S. A. R. il Duca d'Aosta, coi quali la Mass.·. Spagnuola esterna la sua ammirazione per l'atto di pubblicacarita compiuto dal nostro Sovrano e dal suo Augusto fratello quando si recaraono confortare icolpit i dal colera in Napoli e in altre località infette d'Italia.*

Tanto sua Maestà il Re Umberto quanto Sua Altezza Reale il Duca di Aosta, che già era investito del Gr.·. 33.·. *fino da quando salì al trono di Spagna, per unanime deliberazione presta dal detto Sup.·. Cons.·., il* 18 Marzo 1885, E.·. V.·., *sono ascritti come* Membri del medesimo Supr.·. Cons.·. Spagnuolo.

I diplomi suddetto recano le firme seguenti: Sovr.·. Gr.·. Comm.·. Gr.·. Mastro Manuel Becerra ex-Ministro d'Oltre-Mare, ex-Senatore, Deputato alle Cortes, 33.·. — *Isidoro Villarino del Villar,* 33.·. — *Don Juan Brovo,* 33.·. *Gr.·. Cancel.·.* — *Juan Ulor Fernandez,* 33.·.

Tutto questo crediamo opportuno che sia fatta conoscere ai nostri Fr.·., colla speciale raccomandazione che la notizia non esca fuori delle nostre officine, *cisè non si diffonda nel mondo profano, e nutriamo fiducia che riesca loro di gradimento il vedere come la Mass.·. Spagnuola sente fortemente i vincoli di fratellanza verso i Mass.·. italiani, e inoltre si noterà come non soltanto la Massoneria di Rito Scozzese, ma anche quella di Rito Simbolico ha preferito il tramite di questo Sup.·. Cons.·. per farsi interprete de i suoi sentimenti verso l'Italia e il suo Re.*

Gradite, Il.·. Carissimi, l'amplesso fraterno, e siate perseveranti nel mantenervi operosi sostegni della giustizia, della rettitudine e della carità in pro dell' umanità sofferente.

Il Sovr.·. Gr.·. Comm.·.
Signé: *Dott.* Timoteo RIBOLI, 33.·.

Il Seg.·. Gen.·. Gr.·. Canc.·.
Signé: Giovanni Cecconni, 33.·.

Ce qui précède est la fidèle copie de la notification secrète aux Loges d'Italie, faite en 1885 par le grand-maître Riboli (aujourd'hui à la retraite, avec le titre honorifique de *Souverain Grand-Commandeur ad Vitam*), pour leur annoncer que, le 18 mars 1885, le Suprême Conseil d'Espagne du Rite Ecossais avait inscrit comme membres de ce Suprême Conseil tant le roi Humbert que son frère le duc d'Aoste (aujourd'hui décédé).

Ainsi qu'on va le voir par la traduction, Riboli avait ordonné que la nouvelle ne se répandît jamais dans le monde profane.

A LA GLOIRE DU GRAND ARCHITECTE DE L'UNIVERS

GRAND ORIENT DE TURIN

SUPRÊME CONSEIL DU RITE ÉCOSSAIS ANCIEN ET ACCEPTÉ
Seul et unique reconnu légal
pour la juridiction maçonnique du Royaume d'Italie et de ses colonies

Aux vénérables des Loges qui sont sous son obédience

NOTIFICATION

Le Suprême Conseil des 33es, et conjointement le Grand Orient Symbolique d'Espagne, avec qui nous sommes unis par les liens d'une amitié fraternelle, nous ont donné récemment une preuve de la façon dont la Maçonnerie de cet illustre pays prend part tant aux souffrances qui nous affligent qu'aux satisfactions qui viennent flatter notre amour-propre national. De fait, ils ont concouru par des offrandes en argent à réparer le désastre de Casamicciola et le choléra de Naples dans le cours de l'année dernière ; et voilà que maintenant ils viennent d'envoyer au Suprême Conseil d'Italie deux diplômes, destinés à **Sa Majesté le roi d'Italie et S. A. R. le duc d'Aoste**, par lesquels la Maçonnerie espagnole exprime son admiration pour l'acte de charité publique accompli par notre Souverain et son auguste Frère, lorsqu'ils allèrent réconforter les malheureux frappés du choléra à Naples et dans les autres localités de l'Italie infectées du fléau.

Sa Majesté le Roi Humbert et Son Altesse Royale le duc d'Aoste, (déjà investi du grade de 33e depuis qu'il monta sur le trône d'Espagne), **sont donc inscrits, par suite d'une délibération unanime dudit Suprême Conseil, en date du 18 mars 1885** (ère vulgaire) **comme Membres du même Suprême Conseil Espagnol.**

Les diplômes susdits portent les signatures suivantes :

Souverain Grand-Commandeur Grand-Maître, Manuel Becerra, ex-ministre des Colonies, ex-sénateur, député au Cortès, 33e ; — Isidore Villarino del Villar, 33e ;—Don Juan Brovo, 33e, Grand-Chancelier ; — Juan Utor Fernandez, 33e.

Nous avons cru opportun de porter ce fait à la connaissance de nos Frères, **avec la recommandation spéciale de ne pas en laisser transpirer la nouvelle hors de nos ateliers, afin qu'elle ne se répande pas dans le monde profane,** et nous nourrissons la confiance qu'il leur sera particulièrement agréable de voir comment la Maçonnerie espagnole ressent fortement les liens de fraternité qui l'attachent aux Maçons italiens; en outre, on remarquera comment non seulement la Maçonnerie du Rite Ecossais, mais encore celle du Rite Symbolique, ont préféré la voie de ce Suprême Conseil pour en faire l'interprète de leurs sentiments à l'égard de l'Italie et de son roi.

Veuillez agréer, Très Chers Frères, l'embrassement fraternel, et persévérez à vous montrer les actifs soutiens de la justice, de la droiture et de la charité au profit de l'humanité souffrante.

Le Souverain Grand-Commandeur :

Signé : Docteur Timoteo Riboli, 33e.

Le Secrétaire-Général, Grand-Chancelier :

Signé : Jean Cecconi, 33e.

Pour ceux de mes lecteurs qui ne sont pas au courant des usages et règlements de la franc-maçonnerie, il est bon d'expliquer que, si le Suprême Conseil d'Espagne, ayant à décerner un titre maçonnique au roi Humbert, se servait de l'intermédiaire du Suprême Conseil d'Italie, c'était parce que le titulaire appartenant au rite régi par cette dernière puissance, et que l'on ne peut pas nommer membre d'un Suprême Conseil quelconque une personne qui n'a pas déjà le 33e degré. Ainsi, un Maître (3e degré) ne pourrait pas, quels que soient les services qu'il ait pu rendre à la maçonnerie, être nommé, fut-ce à simple titre honorifique, membre d'un Chapitre, qui est l'atelier des Roses-Croix (18e degré), ni un Rose-Croix être nommé membre d'un Aréopage, qui est l'atelier des Chevaliers Kadosch (30e degré). En toutes circonstances, en maçonnerie, on suit l'ordre des degrés d'initiation ; c'est une règle inviolable : il y a là une gradation formellement réglementée.

Le document que je viens de citer n'apprend rien au public en ce qui concerne feu le duc d'Aoste. On sait depuis longtemps qu'il appartenait à la secte ; personne n'ignore que c'est Ruiz Zorilla, grand-maître d'Espagne, qui vint offrir à Amédée la couronne au nom de la franc-maçonnerie : le duc d'Aoste était un frère∴; en même temps qu'on le plaça sur le trône, on le fit monter en grade

maçonnique, et son règne fut des plus favorables aux enfants de la Veuve.

Mais l'affiliation d'Humbert avait toujours été tenue secrète, précisément à cause de la gravité qu'elle avait, au regard des puissances catholiques d'Europe ; la maçonnerie est aujourd'hui trop connue comme étant l'ennemie directe et acharnée de la Papauté, pour que ses chefs laissent savoir au monde que le soi-disant garant de la sécurité du Pape est précisément un des leurs, c'est-à-dire un de leurs compères. On voit par là l'importance du document que je publie aujourd'hui.

On comprend pourquoi un établissement public, dont les directeurs sont des fonctionnaires de l'Etat italien (la Caisse d'Epargne de Milan), et qui avait été nommé séquestre des propriétés du prince Borghèse, a livré le palais Borghèse au Grand-Orient d'Italie.

On ne s'étonne plus que le ministre des finances Bernardino Grimaldi ait fait à Lemmi, avec l'autorisation du roi, un cadeau de six cent mille francs, pris sur le Trésor Public, pour aider la secte à s'installer au palais Borghèse, et pour participer aux frais de voyage des 77 délégués des triangles directeurs qui se sont rendus, le 20 septembre dernier, en Italie, dans le but de voter le transfert à Rome de la direction suprême de la Maçonnerie universelle.

On s'explique pourquoi l'affaire de la Banque Romaine s'est terminée en queue de poisson. Les quelques délégués américains qui se rebiffent contre le vote du 20 septembre, déclarent, dans leur " voûte de protestation ", que Lemmi, pour enlever son élection, avait écarté tous les concurrents à prix d'or, avec les fonds de la Banque Romaine, et ils affirment que Carducci, notamment, a reçu plusieurs millions. Des renseignements précis qui m'ont été communiqués, il résulte que le total du crédit qui, sans aucun motif valable, a été ouvert par cette Banque à l'auteur de *l'Hymne à Satan* et dont il a usé, dépasse " quatre millions " ; c'est un joli denier pour un monsieur qui n'est pas dans les affaires, qui n'a aucune fortune personnelle, qui est simple sénateur, sans autres appointements que ceux qu'il touche à raison de sa chaire de littérature à l'Université de Bologne. Veut on le chiffre exact ? Eh bien, Giosuè Carducci, sans donner à la Banque Romaine aucune garantie, a touché, en excédant de son compte, la somme de 4 millions 519 mille 450 francs. Un aussi monstrueux abus a été commis par l'influence de Lemmi, et le roi, le 33e Humbert, n'a eu qu'à s'incliner. Lemmi trône au palais Borghèse et ne sera pas poursuivi, et Carducci n'aura pas à rendre gorge.

Tout ceci encore n'est rien, auprès de la situation extrêmement périlleuse dans laquelle se trouve le chef de la catholicité, par suite de la connivence du roi Humbert avec le grand-maître suprême de la franc-maçonnerie.

Cette connivence devait être démasquée.

J'ai donc accompli mon devoir en fournissant les preuves qu'on vient de lire.

Dr Bataille.

LA FEMME CHRETIENNE

SA MISSION SA FORMATION ET SA SAUVEGARDE

Par le **Rév. Père F. X. SCHOUPPE,** de la Compagnie de Jésus

Deuxième édition.—1 vol. in-18, 118 pages..................... 20 cts

(*suite*)

CHAPITRE III.

Formation de la femme chrétienne.

Ce n'est pas sans une raison digne d'un Dieu, que le Sauveur a voulu croître en sagesse et en grâce, à mesure qu'il croissait en âge ; ce développement, ou plutôt cette manifestation graduelle de ses vertus, devait offrir un modèle de formation à la jeunesse chrétienne.

La jeunesse doit se former à la vertu comme à la science, sous peine de croupir dans l'iguorance et de tomber dans le vice; l'âge mûr ne recueille que ce que la jeunesse a cultivé.

C'est assez dire qu'une jeune personne doit s'appliquer avec le plus grand soin à sa formation, si elle veut fournir un jour la belle carrière que Dieu lui destine.

Laissant ici de côté la formation littéraire et scientifique, qui doit être proportionnée à la condition et à la fortune, nous ne parlerons que de la formation morale, qui regarde le cœur et établit en lui le règne de la vertu. Cette formation morale, bien plus précieuse que toutes les sciences et que tous les arts d'agrément, est absolument nécessaire et indispensable; aussi la providence l'a mise à la portée de toutes les conditions.

La formation morale dont nous parlons, consiste à cultiver les vertus, celles-là surtout qui font l'ornement particulier de la jeune fille, et produisent peu à peu les trois vertus fondamentales, dont nous avons parlé. Mais comme on ne saurait acquérir les vertus sans éloigner les obstacles qui en empêchent le développement; nous parlerons d'abord de ces obstacles, et ensuite des vertus elles mêmes.

I. Obstacles. — Ce qui empêche une jeune personne d'acquérir ces belles et grandes qualités du cœur qui font sa gloire, c'est la vanité, la curiosité, la mollesse, l'intempérance de la langue. Ces quatre vices capitaux, si on ne se hâte de les déraciner, engendreront tous les autres, et étoufferont les bonnes semences des vertus.

1° Premier obstacle : la vanité. — La vanité est un ver destructeur, qui ronge la vertu dans sa racine. Elle porte une personne à se complaire dans les belles qualités qu'elle se flatte d'avoir, et la remplit du désir de se montrer, de briller aux yeux des hommes.

Si la jeune personne ouvre son cœur à la vanité, elle perdra le goût des choses de Dieu. Sa vue intérieure s'obscurcira : elle ne

verra plus resplendir la véritable gloire, la beauté du ciel et des élus, la beauté de l'âme et des vertus chrétiennes : tout ce monde de la foi disparaîtra à ses yeux. Elle ne connaîtra plus que les beautés grossières de ce monde et ces fleurs éphémères destinées à tomber sous la faux de la mort ; elle n'aura plus que des pensées de parure, et des goûts de luxe ; elle consumera à sa toilette le temps que réclament ses devoirs ; elle se jettera dans de folles dépenses au préjudice de ses aumônes et de ses bonnes œuvres.—Ce n'est pas tout : la passion de plaire, d'effacer ses rivales remplira son cœur de jalousie et sa bouche de médisances.

En un mot, la jeune fille que la vanité domine, n'aura ni piété, ni esprit d'économie, ni paix, ni repos : elle sera vicieuse et malheureuse. Pour échapper à ces maux, qu'elle jette les yeux sur l'humble Vierge de Nazareth, et sur Jésus, devenu au jour de sa passion le jouet d'un monde pervers : qu'elle regarde bien le vêtement de son Sauveur et les ornements de sa tête adorable.

2° Second obstacle : la curiosité. — On entend par curiosité, le désir déréglé de voir, d'entendre, de connaître. Tout désir de connaître n'est pas déréglé on peut chercher à s'instruire, à acquérir des connaissances utiles et sérieuses, selon son état et sa vocation : ce n'est là qu'un désir honnête et louable. Mais telle n'est pas la curiosité dont nous parlons : elle ne cherche qu'à voir, entendre, connaître ce qui amuse, ce qui frappe les yeux et l'imagination, ce qui impressionne la sensibilité. Une jeune personne qui ne réprime pas cette curiosité malsaine, voudra bientôt la satisfaire par des lectures frivoles et romanesques, par la fréquentation des théâtres et des cirques, par des sorties et des excursions intempestives ; elle se remplira l'esprit de rêveries et de vaines illusions, perdra le goût du travail et des occupations sérieuses, négligera la piété et les devoirs domestiques.

3° Troisième obstacle : la mollesse. — Ce vice consiste dans l'amour déréglé des satisfactions sensuelles. La jeune fille qui ne sait rien se refuser, qui cherche ce qui plaît et non ce qu'il faut, qui veut satisfaire tous ses goûts, qui met l'agréable avant le nécessaire et le devoir, tombera dans l'oisiveté, cherchera des plaisirs hors de la famille, se trouvera bientôt à toutes les fêtes, à tous les bals. Hélas ! ces fausses jouissances, mêlées d'amertumes et de déceptions, lui coûteront cher : la paix de son cœur sera troublée ; la blancheur de sa chasteté, ternie ; son honneur, peut-être, compromis ; son caractère perdra sa générosité, sa droiture et sa vigueur. A ces bonnes qualités succèderont la faiblesse, l'inconstance et l'égoïsme, qui ouvriront son cœur à tous les vices.

4° Quatrième obstacle : l'intempérance de la langue.—On tombe en ce défaut quand on s'abandonne sans retenue à la démangeaison de parler. Si la jeune personne obéit à cette mauvaise tendance, elle commettra beaucoup de péchés ; car *le péché abonde dans la multitude des paroles* (Prov. X. 19). Elle sera indiscrète, légère, médisante, querelleuse, elle se créera mille troubles, mille embarras, qu'un sage silence lui aurait épargnés ; elle perdra l'estime,

la confiance de tous, et compromettra les plus importantes affaires. De plus, son esprit sera rempli de distractions qui l'empêcheront de vaquer à la prière, et ne lui feront que trop sentir la vérité de cette maxime, que pour bien parler avec Dieu, il faut peu parler avec les hommes. Or, en perdant l'esprit de prière, elle perdra le principe de toute force intérieure, et par conséquent, de toute vertu. C'est donc un avis bien sage que nous donne le Saint-Esprit, quand il dit : *Mets à ta bouche une porte et des verroux. Fonds ton or et ton argent, et fais une balance pour tes paroles et un frein solide pour ta bouche* (Eccli. XXVIII, 29). — *Seigneur,* dit le Psalmiste, *mettez une garde à ma bouche et une porte à mes lèvres.* Ps. 140.

Voilà les quatre vices qui mettent obstacle à la formation d'une jeune personne : il faut les empêcher de se produire ; ou si déjà ils existent, les combattre et les déraciner. Dès qu'ils auront disparu, les vertus pourront se développer et fleurir.

II. Vertus. — Les vertus qui font la perfection de la vierge chrétienne sont nombreuses et variées. Elles lui forment une parure intérieure, mille fois plus belle et plus riche que tout l'éclat de l'or et des pierreries ; une parure qui s'ajoute à la grâce sanctifiante, dont elle rehausse l'incomparable magnificence. Si nous avions les yeux des anges pour voir les beautés intérieures d'une épouse de Jésus-Christ, sur sa robe nuptiale, qui est l'état de grâce, nous verrions briller la ceinture d'or de la chasteté et les rubans de la mortification ; puis, sur toute sa personne, des ajustements variés ; la chaussure pour marcher sur les traces de Jésus-Christ, l'anneau de la fidélité au devoir, les bracelets de la soumission, le collier de la patience, le camée de l'amour de la croix, le bouquet de la ferveur, le diadème de la sagesse, les roses de la pudeur, les pierreries des saintes œuvres, l'or pur de la charité. Ces précieux vêtements, en même temps qu'ils jettent le plus vif éclat, exhalent un parfum céleste, le parfum des bons exemples.

Toutes ces vertus sont comme autant de fleurs diverses, sortant d'une même tige : de la tige du saint amour. Nous le voyons dans Celle qui est le modèle de la Reine des Vierges : toutes ces vertus sont comme des rayons lumineux, partant de son cœur embrasé d'amour. C'est l'amour, la charité du Saint-Esprit qui domine en Marie, qui fait son caractère dominant, comme elle-même le proclame en disant : *Ego mater pulchræ dilectionis*, je suis la mère du bel amour. Eccli. XXIV, 24.

Ce bel et saint amour, pratiquement envisagé, comprend l'amour du devoir, et l'amour du prochain en Jésus-Christ.

1° Amour de la pureté. — Il s'agit de la pureté parfaite qui renferme la pureté de l'âme et celle du corps. Elle donne à la créature une beauté céleste, qui ravit le cœur du Très Haut, comme l'attestent ces paroles : *Vous êtes toute belle, ô ma bien-aimée, car il n'y a point de tache en vous.* Cant. IV, 7

La pureté de l'âme, qu'on appelle aussi pureté du cœur, pureté de conscience, consiste dans la fuite du péché et de tout ce qui peut déplaire à Dieu, ou offenser la sainteté de ses regards.

La pureté du corps c'est la chasteté, vertu des anges, qui donne à la vierge chrétienne ses grâces les plus sublimes. L'âme éprise de cette vertu aussi délicate que précieuse, emploie tous les moyens pour la préserver de ce qui pourrait en ternir l'éclat : ces moyens sont la piété et la prière, la mortification et la tempérance, le travail et la régularité, la vigilance et la garde des sens, la retraite et la fuite du monde ; enfin une tendre dévotion à Marie, Reine et protectrice des vierges.

2° L'amour du devoir. — Il y a deux objets qui sollicitent le cœur de la jeune fille : d'un côté c'est le devoir, de l'autre, l'amusement et le plaisir. Dès qu'elle est éclairée par la foi et par la grâce, sous le voile du plaisir elle aperçoit la vanité et la fange ; tandis que sous le voile du devoir elle voit briller l'or divin de la volonté de Dieu. Cette volonté, ce bon plaisir de Dieu elle en connaît tout le prix, elle sait que c'est le trésor des trésors, le bien suprême de l'homme sur la terre. De là son amour pour tout ce qu'elle regarde comme devoir : qu'il se présente sous la forme de la prière, du travail, d'un service à rendre, d'une peine à supporter, d'un tort à pardonner, n'importe : dès lors que c'est un devoir, elle l'aime, elle l'embrasse, malgré les répugnances de la nature. Cet amour du devoir, on le voit, n'est que l'amour de Dieu, envisagé au point de vue pratique, selon cette parole du Sauveur : *Celui qui m'aime, garde mes paroles.* Joan. XIV, 23.

3° L'amour du prochain. — Comme elle aime Dieu et tout ce qui lui est cher, elle aimera les enfants de Dieu : c'est-à-dire le prochain, tous les hommes, que Jésus-Christ a rachetés par son sang. De là cette aimable bienveillance envers tout le monde, cette douceur, cette bonté qui lui gagne tous les cœurs ; de là le support des défauts, des faiblesses d'autrui ; et cette longanimité pleine de sagesse, qui lui fait éviter toute parole irritante dans les circonstances les plus délicates ; de là cet amour des pauvres, cette bienfaisance généreuse, ce dévouement infatigable, désintéressé, pour toutes les œuvres de miséricorde tant spirituelles que corporelles.

Comme on le voit, ce triple amour que l'Esprit-Saint allume dans le cœur de la jeune vierge, produit toutes les autres vertus, la rend capable de remplir sa grande mission, en fait une héroïne, un ange terrestre, une créature sublime, qui passe sur la terre pour y répandre les bienfaits, et la bonne odeur de Jésus Christ ; jusqu'à ce qu'elle monte au ciel pour y prendre place parmi les esprits bienheureux, auxquels elle est semblable.

Qu'elles sont admirables les vierges chrétiennes, embrasées de ce céleste amour ! Elles marchent en long cortège à la suite de la Vierge Marie : *A sa suite paraîtront une multitude de vierges, pour être présentées au Roi de gloire* (Ps. 44). Parmi elles j'en vois une qui brille d'un éclat spécial, et qui semble avoir été destinée par le Seigneur à servir d'exemple aux autres : c'est la jeune sainte Agnès, vierge et martyre.

(à suivre)

PARTIE LEGALE

Rédacteur : ALBY

ENVOIS PAR LA POSTE. — ECRITS

QUESTION. Dans un journal envoyé par la poste, peut-on, sans crainte d'amende ou autre punition quelconque, écrire quelques mots?

COMMIS-VOYAGEUR.

RÉPONSE. Non, vous ne pouvez pas agir ainsi. *L'Acte concernant le service des postes*, (1) défend strictement d'envoyer dans un journal, paquet etc. *aucune lettre ou autre communication ayant le caractère de correspondance.* (Section 28.) Toute infraction à cette disposition est punie d'une amende de $10.00 à $40.00 (Section 93.)

On n'est pas si sévère en France si on en juge par la décision de la cour d'Appel de Paris mentionnée dans l'article suivant.

AFFRANCHISSEMENTS INSUFFISANTS

(*De La Croix.*)

L'administration des postes avait poursuivi et obtenu du tribunal de la Seine, contre M. Révellat, une condamnation à 150 francs d'amende pour avoir expédié, sous une enveloppe ouverte et affranchie à 0 fr. 05 seulement, une lettre manuscrite présentant tous les caractères d'une correspondance personnelle.

Sur appel de M. Révellat, la Cour d'appel de Paris a infirmé la condamnation, en déclarant qu'aucun texte n'oblige l'expéditeur à clore les plis ou enveloppes qu'il confie à la poste, et que l'insuffisance d'affranchissement, qu'elle qu'en soit la nature, n'a d'autre sanction qu'une surtaxe.

FERMAGES.—PERTES DE RÉCOLTES ETC.

On lit dans la *Croix du Dimanche* du 28 Janvier dernier.

ARRÊT INTÉRESSANT

La Cour de Besançon vient de rendre un arrêt intéressant pour les fermiers et les propriétaires en ce qui concerne les dommages causés à la culture par la sécheresse de l'année dernière.

Cette sécheresse doit-elle être considérée comme un cas fortuit *extraordinaire*, et le fermier peut-il demander à son propriétaire la remise d'une partie de son fermage, en raison des pertes qu'il a subies?

La Cour de Besançon a décidé que " la sécheresse de l'année 1893, malgré sa durée excessive, rentre dans l'ordre des phénomènes naturels que la loi range parmi les cas fortuits *ordinaires* et prévus. "

Elle a débouté M. S., fermier, de la demande qu'il avait introduite contre son propriétaire, M. L., pour être dispensé du paiement d'une partie de ses fermages.

(1) S. R. C. Chapitre 35.

4

L'arrêt de la Cour de Besançon est utile à signaler, à cause des nombreux cas du même genre qu'a fait éclore le soleil implacable de 1893.

Note de la rédaction :

Il est juste que le locataire de terres obtienne une diminution du prix de la location lorsque ses récoltes périssent totalement ou en grande partie.

Notre code civil n'admet cependant le droit à la diminution que si le bail est fait pour une année.

Voici les deux articles relatifs à cette diminution.

1650. *Si le bail n'est que pour une année et que, durant cette année, la récolte soit perdue en totalité ou en grande partie, par cas fortuit ou par force majeure, le locataire est déchargé d'une partie proportionnelle du prix de la location.*

1651. *Si le bail est fait pour deux années ou plus, le locataire ne peut demander aucune diminution du loyer dans le cas de l'article qui précède.*

Ce dernier article est de droit nouveau. Notre ancien droit était plus équitable, car il admettait une compensation des bonnes et mauvaises récoltes etc.

Cette compensation est admise par le code Napoléon.

CHÈQUES BARRÉS

(*Du Prix Courant.*)

Le chèque barré était chose à peu près inconnue dans nos institutions de crédit, du moins dans notre province, avant l'introduction de la loi des Lettres de Change de 1890, (1), des principes du droit anglais qui gouvernent ce genre de mandat à ordre. Comme nos lecteurs peuvent se trouver d'un moment à l'autre avec un chèque barré sur les bras, ou même peuvent avoir occasion de se servir de ce nouveau mode de paiement, nous allons en donner la définition, ainsi que la législation particulière qui l'affecte.

(1) Statut fédéral 53 Vict. Chap. 33.

Le chèque barré (crossed chèque) est un chèque ordinaire fait à l'ordre de quelqu'un, sur la face duquel on a mis deux barres transversales parallèles. On ajoute quelquefois entre les deux barres, les mots " banque " ou " non négociable," mais la présence les deux barres transversales, sans aucune autre écriture suffit à faire un chèque barré ; et de même l'écriture du nom d'une banque en travers sur la face du chèque constitue aussi un chèque barré.

Le chèque barré n'est pas négociable, et il ne peut être présenté à la banque sur laquelle il est tiré que par une autre banque, à moins que la personne en faveur de laquelle il est fait ne soit un client de la banque ; dans ce cas, il ne doit pas être payé au comptoir, mais il est accepté en dépôt et passé au compte du client.

Si le chèque barré porte, entre les barres le nom d'une autre banque que celle sur laquelle il est tiré, il ne peut être présenté que par cette banque.

Un chèque peut être barré par le tireur, ou par un endosseur subséquent, mais le barrage ne peut être annulé que par le tireur, en écrivant entre les barres les mots : " payez comptant, " avec ses initiales.

L'usage du chèque barré, qui est assez répandu en Angleterre, mériterait peut-être de se répandre chez nous, où il rendrait bien plus difficiles les vols par les commis chargés d'encaissements, etc.

LA VOIE DE

LA PAIX INTERIEURE

DÉDIÉE A NOTRE-DAME DE LA PAIX

Par le P. DE LEHEN, de la Compagnie de Jésus

Nous donnons ci-après les quemiers articles du chapitre quatrième de ce précieux livre.

1 fort volume in-12 .... 75 cts

DES TENTATIONS

ARTICLE I.

Les tentations ne sont pas une preuve d'abandon de la part de Dieu. Si elles sont quelquefois une preuve de sa colère, c'est d'une colère dirigée par sa miséricorde.

Les tentations troublent les âmes pieuses; elles entraînent dans le précipice les âmes dissipées. Pour prévenir le mal qui peut en résulter, il est à propos de vous apprendre les raisons que vous avez de ne pas trop les craindre ; les principes sur lesquels vous pouvez vous décider dans bien des occasions ; la manière de vous conduire dans le temps qu'elles vous attaquent, et de vous prémunir contre leurs efforts; de vous montrer enfin les avantages que vous pouvez en retirer.

Les tentations sont des idées, des sentiments, des inclinations, des penchants qui nous portent à violer les lois de Dieu pour nous satisfaire. Ces tentations ne doivent ni troubler, ni décourager une âme chrétienne. Le démon déclare la guerre principalement à celles qui détestent son empire, qui combattent leurs passions, qui sont disciples de Jésus-Christ autant par la pureté de leurs mœurs que par le sceau ineffaçable de leur régénération, ou à celles qui pensent sérieusement à secouer le joug sous lequel il les tient. Par les ressorts qu'il fait jouer contre elles, il ne cherche qu'à les engager à renoncer à l'amour de Jésus-Christ, à les détacher de Dieu, en les rendant complices de sa désobéissance. Cette réflexion doit consoler les âmes qui sont tentées. C'est leur opposition avec l'ennemi du salut, qui leur attirent cette persécution domestique. Un peu de constance les rendra victorieuses, les affermira dans la vertu.

Des âmes naturellement timides, ou celles que le Seigneur a conduites longtemps dans le calme des passions et les douceurs de la paix, s'imaginent que les tentations qu'elles éprouvent quelquefois sont des marques de la colère de Dieu sur elles ; et elles en viennent jusqu'à penser que Dieu les a abandonnées, quand les tentations sont fortes et fréquentes. Elles ne peuvent se persuader que Dieu puisse jeter des regards favorables sur un cœur si violemment agité par des sentiments contraires à la vertu. Ce piège est la dernière ressource de l'ennemi du salut pour renverser une âme qu'il n'a pu vaincre par les vaines satisfactions du vice. Il lui ravit cette précieuse confiance qui peut la soutenir contre tous les efforts de l'enfer.

Ces âmes se trompent grossièrement. Celles qui sont instruites, qui connaissent mieux les voies de Dieu, ne sont point surprises de cette guerre qu'elles ont à soutenir. Elles ont appris, par les oracles du Saint Esprit, que la vie de l'homme est un combat continuel; que nous avons à nous défendre sans cesse, au dedans, contre nos goûts, nos penchants, notre amour-propre, ces ennemis domestiques, si capables de nous séduire par leurs ruses et leurs prétextes; au dehors, contre la séduction des mauvais exemples, le respect humain, les puissances de l'enfer, jalouses du bonheur de l'homme et conjurées contre lui depuis le commencement du monde; que ce n'est que par les victoires que nous remportons avec le secours de la grâce, que nous nous frayons le chemin pour arriver au ciel; qu'enfin, suivant l'Apôtre, il n'y aura de couronne que pour ceux qui auront fidèlement combattu jusqu'à la fin.

Saint Paul ne regarda point comme l'effet de la colère et de l'abandon de Dieu les tentations qu'il continua d'éprouver, quoiqu'il eût demandé d'en être délivré. Les Saints, si longtemps et si vivement attaqués par le démon jusque dans les déserts et dans les exercices de la plus austère pénitence, n'eurent pas des tentations la même idée que vous. Ils les regardèrent toujours, au contraire, comme le sujet de leurs combats et la matière de leurs mérites. Ils n'ignoraient pas ce qui est dit dans les Livres saints: *Parce que vous étiez agréable à Dieu, il fallait que vous fussiez éprouvé par la tentation.* C'est l'idée que vous devez en prendre; c'est la seule qui soit juste dans les principes de la religion, et dès lors vous n'en serez ni troublé ni découragé.

Cependant, quoique les tentations ne soient pas une marque de l'abandon de Dieu, parce que Dieu n'abandonne jamais entièrement l'homme tant qu'il est sur la terre, et quoique ces tentations soient ordinairement des épreuves pour les âmes justes, elles sont aussi quelquefois des effets de la justice divine, qui punit certaines négligences dans son service, certaines faiblesses auxquelles se laissent aller des âmes inappliquées et présomptueuses, certaines inclinations naturelles qui partagent le cœur. Mais, que ce soit punition ou épreuve, la soumission à les recevoir, la fidélité à leur résister doivent être les mêmes. De la part du plus tendre des pères, la justice est toujours accompagnée de miséricorde. Sa grâce est toujours attachée à la prière et à la confiance. Il ne veut pas nous perdre; il ne veut nous punir que pour nous ramener vers lui. Cette circonstance, bien loin de décourager et de troubler une âme, doit l'animer au combat par la vue du pardon qui lui est offert, si elle accomplit avec un cœur contrit, humilié, et une fidélité inviolable, la pénitence que Dieu lui impose.

ARTICLE II.

Les tentations ne sont pas le signe du mauvais état d'une âme par rapport à Dieu

Les tentations fréquentes peuvent bien marquer ordinairement un cœur sujet à des passions et porté au mal, mais elles ne marquent pas un cœur mauvais et éloigné de Dieu, quand ces penchants

sont désavoués. Cette pente au mal, que nous apportons en naissant par le désordre qu'a mis dans nos inclinations le péché de notre premier père, est quelquefois fortifiée par la dépendance où notre âme est des sens. Elle nous rend plus ou moins forte. Tout cela étant indépendant de notre volonté et ne venant pas du fond du cœur, ne marque point dans lui un vice particulier. Il n'est point la cause de cette disposition des sens ; il en souffre, au contraire ; et quand il la corrige par son attachement à la vertu, quelque fort que soit le penchant, le cœur n'en devient pas mauvais pour cela.

Cette résistance aux tentations marque plutôt un cœur chrétien, et fait connaître l'attachement qu'il a pour son Dieu, et la protection que son Dieu lui accorde ; ce qui doit le consoler et le remplir de confiance ; la détermination dans laquelle il se trouve de résister au penchant qui l'entraîne, il la tient de la miséricorde divine, qui le soutient par une grâce d'autant plus particulière, qu'il est plus exposé au mal et au danger de succomber.

C'est mal raisonner que de dire : si mon esprit et mon cœur étaient en bon état, s'ils étaient bien à Dieu, aurais-je ces idées, ces sentiments qui blessent la charité, qui sont opposés à la foi, à la soumission, à la patience, et qui font horreur à moi-même ?

Si ces idées, si ces sentiments dépendaient de vous ; s'il était à votre choix de les avoir ou de ne les avoir pas, vous jugeriez avec raison que vous êtes fort éloigné de Dieu lorsque vous les éprouvez. Mais tout cela ne dépend nullement de vous. Ces idées, ces sentiments se glissent subtilement, ou fondent avec impétuosité dans votre esprit et dans votre cœur, sans consulter votre volonté ; et, ce qui est est encore plus fort, ils persévèrent dans votre âme, malgré votre volonté, qui voudrait s'en débarrasser, et qui emploie toutes sortes de moyens pour les éloigner. Il ne sont donc pas l'expression libre de la volonté ; ils ne sont pas de son choix ; ils ne peuvent donc rien décider contre le bon état de l'âme et contre son attachement à Dieu et à la vertu.

Le cœur ne s'attache que par ses sentiments réfléchis et délibérés. Un cœur peut donc être entièrement à Dieu quoiqu'il éprouve indélibérément des sentiments contraires à la vertu, dès qu'ils lui déplaisent en vue de Dieu. Je dis plus : la peine qu'il ressent de se voir attaqué par de tels ennemis, l'horreur qu'il en a sont une marque bien décisive qu'il est attaché au devoir et à l'amour divin. S'il aimait moins Dieu, s'il craignait, s'il détestait moins le péché, il n'aurait ni cette peine, ni cette perplexité, ni cette horreur ; il suivrait son penchant, il satisferait ses désirs. Il ne peut donc avoir une marque plus sûre de son amour pour Dieu, que la fidélité que Dieu lui donne à combattre ses mauvaises inclinations.

Les plus grands saints ont été mis à cette épreuve, saint Paul n'en a pas été exempt, et ils aimaient Dieu bien parfaitement. Notre divin Sauveur a voulu se soumettre à la tentation pour notre instruction ; et il était le Saint des saints. Ce qu'il a voulu éprouver dans son humanité sainte ne peut être un mal, ni même une imperfection : il était incapable de l'un et de l'autre. Nou nes pouvons donc être coupables quand nous l'éprouvons de la même

manière que lui, que nous nous en défendons, comme il le fit, en proportion de notre faiblesse.

ARTICLE III.

Il faut avoir recours à Dieu dans les tentations. Il nous soutient au milieu du combat ; et nous n'y prenons pas garde, faute d'attention.

Dans ces tempêtes dont une âme est agitée, Dieu la conduit quelquefois d'une manière sensible. On travaille alors avec courage pour se soutenir contre les flots impétueux des passions. La vue de Dieu qui se présente vivement à nous, le désir de l'aimer, qui se fait sentir, nous anime et redouble notre confiance. Mais quelquefois aussi ce Dieu se cache : il paraît endormi, comme autrefois dans la barque des disciples près de périr par la violence des flots dont elle était battue. Dans une pareille occasion, une âme se trouve en danger par la crainte excessive qui s'empare de son cœur, et qui l'affaiblit.

Non, dans ce moment, vous n'avez rien à craindre, si vous levez les yeux vers le ciel, d'où vous doit venir le secours dont vous avez besoin, et si vous en faites usage. Les disciples, exposés à périr, ne perdirent pas le temps à se lamenter inutilement; ils n'abandonnèrent pas le soin de leur barque par un découragement puéril ; ils continuèrent la manœuvre, pour se soutenir contre l'orage, et ils eurent recours à leur divin Maître, dont ils implorèrent le secours. Jésus paraissait dormir (*Matth.*, VIII, 24) ; et il les dirigeait pourtant, sans qu'ils fissent attention, dans les mesures qu'ils prenaient pour n'être pas engloutis dans les flots. Ainsi Dieu, tout caché qu'il est à vos yeux, n'en est pas moins attentif à ce qui se passe dans votre cœur. Il vous semble, à tout moment, que vous allez faire naufrage, et vous vous soutenez cependant contre la tempête.

Ces vues qui vous conduisent, ces sentiments qui vous animent et qui vous font agir presque sans que vous vous en aperceviez, ce courage qui paraît si souvent vous abandonner, et qui renaît toujours, cette fermeté qui vous fait renoncer avec constance aux faux plaisirs, aux plaisirs criminels que l'ennemi vous présente, de qui les tenez-vous ? Est-ce de vous même ? Faible comme vous êtes, vous flatteriez-vous de résister tout seul ? N'est-ce pas de Jésus-Christ, qui, sans se montrer sensiblement, vous soutient puissamment, suivant la parole qu'il vous a donné (*I Cor.*, x, 13) que l'épreuve ne sera pas au-dessus de vos forces, aidées de sa grâce. Oui, alors même que vous le croyez éloigné de vous, Jésus-Christ est au milieu de votre cœur : vous vous croyez oublié, et vous êtes plus que jamais présent à votre Sauveur, parce que vous avez besoin de lui. Il préside à vos combats, comme il présida à celui de saint Etienne (*Act.*, VII, 55) ; et pourvu que vous ne manquiez pas de confiance, il vous rendra supérieur à tous vos ennemis, en vous empêchant de consentir à leurs mauvais desseins.

ARTICLE IV.

Moyen pour reconnaître que l'on n'a pas consenti à la tentation.

On convient sans peine qu'en elle-même la tentation n'est pas

un mal, et que le consentement seul fait le péché. Ce qui donne de l'embarras et cause une vive inquiétude aux âmes que Dieu met à cette épreuve et qu'il conduit par la voie pénible des tentations, c'est qu'elles craignent presque toujours d'offenser Dieu ; et que, n'ayant pas assez réfléchi sur cette matière, elles n'ont pas de principes pour se rassurer: elles ne savent pas distinguer la tentation du consentement. Cette incertitude dans laquelle elles sont d'avoir adhéré à la tentation les jette dans une perplexité qui les fait beaucoup souffrir, qui leur fait perdre la paix intérieure, qui affaiblit leur confiance en resserrant leur cœur, qui les empêche d'aller à Dieu avec liberté, qui enfin les jette dans un découragement extrême et leur abat entièrement les forces. Quelques réflexions pourront éclaircir vos doutes sur ce point, et vous mettre en état de vous décider.

Nous ne sommes pas entièrement maîtres de notre esprit et de notre cœur. Nous ne pouvons pas empêcher que certaines idées, certains sentiments ne nous occupent. Quelquefois même ils nous occupent tout à coup si fortement que l'âme est entraînée à suivre une pensée, un projet, sans s'en apercevoir. La préoccupation est si grande, que nous ne voyons rien, nous n'entendons rien de ce qui se passe autour de nous, que nous ne nous souvenons pas même du moment où ces idées, ces sentiments ont commencé à s'emparer de notre âme. Ainsi se trouve-t-on souvent, sans y prendre garde, dans des pensées et des sentiments contraires à la charité et à d'autres vertus, dans des projets de vanité, d'orgueil et d'amour-propre.

Cet état dure plus ou mois, selon que l'impression des objets ou de l'imagination est plus ou moins forte, ou que quelque circonstance frappante tire plus tôt l'âme de cette espèce d'enchantement. Elle s'aperçoit alors, par une réflexion distincte, de ce qui l'occupe. Si, dans ce moment où elle est rendue à elle-même, elle condamne cette idée, ce sentiment; si elle les désavoue, et qu'elle s'en détourne autant qu'elle le peut, on peut prudemment assurer que dans tout ce qui a précédé l'on n'a fait aucun mal. La satisfaction que l'on éprouve d'en être délivré est encore une marque assez sûre que la volonté n'y a pris aucune part avec réflexion.

Dans cette préoccupation, il n'y a point eu de délibération, point de choix de la part de la volonté. Pour que l'on offense Dieu, il faut que la volonté consente délibérément à quelque chose de mauvais et qu'elle puisse y renoncer. Il ne se trouve ni l'un ni l'autre dans ce qui précède la reflexion : il ne peut donc y avoir de péché. D'ailleurs, ce désaveu si prompt, dès la première réflexion, marque la bonne disposition de l'âme, qui n'aurait pas admis ces idées, ces sentiments, qui ne s'en serait pas occupée, si elle les avait connus avec assez de reflèxion pour les admettre ou les rejeter par choix. On doit donc se conduire comme si ces idées et ces sentiments commençaient au moment où on les aperçoit avec réflexion. Ce n'est qu'à ce point que doit commencer l'examen que l'on doit en faire ; et si alors on les a rejetés, on doit se tenir en paix.

Cette préoccupation peut être longue, comme il arrive souvent dans la prière, où l'on est entraîné par une distraction qui absorbe toute l'activité de l'âme. Cette circonstance ne la rend pas volontaire et délibérée. Il ne dépend pas plus de la volonté de rendre cette distraction plus courte que de l'empêcher de venir : il n'y a pas plus de choix de sa part dans l'un et dans l'autre. Il n'y aura pas plus de mal, puisque la préccupation qui arrive subitement, sans qu'on la prévoie, n'est pas un péché. La longueur du temps qu'on l'éprouve ne la rend pas coupable. Il n'est donc pas bien difficile de se décider dans cette circonstance.

" Il convient de dire ici quelque chose en particulier de la tentation si désolante du désespoir, et de la manière dont on doit apprécier les terribles impressions qu'elle fait quelquefois dans les âmes, et surtout dans les âmes scrupuleuses. De même que des impressions violentes de blasphème, d'hérésie ou d'impureté ne suffisent pas pour rendre criminelle la personne qui les souffre, de même aussi on ne doit pas se hâter, dit Gerson, de juger une personne coupable de désespoir, lorsque, par un effet de ses agitations et des scrupules qui s'y mêlent souvent, elle pense, croit et dit quelquefois de bouche qu'elle est réprouvée, car les plus saints personnages, comme saint François de Sales, ont été quelquefois sujets à ces sentiments ; et quelque clairs et volontaires que ceux-ci paraissent au dehors, ils ne sont pas toujours libres pour cela ; mais ils sont ordinairement accompagnés de combats intérieurs qui viennent d'une secrète confiance en Dieu, cachée d'une manière insensible au fond de ces âmes scrupuleuses et troublées. Aussi demandez-leur, après que la violence de la tentation est passée, si effectivement elles croient que Dieu n'est pas assez miséricordieux pour leur pardonner leurs péchés lorsqu'elles les détestent, et qu'elles s'humilient devant? Elles répondront qu'à la vérité elles ont eu de telles pensées, et qu'elles craignent d'y avoir consenti au milieu de leur trouble, mais qu'elles ne jouissaient pas d'une pleine liberté d'esprit dans les agitations dont elles étaient alors tourmentées, et que, maintenant qu'elles sont plus calmes, elles ne voudraient pas être assez malheureuses pour accepter des sentiments si injurieux à la bonté de Dieu. Cette réponse qu'elles font au sujet de leur prétendu consentement est une marque assurée, au jugement de Gerson, qu'elles ne sont pas fort coupables. *Il y a des gens*, dit-il, *qui*, *par la pusillanimité de leur cœur*, *croient désespérer, quoiqu'ils ne désespèrent pas*, *parce qu'ils prennent pour consentement les mouvements de désespoir qu'ils ressentent*, *et qu'une crainte excessive produit en eux.* Ce sentiment d'un grand docteur est bien propre à consoler les personnes soumises à cette cruelle épreuve. Du reste, elles ne doivent pas perdre de vue que le moyen le plus sûr de calmer cette tentation, ou du moins de n'en éprouver aucun dommage, c'est *de lui opposer des actes fréquents d'espérance*, qui lui sont directement contraires, sans se laisser déconcerter par les sentiments opposés dont elles se sentent remplies, et qui leur semblent réduire ces actes de confiance à de vaines et hypocrites formules. Qu'elles y persistent donc malgré cela, et elles ne tarderont pas à en voir de merveilleux effets. "

LES ADVERSAIRES DU

POUVOIR TEMPOREL

ET LA TRIPLE ALLIANCE

1 fort vol. in-12.. Prix : $0.88 cts.

Dœllinger et Curci! Ces deux hommes célèbres, dont nous allons raconter la vie, personnifient en quelque sorte l'opposition que le pouvoir temporel de la Papauté à rencontrée parmi les catholiques durant les trente dernières années. Prêtres, ils ont attaqué la royauté du Vatican avec une violence, souvent avec une mauvaise foi et une perfidie empruntées aux pires ennemis de l'Eglise. Tandis que l'épiscopat, le clergé, les fidèles de tous les pays envoyaient au Pontife menacé ou dépouillé l'expression chaleureuse de leur tendresse alarmée et de leur inaltérable dévouement, le moine italien, comme le théologien allemand, se rangeait du côté des envahisseurs et entreprenait l'apologie du fait accompli, applaudissant ainsià la politique de la franc-maçonnerie cosmopolite.

Dœllinger avait commencé sa campagne dix ans avant la prise de Rome, d'une façon dissimulée d'abord, puis plus audacieux d'article en article, de livre en livre, d'année en année, jusqu'au jour où il jeta par dessus bord avec le pouvoir temporel, l'autorité spirituelle du Saint-Siège, le catholicisme et finalement le christianisme lui-même.

Curci, qui à cette époque, était l'un des plus intrépides défenseurs du *Vatican royal*, entra dans la voie de l'apostasie un peu plus tard. La première bombe—je me sers à dessein de son mot favori—éclata en 1874 et ce fut merveille de voir comment en un vil plomb l'or pur s'était changé. Le plomb hélas ! devint de plus en plus vil, et ce vieillard, déjà courbé vers la tombe, donna à l'Eglise l'inquiétant spectacle d'un prêtre révolté contre l'autorité suprême, d'un fils ingrat souffletant sa mère.

A ces deux noms il faut ajouter depuis quelques mois celui d'un diplomate autrichien qui, tout en se disant catholique a publié dans une revue protestante (1) d'Angleterre un odieux

(1) *La Contemporary Review.*

pamphlet contre la personne et la politique de Léon XIII. Ce diplomate prétend être un très fidèle sujet du Pape " son supérieur vénérable et bien-aimé ", ce qui ne l'a pas empêché " de produire devant le public la réquisitoire le plus perfide qu'on ait jamais écrit contre le Souverain Pontife " (1).

Un tel catholique est digne de figurer dans la compagnie du prêtre Dœllinger et du moine Curci. Les trois publicistes s'étant rencontrés dans une pensée commune, se complètent admirablement.

Dœllinger avait appelé de ses vœux la chute du pouvoir temporel, Curci l'a approuvée, le diplomate autrichien reproche au Pape de ne pas l'accepter avec reconnaissance. L'harmonie es parfaite entre eux.

Ce devait être, puisqu'il s'agit de représentants des nations de la triple-alliance. Dœllinger est allemand, Curci italien, l'écrivain de la *Contemporary Review*, autrichien !

Il est possible que la coïncidence que nous signalons soit purement fortuite et les journaux de la *Triplice* ne manqueront pas de le dire. Mais pour fortuite qu'elle puisse être, elle n'en est pas moins piquante et nous avons le droit de la relever. Quoiqu'on dise et quoiqu'on fasse, une chose est certaine : les coups portés contre le pouvoir temporel ne sont venus ni de cette France impie devant laquelle les trois peuples alliés se voilent pudiquement la face, ni de cette Russie schismatique pour qui ils n'ont pas assez d'anathèmes, ni de cette hérétique Angleterre à laquelle Léon XIII sacrifie, dit-on, les pauvres Irlandais. Le Pape est dépouillé de ses Etats et retenu prisonnier au Vatican, parce que tel est le bon plaisir de la triple alliance !

C'est l'Italie de Curci, l'Allemagne de Dœllinger, l'Autriche du diplomate de la *Contemporary Review* qui ont voulu et qui ont amené la destruction du pouvoir temporel. Dans le passé comme dans le présent, les gouvernements de ces trois pays ont été la véritable cause de la " *situation intolérable* " (2) où se trouve le Vicaire de Jésus-Christ.

(1) Ces deux citations sont du R. P. Brandi, qui a réfuté l'article du diplomate autrichien dans une étude remarquable parue dans la *Civilta cattolica*. Le travail du P. Brandi a été traduit en français et cette traduction, due à la plume de M. Vatter, a été publiée chez Dethielleux, Paris, Rue Cassette, 10. Rien de plus curieux et de plus intéressant que cette brochure, qui renferme une série de documents inédits de la plus haute valeur !

(2) L'expression est de Léon XIII lui-même qui l'a employée dans une de ses allocutions.

UN PASTEL DU ROI LOUIS XIII

A S. G. MONSEIGNEUR MERMILOD, EVEQUE D'HEBRON, COADJUTEUR DE GENEVE.

(*suite*)

—Allons, allons, vous bavardez trop, fillette, dit madame Vouët Il ne faut pas tutoyer son bon papa, ni faire des jugements téméraires et médire d'une princesse du sang. Le cardinal serait aux regrets de vous avoir complimentée, s'il entendait votre caquet. Voici le serein qui tombe : mettez ce manteau, cette cravate, ce capuchon. Et vous, Monsieur Vouët, qu'attendez-vous pour endosser votre houppelande ?

Simonne ne tarda pas à s'endormir. Le retour au Louvre s'effectua heureusement, et un joyeux souper termina la fête.

III

RÊVES D'ARTISTE

Quelques jours après cette excursion à Saint-Germain en Laye, Eustache Lesueur et Charles Lebrun, par une belle après-dinée de dimanche, allèrent se promener au Luxembourg. Gaston d'Orléans était à Blois, et en son absence les gens bien vêtus avaient permission d'entrer dans les jardins du Palais. Ces jardins, à cette époque de l'année étaient fort défleurés mais la verdure des gazons, les nombreux jets d'eau et le soleil de la Saint-Martin leur donnaient encore quelques charmes.

Les deux jeunes peintres s'approchèrent du grand bassin, et leurs yeux se fixèrent en même temps sur une jeune fille d'une quinzaine d'années, qui donnait la main à son frère, un peu plus jeune qu'elle, et s'amusait a jeter du pain aux cygnes. Le père et la mère de ces deux enfants, bourgeois, vêtus fort simplement, étaient à quelques pas de là. La jeune fille était si belle, que Lebrun dit tout bas :

—En vérité, cette enfant ressemble un peu à la blonde Aurore de M. Vouët.

Elle est cent fois mieux, dit Lesueur : sa tête rappelle le type grec ; et quelle grâce dans ses mouvements ! quel air d'innocence et de simplicité !

—Geneviève ! Thomas ! appela leur mère ; venez enfants : il est l'heure d'aller à vêpres.

Geneviève s'éloigna, et Lesueur la suivit longtemps des yeux.

—Quelle peut être cette jeune fille ? dit Lebrun : elle a l'air d'une princesse déguisée en bourgeoise.

—C'est tout bonnement la fille d'un épicier de la place Maubert, dit Lesueur.

—Rien que cela! j'en suis fâché. Mais dites-moi, Lesueur, qui est donc la belle personne dont le Roi a fait le portrait? l'avez-vous demandé à madame Vouët?

—Elle m'aurait tancé de ma curiosité, et voilà tout. J'ai questionné Simonne. La petite futée m'a dit qu'elle avait entendu dire à son bon papa que le portrait de mademoiselle Isabelle avait bien intrigué ses élèves aux château de Saint.Germain, et qu'il ne voulait pas leur dire qu'elle était fille de la Reine.

—Fille de la Reine? c'est-à-dire, fille d'honneur: la Reine n'a pas de fille.

— C'est évident, dit Lesueur. Quant au nom de famille de cette belle, Simonne n'en sait rien.

— Je veux absolument voir mademoiselle Isabelle: comment faire?

— Rien de plus aisé! mon cher ami. La Reine va tous les samedis et veilles de fête au Val de-Grâce. Elle emmène chaque fois une ou deux de ses filles d'honneur. Elle en a douze. En faisant faction tous les samedis et vigiles mêmement, rue du Faubourg-Saint-Jacques, si les rideaux des carrosses s'entr'ouvrent par bonheur d'ici au printemps, vous pourrez peut-être entrevoir l'Aurore. Je vous souhaite bien du plaisir...

—Je chercherai un moyen plus sûr et plus expéditif, dit Lebrun.

Mais il n'en trouva point, et, le samedi suivant, s'échappant de l'atelier, il alla faire toilette, et courut au Val-de-Grâce à l'heure où la Reine avait accoutumé d'y venir.

Les carosses ne tardèrent pas à arriver; mais, comme il faisait très froid, les rideaux étaient fermés, et Lebrun ne vit rien.

Le samedi suivant, le dégel et un rayon de soleil avaient fait ouvrir les rideaux; mais la Reine n'était accompagnée que de sa vieille duègne, dona Estefania, et de quelques dames fort brunes.

Enfin, le troisième samedi, le peintre fut plus heureux. Au moment où le premier carrosse, celui de la Reine, atteignait la porte du couvent, un cheval du second carrosse, s'effrayant d'un paquet de linge que portait un blanchisseur, se mit à se cabrer et à ruer. Les dames eurent peur, et l'une d'elles, se penchant à la portière, laissa voir à Lebrun, sous une écharpe de dentelle de Flandre, la blonde chevelure et les traits charmants de l'Aurore.

Lebrun, s'élançant à la tête du cheval, le prit aux naseaux et le maîtrisa. Il fut récompensé par un regard approbateur de la belle Aurore. Puis les carrosses entrèrent, la porte se referma, et le peintre fut tenté de rester à guetter la sortie de la Reine; mais il pleuvait: Lebrun avait son chapeau neuf et son plus beau manteau, et il jugea prudent de chercher un abri.

A peu de distance, il avisa une boutique peinte en bleu de ciel, pavoisée de plats à barbe et ornée d'une belle enseigne représentant une comète. Y entrer, s'asseoir et lier conversation en se faisant

accommoder les cheveux, ce fut pour Lebrun l'affaire d'une minute.

En ce temps-là, heureux temps ! il n'y avait pas de journaux. Les bonnes langues en tenaient lieu. Aussi, comme on causait ! comme on bavardait ! comme on avait de l'esprit ! Les perruquiers, surtout, étaient de vraies gazettes. J'ai toujours pensé que ce mot venait de *gazza* ai-je tort ? Toujours est-il que le barbier de la Comète était babillard comme trois pies dénichées ; il voyait si souvent passer la Reine, qu'il se considérait comme étant de la cour. Aussi n'attendit-il pas que Lebrun le questionnât.

—Vraiment, Monsieur, lui dit-il, vous vous êtes trouvé là on ne peut plus à propos : ce cheval cabré aurait pu causer des malheurs. Monsieur désire-t-il que je le frise à la Buckingham ou à l'Espagnole ?

—Frisez-moi comme il vous plaira, dit Lebrun. Qui était avec la Reine aujourd'hui ?

—Madame de Vandôme, madame de Vernon, et la blonde, la jolie mademoiselle Isabelle Le Roy de Belin : une demoiselle flamande, Monsieur ; une merveille de beauté. La Reine l'aime beaucoup. Elle est fille d'honneur de Sa Majesté depuis son enfance. On dit qu'elle a refusé quantité de beaux mariages. Les uns assurent qu'elle se fera religieuse ; les autres. qu'elle n'épousera qu'un prince. En attendant, elle chante, elle danse ; c'est la personne la plus gaie de la cour.

—Est-elle fort riche ? demanda Lebrun.

—Oh ! non, Monsieur ; elle est de bonne famille, mais l'aînée de neuf enfants. Monsieur aime t-il la pommade à la tubéreuse ou à l'œillet ?

—Va pour l'œillet ; mais n'en mettez guère. Comment donc connaissez-vous si bien ces détails, mon brave ?

—Monsieur, je ne suis établi au faubourg Saint-Jacques que depuis six mois. J'ai fait mes études chez le perruquier le plus en vogue du quartier du Louvre, et bien souvent j'accompagnais mon patron et lui tenais les épingles pendant qu'il coiffait les dames de la cour. Plus d'une fois je l'ai vu comme je vous vois, arrangeant les beaux cheveux de mademoiselle Isabelle. C'était aisé : ils frisent tout seuls, et ils sont d'un blond, d'une finesse, d'une souplesse ! Ah ! quels cheveux, Monsieur ! quels cheveux !

—La Reine reste-t-elle longtemps au Val-de-Grâce le samedi ?

—Plus ou moins, Monsieur; mais aujourd'hui elle y restera certainement fort tard, car je viens de voir ses laquais entrer au cabaret : cela prouve qu'on a dételé.

La pluie avait cessé. Lebrun paya généreusement l'éloquent perruquier, et se hâta de retourner au Louvre. Il avait quitté sa besogne sans prévenir Vouët, et s'attendait à être réprimandé. Cela ne manqua pas d'arriver : depuis l'âge de onze ans Lebrun travaillait dans l'atelier de Vouët, et son maître avait conservé l'habitude de le traiter en petit garçon.

—Charlot, lui dit-il à demi-voix, il me semble que vous devenez bien musard et galopin depuis quelque temps. Samedi dernier

déjà vous vous êtes esquivé au plus beau moment du jour. Vous rentrez à l'heure où l'on n'y voit plus clair. C'est d'un mauvais exemple, et je désire que vous cessiez de tels déportements.

—Monsieur, dit Lebrun, j'avais quelqu'un à voir au faubourg Saint-Jacques; mais je vous promets que cela ne m'arrivera plus.

Et, reprenant sa palette, il se mit avec ardeur à ébaucher une grande toile que Vouët devait retoucher et signer. La nuit vint de bonne heure, et les autres élèves s'en allèrent. Lebrun resta le dernier, rangeant avec soin ses pinceaux. Vouët s'était approché du feu et se chauffait. Lebrun vint s'asseoir près de lui, et, enhardi par l'obscurité, essaya d'aborder le sujet qui le préoccupait.

—Monsieur, dit-il, à quel âge vous êtes-vous marié ?

—A vingt-deux ans, dit Vouët. Pourquoi me demandez-vous cela, Charlot ?

—C'est que j'en ai vingt et un et demi.

—Hé bien ! après ?

—Je voudrais me marier, Monsieur.

—Ah ! vraiment ? C'est un peu trop tôt, Charlot; cependant...

Il s'arrêta.

—Cependant ? reprit Lebrun... qu'alliez-vous dire Monsieur ?

—J'allais dire, mon ami, que si vous trouviez un très bon parti, et que ce fût l'avis de vos parents, il vaudrait mieux vous marier jeune que de faire des folies. Mais, là, voyons, est ce votre cas ?

—A peu près, Monsieur : j'ai fait choix d'une très aimable personne, je suis passionné d'elle, et, si j'en crois ses yeux, je ne lui déplais point. Elle est de la Cour, fort protégée de la Reine, et sera dotée par Sa Majesté.

—Peste ! dit Vouët : voilà qui est fort bien. Et peut-on savoir le nom de cette divinité ?

—Oh ! vous la connaissez, Monsieur : c'est votre Aurore, c'est mademoiselle Isabelle Le Roy de Belin.

—Ventre-saint-gris ! s'écria Vouët en éclatant de rire : rien que cela ! Oh ! Charlot, mon ami Charlot ! vous êtes impayable.

Et il pouffa de rire pendant quelques minutes tandis que Lebrun, fort vexé, prenait des pincettes et tisonnait le feu à tort et à travers.

Enfin ce rire homérique s'arrêta, et Vouët reprit :

—Mon petit Charlot, vous feriez peut-être mieux d'attendre que S. A. R. Mademoiselle de Montpensier eût quinze ans. Vous iriez alors la demander à Monsieur; cela ne serait guère plus drôle que de penser à mademoiselle de Belin.

—En vérité, Monsieur, dit Lebrun, je ne vois pas ce qu'il y a de si étrange dans mon projet. Je suis gentilhomme, Monsieur : mes ancêtres étaient de nobles Écossais ; j'ai du bien et quelque talent, et j'espère arriver à la richesse et aux honneurs.

—J'espère bien aussi pour vous, Charlot; mais vous n'y êtes pas encore, et mademoiselle de Belin, fille d'honneur de la Reine, nièce de l'évêque de Lisieux, et l'une des plus belles personnes de

la Cour, a déjà refusé plus de marquis, de comtes et de barons que vous n'avez de poils à votre moustache.

Vouët avait touché l'endroit sensible en parlant moustaches.

Lebrun devint cramoisi, et le respect que lui inspirait son maître l'empêcha seul d'éclater. Il balbutia quelques mots sans suite, prit son chapeau et sortit. Il ne dormit pas de la nuit, et, le lendemain étant un dimanche, au lieu de s'aller promener avec ses camarades, il se rendit à l'hôtel Séguier. Le chancelier aimait beaucoup Charles Lebrun. C'était lui qui, le premier, avait deviné les merveilleuses aptitudes du jeune garçon, et l'avait fait admettre à l'âge de onze ans dans l'atelier de Vouët. Il le reçut avec bonté, et lui dit:

—J'allais tout justement vous faire mander, mon enfant. J'ai un petit travail que je désire vous confier, et, de plus, une très bonne nouvelle à vous annoncer. Hier soir, les membres de l'Académie de Saint-Luc ont décidé qu'ils vous admettraient parmi eux, tout jeune qne vous êtes. Bientôt je vous enverrai à Rome: votre avenir est assuré.

Lebrun, transporté de joie, remercia le chancelier, et, comme un jeune fou qu'il était, lui parla de ses projets de mariage. Le grave chancelier l'écouta patiemment, mais ne fut guère moins impitoyable pour ses rêveries que ne l'avait été Simon Vouët. En vain Lebrun lui assurait-il qu'il se sentait capable de devenir un très grand peintre, en vain lui rappela-t-il qu'un artiste était quelque chose de plus qu'un gentilhomme, en lui citant le mot de Charles-Quint: " Je puis faire des grands d'Espagne, Dieu seul peut faire un grand artiste. "

Le chancelier lui dit:

—Tout cela est fort charmant, mon petit ami; mais quand vous serez riche et célèbre, vous aurez la barbe grise, et mademoiselle Isabelle sera grand'mère. Elle va se marier au premier jour. Oubliez cette folie, et préparez-vous à aller à Rome courtiser la gloire.

Lebrun convint que le chancelier avait raison, et s'en alla fort résolu à ne plus songer à l'Aurore. Mais

La raison sans cesse raisonne
Et jamais n'a guéri personne;
Et le dépit, le plus souvent,
Rend plus amoureux que devant.

Si bien qu'il eut beaucoup de distractions en travaillant et mécontenta plus d'une fois son maître. Sous prétexte d'aller chez le chancelier, il guetta tous les samedis les carrosses de la Reine, rue Saint-Jacques, et alla même à la messe du Roi, à Saint-Germain, dès que les beaux jours du printemps le lui permirent. Il apercevait quelquefois l'Aurore, et ces fugitifs bonheurs, ces courtes apparitions entretenaient cette passion " ridicule et bizarre " qui vit et meurt d'un rien, qu'un regard met au monde, et qu'un souffle rejette au néant.

à suivre)

NOUVELLES TENDANCES

EN RELIGION ET EN LITTÉRATURE

par l'abbé FÉLIX KLEIN

Deuxième édition, 1 vol. in-12.. 75 cts

TABLE DES MATIÈRES

LE PROPAGATEUR

Volume V. 1er Avril, 1894, Numéro 3

BULLETIN

22 mars 1894.

*** **Rome.**—Le 2 mars N. S. P. le Pape a célébré le quatre-vingt-quatrième anniversaire de sa naissance. A cette occasion les cardinaux lui ont présenté leurs souhaits. Voici une partie de la réponse faite par le Pape à l'adresse qui lui a été lue par le cardinal Monaco La Valetta.

" Les actes qu'on vient de rappeler sont, plutôt que les Nôtres, les œuvres de " l'Eglise, la manifestation de sa vertu surnaturelle, toujours grande, toujours " universellement bienfaisante.

" Cette action régénératrice de l'Eglise est plus vivement sentie, plus opportune " plus désirée à notre époque où sont déplorablement gâtées et quasi éteintes, les " idées de justice, de rectitude, d'autorité, de liberté, de civilisation, de progrès " ainsi que les sentiments moraux et religieux, la notion des droits et des de-" voirs sociaux. De cette reconnaissance dérivent des conséquences très tristes.

" Mais l'Eglise, pleine de pitié pour les nations malades, les rappelle à la vie " chrétienne et aux principes immuables de la foi, de la morale, de la justice, " leur offre les remèdes les plus salutaires dont elles ont besoin.

" Elle signale les vraies causes de tant d'erreurs et de malheurs, arrache le " voile aux perfides intentions des sectes maçonniques, travaille à mettre l'har-" monie dans les institutions civiles, inspire un souffle chrétien aux familles, la " charité mutuelle aux classes sociales,la rectitude aux chefs et aux législateurs, " la conscience, le devoir et la soumission aux peuples et à tous l'ardent désir " de cette paix qui vient de Dieu."

***

*** **France. Chambre des députés.**—La séance du 3 mars à la chambre des députés en France, a été extrêmement mouvementée et elle passera à juste titre pour une séance mémorable. Les déclarations que le ministre des cultes, monsieur Spuller, et le président du Conseil, monsieur Casimir Périer, ont faites à la tribune indiquent une orientation nouvelle de la politique républicaine, une évolution dans le sens modéré, l'introduction *d'un esprit nouveau* (1). Ainsi que les ministres l'ont proclamé, aux applaudissements de la grande majorité de la députation, la tolérance sera appliquée à l'avenir, mais malheureusement les lois néfastes, *scolaire et militaire,* ne seront pas abrogées. Il y aura des modifications dans leur application, mais on les maintiendra comme étant des *conquêtes de la république.* Ce n'est pas beau-

(1) Paroles du ministre des cultes.

coup, mais c'est quelque chose. C'est le premier pas dans la voie de la pacification religieuse. La politique du Pape à l'égard de la France commence à porter ses fruits. Les anti-cléricaux le comprennent bien, aussi ont-ils poussé des cris de rage lorsque les ministres ont fait leurs déclarations.

Dans le cours de cette séance mémorable deux ordres du jour ont été présentés, l'un formulé par le farouche Brisson, le sinistre auteur de la loi concernant *le droit d'accroissement*, et l'autre par le député Louis Barthou.

L'ordre du jour Brisson, dirigé contre le gouvernement était conçu dans les termes suivants :

La Chambre, persistant dans les principes anti-cléricaux dont s'est toujours inspirée la politique républicaine et qui, seule, peuvent préserver les droits de l'état laïque, passe à l'ordre du jour."

Cet ordre du jour a été repoussé par 291 voix contre 197. Un seul membre de la *droite* a voté pour cet ordre du jour et il l'a fait uniquement pour protester quand même contre le gouvernement. Tous les autres membres de la *droite* ont voté contre cet ordre du jour. Il n'y a pas eu d'abstentions parmi eux.

L'ordre du jour du député Barthou, accepté par le gouvernement porte que :

" *La Chambre, confiante dans la volonté du gouvernement de maintenir les lois républicaines et de défendre les droits de l'Etat laïque, passe à l'ordre du jour.*"

Cet ordre du jour a été accepté par 280 voix contre 120. Un grand nombre de membres se sont abstenus de voter cet ordre du jour. Parmi eux se trouvent monsieur De Mun et 37 autres membres de la *droite.* Dix-sept membres de cette fraction ont voté avec la minorité quoique l'ordre du jour Barthou soit moins détestable que l'ordre du jour Brisson. Parmi ces députés se trouvent Mgr d'Hulst et M. l'abbé Lemire.

Dans cette mémorable séance du 3 mars on a discuté l'interpellation d'un député de la *droite*, monsieur Denys Cochin. Cette interpellation était motivée par un *arrêté* du maire radical de la ville de Saint-Denis, *interdisant les cérémonies religieuses extérieures et l'exhibition d'emblèmes religieux*, et par l'intervention inopportune du directeur des cultes, M. Dumay, un autre radical enragé. Ce dernier avait défendu, devant le *Conseil d'Etat*, la ligne de conduite du maire. C'est cette interpellation de M. Cochin qui a provoqué les importantes déclarations des ministres.

L'arrêté du maire de Saint-Denis porte la date du 5 septembre 1892, et sur l'ordre de Mgr l'Archevêque de Paris, il a été déféré au Conseil d'Etat par M. l'abbé Ythenez, curé de Saint-Denis. Le Conseil d'Etat a confirmé la partie de l'*arrêté* du maire qui se rapporte à la prohibition des processions, mais il a infirmé la par e qui interdit l'exhibition d'emblèmes religieux.

*** **Parlement anglais.**—La nouvelle session du Parlement anglais a été ouverte le 12 mars. Le discours du trône a été lu par lord Herschell. La reine, dans son discours, fait allusion aux relations amicales qui existent entre son gouvernement et les puissances étrangères; aux négociations avec la Russie pour le règlement des questions de frontières dans l'Asie centrale; au règlement de la question de la frontière au Burmah; aux récents combats qui, par suite d'erreurs, ont eu lieu entre les Français et les Anglais dans l'ouest de l'Afrique; à la question des pêcheries de la mer Behring, et à un certain nombre de mesures de gouvernement ou de régime intérieur.

Le 14 mars les communes ont adopté une procédure, probablement unique dans l'histoire parlementaire. C'est la substitution d'une nouvelle adresse en réponse au discours du trône à l'adresse précédente qui avait été amendée. M. Labouchère, le chef des radicaux, avait fait adopter un amendement à l'adresse par un vote de 147 contre 145. Il a déclaré ensuite que son amendement ne devait pas être regardé comme un manque de confiance dans le gouvernement, mais qu'il avait simplement pour but de hâter l'a bolition de la Chambre des Lords.

***

*** **Evénements politiques.**--La journée du 15 mars 1894 a été une journée féconde en événements politiques et l'histoire l'enregistrera comme telle. Les principaux événements de cette journée mémorable sont :

1° L'ouverture de la quatrième session du septième Parlement du Canada. L'ouverture de cette session a été faite par le nouveau gouverneur général, Lord Aberdeen. Le discours du trône constate l'augmentation du commerce en général et surtout l'augmentation du commerce avec la Grande Bretagne en particulier, et l'équilibre entre les recettes et les dépenses de l'année écoulée. Il annonce aussi des modifications au tarif, une loi de faillite, des lois relatives aux terres fédérales, aux Sauvages, aux compagnies à fonds social et aux pêcheries ainsi que d'autres mesures de moindre importance. Il garde le silence sur l'important traité de commerce avec la France. On sait que le ministre des Finances est hostile à ce traité. Il en est de même des partisans de la prohibition absolue et de certains membres influents de l'opposition. Les premiers sont opposés à l'importation des vins français, et les autres croient que le traité nuira à nos relations commerciales avec les Etats-Unis.

La brûlante question des écoles du Manitoba et des territoires du Nord-Ouest est aussi laissée de côté.

2° L'ouverture de la session de la législature du Nouveau-Brunswick. Le discours du trône a été lu par le nouveau lieutenant gouverneur M. Fraser. Parmi les mesures annoncées les princi-

pales concernent une nouvelle révision des statuts provinciaux, la cour de *Probate* et la cour Suprême.

3° Les élections générales pour l'Assemblée législative de la Nouvelle-Ecosse. Le gouvernement libéral de M. Fielding a encore remporté la victoire. Sa majorité est cependant diminuée. Elle était de 18 voix dans la dernière chambre et à moins de défections imprévues, elle ne sera désormais que de 10 voix.

La chambre, qui est composée de 38 députés, compte actuellement 24 libéraux et 14 conservateurs. (1) Il y a dix huit comtés dans la Nouvelle-Ecosse. Halifax et Pictou ont chacun trois députés et les autres comtés en ont chacun deux.

M. Cahan, le chef de l'opposition, et M. Power, l'orateur de la dernière assemblée, ont été battus.

Le premier ministre, M. William Steven Fielding, représente sa ville natale, Halifax. Il est né le 24 novembre 1848. Il a été journaliste. Il est député depuis 1882. Il fit partie du cabinet de M. W. T. Pipes de décembre 1882 à mai 1884. Le 28 juillet 1884 il devint premier ministre et secrétaire provincial, charges qu'il a occupées depuis sans interruption.

4° A la Nouvelle-Ecosse le plébiscite concernant la prohibition. Le télégraphe n'a pas encore donné de détails. On sait seulement que la majorité de l'électorat a voté en faveur de la prohibition.

***

Manitoba.—La législature du Manitoba a été prorogée le 2 mars. La session a duré 7 semaines.

Pendant cette session les quelques députés catholiques qui font encore partie de l'Assemblée législative ont vaillamment combattu pour obtenir justice dans la question des écoles. Mais ils n'ont pas réussi et la majorité fanatique n'a rien voulu leur accorder.

L'assemblée s'est occupée de plusieurs questions de politique fédérale, et elle s'est prononcée notamment en faveur de changements radicaux dans la composition du sénat et de changements dans le tarif.

***

Rédemptorîstes.—L'élection du supérieur général de l'ordre des Rédemptoristes a eu lieu le premier de mars, à Rome. L'élu est le R. P. Mathias Rans. Il remplace le R. P. Nicholas Mauron, décédé dans le cours de juillet 1893. Le père Raus est né dans le grand duché de Luxembourg le 9 août 1829. Il a été missionnaire en Hollande, préfet d'études, consulteur général et enfin *vicaire général* au décès du Père Mauron. En cette qualité il gouvernait l'Ordre en attendant l'élection d'un nouveau supérieur général.

Le P. Raus est le septième supérieur général de l'Ordre.

Les Rédemptoristes ont la desserte de l'église de sainte-Anne de

(1) Le Conseil législatif est composé de 21 membres, dont 17 libéraux et 4 conservateurs.

Beaupré, de l'église de sainte-Anne de Montréal, de l'église saint-Patrice à Québec, etc.

***

Nécrologie.—Sont décédés :

1° Maria Deraisme, femme de lettres et membre de la société des gens de lettres en France. Elle était le champion des *droits de la femme* et l'adversaire du roman naturaliste. Un de ses ouvrages intitulé "*Epidémie naturaliste*" combat cette littérature malsaine.

2° Eugène Urgel Piché, avocat, Conseil de la Reine et ancien député du comté de Berthier. M. Piché est né à Saint-Sulpice, le I3 juillet 1824. Il a fait ses études classiques au collège de l'Assomption et ses études légales à Montréal. Il fut reçu avocat à Montréal le 13 mars 1846 et admis au barreau du Manitoba en septembre 1872. De 1858 à 1862 il a représenté le comté de Berthier à l'Assemblée législative de l'ancienne Province du Canada. On sait que dans ce temps là le Parlement siégeait alternativement à Québec et à Toronto. Le gouvernement, voulant faire cesser ce ridicule et coûteux état de chose, et les députés ne pouvant pas s'entendre sur le choix d'une capitale permanente, ce choix fut déféré à la Reine. Sa Majesté se prononça en faveur d'Ottawa. Dans les débats qui eurent lieu à la suite de cette décision, une motion *adverse* de M. Piché rallia la majorité de la députation et le ministère Macdonald donna sa démission. Quelques jours après, son successeur, le ministère Brown-Dorion, était renversé à son tour; John A. Macdonald et ses collègues revenaient au pouvoir et la décision de la Reine était ratifiée.

Pendant quelques mois M. Piché fut assistant greffier de la Chambre des Communes et commissaire spécial pour assermenter les députés. C'est lui qui, en cette qualité, fit prêter serment à Riel élu député de Provencher, Manitoba La célèbre cause Dambourgès, gagnée par M. Piché dans toutes les juridictions, lui fit une grande réputation comme avocat.

3° Son Eminence le Cardinal François Ricci Parracciani, archevêque de LaBas, Val. Il est né à Rome le 8 juin 1830 et il a été proclamé le 27 mars 188?. Il avait été réservé le 13 décembre 1880.

4° Son Eminence le Cardinal Léon Benoît Charles Thomas, archevêque de Rouen. Il est né à Paray-le-Monial, département de Saône et Loire, France, le 24 mai 1826. Il fut ordonné prêtre à Paris en 1850, sacré évêque de La Rochelle le 15 mai 1867, nommé archevêque de Rouen le 10 novembre 1883 et créé Cardinal le 16 janvier 1893. Le Cardinal Thomas, primat de Normandie était le 99ème archevêque de Rouen et le 18ème Cardinal choisi dans ce diocèse. Pendant longtemps notre pays fut soumis à la juridiction du siège de Rouen.

ALBY

LA CONNAISSANCE

DE JÉSUS-CHRIST

OU LE DOGME DE L'INCARNATION

ENVISAGÉ COMME LA RAISON DERNIÈRE ET SUPRÊME DU MONDE DE LA NATURE, DU MONDE DE LA GRACE ET DU MONDE DE LA GLOIRE

Par **M. l'Abbé COMBALOT**, Missionnaire Apostolique

Quatrième édition, revue, corrigée et augmentée par l'Auteur

1 vol. in-12.. 75 cts

Quand le Fils de l'Homme demandait à ses premiers disciples ce que pensaient de lui les enfants d'Israël, ils répondirent : " Les uns disent que vous êtes Jean-Baptiste, les autres que vous êtes Élie, Jérémie ou l'un des anciens prophètes.—Et vous, reprit le Sauveur, que dites-vous de moi ? " La question est nettement posée. Les apôtres ont déjà répondu ; mais Pierre, avec sa foi vive et son ardent amour, va dire, non ce que les autres pensent, mais ce qu'il croit : " Vous êtes, reprend-il, le Christ, le Fils du Dieu vivant. " Réduite à ces termes, la foi au dogme de la divinité de Jésus-Christ se reproduit depuis bientôt deux mille ans, et l'Église, par la voix du pontificat suprême, par celle des livres saints et de la tradition, par ses conciles et par ses docteurs, par le témoignage des nations chrétiennes et de l'univers régénéré, ne cesse de redire, avec saint Pierre : " Vous êtes le Christ, le Fils du Dieu vivant. "

Les pontifes de Rome, témoins immortels de la foi de l'Eglise, gardiens incorruptibles de la révélation, docteurs infaillibles de la vérité, centre de l'unité catholique, chefs de tout l'épiscopat, qui ne peut accomplir sa mission que dans l'orbite de leur unité, ne sont que les fidèles échos de cette parole venue du ciel et sortie de la bouche du premier des apôtres : " Vous êtes le Christ, le Fils du Dieu vivant. " Et parce que les successeurs de Pierre, malgré l'enfer et ses dénégations, n'ont jamais cessé de proclamer et de défendre la foi à la divinité du Christ, jamais le Christ n'a cessé de leur dire à son tour : " Vous êtes Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle. "

Trois choses sont donc immuables dans le pontificat romain : sa foi à la divinité de Jésus Christ, son ardent prosélytisme pour la propager, et son éternelle durée au milieu des ruines et des révolutions de ce monde. Le pontificat romain dit à Jésus-Christ : Vous êtes Dieu, et le Christ lui redit à jamais : Vous êtes la *pierre*, vous êtes le fondement qui porte l'Église et la vérité. Or, si Jésus-Christ n'est pas Dieu, et si l'Eglise n'est pas divine, comment les papes ont-ils fait adorer Jésus Christ comme un Dieu ? et comment Jésus-Christ, s'il n'est qu'un homme, a-t-il pu prédire à la papauté des destinées et une force éternelles ?

Toutefois, c'est après dix huit siècles d'adoration, c'est en face

de la grande révolution produite par la divinité du Christ, c'est à l'ombre de la civilisation sortie des profondeurs du dogme chrétien, que le rationalisme impie de ce temps s'en vient dire au monde que le Christ n'est qu'un homme.

Voilà deux peuples, dont l'un a cinq mille ans et l'autre dix-huit siècles d'existence. Le premier ne vit que par son infatigable espérance dans la venue future de l'Homme-Dieu, et le second n'existe que par son inébranlable foi à la réalité de sa venue. L'espoir trompé, mais impérissable, de la nation juive, établit le dogme de la divinité du Christ comme un fait non-seulement possible, mais comme un fait annoncé, promis, attendu; et l'immortelle foi de la société chrétienne atteste l'accomplissement des antiques promesses. Or, quand on voit avec quel impudent oubli du passé, et quel mépris de la foi toujours vivante des nations régénérées par la grâce, les athées de la divinité du Christ affirment que rien, dans les âges antérieurs, ne prouve que le dogme de l'Incarnation du Fils de Dieu ait pénétré la conscience de l'univers, on se demande si l'impiété ne serait pas sœur du délire.

Le Christ apparaît au sein de la Judée, il vient au temps marqué par les prophètes; et, ramassant sur les bords d'un lac quelques grossiers pêcheurs, il leur annonce qu'il est le Messie promis à leurs pères et attendu par eux. Sa doctrine, ses vertus et ses miracles, les soumettent à la foi de sa divinité. Mais la nation ferme les yeux à l'éclatante lumière de ses prodiges. Elle le traîne au supplice, parce qu'il s'est dit le Messie, le Fils de Dieu, le Rédempteur divin promis aux espérances des enfants d'Abraham. Il meurt sur une croix, en déclarant qu'il n'a point trompé ceux qui le condamnent, et après avoir publiquement prédit qu'il sortirait triomphant du tombeau, comme la foi à sa divinité sortirait victorieuse du sein même de la nation déicide.

Les Juifs charnels, toujours esclaves des biens périssables du temps, regardaient la pauvreté et la misère de cette vie, non comme une conséquence de la déchéance humaine et comme des châtiments expiateurs, mais comme un signe évident de la colère divine. Et c'est pourquoi ils ne purent se persuader d'abord que le Messie dût sortir de l'atelier d'un obscur artisan, et paraître au milieu des siens environné de l'humiliant cortège du dénuement et de la souffrance. Ils voulaient un Messie conquérant, riche, puissant et glorieux. Ce préjugé fatal domina longtemps l'esprit des apôtres eux-mêmes; et pendant la vie mortelle de l'Homme-Dieu, ils lui répétaient sans cesse cette parole, écho de l'orgeuil national: "Quand donc rétablirez-vous le royaume d'Israël?" Les apôtres cependant ont cru à la divinité du Sauveur; ils ont fait germer la foi au dogme de l'Incarnation dans les entrailles du monde, et ils ont versé leur sang pour attester à l'uivers entier la sincérité et la puissance de leur conviction. Mais comment cette révolution subite et profonde s'est-elle accomplie en eux? comment sont-ils devenus soudain les imitateurs et les panégyristes des vertus du Calvaire? comment ont-ils dépouillé le préjugé populaire pour embrasser, avec une indomptable énergie, la doctrine et la morale

que leurs instincts repoussaient? Croit-on pouvoir assigner une cause naturelle à ce phénomène, en la cherchant dans le prestige de la renommée, dans les inspirations du fanatisme et dans l'attrait de la nouveauté?

Plus on y regarde de près et plus on comprend que l'inébranlable foi des apôtres n'a pu avoir d'autre principe générateur que la réalité connue et solennellement démontrée de la divinité de leur maître. Le fanatisme de l'hypocrisie et de la ruse n'est pas un fanatisme possible à des hommes ignorants et privés de tout moyen humain d'action, sur une nation plongée dans l'amour exclusif des choses matérielles, et qui repoussait avec horreur les promesses et les maximes des premiers adorateurs de la croix.

La conversion de saint Paul, par exemple, s'explique-t-elle sans un miracle, et les deux phases si profondément marquées de sa vie n'impliquent-elles pas la divinité réelle et clairement reconnue de Jésus-Christ? Sous l'inspiration des passions judaïques, ce terrible ennemi du Christ garde les vêtements des bourreaux du saint diacre Étienne, et, comme l'a dit un Père de l'Église, il le lapide, ce semble, tout seul, par les mains de tous. Ne respirant que la haine du nom chrétien, il pénètre dans la demeure des premiers fidèles, il les charge de chaînes et les traîne à la mort. Jérusalem ne suffit plus à son zéle pharisaïque; le bruit se répand que les disciples du Christ sont allés à Damas prêcher sa divinité. Paul demande aux princes des prêtres une mission de sang, et il part, précédé des souvenirs qui ont fait de son nom une sorte de fléau pour l'Église naissante. Il entre daus la synagogue de Damas, et ses frères se réjouissent de voir celui qui vient les aider à anéantir les sectateurs du Crucifié; mais voilà que ce même Paul se proclame le disciple le plus sincère et le plus dévoué de Jésus de Nazareth. Muets de stupeur, les Juifs ne peuvent croire ce qu'ils entendent, et, l'étonnement faisant place à la vengeance, ils accablent de malédictions et poursuivent de leurs fureurs le nouveau néophyte.

C'en est fait, la divinité du Christ a trouvé son témoin le plus fort et son plus grand apôtre. Or, une pareille révolution s'explique-t-elle par des causes naturelles? Est-il possible que le même homme, à deux jours d'intervalle, immole ceux qui croient à la divinité de Jésus, et devienne leur ami, leur frère, et soit prêt à mourir lui-même pour établir la foi de sa divinité? L'âme de Paul se soulevait hier d'une invincible horreur au seul nom de Jésus-Christ, et aujourd'hui une parole de feu, un enthousiasme d'amour, une conviction insurmontable à tous les travaux et à tous les supplices déborde de son âme. Hier, ce terrible ennemi de la croix dressait des échafauds et préparait des bûchers pour quiconque oserait se dire le disciple du Christ, et aujourd'hui il est prêt à mourir pour établir sa divinité. Ces métamorphoses, je le demande, sont-elles d'un Juif, et du Juif le plus acharné à la ruine de cet Evangile dont il se fait soudain le prédicateur et l'apôtre? Le miracle de la conversion de saint Paul se lie nécessairement au fait de la divinité du Sauveur, comme la divinité invinciblement

reconnue de Jésus-Christ peut seule expliquer l'étonnante révolution qui vient de s'accomplir dans l'âme de saint Paul.

En moins de dix ans, à dater de la première publication de l'Évangile, un peuple d'adorateurs se forme pour Jésus-Christ, au sein de la Judée. Du pied du Calvaire encore teint du sang de l'Homme-Dieu, des milliers de Juifs, devenus les disciples de la croix, partent, pour s'en aller, à travers les nations idolâtres, prêcher le dogme de la divinité de celui que plusieurs d'entre eux ont fait mettre à mort. Ces Juifs convertis, maîtrisant au fond de leur âme l'antipathie profonde qu'ils ont pour les incirconcis, brisent tout d'un coup les barrières d'une nationalité égoïste. De quoi s'agit-il cependant ? De prouver aux sages de Rome, de la Grèce, de toutes les nations de la gentillité, qu'un homme appelé Jésus, et attaché à une potence entre deux scélérats, est le rédempteur du monde, le vrai Fils de Dieu. Il s'agit de faire sortir du dogme de sa divinité une législation nouvelle, de nouvelles croyances et un nouveau culte. Il s'agit de ressusciter des sociétés vieillies dans une dépravation qui dépasse tout ce qu'on pourrait en dire, pour les initier à la morale du Calvaire et à la vie des anges. Un demi-siècle ne s'est pas écoulé depuis que cette étonnante croisade a été entreprise par les Juifs devenus chrétiens, et déjà l'empire romain, la Grèce, l'Asie Mineure, la Germanie et les Gaules sont remplis de fidèles ; et si, à cette imposant témoignage, confirmé par trois cents ans de combats et par le sang de plusieurs millions de martyrs, on ajoute la grande voix des siècles écoulés du christianisme, redisant sous la voûte du ciel, d'un pôle à l'autre, que Jésus " est le Christ, le Fils du Dieu vivant, " qu'avons-nous à craindre des blasphèmes et des cris impuissants de l'athéisme moderne ?

Napoléon disait un jour, à Sainte-Hélène : " Alexandre, César, Charlemagne et moi, avons fondé des empires ; mais sur quoi avons nous appuyé les créations de notre génie ? sur la force. Jésus-Christ seul a fondé son empire sur l'amour, et à l'heure qu'il est des millions d'hommes mourraient encore pour lui." Qui se ferait tuer en effet, dans le monde, pour Alexandre, pour César, pour Charlemagne ? Qui se ferait tuer pour rendre témoignage à l'éloquence de Cicéron ou de Démosthène ? Qui voudrait endurer le martyr pour établir la mission de Mahomet, de Luther, de Calvin et des autres fabricateurs humains de cultes religieux ? Qui se laisserait égorger pour un Juif crucifié, il y a deux mille ans, entre deux voleurs, si ce Juif n'était un Dieu ? Qui voudrait mourir, pour garder dans son âme la foi à une religion contre laquelle tant de passions s'irritent, si Jésus-Christ n'était qu'un homme ? La divinité de Jésus Christ, appuyée sur vingt siècles de foi et sur quarante siècles d'espérance, est donc le fait le plus croyable et le plus irréfutablement démontré.

Comment donc comprendre que, de nos jours, une race impie semble s'être donné la mission d'ébranler, dans la conscience des nations rachetées par le Christ, la foi au dogme de sa divinité ? Comment expliquer ce travail d'enfer, pour anéantir, à l'aide d'une

philosophie panthéiste et d'un naturalisme rétrograde, l'ordre surnaturel et divin de la grâce, dont les racines les plus profondes tiennent au dogme de l'Incarnation ? Qu'on nous permette d'indiquer la cause de ce phénomène.

Selon la théologie catholique, la vision directe de la divine essence peut seule rendre impeccable une intelligence créée, en la fixant pour jamais dans l'immuable possessisn de l'éternelle beauté et de l'éternelle lumière; et c'est parce qu'ayant atteint le bien infini, elle ne peut s'en détacher. Tout esprit fini, muable et faillible par son essence, peut fermer les yeux aux clartés les plus vives de l'évidence, et quelles que soient les splendeurs de la vérité sur lui, pendant que cette vérité se révèle à son âme, sous des conditions limitées, et à travers un milieu, il peut se détourner du souverain bien et de la vérité souveraine ; et c'est là ce qui explique le crime de Lucifer. N'apercevant Dieu, au séjour de l'épreuve, qu'à travers les formes ou les *espèces* typipiques des choses, comme parle le docteur angélique, et non par une vision directe qui l'eût mis face à face avec la vérité infinie, il a pu détourner son regard de celui qui habite, solon nos livres saints, *une lumière inaccessible* ; et rêvant, loin de l'éternelle beauté, un autre centre de félicité et de lumière, il est tombé d'une chute éternelle.

Au-dessous de la claire vue, l'opération divine se manifeste au monde avec une splendeur saisissante et presque irrésistible, par la prophétie et par le miracle. Le miracle, en effet, est le signe le plus visible et le plus frappant de l'action immédiate de Dieu. Celui qui, en face d'une foule de spectateurs, ressusciterait un mort, celui-là rendrait évidente la vertu du Très-Haut; mais les témoins de ce prodige seraient-ils fatalement subjugués par lui ? Ne pourraient-ils affaiblir dans leur âme, soit la réalité d'un semblable fait, soit la puissance de celui qui en serait l'organe ? Ils le pourraient sans aucun doute.

Les Pharisiens et les Juifs incrédule sont pu nier la divinité du Christ, après avoir vu sortir Lazare de la nuit du tombeau, et en face de la résurrection du Sauveur, dont la réalité était évidente pour eux; parce que la perversité d'une intelligence déchue peut obscurcir les rayons les plus resplendissants de la vérité. L'obstination dans le doute et dans le mal peut tenir du délire et de l'enfer ; mais un délire infernal est possible à un esprit que la passion égare, et que l'orgueil enivre.

Quand le Fils de l'Homme parut en Judée, il ressuscita les morts, se ressuscita lui-même ; et par ces prodiges inouïs il donna à la nation héritière des saintes révélations la preuve la plus subjuguante de sa divinité. Les miracles opérés par le Fils de Marie, aux yeux de sa nation, étaient frappants d'évidence, entraînants de conviction ; mais des abîmes du cœur corrompu des Scribes, des Pharisiens et des princes des prêtres, s'élevaient d'immenses ténèbres qui venaient obscurcir les clartés surnaturelles des faits miraculeux. Le Christ faisait d'éclatants miracles ; mais sa doctrine et ses exemples heurtaient l'orgueil des grands. Il faisait des

miracles, mais il mangeait avec les publicains et les pauvres; il protégeait le faible orphelin contre le riche oppresseur. Il appelait les Pharisiens des sépulcres blanchis; il mettait en lumière leur hypocrisie, censurait leur orgueil et confondait leur malice. Les miracles du Christ subjuguaient les cœurs droits et les âmes dociles : mais les circonstances dont ils étaient accompagnés devenaient pour le Juif charnel et pour le Pharisien superbe une énigme incompréhensible, une semence de doute, une pierre de scandale et une occasion de blasphème.

Les impies de ce siècle, en niant la divinité du Christ, en face de la miraculeuse existence de son Église, et malgré les signes surnaturels et multipliés qui la distinguent des cultes d'invention humaine, sont soumis aux mêmes tentations que les incrédules de la nation d'Israël pendant la vie temporelle de l'Homme-Dieu. Les preuves de la divinité de Jésus-Christ sont écrites en caractères ineffaçables sur le front des peuples civilisés, et le fait prodigieux de l'unité, de l'universalité expansive, de la perpétuité, et de la sainteté de l'Eglise, par lequel Jésus-Christ règne sur le monde moral, est un fait irrésistible de puissance et de lumière, pour tout esprit qui n'a pas demandé à la haine des sophismes et des blasphèmes.

L'Église, en poursuivant sa marche à travers les âges, fait des choses évidemment divines. Elle rend la vue aux aveugles, le mouvement aux paralytiques, la vie aux morts; c'est-à-dire qu'elle donne la vérité à l'intelligence déchue, la charité, la vertu et la vie, à l'homme que les passions et l'égoïsme dépravent. Mais, semblable à son divin fondateur, elle parcourt ici-bas une voie douloureuse. Elle porte, comme lui, un manteau déchiré; elle a dans sa main un roseau pour sceptre, sur sa tête un diadème d'épines, et elle monte au Calvaire chargée d'une lourde croix. Les pauvres, les ignorants, les petits et les simples, dont elle partage les faiblesses et guérit les misères, la suivent; mais au pied de la sainte montagne du haut de laquelle cette divine épouse de l'Homme-Dieu proclame la royauté des souffrances, la joie des larmes et les divines splendeurs de la pauvreté, on entend retentir ce cri déicide : *Tolle! tolle!...* Si donc l'orgueil et la haine ne nous donnaient le secret de cette lutte effrayante contre le dogme et la divinité du Christ, qui pourrait soupçonner la possibilité d'un pareil phénomène? Où chercher une cause à cette complicité des impies de ce temps, dans la guerre qu'ils font à la divinité réelle du Sauveur, ainsi qu'aux conséquences surnaturelles du dogme de l'Incarnation.

Nos philosophes croient-ils pouvoir assigner à la raison une base plus ferme que celle des traditions sacrées, dont l'Église a seule le dépôt, et à l'ombre desquelles le genre humain respire? Et quand il est démontré à la conscience que l'Incarnation du Fils même de Dieu est la plus haute manifestation des attributs communicables de la cause suprême, puisqu'elle imprime à l'univers créé un but final clairement infranchissable et clairement infini, de quel droit viennent-ils nous dire qu'à eux seuls était réservé le secret des

choses, le dernier mot de Dieu et de l'univers? Nos poëtes, nos écrivains, nos peintres, nos artistes, se sont-ils imaginé que le monde surnaturel de la grâce, dont le Christ est le foyer central, et dont le dogme de l'Incarnation résume toutes les harmonies avec celui de la nature et celui de la gloire, était étranger aux inspirations de l'art et aux chefs-d'œuvre du génie? Nos moralistes ont-ils espéré que, dans le domaine de la conscience et de la vertu il était possible de découvrir une loi plus parfaite et plus sainte que la loi dont le Christ est l'auteur et que sa divinité seule a imposée au monde? Nos politiques ont-ils rêvé une perfectibilité sociale plus complète que celle dont le Christ, par l'Incarnation, a posé les fondements, en abaissant Dieu jusqu'à l'homme, et en élevant l'homme jusqu'au niveau d'une égalité ineffable avec Dieu? Et nos parleurs de progrès, nos économistes humanitaires, ont-ils trouvé dans la philanthropie, cette froide hérésie de la charité, un supplément à la grande loi de l'amour de Dieu et de l'amour des hommes, se déployant, par l'Incarnation, selon la plénitude de ses développements même possibles?

Qu'on y réfléchisse, et on demeurera convaincu que les rationalistes de notre époque n'attaquent le dogme de la divinité du Sauveur, qu'afin d'anéantir les conséquences pratiques et sociales dont il est la source, pour élever sur les ruines de la foi catholique le monstrueux édifice d'une philosophie dont le terme final est le doute dans l'ordre des croyances, comme il est le tombeau de toute vertu dans celui des devoirs.

Admirez cependant les desseins de l'éternelle Sagesse, qui a su trouver le secret de faire servir l'erreur elle même à l'affermissement et à la dilatation de la vérité! Et, ainsi, l'œil chrétien découvre des miséricordes au fond de ces chutes terribles qui désoleraient la foi, si le bras de Dieu n'était assez fort pour tirer de l'erreur des clartés plus abondantes que ne sont profondes les ténèbres enfantées par l'erreur.

" Pendant que les hérétiques," c'est saint Augustin qui parle, "attaquent avec une inquiète perversité les dogmes de la foi, ceux qui ont mission de les défendre les méditent avec plus de profondeur, les conçoivent plus clairement, et les prêchent avec plus de zèle. En sorte que la question soulevée par les ennemis devient une occasion d'apprendre ; car les combats des hérétiques mettent en lumière la doctrine de l'Église, et font ressortir ses divines richesses. Plusieurs, en effet, sont sans énergie pour apprendre, à moins que les insultantes attaques des hérétiques ne les tirent de leur léthargie, en les faisant rougir de leur ignorance, et en leur montrant l'abîme où cette ignorance pourrait les précipiter." " Servons nous donc, ajoute ce grand docteur, de ce bienfait de la Providence, car ceux-là deviennent hérétiques, qui erreraient même encore s'ils appartenaient à l'Eglise. Mais, parce qu'ils ne sont plus dans son sein, ils ne laissent pas de lui être utiles, non en enseignant la vérité qu'ils ignorent, mais en excitant les hommes charnels à chercher la vérité, et les catholiques sincères et éclairés à la rendre plus éclatante. Servons-nous des hérétiques,

non pour approuver leurs erreurs, mais afin que, vengeant la doctrine catholique de leurs insultes, nous soyons plus vigilants, alors même que nous avons perdu l'espoir de les convertir."

"Il fallait, continue saint Augustin, que la vigne fût taillée et qu'on en retranchât les sarments inutiles ; ce sont ceux qui, sous le nom même du Christ, forment les schismes et les hérésies, et la guerre incessante qu'ils font à l'Église l'exerce au combat, affermit et fait resplentir sa doctrine, en perfectionnant sa patience." Les hérésies et les schismes, en nous donnant le triste spectacle de la ruine intellectuelle de ceux qui en sont les fauteurs et les victimes, ne laissent donc pas de servir la cause de l'Eglise. Les systèmes philosophiques de l'époque actuelle, en attaquant les éléments mêmes de la vérité, soit absolue, soit relative, porteront le sacerdoce catholique à méditer *plus profondément*, à concevoir *plus clairement*, et à prêcher *plus courageusement* les vérités que le catholicisme embrasse. La nouvelle phase de la guerre que l'enfer poursuit contre la révélation provoquera au sein de la société chrétienne des clartés nouvelles, et une direction plus large sera donnée aux études de la théologie. Les maîtres de la science sacrée seront forcés de comprendre que le terrain de la controverse s'est élargi, et que, transportée sur les éléments mêmes et sur la substance des choses, la discussion doit prendre nécessairement une face nouvelle.

Que voyons-nous, en effet, de nos jours? Les derniers écrits de l'impiété attaquent la doctrine de l'Église sur le dogme de la création. La notion catholique de Dieu et de l'univers est devenue l'objet d'une lutte incessante de la part des incrédules, parce qu'en portant les coups de marteau de la discussion sur les bases mêmes de toute philosophie et de toute science, ils espèrent ébranler et détruire l'édifice entier de la révélation.

Un panthéisme et un naturalisme immenses sont au fond de tous les écrits anti-catholiques de ce temps. L'ordre surnaturel des communications de Dieu avec l'univers, la déchéance originelle de l'homme et la divinité du Christ sont perpétuellement attaqués, niés, blasphémés par les enfants de l'impiété. Fatigué de vingt siècles de triomphes obtenus par l'Église, l'enfer a jeté dans le monde la grande hérésie du progrès, qui se résout dans dans ce naturalisme que Leibnitz signalait comme devant fermer la chaîne des hérésies. Ces nouvelles attaques finiront comme tant d'autres ont fini, et le dogme de la grâce, qui se lie fondamentalement à celui de l'Incarnation du Verbe et de la divinité du Christ, envisagé sous des aspects nouveaux, versera sur les peuples chrétiens des clartés plus abondantes. Il sera démontré aux esprits qui cherchent sincèrement la vérité, que la notion catholique de Jésus-Christ est le dernier mot du monde de la nature, comme elle est l'alpha et l'oméga de celui de la grâce et de la gloire. Et en déplorant à jamais le crime et le malheur des ennemis du Christ, nous admirerons la Sagesse éternelle, qui sait faire servir l'erreur elle-même au triomphe de la vérité et à l'exaltation de l'Eglise.

Les écrits panthéistes de ce temps attaquent la notion *catholique* de Dieu et de l'univers. La création, selon les philosophes de l'école panthéiste, n'est que la *substance* même de Dieu envisagée sous un aspect nouveau, et séparée de sa source éternelle par une limite, ou par tout autre mode de communication, qui réalise l'univers. Cette manière d'expliquer l'origine des choses se résout dans un panthéisme nécessaire, qui n'est au fond qu'un véritable athéisme. Car si, comme le disent les rationalistes panthéistes, il n'existe et ne peut exister qu'une seule substance primordiale, laquelle, sous des modes divers d'existence, est le fonds commun, la racine nécessaire de tout ce qui est, il est clair que l'essence divine est participable, divisible, infinie et finie tout ensemble. Or, c'est là anéantir l'idée même de Dieu, dont l'unité simple n'admet pas et ne saurait admettre une possibilité ou une puissance de division, de fractionnement, de communication, de participation d'essence. Si *créer*, pour Dieu, c'est limiter sa propre substance et lui donner, en la limitant, en la spécifiant, en l'individualisant, un nouveau mode d'existence hors de lui, il faut en induire nécessairement que les êtres créés sont d'une même essence radicale, et conséquemment, d'une même nature avec Dieu.

Or, ce panthéisme impie se réduit à un véritable athéisme. Admettez, en effet, que la substance divine peut passer de son état d'illimitation ou d'unité infinie à un état de limitation, qui donne à une portion de cette substance une nature distincte de celle de Dieu, il s'ensuit rigoureusement qu'une portion de la substance divine n'appartient plus à Dieu, n'est plus Dieu par conséquent. Mais s'il est possible à Dieu d'anéantir une portion de sa substance en changeant sa nature imparticipable, immuable, éternelle, que devient, je le demande, la notion même de l'être nécessaire, de l'être simple, de l'être souverainement parfait ? que devient l'idée de Dieu, en un mot?

Si cette théorie de la création n'était qu'un de ces égarements de l'esprit humain dont les conséquences n'ont rien de contraire à la révélation, nous n'en parlerions pas ; mais l'hérésie du panthéisme sape par la base le christianisme même. Si les êtres créés, en effet, tiennent par leur fonds à la substance divine, ils ont une même nature avec elle ; ils en sont une *Incarnation* réelle ; et ce n'est pas assez dire, parce que la foi catholique n'a jamais enseigné que, par l'Incarnation du Fils de Dieu, la nature humaine, personnellement unie au Verbe divin, perdit son essence, sa substance, radicalement et éternellement distincte de l'essence et de la nature de Dieu. Dans la théorie du panthéisme, chaque homme est plus que Jésus-Christ considéré en tant qu'homme, car il porte dans son fonds radical une même substance, une même essence, et logiquement une même nature avec Dieu ; ce qui ne saurait se dire, sans impiété, de l'humanité sainte du Christ. Et voilà pourquoi l'Incarnation du Verbe, l'ordre surnaturel de la grâce, le dogme de la déchéance et celui des peines éternelles, tels que les enseigne l'Eglise, n'inspirent plus à nos libres penseurs que ce genre de piété que provoquent les contradictions de l'absurde.

LA BONTÉ ET LES AFFECTIONS NATURELLES

CHEZ LES SAINTS

Par le **MARQUIS DE SÉGUR.**

3 volumes in-12.............. .... Prix : $2.63

Cet ouvrage n'a aucune prétention théologique.

L'étude et la méditation de l'Evangile, de l'Imitation de Jésus-Christ, de la Vie des Saints, la lecture des grands écrivains catholiques, voilà toute ma théologie. C'est à ces sources et, par-dessus tout, à la grande source toujours jaillissante de la Sainte Eucharistie que j'ai puisé l'idée première de ce livre, le besoin de l'écrire et la force de mettre mon projet à exécution.

Il me semble, par ce que j'ai lu ou entendu répéter souvent dans le monde, et jusque dans le monde chrétien, que beaucoup se font une idée très fausse, très dangereuse pour la foi, de la sainteté, de ses caractères, de ses conditions. On se représente volontiers les Saints comme des êtres à part, vivant en quelque sorte en dehors des sentiments de l'humanité, immolant à l'amour de Dieu toutes les affections de la chair et du sang et d'autant plus saints qu'ils sont moins imitables et moins humains.

C'est un malendu que je voudrais contribuer à dissiper, non par des raisonnements ou des déductions théologiques qui ne sont pas de ma compétence, mais par l'étude de la vie des Saints à commencer par le Saint des Saints, Notre-Seigneur Jésus-Christ. Prendre dans ce trésor inépuisable de toutes les grandeurs, de toutes les beautés, de toutes les vertus, les traits qui se rapportent particulièrement à la bonté, à la charité, aux tendresses naturelles unies à l'amour divin et développées par cet amour même ; montrer chez les saints les plus mortifiés et, en apparence, les moins humains, l'exercice et la floraison de toutes les affections, de toutes les vertus qu'on admire dans l'histoire des grands hommes ; faire toucher du doigt et resplendir aux yeux, dans la vie de l'Église, l'amour des parents, des époux, des enfants, des frères, des amis, l'amour des pauvres, des pécheurs, de la patrie, et arriver, par les faits, à cette conclusion que les saints sont les meilleurs, les plus parfaits, les plus complets des hommes : voilà le but et l'objet de cet ouvrage.

Il est pourtant nécessaire de poser une observation préalable, et de formuler une réserve. Jésus-Christ, homme et Dieu, Fils de Marie et Fils du Père Éternel, est le seul exemplaire accompli de la perfection humaine. La perfection des saints n'est que relative. Ils participent à toutes les vertus chrétiennes, la sainteté n'est qu'à ce prix ; mais ils ne les possèdent pas toutes au même degré. Ils sont appelés, suivant leur vocation à représenter plus particulièrement un ou plusieurs des traits dont l'ensemble forme la per-

fection du Fils de Dieu fait homme. Cela est si vrai qu'il serait facile de personnifier les huit béatitudes de l'Évangile par des noms choisis dans le calendrier catholique.

De même donc qu'il y a des saints qui expriment surtout la douceur, l'humilité, la pauvreté, la charité active, il s'en trouve dont le caractère dominant est la mortification, la pénitence austère, l'amour de la persécution des souffrances.

Ces derniers ne cessent pas d'aimer leur famille, leurs frères, leurs amis ; mais ils renoncent plus absolument à la douceur de ces affections, pour en faire à Dieu un sacrifice douloureux, expiatoire des péchés des hommes. Il est certain qu'entre saint François de Sales et saint Vincent de Paul, d'une part, Siméon stylite et saint Benoît Labre de l'autre, il y a des différences frappantes de physionomie et de manière de vivre. Mais, au fond, c'est le même amour qui vit et agit sous ces apparences contraires, et la charité, qui est le fond de toute sainteté, ne sépare, dans l'âme d'aucun saint, l'amour de Dieu et l'amour du prochain, proclamés par Jésus-Christ une seule et même chose.

Deux exemples pris, l'un dans l'ordre de la foi, l'autre dans l'ordre de la nature, achèveront d'éclairer notre pensée.

Au moment où Abraham, obéissant à la voix de l'Éternel, levait le bras pour immoler Isaac, son fils bien-aimé, l'enfant de sa vieillesse, le seul espoir de sa race, Abraham n'aimait pas moins passionnément Isaac qu'aux jours plus heureux où il le pressait sur son cœur, en le couvrant de bénédictions et de caresses.

Quant un jeune homme, suivant sa vocation humaine, quitte son père et sa mère en larmes, pour entrer dans la marine ou dans l'armée, il ne cesse pas de les aimer, et s'il s'éloigne de la maison paternelle d'un pas résolu, il pleure, tout bas, lui aussi, ce qu'il abandonne. Et quand l'heure du danger a sonné, quand le devoir l'appelle à se battre, à mourir peut-être pour son pays, il n'hésite pas, il vole au champ de bataille, intrépide et presque rayonnant. Il n'a cependant rien oublié des affections et des douleurs qu'il a laissées derrière lui ; il garde dans son cœur toutes ses pures et saintes tendresses. Il les garde, mais il les fait taire pour n'écouter que la grande voix de la patrie.

Eh bien tous les combattants se ressemblent, et les saints sont les héros de ce grand combat de tous les jours, de tous les lieux, de tous les temps, qui se livre sur la terre pour vaincre les ennemis de tout bien et conquérir le monde à Jésus-Christ. L'amour vit de sacrifice, et c'est à l'étendue du sacrifice que se mesure la grandeur de l'amour.

Et maintenant, ouvrons l'Évangile, l'histoire de l'Église et la vie des Saints : nous y verrons resplendir à chaque page la bonté, la miséricorde et les affections légitimes du cœur humain, consacrées par l'exemple et la parole de Jésus-Christ qui les développe en les transfigurant. Nous y verrons en même temps toutes ces affections et ces vertus combattues et reniées par les ennemis de Dieu et les persécuteurs de l'Église.

A. DE SEGUR.

PARTIE LEGALE

Rédacteur : **ALBY**

BEAUX-FRERES

QUESTION.—Pierre et moi nous sommes mariés aux deux sœurs. Sommes-nous étrangers l'un à l'autre, ou, comme le prétendent quelques hommes de loi par moi consultés, sommes-nous réellement beaux-frères ?

Cyriaque N.

RÉPONSE.—Pierre n'est pas votre beau-frère, c'est un simple étranger pour vous. L'affinité ne produit pas l'affinité. En d'autres termes il n'y a pas d'affinité du second genre, c'est-à-dire qu'il n'y a pas d'affinité *entre le mari et les alliés de sa femme, et entre la femme et les alliés de son mari* (1). Vous êtes le beau frère de la femme de Pierre et Pierre est le beau-frère de votre femme mais vous n'êtes pas *beaux-frères*. Ainsi les dispositions des lois qui concernent les alliés ne vous sont pas applicables. Voici un exemple de ces lois que je trouve dans l'article 845 du code civil. "*Un testament, dit cet article, ne peut être reçu par des notaires parents ou alliés du testateur, ou entre eux en ligne directe ou au degré de frère, oncle ou neveu.*" Ce testament peut validement être reçu par deux notaires qui sont mariés aux deux sœurs puisqu'il n'y a entre eux aucun lien de parenté ou d'affinité. Bien plus, si vous étiez notaire vous pourriez faire validement le testament de Pierre, mais vous ne pourriez pas faire le testament de sa femme qui est votre belle-sœur.

PRESCRIPTION

QUESTION.—Le code civil, article 2184, dit que l'on ne peut pas d'avance renoncer à la prescription. *Quid* si cette renonciation est faite par testament?

Notaire

RÉPONSE.—Une telle renonciation vaut de la même manière qu'un legs pur et simple.

AUX LAITIERS

(*De l'Ami du Peuple*, de FRIBOURG, en Suisse.)

LE PRIX DE L'EAU.

Un laitier a appris ces derniers jours de la justice de Berne ce qu'il en coûte d'additionner son lait d'eau. Il a été condamné à 2 ans de prison et 100 francs d'amende. Il ne l'a pas volé.

NOTE DE LA RÉDACTION.—Nos lois sont aussi très sévères contre ceux qui addi-

(1) Voyez Merlin, Répertoire de Jurisprudence, V° *Empêchements de Mariage*, § 4, Art. 3e N° 4.

tionnent leur lait d'eau. Les Statuts Révisés du Canada, chapitre 107, (1) section 15, décrète que : *S'il est vendu, exposé ou mis en vente, du lait dont on aura extrait quelque partie constituante importante, ou qui aura été étendu d'eau, ou qui proviendra d'un animal malade ou nourri avec des aliments malsains, ce lait sera censé avoir été frelaté de manière à être nuisible à la santé ; et cette vente, exposition ou mise en vente rendront le vendeur passible de l'amende ci-après prescrite au sujet de la vente des substances alimentaires falsifiées.*

Et la section 23 du même acte (sous section A.) impose au coupable une amende n'excédant pas cinquante piastres (avec dépens) pour la première contravention, et une amende de cinquante piastres à deux cents piastres (avec dépens) pour chaque *récidive.*

En vertu de la même section 23 (sous section B.) si la falsification n'est pas, *au sens de l'Acte*, réputée nuisible à la santé, l'amende imposée pour chaque contravention n'est que de cinq piastres à cinquante piastres, avec dépens. Cette sous section B. n'est pas applicable à la vente du lait *additionné d'eau,* car la loi déclare rigoureusement que ce lait sera *réputé nuisible à la santé.*

La punition est très sévère, mais pourquoi livrer malhonnêtement de l'eau à ceux qui achètent du lait.

JEU. TRICHERIE.

Question.—Quelles sont les peines prononcées par la loi contre ceux qui trichent au jeu ?

Commis voyageur.

Réponse.—La loi est très sévère contre les tricheurs. Ils sont passibles de trois ans d'emprisonnement. Voici la disposition de l'article 395 du code criminel, 1892.

395 Est coupable d'un acte criminel et passible de trois ans d'emprisonnement, celui qui, dans l'intention de frauder quelqu'un triche en jouant à quelque jeu, ou en tenant les enjeux, ou en pariant sur quelque événement ou résultat.

OUTRAGE A LA RELIGION

On lit dans l'*Univers* du 20 février.

" Le tribunal de Reims vient de condamner pour outrage à la " religion , le nomme Ravenne, auteur d'affreux sacrilèges. Ce " Ravenne a longtemps appartenu à l'Université comme professeur " de langues vivantes. Il affectait de lire la *Lanterne* en pleine église, " les pieds étendus sur une chaise· Puis il se présentait à la " communion et, après avoir reçu l'hostie, il la retirait de sa " bouche et l'épinglait au revers de son pardessus, ou la jetait " sous les pieds d'un prêtre qui passait.

" Ravenne, qui avait refusé le ministère d'un avocat, s'est " défendu lui-même :

" Je n'ai pas outragé le prêtre, a-t-il dit en substance, et je n'ai rien dit d'in-

(1) Acte concernant la falsification des substances alimentaires, des drogues et des engrais agricoles.

" jurieux. Quant à l'objet consacré au culte, je prétends ceci : le prêtre, en me
" donnant une hostie, me l'a donnée sans conditions et de son plein consente-
" ment. Or, du moment où cette hostie a passé des mains du prêtre dans ma
" bouche, elle devient ma propriété et cesse d'être la sienne. J'ai donc le droit
" d'en faire tel usage qu'il me plaît, d'autant plus que cette hostie, depuis
" l'instant où elle est consacrée par les paroles du prêtre, n'est plus un objet
" consacré au culte, mais bien la divinité elle-même qui, d'après la croyance
" chrétienne, vient s'incarner dans l'hostie. Donc, si j'outrage l'hostie, je n'ou-
" trage pas autre chose que Dieu lui-même ; par conséquent, c'est affaire entre
" lui et moi, et le prêtre pas plus que les tribunaux n'ont rien à y voir. Un
" tribunal ne saurait condamner de ce chef pour outrage à des objets consacrés
" au culte ni à un ministre du culte ; il ne pourrait me condamner que pour
" sacrilège ; or la loi sur le sacrilège est abrogée."

" Cet odieux personnage a été condamné au maximum de la
" peine : six mois de prison. "

Note de la rédaction.—Nos lois criminelles ne contiennent malheureusement aucune disposition spéciale concernant le *sacrilège.*

D'après les dispositions du titre IV du Code Criminel, 1892, les crimes contre la religion, punissables comme tels, sont le *libelle blasphématoire* les *menaces* et *violences* contre un prêtre ou ministre dans l'exercice de ses fonctions et la *mauvaise conduite* dans ou près des églises et autres lieux où se tiennent des assemblées *dans un but religieux.* Ainsi un misérable qui se rendrait coupable des actes infâmes relatés dans l'article de l'*Univers,* ne serait puni que pour conduite grossière dans l'église. La peine, dans ce cas, consiste dans *une amende de cinquante piastres au plus avec dépens et à défaut de paiement,* dans *un emprisonnement d'un mois au plus.*

Alby.

LA FEMME CHRETIENNE

SA MISSION SA FORMATION ET SA SAUVEGARDE

Par le **Rév. Père F. X. SCHOUPPE,** de la Compagnie de Jésus

Deuxième édition.—1 vol. in-18, 118 pages...................... 20 cts

(*suite*)

A la vue de cette héroïne, âgée seulement de treize ans, que les hommes, dit saint Ambroise, soient dans l'admiration, et que les enfants eux-mêmes ne désespèrent pas de pouvoir faire de grandes choses; que les femmes mariées s'extasient devant cette vertu, et que les jeunes filles s'encouragent à l'imiter.

Qu'il était beau de la voir intrépide entre les mains sanglantes des bourreaux, entraînée de force aux pieds des faux dieux, élevant ses mains vers le Christ qui la protégeait, qui triomphait en elle et par elle !

Déjà elle avait repoussé un premier assaut livré à sa vertu, lorsqu'un séducteur se présenta: c'était le fils de Sympronius, préteur de Rome, qui vint lui offrir, pour prix de sa virginité, les plus riches joyaux et les parures les plus propres à séduire les yeux d'une jeune fille. Agnès repoussa avec horreur ce qu'elle regardait comme des biens de Satan. *Loin de moi*, s'écria t-elle, *appât de la mort ! J'appartiens à un Epoux plus auguste que le fils d'un préteur de Rome : j'appartiens à Jésus le fils du Roi des rois. Il m'a donné des ornements plus précieux, l'anneau de la foi, la couronne de ses épouses, les perles les plus pures et les plus resplendissantes; il a purifié mon front et embelli mes joues par son sang; il m'a montré d'incomparables trésors que je possèderai si je lui demeure fidèle. Eh bien ! c'est à lui seul que je veux garder ma foi, c'est à lui seul que je réserve toutes mes affections et tout mon dévouement. Oh ! que je suis heureuse d'être fiancée à celui qui est servi par des anges, et qui, par sa beauté, éclipse l'éclat de la lune et du soleil! C'est Jésus seul que j'aime : en l'aimant je suis chaste, en m'approchant de lui, en l'embrassant, je sauvegarde ma virginité.*

Comme on la menaçait de l'exposer aux derniers opprobres : *Je ne crains pas vos menaces*, dit la vierge courageuse; *j'ai avec moi un ange qui saura bien me défendre ; Jésus-Christ lui-même sera pour moi un mur d'airain et un rempart inexpugnable.*

Sa confiance ne fut pas trompée : Dieu la couvrit, dit saint Ambroise, d'un vêtement miraculeux ; et les licteurs, saisis d'un respect involontaire, n'osèrent la toucher.

On la condamna à périr par le supplice du feu. Elle monta sans crainte sur le bûcher et fut bientôt environnée de flammes ; mais

le feu respectant l'épouse de Jésus-Christ, au lieu de la brûler, ne lui fit sentir qu'un souffle rafraîchissant. On la vit au milieu de ces flammes, étendre vers le ciel ses mains innocentes: *Je vous bénis*, s'écria-t-elle en même temps, *ô vous, père de mon Dieu et Seigneur Jésus-Christ, qui, à cause de votre Fils bien-aimé, empêchez les flammes de me faire aucun mal.*

Enfin, le tyran, aveuglé par son impiété, insensible à tant de prodiges, donna ordre au licteur de trancher la tête à l'invincible martyre. C'est alors qu'elle prononça cette prière suprême: *Dieu tout puissant et redoutable, seul digne d'être adoré et servi, soyez béni! je glorifierai à jamais votre nom, parce que par les mérites de votre Fils unique, vous m'avez fait la grâce de triompher de toutes les menaces des hommes impies, et de passer par les sentiers les plus fangeux, par toutes les immondices du démon, sans contracter aucune souillure. Soyez béni, mon Dieu : mes lèvres confessent votre nom, mon cœur est enflammé de votre amour : puisse-je voler dans vos bras !*

En achevant ces paroles elle reçut le coup de la mort; et dégagée de ses liens terrestres, elle monta vers son céleste Époux, ornée de la double couronne de la virginité et du martyre.

Quelle grandeur dans une fille de treize ans !

Qu'est-ce qui a fait de sainte Agnès une héroïne dans un âge si tendre ? N'est-ce pas le saint amour ? l'amour de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et de tout ce qui est cher à ce divin Époux de nos âmes ?

Puissions-nous à son exemple purifier notre cœur de toute affection profane et mondaine, pour en faire un sanctuaire du saint amour de Jésus !

La grâce ne nous manquera pas, si nous nous appliquons à une si sainte entreprise dès la jeunesse, et sous la protection de la Viergs des vierges, qui est *la Mère du bel Amour.*

CHAPITRE IV.

Sauvegarde de la femme chrétienne, la crainte de Dieu.

La crainte de Dieu, dit l'Esprit-Saint, *est le commencement de la sagesse* (Ps. 110). La sagesse se prend ici pour l'ensemble des vertus qui constituent la perfection humaine ; elle est envisagée comme un édifice à construire, dont le commencement, ou la base, doit être la crainte du Seigneur.

Cette crainte de Dieu n'est que la crainte de l'offenser, et d'encourir par le péché les châtiments éternels de l'enfer. C'est cette crainte salutaire, cette horreur du péché que le Sauveur nous inspire par ces paroles : *Je vous dis à vous, mes amis, ne craignez point ceux qui tuent le corps, et qui ensuite ne peuvent plus rien. Mais je vous montrerai qui vous devez craindre : craignez celui qui, après avoir ôté la vie, a le pouvoir de jeter dans l'enfer. Oui, je vous le dis, craignez celui-là.* Luc XII, 4, 5.

Par ces graves paroles le Sauveur nous enseigne la crainte de

Dieu, et c'est l'enfer qu'il assigne comme le grand motif de cette crainte salutaire : il veut que la foi à l'enfer, la pensée de l'enfer, la crainte de l'enfer soit le fondement de notre fidélité à sa sainte loi, la base inébranlable de notre vie chrétienne.

Pour nous pénétrer de cette leçon du Sauveur, considérons pourquoi nous devons penser à l'enfer, et comment nous pouvons nous mettre en sûreté contre l'enfer.

I. Pensée de l'enfer. — Cette salutaire pensée est un remède efficace contre le péché et un puissant stimulant pour la vertu. Celui qui pense à l'enfer, n'y tombera pas, parce qu'il fuira le péché, qui est la seule cause de ce malheur. Souvenez vous de l'enfer, dit saint Bernard, *descendez-y pendant la vie, et vous n'y descendrez pas après la mort.* Qui pourrait rester dans le péché, s'il voyait une fournaise ardente ouverte devant lui, et qu'il fût mis dans l'alternative de renoncer à son péché, ou d'être brûlé vif dans cette fournaise ? Qui pourrait commettre le péché, si on lui disait : Tu es libre de violer la loi de Dieu, de satisfaire tes passions ; mais la fournaise est prête, tu y entreras ?... Or, cette fournaise existe et elle est inextinguible ; cette alternative est une réalité... D'où vient donc que l'homme, que le chrétien qui le croit, ose encore pécher et affronter cette éternelle fournaise ? Le grand Docteur de l'Église, S. Thomas avouait ne rien comprendre à cette suprême audace. L'explication en est, que les chrétiens qui pêchent, ne pensent pas à l'enfer. Au contraire, les vrais chrétiens, les saints, y pensent sérieusement ; quelques-uns sont même allés jusqu'à plonger leurs membres dans des brasiers ardents, pour mieux se pénétrer de cette terrible vérité. Armés de cette pensée ils triomphaient de toutes les tentations.

Le souvenir de l'enfer, des peines de l'autre vie, est aussi un stimulant dans la pratique de la vertu et des bonnes œuvres. Quand on songe que là, comme dit l'auteur de l'Imitation, *une heure dans les supplices sera plus pénible, que cent ans passés sur la terre dans la plus rigoureuse pénitence*, toutes les peines de la vie deviennent légères, tous les sacrifices que la vertu exige, deviennent faciles : il n'est rien qu'on ne souffre volontiers pour s'épargner des tourments semblables. *Au milieu des épreuves et des douleurs,* dit sainte Thérèse, *j'évoque le souvenir de ma vision de l'enfer : et dès lors tout ce qu'on peut endurer ici-bas ne me semble plus rien.* Or, comment devons-nous penser à l'enfer ? comment devons-nous le craindre ?

II. Crainte de l'enfer. — Qu'est-ce que l'enfer, et pourquoi est-il si redoutable ? L'enfer est la vérité la plus terrible de notre sainte religion, et c'est un abîme où nous sommes exposés à tomber.

1° C'est *une vérité*, remarquons-le bien : ce n'est pas un vain épouvantail, ce n'est pas une hypothèse sans certitude, ce n'est pas une probabilité qui laisse subsister quelque ombre de doute, quelque possibilité du contraire ; non, c'est une vérité clairement révélé de Dieu et proclamée par l'Église, un dogme énoncé dans

l'Evangile jusqu'à quinze fois, et si évident, que jamais hérétique ne le nia. Les Juifs, les Musulmans, les Païens eux-mêmes croient à l'enfer, ; et, bien que souvent l'ignorance en ait altéré dans leur esprit la saine notion, ils ne nient pas l'enfer, ils croient à l'enfer. Il était réservé à l'impiété contemporaine de proférer cette négation insensée.

Oui, de nos jours, il y a des hommes qui osent rire de l'enfer, révoquer en doute ou nier l'enfer.

Ils rient de l'enfer ? Mais on ne rit pas de la croyance universelle des peuples ; on ne rit pas d'un objet qui concerne la destinée éternelle de l'homme ; on ne rit pas quand on est menacé d'être brûlé vif dans des flammes éternelles.

Ils révoquent en doute ou nient l'enfer. Le doute et la négation dans la bouche des impies ont la même valeur : la valeur d'une incertitude. Si l'ignorance et l'impiété peuvent arriver à douter de l'enfer, elles ne sauraient aller au delà ; mais souvent ce doute est énoncé sous forme de négation, et ces mots : *il n'y a pas d'enfer*, signifient : *peut-être n'y a-t-il pas d'enfer*... — D'abord, quels sont les hommes qui prêchent ce nouveau dogme ? Dans une question de dogme religieux, on ne prononce pas sans être compétent sans examiner à fond, sans produire des preuves. Or, les hommes qui nient le grand dogme de l'enfer, sont-ils compétents en matière de religion ? N'en ignorent-ils pas, le plus souvent, jusqu'à ces premiers éléments qu'on enseigne dans le catéchisme ?

Mais pourquoi s'occupent-ils tant d'une question dogmatique qui n'est pas de leur compétence ? Pourquoi tant d'ardeur à combattre la croyance de l'enfer ? C'est l'intérêt qui les pousse : ils sont intéressés à la non-existence de l'enfer, comme le voleur à la suppression des prisons. Ils voudraient qu'il n'y eût pas d'enfer, et ils s'efforcent de persuader qu'il n'y en a pas : de là leurs doutes, leurs moqueries, leurs négations.

Et quelles sont les preuves, quelles sont les raisons sur lesquelles ils fondent une négation si grave ?

Toutes leurs raisons et tous leurs raisonnements se résument dans les paroles suivantes : *Je ne crois pas. — On n'en sait rien : la vie future est un problème, un peut-être. — Personne n'est revenu d'outre-tombe pour constater qu'il y a un enfer.*

1° *Je ne crois pas.* Eh ! votre incrédulité suffit-elle pour anéantir l'enfer ? et parce que vous n'y croyez pas, l'enfer en existera-t-il moins ? Si un voleur était assez insensé pour ne pas croire à l'existence de la prison, la prison en serait-elle supprimée ? et le voleur en serait-il moins saisi par la justice et enfermé dans ce lieu de châtiment ?

2° *La vie future est un problème, un peut-être.* — Vous vous trompez : ce que vous appelez un problème, est pleinement résolu par la révélation : il n'y a ici ni incertitude, ni *peut-être*.

Toutefois, supposons un moment que l'existence des supplices éternels ne soit que probable, et qu'on puisse dire : *peut-être n'y a-t-il pas d'enfer ;* je le demande, celui qui sur un tel *peut-être*

courrait les risques de tomber dans un feu éternel, ne serait-il pas le plus insensé des hommes ?—Mais, hâtons-nous de le répéter : au sujet de l'enfer il y n'a pas de *peut-être*, il y a certitude absolue ; et si vous osez en courir la chance, vous tomberez en enfer.

3° *Personne*, ajoutent-ils, *n'est revenu d'outre-tombe pour nous parler de l'enfer*. Cela est il nécessaire ? Faut-il que le voleur emprisonné vienne me dire qu'il y a une prison ? Dieu proclame qu'il y a un enfer, et, par la bouche de son fils unique, ressuscité d'entre les morts, il en avertit le genre humain : la parole solennelle de Dieu ne suffit-elle pas ?

Vous dites qu'aucun mort n'est revenu pour nous parler de l'enfer ; en êtes-vous bien sûr ? Vous avez contre vous des faits historiques, avérés, irrécusables, qui vous donnent un démenti. Tel est celui qui fut juridiquement prouvé dans le procès de béatification de saint François de Hieronymo. L'an 1707, une pécheresse napolitaine, morte subitement, fut évoquée par le Saint, et, devant d'innombrables témoins, déclara qu'elle était en enfer. — Toutefois, quelle que soit la certitude de ces sortes de faits, je le répète, ils ne constituent nullement la base du dogme de l'enfer : ils ne font que confirmer ce dogme, que nous connaissons par la parole infaillible de Dieu.

L'enfer est donc une immuable vérité.

2° C'est une vérité *terrible*. Nous devons craindre l'enfer, à raison des supplices qu'on y souffre, et du danger où nous sommes d'y tomber.

Pour se faire quelque idée des tourments incompréhensibles de l'enfer, il suffit de se rappelcr cette parole d'Isaïe, s'adressant aux pécheurs : *Qui de vous pourra habiter dans le feu dévorant ? Qui de vous soutiendra les ardeurs éternelles* que vos péchés ont méritées ? (Isai. XXXIII, 14.) — Qu'on pèse ces mots : *qui pourra ?* qui pourra *habiter dans le feu ?* soutenir des ardeurs *éternelles ?...*

Tous nous devons craindre d'y tomber ; car le chemin de la perdition est large, le grand nombre s'y précipite, et le Sauveur dit à tous : *Craignez celui qui peut vous jeter corps et âme dans l'enfer.*

III. Assurance contre l'enfer. — Il faut évidemment nous mettre en sûreté contre ce danger suprême. Or, il y a une double assurance.

C'est 1° la haine du péché, une horreur souveraine du péché mortel, qui est l'unique cause de la damnation : horreur qui, si elle est parfaite comme elle doit être, produit l'éloignement du chemin large et de toutes les voies de perdition.

2° C'est une vraie et filiale dévotion à la sainte Vierge. Saint Bernard n'est que l'interprète de tous les Docteurs de l'Église, lorsqu'il dit : *Perire nequit qui Mariæ sedulus cultor fuit*, le vrai serviteur de Marie ne saurait périr.

(*à suivre*)

COURTE METHODE

POUR PRATIQUER

LES APPLICATIONS D'EAU

Suivant les prescriptions de l'abbé **KNEIPP**

Extraite de l'Amanach Kneipp pour 1894. Prix : 20 cts.

N. B.—On trouvera la description détaillée de chaque application dans les nouvelles éditions de " **Vivez Ainsi** " **88 cts** ; nous ne faisons que les esquisser ici.

A.—AFFUSIONS

REMARQUES GÉNÉRALES

1°.—*M. l'abbé* Kneipp *n'admet que les affusions à jet horizontal ; il n'est pas partisan des douches à jet vertical.*

2°.—*M.* Kneipp *se sert d'un arrosoir privé de sa pomme, ou d'un tube en caoutchouc adapté à un bassin rempli d'eau et placé assez haut pour donner la pression suffisante.*

3°—*Le plus souvent la durée d'une affusion est d'une minute ; on la diminue dès que la peau rougit : l'effet de l'affusion s'étant produit l'application doit cesser.*

4°.—*Avant chaque application d'eau froide, tâcher d'augmenter la chaleur naturelle et de la faire se répandre uniformément dans toutes les parties du corps.*

1.—Affusion supérieure.

La personne qui administre l'affusion supérieure dirige d'abord le jet sur la main droite. Le jet monte par le bras droit sur l'épaule droite ; il vient un moment arroser la poitrine, remonte sur l'épaule droite pour descendre et rester à deux doigts au-dessous de l'omoplate droite.

Ceux qui ont le cœur et les poumons malades feront bien de laisser de côté l'affusion supérieure au commencement du traitement, et de laver simplement matin et soir le haut du corps. Une fois les poumons et le cœur devenus plus forts, on pourra reprendre l'affusion. L'action est fortifiante, réchauffante, résolutive et dépurative.

2.—Affusion des genoux.

Le jet tombe sur le pied droit, monte lentement à la rotule pour en faire le tour et redescend aux orteils. Faire de même pour la jambe gauche.

Ensuite le patient se tourne : le jet remomte du talon droit au jarret droit, où il est maintenu pendant un moment, puis redescend. Appliquer le même procédé à la jambe gauche.

Verser de 1 à 3 arrosoirs d'eau. Plus l'eau est froide, mieux cela vaut. Cette affusion a pour vertu de réchauffer et de fortifier le corps, et de faire descendre le sang aux pieds.

3.—Affusion des jambes.

Commencer par l'affusion des genoux décrite ci-dessus.

L'affusion des genoux terminée, faire tomber de nouveau le jet sur la rotule droite, puis le diriger jusqu'au-dessus de la hanche droite pour le faire revenir à la rotule droite. Agir de même sur la jambe gauche.

Ensuite faire tourner le patient pour traiter le côté opposé.

Toutes les fois qu'on arrive au flanc gauche, promener le jet cinq à six fois sur le bas-ventre, puis sur le derrière.

L'action de cette affusion sur le bas-ventre est la même que celle de l'affusion supérieure sur le haut du corps.

On peut employer progessivement 1-6 arrosoirs d'eau.

4.—Affusion dorsale.

Commencer par l'affusion des jambes pratiquée par derrière seulement. Cette affusion terminée, le jet passe de la hanche droite à l'épaule droite, et, pendant ce temps, le patient doit se laver la poitrine. Le jet revient au flanc droit, puis se rend au côté gauche pour suivre le même chemin. La colonne vertébrale a été ménagée jusque-là ; l'eau tombe sur la nuque, et le jet se dirige en ziz-zag sur l'échine jusqu'au sacrum.

5.—Affusion antérieure.

Cette affusion se fait exactement comme l'affusion dorsale, mais du côté opposé.

6.—Affusion totale.

Elle comprend l'affusion dorsale suivie de l'affusion antérieure.

7.—Affusion fulgurante.

C'est l'affusion totale avec une percussion un peu plus forte. En administrant l'affusion fulgurante, il faut ménager la colonne vertébrale. Le jet d'eau se dirige surtout vers les parties musculaires et les proéminences. Il y tombe parfois en pluie, puis redevient plus fort, plus serré et comme changé en fouet : les muscles sont littéralement fouettés par l'eau.

Après cette flagellation, le jet se verse de nouveau sous sa première forme, et avec sa première force.

Sur les yeux, l'affusion fulgurante se fait en éventail.

8.—Affusions locales.

Après les explications données ci-dessus, la pratique de ces affusions ne présente pas de difficultés.

B.—LES BAINS.

I.—Bains froids.

1°.—*Les plus courts sont les meilleurs.*

2°.—*Les bains froids peuvent se prendre à l'air libre, même en hiver.*

3°.—*Avant le bain, développer suffisamment la chaleur naturelle ; l'état de moiteur, de transpiration même, est ce qu'il faut préférer pour entrer dans un bain froid.*

4°.—*Celui qui frissonne ou a peur de l'eau ne doit pas se baigner.*

1.—Le bain total.

La tête seule reste en dehors de l'eau.

2.—Le deml-bain.

Ce bain est un des *meilleurs remèdes hydrothérapiques.* Il se fait avec ou sans lotion du buste.

Celui qui ne pratique que le demi-bain doit chaque fois se laver ou s'arroser, pendant ce temps, la partie supérieure du corps.

3.—Le bain de siège.

Le patient s'assied dans une baignoire spéciale, un peu arrondie et assez profonde, de sorte que l'eau baigne les reins et la moitié des cuisses ; le reste du corps demeure hors de l'eau.

II.—Bains chauds.

1°.—*Les bains chauds doivent être prescrits par les médecins qui en règlent la durée.*

2°—*Après les bains chauds ou les bains de vapeur, on fait une application d'eau froide, soit une lotion totale soit une lotion locale, pour fermer les pores ouverts par la chaleur.*

III.—Bains partiels.

Après les explications données ci-dessus, la pratique de ces bains ne présente aucune difficulté.

UN PASTEL DU ROI LOUIS XIII

A S. G. MONSEIGNEUR MERMILLOD, EVEQUE D'HEBRON, COADJUTEUR DE GENEVE.

(*suite*)

IV

HUMBLES PROJETS

L'année suivante, Vouët tomba malade. Sa femme et ses enfants le soignèrent avec grande affection, et les élèves réclamèrent l'honneur de le veiller tour à tour pendant les six mois que dura sa maladie. Simonne elle-même demandait sans cesse à tenir compagnie à son grand-père.—Il ne dormait presque pas, et aimait à entendre lire et causer près de lui. Eustache Lesueur était, de tous ses élèves, celui dont la voix lui agréait le plus. Nul, mieux que cet excellent jeune homme, ne savait distraire et consoler doucement le malade. De même que Lebrun et Vouët, Eustache Lesueur était Parisien, et il faut bien convenir que la bienveillance, la générosité, la vivacité d'impressions, l'humeur gaie et causeuse des Parisiens rendent ce peuple mobile aimable entre tous. Il y a deux cents ans, d'ailleurs, que ces choses se passaient dans la bonne ville de Paris. Elle s'est bien gâtée depuis, dit-on. Cependant tous les quêteurs y viennent encore chercher l'aumone; tous les ennuyés, le plaisir; tous les savants et les artistes, l'inspiration. Malgré tout, c'est encore la bonne ville de Paris, en dédit des représentants des provinces et des émeutiers qui s'y donnent rendez vous depuis 89, et ont essayé en vain d'anéantir ses traditions d'hospitalité, de belle humeur et d'inépuisable charité.

Vouët se mourait donc au Louvre, déclinant doucement vers la tombe, après une vie paisible et honorée. Lesueur lui parlait d'avenir, ne pouvant croire que ce maître bien-aimé lui fût enlevé sitôt.

—Maître, lui dit-il un soir, j'espère me marier l'année prochaine: vous serez guéri alors, et nous ferons une joyeuse noce, Mademoiselle Simonne sera demoiselle d'honneur de ma fiancée.

—Qui donc pensez-vous épouser? dit Vouët.

Alors Eustache Lesueur lui raconta combien il aimait Geneviève Goussé, et que les parents de cette enfant la lui avaient promise, à condition qu'il attendrait qu'elle eût dix-huit ans.

Simon Vouët lui fit quelques questions.

—M'approuvez-vous? demanda Lesueur.

—Mon ami dit Vouët, il y a six mois, probalement, je vous aurais, détourné de ce mariage. Selon toute prévision humaine, il vous fermera le chemin de l'Italie, et sera un obstacle à ce que vous parveniez à la fortune que votre talent promet de mériter. Un mariage pauvre, l'alliance d'une famille de petits bourgeois, votre jeunesse

et celle de Geneviève, tout cela ne facilitera pas vos succès. Mais qu'est-ce que la gloire et la richesse auprès du bonheur ? Malheur à celui qui est seul, fût-il sur le premier trône du monde ! Je le sais : les affections de famille, le dévouement d'une femme aimée le sourire des petits enfants, sont bien autrement souhaitables que les honneurs mondains, et, seuls, ils consolent nos derniers jours. Douce et pieuse comme vous me dépeignez cette belle Geneviève, elle sera pour vous ce que me fut Virginie, ce que m'est encore ma bonne femme. J'aurai soin dans mon testament d'assurer votre cadeau de noces, mon ami ; mais je ne verrai pas le jour de votre mariage. N'oubliez pas de prier pour l'âme de votre vieux maître.

Lesueur le lui promit en pleurant ; et, peu de temps après Simon Vouët mourut chrétiennement, et fut enterré à l'église de Saint-Jean en Grève.

V

L'ECCLÉSIASTE

Aux premiers jours de mai 1643, une cérémonie magnifique eut lieu au château de Saint-Germain. Le Dauphin fut baptisé, et la plus belle musique, l'encens, les fleurs, les lumières, la pompe liturgique et les élégances mondaines remplirent la chapelle de Saint-Louis d'harmonie, de parfums et de splendeurs. Le roi, mortellement malade, ne put assister au baptême de son fils ; la Cour était fort grosse, et saluait déjà la Reine comme prochaine régente. Richelieu n'était plus, le sceptre allait s'échapper des mains mourantes de Louis XIII, et cette Reine, si peu régnante jusque-là, comprenait, en voyant l'empressement des courtisans, que son rôle allait devenir tout puissant. Confondu dans la foule, Lebrun vit le Dauphin au balcon du château jeter des dragées et des pièces de monnaie au peuple. L'enfant royal était radieux de parure et de beauté ; mais le peintre ne le regardait point, et, parmi les dames de la Reine, rangées sur les balcons, cherchait en vain son Aurore invisible.

Isabelle de Belin était restée au château neuf, dans la chambre du Roi. Assise sur un coussin, aux pieds de Louis XIII mourant, elle chantait, jouait du luth, lisait, ou se taisait tour à tour, selon les caprices du malade.

Louis XIII avait fait porter son fauteuil près de la fenêtre. L'air printanier, tout embaumé du parfum des lilas, caressait son front pâle et les boucles brunes de sa longue chevelure, où des sillons argentés avaient marqué avant l'heure la trace des soucis. Son médecin Séguin et deux ou trois de ses domestiques se tenaient à l'autre bout de la chambre, immobiles et muets.

—Isabelle, dit Louis XIII, êtes-vous allée quelquefois aux offices de la Visitation ?

—Oh ! oui, Sire, la Reine m'y a menée bien souvent, pour mes péchés.

—Pour vos péchés, Mademoiselle ! que voulez-vous dire ?

—Hélas ! Sire, les religieuses de Sainte-Marie sont toutes saintes

et charmantes, mais leur musique m'ennuie à périr : elle est trop triste et trop plaintive pour mon humeur.

—Chantez comme elles, dit le Roi.

Isabelle chanta un *Gloria Patri*, en contrefaisant le ton traînant des Visitandines ; mais sa voix était si douce et si mélodieuse, qu'elle ne put faire entendre que des notes ravissantes.

—Que c'est beau ! dit le Roi. Vous ne serez pas toujours gaie, mon enfant ; quand vous aurez souffert, vous aimerez le gémissement de colombe des religieuses de Sainte-Marie.

—Peut-être, Sire. En attendant, j'aime mieux ceci.

Et elle chanta gaiement un joli air que le Roi avait composé jadis sur des paroles de Racan.

Louis XIII sourit faiblement.

—Le connétable de Luynes aimait cette chanson, dit-il. Que de fois je la lui entendis fredonner, un faucon sur le poing, guidant son cheval noir dans les bois de Versailles ? Versailles, Chaillot, je ne vous verrai plus !

—Si fait bien, dit Isabelle. Votre Majesté sera guérie pour la Saint-Louis, c'est chose convenue entre la sainte Vierge et moi. J'ai fait un vœu.

—Ne faites pas de vœux indiscrets, petite, reprit le Roi. Vous n'êtes qu'une enfant.

—Mais non, Sire, j'ai vingt ans. Le Roi me croit toujours petite, parce je suis venue à treize ans à la Cour, mais il y a bien longtemps de cela. Le temps ne m'a point duré.

—Même auprès de moi ? dit Louis XIII. Pauvre Isabelle ! c'est pourtant un triste séjour pour une jeune fille comme vous que la chambre d'un malade. Vous devriez être à la chapelle, à regarder ce beau baptême.

—Ah ! j'aime bien mieux être ici, dit Isabelle.

Et elle chanta :

Vive le Roi ! Le Roi c'est notre père,
L'élu du Ciel, le maître de mon cœur,
Servir le Roi, la France notre mère,
C'est tout un, c'est tout mon bonheur !

—Follette, dit Louis XIII, soyez sage. Ce n'est plus temps pour moi d'écouter des chansons. Prenez ce cahier, chantez-moi ce que j'ai écrit là.

Isabelle y jeta les yeux. C'était le *De profundis* mis en musique par Louis XIII lui-même. Elle frémit.

—Oh ! non, dit-elle, je ne saurais. C'est trop bas pour ma voix, et cela me ferait pleurer. Je supplie le Roi de me commander autre chose.

—Savez-vous le latin ?

—Très peu, Sire ; assez pour lire passablement le latin d'Église.

—Psalmodiez ceci, dit le Roi en montrant à Isabelle les derniers versets de l'Ecclésiaste ; psalmodiez-les-moi sur le ton de la Visitation.

Elle obéit, et sa voix fraîche et pure égrena doucement les perles du texte sacré :

" Souvenez-vous de votre Créateur pendant les jours de votre jeunesse, avant que le temps de l'affliction soit arrivé, et que vous approchiez des années dont vous direz : Ce temps me déplaît ;

" Avant que le soleil, la lumière, la lune et les étoiles s'obscurcissent pour vous, et que de nouvelles nuées reviennent après la pluie ;

" Avant le temps où les gardes de la maison commenceront à trembler, où les hommes les plus forts s'ébranleront, où celles qui avaient accoutumé de moudre seront réduites en petit nombre et deviendront oisives, et où ceux qui regardaient par les trous seront couverts de ténèbres :

" Avant le temps où l'on ferme les portes de la rue, où la voix de celle qui avait accoutumé de mourde est faible, où l'on se lève au chant de l'oiseau, et où toutes les filles de l'harmonie se penchent pour écouter ;

" Avant le temps où l'on a peur des lieux élevés, et où l'on craint dans le chemin le plns uni ; où la tête fleurit comme l'amandier ; où celui qui était léger comme la sauterelle s'appesantit ; où l'appétit se perd : après quoi l'homme s'en ira dans la maison de son éternité, et l'on marchera en pleurant autour des rues pour le conduire au tombeau ;

" Avant que la chaîne d'argent soit rompue, que la fiole d'or se casse, que la cruche se brise sur la fontaine, et que la roue se rompe sur la citerne ;

" Avant que la poussière rentre en la terre d'où elle avait été tirée, et que l'esprit retourne à Dieu qui l'avait donné.

" Vanité des vanités, a dit l'Ecclésiaste, et tout est vanité.

Fermez le livre, dit le Roi. On vient.

(*à suivre*)

LE PROPAGATEUR

Volume V. 15 Avril, 1894, Numéro 4

BULLETIN

9 avril 1894

Lettre pastorale.—La lettre pastorale, sur l'éducation que les archevêques et évêques des Provinces ecclésiastiques de Québec, Montréal et Ottawa (1) ont publiée dans le mois de mars, contient de précieux enseignements.

Elle est divisée en deux parties principales. La première partie traite de la première éducation, de l'éducation dans la famille, c'est-à-dire de celle dont l'influence se fait sentir toute la vie. La seconde partie traite de l'éducation dans l'école. C'est dans les temps troublés comme ceux que nous traversons que l'influence salutaire et bienfaisante de l'Eglise doit se faire sentir plus efficacement. Il me semble que c'est surtout alors, que la voix autorisée de l'épiscopat doit être écoutée plus attentivement et que ses sages conseils doivent être encore plus scrupuleusement mis en pratique. Il y a presque partout un déchaînement infernal contre l'éducation chrétienne de l'enfance. Ici même au sein d'un pays religieux, les pernicieuses doctrines de l'enseignement purement laïque commencent à se faire jour et à recruter des partisans.

" Nous voudrions, " disent les évêques, " pouvoir proclamer ici que le pays a " échappé complètement au courant d'idées malsaines qui désolent la plupart des " contrées de l'Europe ; malheureusement bien des symptômes alarmants, bien " des faits qui se déroulent encore sous nos yeux, nous prouvent que ces idées " subversives ont fait depuis quelque temps leur apparition au milieu de nous."

C'est surtout pour arrêter la marche envahissante de ces idées subversives et empêcher leurs pernicieux effets que les évêques ont publié cette lettre pastorale.

Dans la première partie ils tracent aux parents leurs devoirs en matière d'éducation et ils leur donnent de sages conseils sur la manière d'élever leurs enfants et de les soustraire à la corruption.

Dans la partie consacrée à l'éducation dans l'école, les évêques rendent un juste tribut d'hommages et de louanges à nos maisons d'enseignement ; ils font d'une manière extrêmement délicate allusion aux écoles du Manitoba et du Nord-Ouest où les fanatiques menacent de faire disparaître les derniers vestiges des privilèges des catholiques, et ils revendiquent les droits sacrés de l'Eglise en matière d'éducation.

" L'Eglise," disent-ils, " de par la volonté de son divin Fondateur, est un pouvoir essentiellement enseignant. Le droit d'enseigner que l'Eglise possède d'une manière exclusive et immédiate, quand il s'agit d'éducation religieuse et morale, elle l'a aussi d'une manière médiate, quand il s'agit des sciences naturelles ou profanes. Etablie en effet pour conduire l'homme et la société vers leur fin dernière qui est le bonheur du ciel, l'Eglise a le droit de prendre les moyens les plus aptes à la poursuite et à l'obtention de cette fin. C'est dire qu'elle peut fonder, ouvrir elle-même des écoles, des foyers d'enseignement, non seulemen

(1) Formant la Province politique de Québec·

pour la formation de ses ministres et l'étude des sciences divines, mais encore pour le bien commun des fidèles et l'étude des sciences profanes. Car la vérité est une ; toutes les connaissances humaines s'enchaînent les unes aux autres par des liens d'étroite parenté, et le moyen le plus sûr, la méthode la plus efficace dont dispose l'Eglise pour imprégner les esprits des saines notions religieuses qu'elle est chargée de répandre, c'est bien de prendre elle-même en main l'œuvre générale de l'éducation, de la confier à ses prêtres, à ses pieuses congrégations d'hommes et de femmes, à des personnes d'une vertu éprouvée et d'une science reconnue, et de mener ainsi de front, par un harmonieux développement, l'instruction religieuse et l'instruction purement civile.

***

*** **Politique française.**—Le gouvernement français vient de créer un ministère nouveau. C'est le ministère des colonies. Il remplace le sous-secrétariat des colonies. L'empire colonial de la France est maintenant assez considérable et il s'accroit tous les jours. C'est ce qui a nécessité la création d'un ministère spécial. Ce changement a failli amener une crise ministérielle. La chambre des députés l'avait voté sans difficulté, mais le sénat avait refusé de s'en occuper avant les vacances de Pâques et il avait ajourné ses séances au 24 avril.

Le premier ministre M. Périer, ayant menacé de donner sa démission s'il n'avait pas un vote de confiance du Sénat, le président de ce corps l'a convoqué de nouveau pour le 19 mars. La séance a été très courte et, par un vote de 225 contre 32, le projet du gouvernement a été adopté.

Le premier titulaire du nouveau ministère est M. Ernest Boulanger, sénateur de la Meuse. Il est à remarquer qu'il était opposé à la création du nouveau ministère. M. Boulanger est âgé de 62 ans. Il est partisan des lois anticléricales, mais comme un grand nombre de ses collègues, il proclame que ; *L'anticléricalisme n'est pas un article d'exportation.* C'est-à-dire que la persécution contre le clergé et les congrégations religieuses ne doit pas être employée dans les colonies.

***

*** **Québec.**—L'élection du maire de la capitale de la Province de Québec a eu lieu le 2 avril. C'est le conseil de ville qui élit le maire. L'élu est M. S. N. Parent, avocat et député de Saint-Sauveur à la législature de Québec. M. Parent est né à Beauport le 12 septembre 1855. Il a fait ses études classiques au Séminaire de Québec et ses études légales à l'Université Laval. Il a été reçu avocat le 13 juillet 1881 et il st député depuis 1890. Il est libéral en politique.

M. Parent est le vingt-et-unième maire de la cité de Québec depuis son incorporation en 1833. Son prédécesseur immédiat a été M. Frémont, avocat, professeur de droit civil et député fédéral du comté de Québec.

Plusieurs hommes célèbres ont été maires de la capitale. Je citerai entre autres parmi ceux qui sont morts, le fameux Elzéar Bédard qui fut député et juge de la Cour du Banc de la Reine du Canada, René Edouard Caron, qui fut député, conseiller législatif,

ministre, juge de la Cour d'Appel, l'un des auteurs du code civil et lieutenant-gouverneur de la province de Québec ; Joseph Edouard Cauchon, le fameux journaliste, qui fut député, ministre, président du sénat et lieutenant gouverneur du Manitoba, et Ulric J. Tessier qui fut député, conseiller législatif, ministre, sénateur, juge de la cour Supérieure, juge de la Cour d'Appel et professeur de droit.

***

** **Cathédrale.**—La nouvelle cathédrale de Montréal a été livrée au culte le 25 mars, jour de Pâques. Monseigneur Fabre a chanté la première messe et il a eu l'insigne honneur d'inaugurer ce temple magnifique commencé il y a déjà bien des années par son illustre prédécesseur, Mgr Bourget. C'est en 1870 que Mgr Bourget à béni la première pierre de cette église. Les travaux, commencés longtemps auparavant, avaient été abandonnés pendant les années de crise financière.

La cathédrale est érigée sur le mont saint Joseph, au lieu même où se trouvait l'ancien cimetière catholique. C'est l'un des plus beaux sites de Montréal.

L'ancienne cathédrale avait été bâtie sur la rue saint Denis à l'endroit où se trouve actuellement l'église Saint Jacques. Elle fut détruite le 8 juillet 1852 dans le grand incendie qui réduisit en cendres presque toute la partie est de Montréal.

***

** **Nécrologie.**—Sont décédés :

1° Madame Adèle Léhon, supérieure-générale de la société du Sacré-Cœur de Jésus. Elle a été frappée de mort subite à la maison mère de l'Ordre, Boulevard des Invalides à Paris, le 29 mars. Elle était âgé de 84 ans et elle était originaire de Tournai en Belgique.

Madame Léhon était la troisième supérieure-générale de son Ordre. Elle avait succédé à madame Gœtz, la deuxième supérieure-générale, en 1874. Elle fut pendant 35 ans supérieure du couvent de Sainte-Rufine à Rome. Cette femme supérieure avait une grande réputation d'énergie, de sagesse et de piété. Pendant son administration, l'Ordre a fait de grands progrès et il est aujourd'hui très prospère.

La société du Sacré-Cœur de Jésus a été fondée par madame Madeleine-Louise-Sophie Barat qui en fut la première supérieure-générale. Madame Barat est née en 1779 à Joigny en Bourgogne, et elle est morte en odeur de sainteté, le 25 mai 1865. Elle a été déclarée vénérable.

Le décret autorisant l'introduction de la cause de béatification a été signé par Sa Sainteté Léon XIII en 1879.

Les religieuses du Sacré-Cœur s'occupent surtout de l'éducation. Elles ont plusieurs établissements importants en Amérique. Celui du Sault-aux-Récollets, près Montréal, a une grande renommée. Les élèves y viennent de toutes les parties du Canada et des Etats-Unis. C'est dans cet établissement que notre célèbre cantatrice l'Albani (1) a reçu son éducation.

1 Emma Lajeunesse,

2° Mgr Michael Joseph O'Farrell, évêque de Trenton, New-Jersey, Etats Unis. Il est né à Limerich, Irlande, le 2 décembre 1832. Il a fait ses études théologiques au séminaire de Saint-Sulpice à Paris, et il a été Sulpicien. Il a résidé à Montréal plusieurs années et il a exercé le ministère à l'église Saint-Patrice et à l'église Sainte-Anne. Il a aussi enseigné la philosophie au collège de Montréal et la théologie au grand séminaire. Il fut sacré évêque le premier novembre 1881 par le cardinal McCloskey, archevêque de New-York.

3° Mgr Brigaudet, évêque de Kamata et vicaire-apostolique de la Birmanie. Il est né dans le diocèse de Besançon, France.

4° A Aire, département des Landes, France, M. le chanoine Sorbets, à l'âge de cent un ans.

5° Louis Kossuth, le célèbre révolutionnaire hongrois. Il est né à Manok (Zemplin) en 1806 et il est mort à Turin où il résidait depuis 18˜0. Il ne voulut jamais rentrer dans sa patrie malgré l'amnistie et quoiqu'il ait été élu député à la Diète hongroise en 1867 et en 1877.

Kossuth était avocat et il a été journaliste. Il a même comme tel, été condamné à 4 ans de prison. Il fut gracié au bout d'un an. Il s'est aussi occupé d'industrie et de finances, et depuis longtemps il se livrait à des travaux scientifiques.

Kossuth fut élu membre de la Diète en 1847, et il fut ministre des finances dans le ministère distinct qui fut accordé à la Hongrie.

Le 14 avril 1849 la Hongrie proclama son indépendance et l'établissement de la République, et Kossuth fut nommé dictateur. Il prit une part très active à la guerre de l'indépendance. Les armées hongroises remportèrent de grands succès, mais l'intervention de la Russie fut fatale à leur cause, l'insurrection fut écrasée et Kossuth fut obligé de se réfugier en Turquie où il fut interné quelque temps. Il fut remis en liberté en 1851. Les manifestes qu'il publia contre le gouvernement autrichien en 1861 et en 1866 n'eurent aucun résultat.

Le corps de Kossuth a été transporté à Pesth où il a été inhumé il y a quelques jours. Kossuth était protestant. Sa femme et sa fille, qui l'ont précédé dans la tombe, étaient catholiques.

6° Le général sudiste Jubal A. Early. Il s'est distingué dans la guerre de sécession.

7° George T. Curtiss, écrivain légiste américain. Il avait la réputation d'être une grande autorité en droit constitutionnel. Il est né en 1812 à Watertown, Massachusetts. Il a été longtemps membre de la législature de cet état.

8° L'explorateur anglais Verney Lovett Cameron. Envoyé à la recherche de Livingstone, il traversa à pied l'Afrique de l'est à l'ouest, une distance de près de 5000 milles. Il est le premier européen qui ait fait ce trajet.

9° M. Monchicourt, le liquidateur de la compagnie de Panama. Il était âgé de 63 ans.

10° Sir James Hannen, l'un des arbitres de l'Angleterre pour le règlement de la question des pêcheries de la mer de Behring. Il est né en 1821 et il a été reçu avocat en 1848. Il fut nommé juge de la cour du Banc de la Reine en 1868, membre du conseil privé en 1872 et membre du comité judiciaire du même conseil (Lord of Appeal) en 1891.

11° John Langton, ancien député. Il est né en Angleterre en 1808. Il fut auditeur général du Canada et sous-ministre des finances.

12° Le sénateur Amos Edwin Botsford. Il est né à Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, le 25 septembre 1804. Il a été conseiller législatif de cette province de 1833 à 1867, ministre de 1838 a 1840, commissaire pour le règlement des questions de frontiéres entre le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse et entre le Nouveau-Brunswick et le Canada, et sénateur en 1867. Il fut président du Sénat pendant trois jours en 1872 et du 16 février au 19 avril en 1880. Il était conservateur en politique.

13° Le ministre *méthodiste* canadien-français Narcisse Cyr, surnommé le *Suisse* Cyr. Il a fondé et rédigé le *Semeur Canadien*, le premier journal protestant français qui ait été publié en Amérique. Ce journal était publié à Montréal et destiné à la *conversion* des Canadiens-français au protestantisme. Cette conversion de ses compatriotes a d'ailleurs été le but constant des travaux du Suisse Cyr. Heureusement qu'il n'a pas réussi dans cette œuvre néfaste de perversion. Le père Chiniquy, avant son apostasie, a vigoureusement combattu les *suisses méthodistes.* ALBY.

Le culte de la Très-Sainte Vierge, par Mgr L. A. A. Pavy. 1 vol. in-32..... 15 cts

La dévotion à la Ste. Vierge, d'après St-Alphonse de Liguori et Bossuet. Considérations sous forme de mois de Marie avec prières tirée de Saint Alphonse par le traducteur des œuvres du Veu. Sarnelli 1 vol in-12.............................. $0.38 cts.

La sainte mère de Dieu, ses grandeurs, ses vertus, ses bienfaits, lectures, méditations et histoires pour tous les jours du mois de Marie par l'abbé E. A. Giély. 1 vol. in-12.............................. $0.40 cts.

Mois de Marie, vertus, titres, dévotions, prières, suivi d'un choix de textes tirés des saints Pères et Docteurs pouvant servir de nouveaux sujets de méditations pour tous les jours du Mois de Mai, par le R. P. Al. Lefèbvre S. J. 1 vol. in-12.............................. $0.63 cts

Mois de Marie, d'après les grands Prédicateurs contemporains, suivi d'une série de textes de l'Ecriture et des Péres sur chaque fête de la sainte Vierge pour servir de matière à des instructions, sermons et discours sur ces fêtes 1 vol. in-12.............. $0.75 cts

L'Année miséricordieuse de Marie, ou douze mois de Marie en exemples par le R. P. Huguet S. M. 1 vol in-12.... $0.63 cts.

Les litanies de la Sainte Vierge, ou Mois de Marie, par l'abbé Xavier. 1 vol. in-12.............................. 50 cts

Mois de Marie doctrinal. Tiré de l'Explication Théologique des Litanies de la Très Sainte Vierge, par M. J. B. Lagarde. 1 vol. in-18.............................. 38 cts

Mois de Marie, par M. l'abbé Constant d'Allioules. 1 vol. in-12.............. 63 cts

Nouveau Mois de Marie tout en histoires. Recueil de faits et de récits contemporains et historiques, où la dévotion à la sainte Vierge est mise en pratique par des chrétiens dans toutes les positions de la vie, par M. Ed. Lalande. 1 vol. in-12....... 60 cts

Les gloires de Marie, par St Alphonse de Liguori.—Traduction nouvelle par le P. Eugéne Pladys S. C. S. S. R. 2 vols in-12. $1.50

Le même ouvrage, traduction du R. P. L. J. Desjardin C. S. S. R. 2 vols. in-12.. $1.50

Conférences originales, courtes et pratiques pour le mois de Mai, par le R. P. Wenniger S. J.—Truduite par l'abbé P. Bélet, 2 vols in-12.............................. $1.75

Recueil de sermons, pour chaque jour du mois de Marie, sur les prérogatives de la Très Sainte Vierge. 1 vol. in-8....... $1.25

Mois de Marie des Prédicateurs, ou cours complet de sermons, conférences, instructions, pour tous les jours du mois de Marie, pour toutes les fêtes, et sur tous les sujets se rapportant à la Très Sainte Vierge par M. l'abbé C. Martin. 2 vol. in-8..... $3.00

La femme à l'école de Marie, dans toutes les conditions. Complément du quart d'heure pour Marie, par M. l'abbé Larfeuil 1 vol. in-12.............................. $0.75 cts

Le pied de la Croix, ou les douleurs de Marie, par le R. P. F. W. Faber 1 vol. in-12.............................. $0.88 cts

Marie, étoile de la mer, ou conversations, pensées et sentiments de D Louis Marie de Concilies, ouvrage traduit et précédé d'une introduction par Mgr Gaume 1 vol. in-18.............................. $0.25 cts.

L'intérieur de Marie, modèle de la vie intérieure, par le Père J. N. Grou S. J. 1 vol. in-18.............................. $0·35 cts.

Marie offerte à la jeunesse dans les principales circonstances de sa vie—Mois de Marie de la jeune chrétienne, par M. l'abbé Dumax. 1 vol. in-12.................. 25 cts

Le salut assuré par la dévotion à Marie, ou Devotus Mariæ nunquam peribit. Témoignages et exemples, 1 vol. in-12.. 40 cts

La jeune fille à l'école de Marie. Complétement du quart d'heure pour Marie par M. l'abbé Larfeuil, 1 vol. in-12..... 75 cts

La dévotion à Marie, en exemples, ou excellence des prières et des pratiques en l'honneur de la Très-Sainte Vierge démontrée par un grand nombre d'exemples, de traits et de miracles authentiques.—Ouvrage utile aux catéchistes, aux prédicateurs et aux directeurs des congrégations de la Sainte Vierge par le R. P. Huguet, Mariste, 2 vols in-12..... $1.50

Mois de Marie.—Contemplations sur trente mystères de la vie de la Très Sainte Vierge par le R. P. Al. Lefebvre S. J. 1 vol. in-12.............................. 63 cts

Fleurs mystiques ou les litanies de la Sainte Vierge expliquées et commentées par M. l'abbé Thiebaud 2 vols in-12......... $1.00

De la vie d'union avec Marie, mère de Dieu, par le P. S. M. Giraud M. S. 1 vol. in-12.............................. 50 cts

La Vierge Marie, son culte, la dévotion envers elle, par l'abbé J. Berthier M. S. 1 vol. in-12.............................. $0.15 cts.

Traité de la vraie dévotion a la Ste Vierge, par le bienheureux Louis Marie Grignon do Montfort brochure in-18 $0.15 cts.

Le secret de Marie dévoilé à l'âme pieuse, par le bienheureux L. M. Grignou par le bienheureux L. M. Grignon de Montfort, brochure in-18 .... $0.10 cts·

Le culte de la B. Vierge Marie Mère de Dieu, nouvelles conférences prêchées à Paris, à Lyon, en Belgique, etc. depuis le décret dogmatique de l'Immaculée Conception par M. l'abbé Combalot 2 vols. in-12.............................. $1.25

La vie de la Bienheureuse Vierge et Mère de Dieu Marie, par J. B. Girscher traduite de l'Allemand par J. J· Mysseu 1 vol. in-8................ $0.63 cts.

La Sainte Vierge dans l'ancien, testament. Lectures pieuses pour le mois de Marie, par Mgr de Ségur 1 vol in-18. 25 cts

La Sainte Vierge dans le nouveau testament. Lectures pieuses pour le mois de Marie par Mgr de Ségur 1 vol. in-18. 25 cts

L'APOSTOLAT DE LA PRESSE

PAR **LE P. H. FAYOLLAT**, de la Compagnie de Jésus

Deuxième édition, 1 vol. in-12. 268 pages.. 25 cts

APPROBATIONS

ÉVÉCHÉ D'ANNECY

Il n'est peut-être pas de sujet qui ait été traité plus souvent, et avec plus de talent et de vigueur, que le devoir pour les Catholiques dignes de ce nom et qui veulent sauver leur âme, de combattre la mauvaise Presse et d'encourager la bonne. Les Souverains Pontifes, les Evêques, les moralistes, les auteurs de livres de spiritualité, n'ont pas cessé depuis longtemps, mais tout spécialement depuis une quarantaine d'années, de montrer, de prouver aux hommes de bonne volonté la nécessité absolue où ils se trouvent de s'éclairer sur ces graves matières et de passer enfin de la spéculation à la prière.

" En venir à l'exécution ", c'est le but que donne à son travail, l'*Apostolat de la Presse*, le R. P. Fayollat, de la Compagnie de Jésus. Il rappelle une maxime de notre saint François de Sales, que Pie IX a donné comme Patron à toutes les Œuvres de Presse : " Une once de pratique vaut vieux que cent livres de théorie. "

Tout ce qui a été dit sur le devoir strict de repousser, de détruire les mauvais livres, de répandre toutes les bonnes publications, est

reproduit dans cet opuscule avec un grand bonheur dans le choix des citations, dans l'enchaînement des preuves : cette lecture est pleine d'intérêt. Les Appendices placés à la fin du volume sont un commencement de cette mise en œuvre, de cette pratique à laquelle l'auteur nous convie au nom du salut des âmes et de la gloire de Dieu.

Nous disions récemment aux membres de notre Clergé que l'Imprimé, sous toutes ses formes, est l'arme que nous devons tous, Prêtres et Fidèles, manier contre les adversaires de notre sainte Foi ; que, pour faire lire de bonnes publications, il faut aller jusqu'à s'imposer de vrais et sérieux sacrifices : nous bénissons Dieu de ce qu'il nous est donné de rencontrer dans le livre du R. P. Fayollat, un si puissant auxiliaire, et nous considérons comme un devoir de notre charge épiscopale de le signaler à nos diocésains, de les engager à se le procurer, à le répandre, à s'inspirer de son esprit, à en venir enfin, sous un si bon guide, à la pratique d'un devoir essentiel et d'où dépend le salut de leur âme et de l'âme de tous ceux qui leur sont chers

Annecy, le 18 septembre 1392. † Louis, *évêque d'Annecy.*

Mon Révérend Père, Nevers, le 9 octobre 1892.

Dès la première annonce de votre livre l'*Apostolat de la Presse*, j'en avais demandé un exemplaire au libraire de Lyon.

Vous avez bien voulu me l'envoyer vous-même : je suis on ne peut plus touché, et je vous remercie de ce gracieux hommage.

Je me suis empressé de lire ces pages où respirent une sainte énergie et un zèle tout apostolique, et je ne saurais trop vous féliciter et vous remercier pour ma part, d'avoir mis en si vive lumière l'importance, la nécessité et les moyens d'action de cet apostolat de la presse.

Je souhaite vivement que votre livre ait beaucoup de lecteurs et je me propose de travailler de tout mon pouvoir à sa diffusion dans mon diocèse : car j'estime qu'il peut produire beaucoup de bien.

Nombre de personnes, même chrétiennes, ne se rendent pas assez compte des ravages que fait la mauvaise presse dans nos villes et nos campagnes, et du devoir qui s'impose dès lors à tous les honnêtes gens, de payer de leur personne et de leur bourse pour répandre la bonne presse et lutter ainsi contre ce torrent dévastateur.

Puisse votre chaleureux appel retentir profondément dans les consciences, et puissions-nous voir bientôt s'organiser partout cette sainte croisade dont vous êtes l'apôtre si convaincu et si éloquent.

Veuillez agréer, mon Révérend Père, l'assurance de mes sentiments respectueux et dévoués en Notre-Seigneur.

† Etienne, *évêque de Nevers.*

Mon cher Père, Marseille, le 8 septembre 1892.

Je vous remercie de votre gracieux envoi de l'*Apostolat de la Presse.*

Vous démontrez solidement la nécessité de s'opposer aux ravages de la mauvaise presse, et en même temps de répandre la bonne.

Vous n'avez pas voulu vous borner à exposer la théorie, mais avec votre expérience des hommes et des choses, vous indiquez les moyens les plus officieux pour arriver au but. C'est complet.

Je recommanderai votre excellent livre à nos prêtres qui conservent un si bon souvenir de votre retraite ecclésiastique. Ils seront heureux en vous lisant, d'entendre de nouveau vos enseignemenents si solides et d'un usage si pratique.

Veuillez agréer, bien cher Père, la nouvelle assurance de mes sentiments les plus dévoués en Notre Seigneur.

† Louis, *évêque de Marseille.*

ÉVÊCHÉ DE GRENOBLE
—

Evin Malmaison (Pas de-Calais).
22 septembre 1892.

Cher Père Fayollat,

Votre ouvrage, l'*Apostolat de la Presse* a toutes les qualités désirables pour un travail de ce genre. C'est le fruit d'une longue étude mûrie par l'expérience. Vous connaissez votre monde et votre époque ; vous êtes maître de votre sujet et vous le développez admirablement : théorie et pratique. On aime à vous entendre, cher Père, en vous lisant, on croit vous entendre encore.

Quand donc comprendra t-on que la parole écrite ou parlée n'est autre que l'âme elle-même ? Si elle a Dieu en elle, elle vous le donne et vous le fait aimer. Si elle est, au contraire, esclave de Satan et hantée par lui, elle vous le communique. Malheur à ceux qui l'écoutent ! L'écouter, c'est déjà être à moitié vaincu.

Votre ouvrage devrait être répandu partout. C'est le meilleur conseiller que je connaisse pour ceux qui lisent.

Vous ne craignez pas de flageller de votre parole les écrivains et les journaux qui font en même temps le charme et la honte de notre société. Vous honorez les vaillants qui arborent le Christ mourant pour le salut du monde. Voilà un apostolat, tel que vous le conseillez aux autres. Si chacun vous imitait, le vice plus flétri se cacherait, et la vérité plus encouragée se montrerait au grand jour sans crainte. La conscience chrétienne triompherait, tandis que parmi nous le vieux paganisme semble vouloir renaître.

Les Assomptionnistes, comme vous le dites, ont eu raison de lui montrer le Christ qui l'a vaincu pour jamais. Ce vieux Dagon en mourra sûrement avec ses adeptes, si vos conseils si sages et si pratiques sont écoutés par les catholiques agissants, surtout par ceux qui composent : *La Confrérie des Bras-Croisés.*

Tout vôtre, cher Père, en Notre-Seigneur.

† Amand-Joseph, *évêque de Grenoble.*

Ce livre, à la fois théorique et pratique, est un manuel complet de l'*Apostolat de la Presse* ; après l'avoir lu, beaucoup de catholiques mondains, lecteurs de Zola ou de *Figaro*, sauront ce qu'ils doivent faire, s'ils veulent servir leur âme, leur famille et leur pays. (*Etudes Religieuses.*) Et. Cornut, S. J.

S'il est encore des catholiques d'un optimisme assez candide pour s'endormir sur les dangers que la mauvaise presse fait courir à la foi et aux mœurs, on pourra hésiter sur le parti à prendre en face de la lutte acharnée du mal contre le bien, ils n'ont qu'à lire l'ouvrage du R. P. Fayollat; il nous semble impossible qu'un lecteur de bonne foi, fut-il par tempérament ou par scepticisme pratique, partisan endurci du laisser faire, résiste à l'éloquence de la démonstration et à l'évidence des conclusions...

...Aussi, nous faisons-nous un devoir de recommander vivement à la lecture d'un livre si opportun et si utile à tous, journalistes ou abonnés, propagandistes ou simples lecteurs ; il dirigera les uns, éclairera les autres, fera incontestablement du bien à tous.

A. Devaux.

(*Moniteur bibliographique*, *Lyon.*)

L'Apostolat de la Presse : Tel est le titre d'un excellent livre qui vient de paraître et dont nous voudrions recommander la lecture à tous ceux qui ont le sens de ces deux mots : l'*Apostolat*, la *Presse*.

...Dieu nous a commis le soin de nos frères : " Aimez-vous les uns les autres ". Comment les aimerez-vous ? Il nous dit encore : " Vous aimerez votre prochain comme vous-même. "

Le précepte est clair, il est catégorique ; il en résulte un devoir sérieux qui s'impose strictement. Et si, au temps présent, la lecture produit le bien et le mal, nous *devons*, *rigoureusement*, dans la la mesure de nos moyens et de notre activité, nous opposer à l'envahissement de la lecture qui tue, en propageant, en secondant, en facilitant la lecture qui relève et qui sauve.

Que faut-il donc faire pour atteindre ce but ? Par quel procédé réaliserons-nons ce miracle de résurrection dans l'ordre moral ? C'est justement ce que le R. P. H. Fayollat nous dit dans son livre, dont la division méthodique, le style précis et limpide, l'accent sympathique, répondant à toutes les faces de cette vaste question, portent la conviction dans l'esprit et enflamment le cœur d'une ardente émulation...

...C'est donc se faire un grand bien à soi-même, d'en lire les pages ; c'est faire un acte d'apostolat et des meilleurs, d'en faire connaître, d'en conseiller et d'en propager la lecture.

(*Revue des Sciences ecclésiastiques.*)

Ce livre, écrit sous l'inspiration d'une foi vive et d'un ardent amour pour les âmes, est le fruit de cette conviction profonde, que la presse a aujourd'hui une puissance immense pour le bien comme pour le mal, et que c'est un devoir impérieux pour les catholiques d'en faire un instrument d'apostolat pour répandre la lumière de la vérité, faire germer des vertus et verser des consolations dans les âmes.

Achetons, propageons l'*Apostolat de la Presse* ; le prix en est modique, l'édition soignée ; les fruits, nous l'espérons, seront nombreux pour le bien de l'Église et le salut de la France.

(*Echo de Fourvière.*)

Lisez ce petit livre, faites-le lire à nos catholiques mondains qui croient faire un acte de vertu en lisant le *Figaro* ou le *Petit Journal.* Faites-le lire à ceux qui ne font rien du tout et qui excusent leur inaction en disant qu'on ne peut pas lutter. Si chaque catholique remplissait son devoir, la mauvaise presse mourrait de faim en quelques jours et la société serait sauvée. A. DESPLAGUES.

(*Revue des Institutions et du Droit*)

En lisant ces pages, où règne une émotion contenue et communicatrice, beaucoup se frapperont la poitrine; bien des parents verront avec effroi qu'ils ont mal protégé l'âme de leurs enfants; tous se demanderont s'il n'y a pas quelque remède à opposer à ce mal si dangereux et si répandu?...

...En terminant, nous conseillons aux lecteurs de ce livre de s'en faire les zélés propagateurs, ils travailleront aussi à la grande œuvre de l'*Apostolat de la Presse.* (*Le Monde.*)

Il faut donc que la presse soit un apostolat! Mais comment le sera-t-elle?—C'est ce que ce petit livre explique fort bien, joignant toujours à la doctrine la plus incontestable, les conseils les plus pratiques. (*La Croix de Lyon.*)

Nous avons eu à entretenir nos lecteurs d'un livre excellent du R. P. H. Fayollat, paru sous ce titre. C'est un des livres les plus complets sur cette importante question, qui n'avait jamais été traitée à fond.

Nous en ignorons le prix, mais quel qu'il soit, il vaut bien davantage. (*La Croix de Paris.*)

Ce petit volume très utile, très bien fait, rempli de sages conseils et de précieuses indications, est dédié par l'auteur à saint François de Sales, docteur de l'Église et patron de la presse catholique. Il serait à souhaiter que tout catholique eut ce livre entre les mains. Il y verrait groupés et développés, d'abord les motifs si pressants qui rendent indispensable de faire aux ennemis de notre foi une guerre sans trêve, ensuite les meilleurs moyens à prendre, pour que cette guerre, devenu le grand devoir d'aujourd'hui, soit efficace. Jamais on n'a mieux montré que le R. P. Fayollat, la profondeur de l'influence, bonne ou mauvaise, que peut exercer par son action quotidienne, pour ainsi dire incessante, le journal ce " canon de la pensée ", selon le mot d'Abd-el-Kader, cette " arme de précision ", comme l'écrivait Louis Veuillot.

D'intéressants appendices terminent le volume.

Ils contiennent un extrait du catalogue de l'Index, un tableau des œuvres relatives à la presse, une liste des ouvrages qui ont le droit de figurer dans la bibliothèque d'un catholique.

Cette liste est fort bien faite. Cependant nous conseillerons à ceux de nos lecteurs qui voudraient s'y conformer, d'y ajouter un livre: l'*Apostolat de la Presse*, par le R. P. Fayollat.

(*Univers*, 10 décembre 1892.) P. VEUILLOT.

DIXIÈME PRONE.—La Communion Fréquente

Sex diebus colligite. (Exod. c. 16. v. 26).

Qu'est-ce à dire : Recueillez-en chaque jour pendant six jours, *sex diebus colligite ?*

Dès notre première Instruction sur le très Saint-Sacrement, d'accord avec toute la tradition et l'incomparable auteur de *Lauda Sion*, nous avons donné place à la manne parmi les figures eucharistiques, *in figuris præsignatur... datur manna patribus.* En effet, entre cette nourriture merveilleuse façonnée par les anges dans les régions supérieures de l'air, et la nourriture eucharistique plus merveilleuse encore, apprêtée par Dieu lui-même et vraiment venue du ciel, il y a des rapprochements multiples. Voici celui qui va donner entrée au sujet que je me propose de traiter aujourd'hui : la manne devait être recueillie tous les jours de la semaine, un seul excepté, *sex diebus colligite...* de même, à défaut d'un commandement qui en fasse un devoir, il est particulièrement recommandé et souverainement recommandable de participer souvent au très Saint-Sacrement de l'Eucharistie, dont la manne n'était que l'imparfaite image.

Vous aviez entrevu ma pensée dès le bébut, vous la voyez maintenant dans tout son jour : c'est de la communion fréquente que nous allons nous entretenir.

Quelles fidèles, à l'origine de l'Eglise, et dès le lendemain de la première Pentecôte chrétienne,communiassent souvent. peut-être tous les jours, nous avons pour le croire ce texte des Actes : Ils étaient persévérants, dans la fraction du pain, et plus littéralement : dans la participation commune au même pain rompu,*erant perseverantes in communicatione fractionis panis.* Saintement avides de cette nourriture céleste, ils se pressaient en foule autour de la Table eucharistique. Heureux temps ! ce fut l'âge d'or de l'Eglise.

Que plus tard, la primitive ferveur se ralentissant par degrés, les grands Docteurs ait supplié les fidèles de ne pas quitter, comme ils étaient portés a le faire, le divin banquet ; c'est une vérité acquise, nous avons leurs paroles engageantes, leurs exhortations pressantes : Vivez de telle sorte, leur disait saint Augustin, que vous puissiez communier tous les jours *sic vives, ut quotidie possis sumere.* — Puisque c'est le pain quotidien, leur disait saint Ambroise avec non moins d'autorité, pourquoi laissez-vous passer une année entière sans le prendre, *si quotidianus est panis,cur post annum illum sumis ?* — Aussi pressant et plus pathétique encore

est saint Jean Chrysostôme : Considérez avec quelle ardeur, dit cette Bouche d'or de l'Eglise grecque, les petits enfants se jettent sur le sein de leur mère : avec quelle avidité ils boivent le lait ! mettrons-nous moins d'empressement joyeux à nous rendre à la Table du Seigneur ? Boirons nous à moins longs traits le breuvage spirituel ? Savourons donc avec délices cette nourriture céleste, et n'éprouvons qu'une seule douleur, qu'un unique regret, la douleur et le regret d'en être privé, *et unus sit nobis dolor hac esca privari.*

Que des Docteurs plus modernes, comme saint François de Sales et saint Alphonse de Liguori ; que des écrivains de marque, comme Fénelon, aient traité magistralement cette matière, et établi des règles de conduite d'une exactitude doctrinale parfaite, leurs beaux écrits en témoignent, et c'est plaisir non moins que profit de les lire.

Quiconque, dit le premier, saint François de Sales "use souvent et avec dévotion de ce très auguste Sacrement de l'Eucharistie, en reçoit tant de force et de vigueur, qu'il est presque impossible que le poison mortel des mauvaises affections fasse aucune impression sur son âme. Non, l'on ne peut vivre de cette chair de vie, et mourir de la mort du péché.

Ils se trompent, dit le second, saint Alphonse de Liguori, et ils s'éloignent de l'esprit de l'Eglise, les directeurs d'âmes, qui sans égard aux besoins et au progrès dans la vertu des personnes qu'ils conduisent, leur refusent la communion fréquente, sans autre raison de leur refus que cette fréquence elle-même.

Et le troisième : Communiez, dit Fénelon, comme les Apôtres ont fait communier les premiers fidèles, et comme les Pères ont fait communier les chrétiens des siècles suivants. Laissez raisonner ceux qui veulent tout réformer ; et mangez le pain quotidien, afin que vivant de Jésus-Christ, vous viviez pour lui.

Quel admirable enseignement, soit ancien, soit moderne et comme il est concordant !

Mais si admirable qu'il soit, il a encore été surpassé et il devait l'être. Personne ne pouvait parler, et en fait personne n'a parlé sur ce sujet, avec autant d'autorité et de compétence que l'incomparable saint Concile de Trente. Quoique longs, citons ces beaux textes et instruisons-nous.

Au chapitre deuxième de sa mémorable treizième session : Jésus Christ, dit-il, a voulu que ce Sacrement fût reçu comme la nourriture spirituelle de nos âmes, nourriture qui les sustentât, qui les fortifiât, et les fît vivre de sa vie propre, et comme un antidote par la vertu duquel nous fussions délivrés de nos fautes journalières et préservés de celles qui sont mortelles.

Pour qui veut réfléchir, n'est-il pas évident que la communion fréquente sort de ces paroles, comme la conséquence de son principe, comme le fruit de la tige ? Quoi donc ! une nourriture, vraie nourriture des âmes, *spiritualis animarum cibus*, douée de toutes les propriétés nutritives d'alimenter, de fortifier, de faire vivre les âmes de leur vie propre qui est Jésus-Christ lui-même *quo alantur, et confortentur, viventes vita Illius...* et malgré tant et de si admira-

bles effets, qu'elle est destinée à produire, on ne la prendrait qu'à de très rares intervalles ! ce serait là l'intention restreinte de Jésus-Christ, et de l'Eglise, interprète de ses pensées ! est-ce possible ?... Cet antidote ordonné à cette fin, de nous préserver des fautes graves vers lesquelles notre nature incline trop facilement, et de nous guérir des fautes légères, mais journalières qui, si elles ne tuent pas l'âme, l'affaiblissent par degrés, nous n'en userions que rarement, lorsque le mal est invétéré au point de n'être plus que difficilement guérissable ! qui le croira jamais ?...

Toutefois nous ne sommes arrivés à cette conclusion que *per discursum*, par voie de raisonnement ; voici qui est plus direct.

Au chapitre huitième de la même session, le saint Concile — je cite textuellement — avertit avec une paternelle affection, exhorte, prie et conjure par les entrailles de la miséricorde de notre Dieu, tous ceux en général et en particulier, qui portent le nom de chrétiens, que, se souvenant d'une si grande majesté et de l'amour excessif de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui a livré son âme bien-aimée comme rançon de notre salut, et nous a donné sa chair à manger, ils croient les mystères sacrés de son corps et de son sang avec une telle constance et fermeté de foi, et les révèrent avec une telle piété et un tel respect, qu'ils soient en état de recevoir souvent ce pain qui est au-dessus de toute substance, *ut panem illum supersubstantialem frequenter suscipere possint*, et qu'il soit véritablement la vie de leur âme et la santé perpétuelle de leur esprit, afin qu'étant fortifiés par cette divine nourriture, ils passent du pèlerinage de cette vie pleine de misères, à la patrie céleste, peur y manger sans aucun voile le même pain des Anges, qu'ils mangent maintenant sous les voiles sacrés.

Et au chapitre sixième de la non moins mémorable vingt-deuxième session : *optaret sacrosanta Synodus*, le très saint Concile souhaiterait, quoi donc ?... qu'à chaque messe, les fidèles qui y assistent, communiassent non seulement spirituellement et par des sentiments intérieurs de dévotion, mais aussi par la réception sacramentelle de l'Eucharistie, *sacramentali etiam Eucharistiæ perceptione.*

Ainsi s'exprime une des plus illustres assemblées, et la plus magistrale qui fut jamais en ces matières, ayant été particulièrement convoquée pour en traiter.

Et si maintenant nous lui demandions la raison dernière de ses désirs relatifs à la communion fréquente, de ses exhortations si pressantes, de ses supplications si instantes, et exprimées avec une richesse de langage sans égale :

Elle répondrait, que ce que l'Eglise enseigne en général sur l'aptitude de l'Eucharistie à conférer la grâce, s'applique en particulier à la fréquente communion ; que les effets certains et nombreux produits par l'une, sont produits plus sûrement et plus abondamment par l'autre :

Elle répondrait, que c'est la fréquente communion surtout, qui nous unit, nous incorpore à Jésus-Christ, nous fait vivre de sa vie et de son esprit, dans une mesure que n'atteignent point, ni ne peuvent atteindre des communions faites à de longs intervalles :

Elle répondrait, que c'est la fréquente communion surtout, qui tempère les ardeurs maladives de l'âme, qui émousse et à la longue amortit l'aiguillon de la chair, qui éteint les feux de la convoitise; vivifie tout notre être spirituel, par des accroissements successifs de grâce sanctifiante, et un don plus large de grâce sacramentelle :

Elle répondrait, que c'est principalement par le fréquent et bon usage de la communion, que s'accomplit et se réalise cette parole de saint Paul : Je vis, non, ce n'est plus moi, c'est Jésus-Christ qui vit en moi... et cette autre parole non moins admirable de saint Augustin : Ce n'est pas vous qui changez Jésus-Christ en vous, c'est Jésus-Christ qui vous change et vous transsubstantie en lui... parce qu'en effet, venant souvent dans notre âme, il finit par l'occuper, et, si j'osais le dire, par l'envahir tout entière, elle, et toutes ses puissances :

Elle répondrait enfin, que tous les actes de courage surhumain, d'héroïsme incomparable, que nous admirons dans ces innombrables martyrs des premiers siècles, hommes, femmes, enfants même; que tous les prodiges d'abnégation, de renoncement, de sainteté achevée, de charité inépuisable, de dévouement modeste et souvent incompris, dont l'histoire de l'Eglise est pleine, sont les fruits naturels de la communion fréquente, et que si, par impossible, elle venait à disparaître, la cause cessant, l'effetcesserait du même coup. Il ne serait pas impossible qu'il y eût encore une certaine humanité, je ne sais quelle philanthropie, de la bienfaisance telle quelle; mais de la charité chrétienne, du dévouement vrai, de l'abnégation réelle allant jusqu'au don de soi-même, il n'y en aurait plus, la source serait tarie.

Qu'ils sont donc admirables les effets de la communion fréquente ! Combien divinement inspirée l'Eglise, qui par ses Docteurs, soit anciens, soit modernes, surtout par son organe le plus autorisé, le saint Concile de Trente, la recommande si chaleureusement !

Communiez donc, chrétiens, le plus souvent que vous pourrez. Si vous me dites que vous retombez toujours et que vous avez à gémir sur une foule d'imperfections, incompatibles, pensez-vous, avec l'usage fréquent de l'Eucharistie; pourvu que vous ayez un sincère désir de vous corriger, et que vous y travailliez en effet, il n'importe, communiez. C'est parce que vous péchez continuellement, dit saint Ambroise, qu'il faut continuellement recourir au remède. Saint Augustin parle comme son maître, saint Ambroise : Vous péchez tous les jours, communiez tous les jours, *quotidie peccas, quotidie sume* Les Sacrements ne donnant pas l'impeccabilité du premier coup, pas plus que les premières doses de préparation pharmaceutique n'opèrent un changement instantané. Toute guérison spirituelle parfaite, comme toute guérison corporelle achevée, est l'affaire du temps, non moins que des remèdes. Il en est de la communion, cette puissante médication de l'âme, ce qui en est des remèdes du corps, lesquels appliqués une première fois soulagent, mais ne guérissent tout à fait qu'à la condition de continuer à s'en servir, *applicata juvant, continuata sanant.*

Si le monde vous demande pourquoi vous communiez si souvent : surtout s'il trouve à y redire, voici la réponse que saint François de Sales vous met à la bouche :

Dites au monde, que c'est pour apprendre à aimer Dieu, pour vous purifier de vos imperfections, pour vous délivrer de vos misères, pour chercher de la consolation à vos peines et vous soutenir dans vos faiblesses.

Dites au monde, que deux sortes de gens doivent communier souvent, les parfaits, parce qu'étant bien disposés ils auraient grand tort de ne pas s'approcher de la source de la perfection, et les imparfaits afin d'aspirer à la perfection ; les forts, de peur de s'affaiblir, et les faibles afin de se fortifier ; les bien portants, pour se préserver de toutes sortes de maladies ; et les malades pour chercher leur guérison ; que pour vous, étant du nombre des imparfaits, faibles et malades, vous avez besoin de recevoir souvent l'auteur de la perfection, le Dieu de la force, le médecin de votre âme.

Dites au monde que ceux qui ne sont pas bien occupés de ses affaires doivent communier souvent, parce qu'ils en ont le temps, et ceux qui en sont fort occupés, parce qu'étant chargés de beaucoup de travail, ils ont plus grand besoin d'une nourriture solide.

Dites au monde que vous communiez fréquemment, parce que l'on ne fait guère bien une chose à laquelle on ne s'exerce que rarement.

Ainsi s'exprime saint François de Sales ; en cette matière, où trouver un meilleur maître ?

Cependant je dois le dire en terminant : la communion fréquente demande de notre part des dispositions particulièrement bonne : une foi très vive, un ardent amour de Dieu, une sainte avidité de ses dons. Ce sont les âmes avides et les cœurs affamés que Dieu remplit de son abondance, *esurientes implevit bonis.*

Elle demande de nous des habitudes chrétiennes, une vie exempte de péchés graves, s'il se peut même de fautes légères, un cœur pur surtout. Il est dit au saint Cantique : Le bien-aimé est descendu en son jardin, à l'endroit où l'on cultive les plantes odoriférantes, pour y cueillir des lys, *Dilectus meus descendit in hortum suum, ad areolam aromatum, ut lilia colligat.* Vous avez compris : Ce bien-aimé de l'âme, c'est le Seigneur Jésus ; ce jardin où il descend chaque jour, c'est l'autel ; ces lys qu'il recherche et cueille de préférence, ce sont les cœurs purs.

Enfin nous devons nous efforcer de croître en vertu et en sainteté, dans la proportion même du nombre de nos communions. A moins qu'il ne soit atteint de phtisie, le corps qui prend habituellement une nourriture solide, en reçoit force et accroissement. La sainte Eucharistie est par excellence le pain nourrissant, *panis pinguis* ; elle a toutes les propriétés d'un aliment substantiel ; si elle ne nous profite pas, nous ne devons nous en prendre qu'à nous.

Vous connaissez les effets du feu sur une matière inflammable, il la fait semblable à lui, toute de feu et de flamme. Or, notre Dieu est un feu consumant, *Deus noster igniscomsumens est*, et quand nous le recevons dans la communion, il reste que nos soyons cette matière inflammable, qui prenne feu au contact divin.........

PARTIE LEGALE

Rédacteur : **ALBY**

PAYEMENT DE DETTES TESTAMENT — PRESCRIPTION

Mon cher confrère,

Veuillez donc répondre à la question suivante dans le plus prochain numéro du PROPAGATEUR.

QUESTION.—Presque tous les testaments faits devant notaire contiennent un article dans lequel le testateur déclare " *qu'il veut que ses dettes soient payées et que ses torts soient réparés.*" Tous mes testaments contiennent cette disposition à laquelle les testateurs tiennent beaucoup et je suis persuadé que les vôtres la contiennent aussi. N'est-il pas ridicule d'insérer dans un testament une semblable disposition. Que le testateur le dise ou ne le dise pas, qu'il le veuille ou ne le veuille pas, son héritier sera *quand même* obligé de payer ses dettes en acceptant sa succession. Cette disposition est donc absolument inutile. Sinon en quoi peut consister son utilité ? *Notaire Public.*

RÉPONSE.—Cette disposition n'est pas inutile comme vous vous l'imaginez, et elle n'est pas du tout ridicule. Elle est au contraire nécessaire dans bien des cas pour mettre ordre aux affaires de conscience du testateur. L'héritier qui accepte une succession est obligé, il est vrai, de payer les dettes qui grèvent cette succession, mais il n'est obligé de payer que les dettes dues *civilement.* La loi *seule* ne l'oblige pas de payer les dettes prescrites qui ne sont plus que des dettes de *conscience.* Il est à cet égard dans la même position queson auteur.

La position est bien différente si le débiteur a dit dans son testament qu'il *qu'il veut que ses dettes soient payées.* Dans ce cas sa volonté embrasse toutes ses dettes, les dettes prescrites comme les autres dettes, les dettes prescrites surtout, car la loi suffit seule pour les dettes non prescrites.

Peut-on raisonnablement conclure qu'un testateur qui déclare qu'il *veut que ses dettes soient payées* n'a pas entendu comprendre les dettes prescrites ? Les expressions qui suivent *et que mes torts soient réparés*, indiquent clairement qu'il s'agit d'une affaire de conscience et que le testateur ne veut pas que le bien d'autrui enrichisse ses héritiers. Il veut au contraire mourir en obéissant au commandement. " Le bien d'autrui tu ne prendras ni *retiendras* " *injustement.*"

Ainsi la disposition que vous citez équivaut à un legs, et elle donne au créancier une action en justice pour le recouvrement de sa créance prescrite.

BAIL

QUESTION.—Pendant les trois jours qui suivent l'expiration d'un bail, le locataire ne peut pas être expulsé. Ce privilège, qui résulte de l'article 1624 du code civil, prive-t-il le nouveau locataire du droit de venir occuper lui aussi les lieux loués ? *N. P.*

RÉPONSE.—Non. Les deux locataires sont sur le même pied.

FEMMES NOTAIRES

Les journaux publient la dépêche suivante venant des Etats-Unis :

FEMMES NOTAIRES

Le gouverneur, M Werts, a donné sa sanction, en y apposant sa signature, à la loi votée récemment par la législature pour autoriser les femmes à remplir les fonctions de notaires publics dans cet Etat. Le gouverneur Werts a nommé en même temps miss Ida Phares, notaire dans les bureaux de l'adjudant-général. Miss Phares se trouve être ainsi la première femme notaire dans le New-Jersey.

Note de la Rédaction.—Dans la Province de Québec, pour pouvoir être admis à la pratique du notariat, il faut :

1° Etre sujet britannique et du sexe masculin (S. R. P. Q. Art. 3801.)

2° Avoir fait un cours complet d'études classiques et scientifiques, avoir subi un examen satisfaisant sur les matières faisant l'objet de ce cours d'études et avoir été admis à l'étude de la profession (Id. Arts. 3802, 3805 et 3809.

3° Avoir fait une cléricature (1) de trois, quatre ou cinq ans (2) (Id. Arts. 3813 et 3814.)

4° Avoir subi un examen satisfaisant devant la Chambre des Notaires. (Id. Arts. 3828 et 3829.)

C'est la Chambre des Notaires et non le gouvernement qui délivre les commissions de notaires.

JURISPRUDENCE

C. S. Québec

15 Mars 1894

PRÉSENT M. LE JUGE ANDREWS

Le Ministre de la Justice

vs

Joseph Dusseau

DÉPOT D'ÉLECTION

(*Elections fédérales*)

Jugé.—1° *Que le candidat à une élection pour la Chambre des Communes, qui a été mis en nomination, ne peut pas retirer son dépôt tant que l'élection n'est pas terminée.*

2° *Que le candidat qui, subséquemment à sa mise en nomination, renonce à la lutte électorale doit perdre son dépot, lequel est confisqué au profit* du *gouvernement,*

Note.—Le dépôt des candidats pour les Communes est de $200.00 Ce dépôt est confisqué si le candidat n'obtient pas *un nombre de votes au moins égal à la moitié du nombre des votes donnés en faveur du candidat élu.* (S. R. C. Chap. 8, Sec. 22.)

(1) Stage.

(2) 5 ans si l'aspirant n'a pas suivi de cours régulier de droit ; 4 ans s'il a suivi pendant deux ans les cours de droit dans une université de la Province et 3 ans s'il a suivi les cours tout ce temps et s'il a obtenu un degré en droit.

C. S. Montréal 2 Janvier 1894

PRÉSENT M. LE JUGE TELLIER

CARDINAL *vs.* LAHAIE

DIFFAMATION.—DOMMAGES.

JUGÉ:—*Que le simple fait de répéter des propos diffamatoires donne droit à la personne insultée de réclamer des dommages-intérêts de la personne qui a répété ces propos.*

NOTE.—Le demandeur réclamait des dommages du défendeur pour avoir dit qu'il avait mis le feu à sa maison après l'avoir fait assurer. Le défendeur répondit qu'il n'avait pas porté d'accusation contre le demandeur et qu'il avait simplement répété ce qu'il avait entendu dire. La cour mit ce plaidoyer de côté vu que la raison invoquée ne peut pas servir d'excuse, et que les propos répétés pouvaient avoir des conséquences fâcheuses. Elle a condamné le défendeur à payer la somme de cinquante piastres et les frais d'une action de cette classe.

CHANOINE.

On lit dans l'*Univers* du 14 mars 1894:

Un bref pontifical vient de sanctionner, *ad perpetuam rei memoriam*, les décisions adoptées par la Sacrée Congrégation des Rites à l'effet de préciser et de restreindre, en le ramenant à son institution primitive, l'usage des droits et privilèges inhérents au titre de chanoine honoraire.

Ce document, daté du 29 janvier 1894, a été promulgué au début de ce mois de mars. Il est contresigné par S. Em. le cardinal Rampolla, secrétaire d'Etat de Sa Sainteté, selon l'usage établi pendant la vacance du secrétariat des brefs, comme c'est le cas actuellement, par suite de la mort du regretté cardinal Serafini.

Les journaux de Rome nous apportent le texte latin de ce bref, par lequel est rappelé le but premier de l'institution des chanoines, attachés aux évêques pour leur prêter leurs conseils et leur ministère dans les affaires importantes de l'Eglise.

Voici quel est le dispositif de ce bref:

I.— L'évêque ou l'ordinaire devant nommer chanoine honoraire un ecclésiastique d'un diocèse étranger, aura à obtenir, outre le consentement de son chapitre, celui de l'ordinaire duquel relève le candidat à nommer, et il aura soin de porter à la connaissance de cet ordinaire en quoi consistent les insignes et les privilèges dont l'usage est accordé au nouveau chanoine honoraire.

II.— Le nombre des chanoines honoraires demeurant hors du diocèse pour lequel ils sont nommés, ne pourra dépasser le tiers de celui de tous les chanoines assignés respectivement par les constitutions pontificales à chaque basilique ou église métropolitaine, cathédrale ou collégiale.

III.— Les chanoines honoraires nommés à une basilique mineure ou à une collégiale de l'auguste Ville de Rome ne pourront faire usage des insignes et privilèges de leur titre que dans l'enceinte de la basilique ou collégiale respective à laquelle ils sont nommés. Quant aux chanoines honoraires d'une église métropolitaine, cathédrale ou collégiale, ou d'une basilique mineure hors de Rome, ils n'auront la jouissance de leurs insignes et privilèges que dans le diocèse pour lequel ils sont désignés.

IV.— Ces dispositions doivent être observées aussi par les chanoines honoraires nommés jusqu'à ce jour.

CONSIDÉRATIONS PRÉLIMINAIRES

1. — La croyance à l'existence d'un Etre nécessaire, créateur de toutes choses, source et principe de la vie, est, en dépit des négations de quelques athées, une croyance absolument scientifique, dont la nécessité s'impose à notre raison au même titre que les principes fondamentaux de toutes les sciences.

Il est faux que la science moderne, comme on le prétend si souvent, ait démontré que Dieu n'existe pas ou que nous ne pouvons pas le connaître. Au contraire, dans le magnifique développement des sciences auquel notre siècle a assisté, rien n'est venu infirmer cette croyance, fondement de toute morale comme de toute religion, qui seul donne une valeur à cette vie et peut nous aider à en supporter le fardeau.

Nous irons même plus loin. Nous prétendons que les procédés scientifiques peuvent s'appliquer dans toute leur rigueur à la démonstration de l'existence de Dieu, et lui donnent par là une nouvelle certitude à laquelle ne pouvaient prétendre les anciennes méthodes philosophiques, si exactes, si rigoureuses qu'elles fussent en elles-mêmes.

2. — Qu'est-ce que Dieu?

Dieu est le principe de l'être, la source de la vie, la loi suprême et intelligente qui dirige toutes choses.

Qu'est-ce que la science ?

La science est la recherche des lois qui régissent la matière et la vie.

On voit déjà immédiatement la corrélation qui existe entre ces deux termes, Dieu, la science. Pour le chrétien et pour le savant, comme pour les philosophes et les penseurs de tous les temps, Dieu est la loi suprême d'où dérivent les lois secondaires que la science nous fait connaître, qui les coordonne et les explique.

Qu'y a-t-il de plus rationnel que cette conception de la divinité, et comment ose-t-on l'attaquer au nom de la science, quand elle est au contraire l'expression la plus haute des vérités scientifiques, quand elle en est pour ainsi dire la synthèse universelle, la formule générale embrassant l'ensemble de tous les phénomènes de l'univers et de leurs lois ?

3. — Qu'on ne dise pas que ce sont là des relations chimériques que nous inventons pour les besoins de notre cause entre Dieu et la science. Les écoles philosophiques les plus opposées au christianisme nous conduisent par des voies différentes aux mêmes conceptions. L'une, avec M. Taine, place à l'origine des choses " un

aziome éternel dont le retentissement prolongé compose, par ses ondulations inépuisables, l'immensité de l'univers, formule créatrice et immobile, éternelle, toute-puissante, qu'aucun nom n'épuise." D'autres cherchent dans l'homme lui-même le type de cette intelligence supérieure capable d'embrasser l'universalité des faits et des lois. "Une intelligence qui, pour un instant donné, "connaîtraît toutes les forces dont la nature est animée et les "situations respectives des êtres qui la composent, si d'ailleurs "elle était assez vaste pour soumettre à l'analyse de telles don- "nées, embrasserait dans la même formule les mouvements des "plus grands corps de l'univers et ceux du plus léger atome : rien "ne serait incertain pour elle, l'avenir comme le passé seraient "présents à ses yeux (1)... De même que l'astronome n'a besoin "que de donner au temps, dans les équations de la lune, une cer- "taine valeur négative pour savoir si, lorsque Périclès s'embar- "quait pour Epidaure, une éclipse de soleil était visible au Pirée, "de même cette intelligence pourrait, en discutant sa formule "universelle, nous dire qui fut le Masque de fer, ou comment "périt Lapérouse (2). Il lui suffirait de donner au temps dans sa "formule une valeur infinie négative pour que le mystérieux état "originaire des choses se dévoilât à ses yeux... Une pareille intel- "ligence saurait le compte des cheveux de notre tête, et pas un "passereau ne tomberait à terre à son insu (3)."

Nous n'avons pas besoin d'ajouter qu'une telle intelligence restera toujours infiniment supérieure à l'intelligence humaine, qui ne peut même pas connaître analytiquement l'action de trois molécules s'attirant suivant la loi du carré des distances (4). Mais qu'est-ce que cet axiome éternel, cette formule créatrice toute-puissante, qu'est-ce tout cela, sinon des images affaiblies de cette intelligence suprême, infinie, à laquelle nous donnons le nom de Dieu, ce Dieu pour qui le temps n'existe pas — "l'avenir comme le passé sont présents à ses yeux," selon l'expression de Laplace— ce Dieu, "qui connait le compte des cheveux de notre tête et ne laisse pas un passereau tomber à terre à son insu," et dont les écoles athéistes sont ainsi forcées de reconnaître la raison d'être scientifique, et dont elles proclament malgré elles la grandeur infinie?

4. — Nous ne voulons pas nous contenter de ces aveux, si saisissants qu'ils soient. L'existence de Dieu n'est pas seulement une conception plus ou moins grandiose de notre esprit. C'est une vérité susceptible d'être démontrée au moyen des données les plus certaines des sciences physiques et mécaniques, et dont la démonstration peut acquérir un degré de rigueur pour le moins

(1) Laplace.—Cela ne saurait être vrai en tout cas que des phénomènes physiques, les phénomènes moraux ne dépendant pas uniquement des forces de la nature et de la situation des êtres qui la composent.

(2) Ici l'auteur tombe dans l'absurde; une formule mathématique n'a rien à voir avec les phénomènes historiques, lesquels dépendent de la volonté et de la liberté humaines.

(3) Dubois-Reymond, *Les bornes de la philosophie naturelle*, 1875, traduction de l'abbé Moigno, *Foi et Science*.

(4) On a même démontré récemment que le problème est analytiquement insoluble et qu'on ne peut le résoudre qu'approximativement dans le cas où la masse d'une des molécules est négligeable par rapport à celle des deux autres. Que serait-ce donc s'il s'agissait des millions de molécules constituant le plus simple des êtres organiques!

comparable à celle des principes fondamentaux de toutes les sciences.

C'est ce que nous nous proposons de démontrer dans les pages qui vont suivre. Nous démontrerons en même temps que tous les systèmes par lesquels nos adversaires se vantent de remplacer nos croyances sont faux et en contradiction absolue avec les principes les plus certains de la science.

5. — Cette dernière assertion peut, à première vue, paraître audacieuse. On a en effet si souvent répété que la science moderne a définitivement condamné la religion, que ceux mêmes qui s'incrivent en faux contre cette opinion n'osent pas la retourner contre nos adversaires. On se contente de chercher péniblement un accord entre les vérités religieuses et les faits scientifiques parfois les moins prouvés, sans contester, au nom de la science, les principes sur lesquels on s'appuie pour nous combattre. En un mot, on se confine dans une attitude passive qui donne beau jeu aux doctrines athéistes.

Or, on sait qu'à la guerre le plus sûr moyen de vaincre est d'attaquer. Nous sommes assez forts pour ne pas rester cantonnés dans nos retranchements, pour ne pas nous laisser renfermer dans les ouvrages que l'on ne cesse d'élever autour de nous, et qu'il nous faut ensuite démolir à grand'peine. S'il est un seul point sur lequel la défense paraisse faiblir, nos adversaires crient aussitôt victoire et se vantent d'avoir emporté la place.

Il nous faut donc changer de tactique et prendre vigoureusement l'offensive. Il nous faut démontrer que non seulement la science ne contredit pas notre foi, mais que c'est à notre foi seule que la science donne raison, que ce sont les doctrines de nos adversaires qui sont en contradiction avec les principes et les faits scientifiques les plus précis, que ce sont elles, non les nôtres, qui sont condamnées par cette science moderne avec laquelle on prétend nous barrer le chemin.

Il nous faut démontrer que nos croyances religieuses sont, dans leurs principes, *nécessaires* au même titre que la science, c'est-à-dire qu'elles reposent sur les mêmes bases que la science et conduisent à des conséquences qui s'imposent à notre esprit au même titre qu'elle

Dans doute l'homme ne peut pas tout savoir, et dans la religion comme dans la science elle-même, il est des questions qui ne pourront jamais être complètement élucidées.

Mais a-t-on jamais pretendu que les sciences physiques, par exemple, ne méritaient aucune créance parce que nous ne savons pas au juste ce que c'est que l'électricité, et doit-on traiter d'absurde notre système de mécanique céleste parce que nous ne savons rien de la nature de la gravitation ?

Il suffit que nous soyons en possession de quelques principes certains, desquels nous puissions déduire par le raisonnement ou par l'analyse mathématique tout ce qu'il nous importe de connaître. Nous ne devons pas nous laisser arrêter par des lacunes, si considérables qu'elles soient, assurés que si nous ne pouvons pas

tout savoir, il est du moins des choses sur lesquelles nous ne pouvons pas nous tromper, et qu'une fois les principes établis, les contradictions que nous rencontrons sur notre route proviennent non de la vérité elle-même, qui est une et par suite ne peut se contredire, mais de la faiblesse de notre intelligence, qui ne peut tout comprendre, ou de l'imperfection de nos connaissance, qui ne peuvent s'étendre à tout.

6. — Nous trouvons un exemple frappant de ces contradictions dans les deux sciences les plus développées et les plus exactes que nous possédions.

L'optique mathématique nous apprend que la lumière provient de vibrations d'une substance spéciale parfaitement élastique qui remplit tout l'univers visible, et dont l'analyse physique nous fait connaître jusqu'à un certain point les propriétés.

D'un autre côté, l'astronomie nous démontre avec non moins de précision qu'il n'y a pas de trace dans les espaces célestes d'un milieu matériel, si peu dense qu'il soit. Ce milieu opposerait en effet aux mouvements des planètes et des comètes une résistance qui serait certainement mise en évidence par l'observation des mouvements de notre système solaire. Or, l'analyse des plus délicats de ces mouvements, ceux de la lune et des comètes, a prouvé incontestablement que cette résistance n'existe pas (1).

Nous sommes donc en présence de deux affirmations nettement opposées :

" Il est sûr que l'espace est rempli d'une substance capable d'en-
" trer en vibration, l'éther ; l'existence de cette substance est,
" humainement parlant, certain . "

" Il est sûr que l'espace céleste ne contient pas trace d'un milieu matériel résistant . "

7 — C'est là une contradiction formelle, et cette contradiction est autrement grave que toutes celles que l'on a cru relever entre la science et la religion. Celles-ci, en effet, ont été facilement résolues, dès qu'on les a examinées simplement, sans parti pris, et il n'en est pas une qui puisse résister à l'examen impartial des hommes de bonne foi. Celle-là, au contraire, n'a pu trouver de solution, et n'en pourra jamais trouver dans la doctrine matérialiste, puisque, suivant cette doctrine, il n'existe pas d'autre substance que la substance matérielle sensible, et que, par suite, l'éther ne peut être que de la matière pure, impénétrable, résistante.

Que deviennent alors ces deux sciences que nous étions habitués à considérer comme les plus précises de toutes les sciences de la nature ? Dira-t-on que les principes en sont faux, et que ces sciences elles-mêmes ne méritent aucune créance ? Personne, même parmi les matérialistes les plus convaincus, n'a jamais osé soutenir une thèse pareille, et l'on se contente de penser que la solution existe, quoiqu'on ne la connaisse pas (2).

(1) Hirn, *Constitution de l'espace céleste.* — Les mouvements des comètes, a dit également M. Faye, l'analyse de celle de Winnecke entre autres, prouvent nettement qu'il n'y a pas de milieu résistant dans l'espace. (*Comptes rendus de l'Académie des sciences*, 18 *nov.* 1889.)

(2) Un autre grave conflit s'est élevé récemment entre la thermodynamique et la géologie. On sait que la chaleur solaire ne peut provenir que de la condensation de la masse du soleil répartie

8. — Il en est de la religion comme de la science. Les vérités religieuses reposent sur les mêmes bases que les vérités scientifiques, et ce que l'on accorde aux unes doit être accordé aux autres. Nous ne devons pas plus repousser les vérités religieuses parce qu'elles nous présentent des mystères, que nous ne devons repousser les vérités scientifiques parce que celles ci nous présentent des lacunes ou des contradictions.

Il suffit que, dans la religion comme dans la science, les vérités se tiennent, s'enchaînent mutuellement par des liens logiques, et qu'on soit assuré des principes sur lesquels elles reposent. Du moment que ces principes sont certains, les vérités qu'on en déduit rationnellement sont non moins certaines, et l'esprit de l'homme peut se reposer dans l'assurance qu'il suit un chemin où il ne peut pas tout voir, mais dans lequel il ne peut pas s'égarer.

9. — C'est d'après ces principes que nous avons composé le traité que nous offrons actuellement aux hommes de bonne foi, et dont des extraits importants ont paru à plusieurs reprises dans la revue des sciences *le Cosmos.*

L'existence de Dieu, la divinité de Jésus-Christ, l'infaillibilité de l'enseignement doctrinal de l'Eglise, sont les trois fondements sur lesquels repose rationnellement tout l'édifice du christianisme. Nous devons donc nous attacher avec un soin particulier à en établir la parfaite certitude.

Nous donnons de l'existence de Dieu plusieurs démonstrations fondées sur les principes et les faits les plus certains des sciences physiques et naturelles, en suivant une marche analogue à celle de ces scieuces qui sont arrivées au plus haut degré de développement. Nous démontrerons que l'existence de Dieu est une vérité scientifique au même titre que les vérités fondamentales de la science, que c'est un principe dont celle-ci ne peut pas se passer et sans lequel elle tombe dans la contradiction et dans l'absurde. Nous démontrerons que toutes les hypothèses que l'on peut faire pour se passer de Dieu conduisent à des résultats absolument opposés à ceux que nous fait connaître l'observation dans le domaine de la nature physique. Nous établirons en un mot que Dieu existe, et comme force suprême de laquelle dérivent toutes les forces de l'univers matériel, et comme auteur de la vie. Nous examinerons ensuite les relations de la divinité et de l'humanité, et nous arriverons par une série de raisonnements et de déductions logiques, ainsi que par l'étude rigoureuse des faits, à la démonstration de la divinité du christianisme.

Nous n'insisterons pas longuement sur les démonstrations tirées de la sublimité de la morale chrétienne, du développement extra-

primitivement, à l'état de matière nébuleuse, dans toute l'étendue du système planétaire et même au delà. On a calculé que cette condensation n'avait pu produire au maximum que 18 millions de fois la chaleur que cet astre rayonne en un an, c'est-à-dire que l'âge du soleil ne peut pas dépasser beaucoup dix-huit ou vingt millions d'années.

Or, la plupart des géologues admettent qu'il a fallu à la terre cinq cents millions d'années pour la formation et la stratification des terrains géologiques. Qu'on double, qu'on triple, qu'on décuple même la rapidité de succession des phénomènes géologiques des époques primitives comparées aux nôtres, il n'en reste pas moins une énorme disproportion entre ce que réclament les géologues et ce que peut nous accorder la thermodynamique, d'autant plus que la terre n'a pu se détacher de la masse solaire qu'à une époque très avancée de sa condensation. (G. Wolff, *Les hypothèses cosmogoniques*, p. 30.)

ordinaire et des triomphes surnaturels de l'Eglise. Ce sont là des arguments qui ont été souvent développés avant nous et qui ne frappent guère des esprits prévenus, pour lesquels ni la morale ni les événements historiques ne presentent le moindre caractère surnaturel. Nous nous contenterons de résumer ces démonstrations en leur donnant autant que possible une forme rigoureuse et scientifique.

Nous nous étendrons davantage sur les prophéties messianiques, qui fournissent une preuve si saisissante de la divinité du christianisme. Nous nous attacherons à en démontrer le caractère scientifique, et nous mettrons sous les yeux du lecteur les textes les plus décisifs qui se rapportent à notre sujet.

Le dernier livre est consacré à une courte étude sur les analogies scientifiques de la Rédemption, à la démonstration de la divinité de l'Eglise et à la certitude de son enseignement dogmatique. Ces deux dernières vérités se déduisent si facilement des paroles et de la divinité de Jésus, que nous ne croyons pas nécessaire d'y retenir longtemps l'attention du lecteur. Nous nous contenterons de mettre en évidence les quelques textes évangéliques qui s'y rapportent et qui établissent nettement contre les protestants la divinité et l'infaillibilité de l'Eglise. Comme nous aurons demontré par avance l'authenticité et la divinité de ces textes, nous aurons par là même établi la parfaite certitude de la foi catholique tout entière.

Nous n'entreprenons pas d'exposer l'enseignement doctrinal de l'Eglise ; outre que cet exposé a déjà été fait dans de nombreux et excellents traités, qui ront connus de tout le monde (1), nous aurions craint d'augmenter considérablement la longueur de notre ouvrage. Or, nous nous sommes imposé l'obligation d'être bref. Un ouvrage trop volumineux rebuterait certainement un grand nombre de lecteurs, ceux surtout pour lesquels nous avons spécialement écrit, et qui ne consentent à lire des traités de ce genre qu'à la condition qu'ils soient courts.

Du reste, tous les efforts de l'incrédulité s'étant concentrés sur deux points, l'existence de Dieu et la divinité de Jésus-Christ, il suffit d'en établir solidement la démonstration pour que tout le reste s'ensuive nécessairement. Les objections secondaires que l'on peut faire à l'enseignement de l'Eglise se dissiperont ensuite facilement à la lumière de ces deux vérités.

Notre livre se divise donc en trois parties bien distinctes : Dieu, Jésus-Christ, l'Eglise.

Nous renverrons en notes à la fin de l'ouvrage toutes les discussions, tous les développements qui ne concourent pas directement au but que nous nous sommes proposé, de manière à former, au moyen des arguments principaux, une suite ininterrompue de raisonnements.

Suscipiat Dominus hoc opusculum, ad laudem et gloriam nominis sui, utilitatem quoque nostram, totiusque Ecclesiæ suæ sanctæ.

(1) Nous citerons entre autres l'*Exposition du dogme catholique* du P. Monsabré.

LA FEMME CHRETIENNE

SA MISSION SA FORMATION ET SA SAUVEGARDE

Par le **Rév. Père F. X. SCHOUPPE,** de la Compagnie de Jésus

Deuxième édition.—1 vol. in-18, 118 pages.................... 20 cts

(*suite*)

CHAPITRE V.

Crainte de Dieu : la pensée du jugement

Pour nous raffermir de plus en plus dans la crainte de Dieu et l'horreur du péché, nous devons à l'exemple des Saints, imprimer profondément dans nos cœurs la pensée du jugement, et avoir toujours devant les yeux le tribunal suprême devant lequel tout homme devra comparaître.

Nous savons qu'au sortir de ce monde l'âme comparaît aussitôt devant Dieu, pour rendre compte de sa vie et recevoir selon ses œuvres. C'est le jugement particulier, qui fixe le sort éternel des âmes, mais sans éclat ni publicité aux yeux du monde.

Ce jugement *particulier* ne suffit pas : il faut encore un jugement public, universel, où tout ce qui est caché dans l'ordre moral soit mis au grand jour : le crime caché, pour subir la confusion : la vertu cachée pour recueillir la gloire méritée ; la conduite cachée de la Providence, pour recevoir sa justification aux yeux de l'univers. Cete manifestation universelle est nécessaire : Dieu la doit à sa justice.

Que cette vérité est grande ! qu'elle est terrible pour les pécheurs, consolante pour les justes salutaire pour les uns et les autres ! Aussi le Sauveur ne cesse-t-il de nous rappeler le jugement; aussi les Saints et tous les vrais chrétiens s'en souviennent-ils continuellement. *Quoi que je fasse* dit S. Jérôme, *soit que je mange, soit que je boive, soit que je fasse toute autre chose, il me semble toujours entendre la trompette suprême faisant retentir ces paroles formidables : Morts, levez-vous et venez au jugement.*— Le souvenir de ce grand jour élève l'âme des serviteurs de Dieu, et les rend inébranlables dans la vertu.

Pénétrons-nous donc de cette vérité, et considérons comment s'accomplira le drame solennel qui terminera le cours des siècle On y distingue un commencement, un milieu, et une conclusion finale

1. Commencement.—La fin du monde s'annoncera par des signes précurseurs, que le Sauveur lui-même nous indique dans l'Evangile. Il est vrai que l'époque précise du dernier jour nous est absolument inconnue : nous savons seulement, que le nombre des élus, connu de Dieu seul, doit d'abord se compléter. Il y a dans la maison du Père céleste, dans la cité d'en haut, un grand nombre de demeures ; et quand toutes ces demeures, toutes ces places marquées seront remplies, le genre humain finira, parce qu'il n'aura plus de raison d'exister. Alors donc que la céleste Jérusalem aura

reçu dans son sien la presque totalité de ses bienheureux habitants, la fin prochaine du monde s'annoncera par des guerres, des mortalités, des tempêtes et des tremblements de terre épouvantables, par des convulsions de toute la nature qui feront sécher d'effroi les hommes de ces derniers temps. Bientôt un déluge de feu inondera le globe, et consumera non seulement tous les êtres vivants; mais encore les plantes et les arbres, les édifices et les palais, les villes et les remparts, tous les ouvrages des hommes.

Après cette conflagration universelle, un silence de mort régnera sur la terre : notre globe sera un vaste désert de cendre, ou plutôt, un vaste tombeau, le tombeau du genre humain.—Où est maintenant la gloire des hommes ? Où sont les empires, les monarques, les potentats ? Où est l'orgueil des grands de ce monde ? O homme ! Voila comme tu es cendre et poussière, toi et toutes les œuvres de tes mains...

Alors retentira la trompette de la résurrection. Au son de cette trompette suprême, à la voix de l'archange, les morts se réveilleront dans leurs tombeaux. Toutes les âmes viendront reprendre leur corps : la main de Dieu reformera ce corps de la poussière qui a appartenu à chacun d'eux. Les âmes viendront, les unes du ciel, les autres du fond des enfers : et elles communiqueront à leur chair, les unes, la gloire dons elles brillent, les autres, la laideur horrible que leur imprime le péché. Les justes bénissent leur corps, qui a été l'instrument de leur salut et dont les souffrances sont maintenant changées en joie; les pécheurs maudissent leur corps, leurs membres, leurs sens qui ont été des instruments d'iniquité et la cause de leur damnation. Ils ont horreur d'eux-mêmes, ils ont horreur les uns des autres, tous ces réprouvés qui jadis brillants aux yeux du monde, paraissent maintenant monstrueux comme des démons.

Cependant, élus et réprouvés sont mêlés ensemble : à coté du Riche réprouvés, se trouve le Lazare glorifié... Tous, justes et pécheurs, sont conduits par le ministère des anges à la vallée de Josaphat c'est-à-dire, au lieu du jugement. Là ils attendent la venue du Juge, les uns avec joie, les autres avec des angoisses et des terreurs inexprimables...

II. Milieu.— Le ciel s'ouvre dans une lumière imense : on voit paraître l'étendard du Fils de l'homme, sa croix, portée devant lui par ses anges et accompagnée par des légions innombrables d'esprits célestes, qui revêtus de formes visibles annoncent l'arrivée de leur Roi.

Il vient ce Roi de gloire, et s'assied à la vue de tout l'univers sur le trône de sa majesté : sa sainte Mère, la Reine des cieux, est assise à sa droite : et tous ses anges, légions éblouissantes, environnent son trône. Jamais le monde ne vit un tel Roi, une telle gloire, une telle majesté, une telle puissance. Ah ! c'est bien là ce Roi du genre humain, devant qui tout genou doit fléchir, au ciel, sur la terre et dans les enfers.

Le voilà donc venu comme il l'avait annoncé, pour juger les vivants et les morts. Tous les yeux le contemplent : les justes avec

une ineffable joie les pécheurs, eux aussi, le voient, ils sont condamnés à le voir, ce Maître suprême qu'ils ont méconnu et outragé : *Tout œil le verra, même ceux qui l'ont pereé* (Apoc. I, 7) ; même ceux qui ont dit : *Nous ne voulons point que celui-ci règne sur nous.* Luc. XIX, 14.

Lui aussi levera les yeux et regardera tous les homme. Il les regardera tous et chacun en particulier : regard d'ineffable amour pour les uns, regard foudroyant pour les autres, regard qui parlera et qui dira aux uns et aux autres, mais avec un accent bien différente : *Ego sum* ! C'est moi !

Alors il séparera les uns d'avec les autres, comme le pasteur sépare les brebis d'avec les boucs ; et il placera les brebis a sa droite et les boucs à sa gauche (Matth XXV, 33). Venez, dira-t-il, bon jeune homme, fille pieuse et chaste, venez à ma droite,—vous, libertin, vous fille sans pudeur, allez à ma gauche... De quel côté serai-je ? Que dois-je faire pour être à droite ?...

Après la séparation se fera l'examen de la cause : *Les livres seront ouverts* : c'est la manifestation des consciences. Elles seront ouvertes avec tout ce qu'elles renferment : les unes comme des trésors de vertus et de bonnes œuvres : les autres comme des trésors d'iniquités, d'ignominie et de colère. *Il n'y a rien de caché qui ne doive être connu* (Matth. X,26). Paraissez aussi maintenant, justes avec vos larmes, vos combats,vos aumônes... Paraissez aussi, pécheurs, avec vos infamies secrètes ... il est temps que l'hypocrisie soit démasqué, que les sépulcres blanchis soient ouverts et vus au dedans...

Le juge regardera tour à tour les pécheurs et les justes : il adressera des reproches aux uns, des éloges aux autres, couvrant les pécheurs d'une confusion suprême et les justes d'une gloire ineffable. *Vous voilà*, dira-t-il aux méchans, *vous voilà avec tous vos crimes !... Etait-ce pour cela que je devais répandre mon sang, instituer mes sacrements?... Que de fois je vous ai appelés, avertis?...* Qu'auront-ils à répondre ? Quelle excuse à présenter?... —Aux justes il dira : *Gloire à vous, mes serviteurs bons, et fidèlis ! Vous avez veillé, prié, combattu, souffert avec moi... Maintenant les jours des tribulations sont Passés...*

Alors s'accompliront ces paroles du Sauveur dans l'Évangile : *Celui qui me confessera devant les hommes, je le confesserai devant mon Père ; et celui qui rougira de moi et de mes paroles, le Fils de l'homme rougira de lui lorsqu'il viendra dans sa majesté et dans celle du Père et des saints anges. Luc. IX*, 27.

L'examen de la cause se terminera par la sentence du Juge suprême : sentence de vie pour les uns, de mort éternelle pour les autres.

III. Fin, *Alors le Roi dira à ceux qui sont à sa droite : Venez, les bénis de mon pères, possédez lè rogaume qui vous a été préparé depuis le commencement du monde ; car j'ai au faim et vous m'avez donné à manger... En effet, chaque fois que vous l'avez fait à l'un des moindres de mes frères que voici, c'est à moi que vons l'avez fait.*

Alors il dira aussi à ceux qui sont à sa gauche : Allez loin de moi, maudits, dans le feu éternel, qui a été préparé pour le démon et pour

ses anges. Car j'ai eu faim et vous ne m'avez pas donné à manger... Toutes les fois que vous l'avez refusé au moindre de mes frères, c'est à moi que vous l'avez refusé. Matth. XXV.

A cette parole foudroyante que feront les réprouvés? Imploreront-ils la miséricorde du juge?... Se tourneront-ils vers la sainte Vierge Marie? ou vers les Saints?... C'est trop tard, le temps de la miséricorde est passé.—Essaieront-ils de résister au Christ, comme ils l'ont fait sur la terre?... Se moqueront-ils encore de ses paroles et de son Église?... —Ou bien, chercheront-ils un défenseur dans le démon qu'ils ont servi?... Chercheront-ils un refuge dans le néant?...Vainement ils demandent aux montagnes de les écraser, et aux collines de les cacher: tout recours leur manque: ils demeurent isolés avec leurs crimes défiant la justice d'un Dieu. Force leur est d'accepter la sentence qu'ils ont méritée, et il ne leur reste que le désespoir, et des regrets tardifs: *Nous nous sommes donc égarés!... insensés que nous étions...* Sap. V, 6, 4.

Alors s'ouvrira le puits de l'abime, pour engloutir toute la multitude des réprouvés. Ils descendront vivants dans l'enfer, et l'enfer se refermera sur eux pour toute l'éternité... C'est le triomphe final de la justice sur l'iniquité.—Hélas! les malheureux pécheurs, que n'ouvrent-ils les yeux pendant qu'il en est temps encore!

D'autre part on verra s'ouvrir les portes du ciel, et le Roi de gloire fera son entrée avec son peuple élu: *Ibunt justi in vitam æter. nam,* les justes entreront dans la vie éternelle. C'est l'accomplsisement des promesses de Jésus-Christ, c'est le commencement de son règne glorieux qui n'aura point de fin.

Ah! ne faut-il pas sacrifier les avantages de mille vies temporelles, pour s'assurer une telle destinée?... Elle sera le partage de tous ceux qui sont fidèles aux engagements de leur baptême et à la sainte loi du Seigneur. (*à suivre*)

UN PASTEL DU ROI LOUIS XIII

A S. G. MONSEIGNEUR MERMILLOD, EVEQUE D'HEBRON, COADJUTEUR DE GENEVE.

(*suite et fin*)

VI

LE SOLEIL LEVANT

On entendit frapper doucement à la porte. Un page alla ouvrir.

—Sa Majesté la Reine peut-elle entrer? demanda-il au Roi.

Louis XIII fit signe que oui.

La porte s'ouvrit à deux battants, et la Reine, en grand habit de cour, belle et parée de perles, entra, suivie de ses dames, et tenant par la main ses enfants. Elle vint s'agenouiller avec eux devant le Roi. Quelques mots froids et cérémonieux furent échangés. Louis XIII tendit sa main aux jeunes princes. Le Dauphin la baisa: mais le petit duc d'Anjou, effrayé de la pâleur de sou père, se détourna et

courut se cacher dans les jupes de sa gouvernante. Le Roi l'aimait plus encore que le Dauphin : il fut attristé de ce mouvement.

—Mon petit Anjou, dit-il tous bas,lui aussi, ne m'aime pas. O ma mère, vous êtes bien vengée !

—Mon fils, demanda-t-il au Dauphin, avez-vous été bien sage à votre baptême ?

Je le suis toujours, Sire.

—Et quel nom vous a-t-on donné ?

—Je m'appelle Louis XIV, dit fièrement l'enfant.

—Pas encore ! mon fils... mais bientôt. — Allez. — Je suis fatigué : je vais essayer de dormir.

La Reine s'éloigna avec toute sa suite. Isabelle reprit son luth, et le Roi, fermant les yeux, fit semblant de dormir. Mais des larmes coulaient sur ses joues amaigries. et il ne s'assoupit qu'au bout d'une grande heure. . . . .

—Le Roi est mort ! vive le Roi !

Ce cri jeté par le capitaine des gardes, apprit à la foule qui remplissait les cours et les jardins du château de Saint-Germain, le 14 mai 1643, que le règne de Louis XIII était fini.

Anne d'Autriche fut emmenée de la ruelle du lit, où elle priait depuis de longues heures. Elle raconta depuis à Mme de Motteville qu'au moment où elle avait vu expirer le Roi, elle avait ressenti une si grande douleur, qu'il lui sembla qu'on lui arrachait le cœur. Mais, bientôt après, elle alla saluer Louis XIV, son fils et son roi et les empressements de la Cour ne lui laissèrent plus aucun loisir. Saint Vincent de Paul, qui avait assisté le Roi, fut appelé près d'un autre mourant. Tout le chateau était dans une grande confusion. On préparait le départ de la famille royale, qui devait s'en aller au Louvre ; on expédiait des courriers : tout le peuple des environs accourait pour saluer le jeune Roi et la Reine régente. La longue agonie de Louis XIII semblait avoir d'avance usé le deuil et fini les regrets.

Seule, Isabelle de Belin songeait à lui. Dès qu'elle put s'échapper d'auprès de la Reine, elle se rendit à la chambre mortuaire. Ce qu'elle y vit la glaça jusqu'au fond du cœur.

Louis XIII mort était absolument abandonné. Quelques cierges, placés à la hâte, brûlaient près du lit royal ; personne ne veillait ; la chambre était déserte.

Isabelle tomba à genoux sur le seuil. C'était la première fois qu'elle se trouvait en présence de la mort. Elle pria et attendit que quelqu'un vint veiller le corps du Roi. Par les fenêtres ouvertes entrait la brise de mai ; le crépuscule commençait, et les rossignols chantaient déjà. Un coup de vent éteignit plusieurs cierges. Isabelle se leva, les ralluma, et, rassemblant tout son courage, regarda le visage du Roi. L'auguste paix de la mort avait déja effacé la trace des souffrances, et ces rides précoces, ces sillons marqués naguère sur son front, avaient disparu. Il semblait être transformé en une statue de marbre prête à être posée dans la crypte de Saint-Denis. Il tenait le crucifix, ce sceptre que la mort met aux mains du chrétien, qu'il soit prince ou mendiant.—Mais de toute

cette Cour, de tout ce royaume, Isabelle était seule à prier auprès du Roi.—Ses lèvres murmuraient le *De profundis*, tel que Louis XIII avait voulu qu'elle le chantât, huit jours auparavant ; mais les versets de l'Ecclésiaste revenaient sans cesse à la mémoire : il lui semblait les voir tracés sur le lit, sur l'estrade et les tentures de l'appartement royal.

Elle resta seule une heure ; et cette heure passée auprès des restes du Roi qu'elle avait aimé comme un père, cet abandon, ce silence, ce témoignage suprême du néant des choses terrestres, en apprirent plus à la jeune fille qu'un demi-siècle passé dans le monde n'eût pu le faire.

Peu de jours auparavant, la pieuse mère d'Isabelle avait écrit à son frère, chanoine de Cambrai combien elle était inquiète de voir sa fille aînée si passionnée pour les plaisirs de la Cour, et s'obstinant à refuser tout établissement. Le bon chanoine lui répondit, après avoir bien prié Dieu : " Ne soyez pas en peine de votre enfant, ma chère sœur : d'ici à peu de temps elle entrera en religion.

Il ne se trompait pas. Le soir même de la mort de Louis XIII, mademoiselle de Belin pria la Reine de lui permettre d'aller passer dans un couvent les six semaines du grand deuil. Elle ne voulut pas rentrer dans le monde, et fit profession au second monastère de la Visitation l'année suivante, sous le nom de sœur Marie-Alexis.

Avant la fin du noiviciat de mademoiselle de Belin, Charles Lebrun était parti pour Rome: L'éclat du jour efface bien vite les roses de l'aurore : revenu en France, après six ans de séjour en Italie, Lebrun devint le peintre favori de Louis XIV, et d'un pinceau fécond et brillant retraça les orgueilleuses splendeurs de son règne. Aux plafonds de Versailles plus d'une blonde déesse, plus d'une riante et gracieuse figure de nymphe couronnée de fleurs, rappelle encore la vision de la jeunesse du peintre ; mais l'astre de ses rêves, l'Aurore cachée sous le voile, ne sut jamais qu'elle avait éclairé les premiers pas d'un grand artiste.

VII

MEMENTO QUIA PULVIS ES

La voiture d'un messager de Saint-Germain arrêta un matin devant la porte du second monastère de la Visitation, à Paris, rue du Faubourg-Saint Jacques.

—Ma sœur, on apporte une caisse de la part de la Reine. Faut-il la mettre dans le tour ? demanda sœur portière.

—Certainement, répondit sœur Simplicienne ; certainement, ma sœur. si elle y peut entrer. Que nous envoie notre bonne Reine ? Ah ! si c'était du sucre pour nos malades, que cela nous irait bien !

Sœur Simplicienne ouvrit la boîte, assez négligemment fermée, et dont l'adresse était à moitié effacée. Cette caisse ne contenait qu'un tableau, encadré richement, et recouvert d'une glace brisée. Sœur Simplicienne, fort désappointé, alla rendre compte de l'aventure à la révérende mère supérieure.

—Sa Majesté nous fait un étrange cadeau dit-elle. A quoi bon nous envoyer une image si mal emballée ? Il faudra faire la dé-

pense d'une vitre et encore ! ce n'est pas une image dévote : c'est une petite fille décoiffée, sans corps de jupe, et qui tient un pigeon. Heureusement que le cadre est fort propre : on pourra y mettre autre chose...

—Allons voir cela, dit la bonne vieille supérieure.

Elle se rendit au parloir, et en examinant bien ce qui restait de l'adresse effacée déchiffra le nom de Le Roy de Belin, et le mot : *novice.*

—Portez cela au noviciat ma sœur, dit-elle Notre petite sœur Marie Alexis Le Roy saura ce qui est...

La maîtresse des novices interrogea Isabelle en lui montrant le portrait, La jeune novice ne put le voir sans pleurer.

—Ah dit-elle. C'était moi !—C'était le roi !—Que j'étais joyeuse en ce temps-là !

—Voirement. fit la religieuse, ce portrait vous rappelle fort les vanités du siècle, ma fille. Y tenez-vous beaucoup ?

—Je ne tiens qu'à servir Dieu, dit Isabelle.

—C'est ce que nous allons voir. Vous rappelez-vous ce que notre mère Marie-Félice de Montmorency fit du portrait de son défunt mari ?

—J'ai ouï dire qu'elle le brûla, ma mère, pour ne pas, en le regardant toujours, entretenir ses regrets, et afin de se soumettre entièrement à la volonté de Dieu. Mais notre mère de Chantal regretta qu'elle eût fait ce sacrifice. — Croyez-bien, ma mère, que je ne tiens pas à mon portrait autant que madame de Montmorency tenait à celui de son mari : — je suis prête à le brûler, si vous me l'ordonnez : mais... c'est l'œuvre d'un roi !

—Nous ne le brûlerons pas, nous allons seulement l'effacer un peu, dit sœur Hiéronyme.

Elle prit un petit plummau et le passa légèrement sur la peinture Isabelle pâlit.

-Aimez vous mieux l'effacer vous-même,ma sœur ? dit la religieuse ; voulez-vous offrir ce dernier sacrifice à Notre-Segneur ? Après vous être donnée vous-même, hésiterez-vous à donner votre image ?

—Certes non, dit Isabelle : ce serait reculer, ce serait être lâche.

Elle se signa, et d'une main ferme continua l'œuvre de destruction. La supérieure entrait.

—Jésus ! mes sœurs ! que faites-vous ? s'écria-t-elle : c'est une peinture du défunt Roi, un présent de notre bonne Reine à madame de Belin, à qui nous devions le faire passer. Madame la duchesse de Vendôme vient de venir tout exprès pour me conter l'histoire de ce portrait, et voilà que vous l'avez effacé ! — Hélas ! il n'en reste quasi rien ! Qui pourra le faire ? Si on l'envoyait à M. Lesueur ?

Le trait seul, dessiné à la plume, était encore visible sur le vélin. Tout le reste avait disparu comme disparaissent la gloire, les joies et les beautés de ce monde fragile et périssable.

Sœur Hiéronyme fit sa coulpe au chapitre, et une sévère pénitence lui fut imposée ; mais ses tardifs regrets ne pouvaient ressusciter le chef-d'œuvre anéanti. La poussière était retournée à la poussière, — et du pastel du roi Louis XIII ne restait plus qu'un vague et mélancolique souvenir.

LE PROPAGATEUR

Volume V. 1er Mai, 1894, Numéro 5

BULLETIN

23 Avril 1894.

*** On lit dans l'*Univers* :

L'ENCYCLIQUE AUX EVEQUES POLONAIS

L'*Agence Havas* nous transmet la dépêche suivante :

Rome, 23 mars.

Le *Moniteur de Rome* publie aujourd'hui l'Encyclique du Pape aux évêques polonais de Russie, d'Autriche et de Prusse.

Après un exposé synthétique des conditions générales de la vie ecclésiastique, le Pape traite des conditions particulières à chaque pays.

La partie relative à la Pologne russe est seule importante : le Pape exhorte les fidèles à la constance dans la foi ; il remerc e les Polonais d'avoir placé leur confiance en lui ; il espère que cette confiance lui sera continuée, car, comme ses prédécesseurs, il a constamment pris soin de leurs intérêts

Il en donne comme preuves les efforts qu'il fit auprès du conseil de l'empire pour améliorer la situation des Polonais, le Concordat de 1882 qui, comme on le sait, fut signé à Rome même entre M. de Giers et le cardinal Jocobini, ainsi que le concours personnel du tsar en faveur de l'Eglise polonaise,

L'encyclique, datée du 19 mars, se termine par des conseils aux Polonais prussiens et autrichiens,

Ce document s'inspire d'un large esprit de conciliation et de rapprochement. Dans les hautes sphères ecclésiastiques, on déclare qu'il servira à renouer plus intimement les rapports entre la France, la Russie et le Vatican, et non, comme leurs adversaires l'auraient voulu, à les brouiller.

***

*** **Mr Eugène Veuillot.**—Le vaillant journaliste catholique, monsieur Eugène Veuillot, a atteint le 1er mars son *cinquantenaire* de journalisme à l'*Univers*. Il en est le rédacteur en chef depuis onze ans c'est-à-dire depuis la mort de son illustre frère, Louis Veuillot. Pendant ces cinquante ans de journalisme bien des événements se sont passés en France. Plusieurs régimes politiques s'y sont succédés A tour de rôle la monarchie constitutionnelle, la république et l'empire y ont fait la loi. La monarchie a été emportée dans la tourmente de 1848, la deuxième république a disparu après le coup d'état de 1851 et le nouvel empire a sombré à Sedan. La troisième république se maintient plus longtemps que les autres régimes.

Pendant ce temps-là, l'*Univers* a toujours poursuivi son œuvre et combattu vaillamment pour la défense de la religion persécutée et contre toutes les pernicieuses doctrines qui ont cherché à prendre racine dans le beau pays de France. Le journal à été supprimé mais il s'est relevé et il a continué à combattre avec une nouvelle vigueur. Aujourd hui il est encore sur la brêche défendant avec ardeur, comme autrefois, l'Eglise et la Société.

Au noble vieillard qui termine son article du cinquantenaire par ces paroles viriles : " *continuons le combat,* " je dis : oui continuez longtemps à combattre le bon combat, l'Eglise et la France ont encore besoin de vous. *Ad multos annos.*

***

*** **Démission de cabinets.**—Dans ces dernières semaines ont donné leur démission :

1° En Espagne le ministère Sagasta. La raison de cette démission est la résistance opposée aux taxes par les provinces du nord. Elle réclament leurs privilèges ou *fueros.* On dit que la crise a été précipitée par le premier ministre lui-même qui désirait mettre quelques uns de ses collègues à la porte. La reine régente a chargé de nouveau M. Sagasta de former un autre ministère. En voici la composition. Premier ministre, Sagasta ; Finances, Amos Salvador ; Intérieur, Aguitera ; Travaux publics, Groisard ; Justice, Capdebon ; Affaires étrangères, Moret ; Guerre, Lopez Dominguez ; Marine, l'amiral Pasquin ; Colonies, Becerra. Cinq anciens ministres conservent leurs portefeuilles ; ce sont messieurs Sagasta, Moret, Capdebon, Dominguez et Pasquin.

2° Au Danemark le ministère Estrup. Il a donné sa démission quoique la chambre lui ait accordé un vote de confiance en adoptant le budjet.

3° Le ministère du Chili. Il a été battu aux dernières élections. Le nouveau cabinet est composé de libéraux et de radicaux. Le premier ministre est M. Reyes.

4° En Egypte le ministère Riaz Pacha. Le premier ministre a déclaré qu'il donnait sa démission parcequ'il ne possède plus la confiance du Kédive. Nubar Pacha a formé un nouveau ministère. Une dépêche de Londres dit que l'Angleteterre est satisfaite du choix de Nubar. Elle aurait pu ajouter que l'Angleterre est toujours satisfaite lorsqu'elle peut saisir une proie quelconque. Et l'Egypte, sur laquelle elle appesantit depuis longtemps sa main de fer, est un morceau savoureux pour satisfaire sa gloutonnerie.

5° Le ministère du Pérou. Il a donné sa démission aussitôt après la mort du président Bermudez. Par la mort du président, la présidence revenait de droit au premier vice président Solar, mais le deuxième vice-président Borgono s'est emparé du pouvoir. L'ex-président Carcérès et l'armée font cause commune avec lui. La crise continue.

6° En Serbie le ministère Simitch. Il n'était en fonctions que depuis peu de temps. Les dépêches ne disent pas quelle est la cause de sa démission. M. Nicolaievitch, ministre de l'Intérieur dans le cabinet Simitch, a été chargé par le roi de former un nouveau ministère. On le dit ferme, énergique et d'une grande habileté

7° En Belgique le ministère Bernaert. Il a donné sa démission parce que la chambre (en sections) a repoussé le principe de la représentation proportionnelle qu'il voulait faire voter. Le projet

du Gouvernement n'a réuni que 49 voix et 75 se sont prononcées contre : il y a eu 13 abstentions. Le ministère a été renversé par ses propres partisans, formant le parti catholique, et il a été soutenu par les libéraux. Il n'y a que quelques mois que la révision électorale a eu lieu en Belgique. Le suffrage universel a été établi, mitigé par le vote plural. En d'autres termes chaque citoyen a un vote, mais un certain nombre en possède plusieurs ; tels sont les pères de famille, les diplômés etc. Celui qui a été chargé de former un nouveau ministère, est M. de Burlet qui était ministre de l'Intérieur dans le précédent cabinet. Tous les anciens ministres sont restés à leur poste à l'exception de M. Bernaert qui était premier ministre et ministre des Finances, et de M. Lejeune qui était ministre de la Justice. Ils ont été remplacés par M. de Smet de Naeger, comme ministre des Finances, et M. Bergerem, comme ministre de la Justice.

8° A Terreneuve le ministre Whiteway. Cette démission a été causée par le refus du gouverneur O'Brien d'accorder au premier ministre la dissolution des chambres. Aux dernières élections générales M. Whiteway a obtenu une grande majorité, mais il a négligé de contester les élections de ses adversaires. Ces derniers, au contraire, ont contesté toutes les élections des partisans de M. Whiteway et ils ont attendu à la dernière heure pour agir. Il était trop tard pour que ces derniers pussent en faire autant. Quelques unes de ces élections ont déjà été annulées, et les contestants espèrent faire annuler presque toutes les autres. Ce sont ces contestations multipliées qui ont forcé M. Whiteway à demander la dissolution qui lui a été refusée.

M. Goodbridge, chef de l'opposition, a réussi à former un nouveau ministère et les chambres ont été immédiatement prorogées. La crise ne pourra prendre fin que par une dissolution qu'il est impossible d'éviter. Le nouveau cabinet n'a pas assez de partisans pour former un *quorum* de la chambre, et les partisans de M. Whiteway se sont engagés à ne pas assister aux séances. Il faudra bien que le gouverneur se rende et accorde à M. Goodbridge ce qu'il a refusé à M. Whiteway.

***

*** **Nécrologie.** — Sont décédés :

1° A bourg Saint Andéol, Diocèse de Viviers, département de l'Ardèche, France, la Mère Marie Saint Adrien, Supérieure Générale de l'Institut des Sœurs de la Présentation de Marie. Elle est morte le 16 mars, jour anniversaire de sa naissance. Elle était âgée de 70 ans et elle comptait 50 ans et quelques mois de profession religieuse. La Sœur Saint Adrien était la quatrième supérieure générale de son ordre et elle exerçait ses fonctions depuis le 24 mai 1878. Elle a succédé à la Mère Saint Maurice qui, avant d'être Supérieure Générale de l'Institut, fonda les établissements du Canada et en fut la première supérieure.

L'Institut de la Présentation de Marie a été fondé en 1797 à Thueyts (Ardèche). En 1819 la maison mère a été transportée à

saint Andéol. La mère Marie Rivier, la fondatrice de cette importante communauté, est née à Monpezat (Ardèche) en 1768 et elle est morte à Saint Andéol en 1838.

Les Sœurs de la Présentation s'occupent exclusivement de l'éducation des jeunes filles. Elles ont un grand nombre d'établissements dans la Province de Québec et aux Etats-Unis. Leur maison mère ici est à Saint-Hyacinthe.

2° Son Eminence le Cardinal Giuseppe Benedetto Dusmet, archevêque de Catane, en Sicile, Italie. Il est né à Palerme, Sicile, le 15 août 1818 et il a été crée cardinal le 11 février 1889. On sait que l'illustre cardinal Rampolla, le secrétaire d'état de sa Sainteté, et Crispi, le premier ministre de l'Italie, sont aussi siciliens. A ce sujet un journal catholique de New-York, *The American Catholic News*, observe qu'il est vraiment remarquable que la Sicile ait produit à la même époque l'un des plus violents ennemis du Pape, Crispi, et deux de ses amis les plus sincères et les plus dévoués, les cardinaux Dusmet et Rampolla.

3° Monseigneur Bernard O'Reilly, évêque de Liverpool, Angleterre. Il était âgé de 70 ans. Il est né à Navan, comté de Westmeath, en Irlande, et il a fait ses études théologiques en Angleterre. En 1873 le pape le nomma évêque de Liverpool. Il est le deuxième évêque irlandais choisi pour un diocèse anglais depuis le rétablissement de la hiérachie catholique.

4° L'abbé Almire Le Rebours, curé de la Madeleine, à Paris, celui-là même que le pape Pie IX appelait *le premier curé du monde*. L'abbé Le Rebours était âgé de 72 ans. Il fut nommé curé de la Madeleine par Mgr Guibert, archevêque de Paris, quelque temps après la commune. Il succéda au célèbre abbé Deguerry fusillé par les communards. M. Le Rebours était chanoine honoraire de la cathédrale de Montréal et l'ami de Mgr Fabre dont il fut le condisciple au Séminaire d'Issy. Il a refusé l'épiscopat en plusieurs circonstances, préférant ne pas abandonner son église de la Madeleine où il a fait tant de bonnes œuvres. On croit même que la récente tentative anarchiste de faire sauter cette église au moyen d'une bombe, a été en grande partie la cause de sa mort.

Paris n'oubliera jamais cet homme éminent qui a passé sa vie en faisant le bien, *transiit benefaciendo.*

5° Le R. Père Daniel de l'ordre des Franciscains. Il était le confesseur du pape Léon XIII.

6° L'abbé James A. Walter, curé de l'église Saint Patrice à Washington. C'est lui qui assista sur l'échafaud l'infortunée madame Surratt. On sait que cette femme fut *injustement* condamnée à mort comme ayant participé au meurtre d'Abraham Lincoln président des Etats-Unis. C'est l'une des plus tristes erreurs judiciaires dont les annales criminelles fassent mention.

7° Le célèbre physiologiste Charles Edouard Brown Sequard. Il naquit à Port-Louis, Ile Maurice, le 8 avril 1817 et il fut reçu médecin à Paris en 1840. Il fut professeur de physiologie, à l'Université Harvard, à Boston, et professeur de médecine expéri-

mentale au collège de France, à Paris. Brown Séquard a fait d'immenses recherches de physiologie expérimentale, qu'il a con signées dans des écrits importants, sur la composition du sang, la chaleur animale, la moëlle épinière et ses maladies, le système musculaire, le système nerveux et les ganglions sympathiques. C'est lui qui inventa l'élixir de longue vie qui, dans sa pensée, devait rendre au vieillard les forces de l'âge viril. Cet élixir était administré par des injections sous-cutanées. Cette invention fit du bruit dans le temps, mais elle tomba bientôt dans l'oubli.

Brown-Séquard était protestant.

8° Le docteur Jean Charles Taché, ancien sous-ministre de l'Agriculture. et l'un de nos hommes les plus distingués. Il était le frère de Monseigneur Taché, archevêque de Saint Boniface, Manitoba.

M. Taché est né à Kamouraska le 24 décembre 1820. Il fit ses études à Québec et il fut reçu médecin en 1844. Pendant plusieurs années il a représenté le comté de Rimouski dans l'assemblée législative de la province du Canada. Il fut aussi commissaire du Canada aux Expositions de Paris en 1855 et en 1867. Avant d'être sous-ministre, il fut inspecteur des prisons, asiles et autres établissements publics.

M. Taché laissa le parlement pour entrer dans le journalisme où il s'est distingué. Sir Hector Langevin et M. Taché furent les deux premiers rédacteurs du *Courrier du Canada* qui, sous leur habile direction, devint bientôt l'un des journaux les plus importants du pays.

Bon Chrétien et bon citoyen, M. Taché emporte dans la tombe l'estime de tous. ALBY.

Nous empruntons l'article suivant de notre bonne amie ; *La Croix de Montréal*, du 19 avril :

LES REVERENDES DAMES DU SACRE-CŒUR

Mort de la Supérieure Générale.—Election de la nouvelle Supérieure

Nous sommes heureux de reproduire l'article suivant, extrait de l'*Univers* de Paris du 1er Avril :

MADAME LEHON

SUPÉRIEURE GÉNÉRALE DU SACRÉ-CŒUR.

" Nous apprenons avec un vif regret la mort de la supérieure " générale de la congrégation des dames du Sacré-Cœur, Mme " Adelaïde Aimée-Thérèse Lehon, décédée pieusement à l'âge de " 87 ans, hier matin, à la maison-mère, boulevard des Invalides.

" Fille d'un notaire des environs de Tournay, Mme Lehon avait " pris très jeune le voile et avait été ainsi une des premières filles " de la fondatrice, la Vénérable Mme Barat, décédée en 1865, qui " l'appréciait beaucoup.

" Comme toutes les religieuses de sa congrégation, Mme Lehon, " après avoir séjourné quelque temps à la maison mère à Paris " passa dans d'autres maisons du Socré-Cœur, entre autres dans " celle de Jette, près de Bruxelles, où elle s'était trouvée en rela-

" tions, de 1843 à 1846, avec le nonce apostolique en Belgique,
" Mgr Pecci, aujourd'hui Léon XIII.

" Ces liens si anciens augmenteront l'amertume que le cœur
" paternel de Sa Sainteté éprouvera en apprenant ce décès.

" En 1874, Mme Lehon fut élue supérieure générale de sa
" congrégation ; qu'elle a dirigée depuis avec une rare prudence.

" Mme Lehon a dignement occupé le poste si difficile de
" supérieure générale et elle a été une vraie mère et pour les
" religieuses réparties dans le monde tout entier, et pour les
" enfants, dont l'éducation est confiée à leurs soins." H. G. F.

" Le deuil qui vient de frapper nos bonnes dames du Sacré-Cœur sera partagé par notre chrétienne population dont elles ont conquis, depuis longtemps, par leurs éminents services, les plus chaudes sympathies.

" La perte de Mme Lehon a créé, dans la Société du Sacré-Cœur, un grand vide, qu'il s'agit de combler dignement.

" Dans quelques mois aura lieu, à Paris, au couvent du Boulevard des Invalides, l'élection de la nouvelle supérieure générale, par le chapitre composé des quatre assistantes générales et des dix-neuf vicaires réparties dans le monde entier. Il y a en Amérique cinq vicariats de la Société, ceux de New-York, Cincinnati, Montréal, St-Louis et Mexico. Celui du Canada compte 250 religieuses et leurs établissements réunissent environ 500 élèves.

" Presque chaque maison a, outre le pensionnat ou l'externat, une école de pauvres, ou une école normale, ou un orphelinat, et même, dans plusieurs maisons, ces différents cours réunis.

" Nous devons être fiers, nous, citoyens de Montréal, de notre ancien petit *externat* du Sacré-Cœur de la rue Ste-Catherine, fondé en 1860.

" C'était alors le grain de senevé de la Société. Sous l'œil de Dieu, il a été d'une merveilleuse fécondité, et ce modeste établissement est devenu aujourd'hui un pensionnat, un externat et une école des enfants pauvres.

" Il a l'honneur d'avoir pour supérieure la révérende Mère Schulten, vicaire pour les maisons du Sacré-Cœur du Canada.

" Au mois de septembre prochain, le personnel de l'établissement de la rue Ste-Catherine se transportera dans les nouveaux édifices de la rue Ste-Alexandre.

" Le site, admirablement choisi, de cette grande institution lui procure les avantages de la campagne, et même temps que ceux de la ville, car on y jouit d'un air pur, d'une grande tranquilité et d'une vue superbe.

" Construit selon toutes les règles de l'art, le nouvel établissement du Sacré-Cœur joint à l'aspect monumental et à la beauté architecturale tous les avantages des innovations modernes. Les élèves y jouiront donc de tout le confort possible, dans les meilleures conditions hygiéniques.

" Le nouveau pensionnat fait autant d'honneur à notre ville que la parfaite éducation de ses élèves en a toujours fait à notre société canadienne."

30 AVRIL

VEILLES ET OUVERTURES DU MOIS DE MARIE

Division : 1° Origine historique du mois de Marie ; 2° motifs de son institution, tirés de la beauté et des dangers du mois de mai ; 3° dispositions intérieures et extérieures à y apporter.

> *Adeamus ergo cum fiducia ad thronum gratiæ, ut misericordiam consequamur et gratiam inveniamus.*
>
> Allons donc avec confiance au trône de la grâce, afin d'y obtenir miséricorde et d'y trouver les secours dont nous avons besoin. (S. Paul, *Epître aux Hébreux*, ch. IV, v. 16.)

Mes bien chers frères,

Nous ne saurions mieux inaugurer cette série d'instructions en l'honneur de notre bonne mère, qu'en vous répétant, après les Pères et les Docteurs de l'Eglise, une admirable invitation de l'Apôtre qu'ils appliquent à Marie, le véritable trône de grâce, de miséricorde et de secours. C'est cette invitation, d'ailleurs, que vous voyez symbolisée à vos regards filialement émus, par ces gracieuses tentures, ces fleurs odorantes, ces mille feux dont la piété des enfants de Marie a entouré dès aujourd'hui sa statue vénérée. Oh ! oui, mes frères, regardez-la, cette tendre mère : n'est-il pas vrai qu'elle est assise sur un trône d'amour et de miséricorde ? n'est-il pas vrai que ses lèvres semblent nous parler de paix et de pardon, que ses bras invitent à la confiance, que ses mains entr'ouvertes semblent vouloir répondre à flots les torrents de grâces dont elle a été faite la dispensatrice, et la dispensatrice unique ? Courons donc avec joie à ce trône de grâce : *adeamus ergo cum fiducia ad thronum gratiæ.* Venons y avec autant plus de confiance, qu'à cette heure même, de toutes parts, des autels sont dressés avec la même piété filiale, des prières s'élèvent avec la même unanimité vers ce siège de miséricorde. Unissons-nous d'intention à cette foule d'enfants heureux, et commençons avec eux la pratique de la dévotion au mois de Marie.

Je me propose, mes frères, pour seconder et satisfaire cette ardente piété, dont votre empressement autour de cette chaire me donne un gage si rassurant ; je me propose, dis-je, de parcourir ici chaque jour avec vous les diverses circonstances de la vie divine de notre commune mère. Vous trouverez mes discours

simples et sans art : j'aurais craint de décevoir votre attente, en recourant à des efforts peu en harmonie avec la simplicité d'une d'une véritable dévotion filiale. Ce soir, et avant d'entrer dans l'étude de la vie de notre auguste Reine, je veux vous dire quelque chose de la dévotion dont vous venez d'embrasser la pratique, en expliquant rapidement l'origine, le but et les moyens du mois Marie. Je commence sans autre préambule.

I.—S'il est un fait remarquable et digne d'attirer notre attention dans l'origine des grandes dévotions et des grandes œuvres de l'Eglise, c'est le mystère dont leur berceau est entouré. Le plus beau des livres sortis de la main des hommes est encore sans nom d'auteur; les magnifiques cathédrales du moyen âge nous parlent de la piété de leurs architectes, elles ne nous les nomment point; le *mois de Marie* nous comble chaque année de nouvelles faveurs, et la main qui nous l'a donné se cache et se dérobe à nos baisers reconnaissants. O religion mystérieuse et humble ! je te comprends et te salue divine, rien qu'à ces voiles dont tu te plais à couvrir tes grandes entreprises, rien qu'à cet esprit d'humilité dont tu les animes, l'ayant hérité d'un Dieu mort dans l'ignominie.

Nous devons dès lors, mes frères, nous borner à relater les diverses opinions qui partagent les historiens de l'Eglise, sans prétendre aucunement prendre part aux discussions savantes qu'ils ont ouvertes à leur sujet. Les uns donc l'attribuent au pieux auteur du premier *Mois de Marie*, qui, en France comme ailleurs, a ouvert la série des milliers d'ouvrages depuis écrits dans le même but, au P. Lalomia, de la Compagnie de Jésus, qui vivait vers le milieu du siècle passé et dont le livre touchant et simple porte la date de 1780. D'autres ne consentent pas à admettre une origine aussi récente, et en font remonter la gloire à l'aimable saint dont la jeunesse médite encore les précieux enseignements, Philippe de Néri, fondateur de l'Oratoire, qui mourut à Rome l'an 1595.

Une dernière opinion, admise par les historiens qui font autorité, et qui, du reste, n'est point inconciliable avec la première, assure que la dévotion au mois de Marie commença au Collège Romain, vers le milieu du dix-huitième siècle, par les soins du célèbre Muzzarelli, de la Compagnie de Jésus. Les pères jésuites suivant son exemple, cette dévotion se répandit dans leurs collèges, de là dans les divers ordres religieux, et enfin dans les paroisses. Pie VII étant rentré à Rome pendant le mois de Marie, elle devint générale dans les Etats de l'Eglise, puis dans le reste de l'Europe, et enfin sur tous les points de l'univers catholique.

II.—Mais hâtons-nous de quitter ces questions d'origine, qui pourraient sembler oiseuses, si elles ne nous parlaient de Marie, pour expliquer les motifs de l'institution dont nous recueillons les avantages. Ici le champ est vaste; et si je voulais en décrire les détails, je lasserais peut-être une attention soutenue par une si vive et si touchante piété. Je me bornerai donc à une simple esquisse.

Il serait intéressant de suivre à travers les siècles les progrès de la dévotion envers la très sainte Vierge : nous y verrions avec quel zèle le cœur de ses enfants s'est ingénié à trouver graduellement de nouvelles impressions de leur amour envers cette mère de grâce. Les pèlerinages, les sanctuaires, les ordres religieux, les dévotions au rosaire et au scapulaire, et tant d'autres voix éloquentes, nous rediraient un écho affaibli, mais émouvant, de cette sollicitude que nos temps ont voulu imiter. Que dis-je ? imiter ! ne l'ont-ils pas dépassée, en consacrant cette longue suite de jours à la manifestation d'une tendresse dont un mois entier n'a pas paru trop long pour redire l'expression ? Et remarquez, mes frères, comme ce mois a été admirablement choisi ! Cherchez dans tout le reste de l'année des jours où le soleil soit plus gaiement radieux et la terre plus féconde. Les frimas ont disparu, la nature renait avec une profusion de nouvelles beautés, la terre que vous foulez a disparu sous un épais tapis de gazon, les arbres sont chargés de nouvelles feuilles, les fleurs entr'ouvrent de toutes parts leurs calices embaumés. L'œil est ravi et le cœur s'épanouit devant ces richesses d'une résurrection si complète. Le ciel s'est purifié, ses tristesses ont disparu, comme pour réfléchir dans un miroir sans tache les splendeurs d'une végétation magnifique, comme pour prendre part à l'allégresse de la nature entière. Ne cherchez donc point de plus beaux jours, ô enfants de Marie ; et puisque vous voulez offrir un mois entier à votre mère, offrez-lui le plus beau des mois. Votre offrande n'en est que plus gracieuse ; d'autant plus que, par une disposition peut être providentielle, ce mois de mai ne prête aucun de ses jours à la célébration des fêtes de Marie, disséminées avec tant de profusion sur tout le reste de l'année chrétienne. N'est-ce pas encore pendant ce mois béni que la mère de Jésus recueillera plus volontiers vos offrandes et vos prières, puisqu'il lui rappelle des souvenirs de grande consolation, ceux du triomphe de son Fils sur la mort et se résurrection glorieuse, dont nous célébrons la mémoire pendant ce temps pascal ?

Il y avait un dernier motif, et il n'est pas le moins solide. Les chaleurs printanières, la résurrection de la nature, les beautés nouvelles déroulées devant nos yeux ravis, contribuent à faire du mois de mai le plus dangereux des mois de l'année pour l'innocence. Pendant l'hiver, le combat a été plus facile : notre nature mauvaise était assoupie sous le manteau froid des neiges et des frimas, notre cœur battait moins fort ; mais aujourd'hui le sang a repris une circulation plus active et comme une vie nouvelle ; l'épanouissement de cette vie semble nous inviter à de plus nombreux échanges, la nature nous convie à la liberté et aux plus dissipantes manifestations. O pauvre cœur humain, qui ne sait point jouir des dons de Dieu sans en abuser ! Je tremble pour le trésor précieux que tu portes dans un vase aussi fragile ! Oh ! accours, accours bien vite te ranger au pied de Marie, te placer à l'abri sous son manteau virginal et protecteur ! Là, tu pourras aimer sans crime, tu pourras échanger sans rien perdre, tu pourras

t'épanouir sans danger. Je le sais et je le sens, tu as besoin d'expansion, tu demandes des cœurs pour y verser le trop plein du tien : voici un cœur vaste comme le monde; verses-y tes tristesses et tes joies, et viens puiser, sans crainte de le tarir, à la sources des grâces qui en découlent surabondamment.

Vous viendrez donc, mes frères, avec un saint empressement, vous presser autour de la parole qui vous redira les grandeurs et les bontés de Marie, vous ranger sous sa maternelle égide. L'Eglise vous y invite. Elle ouvre, en faveur de votre fidélité à entendre sa voix, les trésors les plus précieux de ses indulgences. Chaque soir, vous pouvez obtenir une abondante moisson de grâces spirituelles; et, une fois dans le mois, le jour que vous communierez au corps et au sang du Fils de Marie, vous pourrez gagner une rémission entière et plénière, applicable aux âmes du purgatoire.

III.—Mais, pour retirer de l'exercice du mois de Marie tous les fruits que vous êtes en droit d'en attendre, laissez-moi vous dire, mes frères, que, si les grâces ne vous feront pas défaut, vous pourriez faire défaut aux grâces, en n'observant point les conditions indispensables que j'énumère en terminant.

Marie demande de votre amour filial des dispositions de deux genres. Les unes, tout intérieures, consistent principalement à redoubler de tendresse envers cette bonne et tendre mère, qui, par amour pour nous, sacrifia sur le Calvaire un fils divin pour adopter des enfants coupables. Elles consistent encore à invoquer avec plus de confiance que jamais la Reine des miséricordes pendant un mois dont chaque jour sera, si nous le voulons, marqué pour nous par un nouveau bienfait. Enfin et surtout, elles consistent à imiter dans notre conduite les vertus admirables et l'esprit qui animaient Marie pendant sa longue vie sur cette terre, où elle a souffert, combattu comme nous et plus que nous. Ne nous faisons point illusion : la véritable piété envers Marie ne consiste point en des protestations plus ou moins sincères de fidélité et d'amour ; elle consiste à s'attacher aux pas de cet agréable modèle, pour en retracer les exemples dans une conduite calquée sur l'imitation de ses vertus. Lorsque les saints Pères nous parlent des avantages attachés à la qualité d'enfants de Marie, ils ont bien soin d'ajouter que le véritable enfant de Marie, c'est l'imitateur de cette divine mère, et que l'auguste Vierge le reconnaît à ce signe.

Il reste à vous parler des dispositions extérieures, si puissantes pour aider et faciliter les premières. Je me borne à les indiquer, ne croyant point nécessaire de vous en démontrer la haute convenance. Elles consistent donc à venir chaque soir assidûment assister aux saints exercices du mois de Marie ; à commencer et finir cette série de jours bénis par la participation aux sacrements, la première fois à titre de préparation, la seconde d'actions de grâces ; à assister chaque jour au saint sacrifice ; à réciter chaque jour aussi quelques prières spéciales en l'honneur de Marie ; enfin, à se rappeler quelquefois dans la journée le bonheur dont on jouit et les grâces qu'on en attend.

Nous accourons donc avec confiance, ô mère aimée et puissante, au pied du trône de votre maternité. Nous venons y chercher miséricorde, nous venons y implorer assistance. Oh ! ne fermez point l'oreille de votre cœur aux prières de vos enfants joyeux de votre gloire. Ils s'appuient sur la parole d'un ne vos plus dévots serviteurs : " Un enfant de Marie ne peut jamais périr." Leur espérance ne sera point confondue.

Ainsi soit-il.

Le Mois de Marie célébré par les soldats français en Crimée.

" Le *mois de mai* a été célébré dans quelques-uns des hôpitaux militaires de Constantinople, avec une pieuse et régulière solennité, qui honore l'armée d'Orient. Nul doute aussi que les grâces et les bénédictions accordées à beaucoup d'âmes touchées et dociles ne se répandent sur l'armée tout entière et n'éclatent par quelque succès définitif.

Dans les salles ou les chapelles de ces édifices qui, jusqu'à notre occupation, n'avaient que l'oratoire de la mosquée, un autel s'est élevé à Marie, il a été décoré avec un goût qui prouve que chaque régiment a ses *artistes*. Là, des colonnes ont été sculptées comme par enchantement ; ici, les marbres les plus précieux ont été imités avec toutes leurs nuances. Ces créations en papier ou en couleurs sont le chef-d'œuvre de quelque blessé ou convalescent, qui consacre ainsi à la sainte Vierge ses loisirs. Tel autre s'est rappelé qu'il avait été longtemps élève de l'école des Beaux-Arts, et il a demandé des crayons, il dessine une image d'un saint : c'est un confesseur pontife dont la fête approche, et, comme il est le patron de M. l'aumônier, ce sera l'offrande de sa reconnaissance. La tête a bien la mitre et le nimbe de la sainteté ; mais l'auteur est un zouave, et le type guerrier domine tellement dans ses conceptions, que le bienheureux évêque a l'air de monter à l'assaut de Sébastopol.

" Chaque maison a organisé aussi son chœur de cantiques. Tous les musiciens et les *talents de société* s'empressent d'y prendre place. Il se trouve même parmi eux des compositeurs, et leur chant à Marie est répété avec un harmonieux ensemble par tous les camarades, qui se préparent avec soin pour la soirée. Lorsque les litanies de la sainte Vierge ont été chantées avec les sœurs, dont les voix se mêlent admirablement avec celle des militaires, l'aumônier, ou le confrère invité par lui, fait l'instruction du jour, qui est écoutée avidement par l'auditoire pressé et recueilli. Quelquefois la salle ne peut contenir la foule des auditeurs, et de pauvres blessés s'y font porter une demi-heure d'avance, pour être assurés de leur place. C'est le plus beau moment de la journée pour eux, et, au fond, la plus douce distraction dans un pays où tout leur est étranger et inconnu, à commencer par la langue, et où ils ne trouvent aucun des amusements de France."

(*Correspondances de la guerre de Crimée.*)

AUX MAITRES CHRÉTIENS

L'EDUCATEUR APOTRE

SA PRÉPARATION L'EXERCICE DE SON APOSTOLAT

1 vol. in-18.. 50 cts

INTRODUCTION

La Croisade

Pourquoi ce livre? Pour prêcher la croisade chrétienne; nous sommes une armée nombreuse, mais nous sommes en déroute, parce que nous manquons de courage et de savoir-faire. — Ce livre est écrit pour les éducateurs, qui sont la troupe d'élite parmi les croisés.—Son objet est de préparer des apôtres dans tous les éducateurs chrétiens.

Pour visiter avec profit un monument, il est utile d'en avoir pris une idée d'ensemble. S'il mérite de fixer l'attention, on oriente sa marche, on détermine les objets devant lesquels on s'arrêtera de préférence, on ouvre son âme aux impressions qu'ils peuvent provoquer.

C'est pourquoi, ami lecteur, je vous présente, à l'entrée de ce petit livre, l'image en raccourci de tout ce qu'il contient. Si elle vous plaît, vous entrerez et vous visiterez toutes les parties. Si elle n'a rien à vous apprendre, je bénirai Dieu qu'il y ait des éducateurs pour qui ce livre était inutile. Vous connaîtrez tous mon dessein, quand je vous aurai dit pourquoi j'écris, pour qui j'écris, et ce que j'écris.

Pourquai j'écris ? Parce que les circonstances m'ont amené à joindre ma voix à tant d'autres qui prêchent aujourd'hui la croisade chrétienne contre l'armée envahissante du paganisme moderne : ceux que la parole vivante avait touchés ont souhaité d'en conserver le souvenir et d'en répandre autour d'eux l'idée ; ce qu'ils ont reçu dans l'ombre, ils le donneront au grand jour.

N'êtes-vous pas frappé du mouvement qui ramène les âmes vers les idées chrétiennes, de l'élan apostolique qui réveille tant de soldats? C'est le fruit de la persécution. Depuis qu'on nous frappe, nous ne sommeillons plus. Les plus distraits remarquent ces nouvelles tendances : c'est un besoin religieux, souvent très vague, mais très vivement senti, dans tous les cœurs honnêtes ; c'est un zèle ardent, un violent désir de *faire quelque chose* pour la cause de Dieu, dans tous les catholiques fervents. Le souffle de Dieu passe sur notre société en désordre, l'Esprit du Christ travaille les âmes et les pousse vers la guerre sainte.

Le sol à conquérir, le domaine qu'il faut rendre à Jésus-Christ, n'est pas au delà des mers. C'est chez nous qu'il faut combattre :

ce sont les âmes de nos parents, de nos amis, de toute la France, de notre société vieillie, qu'il faut gagner et offrir en hommage au Roi qui les attend. Cette terre sacrée a été envahie, foulée aux pieds par les infidèles. Les infidèles de notre siècle sont les incrédules de toute nuance qui ont déclaré la guerre au Christ. Nous n'avons pas veillé, nous n'avons pas résisté, ils sont devenus les maîtres.

Mais tous les genoux n'ont pas fléchi devant Baal, tous les fronts ne sont pas courbés sous le sceptre des vainqueurs. Il y a des âmes fières qui se sont redressées en face du péril : elles ont fait entendre le cri d'alarme, et, si vous levez les yeux, vous verrez une armée puissante prête à sauver le Christ.

Nous sommes encore le nombre. Il y a, en France, trente-cinq millions de catholiques baptisés. Beaucoup, je le sais, renient par leurs actes la foi de leur baptême. Mais comptez tous ceux qui pratiquent leur religion ; ajoutez-y tous ceux qui l'aiment et qui, s'ils la négligent, veulent du moins mourir dans son sein : quelle armée, quel peuple, qui adore Jésus-Christ et voudrait le défendre !

Comptez seulement les chefs du peuple catholique ; évêques et prêtres, nous sommes quarante mille qui avons solennellement juré d'avancer le règne de Dieu. Voyez ensuite l'avant-garde, le corps d'élite de l'armée chrétienne : plus de cent vingt mille religieux ont tout quitté pour vouer leurs vies à Jésus-Christ. Nous pouvons dire encore, avec le prophète : “ Qu'ils sont beaux tes pavillons, ô Israël, qu'ils sont splendides tes rabernacles, ô Jacob ! ” Oui, elle est belle l'armée du Christ, et, malgré toutes les entraves, ne cesse de se recruter. Un tel peuple est-il un peuple vaincu ? une telle armée n'a-t-elle pas toutes les espérances de la victoire ?

Mais, direz-vous, si nous sommes le nombre et la force, pourquoi ne sommes-nous pas les maîtres ? Pourquoi sommes-nous persécutés, rejetés de la société, traités comme une *quantité négligeable ?*

Parce que nous ne voulons pas. Nous ne voulons pas : c'est tout le secret de nos malheurs. Nos ennemis le savent, que nous pourrons dès que nous voudrons. Ils sont le petit nombre, mais ils savent vouloir, et ils mettent tout en œuvre pour nous empêcher de vouloir. Tantôt ils nous frappent pour nous effrayer, tantôt ils nous flattent pour nous fermer la bouche : toujours ils nous trompent et nous réduisent à l'impuissance. Quand cesserons-nous d'être le jouet de leur ambition ? quand cesserons-nous d'attendre de leur bienveillance le droit à la vie et au soleil ? quand prendrons-nous notre cause en main, et n'attendrons-nous notre salut que de nos seuls ? Cet accord des âmes catholiques dans un même vouloir sera le signal de notre triomphe.

Et pourquoi ne voulons-nous pas ?

D'abord, parce que *nous manquons de courage.* Le mal n'a point besoin de courage pour vouloir. La volonté du méchant n'a qu'à suivre la pente de la mauvaise nature : le torrent des passions roule des eaux tumultueuses qui portent dans leur sein des énergies puissantes : il suffit de se laisser entraîner pour avoir l'activité du mal. — Pour aller au bien, il faut remonter ce courant impé-

tueux : ce n'est qu'à force de bras qu'on résiste à la vague. Le bien est donc le prix du courage, comme le mal est le terme de la faiblesse.

Or, où sont les âmes courageuses, avides de dévouement, promptes à la peine et lentes au plaisir ? Ce siècle de mœurs afféminées semble avoir engourdi les âmes qu'il n'a point perverties. Combien de catholiques, combien de religieux peut-être, qui se délectent dans une paisible inaction ! Si parfois ils se réveillent pour voir comment va le monde, ils croient être allés au bout de leurs devoirs, quand ils ont poussé quelques gémissements stériles et exprimé quelques protestations banales.

Priez Dieu de susciter pour nos mauvais jours des âmes énergiques, qui ne gémissent point, qui ne se contentent pas de prier, mais qui soutiennent leurs prières de leurs actes et présentent à la grâce un concours qu'elle attend depuis bien des années.

Nous ne voulons pas, *parce que nous ne savons pas.* Vous ne sauriez croire combien de forces vives se perdent faute d'orientation. Il y a encore de bons soldats sous les armes. Mais combien manquent le but, parce qu'ils ne le voient pas ! Combien vont au hasard et battent l'air de coups inutiles ! D'autres frappent juste, mais ils sont seuls : les forces ne sont pas groupées, l'armée n'est pas rangée en ordre de bataille, et cette division prépare la défaite.

Faire comprendre à tous les chrétiens qu'il est temps d'agir, et que, devant l'ennemi, il n'est permis à personne de rester inactif ; — mettre dans toutes les âmes une même idée, une idée puissante, un mot d'ordre qui les enflamme et les rallie toutes autour d'un même drapeau ; — dire le point faible qu'il faut emporter tout d'abord, et diriger toutes les forces unies vers la citadelle dont la conquête assurera tout le reste : voilà des conditions essentielles au succès de la croisade.

De nombreux apôtres consacrent leurs forces à cette œuvre capitale. Prédicateurs ardents, ils remuent les foules, ils recrutent des chefs : grâce à leur zèle, l'armée des âmes déterminées à la lutte grossit chaque jour. Ce modeste livre est un nouveau missionnaire qui vient unir ses efforts à ceux des autres travailleurs.

Il *est écrit pour les éducateurs.* J'estime en effet qu'ils tiennent le premier rang parmi les croisés. Ils possèdent les positions les plus importantes, ils attaquent les postes les avancés de l'ennemi. C'est avec raison que le combat s'est concentré de nos jours sur la jeunesse : elle est une proie qu'on se dispute de part et d'autre, car l'avenir appartient au parti qui la gagnera. Et comment gagner la jeunesse, sinon en la formant ? Voilà pourquoi nos ennemis ont tout fait depuis dix ans pour nous l'arracher, voilà pourquoi ils multiplient les pièges pour saisir même les âmes que nous avons formées. Mais les catholiques ont aussi compris que de ce point dépendait l'issue de la lutte : ils ont tout sacrifié pour la jeunesse, et ils étonnent, par leur persévérance, des persécuteurs qui escomptaient notre prompte lassitude.

Une grande partie de la jeunesse est encore dans nos mains. Mais la formons-nous pour les combats ? Nous demeure-t-elle

fidèle ? Je ne connais pas de spectacle plus douloureux que celui des défections qui déciment la jeunesse de nos écoles. Nous élevons des enfants qui se tournent contre nous, ou qui, du moins, nous regardent avec indifférence. Qu'adviendra-t-il de nous, si l'ennemi recrute ses troupes jusque dans nos rangs ?

Ce résultat lamentable afflige à juste titre les âmes clairvoyantes. Aussi a-t-on vigoureusement dénoncé ce malheureux échec de nos écoles chrétiennes. Les éducateurs sont les premiers à en gémir. Je connais un vieil instituteur religieux qui depuis ving cinq ans dirige une grande école de cent cinquante élèves: je lui demandais un jour combien d'hommes fréquentent chaque dimanche l'église de la paroisse : “ Pas un ”, me dit-il en pleurant.

Comment se fait-il que tant de dévouement dépensé pour les âmes leur profite si peu ? Est-il donc impossible de communiquer aux enfants de ce siècle l'esprit religieux, l'amour du Christ, le zèle pour la cause de Dieu ? La pente qui incline au mal les générations présentes est-elle si rapide qu'on ne puisse la remonter ? Quel chrétien le croira ? S'il est possible encore de former des soldats fidèles, et que cependant nous comptions une majorité de déserteurs, c'est donc que nous ne savons pas saisir les âmes, nos méthodes sont défectueuses, nous avons à changer nos voies.

Et en effet, il est urgent d'aviser au moyen de former de vaillants catholiques chez nous. Avant même d'exiger tous nos droits sur l'éducation, apprenons à bien élever les enfants que nous possédons déjà. Armés par nous, ils nous aideront à étendre notre empire, qui est celui du Christ, et, par eux, nous rentrerons dans les lieux d'où nous avons été chassés.

C'est dans cette pensée que ce livre a été écrit. Il s'adresse à tout maître qui veut faire de sa classe un champ d'apostolat. Si, à plusieurs reprises, je parais écrire pour un instituteur primaire, ce n'est que pour rendre plus sensibles par les faits les principes développés. Ces principes sont les règles qui devraient diriger le maître de la jeunesse à travers toutes les phases de l'éducation. Je souhaite que les parents s'en inspirent au foyer, que l'instituteur les pratique à l'école, que le professeur d'études classiques en vivifie son enseignement ; le même esprit devrait animer encore le professeur des hautes études. Aussi je dédie ces pages à tout chrétien préoccupé du danger social, qui a foi dans l'avenir, et qui veut prendre sa place dans les luttes actuelles. Qu'il s'applique à faire des chrétiens, et qu'il pétrisse les jeunes âmes du pur esprit de Jésus-Christ.

Ce mot résume tout *ce que j'écris.* L'idée chrétienne domine tout ce livre. L'éducateur apôtre ne donne la science que pour atteindre les âmes ; il n'enseigne les lettres que pour avoir le droit d'enseigner la foi. (Saint Ignace.) Il a à cœur de faire des savants, sans doute, mais il serait inconsolable de ne pas faire des chrétiens. Il veut pénétrer tout à la fois l'esprit et le cœur : pour s'assurer de l'enfant, il soumet au Christ toutes ses facultés : à l'esprit il révèle les choses chrétiennes, au cœur il fait goûter et pratiquer la piété.

Comment former un tel éducateur? quelles règles suivra-t-il dans son apostolat?

Il doit concevoir, avant tout, une haute idée de sa mission: peut-il mieux voir la portée de son œuvre qu'en se prouvant à lui-même que le salut social si désiré ne sera procuré que par l'éducation? Ce sera le premier objet de notre étude. Mais l'enfant passe par diverses étapes avant de prendre son rang dans la société: comment l'esprit chrétien doit-il diriger toutes les phases de sa formation? Enfin le maître, une fois éclairé sur la grandeur de son rôle, doit subir à son tour une culture pédagogique qui le prépare à l'apostolat. Telle sera notre première partie.

Dans la seconde, nous chercherons comment le maître apôtre doit faire des chrétiens, comment il communique la foi, comment il sanctifie tout son enseignement, comment il exerce à la vertu. Nous le suivrons hors de sa classe, d'où son zèle le tire pour accompagner, jusque dans la rue, l'enfant et le jeune homme dont il veut faire un intrépide soldat du Christ. Telle sera notre seconde partie.

Je n'ai point l'intention de faire un traité de religion ni de pédagogie. Les lectures qui vont suivre ont pour but d'éveiller des idées et de stimuler le courage. Le maître qui voit et qui veut n'a plus besoin qu'on lui parle. Le regard fixé sur le terme, il sait frayer sa route, et il n'y a point de barrière qui retarde sa marche. L'idée est comme la semence. Quand elle tombe dans une âme fertile, elle lève, elle grandit, elle fructifie par sa propre vertu. Aussi je ne regretterai point de n'avoir pas tout dit: je serai trop heureux de vous avoir fait réfléchir et vouloir.

Ce n'est point un directoire que je vous présente; toutes les communautés en possèdent, qui donnent des règles très précises, tant pour l'enseignement que pour la piété. Les conseils pratiques que vous trouverez ici ne doivent même jamais prévaloir contre des constitutions auxquelles vous seriez soumis. Mais, si ces pages projettent quelque lumière sur votre voie, marchez à leur clarté; si le souffle qui les anime peut vivifier vos œuvres, ouvrez-lui votre âme, afin que vous portiez des fruits de vie.

Si j'ai le bonheur de vous convaincre, vous deviendrez l'apôtre de mon idée. Ceux à qui vous transmettrez le mot d'ordre que je vous donne seront apôtres à leur tour. Les enfants instruits par vous s'échaufferont à votre contact et deviendront dans leurs familles des prédicateurs toujours écoutés. Et si vous répandez ainsi la flamme sacrée, quelle joie pour vous d'avoir évangélisé la terre du fond de votre humble école!

Jésus est au terme de la voie que je vous ouvre, il est sur le chemin pour vous aider: c'est lui seul que vous devrez connaître et dire. Que toute science vous soit insipide, si elle ne mène à lui; que toute journée vous pèse comme un remords, si vous ne pouvez dire en la terminant: “ Aujourd'hui, j'ai rendu mes élèves meilleurs. ”

PARTIE LEGALE

Rédacteur : **ALBY**

ARRERAGES DE RENTES

QUESTION.—Je viens de lire dans un journal de Québec (l'*Electeur*) que le gouvernement provincial exige le payement de tous les anciens arrérages *des constituts*, dûs par les propriétaires des terrains faisant autrefois partie des biens des *Jésuites*. Le journal ajoute : " *La prescription n'existe pas, il est vrai pour les rentes constituées*."

Est-ce qu'il n'y a pas une erreur de droit dans cette affirmation ? Est-ce que le code civil n'établit pas une prescription pour les arrérages des rentes constituées comme pour tous les autres arrérages en général ?

Un marchand de Québec.

REPONSE.—Il faut faire une distinction entre les rentes constituées dues aux particuliers et celles qui sont dues au Souverain.

Dans le premier cas les arrérages de rentes se prescrivent par cinq ans (C. C. Art. 2250). Il en est de même des arrérages de rentes viagères, des intérêts des capitaux exigibles, des loyers et fermages, *et en général de* tous arrérages de fruits naturels et civils. (Même article).

La position du débiteur est bien différente lorsqu'il s'agit des rentes constituées dues au Souverain, c'est-à-dire au gouvernement qui le représente. Les arrérages des rentes constituées sont aussi prescriptibles dans ce cas mais la prescription ne peut avoir lieu que par le laps de trente ans. Ainsi le gouvernement peut exiger le payement de trente années d'arrérages dans le cas mentionné dans votre question (1). Voici la disposition de l'article 2215 du code civil relative à cette prescription trentenaire.

2215.—*Les arrérages des rentes, prestations, intérêts et revenus, et les créances et droits appartenant à sa Majesté non déclarés imprescriptibles par les articles qui précèdent, se prescrivent par trente ans.*

Les tiers acquéreurs d'immeubles affectés à ces créances ne peuvent se libérer par une prescription plus courte.

Remarquez que le principal des rentes constituées dues au gouvernement est imprescriptible. (C. C. Art. 2214).

DIMES

QUESTION.—*Agricole* ne veut pas payer la dîme des pois et du blé-d'inde qu'il a semés en plein champ et qu'il a récoltés étant verts sous prétexte que ce sont des légumes. Est-il obligé au point de vue civil.

Le Curé de Sainte-......

REPONSE.—Les pois et le blé-d'inde sont des grains sujets à la dîme comme l'orge, l'avoine, etc. On doit payer la dîme pour tous les grains qui sont semés en plein champ. Cette règle comprend les pois et le blé-d'inde. Celui qui doit la dîme ne peut pas s'exempter de la payer sous prétexte que le grain n'est pas parvenu à sa maturité et qu'il l'a employé en vert. C'était à lui à ne pas l'employer ainsi et à le laisser mûrir. Il doit dans ce cas une iu·

1. Ainsi jugé à Québec La Reine vs Ferland.

demnité au curé. S'il en était autrement on aurait un moyen bien commode de frustrer le curé de ce qui lui est légitimement dû.

Lorsqu'il s'agit de pois et de blé-d'inde, on n'excepte de la règle portée plus haut que les quantités *minimes* qui sont semées dans les jardins pour être mangées en *vert.* Il n'y a que ces quantités minimes qui, en matière de dîmes, peuvent être considérées comme *simples légumes.*

Voici ce que Monseigneur Désautels dit de la dîme dans son *Manuel des Curés*, page 39. " Les *grains* qui se cultivent en plein " champ sont les seuls dont on paie la dîme en Canada ; ce sont " le blé froment, le blé sarrazin, le blé d'inde, le seigle, l'orge l'a- " voine, les pois, les vesces, etc., en général tout ce qui tombe " sous le nom de *grain.*"

JURISPRUDENCE

C. S. Montréal, *Octobre* 1893.

Présent M. LE JUGE TAIT

DOUESNARD,

vs

ARCAND.

CAPIAS.—ANNULATION

Jugé : Que, pour former le montant requis par l'article 797 du code de procédure civile pour pouvoir faire arrêter un débiteur en vertu d'un bref de *capias* (1) le créancier n'a pas droit d'ajouter à sa créance les honoraires et frais de son avocat.

....

s—Arcand devait à Douesnard une somme moindre que $40.00, Douesnard, pour parfaire cette somme de $40.00, ajouta à sa créance les frais de son avocat et il fit arrêter Arcand en vertu d'un bref de *capias.* Sur requête du défendeur le *capias* a été cassé.

C. S., *Montréal*, 9 *mars* 1894

Présent M. LE JUGE TASCHEREAU.

BREARD,

vs

LAMARCHE.

PRIVILÈGE DU LOCATEUR.—INSOLVABILITÉ.

Jugé : Que le privilège du locateur pour ses loyers est préférable au privilège du curateur aux biens d'un insolvable pour ses frais et déboursés.

PROCES MONSTRE

Le tribunal de commerce de Bruxelles juge en ce moment un procès dont l'enjeu est de 51,991,919 fr. 89.

Il s'agit d'un contrat intervenu en mai 1866, entre le gouvernement russe et un groupe franco-belge, pour la construction d'un chemin de fer entre Kieff et Balta.

1 Le montant minimum requis est de $40.00.

Le coût de l'entreprise montait à 240 millions de francs environ. Un des associés français se prétendit frustré. Les experts examinèrent la question et prononcèrent que les associés français devaient restituer 12 millions aux autres parties. Cette somme de 12 millions due depuis la fin des opérations sociales aurait produit plus de 39 millions d'intérêt.

Les maisons françaises refusent naturellement de payer ; d'où procès.

Le fléau de la balance de dame Thémis doit être bien fort pour supportér sans fléchir 51 millions dans un seul de ses plateaux.

(*La Croix de Paris.*)

(*De l'Univers, de Paris*)

Caudebec-en-Caux avait une maison d'école fondée par M. l'abbé Poulain, où, d'après l'intention du vénérable prêtre, " l'éducation devait être morale et chrétienne."

Mais Caudebec est affligé d'un conseil municipal laïque. Ce conseil a décidé qu'il garderait l'argent de M. l'abbé Poulain et que l'éducation donnée à l'école serait purement laïque, ce qui exclut l'idée de " morale et chrétienne ". Les héritiers de M. l'abbé Poulain l'ont compris. Ils ont poursuivi la commune de Caudebec, et le tribunal d'Yvetot, leur donnant gain de cause, vient de déclarer Caudebec déchu du bénéfice des legs de l'abbé Poulain et d'ordonner la restitution à la famille de l'immeuble et des 12,000 fr. laissés par lui. En effet la loi ne permet pas à la ville de faire donner aux enfants ni par des frères ni par des instituteurs " l'éducation morale et chrétienne " que souhaitait le fondateur.

PATRONS ET OUVRIERS

(*De l'Electeur de Québec.*)

Le parlement anglais a adopté les dispositions législatives suivantes. concernant les patrons et les ouvriers.

1° En cas d'accident causé par la négligence d'une personne au service de l'employeur, l'ouvrier qui en est victime, ou en cas de sa mort, ses héritiers, auront droit vis-à-vis de l'employeur à la même indemnité qui reviendrait à la victime, si elle n'avait été ni l'ouvrier, ni le serviteur, ni l'employé dans l'atelier de l'employeur.

Il n'est pas permis de présumer qu'un ouvrier, en acceptant un emploi et en y persévérant après avoir eu connaissance du danger qui y est attaché, ait par là même endossé le risque professionnel.

2° Un contrat par lequel l'ouvrier renonce pour lui ou ses héritiers au droit d'être indemnisé pour les suites d'un accident causé par la négligence de l'employeur ou d'une personne attachée à son service, ne constituera, s'il a été conclu préalablement à l'accident, aucune exception contre la revendication judiciaire d'une indemnité.

LE SALUT ASSURÉ PAR LA DÉVOTION A MARIE

OU

DEVOTUS MARIÆ

NUNQUAM PERIBIT

TÉMOIGNAGES ET EXEMPLES

Par l'auteur d' "*Auguste Marceau*" et de l' "*Ange de l'Eucharistie*"

1 vol in-12... Prix : 0.40 cts

I

On peut donc être pécheur et avoir de la dévotion pour Marie ?

Un religieux de la Compagnie de de Jésus, aussi savant que pieux, auteur de plusieurs ouvrages recommandables, va répondre :

" Il y a trois actes ou trois sentiments principaux qui constituent " *l'essentiel de la dévotion* à la très sainte Vierge : premièrement un " sentiment de respect et de vénération proportionné à la dignité " de Mère de Dieu ; deuxièmement, un sentiment de confiance " en son pouvoir et en sa bonté qui nous porte à recourir à elle ; " troisièmement, un sentiment d'amour qui réponde à ses perfec- " tions, à ses bontés pour nous, à sa qualité de Mère.

" *L'imitation des vertus de Marie* est plutôt un fruit (un des plus " beaux fruits) et l'*effet* de la dévotion qu'elle n'en est *l'essence;* " car si *l'essentiel* de la dévotion à la sainte Vierge consistait dans " l'imitation de ses vertus, partout où cette imitation ne se " trouverait pas, la dévotion ne pourrait pas y être, et dès lors il " n'y aurait plus que des âmes justes et saintes qui pussent pré- " tendre à cette dévotion ; tous les pécheurs en seraient par con- " séquent exclus, *ce qui est contraire au sentiment de l'Eglise,* " laquelle appelle Marie l'espérance et le refuge des pécheurs, et " qui les invite tous à recourir à elle avec une grande confiance. " Un pêcheur peut être dévot à Marie sans être encore imitateur " de ses vertus. Il faut donc mettre l'*essence* de la dévotion à " la sainte Vierge dans les sentiments qui soient communs aux " justes et aux pécheurs, puisqu'un pècheur, comme un juste, " peut être touché d'amour, de respect et de confiance pour cette " divine avocate. L'expérience journalière ne permet pas d'en " douter

" Il est d'une conséquence extrême pour le salut de ces pauvres " pécheurs qu'on n'étouffe pas, qu'on n'arrache pas de leurs cœurs " ce germe de vie ; et c'est ce qui arrive lorsqu'un zèle peu éclairé " fait consister toute la dévotion à la très sainte Vierge à pratiquer " ses vertus, et qu'on ne reconnaît hors de là aucune dévotion " salutaire. Quel autre effet ont ces déclamations, sinon de faire " abandonner au pécheur les pratiques en l'honneur de Marie, et " de lui faire perdre la confiance qu'il doit avoir en sa miséricorde ? " Eh ! quel est le pécheur qui ignore qu'on ne parvient pas au " salut sans renoncer au péché et sans en faire pénitence ? Mais " la dévotion à la très sainte Vierge est un puissant moyen pour

" obtenir de Dieu cette précieuse grâce, et *voilà ce qu'il faut dire*
" *partout et à tout le monde.*"

(*Traité de la dévotion à la très sainte Vierge*, par le père de GALIFFET, de la compagnie de Jésus. Reproduit dans l'*Annuaire de Marie* approuvé à Rome et offert au Pape Grégoire XVI par Menghi d'ARVILLE, Protonotaire apostolique.)

II

Que penser de ceux qui prient Marie étant en état de péché mortel ?

Si les pratiques pieuses accomplies en péché mortel ne justifient pas, au moins elles disposent à recevoir la grâce de la justification par les mérites de la divine Mère.

(BELLARMIN, cité par BENOIT XVI.)

Bien que la prière du pécheur ne soit pas digne par elle-même d'obtenir aucune grâce, cependant elle l'obtient par pure miséricorde divine.

(Saint LIGUORI.)

Dieu exauce la prière du pécheur non par justice, mais par miséricorde.

(Saint THOMAS.)

Voici qui est plus fort. Le même saint Thomas, le prince des théologiens, que son ardent amour pour Dieu n'entraîne jamais au delà des limites de la sainte doctrine, ajoute :

" Même il se peut, grâce à l'infinie miséricorde de Dieu, que la
" prière du pécheur soit exaucée, encore que le pécheur n'ait pas
" le ferme et efficace propos de se convertir, pourvu toutefois que
" son obstination n'aille pas jusqu'à rejeter indéfiniment toute
" idée de conversion.

" *Fieri potest ut ex infinitâ Dei misericordiâ peccatoris oratio exau-*
" *diatur, etiam sine proposito efficaci ac stabili emendandœ vitæ,*
" *dùmmodo* non tam obstinato sit animo, ut omne pœnitentiæ
' consilium *perpetuo objecerit.*"

Nous en savons nous-même un exemple frappant !

Et nous avons entendu le supérieur général d'une congrégation dévouée à Marie, parler avec attendrissement de pécheurs qui, dans les dispositions si imparfaites que décrit ici saint Thomas, s'étaient attachés à des pratiques en l'honneur de la très sainte Vierge et avaient été protégés par cette miséricordieuse Mère.

Il eût fallu l'entendre ! L'accent en dit encore plus que les paroles. La tendre émotion de cet homme de Dieu a gravé de plus en plus en notre cœur le consolant axiome : *Devotus Mariæ nunquam peribit.*

Saint Alphonse de Liguori, sur le même sujet :

" Quand on déclare impossible qu'un serviteur de Marie se damne... on parle de ces serviteurs de Marie qui, à la fidélité avec laquelle : ils honorent et invoquent la Mère de Dieu, joignent le désir de s'amender. *Que ceux-ci se perdent, c'est, je le soutiens, moralement impossible.* L'accord sur ce ce point règne parmi les

saints Pères et les théologiens. Aussi le démon, après avoir fait perdre la grâce aux pécheurs; travaille-t-il à leur faire perdre la dévotion à Marie."

Ne craignons pas de multiplier les témoignages au sujet d'une vérité si consolante.

" Comment se pourrait-il donc qu'un serviteur de Marie vint à se perdre ?—C'est un pécheur, dira-t-on.—Eh ! bien ! qu'il continue à implorer cette bonne Mère, et qu'il ait en même temps la volonté de se convertir, Marie prendra à cœur de lui obtenir la lumière nécessaire pour sortir de son misérable état, la douleur de ses péchés, la persévérance dans le bien, et finalement une bonne mort.—Pieux lecteur, si nous sentons que le Seigneur nous a donné de l'amour et de la confiance envers le Reine du Ciel, ah ! remercions-le. Car dit saint Jean Damascène, Dieu fait cette grâce à ceux-là seulement qu'il veut sauver.—Mais aussi quel dépit pour le démon de voir une âme persévérer dans la dévotion envers la divine Mère ! " (Encore saint Liguori.)

" Dans ma bonté, j'ai voulu, à cause de la révérence qui est due au Verbe incarné, accorder à sa Mère ce privilège : Quiconque, si pécheur soit-il, recourra à elle avec respect et dévotion ne tombera pas au pouvoir de l'enfer."

(Paroles du Seigneur à sainte Catherine de Sienne.)

" De même qu'il est impossible à une bonne et tendre mère, malgré toutes les difficultés et toutes ses répugnances, de refuser ses soins à un enfant affecté de la lèpre, de même, quand nous avons recours à Marie, cette bonne et tendre Mère ne saurait nous repousser, quelque horrible infection qu'exhalent les péchés dont elle entreprend de nous guérir."

(Richard de saint Laurent.)

daigné s'en servir pour marquer à des malades le chemin de la guérison miraculeuse, à des infidèles le chemin de la conversion.

Que Dieu bénisse ces humbles récits sous cette forme nouvelle, comme il les a bénis sous leur forme première ! Que ce *Nouveau Mois de Marie* de Notre Dame de Lourdes fasse pénétrer de plus en plus au cœur des populations la connaissance des miracles contemporains dus à l'intervention de la Très Sainte Vierge.

Quant aux Prières que contient ce volume, l'auteur doit à ses lecteurs une explication, voire même une confession.

Nul plus que moi, en récitant les formules ordinaires de la Prière, n'est sujet aux distractions. L'habitude de les prononcer fait que la trame des mots est devenue entièrement impuissante à retenir ma pensée, qui s'échappe à tout instant et va se perdre dans la vague.

Souvent donc j'essaie de prier en dehors de ces formules habituelles, et de m'adresser au Seigneur comme j'eusse parlé à l'Homme-Dieu, si j'avais eu ici-bas la joie de le contempler des yeux de mon corps et d'être de ses Disciples...

Bien plus, à certaines époques de ma vie, pour empêcher, même dans ces intimes prières, toute dissipation et toute fuite de l'esprit j'ai trouvé utile de les faire la plume à la main,—tantôt sous l'impulsion du sentiment particulier que j'avais en ce moment-là, — tantôt sous l'impression de quelque lecture qui m'avait servi de méditation, transformant alors en prière le texte sur lequel j'avais réfléchi......

Tracées ainsi au courant de la plume, sans aucune idée de publicité et sans aucune préoccupation littéraire, sans autre souci que d'âtre entendu de Dieu, faites uniquement pour moi-même et parfois aussi, au nom d'âmes très chères auxquelles je songeais devant le Seigneur, elles s'entassaient feuillets par feuillets dans un cartonnier ; et jamais il ne m'était venu la curiosité de les parcourir et de voir ce qu'avaient été mes invocations des jours disparues.

Ces prières que j'avais écrites, ces prières que j'avais oubliées, sont tombées, il y a quelque temps, sous mon regard. Je les ai lues et elles m'ont apporté force et consolation,— ce dont j'avais particulièrement besoin à cette heure, car je traversais une grande épreuve...

La pensée m'est venue, dès lors, qu'elles pourraient également être bonnes pour d'autres que moi : et j'ai conçu le dessein de les publier un jour.

En ajoutant aux premières lignes une transition facile, en modifiant çà et là un mot ou une phrase, plusieurs se sont adaptés, pour ainsi dire comme d'elles-mêmes, aux chapitres successifs du *Nouveau Mois de Marie* de Notre Dame de Lourdes, que je projetais. Les voici donc, telles qu'elles sont sorties de mon cœur.

Si quelque âme, les lisant dans ce livre, y puise un sentiment de ferveur, qu'elle se souvienne devant Dieu de celui qui les écrivit, de sa bien aimée femme et de leur descendance.

H. L.

HISTOIRE DU SANCTUAIRE ET DE LA COMMUNAUTÉ
DE
NOTRE-DAME-DES-GARDES

Par le **R. P. Marie-Théophile**

Religieux de la trappe de Bellefontaine

Seconde édition, quelque peu augmentée. 1vol. in-12.................. Prix : 50 cts

Le saint Roi-Prophète nous avertit qu'au ciel et pendant toute l'éternité, son occupation sera de chanter les miséricordes de son Dieu : *Misericordias Domini in æternum cantabo*. Saint Bonaventure, dans un langage qui n'appartient qu'aux saints, ajoute : " Et moi " je chanterai éternellement les Miséricordes de sa Mère ; oui, " continue-t-il, vous connaître et publier vos bontés, ô Marie, c'est " la source de l'immortalité, et raconter vos bienfaits c'est le " chemin du salut. " *Scire et cognoscere te est radix immortalitatis et enarrare virtutes tuas est via salutis.* (Saint Bonaventure.) Ces consolantes pensées nous ont paru suffisantes pour nous engager à mettre au jour le trésor de ces bontés et des miséricordes de Notre-Dame-des-Gardes.

Avant la Révolution de 1793, Notre-Dame-des-Gardes était, sans contredit, le pèlerinage le plus célèbre de la Vendée-Angevine. Ruiné de fond en comble pendant les guerres de la Vendée, il fut un des premiers à renaître de ses cendres, ou plutôt la dévotion à Notre-Dame-des-Gardes ne s'éteignit jamais ; car, comme nous le dirons plus tard, aux jours mêmes où la persécution était la plus violente, les fidèles ne cessèrent de venir, souvent au péril de leur vie, la prier sur sa montagne privilégiée.

Arraché comme par miracle des mains profanes qui le possédaient, soudain par un second prodige, l'édifice reparut tel qu'il était autrefois. Plus tard, en butte à la fureur de l'enfer, le culte de Notre-Dame-des-Gardes deviendra plus éclatant que jamais. Notre-Dame fera connaître ses volontés à une humble sœur converse de la communauté, et, malgré les plus violents obstacles, les désirs de la Reine des Anges recevront le plus entier accomplissement.

Cependant bien des années seront nécessaires pour qu'ils soient parfaitement remplis.

Citons de suite les propres paroles de cette digne fille de la Trappe dont nous parlerons longuement plus tard. En 1849 elle écrivait à un religieux pour le presser de travailler à l'histoire de Notre-Dame-des-Gardes, et lui disait...
" Il faut porter les fidèles à rendre hommage d'un grand cœur à " notre Souveraine, non seulement sur ce lieu saint, mais partout, " en tout temps et en tous lieux. J'espère que votre travail " contribuera beaucoup à sa gloire. N'y mettez point de retardement, je vous en supplie, car son ennemi ainsi que le nôtre ne

“ manquera pas de chercher à traverser encore cette sainte œuvre, “ il fera même son possible pour en arrêter le cours.

C'est en effet ce qui arriva.

Aux puissants motifs qui précèdent, vient s'en ajouter un autre de circonstance.

Dans quelques mois aura lieu, et, nous n'en doutons pas, au milieu d'un grand concours, le Couronnement solennel de Notre-Dame-des-Gardes. Il nous a semblé que tous les pèlerins seraient heureux de connaître l'antiquité, l'origine et les faits principaux qui se rattachent tant au sanctuaire qu'à la communauté qui en est établie la gardienne, et de laquelle il est difficile de le séparer. C'est ce qui nous fait donner à ce livre le titre d'*Histoire du Sanctuaire et de la Communauté de Notre-Dame-des-Gardes.*

Nous confiant donc en la bonté de cette Vierge bien-aimée, nous avons entrepris ce travail, que nous mettons sous sa haute et puissante protection. Notre seul et unique but est de faire connaître la puissance de Notre-Dame-des-Gardes ainsi que sa prompte miséricorde envers ceux qui l'appellent à leur aide. Témoin nous-même de plusieurs bienfaits, fruits de sa libéralité maternelle, nous choisirons ceux qui semblent offrir un plus vif intérêt; pour le reste nous suivrons les guides qui nous ont précédé. Après avoir exposé la légende, nous prendrons le premier écrivain de Notre Dame-des-Gardes. C'est un religieux ermite de Saint-Augustin, qui desservait le sanctuaire vers l'année 1650. Son récit, respirant la plus complète vérité, nous conduira jusqu'au milieu du XVIIe siècle. Le manuscrit original existe à la Bibliothèque de la ville d'Angers. Voici ce qu'on lit à la première page, “ Ce manuscrit appartient à moi P. M. F. Dirmand, com-“ piégnois, chanoine de Craon. Le tout m'a été donné le mercredi, “ 20 octobre 1790, par le Père Duchemin de Compiègne, mon “ compatriote et le dernier Augustin de cette maison,” Ce manuscrit fut acquis plus tard par le savant M. Grille, qui en fit présent à la Bibliothèque d'Angers.

L'abbé Grandet, dans sa *Notre-Dame Angevine*, l'analyse et le suit pas à pas, se bornant à quelques additions postérieures. Pendant cent ans environ, c'est-à-dire de 1663 à 1760, les notes se bornent à de pénibles recherches, souvent infructueuses; mais dès 1760, nous trouvons les souvenirs du Père Legeay, recueillis au commencement de ce siècle par plusieurs habitants des Gardes qui ont eu soin d'y joindre ce qu'ils savaient eux-mêmes. Puis vient sœur Victoire dont le récit commence à 1818 et se continue jusqu'en 1848.

Terminons cet avant-propos par les paroles de cette bonne sœur; “ Il faut que je vous dise encore quelque chose touchant “ les lumières que j'ai reçues vers le même temps (en 1835), et “ qui m'ont été continuées depuis; j'ai vu et bien connu que très “ assurément la dévotion à Notre-Dame-des-Gardes était pour tout “ le peuple une source de grâces et de bénédictions; mais surtout “ pour les personnes religieuses qui ont en elle une grande con-“ fiance et qui ne varient point dans leur piété envers cette

" auguste Reine. J'ai connu par elle et vu dans cette lumière que
" la piété du peuple envers elle l'avait inclinée pour lui obtenir
" de son adorable Fils tous les moyens de salut qui lui sont
" donnés aujourd'hui dans la personne de son Pasteur ; mais ce
" sera un grand malheur pour ce peuple privilégié par la Mère
" du Très-Haut s'il n'est pas fidèle à écouter la voix de ce Pasteur
" et à profiter des grâces que le ciel lui prodigue.

La sœur Victoire parle sans doute ici du Souverain-Pontife Pie IX qui venait d'être élevé sur la chaire de saint Pierre. Ses paroles ont reçu un bien triste accomplissement.

Divine Marie, Notre-Dame-des-Gardes, votre servante et fille dévouée, sœur Victoire, ne vous demanda autre chose, quand elle vous vit réinstallée, " que des humiliations bien méritées, des " mépris et l'oubli des créatures, et, dit-elle, j'ai vu que mes " prières ont été à peu près exaucées ! "

Pour ma part, ô ma Reine et ma Mère, je n'ose vous faire une semblable demande. Veuillez seulement bénir mon travail, le recevoir pour agréable, en tirer votre gloire et m'accorder d'aller un jour vous aimer au Ciel, et vous y chanter sous ce nom si gracieux :

Notre-Dame-des-Gardes : gardez nous bien !

LA FEMME CHRETIENNE

SA MISSION SA FORMATION ET SA SAUVEGARDE

Par le **Rév. Père F. X. SCHOUPPE,** de la Compagnie de Jésus

Deuxième édition.—1 vol. in-18, 118 pages........................ 20 cts

(*suite*)

CHAPITRE VI

Dévotion au Cœur de Jésus

Outre la crainte de Dieu et l'horreur du péché, qui doit protéger la femme chrétienne au milieu du monde, et affermir ses pas dans la vertu, elle trouve une autre sauvegarde dans la piété et la solide dévotion. C'est d'abord le Sacré Cœur de Jésus qui lui ouvre une asile assuré.

Depuis deux siècles il s'est produit dans l'Eglise un grand mouvement de dévotion au Sacré Cœur de Jésus ; dévotion qui, bénie, encouragée par le Saint-Siège et par l'Épiscopat tout entier, s'est répandue par toute la terre avec des fruits admirables.

Pour la faire fleurir de plus en plus dans son cœur, il en faut considérer les motifs et la pratique.

I. Motifs.—Pourquoi devons nous honorer d'un culte spécial le Cœur divin de Jésus ? Les motifs principaux sont le désir exprès du Sauveur, l'excellence de ce culte et ses fruits salutaires.

1° Le divin Maître à manifesté à son Église par des voies surnaturelles, le désir de voir son Cœur divin honoré d'un culte spécial.

Voulant donner à ses fidèles un nouveau moyen de salut, approprié aux nouveaux besoins des temps modernes, il a daigné leur ouvrir comme la source même de la sainteté dans la dévotion à son Cœur adorable.

Pour exécuter ce dessein de miséricorde, il s'est servi de l'intermédiaire d'une humble vierge, la B. Marguerite Marie, religieuse de la Visitation, qu'il fit la confidente de ses mystères de grâce, et l'interprète de ses volontés auprès de son Église. La servante de Dieu était en adoration devant le Saint Sacrement, le jour de l'octave de la Fête-Dieu 1673, lorsque tout à coup, Jésus-Christ, écartant les voiles sacramentels, se montra visible à ses yeux.
" Jésus vint à moi, écrit-elle, tout éclatant de gloire, avec ses cinq
" plaies brillantes comme cinq soleils. Des flammes sortaient de
" toute part de sa sainte humanité, mais surtout de son adorable
" poitrine, qui ressemblait à une fournaise : en même temps il me
" découvrit son Cœur divin, qui était la vive source de ces
" flammes, il était rayonnant de lumière ; on y distinguait la plaie
" qu'ils reçut sur la croix, une couronne d'épines tout autour, et
" audessus une croix, qui y paraissait plantée. Mon divin Maître
" me dit alors : Voilà ce Cœur qui a tant aimé les hommes, qu'il
" n'a rien épargné, jusqu'à s'épuiser et se consumer, pour leur
" témoigner son amour ; et, au lieu de reconnaissance, je ne reçois
" de la plupart que des ingratitudes. Il ne cessent de m'affliger par
" leurs irrévences et leurs sacrilèges, par la froideur et le mépris
" qu'il témoignent dans le Sacrement de mon amour. C'est pour-
" quoi je demande, que le premier vendredi après l'Octave du
" Saint-Sacrement soit dédié à une fête particulière pour honorer
" mon Cœur. Les fidèles communieront ce jour-là, et, par une
" amende honorable, répareront les indignités dont mon Cœur est
" abreuvé dans le Sacrement de l'autel. Je te promets que ce
" Cœur se dilatera pour répandre avec abondance les effets de son
" amour sur ceux qui lui rendront cet hommage, et qui feront
" par leur zèle qu'il lui soit rendu." (Vie de la B. Marg. Marie.)

C'est par ces paroles souvent réitérées, et accompagnées de prodiges, que le Sauveur a révélé à son Église la dévotion de son divin Cœur et le prix qu'il y attache. En faut-il davantage pour un chrétien ?

2° Excellence de ce culte. — Honorer le Cœur de Jésus, c'est honorer le Sauveur lui-même : mais d'une manière particulière, très parfaite et très délicate. L'objet direct de ce culte est le propre Cœur de Jésus, tel qu'il est vivant et palpitant dans le sein de l'Homme-Dieu ; ce même Cœur divin, jadis percé d'une lance sur la croix, et maintenant glorifié avec la sainte humanité du Fils de Dieu, nous l'adorons avec le corps divin de ce même Jésus-Christ, qui est assis à la droite de son Père au plus haut des Cieux, et caché sur nos autels dans son divin Sacrement.

Le Cœur de l'Homme-Dieu ! y a-t-il rien de plus divin, de plus digne de nos adorations et de notre culte ? Le cœur de Jésus, quel Sanctuaire ! sanctuaire de la divinité, sanctuaire de toutes les vertus du Fils unique de Dieu. (*a suivre.*)

LA JEUNESSE DE JOSEPH VERNET

A MADAME LA BARONNE DE VATRY.

L'HOTEL DE SIMIANE

Lorsque jétais encore cette jeune Pauline,
Jécrivais, dit-on, joliment,
Et, sans me piquer d'être une beauté divine,
Je ne manquais pas d'agrément.
Mais depuis que les destinées
M'ont transformée en pillier de palais.
Que le cour de plusieurs années
A fait insulte à mes attraits,
C'en est fait à jamais, je pense
Et quand, par un heureux succês,
Je gagnerais tout en Provence,
J'ai toujours perdu mon procês
(Mme la marquise DE SIMIANE·)

I

LES ADDITIONS.

Madame la marquise de Simiane était veuve depuis plusieurs années. Elle avait enfin vu se terminer le long procès que lui valut la succession du comte de Grignan, son père. Ses filles étaient fort bien mariées : l'une, Sophie, au marquis de Vence ; la cadette, Julie-Françoise, au marquis de Castellane, et madame de Simiane, restée seule en son bel hôtel d'Aix, lasse du monde, et ne sachant trop que faire de son temps, s'avisa de réparer et d'embellir l'antique demeure des Simiane. Selon l'usage, chaque reparation amena une ruine, chaque embellissement en exigea d'autr es ; et l'architecte, après avoir présenté un devis fort modeste, sut persuader à la marquise que les escaliers à vis, les cheminées à hotte, les fenêtres à meneaux et les poutres apparentes étaient choses bien surannées, incommodes et ridicules. En conséquence, un large escalier à rampe droite fut prélevé sur les alles; des p lafonds peints et dorés, des boiseries élégantes et de hautes glaces décorèrent les appartements, et des portes à deux battants permirent aux belles dames d'y entrer dans toute la majestueuse envergure de leurs paniers et de l eurs falbalas.

Au mois de janvier 1732, toutes ces belle choses n'étaient p encore terminées, et plusieurs pièces de l'hôtel encore eucombré

d'ouvriers, retentissaient du bruit des marteaux et des rabots des menuisiers qui ajustaient les parquets et les boiseries.

Madame de Simiane, nouvellement arrivée de Belombre avec sa petite-fille et ses gens, s'était installée provisoirement dans un appartement situé derrière l'hôtel et donnant sur un jardin, où le buis, taillé en comparatiments, se détachait sur des allées de sable rose, jaune, gris et blanc, formant ainsi un tapis agréable à l'œil et joli en toute saison. Au centre du petit jardin, un dauphin de bronze lançait un jet d'eau dans une conque de marbre bleu turquin, où frétillaient des dorades chinoises, et un paon, perché sur un portique de treillage, faisait miroiter au soleil sa gorge brillante et l'éventail replié de ses belles plumes.

Tout cela était charmant à regarder, mais madame de Simiane ne le regardait point. Assise devant une grande table couverte de papiers elle triait, lisait, annotait, et classait avec soin une des choses les plus désagréable qui existent, les mémoires de ses créanciers. Assurément, elle était en mesure de payer, elle les avait demandés ; mais ces vilains mémoires, quoique vérifiés et considérablement diminués, les uns sur l'architecte, les autres par le majordonne de la marquise étaient encore si gros, si gros, que leur total devenait effrayant.

Madame de Simiane n'était donc pas de fort bonne humeur, et Pouponne, sa petite-fille, assise près d'elle sur un tabouret, n'osait lui parler. Pouponne avait huit ans. Elle était fort jolie, brunette, habillée de soie cerise, avec un ruban de même dans les cheveux, un tour de gorge et un tablier de guipure de Venise, et une petite mouche sur la joue droite. Pouponne tenait sa poupée favorite, qu'elle appelait Goguette, et, tout en la chiffonnant, lui parlait tout bas.

Madame de Simiane avait alors cinquante-huit ans. De sa beauté, de ses grâces d'autrefois, il lui restait encore un fort grand air, les manières les plus élégantes, une taille droite et une démarche de reine ; mais les beaux cheveux de Pauline étaient devenus blancs, son teint si pur s'était fané, et, quand elle était seule, hélas ! elle mettait des lunettes bleues. Ces lunettes désolaient Pouponne.

" Je ne vois plus ce que bonne pense maman, quand ses yeux sont sous verre, „ disait-elle.

Lorsque madame de Simiane laissait voir ses yeux, la friponne ne s'effrayait pas, quelles que fussent les gronderies de sa grand'mère : dans le regard elle contemplait la tendre indulgence, la préférence passionnée de madame de Simiane pour sa petite-fille ; et Pouponne, en demamdant pardon, était sûre qu'il était déja donné.

Sur la cheminée du cabinet où travaillait madame de Simiane, on avait posé une toile oblongue, destinée à orner la chambre de la marquise. Cette peinture, dont la copie est au musée de Versailles, représentait un petit génie ailé soutenant deux cartels entourés de fleur, et où étaient peintes les deux plus jolies personnees qu'il fût possible de voir.

" Goguette," dit Pouponne à sa poupée, " regarde ces portraits :

l'un représente ma grand'maman, la comtesse de Grignan ; l'autre, ma bisaïeule, la marquisse de Sévigné. Quelle est la plus belle ?"

Puis faisant la replique, elle se répondit à elle-même d'une petite voix pointue :

"Tu me fais un conte, ma petite maman. Ces dames-là ne peuvent être des bisaïeules : elles sont plus jeunes que ta grand'mère."

"Mais non," reprit Pouponne, " regarde plutôt comme elles sont coiffées à l'ancienne mode, sans poudre, et avec des corps de jupe comme on n'en met plus."

"Elles ont des cheveux blonds," reprit Goguette, " et non pas des boucles blanches et des lunettes bleues,comme ta grand' mère."

Le babil de Pouponne commençait à importuner la marquise. Elle sonna. Un vieux valet de chambre entr'ouvrit la porte.

"Verdun," dit madame de Simiane, " allez voir pourquoi mademoiselle Gros ne vient pas chercher mademoiselle pour étudier son clavecin : il est l'heure."

Verdun fit la commission ; et la gouvernante, emmenant Pouponne, l'installa devant son clavecin et lui fit étudier, le mieux qu'elle put, une pièce de Couperin et un manuet de Rameau.

Restée seule, madame de Simiane se mit à additionner les totaux dont elle avait pris note, et le résultat de cette opération lui parut incroyable. Elle recommença,vérifia, et arriva toujours au même résultat, au même chiffre:

49,995 livres 6 sols 6 deniers.

Toutes ses économies y passeraient, et, de son revenu de l'année qui venait de s'écrouler, il lui resterait à peine de quoi fournir aux dépenses courantes du mois.

" Décidément," se dit-elle, " j'ai trop voulu suivre les conseils de M. de Caumont. Ses goûts artistiques me ruinent. Je serai dorénavant plus raisonnable, et je ne compléterai la décoration du premier étage que l'année prochaine. Je vais laisser s'accumuler un peu mes revenus ; il faut garder quelque chose pour Belombre."

On gratta à la porte. C'était Verdun.

" Madame la marquise," dit-il, " la voiture du messager d'Avignon est à la porte. Il décharge les tableaux. Où faut-il les mettre ?"

" Quels tableaux? Je n'en attends point."

" C'est de la part de M. le marquis de Caumont."

" Ah ! c'est un cadeau, sans doute. Faites placer ces toiles dans la salle du rez-de chaussée, la salle à manger. Qu'on en prenne grand soin. J'irai les voir tout à l'heure. Payez le messager, Verdun, et donnez-lui pour boire."

Verdun s'en alla, et madame de Simiane reprit le cours de ses réflexions.

" Oui," se dit-elle, " j'aurais dû espacer les travaux, ne pas

vouloir tant me hâter. A quoi bon? D'ici aux noces de Pouponne, j'ai du temps, "

Mais un coup d'œil jeté sur la glace, à coté des portraits de madame de Sévigné et de Grignan, lui rappela qu'elle était loin d'avoir la vigoureuse santé de sa grand'mère et pourrait bien ne pas vivre beaucoup plus longtemps que sa mère, madame de Grignan, morte en 1705, à l'âge de cinquante-sept ans, et que sa sœur, Marie-Blanche d'Adhémar, morte au monastère de la Visitation d'Aix, en 1730, âgée de soixante et un ans.

Ces idées de mort et ces soucis de finances déplaisaient assez à madame de Simiane

" Je veux me distraire," dit-elle : " je vais écrire à M. d'Héricourt. "

Et, tournant le dos au miroir, aux portraits et à la table chargée de paperasses, elle alla s'asseoir devant un joli bureau en bois de rose, l'ouvrit, prit une feuille de papier parfumé, et sa plume légère y traça ces mots :

" Verdun suivra de près cette lettre, monsieur. Il " vous porte en exemplaire de celles de madame de Sévigné, que je vous prie de recevoir comme un petit amusement que je vous présente pour les moments de loisir que vous aurez au fleuve " Euvonne... "

On gratta encore à la porte. C'était encore Verdun.

" Madame la marquise veut elle avoir la bonté de venir voir les tableaux? "

" Sans doute j'irai, mais plus tard, quand j'aurai fini ma lettre. "

" Mais, madame... "

" Mais quoi ?... "

" C'est que le peintre et le peintresse sont là qui attendent. "

" Quel peintre? quelle peintresse ? "

" Ceux qui ont fait les tableaux que madame la marquise a commandés, le frère et la sœur, le petit Joseph Vernet et la grande mam'zelle Élisabeth. Une drôle de fille ! " ajouta Verdun, ne pouvant s'empêcher de rire.

" Ah çà ! vous divaguez ! " s'écria madame de Simiane. " Je n'ai point commandé de tableaux, je n'attends ni peintre ni peintresse. Ce sont des intrigants. Metez-les à la porte. "

" Ils ont une lettre de M. le marquis de Caumont, madame. Le petit voulait me la donner, mais la grande fille n'a pas voulu s'en dessaisir. Elle veut la remettre à madame elle-même. Ah ! c'est une fille qui n'est pas commode ! "

" Allons voir ce que veut cette péronnelle ! " dit madame de Simiane.

Et, prenant sur le dossier de son fauteuil un mantelet fourré, elle le jeta sur ses épaules, et descendit l'escalier, suivie par Verdun.

(*à suivre*)

LE PROPAGATEUR

Volume V. 15 Mai, 1894, Numéro 6

BULLETIN

11 Mai 1894.

⁂ **Mgr Coullié.**—L'esprit nouveau proclamé à la tribune du Parlement en France,—il n'y a pas longtemps,—par monsieur Casimir Périer, le premier ministre, et par monsieur Spuller, le ministre des cultes, a-t-il déjà disparu? On serait tenté de l'affirmer en présence d'un nouvel attentat *gouvernemental* aussi vil et aussi odieux que celui dont souffre encore le noble archevêque d'Aix, Mgr Gouthe-Soulard. La victime de ce nouvel attentat est Mgr Coullié, (1) le nouvel archevêque de Lyon. En vertu d'une décision du conseil de cabinet (2), ce prélat est privé de son traitement et *déféré comme d'abus au conseil d'Etat.* Sa faute, aux yeux des persécuteurs qui déshonorent la France, est l'opposition qu'il a faite à la loi sur la comptabilité des Fabriques (3), loi empiétant sur les droits sacrés de l'Eglise et soumettant les comptes des Fabriques à l'inspection de l'Etat comme s'il s'agissait d'affaires du fisc. Cette loi est la plus nouvelle de la série de lois impies et scélérates promulguées contre l'Eglise depuis quelques années.

La privation de son traitement, prononcée contre un évêque ou même contre un simple prêtre, est tout simplement une criante injustice. Le traitement du clergé remplace, en vertu du *concordat,* les biens dont la révolution a dépouillé l'Eglise. Ce n'est pas un salaire que l'Etat paye au clergé de France. C'est, au contraire, une faible indemnité qu'il lui livre en compensation des biens qu'il lui a arrachés, ou plutôt c'est une restitution de partie des biens volés. En privant un membre du clergé de cette indemnité à laquelle il a un droit sacré, l'Etat se rend coupable d'un nouveau vol, et il brise le contrat solennel qu'il a fait avec le Saint-Siège.

Quelques journaux français disent que c'est monsieur Burdeau, ministre des Finances, et député de Lyon, qui est la cause des injustices que l'on a faites à son archevêque. D'autres accusent monsieur Dumay, le directeur des cultes, un sectaire qui a déjà fait ses preuves. Quoiqu'il en soit le gouvernement Casimir Périer s'est rendu coupable d'un acte odieux qui a soulevé l'indignation des gens honnêtes en France et à l'étranger. En apprenant

(1) Mgr Coullié est le primat des Gaules.
(2) Ce qui équivaut aux *arrêtés en Conseil* de notre gouvernement fédéral et de nos gouvernements provinciaux.
(3) Il s'agit d'une lettre pastorale invitant les conseils de Fabriques à *préparer leurs comptes et à former leurs budjets suivant les anciennes règles.*

la spoliation dont leur pasteur est la victime, les fidèles de Lyon ont ouvert une souscription qui en trois jours a produit la somme de 35000 francs. Cette souscription, qui a été close la troisième journée, est destinée à remplacer le traitement confisqué.

Par cette loi des Fabriques, dont je parle plus haut, les affaires des Fabriques seront contrôlées par des officiers civils qui très souvent sont des franc-maçons, des impies, des libres-penseurs et autres individus semblables. N'est-ce pas une atrocité inouie de soumettre les affaires de l'Eglise au contrôle intolérant de gens aussi mal disposés ? Voilà où en est rendue la persécution en France. Heureusement que le réveil se fait et que les persécutés, qui sont légion, commencent la résistance. Ils n'auraient qu'un effort à faire et les sectaires, qui sont une honte pour le pays, seraient bientôt mis à la raison.

***

*** **Espagne.**—Le pèlerinage espagnol à Rome a eu un grand retentissement dans le monde entier. C'était un spectacle vraiment magnifique de voir ces milliers de pèlerins, (1) appartenant à toutes les classes de la société, et surtout à la classe ouvrière, se donner rendez-vous auprès du vicaire de J.-C. et affirmer ainsi leurs croyances à la face de l'impiété rugissante. C'est pendant ce pèlerinage que le Pape a proclamé bienheureux deux fils de l'Espagne Jean d'Avila et Diego de Cadix. Le vénérable Jean d'Avila a été béatifié le 15 avril en présence du premier groupe composé de 8,000 pèlerins, et le vénérable Diego de Cadix a été béatifié le 22 avril en présence du deuxième groupe composé de près de 7,000 pèlerins. Les membres du premier groupe ont été attaqués à Valence par la canaille. On s'est porté à des voies de fait, plusieurs pèlerins ont été blessés, on a brisé la voiture qui transportait l'archevêque de Séville, et l'évêque de Madrid a reçu plusieurs coups de poignard, qui, heureusement, n'ont que percé ses habits. Ces désordres ont été vite reprimés et le gouverneur de Valence a été révoqué. A la nouvelle de ces attentats les chambres espagnoles ont passé des ordres du jour dans lesquels elles réprouvent la conduite infâme des émeutiers.

En Italie le gouvernement avait pris des mesures pour réprimer les désordres, et la populace intimidée n'a pas osé renouveler les attaques dont elle s'était rendue coupable envers les pèlerins français il y a 2 ans. Il est vrai que le gouvernement espagnol était déterminé à protéger ses nationaux.

Le Pape en recevant les pèlerins leur a parlé des gloires de l'Espagne, de son attachement au catholicisme, des saints dont elle est la patrie, de ses conciles si célèbres, de l'inflexibilité avec laquelle *elle a repoussé l'infidélité musulmane et les embuches de l'hérésie.* Il l'a justement louée d'avoir *maintenu au prix d'efforts héroïques, jusqu'aujourd'hui dans toute leur pureté ses croyances religieuses, sa fidélité et sa soumission au saint-Siège apostolique.* Et

(1) Ils étaient près de 15,000 divisés en 2 groupes.

abordant la question politique, le Saint Père a déploré les révolutions politiques et sociales qui, depuis près d'un siècle, ont fait tant de mal à l'Espagne. Après avoir rappelé aux pèlerins ce qu'il a fait pour leur patrie il a ajouté ces paroles par lesquelles il leur conseille d'accepter le régime politique qui régit actuellement leur pays:

Toutefois, pour que Nos soins et Nos efforts soient couronnés du succès tant désiré, il est nécessaire que tous les catholiques d'Espagne, sans exception, se persuadent que le bien suprême de la religion réclame et exige de leur part l'union et la concorde.

Il faut qu'ils fassent trève aux passions politiques qui les déchirent et les divisent, il faut qu'abandonnant à la providence, toujours attentive de Dieu, les destinées de leur nation, ils travaillent avec le plus parfait accord, sous la conduite des évêques, par tous les moyens que les lois et l'honnêteté approuvent à servir les intérêts de la religion et de la patrie et résistent compacts aux attaques de l'impiété et des ennemis de la société civile. C'est aussi leur devoir d'être soumis aux pouvoirs constitués, et Nous vous le demandons, à d'autant meilleur droit, qu'à la tête de votre noble nation, est une Reine illustre dont vous avez pu admirer la piété et le devouement envers l'Eglise: la présence de quelques-uns d'entre vous, en cette circonstance, Nous donne naturellement l'occasion de le rappeler. Pour ces hautes qualités, elle Nous est chère et Nous lui avons donné des témoignages publics de Nos sentiments paternels, particulièrement en tenant sur les fonds baptismaux son auguste Fils en qui Nous vous souhaitons de voir l'héritier de royales qualités, de la piété et de la vertu de sa mère.

Voila, fils bien-aimés, les conseils paternels que Nous vous adressons et par vous, à tout le peuple espagnol. A ces conseils inspirés par Notre affection, Nous joignons comme gage des faveurs célestes, la Bénédiction apostolique que Nous accordons de tout cœur à votre catholique souveraine, à son auguste Fils, à l'épiscopat, au clergé, à vous et à votre nation toute entière.



*** **Fanatisme.**—La Presse du 19 avril publie l'article suivant:

LES CATHOLIQUES

UNE ATTAQUE VIOLENTE CONTRE EUX AUX ÉTATS-UNIS.

Une grande convention de Méthodistes se tient en ce moment à Waltham, non loin de Boston. Hier on y a mangé du catholique à loisir. Les dépêches disent que les orateurs ont jeté le cri d'alarme, en disant que les catholiques envahissent tout, la presse, les bureaux publics l'armée, la marine, etc. La convention a alors adopté une série de résolutions. Dans la première, elle souhaite la bienvenue aux catholiques qui aiment les institutions libres des Etats-Unis.

Dans la deuxième, le clergé catholique est dénoncé parce que, dit-on, il veut rendre les écoles confessionnelles.

La troisième invite tous les habitants de la république à résister à ceux qui attaquent les écoles publiques. La quatrième déclare que tout le clergé méthodiste de la Nouvelle-Angleterre part en guerre contre les agresseurs dont il vient d'être question. La cinquième est dirigée contre le pape. " On ne doit pas, dit la résolution, tolérer qu'un potentat étranger impose aux habitants des Etats-Unis des lois qui répugnent au serment d'allégeance qu'ils ont prêté."

Enfin, la convention termine en demandant au gouvernement de ne jamais voter un seul cent pour les écoles séparées. Deux ou trois ministres ont protesté contre cette explosion de fanatisme; néanmoins ces résolutions ont été adoptées par la grande majorité de l'asssmblée.

Note de la rédaction.—Les agissements de ces fanatiques sont inspirés par " l'Association Américaine de Protection (*American Protective Association*), société fondée l'année dernière pour persécuter les catholiques. Un article de la constitution de cette société dit que : " vu que tous les catholiques font une réserve " mentale en faveur du Pape, en prêtant le serment d'allégeance " aux Etats-Unis, ces gens-là ne devraient pas remplir de fonctions " publiques sur le territoire américain."

Nous avons aussi au Canada une association de fanatiques qui marche sur les traces de l'association américaine. C'est la *Protestant Protective Association*, P. P. A. Cette association est aussi dirigée uniquement contre les catholiques qu'elle veut proscrire et empêcher d'avoir leur juste part des emplois publics. Elle a vu le jour dans Ontario mais elle a des ramifications dans les autres provinces. Parmi les divers serments que l'ont fait prêter à ses membres se trouve celui-ci : " *Je jure de ne jamais employer de catholiques en aucune manière si je puis me procurer un protestant.*"

Il paraît qu'une loge ou branche de la P. P. A. est établie depuis plusieurs mois à Montréal, à la Pointe Saint Charles, et qu'elle a déjà un grand nombre de membres. Il est étrange que cette société fanatique entre toutes puisse trouver des adeptes dans la province de Québec où les protestants ont toujours été très bien traités par la majorité catholique. Il est encore plus étrange qu'une telle société de protection se soit établie au Canada, dans un pays où les protestants forment la grande majorité. Mais le fanatisme ne raisonne pas.

Si les catholiques justement irrités, voulaient aussi former une association de protection, le pays serait bientôt plongé dans l'anarchie. Les aveugles ne veulent pas comprendre que, dans un pays comme le nôtre, peuplé de races diverses qui pratiquent des religions diamétralement opposées, il faut la tolérance la plus grande pour maintenir la paix et la concorde. Cette concorde si nécessaire pourrait bien disparaître si nos maniaques persistent dans leurs stupides agissements.



*** **Elections Générales à l'étranger.**—Des élections générales ont eu lieu dernièrement;

1° Au Japon.—Les libéraux ont emporté ces élections. Leur majorité a été considérable et ils ont gagné un grand nombre de sièges. Leurs adversaires voulaient l'expulsion des étrangers.

2° Dans l'état du Rhode-Island, Etats-Unis.—Le parti démocrate, qui avait le pouvoir, a été écrasé. Ce changement est radical, car les démocrates n'ont pu faire élire que quelques uns de leurs candidats. Le gouverneur républicain élu est monsieur Brown. Sa majorité a été de 6,145 voix.

3° Au Portugal pour la chambre des députés.—Les élections ont été favorables au gouvernement. En voici le résultat. Ministériels, 109 ; Progressistes, 49 ; Indépendants, 11 ; Républicains, 2.

4o En Hollande pour la seconde chambre de Etats-Généraux.—Cette chambre a été dissoute pour avoir repoussé le projet du gouvernement Tack relatif au droit de vote. Ce projet augmentait jusqu'à 800,000 le nombre des électeurs qui n'était que de 200, 000. L'opposition a été victorieuse. En Hollande le droit de vote n'est accordé qu'aux pères de famille occupant un logis composé d'au moins deux chambres.

***

*** **Barreau.**—Ont été élus bâtonniers pour l'année courante :

1° Du barreau de Montréal, M. John Dunlop.

2° Du barreau de Québec, M. Thomas Chase Casgrain, Procureur général.

3° Du barreau des Trois-Rivières, M. A. E. Gervais.

4° Du barreau de Saint-François, M. A. S. Hurd.

5° Du barreau de Bedford, M. Daniel Darby.

Messieurs Dunlop et Casgrain étaient déjà bâtonniers.

***

*** **Ontario.**—La législature d'Ontario a été prorogée samedi, le 5 mai. La session qui vient de se terminer était la quatrième et dernière session de la septième législature. Elle a duré 81 jours, soit plus longtemps qu'aucune autre session depuis 20 ans.

La question des écoles séparées a été l'occasion de débats animés. Le chef de l'opposition conservatrice, M. Meredith, s'est prononcé contre ces écoles, mais la motion adverse qu'il a faite à leur sujet a été rejetée par une majorité de 18 voix. Le ministre de l'Instruction publique, M. Ross, a défendu le système actuel et il a fait l'éloge de la majorité catholique de la province de Québec.

La majorité du gouvernement a été généralement de 18 à 20 voix.

Parmi les lois votées dans le cours de cette session, il y en a une concernant l'arbitrage entre les patrons et les ouvriers et une autre changeant les circonscriptions électorales dans les cités de Toronto, Ottawa, London et Hamilton.

ALBY.

S'il est un fait pratique hors de contestation et sur lequel les sentiments soient unanimes, c'est que l'instruction catéchistique, qui a été de tout temps d'une grande importance dans l'Église, est devenue de nos jours le premier devoir du pasteur des âmes.

C'est ce besoin palpable qui a donné naissance à ces nombreuses *Explications du Catéchisme* que l'on a vu paraître depuis quelque temps, et dont plusieurs ne sont pas sans de grandes qualités.

Cependant, il faut l'avouer, aucune de ces *Explications*, prise à part, ne peut suffire au besoin du catéchiste, qui est ainsi obligé d'en avoir plusieurs sous la main, afin de suppléer par celles ci à ce qui manque à celles-là. " Or, voilà précisément, dit notre auteur dans sa Préface, ce qui nous a amené à penser qu'un catéchisme qui réunirait dans un ensemble harmonieux tout ce que chacun des autres a d'excellent, rendrait au clergé de sérieux et réels services. "

Pour réaliser cette idée, notre auteur n'a épargné ni son temps ni ses peines. Aussi n'y a-t-il pas un catéchisme français, italien, espagnol, allemand, qu'il n'ait étudié, compulsé, et dont il n'ait extrait la moelle et recueilli les meilleures réflexions. Ce n'est pas tout. " Non content, dit-il encore, de mettre à contribution les catéchistes, nous avons remonté aux sources, et les théologiens et les Pères nous ont fourni, sur la plupart des sujets, les plus sublimes considérations et les plus heureux développements. "

C'est ainsi que le Grand Catéchisme, obtenu avec tant de recherches et de travaux, est plus complet qu'aucun autre catéchisme et que tous les catéchismes réunis, et qu'il a l'avantage de les remplacer tous.

Un mérite tout particulier de ce livre, c'est qu'après avoir servi pour toute espèce de catéchisme, il est d'une immense ressource pour la prédication. Les nombreuses citations d'auteurs, très étendues, qui sont en note, sont autant de développements heureux pour les sermons, et bien des prêtres nous ont dit qu'aucun autre livre ne leur était d'un si grand secours pour leurs instructions.

Approbation de S. Gr. Mgr l'Evêque de Tarbes

" D'après ce que nous en avons lu Nous-même, et sur le rapport favorable d'un prêtre dont la science théologique et le bon jugement Nous sont bien connus, Nous n'hésitons pas à *approuver* et à *recommander* le CATÉCHISME DE LA PERSÉVÉRANCE CHRÉTIENNE, par M. P. d'Hauterive. C'est un excellent repertoire, plus riche et plus complet que tout ce qui existe en ce genre. L'auteur, du reste, a sagement profité du travail de ses devanciers. Le plan de l'ouvrage est celui de tous les catéchismes ; c'est le plus simple et le plus logique. Les materiaux sont variés, abondants ; les citations bien choisies et puisées aux meilleures sources ; le style clair, facile et naturel ; les traits d'histoire souvent nouveaux et en grand nombre.

" De plus, ce livre a un cachet d'à-propos et d'actualité qui n'échappera à personne et qui le met au niveau des circonstances et des besoins du temps. Les nouvelles définitions conciliaires, les découvertes scientifiques les plus récentes y trouvent naturellement leur place ; les objections du jour y sont réfutées avec soin. Nous désirerions que cette *véritable encyclopédie du christianisme* fût dans toutes les mains. Nous le bénissons de grand cœur, et nous le plaçons sous le patronage bien-aimé et tout-puissant de l'Immaculée-Conception.

" De notre *chalet*, à la Grotte de Lourdes, le jour du pélérinage de notre grand séminaire, 17 juin 1872. " † PIERRE-ANASTASE,
" *Evêque de* (*Tarbes et de Lourdes*). "

" Il y a longtemps que je désire vous remercier du plaisir que m'a procuré la lecture de votre *Catéchisme*... Votre doctrine est sûre, vos explications sont claires et complètes, vos notes pleines d'intérêt... Je trouve votre ouvrage excellent, c'est le véritable manuel des ecclésiastiques qui sont chargés du catéchisme de persévérance et auxquels des occupations trop nombreuses ne permettent pas de longues recherches. Je le conseille aux hommes *de bonne volonté* qui désirent s'instruire des vérités de la religion... J'admire en particulier le choix et la richesse des textes et des exemples qui complètent chaque leçon. " (*Lettre* du R. P. MONSABRÉ, des FF. Prêcheurs, prédicateur de Notre-Dame).

" J'ai lu une partie de votre sérieux travail, qui mériterait un titre moins moins modeste que celui de *Catéchisme*. C'est un ouvrage exceptionnellement sérieux et savant, bien ordonné, bien écrit, et qui forme une riche mine pour les prêtres et les fidèles. " (*Lettre* du R. P. MASSÉ, missionnaire de Saint-Edme, à Pontigny.)

" ... Votre livre, qui pourrait justement s'appeler la SOMME DU CATÉCHISTE, est une mine, un arsenal. Quel que soit le sujet que l'on traite, la vérité que l'on défende, l'erreur que l'on combatte, on y trouvera tous les traits hideux du mensonge mis en relief, toutes les preuves qui rendent la vérité victorieuse, tous es materiaux qui établissent une thèse solide... Vos citations patroitiques, très nombreuses, serviront merveilleusement aux ecclésiastiques pour les sermons ; les Pères sont si peu connus, que l'on est heureux de trouver d'eux des passages qui s'adaptent à une thèse de théologie... Vous avez parfois des arguments nouveaux, ou tout au moins peu connus, qui donnent un intérêt singulier à votre ouvrage ; un fréquent et toujours juste usage de la Sainte Ecriture. Vous avez dû travailler longtemps pour donner cette plénitude de preuves, d'autorités à vos leçons. Ce n'est pas un ouvrage qu'on puisse confondre avec ceux du même genre ; c'est un monument. " (*Littre* de Mgr VIVIEN, ancien vicaire général de Chambéry, actuellement curé de l'église catholique de Moscou (Russie).

Nous pourrions citer une multitude de témoignages semblables.

DIVISION DE L'OUVRAGE :

Ire Partie (4 volumes). — DOGME. — Leçons préliminaires. — **1re Section :** Préliminaire de la Foi. — **2e Section :** Explication du Symbole.

IIe Partie (4 volumes). — MORALE. — **1re Section :** OBSERVER LA LOI : Commandements de Dieu. — Commandements de l'Eglise. — **2e Section :** PRATIQUER LE BIEN : Vertus théologales. — Vertus cardinales. — Conseils évangéliques. — Béatitudes. — **3e Section :** EVITER LE MAL : Péché en général. — Péchés capitaux et Vertus qui leur sont opposées. — Péchés contre le Saint-Esprit.

IIIe Partie (5 volumes). — CULTE. — **1re Section :** Grâce. — Sacrements. — **2e Section :** Prière. — Oraison dominicale. — Salutation angélique.
Le XIVe volume est une *Table générale analytique* très complète

SOMMAIRES DES PREMIERES LECONS DE CHACUNE DES TROIS PARTIES

DU GRAND CATECHISME DE LA PERSEVERANCE CHRETIENNE

N. B. — A chaque leçon nous mettons au commencement le nombre de pages pour le *texte* de la leçon ; et, à la fin, le nombre de pages pour les *traits historiques*.

PREMIÈRE PARTIE. — DOGME. (Tomes I, II, III, IV.)

TROIS INSTRUCTIONS PRÉLIMINAIRES.

Ire. — Science de la religion.

(Tome I, pages 1 à 24.)

1. Préambule : L'homme est un être enseigné, — 2. La science de la religion s'enseigne comme toutes les autres sciences. — 3. Définition et nature de la religion. — 4. Que la religion n'est pas une invention humaine. — 5. Que la science de la religion est : 1° la plus belle ; — 6. 2° la plus consolante ; — 7° 3° la plus nécessaire. — 8. L'ignorance religieuse est un grand mal en soi, — 9. et la source de beaucoup de maux pour l'individu, — 10. et pour la société. — 11. Dispositions nécessaires à l'étude de la religion : 1° l'amour de la sagesse ; — 12. 2° l'humilité de l'esprit ; — 13. 3° la pureté du cœur. — 14. Ces dispositions ne sont point naturellement en nous, il faut les demander à Dieu. — 15. Prière.

TRAITS HISTORIQUES : pages 25 à 30.

IIe. — Du Catéchisme.

(Pages 31 à 62.)

1. Double acception du mot *catéchisme*. — 2. Définition et nature du catéchisme. — 3. Nécessité d'apprendre le catéchisme. — 4. Qui sont ceux qui doivent y assister : 1° les enfants. — 5. 2° les grandes personnes peu instruites — 6. 3° et même les savantes. — 7. pour leur propre bien — 8. et pour le bien du prochain. — 9. Où il faut y assister. — 10. Devoirs des parents relativement à l'instruction religieuse des enfants — 11. et des maîtres relativement à l'instruction religieuse de leurs domestiques. — 12. Objection : Ce n'est pas pour les envoyer au catéchisme que je les ai pris et que je les paye. — 13. Quel grand mal c'est de ne pas assister au catéchisme. — 14. Objection : C'est bon pour les enfants d'aller au catéchisme. — 15. Autre : Je n'ai pas le temps. — 16. Ce qu'il faut faire avant, — 17, pendant, — 18. et après le catéchisme. — 19. Importance que l'Eglise attache au catéchisme, prouvée par : 1° l'obligation qu'elle impose à ses ministres de le faire ; — 20. 2° les indulgences qu'elle applique à ce ministère. — 21. Division et exposition sommaire de la doctrine chrétienne : Dogme ; — 22. Morale ; — 23. Culte. — 24. Avis pratiques pour profiter du catéchisme.

TRAITS HISTORIQUES : pages 62 à 72.

IIIe. — Du Nom et du Signe de Chrétien.

(Pages 73 à 105.)

1. De la profession de foi : *Je suis chrétien*. — 2. Différents noms qu'ont portés les chrétiens dans le commencement, — 3. Ce que c'est qu'un chrétien, sa dignité. — 4. Ce titre oblige : 1° à croire la doctrine de JÉSUS-CHRIST ; — 5. 2° à pratiquer sa loi ; — 6. 3° à imiter ses exemples. — 7. Combien c'est une grande grâce d'être chrétien, — 8 Du signe de la croix. — 9. Manière de le faire. — 10. Paroles qu'il faut prononcer en le faisant. — 11. Qu'il est

d'institution apostolique.—12. Qu'il represente les grands mystères de la religion chrétienne.—13. Comment il represente le mystère de la très sainte Trinité.—14. Comment le mystère de l'Incarnation et de la Rédemption.—15. Sa vertu : il chasse les démons,—16. dissipe les tentations,—17. et attire les bénédictions du ciel.—18. Dans quelles circonstances Il faut le faire : en se levant,—19, en se couchant,—20. en commençant nos prières.—21. et nos principales actions ;—22. avant et après nos repas ;—23. dans les dangers —24. et les tentations.—25. Dispositions pour le faire fructueusement.—26. Résumé.

TRAITS HISTORIQUES : pages 105 à 115.

SECTION PREMIÈRE

PRELIMINAIRES DE LA FOI

5 Leçons

Ire Leçon.—Existence de Dieu.

(Pages 116 à 167.)

1. Deux sortes de vérités : vérités de foi, préliminaire de la foi.—2. Objet des préliminaires de la foi.—3. Que nous avons été créés par Dieu.—4. Certitude de l'existence de Dieu.—5. Il devrait être inutile de la prouver.—6, Cela est néanmoins nécessaire en ce temps.—7. La raison suffit à la prouver.—8. Par quelles preuves.—9. Preuves fournies par la métaphysique, leur force.—10. 1° Nécessité d'une première cause des choses.—11. 2° Idée que nous avons de l'infini.—12. Preuves fournies par le sentiment : 1° besoin de vérité et de bonheur ;—13. 2° recours à Dieu dans les frayeurs et les dangers ;—14. 3° crainte et remords ;—15. 4° Universalité de la croyance en Dieu.—16, Preuves fournies par la nature : Structure du ciel,—17. de la terre,—18. du corps de l'homme.—19. Pourquoi l'on ne voit pas Dieu.—20. Pourquoi il ne se manifeste pas plus qu'il ne le fait.—21. Athées, définition, distinction.—22. Athées d'action et de cœur.—23. Athées de conviction.—24. Principaux systèmes et absurdité de l'athéisme. Le *hasard* et la *fortune*.—25. Sources de l'athéisme.—26. Du panthéisme en tant qu'il équivaut à la négation de Dieu.—27. Sa condamnation.

TRAITS HISTORIQUES : pages 168 à 172.

IIe.—Nécessité d'une religion révélée.

(Pages 173 à 228.)

1. L'idée d'un Dieu créateur entraîne la nécessité d'un culte ; preuves : 1° Dépendance de l'homme à l'égard d'un Dieu ;—2. 2° dessein de Dieu dans l'acte créateur.—3. Que les hommes ont toujours et partout offert à Dieu un culte religieux.—4. Que par là ils ont pourvu de la manière la plus efficace à leurs intérêts matériels eux-mêmes.—5. Que le culte rendu par l'homme à Dieu n'est pas indigne de sa majesté.—6. Ce n'est que pour secouer le joug de Dieu qu'on se rabaisse.—7. Noblesse du culte chrétien.—8. Dieu n'a pas besoin que nous lui rendions un culte, c'est nous qui avons besoin de lui en rendre un.—9. Nécessité que le culte rendu à Dieu soit intérieur.—10. Nécessité qu'il soit extérieur.—11. Multiplicité des cultes.—12. On ne doit offrir à Dieu que le culte qui lui plaît.—13. Indifférentisme ; sa condamnation par le Pape.—14. Sa doctrine est fausse,—15. blasphématoire contre Dieu,—16. injurieuse et pernicieuse a l'homme,—17. destructive de la religion.—18. et de la société.—19. Indifférence de l'Etat, monstruosité du principe par lequel on le réclame.—20, Devoirs du pouvoir civil entre les cultes professés dans l'Etat.—21. Jamais le pouvoir civil n'a le droit de combattre l'Eglise.—22. Le culte qui plaît à Dieu est celui de la vraie religion.—23. Il n'y a et ne peut y avoir qu'une seule vraie religion.—24. Obligation de rechercher la vraie religion lorsqu'on a des doutes sérieux.—25. Que nous pouvons distinguer la vraie religion des fausses.—26, Que cette recherche n'est pas le libre examen.—27. Impuissance morale de la raison pour découvrir les vérités naturelles de la vraie religion.—28. Son impuissance radicale pour découvrir les vérités surnaturelles.—29. Définition de la révélation.—30. Pourquoi Dieu n'a fait ses révélations qu'à quelques hommes et non à chacun en particulier.—31. Possibilité de la révélation.—32. Nécessité morale de la révélation à l'égard des vérités reli-

gieuses de l'ordre naturel.—33. La révélation à l'égard de ces vérités ne fait pas injure à la raison.—34. Sa nécessité absolue à l'égard des vérités surnaturelles.—35. Cette double nécessité confirmée par le concile du Vatican.—36 Condamnation de ceux qui la rejettent.—37. Que la vraie religion nous a été effectivement révélée par Dieu.

Traits historiques : pages 228 à 246.

IIe.—Divinité du Christianisme.

(Pages 323 à 393.)

1. Préambule récapitulatif.—2. Les diverses révélations faites par Dieu aux hommes.—3. La vraie religion sera celle qui enseigne ces révélations.—4. Le Christianisme seul les enseigne toutes.—5. Nombreuses preuves de sa divinité et pourquoi elles nous ont été données.—6. Quatre preuves principales : 1° La sublimité de son enseignement.—7. Que cette sublimité n'est pas le résultat des évolutions de la raison humaine.—8. 2° Les prophéties qui ont annoncé les principaux mystères. Définition et nature de la prophétie.—9. La prophétie est possible à Dieu,—10. et n'est possible qu'à lui seul.—11. Force probante de la prophétie.—12. Principales prophéties qui parlent en faveur du Christianisme.—13. Que leur accomplissement n'a pu être l'effet du hasard.—14. Qu'elles n'ont pu être écrites et publiées après l'événement qu'elles annonçaient —15. Que ce furent des prédictions véritables.—16. Qu'aucune religion autre que le Christianisme ne peut produire aucune prophétie.—17. 3° Les miracles qui l'ont confirmé. Définition, nature et division du miracle.—18. Il ne blesse pas l'ordre physique.—19. Il concourt à maintenir l'ordre moral.—20. Il ne change rien dans les conseils de Dieu.—21. Il n'est possible qu'à Dieu.—22. Sa force probante.—23. Le Christianisme a été confirmé par des miracles.—24. Objection : il y a de faux miracles.—25. Règles pour discerner les vrais miracles des faux.—26. Les miracles du Christianisme sont de vrais miracles.—27. Les historiens qui les rapportent n'ont pas été trompés.—28. ni trompeurs.—29. Miracle de la diffusion du Christianisme sans miracles.—30. 4° Les effets merveilleux qu'il a produits. Sa rapide diffusion dans le monde.—31. Constance des martyrs et fuite dans les solitudes.—31. Conversion des hommes les plus scélérats et des plus grands génies du monde par quelques pecheurs ignorants —33. Récapitulation.—34. Fausseté des autres religions : 1° du paganisme ; —35. 2° du judaïsme ;—36. 3° de l'islamisme.—37. Sujet de la leçon suivante.

Traits historiques : pages 317 à 322.

IVe.—Vérité de la religion catholique.

(Pages 323 à 393.)

1. Grand nombre de religions qui se donnent pour le vrai Christianisme. —2. Il n'y en a qu'une seule qui puisse l'être et qui le soit.—3. C'est celle qui a le plus de marques de vérité.—4. On ne peut la reconnaître par l'examen des mystères,—5. ni par l'Ecriture,—6. ni par l'esprit particulier, —7. La religion catholique est celle qui a le plus de marques de vérité.—8. Notions générales sur les marques de la vraie religion.—9. Dix marques principales de vérité que possède la religion catholique : 1° Son antiquité. —10- 2° La succession non interrompue de ses premiers pasteurs.—11. 3° Sa fermeté.—12. 4° Son zèle pour la conversion des infidèles.—13. 5° L'unité et l'indéfectibilité de sa croyance.—14. 6° Sa sainteté.—15. 7° Sa visibilité.—16. 8° Sa perpétuité.—17. 9° Son universalité.—18. 10° Sa conformité avec l'Eglise primitive.—19. On ne trouve dans les autres religions faussement dites chrétiennes aucune marque de vérité. Celles que revendiquent pour eux les protestants sont fausses ou ne prouvent rien.—20. Cinq principaux signes d'erreur qu'elles renferment.—21. 1° Leur nouveauté.—22. 2° La manière dont elles se sont établies.—23. 8° L'absence de mission dans leurs chefs.—24. 4° Le principe sur lequel elle reposent.—25 5° Leur ruine.—26. Conclusion : en nous attachant à l'Eglise, nous n'avons rien à craindre. —27. Reproches que Dieu fera à ceux qui l'auront quittée.

Traits historiques : pages 393 à 400.

Ve.—Règles et Juge de la vraie Foi.

(Pages 401 à 513.)

1. Préambule récapitulatif.—2. La révélation divine se trouve dans l'Ecriture et dans la tradition,—3. appelées pour cela règles de la vraie foi.—4. Ecriture sainte, sa définition.—5. Elle

est contenue dans les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament.—6. Notions générales sur les livres de l'Ancien Testament.—7. Exposition sommaire de chacun d'eux.—8. Notions générales sur les livres du Nouveau Testament.—9. Exposition sommaire de chacun de ces livres.—10. Livres canoniques et apocryphes.—11. Authenticité de l'Ecriture sainte.—12. Sa véracité.—13. Son inspiration.— 14. Principales erreurs qui tendent à renverser l'autorité de l'Ecriture, exposées et réfutées : 1° le rationalisme ;—15. 2° le mythisme.—16. Des versions de la Bible, et de la Vulgate en particulier.—17. L'Eglise désire que nous lisions l'Ecriture sainte.—18. Dispositions pour la lire avec fruit.—19. Des traductions de l'Ecriture en langue vulgaire, et que celles-là seules sont proscrites qui ne sont pas approuvées.—20. Ce que c'est que la tradition comme règle de la vraie foi.—21. Sa nécessité, prouvée par l'Ecriture, les Pères, et l'usage même de ceux qui la rejettent.—22. Les traditions viennent indubitablement de Notre-Seigneur et de ses apôtres.—23. Elles n'ont pu s'altérer dans le cours des siècles.—24. Juge de la foi : opinion des protestants, croyance des catholiques.—25. Dieu n'a pu vouloir établir chacun juge de la foi.—26. Il ne l'a pas fait.—27. Convenance d'un tribunal commun pour juger les choses de la foi et des mœurs.—28. Que Dieu a effectivement établi ce tribunal.—29. Que ce tribunal se trouve dans l'Eglise catholique.—30. Qu'il se compose des seuls premiers pasteurs.—31. Les premiers pasteurs dispersés sont juges aussi bien qu'assemblés.—32. Ils sont juges de la foi absolument et indépendamment de toute condition.—33. Conclusion des Préliminaires de la foi.

Traits historiques : page 513 à 519

Appendice : Livres sacrés des nations infidèles.—1. Les Védas.—2. Les Kings.—3. Le Zend-Avesta.—4. Les Eddas.—5. Les Oracles sybillins.—6 L'Alcoran.—7. Conclusion en faveur de la bible.

SECTION DEUXIÈME.

DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ÉGLISE

OU DU SYMBOLE DES APOTRES

(Tomes II, III, IV. — 34 Leçons.)

1re Leçon.—**Préliminaires sur le Symbole.**

(Tome II, pages 1 à 52.)

1. Vérités qu'il faut connaître et croire explicitement.—2. Vérités qu'on peut ignorer.—3. Les vérités qu'il faut nécessairement connaître et croire sont toutes renfermées en abrégé dans la formule du Symbole.—4. Cette formule est une arme invincible contre toutes les hérésies.—5. Significations diverses du mot Symbole.—6. Le Symbole, signe de reconnaissance dans les temps de persécution.—7. Les hérétiques gardent le Symbole, mais en corrompent le sens.—8. D'où vient qu'on donne à la profession de foi chrétienne le nom de Symbole des Apôtres.—9. Preuves de l'Ecriture et de la tradition qu'ils en sont les auteurs.—10. Le Symbole et la tour de Babel.—11. Division du Symbole.—12. Les douze articles qu'il contient.—13. Symbolisme du nombre douze.—14. Que la doctrine contenue dans le Symbole est la plus nécessaire et la plus sublime de toutes les sciences.—15. Devoirs que le Symbole nous impose : 1° l'apprendre ;—16. 2° le réciter souvent.—17. Qu'il faut le réciter : 1° avec attention ;—18. 2° avec foi ;—19. 3° avec piété.—20. Paraphrase du Symbole en usage dans l'Eglise : 1° Symbole de Nicée et de Constantinople.—22. Notions historiques, apologétiques et liturgiques.—23. Texte.—24. 2° Symbole de saint Athanase.—25. 3° profession de foi de Pie IV.—21. Pluralité des Symboles, unité de foi.—27. Dogmes de l'Immaculée-Conception et de l'infaillibilité pontificale, non spécifiés dans les Symboles usités dans l'Eglise et pourquoi.

Traits historiques : pages 53 à 57.

IIe Leçon.—Premier article du Symbole : *Je crois en Dieu, le Père tout-puissant, créateur du ciel et de la terre.*

De la Nature et des Perfections infinies de Dieu.

(Pages 58 à 107).

1. Grand nombre de mystères conte-

nus dans le premier article du Symbole. —2. Privilège des chrétiens sur les Hébreux pour approcher de Dieu.—3. Ces mots : *Je crois en Dieu* signifient : 1° croire qu'il y a un Dieu ;—4. 2° croire à sa parole ;—5. 3° croire en l'aimant.—6. Des différents noms qu'on donne à Dieu.—7. Que nous ne pouvons pas connaître son essence.—8. Ce que l'Ecriture nous en apprend : 1° Il est Celui qui est ;—9. 2° il est la vie ; —10. 3° il est l'esprit.—11. Comment il faut entendre l'Ecriture lorsqu'elle donne à Dieu un corps, des membres. —12. Digression sur les représentations que l'on fait de Dieu.—13. Les anthropomorphites.—14. Que Dieu peut se manifester au moyen de quelque objet matériel.—15. Altérations de la notion de Dieu par l'impiété moderne.—16. Terribles châtiments qui en sont la suite.—17. Condamnation de ces erreurs blasphématoires par le concile du Vatican.—18. Conséquence pratique : Que nous devons vivre selon l'esprit—19. Des perfections de Dieu, et qu'elles ne sont pas distinctes de son essence.—20. Deux sortes de perfections : quiescentes et actives.—21. L'aséité.—22. Les attributs de Dieu sont sans nombre.—23. Son éternité. —24. Qu'elle est encourageante pour les bons, consolante pour ceux qui souffrent, terrible pour les méchants. —25. Que Dieu est indépendant.—26. Qu'il est immuable.—27. Qu'il est libre, relativement à ses actes extérieurs.— 28 Leçon qu'il faut tirer de l'immutabilité de Dieu.—29. Toute-puissance de Dieu.—30. Sentiments que cet attribut doit nous inspirer.—31. Immensité de Dieu ;—32. ses conséquences pratiques. —33. Omniscience de Dieu.—34. A quoi doit nous exciter la pensée que Dieu voit tout.—35. De la prescience divine, et qu'elle ne détruit pas notre liberté.—36. Déductions et applications morales.—37. Résumé.—38. Conclusion : nous ne connaîtrons bien Dieu qu'au ciel.

Traits historiques : pages 107 à 120.

IIIe.—Du Mystère de la très sainte Trinité.

(Pages 121 à 188.)

1. Unité de Dieu, prouvée par la raison,—2. enseignée par la foi,—3. défendue par les martyrs.—4. Des créatures auxquelles les saints Livres donnent le titre de dieu.—5. Polythéisme, sa définition et sa distinction d'avec l'idolâtrie.—6. Sources et conséquences du polythéisme.—7. Déductions morales : polythéisme pratique.—8. Dualisme ou ou manichéisme, exposé et réfuté.—9. Fécondité et multiplicité en Dieu.—10. Que Dieu est père par nature —11. La génération divine et son fruit, qui est le Verbe.—12. Perfection de cette génération.—13. Deux comparaisons de l'Ecriture propres à nous en donner quelque idée.—14. Du Saint-Esprit.— 15. De la manière dont il procède.—16. Des trois Personnes divines.—17. Révélation du dogme de la Trinité.—18. Allusion qu'y fait l'Ancien Testament. —19. Le Nouveau l'enseigne ouvertement.—20. Traditions chrétiennes en faveur de ce dogme.—21. Notre âme est l'image de la Trinité divine.—22. Divinité de chaque Personne de la Trinité.—23. Que ces trois Personnes ne font qu'un seul Dieu.—24. Qu'elles sont égales en toutes choses.—25. Hérésies et erreurs sur la consubstantialité des Personnes divines.—26. Opérations et perfections particulières qui sont attribuées à chaque personne. —27. Que le dogme de la Trinité est incompréhensible, mais non contraire à la raison.—28. Le nombre *trois* dans l'Ecriture.—29. Des mystères en général et qu'ils ne sont point opposés à la raison.—30. Que tout est mystère dans la nature, dans les sciences et en nous-mêmes.—31. Les mystères de la religion sont incompréhensibles et non pas inintelligibles.—32. Notre raison ne les admet pas sans motifs.—33. Avantages moraux des mystères.—34. Du mystère de la très sainte Trinité en particulier et combien il est difficile d'en parler. —35. Merveilles qu'il renferme.—36. Nos devoirs envers la sainte Trinité : foi, adoration, amour, imitation.—37. Culte de la très sainte Trinité.—38. Indulgences attachées à certaines pratiques pieuses relatives à ce culte.— 39. Entretien avec les trois Personnes divines.

Traits historiques ; pages 189 à 203.

IVe.—De la Création du Monde.

(Pages 204 à 255.)

1. Résumé des leçons précédentes.— 2. Importance du dogme de la création. —3. Ce qu'il faut entendre par le mot *créer*.—4. Prétendue contradiction que le rationaliisme voit dans la création.

—5. Dieu seul peut créer, non l'homme. —6. Créatures visibles et invisibles.—7. Exposition du dogme catholique de la création.—8. Démonstration logique de ce dogme.—9. Que Dieu a créé toutes choses par un acte de sa volonté. —10. Volonté de l'homme image de la volonté divine.—11. Nombreuses erreurs opposées au dogme chrétien de la création.—12. Exposition du panthéisme.—13. Qu'il est faux dans son principe, contraire à la raison, aux sentiments les plus chers du cœur humain et à la foi, enfin subversif de toute loi et de toute société.—14. Saint-simonisme.—15. Fouriérisme.–16. Dualisme. —17. Système de causes physiques.—18. Condamnation de toutes ces erreurs par le concile du Vatican.—19. Dieu a créé le monde librement.—20, La création est le fruit de la bonté divine. —21. Comment il faut entendre ces mots : *Le Seigneur a tout fait pour lui-même*.—22. Et ces autres : *Dieu a créé le monde pour sa gloire*.—23. Justification de la conduite de Dieu dans l'acte créateur, contre ceux qui regardent la vie comme un don funeste.

Traits historiques : pages 255 à 258.

Ve.—L'Œuvre des six Jours.

(Pages 259 à 298.)

1. De l'âge du monde, et que la science confirme les données de Moïse. —2. Les zodiaques de Denderah et d'Esneh.—3. De la question : pourquoi Dieu a-t-il si longtemps tardé à créer le monde ?—4. Dieu crée le monde en un instant et le coordonne en six jours. —5. Pourquoi il met plus de temps à coordonner qu'à créer.—1° jours ordinaires.—7. 2° Périodes d'une durée indéterminée.—8. Récit mosaïque de la création.—9. Création générale de l'univers.—10. La Bible, guide de la science moderne.—11. Œuvre du premier jour : la lumière.—12. Bienfait de cette création.—13. Nature de la lumière.—14. Que le soleil n'est pas utile aux premiers développements de la vie végétative.—15. Œuvre du deuxième jour : le firmament.—16. Bonté et puissance de Dieu dans la formation du firmament.—17. Œuvre du troisième jour : séparation des eaux d'avec la terre.—18. La terre se couvre de plantes.—19. Plusieurs traits de la bonté divine dans l'œuvre de ce jour.—20. Œuvre du quatrième : formation des autres.—21. Comment se faisaient le jour et la nuit avant la création du soleil.—22. Effets et économie de la création astrale.—23. Multitude des autres.—24. Leur utilité.—25. Déduction morale.—26. Œuvre du cinquième jour : les poissons et les oiseaux ; bénédiction qui leur est donnée ; leur nombre et leur utilité.—27. Œuvre du sixième jour : les animaux terrestres et l'homme. Création des animaux terrestres.—28. Services que les animaux rendent à l'homme.—29. Création de l'homme. Pourquoi il est formé le dernier, et le même jour que les animaux. —30. Repos de Dieu au septième jour, —31. Sa signification mystérieuse.—32. Les sciences modernes vengent Moïse de la philosophie incrédule et confirment son récit.—33. Que Moïse a été inspiré.—34. Conclusion pratique.

Traits historiques et Harmonies de la nature : pages 298 à 328.

VIe.—De la Providence.

(Pages 329 à 381.)

1. Résumé des leçons précédentes.—2. Ce que c'est que la Providence, et qu'elle a deux objets.—3. De la conservation du monde par Dieu ; sa nécessité prouvée par l'Ecriture, les Pères et la raison.—4. Il ne suffit pas que Dieu ait créé le monde pour qu'il continue de subsister.—5. Du gouvernement du monde par Dieu, que l'on appelle particulièrement Providence.—6. Providence extérieure et fin des êtres.—7. Existence de la Providence prouvée par la raison,—8. par le spectacle de la nature,—9. par tout le genre humain,—10. par les saintes Lettres,—11. enseignée par le concile du Vatican. —12. Qu'il n'est pas indigne de Dieu de gouverner le monde.—13. Il n'arrive rien ici-bas sans l'ordre ou la permission de Dieu.—14. Pourquoi Dieu permet le péché.—15. Economie des maux temporels dans le plan de la Providence.—16. Injustices des plaintes sur l'inégalité des conditions.—17. Convenance de cette inégalité.—18. Avantages.—19. Utilité.—20. Tous les hommes sont égaux quant aux chose essentielles. —21. De la prospérité des méchants et et de l'adversité des justes dans le plan de la divine Providence.—22. Conclusions pratiques qu'il faut déduire du dogme de la Providence . abandon à Dieu ;—23. reconnaissance pour les biens qu'on reçoit ;—24. soumission aux épreuves qui nous arrivent.—25.

VIIe.—Des bons et des mauvais Anges.

(Pages 401 à 465.)

VIIIe.—De l'homme.

(Pages 484 à 539.)

IXe.—Du premier homme et de sa déchéance.

(Pages 562 à 616.)

hommes.—3. Adamites et Préadamites. —4. Théorie préhistorique et sa vanité. 5. De l'Eden —6. Sa description.—7. Sa réalité.—8. Sa situation.—9. S'il existe encore.—10. De l'arbre de vie. —11. De l'arbre de la science du bien et du mal.—12. Adam, roi de la création, donne un nom à tous les animaux, qui se soumettent à son empire.—13. Renversement du rôle des créatures par le péché.—14. Création d'Eve.—15. Enseignements et mystères qu'on y trouve.—16. Institution divine du mariage.—17. Du nom d'*Eve*.—18 Etat de nos parents dans le paradis terrestre : 1° quant à l'âme ;—19. 2° quant au corps.—20. Extension de cet état à leurs descendants.—21. Epreuve à laquelle Dieu les soumit.—22. Convenance et justice de cette épreuve.—23. Récit de leur chute.—24. Nature de leur péché.—24. Sa gravité.—26. Ses fruits.—22. Son châtiment.—28. Pendant combien de temps Adam et Eve habitèrent le jardin des délices.—29. Du lieu où ils se retirèrent après en avoir été expulsés.—30. Qu'ils sont les seuls chefs de l'humanité.—31. Difficultés tirées des différences entre les races humaines.—32. Difficultés tirées de la variété des langues.—33. Du péché originel et en quoi il consiste.—34 Ses suites pour nous.—35. Son existence prouvée : 1° par l'Ecriture ;—36. 2° par les Pères ;—37. 3° par les traditions paiennes ;—38. 4° par la raison ;—39. 5° par l'expérience.—40. Adversaires du dogme catholique du péché originel : 1° hérétiques ;—41. 2° incrédules.—42. Réparation de la faute d'Adam.—43. Avantages du second état de l'homme sur le premier.—44. Vie et pénitence d'Adam après son péché.—45. Sa sépulture sur le Calvaire.

Traits historiques : pages 617 à 628.

N. B. Tous les autres articles du Symboles sont expliqués avec la même ampleur. Il serait trop long de rapporter tant de sommaires ; *nous ne citerons que les deux premiers du* 9e *article, qui concernent l'Eglise, sujet tout à fait actuel en ce temps-ci. Ils sont au tome* IV.

XXIXe Leçon.—Constitution de l'Eglise.

(Pages 222 à 272.)

1. Le neuvième article du Symbole renferme deux parties.—2. Combien il est important d'étudier l'Eglise.—3. Manière différente dont nous exprimons notre foi envers l'Eglise.—4. Que l'article de l'Eglise suit nécessairement l'article du Saint-Esprit.—5. Définition de l'Eglise et extension variable qu'on donne à ce mot.—6. Mystères que ce mot renferme.—7. Comparaison du mot *Eglise* avec le mot *Synagogue*.—8. Noms divers qu'on donne à l'Eglise : maison de Dieu ;—troupeau de Jésus-Christ ;—épouse de Jésus-Christ ;—corps de Jesus-Christ.—9. Que l'Eglise a été fondée par Jesus-Christ, preuves. —10. Constitution de l'Eglise.—11. De l'âme de l'Eglise et qui sont ceux qui lui appartiennent.—12. Du corps de l'Eglise et qui sont ceux qui en font partie. —13. Union du corps et de l'âme de l'Eglise et comment ils influent l'un sur l'autre.—14. Pourquoi on nomme le corps de l'Eglise avant son âme.—15. L'Eglise est vivante, signes qui le marquent.—16. Conditions requises pour être membre de l'Eglise.—17. De ceux qui ne sont pas membres de l'Eglise : infidèles ;—hérétiques ;—schismatiques ;—apostats ;—excommuniés —18. Des pécheurs, membres morts de l'Eglise.—19. De la maxime : *Hors de l'Eglise, pas de salut* ; comment l'Eglise l'entend en principe.—20. Comment elle l'applique.—21. Objections et réponses.—22. Il ne suffit pas d'être dans l'Eglise pour être sauvé, il faut en être membre vivant.—23. Devoir d'aider au salut de ceux qui sont hors de l'Eglise.—24. Les trois états différents de l'Eglise. —24. Les trois états différents de l'Eglise unique :—25. triomphante ;—26. souffrante ;—27. militante.

Traits historiques : pages 273 à 286.

XXXe.—Hiérarchie de l'Eglise.

(Pages 287 à 395.)

1. L'ordre est le cachet des œuvres divines.—2. Ordre établi par Jésus-Christ dans son Eglise.—3. En quoi il consiste.—4. Membres enseignants ou hiérarchie : sa définition ; son existance.—5. Hiérarchie divine et hiérarchie ecclésiastique.—6. Membres enseignés ou Eglise enseignée.—7. De quelques erreurs sur le pouvoir civil notées par le *Syllabus*.

Article premier : du Pape.—8. Nécessité d'un chef unique dans l'Eglise. —9. Jesus-Christ, chef invisible de l'Eglise.—10. Le pape chef visible de l'Eglise.—11. Signification du mot *Pape*.—12. Autres noms qu'on donne

au chef visible de l'Eglise.—13. Saint Pierre, premier pape, Histoire et preuves de la primauté de Pierre.—14. Que la primauté accordée à Pierre a dû passer en d'autres mains après sa mort.—15. Apostolat de Pierre.—16. Il fonde à Rome son siège et y attache ses droits de primauté.—17. Preuves. —18. On ne peut transporter à un autre évêque et à un autre siège qu'à ceux de Rome la primauté apostolique.—19. Principaux privilèges de la primauté : juridiction et infaillibilite.—20. En quoi consiste la juridiction attachée au siège de Rome.—21. Preuves que Pierre possède une juridiction complète sur toute l'Eglise, et que toute juridiction dans l'Eglise découle de la sienne.—22. Le Pape reçoit immédiatement de Dieu cette juridiction.—23. Ce qu'il faut entendre par l'infaillibilité pontificale.—24. Ses limites et ses conditions.—25. Son objet.—26. Sa nécessité.—27. Preuves que le Pape est infaillible.—28. Proclamation de ce dogme par le concile du Vatican. —29. Difficultés et objections, avec les réponses.—30. Effet social de la proclamation du dogme de l'infaillibilité pontificale.—31. De l'élection du Pape.—32. Si le Pape peut renoncer à sa dignité.—33. S'il peut être destitué. —34. Le Pape prince temporel. Union de la puissance spirituelle et de la puissance temporelle dans la même main.—35. Nécessité du principat civil pour le Pape.—36. Saint Pierre investi de l'autorité temporelle.—37 Histoire de la souveraineté temporelle des Papes.—38. Les Papes rois, légitimes.

ARTICLE DEUXIÈME : DES ÉVÊQUES ET DES PRÊTRES.—39. Les évêques, successeurs des apôtres, coadjuteurs du Pape.—40. Création des diocèses.—41. Etendue de la charge des évêques.—42. Ils tiennent de Dieu leurs pouvoirs d'ordre,—43. et du Pape leurs pouvoirs de juridiction.—44. Pourquoi ils ne les tiennent pas de Dieu comme leurs pouvoirs d'ordre.—45. Conciles œcuméniques, nationaux, provinciaux.—46. Que les conciles ne sont point audessus au Pape.—47. Que les évêques sont juges de la foi, et comment.—48. Primats, patriarches, archevêques, ou métropolitains.—49. Vicaires apostoliques.—50. Préfets apostoliques.—51. Vicaires généraux, archiprêtres, chanoines, chapitre.—52. Création des paroisses.—53. Curés-doyens, desservants ou succursalistes, vicaires.—54. Résumé et conclusion.

TRAITS HISTORIQUES: pages 395 à 453.

La seconde partie du 9e article : la COMMUNION DES SAINTS, *forme la* XXXIE *leçon.*

DEUXIÈME PARTIE. — DOGME. (Tomes V, VI, VII, VIII.)

LEÇON PRÉLIMINAIRE.—De la foi de Dieu en général.

(Tome V, pages 1 à 31.)

1. Transition à la *morale*. Sa définition.—2. Le dogme, base de la morale. —3. De la fausse morale.—4. Union du dogme et de la morale.—5. Insuffisance de la foi pour être sauvé. Nécessité de pratiquer la loi divine.—6. Plan de la DEUXIÈME PARTIE de cet ouvrage.—7. Définition et division de la loi.—8. Loi éternelle.—9. Loi naturelle.—10. Loi mosaïque.—11. Loi évangélique.—12. Unité de la loi.—13. Obligation pour tous de l'observer.—14. Elle est renfermée dans le Décalogue.—15. Elle se résume dans l'amour de Dieu et du prochain,—16. et plus étroitement dans le seul amour de Dieu.—17. Pourquoi Dieu ne nous a imposé aucun précepte à l'égard de nous-mêmes.—18. Sa perfection : 1° Tous ses préceptes sont parfaitement raisonnables ;—19. 2° elle est éminemment efficace pour réprimer le vice ;—20. 3° et nous faire pratiquer les vertus les plus sublimes.—21. Son accomplissement est possible ;—22. facile et suave ;—23. avec le concours de la grâce.—24. Motifs que nous avons de l'observer : 1° notre devoir ;—25. 2° notre intérêt : Châtiments de ceux qui la violent. Récompenses de ceux qui la gardent.—26. Qu'il faut l'observer entièrement, toujours et sincèrement. —27. Conclusion pratique.

TRAITS HISTORIQUES : pages 32 à 54.

SECTION PREMIÈRE.—OBSERVER LA LOI.

COMMANDEMENTS DE DIEU

(28 LEÇONS). — PREMIER COMMANDEMENT DE DIEU :

Un seul Dieu tu adoreras — et aimeras parfaitement.

1re LEÇON.—De la Foi, sa Nature et sa Nécessité.

(Pages 55 à 79.)

1. Préambule : Adorer Dieu, c'est lui rendre, par la foi, l'espérance et la charité, le culte intérieur et extérieur qui lui est dû.—2. Définition de la Foi.—

3. Foi humaine.—4. Division de la Foi. —5. Eloge que l'Ecriture fait de la Foi. —6. La Foi, repos de l'esprit.—7. Accord de la raison et de la Foi.—8. La Foi nous fait un devoir de raisonner nos croyances.—9. Nécessité de la Foi pour être sauvé, établie sur l'Ecriture. —10. démontrée par la raison.—11. Reconnaissance à Dieu pour le don de la Foi.—12. Combien il est important de la conserver pure.

Traits historiques : pages 79 à 85

IIe.—Objet, motif, caractères et preuves de la Foi.

(Pages 86 à 108.)

1. Objet de notre Foi : toutes les vérités enseignées par l'Eglise.—2. Distinction entre les vérités de foi divine et les vérités de foi catholique.— 3. Ce qui n'est pas expressément proposé par l'Eglise à notre croyance n'est pas de foi.—4. Nécessité de moyen et nécessité de précepte.—5. Vérités qu'il faut croire de nécessité de moyen.—6. Vérités qu'il faut croire de nécessité de précepte.—7. Objet de la foi des païens. —8. Motif de notre foi : la parole de Dieu.—9. Ce qui fait de la Foi une vertu théologale.—10. Foi humaine.— 11. Que notre Foi doit être 1° *ferme*.— 12. Doute involontaire, ses sources, et comment y remédier.—13. Doute délibéré, combien coupable.—14. 2° *Aveugle*.—15. Convenance que la Foi soit aveugle.—16. Foi aux mystères, pourquoi juste et comment raisonnable.— 11. La Foi n'empêche pas d'examiner si la religion qui propose des mystères à croire vient de Dieu.—18. Preuves de la Foi.—19. Nature de la certitude qu'elles donnent.—20. De ceux qui vivent hors de notre Foi, la connaissant.

Traits historiques : pages 86 à 112

IIIe.—Des ennemis de la Foi.

(Pages 113 à 125·)

1. La Foi a toujours et aura toujours des ennemis.—2. Nom général qu'on leur donne : *Incrédules*.—3. Titre qu'ils s'arrogent : *Philosophes*.—4. Diverses classes d'incrédules : athées, matérialistes, panthéiste, spinosistes, déistes. —5. Du naturalisme : sa définition ;—6. son auteur ;—7. ses conséquences au point de vue dogmatique et au point de vue moral.—8. Différentes formes du naturalisme : rationalisme,—positivisme,— libre pensée, — criticisme,— progrès.—9. Courte réfutation de ces divers systèmes. Note sur le progrès chrétien.—10. Ignorance et vile crédulité des incrédules.—11. Leur désunion entre eux.—12. Comment ils pratiquent la tolérance.—13. Ce qu'ils disent de l'homme et de la société.— 14. Sources de l'incrédulité : 1° l'orgueil ;—15. 2° l'ignorance.—16. Les incrédules savants.—17. 3° la corruption du cœur.

Traits historiques : pages 135 à x 46.

IVe.—Obligations que la Foi nous impose,

(Pages 147 à 172)

1. Nécessité que la Foi agisse.—2. Il faut la confesser devant Dieu.—3. Précepte de la Foi en tant que positif et en tant que négatif.—4. Circonstances où il y a obligation *sub gravi* de faire des actes de foi : 1° lorsqu'on atteint l'âge de raison ;—5. 2° lorsqu'on reçoit quelque sacrement ;—6. 3° lorsqu'on est tenté contre la foi ; 7. 4° lorsqu'on a eu le malheur de tomber dans l'hérésie ; —8. 5° à l'article de la mort.—9. Comment en peut satisfaire à cette obligation.—10. Nécessité de confesser extérieurement notre Foi.—11. Sur le respect humain.—12 Conduite à tenir lorsque la Foi est outragée en notre présence.—13. Manifestation de la Foi par les actes.—14. Atteinte qu'une mauvaise conduite porte à la Foi.—15. Devoir d'honorer la Foi par ses œuvres.– 16. Péchés contre la Foi : 1° infidélité positive ; 17. 2° reniement ;—18. 3° rejet de quelque vérité ; —19. 4°. doute ; —20. 5° s'exposer au danger de la perdre par les mauvaises compagnies et les mauvaises lectures ;—21. 6° en rougir ; —22. 7° négliger de s'en instruire —23. Moyens pour conserver et fortifier sa foi.—24. Acte de Foi.

traits historiques : pages 173 à 186.

Ve.—De l'Espérance

(Pages 187 à 239)

1. Comment la Foi engendre l'espérance.—2. Définition de l'espérance.— 3. Espérance humaine et espérance divine.—4. Comment l'espérance divine est une vertu théologale.—5. Hommage que nous rendons à Dieu par l'espérance.—6. Nécessité de l'espérance pour aller au ciel.—7. Biens spirituels qu'il faut espérer : 1. la vie éternelle ;

—8. 2° les secours dont nous avons besoin pour y arriver.— 9. Qu'on doit aussi espérer de Dieu les biens de ce monde.—10. Sous quelles réserves et à quelles conditions Dieu nous les a promis.—11. Que nous ne pouvons point fonder notre espérance sur nos propres mérites.—12, Qu'elle se fonde : 1° sur la bonté de Dieu ; 13. 2° sur ses promesses ;— 14. 3° sur les mérites de Notre-Seigneur.—15. Elle doit avoir pour qualités d'être : 1° ferme ; —16. 2° mêlée de crainte ; 17. 3° accompagnée de bonnes œuvres ;—18. Ses effets sont : 1° de nous gagner le cœur de Dieu ;—19. 2° de nous consoler dans nos maux ; —20 3° de nous soutenir dans nos tentations ; — 21. 4° de nous détacher de cette vie ;—22. 5° de nous animer au service de Dieu.—23. Obligation de produire des actes d'espérance, et en quelles circonstances. — 24. Moyens d'obtenir et d'enraciner en nous cette vertu.—25. Péchés contre l'espérance : désespoir, présomption.—26. Définition du péché de désespoir et sa gravité.—27. On pèche par désespoir : 1° en désespérant du pardon de ses péchés ;—28. 2° en désespérant de vaincre ses mauvaises habitudes ; — 29. 3° en désespérant de pouvoir accomplir la loi de Dieu.—30. Remède.—31. 4° en manquant de confiance en la Providence—32. Définition et fréquence du péché de présomption.—33. On pèche par présomption : 1° en sa flattant d'éviter le mal et de pratiquer le bien par ses propres forces ; —34. 2° en commettant le péché par l'espérance même du pardon —36. Manière de combattre la présomption.—37. Actes d'espérance.

TRAITS HISTORIQUES : pages 239 à 252.

VIe.—De la Charité envers Dieu.

(Pages 253 à 300)

1. La charité vient après l'espérance —2. Définition de la charité. Ce que c'est qu'aimer.–3. Notions sur l'amour et qu'il résume tous les mouvements de l'âme.—4. Dieu est tout amour.—5. La charité est un don de Dieu.—6. Triple objet de la charité.— 7. Son excellence ; la charité l'emporte sur toutes les autres vertus : 1° par son essence et sa nature ; — 8. 2° par sa fin et son motif ; —9. 3° par son efficacité et sa force ;—10. 4° par son mérite et sa valeur ; —11. 5° par sa durée.—12. Elle est la vertu la plus facile à pratiquer.–13. Elle est la plus précieuse et la plus nécessaire des vertus.—14. De quel amour nous devons aimer Dieu : amour de reconnaissance et amour d'amitié.–15. Motifs pour lesquels nous devons aimer Dieu : 1° son commandement ; —16. 2° ses perfections divines ; —17. 3° ses bienfaits et son propre amour ; —18 4° les châtiments dont il menace ceux qui violent son commandement.—19. Résumé en forme d'exhortation à l'amour de Dieu.—20. Nous devons aimer Dieu par-dessus toutes choses.—21. Amour de préférence, sa nature, et qu'il ne consiste pas dans l'intimité et la sensibilité ; 22. mais dans l'intime conviction du cœur.—23. Que l'amour de préférence est d'obligation.—24. Degrés supérieurs d'amour qui ne sont pas d'obligation.—25. Ce qui est de nécessité et ce qui est de perfection dans le précepte de l'amour.—26. Degrés dans l'amour de préférence. — 27. Marque pour reconnaître si l'on aime Dieu.—28. Marques pour reconnaître à quel degré l'on aime Dieu.—29. Comment l'on pèche contre la charité envers Dieu : 1° En le haïssant ;—30. 2° en l'oubliant ; —31. 3° en railant ceux qui le servent ; —32· 4° en s'aimant plus que lui ; —33. 5° en aimant quelque chose plus que lui ;—34. 6° en aimant quelque chose sans rapport à lui.—35. Comment on perd la charité. —36. Que la charité est nécessaire de nécessité de moyen.–37. Circonstances où l'on est tenu d'en faire des actes : 1° dès qu'on a atteint l'âge de raison ; —38. 2° à l'article de la mort ; 39. 3° quand on est tenté ;—40. 4° quand on s'approche des sacrements ;–41. 5° aux fêtes de précepte ;—42. 6° souvent pendant la vie.—43. Comment on peut accomplir ce précepte.— 44. Manière de témoigner à Dieu son amour par toutes ses pensées et toutes ses actions.—45. Résumé pratique.

TRAITS HISTORIQUES : pages 300 à 309.

VIIe. — De la Charité envers le prochain.

(Pages 310 à 338.)

1. Transition à l'amour du prochain. —2. Ce qu'il faut entendre par le prochain.—3. Obligation d'aimer son prochain, fondée sur la loi naturelle.—4. et sur la loi divine.—5. Raisons qui relèvent l'importance du précepte de la charité fraternelle.—6. Signification de ces paroles de l'Ecriture : *haïr son père, haïr son âme.*—7. Double ordre qu'il faut observer dans l'amour du prochain.—8. De l'amour des ennemis.

—9. Motifs naturels et surnaturels de l'amour du prochain.—10. Règle de l'amour du prochain : *secut teipsum*.—11. Qu'il y a un amour bon et un amour mauvais de nous-même.—12. Autre règle chrétienne de l'amour du prochain : *sicut dilexi vos*.—13. Conclusion.

TRAITS HISTORIQUES : pages 338 à 351.

VIIIe.—Œuvres de charité envers le prochain.
(Pages 352 à 416.)

1. Nécessité de pratiquer envers notre prochain les œuvres spirituelles et corporelles de miséricorde.

2. Œuvres spirituelles de miséricorde.—3. 1° Instruction, et qu'il y en a de trois sortes.—4. La charité nous fait un devoir d'instruire les ignorants. 5. 2° Correction fraternelle Sa définition.—6. Son précepte.—7. Raisons sur lesquelles est fondé le devoir de la charité fraternelle.—8. Circonstances où ce précepte n'oblige pas : 1° lorsque la faute n'est pas certaine ;—9. 2° lorsqu'on est sûr qu'elle sera nuisible ;—11. 4° lorsqu'il y a pour nous un grave inconvénient à la faire.—12. Principaux caractères que doit avoir la correction fraternelle : 1° charité ;—13. 2° prudence ;—14. 3° humilité.—15. Ses fruits : 1° le salut du prochain ;—16. 2° le nôtre.—17. Comment il faut la recevoir : 1° avec docilité ;—18. 2° avec humilité ;—19. 3° avec reconnaissance.

20. Œuvres corporelles de miséricorde.—21. Aumône, sa définition, sa nature.—22. Combien rigoureusement nous oblige le précepte de l'aumône.—23. Comment nos biens nous appartiennent.—24. Le précepte de l'aumône dans l'Evangile.—25. Si l'aumône est insultante pour le pauvre.—26. Le nécessaire et le superflu.—27. Règle de l'aumône.—28. La sobriété chrétienne et le superflu.—29. L'aumône sans argent, par les services rendus.—30. Conditions de l'aumône ; il faut la faire 1° avec notre propre bien ;—31. 2° en proportion de notre condition ;—32. 3° avec discernement ;—33. 4° en temps opportun ;—34. 5° avec une intention droite.—35. Que le précepte de l'aumône regarde aussi les pauvres.—36. Avantages que l'aumône assure à ceux qui la font : 1° bénédictions temporelles ;—37. 2° obtention du pardon des péchés.—38. Moyens de faire naître et d'accroître en nous l'amour des pauvres.—39. De l'aumône spirituelle du bon exemple.

TRAITS HISTORIQUES : pages 416 à 429.

IXe—Péchés contre la charité envers le prochain.
(Pages 430 à 471.)

1. Qu'on prêche contre la charité envers le prochain par envie, haine et scandale.—2. Envie, sa définition, sa source.—3. Sa malignité.—4. Ses effets.—5. Haine, sa définition et sa nature.—6. Sa malice et ses effets.—7. Châtiments dont Dieu la punira.—8. Remèdes à lui opposer.—9. Scandale, péché spécialement opposé à la charité envers le prochain.—10. Idée fausse qu'on en a généralemont.—11. Sa définition et sa nature.—12. Que c'est un péché très commun.—13. Combien on en distingue de sortes ; 1° scandale direct ;—14. 2° scandale indirect :—15. 3° scandale donné ;—16. 4° scandale reçu.—17. Comment il faut se conduire quand les autres se scandalisent de nous à tort : scandale pharisaïque.—18. Scandale des simples : Ce qu'il faut faire relativement 1° aux actes nécessaires ;—19. 2° aux actes de conseil ;—20. 3° aux actes différents.—21. Qu'il faut confesser les péchés de scandale, et comment.—22. Malice du scandale : c'est le péché 1° le plus pernicieux au prochain.—23. Epouvantable fécondité du scandale.—24. 2° Le plus outrageant pour Dieu.—25. La réparation du scandale est un devoir de justice et de charité.—26. Ce qu'il faut faire quand le scandale subsiste encore matériellement.—27. Quand il ne subsiste plus que dans ses effets.—28. Moyens pour se préserver de la contagion du scandale : 1° fuir le monde ;—29. 2° interprêter en bien les actions douteuses du prochain ;—30. 3° méditer les maximes éternelles.—31. Paraphrase de l'acte de charité,—31. Indulgences que l'Eglise attache à la récitation des actes de foi, d'espérance et de charité.

TRAITS HISTORIQUES : pages 472 à 481.

Xe—De la vertu de Religion.
(Pages 482 à 508.)

1. Défiition de la vertu de religion. Son objet.—2. Du culte, sa nature, sa division : culte de *latrie* et culte de *dulie*.—3. Nécessité de rendre à Dieu le culte suprême de latrie, et qu'on ne peut le rendre qu'à lui seul.—4. Pourquoi et comment on rend et doit rendre ce même culte de latrie à la très sainte humanité de JÉSUS-CHRIST.—5. Qualités que doit avoir le culte pour être parfait.

Culte intérieur.—6. Culte extérieur.—7. Réfutation de deux erreurs opposées au vrai culte : 1° rejet de tout culte extérieur ;—8. 2° réduction de tout le culte à des pratiques purement extérieures.—9. Des trois principaux actes du culte extérieur : sacrifice,—10. prière,—11. cérémonies de l'Eglise.—12. En quels temps et quelles circonstances il faut pratiquer les actes de la vertu de religion : 1° aux fêtes ;—13. 2° le matin et le soir ;—14. 3° généralement en tout temps.—15. Résumé pratique.

TRAITS HISTORIQUES : pages 508 à 518.

XIe.—Péchés contre la vertu de Religion.
(Pages 519 à 572.)

1. On pèche contre la vertu de religion par défaut et par excès.—2. Par défaut : Omissions.—3. Distractions volontaires.—4. Irrévérences.5. Mépris.—6. Sacrilèges.—7. Trois sortes de sacrilèges.—8. Par excès : Idolâtrie, sa définition, son origine, sa culpabilité.—9. Idolâtrie spirituelle.—10.Superstition, sa définition.—11. Ses causes.—12. Sa culpabilité.—13. Que le culte de l'Eglise n'est pas superstitieux.—14. Principales pratiques de la superstition : 1° divination,—15. astrologie judiciaire,—16 rabdomancie,—17. onéiromancie,—19. métoposcopie—20. physiognomonie et phrénologie,—21. cartomancie et astrogalomancie.—22. 2° Espoir et crainte superstitieux.—23 3° Cabale, talismans, amulettes.—24. Légitimité et utilité du port des reliques des saints et des objets pieux.—25. 4° Magie ; magie naturelle et magie artificielle ou magie blanche.—26. Magie diabolique ou magie noire.—27. Des sorciers—28. Sorciers guérisseurs. 29. 5° Pratiques et observances vaines et superstitieuses.—30. Des tables tournantes.—31. Qu'elles sont une variété de la magie, et condamnées.—32. Du magnétisme.—33. Le magnétisme et la religion.—34. Le magnétisme et la morale.—35. Conduite pour le confesseur.—36. Conclusion.

TRAITS HISTORIQUES : pages 582 à 596.

XIIe.—Du culte des saints, des reliques et des Images.
(Pages 597 à 653.)

1. Différents noms que l'Eglise donne aux saints.—2. Double étymologie et définition du mot *saint.*—3 . Ce serait un crime d'adorer les saints.—4. Que l'on peut et que l'on doit les honorer.—5. Que l'honneur rendu aux saints ne porte pas préjudice au culte dû à Dieu —6. Utilité d'invoquer les saints.—7. Différence fondamentale qui existe entre prier Dieu et prier les saints.—8. Les saints connaissent nos besoins et entendent nos prières.—9. Culte particulier dont il faut honorer Marie.—10. Imiter les saints est la meilleure manière de les honorer.

11· Reliques des saints et des trois classes en lesquelles on les divise.—12. L'honneur qu'on leur rend est : 1° conforme à la raison ;—13. 2° autorisé par l'Eglise.—14. Détails historiques sur le culte rendu par les premiers chrétiens 1° aux corps et aux membres des saints ;—15. 2° aux objets qui ont été à leur usage ;—16. 3° aux lieux qu'ils ont habités.—17. Dispositions pour bien faire les pèlerinages.

18. Des saintes images.—18. Nature du culte qu'on leur rend et qu'il est 1° prescrit par l'Eglise.—20. Objection tirée de l'Ecriture et réponse.—21. Le culte rendu aux saintes images est 2° conforme à la raison ;—22. 3° autorisé par l'Ecriture sainte.—23. Tradition chrétienne.—24. Iconoclastes et protestants.—25. Dispositions liturgiques relatives au culte rendu aux reliques et aux saintes images.—26. Images qu'on ne peut placer dans les églises. 27. Images miraculeuses.—28. du culte rendu à la croix.

TRAITS HISTORIQUES : pages 653 à 681.

N. B.—Voilà les 12 leçons sur le 1er commandement de Dieu. Nous arrêtons là les sommaires de la MORALE, en faisant observer que l'auteur, après avoir expliqué les *Commandements de Dieu et de l'Eglise,* consacre tout un volume de 870 pages à l'explication des *Vertus cardinales,* des *huit béatitudes,* de la *Conscience,* du *Péché mortel,* du *Péché véniel,* des *Péchés contre le Saint-Esprit,* des *Péchés contre le Saint-Esprit,* des *Péchés qui crient vengeance,*et des *péchés d'autrui.*

TROISIÈME PARTIE.—CULTE. (Tomes IX, X, XI, XII, XIII.)

LEÇON PRÉLIMINAIRE.—De la Grâce.
(Tome IX, pages 1 à 80.)

1. Préambule : le *culte* comprend les moyens mis par Dieu à notre disposition pour nous aider à croire le *dogme* et a pratiquer la *morale.*

2. De la grâce en général, sa définition, sa nature—3. Ses diverses espèces.

ARTICLE PREMIER : *Grâce actuelle.*—4. Définition et nature de la grâce actuelle.—5. Sa nécessité.—6. Erreurs contre la nécessité de la grâce actuelle : pélagianisme, semi-pélagianisme, rationalisme.—7. Du bien naturel qu'on peut faire sans la grâce actuelle.—8. Dieu accorde à tous les hommes les grâces qui leur sont nécessaires : 1° justes ;—9 2° pécheurs ;—10. 3° infidèles;—11. 4° enfants morts sans baptême.—12. Inégalité des grâces actuelles, et que nul ne peut s'en plaindre.—13. Grâce suffisante—14. Grâce efficace.—15. Congruistes et thomistes.

ARTICLE DEUXIEME : *Grâce habituelle.*—16. Définition et nature de la grâce habituelle ou sanctifiante.—17. De la justification, et qu'elle comprend la rémission des péchés et la sanctification.—18. Gratuité de la grâce habituelle.—19. Comment les enfants la reçoivent —20. Comment les adultes doivent se disposer à la recevoir.—21. Que la foi seule ne justifie pas.—22. Que nul ne peut savoir s'il possède la grâce habituelle —23. Qu'on peut augmenter la grâce habituelle une fois reçue, et comment.—24. Qu'on peut la perdre.—25. et la recouvrer.—26. Du fruit de la grâce habituelle, qui est le mérite des bonnes œuvres.—27. Que ce mérite peut être plus ou moins grand.—28. Qu'on peut la perdre, puis la recouvrer.—29. Des biens qu'on mérite : grâce et gloire.—30. Grâce de la prédestination.—32. Objections et réponses.—33. Moyens d'obtenir la grâce.—34. Division de la troisième partie.

TRAITS HISTORIQUES : pages 80 à 97.

DES SACREMENTS.—(19 LEÇONS.)

1re LEÇON. — Des Sacrements en général.

(Pages 98 à 200.)

1. Importance particulière de bien connaître ce qui concerne les sacrements.—2. Significations diverses du mot *sacrement.*—3. S'il y avait des sacrements dans l'état d'innocence.—4. S'il y en avait dans la loi de nature.—5. Sacrements sous la loi écrite.—6. Sacrements de la loi nouvelle, leur définition spéciale. Des trois caractères qui leur sont essentiels : 1° signes sensibles ;—7. 2° institués par JÉSUS-CHRIST ;—8. 3° pour nous sanctifier :—9. efficacité intrinsèque des sacrements.—10. Raisons pour lesquelles les sacrements ont été institués sous forme de signes sensibles.—11. Que les sacrements de la loi nouvelle sont au nombre de sept.—12. Convenance de ce nombre, ses harmonies avec nos besoins.—13. Les sept sacrements ne sont égaux ni en nécessité ni en dignité.—14. De la matière et de la forme des sacrements.—15. Qu'elles ont été déterminées par JÉSUS-CHRIST.—16. Union qui doit exister entre la matière et la forme.—17. Vices substantiels et accidentels de la matière et de la forme et leurs conséquences.—18. Des cérémonies qui accompagnent l'administration des sacrements : 1° leur légitimité ;—19. 2° leur antiquité ;—20. 3° leur utilite.—21.—Omission de ces cérémonies, culpabilité.—22. Du ministre des sacrements, et qui peut l'être.—23. Conditions requises de la part du ministre pour la validité des sacrements.—24. Que l'indignité du ministre n'est point un obstacle à la validité des sacrements qu'il confère.—25. Dans quelles circonstances l'on peut demander les sacrements à un ministre indigne.—26. Que les ministres des sacrements sont obligés de les administrer au péril de leur vie en cas de nécessité.—27. Conduite à tenir en temps d'épidémie et en temps de persécution.—28. Que les prêtres ne peuvent vendre les choses saintes.–29. mais que les fidèles sont obligés de pourvoir à leurs besoins—30. Effets des sacrements : grâces qu'ils communiquent.—31. Caractère que quelques-uns impriment.—32. Qui peut recevoir les sacrements.—33. Conditions pour les recevoir fructueusement.—35. De ceux qu'il faut exclure de la participation aux sacrements.—36. Résumé.

TRAITS HISTORIQUES : pages 200 à 205

IIe.—Du Sacrement de Baptême, sa nature et sa nécessité.

(Pages 206 à 254.)

1. Que le premier et le plus important des sacrements c'est le baptême.—2. Signification multiple du mot *baptême.*—3. Sens catholique.—4. Noms divers que les Pères donnent au baptême.—5. Définition de ce sacrement.—6. Sa matière est l'eau naturelle.—7. De ce qu'il faut faire quand l'on n'a

adressées.—8. Exorcisme.—9. Pourquoi le prêtre met du sel dans la bouche du catéchumène.—10. Pourquoi il lui met de la salive aux yeux et aux oreilles.—11. Entrée dans l'église et récitation du Symbole et de l'Oraison dominicale.—12. Renonciation à Satan —13. Onctions à la poitrine et aux épaules avec l'huile sainte.—14. Consentement du catéchumsme au baptême.—15. Baptême.—16. Onction avec le saint-chrême.—17. Du linge blanc qu'on met sur la tête du nouveau baptisé.—18. Pourquoi on lui place entre les mains un cierge allumé.—19. Souhait final du prêtre au nouveau chrétien —20. Des registres du baptême.—21. Récapitulation générale et conclusion.

TRAITS HISTORIQUES : pages 447 à 454.

VIIe.—Du Sacrement de Confirmation, son essence et ses effets.

(Pages 509 à 540.)

1. Les ministres ordinaires de la confirmation sont les évêques.—2. On prouve ce dogme : par l'Ecriture,—3. par la tradition,—4. et par diverses raisons de convenance.—5. Pour être ministres de la confirmation, les évêques doivent être sacrés.—6. Que les simples prêtres peuvent aussi administrer la confirmation ;—7. dans quelles circonstances et sous quelles conditions —8. De ceux qui peuvent recevoir la confirmation.—9. A quel âge on doit la recevoir.—10. Nature de l'obligation où l'on est de se faire confirmer.—11. Précepte ecclésiastique de recevoir la confirmation. 12. Precepte divin.—13. Ceux qui, pouvant se faire confirmer, le négligent, pèchent mortellement.—14. Dispositions pour bien recevoir la sacrement de confirmation : 1° de l'esprit ;—15. 2° de l'âme ;—16. 3° du corps.—17. Principales cérémonies de la confirmation : imposition des mains ; —18. onction du saint-chrême ;—19. soufflet.—20. Bénédiction finale.—21. Régistre de confirmation.—22. Conclusions pratiques.

TRAITS HISTORIQUES : pages 541 à 547.

IXe.—Du Sacrement de l'Eucharistie, son institution et sa nature.

(Pages 548 à 595.)

1. Pourquoi l'Eucharistie tient le troisième rang parmi les sacrements.—2. Qu'elle tient le premier par la dignité.—3. De l'Eucharistie comme sacrifice et de l'Eucharistie comme sacrement.—4. Signification du mot Eucharistie.—5. Autres noms qu'on donne au sacrement de l'Eucharistie. —6. Ses figures dans l'ancienne loi ; —2. 1° l'arbre de vie ;—8. 2° le fleuve du paradis terrestre ;—9. 3° le sacrifice de Melchisédech ;—10. 4° l'agneau pascal ;—11. 5° la manne ;—12. 6° l'arche d'alliance ;—13. 7° les pains de propositions ;—14. 8° l'arc-en-ciel, la colonne du désert, etc.—15. Prophéties qui ont annoncé l'Eucharistie.—16. Sa définition.—17. Que l'Eucharistie est un véritable sacrement.—18. En quoi ce sacrement diffère des autres.—19. Circonstances de son institution.—20. Motifs pour lesquels Jésus-Christ l'a institué ; la gloire de son Père, l'exaltation de son humanité, l'honneur de son Eglise, notre utilité.—21. Son essence.—22. Sa matière, qu'elle est double.—23. Du pain, avec quoi il doit être fait.—24. Pain levé et pain azyme. —25. Pour quelles raisons l Eglise latine se sert de pain azyme.—29. Du vin. —27. De l'eau qu'on y mêle et pourquoi.—28. Si elle est changée au sang de JÉSUS-CHRIST.—29. Pourquoi Notre-Seigneur a choisi le pain et le vin comme matière de t'Eucharistie.—30. Pourquoi pas le pain seulement ou le vin seulement.—31. Forme de l'Eucharistie, qu'elle est double.—32. Qu'on ne peut l'entendre dans un sens figuré.—33. Comment le prêtre doit la prononcer.—34. Conclusion.

TRAITS HISTORIQUES. pageê 596 à 609.

Xe.—Du Sacrement de l'Eucharistie.—Mystères de la Présence réelle.

(Tome X, pages 1 à 84.)

1. Mystère qui s'opère dans le sacrement de l'Eucharistie par l'application de la forme à la matière.—2. La présence réelle, dogme de foi.—3. Ce dogme repose sur l'Ecriture.—4. Paroles de la promesse.—5. Leur signification intrinsèque.—6. Comment elles ont été entendues.—7. Paroles de l'institution.—8. La similitude des versions prouve qu'il faut les entendre dans le sens littéral.—9. Inadmissibilité du sens figuré.—10. Objection tirée de la linguistique.—11. Explication des protestants.—12. Réfutation.—13. Preuves que JESUS-CHRIST n'a pas parlé dans un sens figuré.—14. Paroles concernant l'usage.—15. Preuves de la présence réelle qui en découlent.—16.

Tradition touchant l'Eucharistie.—17. Témoignages des Pères.—18. Témoignages des conciles.—19. Témoignages des liturgies.—20. Argument de prescription.—21. Argument tiré de l'incompréhensibilité de ca dogme.—22. Mystère de la transsubstantiation.—23. Impanation et consubstantiation de Luther.—24. Foi de l'Eglise en la transsubstantiation.—25. Exemples de transsubstantiations.—26. Des espèces du pain et du vin, qu'elles subsistent sans sujet et demeurent cependant susceptibes des mêmes mutations que si elles étaient unies à leurs substances.—22. Présence totale de Jesus-Christ sous chaque espèce,—28. et sous chaque partie des espèces divisées.—29. La division de l'hostie ne divise pas le corps de Jésus-Christ.—30. Comparaison.—31. Que Jésus-Christ est présent en même temps dans le ciel et dans toutes les hosties consacrées.—32. Autres comparaisons. 33. Sous quel mode Jésus-Christ est présent dans l'Eucharistie.—34. Merveilles eucharistiques.—35. Que les sens ne sont pas trompés dans l'Eucharistie.—36. Impossibilité de démontrer que l'Eucharistie est en contradiction avec l'essence des choses.—37. Que la vraie science nous aide à concevoir le dogme eucharistique.—38. Adoration due à Jésus-Christ dans l'Eucharistie. —39. Résumé.

Traits historiques : pages 84 à 106.

XIe.— Ministres et Sujets du Sacrement de l'Eucharistie.— Communion.

(Pages 107 à 210.)

1. Les seuls prêtres sont les missistres consécrateurs de l'Eucharistie. Erreur des protestants. Enseignement catholique.—2. Ministres distributeurs ordinaires ;—3. extraordinaires.—4. En quelles circoostances on peut se communier soi-même, encore qu'on soit simple laïque.—5. Qui sont ceux qui peuvent recevoir l'Eucharistie.—6. Qui sont ceux que l'Eglise exclut de la participation à ce vénérable sacrement.—7. Définition et essence de la communion.—8. Précepte divin de communier. —9. Nécessité de l'accomplır, 10, et dans quelles circonstances.—11. Communion sous les deux espèces et sous une seule espèce.—12. Inconvénients de la communion sous les deux espèces.—13. Cette communion n'a jamais été considérée dans l'Eglise comme nécessaire à l'accomplissement du précepte.—14. Objection de certains hérétiques et réponse.—15. Nécessité de se préparer à la communion.—16. Principale disposition de l'âme : pureté de conscience.—17. Confession préparatoire.—18. Convenance et utilité de se purifier des fautes vénielles.—15. Dispositions de l'esprit : foi, adoration, espérance, charité, dévotion.—20. Dispositions du corps : 1° jeûne. Sa nécessité.—21. Détermination de l'heure de minuit.—22. Ce qui ne rompt pas le jeûne eucharistique,—23. Cas de dispense.—24. Disposition particulière pour les personnes mariées.—25. 2° Propreté.—26. 3° Modestie.—27. Conduite à tenir quond on est à la sainte table.—28. Conduite après la communion et actes qu'il faut faire.—29. Effets que produit la bonne communion : 1° elle nous unit à Jésus Christ ;—30. 2° augmente en nous la vie de la grâce ; —31. 3° efface les péchés véniels ;—32. 4° nous préserve des rechutes ;—33. 5° nous met en possession de la vie éternelle ;—34. 6° nous est une garantie de la résurrection glorieuse.—35. Difficulté pour les patriarches et les enfants morts après le baptême. Réponse.—31. Communion sacrilège, son énormité.—37. Ses suites temporelles et spirituelles. —38. Communiod infructueuse ;—39. ses dangers—40. Fréquente communion, ses avantages ;—41. fondée sur l'Ecriture,—42. prescrite par les Pères, —43. désirée de l'Eglise.—44. Prétextes alégués pour s'en éloigner et réponses. —45, Dispositions pour la communion fréquente.—46. Communion mensuelle. 47. Communion hebdomadaire.—48. Communion quotidienne.—49. Exhortation à la communion fréquente.—50. Communion spirituelle, en quoi elle consiste ; — 51. ses avantages ; —52. manière de la faire.—53. Résumé.

Traits historiques : pages 210 à 248.

Les leçons xiie, xiiie, et xve sont consacrées au sacrement de *Pénitence ;* les sacrements de l'*Extrême-Onction*, de l'*Ordre* et du *Mariage* ont chacun une *leçon*. Le tome XIIe est consacré à la *Prière* en général et à l'explication de l'*Oraison dominicale.* Le tome XIIIe est tout entier consacré à la *Salutation angélique :* il y a là de bien belles instructions sur la très sainte Vierge. Le tome XIVe est la *table générale analytique* par ordre alphabétique.

Voici le nombre des pages de chacun des volumes du *Grand Catéchisme.*

Tome I. 532 ; t. II, 637 ; t. III, 692 ; t. IV, 627 ; t. V, 691 ; t. VI, 662 ; t. VII, 728 ; t. VIII, 882 ; t. IX, 616 ; t. X, 557 ; t. XI, 574 ; t. XII, 655 ; t. XIII, 552 ; t. XIV681. Total : **9,086** pages.

Les pages sont bien pleines, et de caractères variés, parce qu'elles contiennent trois sortes de matières, savoir :

1° L'explication courante, bien complète.

2° En *note*, souvent de plus de moitié page, de nombreuses citations de textes des Pères et des écrivains ecclésiastiques, lesquelles sont une source de développements variés pour le catéchiste et le prédicateur. Ces notes sont en caractère fin. Dans le tome Ier seul, qui en contient 5,200 lignes, elles formeraient près de 200 pages imprimées en caractère ordinaire. Aucun autre catéchisme ne contient cette richesse de textes des grands écrivains ecclésistiques.

3° Les traits historiques, aussi en caractère fin, qui terminent chaque leçon. Sous ce rapport, comme sous tous les autres, le *Grand Catéchisme de la persévérance chrétienne* est incomparablement le plus complet de tous les catéchismes.

La conclusion de la comparaison que tout le monde peut faire, c'est que le *Grand Catéchisme* renferme trois fois autant de matière que le catéchisme le le plus complet qui vient après lui, et quatre, cinq ou six fois plus que les autres moins complets encore. D'où il faut convenir que c'est le meilleur marché de tous les catéchismes.

PARTIE LEGALE

Rédacteur : **ALBY**

ARRERAGES DE RENTES

BIENS DES MINEURS.

Réponse à G. N. Yamachiche.—

Le tuteur est le seul administrateur des biens du mineur. C'est à lui que doivent être payés les intérêts des sommes dues à son pupille.

Le juge, sur l'avis du *conseil de famille*, peut permettre au tuteur de retirer le prix de vente des immeubles du mineur, soit pour les employer pour son éducation ou de toute autre manière ordonnée dans son intérêt.

Les autorisations accordées pour la vente des immeubles des mineurs contiennent toujours, (du moins dans le district de Montréal), la condition que les deniers provenant de la vente seront payables *à la majorité des mineurs ou lorsqu'il en sera autrement ordonné en justice*, c'est-à-dire lorsque le juge l'ordonnera sur l'avis du conseil de famille.

TAXE D'EAU.

Question.—Un instituteur qui occupe un local appartenant à la commission scolaire peut-il être obligé de payer la taxe d'eau imposée sur les locataires, pour son logement personnel, lorsqu'il n'y a rien dans son engagement qui mette cette taxe à sa charge ?

J'ai payé le premier trimestre de cette taxe : suis-je en droit de me faire rembourser? F. J. B.

Réponse.—La taxe imposée pour l'eau est généralement payable par l'occupant de la maison à laquelle elle est fournie. S'il n'y a rien de spécifié dans votre engagement, la règle générale vous est applicable. Les commissaires d'écoles en s'obligeant de vous loger ne s'obligent pas nécessairement de vous fournir l'eau à à leurs frais. Ainsi vous n'avez pas droit au remboursement du trimestre que vous avez payé.

LES MARIAGES MIXTES.

Une décision importante vient d'être rendue aux Etats-Unis par la cour de Brooklyn.

Il s'agissait de l'engagement écrit, pris par les époux, de faire élever leurs enfants dans la religion catholique. L'époux protestant voulait se soustraire à cet engagement. La cour, présidée par M. Rosevelt, a décidé que le contrat était obligatoire.

Voilà une décision qui mérite d'être méditée par certaines juridictions de notre époque, en divers pays. *L'Univers.*

Note de la rédaction.—Un jugement semblable devrait nécessairement être rendu ici dans un cas identique.

L'église catholique ne permet les mariages entre catholiques et protestants que dans les cas où la partie protestante s'engage solennellement a faire élever les enfants dans le catholicisme. Il y a là un véritable contrat civil qui lie les parties et qui en conséquence, doit être rigoureusement exécuté. De ce contrat naît une action pour contraindre l'époux protestant à remplir son engagement.

Un semblable contrat ne porte pas atteinte à la liberté de conscience. La violation du contrat, au contraire, serait une odieuse atteinte à cette liberté.

Au sujet des mariages mixtes *La Croix* (de Montréal) publie l'article suivant, à la date du 30 avril:

MARIAGES MIXTES.

Voici une intéressante question que le procès Sauvalle vs Tardivel vient de remettre à l'ordre du jour. Dans sa récente Encyclique aux évêques de Hongrie, Sa Sainteté Léon XIII l'a carrément abordée et nettement résolue. Voyons ces prescriptions, etc., également applicables à tous les pays du monde catholique. Le Saint Père, sans condamner absolument les mariages mixtes, les déclare cependant " blâmables " et impose l'obligation aux pasteurs des âmes " d'avertir les fidèles de s'abtenir autant que possible de contracter des unions avec des personnes étrangères à leur foi."

L'Eglise qui tolère, pour éviter des maux plus grands, les mariages mixtes, ne les a d'ailleurs jamais approuvés et toujours elle s'est efforcée d'en diminuer le nombre, parce qu'elle y voit un danger pour la foi de l'un des conjoints plutôt qu'une espérance de conversion pour l'autre, et aussi parce qu'elle prévoit les troubles profonds que peuvent amener dans une famille les dissentiments en matière religieuse.

Dans sa maternelle sollicitude, elle se préoccupe surtout de l'éducation religieuse des enfants qui doivent naître de ces mariages, et elles exige des fiancés l'engagement préalable de les faire élever *tous* indistinctement dans la religion catholique.

Il est vrai que, dans la pratique, les deux époux prennent souvent à la légère l'engagement dont nous venons de parler et en font ensuite peu de cas. Les fils suivent généralement la religion de leur père, les filles celle de leur mère ; mais l'Eglise a toujours condamné cet usage et, quoi qu'on en ait dit, elle ne s'est jamais relâchée de sa sévérité à cet égard en faveur des princes.

A plus forte raison est-il faux qu'elle ait jamais *autorisé* par avance les époux à faire élever quelques uns de leurs enfants dans la religion réformée ; car cela équivaudrait à dispenser ces enfants de la vraie foi et de la pratique de la vraie religion.

Le Pape lui-même ne peut aller jusque là.

SOCIETES.

La Presse publie l'article suivant concernant les sociétés et l'inobservation de leurs règlements :

Q.—Une société peut-elle se départir de ses fonds sans le consentement des deux tiers de ses membres, quand elle est régie par la section qui suit : " Section 2. Ces fonds ne seront prêtés à aucun individu, membre ou non de la société, ni hasardés dans aucune spéculation quelconque, sans le consentement des deux tiers des votes donnés à une assemblée générale ?"—UN ABONNÉ.

R.—Il eut mieux valu me communiquer les règlements en entier. Toutefois la section que vous me soumettez m'a l'air assez claire. Aussi longtemps qu'elle n'aura pas été rescindée, elle entache d'irrégularité tout prêt ou tout spéculation faite avec les fonds de la société à moins que les dits prêt ou spéculation n'aient reçu le consentement des deux tiers des *votes* donnés comme dit ci-dessus. J'ai souligné le mot *votes* pour bien marquer qu'il n'est pas nécessaire, d'après la section 2, que ce soit avec le consentement des deux tiers des *membres* de la société.

NOTE DE LA RÉDACTION.—Les directeurs de *sociétés de construction*, et autres sociétés semblables, doivent scrupuleusement observer les règlements de ces sociétés afin de n'être pas déclarés personnellement responsables de la perte des deniers. Cette responsabilité personnelle des directeurs et gérants est souvent la seule garantie des actionnaires. Il est juste que ces derniers aient un recours en indemnité contre ceux qui ont compromis leurs intérêts

LA JEUNESSE DE JOSEPH VERNET

A MADAME LA BARONNE DE VATRY.

L'HOTEL DE SIMIANE

II

LE PETIT JOSEPH

En entrant dans la salle, elle aperçut tout d'abord une très grande jenne fille, qui eût été assez, agréable si sa petite tête brune n'eût pas été juchée sur le col le plus long de la taille la plus dégingandée qu'il fût possible de voir. Elle portait le costume des artisanes d'Avignon, et paraissait tout occupée à aider son frère à ranger, autour des murs de la salle sans meubles où ils se trouvaient, seize châssis peints à l'huile, et réprésentant des paysages et des scènes champêtres. Ce jeune frère, bien qu'il eût dix-huit ans, n'en paraissait pas quinze. Il était petit, alerte, d'une figure agréable, et proprement habillé de ratine grise.

En voyant entrer la marquise, le frère et la sœur se confondirent en révérences ; et la sœur balbutiant quelques mots, lui présenta une lettre que, du premier coup d'œil, elle reconnut être de la main de son vieil ami et conseiller, le marquis de Caumont.

Sans daigner dire un mot aux jeunes gens, madame de Simiane s'approcha de l'une des fenêtres et lut ces lignes :

" MADAME LA MARQUISE,

" Je n'ay pas oublié ce que vous me dites l'été dernier, et vos " bonnes intentions envers mon petit peintre Joseph Vernet. Aussi " ai-je cru bien faire en lui commandant les dessus de porte de " votre grand salon, du cabinet et de l'antichambre. Je pensais

" qu'il en aurait jusqu'au printemps; mais, heureux de sa première " commande, il s'est tant appliqué et tant dépêché, que voici les " seize trumeaux finis, et, à mon avis, les plus jolis du monde. " J'espère que vous n'y coutredirez point, et que le prix de trois " louis pièce, que j'ai fixé, vous semblera ce qu'il est, c'est à-dire, " tout à fait raisonnable. Ce petit Joseph est un prodige.—Son " père, peintre de carrosses, n'a pu lui enseigner que peu de chose ; " mais le génie du petit bonhomme y supplée, et je prédis qu'il " ira loin. Vous serez d'autant plus contente de venir en aide à " mon protégé, que son père est gueux comme un peintre, et déjà " chargé de douze enfants et demi. Si donc vous ne trouvez pas " suffisant le prix de quarente-huit louis pour la totalité du travail, " et que vous en donniez cinquante ou soixante pour faire un " compte rond, ce sera pain bénit.

" Daignez agréer ", etc.

A mesure qu'elle lisait, madame de Simiane sentait le feu lui monter au visage. Elle se rappelait bien qu'elle avait dit à M. de Caumont qu'elle ferait volontiers peindre quatre trumeaux au petit Vernet; mais, de là à en commander seize, il y avait loin. N'ayant pas le véritable coupable sous la main, elle s'en prit au peintre, et déclara qu'elle n'eccepterait que quatre tableaux, n'en ayant jamais demandé davantage.

Joseph, consterné, ne savait que dire ; mais la grande Elisabeth prit la parole, et plaida si chaleureusement pour son frère, que la marquise se sentit ébranlée.

" De grâce, madame, " dit-elle, " regardez-les, ces tableaux ! ils sont si bien peints ! "

" Mais, mademoiselle, quand ils seraient encore cent fois mieux, je n'en ai point affaire. M. de Caumont s'est trompé, et cela ne me regarde point. Je vais choisir quatre de ces toiles, et vous remporterez les autres : c'est une chose décidée. "

La marquise s'avança vers les peintures, et le bon Verdun, qui les avait déjà regardées, lui dit avec la franchise d'un vieux serviteur.

" En vérité, madame, c'est bien colorié, et comme c'est ressemblant ! Voilà le Rhône, voilà le palais des papes; et ces petits mariniers qui tirent leurs filets, sont-ils gaillards ! Oh ! je vous en prie, madame la marquise, prenez ces deux-là. "

Un regard reconnaissant du petit peintre et de sa grande sœur remercia Verdun, et madame de Simiane lui dit :

" Vous avez bon goût, Verdun. Mettez ces deux-là de côté. Je prends aussi ce bois de pins, avec cette cascade. "

" Et ce pont, madame, je vous en prie : c'est le pont d'Avignon. "

" Non : j'aime mieux ce moulin et cette danse de paysans. "

Pouponne avait fini de prendre sa leçon ; elle cherchait partout sa grand'mère, et, avançant son joli minois à la porte entre-bâillée elle demanda :

" Puis-je entrer, bonne maman ? "

" Oui, ma mignonne. Viens m'aider. Il s'agit de choisir quatre

dessus de porte pour le grand salon. J'ai déjà fait mon choix, mais je ne te le dirai point. Voyons si tu auras bon goût. "

Et Pouponne, dansant plutôt qu'elle ne marchait, fit le tour de la salle en regardant les toiles, revint sur ses, pas et s'écria :

" Mon choix est fait : je prends celui-ci, parce qu'il y a une bergère et des moutons ; celui-là, parce qu'on y voit l'arc-en-ciel; cet autre, à cause de son beau soleil couchant; et puis ce joli clair de lune ; et puis ce rendez-vous de chasse. "

" Mais, Pouponne, tu en choisis cinq, et pas un des miens ! "

" Hé bien ! grand'mère, prenez-en neuf, et tout sera dit. "

" Oh ! la belle petite demoiselle ! " s'écria la grande Elisabeth : " elle mériterait d'être dauphine ! "

Ponponne, qui ne l'avait point encore regardée, leva les yeux vers elle, et, à l'aspect de cette étrange personne, fut prise d'un tel fou rire, qu'elle s'enfuit, courut tout d'un trait jusqu'à sa chambre, et là continua de rire de telle façon, que sa gouvernante, qui était encore jeune et de belle humeur, après avoir essayé de la gronder, prit le parti de rire avec elle, sans savoir pourquoi.

Mais dans la salle on ne riait point. Madame de Simiane, contrariée, agacée, sentait fort bien que sa conduite envers le jeune peintre était dure, injuste, et blesserait M. de Caumont. Elle prit le parti de gagner du temps.

" Revenez jeudi prochain à la même heure, " dit-elle à Joseph Vernet : " j'aviserai. Je vais écrire à M. de Caumont. "

" Comme il vous plaira, madame la marquise, " fit Joseph en saluant profondément madame de Simiane.

Elle sortit de la salle, et avait déjà monté quelques marches de l'escalier, lorsqu'elle s'aperçut qu'Elisabeth la suivait.

" Madame la marquise, un mot, de grâce ! " lui dit la bonne fille.

Placée comme elle l'était, à trois marches plus bas que madame de Simiane, elle ne paraissait plus disproportionnée. Son visage expressif, ses yeux humides, sa voix tremblante, émurent la marquise.

" Madame, songez que c'est la première commande de mon frère. Il s'est tant appliqué ! il a fait de si jolies peintures ! et personne ne voulait croire qu'il avait fait ce travail. On le considère comme un enfant, parce qu'il est petit, et mon père voudrait qu'il ne peignît que des chaises et des carrosses. S'il revient à Avignon avec ses toiles, il sera moqué de tout le monde; mon père ne le laissera plus étudier. Comment vouliez-vous qu'il ne fît pas ces tableaux, sur la parole de M. de Caumont ? Mettez-vous à sa place, madame la marquise.

" C'est bon, c'est bon ! " dit madame de Simiane. " J'y songerai. A jeudi, mademoiselle ! "

Et, la congédiant d'un geste, elle rentra dans son appartement, suivie par Verdun, à qui elle donna quelques instructions, dont nous verrons le résultat dans le chapitre suivant.

III

L'AUBERGE DE LA MULE NOIRE.

Le frère et la sœur s'éloignaient tristement de l'hôtel de Simiane, et Joseph n'avait encore rien dit, lorsque sa sœur lui demanda :

" Combien as-tu d'argent en poche, José ? "

" Quarante-huit sols, je crois."

" Et moi, " dit Elisabeth " je n'ai qu'un écu de six livres. Il nous faut chercher une petite auberge bien modeste : je crois qu'à *la Mule noire* on nous prendrait trop cher. "

" En revanche, " dit Joseph, " nous y serions connus, puisque c'est là que descend le messager d'Avignon ; on nous ferait crédit, au besoin. "

" Je ne veux pas faire de dettes, mon frère. Je vais m'informer. "

Et, accostant une jeune femme qui se tenait sur sa porte, un enfant dans les bras, selon l'habitude musarde des femmes du Midi, Elisabeth lui demanda si elle connaîtrait une auberge bien modeste, mais tenue par de braves gens, et où l'on pourrait se loger à bon marché.

La jeune femme lui en cita une demi-douzaine, et entreprenait à grand renfort de gestes de lui en indiquer les chemins, lorsque le vieux Verdun, qui avait suivi les voyageurs, coupa court à la conversation en tirant à part Elisabeth et en lui disant :

" Venez avec moi, mademoiselle. Je vais vous montrer l'auberge de *la Mule noire.* L'hôtesse est ma parente et vous traitera bien. Et, si vous êtes à court de finance, ne vous inquiétez pas : madame la marquise vous envoie ceci à compte. "

Il glissa deux louis dans la main d'Elisabeth, et, sans attendre ses remerciments, lui montra de loin l'enseigne de *la Mule noire* et s'éloigna.

Le messager d'Avignon était devant l'auberge et se préparait à repartir.

" Eh bien ! jeunesse, " s'écria-t-il, " revenez-vous avec moi ? "

" Pas encore, maître Bénézet, " dit Elisabeth : " nous voulons voir le pays. Dites à nos parents que tout va bien, et que nous retournerons au logis la semaine prochaine."

" Pourquoi dis-tu que tout va bien, ma sœur ? " dit Joseph tout bas : " il me semble, au contraire, que tout va passablement mal. "

" Oui, mais tout ira bien. José : sois tranquille. Nous allons dîner, puis nous irons visiter toutes les églises de la ville. Nous prierons Notre-Dame, secours des chrétiens, et la Providence fera le reste. Laisse.moi traiter avec l'hôtesse : tu n'y entends rien. "

Elle alla causer avec la bonne grosse hotesse, qui, prévenue par un messager que son cousin Verdun venait de lui envoyer, reçut à merveille le frère et la sœur, et leur assigna pour demeure deux jolies chambres contiguës, d'où l'on apercevait la tour de l'horloge. Le prix de la pension fut fixé de telle sorte qu'Elisabeth en parut contente, et bientôt un petit dîner fort proprement apprêté fut

servi à Joseph et à sa sœur, qui firent honneur, avec l'appétit de leur âge, aux morilles. aux brandades de morue et à l'ailloli du cuisinier de *la Mule noire.*

Après dîner, Joseph et sa sœur allèrent à l'église, puisse se promenèrent sur les remparts. Le temps était doux, et la campagne bien belle, malgré la saison, grâce à cette verdure éternelle des arbres de Provence, qui semblait si ennuyeuse à madame de Sévigné.

Joseph commença une vue de la ville d'Aix ; sa sœur, assise près de lui, se mit à tricoter.

Quand le soleil, près d'atteindre l'horizon, les avertit qu'il fallait rentrer :

" Elisabeth, " dit Joseph, " regarde ! N'ai-je pas fait un bon croquis? "

" Oh! oui, José, c'est bien ressemblant. Je reconnais tous les clochers ; mais ce n'est pas fini. Moi, j'ai fini ma paire de mitaines. Les trouves-tu jolies? "

" Charmante, " dit Joseph ; " sont-elles pour toi ? "

" Non : je les vendrai. Leur prix ira dans la petite tirelire tu sais? "

" Je connais bien ta tirelire, ma sœur; mais je ne sais pas quelle est la destination du trésor qu'elle contient. "

" Tu le sauras, mon José. Mais viens, allons souper. "

Et, en redescendant du rampart, la bonne fille se disait : " Il doit bien y avoir déjà quarante ou cinquante livres. Ce sera pour aider José à faire le voyage de Rome. Oh! pourvu que cette marquise lui prenne ses tableaux, à mon pauvre petit frère ! "

Tandis que la bonne Elisabeth formait ce souhait, et allait mettre un cierge à saint Jude, patron des causes désespérées, madame de Simiane avait encore consulté ses livres de dépense, additionné ses mémoires, et s'était remise en fonds de méchante humeur. Pouponne était couchée, Verdun n'était plus là : madame de Simiane s'ennuyait ; elle prit la plume et écrivit à M. de Caumont la lettre que voici :

" Il n'y a rien de si touchant, mon cher marquis, que les " représentations de la gigantesque mademoiselle Vernet ; mais " il n'y a rien de si dur qu'une créature qui a déjà dépensé " cinquante mille francs à une maison dont la valeur intrinsèque " est bien de vingt. Ayez donc la bonté de permette que les " inutilités en soient bannies. C'en sont de véritables que des " tableaux dans une antichambre de laquais. Il les a commencés " malgré moy, en disant toujours qu'on les avait commandés. Je " lui ay représenté cent fois notre convention et que je voulais " m'y tenir. Si au bout de tout cela vous le vouliez absolument, " je vous sacrifierais des choses beaucoup plus considérables. " Mais, si vous le voulez bien, je laisserai le peintre remplir sa " destinée et son proverbe. Vous sçavez, mon cher marquis, qu'il " est venu ici contre ma volonté. "

(*à suivre*)

LE PROPAGATEUR

Volume V. 1er Juin, 1894, Numéro 7

BULLETIN

21 mai 1894.

*** Droits des catholiques.**—Dans le dernier numéro, j'ai parlé de la fanatique association qui existe aux Etats-Unis et qui porte le nom de *American Protective Association.* Le but de cette association est de persécuter les catholiques de toutes les nationalités, de les priver des emplois publics et de les réduire à la condition d'ilotes.

Cette société marche sur les traces des Knownothings qui, il y a déjà près de quarante ans, firent tant de mal aux catholiques des Etats-Unis. Ceux-ci ont résisté avec courage et ils ont forcé leurs ennemis à les respecter et à leur rendre enfin justice. Il en sera encore ainsi si les catholiques sont unis et ne reculent pas devant les prétentions des fanatiques.

La presse canadienne des Etats-Unis peut rendre aux catholiques d'immenses services dans la revendication de leurs droits. Cette presse comprend sa mission et elle saura faire son devoir. L'*Etoile* de Lowell, Massachusetts, a publié dernièrement un article important sur cette brûlante question. Il est intitulé : *Nous avons des droits.*

En voici un extrait.

" Dans la vie privée, civile, sociale, commerciale ou professionnelle, les catholiques ont prouvé qu'ils avaient les mêmes droits que les protestants.

Un catholique, Charles Carroll, signa la Déclaration de l'Indépendance, au risque de perdre ses immenses propriétés et sa vie pour la cause sacrée de son pays. Son cousin, le R. P. John Carroll, un jésuite, travailla pendant la guerre à concilier les Canadiens à la cause américaine, avec le concours de Franklin et de Chase.

C'est John Barry, un catholique sincère, né à Rexford, Irlande, qui commanda le premier vaisseau de guerre appartenant à ce pays et qui fut le premier à gagner le titre de commodore américain.

La France catholique, toujours si généreuse, a envoyé 13,000 hommes, plus de 50 vaisseaux et un million de dollars, sans compter des approvisionnements pour 30,000 soldats afin d'aider à la fondation de cette République.

Les fanatiques peuvent-ils dire que nous sommes des étrangers en ce pays ? Peuvent-ils nous enlever les droits que nous avons conquis au prix de notre sang, de notre héroïsme ? "

***

*** Ecoles du Nord-Ouest.**—La requête de l'Episcopat du Canada, présentée dernièrement au Parlement et au gouverneur en Conseil :

Fait l'historique de la question des écoles séparées ;

Déclare qu'en fait elles ont toujours existé, et qu'en droit elles doivent nécessairement exister ;

Rappelle que lors de l'entrée du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest dans la confédération on a solennellement garanti aux catholiques que leurs *droits et privilèges civils et religieux seraient respectés ;*

Constate qu'au mépris de toutes ces promesses et des droits les plus sacrés, les écoles catholiques ont été abolies ou réduites à un état qui équivaut à leur abolition ;

Demande le désaveu de la loi du Manitoba de 1894 intitulée : "*An act to amend the public schools act*", ainsi que des modifications aux autres lois du Manitoba et du Nord-Ouest de manière à rendre justice aux catholiques.

Que va faire le Gouvernement fédéral en présence de cette requête ?

Va-t-il écouter les justes réclamations de l'épiscopat ou reculer devant les menaces des fanatiques ? Va-t-il refuser d'agir sous le prétexte qu'il ne faut pas intervenir dans la législation des provinces lors que cette législation est constitutionnelle ? Va-t-il faire son devoir et ce devoir quel est-il ?

Le devoir d'un gouvernement central est de désavouer toutes les lois (même constitutionnelles) qui violent la liberté d'une fraction de la population, surtout la liberté de conscience. Il en est de même de toutes les lois qui sont de nature à troubler l'harmonie qui doit exister entre toutes les classes de la société. Il doit protéger le faible et mettre un frein à l'esprit de persécution du plus fort. Le *veto* est une lettre morte lorsqu'il ne s'applique qu'aux lois contraires à la constitution, car dans ces cas les tribunaux ordinaires suffisent pour réprimer les excès de pouvoir et rectifier les erreurs commises.

" L'autonomie des provinces " dit le *Moniteur*, de Lévis, doit être respectée, nul doute, mais la constitution elle-même que les provinces ont acceptée et sous laquelle nous vivons tous ne doit pas être foulée aux pieds. Or l'intervention du pouvoir fédéral en matière d'éducation, la protection due par lui aux minorités des provinces, tout cela est prévu, statué, réglé par la constitution, et, loin d'être un empiètement coupable, cette intervention, exercée dans les limites de la loi, n'est que l'exécution d'un impérieux devoir.

" Voilà ce que ne doit pas oublier le gouvernement fédéral, et ce que nous demandons aujourd'hui ce n'est pas tant l'exercice d'un droit que l'accomplissement d'un devoir. Le pacte fédéral doit être respecté, et il ne faut pas que les garanties données aux minorités soient en fin de compte la plus indigne des tromperies. "

***

*** **Colonisation.**—Le 14 mai la Société Générale de colonisation et de rapatriement, fondée il y a quelques mois, a donné une

séance publique dans les salles du Monument National à Montréal. Cette séance peut-être considérée comme l'inauguration officielle de la société.

Cette œuvre nationale et patriotique entre toutes est en pleine voie de prospérité. Faire revenir au pays nos compatriotes émigrés et les établir sur les terres fertiles du nord, tel est son principal but.

A cette séance du 14 mai étaient présents Nos Seigneurs les archevêques de Montréal et d'Ottawa et l'évêque des Trois-Rivières, le lieutenant gouverneur de la province de Québec, un grand nombre de membres du clergé, des ministres, des juges, des députés, et beaucoup d'autres citoyens appartenant à toutes les classes de la société. Tous voulaient montrer leurs sympathies pour la grande œuvre du rapatriement et de la colonisation. Tous étaient unis dans une même pensée, celle de l'exploitation du sol natal et de l'augmentation de la richesse du pays. Cette séance a été bien belle, et, il faut l'espérer, elle sera féconde en heureux résultats. Les discours prononcés par les évêques et par les laïques étaient inspirés par le plus pur patriotisme et ils ont créé un véritable enthousiasme.

Cruce et aratro, par la croix et par la charrue, telle est la devise de la société de colonisation. La croix signe de victoire et de salut, la charrue signe de labeur et de prospérité.

Plusieurs colons se sont déjà dirigés vers les terres nouvellement ouvertes à la colonisation et il est probable que beaucoup d'autres suivront bientôt. A ces braves qui veulent se tailler un domaine qu'ils transmettront à leurs fils, disons avec Crémazie notre poête national.

> La forêt vous attend. Défricheurs intrépides,
> La fortune naîtra de vos travaux rapides,
> Dans ce noble combat soyez aux premier rang.
> L'avenir est à vous. Travaillez sans relâche,
> Fécondez de vos bras, dans cette noble tâche,
> Ce sol que vos aïeux arrosaient de leur sang.



_ **Catastrophes.**—Chaque jour amène ses accidents et ses malheurs. Les noyades, incendies, écroulements, explosions, déraillements, collisions de chemins de fer, naufrages se multiplient d'une manière effrayante.

Dernièrement plusieurs catastrophes ont encore augmenté la lugubre liste des malheurs de tous genres.

Je signalerai plus particulièrement :

1° En Grèce plusieurs tremblements de terre successifs. La Locride a été plus particulièrement éprouvée. Les dommages sont énormes. Plusieurs villages ont été complètement détruits.

Les villes de Thèbes et d'Atalanti sont aussi presqu'entièrement détruites et les maisons qui restent sont inhabitables.

Plusieurs centaines de personnes ont péri et il y a un grand nombre de blessés.

2° En Asie Mineure des inondations considérables. Les dégats sont énormes. Plus de 800 maisons ont été détruites et 600 autres ont été endommagées. Quelques habitants ont été tués. Beaucoup de troupeaux ont péri et de grandes étendues de terres sont dévastées. La région de Bagdad a particulièrement souffert.

3° Au Vénézuéla, dans l'Amérique du Sud, un tremblement de terre. Plusieurs villes et un grand nombre de villages ont été détruits ; d'autres ont été ensevelis dans les entrailles de la terre avec tous leurs habitants. Un lac existe maintenant à l'endroit où le village de *La Guillòs* était situé. Les Andes ont été particulièrement ravagées et le chemin de fer de San Carlos et Merida est détruit en grande partie.

Dix mille personnes au moins ont péri dans cet épouvantable cataclysme.

4° Enfin dans notre province les catastrophes de *Saint Alban*, dans le comté de Portneuf, et de *Sainte Anne La Pérade*, dans le comté de Champlain.

La rivière Sainte Anne qui arrose ces deux comtés est sortie de son lit et, sur une longue distance, s'est formée un nouveau cours. Le sol sur une espace considérable s'est effondré, des fermes entières, des forêts, des maisons ont été ensevelies à des profondeurs insondables ou ont été transportées en masses informes à des milles de distance. La rivière a emporté dans le Saint Laurent une partie du village de Sainte Anne. Partout où la catastrophe a eu lieu la ruine est complète et irréparable. Là où existaient des fermes, des maisons, des champs fertiles, des forêts, tout est bouleversé et ce bouleversement est tellement considérable que les habitants du voisinage ne reconnaissent plus rien et sont incapables de rien localiser. Les pertes matérielles sont immenses et ce qui est infiniment plus pénible, plusieurs personnes ont été ensevelies avec leurs maisons et leurs terres à de telles profondeurs qu'il est impossible d'en rien retrouver.

Les géologues évaluent à six milliards de pieds cubes la masse de terre emportée par la rivière dans la seule paroisse de Saint Alban.

***

*** **Nécrologie.**—Sont décédés :

1° L'abbé Bertrand de Beuvron, qui, pendant la guerre Franco-Prussienne, fut aumônier général des armées françaises. Il était

célèbre par le dévouement et le courage qu'il a montrés dans cette difficile position. En 1867 il refusa l'épiscopat. Le gouvernement impérial voulait le nommer le premier évêque de Constantine et le pape Pie IX approuvait ce choix.

2° Le général Ferron, inspecteur général de l'armée des Alpes. Il fut ministre de la guerre dans le cabinet Rouvier. Il avait remplacé le général Boulanger. Le général Ferron est né en 1830 dans le département d'Eure-et-Loir. Il servit en Crimée et il combattit la Commune. Il était général de division depuis 1886.

3° L'abbé J. B. Jaugey, docteur en théologie, ancien professeur de théologie morale et journaliste distingué. Il a fondé et rédigé la *France Nouvelle*, *le Nouvelliste*, la *Controverse*, *le Prêtre* et *la Science catholique.* Il est aussi l'auteur du *Dictionnaire apologétique.* L'abbé Jaugey était l'un des prêtres les plus savants de la France.

4° John Hearn, député fédéral de Québec-Ouest. M. Hearn est né à Waterford, Irlande, en janvier 1827 et il vint s'établir à Québec en 1842. Il fut successivement membre de l'Assemblée Législative de Québec, conseiller législatif pour la division de Stadacona et député fédéral.

5° Vital Rèche, patriote canadien, à l'âge de 99 ans et quelques mois. Il est né à Nicolet le 24 octobre 1794 et il est mort à Rochester, Etat de New-York, où il s'était réfugié lors des troubles de 1837.

6° Le juge Hensley, de Charlottetown, île du Prince Edouard. Il était âgé de 69 ans.

7° David Dudley Field, jurisconsulte américain éminent.

8° L'abbé R. A. Noiseux, chanoine de la cathédrale des Trois-Rivières. Il était âgé de 68 ans et quelques mois et curé de Sainte Geneviève de Batiscan depuis 31 ans.

***

24 mai 1894.

*** **Noces d'or.**—Des fêtes religieuses et civiques viennent d'avoir lieu aux Trois-Rivières pour célébrer les noces d'or sacerdotales de monseigneur Laflèche, le deuxième évêque de ce diocèse et le doyen de l'épiscopat canadien. Ces fêtes ont duré deux jours, hier et avant-hier. Elles ont été splendides, et les diverses communautés religieuses, le clergé et les citoyens ont tous contri-

bué à leur donner un éclat inoui. Messe pontificale, sermon, (1) exercices religieux, séances littéraires, dîners, illuminations, décorations et réjouissances diverses et multipliées, tout a été digne de cette mémorable circonstance. Les citoyens des Trois-Rivières se souviendront longtemps de ces manifestations.

Pendant ces fêtes plusieurs adresses ont été présentées à monseigneur l'évêque par les communautés, par diverses paroisses, par le clergé du diocèse et par les citoyens de la ville épiscopale. L'adresse du clergé a été lue par monsieur l'abbé Rheault, vicaire général du diocèse, et celle des citoyens a été lue par monsieur Panneton, le maire de la ville.

Un grand nombre de membres du clergé et de citoyens distingués ont assisté à ces fêtes. Parmi eux on remarquait surtout deux archevêques, onze évêques, un abbé mitré plusieurs protonotaires apostoliques, parmi lesquels se trouvait Monseigneur Champoux, curé de St Polycarpe, élevé dernièrement à cette haute dignité, et près de quatre cents prêtres.

Monseigneur Louis François Laflèche est né à Sainte Anne de La Pérade, comté de Champlain, le 4 septembre 1818. Il a été ordonné prêtre le 7 janvier 1846. C'est monseigneur Turgeon, archevêque de Québec qui l'a ordonné. Il a été successivement vicaire à saint Grégoire, missionnaire à la Rivière Rouge et au Nord-Ouest pendant douze ans, supérieur du séminaire de Nicolet, vicaire général du diocèse des Trois-Rivières, évêque d'Anthédon *in partibus infidelium*, coadjuteur de monseigneur Cooke *cum futura successione*, administrateur du diocèse et enfin évêque titulaire. Il fut sacré évêque aux Trois-Rivières par monseigneur Baillargeon, alors évêque de Tloa et administrateur de Québec.

Monseigneur Laflèche a assisté au concile du Vatican et il est évêque assistant au trône pontifical.



*** **Noces d'argent.**—Mgr Larocque, évêque de Sherbrooke, a célébré ses noces d'argent sacerdotales les 8 et 9 mai. Mgr Larocque a été ordonné prêtre le 9 mai 1869. Le clergé, les communautés religieuses et les citoyens ont pris part à ces fêtes. Etaient présents Mgr Moreau, évêque de Saint Hyacinthe, Mgr Gravel, évêque de Nicolet et Mgr Decelles, évêque de Druzipara, coadjuteur de Saint Hyacinthe. Il y a eu des séances littéraires au couvent et au collège, et fête religieuse à la cathédrale.

ALBY

(1) Par le R. P. Hamon, jésuite.

LA MERE SELON LE CŒUR DE DIEU

ou

DEVOIRS DE LA MÈRE CHRÉTIENNE

ENVERS SES ENFANTS

Par L'Abbé J. BERTHIER, M. S.

QUATRIEME EDITION

REVUE ET CORRIGÉE

1 vol. in-12... 50 cts

Il est entre l'Église du ciel et celle de la terre une merveilleuse harmonie: de même qu'au ciel il y a différents degrés dans la béatitude et dans la gloire, de même ici-bas l'Église, variant pour les hommes les moyens de sanctification, leur offre des états divers, où ils peuvent mériter chacun des récompenses particulières.

Dignes du Dieu qui les a établis, tous ces états sont saints : mais tous n'ont pas la même perfection, ni la même utilité pour le salut.

Le plus élevé, sans contredit, est l'épiscopat, chargé de perpétuer à travers les siècles la mission de Jésus-Christ sur la terre; au second rang se place la vie religieuse, où l'homme, dans un sacrifice absolu, se consacre à Dieu tout entier. Vient ensuite la virginité, qui, selon le langage des Pères, a attiré le Fils de Dieu sur la terre, qui peuple le ciel d'élus et qui fait la gloire du sacerdoce catholique. Enfin se présente le mariage chrétien, l'un des sept sacrements de la loi nouvelle, appelé par l'Apôtre une honorable alliance. Institué pour perfectionner dans les époux leur amour mutuel, ce sacrement peut, lorsque les âmes sont avides de sainteté, les soutenir à de sublimes hauteurs.

Citons pour exemple saint Henri, empereur d'Allemagne. A son lit de mort, il fit appeler les parents de sainte Cunégonde, son épouse, et quelques-uns des princes de la cour, et, prenant la main de la sainte impératrice : "Je vous recommande, leur dit-il, celle que vous m'avez donnée pour épouse; la voici : je l'ai reçue vierge, et vierge je vous la rends." Parfaits imitateurs de Marie, Mère de Dieu, et de Joseph, son chaste époux, ils avaient, pendant plus de vingt années, vécu dans l'union la plus virginale et la plus sainte.

Assurément, selon le mot de saint Jérôme, "Dieu n'impose point la vie des anges, il se contente de l'enseigner;" il invite au plus parfait, mais sans y obliger. En dehors de la chasteté parfaite, gardée dans le mariage, d'un libre et mutuel consentement des époux, il reste une autre tâche glorieuse révélée par saint Paul, dans les termes les plus exprès, à l'épouse chrétienne: "La femme, dit-il, se sanctifie en mettant des enfants au monde;" mission qui associe, en quelque sorte, l'épouse à la puissance féconde et aux admirables desseins du Créateur.

Malheur donc aux femmes qui, d'un côté renonçant à l'héroïsme d'une chasteté absolue, de l'autre cédant, par une lâche défiance de la Providence et de l'avenir, à la crainte égoïste des saintes fatigues de la maternité, transgressent d'une manière grave les saintes lois du mariage chrétien. Elles errent dans les voies ténébreuses de l'égoïsme et de la sensualité, qui aboutis ent à la perdition. Mais " heureuses, au contraire, celles dont les entrailles saintement fécondes ont donné à la terre et au ciel des enfants nombreux. Et heureuses les mamelles qui les ont allaitées. Jamais une mère ne mit de plus nobles joyaux sur son cœur. "

Dans les ténèbres de l'idolâtrie, la femme païenne, sans comprendre toute la dignité de sa mission, était noblement fière cependant de sa fécondité : c'était avec un légitime orgueil qu'elle se réjouissait d'avoir de nombreux enfants en qui elle pût revivre elle-même, qui fussent les héritiers des vertus de leurs ancêtres, l'espérance et le soutien de leur patrie.

On connaît l'histoire de Cornélie. Un jour qu'une dame romaine la priait de lui montrer ses ornements : " Attendez quelques instants, " répondit la noble mère ; et quand ses fils rentrèrent des écoles de Rome : " Voici, dit-elle en les montrant, les ornements de Cornélie. "

A combien plus juste titre la mère chrétienne doit-elle être fière de ses glorieuses fonctions. En effet, dans l'enfant qu'elle porte, sa foi lui découvre un être immortel, fait à l'image de Dieu. A peine aura-t-il vu le jour qu'il deviendra enfant de l'Eglise. Sa première parole nommera son Père du ciel en même temps que celui de la terre ; au premier rayon de son intelligence naissante, au premier battement affectueux de son cœur, il commencera à s'élever jusqu'à son Créateur par la connaissance et par l'amour. Formé par une mère pieuse, cet enfant, tout permet de l'espérer, viendra augmenter le nombre de ceux qui mettent leur bonheur à louer Dieu et à le servir : car les leçons de la mère ont sur son enfant un empire de douceur et de persuasion auquel rien ne saurait résister.

" L'homme, au moral comme au physique, n'est que ce que la femme le fait, a dit le Père Ventura La même mère qui lui a donné la vie du corps par son sang, lui donne la vie de l'intelligence par sa parole.

" C'est ordinairement la femme qui fait le bouheur ou le malheur de la famille, et qui est le grand instrument, le grand levier de sa moralité ou de sa corruption. Souvent la famille tout entière n'est que ce que la femme la fait. Elle n'est que le miroir de ses bonnes qualités ou de ses défauts, de ses vertus ou de ses vices. "

Quelle salutaire influence n'exerceraient donc pas les mères si, avec un généreux dévouement, avec une sainte persévérance, elles se mettaient résolument à l'œuvre ! Par elles, ce n'est pas seulement la famille, c'est la société tout entière, qui serait régénérée. C'est pour aider la femme chrétienne à cette œuvre réparatrice. dont les circonstances actuelles font sentir davantage encore le besoin, que nous publions ce livre. Dans ces quelques pages, nous lui exposerons successivement toutes ses obligations, désireux de

les lui faire comprendre et aimer, pour mieux l'engager à les remplir. Fidèle à ses devoirs, la mère de famille réussira à faire de ses enfants des hommes et des chrétiens, tandis que sa négligence les exposerait aux plus redoutables périls, et les conduirait aux chutes les plus déplorables. Par l'oubli coupable d'une seule des graves obligations que la maternité lui impose, la femme chrétienne peut compromettre tout à la fois l'avenir et le salut éternel de ses enfants, et se jeter elle-même hors de la voie qui mène au ciel. Donc quelle importance pour elle de remplir, sans exception aucune, tous ses devoirs et par cela même de les connaître, puisqu'elle ne saurait, en les ignorant, les mettre en pratique.

Sans doute, bien des fois ce livre tombera entre les mains de mères qui ont mis, à s'instruire de ce qu'elles doivent à leurs enfants, tout le soin qu'exige d'elles une connaissance si nécessaire ; mais combien peut-être, au milieu des sollicitudes et des préoccupations de la vie, ont perdu de vue quelques-unes de leurs obligations ! Cet écrit est destiné à les leur rappeler toutes. Aussi avons-nous tâché de n'y rien omettre et en même temps de n'y rien exagérer.

Après avoir parlé, tout d'abord, de l'amour maternel en général amour qui est l'âme, pour ainsi dire, et l'inspirateur de tous les autres devoirs de la mère, après avoir flétri l'un des plus funestes défauts de cet amour, nous traitons en détail des soins tant corporels que spirituels dus par la mère à ses enfants ; mais, sans qu'il soit besoin d'en avertir, on comprend que les soins spirituels aient réclamé de nous plus de développements et que nous leur ayons donné de beaucoup la plus large part.

Traiter de l'éducation, c'est une tâche difficile ; aussi, nous ne craignons pas de l'avouer, nous avons cherché un concours partout où nous avons pu le trouver. Nous avons fait appel à l'autorité de l'expérience comme à celle des auteurs qui ont le mieux étudié la même question que nous ; et souvent, pour donner plus de poids à nos conseils, nous avons préféré citer plutôt que de parler nous-même. Nos lectrices nous sauront gré d'avoir à la fois mis sous leurs yeux et réuni de nombreux exemples, choisis dans la vie des femmes qui se sont sanctifiées dans le mariage, ainsi que de lumineux et éloquents passages, tirés des saints Livres, des Pères de l'Église, et des moralistes qui, à une époque encore récente, ou de nos jours, ont écrit d'une manière plus compétente sur l'éducation.

Pour ne point rompre l'unité de notre livre, nous avons renvoyé à la fin des appendices qui le complètent et que nous aurions regretté d'omettre, parce qu'ils nous ont paru avoir un côté pratique très utile.

Le premier traite des devoirs de la femme chrétienne envers ses domestiques ; le second, des exercices de piété dans lesquels elle puisera la force de remplir toutes ses obligations.

Que Notre-Seigneur, par Marie, bénisse cet humble travail, pour sa plus grande gloire et le salut des âmes rachetées par son sang !

LES GLOIRES

DE SAINT ANTOINE

DE PADOUE

PAR

LE PÈRE ANTOINE DENIS : *de la Compagnie de Jésus*

NOUVELLE EDITION

1 vol. in-18 de 268 pages.. 25 cts

PELERINAGE A S. ANTOINE DE PADOUE

Aux Hauts-Buttès (France-Ardennes).

Hauts-Buttès est un petit village, érigé en paroisse depuis vingt-cinq ans et situé sur un des plateaux les plus élevés des Ardennes françaises. De temps immémorial on y honore saint Antoine. L'auteur de l'opuscule, qu'on vient de lire, y prêchant en 1883, au temps pascal, le zélé pasteur de cette bonne et intéressante paroisse le supplia instamment de composer une petite vie du Saint, à l'usage des pèlerins. Il eut été difficile de répondre par un refus à ce bon curé. L'auteur, ayant écrit à ce prêtre si dévoué de vouloir bien lui faire connaître l'origine de cette dévotion dans sa paroisse, et de lui communiquer quelques-unes des grâces obtenues depuis qu'il dirige la paroisse, en reçut la réponse que voici :

Mon Révérend Père,

Les vieillards de quatre-vingts et de quatre-vingt-dix ans me disent : " J'ai toujours entendu dire par nos ancêtres qu'autant qu'ils pouvaient se rappeler, on avait toujours prié saint Antoine de Padoue aux Hauts-Buttès ; que même dans les tristes temps, où les églises étaient fermées, les pèlerins venaient aux Hauts-Buttès prier saint Antoine de Padoue, et s'agenouillaient là près du mur : et à force d'en avoir entendu parler par mon vieux père il me semble les voir parler et allumer leurs petits cierges. Depuis que nous avons le bonheur d'avoir un curé, la réputation de saint Antoine grandit toujours ; car je crois, Monsieur le curé, que vous êtes bien camarades vous deux ; et vous avez bien raison, parce que saint Antoine accorde tout ce qu'on lui demande. "

En arrivant aux Hauts-Buttès en 1868, je trouvai pour église paroissiale une pauvre petite chapelle qui, bâtie l'an 1779, avait été restaurée, et agrandie aux frais des habitants en 1822. Mais en 1868 les ouvriers refusèrent d'y travailler, dans la crainte d'être ensevelis sous les ruines. Ces circonstances me forcèrent de mettre la main à l'œuvre ; et grâce à la Providence, on peut inscrire sur l'église nouvelle : *Charitas me ædificavit.* Car aussitôt qu'il fut connu que le curé des Hauts-Buttès voulait construire une église neuve en l'honneur de saint Antoine de Padoue, les offrandes affluèrent de différents pays.

La France, y compris l'Algérie et la Corse, la Belgique, la Hollande, l'Italie, l'Angleterre, la Suisse, l'Espagne, l'Allemagne et l'Amérique contribuèrent à l'érection du nouveau sanctuaire du Thaumaturge Séraphique. Que de fois cette réponse se fit entendre : " Je ne puis rien refuser à saint Antoine de Padoue, il m'accorde tout. " L'obole de la veuve se joignit à l'offrande du riche, et le quinze mai mil huit cent soixante-dix-sept, son excellence Monseigneur Langénieux, archevêque de Reims, bénit cette nouvelle église, gracieux modèle du style roman, et dédiée comme l'ancienne à saint Antoine de Padoue. Depuis cette époque, les pèlerins viennent plus nombreux que jamais aux Hauts-Buttès prier saint Antoine de Padoue. Les faveurs exceptionnelles qu'on y obtient, attirent de plus en plus les pèlerins pour demander à notre Thaumaturge des grâces spirituelles ou temporelles. Je pourrais en citer un très grand nombre avec tous les documents authentiques, et je répondrais, Révérend Père, par là à votre seconde question. J'en choisirai quelques-unes, en taisant les noms des personnes favorisées qui sont encore en vie. Chaque pierre de l'église actuelle est comme un ex-voto posé en reconnaissance de la bonté de saint Antoine de Padoue.

1° En 1869, une jeune personne de T. souffrait depuis trois ans d'une infirmité que les médecins avaient déclarée incurable. La jeune fille dit à sa mère : " Je le vois bien, les hommes m'abandonnent parce qu'ils ne sauront me guérir ; mais ce qui est impossible aux hommes ne l'est pas à Dieu. C'est difficile, je le sais, mais vous me conduirez aux Hauts-Buttès prier saint Antoine de Padoue, et saint Antoine sera mon médecin ; en arrivant là-haut je retrouverai la vie. Le pèlerinage se fit à pied avec des peines incroyables. La mère, qui accompagnait sa fille, pleurait en disant : " Tu n'arriveras jamais là-haut ! si je pouvais te porter ! " La jeune personne puisait son courage dans sa foi et dans sa confiance en saint Antoine. Après s'être reposée bien des fois, elle arrive près du cimetière. En apercevant l'église, elle s'écrie : " Saint Antoine, regardez-moi, priez pour moi, guérissez-moi à cause de mes parents !" Au même instant toute infirmité disparut, sans laisser aucune trace.

2° En 1873, une mère de famille de R. avait longtemps souffert d'un panaris à la main droite ; elle employa tous les remèdes,

mais loin de la guérir, ils lui firent endurer une espèce de martyre. A la longue son mal prit fin ; mais elle resta trois ans complètement estropiée. Elle avait les doigts contournés, sa main était toute crispée, et il lui était impossible de s'en servir. Se voyant infirme, incapable de travailler et de soigner ses enfants, elle convint avec une de ses parentes de se rendre aux Hauts-Buttès pour réclamer la puissance de saint Antoine de Padoue, et elle dit : Saint Antoine fera son miracle ! Arrivée dans l'ancienne chapelle de saint Antoine, elle prie avec ferveur : soudain elle éprouve dans le bras droit un tiraillement très douloureux; mais ses doigts reprennent leur ancienne souplesse ! Elle était parfaitement guérie : nous renonçons à dire les transports de sa joie et de sa reconnaissance envers le saint qu'elle était venue invoquer.

3° Un père de famille avait quitté depuis plusieurs années son épouse légitime et contracté un mariage civil. Rien ne faisait espérer sa conversion; sa fidèle épouse n'adressait à Dieu que cette prière : Convertissez-le, sauvez-le. Ayant appris que saint Antoine de Padoue était en grande vénération aux Hauts-Buttès, elle demanda que des prières y fussent adressées à ce Saint pour la conversion de son mari atteint d'une maladie mortelle. On fit une neuvaine ; le dernier jour, le malade fit appeler sa femme et un prêtre ; il se convertit de la manière la plus édifiante, répara ses scandales et mourut dans les sentiments du plus sincère repentir, en disant : " Merci, épouse fidèle ! je t'ai rendue martyre, pardonne-moi encore une fois, comme Dieu qui va me juger m'a pardonné déjà; et tu me feras chanter éternellement les miséricordes de mon Dieu. Je ne méritais pas une telle faveur. "

4° On écrit à Monsieur le curé la lettre suivante :

Saint Antoine vient de nous accorder une si grande grâce, que je ne puis m'empêcher de vous la communiquer, et de vous recommander en même temps l'âme de la personne dont je vais vous parler. Monsieur J., père d'une de nos sœurs, souffrait depuis longtemps d'une maladie inconnue des médecins, mais si pénible et si cruelle que ce bon et pieux père de famille tombait parfois dans un vrai désespoir, et voulait se suicider et tuer ses enfants. Nous avons commencé les neuf mardis en l'honneur de saint Antoine ; et le neuvième Monsieur J. reçut les derniers Sacrements dans le plus grand calme ; hier, dixième mardi. il est mort comme un saint.

5° Depuis huit à neuf ans, la haine et la discorde la plus opiniâtre régnaient dans une famille; disputes, querelles, procès, vengeances, en un mot tout ce que des cœurs jaloux peuvent inventer l'un contre l'autre, se renouvelait presque chaque jour. Un des membres de cette famille, fatigué de cette vie, s'adresse plusieurs fois à la justice ; rien n'y fait. Il reconnaît qu'il doit recourir à la prière, et consulte son curé qui lui répond : " Le meil-

leur des gendarmes pour faire rentrer la paix chez vous, c'est saint Antoine de Padoue! Priez-le, et je vous promets de prier avec vous; et vous verrez que si vous priez avec confiance vous serez aussi unis que vous êtes acharnés l'un contre l'autre." Le patient répond: "Si cela arrive, ce sera un bien grand miracle!" Ce miracle arriva ; car un mois tout au plus après cette conversation, la bonne intelligence, la cordialité la plus parfaite régnait dans cette famille ; et tous sont heureux de dire qu'il est bon d'habiter ensemble comme des frères.

6° Un père de famille de R. souffrant d'une maladie de cœur et d'une hydropisie, était à la mort. Le docteur déclara en sortant que son malade ne passerait pas la nuit. A ce moment, Madame D. réclame saint Antoine de Padoue, en disant: "Grand Saint, rendez la santé à mon mari; j'irai vous remercier dans votre sanctuaire." La soirée se passa avec un abandon complet à la volonté de Dieu et avec cette foi qui fait violence au Ciel. On fut toute la nuit entre la crainte et l'espérance. Le malade, aussi confiant en saint Antoine que sa pieuse épouse et ses enfants, commença à reposer un peu sans dire ce qu'il éprouvait. Le docteur en approchant de la maison de Monsieur C. G. s'informe si sont malade vit encore ; mais qu'elle n'est pas sa surprise, quand il ne trouve plus aucune trace de maladie, mais la faiblesse seulement. Le docteur avoua franchement que la prière avait tout fait. La famille se rendit dans l'église de saint Antoine de Padoue aux Hauts-Buttès pour y témoigner sa reconnaissance au bon Saint.

Avril 1877.

7° Paris, 18 août 1829. J'ai eu l'honneur de vous écrire pour vous demander les moyens d'arriver au sanctuaire de saint Antoine de Padoue aux Hauts-Buttès. Comme vous avez eu l'extrême bonté de me répondre immédiatement, je m'empresse de venir à vous, Monsieur le curé, et de vous exposer le but de cette démarche.

Pendant sept années, mon mari, Monsieur le commandant L., a souffert cruellement d'un mal de bras. On croyait d'abord à une simple affection rhumatismale ; mais après examen sérieux des médecins, la science a déclaré que ce n'était rien moins qu'une périostite ! Il n'y avait plus rien à faire ; le bras droit était enkilosé, et les souffrances étaient atroces et continuelles. Une célébrité médicale avait même dit qu'il faudrait en venir à l'amputation du bras ! Il y a deux ans, la divine Providence me mit en main une image de saint Antoine, relatant sa miraculeuse protection envers les malheureux qui ont perdu l'usage de leurs membres. Je fis neuvaines sur neuvaines : le mal augmentait toujours. En novembre 1877, mon mari eut une crise si affreuse que je craignis de le voir devenir fou de douleur.

Je lui appliquai sur le bras malade une médaille de saint Antoine qui avait touché son tombeau, et je fis la promesse de donner au sanctuaire des Hauts-Buttès un cœur. Le mal se calma, plusieurs mois se passèrent sans douleur, quoique le bras fut resté enkylosé. A présent il est encore sensible quelquefois, mais la maladie a été enrayée au grand étonnement des médecins.

Mai 1882.

8° Un jeune garçon de 14 ans avait sur la main une excroissance Tous les docteurs furent consultés et les remèdes employés sans succès pendant plusieurs années. La famille entière se mit à prier, à faire des neuvaines à saint Antoine de Padoue, et malgré leur confiance et leur persévérance, aucune amélioration ne se produisait. Mais la foi qui les animait leur dit: Allez aux Hauts-Buttès prier saint Antoine de Padoue, et vous obtiendrez guérison parfaite. Sur le conseil d'un ami de la famille, souvent témoin des miracles de saint Antoine, ils commencent les neuf mardis en l'honneur de saint Antoine de Padoue.

Le premier et le dernier mardi de cette neuvaine, ils font la sainte Communion. Mais Dieu qui se plaît parfois à mettre à l'épreuve la foi de ses enfants, ne leur accorde rien pendant les neuf semaines. Ils continuent jusqu'au neuvième mardi, espérant bien que saint Antoine ferait son miracle. La grâce attendue avec une telle confiance fut accordée la nuit qui suivit le neuvième mardi. Le matin, le jeune homme trouva deux petits os sortis de sa main ; la plaie était cicatrisée ; plus de douleur, main parfaitement libre. Aussi cette famille chrétienne exalte-t elle pour cette grâce et pour d'autres la puissance de saint Antoine de Padoue. Elle s'est fait un devoir de témoigner sa reconnaissance à l'église de saint Antoine de Padoue aux Hauts-Buttès.

2 juillet 1883.

J. W***

Curé de Saint-Antoine aux Hauts-Buttès.

RAPPORT SUR LE PÈLERINAGE DES HAUTS-BUTTÈS POUR L'AN 1891.

(*Extraits du Bulletin du diocèse de Reims.*)

Le petit village des Hauts-Buttès, situé dans les Ardennens françaises, à deux lieues de Monthermé, est devenu depuis un certain nombre d'années fort célèbre dans le monde des pèlerins. Son magnifique pèlerinage de Saint-Antoine de Padoue a été célébré cette année d'une façon remarquable.

Ce petit grain de sénevé est devenu un grand arbre par la bénédiction du Ciel. Grâce à ce merveilleux développement, des milliers de pèlerins arrivent dans le courant de l'année se jeter avec confiance aux pieds du plus grand thaumaturge que possède l'Eglise.

Il est vrai que cet illustre fils de saint François d'Assise fut de tout temps le saint populaire, le bien-aimé des peuples ; toutefois, on ne peut pas nier que ce nouvel élan qui, dans nos temps d'indifférence religieuse et de perturbation sociale, pousse les masses vers saint Antoine ne soit un mouvement providentiel. Le culte de saint Antoine devient un besoin pour la piété des fidèles et une espérance pour les familles éprouvées ; celui qui a été témoin du pèlerinage des Hauts-Buttès ne demande plus d'autres preuves. Cette année, la neuvaine des neuf mardis a été parfaitement suivie.

Chaque mardi de la neuvaine, de nombreux pèlerins arrivaient sur ces hauteurs, et ils n'étaient point rares ceux d'entre eux qui, après avoir parcouru de grandes distances, recevaient la sainte communion à onze heures et presque midi.

Le *Triduum* préparatoire à la fête du saint a été célébré avec beaucoup de solennité. Le magnifique sanctuaire de Saint-Antoine avait été orné avec goût pour la circonstance ; il avait pris un de ces religieux aspects qui frappent l'imagination et qui donnent à l'âme les plus douces émotions. Pendant ces trois jours, on a vu des groupes de pèlerins venant de Reims, de Charleville, du Nord et de beaucoup d'autres endroits de la France et de la Belgique. Cet élan a été partagé par des paroisses entières ; aussi a-t-on vu arriver processionnellement toute une paroisse, sous la conduite du pasteur. Après quatre à cinq lieues de marche, sanctifiée par la récitation publique du chapelet et par le chant de pieux cantiques, ces braves pèlerins, dont plusieurs étaient déjà tout courbés sous le poids des années, sont arrivés à sept heures et demie du matin, au son de la cloche du pieux sanctuaire. Les âges de foi n'ont pas donné d'exemples d'une piété plus sincère ; la plupart de ces chrétiens sont arrivés à jeun, de sorte que quatre confesseurs ont dû immédiatement se mettre au confessionnal. Ce n'est que vers neuf heures que le pasteur du troupeau put commencer le saint sacrifice pour ses paroissiens. Témoin de leur piété et de leur recueillement, j'ai été profondément touché, et plus d'une fois je me suis dit à moi-même qu'un semblable pèlerinage devait nécessairement attirer sur la paroisse qui le faisait les plus abondantes bénédictions du Ciel.

La journée du 13 juin, fête du grand thaumaturge, a particulièrement été bénie du bon Dieu ; jamais on n'a vu plus de pèlerins aux Hauts Buttès. Avant quatre heures du matin, les pèlerins arrivaient déjà ; à l'heure de la messe, l'église de Saint-Antoine était devenue cinq fois trop petite ; la plaine avoisinante était toute couverte de pèlerins. Quiconque a vu ces quatre mille personnes de tout rang et de toute condition donner l'exemple d'une prière fervente et d'une confiance illimitée en saint Antoine a dû se dire que le pèlerinage des Hauts-Buttès a été cette année un véritable

triomphe. Les confessionnaux étaient assaillis, les pèlerins se réfugiaient partout pour se confesser; on a distribué des centaines de communions. Que le Seigneur en soit béni; qu'il daigne toujours continuer son œuvre, car il connaît tout le bien qui se fait, surtout dans les âmes, à l'occasion de cette solennité.

La messe solennelle fut chantée à dix heures et demie par M. le chanoine Henry, de Namur; M. le Doyen de Monthermé, à la tête d'un nombreux clergé, avait pris place dans le chœur. Immédiatement après l'évangile, le directeur du pèlerinage monta en chaire pour faire les recommandations à saint Antoine et publier les faveurs obtenues. Après cela, un religieux franciscain prit la parole : il fit un sermon de circonstance dans lequel il félicita les pèlerins de leur confiance en ce grand Saint, et les engagea à sanctifier leur pèlerinage. Il était midi quand la procession traditionnelle put se mettre en marche.

C'était un spectacle touchant de voir le saint enthousiasme des pèlerins au passage de la statue du grand thaumaturge; ils devaient nécessairement toucher la statue et la faisaient toucher par leurs petits enfants. Oh ! certes, ces pieux fidèles savaient que saint Antoine est le grand ami de Dieu, qu'il participe à la puissance et à la bonté du divin Sauveur dont la femme de l'Evangile ne demandait qu'à toucher le bord du vêtement pour être guérie de ses infirmités.

Le lendemain 14 juin, il y a encore en foule des pèlerins venus de près et de loin; comme la veille et les jours précédents, les confesseurs ont dû entendre un grand nombre de pénitents. Les fêtes de saint Antoine auxquelles j'ai eu le bonheur d'assister, ont singulièrement augmenté ma confiance en ce grand Saint; elles ont laissé dans mon âme les plus vives et salutaires impressions.

NOUVEAUTES

PARTIE LEGALE

Rédacteur : **ALBY**

STELLIONAT

QUESTION.—Qu'entend-on par stellionat et quelles sont les peines portées par la loi contre les stellionataires ?

Adolphe G........
Agent d'immeubles.

RÉPONSE.— " Le Stellionat, " dit Ferrière, Dictionnaire de Droit, " est une espèce de larcin qui se commet par celui qui " vend ou qui engage des immeubles qui ne lui appartiennent pas, " ou qui les hypothèque comme francs et quittes, quoiqu'ils ne le " soient pas ; ou qui les vend comme étant propriétaire de la " totalité, quoiqu'il ne le soit que d'une partie. "

Les peines portées contre les stellionataires sont l'amende et la prison. Voici quelles sont les dispositions du code criminel, 1892 55-56 Victoria, chapitre 29, Articles 372 et 373.

372.—*Est coupable d'un acte criminel et passible d'une amende de deux mille piastres au plus et d'un an d'emprisonnememt, quiconque, ayant connaissance de l'existence d'une vente, donation, hypothèque, privilège ou charge antérieure non enregistrée, concernant un immeuble, subséquemment fait une vente frauduleuse du même immeuble ou d'une partie de cet immeuble.*

373.—*Quiconque prétend hypothéquer, mortgager ou autrement grever un immeuble auquel il n'a aucun titre légal ou équitable est coupable d'un acte criminel et passible d'une amende de cent piastres au plus et d'un an d'emprisonnement.*

2. *La preuve du titre de propriété à l'immeuble incombe à celui qui prétend ainsi le grever.*

JURISPRUDENCE

C. S. Québec, 25 *Avril* 1894.

Présent : M. LE JUGE ANDREWS.

ANGERS

vs

PACAUD.

NOM.—C. C. ART. 231

Jugé : Qu'il suffit, dans une action, de prendre le nom que l'on a toujours porté et sous lequel on est généralement connu, quoique l'on ait été baptisé sous un autre nom.

En conséquence, une exception à la forme par laquelle il est allégué que le demandeur prend un nom qui n'est pas le sien, sera renvoyée.

NOTE.—Dans cette cause M. Angers, ministre fédéral de l'Agriculture, réclame de M. Pacaud, propriétaire du journal l'Electeur, des

dommages-intérêts au montant de $25,000.00 pour des articles,—qu'il qualifie *libelleux*,—publiés dans son journal, L'action est intentée au nom de Auguste Réal Angers quoique le demandeur ait été baptisé sous le nom de Casimir Auguste de St Réal.

A l'enquête le demandeur a prouvé qu'il a toujours été connu soas le nom qu'il s'est donné dans l'action. Le défendeur s'est opposé à cette preuve.

" 1º Parce qu'il était établi par l'extrait de baptême que le nom " du demandeur était Casimir Augusté ne St Réal;

" 2º Parce que l'on ne pouvait pas taire par témoin la preuve " d'une possession d'état ou de nom à l'encontre des registres de " l'état civil, article 231 du code civil " (1)

Le jugement du juge Andrews est porté en Appel.

Cour de Révision Montréal, 5 Mai 1894.

TAXE D'AFFAIRE.

Le 31 Janvier dernier, dans la cause de

LAMBE, *es-qualité*

vs

JOSEPH FORTIER.

La Cour Supérieure de Montréal, (Tait juge) a jugé :

Que la taxe d'affaires créée par le statut de Québec (2) *de* 1892, 55 56 *Victoria*, *chapitre* 10, *et payable par les manufacturiers et par les commerçants, est une taxe directe et qu'elle est constitutionnelle.*

NOTE.—M. Fortier a porté cette cause en cour de révision et cette cour a confirmé le jugement de la cour Supérieure.

C. S. Québec. Mars 1894

Présent M. LE JUGE ROUTHIER.

FORTIER, percepteur du revenu de la province,

vs

MARTIN.

25 avril 1894

Présent M. LE JUGE ANDREWS.

FORTIER,

vs

LANGELIER.

TAXE PROFESSIONNELLE.—COMPENSATION.

Jugé : Que la compensation peut être plaidée contre la couronne, cette dernière, dans ce cas, n'étant pas plus privilégiée que les particuliers.

NOTE.—Dans ces deux causes les défendeurs, qui sont avocats, étaient poursuivis en recouvrement de la taxe professionnelle. Ils ont reconnu qu'ils devaient cette taxe, mais ils ont opposé la compensation prétendant que le gouvernement était leur débiteur pour des montants plus élevés. La cour a maintenu ces plaidoyers.

(1) Ce qui est entre guillemet est Extrait de l'*Electeur*.
(2) Intitulé : *Loi concernant certaines licences*.

Cour d'Appel (*Québec*) 5 *Mai* 1894.

Présents : M. le Juge en Chef Lacoste et les Juges Bossé, Blanchet, Hall et Wurtele.

Re

LAMONDE (*Appelant*)

Et

LAVERGNE (*Intimé.*)

(Transport d'immeubles—Taxes.)

Le 9 décembre 1893, la Cour Supérieure de Montmagny, (Pelletier, juge,) a jugé :

Que le Statut (1) *de Québec de* 1892, 55-56 *Victoria, chapitre* 17, *est constitutionnel, et, qu'en conséquence, le gouvernement a droit de prélever un et demi pour cent* (2) *sur le prix de vente des immeubles.*

Note.—La cour d'Appel, à l'unanimité, vient de confirmer ce jugement.

LA LOI DU PARDON

(16 *Mai* 1894—*Croix de Montréal.*)

La loi qu'on appelle loi du pardon est déjà en vigueur dans deux pays : la Belgique et la France. Si les résultats pratiques répondent aux espérances des législateurs, il est bien probable que d'autres pays l'adopteront.

Voici en quoi consiste cette loi. Dans le cas d'une condamnation pour délit de droit commun, la cour peut ordonner qu'il soit sursis à la peine. Si, pendant le délai de cinq ans à partir du jugement, le condamné n'encourt aucune condamnation nouvelle, la première condamnation est considérée comme non avenue.

Ainsi voici un jeune employé qui, dans un moment d'oubli ou poussé par un mauvais ami, commet un abus de confiance. Traduit en police correctionnelle, il témoigne un repentir que ses antécédents et l'honorabilité de sa famille rendent digne d'indulgence. Le juge le condamne à la prison et à l'amende, tout en déclarant que la peine ne sera pas appliquée, si le coupable demeure honnête pendant cinq ans. Il est donc permis au coupable de se réhabiliter, s'il a du cœur, et s'il a agi plutôt par irréflexion que par méchanceté. Cette loi sans doute n'empêchera pas les natures perverses de récidiver, mais il est certain qu'un bon nombre de délinquants en bénéficieront, et se conduiront de manière à mériter un pardon définitif.

Au bout de cinq ans de conduite irréprochable, non seulement la condamnation sera considérée comme non avenue, mais elle sera biffée du casier judiciaire. Tel jeune homme que la promiscuité immorale de la prison, et la tache d'une première condamnation auraient perdu à jamais, pourra faire un bon citoyen et épargner bien des larmes à sa famille. Nous sommes porté à croire que cette loi produira d'excellents résultats sans présenter d'inconvénients, et pourrait se généraliser partout. Dav Gosselin.

(1) Loi relative aux droits sur les successions et les transports d'immeubles.
(2) Actuellement le droit est deun pour cent.

TEL EST PRIS QUI CROYAIT PRENDRE

O Jésus ! on me demande de parler, de dire comment je suis redevenu chrétien. On m'affirme que c'est pour la gloire de votre Sacré-Cœur... Dès lors, comment résister ?... Je parlerai donc ; et puissent beaucoup de pécheurs que je connais, qui sont mes amis, dont l'âme m'est infiniment chère, se convertir comme moi !

De ma première enfance il ne me reste que des souvenirs très vagues ; cependant je vois toujours une grande image qui surmontait la statue de la Vierge, et devant laquelle me mère me faisait prier : c'était Jésus montrant son Cœur. Cette image me fascinait en quelque sorte, parce que ma mère me disait : " Jésus te voit, et si tu n'est pas sage, il te chassera de son Cœur. " Le soir de ma première communion, quand, selon la coutume, nous nous agenouillâmes pour la prière en famille, je promis bien à Jésus de l'aimer toujours : en retour, je lui demandai de me garder dans son Cœur... Mais, hélas ! les passions l'emportèrent bientôt, je le dis pour l'instruction des jeunes gens ; je fus victime de ces deux fléaux terribles qui, de nos jours, les font mourir presque tous à la vertu et à l'honneur : les mauvaises compagnies et les lectures dangereuses. A vingt ans, j'étais le premier débauché de ma ville natale.

Pendant trente ans, j'ai entassé crimes sur crimes... Je fus soldat, et Dieu sait la vie que j'ai menée !... On m'envoya en Afrique à cause de ma mauvaise conduite. N'osant me plus montrer à ma famille, j'y restai longtemps ; il fallut revenir cependant. Que faire ? Me voilà ouvrier errant, cherchant de l'ouvrage de ville en ville, obligé parfois de tendre la main, couvert de honte. J'étais descendu aux derniers degrés de l'impiété ; je me traînais dans la fange des passions. Ah ! je rougis en écrivant ces lignes. Mais c'est pour la gloire de votre Sacré-Cœur, ô Jésus !...

Paray-le-Monial, comme par hasard, se trouve sur ma route. La ville était en fête ; des oriflammes brillaient aux fenêtres : des arcs-de-triomphe étaient dressés ; une foule immense remplissait les rues ; l'air retentissait d'un chant qu'il me semble entendre encore : " Dieu de clémence, ô Dieu vainqueur ! " Surpris, je m'adresse à une pauvre femme :

— Comment ! vous ne savez pas ? C'est le grand pèlerinage...

— Ah !... quel pèlerinage ? pour quoi faire ?

— Mais pour honorer le Sacré-Cœur de Jésus !

— Le Cœur de Jésus ! où est-il donc ? Peut-on le voir ?

— Vous savez bien que non ; mais il s'est manifesté à une religieuse de la Visitation, à la Bienheureuse Marguerite-Marie ; il lui a recommandé de le faire honorer par les hommes.

— Où est-elle, votre Visitation ?

— Et, sur les indications de la pauvre femme, je me dirige de ce côté : tous les sarcasmes, lus dans les journaux de cabarets contre les pèlerinages, me revenaient à l'esprit ; je regardais avec ironie ces hommes qui marchaient gravement, une croix rouge sur la poitrine ; et malgré tout cela, j'éprouvais une certaine émotion. En passant à côté d'un groupe de jeunes gens, je fus même frappé de ces paroles :

Pitié, mon Dieu ! pour tant d'hommes fragiles
Vous outrageant sans savoir ce qu'ils font !
Faites renaître en traits indélébiles
Le sceau du Christ imprimé sur leur front.

J'arrive à la Visitation ; je veux pénétrer dans la chapelle ; mais elle était pleine.

En attendant que la foule se fût écoulée, je regardais autour de moi ; à quoi pensais-je ? Je ne m'en rends pas compte. Mes regards sont attirés par de grands tableaux en toile blanche sur lesquels des inscriptions étaient gravées en lettres rouges. Je lis : *Promesses de Notre-Seigneur Jésus Christ à la Bienheureuse Marguerite-Marie.* Je passe d'un tableau à l'autre, c'étaient des phrases absolument vides de sens pour moi..., des mots auxquels je ne comprenais rien : grâce, ferveur, miséricorde, tiédeur, perfection !... Mais tout à coup une ligne me frappe :

Je donnerai aux prêtres le talent de toucher les cœurs les plus endurcis.

Toute mon impiété me saisit. Toucher les cœurs les plus endurcis ! Voilà ce qu'ils écrivent !... Eh bien ! nous verrons... Pourquoi ne pas essayer ? Prenons-les au mot. Demandons un prêtre... Quelle parole pourra bien lui être inspirée pour toucher un cœur endurci comme celui-là ?... Et je ricanais en me frappant la poitrine.

Au même moment, une religieuse passait à côté de moi ; je me retourne brusquement :

— Je voudrais parler à un prêtre de Paray-le-Monial.

Elle m'introduit dans une petite chambre dont les murs, blanchis à la chaux, portaient des inscriptions noires ; je n'y fais pas attention. J'avais ma fameuse phrase comme une arme invincible contre tous les pèlerins du monde ! et je répétais en riant : *Je donnerai aux prêtres le talent de toucher les cœurs les plus endurcis.* Que va-t-il me dire ?

Bientôt, un prêtre entre. Nous sommes en face l'un de l'autre. Quelques secondes s'écoulent... Il me regarde, attendant que je lui parle. Moi, je n'avais dans tout mon être que l'impiété et l'ironie; et pourtant un tremblement passager me saisit. Le prêtre s'en aperçoit :

— Eh bien ! mon ami, me dit-il.

Ce seul mot me rend tout mon aplomb et toute mon arrogance.

— Votre ami !... Ah ! vous ne me connaissez guère. Je n'ai pas la foi, moi ! Je ne crois pas un mot de tout ce que vous me dites, et de tout ce que vous écrivez. Appelez-moi excommunié, mécréant, païen, tout ce que vous voudrez ; mais votre ami ! à d'autres.

Longtemps je lui parle sur ce ton. La phrase lue sur le tableau blanc retentissait à mes oreilles avec l'ironique question : "Que va-t-il me dire ?" Le prêtre était devenu pâle ; mais pas un geste d'indignation ne s'était manifesté en lui. Sans répondre à mes propos impies, il me fait de nombreuses questions. Je riais... il le voyait bien ; mais il ne comprenait pas le signe de tête qui acueillait toutes ses demandes, et qui voulait dire : "Ce n'est pas cela !" J'étais vainqueur... je triomphais. J'allais éclater de rire et lui avouer tout... quand, soudain... ah ! j'en frémis encore :

— *Mon ami, avez-vous toujours votre mère ?*

Dieu ! quelle réaction se produit ! Cœur de Jésus, vous m'attendiez là ! Mon cœur se fond : les larmes jaillissent; mon corps tremble.

— Ma mère ! vous me parlez de ma mère ! Mais c'est vrai !... le Sacré-Cœur de Jésus !... Oh ! je vois l'image devant laquelle je m'agenouillais petit enfant, à côte de ma mère !... Je relis ces lignes que sa main mourante m'a écrites, malheureux ! auxquelles je ne fis presque pas attention : " Mon enfant, je t'écris de mon lit d'agonie; je meurs du chagrin que tu m'as causé ; mais je ne te maudis pas, parce que j'ai toujours espéré que le Sacré-Cœur de Jésus te convertirait. " Oh ! ma mère !... Tenez Monsieur, j'avais lu à l'entrée de la chapelle que le Cœur de Jésus donnait aux prêtres le talent de toucher les cœurs endurcis. J'étais venu pour savoir ce que vous me diriez, pour me moquer de vous. Je le sens ; vous m'avez converti.

Le prêtre était tombé à genoux. Il priait et il pleurait.

Quand j'entrai dans le sanctuaire du Sacré-Cœur, ce fut pour aller me prosterner dans un confessionnal. Ce fut, quelques jours après, pour m'approcher de la Table sainte.

Et maintenant, que tout cela soit pour la gloire de votre Sacré-Cœur, ô Jésus !

Prêtres ! aimez le Sacré-Cœur, et vous convertirez des âmes.

Mères de famille qui pleurez sur les égarements de vos fils priez pour eux le Sacré-Cœur de Jésus. "

CATALOGUE DES LIVRES

POUR

DISTRIBUTION DE PRIX

BIBLIOTHEQUE ILLUSTREE

FORMAT In-4°—1° Série

(*Volumes de* 400 *pages.*)

Percaline, ornements en noir et or, tranche dorée, chaque............$2.00

FORMAT In-4°—2e Série

(*Volumes de* 288 *pages*)

Série illustrée de nombreuses grav. sur bois.

Riche cartonnage, imitation de toile, tranche doré, chaque......$1.20

Percaline gaufrée, ornements en noir et or, tr. dorée, chaque.....$1.85

BIBLIOTHEQUE DES FAMILLES ET DES MAISONS D'EDUCATION

FORMAT Grd In-8°—1re Série

(*Volumes de* 352 *et* 368 *pages*)

Chaque volume est orné de gravures

Riche cartonnage, imitation de toile, tranche jaspée, chaque.......$0.77

Riche cartonnage, imitation de toile, tranche dorée, chaque.........$0.90

Percaline gaufrée, ornements en noir, tranche jaspée, chaque....$0.95

Percaline gaufrée, ornements riches, tranche dorée, chaque...$1 07

FORMAT Grd In-8°—2e Série

(*Volumes de* 242 *pages*)

Chaque volume est orné de plusieurs gravures

Riche cartonnage, imitation de toile, or et noir, tr. jaspée, chaque..$0.55

Riche cartonnage, imitation de toile, or et noir, tr. dorée, chaque..$0.61

Percaline gaufrée, ornements en noir et or, tr. dorée, chaque.... $0.74

FORMAT Grd In-8°—3e Série

(*Volumes de* 160 *pages*)

Chaque volume est orné d'une gravure

Riche cartonnage, imitation de toile, or et noir, tr. jaspée, chaque.$0.43

Riche cartonnage, imitation de toile, or et noir, tr. dorée, chaque..$0.47

BIBLIOTHEQUE DE LA JEUNESSE CHRETIENNE

FORMAT In-8°—2e Série

(*Volumes de* 240 *pages*)

Chaque volume est orné de plusieurs gravures sur bois

Riche cartonnage, imitation de toile, or et noir, tr. jaspée, chaque.$0.37

Riche cartonnage, imitation de toile, or et noir, tr. dorée, chaque.$0.42

Percaline, ornements en or et noir, tranche dorée, chaque............$0.60

FORMAT In-8°—2e Série

(*Volumes de* 192 *pages*)

Chaque volume est orné de gravures sur bois

Riche cartonnage, imitation de toile, or et noir, tr. jaspée, chaque.$0.29

Riche cartonnage, imitation de toile, or et noir, tr. dorée, chaque.$0.34

FORMAT In-8—4e Série

(*Volumes de* 168 *pages*)

Chaque volume est orné de gravures sur bois

Riche cartonnage, imitation de toile, tranche jaspée, chaque.......$0.26

Riche cartonnage, imitation de toile, tranche dorée, chaque........$0.29

FORMAT PETIT In-8°—1re Série

(*Volumes de* 144 *pages*)

Chaque volume est orné de gravures sur bois

Riche cartonnage, imitation de toile, or et noir, tr. jaspée, chaque.$0.21

Riche cartonnage, imitation de toile, or et noir, tr. dorée. chaque..$0·26

FORMAT PETIT In-8°—2e Série

(*Volumes de* 962 *pages*)

Chaque volume est orné de gravures

Riche cartonnage, imitation de toile, or et noir, jaspée, chaque..$0.15½

FORMAT In-12—3e Série

(*Volumes de* 161 *pages*)

Chaque volume est orné de gravures

Riche cartonnage, imitation de toile, or et noir, tr. jaspée, chaque.$0.19

FORMAT In-12—4e Série

(*Volumes de* 141 *pages*)

Chaque volume est orné de gravures sur bois

Riche cartonnage, imitation de toile, or et noir, tr. jaspée, chaque$0.15½

Riche cartonnage, chromo, avec reliefs, tranche blanche, chaque$0.15½

Riche cartonnage, imitation de toile, or et noir, tr. dorée chaque...$0.18

FORMAT In-12—5e Série

(*Volumes de* 108 *pages*)

Chaque volume est orné de gravures sur bois

Riche cartonnage, imitation de toile, or et noir, tr. jaspée, chaque$0.12½

Riche cartonnage, or et couleurs, tranche blanche..................$0.12½

FORMAT In-12—6e Série

(*Volumes de* 72 *pages*)

Chaque volume est orné de gravures sur bois

Cartonnage, imitation de toile, tranche jaspée, chaque............$0.09

FORMAT PETIT In-12

(*Volumes de* 108 *pages*)

Riche cartonnage, imitation de toile, tranche jaspée, chaque $0.10

FORMAT PETIT In-12

(*Volumes de* 72 *pages*)

Chaque volume est orné de gravures

Riche cartonnage, imitation de toile, tranche jaspée, la douzaine..$0.90

Riche cartonnage, or et couleurs, tranche blanche, la douzaine...$0.90

FORMAT In-18

(*Volumes de* 72 *pages*)

Chaque volume est orné de plusieurs gravures

Riche cartonnage, imitation de toile, noir et or, tr. jaspée, chaque..$0.06

Riche cartonnage, or et couleurs tranche blanche, chaque........$0.06

FORMAT In-18

(*Volumes de* 103 *pages*)

Riche cartonnage, imitation de toile, tranche jaspée, la douzaine.$0.90

BIBLIOTHEQUE DES PETITS ENFANTS

1re Série—Format in-32 Jésus

(*Volumes de* 64 *pages*)

Ornés d'une gravure sur bois d'après K. Girardet

Riche cartonnage, imitation de toile, or et noir, chaque............$0.05½

Riche cart., or et coul., chaque...$0.04

2e Série—In-32 sur papier carré

(*Volumes de* 64 *pages*)

Riche cartonnage, imitation de toile, chaque......... ....$0.04

BIBLIOTHEQUE DE L'ENFANCE CHRETIENNE

FORMAT In-18

(50 *opuscules de* 36 *pages, gravures*)

Nouvelle couverture en couleur d'après Bertall

La collection piquée-rognée le cent..... ....$2.00

FORMAT GRAND In-32

Volumes orné d'un grand nombre de gravures

Riche cartonnage, imitation de toile, tranche jaspée, la douzaine..$1.00

Percaline gaufrée, dorure sur plat, tranche jaspée, la douzaine $1.50

TITRES:

Le livre de Messe de l'enfance, ou LA SAINTE MESSE EN IMAGES, accompagné de prières avec la manière de servir la Sainte Messe, 44 gravures.

Prières d'un petit enfant, comprenant une explication bien simple des principales dévotions de l'église, accompagnée de prières très enfantines.

GUIDE DU JEUNE HOMME, recueil de prières, suivi du petit office de la Ste Vierge, de l'office des morts, du petit office de l'ange gardien, du cérémonial de la réception des congréganistes, des conseils du P. Olivaint, de cantiques, etc., par l'auteur du *Guide de la Jeune Fille*.

Reliure basane gaufrée, tranche marbrée, chaque $060, la doz. $6.00

Reliure basane gaufrée, tranche rouge, chaque $0.80 la douz... $8.00

Reliure basane gaufrée, tranche dorée, chaque $0.90, la douz..$10.00

Reliure imitation de chagrin, tr. marbrée, chaque $1.00, la doz.$12.00

Reliure imitation de chagrin, tr. dorée, chaque $1.25, la douz..$12.50

Reliure chagrin 1er choix tr. rouge ou dorée, chaque $1.50, doz. $15.00

GUIDE DE LA JEUNE FILLE, recueil de prières et de conseils, par un prêtre du diocèse de Montréal, beau volume in-8, de 512 pages.

Reliure basane-gaufréa, tranche marbrée, chaque $0.75, la doz. $7.50

Reliure basane-gaufrée, tranche dorée, chaque $1.00, la douz..$10.00

Reliure imitation chagrin, tranche dorée, chaque $1.25, la douz..$12.50

Reliure chagrin, tranche dorée, chaque $1.75, la douzaine.. ...$17.50

PETIT PAROISSIEN DES ENFANTS, avec tableaux de la messe. 128 pages.

Riche cartonnage, imitation de toile, la douzaine $0.60

LIVRES ANGLAIS

Treasure of Pious Souls, volume in-18, de 468 pages.

Reliure speciale pour les recompenses

Percaline, ornements en or, tranche rouge, la douzaine $6.00

Percaline, ornements en or, tranche dorée, la douzaine... ....$7.20

FORMAT In-8

Riche cartonnage, imitation de toile, tranche jaspée, la douzaine.$3.00

Riche cartonnage, imitation de toile, tranche dorée, la douzaine..$3.60

Percaline, ornements en or, tranche jaspée, la douzaine. $4.00

Percaline, ornements en or, tranche dorée, la douzaine. $4.80

Life of Miss Leber, 192 pages.

Neglected Blossom, 144 pages.

Which was the greatest, 144 pages.

FORMAT In-18

Riche cartonnage, imitation de toile, tranche jaspée, la douzaine..$1.20

Our Lady of Liesse.

IMAGERIE

Vaste collection d'images religieuses, feuilles dites découpures, 4, 10, 12, 16, 18, 21, 32, sujets sur la feuille, destinés à être distribués dans les communautés, en classe ou dans les familles, depuis 15 centins à 25 centins la feuille.

FEUILLES DÉCOUPURES, CHROMOS EN TOUS GENRES

Depuis 15 centins à $100 la feuille

IMAGES EN DENTELLE

Depuis 10 centins à $2.50 la douzaine

Variétés de choix, vignettes fines, pieuses surprises, etc.

AVIS SPECIAL

A Messieurs les curés, les commissaires d'écoles, et les instituteurs qui, pour une raison ou pour une autre, n'ont pas le loisir de venir choisir eux-mêmes leurs livres de récompenses à Montréal, nous offrons les ouvrages suivants, arrangés en lots de différentes quantités et de differents prix. Un coup d'œil jeté sur le tableau ci-aprâs suffira pour en faire voir l'utilité. Il va sans dire que chacun aura pleine liberté de faire, dans le lot qu'il voudra se procurer les changements qu'il désirera.

LOT No 1.—$5.00

½ Douz. de livres		$120	$0.60
1 "	"		$0.90
2 "	"	$0.66	$1.32
1 "	"		$0.60
2 "	"	$0.48	$0.96
60 Images			$0.62
Formant en tout 138 prix			$5.00

LOT No 2.—$10.00

½ Douz. de livres		$2.50	$1.25
1 "	"		$1.20
½ "	"	$1.50	$0.75
1 "	"		$1.08
1 "	"		$0.90
2 "	"	$0.66	$1.32
5 "	"	$0.48	$2.40
1 "	"		$0.60
20 Images, cadres carton verni			$0.50
Formant en tout 176 prix			$10.50

LOT No 3.—$15.00

½ Douz. de livres		$2.64	$1.32
½ "	"	$2.50	$1.25
1 "	"		$1.86
1 "	"		$1.50
2 "	"	$1.08	$2.16
1 "	"		$1.20
2 "	"	$0.72	$1.44
2 "	"	$0 66	$1.32
4 "	"	$0.48	$1.92
25 Images			$0.18
20 Images, cadres carton verni			$0.50
10 Photographies Léon XIII 8x10			$0.35
Formant en tout 223 prix			$15.00

LOT No 4.—$20.00

1 Douz. de livres			$3.48
½ "	"	$2.64	$1.32
½ "	"	$2.50	$1.25
1 "	"		$1.86
1 "	"		$1.20
1 "	"		$0.90
3 "	"	$0.72	$2.16
3 "	"	$0.60	$1.80
4 "	"	$0.66	$2.64
4½ "	"	$0.48	$2.16
25 Images, cadres carton verni			$0.60
10 Photographies Léon XIII 8x10			$0.35
25 Images			$0.25
Formant en tout 294 prix			$20.00

LOT No 5.—$25.00

1 Douz. de livres			$3.48
1 "	"		$2.64
1 "	"		$2.50
1 "	"		$1.86
1 "	"		$1.50
1 "	"		$1.20
2 "	"	$1.08	$2.16
2 "	"	$0.72	$1.44
2 "	"	$0.66	$1.32
3 "	"	$0.60	$1.80
6 "	"	$0.48	$2.88
40 Images, cadres carton verni			$1.00
20 Photographies Léon XIII, 8 x 10			$0.70
50 Images			$0.52
Formant en tout 362 prix			$25.00

LA FEMME CHRETIENNE

SA MISSION SA FORMATION ET SA SAUVEGARDE

Par le **Rév. Pere F. X. SCHOUPPE**, de la Compagnie de Jésus

Deuxième édition.—1 vol. in-18, 118 pages.................... 20 cts

(*suite*)

Si l'on demande pourquoi nous honorons le Cœur de Jésus plutôt que toute autre partie de son humanité ? C'est parce que ce divin Cœur est le symbole de son amour. — Le culte du Sacré Cœur de Jésus est analogue à celui de son précieux sang et de ses cinq plaies douloureuses. Nous rendons un culte spécial à ces plaies et à ce sang, parce qu'ils nous rappellent la passion et la mort que le Fils de Dieu a subies pour nous ; nous honorons pareillement le Cœur de Jésus, parce qu'il nous rappelle son amour, cet ineffable amour, que le Sauveur nous a témoigné par tant de bienfaits, surtout en mourant pour notre salut et en instituant le Saint-Sacrement de l'autel.

3o Fruits salutaires. — La dévotion au Sacré Cœur de Jésus a pour effet de nous enflammer d'amour, de nous sanctifier, de nous consoler, de nous obtenir des faveurs innombrables.

–1) Le Sacré Cœur de Jésus, en nous montrant l'amour du Sauveur, et en nous mettant sous les yeux ses ineffables bienfaits, ranime dans nos cœurs l'amour que nous lui devons. Comme conséquence naturelle, l'amour pour Jésus produit la dévotion chrétienne. De là le changement qui s'opère dans toutes les paroisses où s'établit le culte du Sacré Cœur : on y voit refleurir aussitôt la piété et la fréquentation des sacrements.

–2) La dévotion au Cœur de Jésus sanctifie nos propres cœurs, en nous faisant imiter ses vertus. Ce Cœur divin se pose devant nous comme le modèle de toute sainteté, et nous tranforme peu à peu en son image, selon cette parole de l'Apôtre : *En contemplant sans voile la gloire du Seigneur, nous sommes tranformés en sa ressemblance.* (II. Cor. III, 18).

—" Que ne puis-je raconter à tout le monde, écrit la B. Marg. " Marie, ce que je sais de cette aimable dévotion ! Je ne sache pas " qu'il y ait aucun exercice dans la vie spirituelle, qui soit plus " propre à élever en peu de temps une âme à la plus haute sainteté, " et à lui faire goûter les véritables douceurs qu'on trouve au " service de Dieu."

–3) Le Sacré Cœur est une source de consolation. — C'est le cœur d'un ami véritable, qui comprend nos misères, qui peut et qui veut les soulager. Dans cette vallée de larmes nous avons besoin d'un ami, de cet ami fidèle que le Saint-Esprit appelle *un trésor, incomparablement plus précieux que l'or et l'argent* (Eccl. IV, 15) : cet ami fidèle et parfait c'est Jésus, dont le Cœur nous est toujours ouvert dans toutes nos afflictions.

–4) En pratiquant cette dévotion nous avons droit aux magnifiques promesses que le Sauveur a faites en faveur de ceux qui honorent son Cœur divin.

1. Je leur donnerai, dit-il, toutes les grâces nécessaires à leur état.
2. Je mettrai la paix dans leur famille.
3. Je les consolerai dans toutes leurs peines.
4. Je serai leur refuge assuré pendant la vie et surtout à la mort.
5. Je répandrai d'abondantes bénédictions sur toutes leurs entreprises.
6. Les pécheurs trouveront dans mon Cœur la source de l'océan infini de la miséricorde.
7. Les âmes ferventes s'élèveront rapidement à une grande perfection.
9. Je bénirai tous les lieux où l'image de mon Cœur sera exposée et honorée.
10. Je donnerai aux prêtres la grâce de toucher les cœurs les plus endurcis.
11. Les personnes qui propageront cette dévotion auront leur nom écrit dans mon Cœur, et il n'en sera jamais effacé.
12. L'amour tout-puissant de mon Cœur accordera à tous ceux qui communieront les premiers vendredis, neuf mois de suite, la grâce de la persévérance finale.

Tels sont les fruits et les avantages magnifiques de la dévotion au Sacré Cœur de Jésus. Voyons maintenant comment il faut pratiquer cette dévotion.

II. Pratique.—Comment faut-il honorer le Sacré Cœur de Jésus ?

1º Il faut l'honorer par un triple hommage : par un hommage de prière, de réparation et d'imitation. Adressez-lui vos prières, vos supplications dans tous vos besoins : demandez-lui pardon pour vous-même et pour tant de pécheurs qui l'attristent et l'outragent ; appliquez-vous à imiter les vertus dont il offre un si parfait modèle.

L'imitation est le grand hommage que Jésus demande : c'est même le but principal du culte de son Cœur. Toutes les pratiques, tous les exercices de cette dévotion tendent finalement à rendre notre cœur semblable au sien : doux, humble, pur patient, charitable, généreux comme ce Cœur divin ; en un mot, à nous sanctifier par l'imitation du modèle qui nous a été donné dans le Fils unique de Dieu.

2º Il faut honorer le Cœur de Jésus en lui-même et en son image. En lui-même, c'est-à-dire vivant dans la poitrine de l'Homme-Dieu, qui est actuellement assis à la droite de Dieu le Père, et qui demeure aussi avec nous dans l'adorable Eucharistie. C'est ici surtout, dans le Sacrement de son amour que nous devons parler à son Cœur, soit pendant le saint Sacrifice de la Messe, soit dans la sainte Communion, soit aux visites et adorations du St-Sacrement.

Nous devons aussi honorer le Sacré Cœur dans son image, dans cette image symbolisée, dont lui-même a daigné montrer le vivant modèle, en découvrant son Cœur plein de lumières et de flammes, et couronné d'épines. Bien plus, il a enrichi cette image

de grâces et de privilèges ; il a désiré qu'elle fut propagée parmi les fidèles, et exposée en public, *pour toucher*, a-t-il dit, *le cœur insensible des hommes*, " Le Sauveur m'a promis, " ajoute la Bienheureuse Marguerite Marie, " *qu'il répandrait avec abondance* dans " le cœur de tous ceux qui l'honoreraient; tous les dons dont il est " plein ; et que, partout où cette image serait exposée pour y être " particulièrement honorée, elle attirerait toutes sortes de bénédic- " tions."

Il faut donc honorer cette sainte image en l'exposant avec piété, et en méditant ses mystérieux symboles.

Quand on considère ces symboles sacrés avec une pieuse attention, on y découvre toute la doctrine du salut, tous les secrets de la vie intérieure. Les trois voies ou degrés ascétiques y sont admirablement représentés par trois symboles distincts : la lumière, les instruments de la passion et les flammes. Cette lumière, ces instruments de souffrance, ces flammes sont un tableau complet de la sainteté chrétienne.—Ce n'est pas tout : ces rayons lumineux, cette plaie au Cœur, cette couronne d'épines, cette croix, ce feu feu dont le Cœur de Jésus est plein, nous parlent et de Jésus-Christ et des hommes : de tout ce que le Sauveur a fait pour nous, de notre ingratitude, et de la réparation qu'il attend de notre piété : c'est tout un livre, c'est une prédication plus éloquente que celle de tous les prédicateurs.

Cette divine image parle aux yeux et au cœur, elle redit tacitement à l'âme ces paroles touchantes du Sauveur : *Voilà ce Cœur qui a tant aimé les hommes !... Venez tous à moi, vous qui êtes souffrants et chargés, et je vous soulagerai. Prenez mon joug sur vos épaules, et apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur, et vous trouverez la paix de vos âmes.*

Ces saintes leçons sont accompagnées d'une grâce qui nous aide à les comprendre, à les pratiquer.

Telle est la dévotion au Sacré Cœur de Jésus, la plus douce et la plus salutaire des dévotions. Heureuses les âmes qui savent la goûter : elles y trouveront tout ce que peut désirer un cœu rchrétien.

(*à suivre*)

NOUVEAUTES

LA JEUNESSE DE JOSEPH VERNET

A MADAME LA BARONNE DE VATRY.

L'HOTEL DE SIMIANE

(*suite*)

La marquise, craignant sans doute que la nuit ne lui portât conseil, cacheta sa lettre, recommanda à sa femme de chambre de la faire porter à la poste dès le matin, et fit ses préparatifs pour se coucher. Bientôt, restée seule, et voyant que le sommeil ne venait pas, elle ralluma une bougie à sa lampe de nuit, se leva, prit un livre au hasard, et essaya de lire. Elle avait bien choisi : c'était un livre si ennuyeux, qu'elle n'y résista point. La bougie brûla toute la nuit, et madame de Simiane dormit tout d'un somme, tandis que le jeune peintre et sa sœur rêvaient qu'elle leur faisait remporter les toiles, s'éveillaient souvent, et disaient leur chapelet pour obtenir que cette disgrâce ne leur arrivât point.

Le lendemain, dès l'aube, Elisabeth et Joseph allèrent à la messe; puis, comme c'était dimanche, ils résolurent de faire une grande promenade et d'aller en pèlerinage à Sainte-Marie de la Victoire C'était une course de six lieues ; mais le frère et la sœur étaient d'intrépides marcheurs, et ne comptaient rentrer à Aix que le lundi. Ils partirent donc, munis de quelques petites provisions et de tout ce qu'il fallait pour dessiner. Ce fut une journée d'enchantement. La merveilleuse vue que l'on découvre du mont de la Victoire captiva tellement Joseph, qu'il dit à sa sœur ;

" Je voudrais être ermite ici, et n'en bouger de ma vie Je ne crois pas que l'on puisse voir au monde rien de plus beau. "

" Vous n'avez pas vu la mer, jeune homme ? " dit une voix.

Joseph se retourna. Un vieux religieux carme du couvent voisin s'était approché de lui.

" Non, mon père," dit Joseph. " Vous la connaissez vous ? "

" J'ai été marin," dit le religieux, " et la seule chose que je regrette du monde que j'ai quitté, la seule pénitence qui me semble dure à supporter, c'est de ne plus voir la mer. Vous êtes peintre, mon enfant ? Cette esquisse que vous venez de tracer est belle Mais, croyez-moi, si vous voulez comprendre ce qu'est le beau, pressentir l'infini et les joies du paradis, allez voir la mer, —écoutez-la ! "

Il s'éloigna, et la bonne Elisabeth dit à son frère :

" Tu la verras, José, quand tu iras à Rome."

Pendant ce temps, c'est-à-dire, entre messe et vêpres, madame de Simiane, cédant aux instances de sa petite-fille, avait été se prome-

ner sur le Cours comme une simple bourgeoise, escortée de la gouvernante de Pouponne et du fidèle Verdun. Les élégantes d'Aix y étalaient leurs toilettes d'hiver; et Pouponne, habillée de velours bleu bordé de cygne, les mains dans son petit manchon, était si gentille, que tout le monde l'admirait. Madame de Simiane la faisait marcher devant elle, et sa vanité grand'maternelle ne laissait échapper aucune exclamations des passants.

" La jolie brunette ! " disait l'un. Quelle gracieuse tournure !" s'exclamait l'autre. " Quelle fraîcheur ! quels beaux yeux noirs ! Ah ! dans dix ans d'ici, ces yeux-là mettront tout en feu."

Pouponne n'entendait rien, tout occupée du petit chien frisé qui courait devant elle, lorsqu'un gentilhomme des plus respectables, richement vêtu, et paraissant âgé de quelque soixante ans, la salua fort galamment et lui demanda :

" Me reconnaissez-vous, mademoiselle ? "

Pouponne s'écria :

" Ah ! c'est mon ami Quinson ! "

Et elle lui sauta au cou, sans nul souci des regardants.

Madame de Simiame avait déjà reconnu son vieil ami, le comte de Quinson, arrivé d'Avignon la veille au soir. Il se firent force compliments, et s'acheminèrent ensemble vers l'hôtel Simiane.

M. de Quinson était grand amateur de peinture : aussi madame de Simiane ne manqua-t-elle pas de lui montrer les dessus de porte du petit Vernet, sans lui nommer leur auteur.

" Que pensez-vous de ces barbouillages ? " fit-elle.

M. de Quinson les examina, et déclara que, bien loin d'être des barbouillages, ces peintures dénotaient un talent réel, une verve charmante, et possédaient cette qualité sans laquelle les autres ne sont rien,—l'harmonie.

" Qui a fait cela ? " dit-il. " Je ne savais pas que vous eussiez à Aix un paysagiste de cette force, madame."

" Il n'est point d'Aix," reprit madame de Simiane. " C'est le petit Vernet, le fils d'un peintre en voitures qui travaille pour M. de Caumont, qui s'est coiffé de ce galopin."

" Il a certes bien raison, madame ; et, avec votre permission, je m'en coifferai tout comme lui. Songez donc quel talent inné doit avoir ce pauvre garçon pour faire de telles choses dans le milieu où il vit ! Son père n'a qu'une fort médiocre habileté ; il est très pauvre, et se fait aider par ses fils. Je le connais pour lui avoir fait peindre des chaises ; mais je ne me doutais pas du mérite de son fils. Si ce garçon-là pouvait aller à Rome, il ferait honneur au Comtat. J'ai envie de quêter pour lui : avec quelques souscriptions de six louis, on pourrait l'envoyer étudier en Italie. Voulez-vous mettre votre nom sur la liste ? "

" Miséricorde ! " s'écria madame de Siamane, " mais vous ne savez donc pas où j'en suis avec ce petit garçon ? M. de Caumont veut que je lui achète tous ses tableaux, dont je n'ai que faire ; et voilà que vous voulez que je lui paye son voyage d'Italie ? Ah ! décidément, c'est trop fort."

Il était l'heure d'aller aux vêpres. M. de Quinson s'y rendit à pied, et madame de Simiane s'y fit porter en chaise, laquelle chaise était ornée des armoiries des Adhémar et des Simiane, peintes sur fonds d'or, entourées de guirlandes de fleurs et de fruits rattachés par des nœuds de rubans couleur de rose. Verdun suivait la chaise, muni du coussin de velours et du sac qui contenait les Heures de sa maîtresse ; et, dans une autre chaise plus simple, Pouponne, assise sur les genoux de sa gouvernante, laissait voir aux passants, à travers les glaces, sa petite figure éveillée et les plumes blanches de son toquet bleu de roi.

De la place qu'elle occupait à la cathédrale, madame de Simiane apercevait un petit monument d'albâtre, aujourd'hui détruit, et qui avait été placé contre un des piliers de la nef, vers l'an 1460, en souvenir d'une jeune dame de la maison de Simiane, morte à vingt ans. Son corps reposait sous les dalles de la crypte ; son nom était presque oublié, et l'inscription latine qui devait rappeler ses vertus avait disparu, brisée par quelque accident. Mais, sous les légères colonnettes qui supportaient le couronnement du petit édifice, se voyait encore la statuette agenouillée de la jeune morte ; et cette gracieuse image, tournée vers l'autel, semblait attendre la résurrection en priant avec les vivants.

Un bon chanoine prêchait. Il parlait peu distinctement ; et madame de Simiane, dont l'oreille devenait un peu dure ne pouvant suivre le sermon, donna audience à la statue d'albâtre. Elle se prit à rêver que la beauté de Blanche de Simiane devait aux ciseau d'un artiste inconnu le don de charmer les yeux deux cents ans après qu'elle avait subi les outrages de la mort. Ce don d'immortaliser, départi aux artistes, amena tout naturellement la marquise à songer que la protection qui leur est accordée honore ceux qui la donnent, et reste souvent leur meilleur titre à la reconnaissance des générations futures. Reconnaître le talent arrivé au succès, c'est chose aisé, vulgaire ; mais le devenir, l'encourager, aidé à son épanouissement, n'est pas œuvre commune, et reste le lot des esprits distingués. Lorsque le chanoine eut fini son sermon et que les mélodieuses voix choristes firent résonner de nouveau les voûtes de Saint-Sauveur, la cause du petit peintre était presque gagnée.

M. de Quinson acheva de décider la marquise en prenant pour lui quatre des tableaux ; et, lorsque la réponse de M. de Caumont arriva, madame de Simiane avait déjà réglé ses comptes fort généreusement avec Joseph Vernet. Elle écrivit au bon M. de Caumont :

" M. Vernet est content, et moi beaucoup. Les dessus de porte sont admirables : j'en ai pris douze, et il est consolé des autres, grâce à M. de Quinson." (14 janvier 1732.

Et ce fut ainsi que la petite fille de madame de Sévigné fut le le premier Mécène du premier des Vernet.

(*à suivre*)

LE PROPAGATEUR

Volume V. 15 Juin, 1894, Numéro 8

BULLETIN

. **Jeanne d'Arc.**—Tous les ans dans un grand nombre de villes de France, à Orléans notamment, on célèbre des fêtes magnifiques en l'honneur de la grande libératrice. Cette année, vu le décret déclarant Jeanne d'Arc vénérable, ces fêtes ont eu un caractère plus général. Elles ont eu lieu dans presque toute la France, notamment à Paris, Orléans, Marseilles, Bordeaux, Rennes, Montpellier, Le Mans et autres grandes villes.

Partout les populations se sont portées en foule dans les églises pour rendre gloire à Dieu d'avoir eu pitié de la France aux jours des grands désastres et de l'avoir délivrée du joug de l'étranger.

" A Orléans," dit la *Croix du Dimanche*, ces fêtes ont eu cette année un incomparable éclat. La foule y était énorme. Beaucoup d'étrangers ont dû coucher à la belle étoile. De nombreux Anglais y assistaient et un groupe de dames anglaises avaient déposé devant la statue de Jeanne d'Arc une couronne portant ces mots : *A la grande Française !*

Ces fêtes d'Orléans ont duré trois jours : dimanche, lundi et mardi (1). Mgr Coullié, archevêque de Lyon, ancien évêque d'Orléans, administrateur encore de ce diocèse, présidait et recevait à l'évêché ses collègues de l'épiscopat. Dès son arrivée, il avait fait publier une note recommandant d'éviter toutes les manifestations de nature à troubler les fêtes.

Vingt-deux cardinaux, archevêques et évêques étaient présent, et dans l'innombrable phalange de prêtres, de religieux, qui venaient après eux, on remarquait le R. P. Wyndhame l'éloquent défenseur de Jeanne d'Arc en Angleterre.

La ville d'Orléans disparaissait sous les fleurs et les oriflammes aux couleurs de la Pucelle (blanc et bleu), aux couleurs de la ville (rouge et jaune), aux couleurs nationales.

Ces splendides manifestations du patriotisme français ont eu malheureusement leur note discordante. Et cette note procède du gouvernement français sous forme d'une défense faite aux autorités civiles et à l'armée d'assister aux fêtes de Jeanne d'Arc en uniforme. Le gouvernement a eu la lâcheté de se laisser imposer par les sectaires cette indigne et antipatriotique défense.



. **Cardinaux.**—N. S. P. le Pape vient de créer six cardinaux. Ce sont :

(1) 6, 7 et 8 mai.

1° Le R. P André Steinhuber, jésuite. Il est créé cardinal diacre. Le père Steinhuber est né à Uttlau le 11 novembre 1825 et il a été ordonné prêtre en 1851. Il est religieux profès depuis le 2 février 1868. Au moment de son élévation au cardinalat il était théologien de la Pénitencerie romaine et consulteur des congrégations du Saint-Office, de la Propagande et des affaires ecclésiastiques extraordinaires.

2° Mgr Egide Mauri, archevêque de Ferrare. Il est dominicain. Il est né à Montefiascone le 9 décembre 1828. Il est évêque depuis 1871 et il a occupé successivement les sièges de Rièti, d'Osimo et de Ferrare. Le cardinal Mauri est un philosophe et un théologien.

3° Mgr Cyriaque Marie Sancha y Nervas, archevêque de Valence en Espagne. Il est né à Quintana del Pidio le 17 juin 1838. Il a été successivement évêque d'Aréopol, d'Avila, de Madrid et d'Alcala. Il était à la tête du grand pèlerinage que les espagnols ont fait dernièrement à Rome. Il fut même blessé dans les bagarres qui eurent lieu à Valence au départ des pèlerins.

4° Mgr Dominique Svampa, évêque Forli. Il a été aussi nommé archevêque de Bologne. Il est né à Monte Granaro le 13 juin 1851. Il a fait ses études à Rome et il y a été ordonné prêtre. Il a été chanoine de la cathédrale de Fermo, directeur spirituel du collège de la Propagande, professeur de droit civil au séminaire romain de Saint Appolinaire et consulteur de la Congrégation du Concile. Il a été nommé évêque de Forli le 13 juin 1887.

5° Mgr André Ferrari, évêque de Côme. Il a été aussi nommé archevêque de Milan. Il est né à Protopiano le 13 août 1850. Il a fait ses études à Parme et il a été ordonné prêtre en 1873. Il a été nommé évêque de Guastalla en 1890 et évêque de Côme en 1891. Il remplace sur le siège métropolitain de Milan Mgr de Calabiana, décédé dernièrement.

6° Mgr François Segna, assesseur de l'Inquisition romaine et universelle. Il est né à Vallinfreda. Il a été professeur, diplomate, auditeur de Rote, membre du tribunal de la Pénitencerie et secrétaire de la Congrégation des affaires ecclésiastiques extraordinaires.



*** **Ministère francais**—Le 22 mai le ministère Casimir-Périer a subi deux défaites successives dans la chambre des députés. L'ordre du jour pur et simple proposé par ses partisans a été repoussé par 251 voix contre 217, soit une majorité de 34 voix, et, dans la même séance, l'ordre du jour proposé par un député de la droite conservatrice, M. de Ramel, a été adopté par 250 voix contre 191, soit une majorité de 59 voix. En présence de cette attitude hostile, le ministère a donné sa démission qui a été accep-

tée par le président. Il est curieux de constater que la chute du cabinet a suivi de près l'*infamie* commise envers Mgr Coullié, archevêque de Lyon, *l'abandon* de la politique de réparation dite de l'*esprit nouveau* proclamé à la tribune par M. Spuller, et *l'inique* et *antipatriotique* défense faite aux militaires d'assister en uniformes aux fêtes de la vénérable Jeanne d'Arc la glorieuse libératrice du sol français.

Le ministère est tombé sur la question des syndicats des employés des chemins de fer. M. Jonnart, ministre des Travaux Publics, refusait aux employés des chemins de fer de l'Etat le droit de se syndiquer qu'il reconnaissait aux employés des chemins de fer des compagnies. L'ordre du jour Ramel, adopté par la Chambre, porte que :

" La Chambre, considérant que la loi de 1848 s'applique aux " ouvriers et employés des exploitations de l'Etat aussi bien qu'à " ceux des industries privées, invite le gouvernement à la respec- " ter et à en faciliter l'éxécution. "

Le cabinet Casimir-Périer était au pouvoir depuis le mois de novembre dernier. C'était le 32è cabinet depuis le commencement de la troisième république. En faisaient partie messieurs Casimir-Périer, Jonnart, Dubost, Marty, Burdeau, Spuller, Raynal, Viger, Boulanger, le général Mercier et l'amiral Lefebvre.

Après bien des pourparlers et des tâtonnements de toutes sortes, M. Dupuy, le président de la Chambre des Députés, a finalement réussi à former un nouveau cabinet. En voici la composition.

M. Dupuy, premier ministre, ministre de l'Intérieur et ministre des Cultes ; M. Poincarré, ministre des finances ; M. Guérin, ministre de la justice ; M. Félix Faure, ministre de la marine ; M. Delcassé, ministre des colonies ; M. Viger, ministre de l'Agriculture ; M. Georges Leygues, ministre de l'instruction publique ; M. Lourties, ministre du commerce ; M. Barthou, ministre des travaux publics ; Le Général Mercier, ministre de la guerre ; M. Hanoteaux, ministre des affaires étrangères.

Le ministre de l'Agriculture et le ministre de la guerre faisaient partie du ministère Casimir-Périer.

Le nouveau ministère a été accueilli par un vote de confiance de 416 voix contre 102. Il a adopté le programme politique de son prédécesseur.

M. Dupuy a été remplacé par M. Casimir Périer à la présidence de la chambre des Députés. M. Périer a obtenu 229 voix et son concurrent, M. Bourgeois, en a obtenu 187. Il n'y a que quelques mois M. Pèrier remplaçait M. Dupuy comme chef du cabinet et M. Dupuy le remplaçait comme président de la chambre des Députés. Ils se sont encore remplacés ces jours derniers et chacun d'eux occupe actuellement son ancienne position.

M. Félix Faure, nommé ministre de la Marine, a été obligé d'abandonner la vice-présidence de la chambre des Députés. Il a été remplacé dans cette charge par M. Auguste Burdeau qui était ministre des Finances dans le précédent cabinet.

***

*** **Elections générales.**—Les législatures d'Ontario et de la Colombie Anglaise ont été dissoutes et les élections générales dans ces deux provinces vont avoir lieu dans le cours du présent mois de juin.

Dans Ontario la nomination des candidats est fixée au 19 et la votation au 26.

Dans la Colombie la nomination aura lieu le 23 et la votation le 30.

Jusqu'à présent M. Mowatt, le premier ministre d'Ontario, a été singulièrement heureux. Depuis le 31 octobre 1872, date de la formation de son cabinet, il a été vainqueur dans toutes les élections générales. Cette année quatre partis sont en présence. Ce sont les libéraux, les conservateurs qui ont pour chef M. Meredith, les Patrons d'Industrie et les adeptes de la fanatique association des P. P. A.

M. Meredith, le chef de l'opposition, est l'adversaire des écoles séparées. M. Mowatt, au contraire, s'est prononcé énergiquement pour leur maintien. Il est probable que le vote catholique va être entièrement en sa faveur.

Le ministère actuel de la Colombie Anglaise est composé de messieurs Théodore Davie, premier ministre et Procureur-général, James Baker, ministre de l'Instruction Publique et de l'Immigration ; F. G. Vernon, ministre des Terres et des Travaux Publics ; J. H. Turner, ministre des Finances et de l'Agriculture ; C. E. Pooley, président du Conseil. Le présent cabinet a été formé en 1892 au décès de M. Robson, le premier ministre d'alors.

L'assemblée Législative est composée de trente deux députés.

***

*** **Distinctions honorifiques.**—A l'occasion de l'anniversaire de sa naissance, Sa Majeté a conféré des titres à messieurs Charles Boucher de Boucherville, sénateur et conseiller législatif ; Louis Eldémar Napoléon Casault, juge de la cour Supérieure ; Frank Smith, sénateur et ministre sans portefeuille, et William C Van Horne, président de la compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien.

M. Van Horne est créé chevalier commandant de l'ordre de Saint Michel et Saint George ; messieurs Casault et Smith sont faits chevaliers et monsieur de Boucherville est nommé Compagnon de l'ordre de Saint Michel et saint George.

***

*** **Barreau.**—Le conseil général du Barreau de la Province de Québec a siégé le 6 juin à Montréal. A cette assemblée l'honorable Thomas Chase Casgrain, procureur-général, a été réélu Bâtonnier-général, et M. Languedoc, avocat à Québec, a été réélu secrétaire général.

Le conseil général du Barreau se compose du bâtonnier de chaque district et d'un délégué du même district.

***

*** **Chambre des Notaires.**—Les élections pour la Chambre des Notaires ont eu lieu le 6 juin dans les divers districts de la province. La Chambre est composée de 43 membres élus pour une période de trois ans. Les notaires de chaque district élisent leurs représentants. Les membres élus cette année sont :

Pour le district de Montréal, messieurs Léandre Bélanger, Joseph Alphonse Brunet, Henri P. Pepin, Hugh Brodie, Pierre Arsène Beaudoin, James Lonergan, Marie Joseph Arcas Dorval, notaires à Montréal ; Aimé Joseph Achille Roberge, notaire à Laprairie et Edouard Alexis Beaudry, notaire à Varennes.

Pour le district de Québec, messieurs Vildebon Wenceslas Larue, Louis Philippe Sirois, Joseph Edouard Boily, Joseph Edmond Roy, Edward Graves Meredith, Joseph Alfred Charlebois, Cyrille Tessier, notaires à Québec, et Napoléon Edouard Lacoursière, notaire à Saint-Casimir.

Pour le district des Trois-Rivières, messieurs David Tancrède Trudel, notaire à Sainte Geneviève de Batiscan, Pierre Léger Hubert, notaire aux Trois-Rivières, Joseph Lavallée, notaire à Saint-Pierre les Becquets, et Uldoric Brunelle, notaire à Saint-Etienne des Grés.

Pour le district de Saint-Hyacinthe, messieurs Michel Esdras Bernier, notaire à Saint Hyacinthe, Félix Fontaine, notaire à Marieville, et Emery Lafontaine, notaire à Saint-Hugues.

Pour le district de Richelieu, messieurs Magloire Arsène Lambert Aubin, notaire à Berthier, et Joseph Denis Pepin, notaire à Saint David.

Pour le district d'Iberville, messieurs Félix Gabriel Marchand, notaire à Saint-Jean, et Jean Baptiste Hormisdas Beauregard, notaire à Saint-Athanase.

Pour le district de Joliette, messieurs Elie Lemire, notaire à l'Assomption, et Dieudonné Désormiers, notaire à Joliette.

Pour le district de Terrebonne, monsieur Joseph Girouard, notaire à Saint-Benoît. (1)

***

*** **Nécrologie.**—Sont décédés :

1° Le R. P. Jean Martinov, jésuite. Il était d'origine russe et il avait été obligé de quitter la Russie lorsqu'il abjura le schisme pour se faire catholique. Il naquit à Kasan le 7 octobre 1821 et il entra dans la compagnie de Jésus en 1845. C'était un savant distingué. Il a collaboré à plusieurs publications importantes et

(1) Je n'ai pas de nouvelles des autres districts.

il est l'auteur d'ouvrages estimés. Il assista au concile du Vatican en qualité de théologien pontifical et il a été consulteur de la Propagande pour le rite oriental.

2° Hugh Smith, ancien député de Frontenac à la Législature d'Ontario.

3° John Ball, greffier de la législature de l'Ile du Prince Edouard. Il était âgé de 60 ans.

4° Joseph L. Terrill, avocat et shérif du district de Saint-François.

5° Sir Francis Godschall Johnson, juge en chef de la Cour Supérieure de la Province de Québec. Il est né à Bedfordshire, Angleterre, le 1er janvier 1817. Il a fait ses études classiques en Angleterre, en France et en Belgique, et ses études légales à Montréal. Il fut reçu avocat en 1839, nommé juge de la Cour Supérieure en 1865 et juge en chef de la même cour en 1889.

Pendant quelques années le juge Johnson fut recorder de la Terre de Rupert, maintenant le Manitoba. Il retourna dans cette province en 1870 pour règler les réclamations des colons et travailler à l'établissement d'un gouvernement régulier.

ALBY

LETTRE POUR LE PROPAGATEUR

Monsieur le directeur

Je suis à lire pour la troisième fois le beau *traité du* St-Esprit par Mgr Gaume. Le titre de : *Cité du bien et cité du mal* lui conviendrait mieux car c'est l'histoire de la lutte des deux esprits qui se disputent l'humanité depuis six mille ans

Jamais plus que de nos jours ce livre n'a eu son actualité. Saint Augustin, avait déjà montré dans son admirable Cité de Dieu, ces deux cités se bâtissant à travers les siècles sous l'impulsion de l'Esprit-Saint et de Satan. Monseigneur Gaume avec son étonnante érudition, sa doctrine sûre et le charme de son style vient remettre sous nos yeux une vérité trop oubliée dans notre siècle savoir : que nous appartenons infailliblement à l'une de ces deux cités.

Ceux qui n'ajoutent pas foi aux récits du Dr Bataille feraient bien de lire le traité du Saint Esprit de Mgr Gaume. Cet ouvrage appuyé sur la Sainte Ecriture et la plus saine théologie les convaincra que la science sur l'action des anges bons et mauvais dans le monde aurait besoin d'être beaucoup plus étudiée qu'elle ne l'est communément. Elle serait pour nous la clef d'un grand nombre de mystères de la nature que les savants d'aujourd'hui cherchent en vain à expliquer.

G. DUGAS. ptre

LES MALFAITEURS LITTERAIRES

PAR

Le P. ETIENNE CORNUT, S. J.

1 vol in-12.. 88 cts

On me prie de divers côtés et depuis longtemps de réunir en volume les articles publiés dans les *Etudes* sous le titre de *Malfaiteurs littéraires*. Je le fais volontiers, sans illusion sur la valeur de ces morceaux et sur leur résultat pratique.

J'ajoute peu de chose au texte primitif et je n'en retranche presque rien.

Certains lecteurs ont trouvé mes appréciations sévères ; d'autres regrettent que je n'aie rien dit sur quelques revues, livres ou écrivains qui méritent une flétrissure ; plusieurs se sont plaints du petit nombre de textes apportés à l'appui de mes assertions. Ma réponse sera courte.

Je ne crois pas avoir dépassé mes droits ; je me demande même si cela est possible contre des œuvres où la religion est perpétuellement bafouée, la pudeur outragée, la famille et l'ordre social minés dans leurs fondements. Ce que j'ai dit ça et là des personnes traîne partout.

On objecte qu'il y a des articles irréprochables dans la *Revue des Deux-Mondes* et dans le *Figaro*. Pas beaucoup, lorsqu'on y regarde d'un peu près, et je n'ai jamais, d'ailleurs, prétendu le contraire, bien qu'il faille, à mon avis, rabattre des éloges donnés à cette moralité intermittente et relative.

Depuis quand suffit-il pour être juste, de n'être pas toujours et complètement pervers ? A ce prix tout coquin aurait droit au titre d'honnête homme, car il y a peu de voleurs qui ne puissent compter dansleur vie des jours et des mois de probité ; l'assassin le plus féroce n'a pas eu les mains sans cesse plongées dans le sang.

Bonum ex integrâ causâ, malum ex quocumque defectu, disait la vieille morale. Pour qu'un acte soit bon, il faut qu'il ne soit vicieux en rien, ni dans son objet, ni dans sa fin, ni dans ses circonstances. Un homme est taré, un livre suspect, un journal corrupteur dès que le mal y domine ; le sage évite ce qui laisse dans l'âme une impression troublante. La critique en vogue affirme ou suppose le contraire ; mais c'est précisément contre cette aberration que je voudrais réagir.

J'ai gardé le silence sur bien des œuvres malfaisantes ; il y en a que je ne connais pas ; la plupart ne méritent pas une mention et il m'aurait fallu dix volumes ou vingt, si j'avais voulu être à peu près complet. A quoi bon d'ailleurs ?

La profonde immoralité de la presse française ne fait en ce moment doute pour personne ; c'est pourquoi des réclamations s'élèvent de toutes parts ; a Paris et dans la province des hommes

d'initiative et de cœur s'organisent pour résister à ce débordement. Le spectacle est si honteux qu'il suffit d'avoir conservé l'honnêtete naturelle et de se tenir au courant de ce qui se passe pour être alarmé et indigné.

Sans descendre trop bas, n'est-il pas évident que la *Revue des Deux-Mondes* n'a cessé, depuis soixante ans, d'être un foyer d'infection intellectuelle par ses articles irréligieux, sa philosophie antisociale et ses romans immoraux ? Je ne pense pas qu'il y ait une seule erreur, depuis l'athéisme jusqu'au dilettantisme religieux, une seule impureté, depuis l'adultère grossier jusqu'au marivaudage sentimental, qui n'ait trouvé place dans le recueil de M. Buloz. Il aurait par conséquent été nécessaire de répéter à ce propos ce que j'ai dit ailleurs. Les matériaux que j'ai réunis feront, s'il y a lieu, la matière d'un autre volume.

Mes citations, je l'avoue, peuvent paraître courtes et peu nombreuses ; je pense qu'elles suffisent à prouver ce que j'avance, quand ce n'est pas déjà de notoriété publique. Sur beaucoup de points délicats ceux que je dénonce ont eu soin de se mettre à l'abri par l'énormité même de leur impudence. Je m'adresse à des lecteurs que je respecte profondément et qui veulent être respectés. Peut être trouvera-t-on que j'ai été loin. Si j'avais imité Drumont on aurait crié au scandale, et cette fois du moins on aurait eu raison. Il y a tel passage de Bourget, de Maupassant, de Mendès, de Maizeroy qui ne peut être rapporté sous aucun prétexte.

Autre objection : il ne faut pas attacher tant d'importance à des lectures ou à des amusements que tout le monde se permet ; on peut aller de temps en temps au théâtre et parcourir chaque jour son *Figaro* sans être du coup un homme dangereux ou une femme perdue. Je ne dis pas que cela soit impossible ni même très rare. Je dis, avec des gens bien placés pour voir et pour juger, qu'en fait le cœur et l'esprit en reçoivent de funestes atteintes, partout où cette influence n'est pas combattue par de meilleures. Il faudrait ne pas connaître la fragilité humaine pour s'en étonner.

Quiconque, sans raison sérieuse et d'une manière habituelle, court certains théâtres et lit certains journaux, quiconque surtout convie sa femme et ses enfants à pareille fréquentation, s'en repentira. Le contraire serait le renversement de toutes les lois psychologiques ; on ne traverse pas la flamme ou la boue sans en éprouver des atteintes.

Chacun doit être persuadé qu'il en est de soit comme du voisin, du présent comme du passé ; s'il ne le voit pas, c'est qu'il est aveugle. Je n'accuse pas tout lecteur ordinaire du *Figaro* ou même l'*Echo de Paris* d'avoir renié Dieu, fait mourir sa mère de chagrin, déshonoré son nom et vendu son pays, je le soupçonne invinciblement de n'avoir plus cette fleur de délicatesse qui mérite et attire le respect et l'admiration des gens de bien. Si j'avais l'honneur de parler à un père ou à un mari, je lui dirais qu'il est imprudent de laisser pareilles souillures sous les yeux de sa femme et de sa fille, et que l'inconscience seule l'empêche d'être criminel.

Tôt ou tard il sera puni et honni. Et sur ce chapitre, ce qui est vrai pour un sexe est vrai pour l'autre.

Parmi les nombreux journaux français ou étrangers qui ont fait à ces études l'honneur de s'en occuper, presque tous les ont encouragées de leurs éloges et de larges citations ; je les en remercie. Une vingtaine, à la tête desquels le *Figaro* et le *Temps*, se sont récriés. C'est naturel et jusqu'à un certain point légitime. Ce qui l'est moins, c'est de me faire dire ce que je n'ai pas dit.

Quant à prouver, l'un qu'il n'est pas profondément immoral, l'autre platement servile, ils ne l'ont pas essayé et je suis assuré qu'ils ne l'essaieront pas. Là pourtant serait toute la question.

Deux ou trois feuilles m'ont reproché d'écrire en mauvais français. Je pourrais leur répliquer en reproduisant leur prose ; je me contenterai de déclarer que cette accusation, fondée ou non, me touche peu ; le style est tout à fait secondaire.

Ceux que j'attaque tiennent en réserve un argument qui leur permet de rire de mes critiques et de celles qui leur ressemblent : ils ont pour eux le gros public, le succès et l'argent. Tout ce que je puis dire ne leur fera pas perdre un lecteur ou un abonné. Je crains biens qu'ils n'aient raison là-dessus ; en spéculant sur la sottise et sur la corruption de leurs contemporains, ils savent qu'ils peuvent tout oser et tout espérer. Je m'y résigne ; n'y eût-il qu'une conscience réveillée, je ne croirais pas avoir perdu ma peine. J'ai voulu faire mon devoir, sans me préoccuper des suites.

Le sujet que je traite est en ce moment d'une opportunité douloureuse et d'une importance capitale. L'impiété et l'obscénité coulent à pleins bords par les mille canaux de la presse française et pénètrent dans les mœurs. Le dévergondage n'est pas seulement impuni, il est insolent et provocant. On dirait un vaste complot pour associer l'irréligion et la corruption et détruire ainsi dans les âmes ce que les siècles y avaient mis de foi chrétienne et de probité.

N'oublions pas de remarquer une particularité odieuse : c'est à ce qu'il y a de plus faible que cette littérature malfaisante s'adresse de préference, aux enfants, aux femmes, aux jeunes gens et au peuple. On en peut déjà constater les effets ; les attentats de tout genre commis par des adolescents n'ont jamais été plus nombreux et plus cyniques. Les crimes qu'on appelle passionnels remplissent certains journaux de leurs détails immondes, et les jurys se montrent d'une indulgence significative ; on voit que les thèses courantes ont pénétré ces milieux.

De toutes parts les liens de la société, l'autorité, l'obéissance, la reconnaissance et le respect se relâchent et se brisent. La famille, c'est-à-dire le dernier rempart de la patrie, tombe par lambeaux. De tous les symptomes de notre décomposition c'est le plus manifeste et le plus infaillible.

Le mal s'aggravera tant que l'éducation athée et la presse pornographique uniront leur influence dissolvante. Comment échapper

à ces terribles corrosifs? De ces livres ou de ces feuilles qui circulent par millions, il suffit d'un seul pour jeter sur toute une vie et sur toute une descendance des fanges indélébiles.

De ce désordre tout le monde est plus ou moins coupable : d'abord ceux qui font le mal, ceux qui y coopèrent et ceux qui pouvant et devant l'empêcher n'y mettent aucune énergie, c'est-à-dire les auteurs, les éditeurs, les libraires et la police; ensuite ceux qui par leur rang, leur fortune, leur âge ou leur talent exercent quelque action sur les mœurs, c'est-à-dire les parents, les maîtres, les patrons et les propriétaires. Croit-on que la librairie Hachette ne se hâterait pas de nettoyer ses bibliothèques de chemins de fer si les Compagnies et les actionnaires faisaient entendre de vives réclamations, comme c'est leur droit et leur devoir?

La France n'est pas le seul pays infesté par ce fléau; il faut avouer cependant que nulle part il ne se montre aussi redoutable par son universalité et sa liberté de contagion. Ce ne sont plus les hautes classes et la bourgeoisie, comme au dix-huitième siècle; ce ne sont plus les villes et les centres populeux, comme il y a cinquante ans; ce sont les casernes, les ateliers, les villages, les hameaux, les chemins publics, jusqu'aux hôpitaux, jusqu'aux écoles primaires qui en sont empoisonnés. A chaque pas dans les rues, à la porte des lycées, on distribue des prospectus, des adresses, des gravures et des journaux infâmes.

Autrefois il y avait quelque effort d'art, quelques voiles, dernier hommage au public et à la pudeur; aujourd'hui c'est le blasphème effronté, la passion bestiale, l'abjection pure qui sont offerts dans un langage que sa vulgarité même et sa bassesse mettent au niveau de tous les esprits, et rendent par là même plus dangereux. Il n'est plus nécessaire de lire; l'image scandaleuse s'étale partout et souille les âmes et les yeux des illettrés.

Voilà pourquoi les nations s'effraient de notre voisinage et de notre propagande, et prennent des précautions contre l'envahissement de "la pourriture française." La Belgique, la Suisse, l'Angleterre, l'Allemagne, la Russie, l'Espagne, l'Italie et l'Amérique nous considèrent comme un foyer pestilentiel.

Ces gens si pudibonds ne valent pas plus que nous, réplique-t-on de ce côté; cette austérité puritaine n'est qu'une hypocrisie de plus.—Soit; mais si les étrangers devraient commencer par guérir leurs plaies, cela ne nous dispense pas de nous préoccuper de la gangrène qui ronge nos chairs.

Quel remède apporter au mal? Il n'est pas facile de le trouver et surtout de le faire appliquer. Un congrès tenu récemment à Berne contre la littérature pornographique a étudié la question sans arriver à des résultats bien pratiques. Il faudrait une législation nationale et internationale précise et rigoureuse, qui fît, une bonne fois pour toutes, pleine justice de cette licence et des prétextes dont elle se couvre. Il semble que l'entente pourrait se faire sur ce point de droit naturel et d'hygiène morale, car, ainsi que le déclare le courageux ministre belge, M. Van den Peereboom:

" l'Etat ne peut être lié par une convention qui l'obligerait à se faire l'auxiliaire et même le complice d'une propagande contraire aux bonnes mœurs. "

En France les tribunaux, jurés ou magistrats, n'osent sévir, intimidés par les clameurs de la presse ou troublés par les sophis mes courants. Pour suppléer à cette défaillance, une société centrale vient de se former à Paris contre la licence des rues. Déjà des essais pareils avoient été faits à Bordeaux et à Lyon. L'appel que le comité organisateur adresse aux pères de famille justifie tout ce que nous pourrons dire ; il sera pour la postérité un document irréfutable contre la plèbe lisante de ce temps et contre les pouvoirs publics qui l'ont rendu nécessaire. Le voici ;

" Malgré les sages instructions du ministère de la justice, malgré les répressions déjà intervenues et l'action devenue plus vigilante de la police, les industries qui vivent de la débauche sont plus audacieuses que jamais. La plus dangereuse licence continue à régner dans les rues et les lieux publics de nos grandes cités.

On ne peut sortir de chez soi sans être offensé par les spectacles les plus propres à démoraliser la jeunesse. Si les murs de Paris sont à peu près purgés des obscénités qui les ont longtemps souillés, les provocations licencieuses n'ont pas cessé de solliciter les passants sous les formes les plus diverses. Ici, c'est un marchand de journaux qui porte développé devant lui un dessin scandaleux. Là c'est une vitrine de libraire ou de photographe chargée de titres ou d'images sans pudeur.

" Ailleurs, on vous glisse dans la main des réclames ignobles. Les feuilles les plus malpropres sont offertes gratuitement sur la voie publique à tous venants, souvent à la porte des écoles ou des lycées. On va jusqu'à les jeter par les portes ou les fenêtres ouvertes dans les maisons particulières et les ateliers de jeunes filles. La presse politique elle-même se laisse gagner par la contagion. C'est par centaines de mille que se distribuent, dans les mêmes conditions, des suppléments où, sous prétexte d'art nouveau et de littérature réaliste, on répand hebdomadairement, et dans les couches les plus profondes de la nation, la glorification de la débauche et le mépris du travail par la recherche effrénée du plaisir.

" Le soir, parfois en plein jour, la prostitution se promène partout, adressant aux passants, aux jeunes gens ses provocations éhontées, au grand péril de la santé aussi bien que de la morale publique.

" Certains quartiers, parmi les plus brillants aussi bien que parmi les autres, ne sont plus accessibles, la nuit venue, aux femmes honnêtes.

" C'est le viol des yeux, a dit éloquemment un magistrat, que ces exhibitions auxquelles personne ne peut se soustraire.

" C'est l'excitation permanente, cynique, publique à la débauche. L'homme mûr peut sans doute s'en garder ; la jeunesse, l'enfance, en sont presque inévitablement victimes.

" Si l'action de la police, si celle même de la justice demeurent impuissantes, c'est à vous, pères de famille soucieux des mœurs de vos enfants ; à vous, mères si alarmées pour eux des dangers de la rue ; à vous, directeurs de la jeunesse ; à vous aussi, hommes d'Etat, citoyens de tous ordres et de toutes opinions qu'intéresse la grandeur morale de notre pays, qu'il appartient de réagir.

" Songez-y ; il s'agit du salut de nos enfants, de la santé intellectuelle comme de la force physique de notre pays, du bon renom et de l'avenir même de la patrie.

" Unissons-nous pour faire entendre ce cri des indignations honnêtes auquel rien ne résiste. Montrons que ceux qui applaudissent à ces excès ou s'en amusent ne sont qu'une infime minorité, et qu'au-dessus d'eux il y a ce grand peuple de France, champion naturel de toutes les hautes idées dans le monde, qui n'entend rien abandonner du patrimoine moral qui est sa principale gloire et qui ne tolérera pas qu'une poignée de corrupteurs lui fasse la loi.

" Le but à poursuivre peut être facilement atteint.

" Il s'agit d'abord d'élever une clameur, la clameur de l'honnêteté et du bon sens.

" Il s'agit ensuite de s'entendre pour constater partout le mal, dénoncer les responsabilités, entourer ceux à qui incombe la répression de cette force morale sans laquelle leur pouvoir reste borné ; porter au besoin nos plaintes en haut lieu ; fortifier, en un mot, l'action de la loi et décourager ceux qui l'enfreignent.

" Déjà nous avons été devancés dans ce soin. Certains groupements se sont déjà formés à Lyon, à Bordeaux, à Valence. Une association importante créée à Paris sous les auspices de M. de Pressensé a fait de remarquables publications et provoqué partout une enquête, où nous aurons à puiser les plus utiles renseignements. Il convient de réunir et de coordonner ces efforts épars. C'est avec leur concours spontanément offert que nous voulons fonder une société centrale, sans couleur politique ou confessionnelle, qui groupe en un seul faisceau toutes les forces morales du pays contre l'ennemi commun.

R. Béranger,
Membre de l'Institut, Sénateur.

Jules Simon,
Ancien Président du Conseil, Membre de l'Académie française, Secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques, Sénateur.

Frédéric Passy,
Membre de l'Institut, ancien député.

De la Berge.
Sénateur,

Cet appel est suivi d'une première liste d'adhésion qui comprend 173 noms de membres de l'Institut, sénateurs, députés, anciens ministres, hauts fonctionnaires, industriels et négociants, publicistes sans distinction de parti, depuis les républicains les moins douteux jusqu'aux conservateurs les plus authentiques.

La liberté de la pensée, et la liberté de l'art, qu'on invoque avec fracas, n'ont rien à voir là-dedans ; mais les intéressés agiteront toujours ce fantôme et les complices naïfs ou volontaires de ces entreprises immorales en auront toujours peur.

A défaut de lois il faudrait des mœurs; que peuvent être les mœurs dans un pays dont toutes les forces publiques, législatives ou budgétaires, toutes les habitudes privées tendent à bannir les pratiques religieuses et à ruiner les croyances ?

Faut-il donc se décourager, désespérer de la guérison et laisser un libre cours au torrent? Non certes; cette apathie et cette connivence presque générales doivent, au contraire, exciter notre courage et redoubler notre vigilance sur nous-mêmes et sur tous ceux qui nous touchent de plus près.

Tentons un suprême effort; notre initiative en suscitera d'autres. Si nous opposons au flot un premier bloc, d'autres blocs s'y joindront et peu à peu, plus vite peut-être qu'on ne le pense, la digue nécessaire se construira.

Le sentiment chrétien est encore vivant et actif dans bien des âmes. Nous avons pour nous une force incalculable dans l'amour paternel qui se sent responsable vis-à-vis de ses enfans et qui voudrait à tout prix les préserver.

Comptons aussi sur la conscience humaine qu'on n'étouffe jamais, sur l'horreur innée des cœurs droits pour le vice, sur les attraits du bien et du beau ; comptons enfin sur la grâce de Jésus-Christ et sur la miséricorde de Dieu. Tout cela peut accomplir des merveilles et remplacer par une littérature honnête la pornographie vaincue. La religion catholique a déjà fait ce miracle; pourquoi ne le ferait-elle pas, si nous y mettons de la bonne volonté ?

CHAPITRE V.

Comment le saint frère Bernard d'assise fut envoyé par saint François à Bologne, et comment il s'y établit.

Saint François et ses compagnons étaient appelés de Dieu et choisis pour porter dans le cœur, les œuvres et la prédication de la croix de Jésus; ils paraissaient et étaient en effet des hommes crucifiés tant par leur habit, que par leur vie austère, leurs actes, et leurs œuvres; c'est pourquoi ils désiraient plutôt endurer des humiliations et des opprobres pour l'amour de Dieu, que d'être honorés, loués, et respectés des hommes. Ils se réjouissaient des injures, et s'attristaient en recevant des honneurs. Ils parcouraient le monde comme pèlerins ou étrangers, ne portant avec eux rien que Jésus crucifié. Et comme ils étaient les vraies branches de la véritable vigne, c'est-à-dire du Christ, ils produisaient de grands et de bons fruits par les âmes qu'ils gagnaient à Dieu.

Au commencement de la fondation de l'Ordre, saint François envoya frère Bernard à Bologne afin que, selon la grâce qu'il avait reçu de Dieu, il y fit fructifier l'œuvre du Seigneur. Frère Bernard fit le signe de la croix, et par la sainte obéissance il se rendit à Bologne. En voyant son habit usé et grossier, les enfants lui adressaient mille railleries et mille injures, comme on fait à un fou; mais frère Bernard endurait tout patiemment, gaîment, et pour l'amour de Dieu; bien plus, pour être encore mieux raillé, il se posa avec ostention sur la place de la ville : de manière que pendant qu'il y était, un grand nombre d'enfants et d'hommes l'entouraient, les uns lui tirait le capuchon en arrière, les autres le lui rejetant en avant; certains lui jetaient de la poussière, d'autres des pierres; les uns le poussaient d'un côté, les autres de l'autre; mais frère Bernard, toujours calme et patient, le visage riant, ne se tourmentait pas, et ne changeait pas de place. Pendant plusieurs jours il retourna à ce même poste, afin d'y endurer les mêmes traitements.

Comme la patience est l'œuvre de la perfection et une preuve de vertu, un savant docteur en droit, voyant que la grande constance et la grande vertu de frère Bernard n'avaient pu être altérées pendant tant de jours, ni par aucune importunité ni par aucune injure, se dit en lui-même : il est impossible que celui-ci ne soit pas un saint homme ; et s'en étant approché, il lui parla ainsi : Qui êtes-vous ? et pourquoi êtes-vous venu ici ? Et frère Bernard pour toute réponse, tira de dessous son vêtement les statuts de saint François, et les lui donna à lire. Dès que le docteur les eut lus et en eut admiré le haut degré de perfection, il se tourna vers ses compagnons et leur dit : Vraiment, cette religion est la plus parfaite que je connaisse ; ces hommes sont les plus saints du monde ; quiconque fait injure à ce frère commet un grand péché ; on devrait plutôt lui rendre les plus grands honneurs, parce qu'ils est vraiment l'ami de Dieu. Et il dit à frère Bernard : Si vous voulez choisir un lieu où vous puissiez commodément servir Dieu, je vous le donnerai bien volontiers pour le salut de mon âme. Frère Bernard répondit : Maître, je crois que Notre-Seigneur Jésus-Christ vous a inspiré ce que vous dites, et j'accepte volontiers votre offre, en l'honneur de lui.

Alors, le docteur plein de joie et de charité, emmena chez lui frère Bernard, lui donna le logement qu'il lui avait promis, et le fit arranger à ses frais ; et dès ce moment il devint le père et le défenseur spécial de frère Bernard et de ses compagnons. Frère Bernard par son édifiante conversation commença à être très honoré de tout le monde, au point qu'on était heureux de le toucher ou de le voir. Mais lui, en vrai disciple de Jésus et de l'humble François, craignant que les honneurs du monde n'empêchassent la paix et le salut de son âme, partit un beau jour, retourna auprès de saint François, et lui parla ainsi : Une maison est fondé à Bologne ; envoyez-y des frères qui la conservent et y demeurent ; quant à moi, je n'y faisais plus aucun profit ; au contraire, par les trop grands honneurs qu'on m'y rendait, je crains que je n'aie perdu plus que je n'ai gagné. Alors saint François s'étant fait rendre compte de tout, et apprenant ce que Dieu avait opéré par le moyen de frère Bernard, remercia le Seigneur qui commençait ainsi à répandre les pauvres petits disciples de la croix. Il envoya quelques compagnons à Bologne et en Lombardie ; et ceux-ci créèrent d'autres établissements en divers endroits.

AU LECTEUR

Ces vers que je te livre,
O lecteur indulgent,
Longtemps pourront-ils vivre
En ce siècle d'argent ?

Enfants de la chimère
Et du rêve brumeux,
Dans leur vol éphémère
Passeront-ils comme eux ?

Mais le néant envie
A l'insecte d'un jour
Son atome de vie,
De souffrances et d'amour !

La vie universelle
Ignore les instants,
Et pour Dieu l'étincelle
Doit luire aussi longtemps

Que l'étoile perdue
Au fond des cieux ardents,
Sillonnant l'étendue
Depuis des milliers d'ans.

O feuilles passagères,
Volez de mes cartons
Sur les ailes légères
Des frêles hannetons.

Effleurez la bruyère,
Planez sur les sillons
Partout où la lumière
Epand ses chauds rayons ;

Où vous porte la brise
Allez, mais que jamais
Votre aile ne se brise
Aux pics des hauts sommets.

La critique sévère,
De son dard acéré,
Peut changer en Calvaire
Le Parnasse sacré !

Comme un bouquet d'alcées
Effeuillez sans pitié
Ces fleurs de mes pensées
Ecloses à moitié.

Au vent d'oubli qui passe,
De tant d'œuvres vainqueur,
Dispersez dans l'espace
Ces lambeaux de mon cœur !

PARTIE LEGALE

Rédacteur : **ALBY**

LE GRAND JURY.

Le terme de juin de la cour criminelle s'est ouvert à Montréal vendredi le premier du mois. Ce terme est présidé par M. le juge Wurtele. Dans son discours d'ouverture, ce magistrat s'est prononcé énergiquement en faveur du maintien du grand jury dans notre procédure criminelle. On sait que la magistrature est divisée en deux camps sur cette importante question. Voici les paroles prononcées par le juge Wurtele qui est l'un des partisans de l'institution que l'on cherche à faire disparaître.

En dépit des objections que l'on apporte quelquefois contre l'institution du Grand Jury, affectant de la considérer comme une pièce inutile dans les rouages de la justice, je pense, cependant, que vous admettrez avec moi que cette institution, toute vieille qu'elle soit, aura toujours l'avantage d'offrir des garanties additionnelles pour la liberté du sujet et qu'elle ne devrait pas être abolie tant et aussi longtemps qu'on n'aura pas découvert un moyen de protection plus efficace.

BIENS DES FABRIQUES.

J'ai déjà parlé (1) de la loi sur la comptabilité des Fabriques votée le 26 Janvier 1892 par les chambres françaises. Le gouvernement a voulu faire mettre cette loi à éxécution il y a quelques semaines. Une instruction ministérielle, en date du 15 décembre 1893, ordonnait aux conseils de fabrique de se soumettre aux prescriptions de la loi et de préparer leurs comptes et budgets en conséquence.

Cette loi inique empiète sur les droits sacrés de l'Eglise et elle est une violation du *Concordat* conclu en 1801 entre le Saint-Siège et le gouvernement français.

De droit, l'administration des biens *dits* des Fabriques appartient à l'Eglise, car c'est l'Eglise qui en est la légitime propriétaire. L'Etat n'a aucun droit sur ces biens, mais il a le *devoir* de prêter main-forte à l'Eglise lorsque cette dernière la réclame pour faire exécuter ses règlements.

A la suite de cette note on trouvera un article sur la nouvelle législation des Fabriques. Quoique notre législation concernant les Fabriques soit différente de la loi française je reproduis ici cet article à cause des principes qu'il énonce. Je considère que cette reproduction n'est pas inutile car l'article rectifie bien des idées fausses sur l'importante question des biens de Fabriques. On a déjà essayé bien des fois de faire prévaloir ces fausses idées devant nos tribunaux.

(1) Voyez le No du 15 mai, page 181.

Voici l'article en question :

LES FABRIQUES ET LE MINISTRE DES CULTES

Avant de formuler le nouveau règlement sur les Fabriques et de le promulguer, M. le ministre des cultes aurait dû étudier la législation canonique sur cette importante matière.

Il aurait remarqué que l'Eglise a toujours exercé ce pouvoir réglementaire au sujet de l'administration de ses biens

Le corps du droit renferme de nombreux monuments dont l'étude l'eût édifié.

Le Saint-Siège ne manque jamais de rappeler cette règle dans les concordats, soit en y insérant une clause particulière soit en y suppléant par une clause générale qui la renferme implicitement.

Nous avons déjà parlé du concordat conclu en 1801, qui proclame que la religion catholique, aposthonique et romaine sera librement exercée en France. Ce libre exercice comprend avant tout la liberté du gouverment de l'Eglise et par conséquent celle de l'administration de ses biens.

Ces biens doivent donc, en vertu de cette convention solennelle, être librement administrés au nom de l'Eglise par des administrateurs qui aient reçu d'elle cette mission et conformément aux dispositions du droit canonique. J'engage M. le ministre des cultes à examiner les concordats conclus par le Saint-Siège avec les diverses puissances, telles que l'Italie, la Bavière, le royaume des Deux-Siciles, la Russie, l'Espagne, le Duché de Toscane, la République de Costa-Rica, celle de Guatemala, l'empire d'Autriche, la République de l'Equateur. Il verra que les parties contractantes rétablissent le règne du droit ecclésiastique dans toute sa pureté et rendent ainsi la paix intérieure aux Etats longtemps agités par les révolutions. Il verra que toujours, par de sages dispositions relativement à l'administration des biens de l'Eglise, se trouve etablie l'harmonie entre l'Eglise et l'Etat.

Si, aux monuments de l'antiquité, on ajoute les récentes dispositions des concordats déjà cités, on verra que toujours l'évêque a été l'administrateur né des biens ecclésiastiques de son diocèse. C'est de lui et non de l'Etat que les administrateurs secondaires de ces biens doivent tenir leur mission et recevoir leur direction, comme c'est également à lui et non à l'Etat qu'ils doivent rendre compte de leur gestion.

L'évêque exerce donc à cet égard, non seulement un droit de délégation, mais encore une autorité de direction. Suivant l'ancienne discipline de l'Eglise, les évêques étaient seuls chargés de veiller à l'emploi des revenus des Fabriques, d'examiner les comptes de ceux qui en étaient les administrateurs. Le décret-loi de 1809 leur reconnait encore ce droit.

Mais aujourd'hui, avec la nouvelle législation anticanonique, on veut changer tout cela.

Avec une outrecuidance inqualifiable, M. Spuller adresse une circulaire aux évêques pour leur demander compte de leurs instructions au clergé relativement à la nouvelle législation ecclésiastique inspirée par la franc-maçonnerie, et qui met le comble aux empiètements continuels du pouvoir civil sur le temporel de l'Eglise.

Ce que le grand évêque d'Arras, Mgr Parisis, prévoyait de son temps, est arrivé. Voici ce qu'il écrivait à son clergé : " Nous savons pertinemment que l'on s'occupe au ministère des cultes d'un projet de loi destiné à remplacer le décret de 1809, que l'on trouve encore trop ecclésiastique.

" Dans ce ministère, dont le premier devoir est de soutenir les intérêts de l'Eglise, il est des fonctionnaires supérieurs qui verraient avec satisfaction les revenus des Fabriques versés dans la caisse du receveur municipal et ses comptes réglés par le Conseil de préfecture. Chacun comprend que ces mesures seraient la ruine des églises."

Mgr Giraud, mort cardinal et archevêque de Cambrai, en parlant des Fabriques, disait lui-même : " Il en est peu qui méritent de notre part une sollicitude plus vigilante et de la vôtre un zèle plus dévoué, que la bonne administration des biens des églises.

" Hélas! nos très chers coopérateurs, vous avez perdu cette haute tutelle que vos prédécesseurs exerçaient autrefois sur les établissements de charité publique, fondés en grande partie par la libéralité de vos évêques... Quel surcroît de disgrâce si vous perdiez encore la part qui vous revient si légitimement dans l'économie des deniers de vos églises, si les oblations des fidèles et les fondations pieuses passaient à une administration civile, si vous étiez contraints d'aller mendier à la porte d'un bureau subalterne " la matière des sacrements et du sacrifice."

Voilà bien le but que se proposent d'atteindre, par les nouveaux règlements sur les Fabriques, nos modernes législateurs. GOYHENECHE.

L'Univers 13 *mai* 1894.

CAUSERIES
SUR LES VERTUS ET LES DEVOIRS
DE LA FEMME VIVANT EN FAMILLE

Par le Rév. Père HENRI SAINTRAIN

DE LA CONGRÉGATION DU TRÈS SAINT RÉDEMPTEUR

1 fort vol. in-18.. 40 cts

TABLE DES MATIÈRES

13e CAUSERIE. Les domestiques. Les estimer, les traiter avec douceur, les aimer. A qui la faute s'ils n'aiment guère leurs maîtres. Exemples. Devoirs envers les serviteurs.

14e CAUSERIE. La constance. Nécessité et fruits de la constance. Moyens d'en surmonter les difficultés.

15e CAUSERIE. La patience. Nécessité pour une mère de famille. Motifs. Pensées consolantes. Réponses aux objections contre la providence. La dévotion à Notre-Dame des Douleurs.

16e CAUSERIE, La vie de plaisirs. Elle est incompatible avec la vie chrétienne. Parures. Le vieux mendiant et sa fille. Le P. de Ravignan. Les bals. Les théâtres. La vie de plaisirs incompatible avec les devoirs d'une mère. Conduite à tenir pour une personne engagée malgré elle dans les plaisirs mondains. Plaisirs du foyer.

17e CAUSERIE. Le Carême. L'abstinence et le jeûne. Utilité. Cas d'exemption. Jeûne actuel comparé au jeûne ancien. Nécessité de la pénitence. Pratiques qui ne peuvent nuire à personne.

18e CAUSERIE. Devoirs de la femme à l'égard du mari. Respect, soumission et support. Exemples. Moyens pour une femme d'être maîtresse chez elle. Les maris colères, blasphémateurs. Maris irréligieux.

19e CAUSERIE. Explication de l'éloge de la femme forte. Ambition légitime d'une chrétienne. Le travail. Dangers de l'oisiveté. Le ménage d'une femme oisive. L'économie en vue du bien-être et en vue de l'aumône. Exemple. Préparation des repas de la famille. Pourquoi tant de maris ivrognes ?

20e CAUSERIE. Récompense de la femme forte et de la mondaine dans l'autre vie. L'heure de la mort pour l'une et pour l'autre. Parure de la femme forte et de la mondaine. Dernière maladie d'une mondaine. Mort de la femme forte.

21e CAUSERIE. On commence à parler de l'éducation des enfants. Respect de cet âge. Bon accueil à ceux que Dieu envoie. Soins spirituels à donner aux petits enfants. Premières leçons. Deux défauts à éviter.

22e CAUSERIE. *La loi de malheur.* Parents scandaleux. Le bon exemple. Nécessité de la surveillance. Les nourrices et les bonnes. Réprimer les mauvaises habitudes. Dangers de l'adolescence et de la jeunesse. Parents aveugles. Règles de prudence.

23e CAUSERIE. Inspirer aux enfants la crainte de Dieu. Ne pas les reprendre avec colère. Nécessité des châtiments, Pourquoi de nos jours les parents sont moins respectés. *Le Libéralisme.*

24e CAUSERIE. La sévérité et la douceur dans l'éducation. Les récompenses. Les caresses. L'argent à donner aux jeunes gens. Comment madame Jeanne se faisait respecter et aimer de ses enfants et de ses domestiques.

25e CAUSERIE. Quel est le but de l'éducation? Erreurs de beaucoup de mères. Comment traiter un enfant mal doué, un enfant colère, un enfant vaniteux, léger. Habituer les enfants à la sobriété et à une vie simple. Comment les former à l'obéissance, les corriger du mensonge.

26e CAUSERIE. Qu'est-ce que l'*opportunisme.* L'opportunisme en fait d'éducation, et dans la question du choix d'un état. Vocation religieuse. Madame Jeanne se décide à laisser entrer sa fille en religion.

27e CAUSERIE. Nécessité de l'instruction religieuse. Comment madame Eugénie a refuté les attaques d'un esprit fort contre la religion. La morale *dans l'air* et la morale *en l'air.* Calomnies contre les dévotes. Etude de la Vie de Jésus-Christ.

28e CAUSERIE. Le respect humain. D'où vient-il? Pourquoi l'homme y est plus sujet que la femme. Combien il est honteux. Exemple d'un grand homme. Moyens d'en garantir un jeune homme. Diverses anecdotes. Milice de saint Michel ou Association des jeunes gens contre le respect humain.

29e CAUSERIE. Le veuvage. Avantages spirituels de cet état. Portrait de la vraie veuve. Devoirs de la veuve. Les visites et les invitations. Un mot sur l'*entrée dans le monde.*

30e CAUSERIE. Consolations aux personnes pieuses qui craignent la mort. Moyens d'acquérir une certitude morale de son salut. Raisons de désirer la mort. Le purgatoire, etc.

Epilogue. Mort du bon vieux prêtre.

L'HYPNOTISME

ÉTUDE SCIENTIFIQUE ET RELIGIEUSE

Par l'abbé P. G. MOREAU.

OUVRAGE HONORÉ DE LETTES DE NN. SS. S. G. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX

S. G. L'ÉVÊQUE DE LANGRES, S. G. L'EVÊQUE DE BEAUVAIS,

NOYON ET SENLIS, S. G. L'ÉVÊQUE DE FRÉJUS ET TOULON, ETC., ETC.

1 vol. in-12.. $0.95

L'Hypnotisme est à l'ordre du jour.

On en parle dans les Académies et dans les salons. Pas une revue, pas un journal qui n'y consacre quelques pages. Depuis longtemps déjà, il a sa littérature.

Pas une ville où les hypnotiseurs ne fassent des conférences. C'est presque une épidemie dont les gouvernements se sont émus.

Pas une fête où on n'invite un hypnotiseur en renom.

Si l'on écoutait M. le professeur Liégeois, bientôt l'hypnotisme ferait la loi au Palais, comme il essaie de la faire à la Faculté de médecine; et nous serions à la veille d'une véritable révolution dans la morale sociale. Aujourd'hui, il faut encore un magnétiseur, un suggestionniste. Demain, peut-être, un autre M. Liégeois publiera que l'action du monde extérieur sur les sens frappe le cerveau, de telle manière, que l'individualité disparaît pour faire place à la passivité absolue.

Enfin l'hypnotisme à été, l'an dernier, officiellement introduit dans la chaire chrétienne. Pour nous, prêtres, c'est un signe que l'heure a sonné de ne plus nous désintéresser dans cette question. Déjà, en effet, nous pouvons dire de l'hypnotisme ce qu'écrivait en 1853, du magnétisme animal, Mgr Guibert, alors évêque de Viviers : " Tant que ces opérations n'ont présenté que le caractère d'un exercice purement récréatif, ou que la curiosité n'y a cherché que les effets d'un fluide répandu dans la nature, notre sollicitude ne s'est point alarmée... Aujourd'hui il est de notre devoir de donner des avertissements..., de prémunir les fidèles contre les pièges du père du mensonge, de veiller à la pureté de la foi et à l'honneur du nom chrétien..." Aussi, aucun de nous n'a-t-il été surpris de voir S. E. le cardinal Richard honorer de sa présence la dernière conférence du R. P. Le Moyne à Saint-Merry, dont il bénissait ainsi et encourageait les efforts : " Vous emploierez tous les efforts de votre zèle sacerdotal, avait d'ailleurs écrit son vénérable prédécesseur dans le *Mandement* que je rappelais, et avant tout l'autorité de votre exemple, pour éloigner de ces damnables pratiques tous ceux de vos paroissiens qui seraient assez imprudents pour s'y livrer." Quant l'exemple part d'aussi haut, c'est, je le répète, une obligation pour chacun de nous de faire

entrer l'hypnotisme dans le programme de ses études théologiques, sous peine de rester étranger au mouvement scientifique et religieux de son époque, et de compromettre sa mission auprès des âmes.

A peine né, en effet, l'hypnotisme s'est posé en adversaire du dogme chrétien. Aussi, je ne m'explique pas comment M. le docteur Bérillon s'est cru autorisé à affirmer, qu'en raison de leur libéralisme, les évêques de France avaient témoigné une grande sympathie " aux procédés thérapeutiques de l'hypnotisme," et surtout que "la cour de Rome... *avait déclaré, dans ces derniers temps*, que la réalité des phénomènes de l'hypnotisme était tout ce qu'il y a au monde de plus incontestable et de mieux prouvé... que *l'usage de l'hypnotisme était permis*..." Il est vraiment regrettable que M. Bérillon ait négligé de nous indiquer où il avait découvert d'aussi intéressants documents. Pour ma part, j'aurais été curieux de les mettre en regard d'autres documents signés : Bérillon, Paul Bert, Régnard, Bourneville, Luys, Richet ..., où ces écrivains ne semblent noter leurs *observations* que pour saper plus sûrement par sa base l'édifice chrétien, où ils affectent non seulement le plus grand mépris de toute croyance religieuse ; mais ne savent même pas dissimuler leur joie à la pensée que leurs découvertes enterreront à jamais le miracle.

Ce n'est pas nous, en effet, qui avons poussé l'hypnotisme sur le terrain théologique, mais les hypnotiseurs, qui comptent s'en servir comme d'une nouvelle arme de guerre contre la foi catholique. Pas un, depuis le plus obscur jusqu'au plus illustre, qui ne nie hautement toute révélation, toute action d'une puissance et d'une nature supérieures, et qui ne prétende expliquer les faits miraculeux de l'Evangile par la grande hystérie et la suggestion. Donato n'est pas le seul à s'écrier : " Jésus fut le plus prodigieux des magnétiseurs... Jésus guérissait les infirmes en les magnétisant."

" Dans les temps les plus reculés, a écrit le docteur Bottey, Jésus-Christ, les apôtres, les prêtres opéraient des guérisons par l'imposition des mains ; de même les pythonisses, les magiciens, etc..." Le docteur Bernheim, remarque M. le chanoine Lelong, qui, dans une première édition de son opuscule sur la *Suggestion*, semblait exempt de toute hostilité envers le surnaturel, dans sa seconde édition, attaque directement les miracles de Lourdes.

Avant de faire connaître à ses lecteurs les résultats de son *Etude historique, critique et expérimentale*, observe M. l'abbé Méric, le docteur Gibier déclare qu'il est l'adversaire implacable du merveilleux et du surnaturel ; il a des paroles amères, violentes, injustes contre le christianisme et la foi religieuse ; il ouvre son *Avant-propos* par cette déclaration, écrite en lettres majuscules, pour frapper vivement l'attention de ses lecteurs : NOUS SOMMES L'ENNEMI DU MERVEILLEUX ET DU MYSTICISME, ET N'ADMETTONS PAS QU'IL PUISSE SE PRODUIRE RIEN EN DEHORS DES LOIS DE LA NATURE.

M. Paul Copin, collaborateur de la *Revue de l'hypnotisme*, et son collègue, qui signe sous le pseudonyme de Skepto, sont animés

d'une telle haine que, à propos de l'hypnotisme, ils exhument toutes les objections, anciennes et nouvelles, contre le catholicisme.

" L'histoire nous rapporte, s'est écrié, au *Congrès des magnétiseurs*, M. Guyonnet du Péral, que le Christ fut forcé de s'y reprendre à deux fois pour faire une cure laborieuse " ; et, gravement, il le classe dans la catégorie des " volontistes, mystiques et spirites ! "

Tous, à la suite de Strauss, de M. Renan, de Karle Hase, assimilent les résurrections attribuées à N.-S à de simples réveils de personnes en léthargie. Ils expliquent le changement de l'eau en vin aux noces de Cana par la suggestion ; les guérisons, par le magnétisme animal ; Notre-Seigneur opérant à la façon des magnétiseurs par l'imposition des mains, ou en touchant l'organe souffrant. La guérison de la femme affligée d'une perte de sang présente à leurs yeux toutes les allures et toutes les modalités des guérisons magnétiques modernes. En vain M. Bérillon cherche-t-il à s'abriter derrière MM. Guermonprez et Desplats, professeurs à la Faculté catholique de Lille, qui " ont apporté, dit-il, d'importantes contributions à l'étude de l'hypnotisme et de la suggestion "; lui et ses collègues font partie de ce groupe dont la devise est celle de Voltaire : " Ecrasons l'infame ! " Pour eux, l'infâme c'est le surnaturel.

Malheureusement, un certain nombre de chrétiens, par suite de l'ignorance et de la fascination qu'exercent toutes les nouveautés embellies par la réclame, jouent avec l'hypnotisme, sans en soupçonner les dangers. Chez d'autres, au contraire, d'une conscience délicate et qui veulent suivre à la lettre ce conseil de Saint Paul : " Evitez toute curiosité malsaine, et prenez garde de vous laisser séduire," se manifeste une vive et légitime anxiété. Ils veulent être être éclairés. Ils nous interrogent. Or, comment leur répondrons-nous, si nous n'avons nous-mêmes sur cette question que " des divagations," comme me le disait, il y a quelques mois, un curé de Paris ?

C'est à remplacer ces divagations par des données scientifiques, que travaillent déjà NN. SS. les Evêques. C'est pour entraîner leurs prêtres vers l'étude de ces sciences nouvelles que S. E. le cardinal-archevêque de Paris avait autorisé le R. P. Le Moyne à traiter l'hypnotisme en chaire ; que NN. SS. les archevêques et évêques de Paris, Reims, Lyon, Evreux, Oran, ont introduit cette question dans le programme des conférences diocésaines de l'année 1890 et de l'année 1891. " Il n'y a, me disait, au mois de juillet dernier, un savant prélat, il n'y a plus que deux choses qui m'intéressent dans la lecture des revues et des journaux : en politique la question sociale ; en psychologie, l'hypnotisme."—"......Je lirai avec le plus grand plaisir votre travail sur *l'hypnotisme*, m'écrivait, à la date du 15 novembre dernier, un de nos plus savants évêques, question à l'ordre du jour, et qui, comme vous le dites, vaut la peine d'être traitée sérieusement."

Malheureusement, les travaux dus à des plumes ecclésiastiques sont trop peu nombreux ; plusieurs même ne sont que de simples

brochures, écrites dans un excellent esprit, mais à la hâte, ou sous un horizon trop restreint. C'est pourquoi, plusieurs ont estimé qu'à côté du *Mandement* de Mgr Sancha Hervas, évêque de Madrid-Alaca, des études de MM. Granclaude, Ribet, Méric, Lelong, Claverie, Trotin, Léon Guillemet, Elie Blanc; des RR. PP. Matignon, de Bonniot, Franco, Le Moyne, Touroude, il y avait place pour une nouvelle *Etudes scientifique et religieuse* sur l'hypnotisme.

Les travaux des hypnotiseurs se comptent déjà par centaines, et chaque jour voit éclore " une contribution nouvelle à l'étude de l'hypnotisme." Il faut que nous les suivions pas à pas, et que sans nous laisser rebuter par l'aridité ou l'étrangeté du sujet, nous tenions au courant de leurs découvertes ceux de nos confrères qui n'ont ni le temps, ni la facilité de recourir aux sources.

Je m'efforce d'exposer, aussi nettement que le sujet me le permet, les théories des magnétiseurs, hypnotiseurs, suggestionnistes. Je note leurs observations les plus *franches.* Je les fais parler le plus possible. J'évite d'introduire dans cette exposition mes appréciations personnelles, ou certaines données métaphysiques douteuses et obscures, dont je trouve qu'on n'a déjà que trop abusé, et qui ne sont, la plupart du temps, que des trompe-l'œil.

Une étude religieuse termine cette étude scientifique; chaque expérience nouvelle étant pour nos adversaires l'occasion d'épigrammes blessantes à l'adresse des croyants. Je dédaigne l'impertinence, mais je relève l'objection. Que faut-il penser de leurs théories sur les guérisons miraculeuses, sur les cas de possession, sur l'extase, sur les stigmates......? Ces phénomènes ne sont-ils, comme ils le prétendent, que des effets nerveux amplifiés ? Est-il permis d'hypnotiser? de se laisser hypnotiser ? Peut-on ne voir dans les phénomènes hypnotiques que le jeu normal des forces humaines agrandi par le sommeil nerveux ; ou l'action du démon est-elle nécessaire pour expliquer certains phénomènes ?

C'est aux sources que j'ai puisé. Je me suis vite aperçu qu'en hypnotisme, comme en toute espèce de questions, les auteurs se copiaient, sans le dire. En hypnotisme, cette supercherie est une véritable duperie. Il en résulte que le même fait, raconté cent fois par cent copistes différents, laisse croire aux lecteurs qu'il y a cent faits en faveur d'une expérience, alors que le rôle est toujours tenu par la même demoiselle Rosa, Esther, ou Elisa. C'est une répétition de la fable :

...Le nombre d'œufs, grâce à la renommée.
De bouche en bouche allait croissant ;
Avant la fin de la journée,
Ils se montaient à plus d'un cent.

J'ai donc écarté les copistes pour ne m'attacher qu'aux maîtres ou à leurs disciples autorisés.

C'est ainsi que pour l'Ecole de la Salpêtrière, et l'Ecole de Nancy, j'ai étudié les ouvrages de MM. Gilles de la Tourette et Bottey. C'est dans le Dr Bernheim que j'ai étudié la suggestion ; dans le Dr Ochorowicz, la suggestion mentale ; dans le Dr Azam, ce qui

regarde l'état second ; dans les docteurs Bourru, Burot, Luys, l'action des médicaments à distance ; dans le Dr Baréty, la force neurique rayonnante ; dans le Dr Régnard, les différentes sortes de sommeil, et ainsi de suite. Autant que possible, je cite le passage du livre auquel j'emprunte chaque observation. Si je commettais un oubli, je prie les auteurs de ne pas m'accuser de plagiat. Mon oubli serait involontaire.

Lucrèce exprime par une belle image le lien qui rattache les générations passées aux générations à venir. Il nous montre les coureurs antiques s'élançant dans la carrière et tenant dans leurs mains un flambeau ; puis, lorsqu'ils arrivent épuisés au terme de la course, ils remettent à d'autres, qui le porte plus loin, le flambeau qu'ils laissent échapper d'une main défaillante.

Et quasi cursores vitaï lampada tradunt.

Pour nous prêtres, ce flambeau c'est le dépôt du dogme catholique tel que le Saint Siège l'enseigne et l'explique ; tel que notre Evèque nous l'a confié au jour de notre sacerdoce. Puissé-je avoir continué l'œuvre à la quelle mes aînés ont donné leur part d'efforts et de dévouement ! C'est toute mon ambition.

P.-G. Moreau, *vic. gén. hon.*

LA FEMME CHRETIENNE

SA MISSION SA FORMATION ET SA SAUVEGARDE

Par le **Rév. Pere F. X. SCHOUPPE,** de la Compagnie de Jésus

Deuxième édition.—1 vol. in-18, 118 pages........................ 20 cts

(*suite*)

VII.

Dévotion au Saint-Sacrement.

La dévotion au Saint-Sacrement est intimement liée à celle du Sacré-Cœur de Jésus dont nous venons de parler; c'est dans le Saint-Sacrement que Jésus Christ nous ouvre son Cœur, c'est là qu'il redit sans cesse les belles paroles qu'il prononce dans l'Évangile : *Venez à moi, vous tous qui êtes souffrants et chargés, et je vous soulagerai.*

Nous devons aller à lui de trois manières dans cet auguste sacrement : par la sainte Communion, par l'assistance à la sainte Messe, et par les visites.

Ce dernier mode d'aller à Jésus est celui qui est le moins connu et le plus négligé : c'est pourquoi nous ferons de la visite au Saint-Sacrement le sujet de cette instruction. Il faut que les âmes pieuses n'omettent rien de ce qui concerne le culte du saint Sacrement de l'autel, et que leur dévotion envers ce divin Mystère serve d'exemple au reste des fidèles.

Visiter le Saint-Sacrement, c'est se rendre dans une église où la sainte Eucharistie repose pour l'y adorer pendant quelque temps. Cette adoration s'appelle *visite au Saint-Sacrement*, parce que, pour faire cette adoration, on va trouver le Sauveur là où il réside ; à peu près comme les hommes vont trouver ceux qu'ils veulent visiter, pour leur rendre hommage, pour les consoler, ou même pour implorer leur assistance.

Heureuses les âmes qui ont la pieuse habitude de visiter le Saint-Sacrement ! Elles trouveront dans cette pratique une source de sainteté et de bonheur.

Pour ranimer notre ferveur dans l'accomplissement de cet office de piété, considérons pourquoi nous devons visiter le Saint-Sacrement, et comment nous pourrons faire ces visites avec autant de fruit que de dévotion.

1. Motifs. — Il est certain, dit saint Alphonse de Liguori, qu'entre toutes les pratiques pieuses, celle d'adorer Jésus dans le Saint-Sacrement, est la plus agréable à Dieu et la plus utile à l'homme. Ne craignez donc pas, âmes chrétiennes, d'en prendre l'habitude. — Telles sont les paroles de cet illustre Docteur de l'Église.

Nous en comprendrons toute la vérité, si nous considérons les divers motifs qui nous pressent de rendre nos hommages à l'Hôte divin résidant parmi nous. Ces motifs consistent : 1° dans des raisons de convenance et de justice ; 2° dans des raisons d'utilité pour nos âmes.

1° Convenance. — Puisque le Fils de Dieu daigne établir sa demeure au milieu de nous, et qu'il fait ses délices d'être avec les enfants des hommes, ne faut-il pas que nous fassions nos délices d'être avec lui ? Si un roi, par amour pour les plus pauvres de ses sujets, allait résider au milieu d'eux, donnant audience à toute heure, avec quel empressement n'irait-on pas à lui ? Et si ce pauvre peuple se montrait froid à son égard, indifférent à ses bontés ; s'il le laissait dans l'isolement et l'oubli, pourrait-on imaginer une inconvenance plus choquante ou plus outrageuse ? Hélas ! oui, il est une inconvenance plus grande encore ; c'est celle que commettent les chrétiens à l'égard de Jésus-Christ dans l'Eucharistie.

Le Fils de Dieu, dans son divin Sacrement, se rapproche de nous d'une manière bien plus étonnante qu'il ne le faisait autrefois à l'égard du peuple d'Israël. Dans l'ancienne loi le Seigneur parlait à son peuple ; mais il ne le faisait que rarement, et seulement par l'intermédiaire des Patriarches et des Prophètes ; dans la loi nouvelle, Jésus-Christ, vrai Dieu et vrai homme, veut bien en tout temps, à toute heure, converser familièrement avec tous les fidèles. Ne faut-il donc pas que nous allions écouter ce divin Maître et nous entretenir avec lui ?

Le Fils de Dieu demeure avec nous pour nous instruire, nous consoler, nous aider dans toutes nos nécessités spirituelles et corporelles : ne devons-nous pas recourir à un tel consolateur, à un tel bienfaiteur ? Que serait-ce, si les hommes l'oubliaient, méprisaient sa bienfaisance, lui refusaient l'honneur qui lui est dû, allaient jusqu'à outrager sa souveraine Majesté dans sa demeure sacramentelle ?...

Or, n'est-ce pas ce qui arrive ? N'est pas la conduite d'un trop grand nombre de chrétiens ? Conduite vraiment incroyable. Comment en effet est-il possible, que ceux qui croient à la présence réelle de Jésus-Christ, se conduisent ainsi à son égard ? Evidemment cela ne s'explique que par la faiblesse de la foi.

Pour nous, qui avons le bonheur d'être plus éclairés et de croire d'une foi plus vive, n'avons-nous pas ici un double devoir à remplir ? Ne faut-il pas d'abord que nous allions nous-mêmes au Seigneur avec amour et assiduité pour lui offrir nos hommages ? Ne devons nous pas, en outre, consoler son Cœur affligé de tant d'ingratitude, et réparer autant qu'il est en nous, les indignes outrages qu'il reçoit dans le Sacrement de son amour ?

Voilà donc la première raison de visiter le Sauveur au Saint-Sacrement, raison de convenance et de justice ; la seconde est une raison d'utilité.

2° Quels ne sont pas les biens qu'on reçoit dans ces divines visites ? D'abord on y trouve Jésus-Christ lui-même. N'est ce pas tout dire ? Vous entreprenez des voyages pour avoir le bonheur de vénérer soit les reliques des Saints, leurs ossements, ou leurs corps préservés de la corruption ; soit quelque parcelle de la vraie croix, ou la sainte robe du Sauveur, ou les saints lieux de la Palestine où il a passé pendant sa vie mortelle. Avec quelle joie vous entreriez dans la grotte de sa naissance et dans celle de sa

sepulture ! Or, n'avons-nous pas tout cela, et bien plus encore dans nos églises ?... Ne possédons-nous pas Jésus-Christ bien mieux que ses contemporains ?

S'il était quelque lieu dans le monde où Jésus-Christ se fit voir d'une manière sensible et à découvert, quel serait notre empressement et notre ardeur pour l'y aller trouver ? Or, le possédons-nous moins réellement sous les voiles eucharistiques ?

Quel n'était pas le bonheur des Mages et des bergers à la naissance du Christ, celui des saintes femmes, des Apôtres et des disciples après la résurrection, quand ils purent adorer leur Sauveur et leur Dieu ! N'avons-nous pas le même bonheur, et d'une manière plus excellente ?

Vous avez des besoins pour le corps et pour l'âme : vos afflictions, vos infirmités, vos revers de fortune, l'inconduite de vos enfants, vos propres péchés, votre peu de progrès dans la vertu vous font gémir. Qui peut, qui veut vous donner le secours désiré ? N'est-ce pas Celui qui dit : *Venez à moi, vous tous qui êtes souffrants et chargés, et moi je vous soulagerai ?* Pourquoi donc ne pas vous adresser à un tel consolateur, à un Sauveur si miséricordieux ?

Ajoutons, qu'à l'église, au pied du saint tabernacle, vous trouverez un paradis terrestre, et la plus parfaite image du céleste séjour où habitent les Bienheureux. *L'adorable Eucharistie*, dit S. Jean Chrysostome, *change la terre en paradis.* Lorsque le Disciple bien-aimé vit apparaître à ses yeux la céleste Jérusalem, qui descendait du Ciel, venant de Dieu. et illuminée de la clarté de Dieu, il entendit une voix qui lui dit : *Voici le tabernacle de Dieu avec les hommes. Il demeurera avec eux et ils seront sont peuple, et Dieu lui-même demeurant au milieu d'eux, sera leur Dieu* (Apoc. XXI, 3). Ces paroles ne s'appliquent-elles pas à nos églises avec une frappante vérité ?

Oui, âmes chrétiennes, vous avez dans les églises un paradis, un ciel sur la terre. Puisqu'il en est ainsi, soyez les anges de ce ciel terrestre. Les saints anges, adorateurs du Très-Haut, environnent son trône en chantant perpétuellement ses louanges ; bien que partout ils voient la face du Père céleste, ils ne s'éloignent de sa présence que pour exécuter les ordres de sa volonté ; et, ces ordres remplis, ils reviennent aussitôt à leur Dieu, qui est le centre de leur repos et de leurs affections. Imitez la conduite de ces bienheureux esprits : ne quittez Jésus Christ que pour exécuter sa volonté, en remplissant les devoirs de votre état. Alors vous goûterez bientôt combien le Seigneur est doux, et vous direz avec le Prophète : *Que vos tabernacles sont aimables, Seigneur Dieu des armées ! Mon âme soupire après vos parvis, elle succombe à l'ardeur de ses désirs.* Ps. 83.

II. Pratique. — Comment devons-nous pratiquer cette belle dévotion ? comment visiter le Saint-Sacrement ?

1° Il faut éloigner les empêchements et les obstacles. Parmi ces obstacles, le principal est le prétexte qu'on prend du manque de temps. Je voudrais bien, dit-on, aller passer quelques moments dans l'église, mais les occupations m'en empêchent : je n'ai pas le

temps. — N'est-il pas vrai que vous savez trouver du temps pour toute autre chose ? que vous en trouvez toujours pour vos entretiens avec les hommes ? Comment se fait il que vous ne trouviez pas un moment pour vous entretenir avec Jésus ? Ne perdez-vous pas beaucoup de temps dans des conversations frivoles ou même dangereuses ?... Le manque de temps est donc un prétexte qu'il faut écarter

2° Vous pouvez visiter le Saint-Sacrement en assistant aux offices divins, surtout aux Saluts et aux Adorations ; vous le pouvez encore en entrant dans une église qui est sur votre chemin, pour y prier quelques moments aux pieds de Jésus-Christ. *Quand un ami passe devant la porte de son ami*, disait le Vén. François de l'Enfant Jésus, *et un serviteur, devant la maison de son maître, il ne convient pas qu'ils continuent leur chemin sans entrer*, pour leur dire quelques mots et pour les saluer. Aussi ce serviteur de Dieu ne passait jamais devant une église ouverte sans y entrer pour adorer le Saint Sacrement. Il s'y tenait avec un respect si profond, qu'à le voir il semblait qu'il n'adorât pas Notre-Seigneur dans l'obscurité de la foi, mais qu'il le contemplât sans voile et sans nuage.

3° Le principe, l'âme de toute dévotion au Saint-Sacrement, est l'esprit de foi, une foi très-vive à la présence réelle du Jèsus-Christ, Cette foi produit la confiance et l'amour ; elle attire les âmes à Jésus-Christ, elle leur inspire les prières, les paroles qu'elles lui doivent adresser. *J'ai cru*, dit le prophète, *c'est pourquoi j'ai parlé*. Ps. 115.

4° Considérez le Sauveur dans l'Eucharistie, tantôt comme un bon père, et parlez-lui comme un enfant, avec simplicité et confiance ; tantôt comme un puissant monarque, et parlez-lui comme un sujet qui a besoin de protection ; tantôt comme un juge, comme un médecin, comme un maître qui instruit, comme un Dieu miséricordieux que vous avez offensé, comme un prince riche et bienfaisant, comme un consolateur et un ami ; enfin le plus souvent comme le Dieu d'amour qui nous découvre son Sacré Cœur, et nous y montre le modèle et la source de toute sainteté. En le considérant sous ces formes diverses, qu'il réunit toutes dans son adorable personne, vous trouverez dans votre cœur le langage qui convient à chacune d'elles.

Enfin, quelle que soit votre disposition, présentez-vous devant votre Dieu, adorez sa majesté, faites en sa présence les actes et les exercices de piété que votre dévotion vous inspire, ou quelle goûte davantage pour le moment ; et vous aurez fait une bonne et sainte visite à Jésus-Christ dans son divin Sacrement.

Il n'est donc pas difficile de visiter l'Hôte divin qui réside dans nos églises : cette pieuse pratique est aussi facile qu'elle est agréable à Jésus et à sa sainte Mère, qu'elle est douce et salutaire pour nos âmes. Ne faut-il donc pas qu'elle nous soit familière ? qu'à l'exemple du B. Jean Berchmans, nous consacrions à Jésus des visites réglées, et que nous les fassions toujours avec une nouvelle ferveur ?

LA JEUNESSE DE JOSEPH VERNET

A MADAME LA BARONNE DE VATRY.

L'HOTEL DE SIMIANE

(*suite*)

La Mer.

Si notre œil est fixé sur l'immobile étoile,
Qu'importe la tempête et le flot qui mugit?
Au Pilote divin abandonnons la voile :
Tout vent nous mène au port, quand c'est Dieu qui conduit.

(H. de L.)

I

LES ADIEUX.

Deux ans après, au moins de juin 1734, à l'heure la plus chaude de la journée, alors que dans Avignon tout le monde faisait la sieste, Elisabeth Vernet sortit seule de la maison paternelle, et, sans prendre souci du soleil brûlant qui dardait ses rayons sur la cité des papes, s'achemina vers l'Eglise Notre-Dame des Dons. Elle gravit les marches de l'escalier du *Pater*, marches égales en nombre aux mots de l'Oraison dominicale, et, en attendant l'heure où l'on viendrait rouvrir l'Eglise, fermée au milieu du jour, selon l'usage du pays, elle s'agenouilla sur le seuil et pria pour son frère.

Heureux Joseph ! il était parti l'avant-veille par le bateau qui descendait vers Arles, et devait prendre dans cette ville le coche de Marseille. Toute sa famille l'avait accompagné jusqu'au fleuve et le patron du bateau, ému des larmes de la grande Elisabeth, lui dit :

" Embarquez-vous, mademoiselle, avec un ou deux de ces petiots-là. Je vous descendrai à une demi-lieue d'ici, au prieuré de Saint-Ruf, où j'ai des ballots à prendre."

Elisabeth avait accepté, à la grande joie de ses deux petits frères Antoine et François, âgés l'un de six ans, l'autre de quatre, ravis de faire un voyage sur l'eau. Le père et la mère restèrent sur le port avec leurs autres enfants.

Le petit Bénézet, qui n'avait alors que deux ans, était dans les bras de sa mère, et, tout étonné de la voir pleurer, de sa petite main caressait le visage maternel. Avertie par un secret pressentiment, la pauvre mère, en regardant s'éloigner le premier enfant qui la quittait, se disait : Je ne le verrai plus !—Les jours de Nazareth étaient finis pour elle. Un premier départ est l'annonce de tant d'autres séparations !

Le bateau, quittant le rivage, descendit le fleuve, et bientôt les tours et les clochers d'Avignon disparurent aux yeux des voyageurs. Antoine et François, que leur prudente sœur avait placés chacun au milieu d'un rouleau de cordes, regardaient les rives

fuyantes, et, surpris, écoutaient les chants des mariniers et les commandements du patron, qui, selon que le gouvernail devait incliner à droite ou à gauche, disait de la voix forte et mélodieuse des riverains du Rhône : " Empire ! royaume ! " commandement qui se répète encore aujourd'hui, seul souvenir resté dans la mémoire populaire du temps où le Saint-Empire romain et le royaume de France se partageaient les rives du fleuve.

Assis l'un près de l'autre et se tenant la main, Elisabeth et Joseph échangeaient leurs dernières recommandations.

" Joseph, as-tu bien ton chapelet, et le petit portefeuille où sont les lettres de recommandation de M. de Caumont, et les lettres de crédit pour le banquier de M. de Quinson ? as-tu bien les deux cents francs du père ? "

" Oui, ma bonne sœur, je n'ai rien oublié ; et je sens là, dans la doublure de ma veste, tes six louis, ma chère Elisabeth. Je rougis de te dépouiller ainsi ; mais, sois tranquille : quand je serai un grand peintre, je te renderai le bien que tu m'as fait."

" Cher petit frère, je te tiens quitte de tout, si tu restes honnête homme et bon chrétien ; et, pourvu que tu sois heureux, je serai contente. Ne manque pas de nous écrire par l'ambassade. Tu sais, les ports de lettres sont chers. Profite des recommandations de tes protecteurs.—Ah ! j'ai oublié quelque chose, moi. Je voulais te donner mon petit couteau. Tiens, prends-le, pour tailler tes fusins. Prends aussi ces citrons doux, et ce cornet de bonbons. Prends-les, mon petit : hélas ! là bas, personne ne te gâtera plus ! "

Et, détournant la tête, elle essuya ses yeux.

Le bateau abordait à Saint-Ruf. Sur la rive attendait quelques paysans chargés de corbeilles remplies de melons et d'amandes fraîches. Ils les portèrent dans le bateau. Elisabeth se leva, et, aidée par Joseph, gagna le rivage avec Antoine et François. Ils s'embrassèrent, le jeune peintre se rembarqua, et bientôt ne vit plus que de loin le mouchoir blanc qu'agitait la main d'Elisabeth.

Elle songeait à cette scène d'adieu, tout en disant son chapelet sous le portail de Notre-Dame des Dons, et la bonne fille laissait couler les larmes qu'elle avait retenues à la maison. Le plus lointain de ses souvenirs, comme la plus grande joie de sa vie, était la naissance de Joseph. Elle croyait n'être vraiment entrée dans la vie que le jour où elle avait aperçu ce petit maillot couché dans son berceau, le jour où sa mère lui avait dit : " Regarde le présent que le bon Dieu t'envoie. Ce petit enfant, c'est ton frère Joseph. Il faudra en prendre soin et lui apprendre à être bien sage."

Elle l'avait aimé dès lors de toutes les forces de son âme enfantine : quand il pleurait, elle pleurait aussi. Le premier sourire de Joseph fut pour sa sœur, ses premiers pas furent guidés par elle. Plus tard, elle fut sa confidente, sa protectrice. Antoine Vernet et sa femme, obligés à de rudes labeurs, chargés d'une famille nombreuse, gouvernaient sévèrement leurs enfants. D'ailleurs en ce temps-là, où il y avait un roi et des sujets et non un peuple souverain, les pères et mères ne se considéraient pas comme les

serviteurs très humbles de leurs enfants. Leur autorité s'adoucissait au besoin, mais par intermédiaire, et, dans les familles nombreuses, au-dessous du père et de la mère, que personne n'osait tutoyer, il y avait le frère et la sœur aînés, que les cadets appelaient le petit papa et la petite maman. Ceux-là obtenaient les grâces, mais souvent aussi étaient responsables des fautes de leurs cadets. Donc Elisabeth avait été la petite maman de ses frères et sœurs, de Joseph surtout; et cet instinct maternel inné dans tout cœur bien fait, s'était épanoui dans le cœur virginal de cette bonne fille. Sa plus grande joie était de voir son frère dessiner, de le mener le dimanche à la campagne faire des croquis de paysage. Elle lui avait arrangé un petit grenier, qui devint la chambre et l'atelier du futur artiste. Là, dès que Joseph revenait de l'école ou avait terminé la tâche que lui donnait son père, il copiait les plâtres et les gravures que sa sœur lui achetait. Elle admirait tout ce qu'il faisait, et lui prodiguait ces louanges affectueuses qui sont au talent naissant ce que la rosée d'avril est aux germes des plantes. Joseph se disait bien: Ma sœur Elisabeth n'est pas un juge compétent; mais cependant il se disait aussi: Elle a un sentiment juste, elle voit le beau, elle aime et comprend la nature comme moi.— Et, doucement encouragé, il s'efforçait de fixer sur la toile les aspects qui l'avaient charmé.—Mais cet heureux temps était fini: Elisabeth restait seule, bien qu'entourée de ses parents, de ses frères et sœurs. Aucun d'eux ne pouvait lui faire oublier ce Joseph qui depuis vingt ans, était son compagnon, son enfant. La porte de l'église s'ouvrit, Elisabeth y entra, et rencontra près du bénitier un bon vieux prêtre, son confesseur, qui s'en retournait chez lui, après avoir passé l'heure de la sieste en adoration. Il la regarda avec bonté, et, lui faisant signe de le suivre, l'emmena sous le porche.

" Encore les yeux rouges!" dit-il. " Ah! mon enfant, vous n'êtes pas raisonnable. Vous avez fait pourtant bien des neuvaines pour obtenir ce voyage! vous étiez bien contente qu'il se fît! C'est un grand bonheur pour Joseph d'aller à Rome, d'être pensionné par les nobles d'Avignon. Dites le *Te Deum*, ma fille."

" Hélas! mon père, je l'ai dit trois fois depuis que Joseph est parti. Mais enfin, il est parti. La maison est si vide, si triste! — C'était comme mon enfant, ce petit Joseph! voyez-vous! Nous étions si heureux! Que fera-t-il là-bas, tout seul?"

"Ma fille," dit le prêtre, " Joseph n'est plus un enfant. Il connaîtra le travail, la gloire probablement, les peines pour sûr. Telle est la vie. Remerciez Dieu des vingt années heureuses et pures qu'il a passées près de vous. Elles ont préparé sa carrière: — il réussira. — Ne pleurez plus. Songez que chaque jour qui s'écoule vous rapproche de celui où il reviendra. Allez reprendre votre place auprès de vos bons parents. Aidez-les, obéissez à Dieu gracieusement. Que diriez-vous d'une servante qui pleurerait quand vous lui donneriez un ordre?—Allez, et soyez joyeuse! Je vous bénis."

Elisabeth s'agenouilla, et, bénie par le vénérable vieillard, redescendit l'escalier du *Pater* en répétant du fond cœur: *Fiat voluntas tua*!

(*à suivre*)

LE PROPAGATEUR

Volume V. 1er Juillet, 1894, Numéro 9

BULLETIN

26 Juin 1894.

*** **Officiel.**—Les journaux publient le document suivant relatif aux jeunes gens qui se destinent à l'enseignement, je le reproduis ici dans l'intérêt de ceux qu'il concerne.

Département de l'Instruction publique.
Québec, 4 juin 1894.

M. le Secrétaire du bureau d'Examinateurs de Montréal.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer qu'il a plu à Son Honneur le Lieutenant-gouverneur, par arrêté en conseil en date du 31 mai dernier, d'approuver la résolution suivante adoptée par le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique à sa dernière séance :

" Qu'en vertu des pouvoirs conférés par l'article 3 du ch. 22 de 57 Vict., l'âge " pour être admis à subir l'examen pour obtenir des brevets de capacité devant " les bureaux ordinaires d'examinateurs, soit de seize ans pour les filles et de " dix-huit ans pour les garçons. "

En conséquence, les Bureaux d'Examinateurs sont maintenant autorisés à admettre, dès l'âge de seize ans accomplis, les filles qui désirent subir l'examen pour obtenir des brevets de capacité.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,
Votre obéissant serviteur,
(signé) GÉDÉON OUIMET.
Surintendant.

***

*** **Encyclique.**—Le télégraphe transmet aux journaux la dépêche suivante comme étant l'analyse fidèle de la nouvelle encyclique. Elle est reproduite ici sous toutes réserves.

Rome 21 juin 1894.

Le Saint Père doit promulguer prochainement une encyclique qui sera son testament politique, et dont voici la substance.

Avant de quitter la terre, Léon XIII invite tous les hommes, sans distinction de races ou de latitudes, à entrer dans l'Eglise, et déplore les schismes passés qui ont aliéné tant de pays florissants à l'Eglise. Il s'adresse directement aux églises d'Orient et leur offre de maintenir leurs droits et privilèges si elle veulent redevenir catholique romaines. Il s'adresse aussi aux protestants, leur faisant voir qu'ils n'ont ni règles fixes, ni autorité, que nombre d'entre eux nient même la divinité du Christ, le caractère inspiré des Ecritures, et finissent par tomber dans le matérialisme et le naturalisme. Il leur cite comme modèles, les protestants éclairés qui sont déjà revenus aux catholicisme et leur demande de suivre cet exemple.

L'encyclique engage aussi les catholiques à se soumettre sans réserve à l'autorité de l'Eglise dans les matières de son ressort. Elle condamne la franc-maçonnnerie et adjure l'Italie et la France de secouer cette nouvelle forme du despotisme. Elle conclut par un chapitre sur la question sociale, où il est dit que la liberté et la démocratie sont compatibles avec l'autorité et ses détenteurs sous quelque forme de gouvernement que ce soit. Enfin, le Saint-Père conseille l'union religieuse pour empêcher que ce siècle ne se termine, comme le précédent, au milieu des orages.

*** **Mgr Perraud.**—Mgr Perraud, l'illustre évêque d'Autun et membre de l'Académie française, devait être créé cardinal dans le consistoire de mai dernier. Malheureusement les difficultés survenues en France au sujet de la loi des Fabriques ont empêché cette création. Les *Annales Catholiques*, numéro du 2 juin, publient à ce sujet l'article suivant :

FRANCE.

Autun.—On sait que dans le dernier consistoire, Mgr Perraud, évêque d'Autun, n'a pas été proclamé cardinal. Il est cependant certain que le gouvernement français, à un certain moment, avait consenti à sa nomination. Le pape Léon XIII, qui désirait depuis longtemps revêtir de la pourpre ce prélat éminent, lui envoya aussitôt le billet cardinalice. Mgr Perraud écrivit à l'Académie française, dont il est membre, pour lui faire part de la nouvelle, qu'il fit en même temps annoncer dans la *Semaine religieuse* d'Autun.

Plus tard le gouvernement se ravisa et retira son consentement, parce qu'il avait appris que Mgr Perraud avait manisfeté sa désapprobation au sujet du décret sur la comptabilité des fabriques. On prétend que le retrait du consentement gouvernemental se serait croisé avec le billet cardinalice adressé à Mgr Perraud. Dès lors, l'évêque d'Autun ne pouvait plus être cardinal de *couronne* ou français, puisque son gouvernement refusait de le présenter ; mais il aurait pu être nommé cardinal de *curie* ou romain. Le pape Léon XIII ne voulut pas recourir à cet expédient ; seulement, ne pouvant pas nommer Mgr Perraud comme il le désirait, il s'abstint de nommer d'autres cardinaux français. Il résulte de là que si un conclave était appelé à se réunir, les cardinaux français se trouveraient dans une infériorité de nombre très regrettable vis-à-vis des autres cardinaux de couronne.

Il faut espérer que ces difficultés s'arrangeront et qu'à un autre consistoire le pape pourra proclamer Mgr Perraud en même temps que d'autres cardinaux français. Nos intérêts nationaux souffriraient trop de la prolongation de ce conflit.

Le célèbre Rosmini se trouva autrefois, mais pour d'autres raisons que Mgr Perraud, dans la même situation Il reçut le billet cardinalice, mais ne fut pas proclamé en consistoire et mourut sans avoir été cardinal.

***

*** **Evêques français.**—Les évêques français dont la nomination (1) avait paru dans le journal officiel du 29 janvier, ont été préconisés dans le dernier consistoire.—Ce sont :

1° Mgr Fulbert Petit. Il est nommé archevêque de Besançon en remplacement de Mgr Ducellier, décédé l'année dernière. Mgr Petit était évêque du Puy depuis 1887. Il avait été sacré le 25 juillet. Il est né le 27 juillet 1832 à Saint-Fort-sur-Gironde, département de la Charente-Inférieure.

2° M. l'abbé Henri Pelgé, vicaire-général de Paris. Il est nommé évêque de Poitiers où il remplace feu Mgr Juteau. Il est né à Paris en 1837. Il est archidiacre de Sainte-Geneviève.

3° M. l'abbé Stanislas Touchet, vicaire capitulaire du diocèse de Besançon. Il est nommé évêque d'Orléans. Il succède à Mgr Coullié, actuellement archevêque de Lyon. Il est né en 1848.

4° M. l'abbé Louis Abel Gilbert, vicaire-général du diocèse de Limoges. Il est nommé évêque du Mans en remplacement de Mgr Labouré actuellement archevêque de Rennes. Il est né en 1849. Il a été professeur de philosophie, aumônier et curé.

(1) Pour les nominations d'évêques en France voyez l'article "*Droit* et *Privilège*" publié dans la "*Partie Légale*" du présent numéro.

5° M. l'abbé Louis François Sueur, vicaire-général du diocèse d'Arras. Il est nommé évêque d'Evreux et il remplace Mgr Hautin actuellement archevêque de Chambéry. Mgr Sueur est né en 1841. Avant d'être vicaire-général il avait été supérieur du Séminaire de philosophie à Arras.

6° M. l'abbé Constant Guillois, vicaire-général du diocèse de Rennes. Il est nommé évêque du Puy. Il remplace Mgr Petit nommé archevêque de Besançon. Mgr Gillois est né à Rennes en 1833 et il a été ordonné prêtre en 1857. Il a été supérieur du Grand Séminaire de Rennes et il était chanoine de la cathédrale.

7° M. l'abbé Julien Laferrière, chanoine de La Rochelle. Il est nommé évêque de Constantine en Algérie, en remplacement de de Mgr Combes, récemment nommé archevêque de Carthage. Mgr Laferrière est né à Paris en 1838, il a été ordonné prêtre en 1868 et il a été nommé chanoine titulaire de La Rochelle en 1878. Il a étudié au séminaire français à Rome et il a été professeur de philosophie. Il est un archéologue distingué.

***

*** **Bon-Pasteur.**—C'était lundi dernier, 11 juin, le cinquantième anniversaire de la fondation en cette ville de la maison du Bon-Pasteur, dont les premières sœurs avaient été amenées de France par Mgr Bourget, en 1844. On connaît le bien immense réalisé par les religieuses vouées à l'instruction de la jeunesse comme le témoignent leur excellente Académie Saint-Louis de Gonzague, leur pensionnat et externat de Saint-Hubert, et au relèvement moral des malheureuses repentantes, à la préservation de l'enfance.

Leur zèle admirable, les succès obtenus par leur charité sont tels, que dans toutes les parties du monde, on retrouve leur bienfaisant établissement.

La communauté du Bon Pasteur de Montréal a eu l'insigne honneur de fonder à son tour des missions dans l'Amérique du Sud, à Quito, dans la République de l'Equateur, à Lima, dans le Pérou et à La Paz, en Bolivie. *La Croix de Montréal.*

Note de la rédaction.—Un triduum solennel, à l'occasion de ce cinquantenaire, a lieu actuellement dans la chapelle de la maison mère, rue Sherbrooke. Il se terminera demain.

***

*** **Mgr Taché.**—L'Eglise du Canada est plongée dans le deuil. Elle vient de perdre l'un de ses plus illustres prélats et de ses plus célèbres missionnaires. Monseigneur Alexandre Antonin Taché, de la Congrégation des Oblats de Marie Immaculée, archevêque de St Boniface au Manitoba, est décédé dans sa ville épiscopale vendredi, le 22 juin courant.

Mgr Taché est né le 23 juillet 1823 à la Rivière du Loup, dans le comté de Témiscouata, mais il a été élevé à Boucherville où sa mère devenue veuve avait fixé sa résidence. Le futur évêque n'avait alors que deux ans et quelques mois. Quelques années plus tard il entra au collège de Saint Hyacinthe où il fit tout son cours

classique. Quant à ses études théologiques, il les fit au grand Séminaire de Montréal, au collège de Chambly et au collège de Saint Hyacinthe où il fut aussi professeur. Il fut ordonné prêtre au Manitoba par Mgr Provencher, le 12 octobre 1845, et sacré évêque à Viviers en France par Mgr de Mazenod le 23 novembre 1851. Il n'avait alors que 28 ans. L'année précédente il avait été nommé évêque d'Arath et coadjuteur de Mgr Provencher *cum futura successione.* Il était alors dans les missions lointaine et la Consécration épiscopale ne put avoir lieu que 17 mois plus tard. Mgr Taché est devenu évêque de Saint Boniface à la mort de Mgr Provencher le 7 juin 1853, et il a été nommé archevêque le 22 septembre 1871.

Outre sa vie de missionnaire qui a été si bien remplie, Mgr Taché a été mêlé à tous les événements politiques du Nord-Ouest depuis la confédération. Les services immenses qu'il a rendus lors de l'établissement du nouveau régime et plus tard, ont produit des résultats incalculables. Il en a été bien mal récompensé, et il est mort sans avoir eu la consolation de voir le règlement de cette fameuse question des écoles séparées pour la conservation desquelles il avait tant combattu.

Monseigneur Taché fut un grand évêque et un grand patriote, il fut aussi un orateur et un écrivain distingué. Il a bien mérité de l'Eglise et de la Patrie. Son nom sera toujours vénéré par ses compatriotes, surtout par les populations du Nord-Ouest témoins de son zèle apostolique et de ses immenses Travaux. *In memoria æterna erit justus.*

***

*** **N.-D. de Montréal.**—M. l'abbé Pierre Deguire, curé de l'église Saint-Jacques à Montréal, vient d'être nommé à la cure de l'église Notre-Dame, de la même ville. Il remplace dans cette cure importante monsieur l'abbé L. Alphonse Sentenne, l'un de ses prédécesseurs dans la cure de Saint-Jacques.

M. l'abbé Deguire est né à Saint-Laurent, comté de Jacques-Cartier, en 1833. Il a fait ses études classiques au collège de Montréal où il est entré en 1848, et ses études théologiques au grand séminaire de la même ville. Il a été ordonné prêtre à Paris le 21 décembre 1861. Il a été successivement chapelain de l'Hôtel-Dieu, desservant de l'église du *Mile-End*, professeur de philosophie au collège de Montréal, professeur de théologie dogmatique au grand séminaire, directeur du collège de Montréal, supérieur ecclésiastique des Sœurs Grises et curé de St-Jacques.

La carrière de monsieur l'abbé Deguire, inaugurée par de fortes et brillantes études classiques, a été des plus utiles. Mgr l'archevêque de Montréal en a rendu un témoignage éclatant en le mettant à la tête de la plus importante paroisse de son diocèse. Il a les talents, la science, le jugement et toutes les autres qualités nécessaires pour bien s'acquitter des nombreux devoirs de sa nouvelle position. Il est digne de succéder aux hommes éminents qui ont illustré Notre-Dame.

Le rédacteur du PROPOGATEUR offre au nouveau curé, son ancien condisciple, ses plus sincères félicitations. ALBY

SAINTE MADELEINE DANS L'EVANGILE

Par le R. P. EXUPERE DE PRATS-DE-MOLLO

CAPUCIN.

3 vol. in-12 .... $1.88

INTRODUCTION.

SOMMAIRE

I. Admiration constante du monde chrétien pour les vertus de sainte Marie-Madeleine, conformément à la prédiction de Jésus-Christ.—II. Le récit de sa vie par les Evangiles est une sorte d'itinéraire des voies du salut.—III. Caractère, but, titre et division du présent ouvrage.—IV. Appréciation du terme " pécheresse " appliqué à sainte Marie-Madeleine par les Évangélistes.

I

Partout où cet Evangile sera prêché, dans le monde entier, ce que cette femme a fait pour moi sera raconté, à sa louange." Voilà dix-huit siècles que cette prophétie s'accomplit. Que de pécheurs ont été arrachés au mal, que de justes ont été conduits à la perfection par la gloire de Madeleine, gloire qui est bien plus encore le triomphe de la miséricorde de Dieu ! Les pénitents ont appris de Marie Madeleine à répandre aux pieds de Jésus-Christ les larmes qui purifient, les larmes que les anges recueillent, et dont le Seigneur transforme l'amertume salutaire en célestes consolations. Les vierges consacrées l'ont choisie pour guide de leurs ascensions dans les voies élevées et difficiles du pur amour. Le désert s'est peuplé, et la solitude a fleuri souriant au souvenir de la sainte amante de Jésus-Christ. Le ville a délaissé ses affaires, et ses plaisirs qui l'absorbent plus que ses affaires, afin d'élever à Madeleine un temple digne d'elle. Les ordres religieux les plus célèbres, les enfants de saint Dominique et de saint François en particulier, ont fait d'elle, après Marie, mère de Dieu, et leurs saints fondateurs, l'objet de leur dévotion principale.

Excepté le Prince des apôtres et le Séraphin d'Assise, peut-être n'y a-t-il pas un autre saint à qui la piété des fidèles ait élevé des autels aussi nombreux. Peut-être aucun autre n'a inspiré aussi souvent et avec autant de bonheur le génie et l'art chrétien ; aucun n'a été célébré en des pages plus éloquentes et plus remplies d'amour. Au milieu des privilégiés de Dieu qui sont la gloire de Église militante, et parmi les saints et les anges qui entourent

trône de l'Agneau, Marie-Madeleine apparaît à notre âme ravie, rayonnante de la triple et incomparable auréole dont la prédilection du Fils de Dieu, la dévotion des fidèles et les merveilles de l'art couronnent son front, plus pur que le front même des vierges.

II

L'attrait universel et constant de la piété des fidèles pour sainte Marie-Madeleine, est l'œuvre du Saint-Esprit. Les brises de l'été font onduler à leur gré les moissons blanchissantes ; mais c'est le soleil qui remplit l'épi, le mûrit et l'incline doucement sous l'ardeur de ses rayons bienfaisants. Le soleil du monde surnaturel, l'astre qui remplit l'Eglise de lumière, de chaleur de vie, c'est le Saint-Esprit : il embrase les âmes de charité ; il les mûrit dans la pratique des vertus ; il incline à son gré les cœurs aux diverses œuvres de la vie surnaturelle. Ce n'est donc pas un médiocre honneur pour sainte Marie-Madeleine que d'avoir été désignée à la vénération, à la confiance, au culte, à la prière des chrétiens de tous les siècles par Celui qui est venu enseigner toute vérité en même temps qu'aider notre faiblesse. La ressemblance qu'il y a entre l'état spirituel du plus grand nombre et l'âme d'une amie de Dieu qui a eu besoin de se convertir, pourrait paraître à beaucoup une raison suffisante de ce privilège de notre sainte ; mais l'auteur de ce chef-d'œuvre de la nature et de la grâce ne s'est pas contenté d'incliner les cœurs catholiques vers Madeleine par la dévotion la plus constante et la plus universelle ; il ne lui a pas suffi, non plus, de leur révéler la beauté future de son âme, dans la louange unique que Jésus-Christ même donne à la perfection de sa charité dès le jour où elle commence à aimer Dieu. Semblable à un artiste qui raconterait lui-même son chef-d'œuvre, et qui décrirait les procédés dont il s'est servi pour gravir au sommet le plus élevé de son art, il a dit lui-même l'âme de Madeleine ; il en a révélé toute la beauté. On peut ne remarquer point ce fait ; mais le chrétien qui l'aura remarqué n'imaginera jamais qu'il se soit produit sans aucun dessein de Celui qui est le principal auteur, tout à la fois, des Ecritures et de la sainteté de Madeleine.

La vie spirituelle est l'ensemble des rapports de notre âme avec Jésus-Christ, à qui nous sommes unis par le lien très doux et très puissant de la charité. Or, le Saint-Esprit ne nous montre de notre sainte que ses relations avec Jésus-Christ. Comme si elle n'avait ni famille ni passé, ainsi que saint Paul le remarque de Melchisédech ; comme si elle n'avait pas vécu avant de connaître le Sauveur, dès qu'elle apparaît dans le récit évangélique, il nous la montre aux pieds de Jésus-Christ qui l'a attirée et convertie. Peu après, nous la voyons à la suite du divin Maître, portant dans la Galilée le bienfait de la bonne nouvelle. Un peu plus tard, retirée à Béthanie pour obéir à l'attrait intérieur de la grâce qui l'invite à la contemplation, elle reçoit de Jésus l'approbation publique de sa vie de silence et de recueillement. Elle, que l'amour coupable

avait égarée, maintenant le déchirement d'un amour permis, et même commandé, la rapproche de Dieu ; son cœur brisé se tourne vers Jésus, et le divin Maître, en la consolant par un miracle, ajoute, à la pureté qu'elle avait trouvée dans l'épreuve, les saintes ardeurs filles de la reconnaissance. Ainsi agrandi par la douleur, son amour a besoin de se manifester par des œuvres plus parfaites : Béthanie voit donc de nouveau Madeleine aux pieds de Jésus ; c'est pour la seconde onction, qui prophétise et prépare la sépulture du Sauveur. Enfin, l'histoire de la Passion nous la représente au pied de la croix, et Jésus-Christ ressuscité la trouve "inclinée et regardant son sépulcre." Puis il monte au ciel, et Madeleine disparaît des saintes Lettres, comme si l'Esprit-Saint n'avait voulu nous permettre de la contempler qu'au rayonnement de la lumière de Jésus-Christ.

Les scènes évangéliques où Marie-Madeleine est en relation avec Jésus-Christ nous montrent donc successivement : sa *conversion*, son *changement de vie*, sa *vocation*, *l'épreuve* qu'elle souffre *à l'occasion des créatures*, *la purification* qui en est la conséquence, enfin, l'*épreuve suprême* par où cette âme, sous la main redoutable et paternelle de Dieu, atteint à la perfection de la foi et de la charité, et s'y repose comme au vestibule du ciel. La vie spirituelle de la sainte est ainsi racontée dans son ordre non seulement vrai, mais nécessaire, parce qu'il est celui de toute vie spirituelle.

N'est-ce pas, en effet, la série des évolutions par lesquelles les âmes de bonne volonté vont à la perfection ? Sans doute, chacune de ces phases ne se trouve pas au même degré en elles toutes, les voies et les desseins de Dieu à l'égard de chacun de ses enfants n'étant pas identiques; néanmoins, soit à l'état parfait, soit dans un état rudimentaire plus ou moins développé, chaque âme a son heure de conversion, suivie de la transformation des habitudes de sa vie. Toutes ont une vocation particulière ; toutes ont leurs douleurs ; toutes doivent s'appliquer à faire dans la charité les œuvres de leur vocation ; toutes, enfin, dans une épreuve suprême, doivent rendre gloire à Dieu par le triomphe en elles-mêmes de la foi et de l'amour.

Qu'on veuille bien méditer ces choses, et il n'est pas douteux que l'on n'arrive à la conclusion qui, pour nous, en est la seule explication suffisante, à savoir : que le Saint Esprit a voulu nous proposer sainte Marie-Madeleine comme le parfait modèle des âmes converties, ou plutôt comme un exemple achevé et absolu de vie spirituelle ; que la partie de sa vie qu'il a dictée aux évangélistes est une sorte de carte routière de la perfection chrétienne, l'itinéraire que l'âme doit suivre pour aller de la conversion à l'union avec Dieu.

III

Après ces réflexions, il serait à peine utile de justifier le titre,

la division et la forme de cet ouvrage. Nous nous contenterons de dire la pensée qui nous a guidé.

Ce n'est pas une histoire de saint Marie-Madeleine que nous avons voulu écrire ; ce n'est pas non plus une œuvre d'exégèse savante. Après l'abbé Faillon, cette histoire n'est plus à faire, et il y a longtemps que les Pères de l'Eglise et les interprètes catholiques on dit sur le texte sacré tout ce que peut produire la science unie à la piété. On se tromperait donc si l'on venait chercher ici des citations savantes ou des discussions approfondies : notre dessein a été tout autre, et peut-être n'est-il pas pour cela moins élevé et d'une exécution moins difficile.

Nous avons entrepris d'étudier l'âme de sainte Madeleine, de faire voir sa beauté surnaturelle, d'écrire l'histoire de ses progrès dans la charité et par conséquent, dans les voies de la perfection, en nous servant des seuls documents qui contiennent la vérité absolue, les textes inspirés de la sainte Ecriture. Précisément parce que nous n'avons eu en cela ni guide ni modèle, nous souhaitons ardemment d'avoir, non pas des imitateurs, mais des successeurs qui conduisent à la perfection qu'elle est capable d'atteindre une entreprise dont notre faiblesse ne peut fournir qu'une ébauche trop imparfaite.

Notre travail ne s'étendant pas au delà des limites que le Saint-Esprit a trouvé bon de donner à cette touchante et instructive révélation, le titre qui lui convient est SAINTE MADELEINE DANS L'EVANGILE.

L'ouvrage est divisé en six livres, correspondant aux six phases de la vie spirituelle communes à toutes les âmes qui tendent à la perfection. Nous avons cru qu'en décrivant ces six étapes du chemin du ciel, le Saint-Esprit a voulu donner aux fidèles une modèle parfait en même temps qu'un grand encouragement. "Quoi ! disait saint Augustin, je ne pourrais pas ce qu'ont pu un tel et un tel ! " Quoi ! dirons-nous à tous les chrétiens, vous ne pourriez pas ce qu'a pu une humble et faible femme ! Mais si, malgré son exemple, vous aviez la pensée de vous décourager, voyez-la donc ! Elle vous sourit ! Elle vous tend la main ! Elle implore en votre faveur l'abondance des secours qui vous sont nécessaires, et vous savez qu'elle ne peut implorer en vain Celui qu'elle a tant aimé !

Nous avons adopté la forme de méditations, sans nous dissimuler les difficultés et les inconvénients qu'elle présente. Elle éloignera de la lecture de cet ouvrage toute cette nombreuse partie du public chrétien qui n'a pas l'habitude de la piété, l'habitude de la méditation quotidienne. Mais l'esprit de dévotion trouvera peut être dans le choix que nous avons fait un aliment plus solide. Il ne convient pas, en effet, de prêter aux enseignements de Dieu une attention médiocre et passagère, comme celle que l'on prête à la narration d'un fait intéressant ; il faut les recueillir dans un cœur désireux des divines lumières, pour y être soigneusement et

pieusement médités. On ne saurait les comprendre autrement, ni se montrer assez respectueux envers Celui qui nous les donne.

La meilleure vie de Marie-Madeleine, celle qui pourra seule faire connaître la sainte amante de Jésus-Christ, au moins pour la partie qui est dans l'Evangile, sera donc celle que chacun se fera en recueillant précieusement toutes les paroles de Dieu qui la concernent, et en les méditant longtemps au pied de la Croix: la richesse du trésor évangélique n'est découverte qu'à cette étude assidue, humble et fervente. On n'aura pas la vraie Marie-Madeleine toutes les fois que l'on essaiera de faire autrement; surtout, on ne recueillera pas, des enseignements que le Saint-Esprit a voulu nous donner par elle, les fruits qu'il avait en vue.

En écrivant nos propres méditations, nous ne nous sommes point flatté de l'espérance qu'elles révéleraient la sainte à ceux qui nous liront; notre désir unique a été de leur enseigner ce qu'ils doivent faire, s'ils veulent que la lumière et l'onction de la grâce leur en donnent cette connaissance supérieure qui éclaire et qui enflamme, celle qui seule est utile au progrès spirituel de l'âme. Nous avons trop longuement pensé à ce sujet si rempli d'attraits, pour avoir conçu, même un instant, même en rêve, un dessein plus ambitieux. Que de douces heures, trop rapides à notre gré, se sont écoulées dans l'étude de notre sainte bien-aimée! Quelquefois, il nous semblait entrevoir sa beauté divine, comme l'artiste voit l'objet idéal de ses études; et quand nous croyions mieux la voir, mieux la comprendre, nous étions plus assuré de ne jamais pouvoir décrire la vision qui avait passé devant nos yeux. Plus souvent, nous sommes venus à ses pieds rempli d'amertume, d'angoisses de toute sorte, parfois même de tentations. Il suffisait de quelques instants à notre sainte pour donner à nos pensées, à nos sentiments, une direction plus élevée, plus chrétienne. En sa compagnie, les choses d'ici-bas s'oublient aisément, et si Dieu ne veut pas qu'elle nous délivre de tous nos maux, de toutes nos douleurs, elle nous apprend du moins à les aimer comme des présents de Dieu, et à les supporter. Combien nous voudrions que ce témoignage public de notre reconnaissance attirât à ses pieds toutes les âmes qui, comme la nôtre, ont besoin de son puissant secours!

IV

Qu'il nous soit permis, à la fin de cette Introduction, de protester, autant peut-être pour l'honneur de la nature humaine que pour l'honneur de la sainte, contre certaine opinion qui, assurément, n'a pu naître et n'a pu vivre que parmi les personnes qui ne l'ont jamais étudiée, au moins d'une manière sérieuse. Certains croient pouvoir assurer qu'avant sa conversion, sainte Marie-Madeleine vivait dans les plus grands désordres; pour peu qu'on voulût leur prêter créance, ils feraient d'elle une personne de la

pire espèce, une sorte de courtisane de bas étage. L'Evangile ne dit rien de semblable ; il en fait une pécheresse, non pas une femme vicieuse : ni l'Ancien ni le Nouveau Testament n'hésite à employer le mot propre lorsqu'il s'agit de désigner les femmes de mauvaise vie. Ceux qui ont lu les saints Eécritures comprendront la valeur de cette observation. Les autres ne douteront pas que l'Esprit-Saint ne sache réussir à dire ce qu'il veut dire.

Nous n'avons pas, il est vrai, de documents précis sur la vie de notre sainte avant sa conversion ; il n'y a pas davantage de tradition bien nette à cet égard dans l'Eglise. Les quelques passages des Pères qui pourraient être allégués en faveur de l'opinion que nous combattons, n'ont pas la valeur qu'on leur voudrait donner, et ils ont été écrits, non pour déshonorer la sainte, mais pour exalter la miséricorde de Dieu et encourager les pécheurs à espérer en elle. Mais il y a un document toujours vivant, que chacun peut consulter : le cœur humain, la nature humaine ; c'est à lui que nous en appelons avec confiance. Quiconque le consultera ne pourra pas attribuer à sainte Marie-Madeleine un plus grand désordre, une vie plus criminelle que celle de sainte Marguerite de Cortone.

Ce qu'il y a d'élan, de courage, de générosité, de puissance d'aimer, en Marie-Madeleine convertie, est incompatible avec la supposition d'une nature et d'un caractère usés par le vice. L'humanité déchue est faible et fragile. Une personne vicieuse sort de la nature déchue ; elle en est la dégradation. Marie-Madeleine demeure avec le même caractère avant et après sa conversion. Comme, dans son amour pour Jésus, elle obéit aux seules inspirations de cet amour même, sans aucune attention au jugement que l'on pourra porter sur ses œuvres, ainsi s'était-elle montrée, avant sa conversion, dédaigneuse de toute considération humaine : elle n'avait point caché sa faute, et ses actes publiaient hautement la folie de son cœur et les fautes qu'elle devait pleurer si amèrement tout le reste de sa vie. Elle a vécu, avant et après sa conversion, pour ce qu'elle a aimé ; le reste du monde n'existait point pour elle. Mais elle était femme, et la nature de femme la plus riche et la plus complète qui ait peut-être jamais existé ; elle n'a donc été coupable, devant Dieu et devant ses concitoyens, que par amour pour un seul homme. Nous sommes certain qu'il en est ainsi, et quiconque voudra réfléchir n'aura pas besoin du secours de preuves historiques pour en être aussi assuré que nous le sommes.

L'AMOUR DE SA PAROISSE

Messieurs,

Le ministère pastoral est une œuvre d'amour, continuant à travers les siècles la mission de charité que le Verbe de Dieu est venu remplir sur la terre.

Il "s'y est montré, et a conversé avec les hommes." "Il a passé en faisant le "bien," se dépensant tout entier au service "de ceux qu'il n'a pas rougi d'ap- "peler ses frères ;" annonçant la vérité, faisant briller ses divines clartés sur les malheureux fils d'Adam assis depuis tant de siècles "dans les ténèbres et "les ombres de la mort ;" promulguant les préceptes de la vie, opposant aux convoitises des sens et aux envahissements des passions humaines les saintes lois de la morale chrétienne ; prenant en pitié les faiblesses et les souffrances de notre pauvre humanité ; "se faisant tout à tous pour les sauver tous," mais s'inclinant de préférence vers les humbles et les déshérités de ce monde ; aimant d'un amour de prédilection les petits enfants ; et, pour accomplir ce bien multiple, ne reculant devant aucune fatigue, aucun sacrifice, ne se laissant décourager ni par l'indifférence des uns, ni par les résistances ou les persécutions des autres ; bref, se conduisant toujours et partout de telle sorte qu'Il pouvait dire en toute vérité : "Je suis le bon Pasteur :" *Ego sum Pastor bonus.*

En agissant ainsi pendant les jours de son incarnation quel but se proposait le Sauveur, sinon de laisser à son Eglise, dans sa personne, la forme même de cette vie sublime qui s'appelle le pastorat ? Ne semble-t-il pas dire par son exemple à ceux qui s'y engagent : "Regardez et faites selon le modèle que je "vous ai montré ?" Et quand un homme est choisi d'entre ses frères pour continuer l'œuvre rédemptrice, pourrait-il avoir d'autre pensée, d'autre ambition que de marcher sur les traces et se rapprocher le plus possible de ce type incomparable de la vie pastorale ?

Vous donc, Messieurs, qui avez été appelés par la miséricorde divine à cette vie supérieure, considérez attentivement votre vocation, voyez combien elle est belle, sainte, méritoire, mais en même temps redoutable et pleine d'exigences : "*Videte enim vocationem vestram, fratres.*" Toutes les qualités, toutes les vertus que nous venons d'admirer en Jésus doivent se retrouver en vous à un certain degré. Ce qu'Il a fait, vous devez vous efforcer de le faire. Vous aussi vous êtes tenus de "tout dépenser et de vous dépenser vous-mêmes" pour procurer la sanctification et le salut de ces âmes en faveur desquelles Il a versé tout son sang.

Qui vous soutiendra dans ce rude labeur? qui vous permettra de le porter jusqu'au bout et d'être pour le troupeau confié à vos soins "le bon pasteur" dans toute l'acception du mot ?

N'en doutez pas, Messieurs, c'est l'amour : lui seul.

L'amour a été, on peut bien le dire, la pensée inspiratrice, l'âme du ministsre de Notre-Seigneur Jésus-Christ. C'est "sous l'impulsion puisante de l'amour" *impetu amoris actus* qu'Il est descendu parmi nous ; c'est l'amour qui lui a fait embrasser la pauvreté de Bethléem et le travail de Nazareth ; c'est l'amour qui l'a poussé dans ses courses apostoliques ; c'est l'amour qui l'a conduit au jardin de l'agonie, au prétoire de la flagellation, et qui l'a fait mourir sur la croix du Calvaire. L'explication de sa vie tout entière est dans ce mot de saint Paul, dont chacun de nous doit se faire l'application : "Il m'a aimé :" *Dilexit me.*

Ainsi en est-il de la vie pastorale. Retranchez-en l'amour, qu'aurez-vous ? Ecoutez : le Seigneur va vous le dire par son Prophète : " Voici que je susciterai " sur la terre un pasteur qui ne visitera pas les brebis abandonnées, ne les " cherchera pas dans leur dispersion, ne guérira pas les malades, ne nourrira " pas les saines, mais mangera la chair des plus grasses et leur rompra la corne " des pieds." Voilà le pasteur sans amour : " véritable idole qui abandonne son troupeau."

Mettez l'amour au cœur de ce prêtre, vous aurez tout l'opposé : zèle, charité, patience, dévouement, rien n'y manquera : il sera " le bon pasteur."

Telle est donc votre obligation fondamentale, l'élément indispensable au succès de votre ministsre : il faut que vous aimiez ces âmes sur lesquelles vous allez l'exercer. Elles auraient le droit de vous arrêter au seuil de la paroisse dont vous venez prendre pessession pour vous addresser la même question que faisait le divin Maître à saint Pierre avant de lui confier le soin de paître les agneaux et les brebis : " Nous aimez-vous ? " Si vous hésitiez à répondre affirmativement si vous ne sentiez pas en vous ce feu sacré de l'amour des âmes, n'avancez pas, ne mettez pas la main à l'œuvre : vous ne feriez rien, votre ministère demeurerait infécond, peut-être il serait nuisible. Mais si, au contraire, Dieu vous a fait la grâce d'allumer en vous cette flamme de l'amour, venez, approchez sans crainte de ces âmes. Vous serez pour elles " le bon pasteur " : vous en aurez toutes les qualités, vous en goûterez toutés les joies, vous en recueillerez tous les mérites.

I.

Aimer sa paroisse, Messieurs, qu'est-ce à dire ? En quoi consiste et jusqu'où s'étend cette obligation ?

Et d'abord, que devez-vous aimer dans votre paroisse ? Sa situation plus ou moins agréable ? l'étendue de son territoire ? le chiffre de sa population ? les relations consolantes, les avantages matériels qu'elle vous promet ? Tout cela peut avoir quelque importance au point de vue humain, entrer en ligne de compte dans vos appréciations et vos désirs ; mais ce sont, en définitive, des considérations d'un ordre très-secondaire. Celui qui est vraiment pasteur ne s'y arrête pas ; sa pensée va plus haut. Ce qu'il voit dans cette paroisse vers laquelle le dirige l'obéissance, avant tout et par-dessus tout, ce sont des âmes. Que tout le reste soit plus ou moins attrayant pour la nature, sa foi ne saurait s'en con. tenter. S'il n'y avait pas là des âmes rachetées au prix du sang de Jésus-Christ, sur lesquelles il pourra exercer les merveilleux pouvoirs de son sacerdoce, à la sanctification et au salut desquelles il travaillera avec succès et en tout cas avec mérite, rien ne serait capable de l'attirer et de le fixer. " Des âmes ! des âmes ! " prenez tout le reste, pourvu que vous me donniez des âmes," voilà le cri d'amour qui s'échappe de son cœur.

Telle est donc la disposition dans laquelle tout pasteur s'efforcera de s'établir en arrivant dans sa paroisse. Grande ou petite, riche ou pauvre, religieuse ou indifférente, elle renferme des âmes. C'est vers elles que Dieu l'envoie par l'intermédiaire de son Evêque : " Il vient pour qu'elles aient la vie et l'aient en " plus grande abondance."

Quelle force, quelle sainte énergie cette conviction enracinée dans une âme de prêtre donne à son ministère ! Quels horizons lumineux et consolants elle ouvre à ses regards !

Il est des prêtres qui se trouvent à l'étroit dans leur paroisse. Ils s'y ennuient et se laissent aller à des aspirations et à des rêveries sans fin. Ils souffrent de ce mal de " l'imagination, de ce désir de changement qui, au témoignagne du pieux auteur de l'*Imitation*, en a trompé plus d'un." D'où vient cela, sinon de ce qu'ils apprécient leur paroisse en se plaçant à un point de vue humain et non sur les hauteurs du surnaturel et du divin.

Volontiers nous leur dirions : De grâce, au lieu de vivre dans cette atmosphère d'inquiétude et de mélancolie, jetez donc les yeux sur Notre-Seigneur. " Il n'a été envoyé qu'aux seules brebis qui avaient péri de la maison d'Israël." C'est dans le cercle étroit de la Judée et de la Galilée qu'il a voulu circonscrire son œuvre. Il semble qu'il aurait dû l'étendre à l'univers entier ; n'était-il pas

le Rédempteur du genre humain? ne " voulait-il pas voir tous les hommes se " sauver et parvenir à la connaissance de la vérité ? " Pour cela, ne fallait-il pas les visiter et les évangéliser tous ? Et pourtant il n'est pas sorti de ce petit coin de terre perdu comme un atome dans l'immensité du monde. Là se sont extérieurement concentrés ses affections, ses sollicitude, les efforts de son zèle ; il en a fait sa paroisse bien-aimée ; il n'en est pas sorti.

Grande et salutaire leçon pour les pasteurs mécontents de leur sort, qui laissent leur imagination les emporter à travers un monde de chimères et se nourrissent de pensées et de projets irréalisables. Ils feraient bien mieux de s'attacher de tout leur cœur à ce champ où la Providence les envoie, de mettre tous leurs soins à le cultiver. Ils y trouveraient le double trésor de la joie et de la perfection.

Il est vrai, cette grâce que Notre-Seigneur paraissait réserver à une région restreinte s'étendait de fait à l'univers entier. Un Père de l'Eglise, parlant de sa passion, a dit : " La victime était au Calvaire, mais son sang baignait le "monde." Cette même remarque s'applique à son apostolat : en apparence il s'exerçait seulement en Palestine, de fait il atteignait tous les siècles et tous les pays.

Et vous, Messieurs, ne jouissez-vous pas jusqu'à un certain point du même privilége ? Ne pouvez-vous pas, sans sortir de votre paroisse, étendre bien au-delà de ses limites votre action sanctifiante ? Je ne parle pas ici de cette puissance de la prière que vous avez à votre disposition et qui vous permet d'exercer une sorte d'apostolat universel ; j'aurai bientôt occasion de vous le dire. Mais, à ne considérer que votre seule paroisse, si vous l'aimez véritablement, si vous vous dévouez à son service, n'est-ce pas la sainte Eglise tout entière que vous aimez, que vous servez dans cette portien d'elle-même ? Quelles dimensions, quelle importance elle prend soudain à vos yeux, cette paroisse, si petite soit-elle, quand vous la considérez dans la magnifique unité de " la sainte Eglise " catholique, qui combat à travers le monde ! " Elle est une partie de ce tout confié à Pierre et à ses successeurs ; elle renferme quelques ceps de cette vigne que les ouvriers apostoliques cultivent sur tout les points du globe. Vous êtes là au nom et par l'autorité de Jésus-Christ ; sa volonté sur vous s'est manisfestée par la voix de votre Evêque, qui vous a placés dans cette paroisse comme il a été lui-même placé dans son diocèse par le Souverain Pontife. C'est une mine qui vous a été ouverte ; vous avez grâce d'état pour l'exploiter ; il ne tient qu'à vous d'y trouver d'immenses richesses spirituelles. Comment dès lors pourriez-vous ne pas l'aimer cette paroisse devenue " la portion de votre héritage et de " votre calice " à laquelle Dieu lui-même s'est plu à vous attacher par des liens si forts et si doux ?

C'est parce qu'il la considère sous cet aspect surnaturel que le bon pasteur chérit sa paroisse. Peut-être est-elle inférieure à beaucoup d'autres et devrait-elle convenir, comme l'épouse des saints Cantiques, qu'elle est noire : *nigra sum*. N'importe, aux yeux de son curé elle est belle, *sed formosa*. Malgré tout il l'aime. Toutes ses pensées, toutes ses affections sont pour elle. Son cœur est là parce que là est son trésor : *Ubi enim est thesaurus tuus, ibi est et cor tuum ;* un trésor d'inappréciable valeur et dont chaque jour, à tout instant, il sait faire sortir des vertus, des grâces, des mérites sans nombre. Il n'en désire pas d'autre et il ne le quitte qu'à regret quand, l'autorité intervenant pour briser ces liens, l'obéissance devient un devoir.

Rien de plus touchant et de plus édifiant que cet attachement d'un curé à sa paroisse, où il est devenu un vrai père au sein de sa famille ! Quelle autorité, quelle influence résultent tout naturellement de cette résidence prolongée ! Ces enfants qu'il a baptisés, catéchisés, admis à la première communion, qui se sont mariés sous son regard et sa bénédiction pour devenir à leur tour chefs de famille, quel respect, quelle affection, quelle confiance ils lui ont voués. De sa bouche ils sont prêts à recevoir conseils, encouragements, au besoin même salutaires reproches : car ils l'aiment comme ils en sont aimés.

II.

Cet amour dans l'âme du bon pasteur ne reste pas inactif : il se traduit par des actes.

Si vous en êtes pénétrés, Messieurs, il vous pressera de faire à votre paroisse tout le bien possible. Plus vous l'aimerez plus vous voudrez lui faire du bien, et, par une sainte réciprocité, plus vous le ferez de bien, plus vous l'aimerez. C'est un sentiment si naturel en nous ! L'homme s'attache d'instinct à tout ce qu'il peut regarder comme son œuvre, sa création, dans laquelle il a mis quelque chose de lui-même, de son travail, de ses larmes, de ses souffrances. Pourquoi ce sentiment, élevé jusqu'à l'ordre surnaturel, ne se trouverait-il pas plus profond et plus vivace dans le cœur du prêtre ? Vous aimerez votre paroisse véritablement si vous avez sans cesse présente à l'esprit la recommandation de Notre-Seigneur à ses apôtres, si vous en faites la règle de votre conduite : " Je " vous ai placés là afin que vous alliez, que vous portiez du fruit et que votre " fruit demeure."

Faire fructifier votre paroisse, lui faire rapporter au centuple toutes les moissons de vie et de piété chrétienne dont elle est capable avec le secours de la grâce de Dieu, voilà donc, Messieurs, le vrai moyen de lui témoigner votre amour.

Pour atteindre ce but, rien ne devra vous coûter. Vous mettrez tout en œuvre ; vous n'épargnerez rien : votre temps, votre intelligence, votre liberté, vos goûts, vos forces, vous sacrifierez tout volontiers.

Ne me dites pas qu'ainsi comprise la vie pastorale est un véritable martyre ; il me serait trop facile de vous répondre : C'est vrai ; vous avez raison ; c'en est un, mais un martyre nécessaire et sanctifiant.

" Oui, dit saint Chrysostome, un bon pasteur tel que Jésus-Christ le demande " peut-être comparé et même préféré aux martyrs. Un martyr ne meurt qu'une " fois pour Jésus-Christ ; mais un pasteur qui fait son devoir, qui s'acquitte " avec courage de toutes les fonctions de son ministère, meurt mille fois pour " son troupeau." C'est uniquement à ce signe que vous reconnaîtrez que vous aimez votre paroisse, " non en paroles et de bouche seulement, mais en réalité " et par des œuvres."

N'espérez pas réussir autrement. " Car telle est la règle de l'Evangile : il faut " que nous nous donnions à ceux que nous voulons gagner à Jésus-Christ. Vou- " lons-nous les assujettir, il faut nous assujettir à leur service, et nous devons, " pour ainsi dire, être leur conquête, pour les rendre capables d'être la nôtre. " Pourquoi est-ce qu'un Paul, un Cephas, un Apollo et tant d'autres ouvriers " ont conquis tant fidèles d'âmes à notre Sauveur ? C'est à cause qu'ils se don- " naient sans retenue auxâmes : *Omnia vestra sunt :* Tout est à vous, dit l'a- " pôtre, et Paul, et Cephas, et Apollo ; tout est à vous, encore une fois : c'est " pourquoi tout était à eux, parce qu'ils étaient à tous sans réserve."

Oui, c'est l'amour qui fait le bon pasteur. C'est par ce caractère inimitable qu'il se distingue du mercenaire. " Le mercenaire, dit Notre-Seigneur, celui " qui n'est pas vrai pasteur, auquel n'appartiennent pas les brebis, voit le loup " venir et il abandonne les brebis ; s'enfuit et le loup ravit et disperse les brebis : " et le mercenaire s'enfuit parce qu'il est mercenaire et n'a cure des brebis." Celui, au contraire, qui a le sens, le véritable esprit pastoral ne laisse pas le loup s'approcher de son bercail, ou, s'il ne peut l'écarter, il s'efforce du moins de le combattre. A tout prix il veut le chasser, et en attendant il travaille à atténuer les effets de se présence, à diminuer le nombre de ses victimes.

D'ailleurs, Messieurs, cet amour surnaturel de votre paroisse vous donnera l'intelligence de ce que vous devez entreprendre pour la sanctifier. " Aimez et " faites ce que vous voudrez : " *Dilige et quod vis fac,* disait saint Augustin, parlant des rapports de chaque âme avec Dieu : c'est ce qu'on peut à tout curé relativement à sa paroisse. Qu'il l'aime sincèrement et il saura bien trouver les meilleurs moyens de la diriger, de la sauvegarder contre toutes les attaques, de la pousser en avant dans la voie du bien, d'en faire une paroisse chrétienne.

Qui dira ce que l'amour inspire au bon pasteur : ce qu'il lui impose de veilles prolongées, de travaux, de courses, d'études, de sollicitudes de tout genre ? C'est surtout dans cette âme qu'il réalise les merveilles si bien décrites par l'auteur de l'*Imitation :* " Rien ne lui pèse, rien ne lui coûte ; il tente plus qu'il ne peut ; " jamais il ne prétexte l'impossibilité, parce qu'il se croit tout possible et tout " permis. Et à cause de cela il peut tout et il accomplit beaucoup de choses qui " fatiguent et accablent celui qui n'aime pas."

Ces effets sont tels qu'on ne peut s'y tromper. L'absence ou la présence de l'amour dans l'âme d'un pasteur se trahit à des signes qui n'échappent pas aux regards d'un observateur tant soit peu exercé.

Qu'un curé n'aime pas sa paroisse d'un amour profond, désintéressé, surnaturel, et, pour tout dire en un mot, pastoral, vous n'y verrez fleurir aucune de ces œuvres qui en feraient la vie et la prospérité. Ce sera le terre à terre d'un ministère correct, irréprochable aux yeux des hommes, mais impuissant à toucher les âmes, à les soulever, à triompher de leur indifférence ou de leurs passions. On n'est pas longtemps à sentir qu'à cette prédication à ce cathéchisme, à ces visites de malades il manque quelque chose ; il y manque l'essentiel : une âme de prêtre. Peut-être les prescriptions de l'Eglise ou de l'autorité diocésaine sont-elles observées, mais c'est sans conviction, sans but, sans énergie, machinalement, et dès-lors sans résultat appréciable. Ce ministère est stérile ou peu s'en faut, parce qu'il n'est pas exercé sous les chaudes et vivifiantes influences de l'amour.

Donnez-moi au contraire un pasteur pénétré de cet amour de sa paroisse, ne vivant que pour elle, voulant à tout prix la régénérer et la sauver, aussitôt tout va changer de face. Extérieurement, c'est le même ministère ; mais quelle différence dans les résultats ! Là tout est esprit et vie : c'est une activité incessante, un zèle qui se multiplie et se transforme continuellement, qui a recours à toutes les pieuses et saintes industries, qui en médite et en invente sans cesse de nouvelles. Ce pasteur peut ne pas obtenir tout ce qu'il voudrait : mais au moins il a le droit, s'appuyant sur la sincérité et la bonne volonté de son amour, de dire avec confiance : " Qu'ai-je dû faire pour ma vigne que je n'aie pas ? "

III.

Un autre caractère de l'amour du bon pasteur pour sa paroisse, c'est la persévérance.

Il est facile à un curé de se consacrer au début tout entier à son ministère et d'y déployer un zèle admirable. Son imagination se donne libre carrière ; elle médite les plans les plus beaux et les plus consolants ; elle en est tellement éprise qu'elle les voit déjà réalisés. Mais il faut compter avec les difficultés et les déceptions. De nos jours surtout, le ministère pastoral est traversé par mille obstacles, il rencontre presque partout des oppositions. Elles viennent de la diminution de la foi et de la vie chrétienne dans les âmes, de l'état actuel de la société dont l'organisation et les tendances ne sont rien moins que favorables au progrès des idées religieuses, sans parler de l'opposition secrète que l'esprit de l'homme abandonné à lui-même a toujours été disposé à faire à la doctrine et aux lois de l'Evangile, barrière infranchissable opposée à ses erreurs et à ses passions. Aux prises avec tant d'ennemis, le ministère pastoral est à chaque instant entravé, sinon même réduit à l'impuissance, et il ne faut pas beaucoup de temps à ce curé vraiment zélé pour s'apercevoir que du désir à la réalisation il y a loin. On ne comprend ni sa pensée ni ses œuvres : on ne répond pas à ses appels, et tandis que de la part des méchants il est en butte à une persécution systématique et haineuse, dans les bons, chez ceux qui se disent ses amis et devraient être ses auxiliaires naturels, il ne rencontre souvent qu'indifférence, intelligence et apathie. Est-il étonnant que dans ces conditions il soit tenté de se décourager, que la pensée lui vienne de secouer sur cette terre ingrate la poussière de ses pieds et de tout abandonner en disant : Il n'y a rien à faire ?

Mais non : cette parole malheureuse jamais l'amour ne la prononcera. Il ne perd pas courage quoiqu'il ne trouve pas la réciprocité à laquelle il aura droit. On dirait que plus il s'affirme moins on le paye de retour ; n'importe. Loin de s'abattre il s'enflamme plutôt à la vue des difficultés ; comme ce torrent qui, rencontrant une digue, réunit toutes ses forces et finit par la renverser.

Que de succès ont été remportés par cette amour pastoral qui " espère contre " toute espérance " et agit quand même son action paraît condamnée à la stérilité ! Que de transformations merveilleuses se sont opérées sous cette influence ! Cette paroisse paraissait morte ou du moins plongée dans une invincible léthargie. Les paroissiens ne fréquentaient presque plus l'église, bien moins encore les sacrements. Mais voici que peu à peu une sorte de réveil se fait : les symptômes

de la vie reparaissent, les habitudes chrétiennes reprennent. A quoi faut-il attribuer cet heureux changement? Un nouveau curé est venu : bon pasteur, au lieu de se décourager, il a mis résolument la main à l'œuvre, appelant à son aide toutes ressources du zèle pastoral. Il a continué, alors même qu'il ne voyait sortir de ses efforts aucun résultat apparent. Il s'est dit : Ce n'est pas l'affaire de quelques jours, de quelques semaines, peut-être même de quelques années ; le temps n'est rien ; la persévérance aura raison de tous ces obstacles.

Bref, il a imité par rapport à sa paroisse la conduite du Sauveur en face de cette jeune fille qu'on prétendait morte et bien morte. Il a dit lui aussi : " Vous " vous, trompez : non, elle n'est pas morte, elle n'est qu'endormie." Et malgré les dénégations, les défiances, les prédictions sinistres, il a travaillé avec le courage indomptable d'un amour qui a foi en la grâce du saint ministère. Il s'est souvenu que Dieu a fait les paroisses, aussi bien que " les nations, guérissables," et que s'il est vrai, comme dit le poète, que " l'amour triomphe de tout : " *omnia vincit amor*, jamais peut-être sa puissance n'est plus grande que lorsqu'il a pris racine dans l'âme d'un pasteur et qu'il s'exerce vis-à-vis d'une paroisse.

Soyez-en convaincus, Messieurs, si vous aimez votre paroisse de cet amour persévérant, tôt ou tard vos efforts seront couronnés de succès. C'est peut-être " dans les larmes que vous jetterez la divine semence, mais un jour viendra où " vous recueillerez dans la joie les gerbes d'une abondante moisson."

Et d'ailleurs, quand bien même vous ne seriez pas personnellement appelés à jouir des fruits de vos travaux et qu'il faudrait laisser cette consolation à vos successeurs, la pensée qu'ils vous la devront et vous en béniront ne suffirait-elle pas à vous soutenir et à vous stimuler ?

N'avez-vous pas sur ce point là encore un exemple décisif? Notre-Seigneur, qui a tant aimé les âmes et tant fait pour elles, qu'a-t-il recueilli de cet apostolat incomparablement supérieur à tous les autres ? Presque rien. Il semble qu'il se soit contenté d'être le semeur infatigable, réservant à ses apôtres et à leurs successeurs de moissonner dans le cours des siècles. Il a permis que ces efforts restassent en apparence infructueux, ses paroles incomprises, ses intentions dénaturées, son œuvre à chaque instant traversée par l'ignorance et la haine. Il n'a pas pour cela cessé d'agir : telle était l'ardeur de sa charité que " les " grandes eaux de la tribulation n'ont pu l'éteindre." Pasteurs des âmes, voilà votre modèle ; ayez-le sans cesse devant les yeux ; il est bien propre à vous soutenir contre les défaillances de la nature et les tentations du découragement.

Vous aimez donc votre paroisse, vous tous, Messieurs, que Dieu, dans sa miséricorde infinie, a daigné appeler à ce laborieux honneur de la charge pastorale, et vous n'aurez rien tant à cœur que d'entretenir et de développer en vous ce feu sacré de l'amour. Vous l'aimerez cette paroisse à laquelle vous rattachent des liens si puissants dans l'ordre surnaturel. Par l'institution canonique elle est devenue votre épouse. " Vous l'aimerez comme le Christ a aimé son Eglise. " Vous aurez la sainte ambition qu'elle soit glorieuse devant Dieu, sans tache, " sans ride, sans aucune difformité ; vous la voudrez à tout prix sainte et imma- " culée : " *Ut exhiberet ipse sibi gloriosam ecclesiam, non habentem maculam, aut rugam, aut aliquid hujusmodi sed ut sit sancta et immaculata.* Et pour obtenir ce résultat vous n'épargnerez pas votre peine ; vous vous livrerez tout entiers à elle " comme le Christ s'est livré pour son Eglise : " *Sicut et Christus dilexit Ecclesiam et seipsum tradidit pro ea.* Votre préoccupation continuelle sera de " la sanctifier en la purifiant de ses moindres souillures " par l'application des moyens surnaturels dont votre sacerdoce vous rend dépositaires : *Ut illam sanctificaret, mundans lavacro aquæ in verbo vitæ.* Vous concentrerez sur ce point toutes les forces de votre intelligence, toutes les énergies de votre volonté, toutes les affections de votre cœur. " Vous paîtrez ce troupeau confié à votre garde, " veillant sur lui non par contrainte, mais spontanément, selon Dieu ; non pas " en vue d'un gain honteux, mais de plein gré ; non comme dominant sur l'hé- " ritage du Seigneur, mais vous faisant de cœur le modèle du troupeau, et " lorsqu'apparaîtra le Prince des pasteurs vous obtiendrez la couronne de " gloire qui ne se flétrira jamais." *Et cum apparuerit princeps pastorum, percipietis immarcescibile n gloriæ coronam.*

PARTIE LEGALE

Rédacteur : **ALBY**

EMANCIPATION

Question.—Dans la Province de Québec à quel âge un mineur peut-il être émancipé ?

Clerc notaire.

Réponse.—La loi ne fixe pas l'âge auquel l'émancipation peut avoir lieu. Généralement elle n'est demandée que pour ceux qui sont près d'atteindre leur majorité, c'est-à-dire pour les mineurs qui sont âgés d'au moins 18 ans. Néanmoins les mineurs peuvent obtenir leur émancipation avant cet âge. Le tout dépend de l'intérêt du mineur, de sa capacité de gérer, de ses connaissances en affaires et des autres circonstances plus ou moins favorables qui sont laissées à l'appréciation du conseil de famille et du juge. Ainsi tout est relatif en cette matière. Tel mineur peut, sans inconvénient, être émancipé à quinze ou seize ans et tel autre ne pourrait pas l'être sans danger même à vingt ans.

Ceci ne s'applique cependant qu'à l'émancipation judiciaire, car l'émancipation a lieu de plein droit par le mariage du mineur. (Code civil, art. 314) Ce mariage peut avoir lieu à quatorze ans révolus pour les garçons et à douze ans révolus pour les filles. (C. C. Art. 115.) On a jugé avec raison qu'il ne convient pas que ceux qui fondent une nouvelle famille restent sous la puissance paternelle ou sous la puissance tutélaire.

DROIT ET PRIVILEGE

Dans la séance du 17 mai, M. Casimir Perier a commis à la tribune un *lapsus*, qu'il nous saura certainement gré de lui signaler. " Je réponds que le *droit* du gouvernement est de nommer seul les évêques. " L'expression exacte n'est pas *droit* mais *privilège*.

Seule, l'Eglise a le pouvoir de conférer le caractère épiscopal par le sacrement de l'Ordre, seule aussi celui de donner la juridiction épiscopale dans un diocèse ou dans un vicariat apostolique.

La nomination par le chef de l'Etat fait un ministre, un préfet, un garde champêtre ; mais quand il s'agit d'un ministre de l'Eglise, société indépendante par son essence, et d'une nature supérieure, cette nomination par elle-même ne produit et ne peut produire aucun effet. En conséquence de cet acte, l'Etat peut, si telle est sa fantaisie, allouer un traitement, installer dans un loge-

ment, autoriser un costume ; mais rien de ces avantages extérieurs n'est le caractère qui fait le pontife ou la juridiction qui fait l'évêque diocésain.

Cette nomination est donc, de par la force des choses, une simple *présentation*; il est impossible qu'elle soit autre chose. Il y aura un évêque, le jour où la personne présentée aura reçu d'un évêque la consécration épiscopale, et cet évêque sera le chef d'un diocèse le jour où le Chef suprême de l'Eglise lui aura confié ce diocèse.

Le pouvoir civil prétendant *faire un évêque*, serait plus grotesque qu'un président de la République française prétendant faire un général allemand. Ce magistrat tenterait d'exercer sur le terrain d'autrui un droit qu'il a réellement chez lui.

Toutefois, le gouvernement français fait régulièrement des " présentations." Ce n'est pas en vertu d'un droit qui ne peut exister, c'est en conséquence d'un privilège, d'une faveur, d'une concession que l'Autorité souveraine qui préside à l'Eglise universelle, a daigné faire jadis aux rois chrétiens et qu'elle a daigné continuer aux gouvernants leurs successeurs.

C'est en vertu d'une délégation toute gracieuse du Saint-Siège que M. Carnot, personnellement d'un catholicisme très latent, s'inquiète des besoins de l'Eglise catholique, et après avoir invoqué les lumières d'en haut, choisit et présente des sujets pour l'épiscopat. Le devoir du Pape est de s'assurer, par les voies canoniques, si le sujet présenté par un personnage essentiellement incompétent, a les qualités nécessaires à un pontife. Si l'enquête canonique est défavorable, il n'y a rien de fait, malgré la proclamation du *Journal Officiel*. Le cas s'est rencontré sous Napoléon III pour deux prêtres, qui ont dû promener à travers la France leur chapeau à glands durant une dizaine d'années, jusqu'au jour où le juif Crémieux, en 1870, cassa les nominations que l'empereur avait signées.

Le gouvernement qui s'aviserait de nommer des évêques sans savoir si ses choix seront ratifiés à Rome, ferait donc un pas de clerc. On est fort endurant à Rome ; mais quand le devoir est en cause, les gouvernements se heurtent à une muraille d'airain. *Non possumus*, tout est dit.

Voilà pourquoi et comment un gouvernement maçonnique ne réussira point à imposer au pays un épiscopat conforme aux vœux de la secte ; voilà pourquoi l'Eglise de France n'est pas encore prisonnière de l'agent du Grand-Orient, Dumay.

Donc, cher monsieur Perier, rayez de votre vocabulaire une phrase qui peut-être admirée des ignorants, mais qui sonne faux. Evitez également cette autre affirmation qui a fait rire la gauche, sans vous concilier la droite : " Les évêques ont un double caractère : ils ont la direction de leur diocèse, et aux yeux des fidèles, ils sont les administrateurs des âmes." Cela aussi est incorrect.

Les évêques n'ont pas seulement la direction, mais le gouvernement— vous entendez : *le gouvernement*— de leurs diocèses. Cela date de dix-huit siècles. *Posuit Episcopos regere Ecclesiam Dei.* Siégeant au nom de Jésus-Christ dans leur chaire sacrée, ils n'y ont qu'un supérieur hiérarchique : le successeur de Pierre. Le ministre des cultes est un fonctionnaire de la société civile qui a le grand honneur d'être, durant les jours habituellement rapides, où il gère son emploi, l'intermédiaire officiel entre son gouvernement et les princes de l'Eglise, qui subordonnés comme citoyens au ministre de l'intérieur, au ministre des finances, etc., ne peuvent comme évêques, reconnaître un supérieur autre que celui que Dieu leur a donné, le Pape; le Pape qui nulle part dans l'Eglise n'est un étranger, qui a droit à siéger, à instruire, à commander dans toutes les églises de France et de l'univers.

" Administrer les âmes " est un néologisme un peu baroque, L'administration est chose extérieure; on dit : l'administration d'une paroisse, l'administration des sacrements. L'évêque, par lui-même et par son clergé, gouverne les âmes, prises une à une comme il gouverne le diocèse et chacune de ses paroisses.

Il était bien plus simple de dire ceci. L'évêque gouverne le diocèse (ce mot *diocèse* indique qu'il s'agit du gouvernement religieux) ; c'est sa fonction propre ; accessoirement et notamment à cause des nombreux privilèges, des nombreuses faveurs concédées par l'Eglise, mère pleine de bonté, à l'Etat, fils fort exigeant, l'évêque a des relations avec la préfecture et les autres autorités civiles.

Présenté par le gouvernement, mais ne pouvant ni être destitué, ni déplacé par lui, pour qui il n'est pas son fonctionnaire, exposé uniquement à des coups de force, périlleux pour ceux qui y recourent, entouré d'un prestige qui effraie tout gouvernement dont la conscience n'est pas bien nette, l'évêque diocésain est un personnage qu'on désire n'avoir pas pour ennemi. Cela se conçoit très bien. Seulement, par la voie des procédés équitables,—l'Eglise de nos jours surtout ne demande rien de plus,—on y arriverai aisément. Les objurgations hautaines n'en sont pas le chemin. Il ne suffit point de dire sèchement : *Monsieur l'évêque*, pour que les princes de l'Eglise tremblent devant la férule d'un citoyen ministre.

En somme, d'un côté, beaucoup de privilèges concédés, de l'autre, beaucoup d'obligations en souffrance ; ici une longanimité qui étonne ; là, des persécutions, des tracasseries sans l'ombre d'un prétexte : l'Eglise condescendante, l'Etat hargneux, voilà le bilan actuel, Si M. Casimir Perier veut avoir dans l'histoire la place d'un grand homme, nous lui conseillons de ne s'y pas tenir La paix est plus haute.

A. D.

L'*Univers* 23 mai 1894.

LA FEMME CHRETIENNE

SA MISSION, SA FORMATION ET SA SAUVEGARDE

Par le **Rév. Pere F. X. SCHOUPPE,** de la Compagnie de Jésus

Deuxième édition.—1 vol. in-18, 118 pages.................... 20 cts

(*suite*)

VIII.

Dévotion à la sainte Vierge et notamment à son Immaculée Conception.

La dévotion à la sainte Vierge est le plus précieux des trésors et la plus sûre sauvegarde de la vertu. Cette dévotion est fondée sur la connaissance et l'amour de cette créature sublime, qu'un archange, parlant au nom de Dieu, appelle bénie entre toutes les femmes, et que toutes les générations proclament Bienheureuse.

Pour acquérir de plus en plus cette connaissance et cet amour salutaires de Marie, considérons le privilège de son Immaculée Conception. C'est le privilège le plus cher à son cœur comme le plus précieux aux yeux de Dieu. Sans doute sa maternité divine, son admirable virginité, sa majesté comme Reine des cieux l'élèvent au-dessus de toutes les créatures et ornent son front d'une couronne incomparable, mais le plus beau brillant de cette couronne c'est son Immaculée Conception.

Aussi a-t-elle daigné dans ces derniers temps manifester par les plus éclatants prodiges, que rien n'est agréable à son divin Fils et à elle, comme la glorification de ce grand privilège. N'a-t-elle pas dit, en prenant comme un nom nouveau devant le monde entier: *Je suis l'Immaculée Conception* ?

Qu'est-ce donc que l'Immaculée Conception de Marie? et d'où vient que la Mère de Dieu attache à ce privilège un si haut prix? D'où vient aussi que ses enfants en font le principal objet de leur joie? C'est que, par rapport à Marie, l'Immaculée Conception est le principe de toute sa sainteté, et, par suite de toutes ses grandeurs, de toute sa gloire; c'est, en second lieu, que, par rapport à ses serviteurs, elle devient la source de leur sanctification.

I. Par rapport à Marie, l'Immaculée Conception est une grâce, qui renferme le principe de toutes les grâces qu'elle a reçues: c'est une source lumineuse d'où émane toute sa sainteté; une racine mystérieuse d'où sort, comme une fleur de sa tige, toute sa grandeur, toute sa gloire. Qu'est-elle donc en elle même cette grâce de l'Immaculée Conception? Elle est tout à la fois un admirable privilège, un triomphe sur le péché, et un vêtement de justice, consistant dans la plénitude de la grâce.

1° L'Immaculée Conception est un privilège que Marie, seule entre tous les enfants d'Adam, a reçu de Dieu, en vue de la mort future de Celui dont elle devait être la mère, privilège qui consiste dans l'exemption du péché originel.

Nous savons que les descendants d'Adam, enveloppés dans la malédiction de ce père coupable, se trouvent, dès le premier moment de leur existence, privés de la vie de la grâce et frappés d'une souillure. Ce sont des astres éteints, ils naissent dans les ténèbres du péché, et apparaissent aux yeux de Dieu comme marqués du caractère du démon, comme une race maudite, et, selon l'expression de S. Augustin, comme une masse de damnation.

Voilà ce que la foi nous enseigne; mais elle ajoute qu'il y a une exception admirable, une fille de la vie parmi tous ces enfants de la mort, un lis parmi les épines: la sainte et Immaculée Vierge Marie, Mère de Dieu. Elle seule, comme une étoile radieuse est née dans la lumière de la grâce, elle seule a été conçue sans le péché originel. Par un privilège unique, elle a été préservée de la souillure commune; elle apporta en naissant la vie de la grâce, et au lieu de la tache originelle, une beauté céleste, qui ravit les yeux des anges et ceux de Dieu lui-même.

Ce grand privilège fut révélé dès le commencement du monde, alors que Dieu, parlant au serpent, qui n'était autre que le démon, lui adressa ces paroles : *J'établirai des inimitiés entre toi et la femme, entre ta race et sa race: elle t'écrasera la tête* (Gen. III, 15). Cette femme qui par sa *race*, c'est-à-dire par son fils, devait briser la tête, l'empire, du démon, c'est la vierge Marie. L'inimitié entre elle et le démon, ce combat, où le démon, loin de vaincre, est vaincu, écrasé par la femme, c'est le triomphe complet de Marie sur le péché, c'est son Immaculée Conception. — Le même privilège est indiqué dans les paroles que Dieu, par la bouche de l'archange Gabriel, adresse à Marie, quand il l'appelle *pleine de grâce:* paroles qui manqueraient de vérité, si la Vierge eût été privée de la grâce pendant un seul instant de son existence; si, véritable étoile du matin, elle n'eût brillé dès le commencement de la lumière la plus pure.

Eclairé par ces oracles, ainsi que par les saintes traditions des Pères, et guidé par l'assistance du Saint-Esprit, le Vicaire de Jésus Christ, l'auguste Pie IX, par sa Bulle *Ineffabilis Deus*, a proclamé le dogme de l'Immaculée Conception. " C'est une vérité révélée de Dieu dit ce Pontife, et tout fidèle doit croire fermement, que la Vierge Marie, au premier moment de sa conception, a été par un privilège spécial de Dieu, et en vertu des mérites de Jésus-Christ, préservée de toute tache du péché originel. "

Tel est le privilège dont le Très-Haut a favorisé la Mère de son Fils unique. O Dieu, je vous bénis d'avoir accordé une telle grâce à Marie ; ô Marie je vous félicite de cette insigne faveur !

2° Triomphe complet sur le péché. — Il y a des Saints qui triomphant de toutes les tentations du démon, ne perdirent jamais l'innocence de leur Baptême; ce fut un triomphe sur le péché, mais incomplet; parce qu'ils furent assujettis au péché avant leur Baptême. Seule la Vierge Marie reçut, comme dit S. Augustin, une grâce plus abondante pour vaincre le péché en toute manière : *ad vincendum omni ex parte peccatum* (De nat. et grat. c 36). Lorsque le serpent infernal qui avait infecté tous les autres, voulut aussi

envahir cette enfant bénie, Dieu la couvrit du bouclier de sa protection.

C'est ce triomphe de Marie que l'on représente aux yeux par l'image symbolique de la femme qui écrase du pied la tête du serpent : symbole qui n'est que l'expression sensible de cet oracle divin : *J'établirai des inimitiés entre toi et la femme, entre ta race et sa race : elle t'écrasera la tête.*

On peut dire que Marie triomphe du péché, comme le soleil des ténèbres. Jamais les ténèbres ne purent approcher de cet astre radieux ; jamais une ombre de péché, soit originel soit actuel, ne put offusquer l'âme toute pure de Marie. C'est pourquoi l'Eglise lui adresse cette louange : Votre visage, ô Marie, est semblable au soleil : *Facies tua sicut sol.*

3° Vêtement de justice. — *Votre vêtement, ô Vierge*, lui dit encore l'Eglise, *est blanc comme la neige.* Ce vêtement qu'elle reçut de Dieu dans son Immaculée Conception, est la grâce sanctifiante, dont elle a été enrichie : *Gratia plena.* La grâce sanctifiante, appelée aussi justice originelle, que nos premiers parents reçurent dès leur origine, aurait été aussi le partage de leurs enfants, si le péché ne fût venu étouffer cette vie, éteindre cette lumière. Mais pour Marie, comme le péché n'eut aucune prise sur elle, sa lumière ne fut pas éteinte ni sa vie étouffée : elle eut en partage la plénitude de la vie et de la grâce.

Or la grâce est le don le plus précieux que Dieu possède en ses trésors ; un don qui renferme tous les dons et tous les biens. La grâce sanctifiante est tout à la fois la vie de l'âme et sa lumière, sa richesse et sa force, sa fécondité et sa beauté : celui qui la possède peut dire en toute vérité : *Tous les biens me sont venus avec elle* Sap. VII, 11.

Pour ne parler ici que de la beauté céleste, communiquée à l'âme par la grâce, elle surpasse tout ce que la nature corporelle peut offrir de plus ravissant pour charmer la vue. Comme la lumière du soleil donne aux fleurs leur admirable parure, ainsi la grâce donne à l'âme comme un vêtement de beauté, participation de la beauté de Dieu lui-même.

Mais si toute âme ornée de la grâce, est l'objet des complaisances du Très-Haut ; que dirons-nous de Marie, qui a reçu la plénitude de la grâce ! Certes, c'est bien avec raison que l'Eglise lui met dans la bouche ces paroles d'Isaïe : *Je me réjouirai dans le Seigneur mon Dieu, et mon âme sera ravie d'allégresse : mon Dieu m'a parée des vêtements du salut, il m'a ornée de la justice, comme l'époux embellit par sa couronne, comme l'épouse brillante de pierreries* (Isaï. LXI, 10). — C'est encore à juste titre qu'on lui applique ces autres paroles : *Un prodige apparut dans les cieux : c'était une femme revêtue du soleil, ayant la lune sous les pieds, et sur la tête une couronne de douze étoiles* (Apoc. XII, 12).— *Quelle est celle qui s'avance comme l'aurore à son lever, belle comme la lune, brillante comme le soleil, terrible comme une armée rangée en bataille ?* Cant. VI, 3.

L'Immaculée Conception est donc la grâce qui a donné à Marie ses charmes et sa beauté aux yeux de Dieu, la grâce qui fut le prin-

cipe de sa sainteté et de sa gloire. Est-il étonnant que ce privilège soit si cher à son cœur ? qu'elle se plaise à le voir glorifier par ses enfants ?

II. L'Immaculée Conception par rapport à nous. — Si la Vierge Marie se plaît à voir ses enfants se réjouir de son grand privilège, elle veut aussi que leur joie ne soit pas stérile pour leurs âmes, et que son Immaculée Conception leur devienne, conformément aux vues de Dieu, une cause de salut et une source de sanctification.

En effet, selon les desseins de la divine miséricorde, la Vierge Immaculée doit nous aider à vaincre à notre tour le péché et à orner nos âmes de la beauté des vertus.

1° Vaincre le péché, c'est la tâche qui incombe à tous les chrétien. Appelés à habiter avec les anges dans la Jérusalem céleste, ils doivent, comme eux, se rendre purs et immaculés : condition qui ne peut se réaliser qu'en triomphant du péché, tant du péché déjà commis que de celui qui peut se commettre encore.

Il faut triompher du péche déjà commis, en l'expiant par la pénitence. La vie chrétienne tout entière est une expiation, et nous devons répéter sans cesse cette parole de David : *Lavez-moi, Seigneur, de plus en plus de mon iniquité, et purifiez-moi de mon péché.* — Il faut encore triompher du péché en lui opposant désormais une résistance victorieuse. A cet effet nous devons, comme la Vierge Immaculée, écraser la tête du serpent. Que faut-il par là ?

–1) Ecraser la tête du serpent c'est vaincre l'orgueil, principe de tout péché : *L'orgueil*, dit le Sage, *est le commencement de tout péché.* Eccli. X, 15.

–2) Ecraser la tête du serpent c'est combattre le défaut dominan, la passion qui exerce le plus d'empire sur le cœur. En terrassant ce Goliath, on aura facilement raison de l'armée entière.

–3) Ecraser la tête du serpent c'est extirper le vice, et non pas se contenter d'une répression imparfaite ; c'est appliuer la formule de saint Ignace: *Omnino et non ex parte* tout à fait, et non pas en partie; c'est dire avec David : *Dieu m'a revêtu de force, il a instruit mes mains au combat, il a armé mon bras d'un arc d'airain. O mon Dieu, vous m'avez affermi, et mes pieds n'ont pas chancelé. Je poursuivrai mes ennemis, je les atteindrai, et je ne reviendrai qu'après les avoir vu défaillir : je les briserai, je les abattrai sous mes pieds.* Ps. 17.

-4) Écraser la tête du serpent, c'est résister à la tentation dès l'abord. Partout où le serpent parvient à introduire la tête, il entrera bientôt tout entier On repousse facilement l'ennemi, quand au moment où il frappe à la porte du cœur, on lui en ferme l'entrée. Qu'on se rappelle cette sentence d'un ancien : *Arrêtez le mal dès son principe ; si vous le laissez invétérer, le remède viendra trop tard.*

Or qui nous aidera à vaincre ainsi le péché ? N'est-ce pas la Vierge victorieuse, qui la première a écrasé la tête du serpent ? Aidés par elle, nous partagerons sa victoire. A cet effet concevons un vif désir d'imiter sa pureté immaculée, invoquons son secours avec confiance, et coopérons avec générosité.

LITURGIE ROMAINE

EDITIONS DE TOURS.

MISSALE ROMANUM

NOUVELLES EDITIONS

Ces éditions, revues avec le plus grand soin, sont approuvées par la Sacrée Congrégation des Rites.

EDITION in-4 (mesurant 13 x 10), imprimé en noir et rouge

	Basane propre, tranche marbrée	$ 6.00
No. 831.	Chagrin noir, ornements à froid, tranche dorée	8.00
	Chagrin 1er choix, rouge ou autres couleurs, ornements dorés, tranche dorée	10.00

EDITION in-4 (mesurant 13 x 10), imprimée en noir,

	Basane propre, tranche marbrée	$ 5.00
No. 581.	Chagrin noir, ornements à froid, tranche dorée.	7.50
	Chagrin 1er choix, rouge ou autres couleurs, ornements dorés, tranche dorée	9.00

EDITION petit in-4 (mesurant 11 x 7½), imprimée en noir et rouge,

	Basane propre, tranche marbrée	$ 4.50
No. 1431.	Chagrin noir, ornements à froid, tranche dorée	6.00

MISSÆ PRO DEFUNCTIS

E MISSALI ROMANO EXCERPTÆ.

NOUVELLE EDITION, revue et approuvée par la Sacrée Congrégation des Rites, grand in-4.

Basane noire, gaufrée à froid, tranche jaspée. .... $ 1.50

BREVIARIUM ROMANUM

QUATRE VOLUMES.

NOUVELLE EDITION format in-12 (mesurant 7½ x 4½), imprimée en noir et rouge, sur papier teinté, texte encadré d'un filet rouge.

	Chagrin gaufré à froid, tranche dorée	$ 9.00
No. 871.	Chagrin 1er choix, noir, tranche dorée	10.00
	Chagrin 1er choix, reliure souple, tranche dorée	11.00
	Chagrin 1er choix, ornements dorés, tranche dorée	12.00

EDITION grand in-32 Jésus (mesurant 5½ x 3¾), imprimée en noir et rouge, sur papier de Chine.

No. 851.	Chagrin 1er choix, noir, tranche dorée.	$ 8.00

HORÆ DIURNÆ

BREVIARII ROMANI

Ex decreto Sacrosancti Concilii Tridentini restituti ; S. Pii V Pontificis Maximi jussu editi ; Clementis VIII, Urbani VIII et Leonis XIII auctoritate recogniti.

Cette édition, revue avec le plus grand soin, est approuvée par la Sacrée Congrégation des Rites.

1 volume in-32 raisin (mesurant 5 x 3½), orné d'une gravure sur acier.

EDITION imprimée en noir et rouge sur papier de Chine,

No. 911. Chagrin gaufré à froid, tranche dorée .... $ 1.25
Chagrin 1er choix, noir, tranche dorée 1.75

EDITIONS DE MALINES

MISSALE ROMANUM

EDITION petit in-4, (mesurant 11 x 8), imprimée en noir et rouge.

No. 30. Chagrin noir, ornements à froid, tranche dorée............ $ 6.00

EDITION in-8 (mesurant 9½ x 6½), caractères Elzévirien, illustrée d'un beau Christ d'après Deger, et d'initiales, têtes de pages et fleurons, imprimée sur papier de Chine.

No. 40. Chagrin noir, ornements à froid, tranche dorée .... $ 5.00

EDITION in-12 (mesurant 7½ x 5) ; cadre de filets rouge, têtes de pages et fleurons gravés, imprimée sur papier de Chine

Ce livre sert aux élèves des Séminaires dans leurs études sur les Rubriques ; en un volume élégant et léger, il contient tout le Missel en entier, sans autres renvois que ceux qui peuvent n'être pas désagréables, il accompagne les missionnaires dans toutes les parties du monde et sert de livre de messe à un grand nombre de laïques pieux et désireux de suivre exactement les Offices de l'Eglise.

No. 50. Basane noire forte, tranche dorée .... $ 2.50
Maroquin noir, tranche dorée, reliure souple................ 3 50

MISSÆ PRO DEFUNCTIS

E MISSALI ROMANO EXCERPTÆ.

NOUVELLE EDITION, REVUE ET APPROUVEE.

EDITION in-folio (mesurant 14½ x 10½), caractère gros Romain, illustrée. imprimée sur papier vergé.

Basane noire, gaufrée, tranche dorée .... $ 2.00

EDITION petit in-4 (mesurant 11 x 8), caractère Cicéro, cadre de filets rouges, illustrée d'un Christ.

Basane noire, gaufrée, tranche dorée. .... $ 1.25

BREVIARIUM ROMANUM

QUATRE VOLUMES.

EDITION in-12 (mesurant 7½ x 4½), caractère Petit-Romain Elzévirien, rouge et noir, imprimé sur papier de Chine.

Maroquin noir, capitonné, couture sur nerfs, tr. rouge sous or, coins ronds. $15.00

EDITION in-18 (mesurant 6 x 4), caractère Petit Texte, rouge et noir, imprimée sur papier de Chine.

Maroq. noir, capitonné, couture sur nerfs, tr. rouge sous or, coins ronds. $12.50

EDITION in-24 (mesurant 5½ x 3½), caractère Mignonne Elzévirien, cadre de filets rouges, imprimée sur papier de Chine.

Maroquin noir, capitonné, couture sur nerfs, tr. rouge sous or, coins ronds. $12.50

EDITION in-32 (mesurant 4¾ x 3¼), caractère Nonpareil Elzévirien, cadre de filets rouges, têtes de pages et fleurons gravés d'après les dessins de M. Yan Dargent, imprimée sur papier de Chine.

Maroquin noir, capitonné, couture sur nerfs, tr. rouge sous or, coins ronds. $10.00

BREVIARIUM ROMANUM

TOTUM.

EDITION gros in-18 (mesurant 6 x 4), caractère Nonpareil, rouge et noir, imprimée sur papier de Chine.

Maroquin noir, capitonné, couture sur nerfs, tr. rouge sous or, coins ronds. $5.00

HORÆ DIURNÆ Breviarii Romani

Ex decreto sacrosancti Concilii Tridentini restituti.—S. Pii V, Pontificis maximi jussu editi, Clementis VIII, Urbani VIII, et Leonis XIII, auctoritate recogniti.

EDITION in-18 (mesurant 6 x 4), imprimée noir et rouge sur papier de Chine

Chagrin 1er choix, noir, tranche dorée, reliure molle.......................... $2.50

EDITION in-48 (mesurant 4½ x 2¾), caractère Elzivirien, cadres de filets rouges, têtes de pages et fleurons gravés sur bois, imprimée sur papier de Chine.

Chagrin 1er choix noir, tranche dorée, reliure molle.............................. $1.75

OFFICIA VOTIVA

1 volume in-18, toile, tr. rouge.. $0.40

OFFICIA VOTIVA CUM ADDITAMENTO

1 volume in-18, basane noire, tr. rouge.. $1.00

RITUALE ROMANUM

Pauli V, Pontificis Maximi jussu editioni cui novissima accedit Beneditionum et Instructionum appendix. Editio nova tanquam typicæ omnino conformis a Sacra Rituum congregatione approbata.

EDITION in-18 (mesurant 5½ x 3½), imprimée en rouge et noir.

Basane noire, forte, tranche dorée.. $1.50
Chagrin 1er choix, noir, tranche dorée, reliure molle.......................... 2 00

EDITION DESCLEE, LEFEBVRE & CIE

MISSALE ROMANUM

EDITION in-Folio (mesurant 15¾ x 10¾). Orné de quinze grandes planches ou tableaux d'une page, de dix-huit grandes têtes de pages, de huit planches plus petites au courant des colonnes, et d'un grand nombre de fins de page, lettrines, etc. imprimée sur papier de Chine.

No. 10. Basane forte rouge, empreintes et tranche dorées..................... $20.00
Chagrin 1er choix, tranche rouge sous or, empreintes dorées... 25.00

EDITION, petit in-Folio (mesurant 13½ x 9½), Très beau missel en noir et rouge avec encadrement, caractères très lisibles, avec riche ornementation typographique, nombreuses vignettes et têtes de pages.

No. 20. Basane forte rouge, empreintes et tranche dorées..................... $13.00
Chagrin, empreintes et tranche dorées.. 15.00

EDITION in-4 (mesurant 12 x 8½). Imprimée en noir et rouge avec encadrement et nombreuses vignettes; caractères très lisibles.

Basane forte rouge, empreintes et tranche dorées..................... $ 9.00
Chagrin, empreintes et tranche dorées.. 10.00
No. 30. Chagrin 1er choix rouge, tranche rouge sous or, empreintes dorées sur les plats et le dos, gardes en chromo..................... 14.00

BREVIARIUM ROMANUM

QUATRE VOLUMES

NOUVELLE EDITION format in-12 (mesurant 7 x 4½), imprimée sur papier de Chine, en grands caractères très nets et très lisibles, ornée d'un grand nombre de vignettes

	Chagrin gaufré tranche dorée	$10.00
No. 260.	Chagrin reliure souple tranche dorée	11.00
	Maroquin noir, capitonné, coins ronds, tranche dorée	13.00

NOUVELLE EDITION format in-32 (mesurant 4¼ x 3), imprimée sur papier de Chine. texte en noir et rouge, encadrement rouge, caractères Elziviriens très nets et très lisibles, ornée d'un grand nombre de vignettes.

	Chagrin gaufré tranche dorée	$ 7.50
No. 310.	Chagrin, reliure souple tranche dorée	9.00
	Maroquin noir, capitonné, coins ronds, tranche dorée	10.00

DEUX VOLUMES

EDITION format in-18 (mesurant 5¾ x 3½), Cette édition en 2 volumes est complète. Le papier mince, opaque et très solide, fabriqué spécialement pour cette édition, donne aux volumes (de plus de 1500 pages chacun) moins d'épaisseur qu'à ceux de l'édition en 4 volumes.

	Chagrin gaufré, tranche dorée	$ 6.50
No. 300.	Chagrin, reliure souple, tranche dorée	7.50
	Maroquin noir, capitonné, coins ronds, tranche dorée	8.50

BREVIAIRE EN UN VOLUME

EDITION format in-18 (mesurant 5 x 3½), avec fascicules détachés.

Bréviaire de voyage en caractères très lisibles; un tout petit volume imprimé en rouge et noir, avec propre du Temps et des Saints en fascicules détachés; très complet, avec tous les offices nouveaux, les offices votifs, etc., et entièrement conforme aux derniers décrets.

No. 320. Chagrin noir, tranche dorée .... $ 7.00

HORÆ DIURNÆ

BREVIARII ROMANI

Ex decreto SS. Concilii Tridentini restituti, S. Pii V. Pontificis Maximi jussu editi, Clementis VIII., Urbani VIII, et Leonis XIII, auctoritate recogniti, cum Officiis Sanctorum novissime per Summos Pontifices usque ad hanc diem conessis.

EDITION format in-18, (mesurant 5½ x 3½), imprimée en noir, forts caractères.

	Basane noire, tranche rouge, monogrammes à froid	$ 1.00
No. 380.	Chagrin gaufré, tranche dorée..	$ 1.75
	Chagrin, reliure souple, tranche dorée.........	$ 2.00

RITUALE ROMANUM

Pauli V; Pontificis Maximi jussu editum et a *Benedicto XIV*, auctum et castigatum cui novissima accedit *Benedictionum* et *Instructionum* Appendix.

EDITION format in-18 (mesurant 5 x 3½), imprimée en rouge et noir, sur beau papier teinté avec encadrements rouges,

No. 660.	Chagrin gaufré, tranche dorée......	$ 1.50
	Chagrin noir, reliure souple, tranche dorée.........	1.75

EXCERPTA EX RITUALI ROMANUM

Ad usum provinciarum ecclesiasticarum Quebecensis, Marianopolitanæ et Ottawiensis.

1 volume in-18 relié .... $ 1.00

CAHIER D'ORAISONS

Pour les Saluts, Prières des Quarante Heures, Rogations, etc., etc.

1 volume in-4, demi-reliure basane.. .... $ 1.00

LA JEUNESSE DE JOSEPH VERNET

A MADAME LA BARONNE DE VATRY.

LA MER

(*suite*)

II—LA VISITE.

A la même heure, le coche d'Arles à Marseille gravissait péniblement la colline de la Viste; il venait s'arrêter devant une petite auberge qu'un rocher abritait du mistral et que deux ou trois pins rabougris ombrageaient fort imparfaitement. Les chevaux et les voyageurs étaient couverts de poussière, haletants, harassés. L'hote, heureusement, avait à leur offrir de l'eau fraîche et des vivres en abondance. Bêtes et gens s'enpressèrent d'en profiter. Joseph Vernet, aussitôt qu'il eut brossé ses habits et lavé son visage et ses mains, demanda à l'hôtesse:

" Arriverons-nous bientôt en vue de la mer madame ? "

" A cent pas d'ici, au tournant du chemin, vous la verrez monsieur. "

Sans en demander plus, Joseph se mit à courir,

" Quel fou ! " dit l'hôtesse. " Croit-il donc que la mer va décamper ! Il va revenir dîner je pense. "

Mais Joseph n'y songeait guère. Au tournant du chemin, il aperçut tout à coup un tel spectacle, qu'il resta immobile.

Inondée de soleil, Marseille lui apparaissait avec sa ceinture de collines, ses phares, sa forêt de mâts de vaisseaux, son port et ses quais fourmillants de peuple;—et, au delà, comme une immense muraille d'azur, la mer, à peine distinguée du ciel éclatant; la mer où brillaient çà et là des voiles blanches, et des îles perdues dans une brume dorée.

Joseph resta longtemps muet, immobile et ravi. Une voix aigre et perçante le tira de son extase. Un galopin, envoyé par l'hôtesse, lui criait de loin:

" Monsieur ! hé ! monsieur, on dîne, l'on a bientôt fini : le coche va repartir. Venez donc ! Ohé ! monsieur, ohé ! "

" J'y vais, j'y vais ! " cria Vernet en se bouchant les oreilles.

Le galopin disparut. Alors Joseph s'assit, et tirant son crayon et son livre de croquis, qu'il emportait partout avec lui, se mit à dessiner l'immense panorama qu'il avait sous les yeux.

Une heure passa comme une minute. Le galopin reparut

" Ohé monsieur ! ohé ! le coche part ! "

" Je le rattraperai, " cria Vernet. " Va-t'en au diable! vilain criard ! "

Selon l'usage immémorial des galopins, qui ne s'en vont que quand on leur dit d'approcher, l'enfant aux pieds nus se hâta d'accourir, et vint regarder ce que faisait Vernet.

" Capé dé Diou ! " s'écria-t-il en provençal, " c'est Marseille, et la Major, et la chapelle de la Bonne Mère, et le port, et la mer, et

tout ; c'est ressemblant ! — Quelle belle enseigne ça ferait pour l'auberge de la *Viste*, si tant seulement c'était grand comme ça, et peint en bleu et en jaune ! Monsieur, voulez-vous que j'aille vous chercher votre dîner ? Le cocher vous le fera payer, mangé ou non, savez-vous ? "

" Vas-y, " dit Vernet pour se débarrasser de lui.

Et il continua avec ardeur son dessin. Le soleil baissait, et, dans les contrées méridionales, aussitôt qu'il touche l'horizon, la nuit vient sans crépuscule.

Un bruit d'écuelles et une forte odeur d'ail et d'oignon avertirent le peintre que son persécuteur revenait.

" Monsieur, voilà votre dîner. "

" Mange-le, misérable, et tais-toi !"

Le galopin ne se le fit pas dire deux fois, et en un quart d'heure eut tout expédié.

" Monsieur, j'ai fini. "

" C'est bon. Emporte cette dinanderie, disparais et ne reviens plus. "

Les derniers rayons du soleil couchant empourpraient le ciel et la mer, l'air semblait en feu ; mais la brise du soir s'élevait déjà, imprégnée des senteurs marines. Joseph ferma son livre, et, se découvrant, fit cette prière : O mon Dieu, donnez-moi le talent de copier vos œuvres, afin que je puisse fixer et transmettre l'admiration et la joie qui remplissent mon cœur. Que doit être votre ciel, si la terre, ce lieu d'exil, est d'une si ravissante beauté ! "

Et ce ne fut qu'à la nuit close qu'il rejoignit dans Marseille ses compagnons de voyage. — En le voyant arriver, exténué de fatigue et couvert de poussière, ils se récrièrent et le plaignirent.

" Avez-vous dîné ? avez vous soupé ? " lui dirent-ils.

"Je crois que non, " fit Vernet ; — " mais, qu'elle est belle ! Oh ! qu'il me tarde d'être à demain pour peindre ce que j'ai vu ce soir ! "

" Que diantre a-t-il vu ? demanda un Marseillais.

"J'ai vu la mer ! "dit Joseph.

" La mer ! la belle affaire ? C'est rien que de l'eau, la " mer ! Hé ! bagasse, c'est la Cannebière qu'il faut voir ! "

III—LA TEMPÊTE

Dès qu'il fit jour, le lendemain, Joseph sortit de l'auberge et se mit à la recherche d'un marchand de couleurs. Il acheta une toile et peignit ce qu'il avait dessiné la veille. Jamais peintre n'eut une mémoire telle que la sienne. Ce qu'il avait regardé une fois ne s'en effaçait plus, et les nuances les plus délicates, les détails les plus fins demeuraient comme gravés dans ses yeux. Il dut attendre près de huit jours le départ du vaisseau marchand qui devait le conduire à Civita-Vecchia. Du matin au soir, pendant ces huit jours, il travailla à son tableau. Quand la nuit venait, il allait sur le môle et contemplait la mer à la lueur des étoiles ou au clair de la lune. — Ce premier tableau de paysage maritime, qui fut comme le point de départ de sa vocation et le présage de son œuvre capitale, les vues des ports de France, fut confié par lui à des mains infidèles négligentes, si bien qu'il se perdit. Joseph Vernet, plus

tard, le regretta, tout en avouant naïvement qu'il était bien mauvais.

Enfin le moment de l'embarquement arriva, et le jeune peintre vit fuir les rivages du pays natal. La ville et les blanches collines couvertes de pins, d'oliviers et de bastides élégantes, disparurent, et le navire vogua dans l'immensité du ciel et des flots azurés. Joseph s'enivrait de lumière et d'espace. Il admirait les vagues qui caressaient les flancs du vaisseau, les dauphins se jouant et se poursuivant à l'entour, et ne regardait ni les matelots ni les passagers qui s'agitaient sur le pont. Cependant un nuage voila le soleil, le vent fraîchit, la houle devint plus forte, les cordages commencèrent à vibrer et à siffler. On diminua les voiles ; les passagers, inquiets, et malades pour la plupart, rentrèrent dans les cabines, et les matelots, manœuvrant en silence, devinrent attentifs et sérieux. Les vagues devenaient de plus en plus fortes. Bientôt le navire, s'élevant et se précipitant tour à tour sur leurs cimes et dans leurs vallées mouvantes, fut si violemment secoué, qu'il devint impossible aux matelots de s'y tenir autrement qu'en se cramponnant aux cordages. Le capitaine aperçut Joseph, et se mit à jurer, à pester contre lui.

" Rentrez ! " lui cria-t-il : " un paquet de mer va vous lancer par-dessus bord." " Rochas, mettez moi cet étourdi en sûreté ! que diable, j'en réponds ! "

Rochas, vigoureux matelot, saisit Joseph d'une main ; mais celui-ci le conjura de l'attacher au mât, et lui promit un écu de six livres s'il le faisait. Rochas, attirant à lui un bout de filin goudronné, amarra solidement le jeune peintre au mât, et le capitaine s'écria :

" Bravo ! en voilà un qui sera marin, si nous en réchappons ! Il va recevoir un fier baptême ! "

Une vague énorme lui coupa la parole et l'inonda. Il fit mentalement un vœu à la Bonne Mère, tout en continuant à donner ses ordres au moyen du sifflet, qui seul pouvait se faire entendre au milieu du fracas horrible des flots et des craquement du navire affolé.

Vernet, ravi, ne perdait pas un détail de la tempête. Il ne songea pas un instant au danger. Avenir, présent, passé, tout s'effaçait de sa pensée. Toute son âme était concentrée dans ses yeux. Il regardait ; et la mer furieuse, le ciel menaçant, l'épouvante de ses compagnons, rien ne le fit trembler.

Lorsque le calme fut revenu et que le capitaine vint lui-même délivrer Vernet de ses liens, il lui fit compliment de son courage et lui dit:

" Voulez vous êtes des nôtres, mon brave ? vous feriez un fameux marin. "

Vernet lui répondit :

" Merci, capitaine ! je me contenterai d'être un peintre de marine... "

Deux jours après, ils abordèrent aux rivages d'Italie, et Joseph Vernet, après la station obligée au lazaret de Civita-Vecchia, se hâta de partir pour Rome.

LE PROPAGATEUR

Volume V. 15 Juillet, 1894, Numéro 10

BULLETIN

10 Juillet 1894.

⁂ **M. Carnot.**—Le 24 juin, à Lyon où il était allé visiter l'exposition, le président de la république française, M. Carnot, a été assassiné par un anarchiste italien nommé Santo. M. Carnot sortait d'un banquet où une réception enthousiaste lui avait été faite et il se rendait au théâtre où on devait donner une représentation de gala en son honneur. Il a été frappé d'un coup de poignard en pleine poitrine au moment où il saluait de la main la foule immense qui se pressait sur son passage et l'acclamait. M. Carnot a survécu quelques heures, et il est mort après des souffrances horribles, un peu après minuit le 25 juin. Il a eu le bonheur de recevoir les derniers sacrements en pleine connaissance. Ils lui ont été administrés par Mgr Coullié, archevêque de Lyon, appelé auprès de lui aussitôt après l'assassinat.

Cet abominable attentat a plongé la France et le monde entier dans la stupeur et la consternation.

La France est dans le deuil, et dans ce terrible malheur qui la frappe elle a les sympathies de tous les peuples et surtout celles des Canadiens-Français. Nous nous souvenons toujours de la bien-aimée patrie de nos pères, et ses douleurs sont nos douleurs comme ses joies sont nos joies.

L'assassin de M. Carnot est un anarchiste et le crime qu'il vient de commettre est le résultat d'un complot d'anarchistes. La mort du président avait été décrétée dans une réunion des sans Dieu et des sans Patrie pour qui rien n'est sacré et Santo avait été désigné pour exécuter l'infernale sentence.

M. Carnot, comme chef de l'Etat, personnifiait l'autorité et l'ordre, et c'est l'autorité et l'ordre que l'anarchie veut faire disparaître. Que cette autorité soit exercée par un monarque ou par un président de république, peu importe, l'anarchie veut l'abattre pour la remplacer par le désordre permanent et par le règne de tous les crimes et de toutes les infamies.

Marie François Sadi Carnot est né à Limoges le 11 août 1837 : Il était fils de Hypolite Carnot qui fut ministre en 1848 et plus tard sénateur inamovible, et petit fils du Conventionnel Lazare Carnot surnommé *l'organisateur de la victoire.* Il était ingénieur. Il fut successivement préfet du département de la Seine Inférieure, député du département de la côte d'Or à l'Assemblée Nationale en 1871, député de l'Arrondissement de Beaune à la Chambre des Députés en 1876, ministre des Travaux Publics dans le ministère Ferry en 1880, et dans le ministère Brisson en 1885, ministre des Finances dans le cabinet de Freycinet en 1886 et enfin Président de la République Française en 1887 après la chute de Grévy. Il

fut élu au second tour de scrutin par 616 voix sur 852 votants dont se composait le congrès chargé de l'élection.

On a fait à M. Carnot des funérailles splendides et dignes du chef d'une grande nation. Ces funérailles ont été à la charge de l'Etat. Une foule immense remplissait les rues où devait passer le cortège funèbre, et ces rues étaient magnifiquement décorées. Une basse messe a été dite à Notre Dame par M. le doyen de cette église. Son Eminence le cardinal Richard, archevêque de Paris, a fait l'absoute et prononcé une Oraison funèbre. Au Panthéon, où le corps du président a été transporté après la cérémonie religieuse, des discours ont été prononcés par messieurs Dupuy, le premier ministre, Challemel-Lacour, président du Sénat, de Mahy premier vice-président de la Chambre des Députés, et le général André, commandant de l'Ecole Polytechnique.



⁎⁎ **Nouveau président.**—L'élection du nouveau président de la république française, pour remplacer M. Carnot, a eu lieu à Versailles le 27 juin. Aux termes de l'article 7 de la loi constitutionnelle du 25 février 1875 cette élection a été faite par l'Assemblée Nationale (composée du Sénat et de la Chambre des Députés) réunie en Congrès sous la présidence de M. Challemel-Lacour, président du Sénat.

Le Congrès devait se composer de 881 membres, mais plusieurs d'entre eux étaient absents et il y a trois sièges vacants à la Chambre des Députés et un au Sénat.

Au premier tour de scrutin M. Casimir Périer, ancien président du conseil et président de la Chambre des Députés, a été élu par 451 voix, chiffre dépassant la majorité absolue nécessaire pour la validité de l'élection.

Les voix du Congrès ont été réparties de la manière suivante :

MESSIEURS	
Casimir Périer	451
Henri Brisson	195
Charles Dupuy	97
Le Général Février	53
Emmanuel Arago	27
Divers	22
Total	845

La majorité absolue qu'il fallait nécessairement atteindre pour qu'il y eût élection était de 423 voix.

L'élection de M. Périer a été généralement bien accueillie en France et à l'étranger, notamment en Russie. Cette élection indique que la députation veut avoir à la tête du pays un homme ferme qui saura lutter contre l'anarchie et le socialisme.

M. Périer est élu pour une période de 7 ans. Voici sur le nouveau président quelques notes extraites de *La Croix* de Paris.

M. Jean Casimir-Périer est né à Paris en 1847.
Il est catholique jusqu'aux pratiques, et non franc-maçon; bien qu'il se soit mal montré pour le Pape.
Il est homme du monde, affable et jouit d'une grande fortune.
Physiquement, c'est un homme petit, cheveux châtain bien peignés, raie au milieu, moustache noire, aspect d'officier d'infanterie.
Pendant la guerre de 1870, il commanda les mobiles de l'Aube. Il fut créé chevalier de la Légion d'honneur au combat de Bagneux.
Son grand-père fut président du Conseil sous Louis-Philippe, et il est mort après avoir visité les cholériques.
Son père, ministre sous M. Thiers, fut renversé le 24 mai et mourut sénateur inamovible.
Depuis 1876, il représente sans interruption le département de l'Aube.
Il a donné sa démission en 1883, à l'occasion de l'expulsion des princes, et fut réélu.
Il a été sous-secrétaire au ministère de la Guerre.
Depuis, il a été président de la Chambre, et ensuite président du Conseil. En ce moment il était président de la Chambre.

***

** **Ontario.**—Les élections générales pour l'Assemblée législative de la province d'Ontario ont eu lieu le 26 juin. Le gouvernement Mowat a remporté la victoire pour la sixième fois. Sa majorité sera aussi forte que celle qu'il avait dans la dernière législature, car, sur un strict vote de parti, M. Mowatt peut compter sur les Patrons d'industrie libéraux. D'ailleurs le programme des Patrons d'Industrie ne diffère pas sensiblement du programme du parti libéral. Si toutefois les Patrons l'abandonnent le gouvernement peut encore compter sur une majorité de 7 à 8 voix. Les ministres sont tous été élus à l'exception de M. Harty, commissaire des Travaux publics—, le seul ministre catholique de la province. Il a été battu à Kingston par M. Smythe, conservateur. La majorité de ce monsieur n'a été que d'une voix.

Le premier ministre a été élu à Oxford-Nord par une majorité d'environ 700 voix et M. Meredith, le chef de l'opposition conservatrice, a été élu à London par une majorité de cent trente et quelques voix.

La victoire de M. Mowatt est la victoire des écoles séparées, car, on le sait, la lutte s'est faite en grande partie sur cette question vitale pour les catholiques d'Ontario. Aussi ont-ils presque tous voté pour le gouvernement.

Les collègues de M. Mowatt dans le gouvernement d'Ontario sont messieurs A. S. Hardy, commissaire des Terres de la Couronne, il représente Brant Sud; W. F. Harty, commissaire des Travaux Publics, il a été défait à Kingston mais il n'a pas encore donné sa démission; John M. Gibson, secrétaire Provincial, il représente Hamilton; Richard Harcourt, Trésorier Provincial, il est député de Monck; J. W. Ross, ministre de l'Education, il représente Middlesex Ouest; John Dryden, ministre de l'Agriculture, il est député d'Ontario Sud; E. H. Bronson, ministre sans portefeuille, il est député d'Ottawa.

Sir Oliver Mowatt, le premier ministre, est né à Kingston le 22 juillet 1820. Il a été admis au barreau du Haut-Canada en 1841. Ses patrons ont été Sir John A. Macdonald et le juge Burns Il a représenté Ontario Sud dans l'Assemblée Législative du Canada de 185˜ à 1864 et il a fait partie de plusieurs administrations En 1864 il fut nommé vice-chancelier et il abandonna cette position pour devenir premier ministre d'Ontario en octobre 1872. Ses prédécesseurs, comme premiers ministres ont été : messieurs John Sandfield Macdonald, du 16 juillet 1867 au 19 décembre 1871, et Edward Blake, (1) du 20 décembre 1871 au 25 octobre 1872.

M. William Ralph Meredith, le chef de l'opposition conservatrice d'Ontario, est né à Westminster, dans le comté de Middlesex, le 31 mars 1840. Il a fait ses études à London et à l'Université de Toronto et il a été admis au barreau du Haut-Canada en 1861. Il est député de London depuis 1872.

ALBY.

(1) M. Blake représente actuellement un comté d'Irlande dans les communes anglaises.

LETTRE APOSTOLIQUE

AUX PRINCES ET AUX PEUPLES DE L'UNIVERS

LEON XIII, PAPE

Salut et Paix dans le Seigneur.

Le concert de félicitations publiques, qui a marqué d'une manière si éclatante, l'année toute entière de Notre jubilé épiscopal, et qui vient de recevoir son couronnement de l'insigne piété des Espagnols, a eu principalement ce fruit, sujet de grande joie pour Notre âme, de faire briller dans l'union des volontés et l'accord des sentiments, l'unité de l'Eglise et son admirable cohésion avec le Pontife Suprême. On eût dit, en ces jours, que perdant tout autre souvenir, l'univers catholique n'avait plus de pensées et de regards que pour le Vatican. Ambassades de princes, affluence de pèlerins, lettres empreintes d'amour filial, cérémonies augustes, tout proclamait hautement que lorsqu'il s'agit d'honorer le Siège Apostolique, il n'y a plus dans l'Eglise qu'un cœur et qu'une âme. Et ces manifestations Nous ont été d'autant plus agréables, qu'elles rentraient pleinement dans Nos vues, et répondaient pleinement à Nos efforts. Car, guidé par la connaissance des temps et la conscience de Notre devoir, ce que Nous nous sommes constamment proposé, ce que Nous avons infatigablement poursuivi, de paroles et d'actes, dans tout le cours de Notre pontificat, ça été de Nous rattacher plus étroitement les peuples, et de mettre en évidence cette vérité, que l'influence du Pontificat romain est salutaire à tous égards. C'est pourquoi Nous rendons de très vives actions de grâces, d'abord à la bonté divine, de qui Nous tenons ce bienfait d'être arrivé sain et sauf, à un âge si avancé ; ensuite aux princes, aux évêques, au clergé, aux simples fidèles, à tous ceux enfin qui, par les démonstrations nombreuses de leur piété et de leur dévouement, ont prodigué des marques d'honneur à Notre caractère et à Notre dignité, à Notre personne une consolation vivement agréée.

Ce n'est certes pas qu'il n'ait rien manqué à la joie de notre âme. Au cours même de ces manifestations populaires, parmi ces démonstrations d'allégresse et de piété filiale, une pensée obsédait notre esprit. Nous songions aux multitudes immenses qui vivent en dehors de ces grands mouvements catholiques, les unes ignorant complètement l'évangile, les autres initiées, il est vrai, au christianisme, mais en rupture avec notre foi. Et cette pensée Nous causait, comme elle Nous cause encore, une douloureuse émotion. Nous ne pouvons, en effet, Nous défendre d'une affliction profonde, en voyant une portion si vaste du genre humain s'en aller loin de Nous sur une route détournée.—Or comme Nous tenons ici-bas la place de Dieu, de ce Dieu tout-puissant qui veut sauver tous les hommes et les amener à la vérité ; comme d'ailleurs le déclin de Notre âge et les amertumes Nous rapprochent de ce qui est le dénoument de toute vie

humaine, Nous avons cru devoir imiter l'exemple de notre sauveur et Maître, Jésus-Christ, qui, près de retourner au ciel, demande à Dieu son père, dans l'effusion d'une ardente prière, que ses disciples et ses fidèles fussent unis d'esprit et de cœur : " Je prie ... qu'ils soient tous un, comme vous mon Père en moi " et moi en vous, afin qu'eux aussi soient un en nous."—Et parce que cette prière n'embrassait pas seulement tous ceux qui professaient alors la foi de Jésus-Christ, mais tous ceux qui la devaient professer dans la suite des temps, elle Nous est une juste raison de manifester avec assurance les vœux de Notre cœur et d'user de tous les moyens en Notre pouvoir, pour appeler et convier tous les hommes, sans distinction de nation ni de race, à l'unité de la foi divine.

Sous l'aiguillon de la charité, laquelle accourt plus rapide où le besoin est plus pressant, Notre cœur vole tout d'abord vers les nations qui n'ont jamais reçu le flambeau de l'évangile, vers celles encore qui n'ont pas su l'abriter contre leur propre incurie ou contre les viscissitudes du temps; nations malheureuses entre toutes, qui ne connaissent pas Dieu, et vivent au sein d'une profonde erreur. Puisque tout salut vient de Jésus-Christ, et qu'il *n'est point sous le Ciel d'autre nom donné aux hommes, par lequel nous puissions être sauvés*, c'est Notre vœu le plus ardent que le très saint nom de Jésus se répande rapidement sur toutes les plages et les pénètre de sa bienfaisante vertu. A cet égard, l'Eglise n'a jamais failli à sa mission divine. Où dépense-t-elle plus d'efforts depuis vingt siècles, où déploie-t-elle plus d'ardeur et de constance, que dans la diffusion de la vérité et des institutions chrétiennes? Aujourd'hui encore, c'est bien souvent que l'on voit des héraults de l'évangile franchir les mers par Notre autorité, et s'en aller jusqu'aux extrémités de la terre; et, tous les jours, Nous supplions la bonté divine, de vouloir multiplier les ministres sacrés, vraiment dignes du ministère apostolique, c'est-à-dire dévoués à l'extension du règne de Jésus-Christ, jusqu'au sacrifice de leur bien être et de leur santé, et, s'il le faut même, jusqu'a l'immolation de leur vie.

Et vous, Christ Jésus, sauveur et père du genre humain, hâtez-vous de tenir la promesse que vous fîtes jadis, que lorsque vous seriez élevé de terre, vous attireriez à vous toutes choses. Descendez donc enfin, et montrez-vous à cette multitude infinie, qui n'a pas encore goûté vos bienfaits, fruits précieux de votre sang divin. Réveillez ceux qui dorment dans les ténèbres et dans les ombres de la mort, afin qu'éclairés de votre vertu, en vous et par vous *ils soient consommés dans l'unité.*

Et maintenant, voici que la pensée de cette unité mystérieuse évoque à Nos regards tous ces peuples que la bonté divine a transférés depuis longtemps d'erreurs plusieurs fois séculaires aux clartés de la sagesse évangélique. Rien assurément de plus doux au souvenir, rien qui prête un plus beau sujet aux louanges de la Providence, que ces temps antiques, où la foi divine était regardée comme un patrimoine commun, au-dessus de toutes les divisions ;

alors que les nations civilisées, de génie, de mœurs, de climats si divers, se divisaient souvent et se combattaient sur d'autres terrains, mais se rencontraient toujours unies et compactes, sur celui de la foi. C'est pour l'âme un cruel désenchantement d'avoir à se trouver dans la suite en face d'une époque malheureuse, où de funestes conjonctures, trop bien servies par des suspicions et des ferments d'inimitiés, arrachèrent du sein de l'Eglise romaine des grandes et florissantes nations. Quoiqu'il en soit, confiant dans la grâce et la miséricorde—de ce Dieu tout-puissant, qui sait seul quand les temps sont mûrs pour ses largesses, qui seul aussi tient en sa main toutes les volontés humaines pour les incliner où il lui plaît,—Nous nous tournons vers ces peuples, et, avec une charité toute paternelle, Nous les prions et conjurons d'effacer toute trace de division et de revenir à l'unité.

Et tout d'abord, Nous portons affectueusement Nos regards vers l'Orient, berceau du salut pour le genre humain. Sous l'empire d'un ardent désir, Nous ne pourrons nous défendre de cette douce espérance que le temps n'est pas éloigné où elles reviendront à leur point de départ, ces Eglises de l'Orient, si illustres par la foi des aïeux et les gloires antiques Aussi bien, entre elles et nous, la ligne de démarcation n'est-elle pas très accentuée; bien plus, à part quelques points, l'accord sur le reste est si complet, que souvent pour l'apologie de la foi catholique, nous empruntons des autorités et des raisons aux doctrines, aux mœurs, aux rites des Eglises orientales. Le point capital de la dissidence, c'est la primauté du Pontife romain. Mais qu'elles remontent à nos origines communes, qu'elles considèrent les sentiments de leurs ancêtres, qu'elles interrogent les traditions les plus voisines du commencement du christianisme, elles trouveront là de quoi se convaincre jusqu'à l'évidence que c'est bien au Pontife romain que s'applique cette parole de Jésus-Christ : *Tu es Pierre, et sur cette Pierre je bâtirai mon Eglise.* Et dans la série de ces Pontifes romains l'antiquité en vit plusieurs que les suffrages étaient allés chercher en Orient : au premier rang Anaclet, Evariste, Anicet, Eleuthère, Zosime, Agathon, dont la plupart eurent cette gloire de consacrer de leur sang un gouvernement tout empreint de sagesse et de sainteté.—On n'ignore pas d'ailleurs l'époque de cette fatale discorde. Avant le jour où l'homme sépara ce que Dieu avait uni, le nom du Siège Apostolique était sacré pour toutes les nations de l'univers chrétien ; et à ce Pontife romain, qu'ils s'accordaient à reconnaître comme le légitime successeur de Saint-Pierre, et partant comme le Vicaire de Jésus Christ sur la terre, ni l'Orient, ni l'Occident ne songeait à contester le tribut de leur obéissance.—Aussi, si l'on remonte jusqu'aux origines de la dissidence, on y voit que Photius lui-même a soin de députer à Rome des défenseurs de sa cause : on y voit, d'autre part, que le Pape Nicholas I, peut, sans soulever d'objection, envoyer des légats de Rome à Constantinople, avec mission " d'instruire la cause du Patriarche Ignace, de recueillir d'amples et sûres informations, et de référer le tout au Siège Apostolique." De sorte que toute l'histoire d'une affaire qui devait

aboutir à la rupture avec le Siége de Rome, fournit à celui-ci une éclatante confirmation de sa primauté.—Enfin, nul n'ignore que dans deux grands Conciles, le second de Lyon, et celui de Florence, Latins et Grecs, d'un accord spontané et d'une voix commune, proclamèrent comme dogme, la Suprématie du Pontife romain.

C'est à dessein que nous avons retracé ces événements parce qu'ils portent en eux-mêmes un appel à la réconciliation et à la paix. D'autant plus qu'il nous a semblé reconnaître chez les Orientaux de nos jours, des dispositions plus conciliantes à l'égard des catholiques, et même une certaine propension à la bienveillance. Ces sentiments se sont déclarés naguère dans une circonstance notable, quand ceux des nôtres que la piété avait portée en Orient se sont vus prodiguer les bons offices et toutes les marques d'une cordiale sympathie. — C'est pourquoi *Notre cœur s'ouvre à vous*, qui que vous soyez, de rite grec ou de tout autre rite oriental, qui êtes séparés de l'Eglise catholique. Nous souhaitons vivement que vous méditiez en vous mêmes ces graves et tendres paroles que Bessarion adressait à vos Pères : " Qu'aurons-nous à répondre à " Dieu quand il nous demandera compte de cette rupture avec nos " frères, lui qui pour nous assembler dans l'unité d'un même ber- " cail est descendu du ciel, s'est incarné, a été crucifié ? Et quelle " sera notre excuse auprès de notre postérité ? Ah ! ne souffrons " pas cela, n'y donnons pas notre assentiment, n'embrassons pas " un parti si funeste pour nous et pour les nôtres ". — Considérez bien ce que nous demandons, pesez-le mûrement devant Dieu. Sous l'empire non pas certes de quelque motif humain, mais de la charité divine et du zèle du salut commun, Nous vous demandons le rapprochement et l'union : nous entendons une union parfaite et sans réserve ; car telle ne saurait être aucunement celle qui n'impliquerait pas autre chose qu'une certaine communauté de dogmes et un certain échange de charité fraternelle. L'union véritable entre les chrétiens est celle qu'a voulue et instituée Jésus-Christ, et qui consiste dans l'unité de foi de gouvernement. Il n'est rien d'ailleurs qui soit de nature à vous faire craindre com me conséquence de ce retour une diminution quelconque de vos droits, des privilèges de vos patriarcats, des rites et des coutumes de vos Eglises respectives. Car il fut et il sera toujours dans les intentions du Siège apostolique, comme dans ses traditions les plus constantes d'user avec chaque peuple d'un grand esprit de condescendance et d'avoir égard dans une large mesure à ces origines et à ces coutumes. — Tout au contraire, que l'union vienne à se rétablir et il sera certainement merveilleux le surcroit de lustre et de grandeur qui, sous l'action de la grâce divine, en rejaillira sur vos Eglises. Que Dieu daigne entendre cette supplication que vous lui adressez vous-mêmes. " Abolissez toute division entre les Eglises ; " et cette autre : " Rassemblez les dispersés, ramenez les égarés, et réunissez-les à votre sainte église catholique et apostolique. " Qu'il daigne vous ramener à cette foi une et sainte qui, par le canal d'une tradition constante, nous vient et à vous et à nous, de l'antiquité la plus reculée, à cette foi dont vos

ancêtres gardèrent inviolablement le dépot, qu'illustrèrent à l'envi par l'éclat de leurs vertus, la sublimité de leur génie, l'excellence de leur doctrine, les Athanase, les Basile, les Grégoire de Nazianze, les Jean Chrysostome, les deux Cyrilles et tant d'autres grands docteurs, dont la gloire appartient à l'Orient et à l'Occident comme un héritage commun.

Qu'il Nous soit permis de vous adresser un appel spécial, à vous, nations Slaves, dont les monuments historiques attestent la gloire. Vous n'ignorez pas les grands bienfaits dont vous êtes redevables aux Saints Cyrille et Métode vos Pères dans la foi, si dignes des honneurs que Nous avons Nous-mêmes, il y a quelques années, décernés à leur mémoire. Leurs vertus et leurs laborieux apostolats furent pour plusieurs des peuples de votre race la source de la civilisation et du salut. C'est là l'origine de l'admirable réciprocité de bienfaits d'une part, de piété filiale de l'autre, qui régna, pendant de longs siècles, entre la Slavonie et les Pontifes romains. Que si le malheur des temps a pu ravir la foi catholique à un grand nombre de vos ancêtres, vous considérez combien serait précieux votre retour à l'unité. Vous aussi, l'Eglise ne cesse pas de vous rappeler dans ces bras, pour vous y prodiguer de nouveaux gages de salut, de prospérité et de grandeur.

C'est avec une charité non moins ardente, que Nous Nous tournons maintenant vers ces peuples qui, à une époque plus récente, sous le coup d'insolites renversements et des temps et des choses, quittèrent le giron de l'Eglise romaine. Reléguant dans l'oubli les vicissitudes du passé, qu'ils élèvent leur esprit au-dessus des choses humaines, et qu'avides uniquement de vérité et de salut, ils considèrent l'Eglise fondée par Jésus-Christ. Si avec cette Eglise ils veulent ensuite confronter leurs églises particulières, et voir à quelles conditions la religion s'y trouve réduite, ils avoueront sans peine, qu'étant venus à oublier les traditions primitives, sur plusieurs points et des plus importants, le flux et le reflux des variations les a fait glisser dans la nouveauté. Et ils ne disconviendront pas que, de ce patrimoine de vérité que les auteurs de ce nouvel état de choses avaient emporté avec eux lors de la sécession, il ne leur reste plus guère aucune formule certaine et de quelque autorité. Bien plus, on est venu à ce point que beaucoup ne craignent pas de saper le fondement même sur lequel reposent exclusivement la religion et toutes les espérances des humains, à savoir la divinité de Jésus-Christ notre Sauveur. Pareillement, l'autorité qu'ils attribuaient autrefois aux livres de l'ancien et du nouveau Testament, comme à des ouvrages d'inspiration divine, ils la leur dénient aujourd'hui : conséquence inévitable du droit conféré à chacun de les interpréter au gré de son propre jugement.

De là, la conscience individuelle, seul guide de la conduite et seule règle de vie, à l'exclusion de tout autre ; de là, des opinions contradictoires et des fractionnements multiples, aboutissant trop souvent aux erreurs du *naturalisme* ou du *rationalisme.* Aussi, désespérant d'un accord quelconque dans les doctrines, prêchent-

ils maintenant et prônent-ils l'union dans la charité fraternelle. A juste titre, assurément, car nous devons tous être unis des liens de la charité, et ce que Jésus-Christ a commandé par-dessus tout, ce qu'il a donné comme la marque de ses disciples, c'est de s'aimer les uns les autres. Mais comment une charité parfaite pourrait-elle cimenter les cœurs, si la foi ne met l'unité dans les esprits ?— C'est pourquoi, il s'en est rencontré, parmi les hommes dont nous parlons, esprits judicieux, et cœurs avides de vérité, qui sont venus chercher dans l'Eglise catholique la voie qui conduit sûrement au salut. Ils comprirent qu'ils ne pouvaient adhérer à la tête de l'Eglise qui est Jésus-Christ, s'ils n'appartenaient au corps de Jésus-Christ qui est l'Eglise ; ni aspirer à posséder jamais dans toute sa pureté la foi de Jésus Christ, s'ils en répudiaient le magistère légitime, confié à Pierre et à ses successeurs. Ils comprirent, d'autre part, que dans la seule Eglise romaine se trouve réalisée l'idée, reproduit le type de la véritable Eglise, laquelle est d'ailleurs visible à tous les yeux par les marques extérieures dont Dieu, son auteur, a eu soin de la revêtir. Et plusieurs d'entre eux, doués d'un jugement pénétrant et d'une sagacité merveilleuse pour scruter l'antiquité, surent mettre en lumière, par de remarquables écrits, l'apostolocité non interrompue de l'Eglise romaine, l'intégrité de ses dogmes, la constante uniformité de sa discipline. Devant l'exemple de ces hommes, c'est Notre cœur plus encore que Notre voix qui vous fait appel, frères bien-aimés, qui, depuis trois siècles déjà, êtes en dissidence avec nous sur la foi chrétienne ; et vous tous, qui que vous soyez, qui pour une raison ou pour une autre, vous êtes séparés de Nous, " rallions-nous tous dans l'unité " de la foi et de la connaissance du Fils de Dieu." Souffrez que Nous vous tendions affectueusement la main, et que Nous vous convions à cette unité qui ne fit jamais défaut à l'Eglise catholique, et que rien ne lui pourra jamais ravir. Depuis longtemps cette commune mère vous rappelle sur son sein ; depuis longtemps tous les catholiques de l'univers vous attendent, avec les anxiétés de l'amour fraternel, afin que vous serviez Dieu avec nous, dans l'unité d'un même Evangile, d'une même foi, d'une même espérance, dans les liens d'une parfaite charité.

Pour clore l'expression de Nos vœux au sujet de l'unité, il Nous reste à adresser la parole à tous ceux, sur quelque point de la terre qu'ils se trouvent, qui tiennent si constamment en éveil Nos pensées et Nos sollicitudes : Nous voulons parler des catholiques que la profession de la foi romaine assujettit au Siège Apostolique, comme elle les tient unis à Jésus-Christ. Ceux là, Nous n'avons pas besoin de les exhorter à l'unité de la sainte et véritable Eglise ; car la bonté divine les en a déjà rendus participants. Cependant, Nous devons les avertir de redouter les périls qui s'aggravent de toutes parts et de veiller à ne point perdre, par négligence et inertie, ce suprême bienfait de Dieu. Pour cela qu'ils s'inspirent des enseignements que Nous avons nous-même adressés aux nations catholiques, et en général et en particulier, et qu'ils y puisent, selon les circonstances, des principes pour leurs senti-

ments et des règles pour leur conduite. Par-dessus tout, qu'ils se fassent une loi souveraine de se plier, sans réserve et sans défiance, de grand cœur et d'une volonté prompte, à tous les enseignements et à toutes les prescriptions de l'Eglise.

A ce sujet, qu'ils comprennent combien il a été funeste à l'unité chrétienne, que des idées fausses, en si grand nombre aient pu obscurcir et effacer même dans beaucoup d'esprits la véritable notion de l'Eglise. L'Eglise, de par la volonté et l'ordre de Dieu, son fondateur, est une société parfaite en son genre : société, dont la mission et le rôle sont de pénétrer le genre humain des préceptes et des institutions évangéliques, de sauvegarder l'intégrité des mœurs et l'exercice des vertus chrétiennes, et par là, de conduire tous les hommes à cette félicité céleste qui leur est proposée. Et parce qu'elle est une société parfaite, ainsi que Nous l'avons dit, elle est douée d'un principe de vie qui ne lui vient pas du dehors, mais qui a été déposé en elle par le même acte de volonté qui lui donnait sa nature. Pour la même raison, elle est investie du pouvoir de faire des lois, et, dans l'exercice de ce pouvoir, il est juste qu'elle soit libre, comme cela est juste d'ailleurs pour tout ce qui peut, à quelque titre, relever de son au torité. Cette liberté, toutefois, n'est pas de nature à susciter des rivalités et de l'antagonisme : car l'Eglise ne brigue pas la puissance, n'obéit à aucune ambition ; mais ce qu'elle veut, ce qu'elle poursuit uniquement, c'est de sauvegarder parmi les hommes l'exercice de la vertu, et, par ce moyen, d'assurer leur salut éternel. Aussi est-il dans son caractère d'user de condescendance et de procédés tout maternels. Bien plus, faisant la part des vicissitudes de chaque société, il lui arrive de relâcher l'usage de ses droits : ce qu'attestent surabondamment les conventions passées souvent avec les différents Etats.

Rien n'est plus éloigné de sa pensée que de vouloir empiéter sur les droits de l'autorité civile ; mais celle-ci, en retour, doit être respectueuse des droits de l'Eglise, et se garder d'en usurper la moindre part.—Et si maintenant Nous considérons ce qui se passe de notre temps, quel est le courant qui domine ? Tenir l'Eglise en suspicion, lui prodiguer le dédain, la haine, les incriminations odieuses, c'est la coutume d'un trop grand nombre ; et ce qui est beaucoup plus grave, c'est qu'on épuise tous les expédients et tous les efforts pour la mettre sous le joug de l'autorité civile. De là, la confiscation de ses biens et la restriction de ses libertés ; de là, des entraves à l'éducation des aspirants au sacerdoce, des lois d'exception contre le clergé, la dissolution et l'interdiction des sociétés religieuses, auxiliaires si précieux de l'Eglise ; de là, en un mot, une restauration, une recrudescence même de tous les principes et de tous les procédés *régaliens*. Cela, c'est violer les droits de l'Eglise ; c'est en même temps préparer aux sociétés de lamentables catastrophes, parce que c'est contrarier ouvertement les desseins de Dieu. Dieu, en effet, créateur et roi du monde, qui dans sa haute providence, a préposé au gouvernement des sociétés humaines et la puissance civile et la puissance

sacrée, a voulu, sans doute, qu'elles fussent distinctes, mais leur a interdit toute rupture et tout conflit ; ce n'est pas assez dire ; la volonté divine demande, comme d'ailleurs le bien général des sociétés, que le pouvoir civil s'harmonise avec le pouvoir ecclésiastique. Ainsi, à l'Etat, ses droits et ses devoirs propres : à l'Eglise, les siens ; mais entre l'un et l'autre, les liens d'une étroite concorde.— Par là, on arrivera sûrement à supprimer le malaise qui se fait sentir dans les rapports de l'Eglise et de l'Etat, malaise funeste à plus d'un titre, et si douloureux à tous les bons. On obtiendra pareillement que, sans confusion ni séparation des droits, les citoyens rendent *à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu.*

Un autre péril grave pour l'unité, c'est la secte *maçonnique :* puissance redoutable qui opprime depuis longtemps les nations, et surtout les nations catholiques. Fière jusqu'à l'insolence de sa force, de ses ressources, de ses succès, elle met tout en œuvre, à la faveur de nos temps si troublés, pour affermir et étendre partout sa domination. Des retraites ténébreuses où elle machinait ses embûches, la voici qui fait irruption dans le grand jour de nos cités ; et, comme pour jeter un défi à Dieu, c'est dans cette Ville même, capitale du monde catholique, qu'elle a établi son siège. Ce qu'il y a surtout de déplorable, c'est que, partout où elle pose le pied, elle se glisse dans toutes les classes et toutes les institutions de l'Etat, pour arriver, s'il était possible, à se constituuer souverain arbitre de toutes choses. Cela est surtout déplorable, disons-Nous, car, et la perversité de ses opinions, et l'iniquité de ses desseins sont flagrantes. Sous couleur de revendiquer les droits de l'homme et de réformer la société, elle bat en brèche les institutions chrétiennes ; toute doctrine révélée, elle la répudie ; les devoirs religieux, les sacrements, toutes ces choses augustes, elle les blâme comme autant de superstitions ; au mariage, à la famille, à l'éducation de la jeunesse, à tout l'ensemble de la vie publique et de la vié privée, elle s'efforce d'enlever leur caractère chrétien, comme aussi d'abolir dans l'âme du peuple tout respect divin et humain. Le culte qu'elle prescrit, c'est le culte de la nature ; et ce sont encore les principes de la nature qu'elle propose comme seule mesure et seule règle de la vérité, de l'honnêteté et de la justice. Par là, on le voit, l'homme est poussé aux mœurs et aux habitudes d'une vie presque payenne, si tant est que le surcroît et le raffinement des séductions ne le fassent pas descendre plus bas.

Quoique, sur ce point, Nous ayons déjà donné ailleurs les plus graves avertissements, Notre vigilance apostolique Nous fait un devoir d'y insister et de dire et de redire, que, contre un danger si pressant, on ne saura jamais trop se prémunir. Que la clémence divine déjoue ces néfastes desseins. Mais que le peuple chrétien comprenne qu'il faut en finir avec cette secte, et secouer une bonne foi son joug déshonorant : que ceux là y mettent plus d'ardeur, qui en sont plus durement opprimés, les Italiens et les Français. Nous avons déjà dit Nous-mêmes quelles armes il faut employer et quelle tactique il faut suivre dans ce combat : la victoire du reste n'est pas douteuse, avec un chef comme Celui qui put dire un jour : *Moi j'ai vaincu le monde.*

Ce double péril conjuré et les sociétés ramenées à l'unité de la foi, on verrait affluer, avec d'efficaces remèdes pour les maux, une merveilleuse surabondance de biens. Nous voulons en indiquer les principaux.

Nous commençons par ce qui touche à la dignité et au rôle de l'Eglise. L'Eglise reprendrait le rang d'honneur qui lui est dû ; et libre et respectée, elle poursuivrait sa route, semant autour d'elle la vérité et la grâce. Il en résulterait pour la société les plus heureux effets : car, établie de Dieu pour instruire et guider le genre humain, l'Eglise peut s'employer plus efficacement que personne à faire tourner au bien commun les plus profondes transformations des temps, à donner la vraie solution des questions les plus compliquées, à promouvoir le règne du droit et de la justice, fondements les plus fermes des sociétés.

Ensuite, il s'opèrerait un rapprochement entre les nations, chose si désirable à notre époque pour prévenir les horreurs de la guerre. — Nous avons devant les yeux la situation de l'Europe. Depuis nombre d'années déjà, on vit dans une paix plus apparente que réelle. Obsédés de mutuelles suspicions, presque tous les peuples poussent à l'envi leurs préparatifs de guerre. L'adolescence, cet âge inconsidéré, est jetée, loin des conseils et de la direction paternelle, au milieu des dangers de la vie militaire. La robuste jeunesse est ravie aux travaux des champs, aux nobles études, au commerce, aux arts, et vouée pour de longues années au métier des armes. De là d'énormes dépenses et l'épuisement du trésor public ; de là encore, une atteinte fatale portée à la richesse des nations, comme à la fortune privée ; et on en est au point que l'on ne peut porter plus longtemps les charges de cette paix armée. Serait-ce donc là l'état naturel de la société ? Or, impossible de sortir de cette crise, et d'entrer dans une ère de paix véritable, si ce n'est par l'intervention bienfaisante de Jésus-Christ Car, à réprimer l'ambition, la convoitise, l'esprit de rivalité, ce triple foyer où s'allume d'ordinaire la guerre, rien ne sert mieux que les vertus chrétiennes, et surtout la justice. Veut-on que le droit des gens soit respecté, et la religion des traités inviolablement gardée : veut-on que les biens de la fraternité soient resserrés et raffermis : que tout le monde se persuade de cette vérité, que *la justice élève les nations.*

A l'intérieur, la rénovation dont Nous parlons donnerait à la sécurité publique des garanties plus assurées et plus fermes que n'en peuvent fournir les lois et la force armée. Tout le monde voit s'aggraver de jour en jour les périls qui menacent la vie des citoyens et la tranquillité des Etats : et à qui pourrait douter de l'existence des factions séditieuses, conspirant le renversement et la ruine des sociétés, une succession d'horribles attentats a dû certainement ouvrir les yeux. Il s'agite aujourd'hui une double question : la question *sociale* et la question *politique*, et l'une et l'autre assurément fort graves. Or, pour les résoudre sagement et conformément à la justice, si louables que soient les études, les expériences, les mesures prises, rien ne vaut la foi chrétienne

réveillant dans l'âme du peuple le sentiment du devoir et lui donnant le courage de l'accomplir.—C'est en ce sens qu'il n'y a pas longtemps, Nous avons spécialement traité de la question sociale, Nous appuyant tout à la fois sur les principes de l'Evangile et sur ceux de la raison naturelle.

Quant à la question *politique*, pour concilier la liberté et le pouvoir, deux choses que beaucoup confondent en théorie et séparent outre mesure dans la pratique, l'enseignement chrétien a des données d'une merveilleuse portée. Car ce principe incontestable une fois posé, que quelle que soit la forme du gouvernement, l'autorité émane toujours de Dieu, la raison, incontinent, reconnaît aux uns le droit légitime de commander, impose aux autres le droit corrélatif d'obéir. Cette obéissance d'ailleurs ne peut préjudicier à la dignité humaine, puisque, à proprement parler, c'est à Dieu que l'on obéit plutôt qu'aux hommes ; et que Dieu réserve *ses jugements les plus rigoureux à ceux qui commandent*, s'ils ne représentent pas son autorité, conformément au droit et à la justice. D'autre part, la liberté individuelle ne saurait être suspecte ni odieuse à personne. Car absolument inoffensive, elle ne s'éloignera pas des choses vraies, justes, en harmonie avec la tranquillité publique. — Enfin, si l'on considère ce que peut l'Eglise, en sa qualité de mère et médiatrice des peuples et des gouvernants, née pour les aider les uns et les autres de son autorité et de ses conseils, on comprendra combien il importe que toutes les nations se résolvent à adopter, sur les choses de la foi chrétienne, un même sentiment et une même profession.

Pendant que Notre esprit s'attache à ces pensées, et que Notre cœur en appelle de tous ses vœux la réalisation, Nous voyons là-bas, dans le lointain de l'avenir, se dérouler un nouvel ordre de choses ; et Nous ne connaissons rien de plus doux que la contemplation des immenses bienfaits qui en seraient le résultat naturel. L'esprit peut à peine concevoir le souffle puissant qui saisirait soudain toutes les nations, les emporterait vers les sommets de toute grandeur et de toute prospérité, alors que la paix et la tranquillité seraient bien assises, que les lettres seraient favorisées dans leurs progrès, que parmi les agriculteurs, les ouvriers, les industriels, il se fonderait, sur les bases chrétiennes que Nous avons indiquées, de nouvelles sociétés capables de réprimer l'usure, et d'élargir le champ des travaux utiles.

La vertu de ces bienfaits ne serait pas resserrée aux confins des peuples civilisés, mais elle les franchirait et s'en irait au loin, comme un fleuve d'une surabondante fécondité. Car, il faut considérer ce que Nous disions en commençant, que des peuples infinis attendent, d'âge en âge, qui leur portera la lumière de la vérité et de la civilisation. Sans doute, en ce qui conserne le salut éternel des peuples, les conseils de la sagesse divine sont cachés à l'intelligence humaine : toutefois, si de malheureuses superstitions règnent encore sur tant de plages, il faut l'imputer, en grande partie, aux querelles religieuses. Car, autant que la raison humaine en peut juger par les événements, il paraît évi.

dent que c'est à l'Europe que Dieu a assigné le rôle de répandre peu à peu sur la terre les bienfaits de la civilisation chrétienne. Les commencements et les progrès de cette belle œuvre, héritage des siècles antérieurs, marchaient à d'heureux accroissements, quand soudain, au seizième siècle éclata la discorde. Alors la Chrétienté se déchira elle-même dans des querelles et des dissentions; l'Europe épuisa ses forces dans des luttes et des guerres intestines; et, de cette période tourmentée, les expéditions apostoliques subirent le fatal contre-coup. Les causes de la discorde étant à demeure parmi nous, quoi de surprenant qu'une très grande partie des hommes s'adonnent encore à des coutumes inhumaines et des rites réprouvés par la raison? Travaillons donc tous, avec une égale ardeur, à rétablir l'antique concorde, au profit du bien commun. A la restauration de cette concorde, aussi bien qu'à la propagation de l'évangile, les temps que nous traversons semblent éminemment propices; car jamais le sentiment de la fraternité humaine n'a pénétré plus avant dans les âmes,et aucun âge ne vit l'homme plus attentif à s'enquérir de ses semblables pour les connaître et les secourir : jamais non plus on ne franchit avec une telle célérité les immensités des terres et des mers : avantage précieux non seulement pour le commerce et les explorations des savants, mais encore pour la diffusion de la parole divine.

Nous n'ignorons pas ce que demande de longs et pénibles travaux l'ordre de choses dont Nous voudrions la restauration; et plus d'un pensera peut-être que Nous donnons trop à l'espérance et que Nous poursuivons un idéal qui est plus à souhaiter qu'à attendre. Mais Nous mettons tout notre espoir et toute notre confiance en Jésus-Christ, Sauveur du genre humain, Nous souvenant des grandes choses que put accomplir autrefois la folie de la Croix et de sa prédication, à la face de *la sagesse de ce monde*, stupéfaite et confondue.

Nous supplions en particulier les princes et les gouvernants, au nom de leur clairvoyance politique et de leur sollicitude pour les intérêts de leurs peuples, de vouloir apprécier équitablement Nos desseins et les seconder de leur bienveillance et de leur autorité. Une partie seulement des fruits que Nous attendons parvint-elle à maturité, ce ne serait pas un léger bienfait, au milieu d'un si rapide déclin de toutes choses, quand le malaise du présent se joint à l'appréhension de l'avenir.

Le siècle dernier laissa l'Europe fatiguée de ses désastres, tremblant encore des convulsions qui l'avaient agitée. Ce siècle, qui marche à sa fin, ne pourrait-il pas en retour transmettre comme un héritage,au genre humain,quelques gages de concorde et l'espérance des grands bienfaits que promet l'unité de la foi chrétienne.

Qu'il daigne exaucer nos vœux, ce Dieu riche en miséricorde, qui tient en sa puissance les temps et les heures propices, et que, dans son infinie bonté, il hâte l'accomplissement de cette promesse de Jésus-Christ: " Il n'y aura qu'un seul bercail et qu'un seu pasteur,"

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le XXe jour de juin de l'année MDCCCXCIV, de Notre Pontificat, le XVIIe. Léon XIII, Pape.

Méditations sacerdotales, par M. l'abbé R. Decrouïlle, 2e édition. 4 vol. in-12...... $3.00

La librairie Haton publie la seconde édition d'un livre qui doit marquer parmi ses similaires, et dont aucun prêtre ne voudra ignorer la doctrine. C'est une série de méditations sacerdotales, disposées d'après l'ordre liturgique de l'année et, en quelque sorte, explicatives du bréviaire. L'auteur de ces quatre volumes, M. l'abbé R. Décrouïlle, aumônier de Notre-Dame de Sion, au diocèse d'Arras, a pris pour épigraphe ces paroles du cardinal Pie: "Quiconque établit un lien et un rapport étroit entre sa méditation et son office s'enrichit l'âme incessamment, et cela sans peine et sans effort." Ce n'est pas un texte de pure parade; il dit très bien l'intention de l'auteur d'aider les prêtres à méditer chaque jour suivant les inspirations du bréviaire; et, ce qui est plus rare que les généreuses intentions, il justifie ce qu'il annonce.

On trouve à la fin de chaque volume les prières les plus usitées pour la préparation à la messe et pour l'action de grâces. En tête sont placées des méditations appropriées au Commun des Saints. Le corps de chaque volume est consacré à l'ordre du temps. Ce n'est pas précisément en cela que l'idée de M. Décrouïlle est nouvelle. C'est plutôt par l'adaptation de la méditation avec ce que j'appellerais "l'esprit du bréviaire." Toutes les parties de l'office divin ont une allure et un ton particuliers. Une diversité admirable règne dans cette louange publique de l'Eglise. Avec les Apôtres, les martyrs, les pontifes, les confesseurs, les vierges, les saintes femmes, la grande voix de la prière liturgique prend une tonalité différente; s'emplit d'une émotion variée; parle en quelque sorte une langue à part. C'est à cette souplesse divine que sont appropriées les méditations sacerdotales dont je parle ici.

Au surplus — et cela ne gâte rien assurément — l'auteur comprend la méditation comme saint Ignace: Préludes, considération, application, affection, c'est-à-dire les opérations qui captivent l'âme tout entière. Et, en guise de bouquet spirituel, deux sentences tirées du bréviaire ou du missel sont proposées au prêtre avant et après la messe. De la sorte, la méditation se lie avec l'office et avec la messe. La journée du prêtre ne saurait être ni mieux commencée ni mieux préparée.

Je ne dis rien du choix des textes sur lesquels roule la méditation. Presque tous sont d'un à-propos saisissant. Et voici quelques-uns empruntés à une méditation sur la fête d'un confesseur non pontife. La messe est celle qui commence par: *Justus ut palma florebit.* Le thème de la méditation est: Le bon prêtre et le monde. Et les deux pensées qui y sont développées sont celles-ci: Que doit attendre du monde le bon prêtre? Dédain et persécution. Que doit montrer au monde le bon prêtre? la sérénité et la patience.

L'idée générale des rapports du prêtre avec le monde est contenue dans ces paroles de saint Paul: *Spectaculum facti sumus mundo!* L'idée particulière des dispositions du monde vis-à-vis du prêtre est exprimée par ce passage du même Apôtre: *Nos stulti propter Christum... tanquam purgamenta hujus mundi facti sumus!* "Sont-ils là, dit l'auteur, les sentiments que tu excites de la part de ce monde?" Et il ajoute, par un mouvement d'affection: "O mon Dieu, aidez-moi à n'aimer et à ne rechercher que les biens invisibles. Le monde ne les connaît, ni ne les estime, mais ce sont les seuls vrais!"

Et la méditation continue, s'exerçant sur les passages du bréviaire et du missel où éclatent le mieux la vertu et le mérite des confesseurs. J'arrête là cet examen. Il suffira, je l'espère, pour faire entrevoir aux habitués de l'oraison tout ce qu'un parallélisme si bien établi et si bien conduit renferme d'édifiant et d'instructif. Cette méthode de spiritualité rentre dans l'attrait nouveau qu'exerce, depuis quelques années, le symbolisme liturgique sur une portion du clergé. Après les traités si documentés de M. Bernard, prêtre de Saint-Sulpice sur le bréviaire, le missel et le rituel; après l'étude si consciencieuse de M. l'abbé Batiffol, aumônier de Sainte-Barbe, sur la genèse et les accroissements du bréviaire, on doit accueillir avec une légitime satisfaction la mise en œuvre du bréviaire et du missel pour la sanctification extérieure du prêtre. L'œuvre de M. Bernard et celle de M. Batiffol répondent à une sainte curiosité; celle de M. Décrouïlle répond, sans affecter aucune singularité, à un vrai besoin, parmi les prêtres, de mysticisme solide, doctrinal et pratique. E. MERRIEN.

PARTIE LEGALE

Rédacteur : **ALBY**

IMMEUBLES FICTIFS.

QUESTION.—Il y a six ans j'ai acheté à une licitation volontaire, un immeuble appartenant à un mineur. Ce mineur est devenu majeur il y a un an, mais, lors de sa majorité, il a été interdit pour démence, et on lui a nommé un curateur. Il y a quelques mois j'ai voulu payer mon prix d'acquisition entre les mains du curateur, mais ce dernier a refusé de le recevoir et de m'en donner quittance. Il prétend que l'individu que l'on fait interdire lorsqu'il atteint sa majorité continue à jouir des mêmes privilèges qu'il avait pendant sa minorité et qu'en conséquence le prix de son immeuble vendu pendant sa minorité demeure immeuble tant que dure l'interdiction. Cette prétention est-elle fondée et suis-je obligé de garder ainsi un prix d'achat dont je voudrais me libérer? Remarquez que la délibération du conseil de famille, l'autorisation à vendre et le cahier de charges contiennent la condition ordinaire, que *le prix sera payé à la majorité du mineur*, *etc.*

Un habitant.

RÉPONSE.—D'après les dispositions de l'article 382 du code civil le prix de vente d'un immeuble appartenant à un mineur, vendu pendant sa minorité, demeure immeuble tant que dure cette minorité. Ainsi le tuteur du mineur n'a pas le droit de recevoir ce prix de vente ni d'en donner quittance et l'acquéreur ne peut pas le contraindre à l'accepter. Sauf certains cas spéciaux (1) il ne peut se libérer qu'à la majorité du mineur.

Le privilège ainsi accordé au mineur par l'article 382 lui est accordé dans le but de le protéger et de conserver son patrimoine intact, mais il cesse avec la majorité. Le prix de vente devient mobilier à la majorité et le paiement peut alors être exigé ou offert. Il n'y a, lors de cette échéance, aucune raison pour le créancier d'en refuser la perception et pour le débiteur d'en refuser le paiement. Le privilège du mineur ne peut pas s'étendre au delà de la minorité car c'est la minorité seule qui l'a fait introduire. Ainsi le curateur n'a pas le droit de refuser de recevoir le paiement du prix de vente que vous devez à l'interdit. La loi n'a pas prévu le cas d'une interdiction suivant ainsi immédiatement la minorité.

Si le curateur refuse encore de recevoir la somme que vous devez à l'interdit, faites lui faire des offres réelles de cette somme et de tous les intérêt échus. Vous consignerez ensuite le montant au greffe de la cour Supérieure de votre district.

(1) Voyez le numéro du 15 mai dernier, page 206

NOTES JUDICIAIRES.

Dernièrement nos tribunaux ont rendu des jugements dans plusieurs causes importantes. J'en signalerai quelques uns d'après les journaux. Ce sont ceux qui ont été rendus :

1° Dans la cause de

SAINT LOUIS

vs.

LE R. P. LACASSE et al.

M. Saint Louis, avocat de Montréal, a intenté une action en dommages contre le révérend père Lacasse, O. M. I., auteur d'un livre intitulé "*Une Quatrième Mine*," et contre messieurs Cadieux & Derome, éditeurs de ce livre. Le demandeur est l'avocat de la poursuite dans la célèbre cause du "*Canada Revue*" contre Sa Grandeur Monseigneur l'archevêque de Montréal. (1) Il prétend que les allusions faites à cette cause dans le livre du père Lacasse renferment un libelle qui est de nature à lui nuire considérablement dans l'exercice de sa profession d'avocat. Il y a quelque temps, en cour Supérieure, le juge Davidson a rendu un jugement interlocutoire par lequel il a retranché plusieurs des principales allégations du plaidoyer des défendeurs. Le rejet de ces allégations mettait les défendeurs dans l'impossibilité de faire une preuve de la plus extrême importance au soutien de leurs défenses et de plaider justification. Ce jugement interlocutoire vient d'être cassé par la cour d'Appel à la majorité de quatre juges contre un. Le juge en chef Lacoste et les juges Baby, Bossé et Blanchet forment la majorité de la cour, le juge Hall est de la même opinion que la cour inférieure. M. St. Louis plaidait lui-même sa cause, et les défendeurs étaient représentés par MM. Lamothe et Trudel.

§

2° Dans la cause de

SAUVALLE

vs.

TARDIVEL.

Dans cette cause M. Sauvalle, actuellement rédacteur en chef de la "*Patrie*" et ci-devant rédacteur en chef du "*Canada-Revue*," réclame de M. Tardivel, directeur-propriétaire de la "*Vérité*," des dommages au montant de $200.00, parce que ce dernier l'a traité de *méthodiste* dans son journal. M. Sauvalle déclare qu'il est catholique et que l'*affirmation qu'il est méthodiste lui fait un tort considérable dans l'exercice de sa profession de journaliste.*

(1) Cette cause a été plaidée il y a quelques mois, mais le jugement n'est pas encore rendu. Le public l'attend avec anxiété.

M. Tardivel a contesté l'action par une exception de *justification de l'écrit reproché* et par une exception de *compensation de l'injure alléguée.* M. le juge Jetté a renvoyé ces exceptions et il a condamné le défendeur à payer au demandeur la somme de deux cents piastres ($200.00), montant des dommages réclamés, avec les intérêts et les frais. Il a jugé :

" *Qu'au point de vue de la majorité de la population de cette pro-*
" *vince l'affirmation du fait qu'une personne est méthodiste, alors*
" *qu'en réalité cette personne est catholique, et qu'elle se dit catholi-*
" *que, constitue une injure qui affecte considérablement cette personne*
" *et lui fait un tort grave.*"

Le demandeur a voulu faire introduire ici une jurisprudence nouvelle en matière de libelle. Il a demandé que le défendeur fût contraint de publier dans son journal et dans les journaux français de Montréal le jugement à intervenir. Le juge a rejeté cette demande *vu qu'aucun texte de loi ne la justifie.*

M. Tardivel a publié, dans la *Vérité* du 7 juillet, un vigoureux article dans lequel il dissèque habilement le jugement qui le condamne. Ses arguments ont une grande force et il est regrettable, vu les questions soulevées, que la cause ne soit pas portée en appel. (1)

L'avocat du demandeur était M. Lebeuf, et les avocats du défendeur étaient messieurs Lamothe et Trudel.

§

3° Dans la cause de

CAMPBELL

vs.

MGR MOREAU, évêque de Saint-Hyacinthe (2).

Dans cette cause M. Julien Campbell, paroissien de Pike River, demande :

1° L'annulation du décret canonique de Mgr l'évêque de Saint-Hyacinthe érigeant en desserte l'endroit nommé *Pike River.*

2° Des dommages-intérêts au montant de vingt mille piastres, prétendant qu'il a été lésé jusqu'à concurrence de ce montant par les procédures canoniques adoptées par le défendeur.

La cour supérieure siégeant à Saint-Hyacinthe, Tellier, juge, a renvoyé l'action du demandeur parce que le défendeur avait le droit d'agir comme il a agi et que le demandeur n'a, en aucune manière, souffert de la procédure adoptée. Le défendeur n'a pas violé les droits civils du demandeur ni ceux des autres intéressés.

Ce jugement proclame une fois de plus que les tribunaux civils n'ont aucune juridiction dans les matières purement canoniques.

Les avocats dans la cause étaient messieurs Mercier, Gouin et Lemieux pour le demandeur, et messieurs Lussier et Gendron pour le défendeur.

(1) Depuis que ce qui précède est écrit, nous apprenons que cette cause est portée en appel.
(2) Voyez le Propagateur du 15 novembre 1893, page 608.

LA SŒUR MARIE-THERESE GANNENSAGOUAS

IROQUOISE

FRANÇOIS THORONHIONGO, HURON

1667-1721

I

MISSION DE LA MONTAGNE.

En venant en Canada, la sœur Bourgeoys avait surtout pour but de travailler à la conversion des Sauvages en donnant l'éducation chrétienne à leurs enfants. Pendant longtemps, elle n'avait pu exercer son zèle, car les Sauvages, tant par suite de leur humeur indépendante, que des guerres incessantes qui avaient eu lieu, n'étant pas venu se fixer à Montréal, elle n'avait pu instruire que quelques petites filles sauvages données à M. de Maisonneuve ou à M. de Courcelle.

Vers 1676, cet état de choses vint heureusement à changer. Attirés par les exemples édifiants des colons, les Sauvages, ces féroces enfants des forêts, renonçant à leur vie vagabonde, vinrent en grand nombre à Montréal demander le baptême, et élever leurs cabanes dans l'enceinte du Fort de la Montagne.

En présence d'un événement si heureux pour la foi, les Messieurs du Séminaire prirent soin de l'éducation des garçons et les sœurs de la Congrégation se chargèrent de l'éducation des petites sauvagesses: elles reçurent à cet effet une gratification annuelle de 1,000 livres que M. Colbert obtint pour elles du roi. Bientôt grâce à la libéralité de M. de Belmont, sulpicien une chapelle fut élevée sous le vocable de N. D. des Anges ainsi que le village de la Montagne, composé de cabanes d'écorces. Ce fut dans ces cabanes que les sœurs de la Congrégation commencèrent leurs fonctions d'institutrices, telle fut l'origine de la première école ou mission pour les petites sauvagesses.

Afin d'affermir et de développer les bienfaits de l'éducation chez les petites filles, les sœurs, gardaient comme pensionnaires les plus vertueuses, et aussi dans l'espérance que ces enfants, une fois formées à la pratique des vertus seraient un aide puissant pour les sœurs et un exemple salutaire pour les autres enfants. Le zèle et l'application des bonnes sœurs dans leur tâche difficile leur méritaient les éloges de tous les chefs qui visitaient la mission de la Montagne; on en trouve les traces dans les dépêches qu'ils adressaient au ministre. " Deux filles de la Congréga-
" tion, écrit l'intendant de Meulles au ministre en 1687, sont

" chargées de l'écoles des filles à la Montagne. Elles ont soin de " leur enseigner leur croyance, de les faire chanter à l'église, de " leur apprendre à lire, à écrire à parler français, et tout ce qui " convient aux filles. Si Sa Majesté voulait accorder un petit fonds " de 5 ou 600 livres pour les sauvagesses de la Montagne, on pour- " rait leur apprendre à faire des bas à l'aiguille ou du point de " France." Le 10 avril de l'année suivante, non seulement le ministre obtenait du roi cette somme de 500 livres, mais encore une nouvelle gratification de 2,000 livres qui devaient être remises à la sœur Bourgeoys pour l'aider à former toutes les petites sauvagesses de la mission de la Montagne.

La profonde et sincère humilité de la sœur Bourgeoys la porta d'abord à s'alarmer de ce fardeau ; elle craignait de ne pas obtenir tous les bons résultats qu'on en attendait. Mais bientôt, revenue à une plus juste appréciation, elle vit la main de la Providence dans le choix fait de sa Communauté pour l'instruction et par suite la conversion des petites sauvagesses.

La sœur Bourgeoys se mit donc toute entière à son œuvre avec confiance, et ses travaux reçurent bientôt les bénédictions de celui pour l'amour duquel, elle les avait entrepris. Grâce à sa sollicitude, ces pauvres sauvagesses en arrivèrent à aimer le travail, à apprendre à filer la laine, à tricoter des bas, et enfin à s'habiller d'une manière décente, en laissant de côté leurs couvertures, jusqu'alors leur seul vêtement. Bien plus, plusieurs s'adonnèrent avec assiduité aux exercices de piété qu'elles voyaient pratiquer par les sœurs, et conçurent le dessein d'entrer dans leur Institut.

La lettre suivante (1684) de M. de Saint-Valliers, second évêque de Québec, nous fait connaître l'état de la mission des sœurs à cet époque :

" Les filles de la Congrégation, répandues en divers endroits " de la colonie, ont surtout, dans la mission de la Montagne, une " école d'environ quarante filles sauvages, qu'on habille et qu'on " élève à la française. On leur apprend, en même temps, les mys- " tères de la foi, le travail des mains, le chant et les prières de " l'Eglise, non seulement en leur langue, mais encore dans la " nôtre. On voit plusieurs de ces filles qui, depuis quelques années " ont conçu le dessein de se consacrer tout à fait à Dieu avec les " sœurs de la Congrégation dont elles suivent déjà fidèlement les " règles et les observances."

II.

MARIE-THÉRÈSE GANNENSAGOUAS, SA VIE.

Parmi les jeunes sauvagesses qui, par suite des soins, des exemples, des instructions des sœurs s'avancèrent le plus avant dans la vertu et furent l'édification de tous, nous citerons particulièrement

une jeune iroquoise, Gannensagouas (*elle prend le bras en iroquois*), native de Tsonnonthouan.

Une des premières élèves des sœurs de la Congrégation à la Montagne, elle reçut le saint baptême, le 28 juin 1681, à l'âge de quatorze ans. On lui donna alors le nom de Marie-Thérèse. Elle resta quatre ans à la mission de la Montagne, puis elle se consacra à Dieu sans partage, en entrant dans l'institut des sœurs de la Congrégation. La sœur Bourgeoys l'envoya ensuite à la Montagne pour y faire la classe aux petites sauvagesses. Son éloge est fait en ces termes par M. de Belmont :

" Elle fut mise chez les sœurs de la Congrégation établies à la " Montagne, parmi les filles sauvages que le roi a la bonté d'y " entretenir pour y être instruites, et excella sur toutes les " autres, principalement par sa modestie. Après qu'elle eut " demeurée plusieurs années à cette école de vertu, où elle apprit " la langue française, ainsi qu'à lire et à écrire, elle demanda à " être sœur ; et comme elle avait suffisamment démontré qu'elle " renonçait à toutes les prétentions de mariage, elle fut reçue pour " être maîtresse d'école, charge dont elle s'acquitta avec toutes " sortes de perfections jusqu'à l'âge de vingt-sept ans. Les vertus " qui brillaient le plus en elle, étaient la modestie, le silence et " la mortification. On avait peine à lui faire mettre des bornes à " ses pratiques d'austérité."

Cette douce et timide sœur Gannensagouas et son grand père, le vieux François Thoronhiongo, dont nous allons, parler, firent l'admiration des plus fervents colons par l'héroïsme et la simplicité de leurs vertus. Les exemples de foi et de piété que le bon vieillard donna toujours à sa petite fille eurent certainement les meilleurs effets sur l'âme de cette enfant qu'ils contribuèrent à ouvrir à l'action vivifiante de la grâce.

III.

FRANÇOIS THORONHIONCO, SA VIE, SA MORT.

François Thoronhiongo était Huron et avait été instruit et baptisé par le R. P. de Brébœuf, martyrisé par les Iroquois. Ces derniers, après avoir saccagé les tribus hurones dont Thoronhiongo faisait partie, l'amenèrent prisonnier dans leur village, Tsonnonthouan. Là, le pauvre prisonnier huron garda sa religion avec une fidélité parfaite ; et sa vertu était telle qu'il fut bientôt regardé comme un saint par les barbares iroquois. Ses maîtres étant morts, Thoronhiongo devint libre ; il s'empressa de quitter le village iroquois, et pour pouvoir prier Dieu en paix en toute liberté, il se rendit à la mission de la Montagne, amenant avec lui sa petite fille Gannensagouas, âgée de dix ans, et un fils marié, le seul qui lui restait.

Dans cette mission François se distingua par son respect pour les prêtres, par sa dévotion, par sa charité envers les sauvagesses âgées, dont il bâtissait les cabanes.

Le plus grand bonheur de cet homme d'une piété si sincère, était les progrès tous les jours croissants que sa chère petite-fille faisait dans la piété sous la direction des bonnes sœurs. Par contre son fils, lui donnait les plus grands tourments ; adonné au libertinage, n'écoutant aucun conseil des missionnaires, il abandonna bientôt sa femme pour retourner auprès des Iroquois. La pauvre abandonnée mit au monde un fils qui plus tard conduisait chaque jour à l'église Thoronhiongo devenu aveugle.

Et là, à genoux, adressant à son Dieu des discours enflammés et des prières ardentes, le pauvre aveugle répandait devant l'infinie miséricorde les blessures de son cœur. " Seigneur, disait-il, " je ne regrette pas la perte de mes yeux ; il n'y a rien de beau au " monde et je te verrai bientôt. Je ne regrette point ma pauvreté, " tu sais que c'est chez toi que j'ai amoncelé mes richesses. Sei-" gneur, c'est mon fils que je regrette ; il n'a point d'esprit, Seigneur, " ne le jette pas au feu qui ne s'éteint pas."

La persévérance, l'humilité, les prières de ce vieillard furent exaucées ; Dieu l'écouta avec miséricorde et toucha de sa grâce le cœur de ce fils rebelle jusqu'alors. Cette converson arriva d'une manière si extraordinaire qu'elle remplit d'admiration tous les sauvages et leur donna une bien grande confiance dans les prières du pauvre aveugle.

Au mois de mars 1690, le petit fils de François Thoronhionog faisait partie d'une troupe, composée de Français et de sauvages qui, sous le commandement de M. de Beaucourt, allait battre la campagne. Le 21 avril de la même année, François mourait chargé d'ans—plus de cent—et de vertus, et au moment de sa mort, la troupe dont son petit fils faisait partie, rencontrait au bout du Sault Saint-François une bande d'Iroquois. Après un combat acharné de part et d'autre, dans lequel les deux chefs furent tués, la victoire resta aux Français. Le petit-fils de Thoronhiongo, qui s'était brillament conduit, fit un prisonnier qu'il lia et amena comme esclave au village de la Montagne. Ce prisonnier était son père qu'il n'avait jamais vu. Arrivé à Villemarie, la surprise du captif fut extrême quand il se vit conduire par son vainqueur au village de la Montagne et dans cette cabane où il avait habité autrefois. La mère du jeune guerrier, reconnaît aussitôt son mari, et le fait connaître à son fils, comme son père.

Bientôt tout le village est au courant de cet événement, on accourt dans la cabane, on coupe les liens du captif, en lui affirment qu'il est libre ; et les missionnaires se réjouissent de voir cette brebis, depuis si longtemps égarée, revenu enfin au bercail.

Ce malheureux ne résista plus à la grâce ; malade, exténué par les fatigues, il n'aspirait qu'au baptême. Et chose digne d'admiration, et où l'on reconnut l'effet des prières de son vertueux père, cet homme qui, depuis sa fuite de la mission, avait toujours vécu dans tous les excès des idolâtres, se souvint de toutes les prières chrétiennes et de son catéchisme, et, averti de la gravité de son mal, demanda avec instance à être baptisé. Il reçut le saint baptême avec la plus grande piété et expira trois heures après.

Cette conversion et cette mort si édifiante, tous les sauvages l'attribuèrent aux mérites et aux vertus de son bienheureux père qui par sa sainteté avait acquis un grand crédit auprès de Dieu.

La vie de ce serviteur de Dieu avait procuré une si grande édification à toute la mission, et il avait fréquenté l'église avec une si pieuse assiduité que M. de Belmont fit exhumer son corps du cimetière où il avait d'abord été enterré, pour le faire placer dans cette église qu'il avait tant aimée. Sur sa tombe, on mit cette inscription.

ICI REPOSENT
LES RESTES MORTELS
DE
FRANCOIS THORONHIONGO
HURON
BAPTISÉ PAR LE RÉVÉREND
PÈRE BREBŒUF

Il fut, par sa piété et par sa probité, l'exemple des chrétiens, et l'admiration des infidèles ; il mourut âgé d'environ 100 *ans, le* 21 *avril* 1690.

IV

MORT DE MATIE THÉRÈSE GANNENSAGOUAS.

Ce fut une grande joie pour la sœur Marie-Thérèse Gannensagouas de voir les effets des prières de son saint aïeul, et d'avoir été témoin de la mort si édifiante de son oncle. Elle mourut peu de temps après minée par une maladie de langueur. "Son grand amour pour la modestie la porta, dans les moments qui précédèrent sa mort, à prier les sœurs de la Congrégation, ses compagnes, de l'enterrer après son décès dans ses pauvres petits habits, sans la dépouiller. Elle mourut en odeur de sainteté, à la Montagne, le 25 novembre 1695, agée de 28 ans, et fut inhumée, comme son grand-père dans l'église de la mission."

Plus tard, lorsque cette église fut démolie, les restes de cette sainte fille, ainsi que ceux de son aïeul furent transportés dans une des tours du Fort de la Montagne, laquelle a été transformée en chapelle, en 1824, par M. Roux supérieur du séminaire. Sur sa tombe on mit l'incription suivante, ainsi que celle de son aïeul.

ICI REPOSENT
LES RESTES MORTELS
DE
MARIE THÉRÈSE GANNENSAGOUAS
DE LA
CONGRÉGATION NOTRE-DAME

V

MISSION DU SAULT-AU-RECOLLET

En 1674, le village, l'église et le fort, construits en bois, furent incendiés, par suite de l'imprudence d'un sauvage ivre. M. de Belmont fit alors construire à ses frais le fort de pierre, dont quelques restes existent encore. Dans ce fort les sœurs de la Congrégation disposaient de deux tours, l'une comme logement ; l'autre pour y tenir l'école.

Voici le plant du fort de la Montagne.

Les sœurs demeurèrent dans ce fort et y firent la classe jusqu'au moment où la Mission fut transférée au *Sault-au-Récollet*, en 1700.

A cette époque les Messieurs du Séminaire, voulant éloigner les Sauvages de Villemarie où ils se procuraient trop facilement des boissons enivrantes, et en même temps ne pas priver la ville de leur aide, en cas de guerre, se décidèrent à transférer la mission de l'autre côte de l'île de Montréal, sur le bord de la rivière des Prairies, au lieu appelé le *Sault-au-Récollet*.

VILLAGE DE LA MISSION.

A Chapelle de Notre-Dame-des-Neiges.—B Maison des missionnaires. C Tours à l'usage des sœurs de la Congrégation.—D Grange destinée à servir d'asile aux femmes et aux enfants en cas d'attaque.

Cet endroit avait été ainsi nommé en souvenir du lâche assassinat qui y fut commis, en 1625, sur un Récollet, le R.P. Nicolas Viel. Il se rendait, en compagnie de plusieurs Hurons, à Québec pour y assister aux exercices spirituels de la retraite dans le couvent de Notre-Dame-des-Anges, lorsque la violence du vent sépara les autres canots de celui dans lequel il se trouvait avec trois Hurons impies. Ceux-ci s'emparèrent alors du révérend Père et le précipitèrent dans l'eau avec un jeune Huron, Ahautsic, qu'il avait baptisé. Ces deux malheureux furent immédiatement noyés. On retira des mains des assassins le calice du Père Viel, ainsi que quelques lambeaux de ses ornements, qu'ils s'étaient hâtés de déchirer pour s'en vêtir.

Les Messieurs du Séminaire firent bâtir au Sault-au-Récollet un fort de pieux défendu par trois bastions, avec une chapelle sur le modèle de Notre-Dame-de-Lorette, en Italie, d'où la mission tira le nom de *Nouvelle-Lorette*.

Nous donnons ci-dessous le plan du Fort du Sault-au-Récollet.

FORT DU SAULT-AU-RÉCOLLET.

A Eglise de Notre-Dame de Lorette.—B Maison des Missionnaires.—C Maison des Sœurs de la Congrégation.—D Maison des Fermiers.—E Bastions.—F Entrée du Fort.

En 1701, les sauvages s'étant presque tous établis dans cette nouvelle mission, les sœurs de la Congrégation allèrent occuper au Fort un logement à la construction duquel elles avaient contribué au moyen de la gratification annuelle de 3,000 livres que leur faisait le roi.

Là, deux sœurs étaient uniquement occupées à instruire les petites sauvagesses; elles leur fournissaient de la laine pour apprendre à tricoter. " On en prend six d'entre-elles, disait la sœur Marguerite Le Moine, dans un rapport au gouverneur-général, que l'on " nourrit et que l'on entretient comme si elles payaient pension. " Ces six petites sauvagesses, étant sans cesse sous les yeux de " leurs maîtresses, sont plutôt formées, et servent ensuite à former " les autres."

VI.

MISSION DU LAC DES DEUX-MONTAGNES.

Les mêmes motifs qui avaient fait transférer la mission de la Montagne au Sault-au-Récollet, forcèrent en 1720, les Messieurs du Séminaire à changer de nouveau l'emplacement de la mission. Pour ne pas priver cependant l'île de Montréal du secours qu'elle pouvait tirer de cette mission qui, comprenant huit à neuf cents âmes, pouvait fournir cent cinquante guerriers, il fut décidé d'établir la nouvelle mission au Lac des Deux-Montagnes, alors tête de la colonie.

Le roi, sur la recommandation de M. de Vaudreuil gouverneur-général, approuva ce changement, et il fut ordonné à M. de Vaudreuil, et à M. Begon, intendant " d'accorder au séminaire trois " lieu carrées, situées le long du lac des Deux-Montagnes à la " condition que les Messieurs du Séminaires bâtiraient l'église et

“ le tout selon les plans qui leur seraient fournis par MM. de “ Vaudreuil et Beyon et que ces bâtiments seraient terminés dans “ deux ans.”

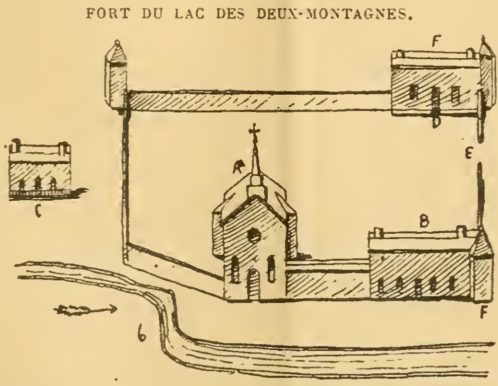
Quelques années plus tard, le roi estimant que les dépenses faites par les Messieurs du Séminaire sur les terres dont il leur avait fait don, excédaient de beaucoup la valeur de ces terres, y ajouta une nouvelle concession qui donna ainsi six lieux de profondeur à cette propriété. “ Pour posséder et tenir les dits ecclésias- “ tiques et leurs successeurs pour toujours et comme un fief et une “ seigneurie avec le droit de haute, moyenne et basse juridiction.”

Donc vers le commencement de 1721, les deux sœurs de la Congrégation, établies au Sault au Récollet, allèrent à la mission du Lac des Deux-Montagnes, avec leurs élèves iroquoises, huronnes et algonquines. Au début et pendant plusieurs années les sœurs furent logées dans des cabanes d’écorce, d’environ dix-huit pieds de large, sur des longueurs différentes, avec un tambour et une porte à chaque extrémité. On faisait le feu au milieu de la cabane, et la fumée s’échappait par une ouverture qu’on bouchait avec un morceau d’écorce, en cas de mauvais temps.

Quelques années plus tard, la Mission fut éloignée des bords du fleuve et portée à un quart de lieue plus haut. Là les Messieurs de Saint Sulpice firent bâtir une église spacieuse et un fort avec une maison pour les sœurs, hors de l’enceinte du fort, mais très proche.

Voici le plan du Fort du lac des Deux Montagnes.

FORT DU LAC DES DEUX-MONTAGNES.



A Eglise.—B Logement des Missionnaires.—C Miason des Sœurs de la Congrégation.—D Logement des Fermiers.—E Entrée du Fort.—F Tours.—G Partie du lac des Deux-Montagnes.

Ces constructions furent achevées en 1732, et ce fut à l’occasion des dépenses qu’elles avaient occasionnées que le roi fit le don de la nouvelle concession dont nous avons parlé plus haut.

Ce fut dans cette maison que les sœurs de la Congrégation se sont prodiguées, jusqu’à nos jours, pour élever et instruire chrétiennement les jeunes sauvagesses iroquoises, hurones, algonquines et nipissingues, confiées à leurs soins et à leur zèle.

LA FEMME CHRETIENNE

SA MISSION, SA FORMATION ET SA SAUVEGARDE

Par le **Rév. Pere F. X. SCHOUPPE,** de la Compagnie de Jésus

Deuxième édition.—1 vol. in-18, 118 pages.................... 20 cts

(*suite*)

2° Embellir nos âmes.—Comme notre Mère Immaculée, nous devons ajouter à la pureté du cœur l'ornement des vertus. Il en est deux qui, brillant en elle d'un éclat plus vif, sont singulièrement chères à son cœur, et doivent faire le principal objet de notre imitation. Ce sont l'humilité qui est comme la base de toutes les vertus, et la charité qui en est le couronnement.

–1) L'humilité fut la vertu favorite de la Vierge Marie : au milieu de ses grandeurs, elle ne voyait en elle-même que son néant. *Le Seigneur*, dit-elle, *a opéré en ma faveur de grandes choses*, mais c'est par pure miséricorde, *parce qu'il a jeté les yeux sur la bassesse*, le néant, *de sa servante*, Le Seigneur, *se plaît*, ajoute-t-elle, *à renverser les grands du trône de leur orgueil*, *et à exalter les petits et les humbles.*

D'après ces leçons, nous devons imiter l'humilité de notre Mère, en considérant comme elle notre néant et notre bassesse. Hélas ! nous devons descendre bien plus bas que Marie : elle ne voyait au fond d'elle-même que le néant; pour nous, outre le néant, nous voyons les péchés qui sont nos œuvres et qui nous rendent dignes de mépris et de châtiment. Puissions-nous parvenir à cette vraie connaissance de nous-mêmes qui est la base de la véritable humilité !

–2) Marie, si semblable à son divin Fils, fut toute amour, toute charité. Pour ressembler à notre Mère nous devons brûler des mêmes flammes. Or, si nous sommes humbles, nous serons charitables : car Dieu élève les humbles au sommet de la vertu, qui n'est autre que la charité.

D'ailleurs l'humilité détruit le grand obstacle à la charité, savoir l'amour de soi-même, l'odieux égoïsme. L'humilité étant la vraie connaissance de nous-mêmes, nous dépouille de toute la fausse grandeur que nous nous arrogeons, de tous les avantages vrais ou imaginaires dont nous nous attribuons injustement la gloire, en un mot, elle nous enlève tout, et ne nous laisse que notre néant et nos péchés, seul fonds que nous tenons de nous-mêmes.

Cette connaissance de notre néant et de notre misère bannit l'égoïsme, l'amour déréglé de nous-mêmes, et ouvre le cœur à l'amour de Dieu, à la divine charité : *Que je me connaisse*, Seigneur, s'écrie S. Augustin, *et que je vous connaisse* : *afin que je me méprise moi-même*, *et que je n'aime que vous !*

Une fois embrasés, comme Marie, des pures flammes de la charité, nous ne respirerons plus que la gloire de Dieu, et le bien du prochain ; nos cœurs n'auront plus d'autre crainte, d'autre haine

que celle du péché ; plus d'autre amour que celui dont brûlent les cœurs de Jésus et de Marie : l'amour de tout ce qui plaît à Dieu, de tout ce qui est vertu et sainteté ; l'amour de tout ce qui contribue au bien du prochain, à son bien temporel et surtout au bien de son âme, l'amour du devoir, l'amour même des humiliations, des souffrances, de la croix, parce que Jésus et Marie les ont aimées et embrassées.

C'est par cet esprit d'amour et d'humilité que la servante de Marie devient semblable à cette Vierge immaculée, dont la sainteté se distingue par ces deux rayons éclatants.

Pour obtenir le même esprit, qu'elle se jette aux pieds de sa céleste Souveraine, et qu'elle implore son secours en lui disant avec une confiance filiale : O Vierge immaculée, Mère pleine de grâce, aidez-moi à écraser en mon cœur la tête du serpent, à purifier mon âme du péché, à acquérir une grande pureté de conscience ; et pour que je vous imite parfaitement, obtenez-moi la grâce de rehausser cette robe blanche de pureté par les ornements de toutes les vertus, surtout de celles qui jetèrent en vous le plus vif éclat, des précieuses vertus d'humilité et de charité.

CHAPIRE IX.

Le saint Rosaire.

La Sainte Eglise, qui a institué un grand nombre de fêtes en l'honneur de la sainte Vierge, a aussi adopté deux grandes dévotions, qu'elle propose d'une manière spéciale aux fidèles, comme deux excellents moyens de glorifier dignement la Mère de Dieu : la dévotion du saint Rosaire et celle du saint Scapulaire.

Parlons d'abord du saint Rosaire : voyons en quoi il consiste, ensuite quelle en est l'excellence, enfin comment nous devons le réciter.

I. Notion.—La manière de prier si connue sous le nom du *Saint Rosaire*, et si populaire dans l'Eglise depuis le XIIIe siècle, fut propagée par S. Dominique, qui, d'après une pieuse tradition, la reçut de la sainte Vierge comme une arme victorieuse contre l'hérésie des Albigeois. Ce Saint est désigné expressément comme l'auteur du rosaire dans plusieurs Bulles pontificales, entr'autres dans celle de Grégoire XIII, donnée le 1er avril 1573.—Ce n'est pas à dire, que S. Dominique ait le premier introduit ce mode de prière ; mais il est hors de doute, qu'il a donné au rosaire sa forme actuelle.

Pour en bien comprendre l'économie et le système, il faut distinguer le *grand rosaire* de S. Dominique, et le *petit rosaire* ou *chapelet*.

1° Le grand rosaire a été appelé aussi *Psautier de la S. Vierge*, parce qu'il renferme autant d'*Ave* que le Psautier de David contient de psaumes, c'est-à-dire 150 ; nombre fixé par S. Dominique, afin que les fidèles qui ne pouvaient réciter le psautier, pussent y suppléer par le rosaire.

LA JEUNESSE DE JOSEPH VERNET

A MADAME LA BARONNE DE VATRY.

(*suite*)

ROME.

Je vois ce que j'ai tant contemplé en esprit. — Rien ne m'a paru étranger à Rome, mais tout y est si vivant, que tout peut compter pour nouveau.
(GŒTHE.)

I

PERGOLÈSE

Les deux premières années du séjour de Joseph Vernet à Rome s'écoulèrent heureuses et rapides. Tout ce qu'il voyait le ravissait. Aucun nuage ne troublait ses joies d'artiste. Il n'avait pas tardé à gagner quelque argent, et ne demandait plus rien à la bourse de son père. Ses amis d'Avignon lui venaient encore en aide par des commandes, et le comte de Quinson projetait déjà le voyage en Italie qu'il effectua trois ans plus tard, et où il prit son jeune protégé pour compagnon dans ses excursions à Venise, à Naples, etc.

M de Quinson avait très chaudement recommandé Joseph au P. Fouque, jésuite de ses amis, fixé au Gesù de Rome depuis longtemps déjà. Ce bon père avait fort bien accueilli Joseph ; mais il prétendait le diriger en toutes choses, et, du côté de l'art, le jeune peintre n'était pas toujours fort docile. Il était parti d'Avignon bien décidé à devenir un peintre d'histoire, et M. de Caumont avait avait même tenté d'obtenir pour lui une admission de faveur à l'Académie. Mais la vue de la mer avait changé les visées du jeune peintre ; la renommée de Salvator Rosa, qui enthousiasmait encore l'Italie, et la beauté des environs de Rome, avaient achevé de fixer la vocation de Joseph Vernet : au lieu de s'enfermer dans les galeries du Vatican, il passait son temps à faire des études de paysage.

Vernet habitait rue des Quatre-Fontaines, non loin du Quirinal, et presque à côté du palais Albani, où logeait alors Pergolèse. Le jeune et illustre maëstro s'était pris d'affection pour Joseph Vernet. La gaieté, l'esprit, le goût passionné du jeune Français pour la musique, l'avaient charmé. Un soir, en sortant d'une représentation de la *Serva Padrona*, le peintre et le musicien s'étaient promenés longtemps au clair de la lune en causant de leurs sœurs. Celle de Pergolèse était religieuse, et il ne pouvait se consoler de ne plus la voir qu'à travers une grille.

“ Marie-des-Anges était une mère pour moi, ” disait-il à Joseph ; “ elle m'a quitté, me voyant déjà riche, célèbre, sur le point de me marier. Elle croyait sa tâche finie et mon bonheur assuré ! Belle,

charmante, le monde lui offrait toutes ses séductions, mais elle n'aspirait qu'au cloître. — Elle fût pourtant restée avec moi, si elle avait prévu l'isolement où je suis. — Vous paraissez étonné, Vernet : vous me voyez toujours entouré, fêté. Ah ! mon ami, que cette foule, que ce bruit me fatiguent !—Que je voudais comme vous, errer seul dans la campagne ! que j'envie le silence de votre atelier.— Mais rentrons : j'ai froid. Voici la fièvre qui me reprend encore. Demain, si je vais mieux, j'irai vous voir vers dix heures."

" Venez plus tôt, signor Pergolèse, " dit Vernet : " vous prendrez la ciccolata avec moi. "

De grand matin Joseph rangea son atelier. Il l'orna de fleurs, plaça sur son chevalet une vue de Lariccia terminée la veille, ouvrit son clavecin, et prévint son hôtesse, la signora Rosaura, qu'elle eût à préparer des pagnotes, du café, du chocolat et de l'eau à la glace.

Vers huit heures, Pergolèse arriva, encore faible et fatigué de sa mauvaise nuit. Il avait alors vingt-six ans ; mais la maladie, qui devait l'emporter quelques mois plus tard, avait déjà creusé ses traits et blanchi quelques mèches de sa chevelure. Il était beau ; son front large et pur semblait celui d'un archange.

Vernet le reçut joyeusement, et, le voyant charmé de son étude de Lariccia, lui dit :

" Je l'ai faite pour vous, signor ! "

Pergolèse le remercia avec effusion. Il ne pouvait se lasser de regarder cette peinture.

" Que vous êtes heureux, vous autres peintres ! " dit-il à Vernet : " qu'il vous faut peu de chose pour produire et fixer à jamais votre inspiration ! — Un morceau de toile, quelques couleurs, et voilà saisis et emportés la fraîcheur des bois et leur harmonieux murmure. En regardant cette toile, je crois entendre chanter les rossignols, bruire les feuillages, soupirer la brise d'été. "

" Mais, " dit Vernet, " il vous faut encore moins, à vous : un peu d'encre et de papier, et voici notés les chants, précisées les harmonies. "

" Oui, " reprit Pergolèse, " mais c'est une lettre morte ; pour qu'elle se ravive, il nous faut la troupe des musiciens, les capricieuses sirènes, les fantasques exécutants. Cette nuit, je rêvais au *Stabat* que veut ma sœur : il est fait, je l'écrirai tout à l'heure ; mais qui le chantera après elle, après moi ? — qui le traduira ? qui le trahira ?... "

" Maëstro, " dit Vernet, " voici le déjeuner : point d'idées noires, je vous prie. Et surtout ne medisons pas de la musique, le seul art qui doit survivre à la fin du monde. "

Et, approchant sa petite table d'une fenêtre, il fit remarquer à Pergolèse la jolie vue qu'on en découvrait. C'était un coin du jardin du palais Albani. Sous des chênes verts au feuillage touffu s'étendait, comme un noir miroir, une nappe d'eau captive entre des bords de marbre. Un cygne indolent et solitaire y doublait sa silhouette gracieuse, et, au-dessus des chênes, un pin parasol étendait ses rameaux.

“ Quel charmant atelier ! ” dit Pergolèse. “ Quel silence ! Comme j'aimerais à travailler ici ! ”

“ Rien ne vous en empêche, maëstro. Je ne reçois jamais de visite que le soir. Mes amis savent que je m'absente ordinairement toute la journée. ”

“ Vraiment ? oh ! j'en veux profiter. ”

Et, se levant de table, il se mit au clavecin, tantôt jouant, tantôt écrivant les premières lignes de son immortel *Stabat.*

Vernet s'était mis à peindre ; la bonne vieille Rosaura avait enlevé sans bruit les reliefs du frugal déjeuner, et les deux artistes, heureux comme des rois, travaillaient de tout cœur, lorsqu'un pas assez brusque retentit dans l'escalier, et qu'une voix bien connue de Vernet jeta ces mots à la signora Rosaura :

“ Ne vous dérangez pas : je sais le chemin. ”

“ Ciel ! ” s'écria Vernet, “ je suis perdu ! C'est le Centaure. Dites que je n'y suis pas ! ”

Et il se précipita dans un cabinet où il serrait ses habits.

Pergolèse, surpris, leva la tête, et vit entrer, non pas un centaure, mais un jésuite qu'il connaissait bien : le P. Fouque, professeur de langue française au Gesù

Il le salua profondément ; le père fit de même, un peu déconcerté de le trouver là, mais n'osant lui demander s'il y était seul.

“ Pardon, signor Pergolèse ! ” dit-il : “ je croyais être chez M. Joseph Vernet. ”

“ Vous y êtes, en effet, mon père ; je suis venu moi-même pour le voir, et... j'attends qu'il rentre. ”

“ Oh ! alors, ” dit le jésuite, “ vous ferez sagement de vous faire apporter à dîner : car, s'il est réellement sorti, vous pouvez être certain qu'il ne rentrera qu'à la nuit close. Ah ! que ce garçon-là me donne de souci ! ”

Et le bon père, qui était assez gros et fort chauve, s'assit, tira de sa poche un grand mouchoir à carreaux, et essuya son front ruisselant de sueur.

“ Mais, mon père, de quoi vous mettez-vous en peine ? Le cavalier Vernet a du talent, il se conduit fort bien, il est aimé et estimé de tous les Français qui sont à Rome ; pour moi, je le tiens un des plus aimables et des meilleurs jeunes gens que j'ai vus en ma vie, et je réponds de lui comme de moi-même. ”

“ A merveille, signor ! Je ne conteste ni l'amabilité ni la conduite régulière de votre jeune ami ; mais, puisque vous lui portez intérêt, donnez-lui donc un bon conseil : dites-lui de mieux répondre qu'il ne fait aux vues de ses protecteurs. On ne l'a pas envoyé à Rome pour faire des caravanes perpétuelles à Tivoli, à Albano, à Subiaco, et par-ci et par-là, et partout, excepté au Vatican. Il devrait copier l'antique, et rien que l'antique, signor. Et voilà deux ans que je le poursuis pour qu'il fasse une copie du *Centaure lutiné par Bacchus*, qui charmerait M. de Caumont ; et je ne puis l'obtenir, signor. Mais je ne le lâcherai pas. Il fera *le Centaure*, il le fera, ou j'y brûlerai mes livres. ”

Pergolèse ne pouvait s'empêcher de rire

LE PROPAGATEUR

Volume V. 1er Aout, 1894, Numéro 11

BULLETIN

23 juillet 1894.

*** **Nouvelles diverses.**—A Yokohama, au Japon, onze cents maisons ont été détruites dans un incendie.——Le 15 juin une terrible explosion de grisou a eu lieu dans une mine à Troppau, en Silésie. Deux cent trente-cinq mineurs ont péri dans cette explosion.——Le 23 juin, une autre explosion a eu lieu dans les mines Albion à Cardiff, pays de Galles. Cette explosion a fait 321 victimes.——Enfin le 26 juin, dans une mine à Héligalidad, Espagne, une nouvelle explosion a causé la mort de 65 mineurs. ——Les pertes causées par les terribles inondations de la Colombie Anglaise et des Etats de l'Orégon et du Colorado sont énormes. Plusieurs personnes se sont noyées.——L'inondation de Hanyang, en Chine, le 21 avril, a coûté la vie, à plus de deux mille personnes. ——La peste noire sévit à Hong-Kong et dans d'autres parties de la Chine et le choléra sévit en Russie.——Les noyades, les incendies criminels, les meurtres, les suicides et les accidents de toutes sortes se multiplient d'une manière alarmante.—— Plusieurs secousses de tremblement de terre ont été ressenties à Constantinople et dans les environs, ainsi que dans d'autres parties de la Turquie. Il y a eu au moins 400 pertes de vie, des quais se sont effondrés et beaucoup de bâtisses se sont écroulées. Les dommages matériels dépassent cinq millions de louis. Les populations effrayées campaient dans les champs et sur les places publiques. ——Le 17 juillet près de Kassala, dans le Soudan, un combat a eu lieu entre 3000 Mahdistes et un détachement de troupes italiennes. Les Mahdistes ont été défaits et les Italiens ont pris possession de Kassala. Cette ville a une population de 7000 âmes. ——Les lois électorales de Belgique ont été modifiées. Avant cette modification le nombre des électeurs parlementaires inscrits n'était que de 135,000. Il est actuellement de 1,350.000. Parmi les inrcrits un grand nombre ont plus d'un vote et en conséquence de cette pluralité le nombre de votes dépassera deux millions,

***

*** **Barreau Etranger.**—I. M. Etienne Cartier, éminent avocat du barreau de Paris, a été élu bâtonnier de ce barreau. Ce nom de Cartier nous inspire une réelle et sincère sympathie car il nous rappelle deux hommes illustres; Jacques Cartier, le hardi découvreur, et George Etienne Cartier le grand homme d'état canadien qui fut aussi un célèbre avocat.

§

II. Sir Charles Russell, le célèbre avocat de Londres a été nommé juge en chef d'Angleterre en remplacement de sir J. D. Coleridge, décédé. Sir Charles Russell a la réputation d'être le premier jurisconsulte du Royaume-Uni. Il est catholique et Irlandais. Il a passé la plus grande partie de sa vie en Angleterre et il était député d'une division électorale anglaise. Il était procureur général dans le cabinet Roseberry et il a représenté l'Angleterre devant la commission d'arbitrage de la mer de Behring. C'est la première fois que le gouvernement anglais appelle un catholique au poste de juge en chef. Cette nomination lui fait honneur.

***

*** **France.**—Après l'élection du nouveau président de la répuque française, le cabinet de M. Dupuy lui a présenté sa démission qui a été acceptée. En offrant sa démission, M. Dupuy a suivi l'usage établi. D'après cet usage le ministère doit résigner lors de l'élection d'un nouveau chef de l'Etat. M. Burdeau, ancien ministre, à été chargé de former un nouveau Cabinet, mais, vu sa santé chancelante, il a dû y renoncer et le président a rappelé M. Dupuy qui a accepté. Les anciens ministres ont tous consenti à faire partie du nouveau cabinet et ils ont conservé les mêmes portefeuilles.

§

Le cinq juillet, M. Auguste Laurent Burdeau a été élu président de la Chambre des Députés en remplacement de M. Casimir Périer, élevé à la dignité de président de la république. Il a eu 259 voix et son concurrent M. Henri Brisson, ancien premier ministre et l'un des chefs du parti radical, en a obtenu 157. C'est le même Henri Brisson qui a eu 195 voix lors de la votation pour la présidence de la république.

M. Burdeau est né à Lyon le 10 septembre 1851). Il est journaliste et il a été professeur. Il est député du Rhône depuis 1885 et il a été ministre de la Marine dans les cabinets Loubet et Ribot et ministre des Finances dans le cabinet Casimir Périer. Lors des discussions sur l'opportunité d'accorder à la banque de France le renouvellement de ses privilèges, M. Burdeau, partisan zélé de ce renouvellement, a été violemment attaqué par les anti-sémistes. Il est vrai que, peu de temps auparavant, il était opposé au renouvellement de ces privilèges. On l'a même accusé d'être un agent des Rotchschilds et un dévoué de la juiverie.

§

Un des premiers actes officiels du président de la république a été de rendre justice à Mgr Coullié, archevêque de Lyon. On se rappelle que cet éminent prélat, dont la conduite, lors des tristes événements de Lyon, a été si admirable, avait été arbitrairement privé de son traitement sous un prétexte futile et indigne d'un

gouvernement. Un décret signé par le président rétablit ce traitement. En ordonnant cette restitution, M. Périer, disent les journaux français, s'est conformé aux désirs de M. Carnot.

§

Le message d'inauguration du nouveau président de la république a été envoyé aux Chambres Françaises le 3 juillet. Il a été lu à la chambre des Députés par le premisr ministre, M. Dupuy, et il a été lu au Sénat par le ministre de la justice, M. Guérin. Dans ce message le président déclare :

Qu'il *n'est pas l'homme d'un parti, mais qu'il appartient à la France et à la République.*

Qu'à l'expiration des sept ans de présidence fixés par la constitution, il remettra en d'autres mains les destinées de la France ;

Que tant que durera son mandat il aura *le devoir de ne laisser ni méconnaître, ni prescrire les droits que la constitution lui confère.*

Le message a été très applaudi par les Chambres et généralement bien accueilli en France à et l'étranger. Les journaux catholiques français lui reprochent cependant avec raison le silence qu'il garde sur la question religieuse, la plus vitale de toutes.

***

*** **Rome et Russie.**—Les rapports diplomatiques entre le Saint-Siège et la Russie, interrompus depuis 1867, viennent d'être rétablis. M. Iwolski a été nommé ministre de la Russie auprès du Vatican. L'empereur a levé les défenses précédemment faites à l'épiscopat catholique de Russie de communiquer directement avec le Saint-Siège. On dit que la lettre du Pape aux évêques de Pologne, est l'une des causes du rétablissement des relations. Ce rétablissement fera un bien incalculable aux catholiques de Russie, car il termine, il faut l'espérer, l'ère des persécutions. Cette nous velle politique du czar lui conciliera les populations catholique- de son vaste empire.

Voici ce que dit une dépêche de Rome à la date du 18 juin.

Les discours échangés entre le Pape et M. Iwolski, dans l'audience pendant laquelle le ministre de Russie a remis ses lettres de créance à Léon XIII, expriment la satisfaction de voir les rapports diplomatiques renoués entre le Saint-Siège et la Russie et le désir réciproque de l'affermissement de la paix religieuse.

M. Iwolski, après la remise de ses lettres de créance, a entretenu intimement le Pape de la situation de la Russie.

***

*** **Session.**—La prorogation des Chambres a eu lieu aujourjourd'hui à Ottawa. La session qui vient de finir est la quatrième du septième Parlement.· Parmi les faits et incidents principaux de cette session je mentionnerai seulement :

1° La requête de l'épiscopat catholique demandant que justice soit rendue aux catholiques des Territoires du Nord-Ouest et à ceux du Manitoba. Il est difficile de dire ce qui adviendra de cette importante requête et si la justice demandée sera enfin complète-

ment rendue. On sait que le Conseil privé a permis l'appel du dernier jugement rendu par la cour Suprême dans la question des écoles du Manitoba.

2° Le remaniement du tarif. Cette question de tarif est toujours la cause d'acerbes et interminables discussions entre les partisans du libre-échange et ceux de la protection,

3° Les accusations du député libéral de l'Islet, M. Tarte ,contre plusieurs juges de la province de Québec. Les juges accusés ont nié énergiquement la vérité des accusations portées contre eux et ils ont demandé une enquête. Cette enquête n'a pas été accordée vu le vague des accusations de M. Tarte. Outre les journaux conservateurs, la *Patrie*, le principal organe français du parti libéral à Montréal, blâme M. Tarte. Elle dit qu'il aurait du garder le silence puisque ses dossiers étaient incomplets et qu'il n'était pas en état de faire la preuve de ses accusations. Les conservateurs reprochent de plus à M. Tarte de n'avoir accusé que des juges Canadiens-Français.

4° L'adoption du traité de commerce qui a été négocié l'année dernière entre le gouvernement de Sa Majesté et le gouvernement de la République Française. Ce traité a pour but de *faciliter et étendre les relations commerciales entre le Canada et la France* et il est connu sous le nom de " Le Traité Franco-Canadien ". Il a été signé à Paris le 6 février 1893 par lord Dufferin, l'ambassadeur anglais, sir Charles Tupper, le haut commissaire du Canada à Londres et par les ministres de la République, messieurs Jules Develle ministre des Affaires étrangères,et Siegfried,ministre du Commerce. Ce traité n'entrera en vigueur qu'après avoir été ratifié par les Chambres françaises. Le temps de sa durée n'est pas limité. *Il demeurera exécutoire jusqu'à l'expiration d'un délai de douze mois après que l'une ou l'autre des parties contractantes aura notifié son intention d'en faire cesser les effets.*

Tous les libéraux de la province de Québec ont voté avec le gouvernement et le traité a été adopté par un vote de 122 contre 43 soit une majorité de 79;

5° La conférence internationale dont le but principal était d'établir des relations commerciales plus étroites entre les diverses colonies anglaises. Cette conférence s'est ouverte à Ottawa le 28 juin et elle a eu plusieurs séances. Il y avait des délégués de la Tasmanie, de la colonie du Cap de Bonne-Espérance, de l'Australie-Sud, de Victoria, des Nouvelles-Galles du Sud, de la Nouvelle-Zélande et de Queensland. Le Canada y était représenté par quelques ministres. Le comte de Jersey y assistait aussi au nom du gouvernement anglais mais il n'a pas pris part aux débats.

Si on en juge par les apparences, les résultats de la conférence seront à peu près nuls. Voici ce que dit à ce sujet une dépêche de Londres à la date du 15 juillet.

Les agents des colonies à Londres sont tout désappointés du résultat de la conférence d'Ottawa. Le projet d'une union commerciale de l'Empire, pure et

simple, est considéré impraticable, et l'on n'a aucun espoir de faire ratifier les résolutions d'Ottawa par les législatures coloniales.

***

** **Colombie Anglaise.**—Les élections générales pour le renouvellement de l'assemblée législative de la Colombie anglaise ont eu lieu samedi le 30 juin. Ces élections ont été favorables au gouvernement conservateur de M. Davie. Il est digne de remarque que l'ile de Vancouver n'a élu que des partisans du ministère. La terre ferme a donné, je crois, une petite majorité à l'opposition. L'antagonisme entre les deux parties de la province date de loin Il y a même eu, il n'y a pas longtemps, un mouvement sécessionniste dont le but était de faire de la terre ferme une province séparée. La question des bâtisses du gouvernement était une des principales causes de ce mouvement.

M. Davie, le premier ministre, a été élu par acclamation à Cowichan, et le chef de l'opposition libérale qui était en même temps le doyen de la députation, M. Beaven, ancien premier ministre, a été défait à Victoria qu'il représentait depuis 1871.

M. Théodore Davie, qui vient d'être maintenu au pouvoir, est né à Brixton, en Angleterre, le 22 mars 1852. Il est avocat. Il a été élu pour la première fois l'un des députés de Victoria, en 1882, et il a conservé son mandat jusqu'en 1890. Depuis cette époque il représente Cowichan. M. Davie a fait partie, en qualité de procureur-général, du cabinet de son frère, M. A. E. B. Davie, et du cabinet de M. John Robson. Il est devenu premier ministre, au décès de M. Robson, en juillet 1892.

M. Robert Beaven est né à Leigh, en Angleterre, le 28 janvier 1836. Il est marchand. Il a été ministre des Terres et des Travaux publics dans le cabinet de Cosmos en 1872 et dans le premier cabinet Walkem en 1874, ministre des Finances dans le deuxième cabinet Walkem en 1878, et enfin premier ministre en 1882.

ALBY.

Notre-Seigneur, avant de quitter la terre, a dit à ses Apôtres : *Allez, instruisez toutes les nations, annoncez-leur ce que je vous ai commandé : celui qui croira sera sauvé.* Fidèles à cette mission divine, avant de se disperser et d'aller prêcher l'Evangile aux extrémités de la terre, et pour mieux assurer l'unité de la foi dans la famille des Fidèles, ils composèrent le Symbole, c'est-à-dire l'abrégé de nos croyances, la profession de notre foi. En effet, dit le Catéchisme du Concile de Trente, nous y trouvons ce qui concerne la connaissance de Dieu, la création et le gouvernement du monde, la rédemption du genre humain, la récompense des bons, les supplices des méchants. (*Prœfat.*) Ainsi l'unité de l'essence divine, la distinction des trois personnes de la sainte Trinité, leurs perfections, leurs œuvres, les Anges, les hommes, leur fin dernière et la voie d'y parvenir par Jésus-Christ; son Eglise le remplaçant sur la terre avec le dépôt de ses vérités et de ses Sacrements, la destinée finale de nos corps réunis à nos âmes par la résurrection, le jugement, la vie éternelle heureuse ou malheureuse, la religion tout entière se trouve dans le Symbole. Saint Ambroise le nomme *la clef du ciel;* saint Léon, *l'arsenal de toutes les armes nécessaires pour combattre les démons, détruire ses émissaires et ses œuvres*, c'est-à-dire, les hérétiques et leurs erreurs. Le Symbole ne renferme point une seule parole en effet qui n'en confonde quelques-unes. " *Credo*, je crois. Première parole qui confond le libertin, " qui ne croit à rien et s'en glorifie; l'hypocrite, qui fait semblant " de croire et qui ne croit pas; le mauvais Chrétien, qui vit comme " s'il ne croyait pas en effet.—*Je crois en Dieu, en ce seul Dieu, qui* " *a créé le ciel et la terre.* Parole qui confond l'athée qui ne croit " point de Dieu; le Païen, qui en reconnaît plusieurs; l'idolâtre, " qui prend pour Dieu, non le Créateur du ciel et de la terre, mais " le ciel même ou la terre, ou ses autres créatures; le Manichéen, " qui reconnaît dans le monde deux principes de toutes choses.—

" *Je crois en Dieu le Père tout-puissant, et en Jésus-Christ son Fils* " *unique.* Paroles qui confondent et le Juif, qui ne veut pas reconnaître que Dieu a un Fils égal à lui, Dieu comme lui, comme " lui notre Seigneur et le Seigneur de toutes choses, ni que Jésus-" Christ soit ce Fils unique de Dieu. Paroles qui confondent aussi " le Mahométan, qui regarde tout au plus Jésus Christ comme un " prophète.—*Je crois en Jésus-Christ son Fils unique, qui a été conçu* " *du Saint-Esprit, est né de la Vierge Marie.* Paroles qui confondent " et l'Arien, qui nie sa divinité, et le Sabellien, qui ne distingue " point sa personne de celle du Père, et toutes ces sectes qui " s'attaquent à l'adorable Trinité, ou en divisant sa nature ou en " confondant ses personnes. Paroles qui condamnent et le Nes" torien, qui distingue deux personnes en Jésus-Christ, et l'Euty-" chien au contraire, qui confond ses deux natures. Parcourez le " Symbole, et vous y trouverez les Célestius, les Pélage, les Luther, " les Calvin et leurs pareils terrassées et confondus.—*Je crois la* " *sainte Eglise.* Paroles qui condamnent tous les schismes, en nous " apprenant que l'Eglise est une ; tous les dérèglements, en nous dé-" clarant qu'elle est sainte ; toutes les nouveautés dans la doctrine, " les variations dans la foi, en nous apprenant qu'elle est catholique " et apostolique."—Et quoi de plus propre à nous faire rentrer en nous-mêmes que ce titre de créatures que nous rappelle le Symbole, notre dépendance absolue de Dieu par conséquent, notre chute, notre rédemption, le prix infini, les augustes mystères par lesquels nous avons été rachetés ; le jugement où il sera rendu à chacun selon ses œuvres; cette rémission des péchés toujours offerte aux pécheurs ; cette communion des Saints dont les richesses inépuisables sont à notre disposition ; puis cette éternité de la vie ou de la seconde mort, terme suprême de toute âme humaine après les épreuves ? " Contemplez-vous dans ce miroir," disait saint Augustin, "et voyez si votre cœur est d'accord avec votre pro-" fession de foi. Que le Symbole soit votre richesse, qu'il soit " comme un vêtement de chaque jour pour vous. Tous les jours " vous revêtez votre corps; faites la même chose pour votre âme " par la récitation du Symbole. Notre foi est en même temps et " l'habit qui nous couvre et la cuirasse qui nous défend. Ce n'est " que dans le ciel que nous n'aurons plus besoin du Symbole, " parce qu'y aura plus lieu à la foi, et que la claire vue de notre " Dieu y sera la récompense de la foi." (Serm. LIX in Matth.) Et combien la connaissance du Symbole est surtout nécessaire en nos jours de haine contre la saine doctrine, d'émancipation de la chair, de morale indépendante ! La morale, en effet, n'a de fondement et de sanction que dans les croyances de notre foi; chacun de ses articles ou de ses mystères révèle un devoir à remplir, des vertus à pratiquer. Notre Sauveur s'y montre non seulement notre Maître, mais notre modèle admirable, règle vivante de notre vie, de nos mœurs. Ainsi vous *croyez en Dieu.* Mais Dieu voit tout, connaît tout, gouverne toutes choses par sa Providence : s'il est souverainement miséricordieux, il est aussi infiniment juste. Alors vous dites comme David : *Inclinez, Seigneur, ma volonté à la pratique de*

vos préceptes ; percez mes chairs de votre crainte au souvenir de vos jugements! Et vous placez votre bonheur suprême à vous attacher à lui.—Voilà notre création et notre rédemption. Nous appartenons donc à Dieu à un double titre; et à la vie et à la mort nous sommes au Seigneur : alors vous comprenez le crime de se révolter contre ses volontés saintes. Le monde matériel, quoique flétri, décoloré, labouré par la malédiction depuis le péché, est encore plein de miséricorde du Seigneur en faveur de notre corps misé rable. Cela ne nous enseigne-t-il pas à bénir le Seigneur pour toutes les œuvres de ses mains? et s'il donne tant de délices aux méchants aussi bien qu'aux justes en cet exil, quel désir ne doit point nous enflammer pour les incorruptibles délices réservées aux seuls élus de sa Maison !

Et quel prix n'attacherons-nous point à nos âmes, avec quel zèle nous travaillerons à les sauver, si nous considérons avec attention la Providence promettre, figurer, d peindre trait par trait, pendant quatre mille ans, l'Enfant de l'espérance, Jésus Christ notre Sauveur; lui préparer les voies, en remuant pour cela le ciel, la terre, la mer et ses îles, en renversant les empires! Entrez ensuite dans le détail de ses mystères; chacun d'eux ouvre à vos yeux un évangile abrégé, un livre des vertus.—Le Verbe se fait chair, mais il n'épouse notre nature que par l'opération du Saint-Esprit, et il ne veut pour Mère qu'une Vierge pure et sans tache. Que la luxure déborde alors, qu'elle hurle dans le monde pour justifier son libertinage et ses débauches ; le mystère de l'Incarnation lui crie, avec une puissance toute divine et inflexible, que rien d'impur n'entrera dans la Cité céleste, et que l'héritage réservé à ses esclaves est l'étang de soufre et de feu. Il naît à Bethléem dans une étable ; ce n'est point seulement la reconnaissance et la compassion que nous inspirent ses larmes, c'est surtout la mortification, l'humilité, l'innocence, le détachement des honneurs et des richesses. Puis, livrez-vous donc aux plaisirs, aux voluptés criminelles en le voyant, dans sa Circoncision sanglante et sa Présentation au temple, faire le vœu d'immoler sa chair à notre rédemption; en voyant le glaive des douleurs s'enfoncer dans le cœur de Marie sa tendre Mère ; en les voyant l'un et l'autre fugitifs en Egypte, y vivant dans les privations, les ennuis et les amertumes de l'exil!

Il revient à Nazareth, et là il est soumis à Marie, à Joseph ; il est humble artisan, travaillant avec résignation, vivant dans la retraite et la prière. N'était-ce point dire au peuple, c'est-à-dire à cette immense multitude de travailleurs à qui les sociétés humaines ne donnent souvent que le pain qui périt : Imitez-moi : je suis votre ami, votre Sauveur. Travaillez ; mais, à mon exemple, priez et fuyez les lieux de la débauche, les assemblées des pécheurs ; à mon exemple, ne prétextez jamais la paupreté, les soins matériels pour négliger vos devoirs envers Dieu. Hélas ! de tous côtés et sur tous les tons, on a crié à la classe ouvrière qu'il faut se divertir; on a enflammé les convoitises et l'esprit d'indépendance dans les foules. Que de révoltes, d'émeutes, de deuil, de sang, de ruines ; que de familles désolées parce que des voix infernales ont ainsi

détourné les jeunes générations du Fils de Dieu, sanctifiant le travail et ennoblissant la pauvreté, se faisant ouvrier et travaillant sur la terre, parce qu'il aime le peuple et s'apitoie sur ses maux! Et quand redira-t-on enfin à ces cœurs aux passions ardentes et envenimées : Consolez-vous, consolez-vous, ô infortunés qui portez le poids de la fatigue, et vivez de l'abjection de l'indigence. Votre Dieu est dans la pauvreté avec vous ; il ne repose point dans les délices d'une couche luxueuse ; on ne le trouve point sur la terre de ceux qui vivent au milieu des douceurs : à vous son amour et ses bénédictions de préférence !

Méditez maintenant sa vie publique : son baptême, mystère d'humilité pour expier notre orgueil ; son jeûne surhumain de quarante jours et de quarante nuits, pour expier nos mollesses insatiables ; ses tentations où il nous apprend à repousser le tentateur dans ses amorces de sensualité, de vaine gloire, et des richesses, pièges et filets pour les pieds de tant d'imprudents. Que c'est bien là le maître promis par les Prophètes et marchant devant nous !

Il se présente aux brebis de la maison d'Israel qui avaient péri : alors il passe en faisant le bien ; il élève en public le flambeau de la divine parole : et par le royaume de Dieu, qu'il annonce à tous, et par les Sacrements qu'il établit pour nous unir à lui, par la sainte Eucharistie en particulier, il est pour tous ceux qui s'attachent à lui la cause de leur salut éternel !

Mais ayons à toute heure présentes sous nos yeux les mille douleurs de Jésus dans sa Passion, disait saint Bernard ; ses plaies, ses afflictions et ses ignominies sont autant de bouches éloquentes qui nous instruisent de nos devoirs, qui nous reprochent notre paresse et notre lâcheté. Ah ! c'est une chaire sublime que la Croix ! Jésus nous y prêche, avec une solennelle et auguste majesté, le précepte de la charité, de la patience, de la douceur, de la résignation, de l'amour des ennemis, de la pénitence de nos fautes, du zèle de notre salut à la vue de la justice divine si sévère au péché ! S'il est soumis à l'humiliation de la sépulture, c'est afin de nous consoler dans les amères tristesses dont le tombeau abreuve notre nature ; s'il ressuscite, c'est pour notre justification ; s'il monte au ciel, c'est pour nous y préparer nos places et y continuer sa mission d'Avocat, de Médiateur ; s'il nous envoie son Esprit divin, c'est à la fois pour nous enseigner toute vérité et nous la faire aimer ; s'il nous laisse son Eglise, c'est afin de continuer parmi nous son œuvre de restauration, de rédemption. Il a donc bien pu dire en quittant la terre : Tout est consommé ! Mon Père, j'ai accompli l'œuvre pour laquelle vous m'avez envoyé ; il n'y a plus pour périr que l'homme opiniâtre à périr. Ah ! quand on veut méditer le Symbole, ses vérités, ses mystères, ses leçons sublimes, la charité sans mesure de Dieu pour nos âmes qui s'y révèle en tous ses articles, n'est-on point fondé à emprunter les paroles d'un saint Docteur que nous avons entre autres aimé à méditer, que nous citons souvent dans cet ouvrage : " Que vous " êtes bon et doux, Seigneur Jésus, à l'âme qui vous cherche, " Sauveur de ceux qui étaient perdus, espérances des exilés, force

" de ceux qui souffrent, couronne des triomphateurs, récompense " et joie des citoyens d'en haut, source abondante de toutes les " grâces, Fils incomparable du grand Dieu ! Vous m'avez créé " une première fois, ô Père très clément, et vous m'avez rendu la " vie par votre Passion miséricordieuse ; faites que je médite et " que j'aime tout ce qui intéresse votre gloire : donnez-moi de " travailler, par une confession soigneuse, à mériter la grâce de la " justification, fortifiez-moi dans l'accomplissement des bonnes " œuvres, et que je vous serve aussi longtemps que je vivrai. " Quand mon âme sortira de mon corps, accordez-moi la rémission " de tous mes péchés et la jouissance de la vie éternelle." (Médit. IX de saint Anselme.)

Le Symbole non seulement fait les Saints, mais c'est la seule science qui fassent les Saints. Aucune autre ne préserve de la mort éternelle ; souvent elle y conduit au contraire, et par les fausses maximes qu'elle enseigne, et par l'orgueil qu'elle inspire ; mais il n'y a ni docte ni savant qui puisse être délivré de cette mort autrement que par les croyances du Symbole. Par la connaissance du Symbole, le plus simple des villageois l'emporte de l'infini sur toute science humaine. Les philosophes les plus vantés, en effet, ont ignoré la vie éternelle, la voie pour y parvenir, la chute originelle, la rédemption, les anges, les démons, l'enfer ; ils ont chancelé et varié sur l'immortalité de l'âme. D'ailleurs, bien peu de personnes sont capables des sciences humaines ; tandis que nul homme de sens n'est incapable de la science du Symbole. Béni soit donc le Dieu d'Israël de ce qu'il a visité et racheté son peuple ! il a éclairé ceux qui étaient assis dans les ténèbres et les ombres de la mort, et dirigé nos pieds dans les sentiers de la paix !

J'ai essayé de mettre ces croyances si belles, si sublimes et si nécessaires de notre foi, à la porté de tous, de les rendre pratiques *pour les pasteurs et pour les fidèles.* Je me suis attaché à montrer Jésus-Christ, l'attente et le désiré des nations, nous apparaissant plein de grâce et de vérité, manifestant à tous la vertu de sa divinité, donnant gratuitement à tous les grâces du salut, afin de les gagner tous. Notre société ne s'en va-t-elle pas à la mort, parce qu'on a détourné les générations de ce centre de lumière et de chaleur, parce que Jésus Christ y est oublié, méconnu ! Ainsi qu'en *Marie, ses mystères et son culte*, j'ai mis de côté tout raisonnement abstrait et métaphysique, toute considération philosophique. C'est à toute créature que l'Evangile doit être prêché, et la loi du Seigneur doit donner la sagesse aux petits eux-mêmes. Je puis le dire sans orgueil : le plan, le développement, la considération des Mystères sous toutes leurs faces, est une œuvre à moi, une œuvre nouvelle. Mais avec la sainte Ecriture, très souvent je fais parler les Pères et les Docteurs de l'Eglise, particulièrement Tertullien, Minutius Félix, saint Cyprien, saint Chrysostome, saint Augustin ; ensuite saint Anselme, saint Bernard, saint Bonaventure, interrogés par moi avec un plaisir infini ; puis Tauler, Louis de Blois, Alvarez, Grenade, etc., etc., cités en leur lieu. Daigne Notre-Seigneur, par sa grâce, bénir cet ouvrage, le faire fructifier pour sa gloire et le salut des âmes !

PARTIE LEGALE

Rédacteur : ALBY

LE PRESIDENT DE LA R. F.

QUESTION.—Voulez-vous répondre, dans la partie légale de votre revue, aux deux questions suivantes.

PREMIÈRE QUESTION.—Quelle est la durée du mandat du Président de la République Française, et de quelle manière procède-t-on à son élection ?

DEUXIÈME QUESTION.—Quelles sont les prérogatives du Président de la République. Sont-elles différentes des prérogative d'un souverain constitutionnel, V.-G.- de la Reine d'Angleterre, etc. UN DÉPUTÉ.

RÉPONSE A LA PREMIÈRE QUESTION.—Le Président de la République Française est élu pour une période de sept années. C'est ce qu'on appelle le SEPTENNAT.—L'élection se fait à la majorité absolue des voix des membres du congrès (1) convoqué spécialement dans ce but. Le congrès est composé uniquement des sénateurs et des membres de la Chambre, des Députés. L'élection se fait au scrutin. Si, au premier tour de scrutin, aucun candidat n'a réuni la majorité absolue des voix, on procède à de nouveaux scrutins jusqu'à ce que cette majorité soit obtenue. Le président de la République est proclamé par le président du Congrès, aussitôt après le dépouillement définitif du scrutin.

Voici les paroles que M. Challemel-Lacour, le président du Congrès (2), a prononcées lorsqu'il a proclamé M. Perier président de la République : "*M. Casimir Perier, ayant obtenu la majorité " absolue des suffrages, je le proclame, pour sept ans, président de la " République Française.*"

Le président est rééligible.

RÉPONSE A LA DEUXIÈME QUESTION.—Cette réponse est contenue dans l'article suivant que j'emprunte à l'*Univers* du 7 juillet dernier.

LES PREROGATIVES PRESIDENTIELLES.

M. Casimir-Perier annonce, dans son message, qu'il ne laissera ni méconnaître ni prescrire les droits que lui confère la constitution.

Ces droits, par suite de la présidence inerte de M. Grévy, suivie de la présidence effacée de M. Carnot, on les a un peu perdus de vue. Nous croyons utile de les rappeler exactement à nos lecteurs. On verra qu'ils ne manquent pas d'importance.

Aux termes de la constitution : le premier magistrat de Républiqne préside les solennités nationales. Les ambassateurs sont accrédités auprès de lui. Il négocie et ratifie les traités. Il a le droit de faire grâce.

Il nomme à tous les emplois civils et militaires. Il choisis les ministres.

Il adresse aux Chambres, c'est-à-dire au pays, des messages quand il le juge à propos. Il prononce la clôture de la session parlementaire. Il peut convoquer extraordinairement les Chambres. Il peut les ajourner pour un mois. Il peut leur demander de déclarer qu'il y a lieu de réviser les lois constitutionnelles

Il promulque les lois, et quand il ne les approuve point, il a le droit d'exiger du Parlement une nouvelle delibération.

Il peut enfin,sur l'avis conforme du Sénat, dissoudre la Chambre des députés.

(1) Ou Assemblée Nationale.

(2) M. Challemel-Lacour est aussi président du Sénat, et c'est en cette qualité qu'il a convoqué et présidé le congrès.

On ne saurait contester qu'armé de ces prérogatives, un président de la République, pourvu d'autorité et de volonté, soit en situation d'influer sur l'orientation politique du pays.

Le jour, par exemple, où M. Casimir-Perier demanderait aux Chambres une nouvelle délibération sur un texte de loi, c'est-à-dire leur demanderait de modifier ce texte, si par hasard les députés résistaient, certainement les sénateurs acquiesceraient. Et si les députés en témoignaient trop de mauvaise humeur, la dissolution serait bientôt prononcée. *L'Univers.*

BILLETS DE RETOUR.

Un jugement, d'une grande importance pour les voyageurs en chemin de fer, a été rendu dernièrement par la Cour Suprême du Canada. Elle a jugé : *Qu'un voyageur qui a perdu un demi-billet ou billet de retour n'a pas droit de faire le trajet de retour sans payer de nouveau.*

Ce jugement fixe la jurisprudence sur cette question car le conseil privé a refusé de permettre au demandeur de porter la cause devant lui. Il donne pour raison de ce refus que les juges de la Cour Suprême, le plus haut tribunal du pays, sont les meilleurs interprêtes des lois concernant les chemins de fer du Canada.

La cause a été plaidée devant les tribunaux de la province d'Ontario. Voici les faits de cette cause. Le nommé Seaver, citoyen de Toronto, avait acheté dans une gare du Grand-Tronc, un billet d'aller et retour bon pour un certain nombre de jours. Ayant perdu la partie du billet destinée au voyage de retour il refusa de payer de nouveau, et, vu ce refus, le conducteur du train le fit descendre des chars. Il intenta alors contre la compagnie du Grand-Tronc une poursuite en dommages. Cette poursuite était basée sur le fait qu'ayant réellement payé son billet de retour, il avait droit de revenir sans payer de nouveau, malgré la perte du billet, et qu'il avait été illégalement expulsé du train. Cette action fut renvoyée par la cour de première instance mais son jugement fut renversé en appel. La compagnie du Grand-Tronc porta alors la cause devant la Cour Suprême et cette dernière se prononça en sa faveur.

JURISPRUDENCE.

Cour de Circuit, Montréal.

Re RENAUD *vs* HOGG.

ELECTION MUNICIPALE.—DROIT DE VOTE (1).

JUGÉ :—Que, pour avoir droit de voter à l'élection d'un conseiller dans une municipalité rurale, il faut être propriétaire, locataire ou occupant d'immeubles sujets aux taxes municipales.

Et, qu'en conséquence, les immeubles exempts de taxes ne peuvent pas servir pour la qualification requise par la loi.

FAITS.—Dans une élection municipale à la Longue-Pointe on avait accepté les votes de plusieurs citoyens qui étaient inscrits en qualité d'occupants d'immeubles appartenant à l'Hospice Saint-Jean de Dieu. Ces immeubles étaient exempts des taxes municipales. Sur contestation ces votes furent mis de côté et l'élection fut annulée.

(1) Voyez le Code Municipal, art. 211, et les Stat. Refondus de la Prov. de Québec, art. 6076

(*suite*)

Ces 150 *Ave* forment 15 décades ou dixaines, qu'on récite pour honorer les 15 principaux mystères de Jésus-Christ et de la sainte Vierge. Chaque dixaine commence par le *Pater* et se termine par la doxologie ou le *Gloria Patri.*

Les 15 mystères se divisent en 3 séries de 5, qu'on appelle mystères *joyeux*, mystères *douloureux* et mystères *glorieux*, dans l'ordre suivant :

Mystères joyeux : l'Annonciation, la Visitation de la sainte Vierge à sa cousine Elisabeth, la Nativité de Jésus Christ, sa Présentation dans le temple, son recouvrement dans le temple.

Mystères douloureux : l'Agonie du Sauveur au jardin des Olives, la flagellation, le couronnement d'épines, le portement de la croix, le crucifiement.

Mystères glorieux : la résurrection, l'ascension, la descente du Saint-Esprit, l'assomption de la sainte Vierge, son couronnement dans le ciel.

Les mystères du rosaire sont disposés selon l'ordre de l'année liturgique. Celle-ci se compose de trois périodes distinctes, qui rappellent les trois personnes de la Sainte Trinité, et qu'on pourrait appeler période joyeuse, période douloureuse et période glorieuse, d'après le caractère des fêtes et des mystères qu'on y célèbre. Depuis l'Avent jusqu'à la Septuagésime, ce sont des mystères joyeux ; depuis la Septuagésime jusqu'à Pâques, des mystères douloureux ; depuis Pâques jusqu'à la Toussaint, et même jusqu'à l'Avent, des mystères et des fêtes de gloire.

Cet ordre se retrouve, comme on le voit, dans les trois séries qui constituent les quinze mystères du grand rosaire.

2° Le petit rosaire, ou *le chapelet*, n'est que le tiers du grand. Il se compose de cinq dixaines, qu'on récite sur des grains enfilés en forme de collier. A cette sorte de collier est attaché un appendice formé d'une petite croix, d'un gros grain et de trois petits. Sur la croix on récite le *Symbole* des Apôtres ; sur le gros grain, le *Pater*, et sur les trois petits, trois *Ave*, pour honorer les trois divines personnes et pour demander les trois vertus théologales. —Cet appendice n'est pas de l'essence du chapelet, mais un préambule pour se disposer à le mieux réciter.

D'après les mystères qu'on veut honorer, on distingue le chapelet joyeux, le chapelet douloureux et le chapelet glorieux.

Tel est le saint *Rosaire*, justement appelé de ce nom, parce qu'aux yeux de Dieu et de la sainte Vierge, il forme *une couronne de roses* mystiques, reliées entr'elles par la chaîne d'or des principaux mystères de la rédemption.

II. Excellence.—Ce qui doit d'abord nous faire sentir l'excellence du saint rosaire, c'est l'autorité de l'Eglise elle-même, qui l'appelle *sanctissimum rosarium*, le très saint rosaire, et qui a établi une fête sous le titre de *Notre-Dame du Saint Rosaire.* Ce titre insinue que le rosaire nous vient de l'Auguste Mère de Dieu ; et cette fête est comme la glorification de cette sainte prière, et sa plus haute recommandation pour le monde chrétien.

Outre la fête, l'Eglise a constitué la *Confrérie du Saint Rosaire*, une des plus répandues parmi les peuples chrétiens ; et elle l'a comblée des plus riches indulgences : autre preuve du prix que l'Eglise attache au saint Rosaire.

Pour en comprendre à fond toute la valeur, il faut considérer combien cette prière est agréable à Dieu et sainte en elle-même, instructive pour les fidèles, facile et consolante pour tous, puissante et féconde dans ses effets.

1° Le rosaire est infiniment agréable à Dieu et à la sainte Vierge, parce qu'il se compose des prières les plus saintes et les plus parfaites que nous puissions adresser au ciel : savoir, l'Oraison dominicale, la Salutation angélique et le Gloria Patri. La répétition des mèmes prières, loin d'en diminuer le prix, l'augmente singulièrement ; car elle est l'expression d'une plus grande ferveur et le moyen d'enflammer davantage la dévotion des fidèles. Au reste, cette répétition est conforme aux enseignements et aux exemples de Jésus-Christ......

Ce qui augmente l'excellence du rosaire aux yeux de Dieu, c'est qu'il nous rappelle les mystères les plus saints et les plus touchants de la foi : ceux qui doivent faire le sujet le plus ordinaire des méditations d'un chrétien.

Au reste Dieu ne cesse de montrer par des faveurs et des miracles combien lui est agréable la récitation du saint rosaire. Le plus insigne de ces prodiges est sans contredit l'apparition de Notre- Dame de Lourdes. Dans cette célèbre apparition, dont les splendeurs ont frappé et frappent encore les regards du monde entier, la Reine des cieux ne s'est-elle pas montrée un rosaire à la main ? Pourquoi ce rosaire, sinon pour témoigner que c'est l'objet de sa prédilection ? Quelle recommandation, quel panégyrique du saint rosaire !

2° Prière instructive. En récitant le rosaire, les fidèles se rappellent avec la plus grande facilité les quinze mystères qui sont comme l'abrégé de la religion : c'est une galerie de tableaux où ils contemplent les vérités de la foi sous les formes les plus vives et les plus consolantes ; vérités qui leur présentent en même temps de grands exemples de vertus. Ce n'est pas tout : ces quinze mystères mettent sous les yeux du chrétien toutes les fêtes qui se célèbrent dans l'Eglise, et le font entrer dans l'esprit de l'année religieuse, en associant comme naturellement la dévotion privée à la célébration solennelle des fêtes.

3° Prière facile. Pour réciter le rosaire, il ne faut savoir, ni lire ni écrire, il ne faut avoir ni livre ni lumière, il ne faut pas même quitter son travail. C'est la prière de tous les temps, de tous

les lieux, de toutes les personnes : savants et ignorants, voyageurs et malades, sourds et aveugles, justes et pécheurs trouvent dans le rosaire une prière qui leur convient; ajoutons que cette prière est en même temps une méditation à la portée de tous......

4° Prière consolante. Le rosaire renferme des douceurs spirituelles et des trésors de consolation pour toutes les âmes. Qu'il est doux de parler à la Vierge Marie, à celle qui est notre vie, notre douceur, notre espérance ! à celle qui est la consolatrice des affligés ! Or, n'est-ce pas le bonheur que goûtent tous ceux qui récitent le saint rosaire avec piété et avec foi ? N'est-ce pas dans cette récitation que les fidèles trouvent la consolation dans toutes leurs peines ?...

5° Que dire de l'efficacité de cette prière ? C'est par le rosaire que saint Dominique triompha de l'hérésie des Albigeois et convertit une infinité de pécheurs; c'est par le saint rosaire que les armées chrétiennes abattirent la puissance musulmane; c'est par le rosaire que de tous temps les chrétiens ont conservé le trésor de la foi... Le chapelet est même une marque à laquelle on distingue les catholiques de tous les sectaires.—C'est par le saint rosaire que les fidèles se conservent dans la ferveur, qu'ils échappent à tous les dangers du corps et de l'âme jusqu'à ce qu'ils arrivent sains et saufs au port de la vie éternelle.

Quand saint François-Xavier se trouvait à Miliapour, un marchand de cette ville, étant sur le point de s'embarquer pour Malaca, vint lui demander un petit gage d'amitié. Le Saint lui donna son chapelet, en disant qu'il ne lui serait pas inutile, pourvu qu'il eût confiance en Marie. Le marchand partit, fort heureux de cette parole, et se mit sous la protection de la sainte Vierge. Une tempête s'étant élevée, son navire fut brisé contre des rochers, et il fut assez heureux pour échapper à la mort avec quelques rares compagnons en s'attachant aux flancs du roc où ils venaient de faire naufrage. Pour ne pas y mourir de faim, ils ramassèrent quelques planches des débris de leur navire, et les ayant jointes ensemble le mieux qu'ils purent, ils se jettèrent dessus, et s'abandonnèrent à la merci des vagues, sans autre espérance que de rencontrer quelques courants qui les portassent à terre. Notre marchand, plein de confiance en la sainte Vierge, tenait son chapelet, et ne craignait pas de périr tandis qu'il l'aurait entre les mains. A peine les planches furent elles sur l'eau, qu'il se sentit hors de lui-même et ravi en esprit. Quand il revint à lui, il n'était plus sur son frêle radeau, ni au milieu des flots, mais à terre, sur une côte inconnue. Il apprit de quelques gens, que c'était la côte de Négapatan ; et, dans un transport mêlé de joie et d'étonnement, il leur raconta par quelle voie extraordinaire Dieu l'avait délivré de la mort.—C'est ainsi que par le saint rosaire on échappera aux écueils et aux flots de ce monde orageux.

Le rosaire est encore d'une grande efficacité pour le soulagement des âmes du purgatoire. Si nous désirons, dit saint Alphonse de Liguori, soulager les âmes du purgatoire, tâchons d'intéresser la sainte Vierge en leur faveur par nos prières, surtout en leur appliquant le rosaire et le chapelet. (*à suivre*)

DE L'EDUCATION

Par **Mgr DUPANLOUP**, évêque d'Orléans.

Onzième édition.—3 volumes in-12..........................Prix : $2.63

Il y a des temps pleins d'alarme, où les nations les plus puissantes se troublent tout à coup et semblent, selon l'expression de l'Ecriture, marcher étourdies et chancelantes dans leurs voies, *conturbatæ sunt gentes ;* des temps pleins de douleur, où les royaumes inclinent à leur ruine, *inclinata sunt regna ;* où les mains tombent à tous les habitants de la terre, par l'abattement et l'effroi, *manus populi terræ conturbabuntur ;* où, enfin, les âmes les plus fermes, frappées du spectacle accablant des maux publics et privés, ont peine à se défendre des plus sinistres pressentiments !

Et cependant une voix a toujours crié à travers les siècles qu'il ne faut pas désespérer du genre humain ni de son avenir, parce que le genre humain passe et se renouvelle sans cesse, et peut chaque jour arriver à un renouvellement heureux.

Il ne faut pas même désespérer d'une nation : quels que soient ses malheurs, il y a toujours pour elle une admirable ressource qui peut suffire à la régénérer, malgré ses égarements et ses fautes. Que lui faut il ? Une seule chose : qu'elle se laisse élever !

C'est par là que *Dieu a fait les nations guérissables* dit le Sagesse éternelle : la forte Education des générations naissantes peut toujours puissamment contribuer à tout relever, à tout sauver.

Qui ne sait la profonde parole de Leibnitz : " *J'ai toujours pensé qu'on réformerait le genre humain, si on réformait l'Education de la jeunesse ?* "

" *La bonne Education de la jeunesse*, disait encore ce grand homme, *c'est le premier fondement de la félicité humaine.*"

En effet, c'est l'Education qui, par l'influence décisive qu'elle exerce sur l'enfant et la famille, éléments primitifs de toute société, fait les mœurs domestiques, inspire les vertus sociales et prépare des miracles inespérés de restauration intellectuelle, morale et religieuse. C'est l'Education qui fait la grandeur des peuples et maintient leur splendeur, qui prévient leur décadence, et au besoin les relève de leur chute.

Il se rencontre là une des plus grandes lois du monde providentiel et moral.

Aussi, quand Dieu veut châtier son peuple, que fait-il ? il lui retire ses instituteurs, et alors, les instituteurs manquant, le peuple dépérit et tombe : *Cum prophetia defecerit, dissipabitur populus.*

Si je demandais à l'Espagne, au Portugal et à d'autres nations célèbre l'histoire de leurs malheurs, elles me répondraient peut-être : Nous sommes tombées depuis que, l'Education nous faisant défaut, les hommes chez nous ont défailli.

Que faut-il, en effet, pour former, pour soutenir, et, s'il en est besoin, pour régénérer une nation ? Avant tout, des hommes.

Les nations ne s'élèvent, ne grandissent et ne se conservent, ne

rajeunissent et ne se renouvellent que par des hommes. Quand voit-on les peuples s'affaiblir, déchoir de leur grandeur et se précipiter à leur ruine ? Quand les hommes leur manquent.

Or, les hommes ! sans doute c'est Dieu qui les donne : mais, Dieu le voulant ainsi, c'est l'Education qui les fait.

Des hommes ! sans doute encore, il y en a toujours : mais ce qui contribue à la grandeur, à la prospérité morale et intellectuelle d'un pays, ce ne sont pas les hommes tels quels : ce sont les hommes faits, les hommes achevés, les hommes élevés.

Qui a sauvé autrefois la France au sortir du chaos de nos guerres civiles,et préparé la grandeur du siècle de Louis XIV ? C'est la prodigieuse force de l'Education qui fut donnée à la jeunesse française pendant les quarante premières années du XVIIe siècle, et la multitude d'hommes éminents qu'elle fit agir de toutes parts.

Où en sommes-nous à cet égard ?

Nous présentons depuis longtemps déjà un spectacle étrange.

Jamais la France ne fut couverte d'un peuple plus nombreux, plus actif, plus agité même.

Les économistes s'effrayent de cette population toujours croissante. Les routes de la fortune, toutes les carrières de la vie sociale, sont encombrées. Les hommes se pressent, se gênent, se heurtent, se fatiguent les uns les autres.

Et cependant, de toutes parts, on entend dire : Les hommes nous manquent ! où sont les hommes ? C'est le cri, c'est la plainte universelle.

Diogène autrefois, sa lanterne à la main, cherchait un homme en plein midi. Nous lui ressemblons.

Qu'est-ce à dire ?

Il y a ici manifestement une sorte de mystère qu'il est utile et profondément intéressant de pénétrer. Manifestement, l'homme qu'on cherche, les hommes dont on a besoin, sont autre chose que ceux dont nous sommes loin de manquer et que nous voyons s'agiter et se pousser de tous côtés.

Qu'est-ce donc qu'un homme ? qu'est-ce que les hommes ? et entend on par là ?

La langue vulgaire cache quelquefois, sous sa simplicité apparente, des profondeurs admirables, où se trouve la lumière du bon sens et la sagesse de Dieu. Etudions sur tout ceci la langue vulgaire.

Voici les hommes dont elle parle, qu'elle nomme le plus fréquemment, et qu'elle discerne dans le genre humain.

Il y a :

L'homme d'esprit ;
L'homme de plaisir ;
L'homme d'ambition et d'orgueil ;
L'homme du désordre ;
L'homme du crime.

Il y a aussi :

L'homme d'honneur ;
L'homme de foi ;

L'homme de génie ;
L'homme de tête ;
L'homme de cœur ;
L'homme de courage ;
L'homme de bien ;
L'homme de science ;
L'homme de bon sens.

On dit encore :

L'homme d'Etat ;
L'homme de robe ;
L'homme d'épée ;
L'homme de lettres, etc., etc.

Parmi tous ces hommes, l'homme de bon sens, l'homme de foi et l'homme de bien sont, sans contredit au premier rang.

La langue vulgaire a élevé, on le voit déjà, le nom de l'homme à une hauteur singulière. C'est ainsi, pour en offrir encore quelques exemples, c'est ainsi qu'elle dit d'un grand magistrat qu'il est l'*homme des lois*, pour signifier qu'il est l'interprète et le vengeur; c'est ainsi qu'elle disait autrefois que le roi est l'*homme des peuples*, pour faire entendre qu'il en est le protecteur et le père.

Le nom de l'homme a été élevé plus haut encore ; on a dit : L'*homme de la Providence*, l'*homme de Dieu.* Rien n'est plus grand ici-bas.

L'homme de génie lui-même n'est grand, n'est utile quand il est à la fois un homme de bien et un homme de sens. Et alors il apparaît sur la terre comme l'*homme de la Providence ;* il devient un des plus signalés des bien faits du ciel, et, si le caractère et la vertu s'élèvent en lui jusqu'à la sainteté, on le nomme quelquefois l'*homme de Dieu.*

On a même entendu sur la terre quelque chose de plus extraordinaire encore : il s'est rencontré que, dans la plénitude des temps, les hommes ont pu dire.l'HOMME-DIEU.

Ces diverses et étonnantes acceptions d'un nom si commun, montrent évidemment qu'il y a dans ce nom un sens caché et digne d'être évidemment médité.

L'histoire des peuples et la révélation divine jettent sur tout ceci une vive lumière.

Que cherchent les peuples quand ils craignent quelque grand désastre ? Ils cherchent un homme qui les en préserve.

Quand les nations périssent dans les convulsions de l'anarchie, ou tombent dans cet affaissement léthargique qui est le sommeil précurseur de la mort; en périssant, elles ne savent redire que la parole évangélique : Un homme nous manque ! nous n'avons pas d'homme ! HOMINEM NON HABEO !

Quand elles ont besoin d'un vengeur, du milieu même des ruines de la patrie et de ses cendres fumantes, elles invoquent l'homme qui les vengera et s'écrient :

EXORIARE ALIQUIS NOSTRIS EX OSSIBUS ULTOR !

Un Hébreu, fatigué de l'impuissance de la loi et de la stérilité du sacerdoce mosaïque, s'écriait autrefois :

EXSURGAT ALIUS SACERDOS !

Presque toujours les hommes attendent un homme, cherchent un homme, un homme devant lequel l'envie et toutes les basses passions se taisent :

......SI FORTE VIRUM QUEM
CONSPEXERE, SILENT......

un homme qui soit pour les hommes l'homme de l'espérance, l'homme du salut, l'homme de la Providence.

Au commencement de ce siècle, le Premier Consul répondit à ce vœu, à ce cri de la France

Aujourd'hui encore, en France, que cherche-t-on ? qu'attend-on ? Un homme !

Quelquefois il n'en faut qu'un, et plusieurs qui se présenteraient seraient un malheur.

Aujourd'hui, qui ne le sent, qui ne le dit ? Il faut un homme à la France. Malheureusement il s'en présente plusieurs. S'il n'y en avait qu'un, la France serait peut-être sauvée ! Que faire ?

Prier, afin que Dieu rende possible celui qui est nécessaire.

Heureux les peuples desquels on peut redire la parole de l'Evangile : *Fuit* HOMO *missus a Deo : il y eut un jour pour eux un* HOMME *envoyé de Dieu !*

Mais je suis élevé ici à des pensées plus hautes, et les doctrines évangéliques éclairent admirablement ce que je médite en ce moment.

L'homme est le grand moyen employé par Dieu pour sauver l'homme. Une telle mission est sans contredit la plus grande gloire que Dieu puisse donner à un homme ici-bas.

Cette gloire est presque toujours douloureuse, sanglante. On ne sauve les hommes qu'en se dévouant, et quelquefois en mourant pour eux.

Le plus souvent ils ne veulent pas être sauvés : alors il faut les sauver malgré eux, et mourir pour eux et par eux.

C'est alors ce je ne sais quoi d'incomparable et d'achevé que les grandes infortunes ajoutent aux grandes vertus.

Dieu a trouvé cela si glorieux, qu'il en a réservé la gloire à son Fils.

J'ai dit que Dieu sauve l'humanité par l'homme : et il est à remarquer ici que, quand Dieu voulut lui-même travailler à notre salut et nous sauver, il se fit homme : HOMO FACTUS EST !

Quand le verbe devint l'HOMME DIEU, le monde fut sauvé.

La date romaine abolie révéla la présence et l'être du Dieu fait Homme.

L'homme de l'Empire romain s'effaça, et dit, en montrant un autre : ECCE HOMO ! VOICI L'HOMME !

L'homme de la loi et de l'antique prophétie s'était effacé déjà en sa présence. Le Précurseur lui-même quoiqu'il fût un homme

envoyé de Dieu, ne parut envoyé que pour montrer aux autres hommes l'HOMME par excellence et tomber le premier à ses pieds. *Il y en a un au milieu de vous*, disait-il aux Juifs, *que vous ne connaissez pas! Medius vestrum stetit quem vos nescitis.—Il faut qu'il croisse et que je diminue!* ajoutait-il. *Illum oportet crescere, me autem minui.*

Voilà les paroles qui firent de Jean-Baptiste le plus grand des enfants des hommes. Sa gloire immortelle est d'avoir été le Précurseur de Celui qui devait tout sauver.

Celui qui devait tout sauver, c'était l'homme attendu, promis, figuré pendant quarante siècles. C'était l'Homme dont Moïse, le plus grand homme des temps antiques, s'écriait au désert : *Mitte quem missurus es : Envoie, Seigneur, Celui que tu dois envoyer!*

LE SAINT QUE TU PROMIS ET QUE NOUS ATTENDONS? disaient tous les anciens justes.

Les patriarches mouraient en souhaitant de le voir; les pères apprenaient à leurs fils à l'espérer; les prophètes chantaient sa venue : *Cieux*, disaient-ils, *répandez votre rosée! que la terre s'entr'ouvre et qu'elle germe son Sauveur!*

Ce fut Jésus-Christ! et il montra accomplie en lui-même, aux dépens de sa propre vie, cette grande vérité : que pour être l'Homme de Dieu et l'Homme des peuples, que pour être un sauveur, il faut se dévouer, souffrir, mourir.

Le nom qui lui fut donné par les prophètes et par les anges disait sa destinée. Les prophètes le nommèrent *l'Attente* et *le Désiré des nations*, en même temps que *l'Homme des douleurs*, VIRUM DOLORUM, et les anges le nommèrent *Jésus*, c'est-à-dire SAUVEUR.

Etre attendu, providentiellement espéré ; être le besoin et le vœu des peuples, et répondre à ce besoin, à ce vœu, par un dévoûment qui va jusqu'à la mort : rien n'est plus grand dans les destinées humaines. Et c'est un trait incomparable de grandeur pour le christianisme, que les chrétiens adorent un Sauveur incontestablement attendu pendant quarante siècles, et mort sur une croix pour racheter l'humanité.

Voilà les lumières que l'Evangile jette sur le sujet qui nous occupe ; et, si nous descendons maintenant de ces hauteurs, nous trouverons encore bien des vérités importantes à méditer.

Il en est une que je veux remarquer d'abord : c'est que, quand l'*homme* de la Providence est donné, les *hommes* surgissent autour de lui.

Nous en avons eu chez nous un mémorable exemple : quand le Premier Consul répondit au vœu universel, et devint l'*homme* de la France, ce fut un beau spectacle de voir comment il rassembla autour de lui, éleva, multiplia les hommes pour la grande œuvre de la régénération sociale.

Tout fut un moment sauvé; et, s'il n'était pas devenu l'homme de l'ambition et de l'orgueil, s'il fût demeuré toujours l'homme du bon sens et la sagesse providentielle, la France, aujourd'hui, serait assurément plus heureuse, plus forte, plus puissante que nous ne la voyons.

Ces hommes de la Providence, quand ils sont fidèles à leur glorieuse mission, dominent leur temps, font leur siècle, impriment un mouvement à l'humanité toute entière, et laissent la trace immortelle et bénie de leur passage sur la terre : témoins les siècles d'un saint Louis, d'un Charlemagne !

Et cela sans charlatanisme, sans le mensonge des phrases, sans l'orgueil de la tyrannie.

Saint Paul n'a pas proclamé son siècle le siècle des lumières, et il a illuminé le monde.

Saint Paul n'a pas proclamé son siècle le siècle de philanthropie, et il a été le grand consolateur de l'humanité souffrante.

Non seulement ces hommes dominent leur siècle, mais ils sauvent leur siècle ; ils élèvent leur siècle ; ils créent leur siècle.

Voilà les hommes qu'il faut demander au ciel. Notre orgueil a beau s'agiter, s'irriter, nous ne serons sauvés que par des hommes envoyés de Dieu pour nous sauver.

Quant à nous, quels sont les hommes que nous devons chercher à former par l'Éducation et préparer, s'il se peut, à la mission du Ciel ? — car, on le comprend, ces *hommes de la Providence*, ces *hommes de Dieu*, dans le sens le plus élévé du mot. l'Education ne suffit point à les faire ; elles les prépare, et c'est Dieu seul qui les fait et qui les envoie.

Ceux donc que nous devons chercher à former, ce sont les hommes de bien, les hommes de sens, les hommes de tête, les hommes d'honneur et de courage, les hommes même de génie, s'il est possible : en un mot, les hommes capables de devenir, au besoin, les *hommes de Dieu*, les *hommes de la Providence.*

Je répète ma question : Où en sommes-nous à cet égard, et où sont parmi nous les hommes ?

Qu'avons-nous sur quoi nous puissions compter ?

Hélas ! non seulement, comme dit un prophète, tous les cœurs sont malades de tristesse : *omne cor mœrens ;* mais les plus fortes têtes s'abattent et languissent : *omne caput languidum.* La prudence humaine est à bout ; la plus haute sagesse se déconcerte les habiles de la terre sont manifestement en détresse ; les hommes les plus forts proclament eux-mêmes leur faiblesse.

Tous nous sommes condamnés à redire la douloureuse plainte de l'Evâque d'Hippone : LEVONS NOS TÊTES ET PORTONS NOS REGARDS VERS CELUI DONT LE RÈGNE NE CHANCELLE NI NE FINIT : CAR JE NE VOIS SUR LE CONTINENT NI HOMME NI ASSEMBLÉE CAPABLE DE SAUVER L'EMPIRE.

Nous avons fait bien des révolutions.

La dernière, celle du 24 février, a mis en mouvement tout un peuple. Jamais il n'y eut un plus grand pêle-mêle d'hommes, jamais on ne vit une agitation plus gigantesque.

Dans les plus humbles villages, comme dans les plus grandes cités, depuis les plus pauvres ouvriers jusqu'aux princes, tous ont été provoqués, tous ont pu et dû apparaître au grand jour. Chose étrange ! de tout ce mouvement il n'est pas né, il en n'est pas esté un homme. . Plusieurs même y sont morts dans le mépris,

qu'on croyait des hommes. Et la France cherche, attend toujours ceux qui lui manquent !

Sans doute il y a des hommes qui nous retiennent au penchant des abîmes, et nous devons en bénir Dieu ! mais ce sont les hommes des temps qui ont précédé : hommes politiques, homme religieux, chefs militaires, magistrats ; on trouve en eux une haute intelligence, une rare intrépidité, un admirable dévoûement à la chose publique ; mais ce sont ces hommes-là eux-mêmes qui se plaignent que les hommes manquent autour d'eux, qui comprennent l'immensité des besoins et déclarent leur propre insuffisance. En présence de tant d'œuvres qu'ils ne peuvent accomplir, de tant de maux auxquels ils ne peuvent porter remède,nul ne s'écrie plus haut qu'eux : *Les hommes manquent !*

En effet, presque partout les hommes sont inférieurs à leur position ; presque partout on voit au premier rang des hommes distingués, très utiles et même supérieurs dans des fonctions moins hautes que celles où le malheur et l'indigence des temps les condamne à agir et à n'être que médiocres ; en un mot, presque partout manque l'homme des grandes choses, l'homme de Dieu l'homme de l'œuvre, l'homme de la Providence.

De tels hommes, sans aucun doute, je l'ai dit déjà, c'est Dieu qui les fait et qui les donne. Eh bien ! depuis longtemps Dieu n'en donne pas, ou, s'il les fait et les donne, l'Éducation les défait : l'épouvantable état de société où nous sommes et le temps mortel où nous vivons les corrompt ou les étouffe ; et la malédiction de Dieu a précipité, sous nos yeux, l'orgueil de ceux en qui on espérait le plus !

Sans doute, ici nul n'est de meilleure condition que ses rères, et tous doivent s'accuser et gémir.

Sans doute, encore, il y a aujourd'hui du zèle, de la bonne volonté et même un ardent désir de faire de grandes chose ; on ne peut le méconnaître ; mais tout cela, il le faut avouer aussi, se révèle avec un caractère d'orgueil, d'égoïsme et de faiblesse misérable.

Quand Dieu voulut faire le XVII° siècle et sauver la France, il répandit un souffle de vie sur une multitude d'hommes, laïques et ecclésiastiques, mais tous chrétiens, humbles et forts, auxquels il donna, avec la résolution d'une sainteté décidée, un goût d'abnégation, un bon sens des affaires, un courage enfin et une tenue des grandes choses, dont nous sommes singulièrement dépourvus ; et puis, pour tout dire, ils firent de grandes choses parce qu'ils ne songèrent pas ambitieusement à les faire.

Ils sentaient bien, sans doute, qu'il se préparait quelque chose de grand dans ce siècle ; mais ils ne le célébraient pas fastueusement : ils auraient craint de se célébrer eux-mêmes.

Pas un des grands hommes du XVIIe siècle n'a dit : Le XVII° siècle !

Le XVIIe siècle n'a été nommé qu'après eux : et nous nés d'hier, nous avons glorifié déjà notre XIXe siècle ! Nous l'avons proclamé le siècle des progrès ! ! ! Sa marche se précipite, il est vrai ; il a

des pieds de fer et des ailes de feu ; mais la terre tremble et fuit sous ses pas, et il achèvera peut-être sa course avant d'avoir atteint la fermeté de l'âge mûr !

Il y a bien parmi nous ce que l'on nomme les hommes de parti. Mais qu'est-ce à dire, et qu'en peut attendre la France ?

Hommes de parti, c'est-à-dire hommes qui ne seraient rien, s'ils n'étaient au service d'un parti : hommes dont les passions, les intérêts du jour, vantent, exagèrent, grandissent outre mesure le mérite pour les besoins des partis.

Sans doute, il y a des partis honnêtes, des partis nécessaires en des temps malheureux.

Mais l'homme qui sauve son pays n'est plus un homme de parti ; il s'en dégage, il les domine de toute la hauteur de son dévoûment, de son génie et de sa mission, et il les rallie !

Là est la véritable force, là est la véritable gloire !

Quant aux hommes de parti, que sont-ils ? que peuvent-ils ?

Ils ont quelquefois dans le caractère ou dans l'esprit telle qualité ou tel défaut ; ou bien ils doivent au hasard des circonstances telle position qui les fait exalter par tous ceux dont c'est l'intérêt du moment.

Alors on exagère tout en eux ; ils ne font rien, ils ne publient rien qui ne soit admirable ; ils sont le drapeau du jour ; bon gré mal gré, on en soutient l'honneur. Il y a en leur faveur une sorte de gageure ; il faut aller jusqu'au bout.

Le parti le sait bien lui-même, et les habiles le disent tout bas, en attendant l'heure de le proclamer tout haut !

Depuis soixante années, combien n'avons-nous pas eu de ces célébrités mensongères ! de ces faux grands hommes !

Combien d'hommes, de peu ou de rien, qui ont été tout à un jour donné, et puis qui, le lendemain, se sont évanouis dans leur néant ! dont le souvenir s'est tellement effacé, qu'on est quelquefois tout étonné du silence qui s'est fait autour d'eux, et tout surpris d'entendre même prononcer leur nom et de savoir qu'ils vivent encore, tant on n'en entendait plus parler.

Voilà les hommes que nous avons eus !

Mais des hommes autour desquels on se rallie, des hommes devant lesquels la jalousie tombe, des hommes que les passions respectent ;

Il n'y en a pas : ou, s'il y en a, la Providence ne les adopte point : l'AVENEMENT leur manque : ou bien ils manquent eux-mêmes à la Providence et ne répondent pas à son appel.

Que sais-je ? il y a peut-être en eux quelque chose que j'ignore, que le monde ne sait pas, mais que Dieu sait, et qui fait que Dieu ne les a pas adoptés, et qu'ils ne deviennent point les hommes de Dieu pour le salut du monde !

Quelquefois ce ne sont que des défauts, négligés ou flattés, qui ont ces grandes et lamentables conséquences.

Il y a peut-être parmi nous tel homme qu'un seul défaut empêche d'être l'homme de la Providence.

Qu'il me soit permis de le dire : quand on est revêtu d'une au-

rité quelconque ici ; quand on a reçu de Dieu les dons élevés de la position sociale, du caractère ou du génie, on ne se respecte jamais assez soi-même !

Ce sont les plus petits défauts qui diminuent et défont les plus grands hommes.

Parmi les défauts moins graves en apparence, il en est un que Fénelon reprochait aux princes, et qui, souvent inaperçu et par là même excusable, est cependant d'une gravité extrême chez les hommes publics, chez les hommes d'État, et se rencontre aujourd'hui très fréquemment, même dans les hommes de bien.

C'est d'être trop PARTICULIER : de songer trop à soi-même.

Oui, aujourd'hui les hommes de bien sont particuliers et songent trop à eux.

C'est une faiblesse devenue générale : elle est le grand malheur du temps où nous vivons, et ce temps, hélas ! est lui-même l'excuse de cette faiblesse.

Il y a eu, dans notre triste pays, tant de renversements et de désastres, que chacun effrayé se retire chez soi, dans ses intérêts privés, s'y cantonne en quelque sorte, et s'applique exclusivement à les sauver.

Et cependant que devient l'intérêt, le salut public ? qui y songe courageusement ? qui s'y dévoue sans réserve ? dans son dévoûment, qui ne se cherche encore soi-même ?

Tout demeure isolé, tout demeure PARTICULIER, et par là tout est faible.

On le disait naguère : les méchants s'entendent pour le mal.—On ne peut trouver deux hommes vertueux qui s'entendent constamment pour le bien.

Cela est vrai, même parmi les plus dévoués.

On veut le bien ; on se dévoue à le faire, pourvu qu'on y travaille seul.

Mais s'oublier soi-même, faire le bien à plusieurs, se dévouer de concert à de grandes choses, avec l'accord et la responsabilité mutuelle du dévouement commun, rien n'est plus rare.

Triste temps que celui où on ne peut trouver deux honnêtes gens qui veuillent travailler ensemble à une même œuvre !

Que celui où toutes les plus petites raisons empêchent toutes les plus grandes choses !

Que celui où les intérêts et les hommes *particuliers* dominent et absorbent les intérêts et les hommes publics !

Certes, je ne veux pas être injuste envers mon temps et envers mon pays ; je le reconnais : aujourd'hui encore, il y a beaucoup d'hommes qui ont reçu de Dieu tout ce qu'il faut pour être utiles et rendre de grands services ; mais chacun a son excuse, son prétexte ou sa raison.

J'irai plus loin : depuis cinquante années, il y a eu parmi nous des hommes que les dons de la nature et une haute Education intellectuelle avaient faits des hommes de génie. Cela est vrai ; mais une mauvaise Education morale en fait des hommes pleins

d'une personnalité orgueilleuse ; l'orgueil a renversé le génie : et leur ruine a été effroyable.

Et, en fin de compte, partout ce sont les hommes qui font défaut ; et voilà pourquoi presque toutes les œuvres religieuses ou sociales manquent de l'homme qu'il leur faudrait : j'en citerai un exemple.

Une loi pour l'enseignement a été obtenue : plusieurs ont craint que la loi ne suffit pas, et ont fait même, à cette occasion, plus de bruit qu'il ne convenait peut-être.

D'autres ont dit : La loi suffira, mais les hommes ne suffiront point.

Les hommes manqueront pour mettre à profit cette loi et la liberté qu'elle donne.

Qui a bien jugé ?

L'expérience décide en ce moment. A l'heure où je parle, s'il y avait des hommes, la France serait couverte de maisons d'Education chrétienne d'établissements libres, et la jeunesse française serait sauvée ; les congrégations religieuses et le clergé, au lieu d'ouvrir çà et là quelques rares collèges dont plusieurs peut-être subsisteront avec bien de la peine, auraient, par le bienfait de cette loi, répondu à tous les vœux des familles catholiques, et ouvert les cent collèges qui nous manquent.

Mais hélas ! il faut l'avouer, nous sommes dans un cercle vicieux : l'Education seule pourrait former les hommes qui nous manquent, et les hommes qui nous manquent pourraient seuls nous donner l'Education qu'il nous faut.

On ne sortira de ce cercle vicieux que par un prodigieux effort d'intelligence, de dévoûment et de courage !

C'est ce qu'on a fait au commencement du XVII siècle. La situation n'était guère meilleure.

Mais qu'on y prenne garde, ce ne sont pas des hommes médiocres qui nous ont fait et élevé le XVII[e] siècle : c'est un saint Vincent de Paul, un Richelieu, un cardinal de Bérulle, un Olier, et tous ces grands instituteurs de la jeunesse séculière et cléricale, dont l'intelligence, le dévoûment et l'énergie passèrent de loin tout ce que notre temps peut imaginer.

Le règne de Louis XIII fut admirable pour ceux qui savent regarder de près : le roi manquait, mais il y avait un homme : cet homme. dont Fénélon, malgré ses inclinations contraires, a dit depuis :

" Armand, cardinal de Richelieu, changeait alors la face de
" l'Europe, et, recueillant les débris de nos guerres civiles, posait
" les vrais fondements d'une puissance supérieure à toutes les
" autres.

" Né pour connaître les hommes et pour les employer selon
" leurs talents, il les attachait par le cœur à sa personne et à ses
" desseins pour l'Etat.

" Aussi le temps qui efface les autres noms fait croître le sien ;
" et, à mesure qu'il s'éloigne de nous, il est mieux dans son point
" de vue."

Les troubles du XVI[e] siècle et les grandes leçons du malheur avaient décidé le XVII[e] à fortement élever sa jeunesse ; Richelieu y contribua plus puissamment que personne, et c'est par là surtout qu'il prépara la grandeur du règne suivant.

Si l'Eglise n'a pas souvé l'empire romain, c'est que l'empire n'a pas voulu se laisser élever par elle. Le barbares sont devenus la société européenne, parce qu'ils se sont laissé élever par l'Église.

On a dit en Europe : Les rois s'en vont. Je dirai : Les nations européenne aussi, si elles négligent longtemps encore l'Education de la jeunesse.

Sans doute, comme je le disais plus haut, il ne faut pas désespérer des nations. Dieu les a faites guérissables ; mais il faut qu'elles veuillent être guéries : autrement, elles ne sont pas plus immortelles que les hommes.

Voyez toutes les petites républiques de l'Amérique méridionale. Quelles agitations ! qu'elle faiblesse : quels abaissements ! quelle anarchie sociale !

Toutes ces républiques n'existent pas encore, on le peut dire. Elles n'existeront peut-être jamais. Pourquoi ? Les hommes leur manquent. Elles n'ont pas encore trouvé un homme. Ceux dont les noms arrivent jusqu'à nous, évidemment, ne sont pas des hommes.

Elles vivent au jour le jour, ou plutôt elles se meurent chaque jour, à force de révolutions.

La France, l'Europe, en viendront-elles à cette triste fin ?

N'y a-t-il aucune nation, dans le monde civilisé dont on ne puisse dire : C'est une nation qui s'en va !

Je l'ignore ; mais on ne peut s'empêcher de reconnaître tout ce qu'il y a de vrai dans cette parole du chancelier Oxenstiern à son fils, partant pour visiter les grandes capitales de l'Europe : " Allez " voir mon fils, avec quelle petite dose de sagesse le monde est " gouverné."

Que pouvons-nous dire de nous-mêmes ?

Je n'en dirai qu'une chose incontestable :

Ce libertinage d'esprit qui s'appelle la liberté de la presse, enlève, chaque matin, à la société française sa force intellectuelle et morale. Ecrivains et lecteurs s'y épuisent également.

Certes, ce ne fut pas le journalisme qui forma, qui inspira, qui gouverna ces hommes, ces prêtres, ces religieux, ces instituteurs de la jeunesse, si grands et si forts, au commencement du XVII[e] siècle !

On l'a dit encore et cela est vrai : la liberté de la presse est l'asservissement des esprits ; c'est une violence tyrannique exercée sur les intelligences faibles.

La société temporelle y a succombé. La société spirituelle elle-même en souffre. Elle en souffrira plus profondément encore si elle n'y prend garde.

Quoi qu'il en soit, espérons que Dieu ne donne à la France de si fortes leçons que parce qu'il veut lui donner la sagesse, lui

apprendre à réparer par elle-même les maux qu'elle a faits aux peuples, et, à l'aide des hommes d'intelligence et de cœur, des hommes de conscience et de foi que l'Education élèvera pour elle, la faire marcher encore fille aînée de l'Eglise et reine du monde civilisé !

Après toutes ces considérations, on ne trouvera pas étonnant, je pense, qu'un Evêque sont la vie presque entière s'est passée à élever la jeunesse, qui a consacré à cette grande œuvre de laborieuses études et un long dévoûment, vienne aujourd'hui entretenir ses contemporains de l'Education, c'est-à-dire du grand art de faire les hommes.

Il m'a semblé trop triste de désespérer d'un pays dont l'intelligence est naturellement si belle, le cœur si haut, les instincts si généreux, et le bon sens toujours supérieur à ses lègèretés. Sans doute le peuple français peut se laisser éblouir, égarer; mais il sait revenir à la raison par ses égarements mêmes; et une grande et forte Education peut lui rendre encore ce sens ferme et élevé, ce sens chrétien qui en fait le premier peuple du monde, et qui lui fera retrouver son antique prospérité dans ses premières vertus.

Que chacun donc, ô noble peuple ! t'offre son secours et te paye, en passant, sa dette ; pour moi, je voudrais acquitter la mienne, en t'offrant, dans cet humble essai, les souvenirs de mon dévoûment et de mon expérience. La génération présente est la source des générations futures : préparons-la, s'il est possible, de manière à léguer à l'avenir des espérances meilleures que le présent.

Ce livre, si on peut lui donner ce nom, s'est trouvé fait, je le dois avouer en finisant, sans que j'eusse songé à le faire. La rapidité du temps, des occupations trop multipliées, une infirmité douloureuse, ne m'auraient laissé ni le loisir ni la force de faire un livre. Aussi ce ne sont que des simples souvenirs, et des pensées qui m'occupèrent longtemps. quand je vivais avec la jeunesse. Ces pensées, que je recueillais alors seulement pour quelques-uns, on m'a pressé de les offrir aujourd'hui à tous. J'y ai consenti trop facilement peut-être; mais la jeunesse, après avoir été la sollicitude et l'affection de ma vie entière, n'a pas cessé de m'être chère : je sens que mon cœur, malgré les années, ne vieillit point pour elle. Elle est le dernier espoir de la Religion et de la Patrie : à ce titre, elle a un attrait et un charme irrésistibles pour quiconque aime l'une et l'autre ; et j'ai cédé à l'espérance de la servir encore, en lui offrant publiquement aujourd'hui des leçons et des conseils que j'aimais autrefois à lui communiquer en famille.

Tel est le sujet de ces pages, que je dédie à la jeunesse de mon pays, à tous ceux qui se consacrent à l'œuvre de l'Education parmi nous, à mon pays lui-même. Je ne doune, d'ailleurs, ici aucune outre raison de cet ouvrage que son but et son titre : j'espère qu'il s'expliquera de lui-même. Puisse-t-il être utile ! c'est mon seul vœu, et, si ce vœu est exaucé, j'en bénirai le bon Dieu AUTEUR DE TOUT BIEN.

LA JEUNESSE DE JOSEPH VERNET

A MADAME LA BARONNE DE VATRY.

ROME.

(*suite*)

" Mais, mon père, " dit-il, " oserai-je vous demander pourquoi vous avez tant de goût pour ce Centaure et pour Bacchus, vous qui n'allez jamais qu'à pied et qui ne buvez que de l'eau ? "

Le révérend père fut tenté de se fâcher ; mais il se contint, et dit d'un ton un peu sec :

" Signor, les préférences et les habitudes personnelles n'ont rien à voir là dedans. *Le Centaure* est un antique, et M. de Caumont est un antiquaire. "

" Cela répond à tout, et me ferme la bouche, " dit Pergolèse. " Je tâcherai de chapitrer mon ami Joseph. Mais regardez donc ses études de paysage : voyez, mon père, comme c'est joli ! "

" Jeux d'enfants, signor ! dessus de porte, — bons pour orner des écrans, des éventails ou des paravents. Rien n'est beau que l'antique. Adieu, signor. "

Il s'en alla. Vernet sortit de sa cachette, et Pergolèse et lui riaient encore lorsque le bon père, tournant le coin de la rue des Quatre-Fontaines, s'achemina de fort mauvaise humeur vers le Gesù.

II

POUZZOLES.

Quelques jours après, la chaleur étant devenue insupportable à Rome, Pergolèse emmena Vernet avec lui à Naples. — Pendant cinq mois, Vernet parcourut les bords enchantés du golfe de Naples. Au lieu d'un dessin du *Centaure*, il envoya une vue de l'éruption du Vésuve à M. de Caumont, qui en fut ravi, tout antiquaire qu'il était. Ischia, Baïes, les rochers de Mergellina et de Pausilippe, le lac Averne, Pouzzoles, exercèrent tour à tour les pinceaux de Vernet. Quelques Anglais de passage lui achetaient des copies de ses croquis. Il vivait à l'aise, sans prendre souci de l'avenir, se rassasiant de lumière et de poésie ; — il eût été bien heureux, s'il n'eût vu décliner chaque jour la santé de son cher Pergolèse.

Par une fantaisie de malade, le maëstro s'était fait transporter à Pouzzoles. Il n'avait plus ses parents. Un domestique déovué et deux ou trois de ses élèves le soignaient ; les plus grands seigneurs de Naples le visitaient et le comblaient de cadeaux. Il habitait, près de l'ancien amphithéâtre en ruine de Pouzzoles, une villa ornée de fleurs, de statues et d'eaux jaillissantes ; mais ni les beautés de ces lieux charmants, ni les soins et les prières de ses amis ne ranimaient les forces expirantes du jeune maëstro.

Vernet venait souvent le voir, et seul il savait le faire sourire

encore. — Un jour, Pergolèse voulut se promener avec lui. Il emmena Vernet dans le cimetière de Pouzzoles, et, lui montrant une place restée libre et où fleurissaient des rosiers blancs, il lui dit :

" Vous me ferez mettre là, Vernet : je le veux. Promettez-le-moi."

Vernet ne voulut pas l'interroger, et se hâta de le faire sortir du cimetière. — Le soir même, Vernet y revint seul : il voulait se rendre compte des motifs qui avaient pu déterminer Pergolèse à choisir cette place. Elle était sans vue, voisine d'un mur, et assurément la moins bien située de toutes. Mais il y découvrit, cachée sous les fleurs, une très petite tombe en marbre, presque au ras du sol, et qui ne portaient que ces mots : "Lucy O'Kelly, née à Dublin, le 1er mai 1715 — morte à Pouzzoles, le 2 octobre 1733. — *Requiescat in pace.*"

" Qui est enterré là ? " demanda-t-il au vieux fossoyeur, qu'il aperçut à peu de distance.

" Là ? " dit Gennaro, " ah ! ce n'est pas quelqu'un du pays. C'était une jeune dame irlandaise, que ses parents faisaient voyager pour sa santé. Elle avait passé deux hivers à Naples, et on la croyait guérie ; mais elle vint mourir ici, loin de son pays, en voyage, comme une hirondelle, la pauvrette ! C'était une petite sainte, et belle, et riche, et qui chantait bien, Dieu sait ! Ce sont toujours celles-là qui s'en vont. — *Ma ! che volète, signor ?*"

Vernet s'éloigna tristement. — Peu de jours après, Pergolèse mourut, et son jeune ami, après lui avoir rendu les derniers devoirs, ne tarda pas à retourner à Rome.

Les œuvres de l'illustre musicien furent recueillies avec soin, et Vernet, qui possédait le manuscrit du *Stabat*, en remit une copie unique à la sœur de son ami. Les admirateurs de Pergolèse allèrent entendre le *Stabat* au couvent où vivait sœur Marie-des-Anges ; mais, soit que l'exécution de ce chant eût été médiocre, soit que leur goût fût mauvais, ils déclarèrent l'œuvre bien inférieure aux autres productions du maître.

Vernet l'apprit, et s'indigna. Il courut chez les plus autorisés des *dilettanti* de Rome, et les supplia de venir un soir chez lui entendre le *Stabat*. Deux jeunes élèves de Pergolèse le chantèrent. Vernet les accompagnait au clavecin, et tous trois ne pouvaient retenir leurs larmes. — L'effet fut admirable. L'atelier était sombre, et les fenêtres ouvertes laissaient voir les ombrages du jardin Albani éclairé par une lune éblouissante. Le chant était fini : on écoutait encore. Tout à coup, le cygne, déployant ses ailes, s'éleva et tournoya au-dessus du bassin. Les battements de ses vastes ailes simulaient le bruit des applaudissements.

" Ah ! messieurs, " s'écria Vernet, " c'est le chant du cygne que vous venez d'entendre ! — Et vous ne l'applaudissez pas ! "

Mais tous pleuraient, et ils acclamèrent le dernier chant de Pergolèse, sauvé de l'oubli par Joseph Vernet.

III

ÉLISABETH ET VIRGINIA.

Tandis que la gloire et la fortune commençaient à combler de

leurs faveurs le jeune peintre, sa sœur Elisabeth poursuivait sa tâche obscure et dévouée. Elle avait vu ses amies et ses sœurs se marier, sa mère mourir, et, renonçant pour elle-même à tout établissement, elle soignait son vieux père et remplaçait sa mère à la maison. Une seule chimère lui restait, mais si bien cachée au fond de son cœur, que personne ne l'avait devinée : elle espérait un jours rejoindre son frère Joseph à Rome. Pourquoi pas? — Joseph ne paraissait nullement songer à se marier. Quand il serait las de sa vie errante, de son ménage de garçon, pourquoi ne demanderait-il pas à sa sœur de venir tenir sa maison? Le père irait alors chez une de ses filles mariées, ou, qui sait? se déciderait aussi à habiter Rome. Bien souvent Joseph avait dit à sa sœur : — Quand je serai grand, je t'achèterai une belle maison, où nous demeurerons nous deux.

Dix années s'étaient passées, et les lettres de Joseph, toujours affectueuses, mais rares, étaient de plus en plus remplies de bonnes nouvelles, lorsque, au mois de mai 1745, Elisabeth en reçut une, adressée à elle-même. Son père était sorti. La bonne fille courut s'enfermer dans sa chambre pour lire tranquillement, à l'abri des incursions de ses neveux et nièces, troupe criarde et turbulente s'il en fut, et que le congé du jeudi avait amenée chez tante Elisabeth. La lettre commençait ainsi :

Rome, 1er mai 1745.

" Ma bonne sœur,

" Sais-tu bien que j'ai trente ans passés? — Cela m'étonne : il me semble que c'était hier que j'avais vingt ans, et que nous nous disions au revoir, à Saint-Ruf, sur le pont du bateau. Mais enfin, j'ai trente ans, et je commence à trouver bien triste d'être seul, et, au retour de mes courses et de mes voyages, de n'être accueilli chez moi que par le petit chat de la signora Rosaura, qui, en mon absence, garde mes toiles de la dent des souris. La plupart de mes amis ont quitté Rome ; j'en ai encore, mais ils sont mariés, et me donnent moins de leur temps qu'autrefois. Tout cela m'a fait prendre une résolution qui, je n'en doute pas, aura ton approbation comme celle de mon bon père, à qui tu en feras part, je te prie, aussitôt ma lettre reçue."

La première page finissait là. Avant de tourner le feuillet, Elisabeth, tremblante de joie, leva les yeux au ciel et se dit : Il veut que j'aille à Rome ! c'est sûr !

Pauvre Elisabeth ! il n'y songeait pas du tout. Joseph Vernet, dans une promenade en mer, s'était lié d'amitié avec le capitaine Parker, marin irlandais, qui commandait l'escadre pontificale. — Et ce Parker avait une fille charmante, la signorina Virginia, qui réunissait dans son harmonieuse beauté la blancheur, la grâce et la taille élevée des filles de la verte Erin, à la brune chevelure, aux yeux noirs, à l'éclat des vierges romaines. Elle était bonne, aimable ; elle chantait à ravir le *Stabat* de Pergolèse... Et, enfin, Joseph Vernet allait épouser cette belle, et demandait à son père et à sa sœur leur consentement et leur bénédiction, promettant de leur conduire bientôt sa jeune épouse.

Elisabeth aimait trop son frère pour ne pas se réjouir de son mariage. Elle pleura en secret, pourtant, la pauvre fille ! mais une part de bonheur lui restait, la seule qui ne puisse être enlevée : quand les illusions et les espérances de bonheur terrestre sont déçues, restent le dévouement, la résignation, et l'attente du ciel.

Ami lecteur, je m'arrête ici, ne vous ayant promis que l'histoire de la jeunesse de Joseph Vernet. Assurément, je vous intéresserais encore, si je vous racontais les belles années qu'il passa en Italie avec Virginia, — ces fêtes romaines qu'il aimait tant,—cette girandole du château Saint Ange qu'il sut faire embellir encore, — sa découverte de la grotte de Neptune, à Tivoli ; — son retour en France, ses voyages à Bayonne, Bordeaux, la Rochelle, Dieppe, Marseille, etc., — l'enfance et les premiers succès de Carle Vernet. Mais tout cela sortirait de mon cadre.

Puisse cette légère esquisse de la sympathique et loyale figure du premier des Vernet vous laisser une impression analogue à celle que me donnent ses tableaux ! Les réalistes s'écrient : Ce n'est pas la nature vraie ! — Ils se trompent : c'est la nature, mais prise à la belle heure, et parée des grâces que lui prêtent la magie des souvenirs et cette lumière idéale qui, en projetant ses rayons sur les objets, relègue dans l'ombre leurs imperfections et ne fait resplendir que leurs beautés.

(*Fin.*)

LE PROPAGATEUR

Volume V. 15 Aout, 1894, Numéro 12

BULLETIN (1)

7 Aout 1894.

*** **Nouvelles diverses.**—Les rapports officiels constatent que la peste noire a fait 120,000 victimes dans la région de Canton, en Chine. La peste n'a pas encore disparu et chaque jour elle continue ses ravages. ——Les catholiques des Etats Unis ouvrent tous les ans, pendant la saison d'été, une école dont les cours durent quelques semaines. Des hommes éminents y font des lectures et y donnentdes leçons sur des questions religieuses, scientifiques et littéraires. Cette année la ville de Plattsburgh, Etat de New York, a été choisie pour être le siège de cette école qui est désignée sous le nom de *Catholic Summer School.* Les leçons sont suivies par un grand nombre de personnes. L'ouverture de l'école a eu lieu le 15 Juillet par une messe solennelle qui a été célébrée par Mgr Gabriels, évêque d'Ogdensburgh. Cette école est encouragée par l'épiscopat des Etats Unis et par Mgr Satolli. Elle a aussi reçu l'approbation de Notre Saint Père le Pape.——Plusieurs bâtiments à l'arsenal de Toulon, en France. ont été dernièrement détruits par un incendie. On estime les pertes à cinq ou six milions de francs.——Cette année, en France on a constaté que les écoles publiques purement laïques c'est-à-dire celles où tout enseignement religieux est interdit, ont perdu 34,000 élèves. Les écoles libres où on enseigne la religion ont, au contraire, prospéré et le nombre de leurs élèves a augmenté de 21,000. Les dépenses pour entretenir les écoles publiques laïques sont énormes——Dans la province d'Ontario il y a déjà vingt sept contestations d'élections à l'Assemblée législative. Parmi les députés dont l'élection est ainsi contestée il y a 12 libéraux et 15 conservateurs patrons d'industrie et P P A ——Le proces de Caserio Santo l'infâme assassin du président de la République Française a eu lieu devant la cour d'Assises de Lyon. Trouvé coupable, sans circonstances atténuantes, Santo a été condamné à mort. Il a reçu sa sentence aux cris de *Vive la révolution sociale. Courage camarades, vive l'anarchie* Dans quelques jours la justice des hommes sera satisfaite. Malheureusemeut la crainte de la justice de Dieu n'existe pas chez les anarchistes, et cette crainte peut seule les empêcher d'exécuter leurs abominables complots——L'exposition scolaire de la province de Quebec à Chicago, l'année dernière, a parfaitement réussi. La province a remporté 76 prix, autant à elle seule que les provinces d'Ontario, du Manitoba, de la Nouvelle Ecosse et les Territoires du Nord-Ouest réunis. Tous ensemble ils en ont remporté 78. Ce

(1) A Corriger. Dans le dernier numéro, page 364, ligne 35, au lieu de internationale lisez intercoloniale

beau résultat indique clairement que dans notre province, l'ignorance n'est pas aussi grande qu'on le proclame en certains lieux. ——On rapporte que de grandes étendues de forêts ont été détruites par le feu dans le nord du Wisconsin. Quarante personnes ont péri dans les flammes——Une dépêche de Sofia, Bulgarie, annonce qu'un violent incendie a détruit deux mille maisons dans la ville de Cottell——Un autre incendie a détruit d'énormes quantités de bois dans les chantiers de Chicago. Les pertes causées par cet incendie sont évaluées à trois millions de piastres.——Le 24 juillet un grand combat a eu lieu à Mindanao dans les îles Philippines entre les rebelles Malais et les troupes espagnoles. Les Malais ont attaqué les Espagnols à l'improviste mais ils ont été repoussés avec de grandes pertes.——Un grand combat a aussi eu lieu au Soudan entre les indigènes et les troupes françaises. Ces dernières ont remporté la victoire et elles se sont emparé du village dans lequel les indigènes étaient retranchés. L'ennemi a perdu 500 hommes ; il était commandé par un marabout qui venait de prêcher la guerre sainte.

***

*** De La *Semaine Religieuse* de Montréal, 28 juillet 1894.

La Venerable Marguerite Dufrost de Lajemmerais Veuve d'Youville.

Les EEmes cardinaux et les RRmes prélats, officiers et consulteurs de la S. Congrégation des Rites, se sont réunis le 10 juillet, au palais du Vatican, pour y tenir une séance ordinaire.

Ils y ont examiné et résolu plusieurs questions se référant à des préliminaires de causes de saints. Parmi ces questions il y en a une qui intéresse particulièrement les Canadiens : c'est celle intitulée du diocèse de Montréal, au Canada.

Elle a pour objet de constater l'observation des décrets d'Urbain VIII sur l'abstention de tout culte public envers la vénérable Servante de Dieu, Marguerite Dufrost de Lajemmerais, veuve d'Youville, fondatrice et première supérieure des Sœurs Grises à Montréal.

Après avoir étudié avec le plus grand soin tous les mémoires et les documents déposés devant eux, les EEmes cardinaux et les RRmes prélats ont declaré que les ordonnances du pape Urbain VIII, prescrivant l'abstention de tout culte public, avant le jugement du Saint-Siège, avaient été suffisamment observées.

Cette cause a eu pour cardinal ponent ou rapporteur l'Eme Aloisi-Masella, préfet de la Sacrée Congrégation des Rites, et pour postulateur, M. l'abbé Captier, aujourd'hui supérieur général de la Communauté de Saint-Sulpice.

La Servante de Dieu avait été déclarée Vénérable le 28 avril de l'année 1890 ; c'est-à-dire qu'à cette date le Saint-Père a permis l'instruction de son procès de Béatification. C'est à ce moment que commencent les innombrables informations faites directement par l'autorité pontificale. Quelques unes sont achevées avec l'heureux résultat que nous annonçons aujourd'hui à nos lecteurs.

Avant que la Vénérable d'Youville soit déclarée Bienheureuse il se passera sans doute encore plusieurs années, car la procédure de l'Eglise en ces matières est longue, minutieuse, et dure quelquefois plus d'un siècle ; quoiqu'il en soit la nouvelle qui nous arrive de Rome est bien propre à nous réjouir et nous en félicitons tout particulièrement les Sœurs Grises de Montréal.

Nous avons des raisons de l'espérer la Servante de Dieu montera peu à peu au faîte de la gloire surnaturelle en ce monde.

Note de la rédaction.—La vénérable Marie Marguerite Dufrost de Lajemmerais, veuve d'Youville, est née à Varennesle 15 octobre 1701 et elle est décédée à Montréal le 23 décembre 1771. Elle a continué l'œuvre que les frères Charon avaient commencée en

1694, et elle a fondé la communauté des Sœurs de la charité de l'Hôpital général de Montréal, vulgairement connues sous le nom de Sœurs Grises. C'est en 1747 que madame d'Youville s'est chargée de l'institution des frères Charon.

Madame d'Youville a été déclarée vénérable le 28 avril 1890. Son procès de béatification continue, et un jour qui, il faut l'espérer, ne sera pas trop éloigné, nous pourrons rendre un culte public à notre illustre compatriote.

L'œuvre de madame d'Youville a prospéré et cette communauté, qui fait tant de bien, a de nombreuses missions ou succursales dans la province de Québec, au Manitoba, dans le Nord-Ouest et aux Etats-Unis. Varennes, la patrie de madame d'Youville, devait aussi participer aux bienfaits de l'admirable institution qu'elle a fondée. Cette paroisse possède aussi une maison de charité où les vieillards, les orphelins et les malades sont recueillis. Cette maison est située à quelques pas seulement de l'endroit où est née notre héroïne. La fondation de cette maison est due principalement au zèle et au dévouement d'un ancien curé de Varennes, feu monseigneur Joseph Desautels. Cette fondation remonte à 1859. M. Desautels fut puissamment aidé dans cette fondation par la révérende Mère Deschamps qui était alors et qui est encore actuellement la Supérieure générale de la Communauté.

Ainsi que je l'ai observé plus haut les Sœurs Grises de Montréal possèdent aujourd'hui un grand nombre de succursales dans la province de Québec, au Manitoba, dans les Territoires du Nord-Ouest et aux Etats-Unis, dans le Massachusetts, l'Ohio, le Dacotah, le Minesota et le New-Jersey.

Outre ses missions, la communauté s'est fractionnée et trois autres communautés ont été fondées à Saint-Hyacinthe en 1840, à Ottawa en 1845 et à Québec en 1849. Ces trois maisons indépendantes, ou *maisons-mères*, ont elles-mêmes plusieurs succursales dans diverses parties du Canada et aux Etats-Unis.

Les œuvres des Sœurs Grises sont multiples. Parmi les principales je noterai le soin des vieillards et des infirmes, l'éducation des orphelins, le soin des enfants trouvés, les visites et le soin des malades à domicile, etc...

***

*** **Chine et Japon.**—La Chine et le Japon sont en guerre à propos des affaires de Corée. On a même commencé les hostilités avant la déclaration formelle de guerre. Plusieurs batailles navales ont déjà eu lieu. L'avantage est resté aux Japonais et plusieurs vaisseaux de guerre chinois ont été coulés à fond. Un grand nombre d'hommes ont péri. Chacune des parties belligérantes prétend que l'autre doit seule porter la responsabilité de ces événements malheureux. Dans l'état des choses, il est bien difficile d'établir exactement les responsabilités. On donne comme cause probable de la guerre la demande faite par le Japon de réformes dans l'administration intérieure de la Corée. La Chine nie au Japon le droit de s'immiscer dans les affaires d'un pays sur lequel elle exerce la suzeraineté.

Il est impossible d'avoir des nouvelles certaines des événements. D'après les dépêches, les Japonais auraient remporté trois victoires et les Chinois en auraient remporté une.

***

*** **Anarchistes.**—Le projet de loi contre les anarchistes qui a été l'objet de tant d'acerbes discussions dans les chambres françaises, ont inspiré à la *Croix*, (de Paris) les justes réflexions qui suivent. Elles sont extraites d'un article intitulé : LOIS DE LA PEUR.

On va légiférer contre les anarchistes qui travaillent par la plume, la parole, les explosifs ou le poignard.

Une grande émotion se manifeste dans le camp des journalistes, car la nouvelle loi les assimile à tous les criminels auxquels ils donnent des conseils.

En vérité, si l'on remonte à la source des crimes, on devrait poursuivre d'abord les maîtres d'école, qui répandent sur l'enfance les fumiers athées avec lesquels on fait germer les crimes.

Ensuite les députés qui ont fait les lois scélérates.

Tout député, par exemple, qui a voté la loi contre le dimanche, porte sur sa conscience la ruine des âmes, et il y a peu de criminels aussi abominables que lui au bagne.

Le sang versé par Caserio tache les mains de plus d'un député français qui se sont levées pour voter en faveur des sectes.

Au jugement dernier, le classement des voleurs et des brigands se fera tout autrement qu'au Palais de Justice, et ceux du grand chemin passeront loin après ceux des Parlements.

Ce projet de loi auquel l'article de la *Croix* fait allusion est devenu loi. Cette loi, qui est d'une extrême sévérité, a éte votée par 268 voix contre 163 à la Chambre des Députés, et par 205 voix contre 35 au Sénat.

***

*** **Terreneuve.**—L'ouverture de la session du Parlement de Terreneuve a eu lieu le 3 août. En l'absence du gouverneur, Sir Terence O'Brien, le discours du trône a été lu par M. Shea, président du Conseil Législatif. Il déclare que dans la présente session, le parlement ne passera que les mesures concernant les finances de la colonie.

M. Furlong a été élu orateur de la Chambre d'Assemblée.

Le ministère Goodridge a actuellement une petite majorité car il a fait annuler un grand nombre d'élections de ses adversaires, et les députés mis à la porte n'ont pas encore été remplacés.

Parmi les députés dont l'élection a été annulée se trouvent Sir W. V. Whiteway, ci-devant premier ministre et procureur-général, M. R. Bond, ex-secrétaire-colonial, M. George Emerson, orateur de la Chambre d'Assemblée, et M. James McGrath, ex-président du Bureau des Travaux-Publics.

M. Woodford, député de Harbor Main a abandonné le parti Whiteway et il a accepté le portefeuille de secrétaire-financier. Il remplace M. Duder qui devient président du Bureau des Travaux Publics.

Le nouveau chef de l'opposition est M. D. J. Greene, député de Ferryland. ALBY.

Taine est mort; mais son système anthropométrique dressera longtemps encore aux yeux du critique le compas et le scalpel avec lesquels morts et vivants ont été mesurés, fouillés, disséqués. Des temps viendront où l'outil sera manié par une main plus et moins inexorable que celle de l'inventeur. Ce sera peut-être le moment propice pour examiner de plus près et apprécier à sa juste valeur un homme que cette préface fera imparfaitement connaître. Car il est des devoirs qui s'imposent. Le plus élémentaire pour celui qui écrit une préface est de se souvenir d'une parole de La Bruyère, en conséquence de savoir se borner. Le plus sacré pour un ami est d'être discret à l'égard d'un ami qui a fait de la modestie une règle de conduite inviolable.

Cet homme est allemand et moine, deux titres, il est vrai, qui ne seraient pas une recommandation suffisante auprès du chauvinisme et de l'anti-monachisme; mais il en a d'autres. Ce moine, ce dominicain vaut, à lui seul, cinq ou six spécialistes, et des meilleurs. Théologien, il a scruté toutes les arcanes du dogme et de la morale. Philosophe, il n'ignore aucun système de philosophie. Historien, il brille non seulement par la précision des détails, mais par les vues d'ensemble qu'il jette ça et là sur l'histoire de la civilisation. Juriste, il vient de faire paraître sur la question sociale deux volumes qui le rangent parmi les jurisconsultes les plus estimés de son pays. Ascète, il a écrit sur la perfection chrétienne un livre, " une perle," qui fait les délices des âmes pieuses. Polémiste, il lui serait impossible de compter les articles sortis de sa plume. Linguiste, il parle aussi couramment que sa langue maternelle, le français, l'italien, l'espagnol, le hollandais, le hongrois; et l'Université de Munich a compté peu d'élèves qui lui furent supérieurs dans l'étude de l'hébreu, de l'arabe, du sanscrit et de la langue rabbinique. Littérateur, il a mis à contribution tous les peuples et toutes les époques. Styliste, il a souvent le burin de Taine et l'emporte-pièce de Carlyle. Poëte, il a composé des poésies fugitive ravissantes de grâce et d'harmonie. Observateur, il prend autant de plaisir à écouter le chœur nocturne des grenouilles d'un étang que La Fontaine en prenait à suivre le

convoi funèbre d'une fourmi. Orateur, il a ce regard pénétrant cette voix vibrante, ces élans de pathétique enthousiasme qui firent applaudir Lacordaire sous les voûtes de Notre-Dame. Et, chose remarquable, les facultés de cet homme n'ont point été accablées sous ce fardeau. Il a su dompter sa vaste érudition et imprimer le caractère de sa personnalité vivante et originale. Les œuvres qu'il a produites ne sont pas " des coulées inertes qui jonchent la terre, et dont le poids rebute les mains qui les touchent"; les idées qu'elles contiennent sont de ces idées que " notre grande affaire sera de repenser pendant un demi-siècle, peut-être pendant un siècle."

Aussi, ne faut-il pas s'étonner que sa renommée ait franchi les limites de son pays d'origine. Qu'un voyageur partant de France traverse rapidement la Belgique, pour passer en Hollande, que de là il rayonne en pays allemand, suisses et autrichiens; qu'il descende ensuite en Italie, s'il n'est pas trop étranger au monde savant et religieux, il entendra certainement prononcer le nom de ce Frère-Prêcheur qu'on appelle le Père Weiss. Il y a près d'un quart de siècle qu'on parle de lui dans ces contrées et que son action s'y fait sentir. En France, la Bibliothèque Nationale possède un ou deux exemplaires de ses ouvrages ; quelques enfants ont prononcé son nom en lisant à leurs vieilles grand'mères. " l'Almanach des Familles catholiques " publié par Benziger; l'abbé Kannengieser lui a consacré un entrefilet dans le " Correspondant," l'abbé Forget un article bibliographique dans la " Science catholique," et c'est tout.

Il mérite cependant d'être connu.

En attendant que ses œuvres parlent pour lui, voici quelques détails qui le signaleront à l'attention de ses futurs lecteurs français.

II

Le Père Albert Maria Weiss est un bavarois. Il est né 1844 à Indersdorf, (Bavière supérieure). Ses deux traits caractéristiques sont une *intelligence* rare, douée d'une flexibilité étonnante, servie par une *activité* incroyable. Son intelligence, il la tient (après Dieu qui est le grand " *distributor donorum* ") de son père, médecin remarquable, mort à Neumarkt sur la Rotte. Son activité, il la doit autant à la trempe de sa volonté qu'à sa nature, car c'est surtout l'esprit de pénitence et d'obéissance à la grande loi du travail qui l'a conduit à faire de sa vie une tâche ininterrompue.

Ecolier au Ludwigs-Gymnasium de Munich, Adhalbert Weiss se mit dès le début au premier rang parmi ses condisciples. Puis, les études communes ne lui suffisant pas, il profita de ses loisirs pour apprendre à fond plusieurs langues modernes et pour aborder l'étude des langues orientales. Comme initiateur dans ces dernières, il eut le docteur Breitenricher, un des prêtres les plus distingués du clergé bavarois. L'élève se montra en tous points digne de son maître.

En 1861, Weiss quittait le Gymnase, couronné de succès, et

allait frapper aux portes de l'Université de Munich. Le nouveau milieu dans lequel il entrait et où il devait passer près de six années, était un vaste atelier de travaux scientifiques. Son activité pourrait se donner libre carrière. La mort et l'exil avaient, il est vrai, creusé des vides dans la pléiade de savants que Louis Ier y avait appelés ; mais il en restait encore assez. D'ailleurs, d'autres non moins illustres s'étaient levés pour remplacer les absents. Adhalbert Weiss allait avoir pour maîtres Dœllinger dont l'étoile commençait à pâlir, le bénédictin Haneberg, Reithmayr, Thalhofer Aberle, Himpel, Reischl, les célèbres arabisants et sanscritistes Max Joseph Müller, Gildmeister, etc...C'est à partir de cette époque que l'infatigable travailleur poussera devant lui toutes ces spécialités dans lesquelles il est passé maître.

Pour mettre un peu d'ordre dans ses travaux, on peut dire qu'il s'appliqua d'abord à l'étude de la philosophie et de la littérature. Pendant deux années consécutives, il dévora dans toutes les langues les auteurs qui avaient traité ces matières.

Au milieu des théories diverses et des sophismes spécieux qu'il rencontra sur son chemin, l'étudiant de vingt ans garda toujours son indépendance de jugement et son originalité propre.

On ne s'étonnera pas que ses maîtres le prirent en amitié. Haneberg, en particulier, lui voua une affection profonde. Quand en 1863, Weiss eut commencé ses études théologiques, il ne passait presque aucun jour sans aller visiter, dans sa cellule, l'abbé du cloître de Saint Boniface.

En 1866, la faculté de théologie de Munich mit au concours un sujet historique et théologique à la fois : " L'Histoire du Catéchuménat dans les six premiers siècles de l'Eglise." Weiss remporta le prix, et son travail fut une preuve de l'importance qu'il savait donner à une simple étude. Ce fut son premier ouvrage. Les débuts ne pouvaient être plus favorables.

A l'automne de la même année, il entra au Priesterseminar de Freysing, où il prouva encore une fois de plus que la science n'est pas un écueil pour la piété. Sa régularité exemplaire, sa nature joviale et expansive, ses saillies d'esprit, et même une légère pointe de causticité qu'il avait parfois peine à dominer, groupèrent promptement ses condisciples autour de lui. L'ascétisme ne l'absorba cependant pas tout entier : il sut trouver quelques instants pour traduire certains écrits catholiques anglais qu'il fit paraître dans les feuilles de l'époque.

Ordonné prêtre en 1867, avec onze de ses collègues, dans la cathédrale de Freysing, il retourna quelques mois plus tard comme Préfet au Priesterseminar qu'il venait de quitter comme élève. Cette fonction lui avait été donnée pour lui permettre de préparer son doctorat. Une bourse, dont le gratifia Louis de Bavière en 1869, fut pour lui une excellenle occasion de parfaire sa science et de compléter ses études. Pendant une année, dont l'événement capital fut les brillants succès qu'il remporta devant la faculté de Munich dans ses examens du doctorat, il suivit les cours des plus fameuses universités d'Allemagne. C'est ainsi qu'il

visita successivement Fribourg en Brisgau, Bonn, Tubingue. A Fribourg il se lia d'amitié avec Alban Stolz, ce théologien populaire, au style humoristique, pittoresque comme une découpure du Hœllenthal.

Mais le moment ou d'autres allaient bénéficier des fruits de tant de labeurs n'était pas éloigné. Cette heure arriva quand le docteur Weiss retourna en 1879 au Priesterseminar de Freysing comme préfet et *docent* en théologie.

Dans l'intervalle cependant, il n'avait pas uniquement songé à lui. Les nécessités de l'époque avaient attiré son attention. Il avait publié dans le "Münchener Pastoralblatt" des articles très remarqués, en particulier "Le devoir du clergé relativement à la question sociale."

Le Docteur Weiss ne devait rester que six années à Freysing; mais ceux qui l'ont connu à cette époque se rappelleront longtemps ces méditations du matin qu'il préparait avec le plus grand soin. A sa parole vibrante, à son accent convaincu, aux étincelles qui jaillissaient de son esprit et de son cœur, ils sentaient déjà percer l'apologiste futur.

Un écrit intitulé. "Vues protestantes sur certaines questions catholiques" révéla son talent de controversiste. Ces "vues" morales parurent d'abord sous son vrai nom dans les "Historich-politischen Blættern;" plus tard il les publia sous le pseudonyme "Heinrich von der Clana." L'originalité des titres, la vigueur d'exposition, le sel de ces "essays" faisaient prévoir le grand vengeur de la morale chrétienne.

Mais une œuvre autrement remarquable devait signaler les dernières années de son professorat à Freysing. La librairie Herder de Fribourg ayant voulu faire une nouvelle édition du "Kirchenlexion" de Wetzer et Welte, le Docteur Weiss fut chargé d'en dresser le "Nomenclator." Ceux qui savent à quel degré d'infériorité se trouvait la science catholique en Allemagne après la Realencyclopédie protestante de Hertzog, peuvent seuls se rendre compte de l'importance et de la difficulté de ce travail préparatoire. Le jeune professeur l'accomplit. Malgré cela, il trouva encore du temps pour diriger ses élèves dans les discussions les plus ardues de la scolastique.

Heureuse la jeunesse qui a de tels maîtres!

L'année 1876 fut une date importante dans la vie du Docteur Weiss. Depuis longtemps il se sentait appelé à la vie religieuse, et ses préférences se portaient vers l'ordre de Saint-Dominique, qui, par la science et l'activité de ses membres, a rendu tant de services à la cause de Dieu. Sans scruter profondément ces relations mystérieuses qui ont lieu entre Dieu et l'âme, il est permis d'expliquer quelles circonstances extérieures lui firent prendre cette détermination. Lui-même en a signalé plusieurs dans un charmant petit volume qu'il vient de publier et qui porte le nom de Lebensweisheit." Il n'y a pas à en douter, les puissantes études des grands dominicains, la médiocrité générale et l'aveuglement des hommes, la conviction de la nécessité d'un ordre contre lequel

s'exerçait la rage des persécuteurs, la chute des génies les plus vantés de l'époque, lui rendirent ce pas plus facile. Il entra donc au noviciat des Frères-Prêcheurs de Gratz en Styrie.

Toutefois l'adieu qu'il disait à sa patrie n'était pas définitif. Sa profession religieuse était à peine faite, qu'il revenait à Munich. C'est des conférences qu'il fit au "Casino catholique" de cette ville pendant les carêmes 1878-1881, et d'autres conférences prêchées à Gratz et à Vienne que devait naître une partie de son "Apologie du Christianisme."

L'année 1883 le conduisit à Rome où ses supérieurs l'avaient appelé pour une nouvelle édition des œuvres de Saint Thomas d'Aquin. Il y vécut dans l'intimité du célèbre dominicain H. Denifle. De 1885 à 1887, il séjourna à Luxembourg et y passa deux rudes années pour fonder un couvent de son ordre. Les résidences soit de Vienne, soit d'Œdenbourg en Hongrie, l'abritèrent ensuite pendant cinq années, et c'est en 1890 qu'il vint apporter les trésors de son érudition à la jeune Université catholique de Fribourg en Suisse. Aujourd'hui, il est sous-prieur du couvent de Gratz.

Mais ce ne sont là que quelques jalons placés pour indiquer les grandes lignes de l'activité de ce Frère Prêcheur. A côté des ouvrages mentionnés, il faudrait ajouter les "Gesetze fur Capitalzins und Arbeitslohn" "Lois pour le revenu et pour le salaire," sujet auquel le Jésuite Lehmkul a donné de plus amples développements. Le "Ritterthum," étude sur la Chevalerie, dans laquelle l'auteur étudie au point de vue chrétien les similitudes et les différences entre "la chanson de Roland" et le "Rolandslied" allemand, la charmante "Biographie de Benjamin Herder" où se révèle tout entier le cœur d'un ami dévoué, etc... Puis il faudrait collationner les articles innombrables que les nécessités du temps ou la charité lui ont fait publier dans les journaux et les revues catholiques de l'Allemagne et de l'Autriche. Il faudrait encore le suivre dans les stations quadragésimales, dans les retraites qu'il a prêchées aux séculiers et à toutes espèces d'ordres religieux, dans les congrès qu'il a enthousiasmés de sa parole, et ce ne serait pas tout.

Les travaux ininterrompus de cet athlète de la science, les épreuves qu'il a subies à Luxembourg ont depuis longtemps altéré sa santé. Car, il faut le dire en passant, depuis près de quinze ans, le Père Weiss ne passe pas un jour sans souffrir. Néanmois il juge que l'heure du repos n'est pas encore venue pour lui. En ce moment il songe à un travail gigantesque qui serait le complément de son "Apologie du Christianisme." Dieu veuille l'aider dans son entreprise !

A la fin de cette trop courte esquisse, il serait bon d'ajouter aussi que ce côté extérieur n'est peut-être pas ce qu'il y a de plus beau en lui. Mais pourquoi effaroucher l'humilité de ce moine qui se déclare prêt à recevoir des leçons du premier enfant venu ? Laissons-le sous le voile dont il ne permet pas qu'on lève les plis, témoin cette réponse qu'il fit à son traducteur lui demandant le

nom de quelques personnes qui l'avaient plus particulièrement connu : " Ma conscience ne me permet pas de vous nommer ces personnes. Elles exagéreraient mon action et tairaient la triste vérité. Or, la voici cette vérité : Pauvre pécheur, j'abuse des dons de Dieu, je suis constamment à charge à mon prochain ; je remplis de mes folies et de mes péchés tous les lieux que j'habite et j'ai déçu toutes les espérances qu'on avait fondées sur moi."

Ceux qui voudraient mieux connaître cet intérieur d'âme pourront lire son " Lebensweisheit."

III

De toutes les œuvres du Père Weiss, la plus considérable et la plus importante, celle qui l'a rendu justement célèbre, est son " Apologie du Christianisme au point de vue des mœurs et de la civilisation." Elle comprend cinq volumes. Les trois premiers sont formés des conférences que le Père Weiss a prêchées à Munich, à Vienne et à Gratz ; le quatrième comprend le cours d'Economie politique qu'il a fait aux étudiants de l'Université de de Fribourg en Suisse, et le cinquième est un traité spécial surajouté à l'œuvre pour la compléter.

Quatre traits principaux recommandent cette Apologie à l'attention des contemporains et ont contribué à lui donner une place à part dans les travaux de ce genre. C'est la nouveauté du point de vue auquel l'auteur se place, l'érudition dont il fait preuve, l'appropriation de cette œuvre aux besoins de l'époque actuelle et l'originalité avec laquelle sont traitées les matières qu'elle renferme.

L'auteur a senti qu'à l'heure actuelle il fallait, pour atteindre la masse des esprits travaillés par le positivisme et incapables de suivre des discussions absraites, faire trève aux subtilités de la dialectique.

Laissant donc de côté, du moins dans une certaine mesure, les sentiers rebattus des discussions dogmatiques où l'apologétique s'était confinée jusqu'à présent, il a jeté les yeux sur les considé rations moins arides et qui furent, aux premiers siècles surtout, une des principales causes de la diffusion du Christianisme : il a entrepris la justification de la " Morale chrétienne." Pour cela il a considéré cette " Morale," non seulement en elle-même, dans ce qu'on pourrait appeler son *excellence intrinsèque*, mais dans ses rapports avec toutes les autres morales qui se sont développées en dehors du Christianisme.

Comme ligne d'horizon il a pris l'homme : l'homme considéré dans sa nature intime et dans sa destinée (Ier vol.) ; l'homme dans son développement en dehors du Christianisme (IIe vol.) ; l'homme sous l'influence du Christianisme (IIIe vol.) ; l'homme faisant partie du grand tout social (IVe vol.) ; l'homme aspirant à la perfection chrétienne (Ve vol.).

C'était assurément un plan grandiose dont l'exécution parfaite réclamait une science et une habileté peu communes. Pour être à la hauteur de la tâche il ne s'agissait de rien moins que de

mettre à contribution " les religions, les usages religieux, la mythologie, la théologie, l'histoire des temps fabuleux, les proverbes, la philosophie, la littérature, les arts, la science du Gouvernement, la politique sociale, la vie des peuples et la vie de famille, l'éducation, les principes de formation et d'instruction et naturellement avant tout la vie morale privée sous tous ses aspects, l'histoire du péché et celle de la sainteté." Il fallait ensuite " savoir choisir et se borner ; " puis communiquer à tout cet ensemble la vie sans laquelle les œuvres d'érudition courent grand risque de rester ensevelies dans la poussière des bibliothèques.

Ce sont de ces actes d'audace qui, tentés par un esprit ordinaire, aboutissent à grossir le nombre de ces manuels insipides que le penseur sérieux rejette avec dégoût parce qu'ils lui présentent une science indigeste. Ce plan, le Père Weiss l'a non seulement conçu, mais il l'a envisagé avec cette sérénité calme qui est le propre des esprits supérieurs, et on peut dire qu'il l'a exécuté en maître. Ce qui surprend tout d'abord, ce sont ces innombrables matériaux de provenances les plus diverses qui viennent s'assembler chacun à sa place. Ce qu'ils supposent de lecture est énorme. A cette science multiple ajoutez l'élévation des aperçus, le nerf de l'argumentation, la puissance de la synthèse et la justesse des appréciations.

Dans un sujet aussi vaste que celui-là, il va sans dire qu'il ne pouvait s'attarder à traiter par le détail les rapports de chacune de ces sciences avec la Morale chrétienne ; c'eût été donner à son œuvre des proportions par trop colossales. Il a évité cet écueil. Il a compris que son rôle était de tracer de larges sentiers dans ce fourré scientifique qui a envahi la morale chrétienne, de dégager des horizons pour permettre au penseur de respirer et de s'orienter. C'est dans ce travail qu'il marche les yeux bien ouverts, fixés droit devant lui, mais sans négliger de faire à droite et à gauche les éclaircies qu'il juge nécessaires.

Quand on l'étudie, on voit se dresser peu à peu dans toute sa splendeur l'édifice magnifique de la Morale chrétienne. L'homme apparaît sous un jour tout nouveau. On peut dire sans exagération que jamais on a mieux compris le Christianisme. Et cette route n'est pas aussi ardue qu'on pourrait le croire. Sans doute les matières traitées sont sérieuses et ne conviendraient guère à " des lâches qui ne sont pas prêts à soulever des haltères pour se fortifier dans les vérités éternelles " ; sans doute elles demandent beaucoup d'attention et de réflexion, tant elles sont substantielles. Mais il ne faut pas s'en effrayer outre mesure. L'auteur a su se dégager de ce langage d'école, de cette terminologie scientifique pour lesquels beaucoup de lecteurs, — les lecteurs français surtout — ont une horreur instinctive. Les comparaisons pittoresques, les nombreux emprunts faits aux diverses littératures, la tournure originale avec laquelle les choses sont présentées, l'indépendance d'allure, parfois la pointe d'esprit qu'on y rencontre facilitent beaucoup cette lecture. Tout d'abord on est surpris par ce style à

part qui ne ressemble à celui d'aucun auteur allemand connu, puis peu à peu la cusiosité se trouvant piquée par l'attrait de la nouveauté, on marche, et on n'a pas encore achevé la première conférence que déjà on aime le Père Weiss.

Le cœur a son compte aussi, et telles de ses conférences, comme " Ecce homo ", " La plus petite dans le royaume des cieux ", mériteraient d'être lues à genoux.

En 1878, quand le jeune dominicain fit ses débuts au Casino catholique de Munich, une foule considérable s'y porta pour l'entendre. Un instant on fut étonné de sa hardiesse. L'énergie avec laquelle il dénonçait du haut de la chaire les vices de l'éducation, les coups qu'il portait à la centralisation qui étouffe le développement des individus, les sanglantes blessures qu'il infligeait à ses compatriotes en renversant de leur piédestal les idoles les plus adorées de l'Allemagne, les Schiller, les Gœthe, les Humboldt, etc., les appréciations parfois peu favorables qu'il portait sur les Germains, la torche embrasée qu'il promenait à travers les civilisations païennes et antichrétiennes, la force avec laquelle il s'opposait aux idées reçues et démolissait les simulacres qu'il rencontrait sur son passage, émurent les adversaires du Christianisme et ses partisans. Les uns crièrent au scandale, les autres prirent peur et plusieurs amis timides conseillèrent à l'audacieux prédicateur de suivre une autre ligne de conduite. Leurs représentations furent vaines. L'apôtre était sûr de sa doctrine et de sa science. S'il eût cédé c'eût été pour quelque intérêt humain, et il n'en avait aucun. " Il ne pouvait donc s'empêcher de parler ". En dépit des critiques il continua l'œuvre qu'il avait commencée. Bientôt brillèrent en lui deux qualités qu'on n'avait pas remarquées tout d'abord : un grand esprit d'impartialité sachant rendre justice à chacun, et une charité tout évangélique. A la surexcitation et à la crainte succédèrent l'admiration et l'enthousiasme. Sa cellule et son confessional furent assiégés, et c'est grâce aux sollicitations réitérées de ses auditeurs qu'il consentit à faire imprimer ses premières conférences.

Depuis, l'œuvre a fait son chemin. Le dernier volume n'avait pas encore paru que les premiers étaient réédités. Actuellement une troisième édition se prépare.

Sans déprécier le moins du monde les œuvres analogues, comme celles de Hettinger, par exemple, il faut voir là une preuve de l'opportunité de cette Apologie. Par elle, l'action du Père Weiss s'est étendue sur les classes les plus diverses de la société, depuis le savant et l'évêque jusqu'à l'humble travailleur courbé sur son labeur quotidien.

Aux yeux de tous, le fils de Saint-Dominique a rétabli la justesse de deux notions souvent altérées et mal comprises, d'où dépendent cependant la prospérité ou la ruine individuelle et sociale : les notions d'*homme* et de *chrétien*.

IV

Telle est l'œuvre apologétique du P. Weiss. Cette simple vue

d'ensemble suffira peut-être à inspirer le désir de la voir introduite en France. Elle y viendrait à son heure. Il y a dix ans qu'une voix autorisée déplorait déjà notre faiblesse au point de vue de l'Apologétique. Depuis, la situation n'a guère changé. Comme armes à opposer aux attaques toujours plus hardies de l'erreur, nous n'avons que des " œuvres hâtées auxquelles il a manqué d'être méditées dans la solitude, loin du tumulte des esprits et du monde ", ou de simples manuels. Parmi ces derniers, il en est qui, comme manuels, jouissent d'une valeur incontestée et qui néanmoins sont insuffisants pour les besoins actuels. Offrez-les à titre d'hommage à l'un de ces savants qu'on classe parmi les " bien-pensants ". En homme bien élevé il l'acceptera et vous remerciera, mais, s'il meurt avant vous, il est probable qu'un jour en vous promenant sur les quais vous retrouverez votre in-douze intact. Ceux qu'on oblige à les lire en gardent souvent une rancœur incurable. Qu'on juge dès lors de l'influence qu'ils peuvent avoir sur ceux qu'ils sont destinés à combattre.

En présence de cette situation, il ne faut pas trouver étrange que " les bien-pensants " réclament " un ouvrage qui serait le recueil des idées dites modernes, qui en déterminerait le sens et la portée ", et qui, pourrait-on ajouter, mettrait ces idées en regard des véritables idées chrétiennes. Ne nous étonnons pas non plus si ceux qui sont grisés par le modernisme vont répétant un peu trop haut les paroles de Carlyle: " En notre âge du monde, les habits ecclésiastiques se sont percés aux coudes, beaucoup d'entre eux sont devenus des masques qui fixent sur vous des yeux de verre avec un lugubre simulacre de vie ".

Quand, dans notre pays, l'Apologie du Père Weiss ne ferait que répondre aux vœux des uns et donner à réfléchir aux autres, ne serait-ce pas déjà considérable ? Mais on peut croire qu'à l'heure actuelle son action ne se bornerait pas là. Fille de générations qui ont abusé de tout, notre génération, après avoir imité ses ancêtres, et dans une large mesure, vient de suspendre un instant sa marche en avant. Prend-elle peur, parce qu'elle voit là-bas, au bout de l'horizon, se former la grande armée du quatrième Etat et que, pour l'arrêter elle doute de la puissance de ses inventions ? S'est-elle aperçue que la " science athée bavarde misérablement du monde avec ses classifications, ses expériences, je ne sais quoi encore, comme si le monde était une misérable chose morte, bonne pour être fourrée dans des bouteilles de Leyde et vendue sur des comptoirs "? Est-elle fatiguée de vivre dans le marais intellectuel et moral où elle croupit depuis si longtemps ? Peu importe. Il suffit de constater qu'à l'ivresse qui la poussait jadis sur la voie du modernisme succède en ce moment le malaise qui envahit l'âme d'un général au soir d'une bataille acharnée qui n'a rien terminé et laisse la victoire indécise ; il voit la terre jonchée de cadavres, les demeures des paysans incendiées, des ruines amoncelées de toutes parts, tant d'existences perdues pour le présent et l'avenir ; rêveur, il se demande s'il a eu raison d'engager une pareille bataille. Avec le poète elle semble dire : " Les épines que

j'ai cueillies viennent de l'arbre que j'ai planté. Elles ont déchiré et fait saigner mon cœur ". Depuis quelque temps, les livres de plusieurs de nos penseurs, de nos lettrés, de nos romanciers et de nos publicistes ne forment " qu'une seule harpe où chaque corde rend avec sa résonnance particulière cette même dominante ". Quoi qu'en ait dit M. Aulard, il n'y a pas à en douter, l'âme moderne souffre. " Et s'il en fallait une preuve de plus, on la trouverait dans l'impatience candide de jeunes gens qui accourent partout où retentit sur ces questions une parole de bonne volonté ". Plusieurs fois déjà cette parole s'est fait entendre. Mais ce qui serait à jamais regrettable, ce qu'il faut éviter, c'est que les remèdes proposés soient pires que le mal ou même n'aient pas la vertu pour le faire disparaître. La bonné volonté seule ne suffit pas; il lui faut une orientation sûre. Or, quand les faiseurs de programmes surgissent aussi nombreux que maintenant, c'est une preuve que l'orientation sûre fait défaut. Parmi les plus sérieux, les uns crient: soyons généreux, compatissants, magnanimes, purs ! " Cet idéal moral fut celui auquel tendirent les temps primitifs, celui que se proposaient les grandes époques de la civilisation grecque et romaine, celui que se proposa surtout au moyen âge, principalement dans notre pays, l'institution qu'on nomma la Chevalerie, celui qui fit la grandeur du roi de France ". Mais ils oublient de dire si les citoyens de Rome et d'Athènes réalisèrent jamais cet idéal; ils voient dans la Chevalerie l'arbre aux rameaux vigoureux et non le sol où cet arbre puisa les sucs qui le nourrirent; ils passent sous silence le seul titre qui ait fait la vraie grandeur d'un monarque français le titre de " très chrétien ". D'autres proclament que " chacun doit faire son devoir tel que sa conscience le lui dicte ", qu'il faut revenir au Christianisme ". Ces derniers sont dans le vrai, à des degrés divers cependant. Ils n'ont peut-être pas réfléchi qu'à l'heure présente le devoir est un mot vague pour beaucoup, que la conscience est à refaire et qu'autour de l'homme et du Christianisme a poussé toute une végétation malsaine qu'il faut extirper pour arriver jusqu'à eux. Et supposé qu'ils y aient pensé, ils méditeront toujours avec fruit cette courte exhortation d'un des leurs : " Souvenons-nous que notre pays n'aime guère les sermonaires en redingote ". Selon lui " le grand coup de sainte folie qui changera le monde, s'il doit venir, frappera sur les foules où il n'y a pas de bacheliers, et sera déchaîné, c'est au moins probable, par un de ces êtres sacrifiés qui sont les ministres naturels des saintes folies, en vertu de leur robe et de leur triple vœu de pauvreté, d'obéissance et de chasteté ". Cela peut être vrai, mais en attendant ce " grand coup " personne ne contestera le service que rendrait à l'heure actuelle " un de ces hommes que leur robe et le mystère insondable qui signe leur front mettent à part " s'il montrait, dans toute leur splendeur, l'homme, le chrétien, le Christianisme dégagés des broussailles que les fausses civilisations ont accumulées autour d'eux.

C'est l'œuvre du Père Weiss dans son "Apologie du Christianisme".

ŒUVRES

DU

CARDINAL MERMILLOD

ANCIEN ÉVÊQUE DE LAUSANNE ET GENÈVE

Recueillies et mises en ordre

Par le R. P. DOM ALEXANDRE GROSPELLIER

CHANOINE RÉGULIER, ANCIEN SECRÉTAIRE DE SON ÉMINENCE

1er vol. **Eloges et oraisons funèbres**

2m vol. **ŒUVRES PASTORALES DE GENEVE**

1864-1873

2 vol. in-8.. $2.50

Le 22 septembre 1864, Mgr Mermillod était préconisé évêque d'Hébron *in partibus* et nommé auxiliaire de Mgr Marilley, évêque de Lausanne et Genève, pour le canton de Genève. Trois jours après, le 25 septembre, Pie IX daignait le consacrer évêque de ses propres mains. Bientôt, le 20 octobre, le nouveau prélat faisait son entrée à Genève, et les fidèles apprenaient de sa bouche ce qu'est la mission d'un évêque, ce que devait être la sienne à Genève.

Son épiscopat a eu trois phases successive bien distinctes, que l'on peut résumer en trois mots : la *controverse*, la *persécution*, la *paix*. Pendant près de neuf ans, Genève, ville mixte, a vu le zélé champion de la foi catholique disputer pied à pied et chaque jour le terrain à l'hérésie ; il a pu là, dans la vieille Rome protestante, travailler à la résurrection du siège de saint François de Sales et des œuvres catholiques. Puis l'hérésie l'a violemment expulsé et, durant dix ans de persécution ouverte, elle lui a tenu fermées les portes de la patrie, séparant ainsi le troupeau de son pasteur. Enfin, pendant les huit années qui suivent, c'est à Fribourg, terre catholique, que nous retrouvons le prélat, devenu l'évêque de tout le diocèse de Lausanne et Genève.

Chacune de ces trois périodes diverses a produit des œuvres pastorales d'un caractère différent des deux autres ; aussi nous les reproduisons en trois séries indépendantes.

Ce volume embrasse la première série, qui va d'octobre 1864 au 17 février 1873 ; il se ferme sur l'intrépide protestation que l'évêque dicte devant ses persécuteurs au moment où il est jeté en exil. On a ainsi ensemble, dans l'ordre chronologique, toutes les *Œuvres pastorales de Genève.*

Sous ce nom sont compris les enseignements et les directions que l'évêque a donnés par écrit à son clergé et à son peuple au milieu des événements si variés, si graves de ces quelques années. Les principales de ces lettres ne sont pas restées confinées dans le petit canton de Genève ; leur accent avait déjà retenti plus au loin. D'autres n'étaient guére sorties du diocèse où elles étaient nées ; plusieurs même n'avaient jamais été imprimées. Quelques-unes de celles-ci sont entre les plus remarquables du volume, par exemple la réponse adressée au clergé durant le concile le jour de la fête de saint Léon ; on croitait lire une épître de ce grand pape pendant le concile de Chalcédoine.

Nous n'avons épargné aucunes recherches pour recueillir ces monuments ; ils composent comme les *Actes de l'Eglise de Genève*, avec laquelle notre prélat s'était pour ainsi dire identifié. Sans compter leur intérêt au point de vue historique, le plus grand nombre pourra avoir encore une utilité pratique, car la plupart des questions qui y sont traitées continuent à appeler l'attention publique.

On remarquera que, dans les premiers mois de son épiscopat, Mgr Mermillod se contenta d'envoyer à son clergé de rares et courtes circulaires ; ses lettres pastorales proprement dites ne commencent qu'au carême de 1866. La raison en est que Mgr Marilley, dont notre prélat était l'auxiliaire pour le canton de Genève, continua durant ce temps à adresser lui-même à tout le diocèse ses enseignements épiscopaux ; ce n'est qu'à partir du 5 juillet 1865 qu'il chargea de ce soin Mgr Mermillod pour le canton de Genève. Plus tard même, le 20 octobre 1872, il lui remit entièrement ce qu'il avait encore conservé de l'administration spirituelle de ce canton et il renonça à son titre d'*évêque de Genève*.

Outre les enseignements distribués par le pasteur à son troupeau, on lira à leur place, dans ce recueil des *Œuvres pastorales*, diverses lettres ou documents que l'évêque toujours sur la brèche dut adresser selon les circonstances soit à la presse, soit aux pouvoirs constitués, soit à d'autres personnages que les événements mêlèrent à sa vie publique. On remarquera surtout, dans ce genre, la correspondance du prélat avec le Conseil d'Etat de Genève ; elle était presque entièrement inédite.

Enfin nous avons cru devoir ajouter quelques lettres envoyées à des auteurs d'ouvrages. Leur nombre considérable nous obligeait à nous borner seulement à un choix ; nous nous sommes donc restreint à celles qui regardent le clergé ou le diocèse de notre auteur, et à quelques autres qui se distinguent soit par leur importance, soit par celle de l'œuvre dont elles rendent comptent, soit par des traits plus personnels.

Les *Œuvres pastorales de l'exil* et *de Fribourg* qui suivront celles-ci seront choisies et distribuées de la même manière.

D. Alexandre Grospellier,

Chan. rég. de l'Imm. Conc.

Abbaye de Saint-Antoine (Isère), le 15 octobre 1893.

PARTIE LEGALE

Rédacteur : ALBY

ENCANS—LIQUEURS.

QUESTION.—Est-il vrai que la loi défend expressément de livrer à qui que ce soit des liqueurs enivrantes lors des encans qui se font en campagne etc... ? Si oui, quelle est la peine prononcée contre les contrevenants?

UN CRIEUR PUBLIC.

RÉPONSE. — Oui. La loi défend expressément de vendre ou donner à qui que ce soit des boissons enivrantes lors des ventes par encan qui ont lieu dans les municipalités de village ou de campagne. Les contrevenants sont passibles d'une amende de cinquante piastres, *et, à défaut de payement, d'un emprisonnement* n'excédant pas un mois. Ces dispositions se trouvent dans le statut de Québec de 1894, 57 Victoria, chapitre 13, section 10. Ce statut est intitulé : " *Loi modifiant de nouveau la loi des licences de Québec* " Voici textuellemeut cette section 10. Elle a déjà été reproduite dans le Propagateur, numéro du premier mars, page 20, mais cette reproduction n'était pas complète.

L'article 857,a, des Statuts refondus tel que décrété par la loi 52 Victoria, chapitre 15, section 7, et modifié par la loi 55-56 Victoria, chapitre 13, section 1, est modifié de nouveau en y ajoutant ce qui suit :

" Toutefois, aucune liqueur enivrante ne peut être vendue ni donnée par qui que ce soit, dans les municipalités de village ou de campagne, lors de vente par encan, de concours de labour, d'exposition ou de réunion politique, ni pendant les élections municipales ou scolaires, excepté de la bière et du vin pendant les repas, à table, sous peine d'une amende n'excédant pas cinquante piastres, et à défaut de paiement, d'un emprisonnement de pas plus d'un mois."

GRAVE INJUSTICE.

On lit dans l'*Univers* du 26 juin dernier :

En 1822, M. Chevalier faisait donation au bureau de charité de Chantenay, petite ville du département de la Sarthe, d'une maison et d'un jardin, sous clause ainsi conçue :

Le donateur met pour condition expresse de la présente donation que la maison et le jardin qui en font l'objet seront employés à loger des sœurs appartenant à un corps enseignant et qui instruiront gratuitement les enfants pauvres de la commune, et ce tant que ces corps subsisteront. Et, dans le cas où ils viendraient à être supprimés pour quelque cause que ce soit, les revenus desdits maison et jardin appartiendront en entier aux pauvres de ladite commune.

Cela est clair, n'est-ce pas ? Il reste encore des congrégations religieuses enseignantes ; elles ne sont pas *supprimées*. Donc la commune n'a évidemment pas le droit de prendre la maison et le jardin légués par M. Chevalier.

Elle les a pris tout de même. Et ce qui est plus fort, plus révoltant, c'est que la cour d'Angers et la cour de cassation, torturant les textes, ont approuvé cette spoliation et donné raison à la commune.

L'esprit du sectaire procureur de la cour, M. Manau, fait observer la *Correspondance du Comité catholique*, a triomphé du plus vulgaire esprit de bon sens et d'équité.

24

AVIS IMPORTANT

Ce volume est actuellement sous presse et paraîtra bientôt. L'auteur raconte, dans une série de lettres, ses impressions de voyages en Angleterre, en France, en Italie, en Palestine, en Egypte et en Grèce.

Comme le titre du livre l'indique, Rome et Jérusalem occupent la principale place dans cet ouvrage.

Pour rendre les descriptions plus attrayantes, les récits plus vivants, pour parler à la fois aux yeux et à l'esprit du lecteur, l'auteur a eu soin d'insérer, ici et là, un grand nombre de gravures avec leur légende explicative.

Ce livre s'adresse à tous, aux laïques comme aux prêtres, aux étudiants comme aux personnes du monde.

Au reste, quelques extraits et le sommaire de plusieurs lettres donneront une assez juste idée du livre que nous publions.

Nous espérons que le public fera bon accueil à ces relations de voyages, — surtout le *clergé*. Ce volume figurerait bien aussi dans les *bibliothèques paroissiales* et se donnerait en prix dans les *maisons d'éducation*.

AVANT-PROPOS

Il est, de l'autre côté de l'Atlantique, deux villes fameuses qui attirent et attireront à jamais les touristes et les pèlerins du monde entier : Rome et Jérusalem. Rome, à cause du Tombeau des saints Apôtres ; Jérusalem, à cause du tombeau du Christ ; Rome, la cité des Papes ; Jérusalem, la cité de Jésus-Christ ; Rome, la Ville Eternelle ; Jérusalem, la Ville Sainte, par excellence.

Aussi, de tout temps, avant et après les croisades, aujourd'hui comme autrefois, voyons-nous les fidèles, sans distinction de nationalité, se diriger en foule vers ces lieux privilégiés. L'élan est

spontané, irrésistible. En dépit du scepticisme moderne et de l'affaiblissement de la foi, les pèlerinages sont rentrés dans nos mœurs. " C'est que deux amours se réveillent avec énergie dans le monde : l'amour de Rome et l'amour de Jérusalem. Ces deux grands noms fixent plus que jamais tous les regards ; et de vaillantes phalanges, reprenant les traditions primitives, s'en vont chaque année, allègres et joyeuses, se prosterner aux pieds du Saint-Père et sur le glorieux tombeau de Jésus-Christ... Jérusalem et Rome sont comme les deux yeux étincelants du monde dans lesquels se réflète le ciel, et les deux mystérieux points d'appui où Dieu a posé le levier qui a soulevé le monde et l'a fait sortir du vieil orbite de de la servitude et du vice. L'une proclame l'histoire de la Rédemption, l'autre résume l'histoire de l'Eglise. Ce sont les deux villes de l'alliance, et comme deux sœurs qui portent au front le cachet indélébile de leur parenté. Le Golgotha est devenu par le sacrifice de l'homme-Dieu le véritable autel du salut ; les collines de Rome, arrosées du sang d'un million de martyrs, sont comme les autels majeurs de l'Eglise. Le corps du Seigneur, enseveli dans une excavation rocheuse au pied du Calvaire, y resta trois jours pour y ressusciter ensuite ; l'Eglise romaine, corps mystique du Christ, se confia pendant trois siècles à la discrétion des Catacombes, puis se leva triomphante et pleine de vie. Chacune des deux sépultures est restée glorieuse et bénie pour affirmer aux générations les plus reculées, l'une, le grand mystère de la Rédemption, l'autre, la divinité de la société mystique établie sur le roc inébranlable de Pierre. "

Quoi qu'il en soit, pour nous, nous n'avons pu résister à ce puissant attrait des pèlerinages d'outre-mer. Une première fois, en 1879, nous sommes allé à Rome. Même nous y avons étudié alors les sciences sacrées, à l'ombre de la Chaire de Pierre. Pendant quatre années consécutives, nous avons habité et sillonné en tous sens la Ville Eternelle. Prêtre, nous voulions, en 1882, couronner le pèlerinage de Rome par celui de Jérusalem ; mais la guerre anglo-égyptienne nous en empêcha. Cet année enfin, à l'occasion des fêtes du Jubilé épiscopal de Léon XIII, nous avons pu accomplir pleinement notre pieux dessein.

Or les douces et inoubliables impressions de voyage, que nous avons recueillies au jour le jour, nous désirons vous en faire part, amis lecteurs, dans une série de lettres désignées chacune par un titre. Réunies, elles formeront une sorte de mosaïque, à peu près à celles que préparent les artistes d'Italie, et qui reproduisent les vues, les paysages, les panoramas, les monuments, en un mot, tous les grands souvenirs du vieux monde.

L'en-tête de ces lettres indique suffisamment que *Rome et Jérusalem* occuperont la place principale dans notre travail ; ce sont les deux émaux les plus précieux. Comme *Introduction* cependant, nous ramasserons quelques petites *pierres* sur notre route de Québec à Rome ; puis, comme *Epilogue*, quelques autres, de Jérusalem à Québec.

SOMMAIRES

Première lettre.— Le départ.— En mer.—La boussole.—Terre ! Terre !—L'Irlande à vol d'oiseau.

Deuxième lettre.—Liverpool.—Willesden et ses souvenirs.—Londres.—Le clergé catholique.— Physionomie du peuple anglais.—La cathédrale de Cantorbéry.

Troisième lettre.—Vers la France.—La chute des *héros du Panama.*—Un chanoine de Montréal.—Paris à vol d'oiseau.— Chacun son goût.— Les Quarante-Heures à Notre-Dame.—Les Pères du Saint-Sacrement.—Vraie solution de la *question sociale.–Adveniat !*

Quatrième lettre.—Paray-le-Monial. —La Chapelle des Apparitions.—Lyon. —Echos de Paris.—Les martyrs de Lyon.—Fourvière.

Cinquième lettre.—Marseille à vol d'oiseau.— Gasconnades marseillaises.—Notre-Dame de la Garde.—La provence. —La Sainte-Baume.

Sixième lettre.— Rome.— Fêtes de Noël.—Sur la voie Appienne.— Une messe aux Catacombes.—Ouvertures des fêtes jubilaires.

Septième lettre.— L'obélisque du Vatican.—La basilique de Saint-Pierre. —Les béatifications.

Huitième lettre.—Le Vatican.— La Prison Mamertine.—Le Forum.

Neuvième lettre.—Le Colisée.—Les Catacombes romaines.

Dixième lettre.—Le mont Palatin.—Le Panthéon d'Agrippa.— Les deux pouvoirs à Rome.—Léon XIII et l'Histoire ecclésiastique du Canada.

Onzième lettre.—Le Forum de Trajan.—Les vieux sanctuaires de Rome. —Saint-Paul-aux-Trois-Fontaines.

Douzième lettre.— Les églises de Rome.—Sainte-Cécile.—Sainte-Sabine —Souvenirs du Tasse.

Treizième lettre.—La basilique de Saint-Jean-de-Latran.–La Scala-Santa. —Sainte-Croix-de-Jérusalem.— Saint-Paul-hors-les-murs.

Quatorzième lettre.— Les jeunes saints de Rome : St-Louis de Gonzague. —St-Jean Berchmans.—St-Stanislas de Kostka.—La brèche de la Porta Pia.

Quinzième lettre.— La Reine des Romains.—Dans les montagnes.—Les villas de Rome et le Pincio.

Seizième lettre.— Physionomie du peuple italien.-Son caractère religieux. —Défauts et qualités.—La *Bouche de la vérité.*—Echos de la messe jubilaire de S. S. Léon XIII.

Dix-septième lettre.—En route pour la Palestine.—Naples à vol d'oiseau.—Excursion à Pompéi.—Miracle de saint Janvier. De Naples à Brindisi. En mer.

Dix-huitième lettre.—Coup d'œil sur Alexandrie.—Réminiscences.—La ville actuelle.—Une intéressante excursion —En route pour Jaffa.

Dix-neuvième lettre.— Jaffa à vol d'oiseau.—De Jaffa à Jérusalem.—La plaine de Sâron.—Ramelh.–Jérésalem ! —Une visite au Saint-Sépulcre.

Vingtième lettre.—Coup d'œil sur la basilique du Saint-Sépulcre.—La chapelle d'Adam.—Au Golgotha !—Une nuit sur le Calvaire.

Vingt et unième lettre.—Le Mont Sion.—La tour de David.—Le Cénacle. —Le Mont Moriah et la Mosquée d'Omar.—Légendes arabes.

Vingt-deuxième lettre.—Encore des légendes—La mosquée El-Aksa et les *Colonnes de l'Epreuve* — Le pont *El-Sirath* et le chemin du ciel—La Voie de la captivité et la Voie douloureuse —Le mont des Oliviers.

Vingt-troisième lettre.—Bethléem — Une messe à la Grotte de la Nativité —Panorama—Les environs de Bethléem — Souvenirs bibliques — Saint-Jean dans les montagnes—Le désert.

Vingt-quatrième lettre. — La vallée de Josaphat—Pleurs des Juifs—Jéricho et la Mer Morte—Béthanie.

Vingt-cinquième lettre.—En Galilée —Le Carmel—Nazareth—Tibériade—Le Thabor.

Vingt-sixième lettre.— Aspect de Jérusalem.—Usages et coutume.—Les cérémonies de la Semaine sainte.

Vingt-septième lettre.— En Egypte. —Port Saïd et le canal de Suez.—Le Caire.—L'Arbre de la Vierge.— Les Pyramides.—Le Nil.

Vingt-huitième lettre.—Le Pyrée.—Athènes. — L'Acropole. — Prison de Socrate.—Réminiscences.

Vingt-neuvième lettre.—D'Athènes à Rome.—Lorette et Assise.—Florence. —Turin.—Milan.

Trentième lettre. — Montpellier. — Lourdes. — Lyon. — Notre-Dame de Chartres. — Sainte-Anne d'Auray. — Londres.—Sur l'Océan.—Québec.

LES DEUX MONTS

DU SINAI ET DES OLIVIERS

OU

CINQUANTE-TROIS INSTRUCTIONS NOUVELLES

SUR LES

COMMANDEMENTS de DIEU et de L'EGLISE

13 sur le 1er Commandement ; 3 sur le 2e ; 7 sur le 3e ; 8 sur le 4e ; 3 sur le 5e ; 2 sur le 6e ; 3 sur le 7e ; 4 sur le 8e ; 1 sur les 9e et 10 ; 9 sur les Commandements de l'Egise.

Par M. HIMONET.

1 volume in-12..Prix : 88 cts.

COMMANDEMENTS DE DIEU

PREMIÈRE INSTRUCTION

Nécessité d'étudier la loi de Dieu, de la pratiquer.

Si vis ad vitam ingredi, serva mandata.
Si vous voulez entrer dans la vie, observez les Commandements. (St. MATT. 19. 17.)

Ces paroles. mes Frères, sont de Notre-Seigneur lui-même à un jeune homme, qui, vivement touché de ses leçons divines, venait de lui poser cette question : *Seigneur, qu'ai-je à faire pour acquérir la vie éternelle* ? Paroles saintes et surtout salutaires, pour tout cœur qui les retient, les médite, les conserve avec une dévotion fidèle !— Tous nous sommes jetés en cette vie pour y subir notre épreuve pendant un temps toujours court : les uns la quittent à la fleur de l'enfance ou de la jeunesse, les autres dans une vieillesse avancée. Les uns y passent riches, heureux, puissants, considérés, les autres brisés par l'indigence, les douleurs, les afflictions ; mais notre fin dernière, le terme de notre pèlerinage, c'est le Ciel. Eh bien, notre divin Sauveur nous dit à tous dans son Evangile, parce qu'il veut le bonheur de tous : *Si vous voulez entrer dans la vie, gardez les Commandements.* Mais comment satisfaire à cette loi sainte, qui éclaire l'intelligence et donne la sagesse sans la connaître ? C'est pourquoi j'appelle votre pieuse attention à ces deux pensées : nécessité pour nous d'étudier la loi de Dieu ; nécessité de la mettre en pratique, si nous voulons parvenir à l'héritage des Saints.

1°—Il nous faut étudier, connaître les Commandements de Dieu. Ignorer volontairement ce que Dieu demande, ne pas nous intéresser de sse désirs, de ses volontés sur nous, qui tenons tout de lui, qui dépendons absolument de lui, c'est un mépris des plus

criminels de la créature envers son Créateur. Quelle estime auriez-vous d'un enfant qui se vanterait de mépriser les volontés de son père, de sa mère ; d'un serviteur qui oserait dire : je ne m'intéresse nullement de ce que désire ou commande mon maître, je n'en ferai que ce qui me plaira ? Aussi l'ignorance de la loi de Dieu sera matière du jugement des Païens eux-mêmes. En effet, les dix Commandements ne sont que l'exposé, le développement de la loi naturelle, c'est-à-dire de cette loi que toute créature intelligente trouve gravée en son cœur, en entrant en ce monde. Cette loi nous crie à tous : Dieu est votre Créateur, il vous conserve par sa Providence : il vous a couronnés de gloire et d'honneur, il a mis toutes choses sous vos pieds ; il a assujetti toutes ses créatures à devenir tributaires de vos besoins et de vos plaisirs : à lui donc le sacrifice de l'adoration et de l'amour : c'est justice. Après lui, honorez votre père, votre mère ; respectez la vie, la pudeur, les biens, la réputation de vos frères, comme vous désirez les voir respecter les vôtres ; rendez-leur les services possibles que vous aimeriez en recevoir, voilà le résumé des dix Commandements. C'est pourquoi notre Pere céleste les a réduits en quelques paroles courtes, claires, faciles à retenir de telle sorte que le plus grossier des hommes ne puisse être excusable de ne pas les avoir connus et compris.

C'est donc pécher grièvement contre la bonté, contre la sagesse, contre la majesté souveraine de Dieu, de ne pas s'intéresser de ses lois saintes : mais l'homme alors n'est-il pas coupable contre lui d'une inexprimable cruauté ? Est-ce qu'il ne serait pas un frénétique ennemi de lui-même, celui qui s'en irait au hasard, dans une forêt ténébreuse, remplie de bêtes fauves, d'assassins, de précipes ? Cette forêt périlleuse est le monde où nous vivons. Il y a là des milliers d'ennemis de nos âmes, les démons, les passions et les scandales des méchants et des impies, nos propres passions : les voyageurs y tombent, y périssent en foule, à chaque pas, parce qu'ils n'ont plus pour se diriger la lumière sûre, indéfectible de la loi de Dieu. C'est pour cela qu'après l'avoir donnée à Moïse, et inscrite sur deux pierres, il a dit : *Ces paroles dont je vous ai prescrit l'accomplissement seront gravées dans vos cœurs : vous les méditerez la nuit, le jour, afin qu'elles vous dirigent en toutes vos voies, dans toutes vos démarches ! ne vous en écartez ni à droite ni à gauche : ainsi vous assurez votre prospérité sur la terre* (Deut 5). Le pieux roi David l'avait bien compris quand il chantait en ses psaumes : votre loi Seigneur, est plus douce pour moi qu'un rayon de miel, plus précieuse que les pierreries : elle est l'objet de mes cantiques et ma consolation en ce lieu de mon pèlerinage ! (Ps. 118). Hélas, il n'en est guère ainsi des hommes de nos tristes générations. On s'agite, on se remue pour avoir un peu d'or, d'honneur, de plaisir ! On dépense sa jeunesse, son activité, sa fortune afin de se pourvoir d'un emploi, d'un avenir terrestre par des études mondaines. Mais Dieu est-il consulté, interrogé ? S'inquiète-t-on des lois qu'il impose à notre foi, à notre obéissance pour nous admettre au sortir de la vie, dans ses tabernacles éternels ? Oh ! quelle foule innom-

brable reste volontairement dans les ténèbres de la mort, loin des sentiers de la paix et du salut, pour ne pas s'instruire de ses devoirs envers Dieu, dans le petit livre du Catéchisme, dans les livres pieux, dans la vie de Jésus-Christ et de ses Saints qui ont marché devant nous !

2°—Cependant la connaissance de la loi de Dieu ne suffit pas : il faut nous y conformer, la prendre pour règle de nos pensées, de nos discours, de nos actions, de notre vie tout entière : nul n'est juste devant Dieu qu'en la pratiquant. Notre-Seigneur a déclaré formellement que le serviteur connaissant la volonté de son maître, et la négligeant, aggrave et multiplie ses châtiments ; que ce ne sont pas les plus beaux parleurs, ceux qui aiment à redire : *Seigneur, Seigneur*, qui entreront dans le royaume des cieux, mais ceux-là seulement qui auront *fait la volonté de son Père ;* voilà ceux qu'il reconnaîtra pour sa famille, pour sa mère, ses frères, ses sœurs ! Un jour, une femme des foules qui le suivaient, émerveillée de l'éclat de ses miracles, s'écrie : *Bienheureuses les entrailles qui vous ont porté, bienheureux le sein qui vous a allaïté* ; il répondit aussitôt : *Dites plus heureux* encore que Marie, ma mère, *ceux qui écoutent la parole de Dieu et la pratiquent !* Et, remarque essentielle, mes Frères : observer quelques Commandements et négliger les autres, c'est se faire, d'une religion divine, une religion humaine ; c'est s'endormir dans un aveuglement mortel. Le Décalogue, les dix Commandements sont, dit saint Augustin, la harpe à dix cordes sur laquelle l'âme humaine chante à Dieu : gloire, honneur, adoration suprême ; est-elle brisée, ne fût-ce qu'en partie, l'harmonie de ses louanges cesse de monter vers son trône : *Quiconque viole la loi dans un seul de ses préceptes, est coupable de sa violation entière*, dit un Apôtre (*Jac.*, 2). Révolté ainsi contre la volonté, contre la majesté de son Père qui est aux cieux, il est déshérité de son royaume, retranché des élus de sa maison sainte ! C'est ainsi que les Pharisiens étaient les objets des malédictions de Jésus-Christ, bien qu'ils fussent observateurs rigides de certains Commandements. *Ah ! Seigneur*, s'écrie le Prophète, *ils périront tous ceux qui s'éloignent de vos préceptes*, et c'est une vérité effrayante à retenir, mes Frères. Certainement, il y aura plusieurs de ceux et celles qui vivent autour de nous, dans nos familles mêmes, qui ne verront pas Dieu dans le ciel. Et pourquoi ? C'est qu'ils auront rejeté tel ou tel Commandement de Dieu et de son Eglise : le Ciel et la terre passeront, mais la loi de Dieu ne passera pas : la vérité du Seigneur demeure à jamais, et notre vie sera jugée sur elle. Nous choisissons ici-bas la vie ou la mort, et la foule, hélas ! choisit la mort, la réprobation. Tous ces malheureux qui ne connaissent plus Dieu que pour le haïr et le blasphémer, qui ne daignent plus s'agenouiller devant sa majesté pour l'invoquer, qui laissent pleurer sur eux les chemins de nos temples, parce qu'ils ne viennent plus à son divin sacrifice, à ses solennités : tous ces hommes, qui ont pourtant reçu le baptême de Jésus-Christ, mais qui le renient par leur conduite, qui n'ont plus que la volonté de la chair et du sang, qui songent plus à l'argent, à leurs terres, aux

plaisirs, à leurs bêtes, qu'à leur âme immortelle, est-ce qu'ils ne choisissent pas la mort? Et ces auteurs infâmes, ces écrivains scandaleux, qui ne cessent de détruire la foi, la piété, la pudeur; et les voleurs adroits, et les haineux, et les luxurieux de toute sorte, et ceux dont la langue est toujours pleine de médisance et de calomnie, tous ceux enfin qui dédaignent les Sacrements, et la pénitence de leurs péchés, est ce qu'ils ne choisissent pas la mort, la damnation éternelle?

Ainsi écoutons notre divin Sauveur nous disant : *Voulez-vous avoir part à la vie éternelle, observez les Commandements.* Peut-être en est-il avec lesquels nous ne sommes pas en règle. Or, nous pouvons toujours nous convertir, revenir dans la bonne voie avec le secours de sa grâce : lui-même nous déclare qu'il est patient envers nous parce qu'il nous attend à la pénitence, parce qu'il veut notre salut et non point notre mort. Mais craignons le poids, la tyrannie de l'habitude qui devient facilement, presque toujours une seconde nature. Rien de plus vrai, en effet, que ce mot célèbre: on meurt comme on a vécu: la mort est l'écho de la vie. Un seul exemple entre mille : Est-ce que vous voyez les habitués depuis longtemps à ne plus connaître nos Eglises, y revenir d'ordinaire sur le déclin de leur vie? Ainsi en est-il de tous les Commandements.

Bienheureux donc ceux qui ont porté le joug du Seigneur dès leur jeune âge! Bienheureux l'homme qui craint le Seigneur et consacre son cœur à la pratique de ses lois! La gloire et les richesses seront dans sa maison, sa mémoire sera éternelle A lui, à l'heure du jugement, est réservée cette parole d'ineffable ivresse : *Arrivez, bon serviteur, servante fidèle, entrez dans la joie de votre Seigneur.* Ainsi soit-il.

LA FEMME CHRETIENNE

SA MISSION, SA FORMATION ET SA SAUVEGARDE

Par le **Rév. Pere F. X. SCHOUPPE,** de la Compagnie de Jésus

Deuxième édition.—1 vol. in-18, 118 pages..................... 20 cts

(*suite*)

6° Ce qui montre mieux que toute autre explication le prix et l'excellence du rosaire, c'est l'estime qu'en ont faite les plus saints et les plus illustres personnages. La reine Blanche de Castille se faisait scrupule de laisser écouler un seul jour sans réciter le chapelet; le roi Louis XI lui-même passait un rosaire autour de son cou, quand il se revêtait des insignes royaux; le connétable de Montmorency récitait le chapelet en marchant à la tête de ses troupes; le saint Pape Pie V. S. Charles Borromée, S. François de Sales, en un mot tous les Saints qui ont paru depuis saint Dominique, récitaient chaque jour le chapelet, et ils trouvaient dans cette sainte pratique un nectar délicieux, qui était comme un avant-goût du bonheur céleste. Le B. Jean Berchmans voulut mourir en tenant son chapelet en mains; le B. Pierre Claver, Apôtre des Nègres, distribuait à ces pauvres esclaves jusqu'à huit ou neuf mille chapelets par an.

III. Pratique.—Après tout ce que nous venons de dire, qu'avons-nous à faire? Comment les fidèles en général, et comment les Enfants de Marie doivent-ils pratiquer la dévotion du saint rosaire?

1° Il faut que les fidèles en fassent leur dévotion favorite. Tout chrétien qui prend à cœur les intérêts de son âme, aura son chapelet, et il le récitera chaque jour, en tout ou en partie. Heureux ceux qui se font inscrire dans la confrérie du saint rosaire! Heureuses les familles où se récite le chapelet! Il en est où cette récitation se fait en commun, en deux chœurs, qui imitent le chant des religieux et des anges dans le ciel. Heureuses ces familles! elles seront couvertes de la protection de Marie et comblées des bénédictions du ciel...

2° Il convient d'accompagner la récitation du chapelet de la méditation, ou du moins de la commémoration des mystères. Une méthode facile, c'est d'annoncer, avant chaque *Pater*, le mystère correspondant à la dizaine; ou bien, d'exprimer le mystère dans chaque *Ave*, en ajoutant après les mots: *et béni est le fruit de vos entrailles, Jésus*, ces formules: *que vous avez conçu, que vous avez porté en visitant Elisabeth, que vous avez mis au monde, que vous avez présenté au temple;—Qui a sué du sang pour nous, qui a été flagellé pour nous, qui a été couronné d'épines pour nous, qui a porté sa croix pour nous, qui a été crucifié pour nous;—Qui est ressuscité, qui est monté au ciel, qui a envoyé le Saint-Esprit, qui vous a élevée au ciel, qui vous a couronnée dans le ciel.*

3° Les servantes dévouées de Marie ne doivent pas se contenter de réciter le chapelet avec piété; mais s'appliquer en outre à propager cette dévotion, partout où elles peuvent exercer quelque

influence. C'est ainsi qu'elles mériteront de plaire à Marie et d'attirer ses plus précieuses faveurs; qu'elles sauveront beaucoup d'âmes, et qu'elles assureront leur propre salut, selon cette parole : *Qui elucidant me, vitam æternam habebunt*, ceux qui me font connaître, qui propagent mon culte, auront la vie éternelle. Eccli. XXIV, 31.

CHAPITRE X.

Le saint scapulaire.

La seconde dévotion que l'on doit bien connaître, est celle du saint Scapulaire. Elle est aussi vénérable que la dévotion du Rosaire, mais d'un autre genre : le Rosaire est une prière, le Scapulaire une pieuse pratique, consistant à porter une sorte de vêtement, qui est comme la livrée de la Reine des cieux.

La dévotion du scapulaire est d'un si grand prix aux yeux de l'Eglise, qu'elle a voulu l'exalter par une fête solennelle, celle qu'elle célèbre le 16 juillet sous le titre de *Notre-Dame du Mont-Carmel* Cette fête n'a pas été seulement instituée pour célébrer la dédicace du premier oratoire, qui fut bâti en l'honneur de la sainte Vierge sur cette célèbre montagne ; elle a encore pour but de faire reconnaître les grâces insignes dont la Mère de Dieu a comblé l'ordre du Carmel, grâces parmi lesquelles le saint scapulaire occupe le premier rang. Le saint scapulaire, en effet, est un bienfait inestimable accordé par la sainte Vierge à l'Ordre des Carmes, et, par l'entremise de cet ordre religieux, à tous les fidèles.

On comprend assez par là que les âmes dévouées à Marie doivent connaître, aimer, et même propager la dévotion du saint scapulaire.

Pour le comprendre encore mieux, considérons I. en quoi consiste la dévotion du sanit scapulaire ; II. quels en sont les avantages ; III. comment il la faut pratiquer.

I. Notion.—Pu'est-ce que le Scapulaire ? On appelle *scapulaire* cette partie du vêtement de certains religieux, formée de deux bandes de drap, qui se porte par-dessus la robe et qui descend, par devant et par derrière, depuis les épaules jusqu'aux genoux ou jusqu'aux pieds.

Ce scapulaire des religieux est appelé *grand scapulaire ;* celui des fidèles est un diminutif de celui-ci, et pour ce motif, on le désigne généralement sous le nom de *petit scapulaire.* Il se compose de deux morceaux d'étoffe, attachés l'un à l'autre par deux cordons, qui permettent de le suspendre au cou.

Il y a plusieurs sortes de petits scapulaires en usage dans l'Eglise : le principal, *le scapulaire* par excellence, celui que les Enfants de Marie doivent surtout connaître et propager, est *le scapulaire de Notre-Dame du Mont Carmel.*

Son origine remonte au XIIIe siècle, et se rattache au nom du Bienheureux Simon Stock, cinquième Général de l'Ordre des Carmes.

Ce célèbre serviteur de Marie, né au comté de Kent en Angleterre, l'année 1180, se retira jeune encore dans une forêt solitaire, pour y vaquer à la prière et aux exercices de la pénitence. Il choisit pour demeure le creux d'un arbre, où il attacha un crucifix, et à côté du crucifix une image de la sainte Vierge, qu'il ne cessait d'invoquer avec le plus tendre amour. Il la suppliait depuis douze ans de lui faire connaître ce qu'il pourrait faire de plus agréable à elle et à son divin Fils, lorsque la Reine des cieux lui dit d'entrer dans l Ordre du Carmel, particulièrement dévoué à son culte. Simon obéit, et, sous la protection de Marie, devint un religieux exemplaire, l'ornement de l'Ordre des Carmes, dont il fut élu Supérieur Général en 1245.

Un jour, c'était le 16 juillet 1251, la sainte Vierge lui apparut, entourée d'une multitude d'esprits célestes, et le visage rayonnant de joie. Elle lui présenta un scapulaire de couleur brune, en disant : *Reçois, mon cher fils, ce scapulaire de ton Ordre : c'est le signe de ma Confrérie, et la marque du privilège que j'ai obtenu pour toi et pour les confrères du Carmel. Quiconque mourra, pieusement revêtu de cet habit, sera préservé des feux éternels. C'est un signe de salut, une sauvegarde dans les périls, le gage d'une paix et d'une protection spéciales jusqu'à la fin des siècles.*

L'heureux vieillard publia partout la grâce qu'il avait obtenue, montrant le scapulaire, opérant des guérisons et d'autres miracles comme preuves de sa merveilleuse vision. Aussitôt Edouard I, roi d'Angleterre, saint Louis IX, roi de France, et, à leur exemple, presque tous les souverains de l'Europe, ainsi qu'un grand nombre de leurs sujets, prirent le saint habit. C'est alors que commença la célèbre *Confrérie du Scapulaire du Carmel*, qui fut bientôt après canoniquement approuvée par l'Eglise.

Environ cinquante ans après la mort du bienheureux Simon, arrivée en 1265, la Vierge Marie daigna faire une nouvelle promesse aux associés du scapulaire, celle d'une prompte délivrance des peines du purgatoire. Elle révéla ce précieux privilège au Pape Jean XXII. Ce Pontife le fit connaître à tous les fidèles par sa célèbre Bulle du 3 mars 1322, appelée communément *Bulle sabbatine*. Il y cite ces paroles de la Mère de Dieu : *Si parmi les religieux ou les confrères du Carmel, il s'en trouve que leurs fautes conduisent en purgatoire, je descendrai au milieu d'eux comme une tendre mère, le samedi d'après leur mort ; je délivrerai du purgatoire ceux que j'y trouverai, et je les conduirai sur la montagne sainte de la vie éternelle.* Cette promesse est subordonnée à certaines conditions, que nous expliquerons tout à l'heure.—Le Pape termine la Bulle sabbatine par ces paroles : *J'accepte donc cette sainte indulgence, je la ratifie et la confirme sur la terre, comme Jésus-Christ l'a gracieusement accordée dans les cieux par les mérites de la très sainte Vierge.*

Telle est la dévotion du saint scapulaire du Mont-Carmel. Elle a été sanctionnée par la pratique séculaire de toute la chrétienté, par l'approbation de 22 Papes, par des miracles éclatants et multipliés depuis plus de 600 ans. En faut-il davantage pour y voir

un insigne bienfait du ciel? *Celui qui oserait*, dit le savant Pape Benoît XIV, *révoquer en doute la dévotion du scapulaire, ou nier ses privilèges, serait un contempteur orgueilleux de la religion.*

II. Avantages.—Les précieux avantages du saint scapulaire peuvent se résumer en trois classes : les privilèges qui y sont attachés, l'influence salutaire qu'il exerce sur ceux qui le portent, et les indulgences nombreuses, accordées par le Saint-Siège à cette grande Confrérie.

1° Les privivilèges du scapulaire sont au nombre de trois : la protection, la préservation et la délivrance.

–1) Protection. Ceux qui sont revêtus du saint scapulaire sont reconnus par la sainte Vierge comme des *serviteurs choisis*, qui portent sa livrée ; ils sont adoptés par l'auguste Mère de Dieu comme ses *enfants privilégiés*, et ils jouissent de sa protection toute spéciale pour le corps et pour l'âme, tant qu'ils sont en ce monde : c'est-à-dire dans tout le cours de leur vie et à l'heure de leur mort.

Pendant la vie, le scapulaire est une sauvegarde contre les maux et les dangers corporels, tels que les maladies, revers de fortune, accidents des voyages, de la foudre, des incendies, des inondations, de la guerre, des travaux périlleux. L'histoire à consigné des faits innombrables, qui attestent la protection merveilleuse accordée au scapulaire : ce sont des embrasements éteints, des tempêtes apaisées, des pointes d'épée émoussées, des balles aplaties, des maladies incurables guéries. On peut voir ces miracles dans une foule de recueils ; je me contenterai de citer deux traits.

Lorsque, en 1622, le roi Louis XIII faisait le siègle de Montpellier, M. de Beauregard, qui était auprès de lui, reçut dans la poitrine deux balles de mousquet. Il chancela et ne tomba pas, absolument comme un homme qui n'aurait éprouvé qu'une secousse. On trouva les deux balles, aplaties sur son scapulaire. La vue de ce prodige détermina Louis XIII à revêtir aussi ce saint vêtement.

Quand, en 1742, sur le chemin de fer de Paris à Versailles, le feu prit aux voitures du train, 300 personnes furent victimes de cette catastrophe. Parmi les quelques voyageurs qui échappèrent au péril, se trouvèrent plusieurs jeunes gens originaires de Suisse, qui avaient fait leurs études chez les Jésuites, et s'étaient fait inscrire dans la confrérie du scapulaire. Heureusement pour eux ils n'avaient pas perdu dans le monde les pieuses leçons de leurs maîtres : leur piété pour Marie était restée la même, et ils portaient fidèlement son saint habit. Aussi échappèrent-ils au péril comme par miracle ; et dans une lettre qu'ils écrivirent à Fribourg sur cet événement, ils reconnurent que la Vierge Marie seule avait pu les arracher à une mort certaine.

Le secours que Marie accorde à ses protégés dans les maux corporels, n'est qu'une faible image de celui qu'elle leur prodigue dans les nécessités de leur âme. Le scapulaire leur sert de bouclier dans les combats que leur livre l'enfer, et les protège contre les traits enflammés de l'ennemi.

(*à suivre*)

LA GLOIRE D'YPRES

A MADAME LA COMTESSE DE RESBECQ.

L'amateur de tulipes le plus passionné qui fut en Flandre au dix-septième siècle s'appelait maître Florent van Floris. C'était un honnête bourgeois d'Ypres, qui avait d'abord fait le commerce des grains, et, veuf et sans enfants, s'était retiré de bonne heure des affaires, se contentant d'une fortune peu considérable, mais aussi solidement assurée que loyalement acquise.

Il habitait, auprès du canal de Bruges, une jolie petite maison en briques, à encadrements, balcons et pignon de chêne sculptés, et dont le jardin bien orienté contenait sa collection de tulipes. Cette collection, célèbre dans les Flandres et les provinces hollandaises, était l'orgueil et la joie de Van Floris. Il l'augmentait chaque année par des acquisitions, des échanges et des semis, et en proscrivait sans miséricorde toute fleur ayant le malheur de venir au monde avec des pétales pointus, des nuances mêlées, un calice mal fait ou une hampe trop longue. Ni soins ni dépenses ne lui coûtaient dès qu'ils avaient pour objet ses chères tulipes.

Fort bon et charitable, du reste, maître Van Floris donnait le dixième de son revenu à sa paroisse et aux hospices ; jamais pauvre n'était refusé à sa porte, et ses neveux et nièces, gens bien pourvus, d'ailleurs, trouvaient chez lui un si cordial accueil, qu'ils lui souhaitaient longue vie et l'aimaient comme un père.

Pendant onze mois de l'année, quiconque avait besoin de cet excellent homme le trouvait prêt à rendre service. Il recevait ses amis, acceptait leurs invitations, se promenait, voyageait au besoin ; mais, vers la fin d'avril, quand les boutons de ses tulipes commençaient à *marquer*, on ne devait plus rien lui demander, si ce n'est la permission de venir admirer, sans y toucher, les merveilles de son jardin. A peine trouvait-il le temps d'aller à une messe basse le dimanche. Il restait à table moitié moins de temps que dans les autres saisons, et encore fallait-il que sa table fût placée contre la fenêtre, afin qu'à travers la fumée des plats et les petites vitres verdâtres losangées, il pût apercevoir les allées de sable jaune, les bordures de gazon d'Espagne et les planches de tulipes au pâle feuillage.

La petite porte ajourée qui fermait la grille de bois séparant du jardin la cour pavée en briques, restait close ; il en gardait la clef dans sa poche. Ni enfants des voisins, ni chiens, ni chats, ne devaient pénétrer dans ce sanctuaire. Les oiseaux en étaient chassés par le bruit de trois petits moulins à vent repeints en rouge chaque année, et garnis de sonnettes. Les rayons du soleil eux-mêmes n'y pouvaient entrer qu'à travers des toiles tendues sur des chassis mobiles. La pluie n'avait pas permission d'y tomber. Au moyen d'un mécanisme ingénieux, une tente recouvrait les plates-bandes en un clin d'œil, et se repliait de même, sitôt l'orage passé. Le terreau tamisé, le sable fin, les arrosoirs de cuivre brillant, au long col, à la poignée solide, les binettes délicates, les

râteaux, la serpette, tout était net, ajusté à souhait. Plusieurs fois par nuit, maître Van Floris se levait, s'approchait de sa fenêtre, et, à la lueur des étoiles ou au clair de la lune, regardait si ses tulipes dormaient bien. Dans les nuits tout à fait sombres, il lui arriva d'y aller voir avec une lanterne.

Bientôt, s'élevant sur leur tige droite et menue, les boutons se gonflaient, se coloraient, s'entr'ouvraient avec grâce, et le calice arrondi étalait ses nuances éclatantes. Alors c'étaient bien d'autres joies ! Chaque année, quelque nouvelle variété, produite par le croisement des espèces et les semis cultivés avec soin, éclosait et charmait les regards du vieil amateur. Vite, il faisait inviter ses confrères en tulipomanie à venir voir la nouvelle-née. Il lui choisissait un nom, après en avoir mûrement délibéré avec le savant chanoine Agricola Bulbosus ; il faisait peindre le portrait de sa tulipe par un habile artiste de ses amis ; tous les amateurs du pays venaient la voir, discuter ses mérites, en solliciter des caïeux. On en écrivait les louanges à Harlem et jusqu'à Hambourg. Si les anciennes tulipes du jardin eussent été capables de jalousie, elles auraient pris la jaunisse ; mais les fleurs, ces charmantes créatures de Dieu, semées par lui pour consoler les exilés du paradis terrestre, n'ont aucune malice. Celles mêmes qu'on accuse d'être vénéneuses, contiennent au contraire d'excellents remèdes pour qui sait les y prendre, témoin l'aconit, la stramoine et tant d'autres, qu'il est aussi injuste de traiter de malfaisantes qu'il serait inique d'attribuer à la vigne les péchés des ivrognes. Mais revenons aux tulipes, cher lecteur.

Vers la fin du joli mois de mai, leurs pétales, se flétrissant peu à peu, tombaient le long de la hampe comme les voiles d'un navire en détresse, et, se détachant, jonchaient le sol, laissant l'ovaire noirci mûrir ses semences au soleil de juin. Van Floris alors étiquetait chaque tige, et laissait les feuillages se dessécher en attendant le jour où il déterrait délicatement les oignons et les caïeux pour les ranger dans la serre jusqu'au renouveau, — et la fête de l'année était finie pour lui.

Il reprenait alors la vie ordinaire, et s'ennuyait fort honnêtement jusqu'au printemps de l'année suivante.

Or, un beau matin du mois de mai 1696, maître Van Floris, ayant rempli son arrosoir, mouillait légèrement la terre de son jardin en prenant grand soin de ne pas verser une seule goutte d'eau sur les quelques tulipes qui venaient de s'épanouir. Dans la plate-bande des semis de l'année précédente, quelques boutons d'une belle venue promettaient déjà des fleurs, et les yeux de l'amateur les interrogeaient avec anxiété.

Tandis qu'il était ainsi occupé, on frappa discrètement à la porte de la rue. La vieille servante Jacqueline, posant sa quenouille, alla ouvrir, et se trouva en présence d'une femme déjà un peu âgée, encore belle et portant des habits de veuve fort propres et bien arrangés. Elle avait un air si doux et si respectable, que Jacqueline lui fit une profonde révérence, et, sur sa demande, lui répondit que maître Van Floris était chez lui et se ferait un honneur de la recevoir.

" Que dois-je annoncer, madame ? " demanda-t-elle.

" Madame Guyonne Wallon. " répondit l'étrangère ; " maître Van Floris me connaît bien. "

Jacqueline, qui était un peu sourde, fit asseoir la visiteuse dans le salon, et courut dire à son maître que madame Guillaume Lelong le demandait.

" Je ne connais personne qui se nomme ainsi, " dit Van Floris. " Cette dame se trompe. Tâchez de la congédier poliment. "

" Oh ! je n'oserais, " dit Jacqueline : " elle a l'air d'une dame de qualité. Venez, monsieur, je vous en prie. "

Ennuyé de quitter ses tulipes, Van Floris reprit son pourpoint, qu'il avait posé sur un banc, regarda en l'air pour bien s'assurer du beau temps, et s'achemina vers le salon.

En y entrant, il fit une exclamation de surprise.

" Madame Guyonne ici ! " s'écria-t-il. " Je vous croyais en Espagne. "

" J'y ai laissé la tombe de mon mari, " dit Guyonne, et j'ai " amené mes enfants à Bruges, chez ma mère. Je suis venue à Ypres voir ma cousine, supérieure du béguinage Sainte-Anne. Je repars demain, et je n'ai pas voulu quitter la ville sans revoir l'ancien ami de mon cher mari, à qui Dieu fasse paix ! "

" Amen de tout mon cœur ! " dit Van Floris. " Ce bon Wallon était bien mon meilleur ami, et son départ pour Madrid fut un des plus grands chagrins de ma vie. Depuis quand l'avez-vous perdu, madame ? ".

" Il y aura bientôt dix-huit mois, monsieur ; il était malade depuis plusieurs années. "

" Pauvre Wallon ! C'est triste de mourir si loin de son pays ! — Vous a-t-il laissé quelque bien ? "

" Tout juste de quoi vivre bien petitement, monsieur ; mais nous travaillons, mes filles et moi. Elles sont adroites et laborieuses. Nous avons appris là-bas à faire le point d'Espagne, et, grâce à Dieu, l'ouvrage ne manque pas. "

" Vous avez des filles ? quel âge ont-elles ? "

" Dix-huit ans toutes trois, monsieur. Elles sont nées le même jour. "

" Quelle merveille ! " s'écria Van Floris. " J'irai vous rendre visite à Bruges, madame, dès que mes tulipes auront fini de fleurir. Je veux voir les filles de mon ami. "

" Elles sont à Ypres en ce moment, au béguinage," dit Guyonne. " Voulez-vous que je les aille chercher ? "

" Cela me ferait bien plaisir, madame. Je n'osais vous le demander. "

Guyonne prit congé de lui. Van Floris la reconduisit jusqu'à la porte de la rue, puis retourna vers ses tulipes ; mais, en passant devant la cuisine, il cria à Jacqueline :

" Vite ! vite ! ma bonne, faites du café ; préparez du thé, des tartines, des gaufres, des confitures, du jambon et du bœuf fumé : madame Guyonne va nous amener ses trois filles pour goûter. "

Jacqueline se hâta d'obéir. Elle envoya sa nièce Jacquette

acheter des pâtisseries, ouvrit l'office aux provisions, tira de l'armoire une belle nappe damassée, de l'argenterie, des faïences de Tournay, et mit un joli couvert, tandis que sur le poêle l'eau chantait dans la bouilloire brillante comme de l'or.

“ Mes enfants, prenez vos mantilles, ” dit Guyonne à ses filles : “ nous allons faire une visite à l'ancien associé de votre père...”

Les trois sœurs posèrent leur ouvrage, et, joyeuses, s'ajustèrent en un instant. Elles étaient de taille moyenne, bien faites, brunes, et se ressemblaient comme trois fleurs nées sur la même tige.— Leur mère seule ne les confondait jamais, et distinguait Rose, Rosette et Rosépine à des nuancees, à des riens, invisible à tout autre regard que le regard maternel.

Guyonne prit le bras de Rosépine, et Rose et Rosette marchèrent devant elles le long des rues paisibles de la bonne ville d'Ypres. Plus d'un passant se retourna, plus d'un marchand s'avança sur le seuil de sa boutique pour admirer ces jeunes visages brunis au soleil d'Espagne, et la démarche élégante et modeste de la mère et des filles.

Guyonne soupirait en elle-même : “ Hélas ! ” se disait-elle, “ tout le monde les admire ; mais qui voudra les épouser, ces pauvrettes ? Mon mari m'a bien recommandé de rappeler à maître Van Floris son ancienne promesse de doter l'ainé de nos enfants. Mais comment oser rappeler une promesse de ce genre, surtout quand, au lieu d'un aîné, j'ai trois filles nées le même jour ? ”

Elles arrivèrent chez l'amateur de tulipes. Van Floris les reçut à merveille. Il leur offrit un goûter excellent, et se plut à faire causer les jeunes filles. Leur langage à moitié espagnol l'amusait beaucoup. Le goûter fini, il leur montra son jardin, et elles admirèrent les tulipes de façon à le contenter.

“ Vos filles sont charmantes, ” dit-il à Guyonne en la prenant à part. “ Heureux qui les épousera ! ”

“ Des filles sans dot risquent fort de coiffer sainte Catherine, ” dit tristement la pauvre dame.

Les trois sœurs s'étaient assises sur un petit banc, près du bassin, et s'amusaient à jeter du pain aux poissons rouges.

Van Floris se promenait avec leur mère, et ses regards erraient tantôt sur ses tulipes, tantôt sur le groupe ingénu des trois brunettes. Il semblait réfléchir profondément

Tout à coup il se toucha le front, fit une exclamation, et, s'arrêtant, croisa ses bras et regarda en face dame Guyonne :

“ Il m'est venu une bonne idée, ” dit-il. “ Jadis, lorsque je vous vis pour la première fois, madame, c'était à la veille de vos noces. Je vous apportais un présent bien modeste, et je dis à votre fiancé : Cher ami, je ne suis pas riche cette année, tu le sais ; mais je te promets de faire un beau cadeau à ton premier enfant : si c'est une fille, je la doterai. Deux ans après, ce premier enfant n'était pas encore venu, et mon ami vous emmena en Espagne. Ses lettres devinrent rares, puis cessèrent. J'oubliai ma promesse. Les années passent si vite ! Mais le temps est venu de tenir ma parole. Vos filles sont en âge d'être mariées : il faut songer à leur dot. Ecoutez-moi bien. Regardez ceci. ” (*à suivre*)

LE PROPAGATEUR

Volume V. 1er Septembre, 1894, Numéro 13

BULLETIN

22 Août 1894.

*** **Nouvelles diverses.**—Les lecteurs doivent se rappeler encore les fraudes des banques italiennes et en particulier de la banque romaine. La découverte de ces fraudes énormes, venant après l'affaire du Panama en France, a eu un grand retentissement en Europe. Des personnages politiques, anciens ministres pour la plupart, étaient impliqués dans ces sales transactions. Le procès Talango, c'est-à-dire le procès du principal inculpé et de ses prétendus complices, vient de se terminer à Rome. Les accusés ont été acquittés en cour mais ils sont loin de l'être dans l'opinion publique.——Les chambres françaises ont été brusquement prorogées aussitôt après le vote au Sénat de la loi contre les anarchistes. Cette clôture précipitée a empêché les violentes discussions qui auraient certainement eu lieu sur un prétendu complot de restauration monarchique formé par certains conservateurs au temps du Boulangisme.——La loi contre les anarchistes qui vient d'être votée au Parlement français a été acceptée par un certain nombre de députés catholiques et vivement combattue par d'autres. On a vu même à la chambre des députés Mgr d'Hulst et M. de Mun se séparer. M. de Mun a voté pour la loi et Mgr d'Hulst a voté contre. Aû sénat M. Chesnelong et un certain nombre de députés de la droite se sont aussi opposés à la loi. Dans la presse catholique la *Croix* (de Paris) l'a combattue de toutes ses forces, craignant que le gouvernement puisse s'en servir pour baillonner les défenseurs de la religion et de l'ordre. L'*Univers*, au contraire, l'a approuvée, prétendant que les catholiques n'ont aucune raison de s'alarmer.——Un désastreux tremblement de terre a eu lieu en Sicile le 9 août. Deux villes, Fleri-Aci et Pisano ont été complètement détruites. Plusieurs autres villes ont éprouvé de grands dommages. Cinquante personnes ont péri dans ce désastre et il y a eu un grand nombre de blessés. La province de Catane a été le centre de ce tremblement de terre. Cette province a été autrefois souvent dévastée par les éruptions de l'Etna. La ville de Catane, capitale de la province est une ville de 98000 habitants. Elle est bâtie au pied de l'Etna.——Plusieurs gouvernements ont pris des mesures contre les anarchistes. La Suisse et les Etats-Unis notamment viennent de promulguer des lois sévères contre eux. L'expulsion des anarchistes est surtout l'objet de la loi suisse. Quand à loi américaine, son principal but est de leur interdire l'entrée du pays. Les anarchistes qui viendront aux

Etats-Unis seront renvoyés en Europe aux frais des compagnies qui les auront transportés.

***

*** **Reliques.**—Le 5 août une magnifique fête religieuse a eu lieu à Burlington, état du Vermont. Il s'agissait de la translation dans la cathédrale d'un anneau de l'une des chaînes de saint Pierre et d'un *fac-simile* des mêmes chaînes. La *Semaine Religieuse* de Montréal, contient un compte rendu détaillé des belles cérémonies qui ont eu lieu en cette occasion. Etaient présents 4 archevêques, 6 évêques, un grand nombre de prêtres et une foule énorme de fidèles. On évalue à 8000 le nombre des spectateurs qui se pressaient sur le parcours de la procession.

La châsse qui contenait les reliques était escortée par une garde d'honneur comprenant des délégués de toutes les paroisses catholiques du diocèse de Burlington.

Une messe pontificale a été chantée par Mgr Corrigan, archevêque de New-York, et un salut solennel a été chanté par Mgr Fabre, archevêque de Montréal. Il y a eu deux sermons de circonstance, l'un par Mgr Bradley, évêque de Manchester, et l'autre par le R. P. Doherty, jésuite de Montréal.

La relique de Saint-Pierre a inspiré à l'un des prédicateurs une belle comparaison. "L'anneau de Saint-Pierre, ici présent," dit Mgr Bradley, " c'est le symbole de la succession non interrompue " des papes et des évêques depuis les apôtres ; c'est le symbole de " l'apostolicité des dogmes de l'Eglise catholique. Dans la suite " des papes, Léon XIII est le dernier des anneaux de la chaîne " apostolique, comme Saint-Pierre en fut le premier anneau, " forgé par Notre-Seigneur Jésus-Christ, fondateur de la seule " vraie religion."

***

*** **Jeanne d'Arc.** — Dans le cours de la session qui vient de finir en France, le sénat a voté une proposition tendant à l'établissement d'une fête patriotique en l'honneur de Jeanne d'Arc. Dans la pensée d'un certain nombre, cette fête ne doit être qu'une fête nationale, mais cela ne suffit pas. En effet pour le plus grand nombre, elle sera tout à la fois une fête nationale et religieuse, car pour le vrai patriotisme français la religion et la nationalité sont étroitement unies.

La proposition dont je viens de parler a été votée par une majorité assez considérable. Les francs-maçons s'y sont opposés mais en vain. Voici cette proposition :

Article premier.—La République française célèbre annuellement la fête de Jeanne d'Arc, fête du patriotisme.

Art. 2.—Cette fête a lieu le deuxième dimanche de mai, jour anniversaire de la délivrance d'Orléans.

Art. 3.—Il sera élevé, en l'honneur de Jeanne d'Arc, sur la place

de Rouen où elle a été brûlée vive, un monument avec cette inscription :

A JEANNE D'ARC

LE PEUPLE FRANCAIS RECONNAISSANT

Cette proposition n'est pas devenue loi parce qu'elle n'a pas encore été votée par la Chambre des Députés. Cette dernière l'a renvoyée à une commission spéciale qui n'a pas encore fait son rapport.

Maintenant que l'élan est donné, on peut être certain que la loi instituant la fête en l'honneur de la grande libératrice sera votée dans un avenir prochain. Les sans patrie et les francs-maçons s'y opposeront probablement encore, mais ce sera en vain.

***

*** **Grève.**—Le président des Etats-Unis vient de nommer une commission chargée de rechercher quelles sont les causes de la dernière grève des employés des chemins de fer. Cette commission est composée de trois membres. Elle a du tenir sa première séance publique à Chicago le 15 août. Cette grève qui a menacé de dégénérer en une sanglante guerre civile n'a heureusement pas eu une longue durée. Et cependant elle a eu des conséquence extrêmement désastreuses. Il y a eu des pertes de vie, et les pertes simplement matérielles sont énormes. Elles se chiffrent par des millions. La responsabilité des auteurs de cette grève est terrible. Puisse-t-elle faire réfléchir ceux qui seraient tentés d'imiter leur odieuse conduite.

***

*** **Tarif.**—Après plusieurs mois de violents débats, le Congrès des Etats-Unis a enfin passé un bill qui modifie le tarif McKinley. Ce tarif qui était le plus prohibitif de tous les tarifs américains se trouvera abrogé lorsque le président aura signé le nouveau tarif. La Chambre des Représentants avait adopté le bill Wilson qui opérait des changements radicaux et qui était très favorable au au commerce canadien. Malheureusement le Sénat a rejeté un grand nombre de dispositions de ce tarif et il en a fait une mesure bien moins acceptable. Afin de ne pas éterniser les débats, la Chambre des Représentants a accepté les modifications du Sénat saut à y faire de nouveaux changements à la prochaine session du Congrès. Tel qu'il est le nouveau tarif favorise un peu plus notre commerce avec les Etats-Unis mais il y a encore beaucoup à faire.

***

*** **Nécrologie.**—Dans le cours des derniers mois sont décédés au Canada :

1° Billa Flint, sénateur. Il est né à Elizabethtown, comté de Leeds, Ontario, le 9 février 1805. Il a été député à l'Assemblée législative du Canada pour Hastings de 1847 à 1851, et pour Has-

tings Sud de 1854 à 1857. Il a aussi été conseiller législatif pour la division de Trent depuis 1863 jusqu'à la confédération. Il était sénateur depuis mai 1867. M. Flint était libéral en politique.

2° John Glazier, sénateur. Il est né à Lincoln, comté de Sunbury, Nouveau-Brunswick, le 3 septembre 1809. Pendant plusieurs années il a représenté le comté de Sunbury dans l'assemblée législative du Nouveau-Brunswick. Il a été nommé sénateur le 14 mars 1868. Il appartenait au parti libéral.

3° William Henry Chaffers, sénateur de la division de Rougemont. Il est né à Québec le 2 août 1827. Il était marchand. M. Chaffers a représenté le comté de Rouville dans l'assemblée législative du Canada en 1856 et 1857. Il a été aussi conseiller législatif pour Rougemont de janvier 1864 jusqu'à la Confédération. Il a été nommé sénateur en 1867. M. Chaffers était libéral en politique.

4° Ubalde Mazurette, le philanthrope et l'homme charitable par excellence. Le père Mazurette—c'est ainsi qu'il était connu—était âgé de 76 ans. Il est né à Verchères le 16 mai 1818, mais il a passé la plus grande partie de sa vie à Montréal où sa mémoire sera toujours vénérée. Il a fondé le *Refuge des Vieillards et Infirmes*, dédié au Sacré-Cœur de Jésus. C'est dans cet asile qu'il a exercé, pendant bien des années les œuvres de charité qui en ont fait un autre Vincent-de-Paul. C'est par des prodiges de dévouement et de sacrifices que cet homme, qui était pauvre lui-même, est parvenu à nourrir et entretenir les 3000 pauvres qu'il a recueillis dans son asile.

Combien de misères seraient soulagées et combien de bonnes œuvres seraient opérées si le père Mazurette avait plus d'imitateurs parmi ceux qui ont l'avantage d'être riches !

5° M. l'abbé Louis Misaël Archambault, chanoine de la cathédrale de Saint-Hyacinthe, et ancien curé de Saint-Hugues. Il est né à Saint-Antoine, comté de Verchères, le 14 juillet 1812. Il a fai ses études classiques au collège de Saint-Hyacinthe et il a été ordonné prêtre le 15 janvier 1837.

6° Didace Tassé, notaire et agent des Terres de la Couronne. Il a été régistrateur du comté d'Iberville, et inspecteur des prisons, asiles et bureaux publics. Il a été aussi membre de la Chambre des notaires. M. Tassé était l'un des hommes les plus instruits de la province.

7° Martin Girouard, l'un des vétérans de la guerre de 1812. Il était âgé de cent ans. Il est mort à Sainte-Marie, comté de Kent, Nouveau-Brunswick.

8° Charles Duberger, protonotaire du district de Saguenay et régistrateur du comté de Charlevoix. — Louis Napoléon Casault, régistrateur du comté de Rimouski. — A. E. Léonard, notaire et régistrateur du comté de Laval.—Le Dr G. H. Dufresne, régistrateur du comté de Champlain.

9° William Fitzsimmons, ancien député de Brockville à la Législature d'Ontario et aux communes du Canada. Il est né à Donegal, en Irlande, en 1820.

10° Sir Mathew Baillie Begbie, juge en chef de la Cour Suprême de la Colombie Anglaise. Il est né en Angleterre en 1819. Il a étudié à Cambridge et il a été admis au barreau en 1844. Il a été nommé juge de la Cour Suprême de la Colombie Anglaise en 1858 et il est devenu juge en chef de la même cour en 1870.

11° Thomas P. Gorman, journaliste et rédacteur en chef du *Free Press* d'Ottawa. Il était âgé de 38 ans. M. Gorman est né dans l'île du Prince-Edouard. Il était catholique. Il était l'un des meilleurs écrivains de la presse anglaise.

12° Le Dr. Rémi Ferdinand Rinfret dit Malouin, ancien député de Québec-Centre à l'Assemblée Législative de Québec. Le Dr Rinfret est né à Québec le 5 juin 1818 et il a fait ses études classiques au Séminaire de cette ville. Il a étudié la médecine à Québec, et à l'Université Harvard à Cambrige, et il a été reçu médecin en 1845. Il a représenté Québec-Centre de 1874 à 1886. Il était libéral en politique.

13° Félix Geoffrion, notaire et député fédéral du comté de Verchères. M. Geoffrion est né à Varennes le 4 Octobre 1832. Il a reçu son éducation à l'école élémentaire du village de Varennes tenue par monsieur Eugène Talham, l'un des meilleurs instituteurs de l'époque. Il a été admis à lapratique du notariat en octobre 1853 et il a toujours exercé sa profession dans laquelle il a acquis une grande réputation. Il a été pendant plusieurs années membre de la chambre des notaires de Montréal et membre de la chambre provinciale des notaires après la promulgation de la loi créant une seule chambre de notaires. De 1854 à 1863 il fut régistrateur du comté de Verchères ayant succédé dans cette charge à son patron monsieur le notaire Ménard. C'est pendant cette période de temps qu'il a acquis cette grande popularité qu'il a conservée jusqu'à son décès. Il a représenté le comté de Verchères de 1863 à 1867 dans l'assemblée législative de l'ancienne province du Canada et de 1867 à sa mort dans la Chambre des Communes. Du 8 juillet 1874 à décembre 1876 il a été ministre du Revenu intérieur dans le cabinet Mackenzie. Il avait remplacé Sir A. A. Dorion nommé juge en chef de la cour du Banc de la Reine. M. Geoffrion était l'un des plus brillants orateurs du parti libéral et son influence sur les masses était considérable.

***

*** La Croix. (1) La Croix de Montréal est devenue la Croix du Canada. Elle a considérablement agrandi son format, signe évident de prospérité.

Puisse cette prospérité augmenter de plus en plus car elle mettra le journal en état de faire tout le bien qu'il a en vue. Les journaux dévoués à la défense et à la propagation des saines doctrines devraient avoir une immense circulation dans toutes les classes de la société. Malheureusement cette circulation est presque toujours très restreinte.

Alby

(1) Cette note devait être publiée dans le dernier numéro.

LA SAINT-BARTHELEMY

ET LES PREMIERES GUERRES DE RELIGION EN FRANCE

LEUR CARACTÈRE, LEURS CAUSES, LEURS AUTEURS

Par M. l'abbé LEFORTIER.

Deuxième édition, revue et augmentée. 1 fort vol. in-12...... $0.75

" Les Catholiques, gens de haine et de violence, étrangers à tout sentiment de tolérance, disposés à tout pour soutenir la superstition contre la raison, ne voyant plus d'autre moyen pour échapper à l'invasion de la vérité en France, concertèrent un massacre général des Protestants, d'accord avec le Pape, Philippe II et le roi de France, Charles IX."

C'est à peu près en ces termes que tous les historiens protestants ainsi que les écrivains et les philosophes du siècle dernier, guidés par une haine aveugle contre le Catholicisme, ont formulé l'histoire des déplorables excès accomplis dans la nuit du 24 août 1572. Loin de moi la pensée de vouloir justifier, à un titre quelconque, cette criminelle entreprise, et je n'hésite pas à déclarer que la religion et l'humanité n'ont qu'une voix pour flétrir un forfait aussi sanglant qu'opposé à la charité évangélique et à l'esprit chrétien. Sur ce point, Catholiques et Protestants, amis et ennemis, s'accordent à dire que la Saint-Barthélemy est un crime impardonnable. Le Protestantisme, contre qui ce piège avait été dressé, fait sans peine cet aveu, il le fait hautement, avec complaisance, et personne assurément ne songe à lui en faire un reproche : il est si beau de se croire innocent et victime ! il est si doux de le proclamer ! Aussi, ceux qui périrent dans cette nuit fatale ne sont pas, aux yeux de leurs frères en religion, des morts vulgaires et condamnés à l'oubli : ce sont des saints dont le Protestantisme a religieusement recueilli les noms, et qu'il s'est hâté d'inscrire dans les annales de ses martyrs. Tristes martyrs ! cependant il faut l'avouer, que tous ces séditieux et ces brouillons qui, sous-prétexte de revendiquer ce qu'ils appelaient leurs droits, ne craignaient pas de violer les devoirs les plus sacrés envers leurs semblables, leur souverain et leur patrie. Ceux que l'Eglise catholique honore comme martyrs ont bien été aussi les victimes des folies sanglantes des Néron et des Dioclétien ; mais nulle part on n'a lu qu'ils aient pris les armes pour repousser l'injustice par la force, ni formé des ligues, ourdi des complots, dans le but d'établir leurs autels sur les débris du trône des tyrans qui les opprimaient. Et pourtant, s'il faut en croire Tertullien, ce n'était pas le nombre qui eût fait défaut s'ils avaient voulu tenter un soulèvement. Mais, animés du véritable esprit de l'Evangile, qui repousse la violence, ils préféraient la mort à un triomphe qu'il eût fallu acheter au prix du sang répandu dans les horreurs des guerres civiles.

Ce rapprochement entre les martyrs du Protestantisme et ceux que l'Eglise catholique vénère n'est pas nouveau. Un poète contemporain et témoin de toutes ces luttes sanglantes connues dan l'histoire sous le nom de Guerres de religion, l'a fait avant nous-

Ronsard, en parlant aux prétendus Réformés de son temps, leur adressait ces reproches dans un langage qui ne manque ni de hardiesse ni d'éloquence :

Et quoy ! bruler maisons, piller et brigander,
Tuer, assassiner, par force commander,
N'obéir plus aux rois, amasser des armées,
Appelez-vous cela Eglises réformées ?
Jésus, que seulement vous confessez ici
De bouche et non de cœur, ne faisoit point ainsi ;
Et sainct Paul en preschant, n'avoit pour toutes armes,
Sinon l'humilité, les jeûnes et les larmes ;
Et les Pères martyrs, aux plus rudes saisons
Des tyrans, ne s'armoient sinon que d'oraisons.

RONSARD, *Disc. sur les misères du temps.*

Quoi qu'il en soit, nous pouvons laisser sans danger le Protestantisme décorer du beau titre de martyrs les victimes de la Saint-Barthélemy : le nom ne fait rien à la chose, il ne la rendra ni plus ni moins odieuse.

Quand au Catholicisme, il condamne tous les crimes, même ceux qui seraient commis en son nom et pour sa défense ; aussi n'a-t-il pas été le dernier à manifester publiquement l'horreur que lui inspirait cette épouvantable boucherie ; mais ce qu'il ne peut, ce qu'il ne doit pas accepter, c'est le reproche qu'on lui a fait, et que ne cessent de lui adresser encore aujourd'hui les historiens d'une certaine école, d'avoir été l'auteur ou l'instigateur des massacres, de s'être même fait bourreau dans cette circonstance, pour conserver ses privilèges, au mépris des droits les plus saints de l'humanité et de la liberté de conscience. Avant de passer condamnation sur des actes d'une telle gravité, l'Eglise a bien le droit, je pense, d'exiger que la cause soit instruite, que les faits soient soumis à un examen sérieux et impartial, et que comme témoins on n'appelle pas seulement ses ennemis ou ses adversaires. Pour être défendu, le Catholicisme n'a pas besoin de recourir à la calomnie, à des inventions malveillantes et mensongères ou à des interprétations forcées, dans le but de plier les évènements à son avantage, en leur donnant une physionomie autre que celle que leur a faite la réalité historique. En histoire comme en philosophie, nous ne réclamons que la vérité ; mais nous la voulons aussi pure, aussi lumineuse, aussi complète que le permettent l'éloignement des temps, la multiplicité, souvent la contradiction des témoignages pour et contre, et la complication des événements eux-mêmes.

Or, pour apprécier sainement les faits historiques placés à une grande distance des temps ou l'on vit, il ne suffit pas, je pense, de trancher, pour ainsi dire, dans le vif d'une époque, d'y prendre un fait particulier, l'arrachant, si je puis ainsi parler, brusquement des entrailles de la société qui l'a produit, pour le présenter ensuite dans sa brutale nudité, dans un isolement complet aux yeux de la génération actuelle, en disant : voyez et jugez ! Il est évident qu'une pareille manière de procéder ne peut donner des événements qu'une connaissance incomplète et tout à fait insuffi-

sante ponr asseoir un jugement sérieux. On ne peut dire, en effet, que l'on connaît suffisamment un événement historique, quand même on serait capable de lui assigner sa date avec exactitude, d'en énumérer toutes les circonstances dans leurs moindres détails, si avec cela l'on ignore les faits antérieurs qui l'ont préparé, les mœurs et surtout les idées, sous l'empire desquelles il s'est produit. Car ce serait une grave erreur de penser que les différentes phases de la vie des peuples sont des effets spontanés du hasard, sans causes qui les expliquent, sans lien qui les rattache au passé et en fait un point de départ pour l'avenir. Un peuple n'est pas une machine qui donne nécessairement ses produits. L'histoire d'un peuple ou seulement telle période de son histoire présente un ensemble d'idées, de vérités ou d'erreurs, de mœurs et de coutumes qui forment l'esprit, l'âme d'une société prise à telle ou telle époque de sa durée, et les événements extérieurs ne sont que la résultante de tous ces principes d'action. Ces éléments divers, en se développant, s'entre-choquent, se mêlent, se modifient et finissent par faire explosion, à peu près comme les éruptions volcaniques sont l'effet du travail intérieur qui s'opère dans les entrailles de notre globe. Puisque les événements ne sont que des effets produits par toutes ces forces occultes qu'une société porte dans son sein, il va de soi que l'historien ou le philosophe qui vise à l'impartialité dans ses jugements, ne peut les considérer isolément et sans tenir compte des causes qui les ont amenés. Sans cette connaissance de la raison des faits, qui se trouve dans les idées, les institutions et les mœurs de l'époque, l'histoire, au lieu de se présenter à ses yeux comme le développement régulier des divers éléments qui constituent la vie d'un peuple, ne lui offrira que le tableau d'un tourbillon confus d'événements disparates, de révolutions sanglantes ; ce sera l'image parfaite du chaos. Si, malgré cela, il prétend s'ériger en juge de ce qui s'est passé dans les siècles précédents, on peut dire *à priori* que ses jugements manqueront de justesse, parce que d'abord, ignorant la raison des faits, il les aura considérés seulement en eux-mêmes et dépouillés de tous les accessoires qui les expliquent ; et en second lieu, parce qu'il aura jugé les faits avec les idées et les habitudes de son siècle, au lieu de les juger avec les idées et les mœurs de l'époque à laquelle ils se rattachent. Il en sera de ce critique absolument comme d'un juge, qui prétendrait apprécier le degré de culpabilité d'un homme, en comparant seulement le crime qu'on lui reproche aux lumières de la raison, sans tenir compte ni de l'état mental de l'accusé, ni des circonstances atténuantes. Je suis heureux de pouvoir confirmer ces principes, qui me semblent d'une importance capitale dans la question qui va faire le sujet de cette étude, par l'autorité du sage et judicieux Lingard : " Pour juger avec " impartialité nos ancêtres, dit-il, nous ne devons pas mesurer " leurs actions à nos mœurs et à nos connaissances actuelles ; il " faut se reporter aux siècles où ils vivaient et réfléchir sur leurs " institutions politiques, leurs principes de législation et leur " gouvernement. "

C'est, je crois, parce qu'on n'a pas assez tenu compte de cette règle, dictée par le bon sens, que tant de jugements injustes ont été portés sur certains faits de l'histoire, tels que le pouvoir des Papes au Moyen Age, l'Inquisition, la Saint-Barthélemy, la Révocation de l'Edit de Nantes, etc., et par suite de ces jugements, l'histoire, comme on l'a dit, est *devenue une conspiration contre la vérité,* au moins sur un grand nombre de points. Des esprits imbus de préjugés hostiles à l'Eglise ont détaché ces faits du fond qui les avait produits, les ont comparés aux idées et aux usages de leur temps, au lieu d'en chercher l'explication dans l'état des esprits et de la société à l'époque où ces événements se sont passés; et soit ignorance, soit mauvaise foi de leur part, ils ont passé condamnation en mettant tout au compte de ce qu'ils appellent l'intolérance de l'Eglise. Pour ce qui est de la Saint-Barthélemy en particulier, j'avoue qu'il me semble quelque peu étrange de voir nos historiens rappeler sans cesse le sanglant souvenir de la nuit du 24 août 1572, mettre une certaine complaisance à étaler, même aux yeux de de la jeunesse, toutes ces scènes de carnage, tandis qu'ils semblent affecter de passer sous silence tant de massacres non moins révoltants, tant d'actes d'impiété et de vandalisme, dont les Catholiques avaient été les victimes de la part des Huguenots.

Il ne faut pas croire, en effet, que la Saint-Barthélemy ait éclaté comme un coup de foudre dans un ciel serein; non, comme tous les événements historiques, elle a eu ses antécédents, ses causes dans l'état de la société qui en a été témoin, et j'ajoute que, aux yeux de tout esprit impartial, le caractère du Protestantisme au XVIe siècle, les visées politiques de ses chefs, les excès de tout genre commis par les Huguenots avant cette terrible exécution, nous fournissent, sinon la justification d'un crime qui ne peut être justifié à aucun titre, du moins une explication satisfaisante, et, si j'ose le dire, des circonstances atténuantes en faveur de la société qui l'a commis. C'est au moins ce que j'espère faire voir dans la suite de ce travail. Il ressortira aussi de l'exposé des faits, que les guerres civiles qui ont déchiré la France à cette époque, c'est-à-dire de 1560 à 1572, et qu'on est convenu d'appeler *Guerres de religion*, avaient pour motif la raison politique et sociale autant que la raison religieuse. Le fanatisme protestant se réunit à l'ambition de ses chefs et se couvrit du manteau de la religion pour ébranler le trône et l'autel; aussi dans la résistance qu'opposa la France à l'invasion de l'hérésie, la question sociale primait la question religieuse, ou plûtôt ne faisait qu'un avec elle; c'était la société tout entière qui faisait effort pour repousser une secte dont les doctrines et les actes tendaient à saper par la base l'ordre civil aussi bien que l'ordre religieux. S'il fut une époque où le nom de *Guerre de religion* put être appliqué avec justice à cette lutte, ce ne fut que plus tard, sous Henri III, à la formation de la Ligue. Alors, en effet, le but de la guerre étant d'écarter du trône un prince hérétique, son caractère devenait plus exclusivement religieux. Mais comme cette étude n'embrasse que les faits qui ont précédé la Saint-Barthélemy, avec l'examen raisonné de cette lamentable tragédie, je n'aurai pas à m'occuper du reste.

L'AGE DE LA PIERRE

ET L'HOMME PRIMITIF

Par l'abbé HAMARD, de l'Oratoire de Rennes

Ouvrage orné de plusieurs gravures

1 vol. de 495 pages... $1.00

Un archéologue de l'ancienne école, qui jouit en France d'une autorité légitimement acquise par ses travaux d'érudition, disait, il y a quelques années, de l'archéoloie préhistorique et des temps qui en font l'objet : " L'engouement pour tout ce qui touche à cette phase mystérieuse de la vie de l'humanité prend de telles proportions qu'il y a lieu de craindre que ces études ne comptent bientôt des adeptes mal préparés et téméraires. Il faut bien le reconnaître, pour prendre brevet d'historien des âges qui n'ont pas d'histoire, il n'est pas besoin d'un lourd bagage d'érudition ; il suffit d'un peu d'imagination.

Quoique prononcées dans un moment de mauvaise humeur provoquée par les extravagances de la jeune science et par le nombre et l'étendue des travaux qui déjà l'encombraient alors, au risque de l'étouffer dès son berceau, ces paroles n'en ont pas moins trouvé leur confirmation dans les faits, et elles sont aujourd'hui encore, peut-être plus que jamais, l'expression exacte de la vérité. Dans les congrès scientifiques, comme au sein des Sociétés savantes, c'est une véritable avalanche de communications relatives aux temps antérieurs à l'histoire. L'on entasse mémoires sur mémoires, non pour démontrer,—c'est chose faite depuis longtemps, aux yeux de nos archéologues,—mais pour confirmer la légitimité des principes qui servent de base à la science préhistorique, pour en déduire de nouvelles conséquences, préciser et éclairer des détails jusque-là restés dans l'ombre.

Et ce ne sont pas seulement quelques privilégiés, savants d'occasion et, on peut le dire, à bon marché, qui sont admis à participer aux enseignements des maîtres en préhistoire; déjà le grand public en est saisi. Grâce à la fécondité, parfois compromettante, des vulgarisateurs de profession, les nouvelles doctrines, plus ou moins dénaturées par d'ignorants adeptes, n'ont pas tardé à pénétrer au sein des masses, et il n'est pas besoin de dire que, présentées sous le couvert de la science, l'idole du jour, elles ont rencontré trop souvent dans la crédulité populaire le plus sympathique accueil.

Pourtant, les erreurs, même matérielles, ne manquent pas dans ces essais de généralisation prématurée. C'est au point qu'à diverses reprises les chefs de l'école ont dû protester énergiquement contre les bévues commises journellement par ces disciples plus zélés que prudents.

Afin d'en finir avec ces divergences compromettantes et ces altérations de l'enseignement officiel, ils n'ont pas dédaigné de descendre des hauteurs où ils planaient, entourés de leurs seuls adeptes, pour se faire à leur tour vulgarisateurs et donner à leur doctrine la promulgation qui lui manquait. Deux d'entre eux, MM. de Mortillet et Cartailhac, les principaux représentants du parti, se sont décidés à réunir, chacun de leur côté, en un volume accessible à tous, les idées qu'ils avaient semées jusque-là en divers recueils.

L'un de ces volumes vient de paraître.

Nous devons l'avouer, nous attendions mieux de son auteur.

Ce n'est pas que l'érudition ni la méthode fassent défaut dans le *Préhistorique* de M. de Mortillet. Malheureusement, à côté de ces qualités il y a l'esprit de système qui gâte tout. Pourtant ce n'est pas là encore ce qui nous a surpris. A cet égard M. de Mortillet a fait ses preuves et l'on ne pouvait compter sur une conversion subite; mais quand on est chef d'école, quand on s'arroge l'honneur insigne de légiférer en matière scientifique, l'on doit se respecter, respecter son public et aussi la grammaire ; or, c'est là évidemment le moindre souci de M. de Mortillet. Le célèbre archéologue n'a pas jugé à propos de se départir de ce style familier, souvent incorrect, de ce ton tranchant, parfois agressif jusqu'à l'injure, qu'il affectionne dans ses polémiques journalières. Ce n'est pas ainsi que s'écrit un livre qui doit être comme le code d'une science nouvelle. Il faut chez un législateur plus de sangfroid et de dignité.

Malgré ces défauts, peut-être même à cause de ces défauts, l'ouvrage de M. de Mortillet est évidemment appelé à un succès d'actualité qui oblige à le prendre en considération. Son format modeste et la célébrité de son auteur lui assurent une diffusion considérable avec laquelle il y a lieu de compter. Dire que d'idées fausses, que de thérries aventureuses, que de systèmes fantaisistes, que de préventions antireligieuses il est destiné à propager parmi les gens du monde auxquels il s'adresse serait chose impossible ; car tous ne sont point à même de discerner le venin qui se glisse sous un certain étalage d'érudition et d'observations parfois judicieuses, sous les dehors trompeurs d'une franchise et d'une impartialité apparente. Il faudrait qu'à côté du mal se trouvât le remède, à côté du venin, le contre-poison, et, sous ce rapport, notre littérature scientifique est malheureusement des plus pauvres.

A ce point de vue, l'on peut dire que le présent volume vient à son heure. Assurément nous ne prétendons point qu'il fournisse une réponse à toutes les difficultés que peut soulever, dans l'esprit du lecteur chrétien, le livre de M. Mortillet. Rédigé longtemps avant l'apparition de ce dernier, il ne saurait en être l'exacte contre partie. Cependant, si l'on en excepte la question chronologique qui doit être l'objet d'une étude ultérieure, il est peu de points abordés le par chef de l'école préhistorique qui ne trouvent ici leur solution.

Loin de nous la pensée de présenter comme le dernier mot de la science orthodoxe ce timide essai. Et qui donc, en pareille matière, pourrait se flatter d'avoir évité toute erreur? Nous sommes si convaincu de l'imperfection de notre œuvre que nous avons hâte de solliciter, pour elle, l'indulgence du lecteur, tout en réclamant en sa faveur le bénéfice des circonstances atténuantes.

Son origine explique en partie ses défauts. Ce livre n'était point destiné tout d'abord au grand public auquel nous osons le présenter aujourd'hui. Les trois parties qui le composent ont paru par fragments, sous des titres divers, dans la *Controverse*, Revue jeune encore, mais déjà prospère, dont le succès a depuis longtemps dépassé les espérances de son zélé fondateur. Il fallu tous les encouragements de nos amis et des nombreux lecteurs de cette feuille pour nous décider à réunir en volume, en les complétant quelque peu, ces articles épars. Puissent-ils, sous cette forme nouvelle, contribuer à déraciner quelques-uns des ces préjugés qui ne sont pas un moindre obstacle au progrès scientifique qu'à la foi religieuse !

Nous ne nous faisons point d'illusion sur l'accueil qui est réservé à ce livre dans le camp des transformistes et des préhistoriens avancés. Ou bien l'on fera autour de lui la conspiration du silence, ou bien l'on essaiera de l'écraser sous une avalanche d'injures : double procédé fort en usage, parce qu'il dispense d'entrer dans une discussion qui pourrait devenir embarrassante.

Cette perspective ne nous effraie point. L'expérience nous a appris à faire des injures le cas qu'elles méritent, c'est-à dire à les laisser retomber sur la tête de ceux qui les profèrent et dont elles sont, le plus souvent, l'unique argument. Néanmoins, pour éviter tout malentendu, nous devons observer faire ici que nos critiques, parfois un peu sévères, ne visent que les hommes et leurs systèmes, non la science elle-même qu'on ne saurait en aucune façon rendre responsable des extravagances qui se débitent en son nom. Nous sommes loin d'oublier qu'elle est, avec la Révélation, l'un des moyens que Dieu a mis à notre disposition pour parvenir à la possession de la somme de vérités accessibles ici-bas, et ces moyens ne sont pas si nombreux que l'on puisse en négliger aucun. Aussi, sommes-nous plein de respect pour les savants qui, passionnés pour la vérité seule, quelle qu'elle puisse être et à quelque source qu'elle soit puisée, la poursuivent de leurs investigations opiniâtres, sans arrière-pensée et avec le seul désir d'enrichir le trésor des connaissances humaines. Mais, autant nous avons d'estime et de reconnaissance pour ces savants désintéressés, autant il nous répugne de prendre au sérieux et de traiter avec égards ces hommes à systèmes, ces esprits aventureux et paradoxaux, novateurs téméraires et haineux jusqu'au fanatisme, qui, envisageant la science au travers d'un épais bandeau de préjugés antichrétiens, n'y voient et n'y cherchent autre chose qu'une arme pour démolir, s'il se pouvait, le vieil édifice des dogmes religieux, unique sauvegarde de la loi morale.

LES SAVANTS ILLUSTRES

DU XVIe ET DU XVIIe SIÈCLE

Par C.-A. VALSON

DOYEN DE LA FACULTÉ CATHOLIQUE DES SCIENCES DE LYON

2 vol. in-12.. $1.50

DISCOURS PRÉLIMINAIRE

I

Objet de l'ouvrage. — Degrés divers dans les sciences. — Applications pratiques et industrielles. — La science pure. — Alliance de la science et de la philosophie. — Les grands savants ont été presque tous des philosophes éminents. — Enseignements qui résultent de l'étude de leur vie et de leurs œuvres.

Je me propose de retracer la vie et les travaux des savants les plus illustres du xvie et du xviie siècle, et surtout de faire ressortir l'influence décisive qu'ils ont eue sur le mouvement scientifique et intellectuel de leur époque.

Cette époque est une des plus importantes de l'histoire ; aucune ne présente peut-être un ensemble plus complet de grands hommes et de grands événements. Elle a été particulièrement féconde pour les travaux scientifiques : l'esprit humain prend tout à coup un essor extraordinaire ; on voit apparaître, presque en même temps, une foule de génies supérieurs, les découvertes les plus inattendues et les plus admirables se succèdent rapidement et renouvellent la face des sciences.

Depuis longtemps ces découvertes se sont répandues dans le monde entier et tout en rappelle le souvenir autour de nous. Mais, si les résultats scientifiques sont bien connus, il en est autrement des savants eux-mêmes. Le plus souvent on se borne à étudier la partie purement technique de leurs œuvres ; on néglige les enseignements et les grands exemples de leur vie ; on s'inquiète peu des principes et des méthodes qui les guidaient ; on s'intéresse à peine à tout ce qui concerne le travail philosophique de leur pensée, c'est-à-dire à ce qui constitue, en définitive, la meilleure partie d'eux-mêmes.

Tel est, au contraire, le point de vue auquel je me suis plus particulièrement placé. Mais, avant d'entrer en matière, il m'a paru utile de présenter au lecteur, sous forme de discours préliminaire, un exposé rapide des principes qui m'ont servi de base et dont la connaissance est nécessaire pour bien comprendre le but et le plan de cet ouvrage. En cela, du reste, je ne ferai que reproduire et suivre les idées de ces maîtres illustres dont les noms seront l'éternel honneur de l'esprit humain.

Ce qui, dans les sciences, frappe tout d'abord les regards, même les plus inattentifs, c'est le spectacle si varié et si brillant de leurs applications pratiques. On s'arrête volontiers à admirer ces découvertes industrielles qui, après être descendues des régions de

la spéculation pure, pénètrent dans le domaine de la pratique, y produisent toutes les merveilles dont nous sommes témoins, et finissent par modifier profondément les sociétés elles mêmes, en transformant jusqu'aux habitudes et aux usages de la vie privée ou publique. Il suffit d'avoir assisté à l'une de ces expositions universelles dont notre siècle a déjà plusieurs fois offert le spectacle, pour sentir tout ce qu'il y a de beauté, de grandeur et de puissance dans la science; une simple usine, un modeste atelier, suffiront même souvent pour nous donner une haute idée des victoires qu'il a été donné à l'homme de remporter dans sa lutte de chaque jour avec la matière et les forces de la nature.

Cependant tout cela ne constitue que le côté extérieur et, pour ainsi dire, le degré le plus inférieur de la science. Il convient même de ne pas trop s'y arrêter, afin de ne pas habituer l'esprit humain à ne voir dans la science que les inventions pratiques et à supposer que son but suprême est de nous procurer des machines à vapeur, des chemins de fer ou des télégraphes électriques.

Considérées en elles-mêmes, et indépendamment de leurs applications, les sciences ne nous offrent pas des sujets moins dignes de fixer notre attention et d'exercer notre intelligence. Les grands phénomènes de l'univers, les mouvements des cieux, avec leurs lois si générales et si harmonieuses, les belles théories de la physique et de la mécanique rationnelle, constituent autant d'objets d'étude qui ne le cèdent en rien aux merveilles les plus éclatantes de l'industrie. Les sciences abstraites, enfin, telles que la géométrie, l'analyse, et les diverses branches des mathémathiques, quoique d'un aspect plus sévère et d'un accès plus difficile, exercent sur leur initiés un puissant attrait. Lorsqu'on voit se dérouler, dans leur simplicité majestueuse, quelques unes de ces théories où les grands génies mathématiques ont analysé les combinaisons infinies des nombres et des figures, et les lois mystérieuses des grandeurs et des petitesses, on éprouve la même admiration que lorsqu'on assiste au développement visible de l'une des lois primordiales de l'univers, et l'on se demande si la nature, dans l'immense variété de ses phénomènes, ne fait pas autre chose que traduire sous une forme sensible les lois absolues et éternelles du monde des abstractions.

A un degré plus élevé, la science se rattache à la philosophie et soulève les problèmes métaphysiques les plus délicats. Il ne faut pas oublier, en effet, que ces deux ordres de vérités sont intimement liés l'un à l'autre et se prêtent un mutuel appui. Aujourd'hui, on est trop porté à les séparer et à négliger dans les sciences le point de vue philosophique; et cependant rien ne saurait être plus nuisible à leur progrès que cette tendance regrettable. Sans entrer dans le développement de cette idée, bornons-nous à rappeler que presque tous les savants illustres ont été en même temps des philosophes éminents; et c'est au véritable esprit philosophique dont ils étaient animés, qu'ils doivent leurs plus belles découvertes. Ces grands hommes n'étaient pas simplement des géomètres ou des astronomes, des physiciens ou des chimistes; avant de faire

des calculs ou des expériences, ils avaient profondément médité sur l'objet de leurs études; avant d'analyser ou de formuler les lois de l'univers, ils les avaient déjà entrevues, et comme devinées, par la seule force de leur esprit; les calculs et les expériences n'étaient point, à leurs yeux, le but suprême de la science, mais plutôt les intermédiaires et les accessoires d'un autre travail qui s'élabore dans des régions plus élevées et dont la pensée et le génie sont les premiers instruments. Aussi, pour apprécier convenablement les grands maîtres de la science, il ne faut pas s'arrêter à la partie purement technique de leurs œuvres, il faut surtout les suivre dans le travail intime de leur pensée, analyser leurs méthodes, et traverser avec eux, et sous leur direction, les phases multiples et complexes de leurs tâtonnements, de leurs investigations et de leurs découvertes. Croirait-on sans cela les connaître convenablement? Suffirait-il pour bien apprécier un Copernic, un Klépler, un Newton, de savoir les lois mathématiques et les formules dans lesquelles ils ont résumé et comme condensé le travail de toute leur vie? Et ce travail lui-même d'une existence entièrement consacrée à l'étude et à la méditation, ne renfermerait-il pas de nombreux et puissants enseignements?

Enfin leur vie elle-même est remplie d'utiles leçons. A une vaste intelligence, à un génie sublime, ils joignent ordinairement un esprit vraiment libre et exempt de préjugés, un caractère et un cœur richement doués des plus nobles qualités. Ils paraissent, et aussitôt le monde reconnaît en eux les maîtres de la science, les princes de la pensée et les modèles achevés que l'homme intelligent doit toujours avoir devant les yeux.

Les professeurs habiles conseillent à leurs disciples d'étudier les grandes découvertes dans les ouvrages mêmes des premiers inventeurs. Ce n'est point sans doute pour y trouver les procédés les plus expéditifs, ni même les méthodes les plus parfaites. Un modeste étudiant peut, de nos jours, reproduire, au moyen de quelques lignes de calcul, les admirables découvertes qui ont occupé la longue existence d'un Newton. Il ne faut pas s'en plaindre; cette extrême simplicité à laquelle se réduisent les lois fondamentales de la nature est un des plus beaux résultats dont la science puisse se glorifier; mais cette méthode, si elle devenait exclusive, aurait de graves inconvénients. Si l'esprit quitte trop volontiers ses guides naturels. pour suivre des voies larges et faciles, il s'expose à demeurer sans initiative et sans vigueur, et jamais il ne deviendra apte à découvrir à son tour et à enrichir la science de résultats nouveaux. Il y a une extrême différence entre le travail du savant qui recherche la vérité avec peine, à travers mille tâtonnements, et le travail de celui qui, transporté tout d'un coup au point culminant des choses, les domine dans leur ensemble et peut saisir, d'un seul coup d'œil, les principes avec leurs conséquences les plus éloignées. Celui qui a la louable ambition de rendre un jour à la science des services sérieux doit donc de bonne heure exercer son esprit et développer ses facultés en étudiant d'une manière approfondie les ouvrages des grands maîtres et en

passant souvent de longues années à leur école. Mais si cette méthode, appliquée à l'étude de leurs travaux purement scientifiques, offre déjà de si précieux avantages, quels excellents résultats ne doit-on pas en attendre quand on l'appliquera à la partie réellement philosophique de leurs œuvres; et quel ne sera pas le profit d'un esprit qui, laissant de côté les voies battues, entrera dans la société même des plus grands génies, s'entretiendra avec eux dans un commerce journalier, et sera ainsi admis, par une noble familiarité, à pénétrer dans leurs pensées les plus intimes ?

PARTIE LEGALE

Rédacteur : ALBY

DATES FIXES

Question.—Lorsque les nouvelles lois fixent une date, elles ne se servent plus des anciennes expressions telles que la Saint Pierre, la Saint Michel, la Toussaint etc. S'ensuit-il que, dans les actes, ces expressions, consacrées par l'usage, sont interdites et qu'il faut nécessairement mentionner la date d'un mois quelconque v. g. le 6, le 10 etc, lorsqu'il s'agit d'obligations devant être exécutées à date fixe ?

Réponse.—Le silence du code ne doit pas être interprété comme une défense de se servir des expressions consacrées. Ainsi s'il est dit dans un contrat quelconque qu'une somme sera *payée* à la Saint Pierre, à la Saint Michel, à la Toussaint, à Noël etc. la somme sera exigible au jour nommé qui est une véritable date fixe.

TRIBUNAUX

C. S. Québec

21 août 1894

PRESENT M. LE JUGE ANDREWS

Re

Montagnon *vs* Fiset.

Contestation d'élections—Etranger.

Jugé.—Qu'un citoyen qui n'est pas sujet britannique n'a pas le droit de contester l'élection d'un échevin, et qu'en conséquence l'action doit-être renvoyée.

Faits de la cause.—Le Dr. Michel Fiset ayant été élu échevin du quartier Saint Vallier à Québec, Montagnon contesta son élection pour défaut de qualification foncière. Le Dr Fiset, par ses défenses, prétendit que Montagnon, qui est français de naissance et qui n'a pas été naturalisé sujet britannique, n'a pas le droit, à cause de sa qualité d'étranger, de contester une élection municipale. Le juge Andrews s'est prononcé dans ce sens et l'action a été renvoyée.

AUX CORRESPONDANTS

J. P......... Je crois que vos difficultés ne peuvent être réglées d'une manière satisfaisante que par les tribunaux ecclésiastiques.

J. L. T......... Un homme de loi qui connait bien les lois municipales doit répondre à votre question. J'attends sa réponse.

A LECOY DE LA MARCHE

PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE PARIS

La SOCIETE au TREIZIEME SIECLE

L'Histoire nationale; plan d'une étude générale du treizième siècle. — L'État moral et matériel de la société. — La Royauté et l'Opinion publique. — L'Ouvrier. — La Femme. — Le Sermon. — Le Théâtre. — Les Bains.

1 vol in-12.. 75 cts.

Le titre de ce volume en dit assez la pensée. Aucune période du moyen âge n'a peut-être été l'objet de travaux plus nombreux que le siècle de saint Louis. Mais son histoire intime, mais l'état matériel et moral de la société française d'alors n'ont pas été retracés avec le même luxe de recherches et de détails que les expéditions ou les réformes législatives du saint roi. Cette lacune subsistera, je le sais, après l'apparition du présent livre : elle sera cependant un peu moins sensible, et je ne désespère pas de la combler un jour davantage, en publiant les leçons que j'ai consacrées, durant deux années consécutives, à cette vaste matière. Le désir manifesté par quelques amis ou par quelques auditeurs bienveillants me poussera très probablement à cet acte de vanité. Toutefois j'ai trop le respect du public pour lui offrir des ébauches aussi informe, et, en attendant que je les mette, autant qu'il me sera possible, au niveau des exigences de la critique contemporaine, je prie les personnes qui les ont honorées de leurs encouragements de vouloir bien reporter leur indulgence sur la série d'esquisses que voici.

Ces études, quoique entreprises à différentes époques et à divers points de vue, se rattachent entre elles par un lien étroit. Il n'en est pas une qui ne soit inspirée par le désir d'effacer les monstrueux préjugés répandus encore dans une notable portion de la classe éclairée contre le moyen âge, en particulier contre le siècle qui passe pour l'apogée de la civilisation chrétienne. Il n'en est pas une qui n'effleure quelque grande question sociale; la question de l'opinion publique, celle de la condition de l'ouvrier, celle du rôle de la femme, celle de l'influence de la chaire, celle du théâtre national, sont traitées successivement dans ce petit volume. On aura donc déjà ici, à défaut d'un tableau complet, une vue d'ensemble et un aperçu général de l'immense domaine que j'ai appelé l'état de la société, et qui rentre essentiellement dans les appartenances de l'histoire, telle que la conçoivent aujourd'hui les esprits les plus justes et les plus élevés.

Une autre préoccupation que celle de l'historien se trahira peut-être également dans ces pages. Je ne le cache pas : en retraçant le passé, je ne détache pas mes regards du présent ; en réveillant ce qui a été, je songe à ce qui est. Certains *dilettanti* de l'érudition déploreront sans doute un pareil souci, et déclareront *a priori* qu'il me met un bandeau sur les yeux. Mais n'atteint pas qui veut les majestueux sommets de la critique sereine... et indifférente. *Homo sum ;* je suis de mon temps, et je suis de mon opinion. Ce qui ne prouve nullement que je poursuive avec moins d'ardeur la vérité, ni que je lui rende un hommage moins sincère partout où je la rencontre.

Est-ce à dire, d'ailleurs, s'il m'échappe une parole de regret, si quelque rapprochement peut favorable à notre époque s'impose à mon esprit, que je rêve de ramener de six siècles en arrière la société moderne, comme on accuse souvent les catholiques de vouloir le faire ? Non ; la vie des nations, comme celle des indivine se recommence pas ; et j'ai la conviction que les plus habiles perdraient leur peine et leur temps dans une entreprise aussi téméraire. Mais je crois, avec beaucoup d'autres, que la fréquentation de ce moyen âge tant dénigré, et encore plus ignoré, serait, en bien des cas, profitable à la société moderne. Elle y puiserait certains éléments de salut et de prospérité dont elle perd de plus en plus la notion ; elle y apprendrait ce que valent, pour le bonheur des peuples, et la foi, et l'autorité, et la fidélité aux traditions nationales, ce trésor séculaire qui fait partie intégrante de la patrie. Je puis évoquer ici, sans exagération aucune, toutes ces grandes idées, car il s'agit du règne de saint Louis, et nul prince sur la terre ne les a représentées avec autant d'éclat.

Je ne me défends donc pas, encore une fois, de poursuivre, au delà du but immédiat de l'éclaircissement de certains points historiques, un but plus élevé, et plus pratique en même temps. Bien plus ; j'affirme qu'en cela je ne sors nullement du rôle de l'historien, et que je remplis, au contraire, la partie la plus essentielle de ce noble rôle. L'histoire ne serait plus rien si elle devait uniquement servir à satisfaire notre curiosité ou celle de nos semblables, quelque louable qu'elle soit ; ce serait un vain bruit de cymbales ; ce serait un corps sans âme ; et, en définitive, la vie est trop courte pour qu'on puisse raisonnablement la consacrer tout entière à une science aussi stérile, à une science qui n'aurait plus pour fin suprême le triomphe de la justice et le bien de l'humanité.

LA FEMME CHRETIENNE

SA MISSION, SA FORMATION ET SA SAUVEGARDE

Par le **Rév. Pere F. X. SCHOUPPE,** de la Compagnie de Jésus

Deuxième édition.—1 vol. in-18, 118 pages...................... 20 cts

(*suite et fin*)

Au moment de la mort, les confrères du scapulaire peuvent compter sur une assistance particulière de Marie. Si cette Mère de miséricorde promet qu'elle sera notre sauvegarde dans les périls, n'est-ce pas dans le péril suprême de notre dernière heure, et dans les angoisses de l'agonie, que cette promesse doit recevoir son principal effet ?

–2) Préservation. En vertu de ce privilège, celui qui mourra pieusement revêtu du saint scapulaire, sera préservé de la damnation. Est-ce à dire qu'un associé sera sauvé en quelque état qu'il meure ? Tel n'est évidemment pas le sens de la promesse ; mais, qu'il sera sauvé parce qu'il ne mourra qu'en état de grâce. Marie lui obtiendra le don de la persévérance ; ou bien, s'il est tombé, la grâce de la conversion. Si quelque pécheur obstiné résiste à la grâce, Dieu permettra qu'il meure sans avoir son scapulaire, ou qu'il s'en dépouille lui-même avant de mourir, comme on l'a vu bien des fois.

–3) Délivrance. Ce privilège a pour objet la promesse faite par Marie de retirer promptement du purgatoire ses Enfants du Carmel, et spécialement le samedi après leur mort.

2° Influence morale du scapulaire. La dévotion de porter le scapulaire, dit Bergier, est bonne et salutaire, puisqu'elle porte les fidèles à honorer la Mère de Dieu, à imiter ses vertus, à réciter des prières, à fréquenter les sacrements, à pratiquer les bonnes œuvres.

En effet cette livrée de Marie est une profession continuelle de foi, et un stimulant pour le bien. Le scapulaire nous parle : il nous avertit que nous sommes consacrés au service de Marie, que nous devons porter dignement sa livrée et honorer par notre conduite notre céleste Maîtresse. Il nous fait entendre de plus, que ce vêtement extérieur est un symbole du vêtement spirituel de la grâce et du vêtement de la gloire dont nous devons être revêtus...

3° Indulgences et participation de prières. Il serait trop long d'énumérer les indulgences, dont le Saint-Siège a enrichi la confrérie du scapulaire ; contentons-nous d'indiquer ici l'indulgence plénière qu'on gagne le jour de la réception du scapulaire, aux conditions ordinaires ; et celle qu'on obtient à l'article de la mort, en invoquant, au moins de cœur, le saint Nom de Jésus, si l'on ne peut se confesser et communier.

Enfin les associés du saint scapulaire entrent en communication

des prières, sacrifices et autres biens spirituels de tout l'Ordre du Carmel.

Résumons tous les avantages du saint scapulaire par ces paroles de saint Alphonse : Je sais, ô Marie, dit cet illustre et pieux Docteur, que ceux qui portent votre saint habit, sont regardés par le Seigneur d'un œil favorable ; et qu'il n'est rien qu'ils ne puissent se promettre de votre protection : surtout le pardon de leurs péchés, la persévérance, votre assistance à la mort, et enfin l'exemption des peines du purgatoire, ou du moins l'avantage de les voir abrégées.

Ne faut-il pas, après cela, accepter avec empressement une si grande grâce ? et recevoir le scapulaire, si on ne l'a pas encore, le porter toujours fidèlement, et faire ce que l'on peut pour propager une si salutaire dévotion ?

Mais quelles sont les conditions requises pour participer aux précieux avantages du scapulaire ?

III. Pratique.—1° Il faut que le scapulaire soit bénit une première fois et imposé à celui qui désire le recevoir, par un prêtre muni d'un pouvoir spécial à cet effet.

2° Il faut le porter constamment, nuit et jour, en maladie comme en santé, et spécialement à l'heure de la mort.

3° Il faut le porter *en scapulaire*, c'est-à-dire passé au cou, de manière que l'une des parties pende sur la poitrine et l'autre sur le dos. Il importe peu qu'on le mette sur la chair ou sur les vêtements inférieurs.

4° Pour le privilège sabbatin,—1) il est requis de garder la chasteté selon son état : c'est-à-dire, comme le requiert l'état de veuvage, de mariage ou de célibat, dans lequel on se trouve ;–2) si l'on sait lire, il faut réciter tous les jours *le petit office de la sainte Vierge ;* si l'on ne sait pas lire, observer les jeûnes prescrits par l'Eglise, et faire maigre le mercredi et le samedi de chaque semaine. Ces obligations peuvent être, pour des causes raisonnables, commuées par les confesseurs qui en ont le pouvoir.

5° Pour gagner les indulgences, il faut, comme toujours, en remplir les conditions.

Voilà tout ce qui est requis pour participer aux grands privilèges du scapulaire. Avouons que Marie exige bien peu. Si, pour nous accorder de si grands biens, elle nous obligeait à porter un habit de pénitence, à remplir les conditions les plus pénibles, nous devrions encore recevoir avec reconnaissance ce gage précieux de notre salut, et le presser avec joie sur notre cœur. Avec quel amour devons-nous donc porter la sainte livrée de Marie maintenant que, pour les plus légers sacrifices, elle garantit notre bonheur dans le temps et dans l'éternité ?

CHAPITRE XI.

Dévotion à Saint Louis de Gonzague.

Après avoir parl de la dévotion à la sainte Vierge, nous ajouterons quelques mots sur la dévotion à saint Louis de Gonzague :

parce que les jeunes personnes du sexe trouvent, dans l'exemple et la protection de ce jeune Saint, un moyen singulièrement efficace pour se préserver de la contagion du vice, et se diriger dans le choix prudent d'un état de vie.

Jésus-Christ, par l'organe de son Vicaire, l'illustre Pape Benoit XIII, a donné saint Louis de Gonzague pour patron et pour modèle à la jeunesse chrétienne.

Unissant en sa personne les grâces du jeune âge à tous les charmes de la vertu, saint Louis de Gonzague se présente à nous comme un ange conducteur, prêt à guider nos pas dans le voyage de la vie.

Heureux les gens, heureuses les jeunes vierges, qui le prennent pour guide, qui l'honorent par une dévotion particulière et s'appliquent à suivre ses exemples.

Pour être parfaite, selon les vues de Jésus-Christ, la jeunesse doit pratiquer une vertu essentielle, éviter un dangereux écueil et prendre avec sagesse une détermination importante. La vertu si nécessaire à la jeunesse, c'est la piété ; l'écueil si dangereux, c'est le monde et ses vanités ; la détermination à prendre, est celle qui concerne l'état de vie. Toute jeune personne doit chercher et choisir l'état de vie que Dieu lui destine, l'état qui est sa *vocation*, à laquelle est attachée la grâce spéciale de Dieu, et le bonheur même ici-bas.

Or, saint Louis de Gonzague a rempli cette triple tâche de manière à pouvoir nous servir de modèle à tous. Fixons donc les yeux sur lui et considérons, I. comment il pratiqua la piété ; II. comment il évita l'écueil que lui présenta le monde, III. comment il termina sa jeunesse en entrant dans la carrière que Dieu lui destinait.

I. Piété.—La piété est la première fleur qui doit orner la jeunesse chrétienne : si la jeune fille est pieuse, elle conservera son innocence, et l'on verra se développer en elle toutes les vertus et tous les talents. Sans la piété elle s'égarera infailliblement ; la piété seule peut la sauver au milieu des mille dangers qui l'environnent. *In quo corrigit adolescentior viam suam?* Comment la jeunesse marchera-t-elle dans le bon chemin ? demande le prophète et il répond : *In custodiendo sermones tuos* (Ps. 118) : ce sera en gardant les paroles du Seigneur, qui demande avant tout la piété.

Destiné à servir d'exemple à la jeunesse, Louis de Gonzague devait donc être avant tout un modèle de piété. Dieu lui avait donné des parents vertueux. Don Ferdinand de Gonzague, marquis de Châtillon, comprenait que l'éducation chrétienne de ses enfants était le premier de ses devoirs ; et la marquise sa femme était une personne d'une rare vertu. Le jeune Louis, à peine capable d'articuler quelques sons, apprend à prononcer les saints noms de Jésus et de Marie, à faire le signe de la croix ; et bientôt docile aux leçons de la digne mère, il sait parfaitement l'*Oraison dominicale*, la *Salutation angélique* et les autres prières du chrétien : il les récite avec une touchante piété, il prend plaisir à les redire, à les repéter et demande qu'on lui apprenne encore davantage.

Quand on en fut venu à l'étude du cathéchisme, cet enseignement si sublime dans sa simplicité, si fécond dans sa brièveté, Louis reçut avec bonheur ces leçons nouvelles. Il semblait n'avoir pas de plus douce jouissance que d'entendre parler de Dieu et des choses saintes : il écoutait avec une merveilleuse avidité, et faisait lui-même sur les mystères des demandes qui excitaient l'admiration.

Sa mère, véritable mère chrétienne, ne se bornait pas à lui apprendre la lettre du catéchisme, elle s'étudiait à lui en donner l'intelligence et la pratique : c'est-à-dire qu'elle lui inspirait l'amour de Dieu et de sa loi sainte, l'horreur de la désobéissance, du mensonge et de tous les vices.

Formé par ces saintes leçons, Louis de Gonzague avait dès l'âge le plus tendre des heures de prière réglées. Avec quelle exactitude et quelle dévotion il s'acquittait des prières du matin et du soir ! Avec quel respect il se tenait, surtout à l'église, qu'il savait être le lieu saint, la maison de Dieu ! On le voyait près de sa mère, agenouillé à deux genoux, les mains jointes, les yeux doucement attachés sur l'autel, et tout le corps dans une posture si respectueuse, qu'il semblait être un ange devant le trône de Dieu.

A mesure qu'il avançait en âge, sa piété devenait plus solide, parce que sa foi devenait plus forte et plus vive. De là cette constante fidélité à ses exercices religieux. Ni les amusements de l'enfance, ni les occupations multipliées, ni les voyages, ni le dégoût, ne purent lui faire omettre ses prières : rien à ses yeux n'était une raison de s'en dispenser. Une fois le soir, malgré la fatigue, il voulut réciter selon sa coutume les psaumes de la pénitence, à la lumière d'une lampe, lorsque, vaincu par le sommeil, il s'endormit. Par malheur la lampe, placée trop près du lit, mit le feu aux rideaux, et le saint jeune homme devait être suffoqué par la fumée ou consumé par les flammes. Mais Dieu le sauva par une sorte de miracle : comme pour montrer que la piété n'a rien à craindre pans les plus grands dangers ; et qu'un jeune homme solidement pieux, fût-il jeté au milieu des flammes, sera protégé de Dieu, comme les trois enfants dans la fournaise de Babylone.

Que dire de l'esprit de foi avec lequel il assistait au saint sacrifice de la Messe ? Comment exprimer la dévotion avec laquelle il fréquentait les sacrements. Quand il confessa la première fois ses fautes au saint Tribunal, il fut pénétré d'un repentir si vif, qu'il tomba en défaillance aux pieds du prêtre. Et quand il eut le bonheur d'être admis à la Table sainte, et de recevoir le pain des anges de la main du Cardinal Borromée, il parut au yeux de ce saint Prélat comme un séraphin.

Le Saint Sacrement était le premier objet de sa dévotion ; ses moments les plus délicieux étaient ceux qu'il passait aux pieds du les semaines ; Rien ne put jamais l'empêcher de communier toutes saint Tabernacle. et pour donner une idée de la dévotion avec laquelle il accomplissait une action si sainte, il suffit de dire qu'il employait la moitié de sa semaine à la préparation et l'autre moitié à l'action de grâces. C'était dans la sainte Communion

qu'il puisait cette force chrétienne, avec laquelle il marchait chaque jour d'un pas ferme dans le beau chemin de la vertu.

A cet amour pour Jésus Louis joignait la plus tendre dévotion à Marie. Dès l'âge de neuf ans, prosterné à Florence devant une image miraculeuse de la Mère de Dieu, il se consacra à elle pour toujours en faisant le vœu de chasteté perpétuelle.

Est-il nécessaire de diré quels furent pour Louis les effets de cette solide piété ? Tous les biens, toutes les vertus lui vinrent avec elle : l'obéissance, la douceur, l'esprit de travail, la charité, la générosité de caractère, se développaient en lui de jour en jour ; et l'on vit s'accomplir en sa personne ces magnifiques promesses du Seigneur : *Le juste sera comme l'arbre planté près du courant des eaux, qui donne des fruits en son temps, et dont les feuilles ne tombent point* (Ps. 1.) *il croîtra comme le palmier : planté dans la maison du Seigneur, il fleurira dans les parvis de notre Dieu.* Ps. 91.

Louis de Gonzague nous a donné l'exemple de la piété, d'une piété basée sur la connaissance parfaite des mystères de la foi, sur l'assiduité à la prière et la fréquentation des sacrements ; en un mot, il nous a montré l'exemple d'une piété solide : il va nous apprendre en second lieu, comment nous devons éviter le dangereux écueil qui attend la jeunesse.

II. Le plus formidable écueil de la jeunesse, l'écueil où se brisent tant de nacelles, c'est le monde et ses séduisants appas. Placé à l'entrée de la vie, le jeune homme voit s'ouvrir devant lui un double chemin, dont l'un mène au salut, l'autre à la perdition ; l'un est la voie pure de la vie chrétienne, l'autre, le chemin large où la jeunesse imprudente se précipite en foule, trompée par mille illusions.

Telle est la situation de tout jeune homme, telle fut la situation de Louis de Gonzague : il se vit en présence de la séduction, qui l'engageait et le sollicitait à préférer, comme les autres, les jouissances de la vie à la vertu austère de Jésus-Christ.

Que fera-t-il dans cette alternative ? Se jettera-t-il en aveugle dans les bras d'un monde maudit par le Fils de Dieu ?—Ce dauger ne fit qu'éblouir un moment notre jeune Saint, mais ne l'atteignit pas. Sa piété solide et éclairée lui servit de sauvegarde. Instruit à l'école de Jésus-Christ, il connaissait le monde et ses vanités, comme il connaissait la vertu et ses véritables trésors : il avait pesé le monde dans la balance de l'éternité. Ce fut pour figurer cette céleste prudence de notre Saint, qu'un peintre le représenta les yeux fixés sur une balance d'or, qu'un ange tenait devant lui. Dans cette balance se trouvait, d'un côté, un globe couvert de fleurs, symbole du monde et de ses joies éphémères, et à l'entour de ce globe un cercle de flammes, image du feu éternel qui succède à un moment de plaisir. Sur le second plateau, on voyait deux palmes, croisées en sautoir, et entourées d'un cercle de fleurrs magnifiques : c'était le symbole des vertus chrétiennes, qui, après cette courte vie, sont récompensées par une éternité de gloire et de délices. Au bas, l'artiste avait écrit ces mots : *Quid hoc ad æternitatem?* Que vaut ceci, que sert tout cela pour l'éternité ?

Cette légende, qui reproduisait les propres paroles de Louis de Gonzongue, ce symbolisme ingénieux qui l'accompagnait, dépeignent à merveilles l'esprit de notre Saint, et la hauteur de vue avec laquelle il envisageait le monde, et ses pièges désastreux. Animé de ces sentiments, le saint jeune homme ne peut avoir pour les faux biens de la terre que mépris et dégoût. Voit-il l'or qui brille, voit-il l'éclat des honneurs et des plaisirs ? Le monde vient-ils le solliciter sous les formes les plus perfides ? Il lui oppose cette grande question : *Quid hoc ad æternitatem ?* Que sert tout cela pour l'éternité ? et aussitôt ces grandeurs s'évanouissent, et le piège que le monde lui cachait n'a plus aucun danger pour lui.

Voit-il les pénitences, les bonnes œuvres des Saints ? cette même parole : *Quid hoc ad æternitatem ?* devient une lumière, qui lui en montre la valeur inestimable...

C'est ainsi que Louis de Gonzague déjoue les séductions du monde et demeure fidèle à la vertu.

Mais quand un jeune homme a l'âme assez élevée pour fouler aux pieds les plaisirs frivoles; le monde alors, ne pouvant posséder en maître ce cœur généreux, veut du moins y avoir une part. Pour y parvenir, il use de détours et vient parler un langage insidieux. Il faut, dit-il, servir Dieu sans doute, mais il faut aussi donner quelque chose à la jeunesse; il faut être pieux, mais on ne doit pas le paraître trop ouvertement; si vous montrez franchement la piété, *que dira-t-on de vous ?...* Et voilà le respect humain, vain mais funestre épouvantail, que le monde met en jeu pour intimider la jeunesse, et la détourner des sacrements, des exercices religieux, de l'heureux sentier de la vertu.

Tel fut le piège que le monde tendit aussi à Louis de Gonzague, alors surtout, qu'étant à la cour d'Espagne, il fut mis au nombre des pages d'honneur du prince Don Jacques, fils du roi catholique Philippe II...

Que fera notre pieux adolescent ? Après avoir courageusement triomphé des vanités du monde, se laissera-t-il vaincre par le respect humain ? La vertu, qui fait sa gloire et son bonheur, va-t-elle, comme il arrive à tant d'autres, s'évanouir devant la crainte chimérique du *qu'en dira-t-on ?* Non, Louis de Gonzague ne court aucun danger : sa piété solide le sauvera du respect humain, comme elle l'a sauvé de la séduction. Dieu avant tout ! Ma conscience avant tout ! voilà ses maximes, voilà sa règle et le principe de sa force de caractère : il craint Dieu, et n'a point d'autre crainte...

A la vue de cette noble conduite, de cette fidèlité inébranlable à ses devoirs de chrétien, que disait le monde ? A quoi se réduisait le *qu'en dira-t-on* si formidable ? Le monde était forcé de rendre hommage à la vertu : on regardait Louis de Gonzague comme un gentilhomme accomplit, comme un caractère élevé, qui possédait la fermeté des convictions, et le courage de la vertu.

C'est ainsi que saint Louis nous apprend à triompher du monde, à découvrir ses pièges, à éviter ses écueils. Voyons, en troisième lieu, comment il nous apprend à connaître et à suivre notre vocation.

III. Vocation.—La jeunesse chrétiennement passée vient aboutir, comme naturellement, à un état de vie marqué par la Providence. Cette heureuse entrée dans un état est le couronnement de l'éducation chrétienne et la récompense de la vertu. L'état de vie dans le langage chrétien, s'appelle *vocation :* parce que l'état qui convient à chacun, est celui que Dieu lui destine et auquel Dieu l'appelle.

Or, quel est cet état, quelle est cette vocation ? Voilà d'abord la question qui se pose. Le jenne homme, la jeune personne, doit connaître sa vocation ; et puis la suivre fidèlement.

Louis de Gonzague, parce qu'il a le cœur pur, parce qu'il a prié Dieu de lui manifester sa volonté, connaîtra bientôt la carrière où Dieu l'appelle. Il la connaît d'abord par la simple lumière de sa raison aidée de la grâce ; il la connaît ensuite par une lumière d'en haut : Dieu daigna lui faire entendre une voix miraculeuse : il l'appela clairemant à la vie religieuse dans la compagnie de Jésus.

Louis connaît donc sa vocation ; mais quelle vocation pour un jenue prince, l'aîné de sa famille ?... et comment suivre une telle vocation ?

Un caractère trempé, fort par les principes de la foi, comme l'était celui de notre Saint, saura tout exécuter. Louis comprend que lorsque Dieu parle, toutes les affections humaines doivent se taire ; quand Dieu appelle, l'homme doit obéir. Il obéira à la voix de son Dieu.

Les obstacles prévus se dressent devant lui : son vieux père s'irrite, le chasse de sa présence... puis, désarmé par le respect, par les larmes de son fils dont il connaît la tendresse, il se livre à la douleur, lui montre ses cheveux blancs qu'il fera descemdre dans la tombe... " O mon père vénéré, lui répond en pleurant le saint " jeune homme, Celui qui m'appelle saura essuyer vos larmes et " changer en joie toutes vos afflictions. " Enfin après une lutte de trois ans, et grâce à des prières continuelles, il triompha des oppositions de son père ; et il eut la joie d'entendre de la bouche du vieillard ces consolantes paroles : Allez, mon fils, où Dieu vous appelle ; je vous donne ma bénédiction.

Une fois dégagé de toute entrave, il vole où Dieu le veut, il entre dans la carrière qui lui est marquée, et ne songe qu'à la parcourir avec la plus grande perfection. Il avait, disait-il, reçu cette leçon du Marquis son père, que celui qui prend un état, doit y faire honneur, et le remplir le plus parfaitement qu'il lui est possible...

Aussi le vit-on se distinguer par l'exactitude aux moindres devoirs de sa sainte profession, par la pratique exemplaire de toutes les vertus religieuses. Il promettait les œuvres les plus éclatantes pour la gloire de Dieu et le salut des âmes, quand, au bout de six ans, la main de Dieu vint le cueillir comme un fruit mûr pour le ciel.

Sa mort fut sainte comme sa vie : ce fut celle des bienheureux. Il mourut jeune encore, âgé seulement de 24 ans ; mais sa mission

était remplie sur la terre : il avait laissé pour toujours un exemple à la jeunesse.

Jeunes personnes, suivez cette exemple : alors votre vie sur la terre sera une vie honorable aux yeux de Dieu, des anges et des hommes ; une vie pure et glorieuse qui aboutira comme celle de Louis de Gonzague à un bonheur sans fin.

Dévotion des six Dimanches de S. Louis de Gonzague.

La célèbre dévotion des *six dimanches* de saint Louis de Gonzague doit son origine à Sa Sainteté le Pape Clément XII. Ce pieux Pontife voulant encourager la jeunesse chrétienne à implorer par un solennel hommage la protection de son glorieux Patron, ouvrit le trésor de l'Église, et, par un décret du 21 décembre 1737, accorda six indulgences plénières à ceux qui sanctifieraient six dimanches consécutifs, en mémoire des six années que passa saint Louis de Gonzague dans la vie religieuse.

Les conditions prescrites pour gagner l'indulgence plénière chacun des six dimanches, sont, 1° de se confesser, de communier et de prier aux intentions du Saint-Père, six dimanches consécutifs ; 2° de faire chaque fois, soit de pieuses méditations, soit des prières vocales ou d'autres œuvres de piété chrétienne en l'honneur de saint Louis de Gonzague.

Cette dévotion, si hautement recommandée par le Saint-Siège, est particulièrement efficace pour obtenir le succès dans les études, le don de chasteté, la grâce de connaître et de suivre chrétiennement sa vocation. Les six dimanches pieusement pratiqués produisent des fruits admirables : que de jeunes gens y ont trouvé la guérison de plaies invétérées et le gage d'un heureux avenir.

Comme exercice de piété, on a coutume, chacun des six dimanches, de faire une méditation, ou d'entendre une instruction sur les vertus et les exemples du Saint. Ces vertus s'offrent en foule aux regards : c'est son innocence et son horreur du péché, son esprit de pénitence et de mortification, sa piété et son esprit de prière ; sa dévotion à la sainte Vierge et au Saint Sacrement, son mépris du monde et du respect humain, son esprit de travail et son applicatiou à tous ses devoirs, sa force d'âme et de caractère, sa charité, sa prudence à consulter Dieu au sujet de sa vocation, et sa fidélité à la suivre ; c'est l'aimable douceur de ses mœurs, son obéissance et son respect pour ses parents et pour ses supérieurs, le soin qu'il eut d'employer tous les moyens de sanctification, enfin les récompenses qu'il a reçues de Dieu durant sa vie, au moment de sa mort, et dans la glorieuse éternité.

LA GLOIRE D'YPRES

A MADAME LA COMTESSE DE RESBECQ.

(*suite et fin*)

Et il indiquait une plate-bande.

" Je vous donne ces tulipes, qui vont fleurir pour la première fois. Jamais je n'en ai vendu. Cette année, pour l'amour de vous, en mémoire de mon ami, je vendrai toutes mes tulipes de semis. Priez Dieu qu'elles soient belles ! "

La première partie de cette harangue avait fait tressaillir de joie Guyonne, mais la fin lui serra le cœur. Elle fit néanmoins bonne contenance, remercia son hôte, et voulut lui faire ses adieux.

" Je retournerai à Bruges demain, " dit-elle.

" Oh ! non, " dit Van Floris ; " il faut rester à Ypres pour voir fleurir vos tulipes. D'ici à trois jours elles seront épanouies ; je les montrerai au chanoine Agricola Bulbosus, et nous saurons, à un florin près, ce qu'elles valent. "

La cousine de Guyonne, de son côté, lui ayant fait de grandes instances pour qu'elle restât encore quelques jours au béguinage, la veuve se décida, et promit de revenir le surlendemain chez Van Floris.

Sans parler à ses filles de la promesse de l'amateur de tulipes, elle leur recommanda de bien prier le bon Dieu avec elle, et passa toute la journée du lendemain en pèlerinage, visitant toutes les églises et chapelles d'Ypres, et se recommandant aux saints patrons des jardiniers, saint Fiacre et sainte Rose de Lima, patronne de ses filles.

Le surlendemain, elle fit mettre à Rose, Rosette et Rosépine leurs atours du dimanche, robes de serge blanche bordées de galons noirs et mantilles de taffetas, et les conduisit au logis de Van Floris.

Jacqueline les accueillit joyeusement.

" Monsieur vous a attendues toute la matinée, mesdames, " dit-elle. "Il était très gai. Il a dîné en moins d'une demi-heure ; il est sorti tout de suite après, pour aller chercher le chanoine, et il m'a bien recommandé de vous prier de l'attendre céans. Veuillez entrer dans le salon. Il y a sur la table des cadeaux pour ces demoiselles. "

Les jeunes filles devinrent rouges de plaisir, et coururent vers la table. Trois colliers de jais, trois écharpes de dentelle de Flandre, trois bouquets de roses blanches et trois boîtes de bonbons y étaient posés. Tandis qu'elles se paraient de leur colliers, de leurs fleurs et de leurs dentelles, et croquaient des bonbons de chocolat, leur mère, heureuse de les voir si contentes, s'était approchée de la fenêtre.

“ Maman, maman ! ” dit Rosépine, “ voyez donc comme nous sommes belles ! ”

“ Ca, ” disait Jacqueline émerveillée, “ c'est vrai ! Mais plus je regarde ces demoiselles, moins je peux deviner quelle est l'aînée des trois. Maître Van Floris m'a bien dit qu'elles étaient jumelles, mais il aime à me faire des contes. ”

“ Il vous a dit la vérité, ma bonne, ” dit Guyonne.

“ Pourrais-je aller l'attendre au jardin ? ”

“ Monsieur a emporté la clef, madame ; mais, à travers la grille, vous pourrez voir les tulipes. Il y en a une qui rend monsieur bien content, mais rien qu'une. Parmi les nouvelles, toutes les autres sont du fretin, comme il dit. Il les a cueillies, et me les a données. J'en ai orné ma cuisine. Venez voir comme c'est joli. ”

En effet, devant une petite statue de la sainte Vierge, œuvre naïve d'un sculpteur en bois du pays, était posé, sur une tablette recouverte d'un lambrequin de vieille tapisserie, un vase de grès, émaillé de bleu, où s'épanouissaient une vingtaine de tulipes communes, bien jolies pourtant, et que Guyonne s'étonna de voir condamnées.

“ Ah ! madame, ” dit Jacqueline, “ ces amateurs ont de si drôles d'idées ! — J'ai vu le chanoine payer mille florins à un marchand de Harlem une fleur dont je n'aurais pas donné un patard, et j'ai entendu dire à mon maître que, si jamais un fleuriste trouvait la tulipe bleue, il pourrait gagner des millions. ”

Guyonne traversa la cour et colla son visage contre les barreaux de la grille peinte en vert, mais elle ne vit rien : les toiles étaient tendues pour préserver les tulipes de l'ardeur du soleil.

Il fallut prendre patience. Enfin l'on entendit une clef tourner dans la serrure de la porte d'entrée, et maître Van Floris, s'effaçant, fit entrer le premier un gros chanoine, dont la figure exprimait la belle humeur et la bonté. Sans même jeter un coup d'œil dans le salon ouvert, ils se dirigèrent tous deux vers le jardin. Van Floris ouvrit la grille, et, apercevant dame Guyonne dans la cour, lui fit signe de venir, d'un air mystérieux et triomphant. Le chanoine entra dans le jardin et se dirigea droit vers la platebande des semis. Tandis que Van Floris enlevait le chassis de toile claire, le chanoine mit ses lunettes et s'agenouilla dans l'allée.— Dame Guyonne s'était approchée timidement. Elle demeura fort surprise. Une seule tulipe restait de toutes celles qu'elle avait vues en boutons trois jours auparavant Un tuteur d'osier, attaché par quatre petits rubans de soie assortis aux nuances de la fleur, soutenait la tige de cette tulipe isolée. Elle était grande, d'une forme parfaite, et ses pétales, arrondis au sommet, et dont l'onglet régulier encadrait d'élégantes étamines, étaient rayés de jaune vif, d'écarlate, et brun pourpre et de blanc pur.

Le chanoine, ôtant et remettant ses lunettes, la regardait de près, puis d'un peu loin, puis encore de près. Il finit par la contempler les mains jointes. Van Floris, les poings sur les hanches, regardait le chanoine d'un air qui voulait dire : Je le savais bien !

Cinq minutes se passèrent ainsi. Puis le chanoine, se relevant

avec l'aide de Van Floris, dit avec le ton d'un homme profondément convaincu :

" C'est elle ! c'est elle-même ! c'est la Gloire d'Ypres ! c'est la tulipe qui fut détruite par une bombe pendant le siège en 1678, la tulipe que l'on cherche en vain depuis dix-huit ans. Elle est retrouvée ! c'est elle ! Ah ! maître Van Floris, que vous êtes heureux ! —Dites, combien voulez-vous de cette fleur ? "

" Elle n'est pas à moi, " dit Van Floris : " je l'ai donnée à madame. C'est avec elle que vous aurez à traiter. "

" Madame, " dit le chanoine, " je ne vous le cache pas, je désire passionnément posséder la Gloire d'Ypres. C'est dans mon jardin qu'elle fut tuée en 1678, et je la pleurai comme un père pleure son enfant. Venez voir ma collection : vous y choisirez vingt tulipes en échange. Je n'en réserve aucune, madame : je possède la Sainte-Barbe, la Claire-Eugénie, le Duc d'Albe, l'Impératrice, la Flamboyante, le Calice-d'or, la Nuit-sans-lune, la Diane-d'Éphèse et cent autres. Vous pourrez choisir. "

" Hélas ! monsieur l'abbé, " dit Guyonne, " j'ai trois filles à marier, et ce n'est pas avec des tulipes que je monterai leur ménage. Je m'en rapporte à vous : donnez-moi ce qui sera raisonnable. "

" Trois filles à marier ! " fit le chanoine ; " pauvre madame ! c'est un grand souci. Je sais ce que cela doit donner de tablature, moi qui ai la tête rompue par mes trois neveux, qui veulent que je leur trouve femme, comme si c'était mon état de marier les gens. "

" Ah ! monsieur l'abbé ! " dit Van Floris, " vous auriez mauvaise grâce à vous plaindre de vos neveux, trois bons garçons, si sages, si rangés, tenant si bien leur magasin de toiles, vivant en si bon accord ! Dame Guyonne aussi est bien partagée : ses filles sont douces, laborieuses, bien faites, et jolies, jolies... comme des tulipes.—Allez donc chercher vos filles, madame Guyonne ! " ajouta-t-il à demi-voix.

" Rose, Rosette, Rosépine, venez donc remercier maître Van Floris de ses beaux cadeaux ! " alla dire Guyonne à ses filles, tandis que Van Floris et le chanoine échangeaient quelques paroles.

Les trois sœurs vinrent au jardin, et le chanoine jeta un cri d'étonnement et d'admiration en voyant apparaître ces fleurs vivantes et semblables entre elles.

Une demi-heure après, Jacqueline servit le café, le thé, les gaufres et toute sorte d'autres bonnes choses au chanoine, à la veuve, à Van Floris, aux trois sœurs et à trois jeunes convives de bonne mine que Jacquette était allée quérir de la part de leur oncle. Pierre, Paul et André Sproit venaient de s'établir marchands de toile à Ypres, après avoir et bien dûment prouvé qu'ils savaient tisser et même construire eux-mêmes leurs métiers. Leur maison était toute montée, mais n'avait pas encore d'enseigne. Le bon chanoine, ce jour-là, pensa que ce serait une jolie enseigne que celle des " Trois Roses ", et que trois sœurs, unies entre elles et toutes charmantes, conviendraient fort bien à trois frères associés

LE PROPAGATEUR

Volume V. 15 Septembre, 1894, Numéro 14

BULLETIN

*** **Nouvelles diverses.**—Un violent incendie s'est déclaré dans le village de Pierreville le 20 août. Une grande partie du village a été détruite. Parmi les bâtisses réduites en cendres il y 30 maisons d'habitation. L'église et le presbyère ont été sauvés, mais le feu les a considérablement endommagés. Pierreville est situé dans le comté d'Yamaska. C'est un village important qui possède de vastes scieries et qui fait un grand commerce de bois. ——Le 15 août, fête de l'Assomption, est la fête nationale de nos frères les Acadiens. Cette fête a été célébrée avec éclat dans toutes les parties des provinces maritimes où se trouvent des villages acadiens. La fête de l'Assomption était aussi autrefois la fête nationale de la France. —— Les anarchistes continuent leurs attentats. En France un complot formé pour assassiner M. Dupuy, le président du conseil, a été heureusement découvert. Au Vénézuéla une bombe de dynamite lancée contre le président Crespo, n'a pas éclaté. Le misérable qui a lancé cette bombe a été arrêté. ——La Corée, siége de la guerre actuelle entre la Chine et le Japon, est, depuis des siècles, sous la suzeraineté de la Chine. Le roi de Corée, voulant s'affranchir de cette suzeraineté, vient de proclamer son indépendance et il compte sur le Japon pour rendre son indépendance effective. La Corée est une péninsule. Elle est bornée au nord par la Mandchourie, au sud par le détroit de Corée qui la sépare du Japon, à l'est par la mer du Japon et à l'ouest par la mer Jaune. Elle a une superficie de 93,000 milles carrés et elle est divisée en huit provinces. Sa population est d'à peu près douze millions d'habitants. La religion dominante est le boudhisme. Les missionnaires ne réussissent guère à faire des conversions tant les populations sont réfractaires à l'enseignement chrétien. Les missionnaires catholiques ont cependant réussi à convertir 15,000 Coréens. Les protestants, paraît-il, n'en ont converti que 300, nombre infime surtout si l'on songe aux sommes énormes que les sociétés bibliques ont dépensées. La capitale est Séoul.——Un Triduum solennel en l'honneur des Bienheureux Baldenucci et Aquaviva, jésuites, a eu lieu à Montréal le 31 août et les 1er et 2 septembre. C'est l'église de l'Immaculée Conception, rue Sherbrooke, qui avait été choisie pour ce triduum. Les prédicateurs ont été les RR. PP. Hamon, jésuite, Bernard, franciscain, et Strubbe, rédemptoriste.——Le 25 août un épouvantable cyclone a ravagé les côtes de la mer d'Azof. Un grand nombre de navires ont sombré et plusieurs villages ont été détruits. Plus de mille personnes ont péri et les dommages matériels sont énormes.——Le nouveau tarif américain est actuellement en vigueur, le président ne l'ayant pas désavoué dans le temps fixé par la loi. Le délai expirait le 27 août à minuit.——

Une partie du village de la Pointe à Pic est devenue la proie des flammes. Les pertes sont de $80,000.00. La Pointe à Pic, une de nos principales stations balnéaires, est située dans la paroisse de la Malbaie.——La ville de Plass, en Bohême, est aussi devenue la proie des flammes. Elle a été détruite de fond en comble.——Le choléra augmente considérablement dans la Pologne Russe, en Autriche et dans plusieurs autres lieux.——Le 15 août les pèlerins canadiens de Lourdes ont déposé une belle couronne aux pieds de la statue de Jeanne d'Arc à Paris. Nos pèlerins méritent la reconnaissance de leurs compatriotes pour ce noble et patriotique hommage rendu à l'héroïne française que Rome vient de déclarer vénérable.

***

*** **Cause de béatification.**—La cause de béatification de la Vénérable Mère Marguerite Bourgeois, fondatrice de la Congrégation de Notre-Dame, vient de faire un nouveau pas. M. Minetti, avocat à Rome, nous écrit que le dernier procès dit " des vertus " a été approuvé le 10 juillet dernier par la Sacrée Congrégation des Rites, en même temps que le procès de " non culte " de la Vénérable Mère d'Youville.

Les causes de béatification de Mgr de Laval et de la Vénérable Mère Marie de l'Incarnation sont également à l'étude à Rome.

La Semaine Religieuse de Montréal.

***

*** **Angleterre.**—Les Chambres ont été prorogées le 25 août. Le discours du trône a été lu par lord Herschell, lord grand-chancelier. Ce discours fait allusion :—A la naissance du fils du duc d'York, héritier, au troisième degré, du trône de la Grande-Bretagne ;—A la guerre entre la Chine et le Japon, guerre dans laquelle le gouvernement veut rester neutre ;—Au règlement entre l'Angleterre et la France, des questions relatives à l'Afrique ;——A la récente conférence d'Ottawa dont l'un des buts principaux est de resserrer le lien colonial ; — Et au différend anglo-français relatif au Siam.

Dans la question du Siam, le projet de l'Angleterre est d'établir une région neutre, ou *état tampon* entre le Siam et les possessions françaises dans cette partie de l'Asie. La chambre des députés en France s'est déjà prononcée contre ce projet, et le ministre actuel des affaires étrangères, M. Hanotaux, y est fortement opposé.

Quant à la question d Afrique, on sait que l'Angleterre a fait, il y a quelques mois, avec le Congo, une convention dans laquelle les droits de la France étaient méconnus. La France ayant protesté immédiatement, le traité anglo-congolais a été mis de côté, et un autre traité a été conclu cette fois entre le Congo et la France. Par ce traité la France a obtenu d'importantes cessions de territoire.

***

*** **Herz.**—Les lecteurs qui connaissent le scandale du Panama doivent se souvenir de ce sinistre individu qui a nom Cornélius Herz. Mêlé aux transactions véreuses qui ont fait sombrer l'entre-

prise du canal de Panama et ruiné les actionnaires il s'était réfugié en Angleterre au début des enquêtes qui ont fait découvrir tant d'infamies. Son extradition a été demandée en vain et son procès vient d'avoir lieu devant le tribunal correctionnel de Paris. Il a été condamné par défaut à cinq ans de prison, peine qu'il ne subira malheureusement pas puisqu'il est hors de l'atteinte de la olice française.

L'Univers, parlant de cette condamnation, dit qu'elle est la condamnation de l'anarchie d'en haut comme la condamnation de Caserio Santo, (1) l'assassin du président Carnot, est la condamnation de l'anarchie d'en bas.

Il ajoute :

Ce spectacle d'un aventurier juif, germano-américain, arrivant en France ignoré, sans crédit, sans argent, et bientôt riche à millions, haut dignitaire de la Légion d'honneur, tenant en mains beaucoup de nos principaux hommes politiques et les faisant manœuvrer à sa guise au profit de la triple alliance, s'imposant dans toutes les affaires, pénétrant dans presque tous les milieux, mêlé à toutes les entreprises louches, conduisant toutes les intrigues obscures, trouvant même le moyen de se rendre agréable aux antisémites Morès et Drumont, ce spectacle stupéfiant, démoralisant, n'était-il pas bien fait pour jeter dans l'anarchie plus d'un pauvre diable sans pain, ni lieu, ni Dieu ?

***

*** **Notariat.**—La première session du neuvième Triennat de la Chambre des Notaires, commencée le 4 septembre, s'est terminée le 8. La Chambre a siégé dans les salles du Cabinet de lecture paroissial, rue Notre-Dame. L'élection des officiers pour la durée de ce Triennat a donné le résultat suivant. Président l'hon M. F. G. Marchand, notaire à Saint-Jean ; vice-président, M. J. A. Charlebois, notaire à Québec ; syndic, M. L. P. Sirois, notaire à Québec ; trésorier, M. O. Marin, notaire à Montréal ; secrétaires, Messieurs J. B. Delage, notaire à Québec et N. Pérodeau, notaire à Montréal. Pendant cette session 27 aspirants ont été admis à la pratique du Notariat et 20 autres ont été admis à l'étude.

*** **Nécrologie.**—Sont décédés à l'étranger dans le cours des derniers mois :

1° Mgr Augustin Louage, de la congrégation de Sainte Croix, premier évêque de Dacca au Bengale, dans les Indes. Il est né à Turcoing, département du Nord, France, le 18 septembre 1829. Il été ordonné prêtre en 1853 ; il a fait sa profession religieuse en 1873 et il a été sacré évêque, à Paris, le 11 janvier 1891. Le prélat consécrateur était son ami Mgr Fabre, archevêque de Montréal. Monseigneur Louage a été successivement vicaire de la cathédrale et chapelain du pénitencier dans l'île Bourbon, professeur à la Martinique, à la Guadeloupe et en France, desservant de l'église Notre-Dame de Bonne Espérance à Liverpool, professeur de dogme dans le diocèse de Weeling, en Virginie, professeur de philosophie, de littérature et de dogme à l'Université Notre-Dame, dans l'Indiana, provincial de son ordre au Canada où il a demeuré sept ans, et et provincial du même ordre en France depuis 1887 jusqu'à sa nomination au siège de Dacca.

2° Son Eminence le cardinal Albin Dunajewski, prince-évêque de Cracovie. Il est né à Stanislawow, dans la Pologne autrichienne, le 1er mars 1817. Il fut préconisé prince-évêque de Cracovie, le 15 mai 1879 et nommé cardinal au consistoire du 23 juin 1890. C'est dans la cathédrale de Cracovie que reposent les corps de trois des plus grands patriotes de l'infortunée Pologne, Sobieski, Poniatowski et Kosciuzko. Le cardinal Dunajewski était renommé pour son zèle

(1) Les deux condamnations ont eu lieu le même jour.

son inépuisable charité et son ardent patriotisme. Avant d'entrer dans les ordres sacrés il se mêla de politique et il défendit les libertés de son pays. Il fut condamné deux fois à mort pour des causes politiques, mais les deux sentences furent commuées au dernier moment. Il fut emprisonné pendant trois ans dans le pénitencier de Kuefstein en Autriche. On dit que c'est la mort subite de sa fiancée, la veille du jour fixé pour leur mariage qui lui fit embrasser l'état ecclésiastique. Le cardinal Dunajewski a bien mérité de sa patrie et son nom sera toujours vénéré par ses compatriotes.

3° Mgr Pourbaix évêque auxiliaire de Tournai en Belgique. Il était âgé de 49 ans et il n'était évêque que depuis quinze mois.

4° Muley-El-Hassan, sultan du Maroc. Il était âgé de 63 ans. Il prétendait être le descendant d'Ali le gendre de Mahomet. Il était le fils de Sidi-Moulai Mohammed à qui il a succédé le 25 septembre 1873. Le sultan est mort au cours d'une expédition qu'il avait entreprise pour soumettre quelques tribus rebelles. Son successeur est son fils préféré, Mouley-Abdul-Aziz, le fils d'une circassienne. Il l'a nommé son successeur par testament, au préjudice de son fils aîné.

Dans les pays d'Europe le fils aîné du souverain lui succède en vertu des diverses constitutions qui régissent ces pays, mais il en est différemment au Maroc. Les droits de succession au trône ne sont pas définis.

Le nouveau sultan n'a que 16 ans. Il a été reconnu par les puissances et accepté par les populations.

5° Lord John Duke Coleridge, lord juge en chef d'Angleterre. Il est né en 1821 et il a été admis au barreau en 1846. Il a été député aux communes et il a fait partie du cabinet Gladstone formé en 1878. En 1873 il a été nommé juge en chef de la cour des Plaidoyers Communs (*Court of Common Pleas*), et en novembre 1880 il a succédé à Sir Alexander Cockburn dans la charge de *lord juge en chef d'Angleterre.*

Le successeur de lord Coleridge est sir Charles Russell.

6° Le poète Charles Marie Réné Leconte de Lisle, membre de l'Académie française et bibliothécaire du Sénat. Il est né en 1820 à Saint Paul, Ile de la Réunion, mais il a toujours résidé en France depuis 1847. En 1886 il remplaça à l'Académie française Victor Hugo dont il était l'ardent admirateur. Il est l'auteur des *Poème antiques*, des *Poèmes barbares*, des *Poèmes tragiques* etc. Il aussi traduit Homère, Eschyle, Sophocle, les *Idylles* de Théocrite et les *Odes* d'Anacréon.

" L'esprit " (*dit l'Univers*) " qui règne dans toute l'œuvre de M. Leconte de " Lisle est détestable. Le poète a la haine non seulement du christianisme, mais " de toutes les traditions religieuses. Pétri d'orgueil, il est tout entier à la haine " de Dieu et blasphème presque continuellement."

Leconte de Lisle a eu des obsèques religieuses à Saint Sulpice de Paris, ce qui indique qu'il a fait une fin chrétienne ou du moins qu'il a donné quelque marque de repentir et de conversion.

7° Le baron Jean Nicotera le célèbre révolutionnaire napolitain et ancien ministre de l'Intérieur d'Italie. Il est né dans les Calabres le 9 septembre 1828. Lors de sa mort, arrivée le 13 juin, il était député de Salerne. Nicotera était franc-maçon, ami de Mazzini et de Garibaldi et il avait conspiré contre le pape et contre le roi de Naples, son souverain. Il fut condamné à mort, mais la reine Marie Thérèse, femme du roi de Naples Ferdinand II, obtint sa grâce.

Nicotera s'est converti sur son lit de mort. Sa sœur, malgré la surveillance des francs-maçons, parvint à introduire un prêtre dans sa chambre. Ce prêtre, l'abbé Gabriel Visco, le confessa et il lui administra les derniers sacrements.

8° Le général sir John Jarvis Bissett, ancien commandant des troupes anglaises au Canada, lors de l'affaire du Trent. Il était âgé de 75 ans.

9° A Vienne, Autriche, le célèbre anatomiste Joseph Hirlt. Il était âgé de 83 ans.

10° William Walter Phelps, un des plus célèbres avocats des Etats-Unis. Il a été ministre des Etats-Unis à Londres.

11° Le général français Barry, à l'âge de 81 ans. Il s'est distingué en plusieurs circonstances pendant la guerre de 1870, notamment à la bataille de Coulmiers

ALBY.

LE DIABLE APOTRE

PAR LA POSSESSION

d'Antoine GAY, de Lyon

(1821-1871)

BIOGRAPHIE ET DOCUMENTS

PUBLIÉS

Par VICTOR DE STENAY

1 vol. in-12.. $1.00

" Lorsque le matérialisme se transforme de mille manières pour maintenir la société dans l'erreur et lui faire nier les vérités les plus élémentaires de la doctrine catholique, le devoir, pour tout chrétien sincère, est de le combattre en prouvant l'existence du surnaturel.

" Il y a d'autant plus de nécessité de se montrer ferme dans la foi, en établissant et démontrant l'action de Satan parmi les hommes, que nous vivons à une époque où le blasphème, parvenu aux dernières limites de la rage anti-religieuse, a osé appeler le démon *le béni de son cœur.* "

Ainsi parlait, en 1859, l'illustre Père Ventura de Raulica, ex-général de l'Ordre des Théatins. Puis il ajoutait :

" L'erreur est si universelle de nos jours, l'ignorance si grande, la raillerie si puissante sur tout ce qui touche au surnaturel, et particulièrement au surnaturel diabolique, qu'on doit des encouragements à quiconque n'hésite pas à faire entendre sa voix dans la foule pour dire la vérité. Que de chrétiens aujourd'hui de bonne foi dans leur croyance n'admettent Satan, contrairement à ce que l'Écriture nous en apprend, qu'avec certaines restrictions ! une sorte de diable diminué dont le nom est conservé par égard pour les Livres saints, mais dont l'action est nulle en ce monde. Refaire donc la lumière, rétablir la vérité quelque dure qu'elle soit pour l'orgueil de la science moderne, quelque étrange qu'elle paraisse à la frivolité de notre génération, c'est travailler activement dans l'intérêt de la seule doctrine vraie par excellence. "

" Mais parler du diable, s'écrie un autre ami du surnaturel, voilà de quoi exciter l'hilarité de tous les esprits forts, de toutes les grandes têtes libres-penseuses de l'univers ! Et bien, n'en déplaise à messieurs les incrédules, à ceux qui rient de la foi des bonnes femmes, le *diable* existe, il a une puissance, il la manifeste par des faits incontestables. Or *rien n'est têtu comme un fait* et il y en a d'innombrables, sur cette matière. "

" Il y en a plusieurs, nous le savons très bien, remarque un écrivain sérieux, il y en a plusieurs qu'on est parvenu à entourer d'un ridicule irrésistible. Il existe même dans tous un élément

grotesque qui est fait pour scandaliser ceux qui jugent les phénomènes du monde spirituel selon les idées naturelles. Cependant les faits sont là, et ils ont été caractérisés par l'autorité compétente...... Il faut donc admettre l'existence de ces phénomènes extraordinaires, sous peine d'abandonner l'histoire et de se mettre en opposition directe avec l'enseignement catholique. "

A grands traits, reproduisons, d'après un savant auteur, l'histoire des miracles diaboliques sur la terre :

" Aux premiers jours du monde, dans le Paradis terrestre, Satan se montre à Ève sous la figure d'un serpent.

" Les malheurs inouïs que souffre le saint homme Job sont l'œuvre du diable.

" En Egypte, les magiciens de Pharaon, par leurs enchantements diaboliques, opèrent des prodiges presque aussi grands que ceux de Moïse. Cependant, à la fin, les prodiges divins triomphent et montrent le doigt de Dieu.

" L'ombre de Samuel est évoquée devant Saül par la puissance du démon.

" C'est un mauvais démon, nommé Asmodée, qui tue les sept premiers maris de la fille de Raguel.

" Les prêtres de Baal luttent contre les prophètes. Ce sont toujours des miracles diaboliques du côté des ennemis de Dieu.

" Au temps de notre Seigneur Jésus-Christ, les possessions sont très nombreuses dans la Judée. Ces possédés sont connus, tout le peuple les voit ; ils sont guéris publiquement ; leurs œuvres sont extraordinaires ; ils prophétisent la divinité du Christ et trahissent les secrets de Dieu.

" Les Apôtres combattent le démon ; Simon le Magicien l'invoque. Il séduit les foules.

" Le paganisme ancien et moderne doit son existence, son développement et le fanatisme de ses adeptes aux miracles diaboliques.

" Dans les temples et hors des temples, les prêtres païens et les statues des faux dieux rendaient des oracles, accomplissaient des merveilles.

" Les premiers siècles de l'Église, le moyen âge, sont remplis de sorciers, magiciens, alchimistes, dont les œuvres diaboliques passionnent les multitudes.

" Luther affirme dans ses ouvrages que le diable lui apparaissait quelquefois. Il a argumenté une nuit avec lui sur la présence réelle de Jésus-Christ au Saint-Sacrement. Mais le sectaire ne voulut jamais se rendre aux raisons du diable.

" Et que l'on ne croie pas que les miracles diaboliques manquent d'authenticité ou soient le fait de la supercherie et de l'ignorance. Ils ne sont que trop vrais. Ils ont été opérés devant des témoins innombrables. Ils nous sont racontés soit par les auteurs profanes, soit par les Pères de l'Eglise.

" C'était en présence de l'élite de la Grèce que se célébraient, à Cythère, les mystères de Vénus. Le grand prêtre de la déesse nouait la ceinture sacrée aux flancs d'un navire monté par des

jeunes filles couronnées de fleurs et, aux applaudissements de la multitude, le conduisait avec sa main, d'un bout du port à l'autre, par ce léger ruban de soie et d'or.

" Balaam et les Sybilles ont prophétisé publiquement. On leur attribue des prophéties concernant Notre-Seigneur. Les Sybilles se trouvent sur les vitraux de nos anciennes cathédrales. On les a peintes et sculptées dans les églises, à côté des grands prophètes.

" De nos jours, au Thibet, le grand Lama, tous les ans, s'ouvre le ventre, devant une foule de dévots ébahis ; il en sort les viscères. les dépose sur une table et les remet à leur place, sans que sa santé en soit nullement altérée.

" Dans ce même Thibet, une lamazerie possède un arbre merveilleux, unique dans son espèce. Son feuillage à nul autre pareil, est l'objet d'un culte particulier. Le mot Lama est gravé sur toutes ses feuilles dès qu'elles s'ouvrent. La nature ne peut pas présenter seule une si curieuse bizarrerie. D'ailleurs cet arbre ne peut se reproduire ni par graines ni par boutures.

" En Chine, en Tartarie, parmi les peuples sauvages de l'Afrique et de l'Amérique, le démon règne et gouverne.

" En Chine et au Japon, quand on veut se débarrasser de la vie, le diable, pour enlever les horreurs du suicide, serre la corde de ceux qui désirent mettre fin à leurs jours. Il suffit qu'ils l'invoquent.

" La secte musulmane des Aîsagouas, qui a donné des représentations jusque dans Paris pendant l'Exposition de 1867, fait des prodiges diaboliques, dont la seule pensée glace d'horreur. Ces fanatiques avalent des serpents, du verre, des clous, se font des incisions sur le corps à coups de couteau, avalent du feu, se percent le ventre avec des épées, sans qu'il reste trace d'aucune blessure ou contusion après leurs scènes frénétiques.

" Et n'avons-nous pas tous les jours, encore plus près de nous sous nos yeux, les effets du *spiritisme* et du *magnétisme?* Les esprits frappent, écrivent, apparaissent, font des prédictions, découvrent des choses cachées. C'est une religion ; elle a son culte, sa littérature, ses cérémonies avec de nombreux adeptes. Vainement on voudrait attribuer ces espèces de miracles à des sciences ou des forces occultes. Ils ne sont certainement pas autre chose que l'œuvre de l'esprit de ténèbres. " C'est la continuation de l'idolâtrie et de la magie.

" Impossible d'expliquer ce qui se passe de mal dans le monde sans le dogme catholique de la puissance que Dieu permet, dans la limite qu'il lui plaît, au génie du mal. La force de Satan est incommensurable, et la force du démon le plus inférieur surpasse la résultante de toutes les forces humaines. On peut, dit saint Thomas d'Aquin, paralyser la vigueur d'un homme en l'enchaînant ou en lui coupant les membres ; mais il faut un esprit supérieur pour comprimer la puissance d'un démon, et le monde serait bouleversé en un instant, comme les possessions de Job, si Dieu permettait à un seul démon d'agir dans toute l'intensité de sa force et de sa haine. Tout en se mouvant dans la sphère où Dieu ren-

ferme les démons, ils sont en contact continuel avec le monde par leur intelligence, par leur agileté et par mille autres moyens divers. Ils peuvent mettre ces facultés naturelles au service des hommes qui les invoquent, et dans ce grand crime, comme dans tous les autres, Dieu laisse à l'homme le libre exercice de sa volonté, qui appelle le concours d'une volonté essentiellement mauvaise et plus puissante que la sienne. De là ces divinations, ces évocations, ces pactes, ces possessions et ces maléfices, attestés par l'histoire de tous les temps et de tous les peuples, qu'on ne peut nier sans abjurer toutes les croyances divines et humaines... Dieu n'a donc pas exclu entièrement les mauvais anges dans la répartition de son gouvernement général. Dans la limite infranchissa ble qu'il leur trace, il les envoie exécuter ses arrêts de justice et ses divines vengeances; il leur permet d'éprouver ses élus, et, malgré leur haine contre Dieu et contre nous, ils contribuent à sa gloire, à nos mérites, à notre éternelle félicité."

Ecoutons maintenant le docte cardinal Bona relativement à la possession diabolique et à ses signes généraux. Voici sa parole :

" Le démon accompagnant la haine qu'il a contre les hommes d'une infinité de ruses et d'artifices, non seulement les excite au mal par une infinité de suggestions cachées, mais il les attaque quelquefois ouvertement en assiégeant leur corps, en y entrant et en s'en rendant le maître de telle sorte qu'il y agit comme s'il vivait par lui et comme si les membres du corps étaient ses organes. C'est pour cela qu'on appelle ces personnes qui sont obsédés ou possédées par les démons, des énergumènes ou des démoniaques. Or cette opération et cette action du démon dans l'homme se fait de deux manières : spirituellement ou corporellement.

" Le démon opère spirituellement dans l'homme lorsqu'il possède son âme et son cœur, et qu'il y pénètre de la manière rapportée dans l'Evangile, à savoir qu'il entra dans le cœur de Judas pour lui suggérer de trahir Notre-Seigneur.

" Il agit corporellement dans l'homme lorsqu'il le tourmente au dehors par diverses peines qu'il lui fait souffrir ou lorsqu'étant entré en lui et s'en étant rendu le possesseur, il fait mouvoir son corps comme il veut.

" Or, afin qu'un homme soit véritablement énergumène ou possédé, ce n'est pas assez que le démon le tourmente au dehors comme il a tourmenté Job, saint Antoine et d'autres saints ; mais il faut encore que le démon soit dans le corps et qu'il y fasse des opérations visibles.

" Outre le témoignage de l'Ecriture-Sainte et de l'histoire ecclésiastique, l'enseignement de tous les docteurs et l'expérience propre démontrent qu'il y a véritablement des personnes possédées par les démons.

" On reconnaît la vérité de ces possessions par les opérations qui les accompagnent, d'autant que les substances spirituelles, selon la doctrine des théologiens, étant très actives par elles-mêmes, opèrent où elles sont présentes.

" Des manières d'agir de bêtes sauvages, des grimaces affreuses,

des cris et des hurlements épouvantables, une immobilité et une insensibilité des membres, une cessation des fonctions de la vie, une agitation violente et autres semblablables impressions sont des signes de la présence des démons dans les corps, dont la plupart néanmoins n'en donnent que des soupçons légers et des doutes.

" Les marques extérieures dont on tire de plus fortes conjectures, sont des actions tout à fait extraordinaires, comme de se jeter dans le feu ou dans l'eau, s'efforcer de s'ôter la vie en s'étranglant ou en se précipitant, rompre de grosses chaînes de fer, porter des fardeaux dont la pesanteur excède des forces naturelles, proférer des blasphèmes, avoir horreur de toucher les choses saintes.

" D'autres signes encore plus forts et presque certains, sont de parler les langues étrangères que l'on n'a jamais apprises, de lire, d'écrire, de peindre, de chanter en musique sans avoir jamais rien appris de toutes ces choses; discourir sur les sujets les plus relevés sans en avoir jamais été instruit; découvrir ce qui est caché, lorsqu'il est tellement inconnu qu'on ne peut le savoir par aucune subtilité d'esprit ou par aucune industrie humaine, soit en ce qui regarde le passé, soit en ce qui regarde le présent, soit en ce qui regarde l'avenir; dire des choses qui se font dans les lieux les plus éloignés au moment même qu'elles arrivent; refuser absolument de réciter le symbole des Apôtres ou quelque autre chose de piété, et de demander pardon de ses péchés; ne point se souvenir, après que la vexation et l'opération du démon est passée, de ce que l'on a dit, et ne pouvoir répondre aux questions que l'on en fait à l'énergumène après sa délivrance."

D'autre part, il est à remarquer avec l'auteur d'un récent et lumineux article scientifique sur " les médecins et la possession diabolique ", que " les médecins, si souvent témoins des merveilles que l'esprit exécute dans et par le corps, ont néanmoins fourni, de tout temps, un appoint considérable au chiffre des apôtres du matérialisme.

" Le fait est que de tout temps il s'en est trouvé pour faire entendre, comme dit Bodin, qu'il n'y a point d'esprits; et pour rapporter à des causes purement naturelles, les faits de démonomanie ou de folie religieuse en général. Et telle est aujourd'ui la tendance bien nettement accusée des maîtres en médecine mentale. Tous, depuis Esquirol en particulier, s'appliquent à démontrer qu'il n'y a plus aujourd'hui de sorciers ni de possédés, mais seulement des imposteurs ou des fous plus ou moins hallucinés.

" C'est ce que remarque avec beaucoup de justesse le docteur Goix, dans un travail fort étudié sur ce sujet, lequel a été lu à la Société médicale de Saint-Luc, Saint-Côme et Saint-Damien et publié dans les *Annales de philosophie chrétienne*, travail auquel il sera fait ici de nombreux emprunts

" Aucun auteur, dit notre médecin philosophe, aucun auteur contemporain, du moins, n'indique la possibilité d'un diagnostic différentiel entre la démonomanie et la possession diabolique. Et

cependant, il n'a pas de peine à le montrer, ces faits ne sont pas les mêmes et les prétendus possédés qu'ont observés les médecins contemporains, ceux dont ils rapportent scientifiquement l'histoire, ne sont pas ceux que visent les théologiens. De sorte que les uns et les autres ne peuvent s'entendre : les médecins affirmant que leurs sujets sont des malades et non des possédés, et que la possession n'existe pas ; les théologiens soutenant de leur côté que la possession existe, quelque rare qu'elle soit, quelque difficulté qu'il y ait à le prouver et que d'ailleurs il est des faits que la science médicale ne peut expliquer à elle seule et qui ressortissent à de tout autres lois que celles de la nature et même de la nature troublée par la maladie.

" La maladie en effet consiste en une perturbation plus ou moins grave des lois naturelles de la vie ; mais elle n'implique pas et ne saurait comporter un renversement total des lois naturelles ; la perturbation de ces lois par le fait des influences morbifiques reconnaît elle-même des lois, qui ne sont pas d'ailleurs en contradiction avec celles de la vie normale, car la maladie c'est la vie troublée, la vie pathologique si l'on veut, mais enfin c'est encore la vie. Et la vie ne se répare pas autrement qu'elle ne s'entretient ou se multiplie ; alors même qu'elle déchoit le plus, elle garde encore dans son évolution une marche déterminée, elle obéit à des lois naturelles.

" Les professeurs Ball, Charcot et Richer sont complices et victimes d'une confusion qu'on ne saurait trop éviter. Ils confondent la *démonomanie*, cette folie dont le trait caractéristique est une pure hallucination, d'où résulte pour le sujet qui en est atteint la ferme conviction qu'il est habité par un mauvais esprit : ils confondent cette folie, dis-je, avec la *possession diabolique*, que tous les théologiens considèrent, non pas comme une appréciation de la conscience des sujets, mais comme un phénomène objectif et idépendant de cette conscience. En un mot, " la croyance de certains individus à la présence du démon dans leur propre corps, qui constitue le signe pathognomonique de la démonomanie, est sans aucune valeur " pour démontrer la possession.

" Les modernes psychiâtres tranchent de haut des questions qu'il affirment à la légère n'avoir jamais été sérieusement étudiées et que la théologie a pourtant mûrement approfondies. Le docteur Goix n'a pas de peine à le prouver en citant un auteur qui écrivait il y a trois cents ans sur ce point et dont les conclusions jouissent toujours de la plus grande autorité. Thyrœus, jésuite allemand, docteur en théologie, dans une édition publiée à Cologne en 1604, établit fort justement cette distinction.

" Bast ! disent MM. Charcot et consorts, les théologiens autrefois ne connaissaient pas l'hystérie, et c'est pourquoi ils ont dû faire des possédés de tous les hystériques et de toutes les grandes névroses analogues. A quoi les théologiens peuvent répondre : Messieurs les savants, vous confondez vos malades avec les possédés, ou les possédés avec vos malades.

" Par exemple Charcot et Richer assurent que les convulsions

étaient autrefois un des signes pathognomoniques de la possession, ce qui n'est rien moins qu'exact ; et leur savante étude sur les *Démoniaques dans l'art*, si intéressante au point de vue esthétique, est complétement fausse au point de vue philosophique, en ce sens qu'elle présente comme essentiels à la possession des caractères qui n'ont jamais été considérés que comme des phénomènes secondaires ou accessoires, tandis qu'elle ne dit pas un mot des caractères essentiels, de ceux que le Rituel romain donne comme nécessaires pour établir le fait de la possession diabolique.

" Thyrœus, après avoir défini la possession diabolique par la présence du diable dans le corps (et non dans l'âme) du possédé et par le pouvoir tyrannique qu'il exerce sur cet homme, s'applique ensuite à faire le diagnostic de la possession et à la séparer des maladies avec lesquelles on prétend aujourd'hui qu'elle est confondue, notamment avec l'hystérie et avec l'aliénation mentale ou la folie.

" Après avoir énuméré un certain nombre de signes qui appartiennent tout à la fois à ces maladies et à la possession, et qu'il classe parmi les signes douteux et incertains, il ajoute sagement que les signes ne doivent faire *soupçonner*—le docteur Goix souligne ce mot—l'existence d'une véritable possession, que dans le cas où ils ne peuvent être attribués ni à la mélancolie, ni à une maladie, ni à une autre cause naturelle.

" Mais, quand l'étrangeté du mal a éveillé chez l'observateur l'idée d'une possession, quand il a rencontré ces signes incertains et douteux que présentent certaines maladies, il lui faut, avant de se prononcer, rechercher les caractères propres, qui sont les vrais signes (*vera signa*) de la possession.

" Ces caractères propres se distinguent en actifs et en passifs. Ces derniers se rapportent tous à l'horreur que manifeste le patient pour les choses saintes. Quant aux caractères actifs, ce sont : la connaissance de langues étrangères, qui n'ont jamais été apprises ou connues ; la découverte de choses secrètes ou qui se passent à des distances ou à des époques éloignées ; des aptitudes extraordinaires pour résoudre des questions scientifiques, littéraires ou autres, chez des sujets qui n'ont jamais étudié ces matières ; enfin la manifestation quelconque d'une puissance qui dépasse évidemment la portée des forces humaines. Thyrœus étudie chacun de ces caractères successivement, comme les médecins peuvent le faire à propos de tout diagnostic délicat, et discute leur valeur avec soin. Ce n'est pas lui, par exemple, qui confondrait une simple réminiscence avec la connaissance infuse d'une langue étrangère, ainsi que l'ont fait des observateurs pourtant modernes.

" Ces caractères sont ceux que les théologiens, depuis des siècles, s'accordent à reconnaître comme signes certains de possession ; ils témoignent, en effet, de l'intervention d'une cause intelligente, invisible et distincte de l'homme, et ne sauraient s'expliquer autrement. C'est bien pour cela que MM. Charcot et et consorts s'abstiennent même de les mentionner : ils ne sauraient le faire sans reconnaître en même temps leur valeur et leur signi-

fication, au point de vue des faits de l'ordre surnaturel ; et comme de cet ordre-là ils ne veulent pas entendre parler, ils sont forcément conduits à méconnaître ces caractères, à en renier l'existence, et par suite se condamnent à la confusion inévitable de faits de l'ordre pathologique avec ceux de l'ordre démoniaque.

" L'Eglise toutefois ne se contente pas de ce simple diagnostic : elle va plus loin dans la recherche des causes que les savants refusent ici de poursuivre. Ayant établi que le fait est d'ordre surnaturel, qu'il n'est dû ni à la supercherie, ni à la maladie, mais qu'il dépasse les ressources de la nature, elle s'applique à reconnaître que sa cause est bien un esprit mauvais et que cet esprit a pris séjour dans le corps du possédé.

" Les anciens n'ont pas toujours joui de la crédulité naïve dont nous nous plaisons quelquefois à les gratifier, M. Goix rappelle à ce propos que dès le VIIe siècle, un concile tenu à Constantinople avait nettement formulé dans un de ses canons, que la possession peut être simulée ; il rappelle aussi qu'au XVIe siècle un évêque d'Amiens sut parfaitement reconnaître et démontrer la simulation d'une fille de vingt-cinq ans, qui finit par avouer sa supercherie, ainsi qu'en témoigne Pigray, qui fut chirurgien du roi et doyen de l'Ecole de Paris.

" En somme, il résulte de cette étude que médecins et théologiens ne visent pas les mêmes sujets lorsqu'ils parlent de possédés. Les médecins n'ont pas plus de raison de nier la possession qu'ils ignorent, que les théologiens n'en auraient de nier l'hystérie qu'ils ne connaissent guère plus. Et si les maîtres de l'art médical apportaient à l'étude de la possession diabolique les règles fondamentales de la recherche diagnostique qu'ils observent d'ailleurs en toute autre circonstance, il ne sauraient la méconnaître.

" Le professeur Charcot a distingué dans les maladies nerveuses de la moelle des espèces nouvelles et qui portent à juste titre son nom. Il ne manque pas de médecins qui soient encore, malgré cela incapables de faire ces distinctions et de reconnaître ces maladies. Nous ne nierons cependant pas pour cela qu'elles existent et nous n'en appellerons qu'à l'observation des faits, à la logique du raisonnement et à la bonne foi de la conscience.

" Qu'il y ait eu des erreurs, de la part de prêtres insuffisamment instruits ou animés d'un zèle maladroit, et qu'on ait parfois exorcisé des malades et non des possédés, cela n'est pas douteux, mais ne prouve nullement que la possession n'existe pas. Le médecin qui ne se serait jamais trompé, pourrait-il lui-même soutenir le contraire ? "

Ajoutons que dans les cas douteux, il est louable de procéder aux exorcismes secrets, au moins à titre d'essai, comme cela se pratique dans les pays de foi ; car ces exorcismes font connaître la vérité, soit que la possession existe, soit qu'elle n'existe pas.

De son côté, un savant psychologue fait ces judicieuses observations :

" De nos jours, par suite de la direction donnée aux études des sciences médicales, on est porté, non seulement à chercher une

cause physique pour chaque affection pathologique (ce qui est le but réel de cette science), mais, de plus, à nier d'une manière philosophique l'existence des causes immatérielles. Nous avouons que de telles causes n'ont rien de commun avec la médecine comme science ; c'est pourquoi nous ne voulons pas qu'elle sorte de sa sphère pour les attaquer. L'existence et la nature de telles causes appartiennent exclusivement à la métaphysique. Parce que les possessions présentent certains symptômes extérieurs qui se rencontrent dans l'épilepsie, la folie et dans le somnambulisme naturel, on soutient qu'ils ont tous une origine commune. La même confusion d'idées existe chez les anciens par un motif contraire.

" Maintenant ce qui est certain pour tout le monde, c'est que le corps subit des altérations qui le placent dans un état anormal à l'égard de l'âme. Ces altérations ont-elles leur origine exclusivement dans l'organisme? doit-on recourir exclusivement à la médecine pour y remédier? ou, d'un autre côté, ne doit-on pas admettre l'influence de l'âme sur le corps et chercher la racine de certaines maladies dans la volonté même? et pour aller plus loin, cette volonté n'est elle jamais envahie par une volonté étrangère qui s'empare d'elle et la dirige?... Quant à nous, nous admettons les trois ordres de causes : les causes organiques, les causes morales ou psychologiques et les mauvais esprits. "

Et M. l'abbé Soyer d'ajouter : " L'auteur a mille fois raison dans les reproches qu'il adresse aux médecins. En s'obstinant contre l'évidence des faits et la loi qui rattache les effets à leur cause, à ne voir dans les possessions que des maladies physiques, ils se mettent hors d'état d'apporter du soulagement au malade, ils égarent la science même et lui font faire fausse route. Et puis, d'ailleurs, comment rendront-ils raison de la facilité avec laquelle un possédé parle quelquefois, sans en avoir jamais étudié, même l'alphabet, des langues étrangères, telles que le grec ou le latin? Sera ce l'épilepsie ou toute autre maladie qui aura le singulier pouvoir de communiquer le don des langues? Il faut abjurer le sens commun pour ne pas voir dans ces opérations tout intellectuelles, l'action d'une intelligence capable de produire de semblables effets. "

Quoi qu'en dise l'incrédulité ignorante ou de mauvaise foi, frondeuse du surnaturel divin ou diabolique, il y a eu dans tous les temps des possessions diaboliques. C'est incontestable. Depuis la venue de Jésus Christ, il y en a moins, excepté dans les pays idolâtres. Les missionnaires attestent qu'elles ne sont pas rares dans ces régions, où l'esprit de ténèbres se fait adorer à la place du divin Sauveur. Ils racontent des faits remarquables de l'ordre surnaturel ; des possédés se déchaînent par nombre pendant la prédication de l'Evangile ; ainsi les démons sont d'un grand secours à ces vaillants apôtres pour convertir les païens.

Ce serait une grosse erreur de croire qu'il n'y a plus de possédés en France : le magnétisme et le spiritisme les multiplient. Nous connaissons tel diocèse où on les compte par douzaine. Que

de gens sont possédés et n'en savent rien ! que de gens aussi passent pour fous et sont relégués dans les asiles d'aliénés, tandis qu'ils sont réellement démoniaques ! C'est si vrai qu'en Belgique, à Gheel, " on guérit des fous furieux en les exorcicant. " Le savant docteur Moreau s'est convaincu du fait en 1842 : il en a publié un rapport qui ne peut être contesté.

En 1871, un médecin de Lyon osait dire que la moitié des fous de l'Antiquaille étaient possédés du démon. C'était exagéré.

Malgré l'affaiblissement de la foi, certaines publications catholiques, plus courageuses que d'autres, n'ont pas craint de mettre au jour de nombreux cas de possessions contemporaines et d'en donner de longues relations. Citons les *Annales de la propagation de la foi*, *Les Annales de la Sainte-Enfance*, *l'Echo de Rome*, *le Messager de Saint-Joseph*, de Beauvais, 1874, p. 216-217, et surtout le *Purgatoire*, *revue du monde surnaturel*, qui, depuis 1885, publie des fragments sur la possession démoniaque d'Antoine Gay, et des relations sur les possédés de notre époque ; car, grâce à Dieu le vaillant directeur de cette utile et intéressante Revue mensuelle " a la foi, la foi complète et trop rare au milieu de nous, du chrétien catholique, apostolique et romain. "

Dans l'ordre providentiel, les possessions diaboliques sont des châtiments miséricordieux, des épreuves et des faveurs dont la société tout entière doit tirer profit. Dieu, en les permettant, veut donc qu'elles soient utiles à sa gloire et aux âmes pour leur salut, leur conversion ou leur sanctification.

La mission du démon Isacaron, qui habita le corps d'Antoine Gay durant de longues années, ayant été celle d'un zélé missionnaire choisi de Dieu pour raviver la foi parmi les hommes et convertir le monde, nous avons dû donner à ce livre le titre propre qui lui appartient, à savoir : LE DIABLE APOTRE. Et c'est bien malgré lui et contre sa volonté que le lieutenant de Lucifer a rempli ce rôle extraordinaire, obligé qu'il y fut par le Tout Puissant, lui qui commande dans le ciel, sur la terre et dans les enfers.

Quoique sans mérite littéraire, ce livre restera, Dieu aidant, un puissant antidote du naturalisme contemporain, un porte-lumière devant les esprits d'élite, droits, sérieux, chrétiens.

Puisse-t-il aussi toucher, éclairer, convaincre les esprits égarés par la fausse science matérialiste, les fanatiques de l'incrédulité, les indifférents, les superficiels en matière religieuse, et les ramener tous à la croyance du surnaturel, à l'observance de la loi divine, pour qu'ils suivent en paix la voie royale de leurs immortelles destinées !

Nous le soumettons à l'autorité compétente, en nous conformant d'avance d'esprit et de cœur à ses décisions.

V. de S.

En la fête des Saints Anges Gardiens, 2 octobre 1891.

PARTIE LEGALE

Rédacteur : **ALBY**

ETRANGER.

Question.—Qu'entend-on par étranger au point de vue légal? Voici pourquoi je vous fais cette question. Dans le cours du mois de juin dernier, j'ai lu dans quelques journaux anglais de Montréal une discussion relativement à ceux à qui on doit donner le qualificatif *d'étrangers*. Il s'agissait, je crois, d'un citoyen d'Australie et d'une compagnie australienne qui proposaient au gouvernement fédéral l'établissement d'une ligne de steamers *rapides* entre le Canada et l'Angleterre. Ils demandaient une subvention assez considérable. Certains journaux prétendaient que les Australiens sont des étrangers pour nous et que le gouvernement ne devait pas donner d'aide à une compagnie étrangère. D'autres journaux prétendaient, au contraire, que l'on ne doit pas considérer ici comme étrangers ceux qui sont sujets britanniques. Qui a raison *légalement* ?

Ludovicus.

Réponse.—Lorsqu'il s'agit de droits civils, tous les sujets britanniques sont ici sur le même pied (1). Mais s'il s'agit d'un statut local déclaré non applicable aux étrangers (V. G. une loi donnant pouvoir à un créancier non étranger de faire arrêter son débiteur en vertu d'un bref de *capias* etc) on entend par *étranger* celui qui est hors de la juridiction. C'est ce qui a été jugé par la Cour Supérieure à Montréal le 25 janvier 1863, et par la cour d'Appel le 6 Septembre 1864, dans la cause de *Bottomley* et *Lumley*

Voici le rapport de cette cause tel que publié par la *Minerve* en Septembre 1864.

COUR D'APPEL.

6 Sept. 1864.

Présents, l'Hon. Jean-Francois-Joseph Duval, Juge en Chef, Meredith, Mondelet, Drummond, Badgley, Juges.

Bottomley et Lumley.—Question débattue—L'Angleterre est-elle vis-à-vis le Canada, dans le sens légal, un pays étranger.

Faits. Lumley le Défendeur, obtint des demandeurs, à Bradford, dans le comté de York, en Angleterre, par l'entremise de son agent, des avances de marchandises, en représentant que c'était pour avoir un établisement à Montréal où on pourrait manufacturer à meilleur marché. Mais au lieu d'envoyer les marchandises ainsi obtenues à leur destination il les dirigea sur New-York. Quelques semaines après, il ferma son magasin à Montréal ainsi qu'un autre magasin qu'il avait à Toronto, sans donner à ses créanciers d'explications sur ce qu'il avait fait de ces marchandises. Les demandeurs le firent arrêter par *capias*. Il fit une motion pour faire casser le writ de capias laquelle motion fut accordée par la Cour Supérieure le 25 janvier 1863, l'hon. Juge Monk siégeant. C'est de ce jugement qu'est appel.

Mondelet j. différant. C'est un paradoxe que de dire que l'Angleterre est un *pays étranger*. Il serait singulier que celui qui vend des marchandises en Angleterre à un Canadien, fut privé du droit de faire arrêter son débiteur, en Canada, parce que ce débiteur a contracté sa dette en Angleterre.

(1) Code civil, art. 18.

Duval juge en chef—différant.

L'Angleterre ne peut être considérée ici comme un pays étranger. Toutes nos importations viennent d'Angleterre et les marchands anglais doivent pouvoir se protéger contre la fraude. Autrement c'est leur nier le droit d'action.

Meredith j. Dans un sens politique, il est clair que l'Angleterre n'est pas un pays étranger pour nous.

Mais dans un sens légal, l'Angleterre est un pays étranger non seulement pour ses colonies, mais aussi pour l'Irlande et l'Ecosse.

Le Statut doit être interprété dans ce sens qu'aucune personne ne peut-être arrêtée ici pour une dette contractée ailleurs.

Pour une dette contractée en Canada, au contraire, tout homme de quelque pays qu'il soit peut faire arrêter ici un Canadien.

Serait-il raisonnable d'arrêter ici un homme de la Nouvelle Zélande pour une dette contractée dans ce pays-là ? La législature n'ayant pas fait de distinction, il ne nous appartient pas de le faire.

Badgley j. Le statut dit qu'aucune personne ne sera arrêtée pour aucune cause d'action qui a pris naissance dans un pays étranger. Le statut relatif à l'arrestation des débiteurs frauduleux est une loi municipale ou locale.

Drummond. j. L'emprisonnement pour dette a été aboli ici. Il n'a été maintenu que pour la fraude tenant du crime. L'interprétation la plus libérale doit être donnée à cet acte. Il ne serait pas libéral de donner au mot étranger un sens plus étendu que celui qu'il a réellement et qui lui est donné dans les deux pays d'où nous viennent les lois qui gouvernent le nôtre. Le mot *étranger* veut dire dans le langage légal— en dehors de la juridiction, rien de plus. On appelle marchand forain un marchand étranger qui fréquente les foires. Je ne vois pas pourquoi il y aurait une différence pour les marchands anglais.

La majorité de la Cour confirme le jugement de la Cour Supérieure.

MARCHANDS AMBULANTS.

Dans ses colonnes consacrées aux "*Questions et Réponses*" la Presse de samedi, le 1er septembre, publie l'article suivant.

Q—Veuillez avoir la bonté de me dire par la voie de votre journal si les marchands ambulants qui crient à tue-tête et à effrayer tout un quartier, ont des licences pour cela ou bien seulement pour aller de porte en porte?—Un citoyen.

R.—La licence des colporteurs ou des marchands ambulants implique le droit pour ces messieurs de jouir de leur privilège suivant les usages du commerce. Or, dans tous les pays du monde, le marchand ambulant patenté, licencié, supplée au manque d'enseigne par le cri traditionnel de la corporation à laquelle il appartient. Ce droit peut et doit être réglementé par la police, mais non pas supprimé, car avec sa suppression disparaîtrait le colportage qu'autorisent à la fois les lois fédérales et les règlements municipaux.

Une fois cela posé, je puis dire que si un marchand ambulant dépasse, dans ses cris, la juste mesure des exigences de son commerce, on peut le faire arrêter pour avoir troublé la paix publique. Le Chercheur.

MUNICIPALITE—ROLE D'EVALUATION.

Un statut spécial de la Législature de Québec érige en municipalité séparée la nouvelle paroisse de Sainte C... Cette nouvelle municipalité est formée de parties détachées de plusieurs municipalités qui ont chacune leur rôle d'évaluation. La loi d'érection dit que des extraits des rôles d'évaluation des diverses municipalités seront faits et livrés à la nouvelle municipalité et que "*ces extraits serviront de rôle d'évaluation à cette nouvelle municipa-*

lité, jusqu'à ce qu'un nouveau rôle d'évaluation, soit fait, suivant la loi. "

On demande (1) si on peut amender chaque extrait de rôle d'évaluation ou si on doit s'en servir tel qu'il est en attendant la confection d'un nouveau rôle *suivant la loi.*

On demande aussi quand le nouveau rôle pourra être fait ?

J'ai soumis la question à un notaire qui est une autorité en droit municipal. Il m'a envoyé deux opinions contradictoires et basées toutes deux sur des textes et sur la jurisprudence, signe évident que la disposition du statut est *un sac à procès.*

Il conseille cependant de suivre la première opinion. La voici :

" 1° Le Conseil Municipal de la paroisse de Ste-C........... n'aura droit de faire un nouveau rôle d'évaluation que dans le cours des mois de juin et juillet 1896, époque fixée par le Code Municipal.

Attendu qu'on ne peut donner un autre sens aux mots. "Suivant la loi," qui terminent la sect : 8, C. 68, Vict : 57.

Et que le Conseil ne peut invoquer en sa faveur l'article 717 C. M. puisque les extraits de rôles lui servent de rôle.

V. le jugement in re Beauvais vs. Côté et al. R. L. Vol : 12, Page 31.

2° Le dit Conseil avait le droit d'amender ces extraits de rôles d'évaluation dans le cours des mois de juin et juillet derniers ; mais s'il ne l'a point fait, il ne pourra le faire que dans le cours des mois de juin et juillet prochains (Art. 746, C. M.)

V. le jugement in re Théoret vs. Senécal. R. L. Vol : 17, Page 310.

X

(1) J. L. T...

LE SECRET DE LA SAINTETÉ

D'APRÈS ST FRANÇOIS DE SALES ET LE PÈRE CRASSET, S. J.

Par l'Auteur des PETITES FLEURS.

1 vol. in-18.. $0.75

Le grand bonheur du ch étien est de posséder, dès ce monde, par la grâce et l'amour, Celui qui veut bien faire sa béatitude pendant l'éternité; et son plus grand malheur, après le péché, est d'ignorer ou de méconnaître ce secret de l'éternelle charité. Dieu nous veut saints de sa propre sainteté, vivants de sa propre vie. C'est pour cela qu'il nous a donné son Fils, et avec lui, les richesses infinies de son Cœur ; c'est-à-dire ses mérites, ses sacrements, son Eglise. La sainteté consiste à croire et à recevoir ces communications divines. JÉSUS-CHRIST en est la source, l'instrument et la fin. La sainteté consiste donc à nous unir à Lui par l'amour et à nous former sur Lui par l'imitation ; elle peut et doit pénétrer toute vie, la plus occupée comme la plus simple. " Je crois, dit le P. de Caussade, que si les âmes chrétiennnes étaient instruites de cette conduite qu'elles doivent tenir vis-à-vis de Dieu, elles s'épargneraient bien de la peine. Si elles savaient le mérite caché dans ce qu'elles ont à pratiquer à chaque instant, je veux dire leurs devoirs journaliers et les actions de leur état : si elles pouvaient se persuader que le fond de la sainteté consiste dans les choses dont elles ne font souvent pas de cas, et qu'elles regardent même comme lui étant étrangères ; si elles comprenaient que la vraie pierre philosophale est la soumission à l'ordre de Dieu qui change en or divin toutes leurs occupations, leurs ennuis, leurs souffrances : qu'elles seraient heureuses ! Quelle consolation et quel courage elles puiseraient dans cette pensée que, pour acquérir l'amitié de Dieu et toutes les grâces du ciel, il n'y a pas plus à faire qu'elles ne font, ni plus à souffrir qu'elles ne souffrent ; que ce qu'elles laissent perdre et ce qu'elles ne comptent pour rien, suffirait pour acheter une sainteté éminente !

" Que je voudrais, ô mon Dieu ! être le missionnaire de cette sainte volonté et apprendre à tout le monde qu'il n'y a rien de si aisé, de si commun, de si présent que cet élément de perfection ! Que je voudrais pouvoir faire bien comprendre que, de même que le bon et le mauvais larron n'avaient pas des choses différentes à faire et à souffrir pour être saints ; ainsi deux âmes dont l'une est mondaine et l'autre tout intérieure et spirituelle n'ont rien de plus à faire et à souffrir l'une que l'autre ; que celle qui se sanctifie acquiert l'éternelle félicité en faisant par soumission à votre volonté ce que celle qui se damne fait par fantaisie ; et que cette dernière se damne en souffrant avec regret et avec murmure ce que celle qui se sauve endure avec résignation.

" O chères âmes qui lisez ceci, il ne vous en coûtera pas davantage, faites ce que vous faites, souffrez ce que vous souffrez ; il n'y

a que votre cœur seul à changer. Ce qu'on entend par le cœur, c'est là volonté. Il s'agit de la rendre conforme à celle de Dieu, et qu'y a-t-il de plus aisé ? Qui ne peut aimer une volonté si aimable et si bonne ? Aimons-la donc, et par ce seul amour, tout en nous deviendra divin."

Mais qui nous donnera de réaliser cet idéal de la vie chrétienne et sainte ? La prière ; ou plutôt l'esprit de confiance et de foi animant nos rapports avec Dieu ; je veux dire cette disposition de notre âme qui sait que Dieu l'aime, qu'il s'occupe d'elle, et qu'il ne veut en tout que le plus grand bien de sa petite créature.

Celui qui aurait le secret de cette science bénie aurait le secret de la bonne vie, de la vraie force et de la parfaite félicité : "Celui là, dit saint Augustin, sait bien vivre qui sait bien prier."

La prière, ainsi entendue, ne devrait être un exercice ni rare ni difficile, car enfin Dieu est notre Père, il est notre fin, il est le bienfaiteur constant, miséricordieux et indulgent de notre vie d'exil ; ses rapports avec nous sont toujours actuels et toujours infiniment bons. Comment serait-il possible que le moyen par lequel nous correspondons à ce qu'il est, à ce qu'il fait pour nous fût un exercice difficile ? Important et nécessaire, oui ; mais difficile, non. Je dirai même que plus la prière est nécessaire, plus elle doit être facile et fréquente. La providence, en effet, a établi que plus une chose est nécessaire, plus elle est à notre portée. Voyez l'air, l'eau, le pain pour le soutien de la vie corporelle. Voyez l'eau comme matière du sacrement pour la communication de la vie surnaturelle, et le pain et le vin pour le sacrement qui entretient et augmente cette vie de la grâce. Tous ces éléments, nous étant nécessaires, sont aussi très faciles à nous procurer. Mais Dieu n'est-il pas encore plus à notre portée ? "Il n'est prodigue d'aucun bien autant que de Lui-même," dit saint Bernard. La prière qui nous le donne, la prière qui nous fait vivre de lui, avec lui et par lui, ne doit donc pas être difficile, mais facile. Encore faut-il en être convaincu et apporter à l'exercice de ce devoir la bonne volonté qui fait valoir en nous le don de Dieu. C'est pour aider cette bonne volonté que nous nous sommes proposé de recueillir les règles les plus sûres données par les Saints pour bien faire cette double *prière du cœur* et *des actes.*

Nous les avons empruntées d'abord au Docteur de la piété, à saint François de Sales, en reproduisant quelques uns des plus beaux passages de l'*Introduction à la Vie dévote* et de son immortel *Traité de l'amour de Dieu.* Puis, comme lui même avait été formé par les Pères de la Compagnie de Jésus, qu'il s'est toujours plu à appeler ses maîtres, nous avons demandé à l'un de ces Pères des plus recommandables par sa doctrine et sa piété (et qui du reste aime à citer saint François de Sales dans ses écrits), les regles pratiques qui font de la vie du chrétien une prière continuelle, et, de l'oraison proprement dite, un apprentissage de la vie céleste.

C'est ainsi que nous avons donné, tout en les abrégeant, mais en en conservant le sens et l'expression avec un soin religieux, les belles et profondes *Considérations chrétiennes du P. Crasset* sur la

sanctification des actions et les différentes manières de prier, tirées de sa *Méthode d'Oraison* et de sa *Dévotion du Calvaire.*

Nous avons jugé utile de joindre à ces enseignements quelques passages analogues tirés des ouvrages des PP. de Gonnelieu, Lallemant et Faber, qui complètent dans leur ensemble les principes sur l'union avec Dieu, et sur ce que doit être notre vie, par le moyen de cette union souverainement désirable, et de la mortification qui en est la condition nécessaire.

Enfin, comme enfant de Saint Sulpice, pouvions-nous oublier M. Olier, que saint François de Sales avait béni dans son enfance, en prophétisant sa piété et sa mission dans l'Eglise ? Il nous a donc été doux de terminer notre travail d'humble copiste, en reproduisant une des plus belles pages de sa *Journée Chrétienne* sur la vie de Jésus en Marie.

Nous divisons ce recueil en trois parties : la première comprend ce qui regarde *la sanctification des actions ;* les différentes intentions qui doivent nous animer pour bien recevoir les sacrements, purifier notre cœur et marcher le long du jour en la présence de Dieu. *Les Considérations chrétiennes* du P. Crasset en forment le fond ; nous indiquons les passages qui ne seraient pas de lui.

La deuxième partie renferme ce qui touche à *la vie intérieure.* Un premier chapitre indique brièvement les sources de nos imperfections et leurs remèdes. Puis viennent les notions et les règles de la mortification, de l'oraison et de la vie intérieure, dans les traités qu'ont donnés sous ces différents titres, les PP. Faber, Crasset et Lallemant.

La troisième partie aura pour objet *l'union avec Dieu par la comtemplation.* Elle comprendra un traité du P. Crasset sur ce sujet et la doctrine de saint François de Sales sur la comtemplation. Une lettre du Saint sur les marques du véritable recueillement complétera ces enseignements, et une autre, extraite des œuvres de sainte Chantal, nous montrera le cœur du bienheureux dans l'exercice de cette continuelle union avec Dieu.

Et, comme toutes ces différentes voies sont de Jésus et mènent à Jésus, nous sommes enfin amenés à le contempler Lui-même en son plus beau trône de grâce, en sa virginale Mère, la glorieuse et la plus féconde manifestation de sa vie.

Daigne ce divin Sauveur, par sa Mère immaculée, nous bénir, nous accorder à tous l'esprit de prière et d'amour, et nous faire commencer ainsi, pour la gloire de son divin Père, ce bienheureux règne de Dieu qui ne finira pas ! *Adveniat regnum tuum.*

DE LA CONFESSION ET DE LA DIRECTION.

La vie du corps se conserve par la nourriture et se répare par les remèdes. De même aussi la vie de l'âme dépend de la confession et de la communion : la confession la guérit et la communion la nourrit.

Il faut recevoir ces deux sacrements avec les dispositions requises.

De l'examen de conscience.—L'examen de conscience est une disposition nécessaire au sacrement de pénitence.

Il contient cinq parties :
1° L'action de grâces.
2° L'invocation au St-Esprit pour connaître ses péchés.
3° La revue de toutes ses actions, pensées et paroles.
4° La douleur d'avoir péché.
5° Le ferme propos de s'amender.

Voyez auquel de ces cinq points vous vous arrêtez davantage.

Il le faut faire tous les jours.—Il est important de faire tous les jours l'examen : il maintient l'âme dans l'humilité et dans la connaissance de soi-même. Il attire de nouvelles grâces du ciel par la reconnaissance de celles qu'on a déjà reçues. Il prépare à la confession, fait qu'on n'omet point de péché considérable. Il empèche le vice de prendre racine dans l'âme. Il rend la contrition facile par les actes fréquents qu'on en produit; il met ordre à l'avenir; il prévoit les dangers d'offenser Dieu, il en remarque les occasions. En un mot, il rend l'homme plus vigilant, plus sage, plus pur, plus humble, le prépare à la mort...

Etes-vous fidèle à votre examen ?

L'homme sage prévoit le mal et s'en détourne autant qu'il peut. Vous serez jugé après votre mort, prévenez ce jugement en vous jugeant vous-même. Si vous vous excusez, Dieu vous accusera ; si vous vous pardonnez, Dieu vous condamnera... Au contraire, il vous défendra si vous vous accusez. Il vous pardonnera, si vous vous condamnez.

Il y en a qui se plaignent de ne plus se rappeler le soir ce qu'ils ont fait pendant le jour : comment se souviendront-ils de ce qu'ils ont fait pendant un mois ou un an ? Cela montre qu'il est impossible de se bien confesser sans l'examen quotidien.

L'action de grâces est une des parties les plus importantes de l'examen. Considérez les biens que Dieu vous a accordés en ce jour, et vous concevrez sans peine une vraie douleur de vos fautes. Mais il ne faut pas les rechercher avec trouble et inquiétude. Si vous avez commis quelque péché notable, il se présentera aussitôt à votre esprit. Arrêtez-vous à celui-là ; concevez-en l'horreur, cherchez-en les remèdes ; prenez une ferme résolution de vous en corriger, et vous aurez fait ainsi un bon examen.

Examen particulier.—Il est surtout important de s'attacher à combattre un vice, à acquérir une vertu. Ce doit être le sujet principal de votre examen. Il y en a qui ne font rien, parce qu'ils veulent trop faire : ils déclarent la guerre à tous les vices et n'en détruisent pas un. C'est une artifice de leur ennemi,, qui les joue et qui leur donne le change. Nos forces sont bornées et limitées ; nous ne pouvons pas tout faire à la fois; elles sont faibles quand elles sont divisées. Il les faut réunir pour surmonter son ennemi.

Il est bon d'en entreprendre un, et de ne point mettre bas les armes qu'on ne l'ait vaincu.

Quelle est la matière de votre examen ? A quel vice faites-vous la guerre ? Combien y a t-il de temps que vous le combattez ? Quel avantage avez-vous remporté ?

De la confession.—Le sacrement de Pénitence est la seconde

planche de salut que Dieu nous a laissée après notre naufrage. Autant de fois que nous nous confessons, nous honorons la sagesse de Dieu par l'aveu de nos ignorances; sa puissance, par l'exposition de nos faiblesses ; sa sainteté par la déclaration de nos crimes. Nous faisons amende honorable à sa grandeur et à sa majesté que nous avons offensées ; nous donnons satisfaction à sa justice; nous humilions notre orgueil ; nous détournons les châtiments que nous avons mérités ; nous sacrifions notre honneur, qui est la chose du monde que nous aimons le plus ; nous purifions notre âme, nous en guérissons les plaies; nous acquérons un droit particulier aux grâces de Dieu ; nous déracinons nos vices ; nous assurons notre salut ; nous procurons la paix et le repos à notre conscience.

Défaut de ceux qui ne veulent rien omettre.—Il y en a qui font consister l'excellence de leur confession, au souvenir exact de tous leurs péchés, à tout dire et ne rien oublier. S'il leur échappe une seule chose, ils se troublent et croient n'avoir rien fait qui vaille. C'est ce qui leur donne de l'horreur pour la confession, croyant n'en jamais faire une entière. Ce scrupule est dangereux, puisqu'il tend à éloigner l'âme des sacrements et lui donne aversion de son remède.

Etes vous de ces personnes ? Pourquoi vous tourmentez-vous d'une chose qui n'est point tout à fait dans votre pouvoir ? N'est-ce pas Dieu qui vous donne connaissance de vos péchés ? S'il vous est absolument nécessaire de les déclarer, il vous en fera souvenir. Il ne vous oblige point à dire ce que vous ne savez pas. Après avoir employé un temps convenable pour votre examen, vous devez être en paix. Si vos péchés se présentent à votre esprit ils ne resteront pas pour cela dans votre cœur, d'où ils ont été chassés par l'absolution du prêtre.

Défaut de ceux qui veulent sentir la contrition.—Il n'est pas nécessaire que la contrition soit sensible pour être véritable. Si vous ne sentez pas la douleur d'avoir offensé Dieu, priez le de vous la donner et suppléez à ce qui vous manque par une sincère humilité. Prosternez-vous devant Dieu, reconnaissez vos infidélités, demandez en pardon. Allez vous confesser en bonne foi sans tant de recherches, le bon Maître voit votre cœur, il sait que vous ne voulez pas le tremper. Et par la seule démarche que vous faites pour vous confesser, vous montrez que le péché vous déplaît et votre désir de vous amender.

La rechute ne doit pas décourager.—Celui qui retombe si facilement dans le péché doit craindre de n'en avoir pas grande contrition. Mais hélas ! les sacrements ne nous rendent pas impeccables, et quand les rechutes sont nombreuses et graves, elles montrent qu'on est ni vigilant ni fidèle : alors il faut veiller sur soi, reprendre ses bonnes résolutions et ne plus se troubler.

Il faut écouter le prêtre avec attention et respect.—Ne vous imaginez pas être bien confessé pour avoir dit tous vos péchés. Soyez attentif à écouter les avis de votre confesseur, car ses paroles sont en quelque sorte sacramentelles, elles portent grâce, elles

ont une vertu particulière pour rendre la santé à votre âme malade.

De l'absolution.—Savez-vous ce qui se passe quand le prêtre vous donne l'absolution ? Le ciel s'ouvre, le Saint-Esprit descend, les démons sont chassés de votre âme que le Fils de Dieu lave de son sang. Vous êtes délié de vos péchés et de la peine éternelle que vous aviez encourue. Vous reprenez votre titre d'enfant de Dieu, d'héritier de son royaume ; vous recevez les grâces infuses et les dons de l'Esprit-Saint. Humiliez-vous alors devant Dieu, concevez une grande douleur de vos péchés, persuadez-vous être au Calvaire, où le sang de Notre-Seigneur coule sur votre âme pour la laver et la purifier ; demeurez ainsi dans un respectueux silence, dans des sentiments de véritable humilité et de reconnaissance.

De la satisfaction.—Faites la pénitence que le prêtre vous impose, ne la regardez pas comme une peine, mais comme une grâce très grande que Dieu vous fait de changer ainsi les peines de l'enfer que vous avez méritées, en une courte et légère satisfaction. La meilleure pénitence est de s'amender de ses péchés ; il faut pour cela les haïr et s'en punir.

Nécessité d'un directeur.—Avez-vous un directeur ? Pourquoi n'en avez-vous pas ? Savez-vous le chemin du ciel ? Y a-t-il un homme sur terre qui puisse se conduire lui-même ? La brebis demande un pasteur. Vous n'êtes point brebis si vous n'avez pas de guide.

Qui vous assurera que vous êtes dans la bonne voie ? sinon ceux auxquels Dieu a donné le gouvernement des âmes en leur disant : "*Celui qui vous écoute m'écoute ; celui qui vous méprise me méprise.*"

Vous êtes, dites-vous, habile en spiritualité ; vous devez donc avoir plus d'humilité et de défiance de vous-même, car saint Bernard dit : "Celui qui s'établit maître de soi-même, se rend disciple d'un fou et n'a pas besoin de démon pour le tenter, parce qu'il est pour lui-même le plus méchant et le plus dangereux des démons."

Cassien ajoute qu'il est impossible qu'une âme abandonnée à la conduite de ses supérieurs soit jamais trompée.

Il faut donc avoir un directeur auquel on ouvre sa conscience et dont on prenne les avis.

Choix d'un directeur.—Il est certaines âmes dévotes qui ne sauraient trouver un directeur à leur goût. Elles en voudraient changer tous les mois. Ces personnes si délicates et si difficiles à contenter, auraient besoin d'avoir un maître qui leur enseignât les éléments de la vie spirituelle, en les faisant marcher dans les voies de l'humilité et de la mortification.

Esprit de foi vis-a-vis de votre directeur.—Il est très important de ne séparer jamais Dieu de son directeur, et pour cela lui parler avec grand respect, l'écouter avec humilité, lui obéir aveuglément et lui ouvrir son cœur avec confiance et reconnaissance, de sorte que si, par la volonté divine, vous en êtes un jour privé, vous ne tomberez ni dans le trouble, ni dans l'inquiétude. Dieu saura toujours vous donner grâces et lumières en proportion de votre fidélité.

VILLEMARIE

PETITES FLEURS RELIGIEUSES

DU VIEUX MONTREAL

Par **M. PAUL DUPUY,** rédacteur de *La Semaine Religieuse* de Montréal

Avec une introduction par **M. H. A. VERREAU,** Ptr.

1 vol. in-8.. $0.50

Ce qui suit est extrait de ce livre.

BAPTÊME ET MARIAGE DU BORGNE DE L'ILE.

Le grand souci des colons était de fixer près d'eux les sauvages et surtout d'opérer leur conversion. Mais persuadés qu'à Dieu seul appartient de toucher les cœurs, ils formèrent, entretenus dans ce zèle apostolique par M. de Maisonneuve, des confréries dont le but était de prier pour la conversion des sauvages. Les hommes, qui se donnaient le nom de frères, les dames, qui y entraient comme sœurs, firent, malgré la difficulté du chemin et les dangers d'être surpris par les cruels Iroquois, de nombreux pèlerinages à la croix de la montagne pour implorer Dieu en faveur des malheureux hérétiques.

" Les personnes qui pouvaient " quitter l'habitation, dit la " sœur Bourgeoys, allaient y " faire des neuvaines, à dessein " d'obtenir la conversion des " sauvages et de les voir venir " avec soumission pour être " instruits. Il se rencontra qu'un " jour, des quinze à seize per- " sonnes qui y étaient allées, " pas une ne pouvait servir la " sainte messe. Mademoiselle " Mance fut obligée de la faire " servir par Pierre Gadois, qui " était alors enfant, en lui aidant " à prononcer les réponses. Tout " cela se faisait avec bien de la " piété."

Des sauvages Algonquins et Hurons venaient de toutes parts à Villemarie comme dans un lieu où ils seraient en sûreté contre les Iroquois, et plusieurs y furent instruits et reçurent le baptême. M. de Maisonneuve, s'inspirant des sentiments des Associés de Montréal, avait pour ces sauvages une grande affection et d'incessantes prodigalités, auxquelles ils étaient d'autant plus sensibles que dans cette année, 1643, les provisions de toutes sortes, et surtout de bouche, étaient d'un prix exorbitant. Ces libéralités faisaient dire au R. P. Vimont. " La libé- " ralité est sans doute la meil- " leure chaîne dont on puisse " user pour gagner et attacher " le cœur des sauvages, nommé- " ment ceux des Algonquins, si " pauvres et si nécessiteux, mais " du reste fort traitables."

De ces conversions, celle qui fut la plus agréable aux colons, fut la conversion d'un Algonquin que les Français appelaient le *Borgne de l'île*. C'était le plus fameux orateur des Iroquois ; il exerçait une grande influence dans sa tribu et, jusqu'alors, il avait refusé par orgueil d'être instruit et de se soumettre au joug de la foi, qu'il trouvait indigne de lui et en détournait même les siens. Or, le 1er mars, le *Borgne de l'île* arrivé à Villemarie, va trouver M. de Maisonneuve et lui dit : " L'unique " sujet qui m'amène, c'est la " prière ; c'est ici que je désire " prier, être instruit et baptisé. " Que si vous ne l'agréez pas, " j'irai aux Hurons, où les robes " noires m'enseigneront, comme " je l'espère."

On comprend la joie et l'émotion de M. de Maisonneuve à ces paroles si inattendues Il s'empressa de répondre au *Borgne de l'île* que puisqu'il voulait se faire instruire et s'établir, il devait rester à Villemarie, que lui-même l'assisterait et qu'il l'aimerait comme un frère. Ce chef témoigna beaucoup de reconnaissance de ces offres et demanda avec instance d'être instruit. C'était là, en effet, son unique ambition pour lui et pour ceux de sa nation. Puis il passa toute la nuit à haranguer les siens pour les exhorter à suivre son exemple, leur montrant les avantages de la foi, condamnant la conduite qu'il avait tenue jusqu'à ce jour et promettant de faire mieux à l'avenir avec l'aide de Dieu.

Le baptême du *Borgne de l'île* eut lieu avec toute la pompe dont on pouvait disposer. M. de Maisonneuve lui servit de parrain et le nomma Paul. Mme de la Pelterie donna son nom de Madeleine à la femme du *Borgne*, qui fut baptisée et mariée le même jour avec lui. L'émotion fut générale et le P. Poncet, qui faisait le baptême, avait peine à retenir ses larmes, douces larmes, larmes de joie ; récompense bien méritée de la piété et du zèle apostolique qui animait tous les cœurs.

Paul, le nouveau converti, montra immédiatement après son baptême, les effets de la grâce de Dieu. Son caractère fut complètement modifié ; de hautain et d'orgueilleux qu'il était, il devint humble et doux. Son zèle pour apprendre la doctrine était tel qu'il trouvait les jours trop courts, et couchait souvent chez les missionnaires afin de se faire instruire pendant la nuit. " Il assurait même, avec étonnement, qu'il y avait au-dedans de lui quelqu'un qui l'instruisait et lui suggérait ce qu'il devait dire à Dieu." Il ne cessait de louer la générosité de M. de Maisonneuve qui, le jour de son baptême, lui avait donné une arquebuse avec ses munitions, avait fait servir un grand festin à tous les sauvages et, pour fixer le néophyte à Villemarie, lui avait fait présent d'une terre et de deux hommes pour lui apprendre à la cultiver.

Pour montrer sa reconnaissance, Paul se chargea d'un jeune Huron et n'eut pas de repos qu'il ne l'eût instruit et mis en état d'être baptisé. Puis pour témoigner son bonheur d'être chrétien, il alla trouver M. de Maisonneuve, lui disant que pour le remercier d'un si grand bienfait, il avait résolu

de rester toujours auprès de lui à Villemarie, et que lorsqu'il voudrait aller en traite aux Trois Rivières, il ne le ferait qu'avec son agrément. M. de Maisonneuve ne voulut pas astreindre Paul à un si grand sacrifice, et lui dit qu'il pouvait aller et venir comme il l'entendrait et qu'il ne l'en aimerait pas moins.

Après la conversion du *Borgne de l'île*, plusieurs autres baptêmes de sauvages eurent lieu à Villemarie, quoiqu'on le refusât toujours à ceux qui laissaient entrevoir dans leurs demandes des motifs d'intérêt temporel. Le nombre des nouveaux baptisés s'éleva pour cette année, 1643, à 80 environ. Les personnes les plus considérables de la colonie, telles que Mme d'Ailleboust, Mlles Mance, Boulogne, Barré, Lereau et MM. de Maisonneuve, J. B. Legardeur de Repentigny, Louis d'Ailleboust, David de la Touze, s'empressaient de servir de parrains et de marraines aux nouveaux convertis. Les ouvriers n'étaient pas moins heureux de leur rendre le même service; on retrouve les noms de ces dévoués parrains dans les registres de la paroisse Villemarie.

Comme on le voit, tous les colons étaient imbus de ce zèle apostolique, et de ce désir d'étendre dans ces contrées nouvelles l'Eglise catholique qui animaient les Associés de Montréal et qui étaient les motifs qui leur avaient fait former cet établissement.

BAPTÊME ET MORT D'UN SAUVAGE NOMMÉ JEAN-BAPTISTE.

Les colons, tout en s'établissant dans l'île de Montréal et en guerroyant contre les cruels Iroquois, s'employaient sans cesse à la conversion des sauvages. Ils eurent la joie d'en voir plusieurs recevoir le baptême pendant l'année 1646. Un de ceux-là avait durant trois ans édifié la colonie par sa fidélité à remplir tous ses devoirs pour se préparer au baptême. Il répétait souvent: " Voilà trois ans " que je demande le baptême; " je me fâche contre moi-même " et non contre ceux qui me le " refusent; car j'ai beaucoup " offensé Dieu."

Un hiver, ayant failli mourir de froid, il suppliait Dieu de ne pas le faire mourir avant qu'il ne fût baptisé: " Si j'étais bap- " tisé, disait-il en s'adressant à " Dieu, je ne serais pas marri " d'être malade, et je ne crain- " drais pas la mort."

Les longues épreuves qu'on fit subir à ce sauvage, non seulement affermirent sa foi, mais contribuèrent à faire éclater dans l'esprit des païens la vérité et la puissance de notre sainte Religion. Le 24 juin 1646 on accéda enfin à ses vœux, et il fut baptisé solennellement, ayant pour parrain et marraine M. et Mme d'Ailleboust qui, en l'honneur du grand saint dont c'était le jour même la fête, le nommèrent Jean-Baptiste. Il fut l'édification de tous les Français et des Sauvages qui assistèrent à cette cérémonie, par sa modestie et par ses protestations de défendre toujours sa foi au péril de sa vie.

Jean Baptiste entendit ensuite la messe et y fit sa première communion. Ces deux événements produisirent un grand changement dans sa personne; il devint modeste, qualité si rare

chez les sauvages, et conserva jusqu à sa mort sa piété aussi vive et sa foi aussi grande.

Ce bon chrétien mourut bientôt dans une embuscade dressée par les Iroquois. Le 5 mars 1647, plusieurs Iroquois, affectant les apparences de la paix et de l'amitié, approchent de plusieurs capitaines Algonquins qui venaient de prier Dieu et qui étaient accompagnés de leurs femmes et de leurs enfants. Les voyant sans méfiance, ils fondent sur eux à l'improviste et commencent le massacre. Jean-Baptiste était un de ces Algonquins. Prévenu par sa femme, Marie, du danger, il se met en défense, tue le premier Iroquois qui se présente, mais accablé par le nombre, il est massacré à son tour et il expire en louant Dieu.

Les Iroquois font un grand carnage, tuent les vieillards, les femmes et les enfants incapables de les suivre dans leur pays et entraînent, en les frappant brutalement et leur arrachant les ongles, ceux qu'ils amènent dans leurs bourgades.

Dans ce grand désastre, les pieux Algonquins ne perdirent pas leur foi, soutenus qu'ils furent par un de leurs chefs qui leur dit : "Courage, mes Frères ! " ne quittons pas la prière ni la " foi. L'orgueil de nos ennemis " passera bientôt, nos tourments " ne seront pas de longue durée, " et le ciel sera notre demeure " éternelle. Que personne ne " soit ébranlé dans sa croyance ; " nous ne sommes pas délaissés " de Dieu, malgré cette infor- " tune ; mettons-nous à genoux " et prions-le de nous donner le " courage dans nos tourments." A ces mots, spectacle qui montre la grandeur de la foi chez les Algonquins, ils se jettent à genoux, font le signe de la croix en présence de leurs persécuteurs, récitent à haute voix leurs prières ordinaires et chantent ensuite des cantiques pour se consoler de leur malheur. Et, détail touchant, comme les Iroquois leur avaient enlevé tout objet de dévotion, ils se servaient de leurs doigts pour dire le chapelet.

ARRIVÉE A VILLEMARIE DE LA FEMME DE JEAN-BAPTISTE.

Le 8 juin 1647 un canot arrivait à Villemarie ; il était monté par une femme seule, c'était Marie, femme de Jean-Baptiste. Toute en larmes et éclatant en sanglots, elle est conduite auprès de M. et Mme d'Ailleboust, qui tâchent par des paroles affectueuses de calmer sa douleur. Mais ses larmes ne cessaient pas et elle s'écrie : " Voyant les per- " sonnes et les lieux où l'on m'a " témoigné tant d'amitié ainsi " qu'à mon pauvre mari et à " mon enfant, je ne puis retenir " mes larmes."

Après quelques instants, cependant, Marie raconta les moyens dont Dieu s'était servi pour la tirer du pays des Iroquois. Etant parvenue à s'enfuir, elle demeura cachée dans un bois, pendant dix jours et dix nuits, sans feu, au milieu de la neige, avec une simple robe fort mince. La nuit elle allait chercher sous la neige quelques épis de blé-d'Inde pour se nourrir pendant le voyage de deux mois qu'elle allait entreprendre.

Mais elle ne put en trouver que deux petits plats. Prise de découragement à la pensée que,

si elle retournait à la bourgade, elle serait brûlée par les Iroquois et que si elle se mettait en chemin elle mourrait de faim, elle résolut de se donner la mort. Elle fait alors sa prière pour se recommander à Dieu, attache sa ceinture à un arbre où elle monte et, passsant autour de son cou l'autre bout où elle avait fait un nœud coulant, elle se jette en bas. Le poids de son corps fait rompre la ceinture ; elle remonte de nouveau, la ceinture se brise encore. Alors elle se dit : " Peut-être, Dieu " veut me sauver par la fuite. " Et n'est-il pas puissant pour " me nourrir ?"

Réconfortée par une ardente prière, elle se met hardiment en route, se conduisant par la vue du soleil, souffrant d'un froid intolérable et d'une faim dévorante car elle n'eut pendant dix jours pour se nourrir que les quelques épis qu'elle avait ramassés.

Enfin, à bout de forces, elle trouva, dans une ancienne hutte d'Iroquois, une petite hache avec laquelle elle fit un petit briquet de bois, ce qui lui permit d'allumer du feu la nuit. " Ayant fait ma prière, disait-" elle, j'allais chercher, dans " les rivières, des tortues que je " mangeais avant de m'endor-" mir auprès du feu." Dieu, qui la protégeait, lui fit rencontrer un canot; elle s'y embarqua et eut l'adresse de le raccourcir pour pouvoir le manier. Avec un pieu de bois durci au feu et sa petite hache, elle parvint à tuer plusieurs cerfs. Elle prit aussi de grands poissons et quantité d'œufs d'oiseaux de rivière, de sorte qu'en arrivant à Villemarie il lui restait encore de ces œufs et de la viande qu'elle avait fumée.

En terminant son récit, Marie s'adressa à sa protectrice, Mme d'Ailleboust et lui dit : " Il me " semblait que je vous voyais " dans ma fuite, priant Dieu " pour moi à la chapelle et que " le Père qui m'avait instruite " et baptisée priait aussi pour " pour moi et me conduisait " dans mon voyage. Enfin, " grâce à Dieu, me voici au " milieu de mes parents."

Pour remercier Dieu de son assistance et lui témoigner sa reconnaissance pour sa bonté, Marie demanda instamment à se confesser et à recevoir la sainte communion ; elle la reçut avec de grands sentiments de piété.

SOMME THEOLOGIQUE DE S. THOMAS D'AQUIN

TRADUITE EN FRANÇAIS ET ANNOTÉE

PAR F. LACHAT

RENFERMANT LE TEXTE LATIN ET LES MEILLEURS COMMENTAIRES

16 volumes in-8..................................Prix : $25.00, prix net $18.00

COLLEGII SALMENTICENSIS

Fr. discalceatorum B. Mariæ de Monti Carmeli Parenti suo Eliæ consecrati,

CURSUS THEOLOGICUS . SUMMAM THEOLOGICAM ANGELICE DOCTORIS

D. THOMÆ COMPLECTENS

EDITIO NOVA, CORRECTA

20 volumes gr. in-8...Prix net : $40.00

ŒUVRES COMPLETES DE BOSSUET

Précédées de son Histoire par le Cardinal de Bausset

Contenant tous les ouvrages publiés jusqu'à ce jour.

Enrichies de notes critiques et augmentées de plusieurs écrits inédits

retrouvés à la Bibliothèque Nationale de Paris,

à la Bibliothèque Nationale de Bruxelles et autres

PAR **M. l'abbé GUILLAUME,** CHANOINE HONORAIRE

10 volumes in-4°..........................Prix : $25.00, réduits à $18.00

ŒUVRES COMPLETES DE ST AUGUSTIN

Traduites pour la première fois en français sous la direction de

M. RAULX

Aumonier de l'Asiles de Fains

17 volumes in-4°..........................Prix : $32.00, réduits à $25.00

DICTIONNAIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE

PAR **E. LITTRÉ,** DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

5 vol. in-4°, reliés ½ chagrin rouge...Prix : $36.00, réduits à $25.00

LE PROPAGATEUR

Volume IV. 1er Décembre, 1893, Numéro 19

BULLETIN

22 Novembre 1893.

*** Les Chambres françaises et le Reichstag allemand sont actuellement en session ; les premières depuis le 14 novembre et le dernier depuis le 10 du même mois.

La première séance de la chambre des députés français a été présidée par M. Pierre Blanc, le doyen de cette chambre, M. Casimir Périer a été choisi comme président.

Il était président de la dernière chambre. Le principal sujet du discours de M. Blanc, à l'ouverture de la chambre, a été l'entente franco russe. La France n'est plus isolée. Une puissante nation marche d'accord avec elle.

L'empereur Guillaume a ouvert lui-même le Reichstag et il a fait le discours du trône. Ce discours traite notamment de l'augmentation de l'armée (votée à la dernière session), des finances et des relations de l'Allemagne avec ses alliés et avec les autres pouvoirs.

A sa dernière session, en juillet dernier le Reichtag a élu herr Von Levelzow, conservateur, président, le baron Von Buol, clérical, premier vice-président, et herr Buerklin, national libéral, deuxième vice président.

***

*** Il y a quelques jours, la Grèce a eu sa crise ministérielle périodique. Cette fois le ministère a été défaît sur la question de l'élection du président de la chambre des députés. Le candidat de l'opposition, M. Boudouris, a été élu par 102 voix contre 50 voix données au candidat du ministère. Ce dernier a donné sa démission qui a été acceptée par le roi, et un nouveau cabinet a été formé. Voici sa composition:

Premier ministre et ministre des Finances, M. Tricoupis ; ministre de l'Intérieur, M. Bonfides ; ministre de la Justice et ministre par intérim des affaires étrangères, M. Stephena ; ministre de l'Instruction Publique, M. Kailfronas ; ministre de la Guerre, M. Tsamados.

***

*** Des élections ont eu lieu dernièrement en divers pays, notamment :

1o. Aux Etats-Unis le 17 novembre. Ce jour-là des élections de

législatures locales, de gouverneurs, juges et autres hauts fonctionnaires ont eu lieu dans divers états notamment dans l'état de New-York, le Massachusetts, le New-Jersey, le Kentucky, le Maryland, la Virginie etc. Ces élections ont été favorables aux républicains. Ils ont notamment emporté l'état de New-York avec une majorité de 88,000 voix. Aux dernières élections présidentielles la majorité démocratique avait été de 100,000 voix Ils ont aussi emporté le New-Jersey, et ils ont considérablement augmenté leur majorité dans les autres états.

Au Massachusetts le dernier gouverneur était M. W. E. Russell, démocrate. Cette année il s'est retiré de la lutte qui a été faite dans les intérêts démocratiques, par M. John E. Russell, député au Congrès. Ce dernier a été battu par M. John T. Greenhalge, républicain; se majorité a dépassé 25,000voix. Il est vrai que le Massachusetts est un état républicain, et l'ex-gouverneur William E. Russell ne devait ses élections qu'à son immense popularité. M. Greenhalge est né en Angleterre en 1842. Il est avocat et il a été autrefois instituteur. Il a déjà été député à la législature du Massachusetts. Il a été aussi membre de la chambre des représentants à Washington.

Dans l'Ohio le fameux William McKinley a été élu gouverneur par une forte majorité.

2o. Dans l'île de Terreneuve. Ces élections étaient pour la Chambre d'Assemblée. Elles ont eu lieu au commencement de novembre et elles ont été favorables au gouvernement de Sir William Whiteway. En voici le résultat.

	Sièges.
Gouvernement	22
Opposition	13
Indépendant	1
Total	36

Ainsi M. Whiteway peut compter sur une majorité de 8 voix. Le gouvernement est opposé à l'entrée de Terreneuve dans la confédération canadienne et l'opposition la favorise.

Terreneuve est la plus ancienne colonie britannique en Amérique. Sa population, en y comprenant celle du Labrador, est de 197,000 habitants. Outre la Chambre d'Assemblée composée de 36 membres elle a un conseil législatif dont les membres sont nommés par le gouverneur en conseil. Le gouverneur est nommé par l'Angleterre et payé par l'île.

3o. En Suisse. Elles ont eu lieu le 29 octobre. Il s'agissait du renouvellement triennal du Conseil National. Les radicaux ont encore eu la majorité.

4o. En Prusse pour la diète locale. Le télégraphe en donne le résultat suivant qui n'est peut-être pas tout à fait correct.

Conservateurs	149
Conservateurs libéraux	59
Libéraux nationaux	90
Membres du centre	91
Démocrates	14
Membres de l'Union libérale	6
Danois	2
Polonais	18
Membres de l'Union des agriculteurs	2
Hanovrien	1
N'appartenant à aucun groupe	1
Total	433

5o. Dans le Grand duché de Bade. Il s'agissait du renouvellement partiel (un tiers) de la chambre du landtag, qui est la chambre basse de la diète. Les catholiques ont gagné plusieurs sièges et ils ont réussi à l'emporter sur les nationaux libéraux. Ils ont fait une alliance avec les progressistes et les démocrates. Leurs adversaires ont fait la campagne électorale avec les conservateurs protestants.

6o. En Saxe. Dans ce pays les élections étaient aussi faites pour le Landtag local. Les socialistes et les antisémites ont remporté de grands succés.

***

*** Sont décédés :

1° Mgr Lions, vicaire apostolique du Kouy-Tchéou. Il naquit en 1820 à Faucon, diocèse de Digne, en France.

2° Mgr Duboin, évêque titulaire de Raphanée, ancien vicaire apostolique de la Sénégambie. Il était de la Congrégation du Saint-Esprit et du Saint Cœur de Marie. Mgr Duboin était âgé de 65 ans. Il était évêque depuis l'année 1876 et il comptait 43 ans de vie religieuse

3o Mgr Paulovic, évêque titulaire de Nicopolis et auxiliaire de Macharska.

4o Son Eminence le cardinal Charles Laurenzi. Il naquit à Pérouse en 1821. Il a été vicaire général de Léon XIII lorsque ce dernier était archevêque de Pérouse. Il devint son coadjuteur en 1877 lorsqu'il fut nommé évêque d'Amata. En 1884 il fut créé cardinal, du titre de Sainte Anastasie *ad palatium*. " *Cette église*, dit l'Univers *située sur le versant du Palatin, est une des plus anciennes de Rome. Une tradition veut que Romulus soit parti de cet endroit pour tracer avec une charrue la ligne des murs de Rome* " Le cardinal était un intime ami du pape qui lui confiait généralement le règlement des affaires les plus importantes. Il a fait partie de plusieurs congrégations romaines, notamment de la Propagande etc.

5° A Tréguier, France, le comte de La Tour, ancien député et l'un des plus éminents collaborateurs du journal l'*Univers*. Il était âgé de 85 ans.

6° Pierre Emmanuel Tirard, sénateur inamovible et ancien premier ministre de France. Il était âgé de 66 ans et Genevois de naissance. En février 1871 il fut élu député de la Seine à l'Assemblée nationale et le 5 mars 1876 il fut élu par le premier arrondissement de Paris, membre de la nouvelle chambre des députés. Il entra au sénat en 1884. M. Tirard fut plusieurs fois ministre des finances et il fit partie des ministères Ferry, Duclerc et Ribot. Il fut aussi deux fois président du Conseil, c'est-à-dire premier ministre, la première fois à la chute du cabinet Rouvier, en 1887, et la seconde fois en 1889, à la chute du cabinet Floquet. En cette année 1889 il présida, en qualité de ministre du commerce à l'inauguration de l'Exposition universelle. Il donna sa démission en 1891 et il fut remplacé par de Freycinet.

7° Emile Lenoel, écrivain, avocat et vice-président du sénat de France. Il naquit en 1827 et il fut élu en 1879 ? Sénateur pour la Manche. M. Lenoel est auteur de plusieurs ouvrages de jurisprudence et d'économie politique.

8° Le célèbre explorateur d'Afrique, Isaac Schnitzer, connu sous le nom d'Emin Pacha. Il était âgé de 53 ans et natif de Neisse en Silésie Il étudia la médecine à Breslau et à Berlin et i fut reçu médecin en 1864. Emin Pacha a exploré la région du Victoria Nyanza, l'Uganda, le Soudan, dont il a été Gouverneur, et plusieurs autres régions de l'Afrique. Pendant la guerre du Soudan il était à Khartoum avec l'infortuné Gordon. C'est pendant cette guerre qu'un grand nombre de canadiens s'engagèrent pour faire les transports sur le Nil.
Emin Pacha était un linguiste. Il parlait allemand, français, italien, anglais, turc, albanien, arabe, persan et plusieurs dialectes slaves. On a annoncé plusieurs fois la fausse nouvelle de la mort d'Emin Pacha, mais il y a quelques semaines, on a appris avec certitude qu'il a été massacré par les Arabes.

9°. Jean Etienne Dufour, conseiller national de Suisse et président du Conseil d'Etat de Genève. Il appartenait au parti conservateur de la Suisse. Quoique protestant il était très favorable aux catholiques. Il s'est courageusement opposé aux lois de proscription et il a été l'un des premiers organisateurs de la résistance au Kulturkampf.

10°. Françis Parkman, historien américain, à l'âge de 70 ans. Il est mort à Boston, sa ville natale, le 8 novembre. Parkman avait une grande réputation comme écrivain. Il a fait ses études à Medford et au collège Harvard. Il était membre correspondant de la Société Royale du Canada et membre de plusieurs sociétés

savantes d'Europe et des Etats-Unis. Il a publié plusieurs ouvrages sur le Canada et les Etats-Unis.

11°. Hugh McKenzie, député de la division de Lambton-Est à la Législature d'Ontario. Il naquit à Invernesshire en Ecosse, le 12 janvier 1840.

12°. Robert Kent, avocat éminent et ancien orateur de la Chambre d'Assemblée de l'île de Terreneuve.

13°. L'Hon. Thomas Lewis Dodge, marchand et membre du Conseil législatif de la Nouvelle-Ecosse. Il a aussi été député à l'Assemblée législative. Il était libéral en politique.

14°. H. Bernier, ancien député fédéral de Lotbinière, à l'âge de 77 ans. Il était libéral et partisan du ministère Mackenzie.

15°. Le 9 novembre l'honorable Jean Thomas Taschereau, ancien juge de la Cour Suprême du Canada. Il était le frère de son Eminence le cardinal Taschereau, archevêque de Québec. Le juge Taschereau est né à Quebec le 12 décembre 1814. Son père était l'Hon. Jean Taschereau qui fut juge de la cour du Banc de la Reine du Bas-Canada, et sa mère était fille de l'Hon. Jean Panet, le premier orateur de la chambre d'Assemblée du Bas-Canada. Il a fait ses études classiques au Séminaire de Québec et sa cléricature dans l'étude de deux des principaux avocats du temps, messieurs Henry Black et Andrew Stuart. Il fut reçu avocat en 1836. Après avoir pratiqué sa profession pendant 20 ans il fut successivement juge *assistant* de la cour supérieure, juge de la même cour, juge de la cour du Banc de la Reine, et enfin, le 8 octobre 1875, juge de la cour Suprême. Il donna sa démission en 1878.

***

*** A l'assemblée législative de Québec le 14 novembre, la question du Conseil législatif est encore revenue sur le tapis. M. Cooke, député de Drummond, a présenté une résolution par laquelle il demande son abolition. M. Hackett, député de Stanstead, l'a appuyé. La discussion a été vive et les raisons pour et contre l'abolition de notre chambre haute provinciale ont été les mêmes qu'autrefois. Finalement, messieurs Duplessis, député de Saint-Maurice, et Marion, député de l'Assomption, ayant proposé le rejet de la résolution de M. Cooke, la chambre a été appelée à voter. A une majorité de six voix, elle s'est prononcée en faveur du maintien du Conseil. Trente trois députés ont voté pour le maintien et vingt sept ont voté pour l'abolition.

ALBY.

LE MAL SOCIAL

SES CAUSES—SES REMÈDES

MÉLANGES ET CONTROVERSES SUR LES
PRINCIPALES QUESTIONS RELIGIEUSES ET SOCIALES DU TEMPS PRÉSENT

Par Don Sarda y Salvany

3 vol. in-12..Prix : $1.83

•◂:o:▸•

L'IGNORANCE

(*suite et fin de ce chapître*)

√

Une autre des principales plaies actuelles : la suppression du dimanche.

Une des causes qui, à mon humble avis, ont contribué et contribuent le plus directement à la déplorable ignorance du peuple en matière de religion, se trouve dans ce que je n'hésite pas à appeler la suppression du dimanche.

Oui, amis lecteurs, que cette parole ne vous alarme pas, et ne la croyez pas exagérée. Ils sont nombreux, très nombreux, les chrétiens de nos jours qui ont supprimé complètement le dimanche. Le dimanche chrétien, le jour du Seigneur, le jour du repos et de la sanctification, n'existe pas, de fait, pour une infinité de cathoques ! La religion avait consacré ce jour au repos du corps, à la moralisation et à l'instruction religieuse du peuple. L'égoïsme et la cupidité l'ont converti en un jour de travail grossier et brutal. Il est brutal, en effet, et nullement raisonnable, le travail qui n'accorde pas à sa victime un répit pour lever les yeux au ciel.

Donnons quelques développements à ces considérations d'une si triste opportunité.

La religion, en prescrivant sévèrement le repos du dimanche, ne s'est pas proposé uniquement la fin principale de la gloire de Dieu, au moyen de l'assistance aux exercices du culte. Mais s'intéressant à notre bien, non moins qu'à la gloire de Dieu, elle s'est proposé de nous donner un temps de relâche, pendant lequel, libres des soucis grossiers et matériels du corps, nous appliquerions notre attention uniquement et exclusivement aux intérêts de notre âme. Le travail, on est forcé de le dire, en tant qu'il a pour objet de rendre l'homme maître et dominateur de la matière, le rend en même temps son esclave, puisque, s'il veut la dominer et l'utiliser, il doit commencer par se rendre son esclave et lui consacrer toute son activité. La religion veut, durant vingt-quatre heures par semaine, nous arracher à cette fastidieuse dépendance.

Aussi bien a-t-elle disposé que, après six jours exclusivement consacrés au travail corporel, il y eût un jour en quelque sorte exclusivement consacré à l'âme. Qui pourra taxer d'exagération une semblable répartition ? " En ce jour, dit la sainte Église, en ce jour dans lequel j'arrache tes mains au travail, ton bras à la machine, ton visage à la poussière de la terre, relève-toi, travailleur ; porte tes yeux au ciel ; ouvre tes lèvres pour louer le Seigneur dans le temple ; écoute la voix de la religion qui te rappelle les devoirs, qui les enseigne pour la première fois à tes enfants, qui t'apprend mille vérités que tu ne peux ignorer, ni comme homme, ni comme chrétien, ni comme citoyen. Après cela, ouvre ton cœur aux pures joies de la famille ; caresse tes petits enfants, que tu as à peine le temps de voir pendant les six jours de la semaine ; sors de la poussière le bon livre que tu gardes dans ta modeste bibliothèque, et lis à ta famille qui les écoutera avec plaisir, de bons conseils, des histoires édifiantes, des exemples consolants ; va faire une promenade, et ouvre ton cœur et tes yeux au beau spectacle de la nature. Une fois de retour, descends dans la maison du pauvre et de l'infirme, car rien n'embellit de nuances suaves le sentier de la vie comme les fleurs de la charité. Tel est le langage que la religion fait entendre au peuple. Qui osera dire qu'en cela elle se montre tyrannique et même exigeante ? Or, voyez ce qui se passe en un grand nombre de localités. A la première heure du jour de fête, on ouvre les boutiques et les ateliers ; le laboureur sort et va cultiver son champ ; la femme vaque à ses travaux ordinaires, ni plus ni moins que les autres jours de la semaine.

En vain la cloche appelle-t-elle à la messe et à l'instruction paroissiale ; le bruit des affaires humaines l'étouffe complètement pour un nombre incalculable de catholiques qui persistent à s'appeler de ce nom, lorsque, en réalité, ils ne sont que de pauvres païens. A midi, commence à s'éteindre la fièvre de la cupidité. Mais, hélas ! c'est pour céder la place à une autre fièvre plus dangereuse, la fièvre des divertissements. Ce catholique de nom, qui a passé la moitié du jour du Seigneur dans son usine, ou dans son magasin, se décide, après avoir pris son repas, à faire sa toilette pour passer l'autre moitié dans l'auberge ou le café, qui, en fin de compte, n'est autre chose qu'une auberge plus élégante, où à la salle de bal, ou à des spectacles dégoûtants. La nuit arrive, et, avec elle, la fin du jour du Seigneur, converti ainsi en un jour du diable. Et notre homme revient à sa maison pour commencer une nouvelle semaine, non avec une nouvelle provision de consolations puisées dans le temple pour porter durant huit jours encore la croix de la vie, avec une nouvelle instruction à s'appliquer à soi-même et à communiquer aux enfants, avec un cœur plus léger et une augmentation de forces ; mais avec des remords cuisants dans l'âme, après avoir perdu au jeu le pain de la famille, le corps fatigué et épuisé par l'abus des plaisirs, moins disposé à reprendre le travail ordinaire qu'au moment où il a été suspendu, plus ennemi de Dieu, plus en guerre avec ses frères, plus dégoûté de la vie.

Avez-vous remarqué que, dans les maisons où on n'observe pas la loi de Dieu, l'heure privilégiée des discussions et des scandales, l'heure où la femme est plus maltraitée, où les plus mauvais exemples sont donnés aux enfants, c'est le soir du jour de fête? C'est la conséquence de ce que ce jour est devenu un jour de péché, alors que Dieu l'avait institué pour être un jour de sanctification. Et pour nous borner ici au point de vue principal sous lequel nous le considérons actuellement, je veux dire de l'instruction religieuse, que n'a-t-on pas perdu en profanant le dimanche? On a perdu l'instruction paroissiale, le catéchisme des enfants, la lecture du livre de piété, la conversation utile en famille; tous ces moyens d'éducation populaire catholique ont été négligés. On ne verra pas tout d'abord ces inconvénients; mais qu'il s'élève et se forme une génération sous l'influence de ce que nous avons appelé la suppression du dimanche, et vous verrez ce qui arrivera. Ne le touchons-nous pas déjà du doigt?

C'est dans ce sens que nous écrit un zélé souscripteur de la Revue, professeur d'enseignement primaire dans une bourgade du Haut-Aragon. C'est une grande vérité: les maux qu'il déplore dans sa lettre n'ont pas assurément d'autre origine que l'ignorance religieuse provenant du mépris complet du jour du Seigneur. Une de ses phrases dit tout, sans qu'il soit besoin d'autre explication: "Personne ici n'observe le dimanche". Cette lettre nous a déterminé à consacrer à ce sujet le présent paragraphe.

VI

Comment opposer un remède efficace à ces maux? On en indique quelques-uns d'une efficacité souveraine.

Eh bien! que devons-nous faire, nous qui désirons agir? s'écriera quelqu'un de nos amis, convaincu de la vérité et de l'importance des considérations que je viens d'exposer dans les paragraphes précédents. Comment nous opposer à ce torrent débordé d'erreur qui nous envahit? Comment dissiper cet épais nuage de préoccupations et d'ignorance qui aveugle la plupart de nos frères?

Comment, amis lecteurs? *En priant Dieu et en travaillant*, selon le vieux refrain espagnol. Je vais m'expliquer.

Il est certain qu'un grand nombre de nos maux, et surtout celui que j'ai appelé le pire de tous, ne peuvent être guéris radicalement par l'effort individuel d'aucun catholique. La direction générale des sociétés, la réforme de la législation, l'extirpation des abus introduits dans l'enseignement public, une plus grande influence du clergé dans les masses populaires, la restauration des Ordres religieux, etc., ne dépendent pas de nous. Les travaux isolés de tel ou tel écrivain, missionnaire ou propagandiste, aussi zélés qu'on les suppose, ont très peu d'influence sous ce rapport, humainement parlant. Mais, sommes-nous catholiques ou rationalistes? Croyons-nous, oui ou non, à l'efficacité de la prière?

En priant Dieu; c'est-à-dire en brandissant sans cesse cette arme toute-puissante, en importunant le Seigneur par le gémissement

humble et persévérant, en faisant, en quelque sorte, violence à sa miséricorde, pour qu'elle se répande abondamment sur nos immenses misères.

On écrit beaucoup, on pérore beaucoup, on combat beaucoup en tous sens, mais tous ces travaux sont-ils vivifiés par la chaleur surnaturelle de la foi et de la prière chrétienne, ou ne sont-ils pas plutôt comme des cadavres immobiles et glacés, mus seulement par le froid naturalisme? Donc, des prières, et des prières avant tout.

Mais à côté de la prière et avec elle, n'oublions pas la seconde partie du refrain "*En agissant*". Dieu ne nous accorde pas à toute heure sa protection pour favoriser et légitimer ainsi notre indolence et notre apathie. Il peut opérer ordinairement dans l'ordre moral, comme il fait, en général, dans l'ordre physique; c'est-à-dire au moyen des causes secondes. Les conversions soudaines, comme celle de saint Paul, sont des miracles, ainsi que la multiplication des pains et des poissons. Dans l'ordre normal et régulier, il n'y a pas de miracles. Comme il ne nous donne la récolte qu'à la condition que nous confierons la semence à la terre et que nous la cultiverons; comme il ne soutient notre vie qu'à la condition que nous la soutiendrons nous-mêmes au moyen des aliments, ainsi il veut agir sur la destinée de l'homme et sur la marche des évènements sociaux, au moyen de nos travaux de propagande.

Qu'ils se persuadent de cette vérité les *hommes de bien* qui se contentent de ne faire de mal à personne, croyant avoir rempli, avec cette seule bonté négative, toutes leurs obligations. Qu'ils sachent qu'ils manquent à leur devoir. Oui; la principale obligation du chrétien est non point seulement de s'abstenir du mal, mais d'agir efficacement contre lui. Celui-là n'est pas véritablement soldat qui ne sait que se tenir sur la défensive, mais bien celui qui, à l'heure voulue, attaque avec intrépidité et chasse l'ennemi de ses positions retranchées.

En appliquant ces réflexions à notre cas, il est incontestable que nous pouvons faire beaucoup en faveur de l'instruction religieuse de nos frères, et pour les arracher en aussi grand nombre que possible aux pires de tous les maux, à l'ignorance en matière de religion. Nos amis veulent-ils que nous leur indiquions quelques points où ils puissent déployer leur activité et exercer un véritable apostolat compatible avec leur caractère séculier? Nous allons les satisfaire, ces observations serviront d'épilogue à ce sujet si plein d'intérêt.

1° *Les écoles du soir et du Dimanche.* — L'enseignement officiel dédaigne, en un grand nombre de points, sinon en tous, l'instruction religieuse; sur d'autres, il donne une instruction corrompue. Entreprenons, nous catholiques, de fonder des écoles, pour notre compte, sous l'inspiration immédiate du curé ou d'un de ses délégués. En Angleterre, l'Etat n'a pas une seule école où les catholiques puissent concourir. Savez-vous combien l'initiative individuelle de nos frères en a ouvert dans ce pays? Le nombre s'élève à mille, Elles concourent avec celles de l'État, et les pères et les

parents ont ainsi assuré la foi de leurs enfants, en même temps que leur éducation littéraire et scientifique.

Il s'est fait quelque chose de semblable dans notre patrie, depuis que le fouet de la révolution nous a réveillés un peu de notre torpeur. Pourquoi ne sait-on pas davantage? Il est honteux de le dire : parce qu'il y a des catholiques, et des catholiques sincères, qui dépensent en plaisirs, et souvent en plaisirs corrupteurs, quelques milliers de douros (le douro vaut 5 francs), et qui regrettent de donner quelques réaux par mois (le réal espagnol commun vaut 20 centimes pour soutenir l'école catholique de leur quartier. Il en est d'autres qui s'ennuient d'une vie passée au milieu des plaisirs fastidieux, car les plaisirs eux aussi dégoûtent, et même plus tôtque les devoirs. Et ces hommes dégoûtés pourraient déployer dans ce champ de l'instruction populaire cette activité aujourd'hui sans objet qui est le tourment et parfois le déshonneur de leur jeunesse, en l'employant à ouvrir, à organiser et à soutenir de leur parole et de leur influence, des cercles et des académies catholiques pour la classe ouvrière, en vue de la rendre chrétienne et honnête, de la même manière que l'impiété ouvre des clubs et des centres de réunion pour la pervertir et la démoraliser. Quelle noble mission que celle du catholique séculier instruit, qui se fait chaque soir, pendant une heure ou deux, le professeur populaire dans un de ces centres d'instruction catholique! Nous osons dire que nos jeunes licenciés et docteurs, nos jeunes employés de commerce, si instruits dans les questions qui touchent à leur état, trouveraient plus de satisfaction et auraient au cœur un plus grand sentiment de leur dignité, en sortant chaque soir de l'enceinte où ils ont communiqué les lumières de leur savoir et la chaleur de leurs convictions catholiques à quelques esprits honnêtes qui, au milieu de la fougue des plaisirs, applaudissent avec délire une danseuse ou s'extasient en attendant l'*ut* de poitrine d'un nouveau ténor.

Il est certain que la vie de l'homme est trop sérieuse pour être entièrement employée à de telles frivolités. Et penser qu'il y a des hommes de talent, des hommes instruits, moraux même et honnêtes, qui croient avoir bien rempli leurs devoirs en dépensant joyeusement leur vie en de semblables futilités! Est ce donc pour cela que Dieu a placé dans nos mains un capital si précieux? Soldats ou hommes de lettres, riches propriétaires, riches commerçants, industriels actifs, considérez que vous faites un très mauvais usage de ce capital de la vie! Considérez que vous n'en êtes pas les maîtres, mais que vous n'êtes que de simples administrateurs au service de Dieu, qui est l'unique véritable propriétaire? Considérez que le savant et le riche ont, outre le droit de jouir de leurs richesses et de leur science, le devoir d'en faire profiter leurs frères!

VII

Suite et conclusion du même sujet. Observation finale très importante.

J'ai commencé à indiquer précédemment les moyens principaux

par lesquels, à notre époque, le catholique séculier pouvait coopérer à la destruction de l'ignorance religieuse qui afflige le peuple, je poursuivrai et conclurai dans le présent paragraphe, cette indication sommaire.

2° *Les bibliothèques populaires.* — Après l'école catholique du jour, du soir et du dimanche, il n'y a rien de plus utile que les bibliothèques paroissiales. Qui connaît les funestes ravages causés par le livre impie et scandaleux, ne s'étonnera pas de nous voir donner une telle importance à la circulation du livre honnête, instructif et édifiant. Et néanmoins, de tels livres ne circulent pas comme ils le devraient, bien qu'ils soient favorablement accueillis par le pauvre, lorsqu'ils lui tombent dans les mains ; bien qu'il y en ait un très grand nombre d'écrits à sa portée, en un style agréable et attachant et qui se vendent à un prix très peu élevé. Quelle est la cause principale qui empêche ces livres de se propager ? C'est incontestablement le défaut d'organisation. S'il y avait dans chaque localité un catholique zélé, qui, pour la gloire de Dieu et le bien de ses frères, se constituerait le correspondant volontaire des libraires catholiques de la capitale, en faveur de ses pauvres voisins ; si, de plus, dans chaque paroisse, on établissait un dépôt de ces livres dans une succursale où les fidèles pourraient se procurer tout ce dont ils ont besoin ou ce qu'ils désirent en cette matière, où on leur permettrait de lire, en les leur prêtant, les livres qu'ils ne peuvent acheter ; où on leur échangerait contre de bons livres les mauvais qui leur seraient tombés entre les mains, ou qu'ils auraient arrachés eux-mêmes des mains de leurs amis, soyez certain que là où existerait cette simple organisation, la propagande du bon livre ne tarderait pas à produire d'excellents résultats. Et penser qu'une seule personne chrétiennement zélée suffirait dans chaque localité pour obtenir ce résultat ! C'est à elle que s'adresseraient les jeunes gens désireux de se procurer tel ou tel livre ou brochure sur un sujet d'actualité ; c'est à elle que s'adresseraient les mères de famille qui cherchent un formulaire de prières pour leurs filles, ou tel autre qui veut un journal catholique et qui ne sait lequel choisir, et qui s'est exposé, abandonné à ses seules lumières, à ce qu'on lui donne un chat pour un lièvre, dans une matière où la fraude est si fréquente et si facile. Je connais un homme qui, dans sa localité, a entrepris ainsi discrètement une pareille œuvre, et au bout de l'année, il s'étonnait du grand nombre de bons livres qu'il avait réussi à mettre en circulation. Et remarquez que chaque livre aura ordinairement plus d'un lecteur, qu'il restera comme en dépôt dans la famille, qu'avec les idées et les exemples qu'il y aura puisés, un père enseignera ses nombreux enfants et ceux-ci, à leur tour, en instruiront un grand nombre d'autres. Calculez dès lors, si vous le pouvez, la somme de gloire que vous aurez procurée à Dieu, par cette humble action qui aura fait de vous, en quelque sorte, le bibliothécaire ou l'agent du peuple en cette matière.

3° *Le journalisme catholique.* — Le journalisme, grand Dieu ! Quel levier puissant pour le mal ! mais aussi quel levier pour le

bien ! C'est l'arme propre de notre siècle et on éprouve une véritable consolation à voir avec quelle ardeur le zèle des catholiques l'emploie. Le journalisme catholique se divise en trois classes. Il est parfois catholico-politique, c'est-à-dire destiné à défendre la religion sur le terrain pratique de l'administration publique et des droits du citoyen. Que personne ne parle mal de la presse catholico-politique. Puisque, sur ce terrain, il est des hommes qui attaquent le catholicisme, il doit y en avoir qui prennent sa défense. Sa meilleure recommandation est la haine de l'impiété. Pie IX a honoré de fréquents brefs de félicitation ceux qui s'adonnent à une si nôble tâche. Cela doit nous suffire.

Il y a ensuite le journalisme catholico-scientifique, c'est-à-dire celui qui s'emploie à défendre la religion à l'aide de la science de cette religion qui est la théologie, ou à l'aide des sciences profanes, qui ont toutes des relations intimes avec elle. Il sert à un noble emploi le papier que ces publications consacrent aux luttes actuelles. Grâce à ces publications, on va au-devant de l'erreur au moment où elle apparaît, et on prévient contre elle les intelligences imprévoyantes, on la démasque et on la confond. Sans nier que le livre offre l'avantage d'approfondir plus sérieusement les questions, le journal catholique les résout, pour ainsi parler, en première instance.

Il y a enfin le journalisme catholico-pieux et catéchistique, sur lequel, nous adressant plus spécialement, dans ces paragraphes, à la classe populaire qu'à la classe lettrée, nous appelons particulièrement l'attention. C'est un genre nouveau et qui ne date que d'un petit nombre d'années ; mais il a déjà produit des résultats très précieux. Il se réduit à une publication hebdomadaire, semi-hebdomadaire ou mensuelle, qui, ayant pour objet la dévotion à tel ou tel saint, au Sacré Cœur, au Très Saint Sacrement, à la Sainte Vierge, à saint Joseph, à l'Ange Gardien, etc., s'occupe de tout ce qui regarde la piété et les œuvres spirituelles, en expliquant, en passant, ce qui est relatif aux cérémonies du culte, aux fêtes, aux mystères, en l'agrémentant de belles poésies, du récit de bonnes actions, d'histoires édifiantes, etc., etc. Ces publications sont déjà si nombreuses en Espagne, que, dans beaucoup de localités, il y a à peine une famille vraiment catholique qui n'en possède quelqu'une. Modestes et familières dans le fond et dans la forme, elles sont cependant, et pour ce motif même, les meilleurs apôtres du peuple, les fils conducteurs de la ferveur, les précepteurs domestiques qui viennent déposer goutte à goutte au sein de la famille l'instruction religieuse, et faire sentir jusqu'à la dernière couche sociale la vibration produite par la parole du Pape, des Évêques et des grands Apologistes. Attachons-nous à obtenir que chaque famille soit pourvue de ce mentor chrétien qui, pénétrant sous la porte et sans bruit, produira des merveilles.

Une parole, pour terminer, à nos frères dans le sacerdoce et à nos collègues de la presse. Ce qui importe le plus, ce n'est pas qu'il y ait quelqu'un qui parle et écrive pour la défense de la religion, mais bien qu'il se trouve des hommes qui parlent et écrivent

sur la religion d'une façon qui soit à la portée de notre peuple. C'est là l'essentiel. Amis, baissez un peu le ton de vos livres et de vos discours, parce que, vous dirai-je, en imitant le langage du divin Maître, ce ne sont pas les savants, mais les ignorants qui ont besoin d'instruction. Et les ignorants ne s'élèvent pas à une haute philosophie. Faites-vous petits avec les petits, abaissez-vous un peu, afin de vous mettre à leur niveau. N'est il pas lamentable, mes amis (excusez la liberté de mon langage), de voir au pied de la chaire une multitude qui écoute parfois avec étonnement votre profond sermon philosophico-social, l'admire et l'applaudit sans le comprendre, lorsqu'elle ignore peut-être ce que signifie le premier article du symbole ou le premier précepte du Décalogue ? Au dire d'un de ses biographes, saint Jean Chrysostome prêchait un de ses premiers sermons, et il le faisait avec une éloquence et une sublimité qui lui méritèrent le surnom de *bouche d'or* (Chrysostome). Il recevait les éloges et les félicitations des savants de la cité, et dans les écoles et les académies, on ne parlait que de l'éloquent orateur. Ayant réussi à le rencontrer au moment où il descendait de la chair, un jour que le saint évêque s'était élevé jusqu'aux nues, une vieille femme lui dit sur le ton de la supplication : " Fort bien, Monseigneur, mais quel jour prêcherez-vous pour nous" ? Vivement frappé par cette parole d'une pauvre vieille femme, l'illustre évêque devint dès lors, en même temps que le Cicéron de l'éloquence sacrée, l'orateur de tout son peuple, dont il eut à contenir mille fois les sanglots qui éclataient jusque dans le lieu saint. Nous voudrions que nos orateurs et nos publicistes eussent ainsi le don d'émouvoir jusqu'aux larmes. Parlons et écrivons pour ceux qui ont le plus besoin, c'est à-dire pour les pauvres, les ignorants. N'est-il pas à craindre, mes amis, que ce que nous avons appelé le pire de nos maux, ne nous fasse encourir une terrible responsabilité ? La mère parle à son enfant l'idiome du premier âge, et pour se faire comprendre elle imite son langage et sa prononciation, et elle trouve à cela ses plus suaves délices. On nous demande moins à nous qui remplissons auprès du peuple le doux office de pères. Solidité et opportunité des sujets ; simplicité unie à la beauté et à la correction dans la forme ; voilà ce qu'on exige de nous. Dieu veuille rendre fécondes ces réflexions humbles et peut-être audacieuses, dictées uniquement par le désir de sa plus grande gloire !

LE LIVRE DE TOUS

Par L'Abbé J. BERTHIER M. S.

1 vol. in-12 de 456 pages..45 cts.

Il y a dans l'Eglise, comme dans toute société, des chefs qui la gouvernent et des sujets qui obéissent. Les chefs de l'Eglise sont les pasteurs, c'est-à-dire le Pape et les évêques. Les sujets sont les fidèles. Or les fidèles doivent a leurs pasteurs amour, respect et obéissance. Que d'âmes qui ne connaissent pas l'Eglise et qui, à cause de cette ignorance, n'iront pas au ciel ! Dieu nous a fait la grace d'être catholiques. Quelle ingratitude ne serait ce pas, de ne pas aimer cette Eglise, qui nous mène au paradis, comme par la main, qui nous prodigue tant de bienfaits !

A notre entrée dans la vie, elle nous a faits enfants de Dieu ; c'est elle qui nous instruit de la doctrine divine, qui nous relève après nos chutes, nous console dans nos douleurs, nous fortifie dans les luttes de la dernière agonie. Comment donc ne pas l'aimer? M. Frémiot, président du parlement de Bourgogne, devenu veuf, prenait ses petits enfants sur ses genoux et leur parlait avec une telle foi des douleurs et des joies de l'Eglise qu'ils en versaient des larmes. A seize ans, sa fille, Madame de Chantal, qui devint plus tard fondatrice de la Visitation, ne pouvait voir sans pleurer, les églises ruinées par les protestants. Quand donc tous les parents inspireront ils à leurs enfants ce même amour de l'Eglise ?

Procurons l'exaltation de l'Eglise. Quant il s'agit d'elle, tout chrétien est soldat et doit la défendre. Sainte Catherine était l'humble fille d'un teinturier de Sienne. Elle consacra sa vie à procurer la prospérité de l'Eglise. Elle ne craignit pas dans ce but d'aborder les rois de l'Europe, les cardinaux, les Souverains Pontifes eux-mêmes et décida le Pape à quitter Avignon pour retourner à Rome. Si nous ne pouvons en faire autant qu'elle, du moins nous pouvons prier. Que votre règne arrive, ô mon Dieu ! Nous pouvons contribuer à l'éclat des cérémonies de l'Eglise et orner les autels. Madeleine répandit sur les pieds de Jésus un parfum d'un grand prix ; et à cause de cela, elle est louée par toute la terre et dans tous les siècles. Nous pouvons travailler pour l'œuvre de la Propagatiou de la Foi, pour celle du denier de Saint-Pierre et mener une vie sainte, car ce qui fait la gloire de l'Eglise c'est la vie pure de ses enfants, comme la vie déréglée de quelques-uns fait sa honte.

Avec l'amour nous devons le respect aux pasteurs de l'Eglise. Ils sont les envoyés de Dieu, ses ministres, les ambassadeurs de Jésus-Christ. Le pape surtout, vicaire de Dieu ici-bas, père de la grande famille chrétienne, a droit à notre vénération. Nous devons aussi respecter le caractère sacré du prêtre, fut-il même indigne de l'honneur auquel il est élevé. L'impératrice, femme de l'empereur Maxime, voulut recevoir à sa table l'illustre évêque de Tours, saint Martin. Pendant le repas, elle se tint debout par respect, servant elle-même l'évêque ; et après, elle recueillit, comme des reliques, les miettes de pain qu'il avait touchées. Ne faisons jamais chœur avec ceux qui dénigrent les ministres de l'Eglise. "Si un prêtre tombait, disait le grand empereur Constantin, je le cou-

vrirais de mon manteau, pour cacher sa faute à tous les yeux." Le libérateur de l'Irlande, Daniel O'Connell, ne se présenta jamais à la Cour d'Angleterre sans avoir avec lui un prêtre qui l'accompgnait partout. Dans les repas politiques, il le faisait asseoir à la place d'honneur et ne s'asseyait point lui même que le prêtre n'eût béni la table, même en présence des protestants.

Au respect nous devons joindre l'obéissance à l'Eglise. *Point de pouvoir qui ne vienne de Dieu*, dit saint Paul, *et celui qui résiste au pouvoir résiste à l'ordre établi par Dieu* et il encourt la damnation. Mais point de pouvoir si clairement, si directement établi par Dieu, que celui de l'Eglise. *Comme mon père m'a envoyé, je vous envoie*, a dit Jesus-Christ. *Celui qui vous écoute m'écoute et celui qui vous méprise me méprise. Si quelqu'un n'écoute pas l'Eglise, regardez-le comme un païen et un publicain.* Sur qui s'étend ce pouvoir ? Sur les nations chrétiennes ? *Le royaume qui ne vous servira pas, périra*, a dit le Seigneur. L'Afrique en abandonnant l'Eglise, est tombée dans la barbarie.

Napoléon Ier voulut faire la guerre à l'Eglise et fut excommunié. Il dit dans sa colère : " Le Pape croit-il que l'excommunication fera tomber les armes des mains de mes soldats ? " Quelque temps après, il entreprend, avec six cents mille hommes, la campagne de Moscou. Les Russes fuient devant son armée ; il ne peut pas combattre ; et ses soldats, transis de froid, laissent tomber leurs armes et tombent avec elles glacés par la mort ; c'est à peine si quelques dizaines de mille de ces hommes revoient leur patrie.

L'empire de l'Eglise s'étend sur chacune des âmes baptisées, c'est-à-dire sur plus de deux cent millions, et même sur les hérétiques et le sschismatiques. Malheur à qui secouerait le joug si doux de cette divine autorité !

Cette obéissance consiste à accepter l'enseignement de l'Eglise qui n'est pas autre que celui de Dieu, de Jésus-Christ lui même, puisque l'Eglise ne peut, de par la volonté et l'assistance divines, rien retrancher ni ajouter au dépot sacré de la vérité qu'elle a reçu de Jésus-Christ. Cet enseignement de l'Eglise nous est connu par notre catéchisme qu'il faudrait lire tous les jours, dans les veillées du soir ; c'est celui que prêche notre prêtre, que prêchent tous les prêtres voisins, tous les évêques en communion avec le Pape. Il est facile de nous en assurer. Nous somnes donc certains par là de ce que l'Eglise enseigne. Il ne reste qu'à soumettre à cet enseignement notre esprit et notre cœur ; il n'est pas permis d'y rien retrancher ni d'y rien ajouter.

Cette obéissance consiste, en second lieu, à obéir aux lois de l'Eglise. La société civile a le droit de faire des lois, un préfet peut porter des édits dans son département ; contester ce droit à l'Eglise ce serait folie et révolte contre Dieu lui-même, d'autant plus que l'Eglise, assistée de Dieu, ne peut exiger de ses enfants que ce qui est juste et salutaire, et que, mère pleine de tendresse, elle ne nous ordonne ordinairement que ce que Dieu lui-même commande, et jamais que ce qui peut nous aider à aller au ciel. Malheur donc à celui qui lui désobéit ! Il cesse d'être chrétien.

PARTIE LEGALE

Rédacteur : ALBY

La *Gazette Officielle de Québec* publie l'avis suivant :

DÉCLARATIONS SOLENNELLES

Bureau du Secrétaire de la Province 24 octobre 1893.

Le soussigné a l'honneur d'attirer l'attention des intéressés sur le fait que les déclarations solennelles doivent maintenant être faites conformément au statut du Canada 56 Vic., chap. 31, suivant la formule contenue dans l'annexe " A " de cet acte, et reproduite plus bas. Le chapitre 141 des statuts revisés du Canada est abrogé.

LOUIS P. PELLETIER,
Secrétaire de la Province.

ANNEXE " A "

Je, A. B., déclare solennellement que (exposez le fait ou les faits déclarés), et je fais cette déclaration solennelle, la croyant consciencieusement vraie, et sachant qu'elle a la même force et le même effet que si elle était faite sous serment, sous l'empire de l'*Acte de la preuve en Canada*, 1893.

Déclaré devant moi, à ce jour de
18

Note de la rédaction.—En vertu de la section 26 du statut fédéral de 1893, cité plus haut, les déclarations solennelles doivent être faites devant *tout juge, notaire public, juge de paix, magistrat de police ou stipendiaire, recorder, maire, commissaire aux affidavits à produire en cours provinciales ou fédérales, ou autres fonctionnaires autorisés par la loi à faire prêter serment en quelque matière que ce soit.*

Les déclarations solennelles tiennent lieu de serment dans tous les cas où la loi n'exige pas de serment.

Le statut cité est entré en viguenr le premier juillet dernier.

JURISPRUDENCE.

C. S. Montréal.

24 Octobre 1893.

Présent M. le juge Mathieu.

AUGE ET AL.

Demandeurs.

vs.

B. DAOUST,

Défendeur.

Femme mariée—Autorisation en justice—Art 178, *C. C.*

Jugé.—*Que le mari n'est pas responsable des frais faits par sa*

femme dans un procès, lorsqu'elle a été autorisée par le juge à ester en justice.

FAITS.—Les demandeurs ayant agi comme avocats pour madame Daoust dans une cause où elle était intéressée, poursuivirent le mari de leur cliente en payement des frais et honoraires qu'elle leur devait. Madame Daoust, sur le refus de son mari de l'autoriser à ester en justice, avait obtenu l'autorisation d'un juge en vertu de l'article 178 du code civil. Le défendeur prétendit qu'il n'était pas responsable, vu son refus d'autoriser sa femme, et cette prétention fut maintenue par le tribunal.

BOODLER-VOLEUR.

Le 4 novembre courant la cour de Révision, siègeant à Montréal, a confirmé le jugement de la Cour Supérieure d'Iberville (1) *re* Marchand *vs.* Molleur.

M. Molleur avait été condamné à payer cinq cents piastres de dommages à M. Marchand, député provincial du comté de Saint-Jean, qu'il avait accusé d'être un *boodler*. Cette accusation avait été portée pendant la lutte électorale de 1892. Le demandeur et le défendeur étaient candidats dans le comté de Saint-Jean.

La cour supérieure avait jugé *que le mot boodler est synonime de voleur, et qu'en conséquence, le demandeur avait droit à des dommages-intérêts contre le défendeur qui l'avait traité de boodler.*

Siégeaient en révsion, les juges Johnson, juge en chef, Jetté et Pagnuelo. Le juge Pagnuelo s'est prononcé contre la confirmation du jugement.

ENTREPRENEURS.

(*De l'Electeur*)

BANC DE LA REINE (en appel)

HON. C. A. E. GAGNON, *appelant,*

Défendeur.

vs.

OWEN MURPHY, *Intimé,*

Demandeur.

JUGÉ : Qu'un contrat verbal par lequel un ouvrier entreprend de construire une maison, pour un prix déterminé, à la satisfaction du propriétaire, est valable sans qu'il soit nécessaire d'y adjoindre des plans et devis.

VENTE PAR LE SHERIF.—RISQUES

(*De la Presse*).

ONTARIO NE VEUT PLUS PRÊTER.

Ontario ne veut plus prêter dans la province de Québec, et elle a raison. A quoi en attribuer la cause ? A un défaut de notre législation.

(1) Voir le propagateur, vol. 3, pages 760 et 761.

Ici, lorsqu'un immeuble est vendu par le shérif, on opère la vente à n'importe quel prix. Si les enchérisseurs ne sont pas nombreux, il arrive souvent que l'immeuble est sacrifié et vendu même au-dessous du prix de la première hypothèque.

Par prudence les créanciers hypothécaires doivent donc être présents à la vente pour acheter l'immeuble au besoin et ne pas faire de perte.

Cela peut être pratique pour les créanciers de notre province ; mais pour les créanciers d'Ontario il y a une difficulté.

Ils ne peuvent se transporter ici à chaque instant, surtout s'ils demeurent dans un endroit éloigné.

Aussi préfèrent-ils ne pas prêter.

C'est là un inconvénient fâcheux pour nos financiers qui s'en plaignent.

Quel serait le moyen de remédier à cet état de choses ? L'adoption du système d'Ontario qui ne veut pas qu'une vente d'immeuble s'opère au-dessous de la première hypothèque.

Note de la rédaction.—L'état de choses dont parle la *Presse* existe malheureusement et il en résulte des dommages considérables. Dans les ventes par les shérifs on a vu adjuger pour deux mille piastres, et même pour des sommes moindres, des propriétés dont la valeur réelle dépassait la somme de six mille piastres. Ces propriétés n'étaient grevées d'hypothèques que pour un montant qui n'excédait pas trois mille piastres. Le résultat de ces ventes a été que la pluspart des créanciers hypothécaires ont perdu leurs créances en totalité.

La législation, conseillée par la *Presse*, s'impose, car elle est dans l'intérêt public. Il me semble même qu'on pourrait faire une loi de protection plus favorable que celle d'Ontario, car quelquefois le montant d'une première hypothèque est minime. Il faudrait, par exemple, décréter qu'un immeuble vendu par *autorité de justice* ne pourrait pas être adjugé pour moins que la moitié de sa prisée constatée par les rôles d'évaluation des municipalités, ou au dessous de la première hypothèque si le montant de cette hypothèque excède la moitié de la valeur de cet immeuble. De cette manière les prêteurs auraient plus de sécurité et ces transactions se feraient plus facilement. Les débiteurs *saisis* en profiteraient eux-mêmes, car dans bien des cas ils pourraient sauver quelques parcelles de leur fortune.

CONSEILLERS, ETC.

Question.—N... passe la belle saison à la campagne où il possède une propriété. Au mois de novembre, il revient à Montréal pour l'hiver. A-t-il le droit d'être élu conseiller municipal, commissaire d'écoles ou marguillier ?

Plusieurs intéressés.

Réponse.—I. Pour pouvoir être validement élu conseiller d'une municipalité rurale il faut être domicilié dans cette municipalité ou y avoir au moins sa place d'affaire. Il faut de plus avoir droit de vote aux élections de cette municipalité et y être propriétaire d'un immeuble de la valeur de quatre cents piastres ou être le mari d'une femme qui est propriétaire d'un tel immeuble (Code municipal, art. 283.) La loi fait cependant une exception à la

disposition de cet article 283. Ainsi un citoyen qui a les *autres qualités requises*, peut être élu conseiller quoiqu'il n'ait pas son domicile ni sa place d'affaires dans une municipalité *rurale* si toutefois il habite une municipalité contigue. (C. M. art. 284.)

II. Personne ne peut être élu commissaire d'écoles d'une municipalité scolaire où il n'est pas domicilié. La résidence est absolument requise (S. R. P. Q. art. 2006.) La loi ne fait d'exception qu'en faveur des *ministres du culte.* (Même article.) Ainsi dans les paroisses où il y a plusieurs municipalités scolaires, le curé de la paroisse peut être commissaire d'écoles dans les municipalités où il ne réside pas.

III. Ne peuvent être nommés marguilliers que ceux qui sont *domiciliés dans l'étendue de la paroisse.* (Desautels, *Manuel des curés*, page 34 — Guyot, Répertoire de jurisprudence, *vo.* Marguilliers.) La loi ne fait aucune exception dans ce cas.

IV. Le domicile d'une personne est au lieu où elle a son principal établissement (C. C. Art. 79.) Ainsi celui qui possède des maisons meublées dans divers lieux où il réside alternativement, a son domicile dans le lieu où est le siège principal de ses affaires où il exerce habituellement sa profession ou son négoce. Celui qui a une résidence d'hiver à Montréal où il vaque à ses affaires ordinaires, et une résidence d'été à la campagne où il va pour sa santé et son repos, a réellement son domicile à Montréal. Ainsi il ne peut pas être *conseiller municipal*, *commissaire d'école*, *ni marguillier* du lieu où est située sa maison de campagne.

LA PROVIDENCE

DANS

LES FAITS SOCIAUX

ET

LA SCIENCE SOCIALE

Par P. de DECKER

ANCIEN MINISTRE

1 vol. in-8 de 332 pages.. **$1.50**

Ce qui suit vient de ce livre.

" L'un des dogmes les plus importants et les plus consolants du Christianisme, qui ont été reçus et confirmés par la foi constante et universelle de l'humanité, c'est le dogme que *Dieu gouverne par sa providence le monde qu'il a tiré du néant par sa puissance et par sa bonté* (1). "

Le paganisme faisait tout remonter à la divinité : *A Jove principium.*

Depuis l'ère chrétienne surtout, la société tout entière, gouvernants et gouvernés, s'inspirait de ce dogme fondamental que l'Église, appelée *la royauté de la providence* (Mgr Dupanloup), avait placé à la base de l'ordre social chrétien.

Autrefois, dans toutes les solennités religieuses et politiques, aux jours de triomphe et de deuil. dans toutes les inscriptions des monuments publics et privés, sur les médailles et les monnaies, on se faisait honneur de glorifier le nom de Dieu.

Charlemagne, le type immortel des princes chrétiens, commençait ses *Capitulaires* par ces mots : " *Notre Seigneur Jésus-Christ régnant à jamais.* " Pendant tout le moyen âge, les particuliers eux-mêmes, dans la plupart des contrées de l'Europe, inscrivaient en tête de leurs actes publics la formule *regnante Christo.* Un auteur protestant, Blondel, dit à ce sujet " que nos ancêtres apposaient cette formule à leurs actes pour nous rappeler sans cesse que tout ce qui nous regarde est administré sous la royauté de Jésus-Christ, dépend de lui et doit être rapporté à lui ", (*De formulâ : regnante Christo.*)

Nous sommes bien loin aujourd'hui de ces *âges de foi.*

A cette vieille *politique chrétienne*, la science moderne a substitué la *politique rationnelle*, qui développe sous nos yeux une révolution sociale dont les nations déchristianisées sont les témoins, en attendant qu'elles en soient les victimes.

Cette politique rationnelle, dont l'origine remonte à la Renaissance et à la Réforme, et qui est l'application de l'athéisme philo-

(1) Le Père Ventura. *Le Pouvoir politique chrétien*, p, 501.

sophique du XVIIIe siècle et de l'athéisme social de la Révolution française, c'est la négation de la Providence divine, c'est la proclamation des droits de l'homme opposés au droits de Dieu, c'est l'exaltation de l'indépendance souveraine de la raison, qui, meconnaissant le régne de Dieu dans l'ordre social, constitue, en réalité, la famille et l'État *sans Dieu*, par conséquent *contre Dieu.* En effet, ce nouvel athéisme social procède non plus de l'oubli de Dieu, mais de la haine contre Dieu ; il est plus offensant pour la divinité et plus dangereux pour la société ; il pousse le scandale du blasphème jusqu'à admettre *le nommé Dieu*, mais pour le maudire et le combattre comme ennemi du genre humain. Il a pris pour devise : *Dieu, c'est sottise et lâcheté ! Dieu, c'est hypocrisie et mensonge ! Dieu, c'est tyrannie et misère ! Dieu c'est le mal !* (1)

A cet athéisme, M. Auguste Nicolas a donné la dénomination plus exacte d'*antithéisme*, parce qu'il est non plus simplement la négation pratique de la divinité, mais l'audacieuse opposition de la souveraineté de la raison humaine à la souveraineté du Christ, telle qu'elle a toujours été admise et proclamée par l'Europe chrétienne.

Voici en quels termes s'exprime cet éminent écrivain :

" Le culte de la *Déesse-Raison* a été la suite nécessaire de cette déification de la raison. La forme de ce culte n'a pas duré, parce qu'elle lui faisait trop honte ; mais le culte est resté, et il a inspiré depuis toutes les doctrines qui se sont produites au dehors du Christianisme et qui se résument toutes dans le *Dieu-Humanité.* C'est la religion révolutionnaire, de laquelle participent tous ceux qui ne sont pas fidèles au culte catholique de l'*Homme-Dieu*... Voici donc l'homme non pas participant de Dieu et en société de Dieu, ce qui fait le Christianisme, mais détrônant Dieu et se faisant Dieu lui-même, à l'exclusion de Dieu (2). "

Le comte Albert de Broglie dit, de son côté :

" Nous n'adorons plus, Dieu merci ! la raison sous la forme d'une fille de joie célébrant une bacchanale ; mais, sous des attributs plus décents, elle n'a pas cessé d'être *la seule divinité* qui préside à nos destinées (3). "

C'est bien ainsi que l'entendent les fondateurs des écoles contemporaines. *L'humanité s'est substituée à Dieu* ! *L'homme est tout désormais, la Divinité n'est plus rien !* Tel est le cri insensée de Proudhon, un des chefs de l'école socialiste.

Louis Veuillot était donc autorisé à poser la question de philosophie sociale en ces termes : " *C'est à choisir entre le Dieu fait homme du catholicisme et l'homme fait Dieu du rationalisme.* "

Nous n'avons pas la prétention de recommencer, après tant d'autres écrivains, l'examen doctrinal de ce système, qui semble le produit du délire intermittent dont Dieu frappe, à certaines époques surtout, l'orgueil de ceux qui cèdent aux séductions de

(1) PROUDHON *Philosophie de la misère* chap. VIII.
(2) *La Révolution et l'ordre chrétien*, p. 227.
(3) *Etudes morales et littéraires*, p 373.

l'antique serpent: *Vous serez comme des Dieux.* La défense des droits de Dieu a été présentée par les intelligences les plus élevées, et l'Église, dont la sollicitude maternelle veille à la conservation de la vérité, a combattu énergiquement, sous le nom de *naturalisme*, ce qu'on appelle à bon droit *la grande hérésie du* XIX[e] *siècle*

Nous savons fort bien qu'il faut désespérer de soumettre certains esprits orgueilleux, infatués de leur vaine science, auxquels Dieu semble cacher les mystérieux ressorts de la divine constitution du monde qu'il aime à révéler aux humbles et aux petits. Mais, à côté de ces révoltés incorrigibles, il est des esprits inconsciemment entraînés par des passions de parti ou des préjugés de secte, qui glissent, pour ainsi dire, à leur insu, sur la pente de la déification de la raison humaine. Car l'athéisme social a adopté, dans ces derniers temps, des formules politiques d'autant plus perfides qu'elles dissimulent l'horreur des principes qui l'inspirent et le danger des conséquences qu'il doit entraîner fatalement,

Pour les uns, l'athéisme social prend le nom de *sécularisation du pouvoir politique* : il n'y a plus deux puissances appelées à gouverner ensemble la société, il n'y a plus qu'une seule puissance, laïque ou civile, dont toute la préoccupation semble être d'empêcher l'autorité religieuse d'exercer ses influences légitimes et de défendre ses libertés essentielles.

Pour d'autres, il est la *neutralité* du pouvoir entre tous les cultes, c'est-à-dire l'irréligion d'Etat, blessant la conscience de la masse des familles croyantes pour plaire à quelques sceptiques intolérants.

Pour d'autres enfin, il doit aboutir *à la séparation absolue de l'Église et de l'État* : les cultes ne sont plus ni reconnus, ni rétribués; leurs ministres sont placés sous la surveillance du pouvoir politique ; ils sont exclus de l'instruction publique et de la bienfaisance légale ; ils sont devant l'État comme s'ils n'existaient pas ; pour eux, ni liberté ni sécurité. Or, séparer ainsi l'Église et l'État, c'est les provoquer à une hostilité perpétuelle et contre nature, car l'ordre social chrétien, qui a fait notre civilisation, repose sur l'harmonie de la société religieuse et de la société civile par la concorde des deux puissances distinctes, mais unies.

En réalité, tous ces systèmes renferment la négation indirecte de l'*ordre surnaturel* dans la société.

Les maîtres de la science politique contemporaine, à quelque religion qu'ils appartiennent, sont frappés des désordres irrémédiables que doit amener fatalement cette négation de l'intervention de la Providence dans le gouvernement du monde. Recueillons de préférence les aveux et les appréciations des trois hommes d'État protestants dont l'autorité a exercé le plus d'influence sur la marche de la politique contemporaine.

Voici ce que disait Guizot, le ministre-historien protestant, à la France du second Empire :

“ La grande question, la question suprême qui préoccupe aujourd'hui les esprits, c'est la question posée entre ceux qui reconnaissent et ceux qui ne reconnaissent pas un *ordre surnaturel*

certain et souverain, quoique impénétrable à la raison humaine. Il faut que la foi dans l'ordre surnaturel, la soumission à l'ordre surnaturel rentrent dans le monde et dans l'âme humaine, dans les grands esprits comme dans les esprits simples, dans les régions les plus élevées comme dans les plus humbles. L'influence vraiment efficace et régénératrice des croyances religieuses est à cette condition (1). "

" Tout système politique, dit lord Beaconsfield à l'Angleterre, qui n'a pas pour base la reconnaissance du gouvernement providentiel ne peut avoir pour résultat qu'un désastre national (2). "

Bismarck tient le même langage dans l'empire allemand :

" Sans base religieuse, dit-il l'Etat n'est qu'une agrégation fortuite d'intérêts ; sans base religieuse, toute législation, au lieu de se régénérer aux sources de l'éternelle vérité, n'est plus que ballottée entre des idéees humanitaires aussi vagues que changeantes (3). "

Ce qu'on ne remarque pas assez, c'est que cet athéisme social, dont nous venons de déterminer le caractère actuel, présente deux phénomènes dignes d'attention ; il est pratiqué et propagé de préférence *par les gouvernements parlementaires*, c'est-à-dire *par les classes dirigeantes* de la société : il cherche surtout à exercer ses ravages *dans les pays catholiques.*

Que ces doctrines, essentiellement antisociales, aient été, à toutes les époques, défendues et patronnées par les fauteurs de troubles et de révolutions, c'était naturel, puisque l'ordre social qu'ils entendaient détruire était fondé encore, plus ou moins, sur les principes constituant la civilisation chrétienne ; mais aujourd'hui, par un de ces aveuglements incompréhensibles, si ce n'est comme châtiment providentiel, ce sont les classes dirigeantes elles-mêmes qui, au mépris de leurs devoirs les plus sacrés, au détriment de leurs intérêts les plus chers, se sont laissé envahir par cet esprit destructeur de tout ordre, de toute conservation et précurseur de la barbarie.

Le deuxième phénomène, celui de l'athéisme social s'infiltrant dans le gouvernement des nations catholiques, a été étudié dans ses causes et dans ses conséquences par le cardinal Manning (4). Il s'explique par ce travail de propagande impie, dû à l'action toute-puissante des sociétés secrètes auxquelles la direction du monde politique semble dévolue, et par la domination oligarchique des grands centres de population recevant le mot d'ordre de leurs loges maçonniques, plus hostiles au catholicisme que celles des pays protestants et se distinguant par une haine plus violente de la religion, par un mépris plus profond du clergé (5).

(1) Discours au consistoire protestant, 20 avril 1852.
(2) Discours de juillet 1878.
(3) Discours de 1874.
(4) Dans son *Discours sur le césarisme et le catholicisme.*
(5) On se rappellera que les loges anglaises et allemandes ont protesté contre les théories athées et les agissements révolutionnaires des loges de France et de Belgique et que, dans des occasions solennelles, les empereurs de Russie et de

Il est donc essentiel de constater combien tous les grands problèmes relatifs à la constitution, à l'organisation, à la conservation de la société appartiennent à l'ordre surnaturel du monde et sont indépendants de l'intelligence humaine.

A cet effet, nous avons réuni méthodiquement, dans les divers chapitres de ce livre, les aveux que la loyauté a arrachés aux écrivains les plus renommés de toutes les écoles et de tous les partis indistinctement, pour prouver que Dieu *gouverne tout*, dans l'ordre social aussi bien que dans l'ordre naturel, et pour démontrer l'action incessante, sinon sensible à tous les regards, de sa divine Providence dans le monde. Car il est impossible de se faire plus longtemps illusion sur les conséquences fatales de l'athéisme social, que nous combattons dans le double intérêt de la religion et de la patrie.

On a cru que les classes dirigeantes pouvaient impunément essayer de chasser Dieu de la société; on n'a pas prévu que le peuple, à leur exemple, cesserait de croire en Dieu et se révolterait contre les inégalités sociales consacrant les jouissances pour quelques privilégiés et les souffrances pour la masse des travailleurs.

On a cru que tous ces systèmes antisociaux des modernes écoles n'étaient que des déclassements inoffensifs de la science, n'exerçant aucune action sur les destinées positives des nations. Or, c'est la plus funeste erreur du jour, dit M. Caro, de croire que l'idée de Dieu, c'est-à-dire le principe religieux que nous relie à Dieu, ne soit qu'un sujet de discussion sans influence pratique sérieuse sur l'ordre social ou sur l'individu. La religion *est une nécessité absolue pour l'humanité*; elle est l'indestructible assise sur laquelle repose le monde moral ; si Dieu permettait une seul jour que ce fondement fût enlevé, tout l'édifice s'effondrerait. Telle a été la conviction des philosophes de tous les temps, des législateurs de tous les pays civilisés. *La suppression de Dieu, en la supposant possible, serait la suppression de tout ordre social* (1). "

Une autre erreur non moins commune consiste à croire que, en voulant mutiler ou anéantir l'idée de Dieu, la science sert la cause de la liberté. Or, c'est précisément le contraire qui est vrai. *De toutes les chimères qui peuvent entrer dans une tête humaine*, disait tout récemment l'un des plus profonds penseurs de notre temps, *il n'en est pas de plus dangereuse que de vouloir faire d'un peuple athée un peuple libre. La négation de Dieu, c'est l'esclavage sous un maître quelconque* (2).

Les conséquences de ces systèmes impies frappent aujourd'hui tous les yeux.

(1) *Idée de Dieu*, par Caro.

(2) M Franck, israélites. Discours de réouverture de son cours de philosophie morale au Collège de France (16 décembre 1884).

Prusse ont proclamé la nécessité de raviver les sentiments religieux dans le peuple. En matière d'instruction publique, les gouvernements protestants cherchent à conserver plus ou moins le caractère *confessionnel* des écoles en y donnant un enseignements *positivement religieux*, tandis que, en France et en Belgique, le libéralisme veut imposer un enseignement *neutre*, c'est-à-dire dépourvu de tout caractère religieux.

Il s'est fondé, il y a deux ans déjà, à Paris, une *Ligue nationale contre l'athéisme*, à la tête de laquelle se sont placés résolument des sommités de la politique et des lettres: MM. Jules Simon, Frank, de Broglie, Rousse, de Pressensé, etc., qui, en dehors de toute prétention à former une église, une école ou un parti, simplement unis dans un sentiment de conservation sociale, ont cru devoir prendre en mains la cause de Dieu, pour combattre les progrès de l'athéisme, qui inquiètent tous les hommes sérieux, préoccupés du relèvement moral de la société.

" Un tel état des esprits, disent-ils dans leur manifeste, est le plus grand péril qu'une nation puisse courir, car il ne tend à rien moins qu'à la disssoudre dans un délai plus ou moins prochain. C'est pour conjurer ce danger que, nous aidant de toutes les forces vives de la société, de toutes les croyances religieuses, de toutes les opinions nobles et élevées, de toutes les convictions avouables, de tous les dévouements charitables et patriotiques, nous essayons de relever dans les âmes et dans les consciences l'idée de Dieu, la première de toutes les idées, la plus nécessaire à toute organisation sociale, la plus propre à servir de ciment entre les individus et les groupes particuliers dont une nation se compose.

" Sans l'idée de Dieu, nous ne pouvons croire à rien de ce que nous sommes obligés de concevoir comme éternel, universel et immuable. Sans l'idée de Dieu, nous ne pouvons croire ni à la vérté, ni à la justice, ni au devoir, ni au droit, ni à la beauté dans les iœuvres de la nature et de l'art, car toutes ces choses cessent d'exister ou ne sont plus que de vains noms si elles peuvent changer suivant les fantaisies des hommes. Il faut en dire autant de la liberté. Il n'y a de liberté en nous que s'il y au-dessus de nous une puissance absolument maîtresse d'elle-même, dont la raison et l'amour sont les seules lois (1) ".

En publiant ce manifeste de la Ligue, *l'Univers*, tout en rendant justice au louables intentions des fondateurs, fait cesjustes réflexions :

" Combien il est triste de penser que, dans une société chrétienne, on en soit arrivé à devoir fonder une association contre l'athéisme et que la notion de Dieu ait besoin d'être défendue et propagée au milieu d'un peuple catholiqeu ! Le manifeste est un triste document de l'état des esprits dans un siècle qui se glorifie d'être un siècle de progrès et de civilisation. Il constate le mal ; mais nous doutons qu'il y apporte un remède. C'est bien de relever dans les âmes l'idée de Dieu, de prêcher la croyance en Dieu : il serait mieux de se mettre avec l'Église, de proclamer la vérité de la religion catholique, de l'appeler au secours d'une société qui tombe en dissolution, car elle seule a les moyens efficaces d'action et les grâces de salut."

En effet, comment ces hommes supérieurs, qui ont parcouru en tout sens le double domaine de la science et de l'expérience, ont-ils encore le courage d'en appeler *aux discussions purement ration-*

(1) *La paix sociale,* organe officiel de cette Ligue.

nelles pour la solution des questions sociales? Ces discussions, en l'absence de tout dogme ou principe certain pour les diriger et d'une autorité infaillible pour décider, ne peuvent aboutir qu'à compliquer les solutions au lieu de les simplifier, qu'à irriter les passions au lieu de les apaiser, qu'à multiplier les préjugés, qu'à éterniser les débats. Des souvenirs récents permettent de confirmer cette appréciation. On se rappelle qu'en 1848, après le premier essai officiel de l'application des idées socialistes par l'influence de Louis Blanc, on fit appel aux membres de l'Académie française et de l'Institut pour défendre, dans de petits traités, les principes élémentaires de l'ordre public et de la propriété. Ces traités, publiés avec l'autorité des noms les plus éminents, qu'ont-ils produit? Il a fallu recourir à l'intervention des baïonnettes pour ramener la paix — et encore quelle paix! — et combien fut-elle éphémère!

Du reste, qui ne s'est senti le cœur navré en lisant, dans l'histoire de la philosophie sociale, les luttes sans trêve et sans fin de l'intelligence humaine pour échapper à Dieu et se soustraire à sa paternelle Providence?

A travers les siècles, qu'elle longue traînée de paradoxes et d'utopies, mirages décevants qui égarèrent si souvent l'esprit humain! Que de peines, que de tourments, que de temps perdu et d'intelligence dépensée pour aboutir à tant d'erreurs qui offusquèrent momentanément la vérité et dont le redressement exigea tant d'efforts, coûta tant de larmes! Que d'inutiles discussions dans toutes ces écoles qui ne laissèrent d'autres traces que des haines de personnes ou des conflits de systèmes retardant les véritables progrès de l'humanité et compromettant son repos; son bonheur! Que de Sisyphes roulent éternellement leur rocher! Que de Prométhées voulant dérober le feu du ciel et dévorés par d'éternls vautours! Que de générations de Titans essayant toujours d'escalader les cieux pour y détrôner Dieu et pour le remplacer dans le gouvernement du monde! Quel élan eût été donné à la civilisation si, au lieu de se perdre dans les mille détours des passions et des illusions humaines, la science sociale avait cherché à réaliser ses aspirations ici-bas, en suivant docilement *les voies de la Providence!* Quelle paix et quelle harmonie si, dans le monde moral, tous les êtres avaient obéi, comme dans le monde physique, aux lois éternelles qui président à leurs destinées!

Aujourd'hui surtout, que peut-on espérer et que ne faut-il pas craindre de ces discussions, transportées du domaine relativement pacifique des rivalités d'écoles sur le terrain brûlant des passions politiques, qui répandent partout les doctrines les plus dissolvantes pendant qu'elles organisent leurs forces pour un assaut général contre l'ordre établi!

La science sociale est exploitée, de nos jours, au profit de tous les charlatans politiques qui se disputent les inconstantes faveurs de l'opinion publique. Au lieu d'être réservée, dans les régions sereines de la pensée, à la haute raison des hommes d'État, elle traîne, abandonnée à une polémique passionnée, dans les bas

fonds de la presse quotidienne. Ses redoutables problèmes, qui devraient être, de la part des intelligences d'élite, le sujet des méditations de toute une vie, sont traités au jour le jour par des politiciens peu préparés à cette mission difficile, et toujours ils sont résolus non dans l'intérêt permanent de la société, mais dans l'intérêt passageer d'une secte ou d'un parti.

Le spectacle de toutes ces aberrations contemporaines faisait dire à Guizot, pénétré d'un saint respect que lui inspirait l'étude des phénomènes sociaux : " *Jamais on n'a moins compris qu'aujourd'hui les ressorts naturel du monde et les voies seerètes de la Providence* (1). "

Qu'y a-t-il à faire pour rentrer dans les traditions de la véritable science sociale et pour conjurer les périls du *règne de la Déesse-Raison?* Chercher à rétaplir *le règne de Dieu*, en opposant aux *droits de l'homme* les *droits de Dieu*, en rappelant les lois éternelles de l'ordre social chrétien, contre lesquelles les théories humanitaires viendront toujours se briser, et restituer à la sagesse humaine le rôle, magnifique s'il est bien compris, *d'instrument de la sagesse divine.*

Il n'y a au fond que deux politiques possibles : celle enseignée au nom de Dieu et celle suggérée par le rationalisme.

" Quel est le fond de la politique rationnelle ? C'est l'homme prétendant remplacer Dieu et corriger les œuvres de Dieu par des dispositions humaines : — ce qui est à la fois un crime et une impossibilité. Quel est le fond de la politique chrétienne ? C'est d'associer l'homme aux œuvres de Dieu, pour en seconder les lois, pour en recueillir les fruits et pour en développer les résultats, tout en reconnaissant que Dieu seul fait tout, et sans jamais prétendre ni déranger son plan, ni remplacer son bras (2). "

Quoi de plus simple et de plus rassurant que de s'en référer à l'autorité infaillible et visible de cette Eglise, qui demeure toujours l'auguste depositaire et la suprême sauvegarde des vérités fondamentales, en dehors desquelles il n'y a ni civilisation ni progrès, ni pouvoir ni liberté, ni ordre ni paix publique.

C'est le conseil que donnait récemment encore le glorieux Pontife qui a tant fait pour la pacification du monde.

" Le mal social grandit démesurément et préoccupe sérieusement beaucoup d'hommes de gouvernement, qui cherchent de toute manière à arrêter la société sur la pente fatale et à la faire revenir au salut. Mais le salut ne viendra pas sans l'Église, sans son influence salutaire, qui sait diriger avec sécurité les esprits vers la vérité et former les âmes à la vertu et au sacrifice. Ni la sévérité des lois, ni les rigueurs de la justice humaine, ni la force armée ne suffiront à conjurer le péril actuel et beaucoup moins à remplacer la société sur ses fondements naturels et inébranlables (3). "

(1) *De la Démocratie française.*
(2) Mgr Parisis, *La démocratie devant l'enseignement catholique.*
(3) *Lettre de Léon XIII au cardinal Rampolla*, son secrétaire d'État (15 juin 1887).

PIERRE LEVIEIL

A LA MÉMOIRE DE MELCHIOR DU LAC, COMTE D'AURE ET DE MONTVERT.

(*suite*)

IV

VOYAGE EN NORMANDIE.

Et la Religion, mère désespérée,
Par ses propres enfants sans cesse déchirée,
Dans ses temples déserts pleurant leurs attentats,
Le pardon sur la bouche, en vain leur tend les bras.
(GILBERT, *Satire du dix-huitième siècle*.)

Quelques années plus tard, Pierre Levieil, fatigué de travail et voulant récompenser Louis, qui avait remporté tous les prix de sa classe au collège Sainte-Barbe, l'emmena passer une partie de ses vacances en Normandie. Leurs parents de Rouen reçurent avec joie Pierre et son neveu. Ils visitèrent les églises de la ville, encore parées de leurs belles verrières, et virent dans les maisons des principaux bourgeois beaucoup de portraits signés de Catherine Jouvenet. Après avoir joui pendant une quinzaine de jours de l'hospitalité des bons Rouennais, ils s'embarquèrent sur un bateau à voiles qui descendait la Seine, et allèrent aborder vers l'embouchure de la Fontenelle, tout près de Saint-Wandrille. Jamais Pierre Levieil n'y était revenu. L'abbé Gérard était mort depuis vingt ans, et il n'avait pas été remplacé. Usant de ce funeste privilège de la commande, qui amena la décadence de tant de monastères, le roi, de concert avec Mgr de Lavergne de Tressan, archevêque de Rouen, avait nommé un abbé commendataire de Saint-Wandrille. Cet abbé, jeune gentilhomme, qui n'avait d'ecclésiastique que le titre, ne venait à Saint-Wandrille que pour chasser, touchait les revenus, et laissait le vieux prieur gouverner le monastère comme il pouvait. Aucun novice ne s'était présenté depuis le départ de Pierre Levieil. Les rangs des religieux s'éclaircissaient d'année en année, et, lorsque Pierre et Louis entrèrent dans l'église, où l'on disait les vêpres, il ne virent personne sur le trône abbatial, et, dans les quarantes stalles, sept religieux seulement, dont la voix éteinte par l'âge éveillait à peine l'écho des voûtes silencieuses.

Après l'office, ils allèrent chez le portier, et s'informèrent du nom des moines encore présents à l'abbaye. Le portier ne reconnut pas Pierre, et lui répondit brusquement :

“ Nos pères ne reçoivent personne le soir : revenez demain. ”

Le frère Saturnin passait ; il leva les yeux, et, après avoir hésité quelques instants, s'écria :

" N'êtes-vous pas le frère Pierre, monsieur ? "

Ils se serrèrent la main, et le frère les emmena au jardin. Pierre voulut montrer à Louis les beaux vitraux en grisaille qui décoraient le cloître, vitraux exécutés au seizième siècle, et qui réprésentaient toute la légende de Notre Dame de Liesse. Puis ils allèrent prier sur la tombe de dom Gérard, et, retournant au jardin, en admirèrent les fleurs.

" Vous resterez bien quelques jours ici, frère Pierre, " dit Saturnin : " qui sait ? vous reprendriez peut-être racine à l'abbaye ? "

" Elle a trop changé pour cela, " dit Pierre ; " quand je la compare à ce qu'elle était il me semble que je l'ai quittée depuis un siècle, comme ce moine qui resta cent ans dans la forêt, écoutant un oiseau de paradis. Frère Saturnin, il n'y a que votre jardin qui soit resté beau comme autrefois. "

" Pauvre jardin ! " dit Saturnin, " personne ne le regarde plus. Après moi, qui en aura soin ? Aucun de nos pères n'y entend quelque chose. Ils prendront un jardinier laïque, un brutal, qui laissera tout se perdre. Voyez mes glaïeuls ! je suis sûr qu'à Trianon, le roi n'en a pas de si beaux. C'était la fleur chérie du bon abbé Gérard. Il l'appelait la fleur des glaives : vous comprenez pourquoi. "

" Oui " dit Louis, " glaïeul se dit en latin *gladiolus*, à cause de la forme des feuilles. "

" C'est cela, c'est cela ! " dit le vieux jardinier. " Oh ! voilà un écolier qui ira loin ! Mon jeune ami, vous devriez rester ici : vous feriez un moine jardinier. C'est l'état le plus heureux du monde, croyez-moi. Venez voir mes pêches. Je veux que vous y goûtiez. Mais je m'oublie à causer : il faut d'abord que j'aille chercher dom Régnier. au bout de la grande allée, et que je le reconduise à sa cellule. Le pauvre père est aveugle. Vous le rappelez-vous, monsieur Pierre ? Vous savez, dom Régnier, qui enseignait l'hébreu, et parlait toujours du prophète Isaïe et du prophète Jérémie ? "

" Ah ! si je m'en souviens ! " s'écria Pierre. " Restez avec Louis mon frère. Je vais trouver ce bon père. "

Tandis que le frère Saturnin montrait à Louis ses beaux espaliers chargés de fruits, Pierre s'avançait dans l'allée d'orneaux taillés en portiques réguliers, mais où l'herbe peu à peu avait remplacé le sable, en dépit des efforts du vieux jardinier.

Il entendit bientôt la voix encore harmonieuse du bénédictin ; dom Régnier chantait un passage des Lamentations :

ALEPH. — *Me minavit, et adduxit in tenebras, et non in lucem.*

Il m'a conduit, m'a amené dans les ténèbres, et ne m'a plus laissé jouir de la lumière.

Quand le verset fut fini, Pierre s'avança vers dom Régnier et le salua à haute voix.

" Qui me parle ? " s'écria le religieux en se levant et en redressant sa haute taille ; " qui me parle ? Attendez ! je reconnais cette

voix. Il y a bien longtemps pourtant que je ne l'ai entendue· Pierre Levieil, serait ce vous ? "

" Oui, mon père, c'est votre ami d'autrefois, " dit Pierre en l'embrassant.

" Enfin ! " dit dom Régnier, " enfin ! j'avais bien prédit qu'on vous reverrait à Saint-Wandrille ! Nous reprendrons notre cours d'hébreu, mon frère. J'ai perdu la vue, mais je la recouvrerai. Quand la taie qui s'est formée sur mes yeux sera mûre, un religieux de Jumièges, qui est excellent chirugien, me fera l'opération. En attendant, je ne perds pas mon temps, croyez-le bien. Ah ! mon ami, rien de tel que d'être aveugle pour bien méditer ! Dans cette nuit sereine où je suis captif, j'entrevois les secrets de l'avenir. J'avais écrit un commentaire de l'Apocalypse en deux volumes in-folio, qui ne me contentait pas : j'en ajouterai un troisième, où vous verrez, comme dans un miroir magnifique, tout ce qui doit arriver avant la fin de ce siècle-ci ; et les chevaux vous dresseront d'horreur. Quelles bonnes heures d'étude nous passerons ensemble !

" Hélas ! mon père, " dit Levieil, " je ne suis ici que pour quelques instants. Il faut que je retourne à Paris. "

" A Paris ? " s'écria le moine, " dites à Babylone. Cette ville est maudite. Prenez garde ! Qu'y faites-vous ? "

Pierre le lui dit en peu de mots.

" Vous êtes aussi fou que mon neveu, le frère Régnier, " reprit le religieux : " il passe sa vie à restaurer les vitraux de Saint-Denis, qui seront brisés dans quelques années d'ici. Il se croit à l'abri près des tombes royales. L'insensé ! — Dites, Pierre, que se passe-t-il à Versailles ? "

" D'affreux scandales déshonorent le trône, " dit Levieil : des livres qui devraient être brûlés par le bourreau, sont aux mains des femmes et des enfants. Mais notre dauphin est un saint, et sauvera la France. "

" Il ne régnera pas, " dit le moine : " c'est écrit. La mesure est comble. Les victimes expiatoires sont nées ; elles sont marquées : l'ange exterminateur déploie déjà ses ailes. Que de larmes ! que de ruines sanglantes !... Jérusalem, convertissez-vous au Seigneur votre Dieu ! "

L'heure sonna.

" Il faut rentrer, " dit dom Régnier : " fussé je seul ici, j'observerais la règle. Pierre, reconduisez-moi à ma cellule. "

Ils rentrèrent en silence. Arrivé au seuil de sa chambre, dom Régnier étendit la main vers un clou planté dans la muraille, prit une clef et le présenta à Pierre.

" C'est la clef de votre cellule, " lui dit il. " Tout y est dans l'état où vous laissâtes en 1727. Voulez-vous y entrer. ? "

" Non, mon père, " dit Levieil : " il est trop tard. Au revoir ! Je tâcherai de revenir. "

Et, retournant au jardin, il prit congé de frère Saturnin et emmena Louis vers le bateau qui devait, continuant sa route, les conduire à Notre- Dame de Grâce, à Honfleur.

(*à suivre.*)

NOTES & RENSEIGNEMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

POUR AIDER LES ECCLÉSIASTIQUES A COMPOSER ET A COMPLÉTER LEUR BIBLIOTHÈQUE

PREMIERE PARTIE

Livres de piété pour les ecclésiastiques

I· MÉDITATIONS, *suite*

Nous avons sous les yeux deux volumes de *Méditations sur les Mystères de Notre-Seigneur Jésus-Christ*. que nous nous reprocherions de ne pas signaler à nos lecteurs. Ces méditations sont d'un auteur qui inspire toute confiance, le P. Giraud, missionnaire de Notre-Dame de la Salette ; ce nom est une recommandation suffisante. Malheureusement, nous ne pouvons garantir que ce livre soit encore dans le commerce ; nous croyons l'ouvrage épuisé, et le troisième volume, qui devait embrasser la Passion, la Vie glorieuse et la Vie eucharistique de Jésus-Christ, n'avait pas encore paru en 1885 ; nous craignons que l'auteur, mort depuis, n'ait pu achever cet ouvrage. Nous le regrettons, et nos regrets seront sans doute partagés par ceux qui ont appris à estimer et aimer le bon et saint P. Giraud, par ses prédications de retraites ecclésiastiques, ou par les nombreux ouvrages qu'il a publiés. Les Méditations du P. Giraud considèrent Notre-Seigneur au point de vue de son sacerdoce et de son état de victime ; elles nous montrent que Jésus-Christ est avant tout, par la mission qu'il a à remplir, prêtre et victime, qu'il en a toutes les dispositions, qu'il en a accompli tous les devoirs dans les différentes phases de sa vie de Verbe incarné. Tous les chrétiens, et surtout les prêtres, participent à divers degrés au sacerdoce de Jésus-Christ, et doivent participer à son esprit de victime. Tel est le thème du P. Giraud, qu'il développe avec toute l'ampleur désirable, et en même temps avec la plus grande simplicité de style, sans recherche, et sans autre préoccupation que celle d'édifier le lecteur et de faire aimer notre divin Sauveur. Et si " l'oraison qui a pour objet les mystères de Notre-Seigneur porte avec elle une grâce particulière, est ordinairement accompagée de plus de lumière, et captive l'âme par une certaine onction," ce sera bien avec notre pieux auteur que nous aurons cet avantage d'excellentes vérités mieux saisies et mieux sensies. Aussi nous désirons que nos confrères aient, comme nous, la bonne chance de mettre la main sur les Méditations du P. Giraud.

Hâtons-nous d'ajouter que le digne missionnaire de Notre-Dame de la Salette a exposé les mêmes idées dans d'autres écrits et particulièrement dans un ouvrage en 2 volumes in-8, que nous ne manquerons pas d'indiquer et de recommander parmi les livres de *lecture spirituelle*.

Nemo lucernam accendit et ponit eam sub modio. C'est pourquoi nous nous croyons autorisé, pour ne pas dire obligé, à faire connaître l'excellent petit livre intitulé : *Probation sur l'Humilité* ; c'est assez, ce semble, pour le devoir de la discrétion, de ne dire ni par qui ni pour qui il a été composé. Nous savons tous, par l'enseignement des saints, que l'humilité est la vertu qui sert d'indispensable fondement à l'édifice de notre sanctification, et que *quanto erit majus ædificium* (n'est-ce pas le cas du prêtre ?) *tanto altius fodit fundamentum*. Mais nous savons tous, hélas ! par notre propre expérience, que pour l'homme tombé par orgueil, rien n'est plus difficile, rien n'est plus *surnaturel* que la parfaite intelligence et la véritable possession de cette vertu. Eh bien ! nous en avons la douce et pleine confiance, l'ouvrage que nous proposons à nos confrères, les aidera puissamment à comprendre et à acquérir l'humilité.

Est-il nécessaire de faire remarquer les avantages qu'il y a à étudier dans la *méditation* une vertu, une obligation, une vérité quelconque ? Toutes les facultés de notre âme se concentrent alors dans cet exercice sur un seul point, pour voir, pour vouloir, et pour, sur l'heure, réduire à la pratique les leçons et les résolutions prises, et tout cela, sous le regard de Dieu et sous l'influence continuelle de sa grâce qu'une prière plus éclairée et plus fervente sollicite constamment. La lecture, quelque spirituelle, c'est-à-dire,

quelque pieuse et attentive qu'elle soit, ne nous fera jamais entrer aussi avant dans la connaissance et la pratique d'une vertu. Et c'est déjà cette considération qui nous a rendu très précieux et très recommandable le livre du P. Bouchage, la *Pratique des vertus* et c'est aussi pour cela que nous engageons nos lecteurs à faire et à répéter les trente méditations renfermées dans la *Probation sur l'Humilité.*

Ces trente méditations, distribuées sur cinq semaines, sont un traité très complet de cette importante vertu. La première semaine nous fait connaître le *besoin d'être humble.* Notre-Seigneur nous en fait une obligation . *Nisi conversi fueritis et efficiamini sicut parvuli, non intrabitis in regno cœlorum.* Il a fait aussi de l'humilité la source des faveurs célestes. Pour constater mieux encore ce besoin, il faut constater en nous l'orgueil, avec ses tendances, ses dangers, ses folies ; il faut ensuite envisager l'humilité comme le fondement et la gardienne des vertus. Et la considération des châtiments de l'orgueil nous en donnera de l'horreur, comme aussi, en considérant que la vertu est quelquefois fondée sur un orgueil inconscient, nous nous défierons davantage de ce vice et nous aurons une idée plus nette et plus vraie de la vertu qui lui est opposée.

Les *raisons d'être humble,* qui sont l'objet des méditations de la seconde semaine, ce que l'auteur appelle les *motifs intrinsèques* de l'humilité, sont : le néant de la créature ; la nécessité de la grâce actuelle, et même de grâces spéciales pour la persévérance dans le bien ; notre condition d'hommes libres, inclinés au mal par nos propres penchants et sollicités au péché par le monde et le démon ; nos fautes ; la laideur de notre âme par comparaison à la beauté surnaturelle des saints et à la beauté suprême de Dieu.

Mais c'est de Jésus que nous devons apprendre l'humilité. Etudions donc, dans la troisième semaine, l'humilité de ce divin Maître et modèle des hommes ; humilité d'effacement dans son enfance et sa vie cachée, — humilité d'action, simple et magnanime, dans sa vie publique,— humilité d'anéantissement dans son cœur, — humilité d'abjection dans sa passion,—cette dernière humilité s'imposant particulièrement à nous, à cauée de l'exemple de Jésus, —et à cause du péché qui l'explique et l'exige —Jésus nous en donne le commandement formel et nouveau, à la dernière Cène, quand, après avoir lavé les pieds à ses apôtres, il leur dit : *Exemplum dedi vobis, ita et vos faciatis*

Pendant la quatrième semaine, qui a pour titre : *Guide de l'humble,* l'auteur nous signale les fausses humilités (les humilités rationaliste, étroite et pusillanime, trompeuse, et l'humilité d'illusion) ; — il nous donne les caractères et les effets de la véritable humilité.— Puis il nous indique quels seront sous l'influence de l'humilité nos rapports avec Dieu et avec le prochain. La sixème méditation de cette quatrième semaine est consacrée à la " culture de l'humilité par l'extérieur," et la septième contient les *précautions divines,* c'est-à-dire les moyens que la Providence nous ménage pour nous guider dans la voie de l'humilité et nous en faciliter les sentiments et la pratique.

Enfin les deux derniers jours du mois nous mettent en présence de l'humilité de Marie, nous en font voir la perfection : c'est une humilité d'amours et d'imitation, et d'union à Jésus-Humble ; il est complet, et surtout admirablement rempli par les réflexions les plus profondes et les plus lumineuses, par des applications nombreuses et justes. C'est un théologien d'une forte intelligence, c'est un esprit méditatif et tout imprégné d'humilité, et éclairé de la grâce donnée aux humbles, qui nous a ainsi complètement et suavement analysé et motivé cette grand vertu. Rien de banal en vérité dans ce petit livre, rien d'inutile, beaucoup d'aperçus nouveaux, et toujours une manière originale et saisissante de présenter la vérité ; la concision ne nuit en rien à la précision et la clarté. Et le cœur et la volonté trouvent là leur aliment aussi bien que l'intelligence ; les affections et les résolutions suggérés par l'auteur viennent au moment voulu et sont accueillies avec facilité et empressement. En un mot, nous ne connaissons pas de traité sur l'humilite plus substantiel et plus solide, plus capable de donner une idée vraie et un sincère désir de cette vertu, pas plus que nous ne connaissons de méditations mieux rédigées ; et nous espérons que nos confrères ratifieront notre appréciation.

à suivre

LE PROPAGATEUR

Volume IV. 15 Décembre, 1893, Numéro 20

BULLETIN

8 décembre 1893.

On lit dans l'*Univers* :

UN CENTENAIRE.—Un grand événement vient de se produire dans le diocèse de Perpignan, qui marquera d'une façon caractéristique l'épiscopat de son évêque, Mgr Gaussail, et fixera définitivement l'histoire merveilleuse des saintes Hosties de Pézilla-de-la-Rivière.

Consacrées le 19 septembre 1793, ces saintes Hosties, cachées pendant toute la période révolutionnaire, sont encore conservées dans le petit village de Pézilla-de-la-Rivière.

Une nouvelle et magnifique église, consacrée le 12 octobre de cette année par Mgr Gaussail, abrite désormais ce précieux trésor eucharistique.

Il convenait que le centenaire des saintes Hosties fût célébré avec un éclat inaccoutumé. N'est-ce pas, en effet, une grande merveille de voir des hosties défier la corruption pendant tout un siècle ?

***

*** Le sacre de Mgr. Paul Stanislas Larocque (1), deuxième évêque de Sherbrooke, a eu lieu le 30 novembre dans la cathédrale de Sherbrooke. C'est la première fois qu'une semblable cérémonie a lieu dans les Cantons de l'Est. Le prédécesseur de Mgr Larocque avait été sacré à Québec. Les catholiques de Sherbrooke avaient fait beaucoup de préparatifs pour cette imposante cérémonie qui a été d'une grande splendeur. Le prélat consécrateur était Mgr Fabre, le métropolitain du nouvel évêque. Ce dernier avait pour assistants Mgr Gravel, évêque de Nicolet, et Mgr Decelles, coadjuteur de Saint-Hyacinthe. Ces deux prélats ont été ses prédécesseurs dans la cure de la cathédrale de Saint-Hyacinthe. Le sermon a été fait en français par Mgr Emard, évêque de Valleyfield. Il a fait un éloquent commentaire de ce texte: *Et ecce ego vobiscum sum omnibus diebus usque ad consommationem seculi.* Trois archevêques, douze évêques, un nombreux clergé et une foule énorme de fidèles assistaient au sacre. Les archevêques étaient Nos Seigneurs Fabre, archevêque de Montréal, Duhamel, archevêque d'Ottawa, et Bégin, coadjuteur de Québec. Les évêques étaient Nos Seigneurs Moreau, évêque de Saint-Hyacinthe. Laflèche, évêque des Trois-Rivières, Clut, vicaire apostolique d'Athabaska-Mackenzie, Lorrain, vicaire apostolique de Pontiac, Gravel, évêque de Nicolet, Blais, évêque de Rimouski, Labrecque, évêque de Chicoutimi, Emard, évêque de Valleyfield, Decelles,

(1) Voir le PROPAGATEUR, no du 15 octobre, page 518.

coadjuteur de Saint-Hyacinthe, Michaud, coadjuteur de Burlington, état du Vermont, Harkins, évêque de Providence, état du Rhode-Island, et Beaven, évêque de Springfield, état du Massachusetts.

La veille du sacre une autre cérémonie a eu lieu à la cathédrale. C'est celle de la *profession de foi et de la prestation de serment du nouvel évêque*. A cette cérémonie Mgr l'archevêque d'Ottawa a prononcé un sermon en anglais et deux adresses ont été présentées à Mgr Larocque, par les citoyens de Sherbrooke. L'adresse des catholiques de langue française a été lue par M. L. E. Panneton, député de Sherbrooke à l'Assemblée législative de Québec, et l'adresse des catholiques de langue anglaise a été lue par M. Daniel McManamy, maire de Sherbrooke.

***

*** Plusieurs ministères étrangers ont donné leur démission dernièrement. Ce sont :

1° En Autriche le ministère du Comte Edouard Taafe. Le bill d'extension du droit électoral est la principale cause de cette démission. Il a soulevé une formidable opposition contre le premier ministre qui n'a pas voulu conseiller à l'empereur un appel au peuple.

Le projet de loi donnait le droit de vote à plus de trois millions de nouveaux électeurs.

L'empereur a chargé le prince Windischgraetz de former un nouveau ministère.

Le prince a réussi à former un ministère de coalition composé comme suit :

Le prince Alfred de Windischgraetz, président du conseil ; Le marquis Olivier de Bacquehem, ministre de l'Intérieur ; Ernest de Plener, ministre des Finances ; Le comte Frédéric Schoenborn, ministre de la Justice ; Le comte Jules Falkenbayn, ministre de l'agriculture ; Le comte Zeno Welser de Welsersheimb, ministre de la défense nationale ; Le comte Stanislas Madeyski, ministre des cultes et de l'Instruction publique.

Apollinaire de Jaworski, ministre sans portefeuille.

Le ministre du commerce n'est pas encore nommé.

Le premier ministre est d'origine slave, il est né à Prague en Bohême et il est âgé de 42 ans. Le marquis de Bacquehem appartient à une famille d'origine française. Plusieurs des ministres faisaient partie du Cabinet Taafe, ce sont les ministres de l'Intérieur, de la Justice, de l'Agriculture et de la défense nationale.

§

2° En Italie le ministère Gioletti. Les difficultés qui ont déterminé la crise définitive duraient depuis longtemps. L'enquête sur les scandales de la Banque Romaine y a mis un terme. C'est à la suite d'une séance orageuse au parlement que le cabinet a donné sa démission au roi qui l'a acceptée.

Le président de la chambre des députés, M. Zanardelli a été alors chargé de la formation d'une nouvelle administration. En voici la composition :

Guiseppe Zanardelli, premier ministre et ministre de l'Intérieur. Pietro Vacchelli, ministre des Finances par *intérim* et ministre du Trésor ; Alexandro Fortis, ministre des Travaux publics ; Nicolo Gallo, ministre de l'Instruction publique ; Francisco Cocco-Ortu, ministre de l'Agriculture ; M. Blasio, ministre des Postes et Télégraphes ; Calcedonio Inghilleri, ministre de la Justice ; Le général San Marlando, ministre de la Guerre ; Cresto Baratieri, ministre des Affaires étrangères ; Le vice-amiral Carlo Alberto Raechia, ministre de la Marine.

Le premier ministre Zanardelli est avocat et il est âgé de 60 ans. Il est député depuis très longtemps et il a été déjà ministre de l'Intérieur et ministre de la Justice.

§

3° En France le ministère Dupuy. Cette chute est due aux radicaux et surtout à leur chef, l'ancien premier ministre Goblet.

La cause première, disent les dépêches, est la persistance de M. Dupuy à demander à la chambre un vote de confiance dans un cabinet dont il voulait éliminer l'élément radical.

Le nouveau ministère a été formé par M. Périer, le président de la chambre des Députés. En voici la composition.

Casimir Périer, premier ministre ou président du conseil, et ministre des affaires étrangères ; M. Jonnart, ministre des Travaux publics ; M. Dubost, ministre de la Justice ; M. Marty, ministre du Commerce ; M. Burdeau, ministre des finances ; M. Spuller, ministre de l'Instruction publique ; M. Raynal, ministre de l'Intérieur ; le général Mercier, ministre de la Guerre ; L'amiral Lefebvre, ministre de la Marine ; M. Albert Viger, ministre de l'Agriculture. M. Viger avait le même portefeuille dans le dernier cabinet.

M. Dupuy gouvernait depuis huit mois.

Le nouveau premier ministre, M. Périer, est né à Paris le 8 novembre 1847. Son père a été ministre de l'Intérieur et son aïeul a été premier ministre.

§

4° En Serbie le ministère Dokitch. Le roi a d'abord refusé d'accepter cette démission, mais il a enfin cédé et M. Gruitch a été chargé de former un nouveau ministère.

Voici les noms de ceux qui le composent.

M. Gruitch, ou Gruichs premier ministre, et ministre des affaires étrangères, ministre de la guerre et ministre de la Marine ; M. Vuics,

ministre des Finances; M. Stankovics, ministre des Travaux Publics; M. Miloshevics, ministre du Commerce; M Wesnics, ministre de l'Instruction Publique.

La question du tarif et des arrangements à faire à ce sujet avec l'Autriche est la cause de la démission de M. Dokitch et de ses collègues. Les ministres ne s'accordaient pas sur cette question.

***

*** L'ouverture de la session régulière du congrès des Etats-Unis a eu lieu le 4 décembre. Dans son message, le président Cleveland fait allusion aux relations avec les pays étrangers, à la loi contre les Chinois, à l'arbitrage de la mer de Behring, aux îles Hawai etc. et il insiste fortement sur la réforme du tarif.

***

*** L'année dernière l'Assemblée Législative des Territoires du Nord-Ouest a passé une ordonnance concernant les écoles. Cette ordonnance qui est en vigueur depuis le premier janvier 1893, abroge toutes les les lois scolaires antérieures. La nouvelle loi donne des pouvoirs extraordinaires aux protestants, enlève aux catholiques tout contrôle *effectif* sur leurs propres écoles, et détruit en *pratique* le système des écoles séparées. C'est du moins de cette manière que l'envisage Mgr Grandin, évêque de Saint Albert. Ce prélat vient, en conséquence, d'adresser une protestation au gouvernement fédéral. Espérons qu'il sera plus heureux que les catholiques du Manitoba.

***

*** Ont été nommés :

1o. Protonotaire du nouveau district judiciaire de Pontiac. M. C. Barsalou. M. Simon McNally a été nommé shérif du même district, et le Dr Herdman a été nommé coroner.

§

2o. Juges de la cour de "*Circuit du distriet de Montréal,*" MM. Charles P. Champagne et Dennis Barry. Cette cour a été établie dernièrement sous l'autorité du Statut de Québec de 1893, 56 Victoria, chapitre 24. Cette cour remplace la cour de circuit qui existait en vertu des lois antérieures au Code de Procédure Civile, laquelle est abolie.

Messieurs Champagne et Barry étaient antérieurement juges de la *Cour de Magistrat pour la cité de Montréal*, laquelle a été abolie en vertu du Statut de Québec, 56 Victoria, chapitre 25. Ils avaient été nommés juges de cette Cour par le gouvernement Mercier. Lors de cette première nomination M. Champagne était Con-

seiller Législatif pour la division des Mille-Isles et il pratiquait comme avocat dans le district de Terrebonne. M. Barry pratiquait comme avocat à Montréal. La nouvelle cour a juridiction dans les causes de cent piastres et au-dessous.

§

3o. Juge de la Cour Supérieure du Bas-Canada, M. John S. Archibald, avocat de Montréal.

§

4o. Membre du Conseil Privé d'Angleterre avec le titre de "*Très Honorable*," Sir John Thompson, Premier Ministre du Canada. Ce titre lui a été accordé en considération des services qu'il a rendus dans le règlement de la question de la mer de Behring.

***

*** Sont élus :

1° Député fédéral de Winnipeg, Manitoba, M. Joseph Martin, libéral. Il remplace M. Hugh John Macdonald, fils de Sir John A. Macdnnald, qui a donné sa démission. M. Martin a déjà éte procureur général dans le cabinet Greenway. Il est l'auteur de l'infâme loi qui prive de leurs écoles séparées les catholiques du Manitoba. Il n'est pas inutile de dire que ce fanatique n'est pas catholique ni français quoique son nom l'indique, il est irlandais-protestant.

§

2o Député de Bruce-Nord à la législature d'Ontario, M. D. McNaughton, candidat des Patrons d'Industrie. Il remplace M. David Porter, décédé.

§

3° Député de Lambton Est à la législature d'Ontario. M. Peter McCallum, candidat de *l'Association de Protection Protestante*. Il remplace M. Hugh McKenzie, décédé dernièrement.

Ces deux élections sont des défaites pour le gouvernement Mowatt. L'association de protection protestante est une association fanatique dirigée contre les catholiques.

§

4° Député fédéral de la cité d'Ottawa, Sir James Grant, conservateur. Il remplace M. H. Mackintosh nommé dernièrement lieutenant-Gouverneur des Territoires du Nord-Ouest.

***

*** Sont décédés :

1o. M. Henri Joseph Icard, Supérieur général de la Communauté de Saint-Sulpice. Il a été trouvé mort dans son lit le 20 novembre. Ce vénérable vieillard était âgé de 88 ans et quelques jours. Il est né à Pertuis, diocèse d'Avignon, le 1er de novembre 1805 et il est mort à Paris où il résidait depuis plus d'un demi siècle. Il a longtemps professé le droit canonique et pendant un grand nombre d'années il a eu la direction des catéchismes de Saint-Sulpice. Ces catéchismes, qui ont eu une grande célébrité, attiraient de nombreux auditeurs. Il était supérieur général depuis 18 ans. M. Icard a assisté au Concile du Vatican en qualité de théologien de Son Eminence le Cardinal Bernadou. Longtemps avant le concile, il avait écrit en faveur de l'infaillibilité du Pape.

§

2o Mgr Doumani, évêque grec-uni de Saint-Jean d'Acre. Il était âgé de 91 ans.

§

3o. La révérende Sœur Marie Jamet, en religion sœur Marie Augustine de la Compassion, fondatrice et supérieure générale de la communauté des Petites Sœurs des Pauvres. Le but de cette œuvre admirable est de prendre soin des vieillards pauvres et infirmes. C'est en 1840 que cette œuvre fut fondée à Saint Servan, en France, lieu de naissance de la fondatrice. Après Saint-Servan des asiles furent successivement fondés à Rennes, à Tours, à Paris et dans un grand nombre d'autres lieux en France et dans diverses parties du monde. Aujourd'hui, les Petites Sœurs des Pauvres sont à la tête de 266 asiles et elles prennent soin de 40,000 vieillards. La cité de Montréal a l'avantage de posséder un de ces asiles.

§

4o. A. Gratz, en Autriche, le 17 novembre, le prince Alexandre Joseph de Battenberg, ancien souverain de la Bulgarie. Il naquit à Véronne, Italie, le 5 avril 1857. Il était fils du prince Alexandre de Hesse, qui fut général au service de l'Autriche, et frère du prince Henry de Battenberg, le gendre de la reine Victoria.

Le prince servit d'abord dans l'armée russe sous les ordres du prince Charles de Roumanie et du général Gourko. Il se distingua dans la dernière guerre entre la Russie et la Turquie. Après la guerre il fut élu prince de Bulgarie, mais quelques années plus tard une partie de son armée se revolta, le fit prisonnier et le conduisit à la frontière. Peu de temps après il rentra en Bulgarie aux acclamations du peuple qui l'aimait, mais des difficultés, et des intrigues le forcèreent de signer définitivement son abdication. En 1885, le roi Milan de Serbie déclara la guerre à la Bulgarie, mais Alexandre remporta plusieurs brillantes victoires et Milan

fut obligé de signer un traîté de paix. Après l'abdication d'Alexandre, la Bulgarie fut administrée par un *Conseil de Regence* et enfin le trône fut donné au prince Ferdinand de Cobourg, qui règne actuellement. Le prince Ferdinand, deuxième prince de Bulgarie, est catholique et il y a quelques mois il a épousé une princesse catholique, parente, comme lui, des Bourbons. A l'occasion de ce mariage la constitution bulgare a été modifiée. En vertu de cette modification, votée par un parlement schismatique, l'héritier du trône pourra être élevé dans la religion catholique, ce qui était interdit par l'article abrogé.

§

5º Mgr Nazari de Calebiam, archevêque de Milan, Italie. Il est décédé le 23 octobre après une longue maladie.

§

6° Le baron Alexandre, Antoine, Etienne Von Bach, ancien ministre de l'empire d'Autriche et ancien ambassadeur à Rome sous le pontificat de SS. Pie IX. Il naquit à Loosdorf, Basse Autriche, le 4 Janvier 1813. Il était avocat. Il fut longtemps ministre de la Justice et ministre de l'Intérieur. Il fut dans son pays le plus ferme défenseur des idées conservatrices et il fut forcé de donner sa démission en 1859 lorsque les idées libérales commencèrent à dominer.

§

7° M. Emile Jamais, député du Gard, 2e circonscription de Nîmes, à la chambre des députés de France. Il était avocat et il avait été secrétaire d'état aux colonies. Il fut élu député en 1885, en 1889 et au mois d'Août dernier. A la chambre il faisait partie du groupe opportuniste.

§

8o. Le général de Kamecke, ancien ministre de la guerre de l'Empire allemand. Il était âgé de 76 ans et quelques mois. Il a fait la campagne d'Autriche en 1866 et la campagne de France en 1870. C'est lui qui commandait les corps d'armée qui entrèrent à Paris après la capitulation du 26 février 1871.

§

9o. M. Adalbert Fontaine, ancien journaliste, avocat et professeur de Droit Romain à l'Université Laval à Québec. Il est né en 1857 à Saint-Jacques de l'Achigan, comté de l'Assomption, et il a fait ses études classiques au Séminaire de Québec Il était le frère de M. Urgel Fontaine, journaliste et ancien magistrat de district, mort dernièrement.

§

10o. L'hon. John Boyd, lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick, à l'âge de 67 ans, deux mois et quelques jours. Il n'était lieutenant-gouverneur que depuis le mois de septembre dernier. Mr. Boyd était marchand. Il a été nommé sénateur en 1880, et il a donné sa démission en septembre dernier lors de sa nomination comme lieutenant-gouverneur.

ALBY.

LES SPLENDEURS
DE LA FOI

ACCORD PARFAIT DE LA REVELATION ET DE LA SCIENCE, DE LA FOI
ET DE LA RAISON

Par M. l'abbé MOIGNO

CHANOINE DE SAINT-DENIS

Fondateur-Directeur du Journal COSMOS-LES-MONDES

Il faut que LUI croisse, *moi* que je diminue ! (*Saint-Jean*, ch, III, v 5.)

QUATRIÈME ÉDITION

5 vol. in-8.. $10.00

Ce qui suit vient de ce livre

L'EGLISE

HORS DE L'ÉGLISE POINT DE SALUT

L'Église, Définition et mission de l'Église. — L'Eglise, dans la définition de saint Paul, est le corps mystique de Jésus Christ. Ce corps a son organisation harmonique parfaite, avec distinction de rangs et de fonctions, formant une hiérarchie céleste et terrestre à la fois.

Le Christ, la tête de ce corps, habite les cieux d'où il fait rayonner les flots de sa lumière divine. Le successeur de Pierre, chef visible de l'Eglise, est le premier illuminé de ses rayons. Ses lèvres, organe de l'Esprit-Saint, s'ouvrent pour promulguer les décrets de la sagesse éternelle.

Au-dessous de ce chef suprême, rattachés à lui par des liens sacrés, agissent de nobles organes dont les fonctions multiples concourent à diffuser la vie divine du Divin Sauveur.

Parce que Jésus-Christ, la tête, est un, l'Eglise est une, et parce que Jésus-Christ est saint, l'Eglise est sainte : sainte dans ses origines et dans sa fin ; sainte par l'esprit qui l'inspire et par les vertus qui fleurissent au souffle de cet esprit ; sainte dans sa doctrine et ses préceptes ; sainte dans l'élite de ses enfants.

Jésus-Christ est la voie, la vérité et la vie; donc l'Eglise seule, à l'exclusion de toute autre institution, est la voie qui conduit à la

vérité sans ombre et à la vie sans déclin. Qui ne l'a pas pour mère, qui n'est pas nourri de son lait, qui n'est pas vêtu par ses mains virginales et maternelles de la blanche tunique de l'agneau, n'a pas Dieu pour père ; il n'entrera pas dans la salle du festin, il ne s'assoira pas à la table des enfants de la famille...

Jésus-Christ avait une œuvre essentielle et grande à faire, il avait pour mission de tout délivrer, de tout racheter, de tout purifier, de tout déifier. L'Eglise, rayonnement et épanouissement de Jésus-Christ, est par là même universelle ou catholique. Tous les temps sont à elle, comme tous les lieux. En quelque endroit qu'elle pose le pied, elle est dans son propre domaine, toute la race des fils d'Adam lui a été donnée en héritage, elle a la charge de l'humanité tout entière. Les nations et les peuples n'ont plus le droit de s'en tenir à la vie de simple nature, soumis aux seules lois de la raison : comme les individus, ils doivent accepter, avec la révélation, une forme de la vie supérieure et surnaturelle, qui loin d'absorber leur existence naturelle, l'agrandit, l'ennoblit, et la couronne...

Mais comment se réalisera cette prise de possession de l'humanité par l'Eglise? Une parole a été dite, puissante et féconde comme la parole de Dieu : "Allez, enseignez toutes les nations ! Vous conquerrez les âmes par les âmes ; les sociétés, par les sociétés, et jusqu'au sol sur lequel elles s'appuient. Et vous conquerrez tout cela non pour dominer à la façon des despotes de la terre, mais pour m'incorporer le genre humain."

L'Eglise, pour exécuter l'ordre qu'elle a reçu, a droit à la liberté du parcours et de la parole ; liberté pleine et entière, sans restriction, liberté qu'elle n'a pas à demander aux pouvoirs temporels, mais qui est de droit absolu et divin ! Pas de barrières, pas d'entraves, il faut que l'Eglise soit libre ; et pour le faire libre, Dieu qui veut sauver le monde y mettra la force de son bras !...

L'Eglise est une société et une société parfaite.

— L'Eglise est une société, c'est-à-dire une multitude d'êtres intelligents et libres, unis dans la poursuite d'une même fin. Membres de l'Eglise, nous ne sommes pas des unités isolées, jetées au hasard sur tous les points du globe, ne relevant que de nous-mêmes, livrés à nos propres forces ou plutôt à notre faiblesse. Nous formons une société universelle et immense... Cette société, l'Eglise, est divine, spirituelle, surnaturelle ; mais néanmoins, par les membres qu'elle recrute, par les relations extérieures qu'elle noue avec eux et entre eux, par les moyens sensibles qu'elle emploie, elle est une société humaine ; elle vit sur la terre ; elle respire dans l'atmosphère qui nous entoure ; elle se déploie dans l'espace et dans le temps ; elle est une voix qui parle, écho fidèle de la voix d'en haut, et qui retentit jusqu'aux extrémités du globe ; elle est une main qui s'étend, qui gouverne, qui bénit, et aussi qui punit ; elle est la lumière, non pas cachée sous le boisseau, mais placée sur le chandelier ; elle est la cité élevée sur la montagne, exposée aux regards et visible pour tous ; le bercail où tous

doivent entrer, tous devant être ses enfants, doivent pouvoir la reconnaître, la discerner... Mais comment la discerner si elle n'a pas sur le front des signes inimitables, et la majesté d'une couronne posée de main divine? Enlevez à l'Eglise cet éclat, ce resplendissement, cette visibilité, il n'y a plus de société religieuse universelle ou catholique...

Toute société est constituée par le principe qui la spécifie, la détermine, la distingue, lui imprime un caractère particulier, lui donne sa physionomie propre, la caractérise enfin dans la hiérarchie des sociétés. Ce principe déterminant et constitutif d'une société, c'est essentiellement sa fin. La fin de l'Eglise c'est Dieu vu dans son essence, Dieu possédé dans son bonheur propre par les hommes... Mener les hommes à ce but supérieur, voilà sa mission.

Toute société implique une organisation... Dans l'Eglise, il y a un peuple gouverné et un gouvernement constitué par mandat divin, gouvernement doté d'un double ponvoir: d'un pouvoir d'*ordre* indélébile, immédiatement coordonné à la sanctification des âmes, par l'administration des sacrements: un pouvoir de *juridiction* dont le rôle est de régir le troupeau de Jesus-Christ, soit en proposant d'une manière obligatoire à l'intelligence humaine la doctrine de la vraie foi, soit en dirigeant efficacement la volonté humaine par des commandements proprement dits. De là aussi une double hiérarchie: hiérarchie d'Ordre, hiérarchie de Juridiction.

Au sommet, le Pontife romain, le vicaire de Jésus-Christ, Prince ou Père suprême, qui possède sur l'Eglise tout entière une pleine et universelle puissance appelée PRIMAUTÉ.

Au dessous de lui sont les Évêques, pasteurs véritables et proprement dits. Institués dans l'Eglise pour être lés coopérateurs du souverain pontife, pour partager avec lui le poids de la sollicitude pastorale, ils ont, en vertu de l'institution divine, l'aptitude nécessaire pour diriger parfaitement les fidèles, élevés qu'ils sont au degré plus haut de la hiérarchie de l'Ordre...

Viennent ensuite les prêtres, coopérateurs des évêques, en vertu de leur institution, dans l'administration des sacrements, l'Ordre et la Confirmation exceptés.

La constitution de l'Eglise est une constitution monarchique, l'Eglise est une monarchie... Mais quelle monarchie? Absolue, tempérée, représentative? On pourrait dire avec Bellarmin, que c'est une monarchie tempérée d'aristocratie et de démocratie. Mais laissons là toutes les épithètes; il vaut mieux dire, avec le concile de Florence, dont le concile du Vatican a reproduit la définition, que le Pape possède le plein pouvoir de gouverner toute l'Eglise.

Cette Eglise est-elle une société parfaite? On entend par société parfaite, dans la langue du droit social, une société autonome, indépendante, qui s'appartient pleinement à elle-même; dont la fin, et les moyens nécessaires pour l'atteindre, ne sont pas subordonnés à la fin et aux moyens d'une autre société. Cette définition

admise, l'Eglise est une société parfaite. Elle n'est point née de la volonté des hommes, mais de la volonté de Jésus-Christ. Elle est le royaume de Dieu sur la terre; elle est affranchie en droit de toute sujétion humaine; elle jouit souverainement de la triple puissance législative, judiciaire, cœrcitive, même par des moyens matériels. Car, si eu égard à son origine, elle est une puissance spirituelle, elle est en même temps une société temporelle, puisque dans les conditions du temps, ses sujets sont des hommes faits d'esprit et de matière. En raison même de sa perfection, l'Eglise n'est nullement sujette à la loi universelle du changement, elle demeure ferme et immuable au milieu du torrent de siècles qui emporte hommes et empires. Mais ce n'est pas l'inertie immuable de la matière, c'est bien plutôt la vivante et féconde immutabilité de Dieu!

L'Eglise est une société vivante et féconde. — L'Eglise, à coup sur, est un chef-d'œuvre, le chef-d'œuvre de Dieu! Elle est vivante; elle se traduit et se révèle en vertu d'une force intime, secrète, qui jaillit du profond de son être et la pousse en avant, la vie. Elle se meut d'elle-même. Elle parle, et l'on sait bien que sa parole n'est pas un pur écho, plus ou moins retentissant, mais qu'elle est animée par le souffle d'une poitrine vivante. A sa démarche pleine de grâce, mêlée de majesté, on reconnaît une reine. Elle agit, et son action porte le signe irrécusable d'une énergie vitale, qui se reflète et s'exprime au dehors. L'Eglise est dotee, en un mot, du mouvement éminemment spontané, qui est le caractère propre de la vie. Cette vie de l'Eglise est indépendante de tous les pouvoirs humains. Sans doute que, dans le cours des âges, elle a souvent noué des alliances intimes avec les puissances de la terre! Elle croit, et elle enseigne que l'union entre l'Eglise et l'Etat est dans la nature essentielle des choses; qu'elle est voulue de Dieu; que de cette entente cordiale résultent de grands biens pour la vie des individus et pour la vie des nations.

Elle dit aux gouvernements qui la renient: Vous ne voulez plus me tendre la main, marcher de concert avec moi, faire avec moi la grande œuvre de la civilisation chrétienne, tant pis pour vous! J'ai reçu ma consigne d'en haut! Je vivrai sans vous et malgré vous! Je n'ai jamais été plus vivante que lorsque, dépouillée de tout signe extérieur, livrée au mépris des sages et aux coups de la foule sanguinaire, flagellée par la langue menteuse des calomniateurs lettrés, souffletée par la main des valets, j'ai retracé aux yeux du monde la noble et sanglante image du Christ couronné d'épines, que le lâche proconsul romain livre à la plèbe juive en disant: Voilà l'homme! C'est presque ma condition actuelle! En me montrant on crie: Voilà l'ennemi! Et cependant je suis vivante, bien vivante! A côté de moi se dressent des Eglises rivales! Elles font, en apparence, grande figure sur cette terre. Elles ont à leur service la triple puissance, de l'or qui achète tout, de la force qui fait tout plier, de la diplomatie qui vient à bout de tout! Le drapeau de l'Angleterre, l'épée de l'empereur d'Allemague, et

le sceptre de l'autocrate de toutes les Russies les protègent! Vivent-elles? Sans autonomie, sans indépendance, sans action propre, circonscrites dans les limites que leur a tracées le doigt de l'homme, honteusement courbées sous le joug, elles végètent, méprisées, dans le déshonneur de la servitude, et dans l'opprobre de la stérilité!

L'Eglise catholique est vivante; elle a la vie à son plus haut degré, avec ses caractères distinctifs: l'unité et la fécondité. La vie de l'Eglise est une vie une et toujours identique à elle-même; une vie perpétuelle et d'une fécondité inépuisable! Une seule foi! Un seul baptême! Un seul autel. Un seul enseignement! L'Eglise seule s'est soumis à ce point la pensée humaine, que celle-ci, dans les esprits les plus élevés comme dans les plus humbles, a vécu de son souffle et s'est nourrie de sa parole. Une seule foi acceptée par des millions et des millions d'hommes; disant une même parole toujours identique à elle-même, dans les temps les plus divers et sous les formes les plus multiples, engendrant l'unité des intelligences dans l'adhésion à la même vérité; l'union des cœurs dans un seul et même amour de Dieu et de nos frères; l'unité d'obéissance dans la même soumission à une autorité suprême, portant au front le sceau de l'autorité divine et inclinant toutes les volontés humaines, si rebelles et si orgueilleuses, sous la majesté d'un même commandement; enfin unité des âmes dans une même adoration.

Un autel! toujours le même, quoique dressé sur tous les points du globe! Une victime toujours la même, quoique offerte chaque matin à l'orient, à l'occident, au septentrion, au midi! Un sacerdoce, de tous les temps, de tous les lieux, repassant dans son cœur et murmurant sur ses lèvres la prière de tous les fils gémissants d'Adam; puisant au cœur entr'ouvert de Jésus-Christ les flots du sang régénérateur, pour le faire couler par les canaux des sept sacrements dans les veines épuisées de l'humanité.

Chaque corps vivant cache dans ses entrailles une force secrète qui le dote d'une certaine immortalité; car, grâce à elle, il peut se reproduire dans d'autres corps et faire jaillir des flots de vie jusqu'aux générations les plus lointaines. Aussi Jésus-Christ a-t-il donné à son Eglise la gloire d'une fecondité sans exemple, qui échappe à toute défaillance et qui dépasse toutes limites. Par sa catholicité et par sa sainteté, l'Eglise nous offre ce double miracle d'une vie universelle toujours conquérante, toujours parée de feuilles, de fleurs, et de fruits!

Catholicité de vocation: *Je vous ai choisis et je vous ai placés pour que vous alliez, pour que vous portiez des fruits, et que ces fruits demeurent.* Catholicité de mission: *Allez, enseignez toute les nations baptisez-les, et apprenez-leur à garder mes commandements!*

Cette double catholicité de vocation et de mission, d'aptitude et de fait, l'Eglise seule la possède! Comme il n'y a qu'un soleil levé sur nos têtes et éclairant le monde de sa lumière, il n'y a qu'une religion embrassant tous les temps, tous les lieux, toutes les âmes, survivant depuis près de vingt siècles à toutes les générations

éteintes, s'adaptant tour à tour à tous les âges et à toutes les races de l'humanité ; répondant à tous les besoins, prenant de plus en plus possession de l'espace ; subissant çà et là des pertes et des amoindrissements, mais réparant la défaite d'aujourd'hui par les conquêtes du lendemain ; poussant jusqu'aux frontières extrêmes du monde les légions pacifiques et conquérantes d'un apostolat que n'arrête nul obstacle, que n'effraye nulle barbarie, que ne décourage aucune résistance, qui ne dit jamais, c'est assez !

Il en est de la sainteté de l'Eglise comme de sa catholicité. Elle possède une sainteté intime, fondamentale, qui est le principe de sa sainteté extérieure, qui constitue la substance de sa vie, qui lui a été infusée par Jésus-Christ. De cette source profonde et vive, s'épanchent les eaux fécondantes, qui sur cette terre enflée par l'orgueil, souillée par la luxure, desséchée par l'égoïsme, dévorée par la cupidité, au sein de cette humanité rongée par mille passions sensuelles, engendrent des légions saintes.

L'Eglise est une société nécessaire. — Hors de l'Eglise pas de salut. Rien de plus certain que cette maxime : Hors de l'Eglise pas de salut ! Jésus Christ a dit : Je suis la voie, la vérité, la vie. Or l'Eglise n'est que l'extension, l'épanchement de Jésus-Christ sur tous les points de la durée et de l'espace, donc elle est la voie en dehors de laquelle on ne peut que s'égarer ; elle est la vérité qui seule éclaire l'homme d'une lumière éclatante et inextinguible ; elle est la vie qui jaillit jusqu'à l'éternité. C'est, en effet, à l'Eglise seule que Jésus-Christ a dit : Allez, enseignez toutes les nations, baptisez-les, apprenez-leur à garder mes commandements, qui croira et sera baptisé sera sauvé. L'Eglise est la salle du festin, le bercail, le royaume, la cité, la maison, le corps de Jésus-Christ ! Hors du festin pas de nourriture ! Hors du bercail pas de brebis aimées, défendues, nourries ! Hors du royaume pas de citoyens des cieux ! Hors de la maison pas d'enfants du père de famille ! Hors du corps point de membre vivant. Et cette image si frappante (Jean, XV, v 1 et suiv.) : " Je suis la vigne, mon Père est le vigneron,... vous êtes les sarments. Celui qui demeure en moi, et moi en lui, portera seul beaucoup de fruits... si quelqu'un ne demeure pas en moi, il sera jeté dehors comme le sarment détaché et il séchera ; on le ramassera, et il sera jeté au feu, et il brûlera ! "

Voilà bien le dogme : Hors de l'Eglise point de salut, énoncé de la manière la plus énergique par le Seigneur Jésus qui a aimé les hommes jusqu'à l'excès, jusqu'à mourir pour leur salut, jusqu'à se faire le compagnon perpétuel de leur pèlerinage, jusqu'à se donner à eux en nourriture pour les conduire au ciel.

Et des misérables oseront dire que ce dogme est cruel ! alors que tout ce qu'il y a eu de grand, de saint dans l'humanité régénérée, s'en est fait l'écho fidèle et soumis. Ecoutons seulement saint Augustin : " En dehors de l'Eglise catholique, l'hérétique peut tout avoir, sauf le salut. Il peut avoir l'honneur ; il peut chanter *alleluia*, et répondre *amen* ; il peut garder l'Evangile ; il peut au nom du Père, du Fils et de l'Esprit-Saint, prêcher la foi !

Mais le salut, il ne le trouvera que dans l'Eglise catholique." (Sermon V, au peuple de Césarée.) Ailleurs, c'est ce bel élan de son cœur: "Aimons, aimons le Seigneur Dieu comme un Père! Aimons l'Eglise comme une mère! Que vous sert de confesser le Seigneur, de l'honorer, de le prêcher, si vous blasphémez son Eglise?" (Sermon II, sur les Psaumes.) Et cette rude leçon donnée aux libres penseurs et aux apôtres de la morale indépendante de son temps, qui allaient disant: NOUS TENONS DE DIEU D'ÊTRE HOMMES, MAIS NOUS TENONS DE NOUS D'ÊTRE JUSTES! "Prenez garde aux conséquences! Et s'il vous reste encore quelque sentiment, soyez dans l'épouvante! celui qui estime porter de lui-même des fruits, n'est plus dans la vigne; celui qui n'est plus dans la vigne n'est plus dans le Christ; celui qui n'est plus dans le Christ n'est plus chrétien! Ce sont là les profondeurs et les abîmes de votre parti."

"Il faut choisir, ou la vigne ou le feu." (Traité 82 sur saint Jean.)

Et cet anathème qui semble lancé contre les éclectiques du dix-neuvième siècle: "Il y eut donc certains philosophes, traitant longuement et subtilement des vertus et des vices, divisant, définissant, formulant les raisons et les conclusions les mieux aiguisées, remplissant des livres, faisant sonner par des trompettes retentissantes la sagesse dont ils se croient revêtus, osant dire aux autres hommes: Si vous voulez être heureux, suivez nous, affiliez-vous à notre secte. Ils entraient non par la porte, mais par la fenêtre ou à travers le mur; ils voulaient perdre, égorger, tuer. *Perdere volebant, mactare et occidere!!!*

La raison joint ici sa voix à celle de la révélation et de la tradition. Si l'Eglise est la vérité, peut-elle accepter le faux? Est-ce que la vérité n'est pas de sa nature exclusive et intolérante? Est-ce que le oui et le nom peuvent se donner la main et cheminer paisiblement ensemble? L'Eglise est, non pas une religion, mais la Religion! Or quel est le but de la Religion? Renouer les rapports de l'homme avec Dieu et le sauver. Donc, si vous le jetez hors de l'Eglise, vous le jetez hors de Dieu... Le catholique dit forcément: hors de l'Eglise point de salut! Le protestant: hors de Jésus-Christ point de salut! Le déiste: hors de la croyance en Dieu, point de salut! L'athée ou le matérialiste, qui seul n'aspire pas au salut mais au néant, est d'une tolérance dogmatique absolue, parce que pour lui il n'y a pas de dogme. Mais s'il est républicain ou socialiste, ce qui lui arrive le plus souvent, il dira à son tour: hors de la république ou du socialisme, pas de salut, et il sera féroce dans son intolérance politique.

(*à suivre.*)

PARTIE LEGALE

Rédacteur : ALBY

EXECUTEUR TESTAMENTAIRE.—PAIEMENT

QUESTION.—Je dois une somme assez considérable à la succession de A ***, décédé dernièrement. L'exécuteur testamentaire de A ***, exige le paiement. Il n'a pas encore fait l'inventaire des biens de A ***, et on me conseille de ne pas payer tant que l'inventaire ne sera pas fait. Que dois-je faire, payer ou me laisser poursuivre ?

George M.

RÉPONSE.—Je vous conseille de payer car si vous vous laissez poursuivre vous perdrez certainement votre procès. L'exécuteur testamentaire est une espèce de *mandataire* et il a droit d'agir en cette qualité avant d'avoir fait procéder à l'inventaire des biens du défunt.

La question de savoir si l'exécuteur est en faute de n'avoir pas fait procéder à l'inventaire plus tôt est une question à débattre entre lui et l'héritier. Elle n'intéresse pas ceux qui ont des affaires à régler avec la succession. Tant que l'exécuteur se trouve dans les délais d'exécution fixés par la loi ou par le testateur et que sa déchéance n'a pas été prononcée par le tribunal compétent, il a droit d'agir.

La question que vous posez, c'est-à-dire la question de savoir si un exécuteur testamentaire peut agir avant d'avoir fait inventaire, est une grave question qui a été vivement controversée dans l'ancien droit, et qui ne l'a pas été moins sous l'empire du code civil. Les jurisconsultes les plus distingués se sont prononcés en sens divers, mais la Cour d'Appel vient de trancher la question dans l'affirmative. Elle a renversé le jugement de la Cour Supérieure de Québec qui avait jugé la question dans la négative dans la cause de W. COOK ET AL. *vs.* LA BANQUE DE QUÉBEC.

Voici le *jugé* de la Cour d'Appel (1). Il est extrait des Rapports judiciaires officiels de " Québec (Cour du Banc de la Reine.) Vol. " 2, page 172."

Québec.

le 10 janvier 1893.

Coram Lacoste, J. C. Bossé, Blanchet, Hall et Wurtele J.J.

W. COOK ET AL., *appelants.*

ET

LA BANQUE DE QUÉBEC, *Intimée.*

(1) Le jugement a été rendu à la majorité de la Cour d'Appel. Pour le jugement: les juges Lacoste, Hall et Wurtele de Montréal. Contre le jugement : les juges Bossé et Blanchet de Québec.

Exécuteur testamentaire.—Saisine.—Inventaire.—Interprétation.— Arts. 917, 918 et 919 C. C.

JUGÉ.—L'exécuteur testamentaire est saisi des biens meubles du testateur au moment du décès de ce dernier, indépendamment de la confection de l'inventaire. Par conséquent une banque dépositaire de fonds de la succession, est tenue de faire honneur aux chèques des exécuteurs, avant, comme après l'accomplissement de cette formalité.

L'article 919 C. C. prescrit les devoirs à défaut de l'accomplissement desquels l'héritier ou le légataire universel peut demander la destitution de l'exécuteur testamentaire.

LA RESPONSABILITE DES OMNIBUS.

Le tribunal de Commerce de la Seine vient de rendre en matière de responsabilité, un jugement intéressant.

Le 22 juillet dernier, Mme Labrie était assise sur l'impériale de l'omnibus, Petite-Villette-Champs-Elysées. Un camion vint à passer qui portait des mâts de 16 mètres de longueur; ils dépassaient de 4 mètres la tête du cheval. L'un d'eux atteignit Mme Labrie à la jambe et lui fractura le tibia et le péroné.

Mme Labrie assigna la Compagnie des omnibus. La Compagnie répondit : "Ce n'est pas ma faute," et elle ajouta, en se retournant vers MM. Vazelle et Belloir, propriétaires des mâts : "C'est la vôtre."

Le tribunal a condamné la Compagnie des omnibus, en se fondant sur les considérations suivantes :

Attendu que la Compagnie défenderesse s'est engagée, en transportant la dame Labrie d'un endroit à un autre moyennant un prix déterminé, a effectuer ce transport dans des conditions de sécurité absolue ; qu'elle ne saurait se soustraire aux conséquences de son obligation qu'en produisant la preuve, soit de l'imprudence commise par le voyageur, soit d'un cas de force majeure ; qu'à défaut de ces preuves, elle ne saurait donc échapper à l'action directe introduite contre elle par un voyageur blessé au cours d'un transport dont elle avait pris charge ; qu'il lui appartient seulement de rechercher par voie de recours en garantie les tiers auteurs ou co-auteurs de l'accident ; la responsabilité devant être établie sur cette demande en garantie.

Le tribunal a admis, du reste, le recours de la Compagnie des omnibus contre MM. Vazelle et Belloir ; il a alloué à Mme Labrie une indemnité de 8000 francs.

Le principe posé est important pour les voyageurs.

(*La Croix de Paris*)

ROME ET L'ITALIE

SOUS LEON XIII

Par Bon JEHAN DE WITTE

1 fort vol. in-12.. **$1.00**

Depuis 1888, le temps et les évènements ont marché. Un an après son puissant ami le chancelier de Fer, le dictateur Crispi a èté précipité du pouvoir où il se croyait inébranlable ; mais, en somme, rien n'est changé dans la politique de la Péninsule : envers la Papauté comme envers la France, l'attitude du gouvernement italien est restée la même ou, pour mieux dire, elle a paru s'accentuer par une hostilité plus marquée et plus menaçante encore. Aussi avons-nous pensé que les chapitres de ce volume, tracés au lendemain et sous l'impression des fêtes du Jubilé pontifical, ne paraîtraient pas trop démodés à l'heure actuelle.

Vis-à-vis de la Papauté ? chaque jour ressort davantage l'anomalie d'une situation que Léon XIII déclarait déjà *intolérable* au début de son règne et qui, nulle part ailleurs qu'en Italie, n'aurait pu se prolonger sans faire bientôt couler des flots de sang. Il faut être au pays de la *combinazione* pour voir subsister, depuis plus de vingt ans déjà, ces deux royautés en antagonisme, vivant côte à côte dans la même cité : l'une purement fictive et morale, cantonnée dans un palais dont on lui laisse l'usufruit, mais ne cessant de protester contre l'usurpateur ; l'autre effective et s'exerçant dans les Etats dont elle a dépouillé le maître légitime, tout en prétendant conserver à celui-ci le titre et les prérogatives honorifiques de souverain (1). Plus d'une fois déjà, le roi d'Italie lui-même, en dissimulant mal sa colère à la vue des hommages portés par les fidèles aux pieds de Léon XIII, a reconnu implicitement que, pour lui aussi, cet état de choses est anormal et *intolérable*. Personne ne peut prévoir combien de temps il durera encore : d'un côté comme de l'autre, on est à la merci des évènements.

Vis-à-vis de la France ? Rivé à cette fatale *triplice* qui, sous prétexte de garantir la paix, oblige l'Italie à des armements ruineux, le gouvernement du roi Humbert ne perd pas une occasion de manifester les véritables sentiments qui l'animent : les hypocrites protestations d'amitié que nous adressent encore parfois ses hommes d'Etat, sont aussitôt démenties par les faits. Il suffit d'ouvrir les journaux attachés de près ou de loin au Quirinal pour constater la haine que ces feuilles officieuses s'appliquent à inspirer au

(1) " Le Pape " — a dit un homme d'Etat italien — a le titre de souverain comme d'autres ont le titre de marquis. *Il pontifice ha il titolo di sovrano come altri ha quello di marchese.* (R. Bonghi, *Tribunali Vaticani*).

peuple contre nous, l'insigne mauvaise foi avec laquelle les moindres faits sont dénaturés et présentés comme des provocations de notre part. Une collision fortuite se produit-elle entre un bateau français et un bateau italien ? Aussitôt l'on imagine de raconter que les capitaines français ont reçu de leur gouvernement des ordres secrets pour couler par surprise les vapeurs italiens pouvant servir de transports en cas de guerre. Le génie militaire s'occupe-t-il de mettre en état la défense de nos frontières ? Nos troupes sont-elles exercées à quelque manœuvre dans les Alpes ? "Les Français — s'écrie-t-on avec indignation — ne cherchent que plaies et bosses ; ces préparatifs belliqueux prouvent clairement leur intention de nous attaquer", et l'on annonce que "nos cuirassés et nos torpilleurs doivent fondre à l'improviste, sans déclaration de guerre, sur les ports et les arsenaux de l'Italie."

Depuis le temps que ces plaisanteries sont débitées gravement dans les journaux transalpins, il est curieux qu'ils trouvent encore des lecteurs assez crédules pour y ajouter foi. Durant la présidence du Maréchal et surtout pendant la période du Seize-Mai, les nouvellistes italiens étaient d'accord avec nos radicaux francais pour semer l'inquiétude dans le public en racontant que Mac-Mahon allait organiser une expédition pour rétablir le pouvoir temporel du Pape. Or, depuis que notre pays est gouverné par les Ferry, les Constant, les Ricard ou les Floquet, le cliché n'a pas changé chez nos voisins et sert encore à monter au besoin les esprits contre nous ! Enfin faut-il rappeler cette misérable affaire du Panthéon, (1) guet-apens ou gaminerie d'écolier — car le véritable auteur est resté introuvable — qui a suffi pour ameuter un peuple entier contre d'inoffensifs pèlerins, comme si le salut de la patrie était en danger ! On se serait cru revenu au temps des Vêpres Siciliennes dont les chauvins célébraient naguère si bruyamment l'anniversaire à Palerme. Nos nationaux ont été insultés, maltraités, menacés de mort, sous les regards approbateurs de la police, par une foule en délire, et reconduits jusqu'à la frontière aux cris mille fois répétés de : *à bas la France ! à bas la Papauté ! Vive Sedan ! à bas Léon XIII !* La populace paraissait obéir à un mot d'ordre en réunissant ainsi les noms de la France et de l'Eglise dans une réprobation commune.

Une émotion si peu justifiée, une pareille explosion de haine ne se comprendraient pas si elles n'avaient été provoquées par le gouvernement italien lui-même qui, sentant l'Allemagne derrière lui, ne cesse de nous harceler, pareil à ces *picadors* qui cherchent à exciter la colère d'un taureau pacifique pour avoir prétexte de le tuer. Mais il arrive que le taureau, rendu furieux, terrasse le *picador* et lui fait expier chèrement sa témérité. L'ingrate nation, qui voudrait nous entraîner dans une guerre pour nous faire

(1) Une main inconnue avait tracé sur le registre du Panthéon, devant le tombeau de Victor-Emmanuel, l'inscription de : Vive le Pape ! Il est à noter que ce registre était journellement couvert d'inscriptions injurieuses, à l'adresse du roi, par des garibaldiens qu'on n'a jamais inquiétés par ce fait.

écraser par ses formidables alliés et partager avec eux nos dépouilles, pourrait avoir à regretter un jour son imprudence et ses fanfaronnades.

Pourtant quelle a été la réponse de la France officielle à ces insultes et à ces violences ? On se rappelle la circulaire du garde des sceaux condamnant les pèlerinages ; on se rappelle les remerciements adressés au Quirinal *pour avoir protégé nos pèlerins !* Ce n'était pas assez : deux jours après le scandale du Panthéon et tandisque la populace romaine lançait impunément des pierres contre les fenêtres de notre ambassade, la statue de Garibaldi—l'aventurier qui a vomi les pires injures contre la France—était solennellement inaugurée à Nice et un de nos ministres profitait de cette circonstance pour saluer l'*Italie une et Rome capitale !*

Spectacle d'autant plus attristant qu'il contraste avec l'attitude de la protestante Allemagne vis-à-vis de sa jeune alliée : naguère le prince de Bismarck semblait prendre un malin plaisir à écrire au Pape en lui décernant le titre inusité de *Sire* ; le Kaiser Guillaume II n'a accepté l'hospitalité du Quirinal qu'à la condition de rendre visite à Léon XIII et ayant soin de spécifier à l'avance que sa venue à Rome n'impliquait nullement de sa part une reconnaissance des faits accomplis ; les évêques allemands ne se gênent pas pour faire acclamer, en congrès, des vœux en faveur du pouvoir temporel et, dernièrement encore, le cabinet de Berlin refusait à sa protégée les millions que nos ministres se sont empressés d'offrir au trésor italien pour le renouvellement de ses titres !

Trop longtemps le vieux lion gaulois a sommeillé. Il est temps que la France voie enfin à sa tête un gouvernement fier et digne qui, sans se laisser émouvoir outre mesure par les provocations italiennes, sache répondre autrement que par des avances et des platitudes aux insolences d'un pays qui, nous devant son existence, nous insulte aujourd'hui parce qu'il nous croit faibles et que—come l'a dit M. Crispi—il s'est placé *du côté des forts* (1).

Tu regere imperio populos, Romano, memento !

(1) " Priez Dieu, disait Guichardin dans les *Ricordi*, qu'il vous mettre toujours du côté de la victoire. Vous y rencontrerez du profit et de la louange pour des choses même auxquelles vous n'aurez pris aucune part. *Pregate Dio sempre di trovare dove si vince.*

LA REVOLUTION

DANS LA

SOCIETE CHRETIENNE

Par Charles ***

1 fort vol. in-12........................... .... 88 cts

TABLE DES MATIÈRES

de l'enseignement. — L'enseignement civique. — L'enseignement de la théologie et du catéchisme. — *Le corps enseignant général.* — Napoléon réalise les vœux de 1789. — Le catéchisme impérial.

Chapitre VII. — *Constitution du monopole universitaire.* — La loi du 10 mai 1806. — Exposé des motifs par M. Fourcroy. — Décret du 17 mars 1808. — Organisation des facultés de théologie. — La réforme de l'enseignement et les ordres religieux en 1789 — L'article 101. — Les Frères des Écoles chrétiennes sont incorporés à l'Université. — M. Fontaine, président du Corps législatif est nommé grand-maître de l'Université, et Mgr Villaret, évêque de Casal, chancelier. — Décrets du 9 avril 1809 et du 15 novembre 1811 : les petits séminaires sont soumis au régime de l'Université. — Le monopole de l'enseignement est constitué.

Chapitre VIII. — *Chute de Napoléon. — La direction des petits séminaires est rendue aux évêques.* — Il leur est permis d'en fonder un par département. — Quelques-uns de ces établissements sont confiés aux jésuites.

Chapitre IX. — *La royauté gallicane en face de la nation.* — Le comte de Montlosier et son *Mémoire.* — Violence des passions. — Griefs du parti *libéral* : les missions, la *Congrégation,* les jésuites, les idées ultramontaines, le *parti-prêtre,* la *Propagation de la Foi.* — Le noviciat de Montrouge. — Intelligence des *libéraux,* sous la Restauration. — Attitude du ministère de Villèle. — Depuis 1682, *les rois règnent et ne gouvernent pas.* — Aveu de Napoléon touchant les *Articles organiques.* — Le comte de Montlosier reçoit un commencement de satisfaction. — Poursuites contre l'abbé de Lamenais ; interdiction en France du *Journal ecclésiastique de Rome* ; Déclaration de 1826 ; annonce de la création de la nouvelle Sorbonne, destinée, par ses auteurs, à être la gardienne des *maximes gallicanes.* — Par la Déclaration de 1682, les évêques se sont mis sous le joug de la puissance séculière.

Chapitre X. — *La royauté gallicane en face de la nation.* (Suite). — Le comte de Montlosier n'est pas satisfait ; il dénonce les jésuites à la cour de Paris. — Arrêt célèbre. — Le ministère ne se rend pas. — Le comte de Montlosier envoie sa *dénonciation* au ministre de l'Intérieur. — Il s'adresse à la Chambre des pairs. — Vote de la Chambre. — Le ministère résiste encore. — Il envoie à la Chambre des députés un projet de loi sur la presse. — Accueil fait par l'opinion à ce projet. — Un monde de narration historique à l'usage des classes éclairées du temps de la Restauration et du Gouvernement de Juillet. — La Chambre des députés vote, après l'avoir amendée, la loi sur la presse. — Sur l'accueil fait par la Chambre des pairs à cette loi, le ministère la retire. — Fournée de pairs : la majorité de cette Chambre passe de la gauche à la droite. — Élections pour la Chambre des députés ; la majorité de cette Chambre passe de la droite à la gauche. — Démission de M. de Villèle.

Chapitre XI. — *La royauté gallicane en face de la nation.* (Suite). — Avènement du ministère Martignac. — L'Instruction publique est séparée des Affaires ecclésiastiques. — Royer-Collard. — Il est nommé président de la Chambre des députés. — L'ordonnance du 8 avril 1824 et celle du 21 avril 1828 sur les écoles primaires.

Chapitre XII. — *La royauté gallicane en face de la nation.* (Suite). — Rapport de M. Portalis, nouveau gardes des sceaux, au Roi. — Nomination d'une commission chargée de constater l'état des écoles secondaires ecclésiastiques. — Rapport de la commission. — Au nom de la commission tout entière, l'archevêque de Paris dénonce au Roi les pères de famille coupables d'avoir soustrait leurs enfants au régime universitaire — Remèdes proposés par la commission. — Sur la question des jésuites, elle donne deux avis différents. — La nouvelle Chambre des députés reçoit diverses pétitions contre les jésuites. — M. Labbey de Pompières met en accusation le dernier ministère — Vote de la Chambre. — Ordonnances du 16 juin 1828. — Fin de la lutte. *Se soumettre ou se démettre.* —

Dernières résistance de Charles X ; il se soumet. — Mgr Feutrier veut quitter le ministère. Scène mémorable.

Chapitre XIII. — *La royauté gallicane en face de l'Eglise.* — Les pétitions contre les jésuites à la Chambre des députés. — Rapport de M. de Sade. — Paroles hypocrites de M. Dupin. — Déclaration de Mgr Feutrier. — *Mémoire* des évêques. — Observations du nonce. — Réponse du Roi aux évêques. — Une définition des *libertés gallicanes*, par M. de Maistre.

Chapitre XIV. — *La royauté gallicane en face de l'Eglise.* (Suite). — Exécution des ordonnances du 16 juin.

Chapitre XV. — État de la question. — Les Conseils généraux. — *Chute de Charles X.* — La Charte de 1830 promet la liberté d'enseignement. — *Loi de 1833 sur l'enseignement primaire.* — Projet de loi de M. Villemain sur l'enseignement secondaire. — Opposition des catholiques. — M. Thiers et les jésuites. — *Le Juif Errant.* — Les journaux et l'Université. — Dénonciation contre les jésuites à la Chambre des pairs. — Interpellation de M. Thiers, à la Chambre des députés, le 2 mai 1845. — Declaration du ministère. — Vote de l'ordre du jour.

Chapitre XVI. — M. de Salvandy présente un nouveau projet de loi sur l'enseignement secondaire. — Piquan aveux. — Découragement des catholiques.

Chapitre XVII. — Louis-Philippe et la liberté d'enseignement. — *Chute du gouvernement de Juillet.* — *Loi de* 1850, *sur l'enseignement secondaire.* — En 1867, des pétitions demandant la liberté de l'enseignement supérieur sont adressées au Sénat. — Rapport de M. Chaix-d'Est-Ange. — Discussion. — Vote. Le Sénat se prononce en faveur du monopole.

Chapitre XVIII. — *Chute de Napoléon III.* — Assemblée nationale. — *Loi de 1875 sur l'enseignement supérieur.* — Le Père Lacordaire et la loi de 1850. — Opinion de M. Guizot. — Le parti républicain et la loi de 1875. — Prévisions de nouvelles luttes. — Élections de 1876 : le parti républicain monte. — Avènement du cabinet Dufaure-Decazes. — Son programme. — Projet de loi de M. Waddington. — La Chambre des députés l'adopte. — Le Sénat le repousse.

Chapitre XIX. — *Les derniers gallicans.* — Un programme républicain. — Le parti républicain et la Déclaration de 1682. — Le cléricalisme et le gouvernement du 16 Mai. Pourquoi le cléricalisme est l'ennemi.

Chapitre XX. — Obstacles qui s'opposaient, en 1876, à l'exécution du plan républicain. — Premier renouvellement partiel du Sénat, en 1879. Le parti républicain triomphe. — Déclaration et programme de M. Dufaure. — Démission du maréchal de MacMahon et avenement de M. Grévy. — Le parti républicain possède le pouvoir absolu. — M. Jules Ferry, ministre de l'Instruction publique. Son programme diffère peu de celui de M. Dufaure. — L'article 7. — Débats solennels. — L'Église est encore vaincue. — Rejet de l'article 7 par le Sénat. — La Chambre des députés ordonne au gouvernement " d'appliquer les lois relatives aux congrégations non autorisées ". — Protestations des vieux partis. — Paroles du cardinal Pie sur les *lois existantes.* Vote de l'ordre du jour Devès. — Le règne du peuple.

Chapitre XXI. — A quoi ont servi, en ce siècle, les discussions publiques. — Les révolutions et la *Révolution.* — C'est Dieu qui élève et renverse les gouvernements.

Chapitre XXII. — Nos révolutions politiques et l'œuvre des six jours. — ... — Conclusion.

Chapitre XXIII. — Les lois de *laïcisation* et le premier article de la Déclaration de 1682 — Effets inattendus de ces lois.

DOCTEUR BOISSARIE.

LOURDES

(HISTOIRE MÉDICALE)

APPARITIONS & GUERISONS

1 fort vol. in-12......... .... $0.88 cts.

Je veux résumer le récit des faits merveilleux qui se répètent depuis plus de trente ans autour de la Grotte de Lourdes.

La tâche est difficile ; elle est même périlleuse pour un médecin.

Au milieu de ces guérisons étranges qui échappent à toute règle, à toute loi, il en est un très grand nombre qui présentent des garanties scientifiques, irrécusables, et défient toute critique. Mais dans ces matières, trop souvent, on ne connaît ni tolérance, ni droit au libre examen.

Dans nos Académies, nos écoles, Lourdes est un mot mal sonnant. On ne le prononce qu'avec réserve. C'est une question jugée d'avance par tous ceux qui conduisent à notre époque le mouvement des opinions et des idées: Question de foi, nous disent-ils, qu'il faut abandonner à l'enthousiasme, à l'entraînement des foules.

Ce n'est pas du haut d'une chaire, sans aucun élément d'information, que l'on peut donner la signification d'un fait inconnu, On nous donne l'écho d'une doctrine, d'une conviction déjà faite, d'une idée préconçue.

Le véritable témoin et le seul juge c'est le médecin du malade. Il parle en clinicien, en homme d'expérience ; il parle de faits qui lui sont familiers, de résultats qui se passent sous ses yeux. Écrite sur ses indications et sous sa dictée, l'histoire de Lourdes repose sur des bases indiscutables.

L'opinion s'est émue devant des témoignages aussi importants que nombreux. Les écoles de la Salpêtrière et de Nancy, rompant avec les traditions du passé, ont compris qu'il fallait sortir d'une négation systématique.

Elles ont reconnu qu'il y avait autour de la Grotte des guérisons capables de frapper d'étonnement les spectateurs les plus instruits, mais ces guérisons, disent-elles, doivent trouver dans les théories de la suggestion une explication décisive.

J'ai voulu lire et vérifier les observations relevées à Lourdes depuis 1858 par des médecins instruits, consciencieux ; j'ai compris que ces médecins avaient retracé, en narrateurs fidèles, des faits

qui s'étaient passés sous leurs yeux, et que ces faits sortaient absolument du cadre habituel de nos études.

A ceux qui pourrraient me dire : On ne discute pas les miracles, on passe à côté en soulevant les épaules, en détournant la tête, je répondrai par cette parole de Diday : " Entre tout croire et tout nier, sans vouloir regarder, il n'y a que l'épaisseur de la plus mince circonvolution cérébrale ; c'est dans l'un et l'autre camp que se recrutent les armées de l'intolérance. "

Le médecin est l'homme de l'observation. Avant de s'occuper de la doctrine, il doit grouper tous les éléments qui peuvent servir de base à ses conclusions.

J'ai demandé à mes confrères de me renseigner sur les guérisons dont ils avaient été les témoins. J'ai pu surprendre moi même, sur des malades de ma clientèle, ces modifications instantanées, et les juger en connaissance de cause. Pendant cinq ans, durant les pèlerinages, assis au Bureau des médecins, j'ai vu ces interminables défilés de malades, de guéris, de ressuscités ; je me suis habitué au bruit, à l'enthousiasme des foules. J'ai pu distinguer l'illusion qui console, la foi qui ranime et toutes ces modifications passagères, effort suprême de la volonté.

J'ai vu des guérisons qui ne pouvaient recevoir aucune interprétation scientifique, et ce que j'ai vu, cinquante, cent médecins l'ont vu comme moi.

C'est moins une œuvre personnelle qu'un travail de critique et de compilation que je vais écrire. Je prends les faits tels que les exposent les hommes les mieux placés pour les bien connaître. Je les groupe, je les rapproche de faits analogues, et je cherche s'ils peuvent recevoir par quelque cô té, une explication naturelle. Les différences profondes qui séparent ces résultats de ceux que nous observons sont d'une évidence telle, qu'ils doivent frapper tous les esprits.

Les miracles de nos hôpitaux, qui marquent le dernier degré de la puissance de la nature ou de l'art, ne sont qu'un jeu à côté de cette force mystérieuse qui se révèle à Lourdes. Là où finit l'action de l'homme, commence à peine l'action surnaturelle. Le médecin, qui assiste pour la première fois au bouleversement de toute loi, s'arrête étonné, interdit, et cherche vainement des points de repère.

Mais, si les faits ont cette réalité, cette évidence, comment soulèvent-ils de pareils doutes et de telles protestations ?

A moins que le malade ne soit un de vos clients, de vos proches ou de vos amis, il est bien difficile de vous faire en quelques instants une opinion sur la nature et l'importance des modifications qui s'opèrent sous vos yeux. Il faut une enquête approfondie, il faut que le temps consacre ces résultats.

J'ai attendu 14 ans avant de publier l'observation d'une de mes malades ; cette sagesse, cette lenteur, ces enquêtes longuement conduites, ne sont pas du goût de la foule. De là souvent des notes discordantes sur une même question.

Dans notre société positive et sceptique, il se fait un étrange

retour vers le mystérieux. Le XIXe siècle finit au milieu de manifestations et d'idées, qu'il reléguait naguère dans le domaine des impostures. Que penseront nos successeurs de l'action des médicaments à distance, des phénomènes de transfert, de la puissance de l'aimant ?

Les guérisons de Lourdes élèvent notre pensée plus haut, mais ne soulèvent pas de plus difficiles problèmes. Elles sont plus faciles à apprécier comme fait. Une plaie qui se ferme, une tumeur qui s'efface, sont en effet plus faciles à constater qu'une suggestion à échéance fixe ou un changement de personalité. Sans doute, pour interpréter ces guérisons, il faut sortir des conditions qui régissent la matière. Mais la conception de l'univers, et les harmonies du monde soulèvent aussi d'insolubles questions ; et, dans la notion de l'infini, il y a plus de surnaturel que dans tous les miracles de toutes les religions.

C'est cette pensée que Pasteur développait dans un magnifique langage, dans son discours de réception à l'Académie française :

" Au delà de cette voûte étoilée qu'y a-t-il ? de nouveaux cieux étoilés, soit : et au delà ?

" L'esprit humain, poussé par une force invincible, ne cessera jamais de se demander : qu'y a-t-il au delà ?

" Veut-il s'arrêter soit dans le temps, soit dans l'espace ? Comme le point où il s'arrète n'est qu'une grandeur finie, à peine commence-t-il à l'envisager, que revient l'implacable question.

" Il ne sert rien de répondre : Au-delà sont des espaces, des temps et des grandeurs sans limites. Nul ne comprend ces paroles.

" Celui qui proclame l'existence de l'infini, et personne ne peut y échapper, accumule dans cette affirmation, *plus de surnaturel qu'il n'y en a dans tous les miracles de toutes les religions :* la notion de l'infinie a ce double caractère de s'imposer et d'être incompréhensible.

" La notion de l'infini dans le monde, j'en vois partout l'inévitable expression. Par elle, le surnaturel est au fond de tous les cœurs. L'idée de Dieu est une forme de l'idée de l'infini."

Que pouvons nous ajouter à ces paroles du grand maître de la science moderne ? Elles sont la réfutation aussi éloquente qu'autorisée de toutes les doctrines matérialistes, dont nous subissons depuis trop longtemps la loi.

J'ai hesité longtemps avant de publier mes premières observations. Un médecin ne peut s'engager sans crainte sur un terrain où tout est pour lui surprise, inconnu. Le vénérable P. Sempé, le dernier supérieur des Pères de Lourdes, comprit mes incertitudes ; il me tendit la main :

" Je fais appel, me dit-il, au concours de tous les hommes spéciaux. Je voudrais qu'il y eut ici, auprès de nous, une clinique toujours ouverte pour étudier les guérisons qui se produisent. C'est le vœu que formulait Louis Veuillot pendant la dernière visite qu'il nous fit. C'est le but que je poursuis. J'ai eu le bonheur de le voir en grande partie réalisé. Nous avons auprès de

nous un médecin, savant interprète, qui est en permanence auprès de la Grotte : il recueille les observations que lui envoient ses confrères.

" La moisson est abondante, venez avec nous, étudiez, observez en toute liberté ; vous nous ferez part de vos impressions."

Je serrai la main qui se tendait vers moi ; et pendant quatre ans, j'ai pu suivre, interroger les nombreux malades qui venaient faire constater leur guérison.

Les Pères de Lourdes ont félicité mes recherches. Le Dr. de Saint-Maclou m'a donné tous les éléments d'information. J'ai lu tout ce qui a été publié. J'ai analysé deux ou trois cents certificats. C'est le résultat de ces études que je vais essayer de résumer dans les pages de ce volume.

PIERRE LEVIEIL

A LA MÉMOIRE DE MELCHIOR DU LAC, COMTE D'AURE ET DE MONTVERT.

(*suite et fin*)

IV

VOYAGE EN NORMANDIE.

" Est-il vrai, mon oncle, " demanda Louis, " que là, au milieu du fleuve, existait jadis une île où les bénédictins de Saint-Wandrille avaient construit un monastère ? "

" Oui, " dit Pierre, " c'est vrai. C'était une île fertile, et le monastère de Saint-Gondé abritait douze religieux. Un jour de grande marée, en 1421, le fleuve monta si haut et si furieux, qu'il emporta l'île et ses habitants. Tout disparut à jamais. Ah ! Louis, si les flots de l'impiété continuent à monter comme ils le font depuis cinquante ans, ce siècle-ci verra disparaître bien autre chose que l'humble monastère et la petite île de Belcinac ! "

" Mon oncle voit tout en noir, parce qu'on ne fait plus de vitraux historiés, " se dit Louis tout bas. Et il se mit a aider les matelots.

La marée descendante accélérait le cours de la Seine et bientôt, le petit bâtiment, carguant ses voiles et guidé adroitement à la godille, n'eut plus qu'à se laisser entraîner au fil de l'eau, et suivit les capricieux méandres du fleuve, tandis que la lune, s'élevant au-dessus des pâles collines de la rive droite, envoyait ses rayons sur le clocher de Saint-Wandrille et la terrasse de l'abbaye.

V

DERNIÈRES ANNÉES.

Le temps amènera la fin de toute choses,
Et ce beau ciel, ce lambris azuré,
Ce theâstre où l'aurore espanche tant de roses.
Sera brulé des feux dont il est éclairé.

(MAYNARD.)

Le jour de la fête de Jean Levieil, un dimanche, toute la famille était réunie et dînait dans le petit jardin. Pierre présidait la table. On fêtait en même temps le premier anniversaire de son filleul, le bel enfant de Rose.

Quelques amis du jeune ménage avaient été invités, et, au dessert, la gaieté devint un peu plus bruyante qu'il ne convenait aux goûts de Pierre Levieil. Il se leva de table, et. prétextant un peu de fatigue monta chez lui.

Les rires et les chants furent suspendus un moment, puis la

conversation se ranima, et Pierre. assis près de sa fenêtre ouverte, entendit bientôt le joyeux tumulte des convives, qui, après le café voulurent danser aux chansons, en attendant l'heure d'aller à vêpres.

Assurément. l'austère Pierre Levieil n'avait nul regret à ces innocentes folies ; mais enfin il était homme, il était seul, et cet isolement, pour la première fois lui sembla pénible. Il se leva, se promena quelques moments, puis se dit : " Il me faut réagir contre cette tentation de tristesse. Je vais aller faire une visite au frère Régnier. L'abbé de Saint-Denis, quand il voit un de ses moines souffrant ou mélancolique, lui ordonne une heure de conversation avec le bon frère Régnier. Plus d'une fois, d'ailleurs, je suis revenu d'auprès de lui tout encouragé. Ses vertus sont celles d'un saint, et tout en lui rappelle le bienheureux Jacques l'Allemand, notre patron, le grand peintre verrier de l'ordre de Saint-Dominique au quinzième siècle. Allons voir le frère Régnier."

Il prit une légère valise, quelque argent, dit à son domestique qu'il allait entendre vêpres à Saint Denis et ne reviendrait que le lendemain. Puis il se rendit à pied au quai des Tournelles, y loua une carriole et se fit conduire à l'abbaye de Saint-Denis.

Après vêpres, Il se rendit au parloir et demanda le frère Régnier. Le bon moine accourut tout joyeux

" Quel bon ange vous amène, monsieur ?" s'écria-t-il. " J'allais justement vous écrire pour vous demander une once de votre bel outremer : j'ai une piece à remettre à la cotte d'armes de saint Louis, dans le vitrail du combat de Taillebourg."

" Je l'ai deviné," dit Levieil : " voici deux onces d'outremer, et, de plus, trois émaux nouveaux de mon invention, et qui, j'espère, vous serviront."

" Merci, cher confrère !" dit le religieux." Vous conservez bien les bonnes coutumes. Votre père ne fit jamais mystère de ses découvertes, et ses émaux étaient au service de quiconque lui en demandait. Mais j'espère que vous allez souper et coucher à l'abbaye. Demain matin je vous montrerai mon travail de ce mois. Ah ! j'ai bien profité des longs jours. Vous verrez.

Le lendemain, dès l'aurore, le bon frère Régnier quitta l'église, où il était resté en prières depuis matines et avait servi la messe de quatre heures, et il se rendit à son atelier. Là, relevant sa robe et retroussant ses manches, il se mit à broyer de la couleur, en chantant la prose d'Adam de Saint-Victor sur la fête de saint Denis.

Il finissait la strophe qu'avaient supprimée les jansénistes, et, comme pour les défier, chantait à pleine voix :

Gaude prole, Græcia,
Glorietur Gallia
Patre Dyonisio.

Grèce, réjouis toi à cause de ton fils, et que la Gaule s'enorgueillisse de Denys, qui fut son père.

Lorsque Pierre Levieil, arrivant, lui dit :

"Ah ! je vous y prends, mon frère, vous en êtes encore au vieux bréviaire d'avant Mgr de Noailles."

"Et j'y resterai !" s'écria Régnier," d'abord, parce que je suis catholique, apostolique et romain, et ensuite, parce que je suis peintre. Sans cette maudite réforme janséniste de la liturgie, nous ferions encore de beaux vitraux. En attaquant, en supprimant les légendes des saints, les jansénistes ont tué l'art. Je vous l'ai dit cent fois mais vous ne voulez pas me croire."

"Mon bon frère," dit Pierre, ne me querellez pas, de grâce. Je suis venu ici pour faire provision de courage. Le discrédit où est tombé notre art me désole. J'ai lutté en vain. Jè prévois que mon frère et mes neveux ne feront plus que de la vitrerie, ne seront plus que des artisans. Quel intérêt puis-je prendre à de semblables besognes ? Je vous envie : vous savez peindre, vous. Les verrières de Saint-Denis restaurées par vos soins, protégées par les sépultures royales, échapperont au vandalisme. Vous avez votre tâche tout indiquée, et qui occupera le reste de votre vie. Ma tâche, à moi est finie. J'ai pourvu au sort des miens ; mais je me sens trop jeune encore pour l'inaction, trop vieux pour le cloître. L'ennui me gagne : que faire.

"Ecoutez," dit le bon frère en croisant ses deux mains sur sa mollette et en regardant Pierre Levieil bien en face," je vais vous le dire, ce qu'il faut faire. Vous avez du loisir, de l'argent, vous êtes savant. Ecrivez un livre qui n'a jamais été fait : l'histoire de la peinture sur verre. Vous aurez là de la besogne pour dix ans, et une belle et intéressante besogne."

"J'y pense souvent," dit Levieil, " mais la peinture sur verre est morte."

"Raison de plus" dit Régnier ; "l'histoire n'écrit que sur des tombeaux ; d'ailleurs, les morts ressuscitent. Je ne sais si l'esprit diabolique de notre siècle accomplira les destructions qu'il médite, je ne sais si les prophètes qui nous annoncent une révolution sociale se trompent mais je sais que quiconque considère les vents et les nuées, ne moissonnera jamais ; je sais que les saintes Ecritures nous ordonnent de semer sans cesse, fut-ce sur les eaux qui passent. Pierre Levieil, ce n'est pas sans un secret dessein que le Maître vous a enlevé au calme du cloître ; il veut que votre main tienne le fil qui renouera les traditions de l'art. Faites ce livre, mon ami, faites-le, laissez-le en héritage à vos neveux et aux peintres verriers de l'avenir. Qu'importe l'heure où il sera mis à profit ? Les heures et les siècles ne sont rien devant l'éternité."

Pierre suivit le conseil du moine de Saint-Denis, et l'un des passages les plus intéressants de son livre est celui où il parle des travaux et des vertus religieuses de ce bon frère Régnier qui fut avec Louis Levieil, le dernier des peintres verriers au dix-huitième siècle.

A la mort de Pierre Levieil, en 1772, son ouvrage manuscrit fut présenté à l'Académie, qui voulut faire les frais de l'impression.

Ce bel in-folio, orné de gravures, est consulté de nos jours par les savants et les artistes qui s'efforcent de remettre en honneur le bel art de la peinture translucide. La mode au lieu de le rejeter, comme du temps de Pierre Levieil, le favorise autant qu'aux plus belles époques de son histoire ; mais il est livré trop souvent à des mains inhabiles et mercenaires, et Pierre Levieil, s'il revenait au monde, serait étrangement scandalisé de voir appeler peintres verriers des industriels patentés qui, non seulement n'ont jamais fait un chef d'œuvre, comme celui qu'il exigea d'Eustache Moreau, mais ne savent ni calciner un émail ni tenir un pinceau.

Pierre Levieil mourut subitement le 23 février 1772. Averti par deux premières attaques d'apoplexie, il se tenait prêt à paraître devant Dieu. Un matin, Louis le trouva mort dans son fauteuil. Il tenait à la main son chapelet de bénédictin, et devant lui, contre sa fenêtre, était placé le petit vitrail d'Eustache Moreau.

Les dernières paroles de Pierre Levieil avaient été pour Dieu ; son dernier regard fut pour l'abbaye

NOTES & RENSEIGNEMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

POUR AIDER LES ECCLÉSIASTIQUES A COMPOSER ET A COMPLÉTER

LEUR BIBLIOTHÈQUE

PREMIERE PARTIE

Livres de piété pour les ecclésiastiques

I· MÉDITATIONS, *suite*

Le livre se termine par quelques indications et un questionnaire très utiles pour l'examen particulier appliqué à l'acquisition de l'humilité. Au commencement de l'ouvrage, se trouvent indiquées des lectures à faire sur l'Humilité, dans la sainte Ecriture, les saints docteurs de l'Eglise, l'Imitation de Jésus-Christ, et d'autres auteurs ; viennent ensuite quelques pratiques propres à l'acquérir. La lecture préparatoire, " sur la nature de l'Humilité ainsi que sur le rôle de la volonté et de la grâce dans son acquisition," mérite tous les éloges que nous avons donnés aux méditations, et toute l'attention du lecteur. Il est donc à souhaiter que la *Probation sur l'humilité* soit suivie de beaucoup d'autres, du même auteur, et de la même valeur.

Disons, en finissant, qu'il ne faut pas confondre notre ouvrage anonyme avec la *Probation religieuse sur l'humilité, par M. l'abbé Maucourant*, mis en vente chez Haton ; c'est aussi un bon livre, approuvé par Monseigneur l'évêque de Nevers et recommandé par dix-sept de NN. SS. les archevêques ou évêques, et qui, sous forme de Méditations, terminées chacune par un Examen, nous fait connaître, par de longues citations des saints Docteurs et Maîtres de la vie spirituelle, la Nature, la Nécessité, les Avantages, la Pratique, les Signes distinctifs, les Modèles, les Obstacles et enfin la Couronne de l'humilité. Il comprend 160 pages in-18, ne coûte que soixante centimes, comme les autres probations sur la Pauvreté, la Chasteté, l'Obéissance ; mais celui qui est imprimé chez Mersch, 22, place Denfert-Rochereau, à Paris, nous paraît de beaucoup supérieur.

Tous nos jeunes lecteurs connaissent le *Manuel du séminariste en vacances* de Bacuez, et nous ne le signalons ici que pour compléter notre liste de Recueils de Méditations. Car ce sont surtout des méditations qui remplissent ce petit volume, de format très portatif ; on y trouve aussi pour chaque jour un examen particulier se rapportant à la méditation et des indications de lectures à prendre dans l'Imitation, le tout bien approprié aux besoins d'un séminariste en vacances, et par l'objet de ces différents exercices, et par le développement donné au thème de la Méditation et de l'Examen. On y a joint, au commencement du volume, un règlement, et la prière du matin ; à la fin, les prières de la sainte Messe, quelques notions et avis sur le Petit Office et sur l'étude ; de telle sorte que ce volume peut, avec le *Manuale clericorum*, dont nous parlerons plus tard, suffire à la rigueur aux exercices de piété du séminariste en vacances.

(*à suivre*)



Souhaits de bonne et sainte Année de St-François de Sales



NOUS voici maintenant au commencement de la nouvelle année. Que Notre-Seigneur Jésus-Christ exauce mes vœux, et que cette année vous soit année de contentement et de bénédictions sur vous, en vous et tout autour de vous. Ainsi soit-il !

Et que par ces années passagères, nous puissions heureusement arriver à l'année permanente, à la très sainte éternité !...

Employons donc ces moments périssables, à nous exercer en la douceur et humilité que l'Enfant Jésus nous vient apprendre ; afin, que nous ayons part aux effets de son divin Nom, lequel je ne cesse point d'invoquer sur votre chère âme, pour qu'il la remplisse de l'odeur de son parfum, et avec elle celle de tous les vôtres.

Je vous souhaite donc, que cette année soit suivie de plusieurs autres et que toutes soient utilement employées pour la conquête de l'éternité... J'espère que nous serons inviolablement fidèles à ce Sauveur, et que les années suivantes nous seront fertiles en biens spirituels ; car nous ménagerons si bien nos ans, nos mois, nos semaines, nos jours, nos heures, nos moments, que le tout s'employant selon l'amour de Dieu, nous sera profitable à la vie éternelle, pour régner avec les saints,

Laissons couler le temps avec lequel nous nous écoulons petit à petit, pour être tranformés en la gloire des enfants de Dieu !

Que puissiez-vous donc, chère âme, posséder cet admirable bien de l'éternité en si haut degré que je vous le souhaite ; et dites-vous souvent : Tout passe, et après le peu de jours de cette vie mortelle qui nous restent, viendra l'infinie éternité.

Dieu soit béni !..

Entre la date de la proclamation de l'indépendance et l'année 1857 deux catholiques seulement ont fait partie du cabinet fédéral ; ce sont Roger B. Taney sous la présidence de Jackson, et James Campbell, sous la présidence de Franklin Pierce.

***

*** Des élections générales pour la Législature de l'Ile du Prince Edouard ont eu lieu le 13 décembre. Le Gouvernement libéral de Mr Peters a remporté une éclatante victoire. Sur trente députés dont se compose la législature, l'opposition conservatrice n'en compte que cinq. Une nouvelle élection doit avoir lieu dans la troisième division du district de Kings où un seul député a été élu. Il y avait deux autres candidats qui ont eu un égal nombre de voix. Le gouvernement est certain d'avoir une majorité de 18 voix.

La constitution de l'île a été considérablement modifiée à la dernière session. Le conseil législatif a été aboli. Les trente députés de la Chambre d'Assemblée sont divisés en deux catégories, savoir : les *Councilmen* qui sont élus par les propriétaires d'immeubles, et les *Assemblymen* qui sont élus indistictement par tous ceux qui ont droit de vote en y comprenant les propriétaires fonciers. Chaque catégorie comprend 15 membres. Les députés des deux catégories siègent dans la même salle et tous ont les mêmes droits et les mêmes privilèges.

Le premier ministre, Mr Frédéric Peters, est né à Charlottetown. Il est avocat. Il est député depuis le mois de janvier 1890, et premier ministre depuis le mois d'avril 1891.

***

*** Le nouveau lieutenant-gouverneur de la province du Nouveau Brunswick vient d'être nommé. C'est l'honorable John James Fraser, l'un des juges de la cour Suprême de la même province. Il remplace Mr Boyd décédé dernièrement.

Mr Fraser est né à Beaubavi, dans le Comté de Northumberland, N. B., le 1er août 1829, il a fait ses études à Newcastle et il a été admis au barreau en 1852. Il a été député à l'assemblée législative en 1865 et en 1872, conseiller législatif en 1871, (1) secrétaire provincial en 1872 dans le cabinet G. E. King, procureur Général et premier ministre en 1878. Il a été nommé en décembre 1882 juge de la cour Suprême du Nouveau-Brunswick.

(1) Il donna sa démission en 1872 et il se fit élire de nouveau dans York.

***

*** Sont décédés :

1° Le Père Albert Guglielmotti, savant dominicain, à l'âge de 81 ans et quelques mois. Il est né à Civitta-Vecchia le 4 février 1812 et il est entré au noviciat des dominicains à l'âge de 15 ans. Ecrivain distingué il a publié plusieurs ouvrages dont le principal

est une " *Histoire de la Marine pontificale pendant le moyen âge.*"
" Ce savant religieux, „ dit *L'Univers*, " n'était pas seulement
" un littérateur, et l'historien le plus apprécié de la Marine
" italienne depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, mais
" c'était encore un théoricien de premier ordre pour tout ce qui
" concernait la marine et il voyait souvent arriver à sa cellule,
" pour le consulter, les premiers hommes de mer que possède
" l'Italie. "

§

2° Mgr Ignace Ibanez, vicaire apostolique d'Armoy (Chine.) Il a été sacré évêque le 8 octobre dernier et il est mort le 14 du même mois.

§

3° Mgr Hypolite Agosto, premier évêque de Routschouk en Bulgarie, et évêque titulaire de Nicopolis. Il était âgé de 55 ans et il comptait 10 ans d'épiscopat. Mgr Agosto appartenait à l'ordre des Passionistes. L'œuvre des missions de Bulgarie perd en lui un missionnaire dévoué.

§

4° Mgr John McCarthy, évêque de Cloyne, Irlande.

§

5° Mgr Juteau, évêque de Poitiers. Sa mort a été presque subite. Mgr Juteau est né le 4 mai 1834 dans le département d'Indre-et-Loire, il a fait ses études à Combrée et à Tours et il a été sacré évêque le 3 avril 1889. C'était un savant. Il s'est surtout occupé d'archéologie.

§

6° Mgr Sébastien Brunner, prêtre autrichien, l'un des premiers polémistes du siècle. Il a été longtemps rédacteur du journal *La Kirchenzeitung.* Il est né à Vienne le 10 décembre 1824.

§

7° Mgr Thomas Joseph Power, évêque de Saint Jean de Terreneuve. Il est né en 1830 à New-Ross (Irlande) et il était évêque depuis 1870. Ses funérailles ont eu lieu à Saint Jean, le 8 décembre, en présence d'une foule énorme dans laquelle on remarquait beaucoup de membres du clergé protestant, le Gouverneur de l'île, les membres de la chambre d'Assemblée, ceux du conseil de ville et les principaux citoyens.

On dit que son successeur sera Mgr Brennan qui était déjà son coadjuteur.

§

8° Jeremiah Rusk, surnommé " l'Oncle Jerry, " ancien gouverneur du Wisconsin. Il fut aussi secrétaire de l'Agriculture sous la présidence de M. Harrison. Il avait la réputation d'être l'un des principaux hommes politiques du Wisconsin. Mr Rusk naquit dans le Comté de Morgan, Ohio, le 17 juin 1830. Il fut successivement shérif, député à la législature du Wisconsin, député au congrès, Gouverneur et ministre. Il servit avec distinction dans la guerre de sécession.

§

9° James Block Groome, ancien sénateur des Etats-Unis et ancien gouverneur de l'état du Maryland. Il était agé de 55 ans.

§

10. L'honorable Toussaint Antoine Rodolphe Laflamme, avocat, ancien journaliste et ancien ministre de la Justice. Il est né à Montréal le 15 mai 1827, il a fait ses études classiques au collège de Montréal et il a été admis au barreau en 1849. Il a fait partie de cette brillante pléïade d'hommes de talents qui fondèrent *L'Avenir* journal aux idées révolutionnaires et antireligieuses. Il a été professeur de droit à l'Université McGill, bâtonnier du Brareau de Montréal, député fédéral du comté de Jacques Cartier de 1872 à 1878, et membre du cabinet libéral MacKenzie dans lequel il eut successivement le portefeuille de ministre du Revenu de l'Intérieur et celui de ministre de la justice.

Comme avocat M. Laflamme jouissait d'une grande réputation, justement méritée. Il a agi dans plusieurs causes très importantes, notamment pour la défense dans la cause des Raiders de St Albans en 1865 et pour la demande dans la célèbre cause Guibord.

Sur son lit de mort M. Laflamme a eu le bonheur de se reconcilier avec l'Eglise, et il a reçu les derniers sacrements avec de vifs sentiments de piété. Cette conversion a eu un grand retentissement dans la province et elle y a causé une satisfaction générale.

§

11° L'honorable Henry William Austin ancien juge en chef des Iles de Bahama. Il est né en Angleterre le 10 aout 1825 et il vint résider au Canada avec son père, le Colonel Austin. Ce dernier fut quelque temps commandant des troupes anglaises stationnées dans la province. M. Austin a longtemps pratiqué comme avocat à Montréal et il a été commissaire des *incendies*. Il est mort à Montréal où il résidait depuis son retour des îles de Bahama.

ALBY.

L'EGLISE

HORS DE L'ÉGLISE POINT DE SALUT

(*suite et fin de ce chapitre*)

Quant à l'objection de Rousseau, si rabâchée : " Vous m'annoncez un Dieu né et mort il y a deux mille ans ! Pourquoi Dieu a-t-il fait arriver si loin et si tard un événement dont il voulait m'obliger d'être instruit... Vous venez, dites-vous me l'apprendre! Mais pourquoi n'êtes-vous pas venu l'apprendre à mon père? Pourquoi damner le bon vieillard... Mettez-vous à ma place, et voyez si, sur votre témoignage, je puis concilier tant d'injustice avec le Dieu juste que vous annoncez! Non, je ne prêcherai jamais l'intolérance " (*Emile*, livre IV), elle est ridicule, paradoxale, de mauvaise foi! Car la maxime hors de l'Église point de salut, ne signifie nullement que tous ceux qui ont ignoré invinciblement l'histoire de la vie et de la mort de Jésus-Christ et sa doctrine, les anciens païens, les tribus sauvages, les idolâtres de l'Inde et de la Chine, les mahométans, les schismatiques et les hérétiques de bonne foi, le bon vieillard de Rousseau sous toutes ses formes, mort, sans infraction volontaire et grave des lois qu'ils ont connues, soient pour cela hors du salut et damnés. En effet, relativement à l'Eglise, il faut distinguer entre son corps et son âme. Le corps de l'Eglise comprend tous les hommes qui depuis l'origine des

temps ont vécu dans son sein. L'âme de l'Eglise comprend à la fois et les justes qui, depuis l'origine des temps, ont appartenu au corps de l'Eglise, et les infidèles qui vivant hors de son sein, ont cru toutes les vérités qu'ils ont pu connaître, ont pratiqué tout le bien dont ils avaient conscience, et ont rendu à Dieu, dans la bonne foi, le culte qu'ils croyaient véritable.

De là il suit : 1o que les gentils qui ont vécu en dehors du corps de l'Église, ont pu appartenir à son âme et se sauver ; que les hérétiques et les schismatiques qui vivent en dehors du corps de l'Église peuvent appartenir à son âme et être dans la voie qui conduit au ciel.

Ainsi donc, le sacerdoce catholique tout en disant : *hors de l'Église point de salut*, ne voue aux feux éternels, ni tous les chrétiens séparés, ni tous les hommes qui ne sont pas parvenus à l'Evangile. On peut appartenir au corps de l'Eglise sans appartenir à son âme ; de même qu'on peut appartenir à son âme sans appartenir à son corps. Un bon païen est plus près du royaume des cieux qu'un mauvais catholique ! Le bon païen a pour excuse légétime la bonne foi. Le mauvais catholique est sans excuse, parce que le soleil de la vérité a brillé pour lui dans tout son éclat, et qu'il a fermé volontairement les yeux à la lumière !

Qu'il est doux de penser que l'âme de l'Eglise comprend tous ceux qui sont d'esprit et de cœur avec Dieu et avec Jésus-Christ ; tous ceux qui disent implicitement sinon explicitement, de cœur sinon de bouche : Que votre nom soit sanctifié ! Que votre règne arrive ! Que votre volonté soit faite ! Car c'est là à proprement parler le secret et la science du salut !

Il y a plus : l'Eglise dit anathème à quiconque enseigne que l'on peut être condamné pour ce qu'on n'a pu connaître ; que, par conséquent, l'ignorance invincible est une cause de damnation ; que la foi est la première des grâces ; que hors de l'Eglise, Dieu n'accorde aucune grâce, etc., etc. (Propositions condamnées de Baïus.)

En effet, la doctrine de l'Eglise est la doctrine du divin Paul. " Dieu rendra à chacun selon ses œuvres. Il donnera la vie éternelle à ceux qui..., dans les bonnes œuvres, cherchent la gloire, l'honneur et l'incorruptibilité. Honneur, gloire et paix à tous ceux qui font le bien, aux juifs..., aux gentils etc., etc., car Dieu ne fait acception de personne... Celui qui aura péché sans la loi sera jugé sans la loi. Ceux qui auront péché sous la loi, seront jugés par la loi... La colère de Dieu éclatera contre ceux qui auront connu de Dieu ce qui peut se découvrir de Dieu par la connaissance qu'en donne la nature..., et qui l'ayant connu ne l'ont pas glorifié..., mais se sont égarés dans de vains raisonnements. " (*Epitre aux Romains*, I, 2)

Donc évidemment la maxime : Hors le l'Eglise point de salut, absolument vraie, dogmatiquement parlant, se traduit dans l'application par une question d'intention et de bonne foi ! Et la tolérance de l'Eglise va aussi loin que la vérité, que la justice, que la raison ! Elle va même plus loin ; car, après avoir proclamé que la

maxime n'atteint que ceux qui sont volontairement et intentionnellement hors de l'âme de l'Église, si vous lui demandez quels sont nominativement ceux qui par le vice de leurs intentions sont hors de l'Eglise et du salut, elle s'abstiendra de vous répondre! Si vous la pressez de vous signaler, dans tout l'univers et dans la suite des âges, un seul homme qui soit certainement damné, elle ne vous nommera que Judas. Si vous lui demandez la raison de cette tolérance excessive, elle vous dira, avec un orateur célèbre : "Quelles qu'aient été la patrie, la religion, la conduite même d'un homme, dans son âme, sur le seuil de l'éternité, il se passe des mystères divins de justice sans doute, mais aussi de miséricorde et d'amour."

On dira peut-être : Cette doctrine est très-belle, mais l'Eglise la dément par sa conduite ; tous les jours ne lance-t-elle pas des excommunications ? Ne formule-t-elle pas des anathèmes contre les infidèles, les hérétiques, et même contre ses propres enfants ?

L'excommunication n'est nullement un jugement de damnation, et l'anathème n'est nullement une malédiction. Les foudres de l'Eglise ne frappent l'homme que dans le temps, et ne passent pas le seuil de l'éternité. Elles ne sont pas lancées contre le pêcheur pour qu'il périsse, mais pour qu'il se convertisse et qu'il vive.

Ne ferme-t-elle pas l'entrée de ses églises, ne refuse-t-elle pas les prières et la sépulture ecclésiastique à ceux qui n'ont pas voulu se réconcilier avec elle ? Les prières publiques sur le cercueil, la sépulture ecclésiastique sont des signes extérieurs de religion, repoussés par l'infortuné qui s'est séparé librement lui-même du corps de l'Eglise ! Si le prêtre ferme au scandale la porte de l'Eglise, il s'agenouille et prie au dedans, avec ferveur et larmes, pour ceux qui la maudissent au dehors, et pour celui dont ils font servir les restes à exciter la haine et le mépris de la religion ! Elle périrait le jour où elle consentirait à ne faire de ses pompes qu'un appareil de théâtre.

Quelle est bien vengée aujourd'hui ! Les mêmes hommes qui voulaient forcer les portes de ses églises pour y introduire avec fracas les malheureux, morts en reniant la foi par leurs blasphèmes ou par leurs œuvres, se condamnent aujourd'hui avec plus de fracas encore à la sépulture civile, à l'enfouissement. Autrefois ils haïssaient l'Eglise, aujourd'hui ils font pis que de la haïr, ils la méprisent et voudraient l'anéantir. Ils semblent encore vouloir confier leurs cadavres à la terre bénite des cimetières chrétiens, mais bientôt ils seront les premiers à exiger des cimetières où n'apparaisse plus aucun signe religieux. Ils se seront menti à eux-mêmes, ils se seront excommuniés ! La séparation sera consommée ! Mais alors même l'Eglise ne les damnera pas ! Elle criera avec saint Paul : "Il est tombé, mais il n'est pas impossible qu'il se redresse ; car Dieu est assez puissant pour le relever ! " *Tu quis es, qui judicas servum alienum ? Domino suo stat aut cadit ! Stabit autem : potens est enim Deus statuere illum.* (Epître aux Romains.)

Mais, dira-t-on, puisqu'on peut se sauver hors de l'Eglise, l'Eglise n'est pas nécessaire, la médiation de Jésus-Christ n'est pas

indispensable ! Parler ainsi serait un blasphème ! Car la bonne foi n'excuse pas seulement d'être hors de l'Eglise, elle fait qu'on n'est pas hors de l'Eglise et qu'on appartient à son âme : puisque l'Eglise embrasse dans sa société, tout homme, catholique, juif ou gentil, qui honore Dieu *selon tout ce qu'il en sait* ou peut en savoir. C'est une vérité fondamentale de la foi que Jésus-Christ, agneau immolé, dit saint Jean, dès l'origine du monde, est mort pour tous les hommes sans exception, dans l'universalité des temps et des lieux : de sorte qu'on peut dire que tous les hommes appartiennent à Jésus-Christ et sont chrétiens. Saint Augustin n'a pas hésité à le dire : "La chose même qu'on appelle maintenant religion chrétienne, existait chez les anciens, et n'a jamais cessé d'exister, depuis l'origine du genre humain, jusqu'à ce que Jésus-Christ lui-même étant venu en la chair, on a commencé à appeler chrétienne la vraie religion qui existait auparavant." (*Retract.*, liv. I, c. XIII, n° 3.) D'où saint Justin tirait cette conclusion si consolante : JESUS-CHRIST, LE FILS UNIQUE, LE PREMIER NÉ DE DIEU, EST LA SOUVERAINE RAISON dont tout le genre humain participe. Tous ceux donc qui ont vécu conformément à cette raison sont chrétiens, alors même qu'on les accuserait d'être athées. Tous les hommes qui ont vécu et qui vivent selon la raison (dans l'ignorance invincible de la loi évangélique) sont véritablement chrétiens, et à l'abri de toute crainte... Au contraire, ceux des anciens qui n'ont pas réglé leur vie sur *les enseignements du Verbe* et de la raison éternelle, se sont seuls exclus du ciel.

Mais, si la raison et la loi naturelle suffisent, si elles sont tout le Verbe de Dieu parlant à notre intelligence et à notre cœur, par les créatures et les traditions sociales, pourquoi demandez-vous davantage au chrétien ? Pourquoi l'assujettissez-vous à des croyances plus mystérieuses et à des pratiques plus austères ?

La religion naturelle est le Verbe de Dieu, mais elle n'est pas tout le Verbe de Dieu. En éclairant les intelligences qui viennent en ce monde, le Verbe divin ne s'est pas interdit d'autres révélations plus explicites, de se faire homme, d'habiter parmi nous, de se montrer plein de grâce et de vérité, de nous proposer des articles de foi, de confirmer les préceptes antiques, de nous en donner de nouveaux, de nous imposer la foi à ses mystères, l'obéissance à ses commandements, quelque austères qu'ils soient.

Cette double obligation constitue toute l'essence du christianisme.

Le païen qui a pu être sauvé parce qu'il était fidèle à la religion naturelle, parce qu'il était dans la disposition de chercher la vérité et de la suivre, aussi loin qu'elle lui apparaîtrait, si, après avoir connu la Révélation, il refusait de la suivre, en restant ce qu'il était, ne serait plus évidemment dans la même bonne foi, et la religion naturelle ne suffirait pas à le sauver.

Ce que nous disons du païen et du juif s'applique à l'hérétique, par rapport au catholicisme et au catholique de nom, par rapport à la foi vivante et pratique.

Tous nous sommes excusables quand nous sommes dans l'erreur

involontaire, dans l'ignorance invincible, dans la bonne foi ! Mais du moment où nous refusons d'ouvrir les yeux à la lueur d'une vérité plus complète, si nous ne faisons aucun effort pour achever de la connaître et de l'embrasser, les liens qui nous attachent à Jésus-Christ et à son Eglise se rompent, et notre salut est gravement compromis. " Si je n'étais point venu, a dit Jésus-Christ, et que je ne leur eusse point parlé, ils n'auraient pas le péché qu'ils ont, mais maintenant ils n'ont point d'excuse de leur péché ! Si je n'avais pas fait parmi eux les œuvres qu'aucun autre n'a faites, ils n'auraient pas le péché qu'ils ont; mais maintenant ils les ont vues et ils m'ont haï, moi et mon Père ! "

Jésus-Christ, le Sauveur par excellence, serait donc venu pour nous perdre, puisque sans lui nous serions excusables, et que par lui nous sommes devenus coupables de péché. C'est un sophisme. La sagesse éternelle en se révélant plus complètement, dans son incarnation et dans son Eglise, ne s'est proposé qu'un dessein de bonté. Elle a voulu nous rendre l'accès auprès d'elle plus facile, la foi plus explicite, la vertu plus aisée. Elle nous a apporté des secours plus puissants, sans lesquels beaucoup seraient restés dans le désordre ; elle a rendu les méchants bons et les bons parfaits; elle a fait faire à la pauvre humanité des progrès évidents dans la Vérité et dans la sainteté ; elle lui a donné une valeur morale immense. Si un grand nombre s'est obstiné à se rendre plus coupable, ce n'est pas la faute du bienfaiteur. Il est absolument certain que le nombre des hommes qui se sont assuré le bonheur éternel; naturel ou surnaturel, par la simple pratique de la religion naturelle, avec le secours de la grâce que Dieu accorde surabondamment à toutes ses créatures, sera infiniment petit en comparaison de ceux qni sont arrivés au ciel par leur fidélité sincère aux enseignements et aux préceptes de Jésus-Christ. Mais la liberté et la justice exigeaient impérieusement que Jésus-Christ fût tout ensemble principe de résurrection et de ruine. *Positus est hic in ruinam et resurrectionem multorum.*

Mais, si la révélation évangélique est un si grand bienfait, pourquoi tous les hommes n'y sont-ils pas appelés effectivement? Ils y sont appelés ! Et pour le faire mieux comprendre, j'emploierai le langage du R. P. Faber, un des plus illustres convertis de l'Angleterre, " Il est doux de penser au réseau d'amour dont, à chaque instant, Dieu entoure chaque âme qu'il créa sur la terre. Si nous nous mettons sous les yeux le monde avec toute sa géographie pittoresque, avec les capricieuses dentelures de ses côtes, les cours prolongés de ses fécondes rivières, ses immenses plaines, ses vastes forêts, les chaines de ses montagnes azurées, notre cœur s'épanouira, en voyant dans la création les premières mailles du réseau d'amour dont Dieu enveloppe chaque âme humaine. Tous, l'Européen affairé, le silencieux Oriental, l'Américain aventureux, l'épais Hottentot, le sauvage tatoué de l'Australie, le Malais féroce, tous l'ont auprès d'eux. Il agit envers chacun d'une manière différente, mais avec tendresse, indulgence, générosité et prodigalité. Les différences entre eux sont innombrables, mais elles sont moins

multiples que les transformations de son incessante affection. La biographie de chacune de ces âmes est une miraculeuse histoire de la bonté de Dieu. S'il nous était donné, comme il l'est probablement aux bienheureux, de lire ces touchantes histoires, elles nous enseigneraient presque une nouvelle science de Dieu, tant elles jetteraient sur ses diverses perfections de lumières inattendues et éblouissantes. Nous le verrions enlacer jusqu'au plus féroce des idolâtres dans les liens de son amour ! Nous le verrions s'occuper de la perversité la plus brutale, de l'erreur la plus fanatique, de la plus stupide insensibilité, et disposer toutes choses en leur faveur avec l'excessive délicatesse de son amour créateur. Mais il y a quelque chose de si étonnant, de si renversant dans le torrent de divine lumière et dans le vaste océan d'éternelle prédilection dont il inonde son Eglise, que tout ce qui est en dehors d'elle paraît obscur aux yeux éblouis par l'éclat de sa magnificence. Elle nous aveugle au point que nous ne pouvons pas reconnaître que les prétendues ténèbres sont une véritable lumière éclairant tout homme qui vient en ce monde. (FABER, *La Création et le Créateur* XXV, C. III)" Oui, sans doute, LE CORPS, LA SOCIÉTÉ VISIBLE DE L'ÉGLISE dépositaire des moyens de sanctification, possédant dans son enseignement infaillible, dans ses sacrements, dans son gouvernement spirituel les instruments ordinaires du salut des hommes, est le PUITS D'EAU VIVE, le paradis plein de fruits savoureux où les âmes s'abreuvent et se nourrissent, sans jamais craindre la faim ni la soif !

Mais combien d'êtres raisonnables errent autour de ce jardin fermé, vivent des parfums qui s'en exhalent, sous le souffle de l'Esprit-Saint ? Combien reçoivent par des infiltrations mystérieuses quelques gouttes du sang rédempteur, et appartiennent ainsi à L'AME DE L'ÉGLISE ? Dieu le sait !

En résumé ; Tous les hommes sont dans l'Eglise, dans la société de Dieu et de son Verbe, par la rédemption dont ils ont été l'objet, lorsqu'ils en acceptent le bienfait, en faisant tout le bien qu'ils doivent faire, en adhérant à toute la vérité qu'ils peuvent connaître. De sorte que tous ceux qui, sciemment et systématiquement, demeurent en deça de la vérité religieuse dont le point de départ est dans la loi naturelle et l'apogée dans la loi évangélique, dans la sainte Eglise catholique, apostolique, romaine, sont seuls exclus du salut.

Constatons enfin que, cette fois encore, comme toujours, l'iniquité s'est menti à elle-même ; que les faux apôtres de la tolérance universelle, les adversaires les plus exaltés de la prétendue intolérance de l'Eglise, ont été les plus intolérants des hommes. Nous n'en citerons que deux, Rousseau et Luther, mais nous pourrions en citer mille autres.

Rousseau a été jusqu'à dire ; " Si quelqu'un se conduit comme ne croyant pas à la religion du pays, qu'il soit mis à mort. "

Luther semble être l'écho des enfers quand il écrit : " Les âmes pieuses qui font le bien pour gagner le royaume des cieux, non seulement n'y parviendront JAMAIS, mais il faut même les

compter parmi les impies! Il est plus urgent de se prémunir contre les bonnes œuvres que contre les péchés... Toutes les choses arrivent par l'éternelle volonté de Dieu, qui brise en pièces le libre arbitre... Dieu crée en nous le mal comme le bien. La plus haute perfection de la Foi est de croire que Dieu est juste, quoiqu'il nous rende *nécessairement damnables* par sa volonté, *et qu'il paraisse se complaire aux tourments des malheureux*... Dieu vous plaît quand il couronne les indigents, il faut qu'il vous *plaise quand il damne les innocents*. C'est là le véritable évangile, et une inspiration que m'a donnée le Saint-Esprit! L'empereur, le pape, et tous les diables n'oseraient y toucher." (LUTHER, *de libero Arbitro*, édit. d'Iéna, tome II, folio 170.) Et il est des gouvernements éclairés qui se font gloire d'être luthériens! Et par compensation ils font une guerre à outrance à la sainte Eglise de Jésus-Christ!

Calvin n'était pas moins impitoyable. "Tous les hommes ne sont pas créés dans la même condition; les uns sont préordonnés à la vie éternelle, les autres à la damnation éternelle." (*Inst.*, liv. XIV, c. XXI, n° 5.) C'est sans doute pour honorer son héros que la Suisse calviniste persécute à outrance et bannit les ministres inoffensifs de l'Eglise catholique!

Et quelle révoltante injustice qu'on en vienne à proscrire, sous prétexte d'intolérance, la seule Eglise à laquelle depuis dix-huit cents ans les juifs, les empereurs romains, les rois barbares, les empereurs d'Allemagne, toutes les hérésies conjurées, la philosophie, la Révolution, etc., n'ont pas cessé de crier : ABJURE OU MEURS!

LES MALHEURS DE LA PHILOSOPHIE

Etudes cri tiques de philosophie contemporaine

Par le R. P. de BONNIOT, S. J.

DEUXIEME ÉDITION

1 vol. in-12.. 88 cts

Nous n'apprendrons à personne que l'école philosophique de M. Cousin, naguère encore si active, si bruyante, si bien accueillie par le public, a disparu de la scène ; ensevelie dans les collèges, comme dans une nécropole, elle n'exerce plus d'influence au dehors, elle a cessé de vivre, elle appartient à l'histoire. Hélas ! eût on cru, il y a quarante ans, qu'un jour viendrait où l'on aurait quelque motif de regretter sa mort ? Certes, le rationalisme n'était pas beau sous toutes ses faces, son attitude à l'égard de la religion chrétienne ne lui attirait pas les sympathies des gens de bien ; mais, enfin, les vérités les plus importantes de l'ordre naturel lui étaient chères, il se plaisait à défendre les droits de l'âme, sa spiritualité, sa liberté, le dogme de l'existence de Dieu, celui de la vie future. S'il ne réussissait pas toujours dans la lutte, c'était plutôt maladresse que défaut de courage. Son grand tort fut d'être le *Rationalisme ;* c'est par là qu'il a rendu inutiles ses efforts les plus généreux et les plus habiles ; c'est par là qu'il s'est étouffé lui-même en donnant naissance au monstre de philosophie qui l'a supplanté.

Qu'on ne s'étonne pas que la philosophie nouvelle soit qualifiée par nous comme nous venons de faire, en empruntant une expresſiôn à la langue des naturalistes. Lorsque, dans la première moitié du siècle, un écrivain, dont l'imagination trop vaste empiète sur le bon sens, prétendit résumer en cette proposition la philosophie des beaux arts : " le beau, c'est le laid, " tous ceux en qui le bon sens modère l'imagination ne manquèrent pas de dire : " cette doctrine est monstrueuse, car c'est le renversement de l'art ". Mais cette doctrine ne fut prise au sérieux par personne, pas même par le poête à la vaste imagination. La philosophie nouvelle a aussi son axiome, axiome bien plus hardi et bien plus radical ; on l'énonce de la sorte : " l'absolu, c'est le relatif ". Ces deux expressions, obscures pour quiconque n'est pas habitué aux considérations philosophiques, voilent les traits de l'axiome et en dissimulent la monstruosité. Mais qu'on le presse un peu, on en fera sortir sans peine cette autre formule : " ce qui est, c'est ce qui n'est pas ". Sous cette forme, nous le demandons, est-il rien de plus monstrueux ? Eh bien ! oui, il y a quelque chose de plus monstrueux, c'est qu'une philosophie fondée sur un tel principe soit prise au sérieux, qu'elle soit acceptée par une foule de gens qui se disent raisonnables, qu'au moment présent elle soit triomphante.

Elle triomphe, non sous le titre dont elle a cru se parer, mais par ses principes. C'est comme une contagion qui gagne, sans se trahir d'abord, beaucoup de cervelles. La force est toute dans la faiblesse d'esprit de nos contemporains, semblable à ces maladies qui s'alimentent dans une constitution épuisée. Son nom est le

Positivisme, nom aussi barbare que la doctrine qu'il désigne. Un tout petit nombre, deux cents peut-être, ont envié l'honneur de ce nom. Ce sont les adeptes qui forment une école, ou plutôt une secte où l'on peut remarquer les allures du fanatisme. Mais à côté des adeptes, il y a les familiers et à côté des familiers, il y a, comment dirai-je ? il y a les clients.

Les familiers ne se sont pas enrôlés, mais ils fréquentent la maison, en connaissent les usages et les idées. Les usages ne leur déplaisent pas et les idées sont presque les leurs. Cette fréquentation ne les empêche pas de témoigner d'une grande indépendance; ils se donnent pour des penseurs originaux, mais il n'est pas besoin d'une grande application pour distinguer l'attache et l'air de la famille. Nous avouons cependant qu'en général on trouve plus d'intelligence, plus de savoir philosophique et surtout de savoir littéraire dans ces familiers que dans les membres de la maison. Leur nombre n'est pas très-grand ; M. Stuart Mill et M. Taine sont les plus illustres représentants de ce petit groupe.

Les clients du positivisme n'occupent pas un rang très-élevé dans la hiérarchie philosophique. Ce n'est pas du reste du côté de la philosophie que se porte leur ambition, ils y adressent plus volontiers leur mépris ; ce qu'on appelle la science a toutes leurs faveurs, et ils en attendent la gloire ; ils regardent avec une extrême compassion ceux qui ne partagent pas leurs goûts. Comme ils croient naïvement être les maîtres de tout savoir, ils font de temps en temps des excursions sur les domaines de cette philosophie qu'ils voient de si haut ; ne sont-ils pas chez eux-mêmes là ? Soit mode, soit instinct, soit impuissance d'esprit, ils empruntent alors, sans le dire, peut-être sans en avoir conscience, au positivisme ses principes. Eh quoi ! leur prétention de ramener tout savoir à la *science*, est déjà du positivisme ! C'est surtout parmi les médecins et les naturalistes, c'est à-dire parmi les savants qui ont l'habitude de mêler la conjecture à la science, parmi les savants les moins savants, que se recrutent ces philosophes d'occasion. Leur nombre est très-considérable, et le prestige de la science se reflètant sur leurs erreurs les rend séduisantes par le dehors et fort dangereuses.

L'esprit de Comte plane sur ces trois classes de philosophes, en les inspirant chacune d'une façon différente. Le phénomène, mais le phénomène isolé, sans fond, dehors sans dedans, moins consistant que la bulle de savon, et cependant objet unique de la connaissance humaine, tel est le principe fondamental de la doctrine de Comte et également cher aux adeptes, aux familiers et aux clients. Les adeptes se sont donné la mission de l'établir et de propager la singulière philosophie qui en découle ; ce sont les métaphysiciens du positivisme, les positivistes proprement dits qui marchent en deux colonnes, l'une dirigée par M. Littré, l'autre par un certain M. Lafflte. Les familiers ont pris sur eux la tâche de reconstituer l'univers à l'aide des phénomènes. Les phénomènes sont comme les molécules dont la cristallisation bien dirigée doit,

suivant leurs espérances, reproduire les êtres inorganiques et les êtres vivants. Mais, si l'on considère que le phénomène est essentiellement apparence, qu'il est apparence par rapport à l'esprit, on comprendra que le problème de la construction de l'univers avec les phénomènes comme matériaux est avant tout un problème de psychologie. Les familiers sont psycologues et ce sont incontestablement les premiers penseurs du parti. Enfin les clients raisonnent sur les phénomènes sans faire attention à la notion philosophique du phénomène ; ils ont des phénomènes particuliers sous les yeux, c'est l'objet constant de leurs études ; persuadés qu'il n'y a rien au-delà, l'envie leur prend quelquefois de justifier cette conviction, c'est-à-dire d'expliquer l'univers sans esprit et sans Dieu. Ils font à temps perdu de la cosmologie, et, en cosmologie, ils sont matérialistes et athées.

Telles sont les trois principales formes de la philosophie régnante. Depuis longtemps nous en suivons avec tristesse les évolutions. Les résultats de nos observations ont été successivement publiés dans les *Études*, sauf un petit nombre de morceaux inédits. Nous réunissons aujourd'hui en un volume les articles parus et les pièces inédites, avec les modifications et les additions que comportent des travaux de cette nature. En somme, ce volume présentera l'exposition et la critique des doctrines, et en même temps l'analyse et la critique de plusieurs ouvrages où la doctrine est contenue. Le positivisme, sous toutes ses formes, est certainement la conception la plus faible de l'esprit humain, il n'est donc pas difficile de le réfuter, mais ses prétentions sont si outrées, si peu conformes à son mérite, qu'il n'est pas facile de l'observer et de garder son son sérieux. Qu'on nous pardonne donc de sourire quelquefois dans un sujet d'ailleurs si triste. La philosophie a d'habitude un air austère qui n'est pas un attrait, il est bon d'essayer par ci par-là de la dérider un peu.

Tout n'est pas exposition et critique dans notre travail. On y trouvera quelques aperçus que nous avons la faiblesse de croire originaux, par exemple, au sujet de l'instinct, du langage, de l'immatérialité de l'âme et de l'existence de Dieu.

Le positivisme aspire volontiers au monopole de l'erreur, mais ses aspiration ne sont pas sur le point d'être pleinement satisfaites. L'erreur compte encore quelques partisans indépendants ; il est encore de soi-disants philosophes qui déraisonnent pour leur propre compte. De ce côté la contagion n'est pas redoutable, il n'est pas nécessaire de la conjurer ; mais l'erreur démasquée, en quelque lieu qu'elle se rencontre, a toujours le grand avantage de porter à un amour plus vif de la vérité. A la fin du volume, nous ferons connaissance avec deux ou trois de ces philosophes du désert.

Hélas ! les uns et les autres, les positivistes et les indépendants ont pris à tâche de détrôner la vraie philosophie. Cette noble reine des sciences naturelles est dépouillée, maltraitée, exilée par des gens qui prétendent la protéger, la défendre, l'honorer. Jamais il ne fut ni plus juste, ni plus opportun de parler de ses *malheurs !*

PARTIE LEGALE

Rédacteur : **ALBY**

BAIL

QUESTION.—J'ai loué une maison à Montréal pour trois ans, du premier de Mai 1892 au premier de mai 1895. Dernièrement mon locateur a vendu cette maison sans charge du bail, et l'acquéreur qui a fait enrégistrer son contrat, vient de m'avertir par acte notarié de quitter la maison le premier de mai prochain. A-t-il ce droit? Si oui, ai-je quelque recours contre mon locateur? Remarquez que mon bail ne contient aucune stipulation pour le cas d'aliénation de la maison louée?

COMMIS.

RÉPONSE.—L'acquéreur de la maison qui vous a été louée, a droit de vous expulser si votre bail n a pas été enregistré. L'article 2128 du Code Civil dit que " *le bail d'immeubles pour un terme excédant un an ne peut être invoqué à l'encontre d'un tiers acquéreur, s'il n'a été enrégistré.* "Le congé que le nouveau propriétaire vous a fait signifier l'a été en temps opportun.

Si votre bail a été enregistré avant le contrat de vente, le nouveau propriétaire ne pourra vous expulser qu'après le premier de Mai 1895.

Dans le premier cas vous avez un recours en dommages contre votre locateur, car en vous louant sa maison il s'est obligé de vous en procurer la *jouissance paisible* pendant toute la durée du bail. (C. C. Art. 1612.)

JURISPRUDENCE.

C. S. Montréal.

Présent M. le juge Jetté.

Décembre 1893

DUGUAY ET AL.

vs.

LA BANQUE JACQUES CARTIER,

Procuration—Dépôt.

JUGÉ.—*Qu'une procuration, faite aux Etats-Unis devant témoins, est nulle pour vices de formes si elle n'a pas été légalisée par le maire ou autre officier public du lieu où elle a été passée, et si elle n'a pas*

été déposée au rang des minutes d'un notaire pratiquant dans la province de Québec.

C. S. Montréal.

Présent Monsieur le juge Pagnuelo.

19 Décembre 1893

DEMERS

vs.

GIROUX,

Usure—Convention.

JUGÉ :—*Qu'un contrat par lequel un débiteur s'oblige de payer un un intérêt quelcouque, même exorbitant, doit être exécuté, et, qu'en conséquence, le débiteur est obligé de payer le taux convenu.*

NOTE.—Dans cette cause les intérêts réclamés étaient énormes. Le taux stipulé était de *huit pour cent par mois.*

En rendant son jugement, le juge Pagnuelo a dit qu'il était obligé de condamner le défendeur parce qu'il est tenu d'appliquer la loi telle qu'elle est. Mais il a ordonné au protonotaire d'en transmettre une copie au ministre de la justice et d'attirer son attention sur les intérêts excessifs chargés. Il a dénoncé énergiquement les usuriers.

L'usure était autrefois sévèrement punie par les lois du Canada. Malheureusement ces lois ont été abrogées sous prétexte que les capitaux étaient rares dans le pays et que cette abrogation aurait l'effet de faire abonder les capitaux étrangers. Voici la disposition qui a été substituée aux anciennes lois et en vertu de laquelle le juge Pagnuelo a été obligé de rendre le jugement rapporté plus haut.

"*Sauf s'il est autrement prescrit par le présent acte ou par tout autre acte du parlement du Canada, toute personne pourra stipuler, donner et exiger sur tout contrat ou convention quelconque, le taux d'intérêt ou d'escompte qui sera arrêté d'un commun accord*" (Statuts Revisés du Canada, chapitre 127, section 1.)

Cette liberté illimitée du taux de l'intérêt a été cause de bien des ruines et de l'expatriation de beaucoup de bons citoyens. Il est donc bien temps que cette disposition immorale disparaisse, et que des lois sévères protègent le pauvre emprunteur contre les exactions des usuriers. Les *pratiques* stigmatisées par le juge

Pagnuelo devront convaincre le ministre de la justice de la nécessité de revenir à la saine législation d'autrefois. Une loi qui limiterait le taux d'intérêt aurait l'approbation universelle.

COUR DU BANC DE LA REINE—Appel.

Novembre 1893

Re

LA REINE.

Vs.

GRAVEL.

Juges des Sessions.—Juridiction.

JUGÉ :—*Que dans les matières dans lesquelles les juges des Sessions ont juridiction en vertu du code criminel, cette juridiction s'étend aux offenses commises avant la mise en vigueur* (1) *de ce code.*

NOTE.—Une accusation de faux avait été portée contre le défendeur Gravel. Cette offense, d'après l'accusation, avait été commise en 1890, c'est-à-dire dans un temps où les juges des Sessions n'avaient pas le droit de juger les causes de cette nature.

COUR DU BANC DE LA REINE—Appel.

Re.

LA REINE.

Vs.

COMMONS ET AL.

Co. —accusés.—Témoins.

JUGÉ :—*Que des co-défendeurs dans une cause criminelle sont témoins compétents en faveur les uns des autres, mais ils ne sont pas obligés de rendre témoignage..*

DÉCISION INTÉRESSANTE

(*De l'Electeur Nov.* 30 1893.

Dans une cause de Baring Bros & Co, contre la Marine Insurance Co, la Cour du Banc de la Reine d'Angleterre (juge Cave) vient

(1) En vigueur le 1er juillet 1893.

de rendre une décision très intéressante pour le barreau et le commerce.

Baring Bros, voulant échanger de vieux coupons de rente italienne contre des nouveaux, désiraient envoyer les vieux coupons à Florence et faire venir les nouveaux. Ils mirent les vieux coupons à la poste dans une lettre enregistrée, adressée à Fenzi & Cie, banquiers à Florence, lesquels devaient les donner à la Banque Nationale, et en obtenir en échange de nouveaux coupons qu'ils devaient renvoyer à Baring Bros. Ceux-ci s'adressèrent à la compagnie d'assurance défenderesse, et en obtinrent une police d'assurance suivant la formule du Lloyd pour 9650 livres sterling conçue dans les termes suivants :

" Lire 24,150 Italian five per cent rente. Certificates for New Coupon sheet
" valued at 19,300 pounds, the ship or vessel called the Post Office Conveyan
" ces Registered...at and from London to Florence and back to London......
" including all risk of whatever nature until safely returned to Baring Bros &
" Co Limited. "

Les coupons furent détournés par Fenzi & Cie, et passèrent entre les mains de porteurs de bonne foi, qui en payèrent le prix. La valeur des coupons fut, en conséquence, perdue par Baring Bros. Ceux-ci réclamèrent de la compagnie d'assurance le montant pour lequel ils avaient été assurés. La compagnie d'assurance prétendit qu'elle avait bien assuré les coupons contre les risques de perte par accidents de transport, par terre ou par mer, mais non contre la malhonnêteté de Fenzi & Cie. En un mot, suivant elle, la police couvrait seulement les risques que couraient les coupons pendant qu'ils étaient *on board the Post Office.* Baring Bros prétendaient au contraire que la police couvrait tous les risques que pouvaient courir les coupons pour quelque cause que ce fût, depuis leur départ de chez eux jusqu'à leur réception des nouveaux coupons.

La Cour a décidé, suivant les prétentions de Baring Bros, que la police couvrait tous les risques, même celui du vol, qui pouvaient se présenter au cours du voyage d'aller et retour, et renfermait une garantie de l'honnêteté de Fenzi & Cie.

Comme on le voit, cette décision s'appliquerait au cas où l'on ferait assurer de l'argent envoyé par lettre enregistrée, ou par express.

LES IGNORANCES

DE LA

SCIENCE MODERNE

Par EUGENE LONDUN

Prix.. 75 cts

Le lecteur risquerait fort de se tromper, s'il pensait que ce livre a pour but de prouver que les *savants* ne savent pas.

L'auteur est un ignorant qui s'adresse aux ignorants. Comment donc ose-t-il parler de la science ? C'est que presque jamais il ne parle en son nom : il s'est borné à traduire les idées et les systèmes des savants en langue vulgaire, ingénument, le plus clairement qu'il a pu, de manière à les rendre intelligibles aux ignorants comme lui, c'est-à-dire à presque tout le monde.

Les savants sont, en général, abondants et verbeux, soit que leur imagination, plus vive qu'on ne le croit, les gonfle et les emporte ; soit que, dans la profondeur de leurs méditations, ils s'échappent en vains discours, sans avoir tout à fait conscience de ce qu'ils disent.

Il suffit de les interroger ou de les mettre en face l'un de l'autre, il partent aussitôt : vous entendez alors des exclamations, des interpellations, des récriminations, et des reproches réciproques de bévues, d'erreurs, de méprises, à travers lesquels se découvre naïvement la vérité, et qui vous font sourire, sans que les savants se dérident un instant et se doutent qu'ils soient si plaisants.

Des gens légers ou malintentionnés penseront donc qu'on eût pu intituler ce livre : *la Comédie de la science.* Ce titre eût peut être été le plus juste, mais aurait été peu respectueux : ce n'est pas de la science qu'il s'agit, mais de certains savants.

Comment ne pas rappeler, en effet, une observation dont sont frappés tous ceux qui fréquentent les savants ? Les savants les moins disposés à se laisser abuser par les apparences sont les savants chrétiens : les Kepler, Newton, Biot, Ampère, Leverrier, ne donnent pas dans toutes les rêveries, les hypothèses et les inductions bizarres qu'engendre si aisément un cerveau germanique ou teuton : ils arrêtent ces ballons fantastiques, les examinent

froidement, en percent le vide, et les laissent s'envoler et se perdre dans l'air.

Les autres, au contraire, qui affectent des allures d'indépendance tranchante et cassante, accueillent d'abord et avec empressement quoi que ce soit qu'on leur raconte : cela est prodigieux, déraisonnable. en contradiction avec tout ce qui se voit et ce qui existe, impossible, absurde ; raison de plus pour qu'ils l'acceptent tout de suite. Leurs livres sont de vrais recueils de miracles, qu'ils certifient authentiques, n'y eût-il qu'un témoin douteux, n'y eût-il pas même de témoin du tout ! *Crédules les plus incrédules*, disait Pascal.

Mais que dis-je ? ces savants ne croient pas aux miracles ; ils le déclarent partout, à tout propos : " La science *ne connait pas* de miracles... la science ne *croit pas* à l'invisible... la science *n'admet pas* le surnaturel ! " n'admet pas Dieu, sans doute aussi, qui est quelque peu surnaturel.

S'ils n'étaient pas des savants, ils sauraient le mot de J.-J. Rousseau sur les savants de son temps : *Il n'admettait pas*, lui, qu'ils ne crussent pas aux miracles, et voulait, non pas qu'on les réfutât, mais qu'on les enfermât !

Ces savants sont sceptiques ; mais il est des personnes encore plus sceptiques qu'eux, car elles ne croient pas à la science des savants parce que vous savez à quel public vous vous adressez. Le public vous voit avec le bonnet de docteur des sciences, la robe du professeur de sciences, l'habit vert de l'Académie des sciences, les croix, les pensions, les places et les missions, attributs de la science : il se garderait bien d'élever la voix et de vous demander les preuves de votre science. Il ne doute pas que vous ne les ayez toutes prêtes, et nombreuses, et accablantes, et humiliantes pour lui, qui serait convaincu de ne pas même connaître les éléments de la science, ce que tout le monde sait ou est censé savoir ; et ce public timide, doux, ignorant et sot, comme tous les publics, vous laisse débiter tout ce qu'il vous plaît, et se dit, en s'en allant e hochant la tête : " Que voulez-vous ? la science ne croit pas ! la science n'admet pas ! "

Mais veuillez admettre qu'un auditeur plus hardi vous interroge un moment, et vous demande de répondre seulement à deux ou trois questions primordiales, de lui expliquer clairement, en termes nets et précis, sans circonlocutions et sans ces grands mot par lesquels vous vous entendez entre vous, par exemple, *comment*

le monde a commencé — tout seul ; ou comment un certain *animal* qui n'avait fait que grogner, glousser ou aboyer durant des siècles, est devenu *homme* et s'est mis à *parler ;* ou l'un des mille autres problèmes qui se dressent dans le vestibule de la science, comme des sphinx interrogateurs et menaçants.

Ces secrets, problèmes, miracles ou mystères, je sais bien que vous prétendez les résoudre ou les expliquer par des suppositions, des vraisemblances, des hypothèses : " Il se peut que... probablement... à ce moment sans doute... il dut arriver... etc. " Mais la vérité est, ô savants, que vous ignorez absolument *comment* cela s'est fait, *quand* cela a été fait, *pourquoi* cela a été fait, *qui* l'a fait, et même *si* cela a été fait ; et vous êtes, au fond, aussi embarrassés que le petit enfant qui apprend à épeler ses lettres !

Loin de ma pensée, cependant, de dédaigner la science ! je sais ce qu'elle vaut, les services qu'elle a rendus en ce siècle ; et, si déjà ses progrès et ses résultats arrachaient un cri d'admiration à Bossuet, qu'est-ce donc de nous qui assistons à ses développements hors de toute proportion avec le passé, à ses inventions incessantes et prodigieuses, qui doublent les forces de l'homme, lui asservissent la terre, la lumière et l'espace, et l'étonnent lui même de son propre génie ?

Mais, quelque puissante que soit la science, il ne faut pas que les savants s'exagèrent et leur force et sa puissance.

Ainsi que le disait Fontenelle, " un savant de ce temps-ci contient dix fois un savant du temps d'Auguste, mais il a eu dix fois plus de facilités pour devenir savant. "

Et quant à la science, elle est une belle application de l'esprit humain, mais seulement d'une *partie* de l'esprit, et elle n'a donc droit qu'à une part de l'estime des hommes.

De plus, la science n'est rien, si elle s'en tient à l'observation et aux faits, et si elle ne tend plus haut et plus loin ; tous les savants les plus éminents l'ont senti et pratiqué : la science n'a fait ses grandes découvertes que par la spéculation philosophique, bien autrement féconde que l'observation la plus étendue, c'est-à-dire par l'application de l'esprit à des sujets au-delà des faits, par la pensée volant à des sphères supérieures.

Elle n'est la science vraie, elle ne mérite ce nom et n'est digne de l'attention des hommes, que parce qu'elle fait entrevoir des perspectives inconnues : même " à la limite des sciences exactes, " dit Humbodt, " l'œil se plait encore à chercher des horizons loin-

tains, " tant l'âme humaine a de sublimes aspirations, demandant sans cesse à sortir de la région étroite où elle est exilée et s'efforçant de s'élancer vers l'invisible et l'infini !

Les savants donc qui n'observent que les faits et qui de ces faits tirent uniquement des conséquences matérielles, non-seulement diminuent la science, mais ne satisfont pas le monde qui les écoute. La vraie science a des ailes, elle s'élève au dessus de la terre, elle plane dans les espaces éthérés, et de ces hauteurs, embrassant l'ensemble des choses, en voyant à la fois la grandeur, mais aussi la petitesse par rapport à tout ce qui lui échappe, plus elle s'avance, plus elle monte, plus l'horizon devient vaste, et plus elle se sent petite et comme perdue dans cette immensité, où le silence infini crie partout l'éternel nom de Dieu.

TABLE DES MATIÈRES



ALMANACH KNEIPP

1894

(3ème année)

Rédigé par M. l'abbé KNEIPP, curé de Wœrishofen (Bavière)

Seule traduction française autorisée par l'Auteur

In-18, de 284 pages . . . . Prix : 20 cts

J'ai déjà publié deux almanachs dont le succès a été considérable : ils se sont vendus par grands nombres, dans le monde entier, et, je le dis avec joie, ont partout rendu des services : aux uns, ils ont apporté la guérison de leurs maux ; aux autres, ils ont enseigné un genre de vie rationel, et on les a gardés pour les consulter souvent, pour que tous les membres de la famille pussent, en cas de besoin, avoir recours aux traitements qu'ils indiquent et se soigner par l'hydrothérapie.

J'ai reçu une foule de communications qui prouvent l'autorité dont ces deux petits livres jouissent comme conseillers. C'est pourquoi je me décide à publier un troisième almanach, dans l'espoir qu'il ne sera pas moins utile que les deux précédents à mes frères en Jésus-Christ, à cette époque où tant de maladies règnent, où chacun a tant besoin d'avis et de secours.

J'ai principalement insisté, dans mon almanach de l'année dernière, sur les précautions et les soins que réclame chacune des saisons ; j'ai précisé la façon dont il convient de vivre pour éviter les maladies particulières au printemps, à l'été, à l'automme et à l'hiver. Je ne saurais trop répéter ce que j'ai dit à ce sujet : l'usage bien entendu de l'eau, combiné avec celui de certaines plantes précieuses constitue, pour qui est en bonne santé et pour qui est malade, une nécessité que nul ne devrait méconnaître.

Cette année, je me propose de signaler quelques maladies particulières et d'en indiquer le traitement,—puis de mentionner plusieurs plantes, de dire dans quels cas il faut avoir recours à leurs verus et comment il convient de les faire servir à la guérison de nos maux et au soulagement de nos infirmités.

Puisse le présent almanach être accueilli avec la même faveur que ses deux aînés ! puisse-t-il surtout rendre à mes lecteurs autant de services!

L'article qui suit est extrait de cet Almanach

PETITE CHRONIQUE DE WŒRISHOFEN

Par M. C. Dillmann, *instituteur à Wœrishofen.*

Il y a six ans, Wœrishofen n'était qu'un village de paysans, inconnu des géographes,—une pauvre bourgade du royaume de Bavière. Au printemps de 1887, on n'y rencontrait aucun membre de l'aristocratie, mais seulement un petit nombre de prêtres et quelques laïques qui trouvaient à se loger, les premiers dans les couvents et au presbytère, les seconds, dans des maisons particulières. A cette époque, la vieille buanderie du presbytère suffisait, quoiqu'elle fût petite, pour les applications d'eau.

Au commencement de l'année 1888, le nombre des malades augmenta et l'abbé Kneipp résolut de faire construire un établissement de bains en bois. Mais comme le livre intitulé *Ma Cure d'eau* avait eu une vente énorme, avait pénétré dans toutes les classes sociales, à l'étranger aussi bien qu'en Allemagne, et était devenu la lecture favorite du foyer ; comme plusieurs des malades qui étaient venus à Wœrishofen avaient proclamé, de retour chez eux, le merveilleux pouvoir curatif de l'eau ; et comme tous ceux qui avaient été traités par l'abbé Kneipp étaient retournés dans leur famille en excellente santé et s'étaient remis à leurs affaires dans les meilleures dispositions possibles, — les visiteurs ne tardèrent pas à affluer en nombre considérable. Tandis que le nombre des malades en traitement avait varié, en 1888, de deux cents à quatre cents, il fut, en 1889, de mille à douze cents personnes, qui se logèrent tant bien que mal dans le village et dans les hameaux environnants.

Dès 1888, il était évident que l'établissement de bains ne tarderait pas à être trop petit ; aussi l'abbé Kneipp fit-il construire, au printemps de l'année 1889, un second établissement, plus substantiel que le premier, et qui pouvait être chauffé pendant l'hiver.

Toutefois, les deux établissements ne suffirent pas, tant l'affluence des malades allait en augmentant ; et cependant deux autres établissements similaires avaient été créés par MM. Gromeiller et Kreuzer. Pour assurer aux ecclésiastiques un logement convenable et peu coûteux, l'abbé Kneipp fit encore bâtir une maison où l'on pût offrir à une centaine de prêtres une chambre et une nourriture satisfaisantes : la maison, commencée pendant l'automne de l'année 1890, fut terminée dans les premiers jours de juillet 1891.

Puis, comme les établissements de bains étaient encore insuffisants, M. Geromiller fit édifier, au cours de cette même année 1891 un nouveau bâtiment, où les malades purent se baigner et loger dans des chambres chauffées. Ce bâtiment fut terminé le 26 novembre 1891 et solennellement inauguré ; l'abbé Kneipp loua au propriétaire les chambres situées aux étages supérieurs, afin d'y assurer à bon marché un asile à des enfants pauvres et malades ; on plaça tout de suite dans ces chambres une cinquantaine d'enfants, auxquels cinq religieuses donnèrent les soins les plus délicats et les plus vigilants. Toutefois, comme le nombre des pauvres petites créatures pour lesquelles on réclamait les soins de l'abbé Kneipp allait toujours croissant, le digne prêtre, mû par son bon cœur, ordonna la construction d'un hôpital d'enfants. Cet hôpital

s'élève aujourd'hui, magnifique, sur une éminence de terrain située à l'ouest de Wœrishofen, et d'où la vue s'étend, superbe, sur la campagne environnante.

Le bâtiment peut contenir deux cents enfants. Il en sera, dans l'avenir, non pas seulement une des plus jolies constructions de la localité. mais aussi une preuve manifeste de la bienfaisance de son fondateur.

En outre des constructions de Wœrishofen déjà citées, on a soumis aux autorités, de 1887 à 1890 inclusivement, les plans de 86 maisons ; tous ces plans ont été adoptés. Pendant l'année 1891, le nombre des nouvelles maisons s'est élevée à 45, et il a été de plus de 40 pendant l'année 1892. Il y a actuellement près de 200 maisons numérotées et plus de 200 bâtiments habités. Parmi les bâtiments les plus nouveaux, je mentionnerai ; l'hôtel Urbain, ouvert en juillet 1891, qui contient un grand salon, une grande salle à manger et beaucoup de chambres ; les bains Geromiller, qui ont été ouverts le 26 novembre 1891, et sont très bien fréquentés ; l'hôtel de la ville de Munich, très beau, situé sur une hauteur boisée ; le restaurant Trautwein ; le superbe établissement de bains de M. Fidèle Kreuzer, qui a été ouvert en mai 1892 et comprend des salles de bains et des appartements extrêmement confortables.

Malgré l'extension considérable que Wœrishofen a prise depuis six ans, il n'offre pas encore aux malades un nombre suffisant de logements ou de chambres ; beaucoup de ces malades ont été, l'année dernière, obligés de se caser comme ils ont pu dans les localités voisines, à Turkheim, à Stockheim ou aux hameaux de Gammenried et de Schœneschach.

Le nombre des personnes actuellement en traitement à Wœrishofen est d'environ 1600, et il y a en outre dans les localités que je viens de nommer de 600 à 800 autres malades. Dans ce nombre figurent beaucoup de Français. La Société Kneipp a inscrit sur ses listes, du 1er mars 1892 au 1er août 1893, les noms de 19718 malades.

J'aurais encore beaucoup à dire avant de mettre à cette chronique le point final. Il me serait, entre autres choses, agréable de parler des témoignages de respect, de reconnaissance et d'admiration que reçoit constamment l'abbé Kneipp, non seulement de la part des habitants de Wœrishofen, mais encore de la part des partisans de sa méthode qui habitent ailleurs,—des ouvrages du prêtre maintenant célèbre et de leur énorme succès,—des visites que lui ont faites les personnages les plus haut placés,—enfin et surtout des services qu'il a rendu à Wœrishofen en restaurant son église paroissiale, en lui donnant un nouvel orgne et une magnifique cloche. Mais la place m'est parcimonieusement mesurée dans l'almanach, et force est de m'en consoler en songeant que ce que j'aurais désiré écrire ici, je l'ai écrit dans différents journaux. Qu'il me soit du moins permis, en terminant, de faire du fond du cœur les vœux les plus ardents pour que Dieu conserve encore longtemps notre bien-aimé abbé Kneipp à l'humanité souffrante, et permette que sa méthode produise les merveilleux résultats dont elle est susceptible.

L'HOSPITALITÉ DU BANDIT

(LÉGENDE BIBLIQUE)

Le simoun, ce redoutable vent du désert s'est levé, balayant sur son passage les fragiles obstacles, roulant en tourbillons dans les airs l'impalpable poussière du sable doré, courbant la cime altière des palmiers arrachant les nopals épineux, les cactus aux fleurs pourprées, et semant le sol de rameaux brisés des lentisques au pâle feuillage.

La nuit descend sur la terre; non une de ces claires nuits d'orient, transparentes et limpides, dont le manteau bleu s'étoile de points lumineux ou se moire aux reflets argentés de la lune ; mais une sombre nuit d'orage, noire, effrayante et troublée.

Dominant la grande voix de l'ouragan, une clameur lugubre traverse l'espace. Elle vient de Bethléhem et de Rama, elle est faite des cris désespérés des mères auxquelles les soldats du tétrarque Hérode arrachent leurs enfants pour les égorger.

Et cette lamentable houle de sanglots humains fait frissonner les fugitifs qui, insoucieux de la tempête, des ténèbres épaissies autour d'eux, se hâtent sur la route déserte : un homme aux cheveux blanchis, presque un vieillard, conduisant un âne par la bride, et sur cette chétive monture, une jeune femme, très-belle, pressant entre ses bras un enfant endormi, roulé dans les plis de son voile.

Ils se hâtent... ils fuient la Judée où ruisselle en rouges torrents le sang des innocents martyrisés. L'ombre des bois, la solitude, les éclats de la foudre ont pour eux moins d'horreur que le séjour des cités, où le fer meurtrier des sicaires d'Hérode menace la frêle créature endormie.

Ils se hâtent... désireux de se trouver demain, quand le jour se levèra sur eux, bien loin du sol inhospitalier.

Ils se hâtent... Et voilà que, soudain, deux hommes surgissant de la lisière de la forêt se dressent menaçant, barrant le chemin.

Ce sont de ces larrons, qui guettent, la nuit, les voyageurs sans défense, les arrêtent pour les dépouiller de l'or ou des marchandises qu'il portent et ne les laissent aller qu'après les avoir durement rançonnés.

Hélas ! le patriarche Joseph, la vierge Marie sont pauvres. Ils ne possèdent ni une pièce d'or, ni un bijou. Leur seul trésor, c'est l'Enfant-Dieu qu'ils emportent, à travers monts et déserts, vers la terre d'Egypte, afin de le soustraire aux jalouses fureurs du Tétrarque.

A mains jointes ils supplient les brigands de les laisser passer ; mais ceux-ci ne veulent rien entendre. Ils ont reconnu dans les bras de Marie le nouveau né de Bethléhem, l'étrange enfant qui reçut sur la paille d'une crèche, dans une étable misérable, l'adoration des pâtres de la Chaldée et des rois de l'Orient. Ils savent que ses parents ont reçu des Mages une cassette pleine d'or, des parfums précieux, de riches présents. Leur convoitise s'allume à ce souvenir, et ils entraînent les voyageurs, par les étroits sentiers de la forêt, jusqu'à une profonde caverne où, le jour, ils se cachent, et où ils entassent, à l'abri des recherches, le produit de leurs rapines.

Rien n'émeut ces hommes barbares, ni les prières de Joseph, ni les larmes de Marie.

Depuis trop longtemps l'habitude du crime a endurci Gesmas et Dismas, cuirassé leur cœur contre tout sentiment de pitié.

Parvenus à leur repaire, ils allument des torches, et brutalisant le vieillard qui a vainement tenté de s'interposer, ils arrachent l'enfant du sein de sa mère.

— Nous le garderons, disent-ils jusqu'à ce que vous consentiez à nous livrer vos trésors.

—Hélas ! nous ne possédons rien... voyez, nos mains sont vides, nous sommes pauvres...

Gesmas secoue la tête avec incrédulité.

— Les Mages ne sont-ils pas venus avec des chameaux chargés

de présents ? ne vous ont-ils pas royalement prodigué l'or, la myrrhe et l'encens ?

—Tout a été distribué aussitôt aux pauvres de Judée...

—Ou plutôt enfoui avec soin dans quelque cachette souterraine —Découvrez-nous la......

—Je vous jure que nous sommes sans ressources. Nous fuyons la persécution...... Rendez-nous la liberté et Dieu vous bénira.

Aux supplications de Marie, Gesmas ne répond que par des ricanements et de grossiers sarcasmes; mais pendant le brûlant débat, l'enfant que Dismas avait saisi dans ses bras s'est réveillé en sursaut.

Il ne témoigne cependant aucun sentiment d'effroi. Sa blonde tête bouclée s'appuie sans terreur sur la rude poitrine velue, et, candide, son regard se lève vers le visage farouche du brigand.

Il sourit. Le sourire divinement tendre de ses lèvres innocentes, tant de confiance unie à tant de faiblesse, bouleversent l'âme de Dismas. Une émotion inconnue s'empare de lui, amollissant son cœur jusqu'alors pétrifié, remplissant de larmes ses yeux que la plus touchante infortune n'a jamais fait pleurer.

—Gesmas, demande-t-il d'une voix étranglée, tandis que les mains incertaines de l'enfant effleurent doucement sa barbe hirsute et son visage bronzé, Gesmas, combien veux-tu pour sa rançon ?

L'autre bandit se mit à rire.

—La paierais-tu, toi qui me dissimules avec une si jalouse avarice la plupart de tes gains, afin d'en éviter le partage ?

—Oui, je te la paierai. Je veux rendre à sa mère le blond chérubin auquel je dois la première caresse donnée au misérable Dismas...... Parle. Combien exiges-tu ?

—Un beau denier ! Trente pièces d'or.

Dismas fouille dans les plis de sa ceinture et trente pièces de monnaie d'or rutilent sur le sol de la caverne.

—Prends,...... et laisse-les aller.

Gesmas ramasse avidement l'or qui a roulé de tous côtés, et va en haussant les épaules, se jeter sur les peaux de bêtes amoncelées dans un coin, qui forment sa couche.

Dismas accompagne Joseph et Marie jusqu'à l'entrée de la caverne.

L'ouragan fait rage. Il se déchaîne avec tant de violence que Marie ne peut réprimer un frisson d'épouvante.

—La nuit va être terrible, murmure timidement le bandit. L'enfant aurait bien froid, et peut-être lui arriverait il accident... si vous vouliez...

Marie jette un regard anxieux vers le ciel d'un noir d'encre, que zèbrent des éclairs livides et qui menace de déverser bientôt des torrents d'eau sur la terre.

—Ici, poursuit Dismas, vous seriez en sureté : Le sommeil de Gesmas est profond. Nul ne songerait à vous poursuivre dans une

semblable retraite. Et demain, dès l'aube, je vous guiderais, à travers la forêt, par des sentiers connus de moi seul......

Joseph et Marie hésitaient encore, lorsqu'ils s'aperçurent que l'enfant Jésus, qui n'avait pas quitté les bras de Dismas, venait de se rendormir, sa tête blonde pressée contre la joue hâlée, sa petite main passée autour du cou du voleur.

Ils restèrent.

Et, le lendemain, avant le réveil de Gesmas, en prenant congé du misérable qui leur avait donné l'hospitalité dans sa caverne, Marie lui dit de sa douce voix :

—O vous qui avez eu pitié de mon enfant ! homme coupable mais compatissant, puissiez-vous être béni et consolé à votre heure suprême ! , ...

* * *

Après avoir pendant trente ans terrorisé la Judée par leurs vols, leurs exactions, leurs cruautés, Dismas et Gesmas ont enfin été capturés par les soldats de Pontius-Pilatus, le gouverneur romain de Jérusalem, et ils sont condamnés à périr sur la croix, le plus infâment des supplices.

Avec eux va mourir un homme dont la vie fut sans péché ; dont le seul crime est de s'être déclaré le Fils de Dieu, d'avoir aimé les humbles, les petits, et prêché aux Juifs orgueilleux, impitoyables, une loi d'amour et de miséricorde.

Le lâche Pilate qui n'a trouvé aucun crime dans ce juste " n'a pas eu le courage " de l'arracher à la haine des pharisiens et de proclamer hautement son innocence.

Il a essayé toutefois d'attendrir le peuple déicide en lui montrant Jésus réduit par la Flagellation à l'état le plus lamentable.

Du balcon du prétoire il l'a présenté aux Juifs défiguré, épuisé, déchiré, le front couronné d'épines. Sur ses épaules, par une amère ironie, les soldats ont jeté un lambeau de pourpre, entre ses mains liées, ils ont placé un roseau, sceptre dérisoire...

—Voilà l'homme ! dit Pilate, et il ajoute : Ferez-vous mourir votre roi ?

A la vue du sanglant fantôme, les Juifs se détournent avec une horreur mêlée de dégoût. Leur roi, cet homme brisé par la douleur, et descendu au dernier degré des misères, des souffrances humaines, et de l'abjection ?...

Ils se détournent, ils se voilent la face pour ne plus voir, et ils crient :

—Tolle ! Tolle ! — Otez-le de devant nous. Qu'il soit crucifié !

Et, la haine les aveuglant au point de leur faire oublier tout sentiment patriotique :

—Nous ne reconnaissons d'autre roi que César.

* * *

A présent, au sommet du Golgotha, se dressent trois croix, trois gibets.

Le Juste est crucifié entre les deux larrons. Gesmas blasphème et raille le divin condamné dont la résignation l'exaspère, lui, le révolté.

Mais Dismas se tait. Il regarde..

Il écoute les paroles de paix et d'amour prononcées par le Christ mourant.

Il cherche à se souvenir.

Dans la nuit de son passé criminel, il a rencontré une fois,—oh ! bien loin, au fond du lointain passé,—il a vu briller déjà ce regard si doux, si pur, si miséricordieux.

Oui, il se rappelle !

Un soir d'orage, Gesmas et lui avaient arrêté sur une route deux voyageurs, deux fugitifs, emportant un enfant proscrit. Comme ils n'avaient rien à offrir pour leur rançon,... Dismas, d'une main brutale, avait arraché l'enfant à sa mère.

Et voilà que l'ange blond, se réveillant entre ses bras, l'avait regardé tendrement, miséricordieusement, comme, à cette heure, le regardait le Christ en croix.

Tout se révélait.

Cet enfant mystérieux qu'avaient adoré dans l'étable les bergers et les mages, dont le divin sourire avait fait pénétrer la pitié dans l'âme insensible du bandit, c'était le Fis de Dieu, celui qui mourait maintenant pour le rachat du monde.

La femme pâle, la mère douloureuse, debout au pied de la croix, Dismas la reconnaissait aussi, c'était celle-là même qui lui avait dit dans l'élan de sa reconnaissance :

—Puissiez-vous être béni et consolé à votre heure dernière !

—Oh ! cria-t-il à Gesmas qui blasphémait toujours, tais-toi... nous portons le juste poids de nos crimes ; mais *Lui* il est innocent. —Il ne meurt que par nos forfaits.

Et tournant vers le Christ ses yeux où s'allumait une ardente supplication.

—Seigneur, murmura-t-il humblement, souvenez-vous de moi quand vous serez dans le royaume de votre Père.

Une fois encore le regard de Jésus se posa rempli d'une amoureuse attirance sur celui du vieux bandit dont le cœur se brisait de repentir.

—Avant que ce jour ne s'achève, lui dit-il avec une ineffable douceur, tu seras avec moi en Paradis.

Le fils de Dieu rendait au centuple au bon larron, l'hospitalité que, une nuit, celui-ci lui avait donnée dans sa caverne.

Baronne de Bouard

LE PROPAGATEUR

Volume IV. 15 Janvier, 1894, Numéro 22

BULLETIN

11 Janvier 1894.

*** Mgr l'archevêque de Montréal vient de publier une lettre pastorale très importante sur " *l'Etat actuel de la Société.* " Il est très difficile de l'analyser car tout est à noter dans ce précieux document. Je me contenterai donc d'en dire quelques mots.

1° Mgr nous parle de Dieu *formant lui-même les peuples*, *les dispersant au loin, leur assignant leur mission respective en les donnant en héritage* à son fils,

2° Il dit que le grand mal de notre époque est le refus des pouvoirs publics de reconnaître le règne social de Jésus-Christ.

3° Et, comme conséquence, il cite les pays d'Europe en proie à toutes les doctrines dissolvantes et surtout au socialisme et à l'anarchie, et menacés de sombrer dans un épouvantable cataclysme.

4° Il rend hommage à la foi de nos pères et il fait un tableau saisissant des œuvres qu'ils ont opérées sur ce continent.

5° Il fait aussi le tableau de l'état actuel de la société canadienne. Il loue la piété des fidèles et leur zèle pour les choses du culte et les œuvres de charité et d'éducation.

6° Mais, d'un autre côté, il s'élève avec force contre les plaies de notre époque qui sont surtout la profanation du dimanche, le théâtre malsain et la presse immorale et impie.

7° Enfin il nous donne de précieux conseils et il nous recommande instamment de veiller :

Sur nous-mêmes afin que le *préjugé* ou *l'intérêt* ne fausse pas notre jugement.

Sur nos foyers en en bannissant toutes les publications impies et immorales.

Sur nos sociétés ouvrières de peur qu'elles ne se laissent aller aux idées perverses du socialisme.

Et enfin *sur la composition de nos corps délibérants* où sont résolues les grandes questions qui intéressent l'Église et la Société civile.

***

*** Au retour de son pèlerinage à Rome, lors des fêtes jubilaires du Souverain Pontife, Son Eminence le cardinal Richard, archevêque de Paris, a adressé aux fidèles de son diocèse un mandement pour leur rendre compte de ses impressions, des paroles du pape à l'égard de la France et des bénédictions multiples qu'il lui a prodiguées.

De cet important mandement nous faisons l'extrait suivant dans lequel le prélat parle de la bénédiction sollicitée pour les grandes œuvres de régénération dont la France, en général, et Paris en particulier, ont un si grand besoin dans ces jours de persécutions, d'impiété et de doctrines perverses.

Voici cet extrait.

Puis, Nous avons sollicité une triple bénédiction pour les trois œuvres que Nous recommandons chaque jour à Dieu au saint autel : l'œuvre du Vœu National au Sacré-Cœur ; l'œuvre des Ecoles chrétiennes ; l'œuvre des Hôpitaux et des Maisons de secours catholiques. Ne sont-ce pas les trois grandes œuvres de la Société chrétienne auxquelles se rattachent toutes les autres : la prière, qui obtient le pardon des crimes et des défaillances ; l'enseignement chrétien, qui prépare l'avenir des jeunes générations et qui assure le salut de la société ; le soulagement de la souffrance morale et de la douleur physique dans la personne des malades et des pauvres que Jésus-Christ seul et son Eglise peuvent efficacement consoler.

***

*** En Italie le ministère Ganardelli (1) a donné sa démission quelques jours après sa formation, et l'ancien premier ministre Crispi a formé un nouveau cabinet. Les membres de ce cabinet. sont MM. Francisco Crispi, premier ministre et ministre de l'Intérieur ; Saracco, ministre du Trésor ; Sonnino, ministre des Finances, le sénateur Calende di Tavani, ministre de la justice ; le sénateur Auguste Baccelli, ministre de l'Instruction publique ; Paolo Boselli, ministre du Commerce ; Luigi Ferraris, ministre des des Postes et Télégraphes ; le général Mocenni, ministre de la Guerre ; l'amiral Enrico Morin, ministre de la Marine ; le baron Blanc, ministre des Affaires Etrangères.

Le nouveau ministère n'est pas sur un lit de roses et il a toutes sortes de difficultés à surmonter. Les finances de l'Italie sont dans l'état le plus déplorable et ses obligations envers la *triple alliance* sont un trop lourd fardeau. Pour comble de malheur la Sicile, patrie du premier ministre, vient de se soulever et l'état de siège

(1) Voir le No du 15 Décembre. page 663.

y a été proclamé. La création des taxes qui pèsent si lourdement sur les populations, pressurées en tous sens, paraît être la principale cause du soulèvement.

La *tenue* des terres en Sicile est dans le plus déplorable état et pire qu'en Irlande. Les terres se trouvent presque entièrement entre les mains de grands propriétaires qui vivent dans les villes. Ces propriétaires louent leurs terres à des individus appelés *Gabaletti;* ceux-ci les sous-louent à d'autres individus appelés *sous-Gabaletti*, et enfin ceux-ci les font cultiver par les paysans qu'ils pressurent d'une manière indigne. Les paysans n'ont généralement qu'un quart des produits bruts et tous les frais d'exploitation sont à leur charge. Ce système injuste n'engendre que la misère et, comme suite nécessaire, les désordres, les soulèvements et le brigandage.

En ce moment, l'Italie commence à expier bien cruellement la prise *sacrilège* de Rome et son ingratitude envers la France.

***

*** La session extraordinaire des chambres françaises s'est terminée le 20 décembre. C'est pendant cette session, (1) qu'a eu lieu l'horrible attentat anarchiste qui a failli causer la mort d'un grand nombre de personnes. D'une des galeries de la chambre des députés une bombe a été lancée sur le parquet où elle a fait explosion. Un grand nombre de députés et de spectateurs ont été blessés. Parmi eux se trouve M l'abbé Lemire le nouveau député de Hazebrouk. Après cet attentat les chambres ont voté des lois plus sévères contre les anarchistes. L'infâme auteur de cet attentat, *Vaillant*, a été condamné à mort hier par la cour d'Assises.

Dimanche dernier on a procédé aux élections sénatoriales. Il s'agissait de remplacer le tiers des sénateurs dont le mandat vient d'expirer. Les dépêches annoncent que les républicains ont remporté une grande victoire.

***

*** La clôture de la 3ème session de la 8ème législature de Québec a eu lieu lundi le 8 janvier courant. Cette session a duré deux mois et les débats ont été quelquefois très violents.

En diverses circonstances, notamment lorsqu'il s'est agi de l'asile des aliénés de Beauport, il y a eu antagonisme entre l'assemblée et le conseil législatif. Dans cette question de l'asile de Beauport, le conseil a refusé de ratifier le contrat intervenu entre le gouvernement et les propriétaires de l'asile. Et cependant ce contrat avait été ratifié à une grande majorité par l'assemblée législative.

(1) Le 9 décembre.

Le vote au conseil a été de 10 contre 10, le président n'ayant pas de voix prépondérante mais seulement sa voix délibérative comme les autres conseillers. Ainsi la mesure a été rejetée car lorsqu'il y a égalité de voix au conseil, toute question est décidée dans la négative. Ce vote a été un vote *Strict* de parti. On sait que le conseil est également divisé, il y a 12 conservateurs et 12 libéraux (1). Avant la clôture, le conseil a cependant accepté la mesure du gouvernement avec les modifications que ce dernier y a faites.

Parmi les principales mesures qui sont devenues lois pendant cette session, se trouvent notamment un statut modifiant la loi des taxes et divers amendements aux codes *municipal*, *civil*, de *procédure civile* et du *notariat*.

Un des faits les plus saillants de la session est le refus de l'assemblée législative d'autoriser les municipalités à taxer les immeubles appartenant à l'Eglise et aux communautés religieuses. Elle a adopté à l'unanimité une résolution déclarant que *les lois concernant les exemptions de taxes ont toujours donné satisfaction et que la chambre ne trouve aucune raison pour les abroger.* Cette noble conduite de nos législateurs mérite les plus grands éloges. Elle aura nécessairement pour effet d'arrêter l'ardeur de certains individus qui sont toujours prêts à ferrailler contre nos institutions de charité et d'éducation.



*** Sont décédés :

1° Mgr Charles Olivier Caron, Protonotaire apostolique, vicaire Général du diocèse des Trois-Rivières et Prévôt du chapitre de la Cathédrale. Mgr Caron naquit à la Rivière du Loup, comté de Maskinongé le 24 Octobre 1816. Il fut ordonné prêtre le 27 août 1842 et nommé protonotaire apostolique le 15 décembre 1891.

2° Mgr James Donnelly évêque de Clogher, Irlande. Il était évêque depuis le 26 février 1865.

3° Mgr Francis McNeirny, évêque d'Albany, Etat de New-York. Mgr McNeirny est né à New-York le 25 avril 1828 et il a fait ses études classiques au collège de Montréal et ses études théologiques au grand Séminaire de la même ville. Il fut aussi pendant deux ans professeur de Belles Lettres au collège de Montréal. Il fut ordonné prêtre à New-York en 1854, et il fut sacré évêque dans la même ville le 21 avril 1872. En 1854 il accompagna à Rome son archevêque Mgr Hughes et il fut témoin de la proclamation du dogme de L'Immaculée Conception. Il était évêque d'Albany de-

(1) Lors du vote quatre conseillers étaient absents. Deux de ces conseillers sont conservateurs et les deux autres sont libéraux.

puis le 16 octobre 1877. Antérieurement il portait le titre d'évêque de Rhésine et il était coadjuteur de Mgr Conroy alors évêque d'Albany.

4° Alonzo Wright, ancien député d'Ottawa. Il était surnommé le "Roi de la Gatineau" à cause de sa grande fortune et de sa généreuse hospitalité. Mr Wright est né à Hull, comté d'Ottawa, le 26 février 1825 et il a fait ses études à Potsdam, état de New-York. Il était le petit fils de Philémon Wright, le fondateur de la cité de Hull. Il a représenté le comté d'Ottawa dans l'assemblée législative de la Province du Canada de 1862 à 1867. Il a été aussi député fédéral du même comté de 1867 à 1891. Alonzo Wright était l'ennemi du fanatisme, et son dernier discours en chambre a été un éloquent plaidoyer en faveur de la conservation de la langue française dans les Territoires du Nord-Ouest.

***

*** La CROIX DE MONTREAL annonce à ses lecteurs qu'elle publiera bientôt une édition quotidienne. Nous espérons qu'elle réussira dans cette entreprise. Dévouée à la défense de la religion et de l'ordre social, la CROIX peut faire un bien immense dans la province. Publiée tous les jours, elle sera sans cesse sur la brèche et elle combattra plus efficacement les doctrines perverses qui cherchent à s'implanter ici. Puisse-t-elle être au Canada ce que sont en France la CROIX DE PARIS et toutes les autres CROIX, ses dignes émules. Je prends la liberté de conseiller à mes lecteurs de prendre un abonnement à ce journal. L'encouragement pécuniaire qui lui sera donné le mettra en état de remplir la mission qu'il s'est imposée. L'argent donné pour la dissémination des bonnes doctrines est un argent bien placé.

ALBY.

Actes du Saint-Siège

Lettre Encyclique de N. T. S. P. LÉON XIII, Pape par la divine Providence, sur l'Étude de la Sainte Ecriture.

A TOUS NOS VÉNÉRABLES FRÈRES

LES PATRIARCHES, PRIMATS, ARCHEVÊQUES, ÉVÊQUES

DU MONDE CATHOLIQUE

AYANT GRACE ET COMMUNION AVEC LE SIÈGE APOSTOLIQUE

LÉON XIII, PAPE

VÉNÉRABLES FRÈRES

SALUT ET BÉNÉDICTION APOSTOLIQUE

Dieu, qui dans sa Providence, a, par un admirable dessein d'amour, élevé dès le commencement le genre humain à la participation de la nature divine, et qui, le délivrant ensuite de la tache commune et l'arrachant à sa perte, l'a rétabli dans sa première dignité, lui a donné, à cette fin, un précieux secours, en lui découvrant, par une voie surnaturelle, les secrets de sa divinité, de sa sagesse et de sa miséricorde. Car, bien que la divine révélation comprenne aussi des vérités qui ne sont pas inaccessibles à la raison humaine et qui ont été révélées aux hommes, *afin qu'elles pussent être connues de tous facilement, en toute certitude et sans aucun mélange d'erreur, ce n'est pourtant pas de ce chef que la révélation doit être dite absolument nécessaire, mais parce que Dieu, dans son infinie bonté, a destiné l'homme à une fin surnaturelle* (1).

Cette *révélation surnaturelle, selon la foi de l'Eglise universelle*, est contenue, soit *dans les traditions non écrites*, soit aussi dans *des livres écrits* que l'on appelle saints et canoniques, *parce qu'écrits sous l'inspiration de l'Esprit-Saint, ils ont Dieu pour auteur et ont été transmis comme tels à l'Eglise elle-même* (2).

Telle est la doctrine que l'Eglise n'a cessé de tenir et de professer publiquement au sujet des livres des deux Testaments ; et ils sont bien connus les témoignages des anciens où il est dit que Dieu, ayant parlé par les prophètes d'abord, ensuite par lui-même, enfin par les apôtres, nous a donné aussi l'Ecriture qu'on appelle canonique (3), et que, dans cette Ecriture, il nous faut voir des oracles et des discours divins (4), une lettre adressée par le Père céleste et transmise par les auteurs sacrés au genre humain voyageant loin de la patrie (5).

(1) Conc. Vat. *sess.* III. *cap.* II, *de revel.*

(2) *Ibid.*

(3) S. Aug. *de civ. Dei*, XI, 3.

(4) S. Clem. Rom. I ad Cor. 45 ; S. Polycarpe. ad Phil. 7 ; S. Iren. *c har.* II, 28, 2.

(5) S. Chrys. *in Gem. hom.* 2, 2 ; S. Aug. *in Ps.* XXX, *serm.* 2, 1 ; S. Greg. L. ad Theod. *ep.* IV, 31.

Si telle est l'excellence et la valeur des Ecritures, qu'ayant pour auteur Dieu lui-même, elles contiennent ses mystères, ses desseins ses œuvres les plus augustes, il s'ensuit que la partie aussi de la théologie sacrée qui a pour objet la défense ou l'interprétation des mêmes divins Livres, est d'une importance et d'une utilité extrêmes.

Aussi, après Nous être appliqué, avec le secours de Dieu et non sans succès, à promouvoir, par de nombreuses lettres et allocutions, certaines branches de la science qui nous paraissaient intéresser davantage la gloire divine et le salut des hommes, voilà déjà longtemps que Nous songions à faire de cette noble étude des saintes Lettres l'objet de Nos exhortations et de Nos encouragements, en lui donnant, en même temps, une direction mieux appropriée aux nécessités des temps actuels. Nous sentons, en effet, la sollicitude de Notre charge apostolique, qui Nous engage, et, en quelque sorte, Nous pousse, non seulement à vouloir que cette précieuse source de la révélation catholique s'ouvre plus sûrement et plus largement pour l'utilité du troupeau du Seigneur, mais encore à ne pas souffrir qu'elle soit violée en aucune de ses parties, soit par ceux dont l'audace impie s'attaque ouvertement à la Sainte Ecriture, soit par ceux qui introduisent dans son étude des nouveautés fallacieuses et imprudentes.

Certes, Nous n'ignorons pas, Vénérables Frères, qu'il y a beaucoup de catholiques, éminents par l'esprit et le savoir, qui se consacrent avec ardeur, soit à défendre les Livres saints, soit à en développer la connaissance et l'intelligence. Mais, tout en louant à bon droit leurs travaux et les résultats qu'ils obtiennent, Nous ne pouvons pourtant nous dispenser d'adresser à d'autres aussi, dont le talent, la doctrine et la piété donneraient à cet égard de si belles espérances, l'exhortation pressante de s'appliquer à une si glorieuse tâche. Oui, c'est Notre vœu et Notre désir, de voir augmenter le nombre de ceux qui entreprennent comme il convient et soutiennent avec constance la cause des Saintes Lettres : mais ce sont particulièrement ceux que la grâce divine a appelés dans l'ordre sacerdotal, que Nous voudrions voir apporter, comme il est bien naturel, la lecture, à la méditation et à l'explication de ces Livres, un soin et un zèle de jour en jour plus grands.

Et si cette étude est digne à ce point de recommandation, ce n'est pas seulement à cause de son excellence et du respect dû à la parole de Dieu : un motif plus pressant encore, c'est la multiplicité des avantages qui en découlent et dont nous avons pour gage assuré le témoignage de l'Esprit-Saint : *Toute l'Ecriture, divinement inspirée, est utile pour instruire, pour convaincre, pour reprendre, pour façonner à la justice, afin que l'homme de Dieu soit parfait, armé pour toute bonne œuvre* (6)." C'est dans ce dessein que Dieu a donné aux hommes les Ecritures ; les exemples de Notre-Seigneur Jésus-Christ et des Apôtres le montrent. Celui-là même, en effet, qui " par ses miracles acquit l'autorité, par l'autorité mérita la foi et

(6) II. Tim. III. 16-17.

par la foi gagna la multitude, (7) " avait coutume, dans l'exercice de sa mission divine, d'en appeler aux Saintes Ecritures : c'est par elles qu'il montre, à l'occasion, qu'il est envoyé de Dieu et Dieu lui même ; c'est à elles qu'il emprunte des arguments pour instruire ses disciples et appuyer sa doctrine ; c'est leur témoignage qui le venge des arguties de ses adversaires, qu'il oppose en réponse aux Sadducéens et aux Pharisiens, et qu'il retourne contre Satan lui-même au milieu de ses sollicitations imprudentes ; enfin, c'est à elles qu'il recourt, à la fin de sa vie, les expliquant à ses disciples après sa résurrection, jusqu'au jour où il monta dans la gloire de son Père.

Les Apôtres se sont conformés à la parole et aux préceptes du Maître, et quoiqu'il eût accordé que *des prodiges et des miracles se fissent par leurs mains* (8), ils ont tiré des Livres divins un puissant moyen d'action pour répandre au loin et faire accepter aux nations la sagesse chrétienne, pour briser l'obstination des Juifs, et pour étouffer les hérésies naissantes. C'est ce qui ressort de leurs discours et, en première ligne, de ceux de saint Pierre, qu'ils composent presque entièrement des paroles de l'Ancien Testament comme étant l'appui le plus ferme de la loi nouvelle ; c'est ce qui ressort aussi des Evangiles de saint Mathieu et de saint Jean et des Epitres appelées catholiques, et plus évidemment encore du témoignage de celui qui " se glorifie d'avoir appris aux pieds de Gamaliel la loi de Moïse et les prophètes " et de s'y être muni des armes spirituelles, qui lui donnaient ensuite la confiance de pouvoir dire : *Les armes de notre milice ne sont pas des armes charnelles, mais elles tiennent leur puissance de Dieu* (9).

Par ces exemples de Notre-Seigneur Jésus-Christ et des Apôtres que tous, mais surtout les jeunes soldats de la milice sacrée, comprennent bien quelle estime ils doivent avoir pour les Lvres, saints, avec quel amour et quelle religion ils doivent venir à eux comme à un arsenal. Nulle part, en effet, ceux qui ont à exposer, aux savants comme aux ignorants, la doctrine de la vérité catholique, ne trouveront sur Dieu, le bien suprême et souverainement parfait, et sur les œuvres qui nous révèlent sa gloire et sa bonté, une matière plus riche et de plus amples enseignements. Quant au Sauveur du genre humain, quoi de plus fécond et de plus expressif que ce que nous présente le tissu de la Bible entière, et n'est-ce pas à bon droit que saint Jérôme a pu dire que " ignorer les Ecritures, c'était ignorer le Christ (10) ? " C'est de ces Ecritures, en effet, que nous voyons ressortir son image, vivante en quelque sorte et animée, et dont le rayonnement porte au loin d'une façon merveilleuse le soulagement dans le malheur, l'exhortation aux vertus et les invitations de l'amour divin. En ce qui concerne l'Eglise, si fréquente s'y voit la mention de son institution, de sa

(7) S. August., *de util. cred.* XIV. 32,

(8) *Act.* XIV. 3.

(9) S. Hier., *de studio Script.*, ad Paulin. *ep.* LIII. 3.

(10) *In Is. Prol.*

nature, de sa mission, de ses dons ; si nombreux et si forts s'y produisent les arguments en sa faveur que le même saint Jérôme a pu dire en toute vérité : " Quiconque a été fortifié par le témoignages des Ecritures, celui-là est le rempart de l'Eglise (11). " Que si l'on cherche des règles pour la formation de la vie et des mœurs, c'est encore là que les hommes apostoliques trouveront les plus larges et les plus efficaces secours ; prescriptions pleines de sainteté, exhortations empreintes à la fois de douceur et de force, exemples remarquables de toutes sortes de vertus ; et à tout cela se joignent, au nom de Dieu lui-même et par sa propre parole, la promesse des récompenses et la menace des peines éternelles.

C'est cette vertu propre et singulière des Ecritures, provenant du souffle divin du Saint-Esprit, c'est elle qui donne l'autorité à l'orateur sacré, inspire la liberté apostolique de sa parole et rend son éloquence nerveuse et entraînante. Celui, en effet, qui porte dans son discours l'esprit et la force de la parole divine, celui-là ne *parle pas seulement en discours, mais en puissance, et par* l'*Esprit saint et en toute plénitude* (12). Aussi doivent-ils être regardés comme bien inconsidérés et agissant à rebours de ce qui convient, les prédicateurs qui, ayant à parler de la religion et des préceptes divins, n'apportent presque rien que les paroles de la science et de la prudence humaine et s'appuient sur leur propres arguments plus que sur les arguments divins. En effet, quelque brillante que soit l'éloquence de tels orateurs, elle est nécessairement languissante et froide, étant privée du feu de la parole de Dieu (13), et elle est bien loin de cette puissance que possède la parole divine ; *car la parole de Dieu est vivante, elle est efficace et pénétrante plus qu'aucun glaive à deux tranchants, pénétrant jusqu'à la division de l'âme et de l'esprit* (14). D'ailleurs, et les plus habiles eux-mêmes doivent en convenir, il existe dans les saintes Lettres une éloquence admirablement variée, riche et en rapport avec les grandes choses ; c'est ce que saint Augustin a compris et a parfaitement prouvé (15), et c'est aussi ce que confirme l'expérience des orateurs sacrés les plus célèbres qui, avec un sentiment de reconnaissance envers Dieu, ont proclamé qu'ils devaient principalement leur gloire à la fréquentation assidue et à la pieuse méditation de la Bible.

Convaincus de tout cela et par la théorie et par l'expérience, les Saints Pères n'ont jamais cessé de célébrer les divines Ecritures et les fruits qu'on en peut tirer. Dans maint passage de leurs œuvres, ils les appellent le très riche trésor des doctrines célestes (16), les fontaines intarissables du salut (17) ; ils les comparent à

(11) *In Is.* LIV. 12.

(12) I. Thess. 1. 5.

(13) Jerem. XXIII, 23.

(14) Hebr. IV, 12.

(15) *De doct. chr.* IV. 6, 7.

(16) S. Chrys. *in Gem. hom.* 21. 2 ; *hom.* 60, 3 ; S. Aug. *de discipl. chr.* 2.

(17) S. Athan. *ep. fest.* 39.

des prairies fertiles, à de délicieux jardins dans lesquels le troupeau du Seigneur trouve, d'une façon merveilleuse, et sa nourriture et son charme (18).

Bien à propos viendraient ces paroles de saint Jérôme au clerc Népotien ; " Lis souvent les Saintes Ecritures, ou plutôt que jamais ce livre sacré ne sorte de tes mains ; apprends ce que tu devras enseigner ; que la parole du prêtre soit toujours nourrie de la lecture des Ecritures (19) " Pareil aussi est le jugement de saint Grégoire le Grand, qui a défini plus sagement que personne les devoirs des pasteurs de l'Eglise : " Il est nécessaire, dit-il que ceux qui s'appliquent au ministère de la prédication ne cessent jamais d'étudier les saints Livres (20). "

Mais il Nous plaît de citer ici saint Augustin, nous avertissant que " celui-là tentera vainement de manifester au dehors la parole de Dieu, qui ne l'aura pas écoutée au-dedans de lui même (21) ", et le même saint Grégoire prescrivant aux orateurs sacrés d'être fidèles " à se chercher eux-mêmes dans les divins oracles, avant de les porter devant les autres, de peur qu'en poursuivant les actes d'autrui, ils ne s'abandonnent eux-mêmes (22) ". Déjà, d'ailleurs, par l'exemple et l'enseignement du Christ, qui *commença par agir et puis enseigner*, la voix de l'Apôtre avait porté au loin cet avertissement, quand, s'adressant, non pas au seul Timothée, mais à l'ordre entier des clercs, il lui prescrivait : *Veille sur toi et sur la doctrine, et fais-le avec insistance ; car, en agissant ainsi, tu te sauveras toi-même avec ceux qui t'écouteront* (23). Nous trouvons, en effet, dans les saintes Lettres, soit pour notre salut et notre perfection, soit pour ceux des autres, des secours toujours prêts, dont les Psaumes ont souvent célébré l'excellence : mais pour cela, il faut apporter aux divins oracles non seulement un esprit docile et attentif, mais la disposition d'une volonté pieuse et parfaite. Car il ne faudrait pas assimiler ces livres aux livres ordinaires. Dictés par l'Esprit-Saint lui-même, ils contiennent des vérités de la plus haute importance, et par beaucoup de côtés obscurs et difficiles : ce qui fait que, pour les comprendre et les exposer, nous avons toujours " besoin de l'assistance (24) " de ce même Esprit, c'est-à-dire de sa lumière et de sa grâce qui, suivant la recommandation pressante que nous en fait si souvent le divin Psalmiste, doivent être implorées par l'humilité de la prière et conservées par la sainteté de la vie.

Et c'est en ceci qu'apparaît merveilleusement la prévoyance de l'Eglise, qui, " pour empêcher que ce céleste trésor des Livres Saints, que la souveraine libéralité de l'Esprit Saint a livré aux

(18) S. Aug. *serm.* 26, 24 ; L. Ambr. *in Ps.* CXVIII, *serm.* 19, 2.

(19) S. Hier. *de vit. cleric.* ad Nepot.

(20) S. Greg. M., *Regul. past.* II, I I. (*al.* 22) ; *Moral.* XVIII, 26 (*al.* 14).

(21) S. Aug. *serm.* 179, I.

(22) S. Greg. M., *Regul. past.* III, 24 (*al.* 48).

(23) I Tim. IV, 16.

(24) S. Hier, *in Mich.* I, 10.

hommes, restât négligé " (25), a multiplié par ses institutions et ses lois les plus sages précautions. Elle ne s'est pas contentée d'établir qu'une grande partie en serait lue et pieusement meditée par tous ses ministres dans l'office quotidien de la sainte psalmodie; mais elle a voulu que l'exposition et l'interprétation en fût faite par des hommes compétents dans les églises cathédrales, dans les monastères, dans les couvents des autres réguliers, où les études peuvent aisément fleurir; d'autre part, elle a rigoureusement prescrit qu'au moins les dimanches et les jours de fêtes solennelles tous les fidèles fussent nourris des paroles salutaires de l'Evangile (26). Ainsi, grâce à la sagesse et à la vigilance de l'Eglise, ce culte de la Sainte Ecriture s'est maintenu vivant à travers les âges et fécond en multiples bienfaits.

Et, pour confirmer sur ce point, Notre enseignement et Nos exhortations, Nous voulons rappeler comment, dès les premiers jours du christianisme, tous les hommes qui brillèrent par la sainteté de leur vie et la science des choses divines, se sont toujours montrés fervents et assidus auprès des saints Livres. Si les plus proches disciples des Apôtres, et parmi eux Clément de Rome, Ignace d'Antioche. Polycarpe, si les Apologistes ensuite, et nommément Justin et Irénée, ont entrepris, dans leurs lettres ou dans leurs livres, soit la défense soit la propagation des dogmes catholiques, c'est surtout dans les divines Lettres qu'ils puisent et la foi, et la force, et toute la grâce de leur piété. Et quand surgirent, en beaucoup de sièges épiscopaux, ces écoles catéchétiques et théologiques, notamment celles si fréquentées d'Alexandrie et d'Antioche, leur programme ne contenait guère autre chose que la lecture, l'explication et la défense de la parole divine écrite. C'est de là que sortirent la plupart des pères et des écrivains dont les savantes études et les remarquables ouvrages se succédèrent pendant environ trois siècles, si nombreux, que cette époque fut à juste titre appelée l'âge d'or de l'exégèse biblique.

Parmi ceux d'Orient, la première place revient à Origène, cet homme si merveilleux par la vivacité de son esprit et la constance de son labeur, et c'est dans ses nombreux écrits dans son immense ouvrage des Hexaples que presque tous sont allés puiser. Il faut en ajouter plusieurs qui ont reculé les frontières de cette science: ainsi, parmi les meilleurs, Alexandrie a produit Clément, Cyrille; la Palestine, Eusèbe et l'autre Cyrille; la Cappadoce, Basile le Grand, les deux Grégoire, celui de Nazianze et celui de Nysse; Antioche enfin, ce Jean Chrysostôme, en qui la connaissance de cette science le disputa à la plus haute éloquence. Et cela n'est pas moins merveilleusement vrai par l'Occident. Dans la foule de ceux qui se firent particulièrement remarquer, célèbres sont les noms de Tertullien et de Cyprien, d'Hilaire et d'Ambroise, de Léon et de Grégoire, tous deux Grands; célèbres surtout sont ceux d'Augustin et de Jérôme, dont l'un montra tant de pénétration

(25) Conc. Trid. *sess.* v, *decret. de reform.* I.

(26) *Ibid* 1-2.

pour découvrir le sens de la parole divine, et tant de fécondité pour la faire servir au secours de la vérité catholique ; dont l'autre pour sa science extraordinaire de la Bible, et pour les grands travaux accomplis afin d'en rendre l'usage plus facile, a été honoré par l'acclamation de l'Eglise, du titre de Docteur très Grand.

Depuis cette époque jusqu'au XIe siècle, bien que cette sorte d'étude n'ait pas été cultivée avec autant d'ardeur et de fruit qu'auparavant, elle l'a été néanmoins, grâce surtout au zèle des hommes de l'ordre sacerdotal. Que de soins, en effet, soit pour recueillir ce que les anciens avaient laissé de plus profitable sur ce sujet et pour le répandre, convenablement classé et accru de leurs propres études, comme ont fait surtout Isidore de Séville, Bède et Alcuin ; soit pour munir de gloses les textes sacrés, comme Vaalfride Strabon et Anselme de Laon ; soit pour pourvoir par des procédés nouveaux à leur intégrité même, comme Pierre Damien et Lanfranc.

Au XIIe siècle, la plupart entreprirent d'une manière digne d'éloges l'interprétation allégorique de l'Ecriture : dans ce genre, saint Bernard se distingue facilement parmi tous les autres, et ses sermons empruntent presque toute leur saveur aux divines Ecritures.

Mais de nouveaux et plus heureux progrès furent faits grâce à la méthode des *scholastiques.* Ils s'appliquèrent à l'établissement du véritable texte de la version latine : les *correctoria biblica* qu'ils firent paraître l'attestent assez ; néanmoins ils consacrèrent encore plus de soin et d'activité à l'interprétation et à l'explication. Avec une méthode et une clarté qu'on n'avait pas auparavant dépassées, ils distinguèrent les divers sens des textes sacrés, apppréciérent la valeur de chacun au point de vue théologique, établirent la division des livres et le sujet de chaque partie : et, en recherchant la pensée des auteurs, ils expliquèrent le lien et la connexité des pensées entre elles : de tout cela, il n'est personne qui ne voie quelle lumière fut apportée dans les points les plus obscurs. D'ailleurs l'abondance de doctrine puisée par eux dans l'Ecriture se manifeste pleinement, soit dans leurs livres de théologie, soit dans leurs commentaires exégétiques : et à ce titre aussi, Thomas d'Aquin a obtenu parmi eux la palme.

Mais après que Clément V, Notre prédécesseur, eut créé, à l'Athénée de Rome et dans les plus fameuses universités, des chaires de langues orientales, on commença à étudier avec plus de soin le texte original de la Bible et la traduction latine. Bientôt la renaissance de l'érudition hellénique en Occident et surtout l'invention merveilleuse de l'imprimerie donnèrent à la culture biblique un immense développement. Il faut admirer, en effet, combien se multiplièrent en peu de temps les exemplaires du texte sacré, principalement ceux de la Vulgate. Ils remplirent en quelque sorte le monde catholique, tellement, même à cette époque, en dépit des allégations calomnieuses des ennemis de l'Eglise, les livres divins étaient honorés et aimés !

Comment ne pas rappeler le grand nombre de savants qui, du Concile de Vienne au Concile de Trente, et principalement dans

les ordres religieux, ont servi la cause des études bibliques? Ils mirent en œuvre des ressources nouvelles et, par la contribution de leur talent et de leur vaste savoir, non seulement ils accrurent les richesses accumulées par leurs prédécesseurs, mais encore ils préparèrent la brillante époque qui suivit le Concile de Trente et qui sembla faire revivre la gloire de l'âge patristique.

Et en effet personne ne l'ignore et Nous aimons à le rappeler, Nos prédécesseurs, de Pie IV à Clément VIII, firent préparer ces remarquables éditions des anciennes versions, la Vulgate et les Septante. Publiées ensuite par l'ordre et sous l'autorité de Sixte-Quint et du même Clément VIII, ces éditions sont entrées dans l'usage commun. A la même époque, on le sait, d'autres versions anciennes des Livres saints, surtout les Polyglottes d'Anvers et de Paris, furent éditées avec le plus grand soin et disposées de manière à faciliter la détermination du vrai sens. Pas un livre de l'ancien et du nouveau Testament qui n'ait trouvé plus d'un habile commentateur ; pas une question d'importance relative à la Bible qui n'ait exercé avec beaucoup de profit la pénétration de nombreux critiques. Parmi eux, un bon nombre, et c'étaient les plus pénétrées de l'étude des saints Pères, se sont fait un nom illustre. Et il ne faut pas croire qu'à partir de cette époque, le concours habile de nos exégètes ait fait défaut ; il s'est toujours trouvé des hommes de mérite pour servir la cause des études bibliques, et les saintes Lettres, que le rationalisme attaquait par des arguments tirés de la philosophie et des études qui y confinent, n'ont pas cessé d'être victorieusement défendues par des arguments du même ordre.

Il ressort de tout cela, pour quiconque est de bonne foi, que l'Eglise n'a jamais et en aucune façon manqué de prévoyance; toujours elle a fait dériver utilement sur ses fils les sources de la divine Ecriture ; placée par Dieu même dans une citadelle qu'elle avait mission de défendre et d'embellir, elle n'a point failli à ce double devoir, elle y a fait concourir tous les genres de travaux, sans avoir jamais eu, sans avoir besoin aujourd'hui qu'on vienne l'y exciter du dehors.

Maintenant le développement de notre sujet Nous amène à vous entretenir, Vénérables Frères, des meilleures méthodes à employer pour l'organisation de ces études. Mais d'abord, quel genre d'adversaires nous pressent, sur quels artifices, sur quelles armes ils comptent pour nous vaincre, voilà ce qu'il faut déterminer avant tout. En effet, autrefois la lutte était entre nous et ces hommes qui, confiant dans leur sens privé, et répudiant les traditions divines et le magistère de l'Église, avaient soutenu que l'Ecriture est l'unique source et le juge suprême de la foi ; aujourd'hui, c'est aux rationalistes que nous avons affaire. Fils pour ainsi dire et héritiers des premiers, appuyés de même sur leur propre jugement, ils ont rejeté jusqu'à ces restes de foi chrétienne qu'ils avaient reçus de leurs pères. En effet, pour eux, rien n'est divin, ni la révélation, ni l'inspiration, ni l'Ecriture ; il n'y a en tout cela que des œuvres humaines, des inventions humaines. On n'y trouve pas le récit

véridique d'événements réels, mais ou bien des fables ineptes, ou bien des histoires mensongères ; ailleurs ce ne sont ni des prophéties, ni des oracles, mais tantôt des prédictions arrangées après l'événement, tantôt des divinations dues aux énergies naturelles ; ou encore, ce ne sont ni des miracles proprement dits, ni des manifestations de la puissance divine, mais des prodiges qui ne dépassent nullement les forces de la nature, ou même des illusions et des mythes ; enfin les Evangiles et les écrits apostoliques appartiennent à des auteurs tout autres qus ceux que nous leur attribuons.

Ces erreurs monstrueuses, qui renversent, croient-ils, l'inviolable vérité des divines Écritures, ils les imposent comme les décrets infaillibles d'une certaine science nouvelle, la *science libre*. Et pourtant, ils les tiennent eux-mêmes pour si incertaines que, sur un même point, ils y font des modifications et des additions incessantes. Cependant, avec des sentiments et des pensées aussi impies sur Dieu, sur le Christ, sur l'Evangile et le reste des Ecritures, bon nombre parmi eux veulent passer pour théologiens, pour chrétiens et amis de l'Evangile, et couvrir d'un nom très honorable la témérité d'un esprit impertinent.

Ces faux chrétiens trouvent des complices et des alliés nombreux parmi les adeptes des autres sciences, qu'une même répugnance pour la Révélation entraîne avec eux à l'assaut de la Bible. Nous ne saurions assez déplorer ces attaques chaque jour plus vives et plus multipliées. Elles sont dirigées contre les hommes instruits et éclairés qui peuvent, il est vrai, s'en défendre sans trop de peine, mais aussi et surtout contre la multitude ignorante ; c'est sur elle que des adversaires acharnés concentrent tous leurs moyens de séduction. Les livres, les pamphlets, les journaux leur servent à verser le poison mortel ; ils le distillent dans les discours, dans les conversations. Déjà ils ont tout envahi dans la société ; ils ont dans la main un grand nombre d'écoles, soustraites à la tutelle de l'Eglise, où ils ne craignent pas d'employer jusqu'à la moquerie et aux plus grossières plaisanteries, pour dépraver l'esprit de la jeunesse toujours facile à recevoir les préjugés et les impressions, et pour lui inspirer le mépris de l'Ecriture.

Voilà, Vénérables Frères, de quoi émouvoir et enflammer le zèle de tous les pasteurs : Il faut qu'à cette nouvelle *science qui usurpe son nom* (27), nous opposions cette vraie science que le Christ a transmise par les Apôtres à l'Eglise ; il faut que dans ce combat acharné, l'Ecriture Sacrée voie se lever des champions bien armés pour sa défense.

En conséquence, notre premier soin doit être de faire en sorte que dans les séminaires ou les universités l'enseignement des saintes Lettres réponde et à l'importance du sujet et aux besoins des temps. Pour y parvenir, rien n'est plus important que de bien choisir les maîtres ; il faut appeler à cette charge, non certes les premiers venus, mais des hommes qu'un grand amour et une longue fréquentation des Saintes Ecritures, en même temps qu'une

(27 I. Tim. vi, 20

culture variée, recommandent et désignent pour s'en acquitter dignement. Il convient aussi de prévoir de bonne heure à qui l'on pourrait un jour confier leur succession ; il sera bon pour cela, partout où ce sera possible, de mettre à part quelques sujets de grande espérance et, après qu'ils auront parcouru honorablement la carrière des études théologiques, d'en appliquer quelques-uns exclusivement à l'étude des saints Livres, en les laissant libres pour quelque temps d'approfondir à leur gré quelque sujet particulier. Quand les maîtres auront été ainsi et choisis et formés, ils pourront aborder avec confiance leur tâche, pour l'accomplir heureusement et y recueillir les fruits espérés. Nous croyons utile de leur donner ici quelques avis plus étendus.

Les maîtres, donc, devront se proposer, au seuil même de leur enseignement, la formation des esprits novices, le développement et la culture du jugement, qui doit être rendu propre à défendre un jour les saints Livres et à y puiser la vraie doctrine. C'est à quoi tend le traité dit de l'Introduction générale à la Bible, où l'élève apprend à établir l'intégrité et l'autorité de la Bible, à en rechercher et à en découvrir le vrai sens, à démasquer et à confondre les objections captieuses. Est-il besoin de dire à quel degré il importe que ces questions soient traitées dès le début avec science et méthode, sous les auspices et avec le secours de la théologie, puisque toute la suite des études scripturaires ou bien s'appuie sur ce fondement ou bien s'éclaire de ces vérités ? Partant de là, le maître abordera la partie la plus féconde de son enseignement qui est l'exégèse des textes : il y mettra tous ses soins, afin d'apprendre à ses auditeurs à faire servir au bien de la religion et de la piété les richesses de la parole divine.

Il est impossible, Nous le comprenons facilement, d'expliquer en détail, dans les écoles, la Sainte Ecriture tout entière : la matière en est trop étendue, et le temps qu'on y peut consacrer trop court. Mais comme il faut une méthode pour diriger l'interprétation, un maître prudent aura à éviter deux défauts dont l'un consiste à choisir dans chaque livre des morceaux que l'on ne fait qu'effleurer à la hâte, l'autre à s'attarder outre mesure sur quelque passage d'un seul livre.

Il est vrai qu'on ne peut pas faire dans toutes les écoles ce qu'on fait dans les Universités, c'est-à dire présenter une exposition large et continue de tel ou tel livre sacré. Mais partout, du moins, il faut faire en sorte que les morceaux désignés comme objets des leçons soient traités avec une ampleur suffisante. Ces explications partielles, faites comme il convient, donneront aux élèves, avec la connaissance, l'attrait de l'étude, l'amour de la Sainte Ecriture, le désir de la lire pendant toute leur vie.

Pour cela, fidèle aux préceptes des ancêtres, on adoptera comme texte principal celui de la Vulgate, que le saint Concile de Trente a déclaré authentique " pour les leçons publiques, les discussions, la prédication, l'exposition de la doctrine sacrée " (28), et que re-

(28) *Sess.* IV, *de edit. et usu sacr. libror.*

commande de plus la pratique journalière de l'Eglise. Ce ne sera pas une raison pour ne pas tenir compte des autres versions que l'antiquité chrétienne a estimées et employées et surtout des manuscrits primitifs. Quant à l'ensemble, il est vrai, les leçons de la Vulgate reproduisent fidèlement la pensée exprimée dans l'hébreu et dans le grec ; toutefois, si le latin offre quelque part un sens équivoque, une expression moins correcte, il sera utile, sur le conseil de saint Augustin, de recourir à l'un des textes rédigés dans une langue plus ancienne (29). Pour comprendre ce que ce discernement a de délicat, il faut se rappeler que le devoir du commentateur est non pas d'exprimer une opinion personnelle, mais de rendre la pensée de l'auteur qu'il interprète (30) ". Quand on a mis tous ses soins, là où il est nécessaire, à éclaircir le texte, on peut rechercher et expliquer la pensée qui s'y cache. Un premier conseil à suivre, c'est d'observer avec un soin d'autant plus vigilant les règles d'interprétation considérées comme les plus sûres, que l'attaque des adversaires est plus vigoureuse et plus menaçante. C'est pour cela qu'à l'analyse du sens des mots, de la liaison et de la suite des idées, du parallélisme des passages, etc., il serait bon d'ajouter le secours extérieur de la science profane. On évitera pourtant d'accorder plus de temps ou d'étude à ces questions étrangères qu'à l'intelligence même des saints Livres : une trop grande dispersion des connaissances serait plus nuisible qu'utile à l'esprit des jeunes gens.

Cela fait, on pourra en toute sécurité se servir de la Sainte Ecriture dans les matières théologiques. Dans ce genre d'études, il est bon de remarquer qu'aux difficultés déjà nombreuses que présente d'ordinaire l'intelligence des livres anciens, s'ajoutent des difficultés spéciales aux Livres sacrés. Là en effet, les paroles dont l'Esprit-Saint est l'auteur recouvrent une foule d'objets qui dépassent la portée de la raison humaine, à savoir les mystères divins et tout ce qui s'y rattache ; souvent la pensée est si haute ou si mystérieuse que ni le sens littéral ne suffit à l'exprimer, ni les lois ordinaires de l'herméneutique à la découvrir. Aussi le sens littéral appelle-t-il à son secours d'autres sens qui servent soit à éclairer la doctrine, soit à fortifier les préceptes moraux.

Il faut reconnaître qu'il règne dans les saints Livres une sorte d'obscurité, et qu'on ne peut s'y engager sans guide (31). Dieu a voulu ainsi (c'est une pensée fréquente des saints Pères), nous les faire approfondir avec plus de goût et d'ardeur et, grâce à ces efforts, en graver plus profondément les enseignements dans nos esprits et dans nos cœurs. Il a voulu surtout nous faire comprendre qu'il a remis les Ecritures aux mains de l'Eglise, et que Nous devons recevoir d'elle, pour la lecture et l'interprétation de la parole divine, une direction et un enseignement infaillibles. Où sont les dons et les promesses de Dieu, là est la source où il faut

(29) *De doctr. chr.* III. 4.

(30) S. Hier. ad Pammach.

(31) S. Hier. ad Paulin. *de studio Script. er.* III, 4.

puiser la vérité ; si l'on veut une exposition sûre des Ecritures, il faut la demander à ceux en qui se perpétue la succession apostolique ; tel était déjà l'avis de saint Irénée (32), tel est celui de tous les autres Pères. Le Concile du Vatican l'a adopté, quand, renouvelant le décret du concile de Trente sur l'interprétation de la parole divine écrite, il déclara que " *sa pensée était que dans les choses de la foi et des mœurs se rapportant à l'édification de la doctrine chrétienne, on doit tenir pour le vrai sens de la Sainte Ecriture, celui qu'a tenu et que tient notre sainte Mère l'Eglise à qui il appartient de juger du vrai sens et de l'interprétation des Ecritures ; et que par conséquent il n'est permis à personne d'interpréter l'Ecriture Sainte contrairement à ce sens ou au sentiment unanime des Pères* " (33).

Cette loi pleine de sagesse, loin de retarder ou d'empêcher les recherches de la science biblique, la préserve plutôt de l'erreur, et l'aide beaucoup à faire de vrais progrès. Car tout docteur privé a devant lui un vaste champ où, s'avançant en toute sûreté, il peut se distinguer et servir l'Eglise par son talent d'interprète. Le sens de plusieurs passages des divines Ecritures n'est pas encore certain et défini ; il se peut que, par un dessein miséricordieux de la Providence, les recherches des savants fassent mûrir les questions que tranchera plus tard le jugement de l'Eglise. Quant aux passages déjà définis, le docteur privé peut encore se rendre utile, en rendant plus claire l'exposition qui s'en fait au vulgaire, plus profonde celle que réclament les érudits, plus décisive l'apologie qui doit les venger des attaques de l'impiété. Que l'interprète catholique regarde donc comme un devoir sacré et qu'il ait à cœur de se conformer à l'interprétation traditionnelle des textes, dont le sens authentique a été défini par les écrivains sacrés, sous l'inspiration de l'Esprit Saint, comme on le voit en plusieurs endroits du Nouveau Testament, ou par l'Eglise avec l'assistance du même Esprit, tantôt sous la forme d'un jugement solennel, tantôt par son enseignement ordinaire et universel (34), et qu'il se serve des ressources de son érudition pour montrer que cette interprétation traditionnelle est la seule qu'autorisent les lois d'une saine herméneutique.

Dans les autres endroits, il faut suivre les analogies de la foi, et employer, comme règle suprême, la doctrine catholique, telle qu'on tient de l'autorité de l'Eglise. En effet, Dieu étant à la fois l'auteur des Livres saints et la doctrine déposée dans l'Eglise, il est tout à fait impossible de tirer de ceux-là, par une interprétation légitime, un sens qui soit en quelque manière en opposition avec celle-ci. Il s'ensuit que on doit rejeter, comme fausse et non avenue, toute interprétation qui impliquerait quelque contradiction entre les auteurs inspirés, ou qui serait en opposition avec la doctrine de l'Eglise.

(32) C. *hær.* IV, 26, 5.

(33) *Sess* III, *cap.* II, *de revel. : ref.* Conc. Trid. *ss,* IV, *decr. de edit. et usu sacr. libror.*

(34) Conc. Vat. *sess.* III, cap. III, *de fide.*

C'est pourquoi celui qui enseigne cette science doit avoir aussi le mérite de posséder à fond l'ensemble de la théologie; et les commentaires des saints Pères, des docteurs et des meilleurs interprètes doivent lui être familiers. C'est ce que nous répète souvent saint Jérôme (35), ce sur quoi insiste particulièrement saint Augustin, qui se plaint à juste titre, dans les termes suivants: " Si toutes les sciences, et jusqu'à celles qui ont le moins de valeur et offrent le moins de difficultés, ont besoin, pour être bien saisies, d'un professeur ou d'un maître, peut-on imaginer une conduite plus téméraire et plus orgueilleuse, que de vouloir comprendre en dehors de leurs interprètes les livres qui traitent des divins mystères (36)? Tels furent aussi le sentiment et la pratique des autres Pères, qui, pour arriver à l'intelligence des divines Ecritures, s'en rapportèrent non à leur propre manière de voir, mais aux écrits et à l'autorité de leurs prédécesseurs dans la foi, qui eux-mêmes tenaient très certainement de la tradition apostolique leur règle d'interprétation (37).

Et maintenant, tous les saints Pères, qui, " après les Apôtres, ont planté, arrosé, bâti, conduit et nourri le troupeau de Dieu, procurant ainsi l'accroissement de la sainte Eglise " (36), jouissent d'une autorité souveraine, chaque fois qu'ils s'accordent tous à expliquer de la même manière quelque passage biblique, comme se rapportant à la doctrine sur la foi ou les mœurs : en effet, de leur consentement unanime, il résulte clairement que ce point a été enseigné par les Apôtres selon la foi catholique. Mais il faut encore faire grand cas de l'opinion des Pères, alors même que, sur ces matières, ils parlent comme des docteurs privés. Et en effet, non seulement ils sont recommandables par leur science de la doctrine révélée et par la connaissance d'une foule de choses très utiles à l'intelligence des livres apostoliques ; mais encore Dieu a donné abondamment l'assistance de sa lumière à ces hommes non moins remarquables par la sainteté de leur vie que par leur amour de la vérité. Aussi, l'interprète reconnaîtra qu'il lui appartient de marcher respectueusement sur leurs travaux avec un choix intelligent.

Qu'il ne pense point pour cela qu'il lui est interdit de pousser plus loin, selon le besoin, les recherches et l'exposition, pourvu qu'il se conforme religieusement à cette règle si sage de saint Augustin, à savoir : qu'on ne doit s'éloigner du sens littéral, et qui se présente naturellement à l'esprit, qu'autant que la raison empêche de le conserver, ou que la nécessité oblige de l'abandonner (39). Ce précepte, il faut s'y tenir d'autant plus fermement qu'à une époque où règnent à un tel point la passion des nouveautés et la licence des opinions, on court de plus grands risques de

(35) *Ibid.* 6, 7.

(36) Ad, Honorat. *de utilit. cred.* XVII, 35.

(37) Rufin. *Hist. Eccl.* II, 9.

(38) S. Aug. c. Julian. II, 10, 37.

(39) *De Gen. ad litt.* I, VIII, c. 7, 13.

faire fausse route. L'interprète se gardera bien aussi de négliger les applications allégoriques ou autres que les Pères ont faites de l'Ecriture, surtout lorsque ces interprétations découlent du sens littéral, et qu'elles s'appuient sur de nombreuses autorités. Car c'est là un mode d'interprétation que l'Eglise a reçu des Apôtres et qu'elle-même encourage par son exemple notamment dans sa liturgie; non pas que la pensée des Pères ait été de chercher là une démonstration directe et suffisante des dogmes de la foi; mais l'expérience leur avait appris que cette méthode était admirablement propre à nourrir la piété et à fortifier la vertu.

Les autres interprètes catholiques ont sans doute moins d'autorité; toutefois comme les études bibliques ont fait dans l'Eglise des progrès continus, il faut aussi rendre l'honneur qui leur est dû aux commentateurs à qui l'on peut emprunter dans l'occasion plus d'un argument pour réfuter les adversaires et résoudre les difficultés. Mais c'est un excès blâmable d'ignorer ou de mépriser les remarquables travaux que nos interprètes nous ont laissés en grand nombre, de leur préférer les livres des hétérodoxes, pour leur demander, au grand péril de la saine doctrine et au détriment de la foi, l'explication des passages sur lesquels les catholiques ont depuis longtemps et avec tant de fruit exercé leur génie et leurs forces. Il est vrai, les travaux des hétérodoxes, mis à profit avec prudence, peuvent parfois venir au secours de l'interprète catholique, toutefois celui-ci ne doit point oublier ce que nous attestent si souvent les anciens (40), à savoir que le vrai sens des lettres sacrées ne se trouve nulle part en dehors de l'Eglise et que ceux-là ne peuvent le transmettre qui, privés de la vraie foi, ne vont pas jusqu'à la moelle de l'Ecriture, mais se bornent à en ronger l'écorce (41).

Ce qui est surtout désirable et nécessaire, c'est que ce commerce des divines Ecritures fasse sentir son influence sur toutes les études théologiques et devienne l'âme de la science sacrée. C'est sans doute ce que de tout temps les Pères et les plus illustres théologiens ont enseigné et pratiqué. Car, s'il s'agit des vérités qui sont l'objet de la foi ou qui en découlent, c'est par les divines Ecritures surtout qu'ils les ont prouvées ou établies; et c'est encore à la Bible en même temps qu'à la tradition divine, qu'ils ont demandé la réfutation des nouveautés hérétiques, la vraie notion, l'intelligence et le lien des dogmes catholiques. Et ceci ne paraîtra extraordinaire à personne, si l'on veut bien penser que parmi les sources de la Révélation une place si éminente est due aux livres divins, qu'à moins de les étudier et de les manier sans cesse, il est impossible de donner à l'exposition théologique l'ampleur et la sûreté désirables.

Sans doute c'est avec raison qu'on exerce la jeunesse des académies et des écoles à acquérir l'intelligence et la science du

(40) Cfr. Clem. Alex. *Strom*, VII, 16. Orig. *de princ.* IV, 8; *in Levit. hom.*, 4, 8; Tertull. *de præscr.* 15, *seqq.*; S. Hilar. Pict, *in Matth.* 13, I.

(41) S. Greg. M. *Moral.* XX, 9 (al. 11).

dogme en déduisant des vérités de foi d'autres vérités qui y sont contenues et à y employer la force du raisonnement suivant les règles d'une bonne et saine philosophie ; cependant un grave et savant théologien ne doit nullement laisser de côté les démonstrations dogmatiques tirées de l'autorité de la Bible : " Elle ne reçoit pas, en effet (la théologie), ses principes des autres sciences, mais de Dieu, d'une façon immédiate, par la révélation. Et pour cette raison les autres sciences ne lui sont pas supérieures, mais inférieures ; elle reçoit leurs services, comme d'autant de servantes. " Cette façon d'enseigner la science sacrée a pour maître et pour garant le plus grand des théologiens, saint Thomas d'Aquin (42), celui-ci, en outre, a su tirer de ce caractère bien établi de la théologie chrétienne l'indication de la méthode qui peut servir au théologien pour défendre ses principes quand on les attaque. " Si, dans la discussion, l'adversaire admet quelque point établi par la révélation divine, nous partirons de là pour argumenter. C'est ainsi que nous nous appuyons sur les Ecritures pour combattre les hérétiques et sur un dogme accepté pour confondre ceux qui en nient un autre. Mais si l'adversaire refuse d'admettre toute révélation, il ne reste aucun moyen de lui démontrer par des raisonnements les articles de foi, il faut alors se borner à résoudre les objections qu'il élève (43).

Il est donc nécessaire de veiller à ce que les jeunes gens qui abordent les études bibliques y soient bien préparés, afin qu'ils ne trompent pas les espérances légitimes fondées sur eux, et, ce qui serait plus mauvais encore, qu'ils ne tombent pas dans l'erreur, séduits par les sophismes et l'apparente érudition des rationalistes. Or, ils seront parfaitement armés, si, comme Nous l'avons indiqué et recommandé, ils ont étudié soigneusement la philosophie et la théologie, en prenant saint Thomas pour guide. Ils s'avanceront ainsi d'un pas sûr et dans la science biblique et dans la théologie positive, et y feront d'heureux progrès.

Lorsque, par une interprétation sainte et habile des Livres Saints, on a démontré, développé et éclairci la doctrine catholique, on a fait beaucoup ; il est un autre travail pourtant, et non moins important que difficile, c'est d'établir solidement l'autorité de ces Livres eux-mêmes. Ce résultat ne pourra être assuré dans sa plénitude et son universalité que par l'enseignement vivant et infaillible de l'Eglise : " C'est l'Eglise, en effet, qui par elle-même, à cause de sa miraculeuse propagation, de son éminente sainteté, de son inépuisable fécondité en tous biens, de son unité, de son indestructible stabilité, présente un perpétuel motif de crédibilité et une preuve irréfutable de sa mission divine (44). " Mais parce que l'autorité divine et infaillible de l'Eglise repose elle-même sur l'Ecriture Sainte, il faut avant tout établir la valeur historique de celle-ci. Par ces livres, témoins trés sûrs de l'antiquité, on poura ainsi

(42) *Summ, theol.* p. I, q. I, a. 5 ad 2.

(43) *Ibid.* a. 8.

(44) Conc. Vat. *sess.* III, *c.* III, *de fide.*

mettre hors de doute la divinité du Christ, la mission, l'institution de la hiérarchie dans l'Eglise, et la primauté conférée à Pierre et à ses successeurs. Il sera très utile pour y réussir qu'un nombre assez grand d'ouvriers appartenant à la hiérarchie sacrée abordent ensemble cette tâche avec une préparation spéciale ; on les verra alors repousser sur ce point particulier les attaques de l'ennemi ; ils revêtiront avant tout pour le combat l'armure divine que recommande l'Apôtre (45),mais les nouvelles armes et la nouvelle tactique de l'ennemi ne les surprendront pas. Saint Jean Chrysostôme en fait un devoir aux prêtres. " Nous devons apporter un très grand zèle pour que la parole du Christ habite en nous, abondamment; nous devons être aptes en effet à soutenir des combats de plus d'un genre ; la lutte change, et les adversaires attaquent sur tous les points; ils ne se servent pas tous des mêmes armes, et ne nous combattent pas d'une seule manière (46) "

Aussi est-il nécessaire que celui qui doit lutter avec tous connaisse les stratagèmes et les artifices de tous, qu'il se serve également de la flèche et de la fronde, qu'il soit à la fois tribun et centurion, général et simple soldat, cavalier et fantassin, qu'il connaisse la tactique navale aussi bien que la guerre de siège : car s'il est étranger à quelque partie de l'art militaire, s'il se néglige sur un point, ce sera par ce côté que le diable fera entrer ses suppots dans la bergerie, afin de la dévaster (47). Nombreux sont les artifices et les ruses de l'ennemi sur cette partie du champ de bataille, Nous l'avons dit en passant, plus haut. Quels sont les moyens de défense ? Nous allons maintenant les indiquer. Le premier consiste dans l'étude des anciennes langues orientales et aussi dans ce qu'on appelle la critique. Cette double connaissance, qu'aujourd'hui on estime si fort, le clergé doit la posséder, à un degré plus ou moins élevé, selon les lieux et les personnes. De cette manière, il pourra mieux soutenir son honneur et remplir son ministère, car *il doit se faire tout à tous* (48), et être toujours prêt à répondre à tous *ceux qui lui demandent compte des espérances qui sont en lui* (49). Aussi pour les professeurs d'Ecriture Sainte, c'est une nécessité, et pour les théologiens, une convenance de posséder les langues dans lesquelles les hagiographes ont primitivement écrit les livres canoniques. Il serait aussi à désirer qu'elles fussent cultivées par les élèves ecclésiastiques, en particulier par ceux qui dans les académies aspirent aux grades théologiques.

De plus, il faut tâcher que dans toutes les Universités, ce qui heureusement s'est déjà fait dans plusieurs, on établisse des chaires pour les autres idiomes antiques en particulier pour les langues sémitiques et pour les sciences propres à ces langues, dans l'intérêt

(45) Eph. VI, 13,.*seqq.*

(46) *Cfr.* Col. III. 16

(47) *De sacerd.* XIV. 4.

(38) I. *Cor.* IX. 22.

(49) I. *Ptr.* III. 15.

de ceux qui se destinent à professer les saintes Lettres. Pour la même raison, ces hommes doivent être plus savants et plus exercés que les autres dans l'art de la *vraie* critique. Car c'est au détriment de la vérité et de la religion, qu'on a inventé une méthode qu'on décore du nom de critique supérieure. D'après cette méthode, pour juger de l'origine, de l'intégrité et de l'autorité de n'importe quel livre, on doit avoir recours uniquement aux preuves intrinsèques, comme on les appelle. Au contraire, il est clair que dans les questions historiques, telles que l'origine et la conservation des livres, les preuves fournies par l'histoire ont plus de force que toutes les autres : aussi doit-on les rechercher et les examiner avec le plus grand soin. Les preuves intrinsèques, le plus souvent, n'ont pas assez de poids pour qu'on puisse les invoquer dans la cause elle-même, si ce n'est pour ajouter à la confirmation.

Et agissant autrement, on rencontrerait de graves inconvénients. Ce serait encourager les ennemis de la religion a attaquer et à détruire l'authenticité de nos saints Livres. Car ce genre tant prôné de critique supérieure aboutit à ceci : que chacun dans ses interprétations en viendrait à suivre son propre goût et ses opinions faites d'avance. De cette manière la lumière désirée ne se fera pas sur les Ecritures, la vraie science ne gagnera rien ; mais l'erreur se trahira par cet effet qui la caractérise : la diversité des opinions et les contradictions incessantes dont les chefs de cette méthode nouvelle nous offrent déjà le spectacle. Et parce que ceux-ci sont pour la plupart imbus des principes d'une fausse philosophie et de l'esprit rationaliste, ils ne craindront pas d'élaguer des saints Livres les prophéties, les miracles et tout ce qui dépasse l'ordre naturel. En second lieu il faut combattre ceux qui, abusant de la connaissance qu'ils ont des sciences naturelles, s'attachent à tous les pas des auteurs sacrés pour montrer leur ignorance sur ces matières et dénigrer les Ecritures elles-mêmes, Ces accusations, ayant pour objet des choses sensibles, deviennent surtout dangereuses lorsqu'elles arrivent à la connaissance du vulgaire et surtout de la jeunesse qui s'adonne à l'étude des lettres. Celle-ci, en effet, une fois qu'elle aura perdu le respect de la révélation divine sur un point, refusera facilement de lui prêter foi sur tous les autres. Or, il est bien certain que, si les sciences naturelles peuvent servir à manifester la gloire du Créateur, empreinte dans la création, pourvu qu'elles soient convenablement expliquées, elles peuvent tout aussi bien détruire les principes de la saine philosophie et corrompre les mœurs, si elles sont présentées d'une façon perfide aux jeunes intelligences. C'est pourquoi la connaissance des sciences naturelles sera pour le professeur d'Ecriture Sainte d'un puissant secours. Par là il pourra plus facilement découvrir et combattre les attaques qui, de ce côté, aussi sont dirigées contre les saints Livres.

Il ne saurait assurément exister de désaccord entre théologiens et savants si les uns et les autres se renfermaient dans leurs limites respectives, si, suivant le conseil de saint Augustin, ils n'avançaient rien sans preuves et ne donnaient pas pour certain ce qui

ne l'est pas (50). Toutefois, s'il arrive un conflit, voici, d'après le même docteur, la règle générale que doit suivre le théologien : " Toutes les fois que les savants ont appuyé leurs assertions sur de solides preuves, montrons qu'elles ne sont pas en contradiction avec l'enseignement de nos saints Livres ; au contraire les savants affirment-ils que telle découverte contredit la Bible, c'est-à-dire la doctrine catholique, montrons si nous le pouvons que cette découverte est fausse ; en tout cas et en attendant la preuve, tenons la découverte pour fausse ; n'hésitons pas " (51). Cette règle est très juste. En effet, il faut d'abord considérer que les écrivains sacrés ou plutôt l'Esprit-Saint parlant par leur bouche (52) n'ont pas voulu nous révéler la nature intime du monde visible, dont la connaissance ne sert de rien pour le salut.

C'est pourquoi ces écrivains n'ont pas prétendu étudier directement les phénomènes naturels ; mais quelquefois ils en parlent ou les décrivent accidentellement. Et alors ils adoptent la manière de parler usitée de leur temps dans la conversation ordinaire, langage dont les plus grands savants se servent encore de nos jours dans la vie commune. Or dans la conversation on désigne les choses comme elles apparaissent aux sens ; de même les écrivains sacrés s'en sont rapportés aux apparences (53) : c'est le Docteur Angélique qui nous en avertit. Dieu, parlant aux hommes, s'est conformé à leur manière d'entendre et de désigner les choses. D'ailleurs si l'on doit défendre énergiquement l'Ecriture Sainte, il ne s'ensuit pas qu'il faille soutenir toutes les opinions émises par chacun des Pères et des exégètes postérieurs. Ces hommes ont subi l'influence des opinions qui avaient cours de leur temps : en expliquant les passages des Saintes Ecritures qui font allusion aux choses naturelles, ils ont pu mêler à la vérité des jugements qu'on n'accepterait pas aujourd'hui. Aussi faut-il soigneusement mettre à part dans leurs interprétations les points qu'ils donnent réellement comme touchant à la foi ou comme étroitement unis à elle, ainsi que les vérités qu'ils présentent d'un consentement unanime ; car, sur tout ce qui n'appartient pas au domaine de la foi, les saints ont eu le droit, comme nous l'avons, d'émettre différents avis. C'est la pensée de saint Thomas (54), qui fait ailleurs cette si sage réflexion : " Je crois plus prudent, à l'égard des doctrines qui sont communément admises par les philosophes et ne sont pas contraires à nos croyances, d'éviter tout ensemble et de les affirmer comme des dogmes de foi (bien que ceux-ci quelquefois soient présentés sous le patronage des philosophes) et de ne pas les rejeter comme étant en contradiction avec la foi, pour ne pas fournir aux savants l'occasion de mépriser la doctrine " (55). Aussi, quoique l'interprète

(50) *In Gem. op. imperf.* IX, 30.

(51) *De Gen. ad litt.* I, 21, 41.

(52) S. Aug. *ib.* II, 9, 20.

(53) *Summa theol.* p, I. q. LXX, a. I. ad 3.

(54) *In Sent.* II, *dist.* II, q. I, a. 3.

(55) *Opusc.* X.

doive montrer que les faits établis sur des preuves solides par les observateurs de la nature, ne sont pas en opposition avec l'Ecriture bien comprise, il doit cependant se garder d'oublier que d'autres faits, d'abord présentés comme certains, ont été ensuite mis en doute et rejetés. Que si les auteurs des traités de physique franchissent les limites de leur science et font invasion dans le domaine de la philosophie avec de fausses données, le théologien exégète doit renvoyer au philosophe le soin de les réfuter.

On pourra dès lors appliquer ces principes aux sciences voisines, surtout à l'histoire : car il faut déplorer que nombre de ceux qui, au prix de grandes fatigues, interrogent les monuments de l'antiquité, les mœurs et les institutions des peuples et autres documents de même espèce et qui les publient, aient trop souvent le parti pris de surprendre l'Ecriture en flagrant délit d'erreur, pour en venir à ébranler de toutes parts et à infirmer son autorité.

C'est aussi la manière d'agir de quelques auteurs, dont l'esprit pèche par excès de défiance et par défaut d'impartialité : ils accordent un tel crédit aux ouvrages profanes et aux monuments de l'histoire ancienne qu'ils n'admettent même pas le soupçon d'erreur; au contraire lorsqu'il s'agit des Livres sacrés, il leur suffit d'y apercevoir une prétendue apparence d'erreur—sur laquelle ils ne discutent même pas—pour se décider, sans y regarder de plus près à refuser à nos saints Livres une confiance au moins égale. Certes, il a pu échapper aux copistes des fautes plus ou moins lourdes dans la transcription des manuscrits : mais il ne faut admettre cette conclusion qu'après mûr examen et seulement pour les passages à l'égard desquels l'erreur est prouvée. Il peut se faire aussi que le véritable sens d'un passage reste douteux. C'est alors que pour l'élucider les règles les plus sûres de l'interprétation seront d'un grand secours, mais il ne sera jamais permis ou de restreindre l'inspiration à certaines parties seulement de la Sainte Ecriture ou d'accorder que l'écrivain sacré se soit trompé.

On ne peut pas non plus tolérer la manière d'agir de ceux qui se tirent de ces difficultés, en n'hésitant pas à supposer que l'inspiration divine ne s'applique qu'aux objets intéressant la foi et les mœurs, et à rien au-delà, parce qu'ils pensent faussement que lorsqu'il s'agit de la vérité des doctrines, il ne faut pas tant chercher ce que Dieu a dit que la raison pour laquelle il l'a dit. Car tous les livres, et ces livres tout entiers, que l'Eglise regarde comme sacrés et canoniques, ont été écrits sous l'inspiration du Saint-Esprit. Or, bien loin qu'aucune erreur soit compatible avec l'inspiration divine, celle-ci par elle-même exclut toute erreur, et cela aussi nécessairement qu'il est nécessaire que Dieu, Vérité suprême, soit incapable d'enseigner l'erreur. C'est là la croyance ancienne et constante de l'Église, croyance définie dans les Conciles de Florence et de Trente, confirmée et plus expressément déclarée dans le Concile du Vatican qui affirme d'une manière résolue que " *les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament avec toutes leurs parties, tels qu'ils ont été reconnus par le Concile de Trente qui font partie de l'ancienne Vulgate latine, doivent être regardés*

comme sacrés et canoniques. Et l'Eglise les reçoit pour sacrés et canoniques non pas en ce sens que, composés par le génie humain, ils ont ensuite reçu son approbation ; ni même seulement parce qu'ils contiennent la révélation sans aucune erreur ; mais parce qu'ils ont été écrits sous l'inspiration du Saint-Esprit et ont ainsi Dieu même pour auteur (56).

Aussi ne sert-il de rien de dire que le Saint-Esprit s'est servi des hommes comme d'instruments pour écrire et que quelque erreur a pu échapper non à l'auteur principal, mais aux écrivains inspirés. Car l'Esprit-Saint a tellement poussé et excité ces hommes à écrire, il les a de telle sorte assistés d'une grâce surnaturelle quand ils écrivaient, qu'ils ont conçu exactement, voulu exposer fidèlement et exprimé avec une infaillible justesse tout ce que Dieu voulait leur faire dire et seulement cela. Sans quoi, il ne serait pas lui-même l'auteur de toute l'Ecriture. Telle est la doctrine que les Pères ont toujours tenue pour certaine : " C'est pourquoi, dit saint Augustin, on ne peut dire que le Saint-Esprit n'a pas écrit lui-même quand ceux-là écrivirent ce qu'il leur a montré et suggéré. Les membres écrivaient ce que la tête leur dictait (57)". Saint Grégoire le Grand dit également : " Il est bien inutile de chercher quel est l'auteur de ces livres, puisque nous devons croire que c'est le Saint-Esprit. Celui-là donc a écrit qui a dicté ce qu'il fallait écrire. Celui-là a écrit qui fut l'inspirateur de l'œuvre (58).

Il s'ensuit que ceux qui pensent que dans les endroits authentiques des Livres saints il peut se trouver quelque chose de faux, ou bien renversent la notion catholique de l'inspiration divine, ou bien font Dieu lui-même auteur de l'erreur. Aussi, tous les Saints Pères et les docteurs ont-ils été tellement persuadés que les saintes Lettres, telles qu'elles sont présentées par les auteurs sacrés, sont absolument exemptes de toute erreur, qu'en présence des nombreux passages (les mêmes ou à peu près qu'on nous objecte aujourd'hui au nom de la science moderne), où semble se rencontrer quelque contradiction ou quelque divergence, ils ont multiplié leurs efforts avec autant de sagacité que de piété pour les mettre d'accord et les concilier entre eux. Ils professaient ainsi avec unanimité que les saints Livres, dans leur ensemble et dans chacune de leurs parties, sont également l'œuvre de l'inspiration divine, et que Dieu lui-même parlant par la bouche des auteurs inspirés, n'a pu absolument rien énoncer qui s'écartât de la vérité. Telle doit être la portée universelle de ces paroles que saint Augustin écrit à saint Jérôme : " Je dois en effet l'avouer à ton affection, entre tous les livres j'ai voué à ceux là seuls qui font partie de l'Ecriture et sont appelés canoniques, un tel respect, une telle vénération, que c'est pour moi une ferme croyance qu'aucun de leurs auteurs n'a pu se tromper en quoique ce soit. Et si par hasard je rencontrais dans les saintes Lettres quelque chose qui parût contraire à la vérité,

(56) *Sess.* III, c. II, *de revel.*

(57) *De consensu Evangel.* l. I, et 35.

(58) *Præf. in Job*, n. 2.

je n'hésiterais pas à conclure, ou bien que le texte est défectueux, ou bien que le traducteur n'a pas saisi le sens, ou enfin que moi-même je ne l'ai nullement compris (59)".

Mais l'application pleine et parfaite de toutes ces sciences difficiles à la défense de la sainteté de la Bible est une œuvre qui dépasse de beaucoup ce que l'on peut raisonnablement attendre de l'activité exclusive des commentateurs et des théologiens. Il est bien à désirer que vers ce but conspirent aussi tous les efforts des catholiques dont le nom a acquis quelque autorité dans les sciences profanes. Certes, pas plus de nos jours qu'à aucune époque du passé, cet ornement de leur génie ne fait, grâce à Dieu, défaut à l'Eglise : plaise au Ciel de l'accroître encore pour mieux défendre notre foi ! Rien, en effet, ne Nous semble plus nécessaire : il faut que la société voie ses défenseurs l'emporter en nombre et en valeur sur ses adversaires ; et rien au monde n'est mieux de nature à inspirer au vulgaire le respect de la vérité, que de la voir professer hardiment par ceux qui excellent dans quelque branche illustre des sciences. Bien plus : la haine même de nos ennemis cèdera facilement, ou, du moins, leur insolence n'osera pas représenter la foi comme ennemie de la science quand ils verront des hommes illustrés par toutes les gloires scientifiques apporter à cette foi l'hommage souverain de leur respect.

Puisque tels sont les avantages que peuvent apporter à la religion ceux à qui la divine Bonté a accordé, avec la grâce de la foi catholique, les dons heureux de l'esprit, que chacun, dans ce mouvement si ardent des sciences touchant de quelque façon aux Ecritures, se choisisse un genre d'études qui lui convienne et dans lequel, une fois passé maître, il puisse, non sans gloire, repousser les traits que la science ennemie dirige contre elles.

Et ici, il Nous est doux de louer, comme il le mérite, le dessein de certains catholiques, qui, pour fournir aux savants les moyens de poursuivre et de faire avancer, avec tous les secours qu'elles réclament, ce genre d'études, s'unissent en sociétés pour appliquer à cette fin leurs libéralités pécuniaires. On ne saurait, certes, trouver pour la richesse un emploi meilleur et plus en rapport avec les circonstances. Moins, en effet, les catholiques peuvent compter, pour leurs études, sur les secours officiels, plus il convient que la générosité privée se montre prompte et abondante ; c'est ainsi que ceux qui ont reçu de Dieu les biens de la fortune pourront les faire servir à protéger le trésor de la révélation même.

Mais pour que ces travaux profitent véritablement aux études bibliques, que les savants s'appuient, en les considérant comme des principes, sur les doctrines que Nous avons exposées plus haut ; qu'ils soient fidèles à tenir que Dieu, qui a créé et qui gouverne toutes choses, est aussi l'auteur des Ecritures, et partant qu'aucune découverte, ni dans la nature, ni dans les monuments de l'histoire, ne peut vraiment contredire les Ecritures. Que si

(59) *Ep.* LXXXII, I, *el cribrius alibi.*

quelque contradiction de ce genre nous semble apparaître, écartons-la avec soin soit en demandant au sage jugement des théologiens et des interprètes le sens le plus vrai ou le plus vraisemblable du passage en question, soit en soumettant à un examen plus attentif la valeur des arguments qu'on oppose à l'encontre. Et il ne faudrait pas s'arrêter, lors même que les contrariétés apparentes persisteraient : comme le vrai ne peut jamais être opposé au vrai, que l'on tienne pour certain que l'erreur a dû s'introduire, soit dans l'interprétation du texte sacré, soit dans quelque autre partie de la discussion : et si, ni d'un côté ni de l'autre, cela ne peut encore assez se constater, il faut en attendant, suspendre son jugement.

Combien d'objections, en effet, dont les divers ordres de sciences ont fait longtemps grand bruit contre les Ecritures, et qui réconnues sans valeur, sont aujourd'hui tombées dans l'oubli ! De même, au sujet de certains passages des Ecritures (qui ne touchaient pas directement, il est vrai, à la règle de la foi et des mœurs), combien d'interprétations que l'on proposait, et qu'un examen plus attentif a dû réformer dans la suite ! Le temps, en effet, emporte les erreurs de l'opinion : mais *la vérité demeure et se fortifie éternellement* (60). Personne ne peut avoir la pretention de comprendre parfaitement un livre, dans lequel saint Augustin (61) lui-même avoue qu'il ignorait beaucoup plus de choses qu'il n'en savait : c'est pourquoi s'il se présente des difficultés que l'on ne peut résoudre, que chacun s'approprie le sage procédé du même docteur : " Mieux vaut se courber sous des signes, utiles toujours lors même qu'on les ignore, que de s'exposer, par des interprétations inutiles, à embarrasser dans les filets de l'erreur une tête affranchie du joug de la servitude (62). "

Qu'ils suivent avec un respect loyal Nos conseils et Nos recommandations, ceux qui s'occupent de ces sciences subsidiaires ; qu'ils s'efforcent, dans leurs écrits et leur enseignement, d'employer les résultats de leurs études à réfuter les ennemis de la vérité et à empêcher chez les jeunes gens la perte de la foi : ils pourront alors se féliciter d'avoir dignement mis leur travail au service des saintes Lettres et d'avoir apporté à la religion catholique le secours que l'Eglise est en droit d'attendre de la piété et de la science de ses enfants.

Tels sont, Vénérables Frères, les avis et les règles que Nous avons cru devoir, selon les besoins du moment, vous donner, avec l'aide de Dieu, sur l'étude de l'Ecriture Sainte. A vous maintenant de veiller à ce qu'elles soient gardées et observées avec le respect qui

(60) III. *Esdr.* 4. 38.

(61) Ad Januar. *ep.* LV. 21.

(62) *De doct. chr.*, III. 9. 18.

leur est dû : ce sera le moyen de faire briller avec plus d'éclat la reconnaissance que nous devons à Dieu pour cette communication faite au genre humain des oracles de sa sagesse ; le moyen aussi d'en retirer plus abondamment les avantages tant souhaités, surtout pour la formation de cette jeunesse lévitique, qui est l'objet si cher de Notre sollicitude et l'espérance de l'Eglise. Avec un zèle plein d'empressement, employez votre autorité et vos exhortations à ce que dans les séminaires et dans les académies soumises à votre juridiction, ces études se maintiennent justement en honneur et soient toujours florissantes. Qu'elles fleurissent dans une heureuse intégrité, sous la direction de l'Eglise, et en se conformant aux salutaires leçons et exemples des Saints Pères et aux louables pratiques des anciens ; et qu'enfin le cours des temps leur donne des développements qui servent véritablement à la défense et à la gloire de la vérité catholique, établie de Dieu pour perpétuer le salut des peuples.

Quant aux élèves et aux ministres de l'Eglise, Nous les avertissons tous, dans Notre affection paternelle, de n'aborder jamais les saintes Lettres qu'avec un sentiment profond de respect et de piété ; car il est absolument impossible que l'intelligence s'en révèle à eux d'une façon salutaire, comme il en est besoin, s'ils ne sont fidèles à écarter l'arrogance de la sagesse *terrestre* et à exciter saintement en eux l'amour de la sagesse *qui vient d'en haut.* Une fois que, se mettant à son école, l'âme en a reçu la lumière et la force, elle en acquiert une merveilleuse faculté pour discerner et éviter les artifices de la science humaine, pour recueillir les fruits qui sont vraiment solides et les rapporter. C'est par là surtout que l'âme enflammée d'ardeur et sous l'impression toujours plus forte de l'amour divin, dirigera son élan vers les avantages de la vertu : *Bienheureux ceux qui scrutent ses témoignages, c'est de tout leur cœur qu'ils vont à sa recherche* (63).

Et maintenant, Nous Nous appuyons sur l'espérance du secours d'en haut et plein de confiance en votre zèle pastoral, c'est avec toute Notre affection que, comme gage des récompenses célestes et comme témoignage de Notre particulière bienveillance, Nous vous accordons, dans le Seigneur, à vous tous, et à tout le clergé et le peuple confiés à chacun de vous, la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 18 novembre de l'année MDCCCXCIII, de Notre Pontificat la seizième.

LÉON XIII, PAPE.

Ps. XVIII, 2.

PARTIE LEGALE

Rédacteur : ALBY

COMMUNAUTÉS.—BIENS

Question.—Les communautés religieuses ont-elles, dans la province de Québec, le droit de posséder des biens indéfiniment comme l'ont les particuliers ?

Un prêtre.

Réponse.—Le droit de posséder des biens est un droit qui n'a *généralement* aucun limite. Ainsi on voit des fortunes colossales à côté de la plus extrême pauvreté. L'état n'intervient pas dans cette matière. Il y a cependant une exception à cette règle et les communautés religieuses et certaines autres corporations sont les victimes de cette exception. La législation particulière à chaque corps ou communauté limite généralement son droit de posséder et elle fixe même la valeur *en totalité* des biens qu'elles pourront acquérir et un montant de revenus qui ne pourra pas être dépassé. Ces restrictions sont arbitraires et les motifs qui les font établir sont généralement *faux et injustes.*

COUR DU RECORDER

Montréal 5 *janvier* 1894.

Présent : M. le recorder de Montigny

Calixte Leboeuf,

vs.

La Compagnie des Chars Urbains,

(*Montreal Street Railway Company.*)

Règlements.—Contraventions.—Droit d'action

Jugé : Que le droit de poursuivre la compagnie pour contravention aux règlements de la cité, qui la concernent, n'appartient pas uniquement a l'inspecteur de la cité ; mais, qu'au contraire, toute personne lésée par cette contravention à aussi un droit d'action.(1)

(1) Une décision semblable a déjà été rendue par la cour du Recorder dans une cause de Martineau *vs* La Compagnie des Chars.

JURISPRUDENCE

Cour Supérieure.—Montréal, 26 *décembre* 1893

Présent. M. le juge Jetté

MITCHELL, *Demandeur*,

vs.

ROSE, *Défendeur*.

Entrepreneurs.—Changements dans les plans.—C. C. Art. 1690.

JUGÉ : Que tous changements dans des *plans et devis* doivent être autorisés par écrit pour donner droit à l'entrepreneur de demander une augmentation de prix, et que faute d'avoir agi ainsi, une action en payement d'ouvrages *extra* doit être renvoyée.

—

NOTE.—Le jugement dont le résumé précède est conforme aux dispositions de l'article 1690 du code civil. L'entrepreneur ne doit pas faire de changements dans les plans sans y être autorisé par écrit. Faute d'avoir une semblable autorisation il n'a pas le droit de réclamer le prix des changements. L'article 1690 est de droit nouveau. Il a été ajouté à la loi afin d'empêcher les abus. Le voici

1690.—Lorsqu'un architecte ou un entrepreneur se charge de construire, à forfait un édifice ou autre ouvrage par marché suivant plan et devis, il ne peut demander aucune augmentation de prix, ni sous le prétexte de changement dans les plans et devis, ni sous celui d'augmentation de la main-d'œuvre ou des matériaux à moins que ces changements ou augmentations ne soient autorisés par écrit, et le prix arrêté par le propriétaire.

L'écriture est de l'essence des conventions par lesquelles on modifie des plans et devis. Ainsi on n'admet pas la preuve testimoniale pour prouver ces conventions. On n'a pas même le droit d'interroger le propriétaire *sur faits et articles* et le serment décisoire ne peut pas lui être déféré. (*Voir* Troplong, *Du Louage*, No 18. Duvergier, *Droit Civil français*, vol. 4, page 366—Boileux, *Code Napoléon*, vol. 6, page 193.) De droit commun dans toute instance une partie peut déférer le serment décisoire à son adversaire. C'est la disposition de l'article 1247 du code civil. Notre article 1690 est une exception à cette disposition. Il n'y a pas entre ces deux articles l'antinomie que quelques uns y trouvent.

Quant au prix des augmentations faites par l'entrepreneur, il suffit qu'il soit *arrêté avec le propriétaire*. Il n'est pas rigoureusement exigé qu'il soit constaté par écrit. En conséquence si des augmentations ont été au préalable autorisées par écrit l'architecte ou l'entrepreneur pourra, pour prouver le prix convenu, se servir de tous les moyens de preuve que la loi met à la disposition des contractants dans les cas ordinaires. On tombe alors dans le droit commun dont il n'y a aucune raison de s'écarter (1). Voici ce que Troplong, *Louage*, no. 1019, dit à ce sujet :

(1) *Voir* 6 Boileux, page 194—4 Duvergier, No 367.

1019.—Mais l'article 1793 (2) n'est pas aussi sévère sur la preuve du prix des augmentations. Il faut sans doute que le prix soit convenu d'avance ; l'architecte ne pourrait, à défaut de convention, demander à faire estimer les travaux par experts : mais autre chose est la convention sur le prix, autre chose est la preuve de cette convention. Si l'architecte prouve, par un interrogatoire sur faits et articles ou par le serment que la convention sur le prix des travaux a positivement eu lieu, que telle somme a été fixée pour les travaux additionnels à exécuter, il sera écouté dans sa réclamation.

TRIBUNAUX

UNE RESTITUITON

Depuis 1850, la ville de Caudebec-en-Caux possédait une école des frères qui lui avait été alors donnée par M. l'abbé Poulain, avec 12,000 francs, afin d'assurer aux enfants pauvres de cette ville une éducation morale et chrétienne.

M. le préfet Hendlé prit un arrêté le 1er septembre 1891, en vertu duquel les frères de la doctrine chrétienne furent chassés de l'école donnée par M. l'abbé Poulain.

Mais si le préfet juif et la municipalité franc-maçonne voulaient chasser les frères, ils entendaient bien garder l'immeuble et surtout l'argent. On connaît leur raisonnement. Ils disent : Le bienfaiteur, donateur ou testateur a voulu avant tout gratifier les pauvres ou assurer l'instruction des enfants ; mais que l'instruction soit donnée chrétiennement, ou non que la libéralité soit distribuée par M. le curé, le conseil de fabrique ou le bureau de bienfaisance, peu lui importait. Il faut donc maintenir la donation ou le legs.

Telle fut l'attitude de la ville de Caudebec lorsque MM. Sorel, héritiers de M. l'abbé Poulain, lui intentèrent devant le tribunal civil d'Yvetot une action en révocation de la donation.

Par un jugement longuement motivé, le tribunal vient de prononcer cette révocation pour inexécution des conditions de la donation. Il a décidé en effet que la cause impulsive et déterminante de la donation était bien l'obligation pour la ville de Caudebec-en-Caux de faire donner aux enfants, soit par des frères ou, à leur défaut, par des instituteurs, une instruction morale et religieuse ; que la ville de Caudebec ne pouvant remplir cette obligation par suite de la loi de 1886, la donation devait être révoquée.

Le jugement condamne donc la ville de Caudebec à restituer l'immeuble donné et la somme de 12,000 francs aux héritiers de M. l'abbé Poulain, avec dépens.

L'Univers.

(2) L'article 1793 du code civil français correspond a l'article 1690 de notre code.

LE PROPAGATEUR

Volume IV. 1er Février, 1894, Numéro 23

BULLETIN

21 Janvier 1894

*** Le loysonisme n'est plus. Il s'est disloqué, et ses débris ont été incorporés dans le jansénisme. L'apostasie du *Carme* qui fut le brillant père Hyacinthe subsiste toujours, mais l'église qu'il a fondée il y a 15 ans n'a pas vécu. Cet effondrement de son œuvre n'a malheureusement pas ouvert les yeux à l'apostat. Dans son aveuglement il a poussé ses quelques fidèles dans les rangs des jansénistes. Il n'avait cependant qu'un pas à faire pour rentrer dans le giron de l'église véritable et ses fidéles l'y auraient suivi.

D'après des arrangements conclus avec l'archevêque janséniste d'Utrecht, monsieur Gérard Gul, ce dernier a accepté les *loysoniens* et il les a incorporés dans les rangs de son troupeau schismatique.

Le prêtre déchu, Hyacinthe Loyson qui, dans sa correspondance avec l'archevêque Gul, se qualifie de "*Recteur démissionnaire de l'église catholique Gallicane de Paris*," vit actuellement d'aumônes. Et ce sont les protestants d'Angleterre qui se cotisent entre eux pour donner le pain quotidien à l'apostat et à sa femme.

Le jansénisme, qui vient de recueillir les rares partisans du schisme *loysonien*, a eu pour premier fondateur Baius, docteur de Louvain, décédé en 1589. Il réprouva, à sa mort, les doctrines qu'il avait enseignées sur la *grâce*, *le libre arbitre, la justification* etc. Les *propositions* extraites des livres de Baius furent condamnées par le pape Saint Pie V et par son successeur, Grégoire XIII. Plus tard le hollandais Jansénius, devenu ensuite évêque d'Ypres, enseigna les mêmes erreurs. Elles réunirent un grand nombre de partisans parmi lesquels on compte les célèbres *solitaires* de Port-Royal et notamment Pascal, Arnaud, Nicole et autres.

Corneille Jansénius, évêque d'Ypres, en Belgique, est né le 28 octobre 1585 et il est mort le 6 mai 1638. Il donna son nom au jansénisme. Les cinq fameuses propositions sur la *grâce* et le *salut*, qui sont la base de la doctrine janséniste, ont été condamnées comme hérétiques par le pape Innocent X en 1653. Le foyer du jansénisme en France fut Port-Royal. Aujourd'hui il ne reste qu'un très petit nombre de jansénistes hors de la Hollande. C'est dans ce dernier pays que la secte compte encore un certain nombre d'adhérents. La *Croix*, de Paris, publie à leur sujet l'article suivant dans son numéro du 14 août dernier.

Les jansénistes en Hollande :

Le Pape vient d'envoyer un bref à l'Archevêque catholique d'Utrecht, aux évêques suffragants et à tous les catholiques de la Hollande, pour leur faire part de l'excommunication solennelle de Gérard Gul, archevêque janséniste d'Utrecht, élu l'année dernière.

" Les jansénistes, qui ont une hiérarchie établie en Hollande, ont la coutume de notifier par lettre spéciale au Saint-Siège toute nouvelle consécration de leurs évêques, quoiqu'ils ne reconnaissent pas la primauté du Souverain-Pontife et sachent par expérience que cette notification est toujours suivie d'une excommunication formelle. "

On sait que c'est sous la juridiction de l'Archevêque d'Utrecht que l'ex-P. Hyacinthe a placé son poulailler dégarni.

***

*** Les hostilités sont terminées au Maroc. Les deux principaux fauteurs des désordres ont été livrés aux Espagnols et d'autres se sont soumis. La ville de Melilla a été ouverte au commerce et les gens de l'intérieur commencent à s'y rendre. Dans quelques semaines toutes les traces des combats auront disparu et tout sera rentré dans l'ordre. Espérons que le calme sera rétabli pour longtemps et que les Espagnols ne seront plus troublés dans la jouissance de leurs droits qui sont parfaitement légitimes.

Cette guerre injustifiable faite à l'Espagne par les Riffains et par leurs alliés de l'intérieur du Maroc, a coûté la vie à beaucoup de braves soldats et à leur premier commandant le général Margallo. L'expédition envoyée d'Espagne à la défense de Melilla a coûté des sommes énormes et les pertes du commerce sont considérables. Il est heureux que ces troubles n'aient pas eu les conséquences plus désastreuses que l'on redoutait. Il est heureux aussi que le prestige des Espagnols n'ait pas souffert des atteintes considérables car la cause de la civilisation en Afrique en aurait beaucoup souffert Dans cette question des troubles du Maroc, l'Espagne était exposée à l'intervention étrangère, ce qui aurait augmenté les complications d'une manière fâcheuse.

Le maréchal Martinez.Campos qui avait remplacé le général Margallo dans le commandement des troupes envoyées au secours de Melilla, a été nommé ambassadeur extraordinaire auprès du Sultan du Maroc. Il est chargé de régler définitivement avec lui les difficultés qui ont si malheureusement troublé la paix. Les négociations ne sont pas encore terminées. Le sultan a promis une indemnité qui devra nécessairement être considérable, Il est probable que l'Espagne aura, comme garantie de cette indemnité, la perception d'une partie des droits de douane.

Le maréchal Martinez-Campos est né à Ségovie le 14 décembre 1834. Il a déjà combattu au Maroc sous le général Prim pendant la guerre de 1859-1860. Il a servi à Cuba et en Espagne où il a combattu contre les insurgés et contre les Carlistes. Dernièrement il a failli perdre la vie dans un attentat anarchiste.

La ville de Melilla appartient à l'Espagne depuis quatre siècles. Elle est construite sur une étroite bande de terre sur les bords de

la Méditerranée. L'Espagne y a établi une colonie pénitentiaire. La population civile *libre* est très restreinte.

***

*** Sont actuellement en session :

1° Le Congrès des Etats-Unis depuis le 3 janvier. La principale mesure dont le Congrès doit s'occuper est le bill Wilson concernant le tarif.

2° La législature de la Nouvelle-Ecosse. Elle est en session depuis le 4 janvier. Le discours du trône dit que la province est dans un état *relativement* prospère. Il s'occupe surtout du commerce de charbon et il annonce la construction de nouveaux chemins de fer.

Le budget a éte soumis à la législature le 12 janvier. Il annonce un excédant de recettes au montant de $40,182.44.

3° La législature du Manitoba. L'ouverture de la session a eu lieu le 11 janvier.

4° Les chambres françaises. A l'ouverture de la session M. Dupuy a été réélu président de la Chambre des députés et M. Challemel-Lacour a été réélu président du Sénat. Le vote pour la présidence de la chambre a été de 290 contre 67 et le vote pour la présidence du sénat a été de 130 contre 30.

Ici les orateurs ou présidents de nos chambres basses (1) sont élus pour toute la durée du parlement. Les présidents de nos chambres hautes (2) sont nommés par la couronne. Il en est autrement en France. Le président de chaque corps n'est élu que pour une session.

5o La législature de la Colombie Britannique. La session a été ouverte le 18 janvier par le lieutenant-gouverneur Dewdney.

***

*** La législature d'Ontario est convoquée pour le 14 février. Cette session sera la dernière de la présente législature. Les élections générales auront probablement lieu peu de temps après la prorogation.

***

*** Un nouveau parti politique s'est formé dans la province d'Ontario il y a quelques mois. Ses adhérents portent le nom de "*Les patrons de l'Industrie.*" Ce parti a ses candidats et il vient même de remporter la victoire dans le comté de Bruce-Est pour

(1) La chambre des Communes pour le Canada et les assemblées législatives pour les Provinces.

(2) Le sénat du Canada et le conseil législatif de la Province de Québec.

une élection à la législature d'Ontario. Il recrute même des partisans dans la province de Québec.

Voici le programme des Patrons de l'Industrie. Il ressemble en plusieurs points au programme du parti libéral.

1. Maintien du lien britannique.

2. Préservation des terres publiques pour le vrai colon.

3. Intégrité dans l'administration et indépendance absolue du Parlement.

4. Economie rigoureuse dans toutes les branches du service public.

5. Simplification des lois et réduction générale dans les rouages de l'administration.

6. Abolition du Sénat.

7. Système réformé du service civil, donnant à chaque le pouvoir de nommer ou d'élire les fonctionnaires locaux qu'il paie, à l'exception des juges du comté. (Ceci n'est applicable qu'à Ontario.)

8. Tarif pour le revenu seulement, arrangé de manière à frapper surtout les objets de luxe et non les nécessités de la vie.

9. Réciprocité de commerce sur des bases honorables et équitables entre le Canada et le monde.

10. Législation efficace protégeant le travail et ses fruits contre ces combinaisons et monopoles qui font la hausse suivant leur caprice sur leur produits.

11. Plus de bonus ni d'octrois aux chemins de fer par les gouvernements.

12. Préparation des listes électorales, fédérales et provinciales, par les conseils municipaux.

13. Conformité des districts électoraux aux limites tracées par l'organisation municipale, en tenant compte de la population comme base de représentation.



*** Dans la Province d'Ontario la législature a soumis au vote populaire la question de prohiber la vente et la fabrication des boissons enivrantes. Ce plébiscite a eu lieu le jour de l'an. Une majorité considérable, même dans les grandes villes, s'est prononcée en faveur de la prohibition.

Le plébiscite ne règle cependant pas la question car la cour suprême n'a pas encore décidé si les législatures provinciales ont droit d'interdire le commerce des liqueurs ou si ce droit appartient au parlement du Canada qui a le commerce sous son contrôle.

Dans le mois de décembre dernier les électeurs de l'île du Prince Edouard ont aussi été appelés à voter sur la même question. Là, comme à Ontario, une forte majorité s'est aussi prononcée pour la prohibition. Ce plébiscite a eu lieu en même temps que les élections pour la législature, et, *chose étrange*, tous les députés qui viennent d'être élus sont opposés à la prohibition.

* * *

*** Le Souverain Pontife a nommé dernièrement :

1o Evêque de Nagpore, dans les Indes Orientales, le Père Charles Pelvat, de l'ordre des missionnaires de Saint François de Sales d'Annecy. Il était déjà vicaire général de ce diocèse. Mgr Pelvat

est né à Arthay-Pont-Notre-Dame, dans le diocèse d'Annecy. Il est âgé de 48 ans et il est missionnaire depuis 22 ans.

2° Evêque de Dallas, Texas, Etats-Unis, M. l'abbé Edward John Dunne, curé de l'église de Tous les Saints à Chicago. Mgr Dunne est âgé de 45 ans. Il est né à Tipperary, en Irlande, mais il a été élevé aux Etats-Unis. Il a fait ses études classiques au collège de Sainte Marie du Lac et à Milwaukee, et ses études théologiques à Milwaukee et à Baltimore où il a été ordonné prêtre le 29 juin 1871. Il est un chaud partisan des écoles catholiques.

Le diocèse de Dallas a été établi en 1890 et son premier évêque a été Mgr Brennan.

3° Evêque de Hartford, Connecticut, Etats-Unis, M. l'abbé Michael Tierney, curé de l'église Sainte Marie à New-Britain, même état. Il succède à Mgr McMahon, décédé dernièrement. Mgr Tierney est âgé de 54 ans et il est né en Irlande. Il a fait une partie de ses études au collège de Montréal et il a été ordonné prêtre à Troy, état de New-York, le 28 mai 1866.

4° Evêque de Bucharest, en Roumanie, le R. P. Nicolas Giannelli (en religion Joachim du Crucifix,) de l'ordre des Passionnistes.

5° Vicaire apostolique de la Birmanie Septentrionale, le R. P. Antoine M. Usse, prêtre du Séminaire des Missions étrangères de Paris. Mgr Usse est né le 7 novembre 1860 et il a été ordonné prêtre en 1884.

6° Archevêque de Bologne, Italie, Mgr Svampa évêque de Forli. Il remplace le cardinal Bataglini, décédé.

7° Evêque de Wheeling, état de Virginie, Etats-Unis, M. l'abbé P. J. Donohue, curé de la cathédrale.

8° Archevêque de Carthage et Primat d'Afrique, Mgr Combes, Clément Barthélemy évêque de Constantine.

9° Patriarche Syrien d'Antioche, Mgr Cyrille Benham-Benni archevêque de Mossoul. Il remplace Mgr Ignace Georges Scelhot, ce dernier est mort en décembre 1891. Le nouveau patriarche a été élu par le synode des archevêques et évêques du rite syrien et le Souverain Pontife a confirmé cette élection. Mgr Benham Benni est né à Mossoul le 14 août 1831 et il a étudié à la Propagande à Rome. Il a été consacré le 8 mars 1861 et il a assisté au Concile du Vatican.

***

*** Le nouveau supérieur général de Saint Sulpice a été nommé le 15 janvier par le conseil de l'ordre. L'élu est M. l'abbé Jules Arthur Captier, procureur-général de la compagnie à Rome Le nouveau supérieur est né à Terrare, diocèse de Lyon, France, en 1828. Il a été professeur de Théologie et directeur du grand séminaire de Lyon. Il représentait la compagnie auprès du Saint-Siège, depuis 20 ans. M. l'abbé Colin, supérieur du Séminaire de Montréal était l'un des douze membres du conseil qui a procédé à l'élection.

ALBY

DICTIONNAIRE DES DICTIONNAIRES

Encyclopédie universelle des Lettres, des Sciences et des Arts

RÉDIGÉ PAR LES SAVANTS, LES SPÉCIALISTES, ET

LES VULGARISATEURS CONTEMPORAINS LES PLUS AUTORISÉS
sous la direction de

Mgr PAUL GUERIN

Camérier de Sa Saintelé Léon XIII.

Agriculture.—Archéologie.—Astronomie.— Administration. — Armée et marine.—Arts et métiers.—Beaux-arts. — Bibliographie. — Biographie. — Économie politique. — Géographie.—Histoire.—Histoire naturelle.—Langue française.—Législation.—Littérature.—Mathématiques pures et appliquées.—Médecine.—Mythologie.—Philosophie.—Physique et chimie.—Théologie.—Travaux Publics, etc,

SIX beaux volumes grand in-4°, à 3 colonnes: environ QUATRE-VINGT MILLIONS DE LETTRES, c'est-à-dire la contenance de 80 volumes in-8° ordinaires.

Prix brochés $30.00, ... **reliès $38.00**

CADIEUX & DEROME seuls agents pour le Canada et les Etats-Unis.

LES DICTIONNAIRES ET ENCYCLOPÉDIES

NECESSITÉ ET CHOIX D'UNE ENCYCLOPEDIE

" Aujourd'hui plus que jamais, à cause de la multiplicité et de la diversité des connaissances, un *dictionnaire encyclopédique* est *indispensable* non seulement aux maîtres, aux maitresses, aux pères et mères de familles qui veulent suivre l'instruction de leurs enfants, aux écoliers et écolières pour faire certains devoirs tels qu'on les donne d'après les nouvelles méthode d'enseignement, mais encore à tous les particuliers à quelque profession, à quelque rang social qu'ils appartiennent, s'ils veulent se renseigner, se tenir au courant de choses oubliées ou non apprises et qu'il faut savoir à moins de passer pour ignorant. De cette nécessité d'un recueil lexicographique et encyclopédique naît celle de bien choisir.

EXAMEN COMPARATIF DES DICTIONNAIRES ET ENCYCLOPÉDIES

" On lit dans la *Revue littéraire*, supplément mensuel du journal l'*Univers*, sous la rubrique demandes et réponses.

" Le dictionnaire de Mgr Guérin est très recommandable comme *esprit* et comme *fond*; il peut tenir lieu de tous les dictionnaires spéciaux de langue française, d'histoire et de géographie, de science, de lettres et d'arts."

" La question est ainsi bien posée sous ses *deux aspects* — et nous ajouterons bien résolue — il faut, pour faire l'acquisition d'une *encyclopédie*, en connaissance de cause, en examiner l'*esprit* et les *qualités scientifiques*.

" L'ESPRIT DES DICTIONNAIRES ENCYCLOPÉDIQUES

" Il y a là pour les catholiques une question primordiale: ce serait mal raisonner que de dire: " Cette encyclopédie est conçue dans un esprit anti-catholique; mais je n'ai rien à craindre; mes convictions religieuses ne peuvent en souffrir." Admettons qu'il ne s'est glissé aucune présomption dans cette manière de voir, ce n'est qu'une partie de la question. En achetant une encyclopédie irréligieuse vous encouragez l'œuvre de la *libre-pensée* et de plus vous risquez grandement de contribuer à sa propagation: en gardant chez soi du poison on s'expose à empoisonner les autres.

" Dans l'examen que nous allons faire nous nous abstiendrons de porter des jugements: nous nous bornerons à reproduire textuellement quelques extraits propres à édifier les lecteurs: chacun tirera les conclusions pratique, selon ses convictions.

" **Larousse.**—Le *Grand dictionnaire universel* de Larousse a été déclaré *livre défendu* par la sacrée congrégation de l'Index, décret du 1er mars 1873. Si cette condamnation le recommande aux yeux des amis de la libre pensée, elle l'interdit aux catholiques, à moins d'une permission du Saint-Siège. Cela nous exempte de faire connaître par des citations la doctrine de ce recueil au point de vue catholique.

" **Lachâtre.**—*Nouveau dictionnaire universel.* M. Maurice Lachâtre ne cache point son drapeau: ses armes sont celles de la Franc-Maçonnerie, arborées au frontispice de sa préface (l'auteur à Léon Cladel). Celle-ci est une profession de foi tout à fait révolutionnaire et belliqueuse.

" M. Lachâtre y parle de supprimer les *parasites de la société*, y déclare qu'il faut propager les idées d'émancipation — au besoin par *l'insurrection* — dans les contrées placées sous l'autorité d'un maître, prince, roi ou empereur, ou soumises à une caste privilégiée, *clergé, noblesse*, ou *bourgeoisie*.

Liberté, Egalité, Fraternité, ou la mort. Telle était la divise de nos pères dans la glorieuse et sombre épopée de 1793 tel doit être le symbole des populations qui aspirent à la conquête de leurs droits.

Liberté ou possession de l'instrument du travail... *la terre au paysan, l'outil à l'ouvrier.*

La science pour tous, c'est-à-dire l'éducation commune, gratuite, obligatoire, *intégrale et laique.*

" *Pas de prêtre dans l'école. Pas d'exploiteur dans l'atelier*; *ni dieux ni maîtres.*"

Il donne un commentaire semblable des deux autres devises *égalité, fraternité*, et il termine ainsi :

" En dehors de ces droits imprescriptibles des nations et des individus, l'homme doit se réfugier dans la mort. "

Vivre en travaillant ou mourir en combattant. Il ajoute ;

" Le *Dictionnaire universel* remplit toutes les conditions du programme politique et économique que nous venons d'exposer.

" Dans la *biographie* nous avons exalté les vertus, les caractères, l'héroïsme des bienfaiteurs de l'humanité, des martyrs de la liberte, des *philosophes, des libres-penseurs* ; par contre nous avons *flagellé* les persécuteurs, les princes, les *prêtres* ; nous avons cloué au pilori les tyrans, les *bourreaux* des peuples, rois, empereurs et *papes*.

" J'étais et suis toujours l'ennemi des princes, des *prêtres* et des abus, l'ami des pauvres et rien de plus.

" Maurice Lachatre. "

" **Trousset.** — *Nouveau dictionnaire encyclopédique illustré.* On trouve l'esprit général de ce recueil en beaucoup d'endroits, nous ne mentionnerons que l'article *syllabus :*

" La publication du *Syllabus* causa dans le monde entier une grande émotion Amis et ennemis de l'Eglise furent *stupéfaits de voir un tel aveuglement. C'était le suicide du catholicisme*, qui déjà se trouvait extrêmement affaibli, par suite de l'introduction de *dogmes nouveaux et absurdes*, et par suite des dissensions qu'avait amenées l'influence prépondérante des jésuites. En Suisse et en Allemagne, il se produisit, parmi les catholiques, un schisme qui se serait rapidement étendu en France, en Italie, etc., *si la foi n'y eût été déjà éteinte.*

" Aujourd'hui le *Syllabus* est enseigné en France, dans les séminaires diocésains ; ce qui est en contradiction absolue avec la loi du 18 germinal an X, aux termes de laquelle (art. 24) on devrait reconnaître les principes adoptés dans la déclaration du clergé de France de 1682 ; et l'on constate que, par suite de cet enseignement, une grande partie du clergé est en état de lutte avec la société moderne et qu'il nourrit une haine ardente contre la liberté de conscience et contre la République. Mais il conserve une grande influence sur les femmes qu'il a instruites dans les croyances de l'Eglise romaine..

....

Il s'évertue surtout à recueillir, pour le *Denier de Saint-Pierre*, des sommes importantes qu'il obtient aisément, grâce à la piété qu'inspirent aux âmes tendres et *crédules* une persécution *imaginaire* et l'*incarcération supposée* du chef de l'Eglise. "

" **Larive et Fleury.** — *Dictionnaire français illustré des mots et des choses*. Dans cet ouvrage, on semble *éluder* la *théologie* : presque pas d'articles encyclopédiques sur les matières religieuses, mais de simples définitions courantes.

Incarnation, 3 lignes et ½.

Jésus-Christ, 5 lignes.

Marie, dans un article de 5 lignes, on omet son titre de *mère de Dieu.*

Miracle, 3 lignes et ½.

Papauté, 4 lignes.

Pape, 4 lignes et ¼, etc...

" **Littré.** — Le dictionnaire de Littré est exclusivement *lexicographique*, ne traite que de la *langue*, ne s'occupe ni d'*histoire*, ni de *biographie*, ni de *géographie*, ne contient aucun *développement encyclopédique* sur la *littérature*, les *arts*, les *sciences*. Nous n'avons donc pas à le faire entrer dans cet examen compa-

ratif des recueils lexicographiques *et encyclopédiques* ; d'ailleurs, il est trop connu pour qu'il soit nécessaire de le caractériser, sous le rapport dont il s'agit ici.

" **Bescherelle** — *Dictionnaire national* plutôt *lexicographique*, qu'*encyclopédique* ; mais c'est néanmoins comme le porte son sous-titre, un *répertoire encyclopédique*. Comme la plupart des dictionnaires, dans l'article *Marie*, il ne donne pas à la très sainte Vierge le titre de *Mère de Dieu*.

" **Incarnation**. — Nous allons citer tout l'article, comme exemple du danger qu'il y a selon nous, à ne donner sur ce genre de sujets que des citations d'auteurs, contenant des sens différents, parfois opposés, sans un article théologique qui tire la chose au clair, et la mette au point.

INCARNATION

" S. m. (pron. *ein-kar-nacion*, ét. lat. in. dans : caro, carnis, chair.) Action de la Divinité qui s'incarne, c'est-a-dire qui prend une chair, un corps, union de la Divinité avec la nature humaine. L'incarnation du Verbe éternel, du fils de Dieu. *L'incarnation* n'étant autre chose que deux natures unies en la même personne divine, pour peu que l'on divise la personne ou que l'on confonde les natures, le nom même d'*incarnation* ne subsiste plus (Bossuet). Nous-mêmes, qui sommes l'image de la Trinité, nous-mêmes, à un autre égard, nous sommes encore l'image de l'*incarnation* (Id) Les *incarnations* de Vichnou sont célèbres dans l'Inde : on en compte jusqu'à dix. (Al. Lenoir·) *L'incarnation* de la Divinité était pour les Juifs quelque chose de blasphématoire et de révoltant (E. Renan.) "

" Ces incarnations fabuleuses de Vichnou jetées là, sans transition, sans explication, à la suite de la vraie incarnation de Jésus-Christ, peuvent produire dans les esprits faibles des impressions fâcheuses. Que dire de la phrase de Renan, dictée par l'ignorance ou par l'irréligion ? Si un peuple était préparé à admettre l'incarnation de Jésus Christ, c'était bien, sans son aveuglement, le peuple juif, à qui les patriarches, les prophètes, les docteurs de la loi, avaient décrit d'avance les principales circonstances de la vie du Sauveur. On voit combien un commentaire *théologique* était *indispensable*.

" Un catholique peut-il considérer comme inoffensifs des articles du genre de celui qui suit ? Nos lecteurs en jugeront selon leur conscience, d'après ce que nous avons souligné.

Jésuite.

. . . .

" La lutte recommença contre les jésuites vers la moitié du XVIe siècle ; ils furent bannis de France vers 1594, après l'attentat de Châtel, mais rappelés par Henri IV en 1603. Au XVII siècle, ils eurent une grande influence comme prédicateurs, professeurs, savants, confesseurs des rois : mais ils rencontrèrent de nombreux ennemis, les jansénistes surtout *qu'ils firent* condamner par la bulle *Unigenitus* 1713. La lutte continua jusqu'au XVIII siècle ; les philosophes s'unirent aux jansénistes du parlement et les jésuites furent à *leur tour* persécutés.

. . . .

Ils reparurent en France, sous le nom de Pères de la foi, et, quoique non autorisés par la loi, devinrent très puissants sous la Restauration, jusqu'aux ordonnances de 1828, sous le ministère Martignac, qui les forcèrent à fermer leurs maisons d'éducation et à se transporter, pour la plupart, en Belgique (Brugelette), en Suisse (Fribourg), etc. Après 1848, ils profitèrent de la liberté d'en-

seignement, pour fonder de nouvelles maisons d'éducation, Mais les décrets du 29 mars 1880 ordonnèrent la fermeture de ces maisons et la dissolution de la Société de Jésus en France. *Ainsi tout fut bon aux jésuites, tout leur servit d'instrument* : la patience et l'enthousiasme, le courage et les *artifices*, l'*audace*, l'*intrigue*, le *mal*. " (L. Blanc.)

" **La grande encyclopédie**—Sous la direction de MM. Berthelot, Hartwig, Derenbourg, Camille Dreyfus, etc. (qui comprendra environ 26 vol 600 fr. payables par mensualités ou 500 fr. comptant) en cours de publication. Remarquons d'abord que ce grand recueil est *exclusivement encyclopédique*, et *non lexicographique*. Il ne contient pas la *langue*. Ainsi, par exemple, il y a le mot adoration quant à la partie encyclopédique : il y a le mot *aimant* pour la physique ; mais les mots *adorer*, *aimer* n y figurent pas.

Quant à l'esprit qui anime cette encyclopédie, sous le rapport religieux, les noms des quelques directeurs principaux cités ci-dessus l'indiquent suffisamment. Il ne sera pourtant pas sans intérêt de reproduire trois ou quatre passages, pris dans des articles significatifs :

Absolution.

" L'absolution, dans le sens théologique du mot, propre à l'Eglise catholique, est l'acte par lequel le prêtre, agissant comme représentant de la puissance divine sur la terre, remet les péchés du pénitent qui vient de lui en faire l'aveu. C'est une partie du sacrement de pénitence qui suit immédiatement la confession et qui est indispensable pour que le pécheur soit lavé de ses fautes. *On comprendra aisément, par ce seul énoncé quelle arme redoutable l'absolution constitue entre les mains du clergé catholique, et quel puissant moyen d'intimidation elle peut devenir, suivant les occasions. Il arrive fréquemment, en effet, que le prêtre, par la menace seule du refus de l'absolution, contraint ses ouailles à accomplir des actes auxquels elles s'étaient jusque là refusées.* Pour n'en citer qu'un exemple, certains prêtres catholiques, au moment où fût promulguée et mise à exécution la loi de l'enseignement primaire, déclarèrent aux pénitents qu'ils ne leur donneraient pas l'absolution tant que ceux-ci n'auraient point enlevé leurs enfants de l'école laïque pour les envoyer à nouveau dans les établissements dirigés par les congréganistes.

. . . .

Le prêtre catholique, avons-nous dit, *prétend* remettre lui-même les péchés en conférant l'absolution et tenir cette sorte d'investiture de la déclaration même de J.-C. ainsi rapportée : " Tout ce que vous délierez sur la terre sera délié dans le ciel, tout ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le ciel.—Ceux dont vous aurez remis les péchés, leurs péchés seront remis. "

La formule sacramentelle que prononce le prêtre est la suivante : *Ego te absolvo, in nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti.*

L'Eglise schismatique grecque emploie la même formule, mais elle la fait précéder des mots : *Jesus Christus te absolvat*, qui en changent complètement l'esprit. En effet, au contraire du prêtre catholique romain, le prêtre grec n'entend point conférer par lui-même la rémission des péchés. C'est J.-C. qui absout : Que J.-C. t'absolve, moi je t'absous. Cette doctrine a été formellement condamnée par le concile de Trente, et elle constitue une des propositions qui ont amené le grand schisme de l'Eglise catholique. On comprendra, par le droit qu'[illegible] de refuser l'absolution, l'importance des raisons qui ont amené la *Pape*, [illegible] Pères du Concile de Trente. "

" **Lit**[illegible] [illegible] décision

" Les [illegible]ces non dissimulées de cet article sautent aux yeux. Bornons-nous donc [illegible] et rectifier une inexactitude grossière. Le prêtre catholique avant de pro[illegible] essentielle de l'absolution, commence par ces paroles, (dont on [illegible]neur au seul prêtre grec) : " *Dominus noster*-

Jesus Christus te absolvat. L'encyclopédiste n'a donc consulté ni le rituel romain, ni une théologie catholique, ni même un grand catéchisme, tel que celui de Guillois, pour faire son article. Singulière aberration ! Pour la chimie, la physique, le droit, etc., on exige des encyclopédistes une compétence spéciale, on veut qu'ils se conforment aux définitions, aux principes, aux données, a la méthode, de *chaque science,* qu'ils résument le vrai enseignement, en quelque sorte, la dactrine orthodoxe : mais quand il s'agit de la plus noble des sciences, *la théologie,* et de l'institution divine, *la religion,* le premier venu peut en traiter, à sa guise dans une encyclopédie, avec ignorance, hostilité, moquerie. Les encyclopédistes violent eff ontément la règle la plus élémentaire du procédé encyclopédique qui consiste à exposer d'abord chaque chose exactement, de la même manière, dans les mêmes termes que ceux qui l'enseignent : ils se font un devoir de donner la *chimie* d'après les *chimistes,* la *géographie* d'après les *géographes,* mais non la *théologie* d'après les *théologiens.*

" Citons encore un article :

ASCENSION

" L'ascension miraculeuse est la *conclusion logique* de vie mi-terrestre mi céleste que les écrivains sacrés *prêtent* à Jésus de Nazareth, après *l'avoir fait sortir* du tombeau.

" **Flammarion. — Dictionnaire encyclopédique.** — Il n'a pas encore paru assez de livraisons pour qu'on puisse faire des extraits ; mais il est facile de prévoir la manière dont seront traitées les matières religieuses par ce passage du programme publié comme prospectus, dans lequel nous nous contenterons de signaler certaines expressions, où il nous semble que transpire l'esprit de la *libre pensée* :

" Le caractère philosophique fondamental de l'œuvre est de n'appartenir à aucun système fermé. L'habitant de la planète-Terre doit être avant tout citoyen de l'infini. Les questions religieuses y sont *librement* traitées, avec tous *les droits de la critique historique,* et dans *un esprit dégagé de toute attache aux dogmes des religions établies* ; mais le sentiment religieux y est partout respecté, au nom même de la liberté de conscience et de la justice. Les auteurs des articles ne sont, d'autre part, ni matérialistes ni athées, le matérialisme et l'athéisme étant, eux aussi, des systèmes étroits, *aussi peu démontrés que les dogmes anciens.* Le positivisme étant fondé sur l'hypothèse erronée que l'univers extérieur est tel que nos sens nous le représentent est, lui aussi, un système éliminé. On a pris pour principe d'exposer sincèrement ce que l'on connaît, dans l'état actuel des sciences.

" Plus que jamais, les dangers étant plus grands, la déchristianisation s'infiltrant partout, on se préoccupe de l'enseignement religieux dans les familles, dans les établissements d'instruction et aussi dans les petits et les grands séminaires. Deux ouvrages importants viennent de paraître à ce sujet : l'un du père Aubry pour les grands séminaires ; l'autre de M. l'abbé Demanthon pour les petits séminaires. Or les premiers véhicules d'erreurs ou de vérités, ce sont certainement les *dictionnaires* lexicographiques et encyclopédiques, qui traitent de tout un peu et que l'on consulte chaque jour. Un des meilleurs moyens d'améliorer l'enseignement religieux, dans les familles et les maisons d'éducations,

est donc de n'y introduire aucun *dictionnaire hostile ou même indiférent à la religion.*

" La conclusion de tout ce qui précède peut se résumer en deux points :

" Aujourd'hui personne ne peut se passer d'un *dictionnaire* lexicographique et encyclopédique ;

" Les catholiques doivent préférer le *dictionnaire des dictionnaires* parce qu'il est le *seul chrétien*, et que d'ailleurs, pour les *qualités scientifiques* il ne le cède a aucun et l'emporte sur la plupart, comme on va le voir.

NOMENCLATURE

" **Examinons** d'abord quel est le dictionnaire qui contient la plus riche nomenclature, c'est-à-dire le plus grand nombre d'articles ou de *mots* et de *noms* traités ;

" Prenons par exemple depuis *carquois* inclus jusqu'à *carrésine* inclus.

GUÉRIN — *Dictionnaire des dictionnaires*	100
BESCHERELLE	44
TROUSSET	32
LACHATRE	22
LARIVE ET FLEURY	21

" Ces chiffres sont éloquents, Voyons maintenant quelle est l'*étendue* comparative des mêmes articles dans plusieurs dictionnaires lexicographiques et encyclopédiques :

LONGUEUR COMPARATIVE DES ARTICLES

" *Pneumonie* (*médecine*)

GUÉRIN	2 colonnes.
TROUSSET	$\frac{2}{3}$ —
LARIVE ET FLEURY	$\frac{2}{3}$ —
LACHATRE	$\frac{1}{4}$ —
BESCHERELLE	8 lignes

" CHALEUR (*phys. mécan. physiol.*)

GUERIN	8 colonnes $\frac{3}{4}$
TROUSSET	6 —
LACHATRE ...... renvoi à *calorique* environ	2 —
BESCHERELLE	$\frac{1}{2}$ —
LARIVE ET FLEURY	$\frac{1}{2}$ —

" TESTAMENT (*législ.*)

GUÉRIN	2 colonnes $\frac{1}{2}$
TROUSSET	2 — $\frac{1}{2}$
LACHATRE	1 — $\frac{1}{2}$
LARIVE ET FLEURY	1 — $\frac{1}{2}$
BESCHERELLE	0 —

" Russie (*Géog. et hist.*)

GUÉRIN	15 colonnes
TROUSSET	14 —
LARIVE ET FLEURY	11 —
LACHATRE	4 —
BESCHERELLE	3 —

" Biens du clergé (*hist. et jurisprudence civile et ecclésiastique*)

Guérin	4 colonnes	
Lachatre (*contre les biens de l'église*)	1 colnone	¼
Larive et Fleury	0	
Trousset	0	
Bescherelle	0	

" Bismarck (*biog. contemp.*)

Guérin	9 colonnes	
Larive et Fleury	6 lignes	
Lachatre	0	
Trousset	0	
Bescherelle	0	

" Zoologie (*hist. nat.*)

Guérin	18 colonnes
Lachatre....... renvoi à *animal*, qui comprend environ	4 —
Trousset	1 col. 9 lignes.
Bescherelle	16 lignes
Larive et Fleury	4 lignes

" Bout (*langue française.*)

Guérin	5 colonnes	½
Bescherelle	3 —	¾
Lachatre	2 —	½
Trousset	1 —	½
Larive et Fleury	0 —	½

" On le voit, dans le *Dictionnaire des Dictionnaires* le *seul chrétien*, les articles sont non seulement beaucoup plus nombreux mais encore beaucoup plus *étendus*, plus complets que dans les autres recueils lexicographiques et encyclopédiques : c'est aussi l'ouvrage, de ce genre, le plus récent, le plus au courant des progrès des sciences et des découvertes.

SUPPLÉMENT

" Le *Dictionnaire des Dictionnaires* reçoit maintenant son couronnement par un *magnifique supplément illustrée.* Ce volume ne contient pas seulement nombre de gravures dans le texte et des planches en couleurs, des cartes géographiques de toutes les parties du monde, de tous les états, de beaucoup de régions, de chaque département français, des colonies, etc., mais encore et surtout des *groupes* de figures se rapportant au même sujet ; ces groupes, ces *tableaux* sont bien plus instructifs et plus intéressants que ces mêmes figures disséminées ; car ils permettent de *comparer*, et les rapports, par exemple pour les aérostats, les armes, les instruments agricoles, l'architecture, la broderie, etc.

" **Le contenu du Supplément.** — Outre l'illustration, qui se rapportera *aux six volumes du Dictionnaire des Dictionnaires*, le supplément contiendra des *rectifications*, des *additions*, de *nouveaux articles*, qui mettront l œuvre, à point, à jour. Une forte organisation a été créee à cet effet ; de très nombreux souscripteurs de France, de Belgique, du Canada, d'Orient, de partout, envoient

ou signalent, chacun suivant sa compétence, des rectifications ou additions. *Un comité de rédaction*, permanent, met en œuvre ces divers matériaux, et, de plus, fait une *revision*, de tout l'ouvrage. Pour ne citer que deux noms parmi les nouveaux et précieux collaborateurs, M. Arthur Loth, savant et judicieux rédacteur du journal *la Vérité*, s'est astreint à lire *tout le Dictionnaire des Dictionnaires*, pour corriger les moindres inexactitudes, surtout au point de vue historique. Les lacunes théologiques sont comblées par M. l'abbé J. Berthier missionnaire de la Sallette, si connu par un manuel de théologie, considéré comme un chef-d'œuvre. Ce supplément qui paraît par livraisons, sera terminé à la fin de 1893 ou au commencement de 1894.

" **Suplém nts perpétuels.** — Après ce volume de supplément illustré, il y aura des fascicules *annuels* qui tiendront l'ouvrage *perpétuellement* au courant, et formeront un volume tous les cinq ou six ans.

" L'œuvre ainsi organisée est toujours en état de répondre à tous les *desiderata*, de s'assimiler tous les documents, tous les progrès; toujours perfectible, elle se perfectionne et se développe sans cesse aussi bien au profit du premier souscripteur que du dernier.

" C'est ce qu'écrit très judicieusement à l'auteur un abonné :

" Que de nouveautés en dix ans, en cinq ans, que de changements, de décou-
" vertes ! au bout de dix ans il faut un nouveau dictionnaire. Or avec quelques
" livraisons chaque année, on n'aura plus besoin d'un nouvel achat, et votre
" œuvre primitive restera comme base solide d'un monument scientifique et
" littéraire, dont vous serez le fondateur encore dans cinquante ans." — C. T *curé de B.* (Eure), 12 août 1892. "

AUTRES RENSEIGNEMENTS SUR LE BUT, L'OBJET, LES QUALITES SCIENTIFIQUES, L'UTILITÉ DU " DICTIONNAIRE DES DICTIONNAIRES. "

On lit dans la très savante *Revue ecclésiastique* de Metz :

" **Dictionnaire des Dictionnaires**, publié sous la direction de Mgr Paul Guérin. Nombre d'abonnés nous demandent des renseignements sur ce dictionnaire, dont on parle beaucoup depuis quelques années. Les lignes qui suivent ne sont nuellement un compte-rendu de cette œuvre considérable, mais simplement une série de réponses propres à la faire mieux connaître.

1° L'auteur s'est proposé pour fin générale de substituer aux encyclopédies indifférentes ou impies qui ignorent la religion ou l'attaquent perfidement, une encyclopédie écrite dans un sens catholique. Ceux qui savent le rôle que joue un dictionnaire dans les occupations intellectuelles de tout homme tant soit peu lettré, ne peuvent qu'applaudir à cette entreprise et désirer de voir l'ouvrage se répandre partout.

2° **Le Dictionnaire des Dictionnaires** n'a pas pour objet quelques-unes seulement des sciences et des connaissances humaines, il a un caractère absoument *universel*, Langue française, Histoire, Biographie, Bibliographie, Géographie, Philosophie, Théologie, Mathématiques, Astronomie, Physique et

Chimie, Technologie, Travaux publics, Mécanique, Médecine et ses parties, Sciences politiques Beaux-Arts, etc., etc., tout s'y donne rendez-vous. Chaque branche est traitée par des spécialistes distingués.

Il ne faut point évidemment s'attendre à trouver dans cet ouvrage des traités étendus qui puissent servir à approfondir chacune des sciences : ce but demanderait cent volumes. Comme dit la Préface il contient la *substance* de tous les dictionnaires, c'est-à-dire le *résumé* des connaissances humaines sous forme de vocabulaire. Une qualité qu'il possède certainement, c'est la juste proportion des parties : la réduction est faite sur un plan de rigoureuse égalité. D'autre part, ce résumé ne se borne point à des péfinitions. A la suite de chaque terme se présentent " toutes les notions essentielles que les différentes catégories de lecteurs peuvent désirer " ; et ces notions essentielles prennent souvent des développements assez considérables. Au taux de 1200 pages chacun de six volumes, de 3 colonne par page, et de 94 lignes compactes par colonne ce qui réprésenterait déjà un nombre respectable de volumes in-12° ou in-8°. Voici au relevé de la plume, l'étendue de quelques articles : Metz , 54 lignes, Molina, 16 lignes; Monnaies, 2 col. 1/2 ; Oreille, 4 colonnes ; Peinture, 2 col. ; Persécutions, 1 col. ; Photographie, 1 col. 1/2 ; Art préhistorique, 1/2 col. ; Pneumonie, plus de 2 col. ; Péché, partie théologique, plus de 3 col : Révélation, 2 col. 1/2 ; Préexistence des âmes, 1/2 col. ; Rome, 4 5 col. ; Sacrements, partie théologique, plus de 1 col. 1/2 ; Sacrifice, (théol.), plus d'une colonne ; Saignée, 1 col. ; Anthrax, 1 col. Arche, plusieurs colonnes ; Banques, 12 col. ; Communion, 2 col : Spiritualisme, 1/2 col. ; Anthropologie, 1 col. ; Angleterre, 25 col. ; Russie, 14-15 col. ; Anglo-Saxons, 5 col. ; Bavière, 10 col. ; France. 34 col. ; Autriche, 30 col. ; Assyrie, 4 col. ; Corée, 3 col. ; Allemagne, 33 col. ; Espagne, 10 col. ; Symbole 4 col ; etc.

3° L'ouvrage est complet, quant aux mots, et véritablement moderne. Nous l'avons comparé en plusieurs endroits avec des Dictionnaires spéciaux d'une certaine importance, comme celui de Grégoire pour l'histoire, ceux de Desplats et Grégoire pour les lettres, les arts et les sciences, et nous avons constaté qu'il renferme bon nombre d'expressions dont ceux-ci ne font point mention, et que même, à part la biographie assez abrégée, les articles y sont généralement beaucoup plus étendus, surtout en ce qui concerne les sciences, politiques la médecine et ses annexes, comme l'anatomie, la physiologie. — Non seulement on y trouve les resultats les plus actuels des sciences, mais des notions sur les institutions les plus récentes, des notices sur les hommes les plus marquants de notre époque, dont beaucoup vivent encore. L'Eglise du Sacré-Cœur de Montmartre, les principaux journaux de nos jours, les importantes productions de la littérature courante, les membres les ples distingués des Parlements d'Europe, etc. y ont trouvé place.

C'est le sort de ces œuvres de diminuer d'actualité avec le temps ; l'auteur remédiera à cet inévitable inconvénient par un supplément illustré, qui paraîtra quand le besoin s'en fera sentir.

4° Quelle peut être l'utilité du *Dictionnaire* pour uu prêtre dans les conditions où se trouvent la plupart des membres de notre clergé ?

A chacun d'en juger pour son compte d'après les quelques notes qui précèdent.

Il est clair qu'on n'y cherchera point les détails de la théologie, ni de vastes discussions sur les points controversés de cette science, Mais à part cette branche, qui est la spécialite du prêtre, il est pour toutes les autres, et surtout pour la vie pratique, d'une utilité incontestable. Qui, dans l'existence du presbytère, n'a besoin parfois de se renseigner rapidement sur l'orthographe d'un mot, sur la biographie d'un grand homme, sur la nature et les remèdes d'une maladie, sur les opérations de banque, sur l'importance ou la situation d'une localité, etc. ? Aucun traité, si parfait qu'il soit, n'est à ce point de vue aussi pratique qu'un Dictionnaire. On peut même ajouter : un dictionnaire spécial ne l'est pas autant qu'un dictionnaire général, car les matières de ceux-là ne sont point nettement délimitées, et le dictionnaire des *Sciences*, p. e., vous enverra souvent chercher aux *Arts* ce que vous lui demandiez, tout comme celui des *Lettres* vous renverra à l'Histoire ou vice-versa ; tandis qu'un dictionnaire universel renferme les termes appartenant à toutes les branches. — Soit dit en passant seulement, notre pays n'est point oublié dans le *Dictionnaire des Dictionnaires*, et on se trouve parfois confus d'y rencontrer des détails locaux qu'on ignorait jusque-là. Toutes nos petites villes y ont leur place, avec 8 ou 10 lignes de texte, quelques-unes jusqu'à 20 et 30. Les produits du pays y figurent. Nos illustrations y sont mentionnées, et notre patois lui-même s'y rencontre indiqué comme se rapprochant du patois bourguignon ; on n'est pas peu étonné d'y apprendre que les chartes de Metz sont jusqu'à présent en leur genre les plus anciens monuments authentiques de la langue française. "

CONCLUSION

On reproche assez souvent, de nos jours, aux conservateurs, aux catholiques, de ne pas montrer autant de zèle, de ne pas faire autant de sacrifices pour le triomphe de leurs principes, que les sectes, pour la diffusion de leur doctrine néfaste. Imitons donc, en la circonstance, l'ardeur de nos adversaires et propageons par tous les moyens le *Dictionnaire des Dictionnaires*, encyclopédie véridique et orthodoxe ; opposons-la à celles qui sont hostiles ou indifférentes à la religion, d'autant plus qu'elle leur est supérieure sous tous les rapports, et qu'ils s'agit d'un ouvrage indispensable et d'une utilité quotidienne, déjà consacré par un succès considérable en France et à l'étranger.

N. B.—Pour faciliter l'acquisition de ce magnifique et si important ouvrage nous accepterons des paiements mensuels de cinq dollars.

LE

QUART D'HEURE

POUR St JOSEPH

OU

NOUVEAU MOIS DE SAINT JOSEPH

PAR

M. L'ABBÉ LARFEUIL

Grand Vicaire du Diocèse de Sens. Auteur du *Quart d'heure pour Dieu*
Supérieur des Religieuses augustines d'Auxerre

TROISIÈME ÉDITION

1 vol. In 12.. 63 cts

L'article qui suit est extrait de ce livre

VEILLE DU PREMIER JOUR

INSTRUCTION PRELIMINAIRE

DE LA DÉVOTION DU MOIS DE SAINT JOSEPH, SON ORIGINE ; RAISONS DE CETTE DÉVOTION

Le mystère de l'incarnation contenait éminemment, avec la dévotion à Jésus et à Marie, la dévotion à saint Joseph. Le Verbe incarné, sa mère, son père nourricier, ne sauraient être séparés ; ce sont trois fleurs comme sorties de la même tige, et leurs dévotions, pour s'être inégalement épanouies, — cela devait être, car elles ne sont pas également nécessaires, — pour s'être épanouies successivement et à des temps parfois éloignés, n'infirment en rien le fait de leur commune origine. L'esprit de Dieu souffle quand il veut, où il veut ; mais toujours, dans ses ouvrages, Dieu prend conseil de nos besoins et y accommode ses secours. Placées sous l'influence du même soleil, trois graines, quoique confiées ensemble à la même terre, ne se développent pas simultanément, et quand il germe, le gland de la forêt n'est pas tout à coup un grand arbre, il le deviendra à son heure ; laissez-le accomplir ses progrès avec le temps, progrès lents peut-être, mais sûrs, et l'arbre finira par couvrir la terre de ses puissants rameaux.

Telle a été la dévotion à saint Joseph. Sentier étroit d'abord, peu connu, peu frayé, elle est devenue, selon la parole de nos saints Livres, ce grand chemin tout resplendissant de sainteté, où germent les plus merveilleuses vertus. Tant d'âmes saintes y ont passé, qu'il est devenu deux fois glorieux ! Tant de cœurs attristés y ont trouvé la paix et la sérénité, qu'en cette vallée de larmes on y court avec bonheur. Voici ce que dit, sur la dévotion à saint

Joseph, le docte et pieux dom Guéranger dans son *Année liturgique* : " La bonté de Dieu et la fidélité de notre Rédempteur à ses promesses s'unissent toujours plus étroitement de siècle en siècle pour protéger en ce monde l'étincelle de la vie surnaturelle, qu'il doit conserver jusqu'au dernier jour. Dans ce but miséricordieux, une succession non interrompue de secours vient réchauffer, pour ainsi dire, chaque génération, et lui apporter un nouveau motif de confiance dans la rédemption. A partir du treizième siècle, où le refroidissement du monde commença à se faire sentir, chaque époque a vu s'ouvrir une nouvelle source de grâce Ce fut d'abord la fête du Très-Saint-Sacrement, dont les développements ont produit successivement les processions solennelles, les expositions les saluts, les Quarante Heures. Ce fut ensuite la dévotion du Chemin de la Croix, qui produit tant de fruits de componction dans les âmes. Le seizième siècle vit renaître la fréquente communion, par l'influence principale de saint Ignace et de sa Compagnie. Au dix-septième siècle fut promulgué le culte du Sacré Cœur de Jésus, qui s'établit dans le siècle suivant. Au dix-neuvième, la dévotion à la très sainte Vierge a pris des accroissements et une importance qui sont un des caractères surnaturels de notre temps. Le saint Rosaire, le saint Scapulaire, que nous avaient légués les âges précédents, ont été remis en honneur. Mais la dévotion envers Marie ne pouvait se développer ainsi sans amener avec elle le culte fervent de saint Joseph. Marie et Joseph ont une part trop intime dans le divin mystère de l'Incarnation, l'une comme mère du Fils de Dieu, l'autre comme gardien de l'honneur de la Vierge et père nouricier de l'Enfant Dieu, pour que l'on puisse les isoler l'un de l'autre. Une vénération particulière envers saint Joseph a donc été la suite du développement de la piété envers la très sainte Vierge, elle en suit tous les progrès. "

Une touchante pratique s'était établie dans l'Eglise en l'honneur de la très sainte Vierge, la dévotion du mois de Marie ; celle du mois de saint Joseph ne pouvait manquer de s'établir bientôt ; et, en effet, le mois de mars, dans lequel se trouve la fête de ce bienheureux, est devenu le *mois de saint Joseph*. Il est sanctifié par les fidèles à l'égal de celui de Marie, car ce sont les mêmes vertus que nous avons à admirer et que l'Eglise propose à notre imitation.

Belle Provence, s'écrie le P. Faber, cette douce dévotion s'éleva, dans l'Eglise d'Occident, du sein de ton sol embaumé, pareille à un de ces légers nuages de fleurs d'amandiers qui semblent flotter entre le ciel et la terre, et suspendre leurs fraîches couleurs au-dessus de tes champs parfumés, aux premiers jours du printemps ! Elle prit naissance au sein d'une confrérie, dans la blanche cité d'Avignon.

La terre que la contemplative Madeleine avait consacrée par sa vie solitaire, où Marthe et son école de vierges avaient chanté les louanges de Dieu, où Lazare avait porté une mître à la place d'un suaire, fut aussi le lieu où celui qui avait réuni en lui, d'une manière si merveilleuse, la double dévotion de Marie et de Marthe,

reçut ses premiers honneurs. C'est là que son culte prit naissance, pour se répandre ensuite dans l'Eglise universelle. Gerson fut suscité pour être le docteur et le théologien de cette nouvelle dévotion, sainte Thérèse pour en être la sainte, et saint François de Sales pour l'enseigner et la répandre parmi le peuple.

Les âmes contemplatives la reçurent et en firent leur nourriture; celles qui aimaient une vie active s'en saisirent et allèrent, en son nom, soigner les malades et donner à manger à ceux qui avaient faim. Le peuple des travailleurs s'y attacha, car le saint et son culte lui appartenaient à des titres égaux. Les jeunes gens se laissèrent aller à son attrait, et elle les rendit purs; les vieillards se reposèrent sur elle, et ils trouvèrent la paix dans son sein.

RAISONS DE CETTE DÉVOTION

En autorisant l'institution d'un mois consacré à saint Joseph, l'Eglise a voulu se donner un protecteur qui lui vint en aide au milieu de ses épreuves hélas! la charité de plusieurs se refroidit la foi elle-même périclite dans bien des âmes; il faut des moyens nouveaux, réservés dans les trésors de la divine Providence, pour réveiller le zèle, la foi et la la piété. Les besoins de l'Eglise sont devenus plus pressants depuis les attaques des hérésies modernes, et de la philosophie rationaliste; ils semblent augmenter avec les périls que court à notre époque la société elle-même. Dieu montre des desseins de protection sur son Eglise et sur ses enfants, et il ranime leur confiance en les portant à invoquer saint Joseph.

" Lorsque les amis manquent sur la terre, disait M. Emery, vénérable supérieur de Saint-Sulpice, il faut s'en faire dans le ciel. "

C'est donc un protecteur que l'Eglise a voulu se donner, c'est aussi un modèle qu'elle offre à ses enfants. Et quel modèle répond mieux aux besoins de notre époque? Le monde est envahi par l'esprit de l'indépendance et d'une liberté sans frein ; l'Eglise lui présente un homme soumis sans murmures aux volontés du ciel, un homme obéissant sans réplique, sans observation, sans retard et à la lettre, aux ordres de la Providence, un homme se reposant de toutes ses sollicitudes sur cette même Providence.

Le monde est dominé par l'amour des biens terrestres; elle lui offre le serviteur de la crèche, l'homme dénué de ces richesses objet de tant de convoitises, l'homme en proie à des privations de toute sorte et les acceptant avec paix, sérénité, contentement, sans exprimer même le désir d'une condition meilleure.

Le monde est avide de repos, adonné à une vie frivole : l'Eglise lui oppose l'homme ouvrier demandant au travail de ses mains la subsistance de chaque jour, se soumettant aux labeurs comme à un joug providentiel, comme à un ordre divinement établi.

Le monde est épris du désir de s'élever, d'accroître sa position : l'Eglise lui présente le descendant de David tombé des grandeurs au dernier rang social, et ne se préoccupant pas de sortir de son obscurité, de recouvrer le trône de ses ancêtres, alors que leur

nom était dans toutes les bouches, alors qu'il eût suffi de se produire pour se faire un parti, comme tant d'autres le firent en ces jours où la Judée était lasse du joug de l'étranger.

Le monde est enflé de sa science et fier avant tout de ses lumières : l'Eglise lui donne pour modèle l'homme dont la foi a embrassé sans arrière-pensée, sur la parole de Dieu seul, les plus profonds mystères de notre religion ; le premier adorateur, après Marie, du Dieu fait homme ; le premier témoin de ses infirmités ; l'homme dont la foi n'a jamais connu le doute, dont l'esprit n'a point chancelé, dont le cœur s'est reposé sur la parole de Dieu comme sur une base inébranlable.

Le monde est accoutumé à juger par l'extérieur : l'Eglise lui offre, comme objet de ses hommages, comme un trésor de haute sainteté et de sublime mérite, l'homme inaperçu, appliqué à accomplir, sous le regard de Dieu, une série d'actes en apparence communs ; et, d'accord avec l'esprit de Dieu, elle lui donne le nom de juste, et, afin de montrer quel cas elle fait de ses vertus, elle proclame son culte, elle multiplie ses fêtes, elle proclame son nom grand entre tous les noms de ses saints ; elle s'efforce d'accroître la confiance de ses enfants en ce saint patriarche.

Grand saint Joseph, digne entre tous les bienheureux d'être vénéré, aimé et invoqué, en présence de Jésus qui vous a choisi pour père adoptif et de Marie qui vous a accepté pour époux, je me prosterne aujourd'hui humblement à vos pieds ; je vous offre les prémices de ce mois spécialement consacré a votre culte.

PRIÈRE

O très saint et très aimable patron, du haut du trône de votre gloire, daignez abaisser sur moi un de ces regards de bonté qui font la joie de la cour céleste. Je suis le dernier de vos serviteurs ; mais je veux être de ceux qui vous visiteront avec le plus de fidélité et de persévérance, pendant ce mois de bénédictions. Obtenez-moi de Dieu toutes les grâces spirituelles et temporelles dont je puis avoir besoin. Ainsi soit-il.

PRATIQUE

Ne laisser passer aucun jour, surtout pendant le mois qui lui est particulièrement consacré, sans invoquer le nom de saint Joseph, avec les noms de Jésus et de Marie.

PARTIE LEGALE

Rédacteur : ALBY

COMMISSAIRES D'ECOLES—SECRETAIRE—RENVOI.

QUESTION.—Depuis plusieurs années je suis secrétaire trésorier de la municipalité scolaire de X. L'année scolaire expire le 30 juin et le temps de mon engagement n'est pas limité. Les commissaires d'écoles, sans raison aucune, viennent de m'avertir que mes services ne seront plus requis à la fin de l'année courante 30 juin 1894. Ont-ils le droit de me destituer ainsi sans raison et puis-je réclamer des dommages contre eux? Un secrétaire-trésorier

REPONSE.—Les commissaires d'écoles avaient le droit de vous donner congé. Ils ont une discrétion absolue à exercer en cette matière. Ainsi votre renvoi est légal et vous n'avez pas droit à des dommages. Ainsi jugé par la cour supérieure à Montréal (Tellier, juge) en janvier 1893. Le jugement a été rendu dans la cause de Schetagne *vs.* Les Commissaires d'écoles de Lachine. Ce jugement est conforme aux dispositions de l'article 2087 S. R. P. Q. qui dit que le secrétaire trésorier *reste en charge durant le bon plaisir des commissaires.* Il est aussi conforme à l'article 17, § 17, du code civil qui dit que *le droit de nomination à un emploi ou office comporte celui de destitution.*

JURISPRUDENCE

Cour de Circuit.

Présent Mr le juge Brooks

Clôture.—Dommages.

JUGÉ : Qu'un propriétaire qui fait sur son terrain une clôture en *broche barbelée* est responsable des dommages dont elle est la cause.

Note. Ce jugement a été rendu dans une cause dans laquelle le propriétaire d'un cheval réclamait des dommages du propriétaire d'un parc où le cheval était en pacage. Une clôture en broche barbelée entourait le terrain et le cheval s'était blessé sur cette clôture. Le propriétaire du parc a été condamné à payer les dommages soufferts.

Cette décision est d'une grande importance pour les cultivateurs.

COUR SUPERIEURE MONTREAL

Présent Mr le juge Mathieu

Re WM. STRACHAN,

Vs

AD. DESPATIE

Et

F. G. FOISY ET AL, *mis en cause.*

Saisie.—Gagerie.—Droit de suite.—Delai.— C. C. Art. 1623.

Jugé : Que la saisie gagerie par droit de suite doit être faite

strictement dans les huit jours qui suivent l'enlèvement des effets soumis au privilège du locateur ; que ce délai est de rigueur ; que le dimanche doit être compté dans ce délai ; et que si la huitième journée est un dimanche, la saisie ne peut pas être validement faite le lendemain, mais qu'au contraire elle doit être faite la veille ou un des jours qui precèdent. Il n'y a pas de jour de grâce en cette matière.

L'INIQUITE LEGALE

La cour de cassation vient de rendre un arrêt, conforme peut-être au texte et à l'esprit de la détestable loi fiscale de 1884 contre les congrégations religieuses, mais qui n'en fait que mieux ressortir l'odieux de cette arme de persécution.

On sait que, d'après cette loi, l'impôt frappe non seulement les immeubles possédés par l'association, mais ceux *occupés* par elle.

C'est sur le sens de ce mot *occupés* que la cour de cassation avait, hier, à se prononcer.

L'enregistrement a prétendu percevoir l'impôt non seulement sur les biens dont l'institut des frères des écoles chrétiennes est *propriétaire*, mais encore sur deux immeubles situés à Paris, rue Grégoire et rue Saint-Antoine, dont l'institut est simplement *locataire*.

La deuxième chambre du tribunal de la Seine a déclaré juste cette prétention inouïe.

Les frères se sont alors pourvus devant la cour de cassation.

Me Chauffard a soutenu éloquemment le pourvoi, en s'appuyant sur les paroles formelles prononcées par M. Dauphin, rapporteur au Sénat de la loi de 1884. M. Dauphin a spécifié qu'en se servant du mot *occupés*, le législateur voulait atteindre non seulement les immeubles dont une congrégation serait propriétaire apparent, mais ceux qu'elle aurait acquis par personne interposée.

Il ne s'agissait pas, il ne pouvait être question des immeubles dont une congrégation serait locataire.

Me Moutard-Martin, avocat de l'enregistrement, et M. le procureur général Manau ont soutenu la thèse contraire. Le procureur général avait tenu à venir occuper lui-même le siège du ministère public, ce qui ne surprendra point de sa part, étant donnée sa monomanie antireligieuse.

Après un assez long délibéré, la chambre civile, présidée par M. le premier président Mazeau, a rendu un arrêt conçu à peu près dans ces termes :

Attendu qu'en matière fiscale c'est avant tout dans le texte qu'il faut chercher l'interprétation de la volonté du législateur ; que les dispositions édictées par lui doivent recevoir une application stricte et littérale.

Attendu qu'aux termes de l'article 9 de la loi du 29 décembre 1884, le revenu est déterminé à raison de 5 0/0 de la valeur brute des biens meubles, ou immeubles possédés ou occupés par les sociétés.

Que le sens du mot *occupés* est clair ; qu'il englobe dans sa généralité les immeubles occupés à titre de location,

Rejette le pourvoi...

Ainsi, de par la loi, la location d'un immeuble est considérée comme un revenu, non pour le propriétaire, mais pour le locataire de cet immeuble !

C'est tout simplement monstrueux !

Catholiques, nous devons lutter sans trêve sur le terrain pratique, c'est-à-dire constitutionnel, contre cette législation abominable.

L'Univers

BIBLIOGRAPHIE

Disputationes theologiæ seu *Commentaria* in summam theologicam D. Thomæ, *De Creatione*, auctore A. A. Paquet, D. D. et professore in Universitate Lavallensi. — Quebeci, ex typographiâ fratrum Demers. In-8, 468 p., 1894.. Prix : $2.00

Ce commentaire, calqué sur saint Thomas, s'adresse surtout, comme l'auteur le déclare dans la Préface, aux élèves des Grands Séminaires. Mais nous pouvons ajouter qu'il est appelé à rendre service, non seulement aux séminaristes, mais à tous les membres du clergé. Ceux, en particulier, qui ont eu l'immense avantage de suivre le cours régulier pendant leur passage au Grand Séminaire se reconnaîtront facilement, éprouveront une véritable jouissance à parcourir ces pages, et pourront, dans quelques mois, rafraîchir parfaitement leurs études sur cette partie de la théologie dogmatique.

On sait que ce traité est un des plus intéressants. Pour s'en convaincre, il suffit de savoir qu'il roule sur la *Création*, et qu'il expose tout ce que nous sommes naturellement curieux de savoir sur les anges et sur l'homme. Mieux que cela ; l'auteur a su habilement greffer sur le tronc principal certaines questions de la plus haute actualité, telles que l'*hypnotisme*, le *Transformisme*, *l'Œuvre des six jours etc.* Toute personne instruite, à plus forte raison tout prêtre, doit avoir, au moins, quelques courtes notions et connaître l'enseignement catholique sur ces matières.

N'ayons pas peur d'aborder ces 468 pages. Le style est clair et concis ; l'auteur, invariablement, va droit au but qu'il se propose et nous donne la doctrine de saint Thomas sur tous les points, sans trop de détails ou de laconisme. La marche est naturelle et toujours la même : Sommaire de la question ; conclusion ou démonstration ; puis, solution des principales objections.

Deux autres volumes feront peut-être suite : l'un sur *Dieu*, l'autre sur le *Péché originel, la grâce et les vertus.* Le public est appelé à décider, en dernier ressort, par l'accueil qu'il va faire au présent volume, qui a coûté beaucoup de travail et d'argent.

Nos plus sincères félicitations au docte professeur, M. l'abbé L. A. Pâquet, l'un des collaborateurs les plus goûtés de la *Semaine religieuse*, et nos remerciements pour l'envoi d'une copie. Puissent les exemplaires de ce volume, *malgré la rigueur de notre climat*, s'envoler par douzaines et par centaines, des ateliers de l'éditeur auquel l'exécution de ce travail fait honneur !

Semaine religieuse de (Quebec)

ALMANACH KNEIPP

·—: 1894 :—·

(3ème année)

Rédigé par l'abbé KNEIPP, curé de Wœrishofen [Bavière]

Seule traduction française autorisée par l'Auteur.

In-18, de 284 pages.................................. Prix : $0.20 cts.

L'article qui suit est extrait de cet Almanach

DE LA PREMENADE PIEDS NUS.

Quiconque est venu à Wœrishofen, de l'Allemagne ou de l'étranger, a remarqué, se promenant pieds nus dans les prairies et dans les bois, sur les routes et par les sentiers, des files de personnes qui semblent se trouver fort bien de l'habitude qu'elles ont prise. Le sol est-il couvert de neige? n'importe : les malades vont et viennent sur la nappe blanche, sans en éprouver le moindre désagrément; pourvu qu'ils puissent marcher, ils sortent sans chaussures. S'il n'y a pas de neige, mais s'il gèle ou s'il pleut, on rencontre aussi des bandes de promeneurs aux pieds nus; on permet seulement aux novices, quand les rues et les chemins sablonneux sont partout durcis et raboteux, le luxe d'une paire de sandales. Quant à la distinction de personnes, on n'en fait point ici; quelle que soit la classe sociale à laquelle on appartient, il faut s'astreindre à marcher nu-pieds ; c'est une ordonnance à laquelle nul n'échappe. Le prince et l'évêque s'y soumettent comme s'y soumet le bourgeois; j'ajoute que si l'on oublie de recommander à quelqu'un de marcher nu-pieds, on peut être sûr que trois jours ne se passeront pas sans qu'il réclame le droit de se joindre aux promeneurs. Que si on refuse l'autorisation, c'est qu'il y a des raisons particulières pour agir ainsi. Ce qui fut d'abord considéré comme un mode de traitement devant faire l'objet d'une ordonnance spéciale est devenu un principe général, une tradition que tout le monde observe.

Donc, tout le monde, à Wœrishofen, se promène actuellement nu-pieds, ou tout au plus avec des sandales; et je crois devoir indiquer aux lecteurs de mon almanach quels benéfices résultent de cette pratique.

L'amollissement est un des maux les plus sérieux et les plus répandus dont souffre la société moderne; il peut causer des affections graves, qui deviennent vite incurables. Or, contre

l'amollissement la marche nu-pieds est le remède le plus efficace.

Vous enfermez vos pieds dans des bas et dans des souliers qui empêchent l'air ambiant de pénétrer jusqu'à eux, autant vaudrait, pour un jardinier, mettre ses plantes dans une cave, où elles resteraient sans air ni lumière, exposées à l'influence fatale des mauvaises exhalaisons. Comparez les pieds des gens qui marchent sans chaussures avec les pieds des gens sans cesse chaussés: ceux-ci sont certainement plus blancs, mais ils sont aussi plus délicats et plus déformés, et subissent généralement les atteintes du froid.

Et remarquez bien, cher lecteur, qu'il n'y a aucun danger à marcher nu-pieds, attendu que le sang est attiré dans les membres inférieurs par l'air, par le mouvement et par l'humidité. Grâce à cet exercice, les pieds prennent de la force, et, pour ainsi dire, absorbent de la nourriture. D'ailleurs, les pieds débilités compromettent souvent l'équilibre et le bien-être du bas-ventre, tandis que les pieds endurcis par la marche, sans chaussures, préviennent la faiblesse et les maladies de l'organe.

Que de personnes souffrent, pendant des semaines, des mois et même des années, d'un catarrhe de la vessie! Un semblant de guérison survient, puis la maladie derechef s'affirme. Or sachez-le bien, qui a l'habitude d'aller nu-pieds est à l'abri de cette affection au moins autant que de toute autre, La marche nu-pieds endurcit les pieds, et cet endurcissement profite au bas-ventre, comme du reste au corps tout entier.

A l'invasion d'autres maladies moins fréquentes, — les maladies des reins, par exemple, — la marche nu-pieds opposera une barrière qu'elles ne franchiront pas.

Beaucoup de personnes qui redoutent le froid aux pieds sont par là sujettes aux congestions abdominables, par où elles risquent fort d'avoir les hémorrhoides, ou que le sang remonte vers la poitrine et même dans la tête, causant ainsi d'intolérables souffrances. En marchant nu-pieds, ces personnes seraient exemptes de douleurs semblables, attendu que le sang serait alors chez elles attiré en bas.

Ils sont nombreux ceux qui durant des mois et des années éprouvaient des maux de tête produits par des congestions, et qui se sont guéris par l'habitude de marcher nu-pieds. Il n'y a pas jusqu'aux polypes du nez, qui proviennent de congestions, dont on n'arrive presque toujours à se débarrasser.

Les organes du cou sont extrêmement sensibles et s'affectent pour la moindre cause si l'on est amolli ; dans ce cas comme dans les autres, la promenade pieds nus est un excellent remède en même temps qu'un préservatif certain.

C'est pour guérir les maladies que je viens de citer, c'est pour en guérir d'autres encore contre lesquelles l'endurcissement est souverain, que je recommande la marche nu-pieds. Quiconque a obtenu par ce moyen un commencement de soulagement doit le mettre en pratique jusqu'à ce qu'il soit parfaitement endurci.

LUITPOLD VON ISS...

(LÉGENDE)

Le Prieur du couvent de S***, en Autriche, rentrait dans sa cellule après l'office du soir. Fatigué d'une journée pénible, il s'assit avant de prendre le repos de la nuit.

On était au milieu des vacances de septembre.

Le Religieux avait assisté le matin aux obsèques d'un élève du collège, mort à l'âge de 15 ans.

Les parents du défunt avaient désiré que, du haut de la chaire, le Prieur prononçât une oraison funèbre, selon la coutume quand un membre de leur maison comtale descendait au tombeau.

Le supérieur ne s'y était pas refusé ; mais, il y songeait encore, la préparation du petit discours n'avait pas été travail facile,—car, pour rien au monde, le saint homme n'eût consenti à léser la vérité.

Et quel bien y avait-il à dire de l'adolescent? Quelles vertus avait-il pratiquées ?

Issu d'une famille puissante, futur héritier de hauts titres, possesseur d'un majorat, ce fils unique avait été adoré de ses parents, adulé de ses nombreux vassaux et serviteurs, valets toujours à ses ordres.

Le jeune homme était doué d'attrayants avantages physiques : beau, gracieux, distingué en ses manières; mais, malheureusement, il était vaniteux, égoïste, très ignorant, fort insoumis. C'était même la désobéissance qui l'avait conduit—si jeune—au tombeau.

On avait dit au Prieur qu'au retour d'une partie de pêche Luitpold avait pris froid.

Les plus célèbres docteurs de Vienne, appelés en toute hâte, avaient tranquillisé les parents sur l'issue de la maladie, en recommandant toutefois au jeune comte de s'abstenir de l'air du soir pendant quelques jours.

Malgré les conseils de la docte faculté, l'étudiant se serait esquivé le lendemain avant minuit pour courir à la forêt, un garde-chasse lui ayant assuré que le coq des montagnes ferait entendre son chant mystérieux.

Et vraiment, le grand tétras avait fait une apparition — chose inouïe en septembre. Luitpold avait entendu le cri fantasque et vu briller à la clarté de la lune le somptueux plumage ; mais Luitpold était rentré frissonnant au château, et huit jours après il n'était plus.

La chronique du village seigneurial le racontait ainsi.

— Notre pauvre jeune comte ! gémissaient les manants pendant qu'il agonisait ; il ne parle en son délire que coqs de bruyère, chevreuils, cerfs et gelinottes. Hélas ! ce n'est pas lui qui reverra

ses forêts, ce n'est pas son fusil qui abattra le grand tétras, l'oiseau du malheur !...

Avant de prononcer l'oraison funèbre, le Prieur s'enquit des dernier moments du défunt.

— Avait-il reçu les derniers sacrements ?

— Certainement, mon Révérend ! avait répondu le bâilli, régisseur des biens de la noble maison. Mme la comtesse n'eût pas voulu négliger ce point des parfaites convenances.

Mais le valet de chambre avait avoué, bien bas, que le prêtre n'avait été appelé au chevet du mourant qu'un quart d'heure avant le trépas, et si le jeune seigneur a reçu la Sainte Communion, dit-il plus bas encore, il ne l'aura reçue que dans les dernières minutes précédant son entrée dans l'éternité.

— Et, avait questionné le Prieur, le jeune homme a-t-il su, au moins, qu'il allait mourir ?

— Non, Révérend Père. Mme la comtesse n'a pas permis qu'on le lui fît entendre. Elle-même a dit au curé du village, mandé au dernier moment, que M. Luitpold, élève de l'abbaye de S***, était très pieux ; Il suffirait de lui insinuer avec délicatesse, ajouta-t-elle, que, pour obtenir une prompte guérison, il ferait bien de se confesser et de communier, le désir de sa mère étant qu'il prît part, après-demain, à une chasse à courre dans les plaines du domaine comtal. Surtout, avait dit encore, à plusieurs reprises, Mme la comtesse, n'oubliez pas de parler dans le sens indiqué, afin de ne pas effrayer mon fils !

— Hélas ! hélas ! hélas ! soupira le Religieux, qui écoutait avec attention.

— Pour les manants et gardes-chasse, continua le valet de chambre, la mort du jeune seigneur est une perte.

— Comment cela ? demanda le Prieur, avide de recueillir un jalon pour son discours.

— Eh bien ! Révérend ! le défunt se montrait généreux dans les parties de plaisir : le comte donnait aisément quelques florins, récompensait le garde qui signalait un nid de fauvettes ou une couvée de perdreaux et n'oubliait pas la gratification à celui qui apportait soit des papillons pour sa collection, soit des *edelweiss* pour son herbier, soit un rossignol pour sa volière. Oui ! toujours mon maître rémunérait les petits services !

Le Prieur fit son profit de renseignements puisés à source si sûre.

Dans l'oraison funèbre, il s'étendit longuement sur la douleur des parents, parla des instincts de bienfaisance, de la fleur de générosité éclose dans le cœur du fils qu'ils pleuraient, — cette fleur qui, bien cultivée, se serait changée, plus tard, en beaux fruits de charité.

—

Le Supérieur de l'abbaye était donc rentré le soir dans sa cellule et songeait à la munificence déployée au funérailles du jeune comte, et aussi un peu à l'oraison funèbre prononcée.

— Vraiment! ce n'était pas trop mal. se dit-il, avec une secrète complaisance; je m'en suis tiré. C'était cependant difficile avec aussi peu de matière... mais, s'apercevant de cette vapeur de vanité, le Religieux se hâta d'en faire le désaveu et soupira profondément.

Une vague tristesse envahissait son cœur. Déjà, il avait ressenti cette même tristesse pendant le service divin et voici qu'elle venait le dominer.

Soudain, des pensées terribles sur les destinées éternelles de Luitpold harcelèrent son esprit.

Où est cette âme! se demandait avec angoisse le Prieur.

O Seigneur, ayez pitié! ayez pitié d'elle!

Et, ployé sous le coup d'une inquiétude indéfinissable, l'abbé, oubliant de prendre le repos dont il a grandement besoin, s'agenouille et commence à réciter le rosaire.

En ce moment, on frappe à la porte de sa cellule. Un coup sec, rude.

— Qui peut frapper à cette heure tardive? se dit-il. Il est minuit: depuis longtemps, j'ai accompagné les moines à leurs chambres.

Mais non c'est une illusion, on n'a pas frappé, car j'aurais entendu le "Benedicamus Domino" que notre règle ordonne de dire quand on frappe chez le Prieur.

Et il reprend la récitation du rosaire.

Mais on frappe une seconde fois.

Le Religieux se lève. Avant qu'il n'ait atteint sa petite porte, elle s'ouvre d'elle même: deux personnages font leur entrée.

Silencieusement, ils se placent chacun d'un côté de la porte et font à l'abbé un signe impératif.

Le Religieux comprend. Ce signe veut dire: Allez! précédez-nous! marchez!

On l'a su depuis: si même le Prieur eût voulu résister à cet ordre, il ne l'aurait pu.

Il sortit donc de la cellule.

Les apparitions, s'inclinant devant l'abbé, se mirent l'une à sa droite, l'autre à sa gauche.

Devant elles, les portes des cloîtres s'ouvrirent et se refermèrent comme par enchantement.

Quoiqu'il fit une nuit pluvieuse, sans lune ni étoiles scintilllantes, la route était éclairée d'une lueur étrange jaillissant des deux compagnons.

Celui de droite portait un petit calice ou plutôt une custode d'or; celui de gauche, une épée lumineuse, qui flamboyait dans la nuit sombre.

Les apparitions avaient des ailes d'une blancheur éblouissante, blancheur semblable à leurs vêtements, rappelant la neige brillant aux rayons du soleil.

— Ce sont des anges! se dit le vieillard émerveillé.

Que peuvent désirer de moi, pauvre pécheur, ces envoyés célestes?

— Suivez-nous! dirent-ils, comme s'ils répondaient à la pensée du Religieux.

Et il suivit, comparant en son esprit la voix des apparitions aux notes mélodieuses de l'orgue de la cathédrale de Vienne.

Après avoir marché assez longtemps, ils arrivèrent au cimetière. Le parfum du romarin et des cyprès embaumait l'air. Le grillage de fer massif s'ouvrit devant eux, comme s'étaient ouvertes, sans bruit, les portes du monastère.

Ils dirigèrent leurs pas du côté occupé par les tombes des familles patriciennes.

Bientôt, ils arrivèrent devant une chapelle sépulcrale, dont le revêtement était de marbre jaspé

L'ange à l'épée lumineuse toucha la porte de bronze surmontée d'armoiries. Elle s'ouvrit.

— C'est le caveau des comtes d'Iss... pensa le Prieur, tout ému.

Ce matin, il a reçu le dernier rejeton de ce nom illustre.

—

Les anges entrèrent.

Le Religieux suivait toujours. Il aperçut à la lueur d'une lampe, qui tremblotait dans une petite niche, une longue rangée de tombes : plusieurs, de marbre noir, représentaient un chevalier tout armé ; d'autres, une jeune femme dans l'attitude de la prière ; d'autres encore, une colonne brisée ; quelques-unes supportaient la mitre et la crosse. Mais toutes avaient un point commun de ressemblance : l'écu de la maison d'Iss... sculpté au frontispice " d'or à la fasce de gueules ".

Cette maison compte des alliances jusque sur le trône.

Les anges firent halte à la dernière des tombes. C'était un mausolée en marbre de Carrare. Il portait un nom, un seul :

LUITPOLD !

dernier de notre race

. . . .

En ce moment, un bruit formidable, semblable au roulement du tonnerre, ébranla la demeure sépulcrale : l'épée de l'ange avait fendu le mausolée et le convercle d'un cercueil s'était soulevé avec fracas.

— Approchez et voyez ! dit l'ange au prêtre.

Le Prieur, blême de terreur, se met en devoir d'obéir.

Il voit ?... Ah ! c'est terrible à dire... Il voit celui qui fut Luitpold, comte von Iss...

Il est là gisant dans la mort... le linceul s'est déchiré et a laissé le cadavre à découvert. Un reptile, sorte de serpent de mer, ronge le cœur et les entrailles. La tête est intacte... la bouche est ouverte... Dans cette bouche est suspendu un objet brillant, diaphane comme le diamant, éclatant comme le soleil.

Le second ange dépose entre les mains du prêtre le calice d'or et indique, d'un geste respectueux, l'objet brillant, qui ne touche ni aux dents, ni au palais du cadavre.

Le prêtre s'incline et reprend, avec la patène, l'hostie consacrée, le corps et le sang de Notre-Seigneur Jésus Christ !

Et les anges se prosternent et disent : Sanctus, Sanctus, Sanctus, Dominus Deus exercituum !

Le prêtre a compris.

Remettant l'hostie sainte dans le calice, le Prieur s'agenouille et adore !

C'est cette hostie que Luitpold a reçue quelques minutes avant sont départ pour l'éternité, sans que la comtesse, aveugle de tendresse, eût permis qu'on avertit son malheureux fils qu'il allait mourir et qu'il devait se préparer à bien mourir.

—

On peut lire la narration qui précide dans les "Souvenirs historiques", manuscrit du Révérend Père von Bartel, Prieur de l'abbaye de S***, en Autriche, mort en odeur de sainteté le 17 septembre 1785.

Ce fut écrit il y a cent ans.

Le document du Prieur finit par ces lignes :

"Je me réveillai, à genoux, le matin dans la chapelle de notre couvent.

"Je pensai que j'avais eu un triste rêve, triste vraiment !

"Sans doute, me dis-je, serais-je resté seul, selon mon habitude, à faire oraison après complies, et le sommeil m'aura saisi...

"Cependant, rassemblant mes souvenirs, je me rappelai parfaitement que la veille j'avais monté le grand escalier, vers neuf heures du soir, pour conduire nos religieux aux cellules...

"J'en étais là de mes perplexités, quand entra le Frère sacristain.

"Il venait orner l'autel pour la première messe, qui se célèbre à quatre heures.

"Le Frère, me regardant, avait l'air étonné :

"— Quoi, Révérend Père Prieur ! vous avez déjà fait une course de si grand matin, par ce temps pluvieux !

"— Pourquoi cette supposition, Frèrt Adalbert ?

"— Mais, cher Père Prieur ! votre chaussure vous trahit : vous avez marché dans des chemins boueux... et voyez votre soutane ! elle vous accuse... elle est détrempée de pluie...

"Je me troublai...

"Et sans répondre au bon vieux Frère, qui me regardait un peu curieux, ébahi même, j'allumai les cierges de l'autel et voulus prendre la clé du tabernacle.

"Elle ne se trouvait pas dans la cachette.

"Machinalement, je mis la main à la poche de ma soutane : la petite clé dorée, aux glands d'or, y était.

"Chose incompréhensible, inexplicable !

"En ces derniers temps, je n'avais pas distribué la Sainte Com-

munion au peuple... comment la clé du tabernacle se trouvait-elle dans ma poche ?

" En tremblant, j'ouvris la petite porte de cuivre ciselé...

" O Dieu ! je frémis encore en l'écrivant !

" Je l'ouvris... et vis... Le calice d'or ! ce calice inconnu à l'abbaye, mais que moi... moi ! j'avais vu dans les mains de l'ange et que j'avais tenu moi même pour reprendre... dans la bouche d'un cadavre, le corps du Dieu vivant !

" Et dans ce calice, inconnu la veille, une hostie !

" Je fermai en pleurant la porte du tabernacle et promis au Seigneur que nul ne saurait, avant mon trépas, ce qui était arrivé en cette nuit de septembre de l'an 1784.

" Cependant, en me préparant à offrir le Saint Sacrifice, je cherchai à me tranquilliser.

" Dieu, me dis-je, a permis ce miracle parce que, Luitpold ayant reçu trop peu de temps avant sa mort la sainte hostie, les espèces n'ont pu être consommées... elles eussent subi une sorte de profanation dans la bouche d'un cadavre...

" Non ! non ! ce que j'ai vu n'est nullement un indice de la réprobation de cette âme..

" Et je me mis à prier pour elle !

" Mais, pendant la célébration de la messe, je fus sous le poids d'une mortelle angoisss.

" Vers huit heures et demie, le gardien des tombes vint au couvent où son fils est parmi nos frères convers.

" Je le rencontrai lorsque je me rendais au chœur pour psalmodier sexte et none. Il m'aborda et demanda la permission de me dire une chose surprenante, extraordinaire, inouïe !

" — Eh bien ! laquelle, mon ami ?

" — Ce matin, Révérend Père Prieur, comme j'allais verser l'huile dans la lampe sépulcrale du caveau von Iss..., j'ai trouvé la tombe du comte Luitpold fendue dans toute la longueur et les lettres de son nom brisées !

" Après vêpres, je m'acheminai vers le mausolee.

" Oui ! la pierre était fendue dans toute sa longueur ; toutefois, les morceaux de carrare avaient été rapprochés et je lus, gravé en lettres de feu, ce mot qui fera frémir les sacrilèges : Damné !"

LE PROPAGATEUR

Volume IV. 15 Février, 1894, Numéro 24

BULLETIN

7 février 1894.

*** *Hawaï.*—La question d'Hawaï est toujours devant le Congrès à qui le président l'a soumise. Elle ne paraît pas encore être dans la voie d'une solution si vivement réclamée par la justice et l'équité. Le président Cleveland a fait loyalement son devoir pour sauver l'honneur de la nation aux destinées de laquelle il préside actuellement et pour laver la tache qui a été empreinte sur le drapeau étoilé par son prédécesseur et le parti républicain alors au pouvoir.

Le lecteur doit se rappeler dans quelles circonstances sont survenus les événements d'Hawaï et la part odieuse prise par le ministre américain Stevens au détrônement de la reine légitime Liliuokalani. Dans cette mémorable circonstance le ministre a agi d'une manière tout-à-fait contraire au droit des gens et sa conduite a été approuvée par le parti républicain et le président d'alors M. Harrison. Dans cette circonstance le gouvernement des Etats-Unis a foulé aux pieds sa célèbre doctrine de *non intervention* et il a aidé à imposer à une nation amie un gouvernement contre lequel elle proteste. Il s'agit aujourd'hui de réparer l'injustice commise. Le Congrès fera-t il cette réparation exigée par l'honneur ?

***

*** *Brésil.*—La guerre civile continue toujours au Brésil. Des deux côtés les défaites suivent les succès et les succès succèdent aux défaites. Et c'est comme cela depuis des mois. Le télégraphe nous apporte tous les jours des nouvelles contradictoires et nous fait entrevoir des perspectives toujours changeantes. On a annoncé à tour de rôle la démission du président Peixoto, la proclamation de l'empire, la détermination qu'ont prise les insurgés de faire décider de la forme du gouvernement par un plébiscite, le règlement des difficultés par un arbitrage et plusieurs autres combinaisons. Et pendant ce temps-là la position est à peu près la même et il en sera probablement ainsi longtemps encore. Espérons, dans l'intérêt du Brésil, que le succès définitif restera aux insurgés, et que le pays sera débarrassé pour toujours des francs-maçons qui le gouvernent.

Une dépêche de Rio de Janeiro, publiée hier, annonce qu'un nouveau bombardement de cette ville doit avoir lieu dans les quarante-huit heures. C'est l'amiral de Gama, le commandant de la flotte insurgée, qui a donné avis de ce bombardement.

***

*** *M. de Mun.*—C'est avec la satisfaction la plus vive et la joie la plus sincère que j'annonce au lecteur le triomphe électoral que vient de remporter le grand orateur catholique français, le comte Albert de Mun. Dimanche, le 21 janvier, le champion des droits de l'église a été élu membre de la chambre des députés de France pour la deuxième circonscription de Morlaix, département du Finistère. Les électeurs de cette circonscription ont réparé noblement la faute des électeurs de Pontivy, département du Morbihan, qui, aux élections générales du 20 août dernier, ont abandonné leur ancien représentant.

La cause catholique dans le parlement français va compter encore une fois M. de Mun dans les rangs de ses défenseurs.

On a accusé violemment M. de Mun d'être un socialiste ; mais c'est une atroce calomnie, car les doctrines sociales du champion catholique ne sont autres que les doctrines enseignées par Léon XIII. Et l'on ne dira pas que le pape est avec les socialistes lui qui ne cesse de combattre toutes leurs mauvaises doctrines !

***

*** *Lettre pastorale.*—L'épiscopat de la province politique de Québec, qui comprend les provinces ecclésiastiques, de Québec, de Montréal et d'Ottawa, vient d'adresser aux fidèles une lettre pastorale établissant *l'Œuvre des missionnaires agricoles.* Ces missionnaires sont des prêtres, ayant des connaissances en agriculture, que les évêques chargent de faire des conférences dans les campagnes afin *de vulgariser et de propager la science théorique et pratique de l'agriculture*, de fonder des cercles agricoles (1), d'encourager la colonisation et de combattre l'émigration à l'étranger et dans les villes. Dans cette lettre les évêques déplorent le dépeuplement des campagnes qui est une calamité publique, et ils font l'éloge de l'agriculture qui *est la vraie nourricière des peuples, leur principale source de richesses.*

***

*** *Jubilé.*—L'année dernière à l'occasion du jubilé épiscopal du souverain Pontife l'Université Laval lui a présenté une adresse dont voici la dernière partie.

"Le Canada Français n'est, sans doute, qu'une portion modeste de cette Amérique vers laquelle Votre Sainteté reporte avec complaisance ses regards les plus soucieux ; il n'a ni les ressources ni la gloire qui distinguent d'autres Etats ; mais il croit cependant en ses distinées et en sa mission ; il espère en la

(1) Plus de quatre cents cercles agricoles ont été établis en 1893.

Providence, de laquelle dépendent les peuples, et l'appui le plus assuré de sa foi nationale, c'est qu'il est né d'un principe chrétien, qu'il a grandi sous la protection et dans l'amour de l'Eglise et qu'il veut vivre et grandir toujours dans l'attachement à Rome et au successeur de saint Pierre."

Si les faits du passé sont une garantie pour l'avenir, le Canada Français, il faut l'espérer, ne faillira pas à sa mission. Fils de la France, la fille ainée de l'Eglise, il sera toujours inébranlable dans son attachement à la papauté et fidèle à suivre ses enseignements.

***

*** *Nominations ecclésiastiques.*—Sont nommés :

1° Protonotaire apostolique M. l'abbé J. C. K. Laflamme, recteur de l'Université Laval. M. Laflamme est un savant distingué et il est membre de la Société Royale du Canada. En 1892 M. Laflamme a refusé le siège épiscopal de Chicoutimi.

2° Vicaires Généraux du diocèse de Sherbrooke, M. l'abbé H. Olivier Chalifoux, curé d'office à la cathédrale, et M. l'abbe Michel McAuley, curé de Coaticooke.

M. Chalifoux est né à St-Hyacinthe le 2 juin 1850. Il a fait ses études classiques à St-Hyacinthe et ses études théologiques partie à St Hyacinthe et partie à Montréal. Il a été ordonné prêtre le 10 janvier 1875. Il était aussi vicaire Général de feu Mgr Racine, le premier évêque de Sherbrooke.

M. McAuley est né en Irlande le 29 septembre 1833. Il a fait ses études au séminaire de St-Hyacinthe et il a été ordonné prêtre le 21 août 1859.

3° Vicaire Général du diocèse des Trois-Rivières, M. l'abbé Louis Séverin Rheault, chanoine. Il remplace Mgr C. O. Caron décéde dernièrement. M. Rheault est né à St-Grégoire, comté de Nicolet, le 14 mai 1837. Il a fait ses études classiques au séminaire de Nicolet et ses études théologiques, partie à Nicolet et partie au séminaire des Trois Rivières. Il a été ordonné prêtre à Nicolet le 21 septembre 1862.

4° Chanoine de la cathédrale des Trois-Rivières, M. l'abbé M. S. Hermile Baril, directeur du Grand Séminaire. M. Baril est né à Ste-Geneviève de Bastiscan le 9 octobre 1847. Il a fait ses études classiques et théologiques au séminaire des Trois-Rivières et il a été ordonné prêtre à Champlain le 17 décembre 1871.

***

*** *Nominations civiles.*—Ont été nommés :

1° Shérif du District de Saint-François, M. Joseph L. Terrill, avocat et Conseil de la Reine, de Sherbrooke.

2° Reviseur du District électoral de Montmagny, M. Charles

Darveau, avocat de Lévis. Il remplace M. Hubert Hébert, N. P et membre de la chambre des notaires, décédé dernièrement.

3° Coroner conjoint pour le district de Beauharnois, le Dr James Rae Clouston, de Huntingdon. Il remplace M. Peter McFarlane qui a donné sa démission.

4o. Protonotaire de la Cour Supérieure pour le district de Beauharnois, M. Moïse Brauchaud, avocat et conseil de la Reine, de Beauharnois. Il remplace M. Duranceau, décédé.

5o. Magistrat de District, M. Joseph Timoléon Saint-Julien, avocat d'Aylmer. Il a juridiction dans les districts de Pontiac, d'Ottawa et de Terrebonne.

***

*** *Nominations politiques.*—Ont été nommés membres du conseil législatif de la Nouvelle-Ecosse, messieurs A. P. Welton, député local du comté de King, M. D. McDonald, ancien député, et W. B. Smith.

***

*** *Elections municipales.*—Les élections générales pour le conseil de ville de la cité de Montréal ont eu lieu le premier février. La cité de Montréal est maintenant divisée en treize quartiers, le quartier Saint-Denis (1) ayant été annexé il y a quelques semaines. En vertu d'une loi passée à la dernière session de la législature de Québec chaque quartier n'est plus représenté que par deux échevins (2). Le dernier conseil était composé du maire et de 36 échevins. Le nouveau conseil ne comprend que 27 membres, savoir le maire et 26 échevins. Voici le résultat des élections :

Quartiers.	Echevins.	
Hochelaga	Préfontaine	— Hurtubise.
Sainte-Marie	Robert	— Dupré.
Saint-Jean-Baptiste	Leclerc	— Grothé.
Saint-Gabriel	Jacques	— Turner.
Saint-Denis	Prénoveau	— Lefebvre.
Saint-Antoine	Lyall	— Costigan.
Ouest	Stevenson	— McBride.
Sainte-Anne	Kennedy	— Nolan.
Saint-Laurent	Smith	— Penny.
Centre	Rainville	— Farrell.
Est	Beausoleil	— Marsolais.
Saint-Louis	Savignac	— Renault.
Saint-Jacques	Hurteau	— Brunet.

(1) Anciennement ville de la Côte Saint-Louis.
(2) Avant cette loi chaque quartier avait trois echevins.

La lutte pour la mairie s'est faite entre M. James McShane, ancien maire, ancien ministre provincial et ancien député de Montréal Centre, et M. J. O. Villeneuve, député du comté d'Hochelaga, M. Villeneuve a été élu avec une majorité de 176 voix.
Voici l'état de la votation :

Villeneuve	11898
McShane..	11722
Majorité pour Villeneuve....................................	176

En vertu d'une entente avec les autres nationalités la mairie, cette année, appartenait à un Canadien Français. M. Villeneuve aurait dû être élu avec une énorme majorité, mais malheureusement la politique a encore joué son rôle néfaste dans cette élection.



*** *Nécrologie.*—Sont décédés :

1° Mgr Weiland, évêque de Fulda en Prusse.

2o. Mgr Mariano Markovics, Récollet. Il était administrateur apostolique de Benjalouka en Bosnie. Mgr Markovics naquit à Dolac, Bosnie, le 21 octobre 1840.

3o. Mgr Jean Joseph Faict, évêque de Bruges, en Belgique. Il est né à Leffinghe, Flandre, le 22 mai 1813 ; il fut ordonné prêtre le 9 Juin 1838 et sacré évêque à Bruges, le 18 octobre 1864. Il succéda au célèbre évêque Mgr Malou.

Lorsque Mgr Faict monta sur le siège de Bruges, la Flandre était la proie du socialisme. Mais le zèle et le dévouement qu'il déploya pour la propagation des saines doctrines sociales furent couronnés de succès, et il eut la consolation, longtemps avant sa mort, de la voir convertie complètement et sincèrement.

" Il avait," dit un correspondant de l'Univers, multiplié les œuvres, relevé et fait revivre la foi, façonné à son image un clergé admirable et fait des contrées soumises à sa juridiction une terre impénétrable à l'erreur; il serait impossible de dire quels étonnants progrès la religion y a faits depuis son avènement. Il est allé dans le sein de Dieu plein d'années et de mérites, regretté de tous, comme un saint, de ces saints de vieille roche, austère et fort, et grand, et bon, une vision qu'on voit peu ici-bas.

4° Richard Waddington, ancien premier ministre de la république française. Il fut aussi ministre des affaires étrangères, ministre de l'instruction publique, sénateur et ambassadeur en Angleterre, position qu'il avait abandonnée il y quelques mois.

M. Waddington est né à Paris le 11 décembre 1826. Il était le fils d'un filateur Anglais, naturalisé français. Il était protestant et il a fait en Angleterre des études brillantes. On lui a, avec raison, reproché ses tendances anglaises et son anthipathie pour la

Russie qui sont les principales causes de son échec aux élections sénatoriales du 7 janvier dernier. Le rôle qu'il a joué dans la question d'Egypte l'avait rendu suspect à un grand nombre de Français. En 1871 M. Waddington fut élu membre de l'assemblée nationale pour le département de l'Aisne. Il fut aussi sénateur pour le même département depuis l'année 1876 jusqu'aux élections du 7 janvier dernier.

5° Victor Prosper Considérant, économiste français, à l'âge de 85 ans. Il a été le principal disciple de Fourier. Considérant a eu son heure de célébrité, mais depuis longtemps cette célébrité avait fait place à un complet oubli. Après la mort de Fourier il essaya de fonder des *phalanstères* en France, en Belgique et au Brésil, mais il ne réussit pas dans ces entreprises. Après la révolution de 1848 il fonda au Texas une commune sociétaire (1) qui fut aussi un fiasco. Pendant un certain temps, Considérant fut lié avec Louis Veuillot, mais les idées de ces deux hommes étaient diamètralement opposées et leurs relations cessèrent complètement Louis Veuillot n'eût pas la consolation de ramener le socialiste dans le vrai chemin.

6° Bartholome Mitre, ancien président de la république Argentine. Il était âgé de 72 ans. Il fut élu président en 1862. Dans la guerre contre le Paraguay en 1866 il commandait les troupes alliées du Brésil, de l'Uruguay et de la république Argentine. Malgré l'héroïque résistance de Lopez, président de l'Uruguay, ce petit pays fut écrasé et il perdit un million d'habitants.

(*A suivre*)

ALBY.

(1) Réunion d'individus vivant ensemble, travaillant pour le bénéfice de l'association, etc.

LA FEMME CHRETIENNE

SA MISSION SA FORMATION ET SA SAUVEGARDE

Par le **Rév. Père F. X. SCHOUPPE**, de la Compagnie de Jésus

Deuxième édition.—1 vol. in-18, 118 pages.... 20 cts

CHAPITRE I.

Mission de la femme chrétienne.

Le Fils unique de Dieu est venu rélever de ses ruines le genre humain tout entier. L'homme et la femme étaient déchus et dégradés l'un et l'autre ; Jésus-Christ les a réhabilités avec un surcroît de grandeur. Régénérateur de la race d'Adam, il a formé comme une nouvelle humanité, une nouvelle société, son Église, destinée à continuer son œuvre de sanctification jusqu'à la fin des siècles ; et dans cette société nouvelle il a élevé l'homme et la femme jusqu'à les associer l'un et l'autre à son œuvre divine.

Jetez les yeux sur le plan du divin Restaurateur ; vous remarquerez que l'homme occupe le premier rang dans l'ordre hiérarchique : mais vous verrez en même temps que, à côté de l'homme, la femme occupe une place bien glorieuse : elle remplit un rôle de coopération, d'où dépendent le succès et le fruit de tous les ministères de l'Église.

Pour remplir ce rôle grandiose, le Christ a orné la femme chrétienne des plus nobles dons de la grâce. Si la fille d'Eve, dégradée par le péché et livrée à la honte du vice, est la plus ignoble des créatures ; relevée par Jésus-Christ elle devient la plus belle, la plus sublime création du christianisme. Pour peindre cette physionomie céleste avec toutes les grâces dont le Saint-Esprit l'a embellie, il faudrait le pinceau des anges et les couleurs du paradis.

Ce que le Sage dit en général de la femme vertueuse, on peut dire d'une manière toute spéciale de la femme chrétienne. *De même*, dit-il, *que le soleil placé dans les hauteurs des cieux embellit et vivifie la nature, ainsi le visage d'une femme vertueuse est l'ornement de sa maison : c'est la lampe qui brille sur le chandelier d'or dans le temple de Jérusalem.* Eccli. XXVI, 21, 22.

Pour réaliser cet idéal, la femme chrétienne doit bien connaître, d'un côté la grande mission qui lui est dévolue, et de l'autre, les conditions requises de sa part pour la remplir.

Et d'abord, on peut considérer sa mission à un double point de vue : premièrement en elle-même, et telle qu'elle est assignée par Jésus-Christ à la femme chrétienne ; secondement dans l'histoire, et telle que la femme chrétienne l'a remplie depuis dix-neuf cles.

1. Mission de la femme chrétienne considérée en elle-même. — La mission de la femme chrétienne est renfermée dans cette parole Créateur : *Il n'est pas bon que l'homme soit seul ; faisons-lui un aide semblable à lui* (Gen. II, 18). Par cette grande parole dont il voulut faire une loi sociale, Dieu établit la femme comme *l'aide de l'homme*, non seulement dans l'ordre matériel ; mais encore, et surtout, dans l'ordre spirituel. Aider l'homme à sauver son âme, voilà la fin la plus haute de la femme ; voilà sa gloire, voilà son noble ministère, voilà aussi sa plus douce félicité.

Admirez l'étendue de cette mission : la femme est établie par Dieu et par son Christ pour être l'aide de l'homme dans le sens le plus large : son action n'est pas bornée à la famille, elle s'étend à l'Etat et à l'Eglise : elle doit contribuer puissamment à propager la vie chrétienne dans la société tout entière, dans le siècle aussi bien que dans le sanctuaire du cloître.

1° Dans le siècle, la femme chrétienne exerce d'abord un véritable apostolat au sein de la famille. C'est là qu'elle fait régner la piété et la paix par ses enseignements et par ses exemples.

Elle est un flambeau resplendissant qui, placé sur le chandelier domestique, répand incessament la lumière de la foi dans toute la maison, et éclaire tous ceux qui l'habitent. Elle est ce vase de parfums célestes qui répand autour de lui la bonne odeur de Jésus-Christ (Joan. XII. 3).

Est-elle mère de famille ? Elle sanctifie son mari, ses enfants et ses domestiques. Jeune fille, elle édifie ses frères et ses sœurs, et même son père et sa mère, par la douce influence de sa vertu.

Or, voyez la portée de cet apostolat domestique : en sanctifiant la famille, la femme sanctifie l'Eglise et l'Etat ; car ce que la racine est à l'arbre, la source au fleuve, la base à l'édifice, la famille l'est à l'Etat et à l'Eglise. C'est de la famille que l'Etat reçoit ses citoyens, et l'Eglise ses enfants.

Cet apostolat n'est pas renfermé dans l'enceinte de la famille : la femme chrétienne l'exerce partout où elle porte ses pas : surtout dans le temple de Dieu et dans le réduit du pauvre.

Qui voit-on dans nos églises donner l'exemple de la piété, de la fréquentation des sacrements, de l'assiduité au sacrifice de la messe et à la prédication de la parole de Dieu ? N'est-ce pas surtout la femme chrétienne ? Après avoir satisfait aux devoirs domestiques, elle est heureuse de pouvoir se rendre à la maison de Dieu, pour y boire aux sources du Sauveur et se remplir de sa vie divine.

Animée de cette vie qui n'est que charité, elle va visiter les pauvres et les affligés, essuie leurs larmes, et verse dans leurs cœurs l'espérance et la joie. Quelle éloquente prédication que l'exemple de cet ange de charité !

Ce n'est pas tout. D'où viennent ces œuvres de bienfaisance, si nombreuses et si bien appropriées à toutes les misères ? Ces patronages, ces ouvroirs, ces vestiaires, ces crèches, ces écoles, ces asiles pour l'enfance et la vieillesse, comment les voyons nous se produire, se soutenir, se multiplier ? N'est-ce pas souvent par

l'initiative et toujours par la coopération, les généreuses aumônes, le dévouement personnel de la femme chrétienne ? Sans elle, sans le zèle de son cœur et le secours de sa bienfaisante main, ne verrait-on pas languir et tomber la plupart de ces œuvres ?

D'où viennent la splendeur du culte, la richesse des autels, la magnificence des vêtements sacerdotaux ? D'où viennent dans les processions du Saint-Sacrement ce déploiement de pompe religieuse ces décorations publiques si propres à glorifier le Très-Haut et à inspirer au peuple un saint enthousiasme ? N'est-ce pas toujours à la foi, au zèle, à l'ingénieuse piété de la femme chrétienne qu'il en faut rendre hommage ?

C'est ainsi qu'elle remplit sa mission dans le monde : elle y est la lampe ardente et luisante dont parle le Sauveur : elle y répand avec la lumière de la foi, les saintes ardeurs de la charité.

2° Comment remplit-elle sa mission dans le cloître ? Le Sauveur a établi la vie religieuse pour des âmes d'élite, qui, animées des plus nobles sentiments, aspirent à la perfection ; qui, foulant aux pieds tout ce qui est périssable, n'aspirent qu'aux biens éternels; qui, considérant qu'elles n'ont qu'une seule vie, la veulent consacrer à Dieu tout entière ; qui, animées d'une sainte ambition, veulent conquérir un trône élevé et avoir un grand Roi pour époux.

Parmi ces vierges généreuses qui disent adieu au monde et à ses vanités, les unes vont s'enfermer dans le sanctuaire du Seigneur pour y chanter nuit et jour ses louanges et lui offrir l'encens de leurs prières. C'est par ces prières jointes à la prédication de leur saint exemple, qu'elles contribuent à la sanctification de l'Eglise. — D'autres se vouent tout à la fois à la prière et aux œuvres de charité. Après avoir vaqué à l'oraison, et participé au banquet eucharistique, elles sortent de leur sanctuaire animées d'une ardeur céleste, pour aller aux hôpitaux, aux écoles, aux prisons, à la mansarde du pauvre ; soulageant tous les besoins, toutes les misères, avec un dévouement, une patience, une douceur, une charité, en un mot, qui prêche Jésus-Christ à tous les cœurs.

Et ce n'est pas seulement en Europe, parmi les fidèles, qu'elles font entendre cette prédication éloquente ; elles traversent les mers, et, auxiliaires des hommes apostoliques, elles font aimer et goûter aux païens les plus grossiers la religion sainte que les ministres de Jésus Christ leur viennent annoncer.

Telle est la glorieuse mission assignée à la femme dans la société chrétienne. — Voyons comment cette mission a été remplie depuis dix-neuf siècles.

II. Accomplissement de cette mission. — Si nous ouvrons l'histoire, nous voyons que la mission assignée à la femme par le Fils de Dieu, n'a pas été une vaine parole : cette mission sublime a été remplie depuis Jésus-Christ jusqu'à nos jours avec la plus admirable fidélité. Oh ! combien la femme chrétienne paraît grande, aimable, puissante pour le bien, dans la série des siècles !

A l'origine du Christianisme, l'Evangile nous la montre élevée à une dignité incomparable dans la personne de la sainte Vierge

Marie. L'auguste Mère du Sauveur, ornée de la plénitude des grâces et coopératrice de la rédemption, présente le céleste idéal de la femme chrétienne.

Outre la Vierge Marie, nous voyons figurer dans l'Evangile Elisabeth, une Marie Madeleine, une Marthe, une Solomé, une Marie mère de Jacques, et beaucoup d'autres saintes femmes : elles nourrissent de leurs biens, assistent de leur personne le Sauveur du monde et ses disciples ; coopèrent par leur zèle, leur générosité et leur dévouement à la fondation de l'Eglise.

A l'époque des Martyrs ; on voit les plus tendres vierges, telle qu'une sainte Agnès, étonner le paganisme par leur amour céleste de la pureté, et par les prodiges de leur constance dans la confession de la vraie foi au milieu des plus affreux tourments.

A l'époque des grandes hérésies orientales, ce sont des mères chrétiennes, telles qu'une sainte Monique, qui donnent à l'Eglise ses Pères et ses Docteurs. Au foyer domestique et sur le trône, elles contribuent par leurs exemples à former les mœurs des peuples chrétiens, à convertir les Césars, à christianiser l'empire.

Au moyen âge, l'action salutaire, civilisatrice de la femme chrétienne s'exerce sur la plus grande échelle. Les saintes femmes remplissent, non seulement les monastères, mais les chaumières et les palais. Les Pulchérie, les Mathilde, les Cunégonde brillent sur les trônes, elles gouvernent des empires, et les règnes des *saintes reines* comptent parmi les plus grands et les plus heureux de tous les règnes célébrés par l'histoire. A tous les degrés de la société les femmes rivalisent de zèle : que d'hospices, que d'églises et de monastères fondés, grâce à leur charité généreuse !

Si nous descendons aux temps modernes, marqués par les réformes protestantes et par les ravages de l'impiété contemporaine, nous voyons les femmes chrétiennes, catholiques, telles qu'une Marguerite de Parme, une Archiduchesse Isabelle, arrêter, autant qu'elles peuvent, les progrès de l'hérésie, conserver la foi catholique là où elle est restée intacte, et combattre l'impiété par l'héroïsme de la charité. Nous voyons se former de nouvelles légions de vierges, vouées aux œuvres de miséricorde et en particulier, à l'éducation chrétienne : elles soutiennent tous les efforts des ennemis de l'Eglise en donnant aux fonctions et aux saintes industries de la charité les développements prodigieux dont nous sommes encore les témoins.

C'est ainsi que depuis dix-neuf siècles, la femme chrétienne à réalisé la haute et sainte mission qui lui est marquée dans le plan social de Jésus Christ Quel est le noble cœur qui ne voudra pas avoir sa part d'une telle gloire ? Mais pour remplir un rôle si beau, il faut s'y appliquer tout entier, sous la protection de la Femme par excellence, qu'il a plu au Seigneur d'élever à la dignité de Mère de Dieu, pour être notre médiatrice toute puissante auprès de son divin Fils.

(*à suivre*)

LA BIBLE

Arnaud (M. l'abbé A.)—*La Sainte Bible*, traduction française avec commentaires, notes, dissertations etc. 4 vols in-8,............................... $6.00

—*Les Psaumes*, traduits et commentés. 1 vol, in-32,..................... 50 cts.

Bacuez et Vigouroux (MM. les abbés), *Manuel Biblique*, ou cours d'écriture sainte à l'usage des séminaires. 4 vols in-12, $3.50, reliés......... $4.50.

Bayle, Clair, Crelier, Drach Fillion, Gillet, Le Hir, Lecêtre et Trochon.—*Bible*, texte latin de la Vulgate, traduction française en regard avec deux introductions, l'une générale, l'autre particulière, et commentaires théologiques, moraux, philologiques, historiques etc., rédigés d'après les meilleurs travaux anciens et contemporains. Brefs de Pie IX et de Léon XIII, approbations et imprimatur de l'Ordinaire. 27 vols gr. in-8 sur deux colonnes,.............................. $55.00.

Prix des volumes vendus séparément

Introduction générale :

—Tome I. Inspirat., Canon....$3.00
—Tome II. Archéologie géograp. $3.25
Le langage symbolique........$1.38
La Geuèse.......$2.50
L'Exode et le Lévitique $2.63
Les nombres et le Deutéronome..$2.25
Josué............$0.70
Les Juges et Ruth $0.90
Les Rois, 2 vols..$5.50
Les Paralipomènes............$2.15
Esdras et Néhémias $0.88
Tobie Judith et Esther........$1.25
Le livre de Job...$1.50
Les Psaumes....$4.13
Les Proverbes...$1.40
L'Ecclésiaste....$0.90
Le Cantique des Cantiques.....$0.80
La Sagesse......$0.95
L'Ecclésiastique $1.50
Introduction aux prophéties.....$0.88
Isaie............$1.50
Jérémie et Baruch 2.35
Ezéchiel.........$2.00
Daniel..........$1.50
Les petits Prophètes............$2.88
Les Machabées..$1.80
Introduction aux Evangiles.....$0.65
Saint Mathieu...$3.25
Saint Marc......$1.25
Saint Luc........$2.35
Saint Jean......$2.63
Synopsis Evangelica.........$0.90
Les Actes des Apôtres.......$2.00
Les Epitres de saint Paul.....$4.25
Les Epitres catholiques.........$1.40
L'Apocalypse...$1.13
Oratio Manassé-Esdras $0.25
Table Homélitique ou Thesaurus biblic.......$2.50
Tables générales. $3.00
Atlas géographique et Atlas archéologique....$2.25

Biblia Sacra, *Vulgatæ editionis*. 1 fort vol in-12 de 1400 pages, $1.50, relié.. $2.00

Biblia Sacra, *Vulgatæ editionis*. 1 vol. in-8,.............................. $1.25

Biblia Sacra, *Vulgatæ editionis*, juxta editionem, cura et studio C. Vercellone. 2 vols grd in-8,......... $3.00.

Bourquard (M. l'abbé)—*La Bible illustrée* ou récits de l'ancien et du nouveau testament à l'usage de la jeunesse, 1 vol. in-12, cartonné,.... 40 cts.

Broise (R. A. de la) S. J.—*Bossuet et la Bible*, études d'après les documents originaux 1 vol. in-8,...... $1.75

Calas (M. l'abbé).—*La Bible de tout le monde*, récits complets, historiques, poétiques et moraux de l'ancien et du nouveau testament. 2 forts vols in-12.. $2.00.

Carrières (R. P. de)—*La Sainte Bible* contenant l'ancien et le nouveau Testament, avec une traduction française en forme de paraphrase et les commentaires de Menochius. 8 vols in-8,.................................... $6.00.

Cruchet (L'abbé.)—*Histoire de la sainte Bible*. 1 vol. petit in-folio illustré de 100 gravures, rel-toile p. s. tr. dorée,.. $4.00

D'Allioli (M. le Dr),—*Bible*, nouveau commentaire littéral, critique et théologique, avec rapport aux textes primitifs sur tous les livres des divines Ecritures, avec l'approbation du Saint-Siège et les recommandations des RR. et Ill. archevêques d'Allemagne, traduit de l'allemand sur la sixième édition, par l'abbé Gimarey, traduction avec le texte latin en regard, revue et approuvée par l'auteur, avec l'approbation de Mgr Villecourt, huitième édition, augmentée de notes considérables approuvées par Mgr l'évêque d'Autun. 8 vols. in-8, $12.00 reliés........ $16.00

De Raze Lachaud et Flandrin—Concordantiarum SS. Scripturæ manuale ; editio in commodissimum ordinem disposita. 1 vol. in-8, $2.25 relié.. $2.75.

Drioux (M. l'abbé)—*La sainte bible* 10ème édition. 8 forts vols in-8. $7.50.

Dutripon F. P.) — Bibliorum sacrorum concordantiæ, vulgate editionis ad recognitionem jussu Sixti V. Pontif Max bibliis adhibitam, recensitæ atque emendatæ,ac plusquam viginti quinque milibus versiculis auctæ insuper et notis historicis, geographicis, chronologicis locupletatæ. Octava editio accuratissime expurgata. Un magnifique volume in-4 jésus de 1512 pages renfermant la matière d'environ 20 vols in-8 ord., $6.00, relié,............ $7.50.

Fillion (M. l'abbé A. C.) P. S. S.— Biblia sacra juxta vulgatæ exemplaria et correctoria romana, denuo edidit divisionibus logicis analysique continua sensum illustrantibus ornavit. Magnifique volume in-8, de près de 1,400 pages, orné de têtes de chapitres et lettres initiales, caractères très lisibles, *entièrement neuf,* imprimé sur beau papier teinté avec filets rouges $2.50, relié,................................ $3.50.

Glaire (M. l'abbé J. B.)—*La sainte bible* selon la Vulgate, traduction en français avec des notes, contenant l'ancien et le nouveau testament. 4 vols. in 18, reliés,..................$3.25.

Le nouveau testament seul. rel. 88c.

—*La Sainte Bible,* traduite avec notes, seule approuvée par une commission d'examen nommée par le souverain Pontife. Nouvelle édition avec introductions, commentaires et appendice, par M. l'abbé Vigouroux. 4 forts vols. in-8, gros caractéres, $6.50 reliés,.................................... $8.50

Le nouveau testament se vend séparément, $1.75, relié $2.25.

—Le livre des psaumes, texte latin et traduction française, avec notes, introduction et quelques notes nouvelles par M. l'abbé Vigouroux, suivi des cantiques de Landes et d'une table liturgique. 1 vol. in-12,.......... 75 cts.

Holzhauser (Barthélemy).—*Interprétation de l'Apocalypse,* renfermant l'histoire des sept âges de l'E_lise catholique. Ouvrage traduit du latin, et continué par le chanoine de Wuilleret. 2 vols in-8, $3.00.

Labatut (l'abbé)—*Le saint Evangile* ou la vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ, d'après la Concordance des quatre Evangélistes, texte latin et traduction française avec notes explicatives. 1 vol. in.18 de 136 pages 50cts.

Le Hir.—*Les Psaumes* traduits de l'hébreu en latin, analysés et annotés en français, avec la Vulgate en regard et l'indication des différences entre les deux versions. 1 vol. in-12,...... $1.00.

Maunoury (A. F.)—*Commentaires* sur les Epitres de Saint-Paul. 5 vols in-8 .... $7.25

—Epitres de Saint-Paul aux Romains. 1 vol. in-8,................ $1.25.

—Epitres de Saint-Paul aux Corinthiens. 1 vol. in-8, $1.60.

—Epitres de Saint-Paul aux Galates, aux Ephésiens, aux Philippiens, aux Colossiens et aux Thessaloniciens. 1 vol. in-8,............................ $1.60

—Epitres de Saint-Paul à Timotée, à Tite, à Philémon et aux Hébreux. 1 vol. in-8,................................ $1.60

—Epitres catholiques de St-Jacques St-Pierre, St-Jean et St-Jude. 1 vol. in-8,.................................. $1.25

Mazeron.—Concordantiæ novæ SS. Scripturæ seu doctrina moralis et dogmatica, ordine alphabetico sacris Testamentorum condicibus desumpta. 1 vol. in-12,............................ $2.25.

Meignan (Cardinal) — *David roi* psalmiste et prophète. 1 vol in-8. $1.88

—Les prophètes d'Israël. Quatre siècles de luttes contre l'idolâtrie. 1 vol. in-8,................................ $1.88.

—Les prophètes d'Israël et le Messie, depuis Salomon jusqu'à Daniel. 1 vol in-8,............................... $1.88

—Salomon, son, règne ses écrits. 1 vol. in-8,............................... $1.88

Meignan (Mgr. G.)—Le monde et l'homme primitif selon la Bible. 1 vol. in-8,.................................. $1.50.

—Les évangiles et la critique au XIXe siècle. 1 vol. in-8,.......... $1.50.

—Prophéties Messianiques. Les prophètes. 1 vol. in-8,.................. $1.50

Mertian (l'abbé)—*Explication des Evangiles* des dimanches et fêtes principales, extraite textuellement des homélies du Cardinal de la Luzerne. 2 vols in-12,.......................... $1.00.

Migne (J. P.)—Scripturæ sacræ cursus complectus, ex commentariis omnium perfectissimis ubique habitis, et a magna parte episcoporum neenon theologorum Europæ catholicæ, universim ad hoc interrogatorum, designatis, unice conflatus. Plurimis annotantibus presbyteris ad Docendos Levitas, ascendosve populos alte positis accurante. 28 vols in-4, net,.... $25.00

Novum Jesus Christi testamentum, vulgate editionis juxta exemplar vaticanum ; sola editio cum indicibus locupletissimis et concordantiis. I vol. in-32, reliure imitation chagrin noir $1.25, reliure chagrin 1er choix noir, $1.50.

Péronne (J. M.)—*Analyse logique* et raisonnée des Épitres de St-Paul, suivie de de notes philologiques, d'explications et de considérations tirées des orateurs sacrés. 2 vols in-8,...... $3.00

—Chaînes d'or sur les Psaumes ou les psaumes traduits, analysés, interprétés et médités à l'aide d'explications et de considérations suivies. 3 vols in-8,................................... $5.00

Picquigny (R. P. de)—*Explication des épitres de St-Paul*, par une analyse qui découvre l'ordre et la liaison du texte ; par une pharaphrase qui expose en peu de mots la pensé de l'apôtre ; par un commentaire. 1 vol. in-12, $1.25.

Raze. (de) Lachaud et Flandrin.—Concordantiarum SS. Scripturæ manuale. 1 vol. in-8, $2.55, rel. $2.75.

St-Thomas d'Aquin. — *Explication* suivie des quatre évangiles, composée d'extraits des interprêtes grecs et latins, et surtout des saints Pères, admirablement coordonnés et enchaînés de manières à ne former qu'un seul texte suivi et appelé à juste titre "*La chaine d'or.*" Edition où le texte corrigé par le P. Nicolaï a été revu avec le plus grand soin sur les textes originaux grecs et latins. Traduction nouvelle avec sommaire analytique et notes exagétiques et historiques par M. l'abbé J. M. Péronne. 8 vols in-8,.................................. $12.50

—Expositio continua super quator evangelistas, ex latinis et græcis autoribus, ac præsertim ex Patrum sententiis, et glosis miro artificio quasi uno tenore contextuque conflata simul ac Catena Aurea, Justisimo Titulo noncupata, nunc vero tamen ab innumeris et enormibus mendis aliarum editiorum emendata ; locorum indicibus antæ falsis vel imperfectis expurgata ; novis additamentis ; marginibus, et ornamentis aucta ; ut singulis evangelistis præfixa præfatio plenius in licabit, per P. R. F. Joannem Nicolai, ex eodem ordine Fr. Præc licat, doct. theologum Parisiensem, et in magno conventu Parisiensi S. Jacobi nuncupato primarium theol. professorem ac studii regentem. 3 vols in-8.................. $4.00

Vigouroux P. S. S.—*La Bible* et les découvertes modernes en Palestine, en Egyte et en Assyrie, avec 160 cartes, plans et illustrations d'après les monuments, par l'abbé Douillard, architecte, 4 forts vols in-12,..................... $4.00

—Le Nouveau Testament et les découvertes archéologiques modernes avec des illustrations d'après les monuments, par l'abbé Douillard, architecte 1 vol. in-12,.......................... $1.00

—Les Livres saints et la critique rationaliste. histoire et réfutation des objections des incrédules contre les saintes Ecritures, 3e édition. 5 vols in-12,... $5.00.

—Manuel biblique ou nouveau cours d'Ecriture sainte, 2e édition. 4 vols in-12,.. $3,50

—Mélange biblique : La Cosmogonie mosaïque, d'après les Pères de l'Eglise suivie d'études diverses relatives à l'Ancien et au Nouveau Testament, avec des illustrations d'après les monuments, par l'abbé Douillard, architecte. 2e édition. 1 vol. in-12.......... $1.00

PARTIE LEGALE

Rédacteur : ALBY

CONTINUATION DE COMMUNAUTÉ

Question.—Il y avait communauté de biens entre moi et ma femme qui est morte dernièrement. Il existe des enfants, encore mineurs, issus de notre mariage. Ma femme a fait un testament par lequel elle lègue tous ses biens à sa mère au lieu de les léguer à ses enfants. Dans ce cas suis-je obligé de faire un inventaire pour dissoudre la communauté de biens qui existait entre ma femme et moi.

Si je ne fais pas un tel inventaire avec les formalités ordinaires, mes enfants pourront-ils plus tard faire déclarer par les tribunaux qu'il y a eu continuation de communauté entre eux et moi ? La mère de ma femme a accepté le testament fait en sa faveur et elle m'a fait une cession de ses *droits successifs*. Qu'en dites-vous ? *L. B. J.*

Réponse.—Lorsqu'il y a communauté de biens entre un mari et sa femme et qu'au prédécès de l'un d'eux, il existe des enfants, encore mineurs, issus de leur mariage, il faut, pour qu'il y ait lieu à la continuation de communauté entre eux et le survivant qu'ils soient les héritiers du prédécédé. Si le prédécédé a fait un testament par lequel il a légué tous ses biens à d'autres qu'à ses enfants, ces derniers n'ayant aucun droit dans sa succession ne le représentent pas, et par conséquent la communauté leur est tout à fait étrangère. N'ayant aucun droit dans les biens de cette communauté ils n'ont aucun droit d'en demander la continuation. Les raisons qui ont fait établir la continuation de communauté en faveur des enfants d'un mariage n'existent pas lorsque ces enfants sont déshérités. Le mélange des biens du défunt et des biens du survivant et la difficulté d'établir plus tard en quoi ils consistaient au décès du prémourant sont deux des raisons qui ont prévalu pour faire établir la continuation de communauté faute d'inventaire. Dans le cas actuel ces raisons n'existent pas en faveur des enfants.

Outre les raisons qui ont fait établir la continuation de communauté elle a été imposée comme peine au survivant qui n'a pas fait inventaire dans les délais légaux. Mais pour qu'il y ait lieu à l'application de la peine il faut que les enfants aient des droits dans les biens à inventorier. Ainsi vous n'avez rien à redouter. Votre belle-mère ayant accepté le testament de votre femme la cession *de droits successifs* qu'elle vous a faite est légale.

TRIBUNAUX

C. S. Arthabaska.—Présent M. le Juge Plamondon.

JOHNSON

vs

GOODFELLOW

Procès civil—Procès criminel—Dommages.

JUGÉ : Que, dans une action en dommages pour un délit pour lequel il y a aussi un procès criminel, le défendeur ne sera pas obligé de produire sa défense avant que son procés au criminel ait été jugé.

NOTE.—Goodfellow est accusé d'avoir assommé, à coups de hache, le fils de Johnson qui est mort des blessures reçues. De là la poursuite criminelle et de plus l'action en dommages intentée par Johnson, père, en vertu de l'article 1056 du code civil.

Voici la disposition du premier alinéa de cet article.

1056. Dans tous les cas où la partie contre qui le délit a été commis, décède en conséquence, sans avoir obtenu indemnité ou satisfaction, son conjoint, ses père, mère et enfants ont, pendant l'année seulement à compter du décès, droit de poursuivre celui qui en est l'auteur ou ses représentants pour les dommages-intérêts résultant de tel décès.

C. S. Montréal, 31 *Janvier* 1894.

Présent M. le juge Tait.

W. B. LAMBE, (percepteur du revenu de la Province)

vs

JOSEPH FORTIER.

Taxe d'affaires.

JUGÉ : Que la taxe d'affaires créée par la législature de Québec, et payable par les manufacturiers, et par les commerçants, est une taxe directe et qu'elle est constitutionnelle, la législature ayant le droit de la créer en vertu de la section 92 de l'*Acte* (1) *de l'Amérique Britannique du Nord.*

(1) Statut impérial 30 et 31 Vict. chapitre 3. En vertu de la section 92, No 2 la législature de chaque province a le droit de faire des lois concernant "*La taxation directe dans les limites de la province, dans le but de prélever un revenu pour des objets provinciaux.*

Note.—Cette cause va être portée en appel.

Une autre cause importante concernant les nouvelles taxes est encore pendante devant les tribunaux. C'est la cause de :

Lamonde

vs.

Lavergne (Régistrateur)

et

Le procureur-général, intervenant.

Cette cause a été plaidée l'année dernière dans la cour supérieure du district de Montmagny, et le juge Pelletier a débouté l'action du demandeur.—Il a jugé que la *taxe de un et demi* (1) *pour cent sur les transports d'immeubles est constitutionnelle.*

Cette cause doit être plaidée en appel au terme actuel de la cour du Banc de la Reine à Québec.

LAICISATION

Les lecteurs savent que la laïcisation des hôpitaux a été poussée en France jusqu'à ses dernières limites. On a même dépassé la légalité qui pourtant était déjà intolérable. Le préfet du département de la Seine, dans son zèle de sectaire, s'arrogeant des droits qu'il n'avait pas, a même prononcé la laïcisation de l'hôpital Saint-Louis qui était desservi par les religieuses hospitalières de l'Hôtel-Dieu. Ceci avait lieu en 1888. Les sœurs appelèrent de cet arrêté au Conseil d'Etat (Section du Contentieux) et ce dernier leur a donné gain de cause (1). Il a déclaré que le préfet a agi illégalement en prononçant la laïcisation et il l'a annulée. Ainsi le haut fonctionnaire a été convaincu par le Conseil d'Etat d'avoir fait une application stupide d'une loi scélérate.

(1) A Paris les deux seuls hôpitaux qui sont encore sous les soins des religieuses sont l'Hôtel-Dieu et l'hôpital Saint-Louis.

Voici les motifs de la décision du Conseil d'Etat.

Considérant que les Sœurs hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Paris sont chargées du service des malades dans l'hôpital Saint-Louis, en vertu, non d'un contrat passé avec l'administration des hospices, mais d'un décret en date du 26 décembre 1810 et des statuts y annexés, ce décret intervenu dans les conditions prévues par l'article 5 du décret du 19 février 1809.

Que cet état de choses ne peut être modifié qu'en vertu d'un décret rendu dans les mêmes formes :

Que dès lors le préfet du département de la Seine, en décidant qu'il serait procédé, le 1° décembre 1888, au remplacement des Sœurs hospitalières dans l'hôpital Saint-Louis par un personnel laïque, a excédé la limite de ses pouvoirs ;

Décide :

L'arrêté ci-dessus visé du préfet du département de la Seine, en date du 25 août 1888, est annulé.

(1) En vertu d'une loi de la dernière session cette taxe est réduite à un pour cent 1%.

L'AUTRE VIE

par M. l'abbé ELIE MÉRIC

TROISIÈME ÉDITION

2 fort vol. in-12 .... $1.50

TABLE DES MATIERES

LIVRE PREMIER

La raison et la démonstration de notre immortalité

immortalité.—La théologie des Perses et la théologie des Hindous — L'Égypte et le livre des morts.—Platon et les trois démonstrations de l'immortalité.—Cicéron et les *Tusculanes.*—Les Juifs et les livres sacrés.

LIVRE II

Le lendemain de la mort et les limites de la raison

CHAPITRE PREMIER.—*Le signe de la mort et la mort apparente.*—Les trois vies de l'homme.—Bichat et la définition de la mort.—Flourens et le nœud vital.—La mort et la fin de la vie végétative.—La mort et les systèmes de philosophie.—Incertitude des signes de la mort et les inhumations précipitées.—Les expériences et l'insuccès.—Théories et faits.

CHAPITRE II.—*La préexistence des ames.*—Hypothèses sur l'origine de l'âme, avant et après Jésus-Christ.—Les théories de J. Reynaud et de MM. Figuier, Pezzani.—Exposition des systèmes, des arguments, des conclusions.—Discussion et réfutation.

CHAPITRE III.—*La transmission des ames.*—L'âme d'Adam et l'âme de l'humanité.—La génération des âmes et le péché originet.—Le traducianisme et ses arguments théologiques, philosophiques, physiologiques.—Exposition, discussion, refutation.

CHAPITRE IV.—*Le voyage éternel.*—L'homme après la mort.—Systèmes de Fourier, J. Reynaud et M. Figuier.—La thèse, les preuves psychologiques, morales, métaphysiques.— Critique et réfutation.

CHAPITRE V.—*Les mondes habités.*—La pluralité des mondes habités et le P Secchi.—Arguments en faveur de l'hypothèse empruntés aux lois générales de la nature, aux attributs de Dieu, à l'état du firmement.—Les mondes habités et la Rédemption.

CHAPITRE. VI—*Le spiritisme et la théologie.*—Exposition du système.—L'âme le périsprit, les épreuves.—Les révélations et la révélation spirite.—Critique et contradictions du Spiritisme —La doctrine de S. Augustin, de S. Thomas d'Aquin et de Bossuet sur les mauvais anges.—Principes de solution.

CHAPITRE VII *Le spiritisme et les sciences physiques.*—Le Spiritisme scientifique en Angleterre et en Allemagne.—Expériences, démonstrations et théorie.—Le merveilleux en France.—Expériences de M. Charcot à la Salpêtière.—Catalepsie, léthargié, somnambulisme.—L'attaque du crucifiement.—La vue à distance.—Observations et critique.—Le père Debreyne et les possédées de Loudun.—Conclusion.

APPENDICE.—De l'origine et de la fin du monde selon la science.

LIVRE III

L'enseignement de la foi

CHAPITRE PREMIER.—*Les limites de la raison et le problème de la destinée.*—La raison ne peut déterminer ni le mérite du bien, ni la gravité du mal, ni la grandeur de la récompense, ni l'étendue du châtiment.—Volonté nécessaire et volonté libre de Dieu.—Aveu de M. Sanet.—Trois objections de Jouffroy.—Solutions.—Témoignage de Platon.

CHAPITRE II.—*L'âme après la mort.*—L'âme séparée du corps.—Fin de la vie végétative.—L'âme et la sensibilité physique.—L'âme et l'activité.—L'âme et les apparitions après la mort.—L'âme et l'intelligence.—Ses rapports avec Dieu, les anges, les hommes.—Deux principes de solution.

CHAPITRE III.—*La résurrection des corps, la science et le dernier jour de la terre.*—La conversion des forces et la conservation de la matière.-L'échange et l'indestructibilité de la matière.—Le renouvellement du corps humain

pendant la vie.—Témoignages de Moleschot, Flourens, Frémy.—La résurrection du corps selon saint Thomas d'Aquin.—Les cataclysmes du dernier jour de la terre.—Dissolution par le feu.—Témoignages de Tyndall. Mayer, Soule.—Les étoiles tomberont du ciel.—Terre nouvelle et cieux nouveaux.

CHAPITRE IV.—*Le règne de mille ans.*—La thèse des millénaires sensuels.—Thèse des millénaires spirituels.—Discussion d'un texte de saint Jean.—L'Apocalypse et les millénaires.—Discussion des textes, des témoignages, des autorités.

CHAPITRE V. *La glorification des corps.*—L'Apôtre saint Paul et la résurrection.—Les transformations de la nature.—Evolution du végétal.—L'histoire de la plante.—Evolution dans l'ordre animal—La chrysalide et le papillon.—Le changement et la permanence dans le corps humain.

CHAPITRE VI.—*Les qualités des corps glorifiés.*—La partie terrestre du corps humain et sa disparition.—La nouvelle puissance de l'âme et le corps spirituel.—La lumière et le corps nouveau.—Eclat, rapidité.—Subtilité.—Le firmament.—l'Astronome et le Chrétien.

CHAPITRE VII.—*L'âme glorifiée.*—La science humaine.—Galilée, Képler, Newton.—La science incomparable de l'âme glorifiée.—La statue d'un grand homme et la statue d'un grand saint.—L'âme et le vrai.—Le beau, le bien.—Dante et la félicité des élus.—Le ciel et la terre.—La béatitude éternelle.

CHAPITRE VIII.—*Les élus se reconnaîtront au ciel.*—Démonstration de cette vérité.—L'Ecriture sainte.—Les Pères.—La Tradition.—Les Théologiens.—La raison théologique.

CHAPITRE IX.—*Le doute du cœur et la solution.*—Les Bienheureux séparés des damnés peuvent et doivent être heureux.—Dieu et les damnés.—Union profonde de pensée, de jugement, d'amour entre les élus et Dieu.—Dante et tranformation.

CHAPITRE X.—*Le nombre des élus.*—Nature de la grâce suffisante.—Elle est accordée à tous les hommes.—Tous les hommes peuvent se sauver.—Trois opinions sur le nombre des élus.—Grand nembre des élus.—Preuves morales et scripturaires en faveur de cette opinion.

CHAPITRE XI.—*Le dernier châtiment.*—Tous les peuples ont cru à l'enfer.—L'Ecriture en démontre l'existence par des textes nombreux.—L'enfer et la raison théologique—Réponse aux objections.—Le purgatoire et la communion des saints.—Le purgatoire et la tradition.—Apparition des morts aux vivants.

CHAPITRE XII.—Dissertation de M. l'abbé Emery sur la mitigation des peines des damnés.

Conclusion.

APPENDICE.—Le millénarisme et les écoles révolutionnaires.

CONSTITUTION ET GOUVERNEMENT DU CANADA

(EXTRAIT D'UNE PUBLICATION OFFICIELLE)

Brochure de 63 pages.. 25 cts

AVIS DE L'EDITEUR.

" Les livres bleus sont un fumier dans lequel on trouve quel-" quefois des perles ", disait un journaliste, ancien député, pas trop fier de son premier état. Nous venons d'en trouver une dans les *Appendices des journaux de la chambre des communes de* 1890. C'est un *Rapport sur la Constitution de la Puissance du Canada, préparé, pour être soumis au Parlement Impérial, par l'honorable Joseph Adolphe Chapleau, C.R., LL.D., Secrétaire du Canada*, ainsi que nous le lisons à la première page d'un fascicule sorti des presses de l'imprimeur de la Reine, à Ottawa, en 1891.

Un professeur distingué, auquel nous soumettions ce rapport, nous disait : " C'est le résumé le plus complet, le plus concis et " le plus clair que j'aie encore lu de la constitution et du gouver-" nement du Canada. L'Etat aurait du en faire imprimer des mil-" liers d'exemplaires et les répandre dans toutes les écoles. C'est " l'abécédaire politique que tout le monde devrait apprendre."

Cette opinion nous a paru bien juste, et nous sommes surpris qu'on n'ait pas pensé avant aujourd'hui à faire cette publication, dont l'utilité ne saurait être mise en doute. Nous avons cru combler cette lacune en rééditant ce rapport dans son entier. Nous ne réclamons pour notre œuvre d'autre mérite que celui d'avoir suppléé au devoir qui nous paraissait s'imposer au gouvernement.

Il n'y a rien de nouveau dans ce travail. Ce ne sont que quelques notes d'histoire, avec un précis de l'Acte de la Confédération et d'un certain nombre de statuts concernant l'organisation administrative du pays, ainsi que de certaines règles parlementaires. Cependant on y trouve plusieurs détails qu'on s'étonne, en les lisant, de ne pas savoir. Ce sont souvent les choses les plus usuelles qu'on oublie d'apprendre. Comme tout le monde est censé les savoir, peu de gens se donnent la peine de les bien étudier, jusqu'au moment où un incident inattendu nous mette en face de notre ignorance.

Nous n'avons presque rien changé au texte du rapport de l'ancien secrétaire d'Etat, qui ne nous en voudra pas, nous aimons à le croire, de vulgariser son travail. Si nous sommes bien informé, ce rapport a déjà reçu des témoignages élogieux de quelques membres du parlement anglais, où il fut présenté par le ministre des colonies, sous forme de *Réponse à une adresse de la chambre des communes*. Nous avons corrigé quelques erreurs qui s'étaient glissées dans l'impression de ce document, et nous avons fait quelques légers changements qu'une législation subséquente au rapport rendait nécessaires. Si nous avons parfois modifié la phraséologie de l'original, ce n'a été que pour en faciliter la lecture, en le divisant en paragraphes plus aisés à fixer dans la mémoire.

Nous croyons faire œuvre utile pour l'éducation de la jeunesse en publiant ce petit sommaire, qui ne sera pas, du reste, déplacé dans la bibliothèque, sinon dans la mémoire de tous ceux qui s'occupent de politique. Sans autre préface, voici ce travail, qu'on jugera après l'avoir lu. EDOUARD DELPIT.

Raisons qui rendent l'intercession de Saint Joseph efficace.

Parmi les raisons que nous devons alléguer à Dieu pour nous le rendre favorable, il en est, dit le père Dupont, qui se prennent du côté des saints qui sont avec lui dans le ciel. Il faut donc que nous lui représentions leurs héroïques vertus, les grandes choses qu'ils ont faites pour son service, les désirs ardents qu'ils ont toujours eus de l'honorer, tous les mérites acquis en ce monde par leurs saintes œuvres. Or le bienheureux Joseph a, entre tous les saints, rendu pendant trente ans, à Jésus lui-même, les services les plus affectueux sans jamais marchander avec les sacrifices. S'il travaille, c'est pour Jésus ; s'il voyage, s'il vit de privations, s'il quitte sa patrie pour s'exiler dans un pays étranger, c'est toujours pour Jésus, uniquement pour lui. D'un autre côté, nous le prierons (Notre-Seigneur) de considérer qu'il ne cherche qu'à lui procurer de la gloire, et à faire voir au monde l'estime et l'amour qu'il a pour son père adoptif ; que d'ailleurs il est bien aise qu'il fasse pour nous, auprès de lui, l'office de médiateur et d'avocat, dont il l'a lui-même chargé, et qu'enfin sa volonté est que nous lui adressions nos prières, afin qu'il les présente et qu'il y ajoute les siennes. C'est ainsi que Moïse, Elie, Daniel et d'autres Pères de l'ancienne loi avaient coutume, dans leurs prières, de se prévaloir envers le Seigneur du crédit des Patriarches, Abraham, Isaac et Jacob. C'est par le même principe que nous prenons pour intercesseurs, dans la loi nouvelle, Marie et Joseph et les autres saints, figurés dans les vingt-quatre vieillards de l'Apocalypse, qui *ont dans leurs mains des vases d'or, pleins de parfums*, que saint Jean dit être *les oraisons des justes.*

Cette confiance en l'intercession des saints nous est d'une grande utilité pour deux raisons, dont la première est que nous nous humilions devant Dieu, en reconnaissant que nous sommes très indignes de paraître en sa présence, et que nous avons besoin de quelqu'un plus puissant que nous, pour nous présenter à lui. Le centenier s'humilia de cette sorte, et par son humilité il plut extrêmement au Sauveur, lorsque, n'osant l'aller trouver, ni le supplier lui-même de guérir son serviteur, il lui envoya quelques juifs de sa connaissance pour obtenir par leur moyen ce qu'il souhaitait.

L'autre raison est qu'ayant Marie et Joseph pour médiateurs, nous avons plus de sujet d'espérer que nos prières seront exaucées, parce que ce n'est pas nous seuls qui prions, mais que plusieurs prient avec nous. Dieu même, quand il désire nous faire des

grâces, nous donnent souvent la pensée d'employer auprès de lui le crédit de ses serviteurs, comme lorsque, voulant pardonner aux amis de Job, il leur dit qu'ils conjurassent ce saint homme de prier pour eux. Au contraire, lorsqu'il a déterminé de punir sans miséricorde les pécheurs rebelles, il n'a rien à dire de plus fort, sinon qu'il ne leur pardonne point, quand même les plus grands saints lui demanderaient leur grâce. De là vient qu'il dit un jour au prophète Jérémie que, *quand Moïse et Samuel intercéderaient pour le peuple il ne daignerait pas le regarder.* Il lui dit une autre fois : *Ne me priez point pour ce peuple : ne prétendez point m'apaiser par des prières et par des louanges ne vous opposez point à ma justice, car j'ai résolu de ne plus vous écouter.*

Nous voyons par là l'estime qu'il fait de l'intercession des Saints et de l'efficacité de leurs prières, puisqu'il les prévient de peur qu'elles ne soient des obstacles aux dessins de sa providence. Servons-nous donc de ce moyen pour obtenir de lui toutes choses, et disons-lui : O Saint des saints, honorez Marie et Joseph et tous les autres saints, en nous accordant par leurs prières ce que nous vous demandons. Il vous est glorieux d'avoir des serviteurs d'un si grand mérite, que vous ne puissiez rien ne leur refuser ; le crédit qu'ils ont auprès de vous est pour vous un sujet de gloire, puisque c'est un effet de la sainteté que vous leur avez communiquée ; faites-leur donc cet honneur d'exaucer les prières que nous vous offrons par leurs mains. Si vous avez comblé de grâces le peuple juif en considération des patriarches et des prophètes, quelles faveurs ne ferez-vous pas au peuple chrétien par l'intercession de Joseph et de votre divine Mère ? Agréez, Seigneur, que je vous présente leurs mérites n'ayant rien en moi qui soit digne de vous être offert ; assistez-moi désormais de votre grâce et aidez-moi à imiter leur ferveur dans votre service.

Quelquefois on s'adressera à Joseph lui-même, on le priera de représenter à Dieu nos besoins, comme si c'étaient les siens propres : O glorieux Saint, souvenez-vous que vous êtes notre médiateur et notre avocat ; acquittez-vous avec soin d'un office dont Dieu même vous a chargé ; priez pour nous qui vivons encore ici-bas, et qui souhaitons ardemment que vous nous rendiez le même service auprès du souverain de tous les pécheurs. Quand vous étiez dans cette vallée de larmes, bien que vous fussiez obligé de prier pour vous, vous étendiez votre charité sur le prochain et intercédiez pour vos frères ; étant maintenant dans le paradis de délices, où vous n'avez rien à demander pour vous-même, pourriez-vous ne pas prier pour des malheureux, qui sont dénués de tous et qui implorent votre assistance ? Hâtez-vous de nous attirer au ciel, afin que plus vous aurez de compagnons de votre bonheur, plus votre joie en soit accomplie. Celui-là, dit saint Bernard, est un puissant médiateur, qui ne demande rien pour soi, parce qu'il ne manque de rien, et qui s'emploie tout entier à intercéder pour d'autres qu'il voit réduits à la dernière misère et à un extrême danger de périr. Si quelque chose manque aux bienheureux, ce ne peut être que la gloire de leurs corps, qui reposent dans

l'espérance de la résurrection générale ; or, cela même leur est un motif de prier pour nous, puisque, comme dit l'Apôtre, leur béatitude ne sera parfaite que lorsqu'ils seront glorifiés avec nous. David assure que *les saints* qui sont au ciel *nous y attendent jusqu'à ce que Dieu nous y récompense avec eux.*

Toutes ces raisons que l'on a coutume d'alléguer aux Saints pour se les rendre favorables, peuvent bien plus justement être appliquées à Marie et à Joseph, auxquels l'on ne peut douter qu'elles ne conviennent infiniment plus qu'aux autres bienheureux.

Enfin, lorsqu'on parle à Jésus-Christ, on doit le considérer comme le meilleur fils que Dieu pût donner au meilleur des pères qu'il y ait et qu'il aura jamais; et quand on parle à Joseph, on doit se persuader que c'est un père infiniment charitable, qui connaît nos nécessités, qui n'ont rien pour nous soulager, et qui est tout-puissant pour nous obtenir le secours du ciel. Car, comme dit saint Augustin, plus il a de sainteté, plus aussi il a soin de ceux qui le servent, et plus il est aimé de son Fils, plus il est puissant pour en obtenir un prompt remède à leurs maux. Tout ce qu'il demande d'eux, c'est qu'ils se comportent à son égard comme des dignes enfants d'un tel père, et qu'ils puissent dire hardiment ces paroles : " Montrez que vous êtes notre père, offrez " vos prières à Celui qui est né pour nous et qui a voulu être votre " fils adoptif."

Que chacun donc monte en esprit dans le ciel : qu'il y contemple Jésus-Christ assis sur un trône éclatant de gloire, et Joseph placé auprès de son trône ; qu'il s'imagine entendre le Fils qui dit à son père : " Demandez, mon père, ce que vous voudrez ; car il n'est " pas juste que je vous renvoie sans vous accorder votre demande." Qu'ensuite il s'adresse à l'un et à l'autre ; qu'il dise à Joseph avec une tendre confiance : " O aimable Père, voici le temps d'exposer à votre Fils mes nécessités et mes misères; ne laissez pas échapper une si belle occasion, priez-le de m'assister dans le besoin, représentez-lui qu'il a voulu que vous fussiez le refuge des pécheurs ; suppléez à mon indignité par vos mérites. Dites-lui : Mon Fils, cet homme que vous voyez à vos pieds n'a point la ferveur de la charité qu'il voudrait avoir : il vous la demande, et je vous la demande pour lui. Accordez-lui ce qu'il souhaite, et faites-lui voir ce que peut mon intercession auprès de vous." Après cela, tournez-vous près de Jésus, et dites-lui avec un profond respect : " O Verbe divin, ô Sauveur des âmes, écoutez la prière de votre père et accordez moi, par ses mérites, les grâces que vous avez tout sujet de me refuser ; ne permettez pas qu'on puisse dire qu'il a eu la honte et le déplaisir d'être rebuté en intercédant pour un pécheur ; épargnez-lui cette confusion ; faites ce qu'il désire et récompensez par là tous les services qu'il vous a rendus. Souvenez vous que ce qui est un honneur pour lui en est un pour vous. Et qu'y a-t-il de plus glorieux à votre père que d'être toujours exaucé ? Plus je suis coupable et indigne de vos bienfaits, plus vous lui ferez d'honneur en m'accordant, pour l'amour de de lui, ce que la nécessité m'oblige de vous demander."

L'HEURE DU MATIN

OU

MEDITATIONS SACERDOTALES

Avec une Introduction par M. l'abbé Elie MERIC

Professeur à la Sorbonne

1 vol. in-8..Prix : $1.00

L'article qui suit est extrait de ce livre.

UNE CHAMBRE

Ire MÉDITATION

CE QUE C'EST QU'UNE CHAMBRE

J'étais en visite dans une maison amie. Je venais de déposer sur la table, qui m'avait été réservée dans la chambre que j'occupais, mon bréviaire et mon crucifix. J'ouvris par hasard le tiroir de cette table. J'y aperçus dans le fond un papier manuscrit, oublié ou plutôt abandonné. Je voulus lire. L'écriture en était difficile et mauvaise. La feuille froissée portait en tête : *ma chambre.* Je crus y découvrir qu'il s'agissait d'un sujet de méditation. Cela m'intéressa. En effet c'était bien une analyse de méditation que j'avais sous mes yeux. Qui l'avait laissée à cette place ? Je l'ai toujours ignoré. Mais après l'avoir lue et relue, j'en restai profondément édifié. Je l'emportai dans le dessein de l'étudier à loisir. Ce fut pour moi une vraie découverte, comme un trésor spirituel, une perle précieuse de piété. J'en relevai l'idée principale, et cherchai à en faire tout de suite l'application à ma "chambre" de prêtre. C'est cette méditation que je me propose de fixer ici.

Qui de nous, tout enfant, n'a pas désiré, n'a pas rêvé d'avoir une "chambre" ; une chambre à soi, à soi tout seul... une chambre où on pourrait se recueillir, prier, travailler, pleurer au besoin ? Ceci tient aux instincts les plus profonds de notre nature. Aujourd'hui chacun de nous a "sa chambre" petite ou grande, plutôt petite que grande ; pauvre ou riche, plutôt pauvre que riche. Or il faut savoir *ce que c'est que notre chambre*, ce que nous pouvons en attendre de bien pour notre âme. Disons-le, et réfléchissons.

I. Une chambre est d'abord *une solitude*, une cellule, un ermitage, au milieu du monde... Dans la ville que j'habite, comme dans toute ville, que voit-on ? Qu'entend-on ? Des gens qui s'agitent, qui se remuent ; qui vont ici, qui vont là ; les uns à leurs affaires, les autres à leurs plaisirs. C'est le mouvement incessant, bruyant.. Sur les promenades, les places, les rues, dans les maisons, on parle, on parle de tout, On s'entretient de nouvelles; on y raconte les scandales de la veille, les scandales du jour, et ceux du lendemain... Que je veille ou non, je ne suis que trop

mêlé à ce bruit, à ce tumulte, à ces frivolités du monde, au point d'en être souvent fatigué, étourdi même parfois. Comment y échapper ?... En entrant dans ma chambre et en fermant la porte sur moi : *clauso ostio.* Voilà un refuge assuré, un asile préservateur. Les bruits du dehors viendront expirer sur ce seuil béni comme la vague sur les grèves de l'océan. Ma chambre, c'est un lieu tout préparé pour le calme et la paix. C'est le jardin, clos, la fontaine scellée : *Hortus conclusus, fons signatus, fons hortorum,* du cantique des cantiques... C'est la feuille qui protège le fruit de l'arbre :*Sicut folium fructificans in arbore....* C'est la haie qui protège les épis du champ, les grappes de la vigne : *Plantavit vineam et sepem circumdedit ei..* O petite solitude, ô doux ermitage, que vous m'êtes chers ! Quelle paix règne en ce lieu ! O Seigneur, je crois y sentir votre aimable présence ! Si vous vous plaisez à descendre quelque part sur la terre, et à converser avec vos pauvres créatures, c'est ici sans doute que je pourrai jouir de vos entretiens. *Et cum hominibus conversatus est.... Non habet amaritudinem conversatio ejus.*

II. Une chambre est une solitude au milieu du monde.... Elle est en second lieu *un temple*, une église. Qu'est-ce qu'un temple, une église ? C'est un lieu où l'on adore, où on prie, où on offre des sacrifices.... Une maison où on prie : *Domus mea domus orationis.* C'est là que Dieu se plaît à recevoir les hommages de ses enfants, à exaucer leurs prieres, à répandre sur eux ses grâces précieuses. Dans ma chambre, je prie, je pratique sans témoins et par conséquent sans risque, les dévotions que le Saint Esprit me suggère, ou qui sont davantage de mon goût. Là, je joins mes mains dans une ardente prière ; je les élève, ou je les tiens éten dues en croix ; là, je me prosterne contre terre ; je me frappe la poitrine dans les sentiment d'une vive componction ; je colle mes lèvres tremblantes de foi et d'amour, pâlies par l'émotion, sur les plaies ouvertes du divin Sauveur... Je fais davantage. Dans tout temple, il y a un *autel*, un autel d'immolation, où s'offre l'unique victime de notre salut. De l'autel s'exhale sans cesse une odeur de victime immolée. Ici, l'autel, c'est mon cœur. *Altare Dei est cor tuum*, écrivait saint Bonaventure à sainte Claire. Le sacrificateur, la victime de ce temple domestique, c'est moi-même. Je dois m'y offrir chaque jour en sacrifice. *Faciet holocaustum quotidie Domino.* Que d'immolations ! Que de sanglantes hosties ! J'y immole mes défauts, mon caractère, ma volonte propre, mes désirs immodérés, mes ressentiments. J'y porte mes travaux, mes fatigues, mes dévouements méconnus, mes espérances décues, les blessures de la calomnie, des mépris immérités. J'y immole mes tentations et les révoltes de mes sens. Ma main, dans l'ombre, va chercher l'instrument du supplice chargé de venger Dieu et d'expirer la faute. La, je m'immole aux jours de mes maladies, lorsque couché sur mon lit, j'endure de cruelles douleurs, et des nuits sans sommeil, Là, j'accepte la mort dans une entière soumission à la volonté de Dieu. *In manus tuas commendo spiritum meum.*

III. Que je le sache bien : ma chambre est déjà *un ciel*, un ciel

ici-bas. C'est la pensée de saint Bernard que ma chambre est un petit ciel... Dans ma chambre en effet, continue le saint, se rencontrent toujours cinq personne : Dieu le Père, Dieu le Fils, Dieu le Saint-Esprit, mon bon Ange gardien et moi. J'y converse donc avec la sainte Trinité, qui fait la gloire, les délices du ciel, ou plutôt qui est le ciel même... J'y comptemple des yeux de l'âme la sainte Humanité de Jésus-Christ, le Désiré, le Désirable ! ...son front meurtri, d'où jaillissent cependant toutes les lumières qui éclairent le monde ; ses mains et ses pieds percés de gros clous pour notre amour ; son cœur ouvert par la lance du soldat romain d'où ruissellent des torrents de tendresse inénarrables. Ce Jésus adoré répond aux baisers dont je le couvre par des grâces de force et des espérances qui font oublier la terre et rêver du ciel.... Et ma pensée, à peine chargée d'humanité, monte. monte encore, et s'essaye à l'envolement éternel... Plongeant dans l'azur des cieux, mon âme semble par avance quitter la terre et respirer l'air de l'immortalité... O petit ciel d'ici-bas, en attendant le ciel des cieux, garde-moi tes douces visions ! *Cœlestis urbs Jerusalem beata pacis visio !*

IIe MÉDITATION

CONDITIONS DANS LESQUELLES JE DOIS ÉTABLIR MA CHAMBRE

La piété élairée embellit tout ce qu'elle touche. Avec elle, de tout on fait de l'or... Je saurai mieux désormais, Seigneur, ce que c'est que " ma chambre, " l'estime que j'en dois faire, le bien que j'en peux attendre pour mon âme. Je ne m'y trouverai plus seul maintenant, ni sans consolation. *Erit tibi postea dilecta amica et gratissimum solatium.* Je la traiterai comme une personne dont on recherche et cultive l'amitié. Son atmosphère sera toujours de sérénité et de grâce, et dans la fidélité que je lui promets, se réalisera la belle parole de saint Bernard : *Ubi purior aer*, l'air y sera plus pur ; *cœlum apertius*, le ciel plus ouvert ; *et familiarior Deus*, et Dieu lui-même daignera m'y visiter plus souvent... Pour cette fin, Seigneur, il faut que ma chambre soit bien *ordonnée.* Je vais tâcher de méditer sur les *conditions* qui me la rendront telle que je la désire.

I. Puisque ma chambre est une *solitude* au milieu du monde, je dois faire en sorte de ne pas la remplir des bruits du dehors. J'empêcherai, autant qu'il dépendra de moi, l'écho des paroles bruyantes d'y arriver et d'en troubler le délicieux silence. Il faut que je sente, en y entrant, comme un saisissement d'esprit intérieur. J'éviterai, en l'occupant, d'en bannir le recueillement par des empressements, des mouvements brusques et heurtés, par des pas précipités. J'y prierai, j'y lirai, j'y travaillerai, dans un respectueux silence... On ne reçoit pas tout le monde dans sa chambre. On n'y introduit pas les allants et les venants. On n'en fait pas un lieu banal, ouvert à tous... et cela par égard pour la présence de l'Ami divin... Ma chambre aura son ouverture sur le ciel, assez semblable à ces doux nids d'alcyons, dont parle saint François de Sales, qui sont fermés du côté de la terre, avec une seule ouverture du côté

du ciel : assez éclairée pour laisser passer l'air, y porter la lumière; pas trop cependant, pour ne pas se croire dehors.

II. Puisque ma chambre est *un temple*, une église, un sanctuaire, je dois la tenir dans une extrême propreté. Rien n'y doit traîner, ou n'être pas à sa place. Elle doit se distinguer de toute autre pièce de la mai-on par sa simplicité, sa netteté, son arrangement irrépr-ochable. N'y laisser quoi que ce soit qui puisse choquer le regard. La défendre des envahissements du luxe et du confortable, recherchés par les gens du monde ; en éloigner la superfluité, les futilités, les nouveautés, qui ornent une chambre mondaine, et qui seraient ici tout à fait déplacées... Nous devons rester simples et pauvres en face d'un monde dont il faut mépriser l'esprit et les usages.... La parer toutefois avec le génie de l'amour pieux *Ingenium charitatis*. Qu'il y ait au chevet du lit un bénitier toujours pourvu d'eau bénite, et au dessus le rameau vert des dernières Pâques fleuries. J'y disposerai gracieusement alentour un long rosaire en buis... Dans cette chambre, mon prie-dieu occupera la place la plus commode pour y aboutir aisément, pour s'y tenir soit à genoux, soit assis, en face du crucifix qui le surmonte. A droite et à gauche, quelques images pieuses de la très sainte Vierge ou des saints, quelques précieuses reliques, le tableau où sont inscrits les noms de mes plus chers défunts.... A côté du prie-Dieu, un siège disposé pour l'office du confesseur, lorsque quelque pénitent viendra s'y agenouiller.... C'est là ma station bien marquée de recueillement, de prière, de saintes aspirations, de larmes d'attendrissement ou de supplications... l'ange y portera tour à tour le calice des amertumes et celui des fortifiantes consolations.

III. Puisque ma chambre est *un ciel* sur la terre, tout doit m'y rappeler le ciel, en accroître les radieuses espérances. " Je trouverai un jour ce que je cherche, dit encore saint Bernard, et je posséderai ce que je désire." Je *cherche* Dieu, j'*attends* Dieu au milieu des épreuves de la vie : *confundentur qui expectant eum*. J'en ai faim et soif. Je suis comme le naufragé sur la plage. J'ai donc besoin que tout me parle du ciel... Dans la chambre que j'occupe, je ne saurais souffrir que des tableaux qui élèvent ma pensée et mon cœur. *Sursum corda* ! Ne serait-ce pas un scandale de voir les murs d'une chambre de prêtre chargés de tableaux profanes, de photographies d'étrangers ou d'inconnus, ou d'autres sujets de chasse ou de chevalerie ? Tout dans ma chambre doit me faire penser aux promesses éternelles. J'y ai ma table de travail, et sur cette table, à la portée de mes yeux et de ma main, est l'image du Maître adoré, mon crucifix, tout terni de mes baisers ardents. Penché sur mes livres, ou mes compositions, tandis que je prépare mes sermons, mes instructions, mes catéchismes, je le regarde de temps à autre, et il étincelle à mes yeux de toutes les lumières, de toutes les beautés, de toutes les auréoles ; et m'élevant de cette vision, m'avançant de clarté en clarté, montant, montant toujours, j'adore Dieu, à travere voile, il est vras, mais avec l'espérance du découvert, du face á face, *facie ad faciem .. Seculi est*. Chaque effort nouveau m'en rapproche... Encore un peu de temps, et le nuage s'ouvrira... Que le monde se réjouisse, qu'il ait ses fêtes, ses plaisirs, et moi, pour ma part d'ici-bas, la tristesse, je le veux... Cette tristesse sera changée en une joie que nul ne me ravira jamais. *Expecto donec veniat immutatio mea... Satiabor, cum apparuerit gloria tua.* O saintes espérance de l'immor- talité, vous me ravissez, vous m'arrachez des larmes !

Voilà ma chambre, et les pensées qui la peuplent... Que de rois et de reines ont des palais, des Louvre, des Alhambra... et n'ont pas une chambre !

LES JOIES DU PARDON

LES DEUX AMIS

Il y a quelques années, en me rendant à Paris, raconte un homme du monde, je me détournai de la route directe pour aller prier sur la tombe d'un de mes jeunes compatriotes, Alexis ***. Descendu de voiture, j'étais bientôt arrivé au cimetière. Je me mis à le parcourir dans toutes les directions, m'arrêtant devant chaque tombe, lisant toutes les inscriptions sans pouvoir découvrir le nom que je cherchais. Je commencais à désespérer d'y parvenir, quand j'aperçus un officier qui était à l'extrémité opposée. J'allai droit à lui : nous nous rencontrâmes près d'une place où la terre avait été fraîchement remuée ; au milieu, une petite croix de bois apparaissait à peine entre quelques rares gazons. Nous échangeâmes un salut ; je prononçai le nom d'Alexis. "C'était mon meilleur ami, dit-il ; vous le connaissez donc ? — Je suis entré ici pour chercher sa tombe et pour y prier. — Et voici précisément le lieu où il repose."

Ce mot dit, il s'agenouilla ; j'en fis autant ; nos prières s'élancèrent à la fois du fond de nos cœurs vers le ciel. Quand nous fûmes relevés : "J'avais encore un autre désir, lui dis-je ; et il est en votre pouvoir de l'accomplir. Vous étiez, m'avez-vous dit, l'ami intime d'Alexis ; vous avez sans doute assisté à ses derniers moments ; ce serait une consolation pour moi que d'en entendre le récit de votre bouche.—Vous ne pouviez vous adresser mieux qu'à moi, monsieur. Mais, pour apprécier combien sa mort a été belle, il est nécessaire de remonter plus haut. Je vous raconterai l'histoire de quelques années de sa vie ; ce sera la mienne aussi.

"Nous sommes entrés le même jour, Alexis et moi, à l'Ecole militaire ; dès notre première entrevue, une secrète sympathie nous attira l'un vers l'autre. Nous eûmes le bonheur d'entrer dans le même régiment. Il eût été difficile de se figurer deux caractères mieux en harmonie que les nôtres. Graves, sérieux, réservés, nous prenions en horreur les plaisirs coupables. Nous ne trouvions aucun attrait dans les plaisirs bruyants. Nous ne quittions l'étude que pour discourir entre nous des matières que nous venions d'apprendre, et, chose déplorable ! nous n'avions de foi qu'en nous mêmes, et toutefois, sur ce point-là même, il y avait entre nous une grande différence. Alexis était *incrédule*, moi j'étais *impie*. S'il m'arrivait de tourner en dérision des choses saintes, cet excellent Alexis me blâmait ; il m'adressait des reproches sévères, bien que toujours affectueux. L'hiver venu, nous allâmes, chacun de notre côte, en semestre. A notre rentrée au régiment, après quelques paroles d'amitie échangées entre nous, "Eh bien, Alexis, lui dis-je en souriant, as-tu fait tes Pâques avant de partir ?—Non, répliqua-t-il d'un ton sec qui indiquait assez que la question lui avait déplu.—Je veux parier avec toi, repris-je, que ta mère t'aura bien persécuté pour cela.—Elle m'y a exhorté

tendrement ; mais je lui ai dit que j'avais trop peu de foi pour bien communier, et que, grâce à Dieu, j'en avais encore assez pour ne vouloir pas communier mal. Prenez patience et priez pour moi, en attendant qu'il me soit possible de vous satisfaire ; ce jour ne tardera pas à venir, je l'espère. Oui, je l'espère ! " répéta-t-il en se tournant vers moi et en appuyant fortement sur ce dernier mot.

" En ce moment, je ne sais quel génie infernal s'empara de moi : sans respect pour l'amitié, sans égard pour les lois de la politesse, j'éclatai grossièrement de rire. Mais je ne tardai pas à m'en repentir, quand je vis quelle blessure mon indigne conduite avait faite à son cœur. " Tu m'as fait de la peine, me dit-il. Ce n'est pas bien... je ne m'attendais pas à cela de ta part... moi qui te croyais un si bon cœur..." Tels furent ses reproches ; il y avait à la fois dans l'accent de sa voix et dans l'expression du regard qui l'accompagnait quelque chose de si profondément triste et douloureux, que je fus saisi de confusion. " Je ne pus en dire davantage ; lui, aussitôt... l'excellent homme ! de m'ouvrir ses bras, dans lesquels je me précipitai : notre amitié était devenu plus étroite que jamais,

" Un jour nous étions allés ensemble à l'hôpital visiter quelques-uns de nos soldats. Un de ces malheureux venait de rendre le dernier soupir. " C'est triste, dis-je à Alexis, de voir un militaire mourir dans son lit comme une vieille femme. Je ne connais qu'une belle mort pour nous autres... le boulet de canon ! — Si on est préparé, dit-il ; car pour moi, je ne connais pas de mort plus triste que celle qui vous frappe en traître... — Je t'entends, tu ne voudrais pas mourir sans confession... — Pauvre ami... Ainsi donc, incorrigible !.. Tu m'avais cependant promis..." Et après un court intervalle de silence : " Tu l'as dit, je désire et je désire vivement ne pas mourir sans confession... J'ai même... il faut que tu l'entendes de ma bouche... j'ai pensé que si je venais quelque jour à tomber malade, je m'adresserais à toi pour aller chercher un prêtre ; et je puis compter que tu me rendras ce service, n'est-il pas vrai ? " Il remarqua la surprise que me causait une telle demande ; il insista : " Tu me le promets, mon ami ?..." Et il me tendit la main... J'hésitai encore ; mais la pensée que mon refus affligerait ce bon ami l'emporta en ce moment sur toute autre considération : je pris sa main, je la serrai dans les miennes ; je lui promis, de mauvaise grâce, il est vrai, ce qu'il me demandait ; mais il n'eut pas l'air de s'en apercevoir, et il me remercia affectueusement.

" Dès que le pauvre Alexis fut atteint de la maladie dont il mourut, je ne le quittai plus. Je m'étais établi dans sa chambre ; le jour, j'étais constamment à le garder ; je le veillai toutes les nuits. Un matin, le médecin venait de faire sa visite accoutumée. Il avait remarqué un grand changement en lui ; des symptômes fâcheux s'étaient manifestés ; ses traits étaient visiblement altérés. Alexis se tourna vers moi, souleva péniblement sa tête appesantie et s'efforça vainement de parler ; ses regards inquiets m'interrogèrent ; il me sembla qu'il me disait : " Tu as oublié ta pro-

messe... Et moi qui avais compté sur ton amitié !... — J'y vais, j'y vais !" Je ne dis que ce mot, et j'étais parti comme un trait. En entrant chez le curé de la paroisse, je me sentais combattu entre le sentiment de la piété fraternelle et je ne sais quelle mauvaise honte." Nous nous dirigeâmes vers la maison du pauvre malade; j'introduisis le prêtre dans la chambre, et je les laissai seuls.

" Après une demi-heure d'attente, je fus rappelé ; une cérémonie religieuse se préparait. J'étais debout au pied du lit. Au moment où elle commença, je délibérais en moi-même si je garderais la même attitude. Mais si je me comporte ainsi, ne vais-je pas blesser le cœur de mon ami ?... Je n'hésitai plus; mon genou orgueilleux fléchit, et il resta ployé pendant tout le temps que le prêtre se tint près du malade. Et cependant, à quoi pensais-je dans un tel moment ?...A prier ?... Hélas ! je n'en avais plus de souci ; j'étais à me demander comment un esprit aussi distingué que l'était Alexis pût être dupe de semblables momeries. Telles étaient les détestables pensées qui m'obsédaient ; voilà en quel abîme j'étais tombé, ô mon Dieu !

" Soudain, le vénérable pasteur ouvrit une boîte d'argent ; il en tira avec respect une hostie consacrée, et la présenta au malade, qui recueillit un reste de forces et se souleva pour recevoir son Dieu. Je le regardai. Oh ! comment rendre l'impression dont je fus saisi à son aspect ? Ses mains s'étaient jointes, et elles s'élevèrent au ciel, et ses yeux aussi. Comme une glace limpide, ils réfléchissaient les plus belles vertus, la foi, l'espérance et l'amour... Je baissai la tête ; un sentiment inconnu, nouveau, avait traversé mon esprit ; pénétré d'admiration pour mon ami, j'en étais venu à rougir de moi-même. Mon émotion grandit encore, lorsque le prêtre fit les onctions sacrées.

" Après qu'il se fut retiré, Alexis me tendit la main ; je l'arrosai de mes larmes. " Mon ami, dit-il, je te remercie ; je n'avais pas attendu moins de toi !... Et, après une courte pause, il ajouta : " Je suis heureux maintenant !" Qui pourrait produire l'accent avec lequel il prononça ces paroles ?... Ce n'était pas l'accent d'un homme, non : si les anges ont une langue pour exprimer leurs pensées, c'est ainsi qu'ils parlent. " Je suis heureux !" Pauvre jeune homme ! Et il se voyait mourir à la fleur des ans, lui, doué des dons les plus précieux de l'esprit et du cœur, lui, chéri de ses amis, adoré de sa famille ! et il mourait loin de celle-ci, il mourait lentement, dans des souffrances aiguës ! Qui donc pouvait lui inspirer des sentiments semblables ?... Qui ?... A la foi seule il appartient de répondre à cette question.

" Et la religion qui opère un tel prodige serait-elle donc un jeu d'enfant ?... Non, me disais-je, elle est réellement divine... Il pressentait ce qui se passait au dedans de moi, et il m'interrogea d'un regard ; je lui avouai tout en fondant en larmes. " Mon Dieu, s'écria-t-il, je vous bénis ! C'est maintenant que je puis le dire en toute vérité et dans l'effusion de mon cœur ; Je suis heureux !"

" Pendant la première période de sa maladie, la douleur arrachait à Alexis d'assez fréquentes marques d'impatience ; main-

tenant, pas un murmure, pas une seule plainte. Il semblait que le Dieu qui venait de descendre dans son sein y eût déposé un trésor de douceur, de résignation et de paix. Ainsi se passèrent ses derniers jours. Vous n'exigerez pas, monsieur, que je m'étende davantage sur cette douloureuse catastrophe. Hélas ! quand je m'y porte par la pensée, les paroles me manquent pour rendre ce que je sens; je ne sais plus m'exprimer que par mes larmes."

L'officier s'était tu, sa tête s'était inclinée sur sa poitrine. Je respectai son silence. Il reprit la parole et continua :

"Après que nous lui eûmes rendu les derniers devoirs, au retour de la cérémonie funèbre, je m'enfermai dans ma chambre et j'y restai jusqu'au soir. A l'entrée de la nuit, j'allai chez le curé. "Monsieur, lui dis-je en entrant, je viens vous remercier... —Et de quoi donc? interrompit-il avec un accent gracieux; je n'ai fait que mon devoir; c'est là une des fonctions les plus essentielles de notre ministère, et une des plus douces aussi quand nous trouvons des âmes disposées à l'accueillir comme l'était votre ami. Oui, j'en ai la ferme conviction, nous pouvons compter en lui un protecteur dans le ciel...—Monsieur, c'est à moi plutôt à vous remercier... Je vois que vous ne soupçonnez pas le véritable motif qui m'amène ici... Pendant que vous administriez les derniers sacrements à mon ami, j'étais là (vous vous le rappelez peut-être) à genoux au pied de son lit. J'étais tombé à terre incrédule; je l'ai vu communier et je me suis relevé chrétien. Chrétien ! qu'ai-je dit ? Ah ! je ne le sens que trop, je suis indigne de porter un si beau nom.—Je puis dès ce moment vous le donner, ce nom," dit le prêtre; et me serrant tendrement entre ses bras : "Oui, mon frère ! mon cher frère ! quiconque veut sincèrement revenir à Dieu, celui-là est réellement et dans toute la force du terme un chrétien. — Maintenant, mon Père, j'avais un second but en venant vous voir. J'ai préparé ma confession tout à l'heure, et je vous prie de m'écouter...Et, sans entendre de réponse, j'étais tombé à ses pieds. Que vous dirai-je de plus, monsieur ! De ce jour date ma conversion..."

LA PASSION DE JESUS-CHRIST

L'AGONIE TRIOMPHANTE

OU

JESUS-CHRIST ET L'EGLISE

glorifiés par la croix

par St Laurent Justinien

1 vol. in-12........................ 88 cts

LE CAREME

EXPLICATION DES ÉPITRES ET ÉVANGILES

suivis

D'INSTRUCTIONS POUR TOUS LES JOURS DE LA SAINTE QUARANTAINE

par M. l'abbé Bénard

3 vol. in-8..............................$3.75

LE CHRETIEN AU PIED DE LA CROIX

ou

Méditations sur la Passion de N.-S. Jésus-Christ

par l'abbé Guy

1 vol. in-12...........................75 cts

LA DOULOUREUSE PASSION

DE

Notre - Seigneur Jésus - Christ

d'après les

Méditations d'Anne-Catherine Emmerich

1 vol. in-18...........................50 cts

Le Mystère de la Passion

représenté dans les montagnes de la Bavière à

OBER-AMMERGAU

Traduit par Mme E. Paris sur le livre officiel imprimé pour la première fois en 1890

1 vol in-12...........................50 cts

LA PASSION

ESSAI HISTORIQUE

par le R. P. M. J. Ollivier

des frères prêcheurs

1 vol. grd in-8 (*6ème mille*)........$2.25

LA PASSION DE N.-S. JESUS-CHRIST

au point de vue

HISTORIQUE ET ARCHEOLOGIQUE

par M. l'abbé J. Martin

1 vol. in-12 (*3ème édition*)........$1.00

La Passion de N.-S. Jesus-Christ

par Mgr de Ségur

In-18.................................. 5 cts

LA PASSION MÉDITÉE

d'après les quatre évangélistes ou élévations pour chaque jour du carême sur les souffrances de Notre-Seigneur

Par le P, Marchetti

I -18.................................50 cts

LE PLUS BEAU DES LIVRES

LE CRUCIFIX

DONNANT SES LEÇONS A TOUS

Par l'auteur *des Ferventes communions*

1 vol. in-18..................... 38 cts

MEDITATIONS SUR LA PASSION

DE

NOTRE-SEIGNEUR JESUS-CHRIST

pour tous les jours de l'année

Par le R. P. Chardon, O. S. D.

1 vol. in-18 de 676 pages..........75 cts

PENSEES et AFFECTIONS

sur

La Passion de Jesus - Christ

pour tous les jours de l'année

Par le R. P. de Bergane

3 vol. in-18............................$1.88

REFLEXIONS et AFFECTIONS

sur

La Passion de Jésus-Christ

et les sept douleurs de Marie

par S. Alphonse de Liguori

1 vol. in-18...........................30 cts

REFLEXIONS SUR LA

Passion de Jésus - Christ

et prières pour le Chemin de la Croix

Par l'auteur *des Avis Spirituels*

1 vol. in-18 de 662 pages...........75 cts

SOUFFRANCES

DE NOTRE-SEIGNEUR JESUS-CHRIST

Par le R. P. Thomas de Jésus

Traduit par le R. P. Alléaume, S. J.

2 vol. in-12.......................75 cts

BULLETIN

24 Mai, 1892

*** Aujourd'hui, 24 mai 1892, nous célébrons le 73e anniversaire de la naissance de Sa Majesté la reine Victoria. Née le 24 mai 1819, elle monta sur le trône de la Grande Bretagne le 20 juin 1837, à la mort de son oncle Guillaume IV. Elle n'avait alors que 18 ans. Il y aura donc 55 ans le 20 juin prochain qu'elle règne sur le plus vaste empire du monde.

Les principaux événements qui se sont accomplis au Canada pendant ce long règne sont la révolution de 1837, l'union du Haut et du Bas Canada en une seule province, l'établissement définitif du gouvernement constitutionnel modelé sur celui de la métropole, la codification de nos lois civiles, la confédération.



*** *Nous reproduisons l'extrait suivant de la correspondance parlementaire de la* Minerve, *en date du 4 mai.*

A Québec, où chaque rue, chaque vieux mur écroulé nous rappelle un souvenir historique, la journée du 27 avril dernier, n'a pas passé tout à fait inapperçue. C'est encore une date mémorable dans l'histoire de notre pays. A la même date en 1760, et, d'après les historiens, par une température semblable à celle que nous avions mercredi dernier, le chevalier de Lévis marchait sur Québec dans le dessein d'enlever la ville aux Anglais. Il rencontra le général Murray sur les Plaines d'Abraham, et une bataille sanglante, la dernière, s'engagea. Murray dût reculer devant la vigueur et le courage désespérés des Français. L'arrivée d'une flotte anglaise, dans la rade de Québec, força le chevalier de Lévis à retraiter sur Montréal. La domination française au Canada était finie.

Qui aurait dit alors, que 132 ans après, à la même date, les drapeaux français et anglais, agités par la brise, marieraient leurs plis soyeux sur l'édifice du parlement? Qui aurait dit qu'au grondement du canon, au milieu d'une escouade de soldats commandés en langue anglaise, un lieutenant gouverneur français viendrait, par un discours prononcé en français, ouvrir le parlement de la province de Québec et cela à quelques pas de cette plaine où la fameuse bataille avait été livrée, où nos ancêtres avaient remporté une brillante mais inutile victoire. Voilà les réflexions que l'on faisait dans les couloirs de la Chambre, le 27 avril dernier.

***

*** Les difficultés entre Terreneuve et le Canada sont suspendues. Terreneuve a enfin écouté la voix de la raison et consenti à revenir temporairement au *statuquo* de 1889. Une conférence aura proba-

blement lieu bientôt afin de régler définitivement toutes les difficultés pendantes. Nos relations commerciales avec l'ile vont être les mêmes qu avant l'imbroglio; nos pêcheurs vont jouir des mêmes privilèges et le poisson de Terreneuve sera admis en franchise.

On sait que la convention Bond-Blaine intervenue entre Terreneuve et les Etats-Unis, est devenue une lettre morte grâce à l'intervention de l'Angleterre. Terreneuve semble, par ses nouveaux agissements, avoir compris que la métropole ne peut pas souffrir qu'une colonie britannique accorde des avantages à une puissance étrangère au détriment d'une autre colonie.

***

*** Le 18 mai était le 250e anniversaire de la fondation de Ville-Marie, devenue la riche et spendide cité de Montréal. C'est en effet le 18 mai 1642 que Paul de Chomedy de Maisonneuve a jeté les premières fondations de notre ville. C'est aussi en ce jour à jamais mémorable que, sur le territoire de Montréal, le saint sacrifice de la messe a été offert pour la première fois. C'est le père Vimont qui a dit cette première messe et qui alors a prononcé devant la colonie naissante ces paroles prophétiques qui se sont admirablement réalisées :

Vous êtes le grain de sénevé, le petit grain de sénevé qui croîtra jusqu'à ce que ses branches couvrent la terre de leur ombre. Vous êtes peu nombreux, mais votre œuvre est l'œuvre de Dieu. Son sourire est sur vous et vos enfants rempliront cette terre."

Les fêtes par lesquelles on devait cette année célébrer l'anniversaire de ce grand événement, sont remises à l'année prochaine pour les faire co-incider avec l'exposition de Chicago. Dans le même temps auront lieu l'inauguration de la statue de Maisonneuve sur la place d'Armes, l'inauguration du monument national sur la rue Saint-Laurent, et la consécration de la cathédrale de Saint-Pierre sur le carré de la Puissance.

Nos frères de la vieille France assisteront en grand nombre à ces fêtes de la Religion et de la Patrie. Ces fêtes seront de nature à resserrer les liens qui nous rattachent à la terre chérie de nos ancêtres. Monseigneur l'archevêque de Rouen sera paraît-il, invité spécialement à ces cérémonies qui auront lieu sur ces territoires soumis jadis à la juridiction de son siège archi-épiscopal. Si ce prélat consent à venir visiter le Canada, il peut être certain que la réception que nous lui ferons sera la plus enthousiaste qui ait jamais été faite dans ce pays. En ces temps d'allégresse, tous les Canadiens-français catholiques seront unis comme un seul homme pour souhaiter la plus cordiale bienvenue au successeur de leurs tanciens évêques, et pour célébrer dans des manifestations patrioiques les souvenirs des anciens jours.

***

*** Monseigneur l'archevêque de Montréal vient de publier une lettre pastorale pour annoncer officiellement l'érection du diocèse de Valleyfield, et la nomination de monsieur le chanoine Emard au nouveau siège épiscopal.

Cette lettre nous fait voir les progrès étonnants accomplis dans le diocèse de Montréal depuis un demi-siècle. Le nombre des fidèles a augmenté considérablement. Les institutions de charité et d'écation se sont multipliées. De nombreuses paroisses ont été établies. Des diocèses nouveaux ont été crées et Montréal, la principale ville commerciale et manufacturière du Canada, est devenue le siège métropolitain de ce vaste territoire qui est la partie la plus prospère de la Province. Notre premier pasteur énumère les qualités que doit posséder l'évêque chargé du soin des âmes ; ce sont " *la science pour éclairer, la vertu pour édifier, la prudence pour diri-* " *ger, la fermeté pour corriger, l'expérience pour mieux gouverner* ". Il nous fait part du regret qu'il éprouve en voyant s'éloigner de lui le prêtre zélé et dévoué qui fut son chancelier et son conseiller intime, et il fait de touchants adieux aux fidèles qui passent sous la nouvelle juridiction. En se séparant de cette partie de son troupeau qui va être le noyau de l'église naissante de Valleyfield, l'archevêque, dans un élan de foi et d'espérance, fait une touchante allusion à la réunion finale qui aura lieu " *au jour où il n'y aura* " *plus qu'une seule cité, la cité sainte de la Jérusalem céleste, une seule* " *Eglise, l'Eglise triomphante des élus. un seul Pasteur, Notre Seigneur* " *Jésus-Christ.*"

ALBY.

***

JUGEMENT

Samedi, le 21 mai courant, la cour d'Appel a rendu un jugement qui intéresse beaucoup le commerce de librairie. Il s'agit de la fameuse cause de Taché *vs* Cadieux & Derome, libraires (1), Dans cette cause Louis H. Taché réclamait des défendeurs la somme de $1406.25 à laquelle il prétendait avoir droit, comme agent, sur commandes de livres faites par lui en vertu d'une convention. Les livres en question étaient les œuvres de Victor Hugo, édition populaire illustrée publiée à Paris par l'éditeur Hugues. Les défendeurs avaient refusé de faire l'importation de ces livres parcequ'ils les considéraient comme immoraux et parceque cette importation leur était demandée en violation de leur contrat. La cour de première instance, (Davidson, juge) considérant que les livres demandés n'étaient pas contre les bonnes mœurs et ne contenaient rien de contraire à l'ordre public, et que, d'après les termes du contrat, les défendeurs étaient obligés de les importer, les condamna à payer au demandeur la somme de sept cents piastres, avec les intérêts et les frais.

Les défendeurs ayant appelé de ce jugement ont obtenu gain de cause. L'action du demandeur a été renvoyée avec dépens, par la majorité de la cour d'Appel, pour les raisons invoquées par les appelants, notamment parce que les arrangements pris par l'agent avec les souscripteurs aux œuvres de Victor Hugo n'étaient pas conformes au marché fait avec les appelants.

(1) Messieurs Cadieux & Derome, sont les propriétaires du PROPAGATEUR.

Les juges Hall et Wurtele, en minorité, étaient d'opinion de confirmer le jugement de la cour Supérieure sous prétexte que les œuvres de Victor Hugo ne se trouvent pas dans la catégorie des ouvrages dont l'importation est prohibée. Comme si la douane avait reçu mission de décider les questions de conscience !

Nous offrons nos félicitations à messieurs Cadieux & Derome. (*)

ALBY.

LES CONSTITUTIONS DU CONCILE DU VATICAN

LA CONSTITUTION *DEI FILIUS*

Nature de la création

Dieu a produit de rien la double créature (1).

Anathème à qui ne reconnaîtrait pas que le monde et toutes les choses qui y sont contenues, les spirituelles et les matérielles ont été produites de rien par Dieu dans la totalité de leur substance...... (2).

Le Concile définit que le monde a été produit de rien par Dieu dans la totalité de sa substance, *secundum totam suam substantiam a Deo ex nihilo esse productas*, c'est-à-dire qu'il a reçu l'existence par une création proprement dite.

Il nous suffit d'étudier chaque terme de cette définition pour nous rendre compte de la nature de la création.

1° C'est une *production;* c'est-à-dire l'acte d'une cause qui donne l'existence à un effet. Le monde est composé d'êtres dont l'existence n'est point nécessaire. Nous concevons en effet qu'il pourrait n'exister ni anges, ni hommes, ni corps. Or pour que des êtres qui pourraient ne pas exister possèdent l'existence, il faut absolument qu'ils aient reçu cette existence d'une cause, ou en d'autres termes qu'ils aient été produits. Ce principe sert à démontrer l'existence de Dieu qui est la première cause ; mais il sert aussi à prouver que le monde a été produit.

2° La création est une production *de rien*, *ex nihilo* comme porte le canon cinquième, ou *de nihilo*, comme s'exprime le chapitre.

Lorsque nous produisons quelque chose, c'est toujours avec une autre chose. Pour produire il faut ou bien que nous modifions une substance préexistante ; c'est ainsi que nous taillons une statue dans le marbre ; ou bien que nous transformons une substance en une autre ou en plusieurs autres substances ; c'est c'est ainsi que nous décomposons de l'eau en oxygène et en

(*) Nous tâcherons de publier bientôt, dans la Partie Légale, le jugement de la cour Supérieure et celui de la cour d'Appel.

(1) Deus... utramque de nihilo condidit creaturam... (Const. *Dei Filius*, cap. 1).

(2) Si quis non confiteatur, mundum, resque omnes, quæ in eo continentur, et spiritualee et materiales, secundum totam suam substantiam a Deo ex nihilo esse productas,...... anathema sit. (*Ibid.* can. 5).

hydrogène. Il ne nous est pas possible de produire des statues sans marbre ou sans une autre matière ; il ne nous est pas possible de produire de l'oxygène ou de l'hydrogène sans eau ou sans une autre substance dans la composition de laquelle entrent ces deux gaz. Nous ne pouvons par conséquent produire quelque chose de rien, mais seulement produire une chose avec une autre chose.

La création est donc une production d'un genre absolument différent des productions dont nous sommes capables, puisqu'elle consiste précisément à produire quelque chose de rien, c'est-à-dire avec rien. Cela ne veut pas dire que le rien est quelque chose dont sont faites les choses créées. Tout au contraire, cela signifie 1° que la chose créée est produite sans rien, c'est-à-dire qu'elle n'est pas produite avec quelque chose qui entre dans sa constitution, et encore 2° que la chose créée n'est précédée de rien, c'est-à-dire qu'elle n'est pas précédée de quelque chose qui compose sa substance. Ces deux sens sont exprimés par notre mot français *de rien* et par le mot latin *ex nihilo.* Le terme *de nihilo* répond plutôt au premier sens ; car il marque surtout que la chose créée n'est pas tirée d'une substance préexistante.

L'Écriture elle-même a affirmé avant les théologiens qu'il fallait entendre ainsi la création. Non contente en effet d'affirmer que Dieu a créé le ciel et la terre *au commencement* (Gen. I, 1), c'est-à-dire sans que ces créatures aient été précédées par aucune autre créature ; non contente d'affirmer que Dieu seul est éternel, elle nous rapporte en les approuvant ces paroles de la mère des Machabées : " Je vous en prie, mon fils, considérez le ciel, la terre et tout ce qu'ils renferment et comprenez que Dieu les a faits de rien, ainsi que le genre humain, *et intelligas quia ex nihilo fecit illa Deus et genus humanum.* (II. Machab. VII, 28). " La tradition a développé cette notion, et la raison elle-même en comprend la vérité.

En effet du moment que toutes les choses finies sont produites, il a bien fallu qu'elles fussent tirées de la substance de Dieu, ou qu'elles fussent faites de rien. Elles n'ont pu être tirées de la substance de Dieu, comme nous l'avons montré en parlant du panthéisme ; il est donc nécessaire qu'elles aient été produites de rien, c'est-à-dire créées.

3° Le monde a été produit de rien *dans la totalité de sa substance, secundum totam suam substantiam.*

Nous avons vu que les créatures étaient de trois sortes : les anges, les corps et les hommes. Ce que la création produit, ce sont ces créatures elles-mêmes, c'est-à-dire leur substance, *secundum substantiam.* Les accidents de cette substance, comme sa chaleur, son poids, ses puissances, dérivent de cette substance et se conforment à sa nature ; mais ne sont pas l'objet direct de la création, seulement comme la substance au moment de sa création est constituée dans l'existence avec tout ce qui lui est naturel et par conséquent avec les accidents qui lui conviennent, les théologiens à la suite de saint Thomas (*Sum. theol.* q. 45, art. 4) disent que ces accidents sont concréés avec la substance.

Mais ce n'est pas seulement la substance, c'est la *totalité de la substance* d'un être qui est l'objet de sa création, *secundum totam substantiam.* Par conséquent, lorsque une partie de la susbtance d'un être préexistait et qu'une autre partie seulement de cet être est produite, cette production n'est point une création. Ainsi, si l'on suppose que la matière dont Dieu a formé les plantes et les animaux préexistait, la production de ces plantes et de ces animaux n'a pas été une création. Sans doute pour que la matière brute devienne matière vivante, il faut qu'un principe vital la transforme en organisme ; mais ce principe vital ne peut exister que dans la matière qu'il organise. Il en est ainsi pour le germe embryonnaire aussi bien que pour le végétal ou l'animal développés. Il est par conséquent impossible que le principe vital soit produit autrement que dans un corps matériel et si la matière de ce corps préexiste, la production du principe vital en cette manière n'est pas une création, parce qu'elle ne tire pas du néant la totalité de la substance de ce principe vital.

Si un principe vital peut exister par lui-même sans matière, autrement dit s'il est spirituel, sa production constitue au contraire à elle seule une création, puisque la totalité de la substance spirituelle de ce principe sera tirée du néant et qu'elle ne pourra être formée d'une matière préexistante. Ainsi en est-il pour l'âme de l'homme qui est le principe de notre vie corporelle, mais qui est en même temps spirituelle.

Ces conséquences découlent du texte de notre Concile, si on l'étudie à la double lumière de la philosophie de saint Thomas sur le principe vital des plantes et des animaux qu'elle regarde comme matériel et inséparable de la matière, et de la doctrine catholique sur l'âme humaine, dans laquelle l'Eglise voit le principe vital de l'homme, mais qu'elle proclame en même temps spirituel et indépendant de la matière. Aussi ces conséquences ont-elles été formulées par saint Thomas d'Aquin (*Sum. theol.* I, p. q., 45, a. 4 et q. 90, a 2) dont les principes ont servi de guide aux Pères du Concile du Vatican.

Ce que nous savons maintenant de la nature de la création, jette un nouveau jour sur l'énumération que le texte de notre concile fait des créatures et sur le temps qu'il assigne à leur création. Il distingue, nous l'avons vu, les anges et les corps qui ont été créés ensemble au commencement du temps et l'homme qui a été créé ensuite, et il ne parle point de *production,* mais de *création.* Or si l'on admet, comme cela est bien probable et comme l'insinuent tous les textes de l'Ecriture, si l'on admet que les plantes et les animaux ont été formés de matière préexistante aussi bien que le corps de l'homme, il n'y eut de création proprement dite que pour les anges, pour la matière brute et pour l'homme. Il importe donc assez peu qu'on soit ou non partisan des *jours périodes* pour interpréter le texte de notre concile. Dans tous les systèmes, en effet, il n'y eut de création véritable *secundum totam suam subtantiam* qu'au commencement des six jours pour les anges et la matière et à la fin de ces six jours pour l'homme. La production des

plantes et des animaux au troisième, au cinquième et au sixième jour n'était point une création.

Cependant, bien que cela soit moins probable, on peut aussi admettre que Dieu produisit les plantes et les animaux soit à l'état de germes, soit à l'état adulte sans les former de matière préexistante ; dans cette hypothèse, il les aurait produits par une vraie création.

Les mots *secundum totum suam substantiam* ne se trouvaient point dans le décret de Latran qui portait seulement que Dieu a *fait de rien, de nihilo condidit* les créatures. Cette addition qui fut inspirée au Concile du Vatican par la doctrine de saint Thomas d'Aquin, précise, comme on le voit, la nature de la création et détermine la portée de tous les enseignements doctrinaux dont elle a été jusqu'ici l'objet.

Ce qui est défini directement par la partie du canon cinquième que nous venons d'étudier, c'est qu'il n'est absolument rien de la substance des choses de ce monde, qui n'ait été créé, c'est-à-dire produit de rien. Cette définition ne laisse donc aucune place ni à l'émanatisme qui fait sortir le monde de la substance divine et qui avait déjà été condamné au canon quatrième, ni au dualisme qui admettrait l'éternité de la matière ou des esprits, ni à aucune théorie semblable. Cette définition ne porte point sur les accidents ni en particulier sur la force qui est dans le monde ; elle ne porte point même sur les principes de vie des végétaux et des animaux. Mais encore que cette force et ces principes n'aient pas été produits par une création proprement dite, il est certain qu'ils ont Dieu pour auteur, car ils ne peuvent exister par eux-mêmes et ils ont besoin pour exister des substances que Dieu a créées et dans lesquelles il les a mis.

J.-M.-A. Vacant,
Professeur au Grand-Séminaire de Nancy.

PRONES LITURGIQUES

TRENTE-HUITIÈME INSTRUCTION

SOMMAIRE

I. Recommandation de l'âme. — II. Litanies. — III. Exhortation à l'âme de prendre son vol vers le ciel, *Proficiscere, anima christiana*, etc. — IV. Prières pour sa délivrance, *Libera, Domine, animam*, etc. — V. Nouvelles prières, *Commendamus tibi*, etc. — VI. Prières au moment où le malade expire. — VII. Après qu'il a expiré.

A l'office canonial dont nous vous avons entretenu, mes Frères, se rattache l'Office des morts, dont nous nous proposons de vous parler aussi.

Mais, auparavant, disons quelques mots des bénédictions dont l'Église couvre les mourants et des prières qu'elle fait pour eux. C'est encore là de la liturgie, et nous ne sortons pas de notre sujet.

“ Quelle est la religion qui ait jamais prodigué les mêmes soins à l’homme mourant ? qui l’ait soutenu dans ses derniers moments avec une charité pareille, avec un zèle aussi compatissant ? qui ait élevé son âme à de si hautes pensées ? qui l’ait transporté dans les cieux avant l’heure marquée où doivent se briser les liens qui l’attachent à la terre ? qui ait formé des vœux plus ardents pour sa félicité ? qui ait versé dans son âme des plus douces consolations ?

“ Dans ce pénible moment, dans cet éternel adieu, la charité ne semble-t-elle pas avoir épuisé tous ses trésors ? Qui pourrait entendre ces admirables prières, assister à ce spectacle, sans être pénétré des plus nobles et des plus religieux sentiments ? Oh ! comme les paroles du prêtre agrandissent la sphère de nos destinées ! A quelle hauteur elles portent nos espérances ! Et quand on réfléchit que c’est le plus souvent à un malheureux étendu sur un grabat, couvert des haillons de la misère, que ces généreux soins sont adressés, de quelle profonde vénération, de quelle immense reconnaissance ne doit-on pas être pénétré pour la religion ? ”

IV. Tout à l’heure le prêtre demandait que le mourant obtint les biens les plus magnifiques. Il va prier maintenant pour qu’il soit préservé des maux les plus horribles. Le malade, en effet, est placé entre le bien suprême, le ciel, et le mal souverain, l’enfer. Tout le soin du prêtre, tous ses efforts ont pour objet de le pousser vers le ciel, de le détourner de l’enfer, et naturellement, c’est à la bonté, à la miséricorde infinie de Dieu qu’il s’adresse. Suit donc dans la liturgie catholique une prière humble et singulièrement suppliante, dont tous les versets commencent par ces mots : “ Délivrez-la, Seigneur.”

“ Délivrez l’âme de votre serviteur ou de votre servante de tous les périls de l’enfer, des peines et des tribulations de toute sorte, que lui ont méritées ses fautes

“ Délivrez l’âme de votre serviteur, comme vous avez délivré Noé du déluge.

“ Délivrez cette âme, Seigneur, comme vous avez délivré Abraham de la terre des Chaldéens.

“ Délivrez cette âme, Seigneur, comme vous avez délivré Job de ses souffrances.

“ Délivrez cette âme, Seigneur, comme vous avez délivré Isaac du glaive du sacrifice et des mains d’Abraham son père.

“ Délivrez cette âme, Seigneur, comme vous avez délivré Lot de Sodome et des flammes de cette ville coupable.

“ Délivrez cette âme, Seigneur, comme vous avez délivré Moïse de la main de Pharaon, roi d’Egypte.

“ Délivrez-la comme avez délivré Daniel de la fosse aux lions, les trois jeunes Hébreux de la fournaise ardente, Suzanne des fausses accusations des vieillards, David des mains de Saül, Pierre et Paul de la prison, la bienheureuse Thècle des horribles tourments auxquels elle était en proie.

“ Ainsi, daignez délivrer l’âme de votre serviteur ou de votre servante, et la faire jouir avec vous des biens célestes. *Amen.*”

V. La charité du ministre sacré n'est point lassée, ni ses formules de prières épuisées.

" Nous vous recommandons, Seigneur, l'âme de votre serviteur ou de votre servante, N. N." Il les désigne par leurs noms, leurs noms de baptême, les seuls sous lesquels ils soient connus dans l'Église. " Nous vous prions, Seigneur Jésus-Christ, Sauveur du monde, de vouloir bien admettre au milieu de vos Patriarches celui pour lequel vous êtes descendu miséricordieusement sur la terre. Reconnaissez, Seigneur, votre créature. Elle n'a pas été faite par des dieux étrangers, mais par vous seul, Dieu vivant et véritable. Car il n'y a pas d'autre Dieu que vous, et rien n'est comparable à vos œuvres, Seigneur, réjouissez cette âme en l'admettant en votre présence, et ne vous souvenez pas de ses iniquités anciennes, des ivresses coupables où l'a entraînée la fureur du mal et la perversité de sa nature. Car, bien qu'elle ait péché, elle n'a pas cependant nié ni le Père, ni le Fils, ni le Saint-Esprit ; elle a cru en eux, elle a eu le zèle de Dieu en elle, et elle a fidèlement adoré le Dieu qui a fait toutes choses."

Oh ! que la foi est donc une chose précieuse ! De quel secours ne sera-t-elle pas un jour pour le pécheur mourant, et qu'il se félicitera de l'avoir gardée, même au milieu de ses égarements ! Ceux donc, mes Frères, que vous devez le plus craindre, ce sont ceux-là qui veulent vous ôter la foi, qui par leurs vaines théories, leurs systèmes creux et superbes, s'efforcent chaque jour, dans les journaux, dans les revues, de vous détacher de la doctrine de l'Evangile et des enseignements de l'Eglise. Méfiez-vous, mes Frères, de ces docteurs de mensonge, et défendez contre leurs audacieuses et sacrilèges entreprises, le bien le plus précieux que vous ayez au monde, votre foi de chrétien, votre foi de catholique.

Dans une nouvelle oraison, le prêtre conjure de nouveau le Seigneur de ne pas se souvenir des fautes et des ignorances du mourant ; il le prie instamment de lui ouvrir les cieux, de lui donner place parmi les Anges. Il appelle l'archange saint Michel, il appelle saint Pierre, saint Paul, saint Jean, le disciple bien-aimé, tous les Apôtres, tous les Saints et tous les Elus de Dieu ; il les suppplie de venir au-devant de l'âme qui va quitter cette terre, et de lui obtenir par leurs intercessions puissantes une place dans la cour céleste.

Si la mort tarde à venir, des lectures sont indiquées propres à édifier le malade et à lui suggérer de saintes pensées et de pieux sentiments. C'est la prière de Notre-Seigneur à la Cène, c'est l'histoire touchante de sa Passion, ce sont des oraisons se rapportant à ces consolantes lectures ; et puis des psaumes, et puis de nouvelles oraisons. L'Église se montre véritablement prodigue envers les malades, ses enfants. Il est vrai que pour eux c'est le moment solennel, décisif. De ce moment dépend leur éternité, ou malheureuse ou bienheureuse.

VI. Enfin, le mourant étant sur le point d'expirer, le prêtre lui fait dire trois fois le saint nom de Jésus ou le dit pour lui. Il ajoute : " Entre vos mains, Seigneur, je remets mon esprit." " Seigneur, recevez mon esprit." (Paroles de saint Étienne mourant.)

tête des fidèles de leurs églises, les souverains-pontifes à la tête de toute l'Église catholique, les patriarches, des ordres religieux à la tête de leurs familles spirituelles et de tous ceux qui ont suivi leur règle, porté leur habit, imité leur exemple ". Mais cet ordre et cette harmonie reposent sur la connaissance réciproque des personnes, et sur des relations de l'ordre moral qui sans connaissance réciproque sont impossibles.

La nature même de la béatitude céleste fournit à ce sujet des preuves irréfutables. Cette béatitude repose tout entière sur la vision béatifique, c'est-à-dire sur la vue intellectuelle de la Divinité. Et qu'est-ce que la vue intellectuelle sinon la connaissance, l'action de l'esprit ? Le développement de l'intelligence sera donc en quelque sorte la mesure du bonheur du ciel. Le bonheur résulte, il est vrai, de l'amour ; mais l'amour lui-même est nécessairement proportionné à la connaissance que l'on a de l'objet de son bonheur. On n'aime point ce que l'on ignore, et l'on aime infiniment ce que l'on connaît comme infiniment aimable. L'intelligence est donc la faculté par laquelle les bienheureux saisissent le bonheur. Et l'on supposerait chez les élus une ignorance complète de ce qui les entoure et de ce qui les intéresse au plus haut degré ! On pourrait croire qu'ils jouissent de la connaissance de l'essence de Dieu, et que dans cette essence ils ne contemplent point les jouissances qu'y puisent les autres bienheureux ! Cela est tout à fait impossible. La puissance qu'a acquise leur esprit pour contempler la Divinité, source de tout bonheur, les aide puissamment à connaître ceux que l'essence divine béatifie autour d'eux. Ils ne jouissent pas seulement du rayon de lumière qui les met en contact avec la Divinité, mais de l'océan de clarté qui les inonde, et qui les met en rapport avec toutes les félicités du ciel.

De plus, encore que le bonheur essentiel des élus consiste dans la vision et la possession de l'essence divine, cependant leur béatitude se complète et s'achève, si l'on peut parler ainsi, par la connaissance qu'ils acquièrent de la béatitude des amis de Dieu. Au ciel comme sur la terre, Dieu reçoit non seulement des hommages isolés, mais aussi les louanges collectives de tous ses enfants réunis. Pourquoi, enfin, dans le ciel ces auréoles ou signes particuliers de vertu et de gloire ? Pourquoi les martyrs, les vierges, les justes, les docteurs, les pontifes, les prêtres, porteront-ils une marque distinctive au milieu de la lumière commune, sinon pour être facilement reconnus et glorifiés par leurs frères ? Certes, ce n'est point pour fixer l'œil de la Divinité ou des anges que ces sceaux particuliers de mérites et de gloire sont nécessaires, c'est pour attirer les regards des autres élus. Les bienheureux reconnaîtront donc et distingueront les martyrs des simples justes et des vierges, et, tout en reconnaissant leurs mérites, ils reconnaîtront aussi leurs personnes. Il y a donc entre les bienheureux toute une suite de rapports mutuels d'admiration, de félicitations, d'applaudissements, de louanges, qui supposent évidemment une connaissance personnelle claire et directe.

Ce n'est pas tout encore. Ainsi que nous le disions ci-dessus, la résurrection des corps est certaine. Elle n'est point rigoureusement nécessaire pour que les élus se reconnaissent entre eux ; les âmes, dépouillées de leurs corps, revêtent des formes intellectuelles que les intelligences dégagées de la chair peuvent apercevoir, distinguer, connaître. Cependant il est certain que la réunion du corps à l'âme, qui reconstitue l'individualité terrestre brisée par la mort, sera un moyen puissant de distinguer les élus les uns des autres ; et, quoique la résurrection de la chair ait d'autres fins sublimes qu'il est inutile d'énumérer ici, il est permis de croire qu'elle contribuera aussi, pour une part, à faciliter aux bienheureux la connaissance qu'ils possèderont de leurs parents, de leurs amis et de leurs bienfaiteurs.

Le dogme de l'invocation des saints ajoute ses lumières à celles qui viennent d'être indiquées. — S. Pierre écrivait, aux fidèles qu'il avait convertis, qu'après sa mort il se souviendrait d'eux. Ces fidèles avaient donc un droit tout particulier de l'invoquer après sa mort. Ce droit, nous l'avons, dans une certaine mesure, à l'égard de tous les saints, mais surtout de ceux dont nous portons le nom, ou qui, à un titre quelconque, sont devenus nos patrons particuliers. Arrivés au ciel, les saints que nous avons invoqués sur la terre, et qui nous connaissaient, cesseraient donc de nous distinguer parmi tous les élus ? On ne peut supposer pareille chose. Loin de se briser quand nous montons au paradis, les liens d'amour qui nous unissaient aux saints se fortifient et se resserrent. Les saints qui nous connaissaient nous connaissent donc encore ; et comme cette prérogative est essentiellement commune à tous les élus, tous les élus se connaissent mutuellement pendant toute l'éternité.

Le texte suivant est tiré du grand discours (que nous donnons plus loin) de S. Jean Damascène sur les âmes du purgatoire :

“ Que l'on n'aille point s'imaginer que, dans cette immense réunion devant Dieu, nous serons les uns aux autres des étrangers. Chacun reconnaîtra ses proches, sans aucun doute et parfaitement: non pas, il est vrai, par les traits du corps, mais par l'œil perspicace de l'âme. Est-il besoin de le démontrer ? Notre-Seigneur nous le dit formellement : *Le riche, levant les yeux, aperçut Lazare se reposant dans le sein d'Abraham.* Abraham reconnut lui-même ce mauvais riche. Vainement on objecterait que ceci est une parabole : les paraboles de Jésus-Christ s'appuient sur ce qui est, sur ce qui arrive, sur ce qui est arrivé réellement. S. Chrysostome va plus loin.—“ Nous reconnaîtrons, dit-il, non seulement ceux que nous avons connus ici-bas, mais ceux même que jamais nous n'avons vus. Jamais vous n'avez vu Abraham, ni Isaac, ni Jacob, les patriarches, ni les prophètes, ni les apôtres, ni les martyrs; et et cependant vous les connaîtrez alors, et vous direz : *Voici Abraham, voici Isaac, Jacob, les patriarches ; voici Pierre, Paul, tous les apôtres ; voici David l'aïeul du Sauveur, et avec lui la troupe des prophètes ; voici Jean le précurseur, Étienne le premier des martyrs ; voici l'assemblée des saints.*” — S. Basile à son tour, cet homme si

expérimenté dans les choses divines, s'adressant aux avares, leur dit : " Ne vous déterminerez-vous point à penser enfin au jugement de Dieu ? C'est alors que vos victimes vous environneront en vous poursuivant de leurs cris. Quelque part que vous jetiez les yeux, ils s'arrêtent sur les visibles représentants de vos crimes : voici les orphelins, voici les veuves, ici les pauvres que vous avez maltraités, les serviteurs que vous avez frappés, les voisins qui ont souffert de vous." —S. Éphrem, à qui fut manifesté dans le détail le second avénement du Seigneur, n'est pas moins formel. " Alors, dit-il, les parents seront condamnés par leurs " enfants, s'ils n'ont pas accompli les œuvres saintes ; la séparation " se fera, et parmi des larmes amères ils s'adresseront le dernier " adieu."— Ecoutons encore S. Athanase, ce héros de la vertu et de la doctrine, cette colonne de l'Église de Dieu. Il parle des défunts. " Dieu accorde, de plus, à ceux qui seront sauvés, que " jusqu'au jour de la résurrection générale, ils vivent ensemble " et se réjouissent dans l'attente des divins bienfaits qui leur sont " encore réservés. Au contraire, les pécheurs sont privés de cette " consolation, ils ne se reconnaissent point. Mais, au dernier " jugement, de même que les actions de tous seront découvertes, " de même tous les visages,et pour tous,jusqu'à ce que la séparation " se fasse, et que chacun se rende au lieu qui lui est réservé : les " justes dans le sein de Dieu, les méchants dans leur séjour à part, " où, mêlés les uns aux autres, ils seront les uns aux autres des " étrangers, sans avoir même le soulagement de se connaître."— " D'ailleurs, continue S. Jean Damascène, si cette reconnaissance n'avait pas lieu au jugement, les réprouvés manqueraient à la honte qui les attend. Cette honte exige qu'ils connaissent et qu'ils soient connus, qu'ils rougissent et qu'ils cherchent à se cacher.— — Que nous devions donc nous reconnaître tous, cela n'est pas douteux, on ne saurait nier ce point."

Enfin, si les bienheureux ne se reconnaissaient pas les uns les autres, quelle idée pourrait-on se faire du bonheur du ciel ? Il faudrait nécessairement s'imaginer une multitude d'êtres isolés les uns des autres, sans action ni rapports réciproques. Leur esprit et leur cœur seraient absorbés, je le veux, dans la connaissance et dans l'amour de la nature divine, mais l'ensemble ne formerait plus ni une société d'amis, ni la famille spirituelle, ni la cité de Dieu.

S. Théodore Studite, qui était abbé en Orient et qui vivait au VIIIe siècle, commentant le mot de Notre-Seigneur, que les douze Apôtres jugeront les douze tribus d'Israël, en infère justement que pour prononcer la sentence ils devront connître les âmes, et continue ainsi : — " Croyons, croyons encore, croyons toujours, que nous ressusciterons, que nous serons incorruptibles, et que nous nous reconnaîtrons les uns les autres, comme nos premiers parents se connaissaient l'un l'autre dans le paradis terrestre, avant le péché, lorsqu'ils étaient encore exempts de toute corruption. Oui, il faut le croire, le frère reconnaîtra son frère, le père ses enfants, l'épouse son époux, l'ami son ami ; j'ajoute même : le religieux

reconnaîtra le religieux, le juste reconnaîtra le juste, le martyr son compagnon d'armes, l'apôtre son collègue dans l'apostolat. Nous nous connaîtrons tous, afin que l'habitation de tous en Dieu soit rendue plus joyeuse par ce bienfait, ajouté à tant d'autres." On trouve des textes aussi exprès dans S. Athanase, S. Grégoire-le-Grand, S. Bernard, S. Ambroise, S. Jérôme, S. Augustin, S. Chrysostome.

Les bienheureux ont une science infuse et actuelle, une science naturelle et acquise, et celle-ci n'est point détruite par la première. Ils n'ignorent ni les besoins ni les prières de ceux qui les invoquent, nous venons de le remarquer. S. Grégoire de Nazianze, en finissant l'éloge de S. Cyprien, s'écrie : "O vous, du haut du ciel, regardez-nous avec bonté ; gouvernez nos discours et notre vie, paissez ce vertueux troupeau, aidez son pasteur." Dans l'Écriture, nous voyons Onias et Jérémie, déjà morts, s'intéresser au sort des Juifs, prier pour leur délivrance, et remettre à Judas Machabée le glaive qui doit lui assurer la victoire. Dans l'Apocalypse (v. 8), on nous montre les bienheureux offrant au Seigneur les prières qui sont montées de la terre comme des parfums, et ils savent que leurs persécuteurs sont encore impunis. Pourquoi donc ceux qui furent ici-bas leurs protecteurs ou leurs protégés, et qui leur tiennent maintenant compagnie dans la gloire, seraient-ils seuls à n'en être pas reconnus ? Pourquoi cette exception, toute semblable à un châtiment ? pourquoi cet appauvrissement du cœur, qui serait ainsi privé de toutes ces saintes affections auxquelles il doit peut-être son entrée dans la patrie de la charité, ou bien un rang plus élevé dans le royaume de la pure lumière et du parfait amour ? Non, cela ne se peut pas, et nous aurons là-haut, Dieu en soit béni, le bonheur de reprendre, purifiées, agrandies, éternelles, nos chères relations de famille, qui ne sont point le résultat du hasard, dans l'immense combinaison des êtres que Dieu a destinés au pèlerinage de cette vie. Nous ressusciterons aux autres, nous ressusciterons à nous-mêmes. Tout le bien que nous aurons opéré revivra dans notre mémoire avec une fraîcheur et une vivacité de sentiments que nous n'aurons jamais connues. Nous garderons le souvenir de nos épreuves intérieures et spirituelles, nous garderons le souvenir de nos douleurs physiques et de tous nos travaux. Qu'il nous sera doux alors de repasser souvent par la pensée sur tous ces sillons du temps où les larmes de nos yeux et les sueurs de nos membres tombèrent, comme une rosée féconde, pour enrichir la moisson de nos mérites éternels ! Mais quoi ! tous les heureux habitants du paradis, dans leurs entretiens intimes, ne parleraient jamais de leur passé, laisseraient ignorer la grandeur et la multiplicité de leurs combats sur la terre, et ne se révèleraient pas une seule circonstance qui leur apprît qu'ils furent ici-bas contemporains, voisins, parents, ou amis ? C'est impossible ! Or, au ciel, avec la science croît la charité : car, comme le soleil nous envoie dans un seul et même rayon deux choses à la fois, la lumière et la chaleur, ainsi cette mutuelle connaissance que Dieu donne à ses élus est toujours accompagnée d'amour. Et comme

on devient, à mesure qu'on s'approche de la flamme, plus enflammé plus embrasant, de même plus on approche de ce grand Dieu, qui est un feu consumant, plus on est aimé plus on est aimant. *La charité ne s'éteint jamais*, a dit l'Apôtre, et cette charité qui ne meurt pas embrasse, dans son unité, Dieu, nous-mêmes et le prochain. Il n'y a plus, en effet, deux ou trois vertus de charité, mais une seule. Si donc la charité du juste mourant monte avec lui dans le ciel, si elle brille d'un éclat plus radieux sur les horizons sans nuages de la bienheureuse éternité, comme un astre qui en s'élevant accroît ses splendeurs, pourquoi ce juste cesserait-il de brûler des mêmes ardeurs pour tous ceux qu'il aima saintement sur la terre ? Pourquoi lorsqu'il aime plus son Dieu, lorsqu'il s'aime lui-même, n'aimerait-il pas aussi son prochain davantage ? —Dans une des révélations dont il favorisa sainte Catherine de Sienne, Dieu daigna lui dire : " Bien que tous mes élus soient indissolublement unis ensemble par une parfaite charité, il y a toutefois une singulière communication, une joyeuse et sainte familiarité, entre ceux qui se sont réciproquement aimés en ce monde. Par ce mutuel amour ils s'efforçaient de croître dans ma grâce, en allant de vertu et vertu ; par lui, l'un était pour l'autre un moyen de salut ; par lui, l'un et l'autre s'entr'aidaient à me glorifier, en eux-mêmes et dans le prochain. Eh bien, ce saint amour mutuel n'est aucunement diminué dans l'éternité ; il leur apporte, au contraire, une plus grande abondance de joie et de contentement d'esprit.''

L'une des plus ingénieuses fictions de Dante, dans sa grande trilogie, *Paradis-Purgatoire-Enfer*, est de représenter Dieu comme un centre éternel et suprême, et tous les êtres gravitant autour de lui dans une série de cercles, plus ou moins éloignés suivant le mérite et la pureté de chacun. A mesure que cet éloignement s'accuse, l'ardeur pour se rapprocher du centre divin augmente, l'impossibilité d'y réussir est elle-même une pénitence et une purification graduelle qui, accomplie, permet de s'élever de cercle en cercle. L'éternel tourment des damnés serait surtout cette éternelle attraction à laquelle ils ne peuvent qu'obéir, et qui jamais ne sera satisfaite. Image saisissante tout au moins, si elle n'est point une exacte peinture de ce qu'en cette vie nous pouvons connaître, Dieu en ayant fait le secret de son éternité.

† *Marie-Louise de France*, fille de Louis XV, qui avait embrassé la règle austère du Carmel, voyant approcher la mort, s'écriait : " Il est donc arrivé, ô mon Dieu, il est arrivé ce moment ! Oh ! qu'il m'est doux de vous sacrifier ma vie ! " Et comme ses sœurs pleuraient autour de son lit : " Point de larmes, leur dit-elle : oui, j'espère que nous nous retrouverons toutes dans l'endroit où je vais." La jeune sœur chargée de la soigner l'avait quittée par obéissance pour aller prendre un peu de repos. La sainte religieuse, ne voulant pas lui causer le chagrin de ne plus la retrouver à son réveil, l'envoya chercher. Dès qu'elle parut :—" Adieu, sœur Séraphine, lui dit-elle avec un pieux transport : c'est tout de bon que je m'en vais !—Et où allez-vous donc, ma mère ? " s'écria celle-ci

en courant à elle avec l'expression d'une amère douleur.— " Gardez-vous de me plaindre : je croyais que le Bon Dieu me réserverait encore bien des croix, et voilà que par sa miséricorde tout est fini ! J'ai la confiance qu'il me donnera son paradis : ne suis je donc pas très heureuse ? Non je n'aurais jamais cru qu'il *fût si doux de mourir......*" Et peu après : " Il est donc temps ! allons, hâtons-nous d'aller au ciel." Et elle expirait doucement, le 23 décembre 1787.—Au moment où elle rendait le dernier soupir, quelques religieuses qui priaient pour elle devant le Saint-Sacrement entendirent un bruit extraordinair dans le chœur, sans que rien y donnât lieu. C'était l'âme bienheureuse, sans doute, qui les avertissait de son départ et les remerciait de leurs prières. Marie-Louise, avant de mourir, avait promis à l'une des sœurs que, dès qu'elle serait auprès de Dieu, elle le prierait de la délivrer de sa frayeur au sujet des morts. Elle tint parole, et montra bien que du haut du ciel on reconnaît les siens. A peine eut-elle expiré, que la sœur fut entièrement guérie. La pensée de la peur ne lui venait pas même auprès du corps, non encore, enseveli, de sa bonne mère. Plusieurs miracles suivirent le trépas de cette admirable servante de Dieu.

Le bienheureux *Henri Suso*, de l'ordre de S. Dominique, avait pris ce dernier nom (celui de Suso), qui était celui de sa mère, pour honorer la piété maternelle, à laquelle il devait tout. Cette vertueuse mère était morte un vendredi-saint, à la même heure que Notre-Seigneur. Henri étudiait alors à Cologne. Elle lui apparut durant la nuit, toute resplendissante. " Mon fils, lui dit-elle, aime de toutes tes forces le Dieu tout-puissant, et sois bien persuadé qu'il ne t'abandonnera jamais dans tes travaux et tes peines. J'ai quitté le monde, mais ce n'est pas là mourir, puisque je vis heureuse dans le paradis, où la miséricorde divine a récompensé l'amour immense que je portais à la Passion de notre Sauveur Jésus-Christ.— O ma sainte et tendre mère, s'écria Henri, aimez-moi toujours dans le ciel comme vous l'avez fait sur la terre, et ne m'abandonnez jamais dans mes afflictions ! " La bienheureuse disparut, et son fils resta inondé de consolation.

" Puisque nous vivons ici-bas comme des étrangers et des voyageurs, soupirons après le jour qui nous ramènera dans notre demeure et qui nous réintègrera dans le royaume des cieux. Quel est celui qui, étant exilé, n'aurait pas hâte de rentrer dans sa patrie ? Quel est celui qui, pressé de retourner par mer auprès des siens, ne désirerait par ardemment un vent favorable, afin de pouvoir plus tôt embrasser ceux qui sont chers ? Notre patrie, c'est le paradis, et les patriarches nos ancêtres nous y ont dévancés. Hâtons nous donc, et courons pour voir notre patrie et saluer nos ancêtres. Nous sommes attendus par un grand nombre de personnes qui nous sont chères ; nous sommes désirés par une foule considérable de parents, de frères et d'enfants, qui désormais assurés de leur immortalité, conservent encore de la sollicitude pour notre salut. Aller les voir, aller les embrasser, ah ! quelle joie tout ensemble et pour eux et pour nous ! "

PARTIE LEGALE

LEGS D'ALIMENTS

QUESTION.—Par son testament fait devant moi, le nommé Louis M...... a légué, à titre d'aliments, à sa nièce Marie M...... une rente et pension annuelle et viagère de cent-vingt piastres, et il a institué quatre autres neveux et nièces ses légataires universels. Marie M...... peut-elle exiger sa rente d'un seul des légataires, sauf le recours de celui-ci contre les autres pour leurs parts ? Est-ce que l'article 558 du code de Procédure civile ne fournit pas un argument en faveur de la solidarité ?

Jeune notaire.

RÉPONSE.—Non. Les legs d'aliments ne sont pas dûs solidairement. Relativement à leur exigibilité ils ne sont pas plus privilégiés que les autres legs en général ; et, comme pour tous les autres legs, le légataire d'aliments n'a de recours contre chaque héritier ou légataire universel que pour sa part. Ainsi dans le cas de votre cliente, son recours annuel contre chacun des légataires universels de Louis M...... se réduit à la somme de trente piastres.

Voyez l'article 880 du Code Civil. La loi 3 D. *de alimentis legatis* (1) qui paraît contraire n'est pas suivie dans notre droit.

L'insaisissabilité des pensions données à titre d'aliments, décrétée par l'article 558 du code de Procédure civile, et l'incessibilité ordonnée par le testateur n'ont aucune influence sur le payement qui reste toujours divisible entre tous les légataires universels.

QUESTION DE SUCCESSION

Les journaux publiaient dernièrement la dépêche suivante :

LES CRIMES DE RAVACHOL

L'ASSASSINAT DES DAMES MARCOU.

Paris, 6 avril, 1892.

Au cours de son interrogatoire par le juge d'instruction, l'anarchiste Ravachol a avoué à M. Atthalin qu'il n'avait jamais reculé devant rien pour assurer le triomphe de ses idées révolutionnaires et en faire la propagande la plus active. D'après lui, c'est le besoin de se procurer l'argent nécessaire à cette propagande qui l'aurait poussé à assassiner l'ermite de Chambles. Mais ce ne serait pas le seul crime que Ravachol aurait à se reprocher.

Alors que traqué par la police au sujet de ce dernier crime, il se

(1) Pandectes de Pothier, livre 34, Titre 1er, No 22.

cachait à St-Etienne, chez le compagnon Béala, qui lui avait donné asile, celui-ci le prévint que sa retraite était découverte et que son arrestation était imminente. N'ayant pas l'argent qu'il lui fallait pour fuir, Ravachol résolut de commettre un second assassinat. Il pénétra chez les dames Marcou, établies quincaillères au No 13 de la rue de Roanne, et les assomma toutes deux à l'aide d'un marteau dont il s'était muni chez Béala avant de sortir. Puis il les dévalisa. C'est Béala qui a fait ces révélations au cours de l'instruction.

Voici, d'après l'enquête judiciaire ouverte à cette époque, dans quelles circonstances ce double meurtre a été accompli. Le 27 juillet 1891, à neuf heures et demie du soir, Mme veuve Marcou, âgée de soixante-seize ans, et sa fille, âgée de quarante-six ans, venaient de fermer leur magasin. Les volets clos, elles allaient pousser la porte lorsqu'un homme dut se présenter sous prétexte d'un achat urgent ; on ne croit pas devoir lui refuser, il s'avance vers le comptoir, demande un objet quelconque et, pour gagner du temps, fait le difficile.

Mlle Marcou cherche encore dans les tiroirs. A ce moment, la mère arrive, va pour passer près de sa fille ; l'homme se précipite sur elle et d'un formidable coup de marteau l'étend à terre. Mlle Marcou se retourne, mais avant qu'elle ait pu se rendre compte de ce qui se passait, l'assassin s'est jeté sur elle, et la malheureuse tombe, tenant entre ses mains crispées un paquet de vis.

Ses victimes achevées, le meurtrier allume une bougie, fouille la maison de fond en comble et se retire tranquillement sans avoir pu mettre la main, toutefois, sur d'autres sommes d'argent que celle, relativement minime, que renfermait le comptoir de la quincaillerie.

La succession des victimes, qui se chiffre par 3 ou 400,000 francs, a donné lieu à un procès civil fort curieux, les héritiers se trouvant en présence de deux testaments par lesquels les dames Marcou se léguaient mutuellement la totalité de leur fortune. Une question de survie très difficile, sinon impossible à résoudre, s'est donc posée : qui de la mère ou de la fille est morte la première ?

Les médecins déclarent que les constatations faites lors de la découverte du crime n'autorisent aucune conclusion dans un sens ou dans l'autre, et le tribunal saisi de l'instance a ajourné le débat *sine die* jusqu'à l'arrestation du meurtrier.

A Ravachol maintenant de prononcer et de faire attribution de l'héritage de ses victimes.

NOTE ÉDITORIALE.—*On appelle en droit* commorientes *les personnes appelées à la succession l'une de l'autre, qui périssent dans un même évènement*, v. g. *un incendie, un naufrage, une inondation, une explosion de dynamite, etc.*

Les articles 720, 721 *et* 722, *du code Napoléon et les articles* 603, 604 *et* 605 *de notre code civil établissent des présomptions qui servent à déterminer à qui la succession doit être attribuée.*

En parlant des commorientes *notre article* 604 *déclare que* : " *Si*

" *les uns étaient au dessous de quinze ans ou au dessus de soixante et* " *les autres dans l'âge intermédiaire,* (1) *la présomption de survie est* " *en faveur de ces derniers.*"

JURISPRUDENCE ÉTRANGÈRE.

Responsabilité des compagnies de télégraphe :

COUR SUPÉRIEURE DE L'IOWA—ETATS-UNIS. (2)

Jugé : 1° Qu'une compagnie de télégraphe qui n'a pas envoyé le message qui lui a été confié, est responsable des dommages, quoiqu'elle ait fait imprimer en tête de ses blancs de télégrammes que personne n'aurait le droit de réclamer des dommages pour erreurs, délais, ou non livraison des messages.

2° Que, malgré tel avis imprimé, une compagnie de télégraphe est responsable pour n'avoir pas remis une dépêche, lorsqu'il est prouvé clairement que telle dépêche n'a pas été remise et que rien ne démontre qu'on ait fait des efforts pour la faire parvenir à destination.

Note éditoriale.—*Je parlerai une autre fois d'un jugement rendu ici par la cour d'Appel. Re Laurence & Cie vs. la compagnie de télégraphe* " *Great North Western.*"

(1) C'est-à-dire entre 15 et 60 ans.
(2) Traduction de la *Justice*.

LA FILLE DU MAITRE DE CHAPELLE

A. M. LÈON AUBINEAU.

(Extrait des *Légendes de Trianon.*)

(*Suite et fin*)

V

L'HOTEL FIEUBET.

A la fin de l'automne, Dumont et sa fille quittèrent Versailles et vinrent habiter l'hôtel Fieubet, situé sur la rive droite de la Seine, près du couvent des célestins, et en face de la pointe orientale de l'île Saint Louis. Cette élégante demeure appartenait alors à une vieille dame veuve, qui passait dix mois de l'année dans les terres de sa fille, mariée en Poitou. Elle avait un petit-fils jésuite, et, pour l'amour de lui, était toute dévouée à la Compagnie. Aussi elle consentit volontiers à loger le nouvel organiste des pères. Dumont et sa fille trouvèrent leur appartement prêt et meublé pour les recevoir. La vue qu'ils découvraient de leurs fenêtres était magnifique : en face d'eux, de l'autre côté de la Seine, et par dessus les arbres des jardins de l'hôtel Lambert, ils voyaient les clochers de Saint-Séverin, de Saint-Etienne, de Saint-Germain des Prés, et de bien d'autres églises qui n'existent plus, et le dôme du Val-de-Grâce ; à droite, la Cité, couronnée par les tours de Notre-Dame et les clochers de ses dix-sept églises ou chapelles, et, plus loin, le cours de la Seine jusqu'au Louvre ; à gauche, la haute Seine et l'île Louviers, couverte de prairies; sur l'autre façade, on dominait les jardins et les hôtels du quartier du Marais, alors le plus beau de Paris.

Les agréments de ce logis, l'accueil qu'il reçut chez les pères, l'excellent orgue qu'il eut à toucher, réussirent à distraire Dumont. La beauté de la chapelle lui rappelait Versailles, et il prit plaisir à faire chanter les novices des jésuites. Bientôt tout Paris voulut entendre la belle musique qui se faisait chez les pères. Ces succès et les fréquentes visites du bon père Rapin, — qui, tout habitué qu'il fut à fréquenter les compagnies élégantes, n'oubliait pas plus son vieil ami que ses malades de l'Hôtel-Dieu — parurent rendre un peu de gaieté et de courage au maître de chapelle. Mais, quand l'été revint, il se prit à regretter les ombrages de Versailles ; il perdit le sommeil, et passait souvent ses nuits sur la terrasse ou dans le belvédère de l'hôtel Fieubet.

Marie s'y plaisait aussi : elle aimait à écouter les carillons des clochers, répondant au bourdon de Notre-Dame, et le bruit loin-

lain de la ville ; elle regardait le mouvement incessant des ports, les trains de bois descendant la rivière, les coches d'eau, les nombreuses barques qui sillonnaient la Seine, et elle disait à son père : " La vue de ce beau fleuve ne vous plaît-elle pas, cher père ? Ce que nous voyons d'ici est bien plus animé que la plaine de Trianon. Rien n'est agréable comme d'habiter au bord d'une rivière. "

" Je n'aime pas à regarder l'eau couler, " dit Dumont : " ce mouvement régulier, monotone, m'attriste comme la vue d'un sablier. Ah ! Marie ! si tu voyais la mer ! ses flots chantent, et le rythme de leur plainte éternelle est incessamment varié. On ne se lasse jamais de les contempler, tandis que le vertige me prend dès que je reste quelques minutes les yeux fixés sur le fleuve. Ecoute, Marie : je veux que tu voies la mer. Dès qu'André sera de retour, dès que tu seras mariée, je vous emmènerai à Ostende. Nous irons aussi à Liège. Je veux revoir mon pays avant de mourir. Si, comme je l'espère, André revient le mois prochain, nous ferons notre voyage aux vacances."

" Mon père, " dit timidement Marie, " en attendant ce grand voyage, j'en voudrais bien faire un petit avec vous. La tourière des carmélites m'a apporté hier un billet de ma tante. Elle s'étonne de n'avoir pas encore reçu les fleurs d'oranger que je lui portais chaque année et que M. de la Quintinie m'avait bien promis d'envoyer au Carmel. Il faudrait aller lui rappeler cette promesse. Si vous le voulez bien, nous irons demain à Versailles par le coche. "

" Vas-y avec Manon, ma fille, " dit Dumont, " mais ne me demande pas de t'accompagner : cela me ferait trop de peine d'aller à Versailles. Mais je suis content que tu fasses ce petit voyage. Tu tâcheras de voir la reine. J'irai passer la journée chez les pères. On répare l'orgue : ma présence y sera utile. "

Le lendemain, 30 juillet, dès l'aurore, Marie, toute joyeuse d'aller revoir Versailles, se leva, éveilla Manon et fit ses apprêts de départ. En ce temps-là le coche mettait quatre heures à aller de Paris à Versailles. C'était une grande et lourde patache, attalée de quatre chevaux. On relayait et on ajoutait deux à la montée de Sèvres. Le coche s'arrêtait trente fois en route, et versait régulièrement deux ou trois fois par mois. Ces accidents venaient de ce que cette patache, surchargée de provisions, de ballots de toute sorte, étaient souvent obligée de céder le haut du pavé aux brillants équipages des personnes de la cour. Cela arrivait surtout après les pluies, quand les bas côtés de la route se garnissaient d'ornières profondes.

Le jour où partit Marie, une petite pluie, succédant à une longue sécheresse, avait seulement abattu la poussière, de sorte que le coche arriva sans accident à Versailles et s'alla remiser, comme d'habitude, à l'auberge du Chariot d'Or, rue de la Pompe.

Il était midi. Marie et Manon entrèrent à l'hôtel pour remettre en ordre leur modeste toilette, et se firent servir à dîner dans la salle commune.

Il y avait assez de monde, et elles entendirent plusieurs personnes parler de la reine avec inquiétude.

“ Sa Majesté est-elle vraiment malade ? ” dit un homme de la campagne.

“ Oh ! ce n’est rien ! ” dit une bourgeoise : “ pas plus tard qu’hier, j’ai vu la reine au parc. Elle se promenait avec madame de Maintenon et d’autres dames, et on faisait jouer les eaux pour la divertir. ”

“ C’est justement pendant cette promenade que la reine a été prise d’un frisson, ” dit l’hôtesse, qui rentrait en ce moment “ J’arrive du château, et j’ai vu l’une des femmes de chambre de Sa Majesté. Elle m’a dit que, bien heureusement, la maladie avait été prise à temps, et que M. Fagon avait déjà saigné la reine trois fois. ”

“ Il veut donc la tuer ? ” s’écria un jeune homme qui payait son écot. ‘ Ah ! Molière n’en a pas assez dit sur ces bourreaux de médecins ! ”

“ Fi, monsieur ! ” dit l’hôtesse, “ pouvez-vous tenir des propos pareils sur le médecin du roi ? ”

Et, les murmures de tous les assistants confirmant le blâme de madame l’hôtesse, le jeune homme ne souffla plus mot, et partit.

“ Allons au château, ” dit Marie : “ ce n’est que là que nous aurons des nouvelles sûres. ”

La cour d’honneur était, comme de coutume, remplie de monde. Courtisans, valets, officiers, soldats et badauds allaient et venaient. Le roi et le dauphin étaient à la promenade, et rien ne paraissait changé dans l’aspect habituel du palais.

Marie se dirigea vers l’appartement de la reine, rencontrant et saluant sur son passage beaucoup de personnes de sa connaissance. Toutes lui assurèrent que la reine n’était qu’indisposée ; mais Marie, inquiète, et désirant parler à une des femmes de la reine, alla s’asseoir dans la première antichambre des grands appartements, et attendit qu’ue figure amie vînt à passer. Bientôt elle vit sortir plusieurs personnes de la seconde antichambre, et elle leur entendit dire à voix basse :

“ La reine dort : l’ordre est donné d’éloigner tout le monde. ”

Marie sortit. et prit le chemin de l’Orangerie. Les jardiniers avaient bien reçu les ordres et M. de la Quintinie, intendant des jardins, mais ils avaient oublié de les exécuter. Ils se mirent tout de suite à cueillir des fleurs d’oranger, et, lorsque les paniers furent remplis. Marie remonta l’escalier des cent marches. Arrivée en haut, ses yeux se fixèrent sur les degrés de marbre rose où, un an auparavant, elle avait été si gracieusement accueillie par sa royale marraine, et la jeune fille se prit à pleurer.

“ Hé ! mademoiselle, ” dit la bonne vieille Manon, “ ne vous faites donc pas de chimères : la reine sera guérie demain. ”

“ Dieu le veuille ! ” dit Marie, “ mais il me semble, depuis que je suis à Versailles, que j’ai le cœur dans un étau. Retournons chez la reine, ma bonne. ”

Elles rentrèrent au palais ; mais à peine Marie avait-elle posé le pied sur la première marche du vestibule, qu’une femme de la

reine, courant échevelée, les bras étendus, lui jeta ces mots en passant : “ La reine est morte ! ”

C'était un coup de foudre : personne n'avait soupçonné le danger. En un instant la funeste nouvelle se répandit. et le palais retentit de cris et de gémissements. Marie, tout en pleurs, s'élança dans l'escalier, traversa rapidement la salle des gardes et des antichambres. Personne ne l'arrêta : gardes, valets, femmes éplorées et affolées, couraient, appelant les médecins, les prêtres, criant qu'il fallait envoyer chercher le roi. Tout était dans une confusion et une consternation complètes.

Marie entra dans la chambre de la reine, et vit cette grande princesse telle que la morte l'avait faite, blanche et froide, sa belle tête à demi voilée par sa blonde chevelure. Marie se mit à genoux en sanglotant.

Une femme entra et vint s'agenouiller près d'elle. Une profonde douleur était peinte sur son beau visage. Elle resta quelques instants immobile et priant, ses belles mains jointes comme celle d'une statue ; puis, entendant les pas de plusieurs personnes qui rentraient dans la chambre, elle se leva, baisa respectueusement la main de la morte, et s'éloigna en se couvrant le visage de son écharpe.

Marie avait reconnu madame de Maintenon. Elle la suivit jusque dans la salle des gardes ; mais, arrivées là, la foule les sépara, et Marie, ayant à grand'peine retrouvé Manon, se hâta de retourner à l'hôtel et de monter en voiture.

Quand elles arrivèrent à Paris, la nouvelle les avaient précédées. Dumont attendait sa fille à la descente du coche, rue Saint Honoré. Il paraissait fort triste. Marie lui parla beaucoup de la reine ; mais il semblait préoccupé d'autre chose, bien qu'il fût très affligé de la mort de Marie-Thérèse.

A peine arrivée à l'hôtel Fieubet, Manon courut raconter son voyage à la servante. Celle-ci s'écria :

“ Quel jour de malheur ! voici la reine morte, et notre pauvre M. André aussi ! ”

“ Chut, Babet ! ” dit Manon : “ voulez-vous tuer notre demoiselle ? Qui vous a dit pareille chose ? ”

“ Le P. Rapin est venu l'annoncer à monsieur ce matin, ” dit la servante, “ et je l'ai bien entendu. Ah ! voyez-vous ! un malheur n'arrive jamais seul, depuis que le monde est monde, c'est comme ça. Le vaisseau qui ramenait de Rome M. André a été pris et coulé à fond par les corsaires d'Alger. Tout a péri, et voilà notre demoiselle veuve avant d'être mariée ! ”

“ Seigneur ! ” dit Manon, “ que va dire cette pauvre enfant ? ”

“ Elle dira qu'il faut se soumettre à la volonté de Dieu, ma bonne, ” dit Marie, qui venaient d'entrer.

Elle était pâle, et ses larmes coulaient.

“ Maudite bavarde ! ” s'écria Manon en rudoyant la servante : “ que ne vous taisiez-vous ! ”

“ Il me fallait bien l'apprendre tôt ou tard, ” dit Marie ; “ et plus tôt je consolerai mon père, mieux cela vaudra. ”

Elle sécha ses larmes, et alla dire à son père qu'elle savait tout et qu'elle était bien résignée. Dumont pleura beaucoup : il regrettait son ami, son élève ; il voyait l'avenir de sa fille brisé !

Lorsque, après une triste veillée, le père et la fille se séparèrent, Dumont ne put dormir. Il se disait :

" Marie pleure sans doute, à présent qu'elle est seule ! "

Il alla écouter à la porte de sa fille, et n'entendit rien. Inquiet, il ouvrit doucement, et, cachant avec sa main la lumière de sa bougie, il s'avança vers le lit de Marie. Elle dormait paisiblement: ses mains jointes tenaient son chapelet, et quelques fleurs d'oranger tombées de ses vêtements répandaient leur parfum dans la chambre. Dumont s'éloigna sans bruit, et remercia Dieu du repos qu'il accordait à Marie.

Quelques mois après, par une belle soirée de printemps, le P. Rapin, Dumont et Marie étaient réunis sur la terrasse de l'hôtel Fieubet. Dumont, étendu sur une chaise longue, s'était fait porter à l'air, parce qu'il étouffait dans l'appartement. Il avait été administré le matin, et s'éteignait doucement. Marie était bien changée aussi. Ce n'était plus la joyeuse fauvette des concerts de Versailles Elle avait grandi, son visage pâli et ses yeux cernés témoignaient de ses veilles. Attentive aux moindres mouvements du malade, elle ne le quittait ni jour ni nuit.

Les hirondelles étaient revenues ce jour-là. Elles voletaient en gazouillant autour des toits, et reprenaient possession des nids de l'autre année. L'air était doux et calme.

Les yeux du malade se tournèrent vers le soleil couchant.

" Le verrai-je se lever demain ? " dit-il. Qu'en pensez-vous, mon père ? "

" Mon ami, " dit le religieux, " Dieu peut vous accorder encore bien des jours, comme il peut vous donner tout à l'heure l'éternel repos. Remettez-vous entre ses mains toutes-puissantes. "

" Ah ! mon père, je ne crains pas la mort, et j'ai vu le néant des joies terrestres ; mais je souffre à la pensée de Marie : je vais la laisser si jeune, toute seule ! Mon bon père, je sais que vous serez pour elle un appui, un conseil ; mais, pauvre fille !.... le bon Dieu lui a pris son fiancé !... "

" Mon père, " dit Marie, " mon fiancé immortel m'attend. Regardez là-bas, au pied du Val-de-Grâce, ce petit dôme qui brille aux rayons du soleil couchant ; c'est là ma maison, c'est le Carmel ! — Pour vous seul, père chéri, je restais dans le monde. Depuis mon enfance, depuis le jour où je vis la reine donner le voile à sœur Louise, j'aspirais au Carmel, Dieu le sait ! Ne soyez pas en peine de moi : le jour où vous me quitterez, — et puisse ce jour être lent à venir ! — ce jour-là même, je m'en irai là-bas ! "

Elle étendit la main vers les toits du Carmel, et son visage resplendissait comme celui d'un ange.

Dumont joignit les mains et récita le *Nunc dimittis*.

Huit jours après, Henri Dumont dormait du dernier sommeil sous les dalles des pères jésuites, et les grilles du Carmel s'étaient refermées sur Marie.

ÉPILOGUE.

Le bon père Rapin écrivit leur histoire, et son manuscrit s'égara. Je le retrouvai à la bibliothèque de Versailles, et j'y pris quelques notes, — Six ou huit mois plus tard, je le redemandai au bibliothécaire ; le grand M. Valery m'assura que ce manuscrit n'avait jamais existé que dans mon imagination. Pourtant je l'avais vu, touché, lu ; je le lui décrivais......... — Il soutint que j'avais rêvé. — Peut-être bien que ce bibliothécaire était janséniste au fond, et qu'il n'aimait pas la musique. Qui sait ?

NOTES.

Le seul anachronisme que je me sois permis est de supposer l'Orangerie actuelle déjà construite en 1682. *Elle ne le fut qu'en* 1685.

La reine Marie-Thérèse mourut le 30 *juillet* 1683 *; Henri Dumont en* 1684, *peu de temps après avoir quitté la chapelle du roi. Il était organiste à Saint-Paul, église qui touchait presque celle des pères jésuites, actuellement devenue la paroisse Saint-Paul-Saint-Louis.*

Le P. Rapin mourut en 1687.

Dom Guéranger, dans ses Institutions liturgiques, *deuxième volume, p.* 128, *raconte la résistance de Henri Dumont aux ordres de Louis XIV, et rend pleine justice à ce grand artiste.*

CATALOGUE GENERAL

DISTRIBUTION DE PRIX

BIBLIOTHÈQUE ILLUSTRÉE

FORMAT In-4⁰—1e Série

(*Volumes de* 400 *pages*)

Percaline, ornements en noir et or, tranche dorée, chaque............$1.85

FORMAT In-4⁰—2e Série

(*Volumes de* 288 *pages*)

Série illustrée de nombreuses grav. sur bois.

Riche cartonnage, immitation de toile, tranche doré, chaque......$1.00

Percaline gaufrée, ornements en noir et or, tr. dorée, chaque....$1.30

BIBLIOTHÈQUE DES FAMILLES
ET DES MAISONS D'ÉDUCATION

FORMAT Grd In-8⁰—1re Série

(*Volumes de* 352 *et* 368 *pages*)

Chaque volume est orné de gravures

Riche cartonnage, imitation de toile, tranche jaspée, chaque.......$0.65

Riche cartonnage, imitation de toile, tranche dorée, chaque........$0.75

Percaline gaufrée, ornements en noir, tranche jaspée, chaque...$0.85

Percaline gaufrée, ornements riches, tranche dorée, chaque......$1.00

FORMAT Grd In-8⁰—2e Série

(*Volumes de* 242 *pages*)

Chaque volume est orné de plusieurs gravures

Riche cartonnage, imitation de toile, or et noir, tr. jaspée, chaque..$0.42

Riche cartonnage, imitation de toile, or et noir, tr. dorée, chaque...$0.50

Percaline gaufrée, ornements en noir et or, tr. dorée, chaque....$0.63

FORMAT Grd In-8⁰—3e Série

(*Volumes de* 160 *pages*)

Chaque volume est orné d'une gravure

Riche cartonnage, imitation de toile, or et noir, tr. jaspée, chaque $0.35

Riche cartonnage, imitation de toile, or et noir, tr. dorée, chaque..$0.40

BIBLIOTHÈQUE DE LA JEUNESSE CHRÉTIENNE

FORMAT In-8⁰—1re Série

(*Volumes de* 384 *pages*)

Demi-reliure dos en chagrin, tranche jaspée, chaque..................$0.85

FORMAT In-8⁰—2e Série

(*Volumes de* 240 *pages*)

Chaque volume est orné de plusieurs gravures sur bois

Riche cartonnage, imitation de toile, or et noir, tr. jaspée, chaque...$0.29

Riche cartonnage, imitation de toile, or et noir, tr. dorée, chaque..$0.35

Percaline, ornements en or et noir, tranche dorée, chaque...........$0.48

FORMAT In-8⁰—2e Série

(*Volumes de* 192 *pages*)

Chaque volume est orné de gravures sur bois

Riche cartonnage, imitation de toile, or et noir, tr. jaspée, chaque..$0.21

Riche cartonnage, imitation de toile, or et noir, tr. dorée, chaque..$0.26

PORMAT In-8⁰—4e Série

(*Volumes de* 168 *pages*)

Chaque volume est orné de gravures sur bois

Riche cartonnage, imitation de toile, tranche jaspée, chaque.......$0.18

Riche cartonnage, imitation de toile, tranche dorée, chaque........$0.22

FORMAT PETIT In-8°—1re Série

(*Volumes de* 144 *pages*)

Chaque volume est orné de gravures sur bois

Riche cartonnage, imitation de toile, or et noir, tr. jaspée, chaque.$0.16
Riche cartonnage, imitation de toile, or et noir, tr. dorée, chaque..$0.21

FORMAT PETIT In-8°—2e Série

(*Volumes de* 962 *pages*)

Chaque volume est orné de gravures

Riche cartonnage, imitation de toile, or et noir, tr. jaspé, chaque..$0.11

FORMAT In-12—3e Série

(*Volumes de* 161 *pages*)

Chaque volume est orné de gravures

Riche cartonnage, imitation de toile, or et noir, tr. jaspée, chaque..$0.19

FORMAT In-12—4e Série

(*Volumes de* 141 *pages*)

Chaque vrlume est orné de gravures sur bois

Riche cartonnage, imitation de toile, or et noir, tr. jaspée, chaque..$0.11
Riche cartonnage, chromo, avec reliefs, tranche blanche, chaque..$0.11
Riche cartonnage, imitation de toile, or et noir, tr. dorée, chaque...$0.14

PORMAT In-12—5e Série

(*Volumes de* 108 *pages*)

Chaque volume est orné de gravures sur bois

Riche cartonnage, imitation de toile, or et noir, tr. jaspée, chaque..$0.10
Riche cartonnage, or et couleurs, tranche blanche....................$0.10

FORMAT In-12—6e Série

(*Volumes de* 72 *pages*)

Chaque volume est orné de gravures sur bois

Cartonnage, imitation de toile, tranche jaspée, chaque..........$0.07

FORMAT PETIT In-12

(*Volumes de* 108 *pages*)

Riche cartonnage, imitation de toile, tranche jaspée, chaque......$0.09

FORMAT PETIT In-12

(*Volumes de* 72 *pages*)

Chaque volume est orné de gravures

Riche cartonnage, imitation de toile, tranche jaspée, la douzaine..$0.75
Riche cartonnage, or et couleurs, tranche blanche, la douzaine....$0.75

FORMAT In-18

(*Volumes de* 72 *pages*)

Chaque volume est orné de plusieurs gravures

Riche cartonnage, imitation de toile, noir et or tr. jaspée, chaque..$0.05
Riche cartonnage, or et couleurs, tranche blanche, chaque.........$0.05

FORMAT In-18

(*Volumes de* 103 *pages*)

Riche cartonnage, imitation de toile, tranche jaspée, la douzaine..$0.75

BIBLIOTHEQUE DES PETITS ENFANTS

1re Série—Format in-32 Jésus

(*Volumes de* 64 *pages*)

Ornés d'une gravure sur bois d'après K. Girardet

Riche cartonnage, imitation de toile, or et noir, chaque.............$0.04
Riche cart., or et coul., chaque...$0.04

2e Série—In-32 sur papier carré

(*Volumes de* 64 *pages*)

Riche cartonnage, imitation de toile, chaque.........................$0.03

BIBLIOTHEQUE DE L'ENFANCE CHRETIENNE

FORMAT In-18

(50 *opuscules de* 36 *pages, gravure*)

Nouvelle couverture en couleur d'après Bertall

La collection, piquée-rognée le cent.....................................$1.50

FORMANT GRAND In-32

Volume orné d'un grand nombre de gravures

Riche cartonnage, imitation de toile, tranche jaspée, la douzaine..$1.00
Percaline gaufrée, dorure sur plat, tranche jaspée, la douzaine......$1.50

TITRES :

Le livre de Messe de l'enfance, ou LA SAINTE MESSE EN IMAGES, accompagné de prières avec la manière de servir la Sainte Messe, 44 gravures.

Prières d'un petit enfant, comprenant une explication bien simple des principales dévotions de l'église, accompagnée de prières très enfantines.

GUIDE DU JEUNE HOMME, recueil de prières, suivi du petit office de la Ste Vierge, de l'office des morts, du petit office de l'ange gardien, du cérémonial de la réception des congréganistes, des conseils du P. Olivaint, de cantiques, etc.. par l'auteur du *Guide de la Jeune Fille.*

Reliure basane gaufrée, tranche marbrée, chaque $0.60, la doz. $6.00
Reliure basane gaufrée, tranche rouge, chaque $0.80, la douz. $8.00
Reliure basane gaufrée, tranche dorée, chaque $0.90, la douz. $8.00
Reliure imitation de chagrin, tr. marbrée, chaque $1.00, la doz.$10.00
Reliure imitation de chagrin, tr. rouge, chaque $1.20, la doz. $12.00
Reliure imitation de chagrin, tr. dorée, chaque $1.25, la douz. $12.50
Reliure chagrin 1er choix tr, rouge ou dorée, chaque $1.50, doz. $15.00

GUIDE DE LA JEUNE FILLE, recueil de prières et de conseils, par un prêtre du diocèse de Montréal, beau volume in-18, de 512 pages.

Reliure basane-gaufrée, tranche marbrée, chaque $0.75, la doz, $7.50
Reliure basane-gaufrée, tranche dorée, chaque $1.00, la douz...$10.00
Reliure imitation chagrin, tranche dorée, chaque $1.25, la douz. $12.50
Reliure chagrin, tranche dorée. chaque $1.75, la douzaine......$17.50

PETIT PAROISSIEN DES ENFANTS, avec tableaux de la messe. 128 pages.

Riche cartonnage, imitation de toile, la douzaine..................$0.60

LIVRES ANGLAIS

Treasure of Pious Souls, volume in-18, de 468 pages.

Reliure speciale pour les recompenses

Percaline, ornements en or, tranche rouge, la douzaine.......... $6.00
Percaline, ornements en or, tranche dorée, la douzaine...........$7 20

FORMAT In-8

Riche cartonnage, imitation de toile, tranche jaspée, la douzaine..$3.00
Riche cartonnage, imitation de toile, tranche dorée, la douzaine..$3.60
Percaline, ornements en or, tranche jaspée, la douzaine...........$4.00
Percaline, ornements en or, tranche dorée, la douzaine...........$4.80

Life of Miss Leber, 192 pages.

Neglected Blossom, 144 pages.

Which was the greatest, 144 pages.

FORMAT In.18

Riche cartonnage, imitation de toile, tranche jaspée, la douzaine..$1.20

Our Lady of Liesse.

IMAGERIE

Vaste collection d'images religieuses, feuilles dites découpures, 4, 10, 12, 16, 18, 21, 32, sujets sur la feuille, destinés à être distribués dans les communautés, en classe ou dans les familles, depuis 15 centins à 25 centins la feuille.

FEUILLES DÉCOUPURES, CHROMOS EN TOUS GENRES

Depuis 15 centins à $1.00 la feuille

IMAGES EN DENTELLE

Depuis 10 centins à $2.50 la douzaine

Variétés de choix, vignettes fines, pieuses surprises, etc.

AVIS SPECIAL

A Messieurs les curés, les commissaires d'écoles, et les instituteurs qui, pour une raison ou pour une autre, n'ont pas le loisir de venir choisir eux-mêmes leurs livres de récompenses à Montréal, nous offrons les ouvrages suivants, arrangés en lots de différentes quantités et de différents prix. Un coup d'œil jeté sur le tableau ci-après suffira pour en faire voir l'utilité. Il va sans dire que chacun aura pleine liberté de faire, dans le lot qu'il voudra se procurer, les changements qu'il désirera.

LOT No 1.—$5.00

1 Douz. de Livres		$1.20
1 " "		$0.75
3 " "	48 c.	$1.44
1 " "		$0.60
1 " "		$0.36
Images (65)		$0.65
Formant en tout 149 prix		$5.00

LOT No 2.—$10.00

½ Douz. de Livres	$2.50	$1.25
1 " "		$1.25
1 " "		$1.25
1 " "		$1.08
1¼ " "	$0.75	$0.94
2 " "	$0.50	$1.00
5 " "	$0.36	$1.80
1 " "		$0.60
50 Images, cadres carton verni		$0.83
Formant en tout 203 prix		$10.00

LOT No 3.—$15.00

1 Douz. de Livres		$2.50
1 " "		$1.92
1½ " "	$1.32	$1.98
3 " "	$1.08	$3.24
2 " "	$0.75	$1.50
3 " "	$0.50	$1.50
4 " "	$0.36	$1.44
25 Images		$0.25
40 Images, cadres carton verni		$0.67
Formant en tout 251 prix		$15.00

LOT No 4.—$20.00

1 Douz. de Livres		$3.48
1 " "		$2.50
1 " "		$1.92
1 " "		$1.25
1 " "		$1.08
4 " "	$0.75	$3.00
4 " "	$0.60	$2.40
4 " "	$0.50	$2.00
4 " "	$0.36	$1.44
25 Images		$0.25
42 Images, cadres carton verni		$0.68
Formant en tout 319 prix		$20.00

LOT No 5.—$25.00

1 Douz. de Livres		$3.48
2 " "	$2.50	$5.00
1 " "		$1.92
2 " "	$1.32	$2.64
3 " "	$1.08	$3.24
2 " "	$0.75	$1.50
2 " "	50 cts	$1.00
3 " "	60 cts	$1.80
7 " "	36 cts	$2.52
50 Images		$0.50
56 " cadres carton verni (grandes)		$1.40
Formant en tout 394 prix		$25.00

